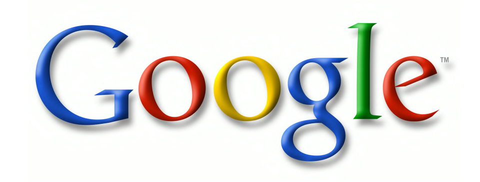







DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



GRAMMAIRE
DES GRAMMAIRES

liteur regardera comme contrefaçon tout exemplaire qui ne sera pas revêtu de sa signature.

A. Cotelle

Imprimerie de Gustave GRATIOT, 11, rue de la Monnaie.

GRAMMAIRE
DES GRAMMAIRES

OU ANALYSE RAISONNÉE DES MEILLEURS TRAITÉS

SUR LA LANGUE FRANÇAISE

OUVRAGE

MIS PAR L'UNIVERSITÉ AU NOMBRE DES LIVRES A DONNER EN PRIX DANS LES COLLÉGES

PAR CH.-P. GIRAULT-DUVIVIER

TREIZIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE ET CORRIGÉE

D'APRÈS LE NOUVEAU DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE

Augmentée d'un Aperçu critique sur ce Dictionnaire et de nombreuses explications

CONCERNANT

L'ORTHOGRAPHE DES MOTS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE, LES SUBSTANTIFS COMPOSÉS, LE RÉGIME DES ADJECTIFS, LES PRONOMS DÉMONSTRATIFS, LA NOUVELLE ORTHOGRAPHE DE L'ACADÉMIE,

Et les hardiesses du style poétique et du style oratoire

Avec une solution explicite pour toutes les difficultés

PAR P.-AUGUSTE LEMAIRE

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÉGE LOUIS-LE-GRAND.

TOME PREMIER.

PARIS

A. COTELLE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE SAINT-HONORÉ, 137.

1848

AVANT-PROPOS.[1]

Malgré la réputation justement méritée de la *Grammaire des Grammaires*, ou plutôt à cause de cette réputation même, il nous a semblé qu'une révision complète de l'ouvrage était devenue indispensable après la publication du nouveau *Dictionnaire de l'Académie française*. Depuis longtemps en effet une révolution grammaticale, préparée par Voltaire, s'était successivement opérée dans l'usage, et avait changé les anciennes règles de l'orthographe [2]; mais la résistance de l'Académie s'était prolongée : l'innovation, par degrés victorieuse, n'avait pas encore obtenu la sanction de son suffrage; et M. Girault-Duvivier, d'accord en cela avec les grammairiens les plus recommandables, était resté fidèle à la tradition et à l'autorité.

Enfin, en 1835, la réforme a définitivement triomphé dans le nouveau Dictionnaire. La question est désormais tranchée d'une manière irrévocable : la règle existe; et l'on ne peut plus hésiter à s'y soumettre. Voilà un premier changement, devenu nécessaire, qui signalera cette *nouvelle édition*.

D'autres encore étaient également indispensables. L'Académie venait de constater l'état de notre langue, d'en marquer les progrès ou les vicissitudes, de décider ce que l'usage présent admet ou rejette. Elle s'était prononcée sur un grand nombre de questions jusque alors contestées ou in-

[1] De la 10e édition. — [2] Voyez tome II, page 936.

décises ; elle avait dans son œuvre rempli des lacunes, réparé des omissions, corrigé quelques erreurs peut-être. Et ce travail plus complet, plus approfondi, échappait de toutes parts aux observations judicieuses faites auparavant par M. Girault-Duvivier : ses critiques, qui n'avaient pas été inutiles sans doute, perdaient ainsi toute justesse et tout à-propos. Il fallait donc modifier la forme, en conservant le fond des choses ; il fallait répandre aussi sur tout l'ensemble les lumières de l'Académie.

Alors il devenait plus facile de donner une solution formelle à certaines difficultés que, par une défiance trop modeste, l'auteur de la *Grammaire des Grammaires* n'avait pas osé trancher de lui-même. Sans doute dans quelques questions épineuses où les avis sont partagés, où les raisons se balancent, on ne doit se prononcer qu'avec la plus grande réserve. Mais enfin les grammaires ne sont pas faites seulement pour les esprits éclairés ; elles sont faites surtout pour ceux qui veulent s'instruire et qui ne peuvent tout d'abord se décider par leurs propres lumières. Or, comme dans toute question il est rare qu'il ne se trouve pas, pour l'homme exercé, des raisons plus frappantes d'un côté que de l'autre, qui donc jugera, si ce n'est le grammairien? que peuvent faire les élèves, si leur guide reste indécis? Et les maîtres eux-mêmes, qui n'ont pas toujours le loisir d'approfondir chaque difficulté, sont bien aises de rencontrer un jugement arrêté et mûrement réfléchi.

Nous avons donc, dans tous les cas, énoncé une opinion motivée ; mais comme à des raisons plausibles on peut souvent opposer des raisons à peu près également plausibles, nous nous sommes presque toujours appuyé sur l'autorité de l'Académie, le seul tribunal, après tout, qui puisse prononcer valablement dans ces matières.

Ainsi donc, en général, la décision de l'Académie est

pour nous comme l'arrêt définitif sur toute difficulté. Nous savons bien que l'Académie elle-même n'est pas infaillible : une ou deux fois peut-être nous avons cru devoir nous séparer d'elle et combattre son opinion. Mais, à tout prendre, c'est encore l'autorité la plus sûre et la mieux établie. Dans les choses d'usage, par exemple, qui mieux qu'elle a le droit de décider? L'assertion d'un grammairien peut toujours être balancée par l'assertion d'un autre : l'Académie seule peut affirmer, parce qu'elle est un centre de lumières et qu'elle a mission pour juger. La logique, dira-t-on; est au dessus de l'Académie. Oui, sans doute; mais la grammaire est avant tout une science d'interprétation et d'habitude. Que de points de vue divers elle présente ! que d'exceptions ! que d'anomalies ! Et quelle influence n'exerce pas l'usage, cet arbitre si puissant de notre langue !

Nous sommes d'autant plus disposé à reconnaître l'autorité de l'Académie qu'elle-même ne pose pas de règles, n'établit pas de lois. Elle ne veut et ne peut rien changer à la Grammaire ; tous ses efforts tendent à faire avec scrupule et discernement l'inventaire de la langue, en un mot, à bien constater pour chaque époque ce qu'admet un usage constant et légitime.

Notre langue en effet, comme toute langue parlée, ne peut rester stationnaire. Certes elle a son génie bien fixé, sa marche arrêtée, ses formes constantes. Mais dans tout idiome il se trouve une partie, pour ainsi dire, vivante, animée, progressive ; il y a certaines locutions qui naissent et qui meurent tour à tour ; *verborum vetus interit ætas* (Horace). Sans cesse les hommes et les nations changent, les idées s'ouvrent de nouvelles voies. Il faut bien que le langage, interprète de ces besoins nouveaux, réponde à toutes les impressions de l'âme, à tous les mouvements des sens, et subisse toutes les transformations de la pensée humaine,

si mobile et si variée. Que d'idées et, par suite, que de mots ne crée pas chaque jour le progrès de l'industrie et de la science ! Combien dans notre âge même la langue oratoire n'a-t-elle pas ressenti l'influence des révolutions !

Les Dictionnaires, à leur tour, et la Grammaire elle-même ne peuvent donc être immuables. Mais la science grammaticale doit avoir ses temps d'arrêt. L'Académie par ses décisions la fixe pour une époque, jusqu'à ce que la marche des choses ait établi de nouveaux rapports et de nouvelles expressions. De là vient que, malgré cette mobilité continuelle, les règles de la Grammaire cependant ne sont jamais incertaines. On voit bien, d'ailleurs, que nous ne parlons ici que des formes variables, de la surface en quelque sorte, et non du fond de la langue qui, une fois fixée, doit rester immuable sous peine de décadence et de corruption.

Mais l'usage, en français, agit de deux manières distinctes et positives. Si dans la forme extérieure il marque les âges et les vicissitudes de notre idiome, il en constitue également au fond la physionomie et le caractère. Le français n'est pas un langage primitif et né de lui-même. Il est sorti des ruines du latin mêlé à d'autres idiomes, apportés ou confondus par la conquête. Ainsi quand, d'un côté, l'instinct du bon sens général, l'esprit vif et lucide de la nation, donnaient à notre langue une marche ferme, précise et régulière ; d'un autre côté, le mélange de langages divers, les formes conservées ou introduites, le développement des idées nouvelles, tout ce travail enfin a dû laisser des traces confuses et donner naissance à mille irrégularités qu'on ne peut expliquer aujourd'hui que par l'usage. De là tant d'exceptions dont la raison nous échappe ; tant d'idiotismes qu'il faut admettre en aveugle, parce qu'il serait trop difficile et trop hasardeux d'en vouloir rendre compte ; enfin

tant de tournures empruntées au latin et qu'il faut nécessairement expliquer par la Grammaire de cette langue.

Nous n'allons pas jusqu'à prétendre que pour bien savoir le français, notre langue maternelle, il soit indispensable de connaître à fond le latin, langue étrangère, langue morte. Mais pourtant si l'on ne veut pas toujours se contenter d'imputer au caprice de l'usage tant de tournures exceptionnelles, tant de variations dans l'orthographe [1], il faudra bien remonter aux sources, et chercher des lumières dans une connaissance plus approfondie des origines de notre langue. Aussi n'avons-nous point hésité, dans quelques cas, à recourir au latin pour rendre raison de certaines règles de notre syntaxe. Par exemple, on sait que nous n'avons en français que deux genres, le masculin et le féminin, et cela parce que nous n'avons pas, comme les Latins, de terminaisons variées. Et pourtant notre grammaire est remplie de tournures copiées dans la langue latine et transportées dans la nôtre avec l'emploi formel et caractérisé du genre neutre [2], qu'elle ne reconnaît pas. Faut-il donc nier les lois qui régissent ces sortes de phrases, parce qu'elles ne s'expliquent point par notre syntaxe ordinaire ?

Cette seule considération doit suffire pour démontrer que le secours du latin est du moins très utile pour étudier à fond et pour bien comprendre le français. N'est-ce pas, d'ailleurs, à cette source principale qu'ont puisé nos grands écrivains pour former leur style ? Et malgré la différence profonde des deux idiomes, ne reconnaît-on pas

[1] Pourquoi, avec une orononciation uniforme, écrivons-nous *prudence*, *abondance*, *différent*, *errant*, *mander*, *tenter*, etc. ? C'est que ces mots viennent du latin, où la prononciation change comme l'orthographe.

[2] Voici quelques unes de ces locutions : « il est doux de vivre, *dulce est vivere* ; c'est agréable, *hoc est jucundum* ; qui plus est, qui pis est, *quod majus, quod pejus est* ; je le veux, *illud volo* ; il en tient, *hoc habet*, *etc.* » Ajoutez encore les adjectifs pris comme adverbes, *sentir bon*, *parler haut*, *marcher droit*, etc., etc.

à chaque instant une affinité bien marquée dans leurs formes et leur développement?

Si donc la Grammaire ne doit pas s'arrêter à la lettre morte, au mécanisme matériel de la phrase, si, pour remplir toute sa mission, elle doit vivifier la science du langage, il faut bien alors qu'elle en consulte les origines, qu'elle en étudie les variations, qu'elle en connaisse le génie, pour rendre en tout temps les arrêts d'une critique sûre et éclairée. Appelée à juger les rapports des mots, c'est elle en effet qui décide du style, qui en applique les règles, en interprète les lois. Chargée du soin de maintenir et de conserver la pureté du langage, elle a, dans ce cas, le droit de prononcer sur les créations du génie.

Quand une littérature est en progrès, les esprits supérieurs découvrent dans les choses des rapports ignorés du vulgaire, et trouvent en même temps l'expression la plus juste pour les rendre. Ils s'emparent de la langue, cet instrument souvent rebelle, ils en assouplissent les ressorts, et lui enseignent à reproduire tous les mouvements de l'imagination, toutes les délicatesses du sentiment, tous les élans de l'inspiration la plus sublime. Alors les mots sont fécondés par le travail de la pensée, le style s'enrichit de tours nouveaux, d'alliances heureuses, d'expressions frappées au coin de la raison. La langue brille de son plus grand éclat, et elle se pare de toutes les richesses de l'esprit humain.

Mais toutes ces créations ne peuvent vivre et durer qu'autant que le bon sens public les adopte et les consacre. Or, les interprètes de ce jugement suprême, ce sont les grammairiens. Ils observent, ils recueillent, ils pèsent. Et comme il est en tout des règles posées éternellement par l'intelligence et le bon goût, ils ont toujours un point d'appui pour arrêter les écarts et redresser les erreurs de l'ima-

gination. Est-ce à dire qu'ils peuvent imposer des lois au génie? Non certes; le génie commande à la Grammaire; il peut franchir les bornes qu'elle a marquées, mais ses efforts ne peuvent cependant aller au delà des limites de la raison même.

Il nous semble alors que la Grammaire ne peut pas marcher toute seule, et qu'elle devra presque toujours s'allier à la Rhétorique; c'est-à-dire que la science des mots ne doit pas être complétement séparée de la science des idées. Comment en effet juger de la valeur d'une expression, si l'on ne saisit d'abord toute la valeur de la pensée? Comment prononcer sur l'alliance des mots sans avoir approfondi ce qu'ils doivent dire? Toutes ces expressions hardies, brillantes, sublimes, trouvées par nos grands écrivains, ne sont-elles pas frappantes de raison, de vérité, quoique souvent en dehors des règles communes? Et ces beautés inimitables faut-il les condamner parce qu'on ne peut les arracher de leur place pour les mettre à la portée du vulgaire?

Voilà ce qu'une sévérité timorée a bien souvent voulu faire. On n'a pas vu qu'une expression hardie et qui sort des règles ordinaires devait être examinée à sa place et pesée avec l'idée qu'elle représente. Et voilà comme la Grammaire a condamné quelquefois ce que la Rhétorique admirait [1]. De là pour les jeunes esprits, partagés entre ces deux autorités, une source d'incertitude et de faux jugements : inconvénient grave, que nous avons tâché d'éviter en défendant certaines hardiesses de style que beaucoup de grammairiens rejettent; mais aussi en expliquant par quel

[1] Croirait-on que cet admirable vers de Racine,

Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait, fidèle!

n'a pas trouvé grâce devant Marmontel lui-même? Voyez t. II, p. 1010, et tant d'autres exemples semblables qu'on trouvera dans le cours de cet ouvrage.

travail de l'esprit elles ont été conçues ; quelle combinaison de l'art les motive et les autorise ; enfin jusqu'à quel point et à quelles conditions on peut les imiter.

Au temps où nous vivons la sphère des études grammaticales s'est agrandie. La parole, qui dans tous les temps est une arme puissante, est aujourd'hui pour tous une arme indispensable ; non seulement la correction et la pureté, mais encore la vigueur d'expression et la fermeté du style sont devenues un besoin général ; car tout homme est appelé à défendre ses intérêts, à discuter ceux des autres, à manier au nom de tous la parole ou la plume. La Grammaire peut donc moins que jamais séparer l'étude des mots de l'étude des idées.

Outre ces vues générales qui ont présidé à l'ensemble de notre travail, nous avons encore cherché à introduire dans les détails un grand nombre d'améliorations partielles. Mais comme chacun doit être responsable de ses opinions, nous avons signé de nos initiales (A. L.) toutes les additions qui nous appartiennent. Nous indiquerons entre autres :

Une exposition détaillée du système suivi par l'Académie pour les substantifs composés ;

Une dissertation sur l'orthographe des mots d'origine étrangère, qui conservent encore plus ou moins leur caractère exceptionnel ;

Un développement entièrement refondu sur le régime des adjectifs ;

Enfin des remarques détaillées sur quelques pronoms, etc.

Nous pouvons donc affirmer que la réunion de ces différents travaux, sans avoir changé dans l'ensemble l'œuvre de M. Girault-Duvivier, en fait cependant une œuvre nouvelle, plus complète et plus en harmonie avec les progrès de la science grammaticale.

A. Lemaire.

PRÉFACE

DE M. CH.-P. GIRAULT-DUVIVIER.

En composant cet ouvrage, je n'ai pas eu la présomption d'établir des principes nouveaux, ni de vouloir confirmer de mon autorité ceux qui ont été posés, soit par les anciens Grammairiens, soit par les nombreux philologues modernes qui ont enfanté et enfantent tous les jours de nouvelles méthodes, de nouveaux systèmes; je me suis renfermé dans un rôle plus modeste : j'ai cherché à réunir en un seul corps d'ouvrage tout ce qui a été dit par les meilleurs Grammairiens et par l'Académie sur les questions les plus délicates de la langue française.

Je me suis rarement permis d'émettre mon avis; j'ai dû me contenter de rapporter, ou textuellement, ou par extrait, celui des grands maîtres, et j'ai pris dans les meilleurs écrivains des deux derniers siècles et de nos jours les exemples qui consacrent leurs opinions.

J'ai indiqué avec une scrupuleuse exactitude les sources où j'ai puisé; j'ai mis en parallèle les opinions des différents auteurs, mais j'ai laissé aux lecteurs le droit de se ranger à tel ou tel avis, lorsque la question restait indécise, ou que la solution n'en était ni indiquée par l'analogie, ni donnée par l'usage le plus généralement adopté[1].

L'écrivain embarrassé sur l'emploi de certaines locutions, sur certaines règles qu'il n'a pas présentes à la mémoire ou qu'il n'a pas approfondies, cherche souvent un guide qui l'éclaire; il ignore quel est le Grammairien qu'il pourra consulter avec confiance; souvent même, dans son incertitude, et craignant de tomber dans une faute, il adopte une tournure qui ne rend pas complétement son idée ou qui la dénature.

Je lui offre le fil d'Ariane, je lui indique la sortie du labyrinthe; et

[1] Voyez nos réflexions sur ce sujet, plus haut, page II. A. L.

c'est éclairé par les lumières des plus célèbres Grammairiens et des plus grands écrivains qu'il reconnaîtra la route à suivre ainsi que les mauvais pas à éviter.

Le professeur trouvera sans peine et sans recherches les autorités dont il aura besoin pour appuyer ses préceptes; il pourra consulter les originaux, les comparer, les indiquer à ses élèves, et, en remontant à la source des principes, donner à ses leçons le caractère d'authenticité qui seul peut les rendre solides et ineffaçables.

Depuis longtemps les Grammairiens et tous ceux qui s occupent particulièrement de la langue ont dû désirer qu'il existât un ouvrage dans lequel fût réuni tout ce qu'ont écrit les anciens et les modernes sur les difficultés qu'elle présente, un ouvrage où l'on rencontrât en corps de doctrine les décisions éparses de l'Académie.

Les obstacles sans nombre qui m'ont arrêté moi-même, lorsque j'ai voulu m'éclairer sur quelques doutes ou approfondir quelques questions épineuses de la grammaire, m'ont fait sentir l'avantage qui résulterait d'un livre où seraient classées toutes les règles qui se trouvent dans nos plus habiles Grammairiens, où l'on réunirait ces remarques sur notre langue, ces observations fines et délicates qui sont disséminées dans Vaugelas, Bouhours, Voltaire, La Harpe, Marmontel, etc., et où l'on s'abstiendrait de décider ce qui est encore indécis, et de mettre des règles positives là où il ne reste que de l'incertitude [1].

Le but principal que je me suis proposé est de déterminer d'une manière fixe le point auquel est parvenue de nos jours la langue française; et c'est pour y arriver que j'ai fait, si j'ose le dire, sous la dictée des Grammairiens et des écrivains, le procès-verbal de toutes les discussions dont notre langue a été l'objet.

Une langue vivante est sans cesse entraînée vers des accroissements, des changements, des modifications qui deviennent, par la suite, la source de sa perfection ou de sa décadence. Les grands écrivains la fixent, il est vrai, pour longtemps; leurs écrits servent longtemps de modèle et de règle, mais insensiblement la pureté des principes s'altère, l'emploi ou l'abus de certains mots s'introduit, la langue se dénature; les Grammairiens modernes, séduits quelquefois

[1] Maintenant que l'Académie s'est prononcée sur un grand nombre de questions, il en reste peu de douteuses, et dans ce cas même nous avons toujours indiqué la solution qui nous a paru la meilleure. A. L.

eux-mêmes par l'exemple, partagent et sanctionnent des erreurs dangereuses; ils contribuent peut-être, sans le vouloir, à rendre plus rapide un torrent dont ils étaient appelés à restreindre ou à arrêter le cours.

On se plaint de la pauvreté de notre langue, et c'est souvent parce qu'on en ignore les ressources, ou parce qu'on n'a pas le génie qui sait la rendre docile : de là ces mots nouveaux que l'on s'empresse d'adopter avant qu'une longue réflexion, un usage constant et l'approbation des bons écrivains les aient consacrés; de là cette extension, si fautive et si dangereuse, donnée au sens de quelques termes, extension plus contraire encore à la pureté du langage que l'introduction de mots nouveaux.

Peut-on accuser de faiblesse ou de pauvreté la langue dans laquelle ont écrit Bossuet, Fénelon, Pascal, Boileau, Racine, les deux Corneille, Voltaire, Rousseau, Buffon, Delille, etc.?

Une langue qui, sous leur plume, a su prendre tous les tons, se plier à toutes les formes, peindre toutes les affections, rendre toutes les pensées, animer tous les tableaux, toutes les descriptions; une langue enfin qui a prêté son harmonie à Fénelon, son élégance, sa pureté à Racine, et ses foudres à Bossuet, est assez riche de son propre fonds; elle n'a pas besoin d'acquisitions nouvelles; il ne faut plus que la fixer, au moins pour nous, au point auquel ces grands écrivains l'ont élevée.

Consultons sur le néologisme Voltaire, dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*, au mot *Langue française*, nous verrons avec quelle vigueur il s'oppose à cette manie d'innover sans cesse; et certes, Voltaire n'était l'esclave ni de la routine ni des vieux usages; mais il a senti qu'une langue illustrée par les productions des écrivains du siècle de Louis XIV devait s'arrêter, *dans la crainte*, comme il le dit lui-même, *que la langue française, si polie, ne redevînt barbare, et que l'on n'entendît plus les immortels ouvrages de ces grands écrivains.*

Cette opinion remarquable d'un des plus beaux génies du dernier siècle m'a donc fait penser que le moyen le plus sûr de fixer le langage était d'offrir, si j'ose m'exprimer ainsi, la collection de toutes les lois qui ont été portées par les Grammairiens et les auteurs classiques sur cette importante matière; ce code, dont je n'ai prétendu être que l'éditeur, est la seule digue qui puisse arrêter les efforts toujours renouvelés et les envahissements successifs de l'esprit d'innovation.

Depuis quelques années, les grammaires françaises se sont extrêmement multipliées; plusieurs sont le fruit des méditations et du

travail d'hommes aussi recommandables par leur savoir que par leurs talents; mais beaucoup renferment des systèmes qui, en se rattachant par quelques points aux anciens principes, portent l'empreinte de la nouveauté. Ce qui est encore plus déplorable, c'est que ces grammaires sont souvent opposées les unes aux autres; c'est qu'elles n'abordent qu'en tremblant ou ne font qu'effleurer les difficultés, de sorte qu'après les avoir consultées on s'aperçoit qu'au lieu de la lumière et de la vérité qu'on espérait y rencontrer, on ne recueille d'autre fruit de ses recherches que de l'incertitude et des doutes.

Mais dans l'ouvrage que j'offre au public, Vaugelas, Th. Corneille, Arnauld, Lancelot, d'Olivet, Dumarais, Beauzée, Girard, plusieurs Grammairiens modernes, l'Académie française elle-même vous dicteront leurs arrêts. A leur voix, les doutes disparaissent et cèdent la place à la conviction.

Cette Grammaire offre d'ailleurs un nouveau degré d'utilité. Bien convaincu que la religion et la morale sont les bases les plus essentielles de l'éducation; que les règles les plus abstraites sont mieux entendues lorsqu'elles sont développées par des exemples, et qu'à leur tour les exemples se gravent mieux dans la mémoire lorsqu'ils présentent une pensée saillante, un trait d'esprit ou de sentiment, un axiome de morale ou une sentence de religion, je me suis attaché à choisir de préférence ceux qui offrent cet avantage. J'ai en outre multiplié ces exemples autant que je l'ai pu, et je les ai puisés dans les auteurs les plus purs, les plus corrects, de sorte que, si dans certains cas nos maîtres en grammaire sont partagés d'opinion, si certaines difficultés se trouvent résolues par quelques uns d'eux d'une façon différente et qu'on soit embarrassé sur le choix que l'on doit faire, sur l'avis que l'on doit suivre, on éprouvera du moins une satisfaction, c'est qu'on aura pour se déterminer l'autorité d'un grand nom, car, comme l'a dit un auteur, *Il n'y a de Grammairiens par excellence que les grands écrivains.*

Tels sont les motifs qui m'ont fait entreprendre cet ouvrage. Je vais maintenant rendre compte en peu de mots du plan que je me suis tracé :

J'ai cru devoir adopter la marche suivie par les anciens Grammairiens, soit pour les grandes divisions de la grammaire et de la syntaxe, soit pour les dénominations données aux différentes parties du discours, aux différents temps des verbes. Je n'ai point voulu créer, je n'ai point eu l'intention d'être auteur, j'ai donc dû me servir des

termes les plus généralement employés et les plus usités. J'ai laissé aux idéologues et aux métaphysiciens le soin de démontrer ce qu'ils trouvent de vicieux ou de faux dans les anciens termes et la gloire d'en proposer de nouveaux; j'ai suivi les sentiers battus par les anciens maîtres, bien sûr de ne pas m'égarer et de n'égarer personne avec moi sur leurs traces.

La partie didactique de l'ouvrage est donc distribuée à peu près comme le sont toutes les grammaires; mais cette partie formant un corps de doctrine peut être lue de suite et elle a dû être divisée méthodiquement.

Lorsque j'ai traité individuellement des mots qui, dans certaines circonstances, offrent des difficultés relatives, soit à leur emploi, soit à la place qu'ils doivent occuper dans les phrases, soit enfin à l'influence qu'ils exercent sur les autres mots qui les suivent et qui en dépendent, j'ai cru devoir les ranger par ordre alphabétique, mais toujours dans la classe dont ils font partie.

Ainsi donc, aux articles des *Prépositions*, des *Adverbes*, des *Conjonctions*, on trouvera, suivant leur ordre alphabétique, ceux de ces mots qui suivent des règles particulières ou qui donnent lieu à des remarques et à des explications.

Pour la partie de l'ouvrage que j'ai désignée sous le nom de *Remarques détachées*, j'ai adopté le même ordre comme le seul qui pût, en facilitant les recherches, rendre plus utile cette partie de mon travail dans laquelle on trouvera la solution d'un grand nombre de difficultés et surtout l'indication de ces locutions vicieuses qui n'appartiennent qu'à la classe du peuple et dont quelques unes, moins grossières en apparence, mais tout aussi contraires au bon goût, à la pureté et à l'élégance, se sont introduites parmi les personnes que leur éducation et leurs habitudes auraient dû garantir de cette contagion.

J'ai fait, au surplus, tous mes efforts pour remplir la tâche que je m'étais imposée; mais peut-être n'ai-je pas encore atteint le degré de perfection auquel j'aspirais. C'est surtout au moment où je vais paraître devant des juges éclairés que le sentiment de ma faiblesse me fait redouter leur arrêt.

S'il m'est contraire, loin de me décourager, loin de repousser avec dépit les critiques et les observations, je les recevrai toujours avec une satisfaction d'autant plus grande que je tâcherai de les faire tourner à mon avantage.

S'il m'est favorable, je me féliciterai de ne m'être trompé, ni sur

l'utilité de mon travail, ni sur les moyens que j'ai employés pour le terminer, et je me trouverai heureux d'obtenir une place à la suite de ces écrivains laborieux chez lesquels la patience et le zèle ont tenu lieu des talents qui créent, et dont les utiles ouvrages leur ont acquis l'estime des hommes instruits et la reconnaissance de leurs concitoyens.

TABLE

DES AUTEURS ET DES ÉDITIONS A CONSULTER

POUR VÉRIFIER LES CITATIONS RENFERMÉES DANS CET OUVRAGE.

—

ACADÉMIE FRANÇAISE
- (*Décisions de l'*), recueillies par M. L. T. — Paris, 1698.
- (*Sentiments de l'*), *sur le Cid*. — Paris, 1701.
- (*Observations de l'*) *sur les Remarques de Vaugelas*. — Paris, 1704.
- (*Opuscules sur la langue française* par divers Académiciens, et Journal de l'). — Paris, 1754.
- (*Dictionnaire de l'*). — Paris, 1762; et Smits, an 6 et an 7 ou 1798.
- —Enfin l'édition de 1835, qui consacrant certaines réformes de la langue et de l'orthographe, donne un très grand nombre de décisions nouvelles.

ANDRY DE BOISREGARD. — *Réflexions générales sur l'état présent de la langue française*, 2e *édition*. 1692 à 1693.

AUGER. — *Commentaire sur Molière*. — Paris, 1819.

BEAUZÉE. — *Grammaire générale*. — Paris, 1767.

BERTRAND. — *Raison de la synt. des particip. dans la langue fr.* — Paris, 1809.

BESCHER. — *Théorie nouv. et raisonnée des particip. franç.* — Paris, 1810.

BOINVILLIERS. — *Grammaire raisonnée*. — Paris, 1801.

BONIFACE. — *Manuel des amateurs de la langue fr.* — Paris, 1813 et 1814.

BOUHOURS (Le P.). — *Remarques sur la langue française*. — Paris, 1680.

BOUILLETTE. — *Traité des sons de la langue française*. — Paris, 1788.

BOURSON. — *Le participe français*. — Brest, 1707.

BUFFIER (Le P.). — *Grammaire française sur un plan nouveau*. — 1732.

BUTET. — *Cours théorique d'instruction élémentaire*. — Paris, 1818.

CHAPSAL. — *Nouveau Dictionnaire grammatical*. — Paris, 1808.

COLLIN-DAMBLY. — *De l'usage des expressions négatives dans la langue française*. — Paris, 1808.

CONDILLAC. — *OEuvres choisies*; sa Grammaire. — Paris, 1796.

DANGEAU. — *Essais de Grammaire*. — Paris, 1754.

DARU (Pierre). — *Dissertation sur les Participes* (à la suite de la traduction des œuvres d'Horace). — Paris, 1804.

DEMANDRE. — *Dict. de l'élocut. franç.*, revu par Fontenay. — Paris, 1802.

DOMAIRON. — *Principes généraux de belles-lettres*. — Paris, 3e édit., 1817.

DOMERGUE.
- *Grammaire française simplifiée*. — Paris, 1791.
- *Solutions grammaticales*. — Paris, 1808.
- *Journal de la langue française*. — Lyon, 1er septembre 1784 à 1790.
- *Manuel des étrangers*. — Paris, 1806.

DUMARSAIS. — *Principes de Grammaire.* — Paris, 1793.

ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE. — *Grammaire et littérature.* Les articles de grammaire sont rédigés par Beauzée et par Dumarsais. — Paris, 1782.

ESTARAC. — *Grammaire générale.* — Paris, 1811.

FABRE. — *Syntaxe franç.*, ou *Nouvelle Gramm. simplifiée.* — Paris, 1803.

FÉRAUD. — *Dictionnaire critique de la langue française.* — Marseille, 1787.

GATTEL. — *Dictionn. univ. portat. de la langue française.* — Paris, 1813.

GIRARD. — *Vrais principes de la langue française.* — Paris, 1747.

GUEROULT. — *Grammaire française.* — Paris, 1809.

GUYOT. — *Grand Vocabulaire français.* — Paris, 30 vol. in-4°.

HARRIS. — *Hermès*, ou *Recherches philosophiques sur la grammaire universelle*; traduit par Thurot. — Paris, 1794.

JACQUEMARD. — *Abrégé de Grammaire française.* — Paris, 1811.

LAVEAUX. — *Dict. rais. des diffic. gramm. et litt. de la lang. fr.* — Paris, 1818.

LEMARE. — *Cours théorique et pratique de la langue française.* — Paris, 1re et 2e éditions, 1807 et 1819.

LÉVIZAC. — *Grammaire philosophique et littéraire.* — Paris, 1801.

MARMONTEL. — *Leçons d'un père à ses enfants sur la langue française.* — Œuvres posthumes.

MAUGARD. — *Cours de la langue française.* — Paris, 1812.

MÉNAGE. — *Observations sur la langue française.* — Paris, 1672.

MOREL. — *Essai sur les voix de la langue française*, et *Traité de la concordance du participe.* — Paris, 1804.

D'OLIVET. { *Remarques sur Racine.* — *Essais de Grammaire.* — *Traité de la prosodie.* — } Paris, 1783.

PERREAU. — *Grammaire raisonnée.* — Paris, 1800.

PORT-ROYAL. — (Arnauld et Lancelot). *Gramm. génér. et raisonnée;* avec les *Remarques de Duclos*, et le *Supplément de Fromant.* — Paris, 1774.

RÉGNIER-DESMARAIS. — *Grammaire française.* — Paris, 1706.

RESTAUT. — *Principes génér. et raisonnés de la langue franç.* — Paris, 1774.

RICHELET. — *Dictionn. de la langue franç. ancienne et mod.* — Lyon, 1728.

ROLLIN. — *Manière d'enseign. et d'étud. les belles-lettres.* — Paris, 1787.

ROUSSEL DE BERVILLE. — *Essai sur les convenances gramm.* — Lyon, 1784.

SAUGER. — *Connaissance de la langue fr.* — 3e édit., 1 vol. in-12. — Paris, 1820.

SICARD. — *Éléments de la Grammaire générale.* — Paris, 1801.

SYLVESTRE DE SACY. — *Principes de Gramm. génér.* — 2e édit. Paris, 1803.

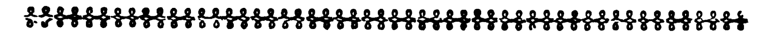
TRÉVOUX. — *Dictionnaire universel français et latin.* — Paris, 1752.

VALLANT. — *Lettres académiques sur la langue française.* — Paris, 1812.

VAUGELAS. — *Remarques sur la langue française*, avec des notes de Patru et de Th. Corneille. — Paris, 1738.

VOLTAIRE. — *Notes et commentaires sur Corneille.* — Paris, 1783.

WAILLY. — *Principes généraux sur la langue française.* — Paris, 786.



APERÇU CRITIQUE

SUR

LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.

Malgré tout le soin apporté par l'Académie dans la dernière édition de son Dictionnaire, malgré le mérite incontestable de cette grande œuvre, il est cependant encore plus d'une question omise, ou résolue d'une façon qui nous paraît inexacte. Qu'il nous soit permis de donner ici un aperçu rapide des points les plus importants signalés par notre critique.

PRONONCIATION.

La prononciation dépend de l'usage, et l'Académie peut seule en constater les règles. Le Dictionnaire devrait donc énoncer au moins les différences principales, et dire, par exemple, si l'on prononce *instinct,* comme *distinct, succinct;* si l'on prononce *respect, aspect,* comme *direct, abject,* etc. (Voyez plus loin, p. 39.)

Il semble que l'infinitif en *er,* sonnant sur une voyelle suivante, ait la même valeur que s'il était suivi d'un *e* muet. Or, dans ce cas, toutes les terminaisons semblables prennent l'è ouvert, *père, éphémère, espère;* c'est le génie de notre langue. Le Dictionnaire (lettre R) accentue *allé-r-au combat.* Ne serait-il donc pas plus régulier de prononcer avec Vaugelas *allèr-au combat?* (Voyez p. 65.)

ORTHOGRAPHE.

1° Il règne encore une grande incertitude sur la manière d'écrire au pluriel les mots d'origine étrangère adoptés par notre langue. Il serait utile au moins de diminuer les exceptions. Ainsi, d'après l'Académie, tous les mots

latins en *um*, devenus français, prennent un *s* au pluriel : des *factums*, des *factotums*, des *pensums*, etc. Mais pourquoi d'autres mots latins, devenus également français, ne prennent-ils pas ce signe ? pourquoi faut-il écrire, sans *s*, des *duplicata*, des *errata?* l'un serait-il plus barbare que l'autre ? Et si l'on donne pour raison que *duplicata* est déjà un pluriel en latin, comment peut-on admettre au singulier *un duplicata?*— Par suite, devrons-nous écrire des *agendas* ou des *agenda?* L'Académie se tait. — Enfin, puisqu'on admet des *duos*, des *trios*, pour quel motif faut-il écrire, sans *s*, *plusieurs solo?* Dès que cette expression désigne plusieurs choses semblables, ne doit-elle pas prendre le signe du pluriel, comme les mots analogues *uns*, *seuls?* etc. (Voyez p. 157 et suivantes.)

2° L'Académie, dans les mots composés, formés d'un verbe et d'un substantif, semble suivre partout une marche uniforme. Elle admet le signe du pluriel pour tous les mots qui le comportent : des *coupe-jarrets* , des *cure-dents*, des *casse-noisettes*, des *gagne-deniers*, des *hausse-cols*, des *passe-ports*, des *tire-balles*, etc. Mais sur quel motif s'appuie l'exception adoptée pour les mots composés où se trouve le verbe *porter ?* Pourquoi devons-nous écrire sans *s* des *porte-aiguille*, des *porte-bougie*, etc.? n'y a-t-il pas là une contradiction ? (Voyez p. 184.)

3° Fallait-il céder à l'abus pour le mot *érésipèle* qui s'éloigne ainsi de son étymologie, au lieu de maintenir *érysipèle ?*

4° Si le mot *feu* est synonyme de *défunt*, pourquoi n'aurait-il pas un pluriel ? Et s'il signifie seulement *le dernier mort*, ne pourrait-on pas écrire encore dans ce sens : « les *feus* rois de Prusse et d'Angleterre? » (Voyez p. 258.)

SYNTAXE.

1° Faut-il dire : *c'est* UNE *de mes délices ? — c'est* UNE *des plus belles orgues qu'on puisse voir ? — cet orgue est* UN *des plus beaux de Paris ?* etc. L'Académie se tait. (Voyez p. 101 et 1206.)

2° Le Dictionnaire, à l'art. du pronom relatif *que*, dit qu'il s'emploie pour *de qui*, *à qui*, dans les phrases : *c'est de vous*, *c'est à vous*, QUE *je parle*. A notre avis, le seul régime du verbe *je parle* existe dans les mots *de vous*, *à vous*, et comme il n'y a qu'un rapport à exprimer, on ne peut donner un

second complément au verbe ; c'est pour cela même qu'on ne dit pas : *c'est de vous de qui, c'est à vous à qui je parle.* Mais ne serait-ce pas la même faute, si *que* était un pronom employé dans le même sens? Ce mot ne peut donc être ici qu'une expression conjonctive. Et si, par hasard, on voulait y voir un pronom, il faudrait nécessairement analyser ainsi la phrase : *ce que je parle* (expression alors peut-être imitée du latin *hoc quod loquor*) *est*, s'adresse, *à vous*. Ainsi, même dans cette hypothèse, le mot *que* ne peut être employé là pour *de qui, à qui*. (Voyez p. 356.)

3° Quelques grammairiens hésitent sur l'accord de l'adjectif *tel*, suivi de *que*, employé dans le premier membre d'une comparaison, et répété dans le second. L'Académie ne donne point d'exemple qui tranche la question. Il nous semble, du reste, qu'il ne peut y avoir aucun doute : la répétition même de l'adjectif indique un double rapport. C'est une locution calquée sur le latin (1). On devra donc écrire : « *Telle que la foudre* fait voler en éclats tout ce qui s'oppose à son cours, *tel César* marquait son passage par des ruines. » — « *Tels que des loups* ravisseurs s'élancent dans l'ombre, *telle* s'avançait *notre troupe.* » Il est à remarquer que la répétition de l'adjectif *tel*, indiquant une double idée, exige alors un verbe dans l'un et l'autre membre de phrase. Mais sans la répétition et avec un seul verbe, l'accord est tout différent. Nous écrirons : « César, *tel que* la foudre, marque son passage par des ruines. »

4° Madame de Sévigné a écrit : « *J'espère* que Pauline *se porte* bien. » Le Dictionnaire ne donne aucun exemple du mot *espérer* dans ce sens. Ne serait-il pas bien rigoureux de condamner cette tournure expressive qui nous vient du latin, et qui s'explique facilement par une éllipse, *j'espère apprendre que*, etc. (Voyez p. 1139.)

(1) Un exemple suffira. Virgile, *Énéide*, *VI*, 205 :

Quale solet silvis brumali frigore *viscum*. . . . .
Talis erat *species* auri frondentis opaca
Ilice ; sic leni crepitabat bractea vento.

« *Telle que la feuille* nouvelle du gui verdit durant l'hyver..... *tel* rayonnait *le rameau* d'or, *telles* murmuraient ses *lames* frémissantes au souffle du zéphyr. »

Dans les phrases de ce genre, l'adjectif latin *qualis* est représenté par la locution entière *tel que*, et non pas seulement par la conjonction *que* : car alors il ne faudrait qu'un seul verbe, sans la répétition du mot *tel*.

5° Ne doit-on pas mettre une différence entre : « cet homme est *pire*, » et « cet homme est *pis* que son frère ? » — Dans quel cas faut-il employer *pis* ou *plus mal?* (Voyez p. 1217.)

6° L'Académie donne à l'adjectif *propre* un complément avec la préposition *de*. J'ose penser que c'est une erreur, et les exemples cités par le Dictionnaire me suffiront pour le prouver. Pourrait-on dire : « Le sable est un terrain léger : je le crois *propre de* cette plante. » — « Le midi est une exposition favorable aux arbres ; mais il est surtout *propre de* cet arbuste. » Ainsi donc, il faut le reconnaître, dans les phrases où la préposition *de* est placée après l'adjectif *propre*, elle n'en dépend pas ; mais elle indique le régime du substantif qui précède : Le pic et la houe sont *la culture* propre *de* ce sol. » (Voyez p. 1234.)

Telles sont les principales questions où l'on regrette de ne pas trouver une solution satisfaisante. Mais nous n'en persistons pas moins à nous soumettre, en général, aux décisions de l'Académie. En effet, si les opinions particulières des grammairiens doivent l'emporter quand elles sont fondées sur la raison et l'expérience, elles reçoivent cependant leur véritable sanction du corps savant, qui seul peut faire loi dans ces matières. En grammaire, comme en tout, sous peine d'anarchie, il faut une autorité régulatrice et souveraine.

A. L.

GRAMMAIRE

DES GRAMMAIRES.

La Grammaire est un art qui enseigne à parler et à écrire correctement.

Cet art, composé de différentes parties, a pour objet *la parole*, qui sert à énoncer *la pensée*. *La parole* est ou prononcée ou écrite. Ces deux points de vue peuvent être considérés comme les deux points de réunion auxquels on rapporte toutes les observations grammaticales; ainsi toute la Grammaire se divise en deux parties générales : la première, qui traite de la parole; et la seconde, qui traite de l'écriture.

La Grammaire admet deux sortes de principes : les uns sont d'une vérité immuable et d'un usage universel; ils tiennent à la nature de la pensée même, ils en suivent l'analyse, ils n'en sont que le résultat; les autres n'ont qu'une vérité hypothétique et dépendante de conventions libres et variables, et ne sont d'usage que chez les peuples qui les ont adoptés librement, sans perdre le droit de les changer ou de les abandonner, quand il plaira à l'usage de les modifier ou de les proscrire. Les premiers constituent la Grammaire *générale;* les autres sont l'objet des diverses Grammaires *particulières*.

Ainsi, la Grammaire générale est la science raisonnée des principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite dans toutes les langues;

Et la Grammaire particulière, l'art de faire concorder les principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite, avec les institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière.

La Grammaire générale est une science, parce qu'elle n'a pour objet

que la spéculation raisonnée des principes immuables et généraux de la parole; une Grammaire particulière est un art, parce qu'elle envisage l'application pratique des principes généraux de la parole aux institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière.

(Beauzée et Douchet, *Encycl. méth.*)

L'expression la plus simple dont on se serve pour exprimer ses pensées par le secours de la voix, s'appelle *mots*.

Pour avoir une idée juste des mots, on doit les considérer et comme *sons*, et comme *signes de nos pensées*.

Considérés comme *sons*, les mots sont composés de *lettres* qui, seules ou réunies entre elles, forment des *syllabes*.

Considérés comme *signes de nos pensées*, les mots servent à exprimer les objets qui s'offrent à nos yeux ou à notre esprit, ou bien les différentes vues sous lesquelles nous les avons conçus.

Quand la prononciation des lettres dont se compose une syllabe est formée par une seule émission de voix, et sans articulation, ces lettres sont appelées *lettres voyelles*, ou simplement *voyelles*. Si la prononciation des lettres se forme par le son de voix modifié, ou par les lèvres, ou par la langue, ou par le palais, ou par le gosier, ou par le nez, alors ces lettres sont dites *sonnantes avec d'autres*, *consonnantes* ou *consonnes;* parce que, pour former un son, elles ont besoin d'être réunies à des voyelles.

Les mots se composent donc de deux sortes de lettres, de *voyelles* et de *consonnes*.

Le recueil qu'on a fait des signes ou lettres qui représentent les sons particuliers dont se composent les mots d'une langue s'appelle *Alphabet*. (Dumarsais, *Encycl. méth.*, au mot *Alphabet*.)

Pour nous, nous n'avons pas d'alphabet qui nous soit propre; nous avons adopté celui des Romains. (Le même.)

En voici les signes, dans l'ordre d'énonciation généralement adopté :

A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, X, Y, Z.

On y ajoute encore un signe & qui remplace *et*. — Cet ordre, tout arbitraire, mais consacré par l'usage, nous semble devoir être nécessairement conservé, parce qu'il est la clef de tous les dictionnaires et de tant d'autres livres où il sert à faciliter les recherches. A. L.

Or cet alphabet n'a proprement que vingt lettres : *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, *j*. *l*, *m*, *n*, *o*, *p*, *r*, *s*, *t*, *u*, *z*. En effet, le *x* et le & ne sont que des abréviations :

Le *x* est pour *gz: exemple* se prononce *egzemple;* — *x* est aussi pour

cs : axiome se prononce *acsiome;*—on fait encore servir le *x* pour deux *ss*, *Auxerre*, *Bruxelles*.

Le *k* est une lettre grecque qui ne se trouve en latin qu'en certains mots dérivés du grec; c'est notre *c* dur : *ca*, *co*, *cu*.

Le *q* n'est aussi que le *c* dur : ainsi ces trois lettres *c*, *k*, *q*, ne doivent être comptées que pour une même lettre; c'est le même son représenté par trois caractères différents. C'est ainsi que les lettres *c i* font *si ; s i*, encore *si*, et *t i* font aussi quelquefois *si*. (Dumarsais.)

Le *v* représente l'articulation semi-labiale faible, dont la forte est *f*, et de là vient qu'elles se prennent aisément l'une pour l'autre. *Neuf*, devant un nom qui commence par une voyelle, se prononce *neuv* · *neu vhommes*. (Beauzée, *Encyclop. méth.*, lettre V.)

Cependant, cette lettre n'étant pas entièrement la même que *f*, puisque la prononciation diffère du fort au faible, doit être considérée comme un signe particulier. A. L.

Enfin l'*y* est une lettre grecque qui s'emploie pour un *i* ou pour deux *i* : pour un *i*, dans les mots tirés du grec; et pour deux *i*, dans les mots purement français.

De sorte qu'on peut dire que l'alphabet français renferme présentement vingt-cinq lettres, savoir : cinq voyelles, qui sont *a*, *e*, *i*, *o*, *u;* et vingt consonnes, qui sont b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, y, z.

On pourrait encore ajouter les signes composés *œ*, *w*, &; nous en parlerons plus loin. Mais ce qu'il nous est impossible d'admettre, c'est l'*y* rangé parmi les consonnes, puisque cette lettre ne peut jamais avoir que le son d'une voyelle simple ou double. Quelques grammairiens, il est vrai, ont imaginé de prendre l'*y* pour une pure consonne dans certains mots où, séparé de la voyelle qui le précède, il s'appuie totalement sur celle qui suit : *pa-yen*, *Ba-yonne*, *na-yade;* mais c'est une erreur; la seconde syllabe de ces mots forme une diphthongue (*voy*. p. 27), et par conséquent l'*y* tient simplement la place de la voyelle *i;* donc il ne peut être consonne. Cela est si vrai qu'aujourd'hui l'Académie écrit *païen*, *naïade*. Ainsi nous reconnaissons dans l'alphabet *six* voyelles et *dix-neuf* consonnes. A. L.

Ces voyelles ne sont pas les seules que nous ayons dans notre langue ; car, outre que chacune d'elles peut être brève ou longue, ce qui cause une variété assez considérable dans le son, il semble qu'à considérer la différence des sons simples, selon les diverses ouvertures de la bouche, on eût pu en ajouter encore d'autres. Mais les anciens Grammairiens ne distinguant pas les sons d'avec les lettres qui les représentent, et donnant, et aux lettres et aux sons, les mêmes noms

(*voyelles* et *consonnes*), cela a occasionné beaucoup de confusion et a fait tomber ces Grammairiens mêmes dans plusieurs erreurs. Par exemple, ils ont pris pour plusieurs sons, certains assemblages de lettres qui ne représentent qu'un seul son; ensuite ils ont cru que, dans la langue française, il n'y avait que cinq voyelles, parce qu'ils ne trouvaient que cinq lettres voyelles dans notre alphabet.

Alors ces Grammairiens se sont contentés de donner plusieurs sons à un même caractère, ou encore de joindre d'autres lettres aux cinq voyelles ordinaires. Mais d'autres, plus habiles, se sont déterminés à ne donner aux deux différentes sortes de sons, que les noms de *sons simples* et d'*articulation*, pour réserver les noms de *voyelles* et de *consonnes* aux lettres qui représentent c s sons; cependant, comme on n'est point encore accoutumé à ce nouveau langage, nous continuerons de donner, soit aux sons, soit aux lettres, les noms de *voyelles* et de *consonnes*, en prenant toutes les précautions nécessaires pour empêcher la confusion dans les esprits : nous continuerons d'appeler *voyelles* les sons simples; *consonnes*, les sons articulants; et nous donnerons les mêmes noms aux lettres, parce qu'elles servent à représenter ces deux sortes de sons; mais, afin de répandre sur cette matière toute la clarté, et en même temps toute la simplicité nécessaire, nous traiterons : 1° des voyelles pures et simples; 2° des voyelles représentées par plusieurs lettres; 3° des diphthongues; 4° des consonnes; 5° des syllabes. (*Traité des sons*, p. 5.)

PREMIÈRE PARTIE.

DES MOTS CONSIDÉRÉS COMME SONS.

CHAPITRE PREMIER.

ARTICLE PREMIER

DES VOYELLES PURES ET SIMPLES.

Ramus avait distingué dix voyelles pures et simples; mais il donnait un son différent à *au* et à *o*. MM. de Port-Royal, en admettant ce nombre de voyelles, substituèrent à l'*au* un autre son simple. L'abbé Dangeau en porta le nombre à quinze; et, depuis lui, les Grammairiens en ont reconnu plus ou moins, parce que, dit Duclos, les Grammairiens reconnaissent plus ou moins de sons dans une langue, selon qu'ils sont plus ou moins capables de s'affranchir du préjugé.

Les *voyelles* diffèrent en plusieurs manières des sons articulants, que nous nommons *consonnes* : 1° lorsqu'on les prononce, la voix sort librement, sans trouver d'obstacle à son passage, au lieu qu'elle en a à vaincre lorsqu'elle produit des consonnes; 2° elles peuvent se prononcer seules, au lieu que les consonnes ne peuvent se prononcer que par le secours d'une voyelle; 3° elles sont plus ou moins brèves, et plus ou moins longues, selon que l'on doit mettre plus ou moins de temps à les prononcer.

Pour indiquer ces différences de prononciation on a inventé les accents, auxquels un paragraphe particulier est consacré au chapitre de l'Orthographe.

Les consonnes, au contraire, ne sont que comme des éclats de voix qui passent dans l'instant, et qui n'affectent que le commencement du son des voyelles auxquelles elles sont jointes.

Enfin le son des voyelles peut être aigu ou grave, tandis que le son des consonnes n'est pas susceptible de ces modifications.

Le son *aigu* est un son faible et délié, qui n'est produit que par un filet d'air ou de voix, et qui n'exige qu'une petite ouverture de bouche. Les sons *graves* sont plus forts, plus gros et plus remplis, parce qu'ils sont formés par une plus grande abondance d'air qu'on pousse de la poitrine. (*Traité des sons*, p. 9.)

De cette définition, qui nous semble juste, ne faut-il pas conclure, en thèse générale, qu'un son largement accentué, c'est-à-dire, que les voyelles marquées d'un accent circonflexe, deviennent nécessairement graves, quoique toutes ne le soient pas au même degré? On verra par les réflexions suivantes que l'auteur n'admet pas généralement cette conséquence, qui pourtant nous paraît fort plausible. Mais d'abord que faut-il entendre par cette dénomination? Selon Marmontel, on aurait tort de croire que les voyelles *graves* ont un son plus bas que les voyelles *claires;* ce n'est pas l'abaissement, mais *le volume, la quantité* du son qui fait la différence : il est plus *renflé*, plus *sourd*, mais l'*intonation* est la même. Nous remarquerons d'abord que dans ce cas les graves et les longues tendraient à se confondre. Mais ou notre oreille nous trompe, ou la décision de Marmontel est erronée. Certes nous ne prétendons pas qu'on doive élever également la voix sur tous les tons aigus, et la baisser également sur tous les tons graves, de manière à faire de la prononciation un chant insupportable. Mais nous demanderons comment un son peut être *plus sourd* qu'un autre, si l'*intonation* est la même. Selon nous, les voyelles graves, dans la prononciation régulièrement accentuée, exigent que l'on baisse le ton, c'est-à dire, que la note de ces syllabes soit au-dessous de la note des syllabes aiguës qui les accompagnent dans la phrase. Et, cependant, cela n'empêche pas que ce son, plus grave que les autres, ne reste encore très élevé au besoin : c'est surtout un rapport de position qui marque la différence. Ainsi dans cet hémistiche : « Abîme tout plutôt! » les voyelles *a* et *u*, prononcées rapidement, doivent être dites avec une intonation plus élevée que *î* et *ô*, quoique celles-ci aient une accentuation plus large et plus marquée. Il suffit, pour s'en convaincre, d'essayer le mauvais effet des intonations contraires. L'observation de ces nuances est indispensable, non seulement dans le débit oratoire, mais encore dans la conversation où la justesse des intonations n'est pas moins nécessaire. A. L.

Les sons graves des voyelles *â, ê* exigent une grande ouverture de bouche; c'est ce qui les fait nommer *sons ouverts.* Il n'en est pas de même des sons graves des voyelles *eû* et *ô :* pour les prononcer, les lèvres s'allongent en dehors et ne laissent de passage à la voix que par leur milieu; l'air, qui vient en plus grande abondance de la poitrine, s'entonne dans la bouche et en sort en rendant un son gros et sourd (*Traité des sons*, même page.)

Ne faut-il pas mettre au même rang que ces derniers sons les voyelles *û* et *oû*, qui se prononcent évidemment par le même mécanisme, et se trouvent dans des conditions tout à fait semblables? D'où nous concluons que les quatre sons graves indiqués ici ne sont pas les seuls. A. L.

Il est bon d'observer qu'entre le son le plus aigu et le plus grave il y a plusieurs degrés, et, pour ainsi dire, plusieurs nuances de sons plus ou moins aigus, ou plus ou moins graves, dont la différence est plus sensible, lorsqu'on saute un degré pour comparer le *premier* avec le *troisième*, ou le *second* avec le *quatrième*. L'*e* ouvert est la voyelle qui offre le plus de degrés de ces sons aigus ou graves, comme dans les mots suivants : *musette*, *messe*, *père*, *sujet*, *thèse*, *objet*, *presse*, *fête*.

(*Traité des sons*, page 10.)

Les autres voyelles n'ont point d'autre son que le son aigu; ou, si elles acquièrent quelque gravité, elle n'est presque pas sensible. La seule différence qu'on y peut sentir ne vient que de leur brièveté ou de leur longueur, qui ne change rien à leur son, comme on peut le voir dans les exemples suivants : *donné*, *donnée*; *ami*, *amie*.

(*Idem*, même page.)

D'après ces exemples, on voit qu'il s'agit ici de voyelles non marquées d'un accent circonflexe; et cela semble confirmer notre observation. Remarquons, en passant, que l'accent appelé *grave* n'indique nullement un son grave, mais bien un son ouvert. Ce signe, au contraire, se rencontre même sur les voyelles les plus aiguës, *à*, *là-bas*, *où*; et quand il est placé sur une syllabe longue, il ne fait pas encore un son grave pour cela, *procès*, *succès*. A. L.

Ainsi, les quatre voyelles qui sont susceptibles de devenir réellement graves, sont *a*, *e*, *eu*, *o*; exemple : *mâle*, *tempête* *jeûne*, *côte*.

D'après nos observations précédentes, nous persistons à croire qu'il y a encore d'autres voyelles graves, mais à des degrés différents ; *flûte*, *joûte*, *abîme*, etc. Du reste, il est bien entendu que le son grave n'est pas tant pour nous un son absolu qu'un rapport de position, une note moins élevée que les notes aiguës qui l'entourent. A. L.

Dans la langue française, les voyelles brèves sont toujours aigües, et les graves sont toujours longues.

Mais les longues ne sont pas toujours graves, puisque, pour avoir cette dernière qualité, même en admettant l'extension que nous venons de proposer, il faut que la voyelle soit prononcée avec l'accent circonflexe. A. L.

Mais, que les voyelles soient longues ou brèves, graves ou aiguës, cela n'en change point la nature, puisque leurs sons, quelque grandes que puissent être leurs variétés, sont toujours produits par la même disposition des organes, et que la différence qui se trouve entre les sons graves et les sons aigus ne vient que de la quantité d'air qu'on

fait sortir de la poitrine, et de la force plus ou moins grande avec laquelle on pousse la voix. (*Traité des sons*, page 11.)

Aussi plusieurs Grammairiens ont-ils cru inutile de multiplier les voyelles, comme font ceux qui comptent pour autant de voyelles celles qui sont aiguës et celles qui sont graves, et en ont-ils borné le nombre à treize :

TABLE DES VOYELLES

considérées seulement par rapport à leurs sons.

a	la patte.	*eu*.	il est jeune.
e ouvert.	il tette.	*ou*.	coucou.
e fermé.	vérité.	*an*.	ange.
e muet	une table.	*in*.	ingrat.
i	ici, finit.	*un*	chacun.
o	une cotte.	*on*	bon.
u	usure.		

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES SUR QUELQUES-UNES DE CES VOYELLES.

§ I. — *Sur l'*E.

Notre langue n'a proprement que trois sortes d'E : l'E ouvert, l'E fermé, l'E muet. On les trouve tous trois dans les mots : *sévère, évêque*, etc. (Dumarsais, *Principes de Grammaire*, page 310.)

Le premier *e* de *sévère* est fermé, c'est pourquoi il est marqué d'un accent aigu; la seconde syllabe *vè* a un accent grave, c'est le signe de l'*e* ouvert; *re* n'a point d'accent, parce que l'*e* y est muet, etc.

Ces trois sortes d'*e* sont encore susceptibles de plus ou de moins; par exemple :

L'E ouvert est de trois sortes : 1° L'E ouvert commun, autrement dit aigu; 2° L'E plus ouvert, autrement dit grave; 3° L'E très ouvert.

1. L'E ouvert commun est l'E de presque toutes les langues; c'est l'E que nous prononçons dans les premières syllabes de *père*, *mère*; et dans il *appelle*, *nièce*, et encore dans tous les mots où l'E est suivi d'une consonne avec laquelle il forme la même syllabe, à moins que cette consonne ne soit le *s* ou le *z* qui marque le pluriel, ou le *nt* de

la troisième personne du pluriel des verbes; ainsi, on dit *chèf*, *brèf*, *mortèl*, *mutuèl*, etc., et non pas *chéf*, *bréf*, etc. (Le même, même page.)

2. L'E plus ouvert, ou ouvert grave, est celui qui se prononce par une ouverture de bouche plus grande que celle qu'il faut pour prononcer l'*e* ouvert commun, comme dans *nèfle*.

3. L'E très ouvert est celui qui demande une ouverture de bouche encore plus grande, comme dans *procès*, *accès*. (Le même, page 312.)

Ne peut-on pas reconnaître encore une quatrième nuance de l'E ouvert dans le son grave *ê*, *fête*, *tempête*, ou bien faut-il le confondre avec celui de *nèfle*? D'ailleurs cette lettre, dans la prononciation, varie à l'infini, et il serait impossible d'en classer toutes les nuances d'une façon précise. Aussi pensons-nous qu'il faut s'en tenir simplement à la classification générale indiquée la première. A. L.

L'E *ouvert* commun au singulier devient ouvert long au pluriel : le *chef*, les *chefs*; un *autel*, des *autels*. (Dumarsais, page 312.)

Cette remarque, qui pourrait au premier abord paraître subtile est fondée surtout sur une règle de prosodie (*voy.* plus loin chap. III, art. 2.) dont on comprendra la justesse en comparant les phrases suivantes : *un chĕf intrépide, des chēfs intrépides ; un autĕl élevé, des autēls élevés.* A. L.

L'E *fermé* est celui que l'on prononce en ouvrant moins la bouche qu'on ne l'ouvre lorsqu'on prononce un *e* ouvert commun; tel est l'*e* de la dernière syllabe de *bonté*. (Dumarsais, page 315.)

L'E fermé est appelé *masculin*, parce que, lorsqu'il se trouve à la fin d'un adjectif ou d'un participe, il indique le genre masculin : *aisé*, *aimé*, *habillé*, etc.

(Le même.)

Il est encore une sorte d'*e* fermé qui des langues étrangères a passé dans la nôtre, et qui prend une prononciation un peu allongée, sans que pour cela il soit surmonté d'aucun accent, comme dans *mezzo-termine* (on prononce à peu près *terminée)*, *de profundis*, *in extremis*, *te Deum*, etc. Mais il se prononce comme *e* ouvert dans *ad patres*, *ad honores* A. L.

L'E *muet* est une pure émission de voix qui se fait à peine entendre; il ne peut jamais commencer une syllabe, et, dans quelque endroit qu'il se trouve, il n'a jamais le son distinct des voyelles proprement dites; il ne peut même se rencontrer devant aucune de celles-ci sans être tout à fait élidé.

Il y a une différence bien sensible entre l'*e* muet dans le corps d'un mot, à la fin d'un mot, et dans les monosyllabes.

Dans le corps d'un mot, l'E muet est presque nul; par exemple,

dans *demander* on fait entendre le *d* et le *m*, comme si l'on écrivait *dmander;* le son faible, qui se fait à peine sentir, entre le *d* et le *m* de ce mot, est précisément l'*e* muet : c'est une suite de l'air sonore qui a été modifié par les organes de la parole pour faire entendre ces consonnes.

On peut comparer l'*e* muet au son faible que l'on entend après le son fort produit par un marteau qui frappe un corps solide.

(Dumarsais, page 316.)

L'E muet est appelé féminin, parce qu'il sert à former le féminin des adjectifs ; par exemple : *saint, saintE; pur, purE ; bon, bonnE* ; ou parce qu'il forme, en vers, les rimes féminines.

A la fin d'un mot, on ne saurait soutenir la voix sur l'*e* muet, puisque, si on la soutenait, l'*e* ne serait plus muet : il faut donc que l'on appuie sur la syllabe qui le précède, et que cette syllabe, si c'est un *e* qui la termine, soit un *e* ouvert commun, afin de servir de point d'appui à la voix pour rendre l'*e* muet qui termine le mot : *fidèle, mère, discrète*, etc.

C'est d'après ce principe que l'on écrit et que l'on prononce · *je mène*, quoique dans *mener* le premier *e* soit muet.

Voyez ce qui est dit plus loin, IIe partie, chap. v, art. 11, § 5, dans les remarques sur le verbe *appeler*. A. L.

Voilà pourquoi les Grammairiens disent qu'il ne peut y avoir deux *e muets de suite;* mais il faut ajouter *à la fin d'un mot,* car dès que la voix passe, dans le même mot, à une syllabe soutenue, cette syllabe peut être précédée de deux *e* muets : *recevoir*, *devenir;* et il peut même y en avoir davantage, si l'on fait usage de monosyllabes : *de ce que je redemande ce qui m'est dû*. Voilà six *e* muets de suite.

(Le même.)

L'E est muet long dans les dernières syllabes des troisièmes personnes du pluriel des verbes, quoique cet *e* soit suivi de *nt* qu'on prononçait autrefois. Il y a peu de personnes qui ne sentent pas la différence qu'il y a, dans la prononciation, entre *il aime* et *ils aiment.*

(Le même, page 318.)

Oui, devant une voyelle, parce qu'on appuie un peu sur l'*e* pour faire sonner les consonnes *nt;* mais autrement nous ne croyons pas qu'il soit régulier de marquer la différence et de prononcer la dernière syllabe de *ils aiment*, comme le pronom *me*. *Voy.* pag. 22 une observation qui confirme notre remarque. A. L.

Dans les monosyllabes, comme *je*, *me*, *te*, *se*, etc., l'*e* muet est un peu plus marqué que l'*e* muet de MENER; mais il ne faut pas en faire

un *e* ouvert, comme font ceux qui disent *amène-lè :* l'*e* prend plutôt alors le son de l'*eu* faible (1). (Dumarsais.)

L'E est muet dans *degré*, *denier*, *dangereux*, *dangereusement*, *religion*, *secrétaire*, ainsi que dans *aboiement*, *paiement*, *tutoiement*, *reniement;*

Au futur et au présent du conditionnel des verbes terminés en *ier*, en *ayer* et en *oyer :* je *prierai*, je *balaierai*, j'*essaierai*, je *paierai*, je *nettoierai*, j'*emploierai*, etc.

Dans les temps des verbes dont l'avant-dernière syllabe est *oi*, on ne prononce point l'*e* de la dernière, lorsqu'elle est ou un *e* muet, ou *es* ou *ent*, comme dans, *que je croie, que tu croies, qu'ils croient, qu'ils soient*, etc.

Aux troisièmes personnes du pluriel de l'imparfait et du conditionnel, *ils imitaient ils viendraient.* A. L.

Dans le chant, à la fin des mots, tels que *gloire, fidèle, triomphe*, l'*e* muet est moins faible que l'*e* muet commun et approche davantage de l'*eu* faible;

Et les vers qui finissent par un *e* muet ont une syllabe de plus que les autres, par la raison que la dernière syllabe étant muette on appuie sur la pénultième. Alors l'oreille est satisfaite, par rapport au complément du rhythme et du nombre des syllabes; et, comme la

---

(1) Dumarsais est, comme on le voit, d'avis qu'on doit prononcer l'*e* du pronom *le* placé après l'impératif d'un verbe. Beaucoup de personnes, en effet, observent cette prononciation; mais aussi d'autres soutiennent qu'on doit le prononcer avec élision; que dans ce cas l'*e* est muet, et qu'ainsi on doit dire *gardez-l'*, *laissez-l'*, etc.

D'Olivet, et MM. Dubroca et Boniface (deux collaborateurs du *Manuel des amateurs de la Langue française*) sont les seuls Grammairiens qui aient abordé cette difficulté.

M. Dubroca, avant de donner son opinion, rappelle ce principe reconnu en grammaire, que rarement nous prononçons deux syllabes muettes de suite; et que, quand cela arrive, nous donnons à l une d'elles une insistance qui dispense en quelque sorte d'une pulsation sur l'autre. De là il tire la conséquence, ou plutôt la règle que voici :

« Lorsque la finale de l'impératif qui précède le monosyllabe *le* est muette, comme dans cette phrase : *faites-le savoir à vos amis;* alors, par la raison que deux syllabes muettes de suite ne se prononcent pas, sans qu'il y en ait une qui reçoive une insistance sensible, on prononcera l'*e* du pronom *le* comme l'*e* guttural. Dans

dernière tombe faiblement, et qu'elle n'a pas un son plein, elle n'est point comptée, et la mesure est remplie à la pénultième.

Jeune et vaillant héros, dont la haute sages-se.

L'oreille est satisfaite à la pénultième *ges,* qui est le point d'appui après lequel on entend l'*e* muet de la dernière syllabe *se.*

(Le même, page 317.)

C'est là ce qu'on appelle la rime féminine.

§ II. — *Sur l'*I *et l'*Y.

De toutes les voyelles, l'I est celle dont le son est le plus délié et le plus aigu. Lorsque, dans une syllabe, elle se joint à la consonne qui la suit, sans être précédée d'une autre voyelle, elle conserve sa prononciation naturelle, à moins que la consonne avec laquelle elle se trouve jointe ne soit un *m* ou un *n;* car alors le son aigu et délié

---

le cas contraire, c'est-à-dire, si la dernière syllabe d'un verbe est masculine, comme dans ces phrases : *promettez*-LE-*moi ; instruisez*-LE *de ce qui s'est passé,* on le prononcera avec l'*e* muet, et l'on dira : *promettez*-L' *moi ; instruisez*-L' *de ce qui s'est passé.* »

D'après cette règle, M. Dubroca est d'avis que l'on doit prononcer ainsi ces vers de Racine :

. . . . *Avouez-l'*, madame,
L'amour n'est point un feu qu'on renferme en une âme. (*Andromaque*, act. II, sc. 2.)

Du Troyen ou de moi *faites-le* décider. (Même pièce, même acte.)

M. Boniface pense qu'il est choquant d'entendre prononcer *voile, mêle, perle, gardel, voyelle,* etc., les expressions, *vois-le, mets-le, perds-le, gardez-le, voyez-le,* etc., ainsi qu'on le fait assez généralement au Théâtre-Français ; cependant, comme il y a des vers où, pour la mesure, il faut absolument élider l'*e*, tels que ceux-ci :

Ne m'ôtez pas la douceur de le voir ;
Rendez-le à mon amour, à mon vain désespoir. (Voltaire, *Mérope*, act. IV, sc. 2.)

Retournez vers le peuple, *instruisez-le* en mon nom. (*Mahomet*, act. II, sc. 3.)

Le terrain qu'a perdu cette côte appauvrie,
Reprenez-le aux vallons, etc. (Delille, *l'Homme des champs,* chant II.)

alors il est d'avis que dans ce cas seulement l'élision doit se faire ; dans tout autre

de l'*i* se change en un autre son nasal qui tient de l'*e* et de l'*i*, ou de l'*a* et de l'*i*, c'est-à-dire que *imprimer, imprudent, printemps, brin, lin, fin,* etc., se prononcent, *eimprimer, eimprudent,* ou *aimprimer, aimprudent,* etc. Nous en parlerons tout à l'heure, page 20.

Toutefois la lettre *i* retient le son qui lui est propre : 1° dans les noms propres tirés des langues étrangères, comme *Sélim, Éphraïm*, etc., qu'on prononce comme si la consonne *m* était suivie d'un *e* muet; 2° dans tous les mots où *in* est suivi d'une voyelle, parce qu'alors l'*i* est pur, dit Duclos, et que le *n* modifie la voyelle suivante, comme *i-nanimé, i-nodore,* etc.; 3° au commencement des mots en *imm* et *inn*, soit qu'on prononce les deux consonnes, ce qui arrive toujours dans ceux en *imm*, comme dans *immanquable;* soit qu'on n'en prononce qu'une, ce qui n'a lieu que dans *innocent* et ses dérivés, qu'on prononce *i-nocent, i-nocence*, etc.; et dans *innombrable* et *innombrablement.*

(Lévizac, p. 60, t. I. Gattel, l'Académie, à chacun de ces mots.)

Enfin, *i* ne se prononce point dans *Montaigne* (nom d'homme), dans *moignon, oignon, poignant, poignée, poignard.*

(*Man. des Amat.*, 2e année.)

De tous ces mots, l'Académie n'en indique qu'un seul, *oignon*, où l'*i* ne se prononce pas. Pour les autres elle se tait. Observons néanmoins qu'elle tolère l'ortho-

---

cas, dans la prose surtout, et même en vers, si la mesure ne l'exige pas, il ne croit pas que l'élision puisse se supporter.

Quant à d'Olivet, il pense également que l'élision de l'*e* muet doit avoir lieu en poésie (lorsque la mesure l'exige); mais il fait observer que le mauvais effet qu'elle produit sur l'oreille est pire qu'une faute de versification. Aussi est-il d'avis que ce que peut faire de mieux un poëte, c'est d'employer une tournure différente; et, à cette occasion, il remarque que ce vers de Racine :

Condamnez-le à l'amende, ou, s'il le casse, au fouet. (*Les Plaideurs*, act. II. sc. 13.)

est le seul exemple qui reste, dans cet écrivain si correct, d'un *le*, pronom relatif, mis après son verbe et avant un mot qui commence par une voyelle; encore fait-il observer que cela ne se trouve que dans une comédie, et que dans les premières éditions de sa *Thébaïde* et de son *Alexandre*, il y avait cinq ou six autres exemples de cette imperfection qu'il a tous réformés dans les éditions suivantes ; ce qui prouve que ce grand écrivain a senti que *le*, placé ainsi, blesse l'oreille.

— Un seul mot nous semble devoir trancher la question : en prononçant *avouez-l', madame*, on rend évidemment le vers faux ; c'est donc une faute de prosodie, comme si l'on disait *l' père, l' fils.* A. L.

graphe *ognon*, comme aussi *encognure* pour *encoignure*, et cela à cause de la prononciation, tandis qu'elle ne permettrait certainement pas *mognon*, *pognard*. C'est donc une raison de croire qu'elle prononce la diphthongue *oi* dans les mots de ce genre. M. N. Landais, qui semble ici pousser un peu loin la susceptibilité, trouve cette prononciation non seulement peu harmonieuse, mais « même de mauvais goût : » et il va jusqu'à vouloir n'admettre que le son *o* dans *poitrine*, *poitrail*. Mais alors il sera donc aussi de mauvais goût de prononcer *poirée*, *poirier*, *poisson*. Sans doute il serait ridicule de faire sonner la première syllabe de *poignard* comme l'interjection *pouah*, ou même d'appuyer sur la prononciation figurée par M. Landais, *poè*. Mais nous croyons qu'il faut admettre la diphthongue, en donnant à la seconde partie un son naturellement bref et faible, qui peut bien disparaître quelquefois dans le laisser-aller de la conversation. C'est ce qui arrive même pour le mot *menuisier*, où pourtant la diphthongue *ui* doit toujours se faire entendre, tandis qu'elle s'est perdue dans l'ancien mot *chaircuitier* (vendeur de *chair cuite*) qu'on écrit aujourd'hui *charcutier*. A. L.

Yy. — La lettre Y a le son de l'*i* simple, quand elle fait seule un mot, ou qu'elle est à la tête de la syllabe, immédiatement avant une autre voyelle : *il y a, yeux* , *yacht;*

(Wailly, page 445. Restaut, page 492. Domergue, page 143.)

Voyez, sur cette lettre placée au commencement d'un mot, la remarque faite l'article de l'aspiration, page 32. A. L.

Elle a le même son entre deux *consonnes : acolyte, mystère, syntaxe, style, physique,* etc.

Mais, placée entre deux voyelles, elle a le son de deux *i*, comme dans : *essayer*, *abbaye*, *payer*, *employer*, etc.

Le mot *wiskey*, boisson, se prononce *ouiski*. (Académie.)

Remarque. Une foule de gens se trompent sur l'emploi de l'*i* grec et écrivent *Hyppolyte*, *Hyppocrate*. Voici une règle pour les personnes qui ne savent ni le latin ni le grec : toutes les fois que le mot demande deux *p*, il ne faut pas les faire précéder d'un *i* grec ; au contraire, il en faut un quand le mot n'a qu'un *p;* ainsi on écrit : *Hippolyte*, *Hippocrate*, *Hippias*, etc., etc., et *hypothèse*, *hyperbole, hypothèque*, etc., etc. (M. Boissonade.)

LISTE DES MOTS LES PLUS USITÉS POUR LESQUELS ON FAIT USAGE D'UN *Y*, AYANT LE SON D'UN *I* :

Abyme, acolyte, améthyste, amphictyons, amygdales, analyse, androgyne, ankylose, anonyme, aphye *(poisson)*, apocalypse, apo-

cryphe, azyme, Babylone, borborygme, cacochyme, chrysalide, chrysocolle, chyle, Chypre, clepsydre, clystère, coryphée, corybante, cyclope, cycle, cygne, cylindre, cymaise, cymbale, cynique, cynisme, cyprès, Cythère, dactyle, dey, dithyrambe, dryade, dynastie, dyssenterie, Elysée, emphytéotique (*bail*), empyrée, encyclopédie, érysipèle, étymologie, enthymême, Euphrosyne, Égypte, gymnase, gymnique, homonyme, hyacinthe, hydraulique, hydre, hydrophobie, hydropisie, hyène, hymen, hymne, hysope, hygromètre, hyades, hydromel, hydrographie, hypocrite, hystérique, hydrogène, idylle, Lyon *(ville)*, labyrinthe, larynx, lymphe, lycée, lyre, lynx, *un* martyr, *le* martyre (*), métaphysique, myopie, myriagramme, myriamètre, myrte, mystère, mystérieux, mystificateur, mystique, mythologie, myrrhe, Mnémosyne, métempsycose, métonymie, néophyte, nymphe, Odyssée, olympe, olympiade, onyx, oxymel, oxyde, oxygène, panégyrique, paradygme, paralysie, physionomie, physique, polygamie, polype, polysyllabe, polyglotte, polygone, polynôme, polytechnique *(école)*, polythéisme, presbytère, prytanée, porphyre, péristyle, pygmée, pylore, pyramide, pyrrhonisme, physicien, pythonisse, prototype, psyché *(meuble)*, pythie, Pyrénées, prosélyte, pseudonyme, rhythme, satyre, style, stylet, Styx, stéréotype, sycomore, sycophante, syllabe, syllepse, syllogisme, sylphe, sylvain, symbole, symétrie, sympathie, symphonie, symptôme, synagogue, synecdoque, syndic, synallagmatique, syncope, synode, synonyme, synoptique, syntaxe, synthèse, Sibylle *(prophétesse)*, système, thym, tympanon, type, tympan, typographie, tyran, zoophyte, zéphyr *(vent doux)*, y *(adverbe et pron.)*, yeux, yacht, yeuse.

Ajoutez à cette liste tous les dérivés et les mots *hypothèse*, *hypothèque*, etc., etc., dont il est parlé dans la remarque ci-à-côté, et qui s'écrivent avec un seul *p*.

Il y aurait à faire sur l'o quelques remarques, mais elles se trouvent plus loin dans les voyelles combinées page 20, et à l'art. de l'aspiration, page 31. A. L.

§ III.—*Sur l'*U.

U conserve le son qui lui est propre dans le mot *un* employé au féminin. On dit *une femme,* et non pas *eune femme*. Lévizac pense que l'on doit prononcer de même *un* suivi d'une voyelle : *u-nimbécile, u-nhérétique;* mais l'auteur du *Traité des sons* croit qu'il vaut

* Voyez les Remarques détachées, lettre *M*, volume II.

mieux prononcer *un-nimbécile*, *un-nhérétique*; parce que, de cette manière, on voit tout de suite que c'est d'un homme que l'on parle, tandis que, dans la prononciation indiquée par Lévizac, on doit penser qu'il est question d'une femme. (*Voy.* p. 22.)

U fait diphthongue avec l'*i* qui suit, comme dans *luit*, *cuit*, *muid*, etc. (*Voy*. p. 30.)

U prend le son *o* dans *rumb* (rombe), *rhum* (rom), *factum*, *factotum*, *pensum*, *umble* (omble), etc. A. L.

Quelquefois nous employons *u* sans le prononcer après la consonne *g*, quand nous voulons lui donner une valeur gutturale, comme dans *prodigue*, qui se prononce bien autrement que *prodige*, par la seule raison de l'*u*, qui du reste est absolument muet.

Enfin *u* a diverses prononciations après la lettre *q*; nous les indiquerons lorsque nous parlerons de la prononciation de cette consonne.

L'*u* final se change en *l* dans certains mots, soit pour raison d'euphonie, soit parce que l'usage l'a voulu ainsi. Par exemple, *cou* s'écrit et se prononce *col*, dans COL *d'une montagne*, COL *de la vessie*, COL *de chemise*, *un hausse*-COL, et dans cette phrase du style familier, COL *tors*, COL *court*. (Il se dit encore d'un passage étroit entre deux montagnes, COL *de Tende*.) (L'Académie et Féraud.)

Il serait plus exact de dire que dans certains cas l'ancienne orthographe s'est conservée et que les mots sont restés fidèles à leur origine; ainsi du latin *collum* est venu d'abord *col*, puis ensuite *cou*; de *mollis*, on a fait *mol*, puis *mou*, etc.; dans quelques cas seulement le changement ne s'est pas opéré. A. L.

Fou se prononce et s'écrit *fol*, lorsqu'il est employé adjectivement, et immédiatement suivi d'un substantif masculin commençant par une voyelle : *fol appel*, *fol amour*, *fol espoir*. (L'Académie et Féraud.)

Mou : on écrivait autrefois : *un homme* MOL *et efféminé*. L'Académie écrit : *un homme mou et efféminé*; mais dans son édition de 1835 elle dit qu'on emploie quelquefois *mol* au masculin, en poésie et dans le style soutenu, quand le mot qui suit commence par une voyelle: *un* MOL *abandon*; *le marcher* MOL *et doux de la pelouse*. On lit dans Buffon : *les Chinois sont des peuples* MOLS; et dans M. Clément :

Sur le *mol* édredon dormez-vous plus tranquille?

Au lieu de *beau*, on écrit et l'on prononce *bel* avant un substantif singulier qui commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré :

bel esprit, *bel âge*, *bel oiseau*, *bel homme*. Et par une extension à cette règle, on dit aussi *bel et bon*; mais c'est une exception, car on dit *beau à voir*, et non pas *bel à voir*. (L'Académie et Féraud.)

Il en est de même de *nouveau* : un *nouvel* hommage, un *nouvel* ami. Ces divers exemples confirment ce que nous avons dit au sujet de l'étymologie du mot *cou*. Et la preuve qu'ici *l* est primitif, c'est le féminin de chacun de ces mots, *molle*, *belle*, *nouvelle*. Ils ont également leur type dans la langue latine. Aussi, l'on a conservé la vieille forme dans les noms de nos anciens rois : *Philippe-le-Bel*, *Charles-le-Bel*. A. L.

ARTICLE II.

DES VOYELLES *EU*, *OU*, *AI*, *AU*,

représentées par plusieurs lettres, et qui toutes répondent à quelques-uns des sons précédents.

Un grand nombre d'anciens Grammairiens ont pris les voyelles *eu* et *ou* pour des *diphthongues*, s'étant laissé tromper par la vue de deux lettres dont on se sert pour les représenter, faute de caractères simples. Cependant *ou* et *eu* sont *des sons très simples*, aussi bien que *o* et *e*, qu'on représente souvent par *au*, *ai*, comme dans le mot *j'aurai*, qui se prononce j'*oré*. Ensuite une diphthongue, comme nous le ferons voir à l'article suivant, est la réunion de deux sons simples, qu'on prononce par une seule émission de voix, et dont chacun des sons se fait entendre. Or, dans *eu*, *ou*, il n'y a qu'un seul son simple, bien différent des sons *e*, *o* et *u*, qu'on n'y entend pas du tout. D'autres Grammairiens nomment ces voyelles *fausses diphthongues*; mais cette dénomination n'a aucune justesse et est même ridicule, car c'est comme si l'on disait une *diphthongue* qui *n'est point une diphthongue*. Ensuite cette dénomination ne présente en aucune manière l'idée des voyelles simples, telles que *eu*, *ou*, etc., qui en ont véritablement le son.

D'autres encore les appellent, aussi bien que *ai*, *ei*, *au*, *eau*, *eaient*, etc., des *voyelles composées*. Cette dénomination n'est pas meilleure que la précédente; en effet, si l'on n'entend par le mot *voyelles* que des sons simples, on sent bientôt combien cette dénomination est fausse et trompeuse, puisqu'un son simple ne peut être composé. D'ailleurs, si ce n'est qu'aux lettres qui représentent les sons simples qu'on donne le nom de *voyelles*, quoique cette dénomination

semble avoir quelque air de vérité, il est aisé de voir qu'elle n'est guère plus juste, et qu'elle n'est propre qu'à induire en erreur. Car, comme on attache aux lettres l'idée des sons qu'elles représentent, et que les lettres A, I, O, U, présentent l'idée des sons A, I, O, U; en nommant AI, AU, OU, *voyelles composées*, on donne presque nécessairement à entendre que ces voyelles, qui ne sont que des sons simples, sont un mélange de deux sons, quoique les sons A et I, A et U, O et U, n'aient aucun rapport avec les sons *ai* ou *é*, *au* ou *o*, et le son *ou*; c'est pourquoi il nous semble qu'on doive aussi rejeter cette dénomination de *voyelles composées*, comme impropre et trompeuse.

(*Traité des sons de la langue franç.*, page 27.)

Cela bien entendu, examinons la prononciation de ces voyelles :

AE; l'*e* ne se prononce pas dans *Caen* (ville).

AO; { L'*o* est nul, dans *paon*, *paone*, *faon*, *Laon* (ville).
L'*a* ne se fait pas entendre, dans *Saône*, *aoriste*, *août*, *aoûteron*, *taon* (insecte); ni dans *saoul*, *saouler*. }

Remarque. — L'*a* se fait entendre dans *aoûté*, participe passé de *aoûter*, qui ne s'emploie qu'à ce temps.

EA; l'office de l'*e* est uniquement d'adoucir le *g* devant l'*a* : *mangea*, *songea*, etc.

AI a le son de l' { E muet, dans *faisant*.
É fermé, dans je *chantai*, j'*ai*, je *lirai*, etc.
È ouvert, dans *maître*, *maison*, etc.
A, dans *douairière*. }

Remarque. — Il n'est pas douteux que la combinaison AI n'ait le son de l'*e* muet dans *faisant*, *faisait*, et dans tous les verbes composés de celui-ci : quant aux substantifs et aux adjectifs qui en dérivent, l'Académie en fixe la prononciation : on prononce, dit-elle, *bienfesance*. *bienfesant*, dans le discours ordinaire; mais au théâtre et dans le discours soutenu, on prononce *bienfèsance*, *bienfèsant*.

Quant au mot *douairière*, l'Académie n'indique pas cette anomalie de prononciation, justement attaquée par M. N. Landais, dont nous partageons l'opinion. Ce mot doit conserver le même son que *douaire*. A. L.

OI a le son de l'*è* ouvert dans { les imparfaits et les conditionnels des verbes, *je disois*, *je dirois*.
Foible et ses dérivés; *roide* (2), *monnoie* et leurs dérivés; *harnois*, etc. }

---

(2) ROIDE. Regnier veut que l'on prononce *roade*; Richelet et Wailly sont

Oi a de plus le son de l'*è* très ouvert dans les verbes en *oître* qui ont plus de deux syllabes ; tels que *paroître*, *disparoître*, etc.

Sur quoi nous observerons que Voltaire et beaucoup d'écrivains modernes ont adopté le changement de *oi* en *ai* dans tous ces mots, quoique l'Académie et un grand nombre de Grammairiens s'y soient constamment opposés. — Les personnes curieuses de savoir quels ont été leurs motifs, les trouveront énoncés au chapitre de l'orthographe, art. 2, t. II.

L'Académie s'est enfin rangée à cette opinion qui avait triomphé dans l'usage. Nous nous contentons ici de constater le fait, sans entrer dans la discussion des motifs qui seront exposés ailleurs. Ainsi, maintenant on écrit par *ai* tous les imparfaits et les conditionnels ; on écrit *connaître*, *paraître*, (et non plus *connoître*, *paroître*) *monnaie*, *faible*, *faiblesse*. Cependant l'Académie écrit encore *roide*, mais c'est évidemment parce qu'elle conserve dans le discours soutenu la prononciation *roède*; elle tolère, du reste, l'orthographe *raide*, *raidir*. Enfin elle admet également *harnois* et *harnais*, comme deux mots synonymes, mais distincts, et chacun avec sa prononciation particulière; de telle sorte que *harnais* se dit plutôt de l'équipage d'un cheval, et *harnois* d'une armure ancienne; cette dernière forme ne s'emploie pour l'autre que dans le style soutenu. A. L.

AIE, AY, EY, EI, EAI, } ont le son de l'*è* ouvert dans *haie*, *ayant*, *bey*, *seigneur*, *démangeaison*.

EAU, EO, } ont le son de *o* : *bateau*, *peau*, *geôlier*, *Georges*.

IE a le son de *i* : je *prie*, je *prierais*, etc.

Remarque. — Quelques personnes suppriment l'*e* muet du futur et du conditionnel présent des verbes en *ier* : je *prîrai*, je *prîrais* ; mais c'est une faute, du moins en prose.

OEU a le son de EU ouvert : *mœurs*, *sœur*, *œuf*.
EU a le son de U, dans les temps j'*eus*, nous *eûmes*, j'*eusse*, etc.

> Quoiqu'elle garde encor des airs sur la vertu,
> De grands mots sur le cœur, qui n'a-t-elle pas EU ?
> (Gresset, *le Méchant*, act. IV, sc. 9.)

---

d'avis de prononcer *rède*, *rèdeur*, *rèdir* L'Académie dit que, dans la conversation, il faut prononcer *rède*, *rèdeur*, *rèdir* ; dans le discours soutenu, *rède*, *rèdeur*, *rèdir*, ou *roède*, *roèdeur*, *roèdir*; et Féraud se range à cette opinion.

De même les mots *gageure*, *mangeure*, se prononcent *gajûre*, *manjûre*. Et Voltaire rime ainsi, au commencement du huitième chant de *la Henriade*:

Près des bords de l'Iton, et des rives de l'Eure
Est un champ fortuné, l'amour de la nature.

Cette rime toutefois nous paraît forcée, et nous ne croyons pas que jamais *Eure* puisse se prononcer *ure*. A. L.

Remarque. — On écrit *Europe, Eucharistie, heureux, Eurydice*, Saint *Eustache*; cependant on ne prononce pas *urope*, *ucharistie*, etc. (Restaut, Wailly et Lévizac.)

—Il est encore quelques autres combinaisons de voyelles qui sont entrées dans notre langue, à l'aide de certains mots étrangers dont nous avons conservé l'orthographe et la prononciation, sans qu'il nous soit possible d'en rendre compte grammaticalement. Ainsi *a* prend le son *è*, *ea* le son *i* dans *Shakespear*, que l'on prononce *Chèkspir; oo* se contracte en *ou* dans *Cook, Cooper*, et en *ô* dans *Vanloo; Friedland* se prononce *Fridlande*. Mais ce sont là des noms propres, qui ont bien pu conserver leur physionomie; voici des noms communs dans le même cas exceptionnel : *oa*, qui se prononce ordinairement en deux sons, comme dans *boa*, *oasis*, se contracte en *o* dans *toast*, (*toste*), *touster* (*toster*): *oè*, distinct dans *aloès*, change de son dans *kakatoès* (l'Académie écrit *kakatoës*), prononcez *kakatoua;* quelques-uns par corruption disent *katakoua : oo*, dissyllabe dans *kanguroo, zoologie*, est simple dans *looch* (prononcez *lok*), et se contracte en *ou* dans *sloop* que l'Académie permet aussi d'écrire *sloupe*. Enfin, *ouate*, *ouater* se prononcent *ouète*, *ouéter*. A. L.

ARTICLE III.

DES VOYELLES NASALES.

Les combinaisons des voyelles A, E, I, O, U, avec les lettres M et N finales, forment ce qu'on appelle les voix ou voyelles nasales *an*, *en in*, *on*, *un*, dont voici les diverses représentations : *am*, *an*, *ean*, *em*, *en*, *im*, *aim*, *ein*, *on*, *eon*, *um*, *un*, *eun;* mais ces combinaisons ne forment des voyelles nasales qu'autant qu'elles sont suivies de quelque autre consonne, ou qu'elles terminent le mot; encore faut-il, dans le premier cas, que la consonne qui les suit soit autre que *m* ou *n*, car deux *m* , ou deux *n* de suite, font presque toujours disparaître la nasalité. Ainsi, *ambassade*, *chrétienté* (3), *sang*, *paysan*,

(3) Beaucoup de personnes prononcent *chré-tiè-ne-té ;* mais, d'après ce qu'on vient de lire, on voit combien cette prononciation est mauvaise.

etc., prennent le son nasal; mais dans *ammoniaque*, *Emmanuel*, *homme*, *paysanne*, *chrétienne*, *païenne*, *personne*, etc., les voyelles *a*, *e*, *o*, reprennent le son qui leur est propre, et *m* et *n* n'y servent qu'à articuler celle qui les suit.

On voit par cette explication quelle nuance sépare la voyelle *a* du son *an*, qui est, lui aussi, un son simple et indivisible, tandis que dans *anne* on retrouve d'abord la voyelle *a*. C'est pour cela que les Grammairiens ont distingué des voyelles nasales. Plusieurs cependant n'y ont vu qu'une combinaison particulière de la voyelle avec la lettre nasale, et en font, par conséquent, une syllabe. Du reste, le système est de peu d'importance, puisque, comme le remarque d'Olivet, la prononciation est fixe, et réglée par l'usage le plus certain et le plus constant. A. L.

Il y a quelques exceptions à ces règles : 1° Les mots pris des langues étrangères, comme *amen*, *Jérusalem*, *hymen*, *abdomen*, *Eden*, etc., ne prennent point le son nasal, quoique *en* ou *em* y termine le mot, et cela parce que les langues étrangères n'admettent point ces sons; il faut donc prononcer comme s'il y avait *amène*, *Jérusalème*, *hymène* (4), *abdomène*, *Edène*, etc. (Féraud, l'Académie, Gattel, Wailly.)

2° *En* dans *ennui*, et *em* dans *emmener* gardent le son nasal, quoique la consonne y soit redoublée.

Nous ajouterons encore une exception pour les mots *enivrer*, *enorgueillir*, qui se prononcent comme s'il y avait deux *n*, la première nasale, la seconde articulée.

---

(4) Hymen. Les avis sont partagés sur la prononciation de ce mot. Quelques personnes voudraient qu'on le prononçât avec le son nasal. Delille, par exemple, le fait rimer avec *main :*

Sa docile pudeur m'abandonnant sa main,
Je la prends, je la mène au berce de l'*hymen*. (*Paradis perdu*, l. 8.)

D'autres, et c'est le plus grand nombre, le prononcent *hymène*, parce que, comme nous l'avons dit plus haut, les langues étrangères n'admettent point le son nasal.

Le mot *examen*, quoique d'origine latine, se prononce à la française, c'est-à-dire, avec le son nasal. Il est vrai qu'au barreau on fait sentir le *n* final, mais cette prononciation n'est pas assez en usage pour qu'on doive l'imiter.

— L'Académie exige qu'on fasse sentir le *n* final dans *hymen*, tandis qu'elle veut qu'on prononce *examen* comme *chemin*. Cela nous paraît fort juste, car *hymen* est, pour ainsi dire, resté latin; tandis que *examen* est devenu français en formant des dérivés *examiner*, *examinateur*. Il est vrai que *abdomen* fait *abdominal;* mais l'adjectif n'est ici qu'une sorte de représentation du substantif; dans l'autre cas, au contraire, les dérivés sont des mots distincts, et présentent l'idée sous un autre point de vue. A. L.

Cela vient évidemment de ce que ces deux mots sont composés de la préposition *en* (*in* des latins), qui conserve ici le son primitif; et voilà pourquoi nous croyons beaucoup moins régulière la prononciation de quelques personnes qui disent *s'énorgueillir*, quoique l'Académie le tolère. C'est sans doute pour la même raison que non seulement *emmener*, mais tous les verbes commençant par *emm*, ainsi que leurs dérivés, conservent la nasalité, *emmagasiner*, *emmaillotter*, *emmancher*, *emménager*, *emmieller*. A. L.

Les trois lettres *ent*, à la fin de la troisième personne plurielle des verbes, ne forment jamais un son nasal, mais seulement un *e* muet; et même, si elles sont précédées d'un *i*, elles ne donnent aucun son et ne font que rendre un peu plus ouvert et plus long le son qui les précède; ainsi *ils aiment*, *ils aimèrent*, etc., se prononcent comme *ils aime*, *ils aimère*, et *ils prient* se prononce comme *ils pri*.

Il faut aussi observer que, dans plusieurs mots terminés par la lettre *n* comme signe nasal, il arrive souvent que cette consonne est sonore, sans que cependant la nasalité cesse d'avoir lieu; c'est-à-dire que l'on fait entendre par euphonie un *n* intercalaire qui s'unit avec la voyelle suivante, comme dans *bon ami*, que l'on prononce *bon*-n*ami*.

Les règles que nous allons donner, pour le cas où cette lettre est muette ou sonore à la fin de la syllabe, sont d'autant plus nécessaires à connaître qu'*au théâtre même*, où l'on doit prononcer plus correctement qu'ailleurs, on paraît souvent les ignorer.

PRINCIPE GÉNÉRAL. — On ne doit faire sonner la finale nasale que quand le mot où elle se trouve, et le mot qui le suit, sont *immédiatement*, *nécessairement*, et *inséparablement* unis; ou, comme dit Domergue, que quand le sens ne permet pas une petite pause après la finale nasale.

D'Olivet (dans sa *Prosodie française*, pag. 60); Dangeau (dans ses *Essais de Grammaire*, pag. 30); Beauzée (*Encyclop. méth.*, lettre *N*); Dumarsais, (même ouvrage, au mot *Bâillement*); Th. Corneille, Restaut, Wailly, Lévizac, et plusieurs autres Grammairiens modernes.

On fera donc sonner la consonne *n* finale, dans tous les adjectifs suivis immédiatement d'un nom qui commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré: ainsi dans *ancien ami*, *ancien auteur*, *vilain homme*, *en plein air* (5), tout en conservant la nasalité des syllabes

---

(5) Dans tous les cas indiqués dans cet article, c'est-à-dire, quand le mot où se trouve la finale nasale, et le mot qui la suit, sont immédiatement, nécessairement et inséparablement unis, Dangeau, Beauzée, Dumarsais, Th. Corneille, d'Olivet,

en *in*, on liera la consonne finale *n* avec la voyelle ou le *h* non aspiré qui suit; de sorte qu'on prononcera comme s'il y avait *ancien*-n*ami*, *vilain*-n*homme*, etc.

On la fera également sonner dans les adjectifs possessifs *mon*, *ton*, *son*, s'ils ne sont séparés du substantif que par des adjectifs qui y ont rapport; dans MON *intime et fidèle ami*, SON *entière et totale défaite*, on fera entendre le *n* de *mon*, et de *son*.

Mais on ne fera point sonner le *n* final dans tous les substantifs, sans exception, suivis ou non suivis, soit d'un adjectif, soit d'une conjonction, préposition ou adverbe commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré; ainsi, dans PASSION *aveugle*, BON *à monter*, BON *à descendre*, *un* FAON *encore jeune*, *cela est* CERTAIN *et indubitable*, on ne fera point entendre le *n* de *passion*, *bon*, *faon*, *certain*.

Le *n* final du mot *un* ne se fait pas non plus sentir dans, *il y en eut un assez hardi; l'un et l'autre; l'un aime le vin et l'autre le jeu*, parce que, dans ces trois phrases, *un* ou *l'un* n'est ni nécessairement, ni inséparablement lié avec l'adverbe *assez*, avec la conjonc-

---

Restaut, Bouillette, Regnier-Desmarais, Wailly, Lévizac, et quelques Grammairiens modernes, sont d'avis que l'on doit, pour éviter un hiatus désagréable, mettre un *n* euphonique entre le premier et le second mot, et prononcer, par exemple, *vain*-n*espoir*, *on*-n*est ici bien*-n*heureux*, etc., etc.

Ce soin, dit Dangeau, que l'on a pris pour éviter la rencontre des finales *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, etc., autrement dites voyelles nasales, avec d'autres voyelles, a pour objet de rendre la prononciation plus coulante et plus harmonieuse; c'est ainsi que, comme on le verra dans le cours de cet ouvrage, pour éviter la rencontre de quelques-unes de nos voyelles ordinaires, on met entre elles tantôt un *t*, tantôt un *s*, ou tantôt un *l*: *aime*-t-*on*, *donne*-s-*en*, *si*-l-*on*, etc.

M. Dubroca, l'un des collaborateurs du *Manuel des amateurs de la langue française*, ne partage pas l'opinion des Grammairiens que nous venons de citer. Il veut qu'on prononce: *vain espoir*, *on est ici bien heureux*, comme s'il y avait *vai*-n*espoir*, *o*-n*est ici bie*-n*heureux*.

« Cette manière, dit M. Dubroca, de lier les voyelles sauve les principes, et ne jette pas dans l'insoutenable contradiction du double emploi de ce son, qui est simple et indivisible par essence. Le caractère grammatical de ces sons est renversé, à la vérité, dans leur liaison; mais c'est pour en faire résulter un ordre naturel de prononciation, un ordre qui est tellement dans le génie de notre langue, que nous l'exécutons dans un très grand nombre de mots, par un principe de prononciation universel et reconnu. En effet, ajoute-t-il, que l'on observe notre manière de prononcer les mots *inattentif*, *inabordable*, *inhumain*, etc., quelqu'un s'avise-t-il de dire *in-nattentif*, *in-nabordable*, *in-nhumain*? Non sans

tion *et*, avec le verbe *aimer*. Mais on prononcera le *n* final dans *un arbre*, *un ameublement*, à cause des substantifs *arbre*, *ameublement*, auxquels est nécessairement lié le mot adjectif *un*. On prononcera de même le *n* final dans *un autre homme*, *un assez grand nombre de personnes*, parce que, dans ces phrases, il y a une faible inversion qui ne rompt pas la liaison de l'adjectif *un* avec le substantif *homme*, ou avec le substantif *nombre*; et, en effet, c'est comme s'il y avait *un homme autre que celui dont on vient de parler*; *un nombre assez grand*.

Il nous semble que dans la locution *l'un et l'autre* les mots sont tellement liés ensemble qu'il serait déplacé de faire la moindre pause après le premier; ou, pour mieux dire, cela ne fait qu'un seul mot. Ainsi, dans ce vers de Racine :

L'un et l'autre, en mourant, je les veux regarder.

nous croyons qu'il est nécessaire de faire sonner le *n*, sans quoi la prononciation serait dure et désagréable. Et peut-être en faut-il faire autant de *l'un ou l'autre*, quand on prononce ces mots d'un seul jet. Ainsi, dans cette phrase, débitée d'un ton indifférent, *l'un ou l'autre, qu'importe!* il nous semble qu'on peut très bien faire sonner le *n*, tandis que si l'on veut imposer un choix, on dira avec une petite pause et en séparant les mots, *l'un-ou l'autre*. A. L.

---

doute; et cependant qui ignore que ces mots sont composés de la particule *in*, qui répond à la préposition latine *non*, particule que l'on rend toujours nasale dans les mots où elle est suivie d'une consonne, comme dans *in-décent*, *in-tempérant*. Que fait-on donc dans le premier cas? On prononce l'*i* pur, dont on forme la première syllabe du mot, tandis que le *n*, qui lui appartient naturellement, va se réunir, comme une pure consonne, à la voyelle suivante, et l'on dit *i-nattentif*, *i-nabordable*, *i-nhumain*. C'est d'après ce même principe que nous prononçons encore *bo-nheur*, formé de *bon* et de *heur*; *no-nobstant*, qui résulte de *non* et de *obstant*; *vinaigre*, évidemment formé des mots *vin* et *aigre*, etc. »

Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point l'opinion de M. Dubroca est fondée : cette discussion n'entre pas dans le plan que nous nous sommes proposé. Seulement nous dirons que la prononciation que ce Grammairien veut faire admettre a contre elle l'usage universel, et que ce motif seul suffit pour faire donner la préférence au sentiment de Beauzée, de Dumarsais, de Dangeau, de d'Olivet, etc., etc.

—La première loi pour la prononciation, c'est l'usage : on a vu d'ailleurs, page 15, à l'art. *U*, la raison qui, dans certains cas, pourrait faire préférer le son nasal avec le *n* euphonique, pour éviter toute équivoque. A notre avis, cette manière de dire défigure moins les mots que l'autre. Mais ici, comme partout, il faut prendre garde à l'affectation, et peut-être n'est-on pas loin de s'entendre, car les deux systèmes admettent nécessairement une prononciation adoucie, où la nasale se fait sentir avec une intention un peu plus ou un peu moins marquée : c'est là toute la différence. A. L.

On avant le verbe, dans les propositions positives, fera entendre l'articulation *n* : ON *honorera*, ON *aime*, ON *a dit*; mais dans les formes interrogatives, *on*, étant après le verbe ou après l'auxiliaire, sera purement nasal, c'est-à-dire, ne sonnera pas, quoique suivi d'une voyelle, *a-t-*ON *eu soin?* *arrive-t-*ON *aujourd'hui?* *est-*ON *ici pour longtemps?*

La consonne *n* sonnera encore dans le mot *en*, soit préposition, soit pronom, quand il aura à sa suite un mot auquel il a un rapport nécessaire, et que ce mot commencera par une voyelle ou par un *h* muet, comme dans EN *Italie*, EN *un moment*, *je* N'EN *ai point*; mais on dira sans liaison, *parlez-*EN *au ministre*, *allez-vous-*EN *au jardin*, *donnez-m'*EN *un peu*, parce que le mot EN n'a point un rapport nécessaire avec le mot qui le suit; ou, si l'on veut, parce que l'on peut faire une petite pause après *en*.

On fera également entendre l'articulation *n* dans les mots *bien* et *rien*, lorsqu'ils seront suivis immédiatement de l'adjectif ou de l'adverbe, ou du verbe qu'ils modifient, et que cet adjectif, cet adverbe ou ce verbe commencera par une *voyelle* ou par un *h* muet; ainsi, *n* se fera entendre dans BIEN *honorable*, BIEN *utilement*, BIEN *écrire*, RIEN *à dire*, et dans ce vers de Voltaire :

Guise, du sein des morts, n'a plus *rien* à prétendre. (*Henr.*, ch. VI.)

Mais si les mots *bien* et *rien* sont suivis de tout autre mot que de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe, la consonne *n*, quoique placée devant une voyelle, n'aura plus qu'un son nasal; ainsi, elle ne sonnera pas dans *il parlait* BIEN *et à propos*; *il ne voyait* RIEN *et n'entendait pas un mot.*

Il en sera de même si *bien* et *rien* sont substantifs. *Ce* BIEN *est à moi*; *ce* RIEN *a des attraits pour moi*; *le* BIEN *et le mal*, se prononceront sans faire entendre le *n* de *bien* et de *rien*.

ARTICLE IV.

DES DIPHTHONGUES.

La *Diphthongue* est une syllabe qui fait entendre le son de deux voyelles, ou, ce qui est la même chose, qui fait entendre deux sons distincts, prononcés en une seule émission de voix, modifiée par le concours des mouvements simultanés des organes de la parole.

(Dumarsais, page 318 de sa *Gramm.*, et *Encycl. méth.*, au mot *Diphth.*)

L'essence de la diphthongue consiste donc en deux points : 1° qu'il n'y ait pas, du moins sensiblement, deux mouvements successifs dans les organes de la parole;

2° Que l'oreille sente distinctement les deux voyelles par la même émission de voix : dans *Dieu*, j'entends l'*i* et la voyelle *eu*, et ces deux sons se trouvent réunis en une seule syllabe, et énoncés en un seul temps. Ainsi, *ieu* forme une diphthongue. (Même autorité.)

L'oreille seule est juge de la diphthongue ; on a beau écrire deux, ou trois, ou quatre voyelles de suite, si l'oreille n'entend qu'un son, il n'y a point de diphthongue; par exemple : *au*, *ai*, *aient* prononcés à la française, *ô*, *è*, *é*, ne sont point des diphthongues, puisque *au* se prononce comme un *ô* long : *au-mône*, *au-ne* se prononcent *ô-mône*, *ône*. — *Ai*, *aient*, se prononcent comme un *e* qui le plus souvent est ouvert : *palais*, *avaient* se prononcent comme dans *succès*.
(Même autorité.)

C'est la combinaison d'une voyelle simple avec une voyelle simple, ou d'une voyelle simple avec une voyelle représentée par plusieurs lettres, comme *au*, *eu*, *ou*, etc., ou d'une voyelle simple avec une voyelle nasale, en une seule syllabe, en un seul temps, qui fait la diphthongue.

Le premier son de la diphthongue se prononce toujours rapidement; on ne peut faire une tenue que sur le second, parce que la situation des organes qui forme ce second son a succédé subitement à celle qui avait fait entendre le premier son. (Même autorité.)

Les Grammairiens ne sont pas d'accord sur le nombre de nos diphthongues. Les uns en admettent plus; les autres, moins. Voici la table qui nous a paru la plus exacte :

AI.	aïe! mail.	IEN	rien.
IA.	diacre.	IEU.	Dieu.
IÉ.	moitié.	ION.	nous aimions.
IÈ.	lumière.	IOU	chiourme
IAI	biais.	OE	moelle.
OI.	loi.	OUAN	louange.
EOI	villageois.	OUA et UA. . .	équateur.
OUAI	ouais.	OUEN	Rouen.
OIN	soin.	OUE.	ouest, fouet.
OUIN	baragouin.	OUI.	Louis, oui.
IO.	pioche.	UE	écuelle.
IAN.	viande.	UI.	lui, étui.
IEN.	patient.	UIN.	juin.

Observations.

Ai. MM. de Port-Royal, Dumarsais, et Girard regardent *ay* dans *ayant*, comme appartenant à cette diphthongue. Mais, dit Duclos, il n'y a point de diphthongue dans ce mot. La première syllabe est, quant au son, un *a* dans l'ancienne prononciation, qui était *a-ïant*, et un *e* dans l'usage actuel, qui se prononce *ai-ïant*. Sa dernière syllabe est la nasale *ant*, modifiée par le mouillé faible *i*. Mais cette nasale et ce mouillé faible ne sont-ils pas une vraie diphthongue?

Oui, sans doute; mais la diphthongue est *iant*, et non pas *aï*, et c'est cela même que Duclos a prétendu. Ce double son se rencontre dans plusieurs mots de notre langue, et l'on peut se trouver embarrassé sur la valeur des syllabes. Nous citerons *aïeul, baïonnette, bayadère, biscaïen, camaïeu, faïence, gaïac, naïade, païen, raïa, taïaut.* Dans tous ces mots, l'*ï* se prononce entre deux voyelles, et il ne forme pas une syllabe séparée; il se joint certainement à l'une des deux pour former une diphthongue; mais à laquelle? Il nous paraît à peu près évident que partout l'*ï* doit s'unir à la voyelle suivante, et que l'*a* reste isolé, comme dans *haïr, laïque, naïf.* Ainsi, pour nous du moins, la diphthongue *aï* n'existe pas dans les mots de ce genre; mais nous la reconnaissons dans ceux-ci : *bail, travail, bataille*, etc. On a contesté cette solution, « parce que, a-t-on dit, le son mouillé qui produirait la diphthongue ne vient que de *l*, qui termine ces syllabes. » Cependant, si l'on entend distinctement les deux voyelles *a* et *i*, exprimées par une seule émission de voix, c'est-à-dire, avec le caractère spécial de la diphthongue, peut-on valablement contester ce résultat, sous prétexte que le signe *l* est toujours nécessaire pour amener ce double son? N'aurait-on pas la même raison de contester les diphthongues, *ian, ien, uin?* On peut d'ailleurs citer comme exemples : *aïe! haïe!* et *Biscaye,* que généralement on prononce comme *biscaïen*. A. L.

Ia est diphthongue dans *fiacre,* dans *dia* (Molière, *Dépit amour.*, IV, 2, 76), *diable* (Boileau, *Art poét.*, III, 206), et quelques autres; mais il est presque toujours de deux syllabes en vers, *diadème, Iliade Diane, mariage, impérial, tiare, il publia,* etc. A. L.

ié, iè, iai, Cette diphthongue est une de celles qui sont les plus communes dans notre langue.

Elle admet beaucoup d'exceptions pour la poésie. Ainsi *ié*, qui ne forme qu'une syllabe, dans *amitié, pitié, pied, premier, acier, vous chantiez*, etc., en forme deux, dit Lévizac, « dans *hier;* dans les verbes en *ier*, *balbutier*, et dans ceux qui, n'étant pas en *ier*, ont dans leurs temps *ie* précédé des consonnes *br, tr, dr, vr*, comme *vous mettriez, voudriez*, etc.; dans le verbe *rire*, et son composé *sourire : vous riez, vous souriez*, etc.; et dans tous les noms où *ie* est suivi d'un *t*, comme *impiété*. » M. N. Landais généralise l'exception pour tous les mots où les deux voyelles sont à la suite d'un *r* ou d'un *l*, précédé d'une autre consonne, *sanglier, meurtrier,* ce qui s'applique aussi aux autres diphthongues *cria, priant, publions*. Cette observation nous paraît

juste pour certains cas non compris dans la règle de Lévizac; ainsi, nous croyons qu'il y a deux syllabes et non une diphthongue dans *vous enfliez, vous trembliez, vous consacriez, vous déchiffriez*; la dureté même de ces mots exige que la voix s'arrête et accentue fortement. Il faut conclure de là que La Fontaine a manqué à la prosodie en faisant le mot *sanglier* de deux syllabes au lieu de trois. Néanmoins, l'exception n'a plus lieu quand les lettres *l* ou *r* sont seulement redoublées ou réunies: *un courrier, vous alliez, vous parliez*, forment diphthongue. — Pour *iè*, il est généralement monosyllabe, même en poésie, *lièvre* (Racine, *les Plaideurs*, III, 3, 33), *fièvre, carrière, lumière, altière*, excepté au féminin de certains mots indiqués tout-à-l'heure, *meurtrière, chambrière*. Au contraire, *iai* est diphthongue en prose plutôt qu'en vers; ainsi *biais* (Racine, *les Plaideurs*, I, 7, 53), et tous les imparfaits des verbes en *ier*, font deux syllabes en vers. Peut-être faut-il excepter quelques mots comme *bréviaire, stagiaire;* mais nous n'oserions l'affirmer. A. L.

oi, eoi, ouai, } Toutes les diphthongues, dont la première syllabe est *o*, se prononcent, dit Duclos, comme si c'était un *ou*. — Voyez ce qui sera dit à la page suivante.

Nous avons vu (p. 18) les cas où la combinaison *oi* (aujourd'hui *ai*), se prononce en voyelle : voici ceux où elle se prononce en diphthongue. Elle se prononce ainsi : 1° dans les monosyllabes et dans les verbes en *oire* et en *oître* de deux syllabes, comme *moi, froid, croire, croître*, etc.

Et dans les composés de ces verbes, comme *accroire, décroître*. Du reste, les autres maintenant s'écrivent par *ai, connaître*, etc., comme les verbes de deux syllabes, *naître, paître*, etc. A. L.

2° Dans les polysyllabes en *oi, oie, oir, oire, eoire, oise, oisse*, comme *emploi, courroie, vouloir, observatoire. nageoire, framboise, angoisse*. Il en est de même dans les dérivés.

3° Dans les mots où *oi* et *oy* sont suivis d'une voyelle, comme *ondoiement, royal, royauté*.

4° Au milieu des mots, comme *poison, courtoisie*.

5° Dans plusieurs noms de peuples, comme *Danois, Suédois, Chinois, Iroquois, Angoumois, François* (nom d'homme), qui se prononcent en diphthongue. Sur quoi nous ferons observer que cette combinaison *oi*, dans les noms qui désignent les habitants d'une province, se prononce plus souvent en diphthongue qu'en voyelle, parce qu'on a peu d'occasions d'employer ces mots : aussi dit-on *Albigeois, Champenois, Franc-Comtois*.

Aujourd'hui, plus de doute, avec la nouvelle orthographe. Mais quels sont ceux qui prennent l'*a*? Il nous semble qu'il n'y a pas de règle bien certaine : si les plus usités ont une prononciation adoucie, *Français, Anglais, Polonais, Hollandais, Écossais, Irlandais*, est-il bien constant que cette raison soit valable pour *Japonais, Niver-*

nais, Rouennais, Charolais, tandis qu'on dit *Crétois, Bavarois, Hongrois, Champenois?* L'usage nous paraît ici le seul guide. A. L.

Cette diphthongue n'a pas toujours le même son. Le son le plus naturel est celui que l'on suit en grec, où l'on fait entendre l'*o* et l'*i*, comme dans *voi-ïelle, roi-ïaume*. Mais elle a encore d'autres sons qu'il est difficile de représenter par écrit, et qu'on doit apprendre d'un maître habile. Ce sont à peu près, 1° celui de l'*ouè*, où l'*è* a un son ouvert *a : loi, foi;* 2° celui de l'*oua : mois, pois;* l'*ou*, dans ces deux cas, est prononcé très rapidement; et 3° enfin, celui de l'*oua* prononcé moins rapidement et plus fort : *bois*. — On prononce *louè, fouè, moua, poua, boua.*

Cette prononciation nous semble laisser prise à la critique : il est vrai que l'*o* exige un certain son plein et arrondi, mais il n'est pas nécessaire de le prononcer *ou;* ainsi l'on doit dire *loè, foè*, ou peut-être mieux (car cette prononciation est difficile à figurer), *loâ, foâ*, et en appuyant un peu plus *moâ, boâ*. Il en sera de même pour les mots suivants *soi* et *soie*, et aussi pour le mot *soin*, que nous croyons devoir prononcer comme Dumarsais. Ici encore la nuance est fort délicate, si l'on ne met d'affectation ni d'un côté ni de l'autre. A. L.

Dans les mots où *oi* est suivi d'un *e* muet final, il paraît rendre un son un peu plus ouvert que quand il n'en est pas suivi. La prononciation de *soie, voie*, n'est pas la même que celle de *soi, toi;* mais cette nuance de son ne peut pas être aisément fixée.

Oin, Ouin, } Dumarsais veut qu'on prononce plutôt une sorte d'*e* nasal dans la combinaison *oin* après l'*o*, que de prononcer *ouin*. Ainsi, selon lui, il faut prononcer *soein* plutôt que *souin;* mais Duclos lui reproche de n'avoir pas bien perdu l'accent provençal.

Io paraît faire généralement deux syllabes, comme le prouvent ces hémistiches de Racine et de Boileau: *violent, mais sincère; finir sa période; où Brioché préside; du médiocre au pire*, etc. A. L.

Ien est presque toujours diphthongue; on excepte quelques mots : *lien, historien, aérien.*

Ian ne fait qu'une syllabe dans *diantre* (Racine, *les Plaideurs*, II, 3, 19), dans les mots où *y* précède la terminaison : *payant, bruyant, effrayant*, etc.; mais il en fait deux dans *riant* et dans les verbes en *ier*, dans *alliance, confiance, triangle*, et dans un grand nombre d'autres. Comme aussi à peu près dans tous les mots en *ien*, *audience* (Racine, *les Plaid.*, III, 4, 1), *impatience, orient*, etc. A. L.

Ieu, monosyllabe dans *lieu, adieu, essieu, aïeux, joyeux;* dissyllabe dans tous les adjectifs en *ieux, pieux, injurieux*, etc. A. L.

Ion dans les verbes suit les mêmes règles que *ié :* partout ailleurs il est de deux syllabes en vers, *action, ambition, légion*. A. L.

Iou, forme peu commune; on cite *Alpiou, Montesquiou.*

Oë. L'Académie fait observer que, dans les mots *poëme*, *poëte* et leurs dérivés, *o* et *ë* forment deux syllabes en vers et dans le discours soutenu. Cependant la diphthongue n'a lieu que dans la liberté de la conversation; encore même bien des personnes ne l'admettent-elles ni dans ces mots ni dans les dérivés, où un usage général a substitué l'accent aigu sur l'*e* au tréma qu'on y mettait autrefois.

Voy. à ce sujet, les Rem. dét., au mot *Poëte.*

Cette diphthongue n'existe donc réellement que dans *moelle* et ses dérivés ; on peut y joindre l'ancien mot *foerre* (paille de blé), et *poêle*; mais il en faut séparer *troëne*. A. L.

Ouan, *Oua,* } On trouvera dans le chap. suiv., lettre *q*, les mots où *qua* se prononce *coua*.

Rouan (cheval) fait une diphthongue; mais *louange* fait deux syllabes en vers (Voy. Boileau, *Épît.* VI, 78, 103); il en est de même de tous les participes des verbes en *ouer*, *jouant*, *secouant*, etc., et encore de *Rouen* (Boileau, *Sat.* X, 576). *Oua* peut aussi très rarement faire une diphthongue: *bivouac*, *gouache*, *douane*. Il y a là deux sons trop pleins pour qu'on les puisse prononcer vite et d'une seule émission de voix; aussi sont-ils plus souvent séparés, *louable*, *rouage*, *ouate* (qu'on prononce *ouète*), *il dénoua*, *il échoua*, etc. Ainsi la diphthongue de ce son existe plutôt dans les mots écrits par *qua*. A. L.

Oué, par les raisons que nous venons d'indiquer, est également presque toujours de deux syllabes, *enjoué*, *dévoué*, *renouer*, *jouet*, *alouette*; cependant il nous semble que *pirouette* doit prendre la diphthongue, comme *fouetter* (Gilbert, *mon Apologie*, v. 88), et peut-être quelques autres. A. L.

Oui est rarement diphthongue ; il faut excepter la particule affirmative *oui*, et quelques mots rares, comme *ouistiti* (singe), *whig*, *whist*, *wiski*, qui se prononcent *oui*... Mais les poëtes font deux syllabes de *Louis*, *évanoui*, etc. A. L.

Uè ou *ué* fait à peu près partout deux syllabes : *tuer*, *saluer*, *cruel*, *mutuel*, *bluet*; néanmoins quelques poètes ont mis la diphtongue dans *duel*, *duègne*; mais c'est une licence. A. L.

Ui est partout diphthongue: *appui*, *fruit*, *aiguiser*, *huissier*, *s'enfuir*, *séduire*; on excepte *ruine* et peut-être *bruire* et *bruiner*. A. L.

NOTA. Quelques-unes des diphthongues que nous venons d'indiquer ne sont diphthongues qu'en prose; car en vers elles sont ordinairement de deux syllabes. Nous disons ordinairement, parce qu'on trouve quelques exemples où les poëtes du dernier siècle se sont permis d'enfreindre cette règle; cette licence ne passerait pas aujourd'hui.

(Lévizac, p. 67, t. I.)

Il n'y a pas de triphthongues dans notre langue, parce qu'une triphthongue serait une syllabe qui ferait entendre trois sons, trois voix;

or, il n'y a dans la langue française aucun assemblage de voyelles, qui, se prononçant en une seule syllabe, fasse entendre un triple son (6) : *lieux*, *Dieu* ne sont que des diphthongues, parce que, quoiqu'il y ait trois voyelles dans chacun de ces mots, on n'y entend cependant que deux sons simples, qui sont *i* et *eu*; le premier, exprimé par une voyelle simple; et l'autre, par deux voyelles combinées. Il en est de même des autres assemblages *iai*, *iau*, *iou*, *oue*, *oui*, qui ne frappent l'oreille que de deux sons, et qui alors ne sont que des diphthongues. (Dumarsais, *Encycl. méth.*, au mot *Triphthongue*, et Restaut, page 21.)

DE L'ASPIRATION DE QUELQUES VOYELLES.

Il ne s'agit point ici du signe particulier *h*, qui sert à marquer l'aspiration dans notre langue; il en sera parlé plus loin dans le chapitre des consonnes. Mais nous avons quelques mots commençant par une voyelle, et devant lesquels néanmoins l'élision et la liaison n'ont pas lieu. C'est pour ces exceptions que nous allons faire un article à part, au lieu de les confondre avec les remarques sur le *h* aspiré. A. L.

ONZE, ONZIÈME. Quoique ces mots commencent par une voyelle, la première syllabe en est ordinairement aspirée : *De vingt il n'en est resté que onze.* On dit aussi dans la conversation familière, *il n'en est resté qu'onze.* Quand *onze* est précédé d'une consonne finale on ne la prononce pas plus que s'il y avait une aspiration : *vers les onze heures.* (L'Académie.)

NOTA. Dumarsais croit que si l'on écrit et l'on prononce *le onze*, c'est pour ne pas confondre l'*onze* avec l'*once*; que si l'*e* ne s'élide pas devant *oui*, c'est pour éviter l'équivoque de l'*ouie* et de *Louis*, et aussi pour mettre une symétrie entre le *non* et le *oui*.

L'*o* n'est pas toujours aspiré dans *onzième*; on dit *le onzième* et *l'onzième*. L'Académie, Féraud, Gattel, Wailly, Rolland, et les Écrivains ont formellement admis les deux prononciations.

Fléchier écrit toujours l'*onzième*;

« Il sortit de la ville en colère, l'*onzième* de juin. »

---

(6) Cependant il nous semble que certains mots présentent cette réunion de trois sons prononcés ensemble. Le mot *fouailler*, par exemple, qui ne doit faire que deux syllabes, comme *fouetter*, ne donne-t-il pas, dans la première, trois sons réunis, *ou*, *a*, *i*, c'est-à-dire une *triphthongue?* Il en serait de même du mot familier *goailler*, ou plutôt *gouailler*, que l'Académie ne reconnaît pas, mais admis pourtant dans quelques dictionnaires. Peut-être même dans la conversation le mot *ouaille* ne donne-t-il lieu qu'à une seule émission de voix. A. L.

Corneille l'a écrit aussi dans *Cinna* (act. II, sc. 1).

Le P. Bouhours, dans ses *Doutes*, se range à l'avis de Vaugelas, qui condamne *le onzième;* mais, dans ses *Remarques*, il cède à la force de l'usage, et tolère l'aspiration.

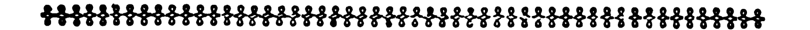
Aujourd'hui on dit plus souvent *le onzième* que *l'onzième.*

(M. Boissonade.)

Ce n'est pas comme le disent l'Académie, Féraud, et la plupart des Grammairiens modernes, parce qu'on regarde l'*u* de *une* comme aspiré, que l'on prononce *vers les une heure,* et non pas *vers les zune heure;* c'est parce que le mot *les* qui marque un pluriel, loin d'appeler grammaticalement le mot *une,* le repousse au contraire, et ne peut souffrir aucune liaison grammaticale avec ce mot; c'est parce que dans cette phrase du discours familier, le substantif pluriel qui appelle *les* est sous-entendu par ellipse, et que c'est comme s'il y avait : *vers les moments qui précèdent ou qui suivent une heure.* On laisse subsister l'article pluriel, quoique le substantif qu'il appelle ne soit pas exprimé.

OUI. L'Académie dit que ce mot s'emploie quelquefois substantivement, et qu'alors il se prononce comme s'il était aspiré : *le oui et le non. Il a dit ce oui à regret.* Nous croyons que ce n'est pas le seul cas où l'aspiration existe et qu'elle se retrouve dans les diverses acceptions de ce mot. Ainsi, Racine a dit dans *Andromaque* (II, 3, 1) : «Oui, oui, vous me suivrez. » A. L.

Nous signalerons encore quelques mots d'origine étrangère, admis dans notre langue avec l'aspiration, et reconnus par l'Académie. Tels sont UHLAN, *un corps de uhlans;* YACHT, *les yachts sont communs en Angleterre;* YATAGAN, *un coup de yatagan;* YOLE, *sa yole fut submergée;* YUCCA, *le yucca du Mexique.* Ce sont là, si nous ne nous trompons, toutes les exceptions de ce genre qui se trouvent dans notre langue. A. L.



CHAPITRE II.

DES CONSONNES.

Les *Consonnes* n'ont pas de son par elles-mêmes, elles ne se font entendre qu'avec l'air qui fait la voix ou voyelle; c'est en quoi leur son diffère de celui des voyelles, qui n'est formé que par une seule émission de voix et sans articulation. Ce son des consonnes diffère encore du son des voyelles, en ce que le son de celles-ci est permanent, c'est-à-dire qu'on peut faire un port de voix sur toutes les voyelles, au lieu que le son propre des consonnes ne peut se faire entendre que dans un seul instant, c'est-à-dire qu'il est impossible de faire un port de voix sur aucune consonne.

De tout cela il résulte que la voyelle est le son qui provient de la situation où les organes de la parole se trouvent dans le temps que l'air de la voix sort de la trachée-artère, et que la consonne est l'effet de la modification passagère que cet air reçoit de l'action momentanée de quelque organe particulier de la parole.

C'est relativement à chacun de ces organes que, dans toutes les langues, on divise les lettres en certaines classes, où elles sont nommées du nom de l'organe particulier qui paraît contribuer le plus à leur formation. Ainsi, on appelle *labiales* celles à la formation desquelles les lèvres sont principalement employées; comme P, B, F, V, dans *père*, *bon*, *feu*, *vite*;

Linguales, celles à la formation desquelles la langue contribue principalement; comme D, T, N, R, L, dans *de*, *tu*, *notre*, *rivage*, *livre*;

Palatales, celles dont le son s'exécute dans l'intérieur de la bouche, à peu près au milieu de la langue et du palais vers lequel elle s'élève un peu à cet effet, comme G, J, K, Q, et les sons mouillés, IL, ILLE, AIL, AILLES, dans *gingembre*, *guenon*, *jésuite*, *kermès*, *quotité*, *péril*, *fille*, *travail*, *broussailles*;

Dentales ou *sifflantes*, celles dont le son s'exécute vers la pointe de

la langue appuyée contre les lèvres, comme S, C doux, Z, CH, dans *se*, *ci*, *zizanie*, *cheval*·

Nasales, celles qui se prononcent un peu du nez, comme M, N, GN, dans *main*, *nain*, *règne*.

Enfin, celles qui sont prononcées avec une aspiration forte, et par un mouvement du fond de la gorge, sont appelées *gutturales*. Nous n'avons de son guttural que la lettre H quand elle est aspirée; comme dans les mots le *héros*, la *hauteur*.

Remarque. — Il y a des Grammairiens qui mettent la lettre *h* au rang des consonnes; d'autres, au contraire, soutiennent que ce signe, ne marquant aucun son particulier analogue au son des autres consonnes, ne doit être considéré que comme un signe d'aspiration; mais, comme dit Dumarsais, puisque les uns et les autres de ces Grammairiens conviennent de la valeur de ce signe, ils peuvent se permettre réciproquement de l'appeler ou consonne ou signe d'*aspiration*, selon le point de vue qui les affecte le plus.

Avant de parler du nombre de nos consonnes, faisons une observation sur la manière de les nommer.

C'est un principe généralement avoué que les consonnes n'ont point de son par elles-mêmes : pour qu'elles soient entendues, il faut qu'elles soient accompagnées d'une voyelle.

Autrefois on faisait sonner les consonnes à l'aide de voyelles sonores, c'est-à-dire que *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *h*, *k*, *l*, *m*, *n*, *p*, *q*, *r*, *s*, *t*, *v*, *x*, *z*, se prononçaient *bé*, *cé*, *dé*, *effe*, *gé*, *ache*, *ka*, *elle*, *emme*, *enne*, *pé*, *qu*, *erre*, *esse*, *té*, *vé*, *icse*, *zède*; mais les inconvénients de cette méthode engagèrent MM. de Port-Royal à en proposer une nouvelle plus simple, et applicable à toutes les langues. Il est certain, disent ces célèbres et profonds Grammairiens (1re p., ch. 6), que ce n'est pas une grande peine à ceux qui commencent à lire, que de connaître simplement les lettres, mais que la plus grande est de les assembler. Or ce qui rend maintenant cela plus difficile, c'est que chaque lettre ayant son nom, on la prononce seule autrement qu'en l'assemblant avec d'autres. Il semble donc que la voie la plus naturelle, comme quelques gens d'esprit l'ont déjà remarqué, serait que ceux qui montrent à lire n'apprissent d'abord aux enfants à connaître leurs lettres que par le nom de leur prononciation, et qu'on ne leur nommât les consonnes que par le son propre qu'elles ont dans les syllabes où elles se trouvent, en ajoutant seulement à ce son propre celui de l'*e* muet, qui est l'effet de l'impulsion de l'air nécessaire pour faire entendre la consonne;

par exemple, qu'on appelât *be* la lettre *b*, comme on la prononce dans la dernière syllabe de *tombe*, ou dans la première de *besoin; de*, la lettre *d*, comme on l'entend dans la dernière syllabe de *ronde*, ou dans *demande; fe*, la lettre *f; ne*, la lettre *n; me*, la lettre *m*, et ainsi des autres qui n'ont qu'un seul son;

Que, pour les lettres qui en ont plusieurs, comme *c*, *g*, *t*, *s*, on les appelât par le son le plus naturel et le plus ordinaire, qui est au *c* le son de *que*, au *g* le son de *gue*, au *t* le son de la dernière syllabe de *forte*, et, à l'*s*, celui de la dernière syllabe de *bourse;*

Ensuite, qu'on leur apprît à prononcer à part, et sans épeler, les syllabes *ce*, *ci*, *ge*, *gi*, *tia*, *tie*, *tii*, etc., et qu'on leur fît entendre que le *s*, entre deux voyelles, sonne, à quelques exceptions près, comme un *z : misère* se prononce de même que s'il y avait *mizère*.

L'Académie adoptant cette réforme nomme toutes les consonnes avec le secours de l'*e* muet; elle prononce *c*, *ce; g*, *ge*; *k*, *ke; q*, *que; x*, *xe;* mais pour *h*, elle n'indique pas de dénomination et dit seulement qu'on prononce cette lettre comme une simple aspiration, telle qu'elle est dans la première syllabe de *héros*. A. L.

Quoique cette nouvelle méthode ait de grands avantages sur l'ancienne; quoiqu'elle habitue à une bonne prononciation, en faisant donner à chaque syllabe son vrai son et sa juste valeur; quoiqu'elle fasse disparaître tout accent vicieux, et qu'elle diminue les difficultés de l'appellation; cependant elle resta longtemps dans l'oubli, par cela seul qu'elle était contraire à la pratique générale; mais enfin l'empire du préjugé commence à s'affaiblir, et dans peu elle sera, selon toute probabilité, la seule en usage (7).

Suivant cette nouvelle appellation, toutes les lettres de l'alphabet sont *masculines;* suivant l'ancienne, il y en a qui sont *féminines*, et d'autres qui sont *masculines*. Celles qu'on ne prononce qu'avec le secours d'autres lettres dont on les fait précéder sont *féminines :* ce sont *f*, *h*, *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, que l'on prononce *effe*, *ache*, *elle*, *emme, enne*, *erre*, *esse* (on n'excepte, comme on voit, que la lettre *x*, qui est *masculine*, quoique pour la prononcer on la fasse précéder des lettres

(7) Si je fais épeler à un enfant ces deux syllabes : *fri*, *pro*, je dois trouver, selon l'ancienne méthode, que *effe*, *erre*, *i* font *efferri*, et que *pé*, *erre*, *o* font *pérro;* au lieu qu'il n'y a pas cet inconvénient dans l'autre méthode, puisque *fe*, *re*, *i* font *fri; pe*, *re*, *o* font *pro*.

ic). Quant aux lettres que l'on prononce sans les faire précéder d'autres lettres, elles sont *masculines :* ce sont *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *g*, *i*, *j*, *k*, *o*, *p*, *q*, *t*, *u*, *v*, *y*, *z*.

Chaque consonne ne devrait avoir qu'un son désigné par un seul caractère, et ce seul caractère devrait être incommunicable à tout autre son. Mais, comme dans la langue française il arrive que le même caractère représente plusieurs sons, ou que plusieurs caractères ne représentent que le même son, nous distinguerons dans les consonnes deux sons : le *son propre* et le *son accidentel.* Nous appellerons *son propre,* le son que la consonne a habituellement; et *son accidentel,* le son qu'elle reçoit par sa position.

TABLE DES CONSONNES,

selon leur son propre *ou leur son* accidentel, *soit au commencement, soit au milieu*, *soit à la fin des mots.*

B b—n'a que le son *propre* BE : *Babylone*, *bombe*, *boule*.

De quelque lettre que le *b* soit suivi, il conserve toujours la prononciation qui lui est propre, soit au commencement, soit au milieu du mot.

Le B *final* ne se prononce pas dans *plomb*, *à plomb;* mais il se prononce dans les noms propres *Joab*, *Moab*, *Job*, *Jacob*, *Aureng-Zeb;* et dans *radoub* et *rumb* (de vent). (Wailly et le *Dict. de l'Académ.*)

L'Académie n'indique pas la prononciation du mot *nabab;* le *b* final doit être articulé, comme aussi dans *rob ;* mais il ne sonne pas dans *Doubs*. A. L.

En cas de redoublement, ce qui n'a lieu que dans *sabbat*, *rabbin*, *abbé* et ses dérivés, et quelques noms de ville, on n'en prononce qu'un. (Mêmes autorités.)

Remarque. Les mots *abréger*, *aboyer* et leurs dérivés s'écrivaient autrefois avec deux *b;* mais, en faveur de la prononciation, et malgré l'étymologie, on les écrit maintenant avec un seul *b*.

C c.—Son propre, QUE : *cabane*, *cadre*, *cou*, *cupide*.

Son accidentel { SE : *ceci*.
GUE : *second* et ses dérivés.

Quoique nous ayons un caractère pour le *c*, et un autre pour le *g*, cependant lorsque la prononciation du *c* a été changée en celle du *g*, par exemple, dans le mot *second* et ses dérivés, nous y avons conservé le *c*, parce que les yeux s'étaient accoutumés à l'y voir; ainsi,

nous écrivons toujours *second*, *secondement*, *seconder*, quoique nous prononcions, *segond*, *segondement*, *segonder*, surtout dans la conversation. (Dumarsais, *Encycl. méth.*, lettre C, et le *Dictionn. de l'Académ.*)

L'usage est partagé pour les mots *secret*, *secrétaire*. Dangeau, Restaut, Domergue et Sicard pensent qu'on doit prononcer *segret*, *segrétaire;* mais Dumarsais préfère prononcer *seqret*, *seqrétaire;* et l'Académie, n'indiquant dans son dictionnaire le changement du *c* en *g*, que pour les mots *second* et dérivés, paraît vouloir que le *c*, dans les mots *secret*, *secrétaire*, conserve le son qui lui est propre, c'est-à-dire, le son *que*.

Cette dernière opinion a aujourd'hui entièrement prévalu. A. L.

Dumarsais, Restaut, Domergue et Sicard voudraient que *Claude* se prononçât *Glaude;* mais Wailly, M. Leduc (*Man. des amat. de la langue fr.*) et M. Boissonade (*Journal des Débats* du 23 ou 24 septembre 1810) pensent qu'il vaut mieux dire *Klaude;* en effet, c'est présentement la seule manière de prononcer ce nom patronal, et si l'on dit *Glaude*, ce n'est que dans cette phrase : *Prune de reine glaude*.

L'Académie n'indique même pas l'exception de ce dernier cas, et nous croyons que c'est avec raison; il faut autoriser le moins possible les corruptions de langage introduites dans la conversation. A. L.

Cigogne s'écrivait autrefois *cicogne* (du latin *ciconia*), et le *c* se prononçait comme un *g*.

C initial, ou dans le corps d'un mot, conserve le son qui lui est propre avant *a*, *o*, *u*, *l*, *n*, *r*, *t;* néanmoins avant *u* il rend un son moins dur : ainsi, on prononce, avec le son propre, *cabaret*, *colonne*, *cuve*, *cligne-musette*, *Cnéius*, *crédulité*, *sanctifier*, *acteur*.

(Le *Dict. de l'Académ.*, lettre C.)

Il prend le son accidentel *se* avant *e*, *i* : *ceinture*, *ciguë*. Il en est de même avant *a*, *o*, *u*, quand on met une cédille dessous, comme dans ces mots : *façade*, *garçon*, *reçu*.

(Le *Dict. de l'Académ.* et Restaut, page 24.)

C prend le son de *ch* dans *violoncelle*, *vermicelle*, que l'on prononce *violonchelle*, *vermichelle*. (Trévoux, Gattel, Wailly, etc.)

Voyez les Rem. dét., lettre *V*.

Cette prononciation, conforme à l'origine italienne du mot, paraît abandonnée aujourd'hui, car l'Académie ne la mentionne pas ; il faut donc suivre la règle des mots français. Il en est de même du mot *concetti*. Et pourtant l'Académie en admettant le mot italien *fantoccini* lui laisse sa prononciation primitive *fantotchini*. A. L.

C ne se prononce pas au milieu des mots, quand il est suivi d'un *q*, ou de *cr*, *cl*, *ca*, *co*, *cu* : *acquérir*, *accréditer*, *acclamation*, *accabler*, *accomplir*, *accuser* se prononcent *aquérir*, *acréditer*, *aclamation*, etc.

(Wailly, page 417. Lévizac, page 74, t. I.)

Dans le redoublement, les deux *c* ne se prononcent qu'avec *e* et *i*; le premier *c* prend le son propre *que*, et le second, le son accidentel *se* : ainsi *accessit*, *accepter*, *accident*, *accès*, se prononcent *aqsessit*, *aqsepter*, *aqsident*, *aqsès*. (Wailly, page 417.)

C, à la fin des mots, se prononce ordinairement : *bec*, *échec* (perte), *estoc*, *aqueduc*, *agaric*, *syndic*, *trictrac*, *avec*, *cotignac* (8), de *bric* et de *broc*, etc.

Mais il ne se prononce point dans *estomac*, *broc*, *croc*, *accroc*, *marc*, *echecs* (jeu), *tabac*, *jonc*, *lacs* (filets), *flanc*, *caoutchouc*, *escroc*, *tronc*, *clerc*, *cric*, *porc*, *arsenic*, etc.

(Le *Dict. de l'Académ.* Wailly, page 416; Demandre et Gattel.

Nous retranchons de cette dernière catégorie le mot *arsenic*, où le *c* doit sonner comme dans la plus grande partie des finales, *bac*, *bissac*, *ressac*, *sumac*, *talc*, *parc*, *rebec*, *aspic*, *zinc*, *fisc*, *troc*, *froc*, *bloc*, *bouc*, *stuc*, *caduc*, *suc*, *turc*, etc.; auxquels il faut joindre *cric-crac* et *croc-en-jambe*. Dans tous ces mots la prononciation ne change pas au pluriel : ainsi on prononce des *bloks*, des *bouks*, des raisins *seks*. *Voyez* notre remarque suivante. A. L.

On ne fait point sonner le *c* final muet sur la voyelle initiale du mot suivant, si ce n'est dans quelques occasions assez rares, où on lui donne le son propre; comme dans *franc-étourdi*, du *blanc au noir*, *clerc-à-maître*, *porc-épic*, que l'on prononce, *fran qétourdi*, du *blan-qau-noir*, *cler-qà-maître*, etc.

Mais, dans la poésie, il devient souvent nécessaire de prononcer de cette façon, soit pour la rime, soit pour éviter l'hiatus. Ainsi l'Académie autorise la prononciation de *c* dans *broc* opposé à *froc*, et Boileau fait rimer *estomac* avec *Sidrac*. Il faudra dire aussi *le tabac-q-est divin*, et même l'Académie fait sonner *porc* devant une voyelle; de là *porc-épic (voyez* l'orthographe de ce mot aux substantifs composés); et encore *croc* dans *croc-q-en-jambe*. Mais comment doit-on pronon-

---

(8) *Cotignac*. L'Académie dit que le *c* final ne se fait point entendre dans ce mot. Mais il nous semble que l'usage est contraire à cette opinion; et Féraud, Gattel, Boiste, Catineau et M. Laveaux sont d'avis qu'on doit le prononcer. — Ce mot n'étant pas très usité, il n'est pas étonnant que la prononciation en soit incertaine : l'usage, pour ainsi dire, n'existe pas. Si l'analogie devait nous guider, nous serions assez porté à prendre pour type *Cognac;* mais il vaut mieux se soumettre à l'Académie. A. L.

cer ces deux derniers mots au pluriel ? Faut-il rentrer dans la règle et ne plus prononcer le *c?* ce serait rationnel. Et pourtant l'oreille serait déroutée par ce changement qui défigure en quelque sorte le mot. Il nous semble donc qu'il serait mieux de prononcer des *pork-z-épics*, des *crok-z-en-jambe;* ou plutot, malgré l'orthographe, de conserver au pluriel le son même du singulier; car si, pour ces mots, les Grammairiens et l'Académie se taisent, il est maintenant généralement reçu de prononcer *des arkenciels*, que l'on écrit *arcs-en-ciel*. A. L.

Le *c* de *donc* ne se prononce que lorsque la phrase commence par *donc : votre ami est dans le besoin; donc vous devez l'aider. Je pense, donc je suis;* ou lorsque cette conjonction est suivie d'une voyelle : *votre frère est donc arrivé;* ou bien encore, d'après Domergue, dans les phrases que dicte un mouvement de l'âme, soit passionné, soit d'indignation, soit de colère, etc., comme dans cet exemple : *jusqu'à quand prétendez-vous* DONC *me dicter des lois ?*

Dans tout autre cas, le *c* de la conjonction *donc* ne se prononce point; ainsi l'on dit, *allons* DON *nous promener.*

L'Académie sur ce mot garde le silence; c'est une preuve qu'elle prononce toujours le *c*, au moins dans le style soutenu, et que cette omission est simplement une négligence permise dans la conversation. — Il reste encore quelques difficultés à résoudre pour les mots terminés par *ct*. Partout où le *t* sonne fortement, le *c* se prononce de même, *intact, exact, tact, contact, abject, direct, infect, strict, distinct, succinct.* Mais l'usage veut que le *t* soit muet dans *respect, circonspect, aspect*, et qu'on prononce le *c;* ainsi Molière *(les Femmes Sav.*, III, V, 12 et 13) fait rimer *grec* avec *respect*. Cependant nous croyons que le *c* ne doit pas sonner devant une consonne, et qu'on dit *respè profond*, même dans la déclamation; tandis que devant une voyelle il faut dire *aspek agréable, respek affecté.* Au pluriel, le son est toujours adouci, et l'on prononce *des respès affectés;* des hommes *circonspès et prudents*. Le mot *suspect* laisse quelques doutes; nous croyons néanmoins qu'il faut prononcer le *c* et le *t;* sauf un seul cas peut-être, car nous avons plusieurs fois entendu des personnes instruites dire *la loi des suspès. Instinct*, au singulier comme au pluriel, se prononce avec le son nasal *instin*. Voilà ce que nous croyons être l'usage : il est à regretter que l'Académie ne se soit pas expliquée sur toutes ces différences. A. L.

Voyez page 53, la prononciation du *ch*.

D d. — Son propre D : *Diane, duché, douleur.*
Son accidentel T : *second abrégé, grand acteur.*

D initial, et dans le corps du mot avant une consonne, conserve le son qui lui est propre : *dame, admirable, admission.*

(Wailly, page 420; Sicard, page 448, t. II.)

Il conserve également le son qui lui est propre, devant une voyelle, *adorable,*

identique, *odalisque*. A la fin des mots, ordinairement il ne se prononce pas, *froid*, *bord*, *pied*, *nid*, *grand*, *profond*. A. L.

D final sonne dans les noms propres *Obed*, *David*, *Joad*, *Sud* (vent), etc.

(Demandre, *Dictionnaire de l'élocution*, au mot *Consonne*, et Wailly, page 429.)

Zend ou *Zend-Avesta* se prononce *Zainde*. (Académie.)

Il sonne encore, ou plutôt il prend le son accidentel *t*, si le mot qui finit par un *d* est un *adjectif* suivi immédiatement de son substantif, et que celui-ci commence par une voyelle, ou un *h* non aspiré; ainsi, *grand homme*, *profond abîme*, se prononcent *gran-thomme*, *profon-tabîme*. (Demandre.)

Il prend le même son, et dans le même cas, s'il est, à la fin d'un verbe, suivi de l'un des pronoms *il*, *elle*, *on* : *entend-il? coud-elle bien? répond-on ainsi?* se prononcent *enten-til? cou-telle bien? répon-ton ainsi?* (Dumarsais, Féraud, Bouillette et Demandre.)

Cette liaison n'a pas lieu seulement avec les pronoms, mais encore avec d'autres mots, surtout dans le style soutenu; ainsi l'on fera sonner, *il apprend assez bien; il répond à tout; on vous rend enfin justice; il prend intérêt*, etc. Et ainsi avec toutes les troisièmes personnes du présent de l'indicatif dans les verbes. A. L.

Dans le cas où l'*adjectif* ne serait pas immédiatement suivi de son substantif, Bouillette, Demandre, Sicard, M. Laveaux et M. Dubroca sont d'avis qu'alors le *d* final ne devrait pas se faire sentir, même avant une voyelle; ainsi, dans cette phrase, *le chaud aujourd'hui n'est pas grand au prix d'hier*, on ne ferait entendre en aucune sorte ni le *d* de *chaud*, ni celui de *grand*.

Ils sont également d'avis que, quant aux substantifs suivis ou non suivis immédiatement de leurs adjectifs, on n'est pas dans l'usage, surtout dans la conversation, de faire sonner le *d* final de ces substantifs, même avant une voyelle; et alors ils pensent que dans *froid extrême*, *chaud épouvantable*, *bord escarpé*, *le froid et le chaud*, ces mots se prononcent comme s'il n'y avait pas de *d* aux mots *froid*, *chaud*, *bord*.

Remarquez que, d'après cette règle, ce vers de Boileau n'est point régulier:

De ce *nid* à l'instant sortirent tous les vices (Ep. III);

car le *d* ne se prononçant pas dans le mot *nid*, la rencontre de l'*i* et de l'*a* forme un hiatus, ce qui est contraire aux principes que ce grand poëte a consacrés lui-même.

Cette remarque est juste, et le vers de Boileau présente une irrégularité. Mais, enfin, comment faut-il le prononcer? Il est évident que le poëte a voulu faire sonner le *d*, et nous pensons qu'il faut lire ainsi, pour éviter la faute plus grave de l'hiatus. Il n'en serait pas de même pour *bord escarpé, accord unanime, bond immense*, parce que l'omission du *d* ne fait qu'adoucir la prononciation sans choquer l'oreille. A. L.

Au surplus c'est l'oreille que l'on doit surtout consulter; elle en apprendra plus que toutes les règles, et, par exemple, elle dira qu'on est dans l'usage de faire sentir le *d* dans ces expressions : *de fond-en-comble, de pied-à-boule, de pied-en-cap*, et de ne pas le faire sentir dans *pied-à-pied* (9).

Les seuls mots où les deux *d* se prononcent sont: *addition, additionnel, reddition, adducteur*; ailleurs on n'en prononce qu'un seul, mais la syllabe est brève dans l'un et dans l'autre cas.

(Le *Dict. de l'Acad.*, Wailly, Sicard, M. Chapsal)

Nous n'avons pas présent à la mémoire un seul mot écrit par deux *d* qui se prononcent comme un seul; ainsi donc la règle générale serait de prononcer les deux *d* partout où ils se trouvent. Les mots cités viennent du latin et ils ont conservé leur prononciation; cela était nécessaire, car nous avons *addition* et *adition*; les Latins avaient en outre *redditio* et *reditio* (retour). Ainsi nous ferons sonner la lettre redoublée dans *additionner, adduction, Edda, quiddité*. A. L.

F f. — Son propre FE : *fini, forêt, funeste*.
Son accidentel VE : *neu-vans, neu-vhommes*.

Cette lettre conserve toujours le son qui lui est propre au commencement et au milieu des mots.

Finale, elle se fait sentir au singulier comme au pluriel, aussi bien avant les mots qui commencent par une consonne qu'avant ceux qui commencent par une voyelle : ainsi *vif désir; soif brûlante; pièce de bœuf tremblante*; se prononcent comme *vif amour; soif ardente; bœuf à-la-mode*; en faisant entendre le F final de *vif*, de *soif*, de *bœuf*. (Le *Dictionn. de l'Acad.*)

Il y a cependant quelques mots exceptés de cette règle. De ce nombre sont les mots *clef*, dont le F ne se prononce ni au singulier ni au

(9) Gattel voudrait que l'on ne fît point sentir le *d* dans *pied-à-terre*, et que l'on prononçât *pié-à-terre*; mais nous pensons que l'usage est contraire à sa décision; et Domergue, pag. 468 du *Man. des étr.*, Wailly, dans la dernière édition de son *Dict.*, Lemare, 7e ex. de *Prononc.*, et Vandelaincourt, font prononcer *pié-t-à-terre*. — L'Académie se tait.

pluriel; *éteuf* (petite balle de paume), dont le F ne se prononce qu'en poésie; *œuf frais, œuf dur, cerf-volant, cerf-dix-cors, chef-d'œuvre, bœuf-gras, bœuf salé*, dont le F ne se prononce ni en prose ni en poésie. Cela est fondé sur ce que, si l'on faisait sentir la lettre F des premiers mots *œuf, cerf, chef, bœuf*, la prononciation serait lente, lorsqu'au contraire elle doit être prompte, chacun de ces mots étant intimement lié avec *frais, dur, volant, dix-cors, œuvre, gras, salé*, qui les accompagnent (Lévizac.)

Dans *nerf-de-bœuf*, on ne fait entendre d'autre *f* que celui du mot *bœuf*. (L'Académie, Lévizac, Gattel, Wailly.)

L'exception a également lieu, selon le P. Buffier, Wailly, Domergue, Gattel, Sicard et M. Laveaux, pour les mots, au pluriel, *nerfs, bœufs* (10), *œufs*.

L'Académie a réglé la prononciation de ces mots; ainsi on fait entendre le *f* au singulier des mots *bœuf* (excepté pour *le bœuf-gras*), *nerf* (excepté *nerf-de-bœuf*), *œuf*, partout; mais au pluriel, il ne sonne pas, et l'on dit *des bœu, des œu, des nère*. Cela est simple et clair, et c'est évidemment la seule règle à suivre. Nous repoussons donc l'opinion de quelques Grammairiens qui veulent, quand ces substantifs ne sont pas déterminés par un complément, établir la différence suivante dans la prononciation : *une douzaine d'*OEUFS; *des* OEUS *à la coque*; *une attaque de* NERFS; *des* NERS *endurcis*; et au singulier devant une voyelle ou une consonne, *du* BOEUF *en daube, du* BOEU *salé : un* OEUF *à la coque, un* OEU *dur*, etc. Puis ces mêmes Grammairiens prononcent *f* dans *bœuf sauvage*. C'est multiplier inutilement les difficultés. — Au mot *serf* l'Académie indique l'articulation de *f*, et elle ne dit rien au mot *cerf*; mais à *cerf-volant* elle veut qu'on prononce *cer* : d'où l'on conclut que pour établir une distinction complète, il faut prononcer *cer* et *serf*, au singulier comme au pluriel. Nous adoptons volontiers cette décision. A. L.

L'exception a lieu aussi dans l'adjectif numéral *neuf*; mais c'est quand il est suivi immédiatement d'un mot qui commence par une consonne : *neu-cavaliers, neu-chevaux, neu-cents*; car, quand cet adjectif est suivi d'un substantif qui commence par une voyelle, l'usage ordinaire est d'en prononcer le F comme un *v* : *neu-vécus, neu-vans, neu-venfants, neu-vhommes*.

---

(10) Boileau (sat. VI) a dit :

Et pour surcroît de maux, un sort *malencontreux*
Conduit en cet endroit un grand troupeau de *bœufs*.

Et Racine (*les Plaideurs*, I, 5) :

Et si dans la province
Il se donnait en tout vingt coups de nerf de *bœuf*
Mon père pour sa part en emboursait dix-*neuf*.

Il en est de même, d'après la décision de l'Académie, quand *neuf* est suivi d'un adjectif. Ainsi l'on prononcera *neu-v-aimables convives*, *neu-v-élégantes personnes*. Nous croyons néanmoins qu'il ne faut pas appuyer sur le *v*, mais plutôt adoucir le son du *f*. A. L.

Et si *neuf* n'était suivi d'aucun mot, ou s'il n'était suivi ni d'un adjectif numéral ou autre, ni d'un substantif, on en prononcerait le *f* avec le son propre : « De cent qu'ils étaient, ils ne restèrent que « *neuf*, — *neuf* et demi, — ils étaient *neuf* en tout, — les *neuf* arri- « vèrent à la fois. » (Le *Dict. de l'Acad.*, au mot *Neuf*)

Remarque. Ces règles sur la prononciation du mot *neuf*, adjectif numéral, ne sont point applicables à l'adjectif *neuf* signifiant *nouveau*, *fait depuis peu*; et, en effet, le silence de l'Académie sur la prononciation de ce mot, dans cette signification, indique qu'au singulier comme au pluriel, avant une voyelle comme avant une consonne, le F doit se faire entendre.

Lorsque F est redoublé, on n'en prononce qu'un.

Le PH se prononce comme un F. Nous en parlerons à la lettre P.

G g. — Son propre, GUE : *guider*, *guérir*, *guide*, *guttural*.

Son accidentel { JE : avant *e*, *i* : *gelée*, *gibier*, *giboulée*. / KE · *rang élevé*, *long accès*. }

Le G initial, ou dans le corps d'un mot, a le son qui lui est propre avant les voyelles *a*, *o*, *u*, et avant les consonnes *l*, *r* : *galon*, *gosier*, *guttural*, *gloire*, *agréable*.

Il a encore le son naturel devant d'autres consonnes ; par exemple, dans *Bagdad*, *boghei*, *Ghelma* ou *Guelma*, *Ghèbres* ou *Guèbres*, *Ghiaour* qu'on écrit encore avec le son adouci *Giaour*, *dogme*, *stigmatiser*, *zigzag*, etc. Il sonne fortement dans *bourgmestre* (prononcez *bourguemèstre*) ; mais on ne le fait pas sentir dans *doigter*, *vingtaine*, *vingtième*, parce qu'il est muet dans *doigt*, *vingt*. A. L.

Avant les voyelles *e*, *i*, il a le son accidentel *je* : *gêne*, *gentil*, *gingembre*, *pigeonneau*, se prononcent comme s'il y avait *jêne*, *jentil*, etc. *Gessner* se prononce avec le son dur *Guesner*.

On insère un *e* absolument muet après la consonne G, quand on veut lui ôter le son qui lui est propre devant *a*, *o*, *u*, pour lui donner le son de *j*, qu'elle a devant *e*, *i*; ainsi l'on a écrit *forgeons*, pour le faire prononcer comme s'il y avait *forjons*.

Pour donner au contraire à la lettre G le son qui lui est propre

avant *e*, *i*, et lui ôter celui que l'usage y a attaché dans ces circonstances, on met après cette consonne un *u* que l'on peut appeler muet, comme dans *guérir*, *guide*, *guider*, *à ma guise*, où l'on n'entend aucunement la voyelle *u*. (Douchet et Beauzée, *Encycl. méth.*, lettre G.)

Il y a cependant quelques mots, comme *aiguille*, *aiguillon*, *aiguiser* (11), *arguer*, *inextinguible*, et les noms propres *d'Aiguillon*, *le Guide*, *de Guise*, dans lesquels l'*u* se fait entendre.

(Dangeau, *Essai de Gramm.* — Wailly, page 423.)

Dans le mot *gangrène*, le G initial prend le son accidentel *k* : *kangrène*. (L'Académie, page 355 de ses *Observ.*, et son *Dictionn.*)

G final sonne GUE, dans les mots étrangers *Doëg*, *Agag*.

(Wailly.)

L'Académie donne le mot *orang-outang* sans indiquer la prononciation. Or, il faudrait savoir si le premier *g* sonne sur la voyelle, ou bien s'il est muet, comme le second. Beaucoup de personnes prononcent *oran-outan*, et peut-être est-ce la façon la plus accréditée. Cependant la liaison existe dans tous nos mots composés ; c'est le génie de la langue : *franc-alleu*, *porc-épic*, *pied-à-terre*, *pot-au-feu*, etc. L'analogie voudrait alors qu'on prononçât *oran-g-outan*, et ce serait notre avis. Le pluriel fait *orangs-outangs* qui se prononce *oran-z-outan*. A. L.

A l'égard de *joug*, l'Académie dit que l'on fait sentir un peu la lettre finale, même devant une consonne.

G final a le son accidentel K, dans BOURG, et dans les mots qui sont suivis d'une voyelle, comme : *suer sang et eau*, *un long accès*, *rang honorable*.

Mais il est muet dans les mots *faubourg*, *legs*, *doigt*, *vingt*, *étang*, *poing*, *coing* (12), *hareng*, *seing*. (Wailly, page 423.)

On ne prononce qu'un *g* dans les mots où cette lettre est redoublée, excepté avant GÉ, et alors le premier a le son de *gue* : *suggérer*.

---

(11) Féraud et Gattel sont d'avis qu'il faut prononcer *éghizer*; mais Beauzée, Restaut, Wailly, Domergue, pag. 468 de son *Man.*, et 439 de ses *Solut. gramm.*, M. Lemare, pag. 278, 1er volume, Rolland, M. Laveaux, et l'Académie veulent que l'on dise *ai-gui-ser* : *ui* est prononcé rapidement, mais l'*u* se fait entendre.

(12) L'Académie et le plus grand nombre des lexicographes écrivent plutôt *coin* que *coing* ; cependant cette dernière orthographe est la meilleure, parce que par là on distingue ce mot du mot *coin* qui signifie *angle*, et que d'ailleurs le mot *cognassier*, qui est le nom de l'arbre qui produit le fruit appelé *coing*, amène par analogie le mot *coing* écrit par un *g*. — L'Académie, en 1835, n'écrit plus que *coing*.

G, suivi de la consonne N, forme différents sons : le son propre de GN forme deux articulations, *gue* et *ne*; le son accidentel ou mouillé de *gn* est *gne*.

Au commencement des mots, *gn* conserve le son qui lui est propre : *gnome*, *Gnide*, *gnostique*, *gnomon*, se prononcent *guenome*, *guenide*, *guenostique*, *guenomon*. (L'Académie.)

Le son mouillé de GN n'a lieu qu'au milieu des mots ; on prononce *magnanime*, *barguigner*, *cognassier*, *cognée*, *digne*, *cigogne*, *guignon*, *incognito*, *magnétisme*, *Sévigné* (nom propre), de même que *agneau*, *règne*, *gagner*, *compagnie*.

Il faut en excepter les mots *agnat*, *diagnostic*, *stagnation*, *cognat*, *cognation*, *régnicole*, *inexpugnable*, *igné*, *ignition*, *Progné*, et quelques dérivés, que l'on prononce avec le son propre, c'est-à-dire que le *g* et le *n* sont entendus séparément. (L'Académie.)

Dans les noms propres *Clugny*, *Regnaud*, *Regnard* (auteur comique), la lettre *n* a sa prononciation naturelle, et le G est entièrement muet. On prononce de même le mot *signet*, mais *signer*, *assigner*, *assignation*, se prononcent avec le son mouillé.

(Beauzée, *Encycl. méth.*, lettre N. — Domergue, page 126, et le *Man. des amat.*, 2e année, page 271.)

Le son mouillé a également lieu dans *agnus*; mais le *g* et le *n* se prononcent séparément, c'est-à-dire, avec le son propre dans *agnus-castus*, nom d'arbuste. (L'Académie.)

L'Académie ne parle point de la prononciation des deux mots *imprégner*, *imprégnation*; mais Wailly, Gattel, MM. Rolland, Le Tellier et Laveaux disent que *imprégnation* se prononce *impregue-nation*, et qu'*imprégner* se prononce avec le son mouillé.

L'Académie ne reconnaît pas le mot *imprégnation*. Mais nous ne voyons pas de raison pour changer la prononciation d'un mot à l'autre, et nous nous rangeons à l'avis de M. N. Landais qui veut qu'on mouille *gn* dans *imprégnation*. C'est un mot, au reste, dont on peut se passer. A. L.

Observez qu'il ne faut jamais mettre d'*i* après *gn* pour faire le son mouillé. — Cette règle est générale ; cependant, afin de distinguer dans les verbes terminés en *gnant*, au participe présent, la première et la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif, de la première et de la seconde personne plurielle du présent de l'indicatif, on écrit avec un *i* ; *nous craignions*, *vous craigniez* ; *nous accompagnions*, *vous accompagniez*.

Le présent du subjonctif est sujet à la même exception. (M. Sauger.)

GLI dans tous les mots français se prononce avec le son accentué, comme dans *glisser*, *église* ; mais nous avons emprunté aux Italiens quelques mots où *gli* garde le son de deux *ll* mouillés, ainsi *imbroglio* se prononce, selon l'Académie, *imbroillo*

à l'italienne, ou *imbroille* à la française, sans faire sentir l'*i*. Prononcez de même *Castiglione*, *Broglie*. Voyez à l'art. des *ll* mouillés. A. L.

H h—Se prononce HE : *hameau*, *hibou*, *héros*.

Cette lettre est aspirée (13) ou muette, lorsque dans la même syllabe elle est seule avant une voyelle.

1° Si elle est aspirée, comme dans *héros*, *hameau*, elle donne au son de la voyelle suivante une articulation gutturale, et alors elle a les mêmes effets que les autres consonnes : au commencement du mot, elle empêche l'élision de la voyelle finale du mot précédent, ou elle en rend muette la consonne finale. Ainsi, au lieu de dire, avec élision, *funest'hasard* en quatre syllabes, comme *funest'ardeur*, on dit *funes-te-hasard* en cinq syllabes; *une haine*, se prononce *u-ne haine*; *j'aurais honte* se prononce *j'aurè honte*.

(Beauzée, *Encycl. méth.*, lettre H.)

2° Si la lettre H est muette, comme dans *homme*, *harmonie*, elle n'indique aucune articulation pour le son de la voyelle suivante, qui reste dans l'état actuel de simple émission de la voix; et, dans ce cas, elle n'a pas plus d'influence sur la prononciation, que si elle n'était point écrite; ce n'est alors qu'une lettre purement étymologique, que l'on conserve comme une trace du mot radical où elle se trouvait, plutôt que comme le signe d'un élément réel du mot où elle est employée; et, si elle commence le mot, la lettre finale du mot précédent, soit voyelle, soit consonne, est réputée immédiatement suivie d'une voyelle. Ainsi, au lieu de dire sans élision *ti-tre honorable*, comme on dit *ti-tre favorable*, il faut dire, avec élision, *titr'honorable*, comme on dit *titr'onereux*. (Beauzée, *Encycl. méth.*, lettre H.)

Il serait à souhaiter que l'on eût quelques règles générales pour

(13) On a dit d'abord *aspérée*, du latin *asper*, d'où *asperatio*, action de rendre âpre, dur, rude. Les mots *aspirés* et *aspiration* donnent une idée fausse de la nature de la lettre *h*.—Cette remarque ingénieuse de M. Boniface a déjà été approuvée par quelques Grammairiens. Mais nous ne voyons pas la nécessité de changer un mot qui nous semble très juste. En effet, pour prononcer le *h* rude, ne faut-il pas s'arrêter un instant et reprendre pour ainsi dire haleine, afin de donner plus de force à l'émission de la voix? Eh bien! c'est ce mouvement d'*aspiration* ou de respiration qui caractérise avant tout la manière dont cette lettre est prononcée : on a donc raison de dire qu'on la prononce avec *aspiration*, qu'elle est *aspirée*. A. L.

distinguer les mots où l'on aspire la lettre H de ceux où elle est muette.

Vaugelas et Restaut pensent que, dans tous les mots qui commencent par un H, et qui sont dérivés du grec ou du latin, le H ne s'aspire point, et que c'est précisément le contraire dans tous les mots dont l'origine est barbare; mais, comme cette règle n'est rien moins qu'infaillible et générale (14); comme d'ailleurs il doit paraître singulier qu'il faille étudier à fond le grec ou le latin, pour savoir comment il faut prononcer un mot de notre langue, il sera plus court et plus sûr de donner une liste exacte des mots où l'on aspire la lettre H.

LISTE DE TOUS LES NOMS OU LA LETTRE H EST ASPIRÉE.

Nous marquerons d'un * les mots que l'Académie n'a pas reconnus.

HA ! Interj.
HABLER et ses dérivés, parler beaucoup et avec ostentation.
HACHE, HACHER, HACHETTE.
HACHIS, HACHOIR.
HACHURE (t. de grav.; t. de blason) (15).
HAGARD.
HAHA, ouverture.
HA ! HA
HAHÉ (t. de chasse).
HAIE, clôture.
HAÏE, cri des charretiers.
HAILLON.
HAINE (16) et ses dérivés.
HAIRE, chemisette de crin ou de poil de chèvre.
***HAIREUX**, temps froid, humide.

---

(14) **HAGARD** est dérivé du mot grec ἄγριος, *sauvage :* Rac. Ἀγρὸς, *ager*, terre;— **HALBRAN** (canard sauvage) est dérivé de ἁλίβρενθος: Rac. Ἅλς, ἁλὸς, la mer, et βρένθος, certain oiseau ; — **HALE**, de ἅλιος, selon les Doriens, pour ἥλιος, soleil, ou de ἀλεὸς, chaud, ardent : Rac. Ἀλέα, chaleur, et proprement celle qui vient du soleil; —**HALLE**, de Ἅλως, *area*, aire à battre le grain ; — **HAMEAU**, de ἅμα, *simul*, ensemble; — **HANCHE**, du vieux mot ἀγκὲ, dont est encore demeuré ἀγκαὶ, *ulna*, os ; —**HARDI**, de καρδία, le cœur;—**HARNOIS**, de ἀρνακὶς, peau d'agneau : Rac. Ἀρς, ἀρνὸς, agneau ; — **HÉROS**, de Ἥρως, etc., etc.

HALETER est dérivé du mot latin *halitus ;* **HENNIR**, de *hinnire* ; **HENNISSEMENT**, de *hinnitus ;* **HARDI**, de *hardeo*, ou du grec καρδία, cœur, en changeant *k* en *h* ; **HERNIE**, de *hernia* ; **HALLEBARDE**, de *hasta* ; **HARPON**, de *harpago* ; **HARPIE**, de *harpyia* ; **HÉRISSON**, de *heres*, etc., etc.

Et malgré cette origine grecque ou latine, le *h* de tous ces mots est aspiré.

(15) **HACHURES.** Ce mot se dit non seulement au pluriel, mais encore au singulier, dans le blason, pour désigner les traits ou points qui marquent la différence des couleurs et des métaux : *la hachure en pal, la hachure en fasce.*

(16) **HAINE.** Le *h* s'aspire dans tous les temps du verbe *haïr.*

HALAGE, action de tirer un bateau.
HALBRAN, jeune canard sauvage.
*HALBRENER, chasser aux halbrans(17).
HALE et ses dérivés
HALENER (18).
HALER (t. de marine).
HALETANT, HALETER.
HALLAGE, droit de halle.
HALLALI (19).
HALLE.
HALLEBARDE, pique garnie.
HALLEBREDA (t. de mépris et popul.).
HALLIER, buisson épais; celui qui garde une halle.
HALO (t. d'astronomie).
HALOIR, lieu où l'on sèche le chanvre.
HALOT, trou dans une garenne.
HALOTECHNIE, partie de la chimie qui a pour objet les sels; et HALURGIE.
HALTE, HALTER.
HAMAC, espece de lit suspendu.
HAMEAU.
HAMPE, bois d'une hallebarde.
HAN, sorte de caravansérail.
HANAP, grand vase à boire.
HANCHE.
HANGAR (20), remise pour des charrettes.
HANNETON.
HANSCRIT ou SANSCRIT, langue savante des Indiens.
HANSE, société de commerce formée entre plusieurs villes du nord de l'Allemagne.
HANSÉATIQUE (21).
HANSIÈRE (t. de marine).
HANTER et HANTISE (t. fam. et popul.).
HAPPE, espèce de crampon.
* HAPPECHAIR.
HAPPELOURDE, pierre fausse (22).

---

(17) HALBRENER. L'Académie n'a point admis ce mot; elle indique seulement HALBRENÉ, pour désigner un oiseau de proie qui a quelques plumes rompues; et au figuré, un homme en mauvais équipage. A. L.

(18) HALENER. L'Académie, Trévoux, Gattel, Wailly et Boiste disent que le *h* s'aspire dans ce mot; mais Féraud est d'avis qu'il est muet, et M. Laveaux pense que Féraud a raison, parce que *halener* est un composé d'*haleine*, où le *h* n'est point aspiré; néanmoins l'usage ne s'est pas prononcé en faveur de ce motif, quoiqu'il paraisse fondé. *Halener* au surplus s'emploie bien rarement.

(19) HALLALI. Ce mot nous paraît ne pas recevoir l'aspiration, et, en effet, l'Académie ne l'indique pas. A. L.

(20) HANGAR. D'après Ducange, Furetière, Richelet, Restaut et Domergue, ce mot vient du latin *angarium*, lieu où l'on gardait les chevaux de louage, appelés *equi angariales*. Hérodote nous apprend que le mot *angarium*, en ce sens, vient originairement de la langue persane. On appelle encore en Flandre *angra*, un lieu couvert qui n'est point fermé et où l'on entre de tous côtés: d'apres cela. Trévoux et Domergue trouvent qu'il est étonnant que l'Académie écrive ce mot avec un *h*.

(21) HANSÉATIQUE. L'Académie ne dit point que le *h* de ce mot soit aspiré, et cependant elle le dit du mot *hanse*, d'où *hanséatique* est formé. Gattel et M. Laveaux sont plus conséquents; ils indiquent l'aspiration. Au surplus beaucoup de personnes écrivent *hanséatique* sans *h*.

(22) HAPPELOURDE. Suivant l'Académie, ce mot se dit figurément des personnes

HAPPER (t. popul.).
HAQUENÉE, cheval ou cavale de taille médiocre.
HAQUET, espèce de charrette à voiturer des marchandises; HAQUETIER.
HARANGUE et ses dérivés.
HARAS, lieu destiné à loger des étalons.
HARASSER.
HARCELER.
*HARD (t. de gantier).
HARDE, troupe de bêtes fauves.
HARDER (t. de chasse), attacher les chiens ensemble.
HARDES.
HARDI et ses dérivés.
*HARDILLIERS (t. de marine).
HAREM (23), lieu où sont renfermées les femmes chez les Mahométans.
HARENG et ses dérivés.
HARENGÈRE, HARENGERIE.
HARGNEUX, SE HARGNER.
HARICOT, plante; graine; ragoût.
HARIDELLE.
HARNACHER, *HARNACHEUR, HARNACHEMENT.
HARNOIS et HARNAIS.
HARO (t. de coutume).
*HARPAGON, avare.
HARPAILLER (se) (t. fam.) n'est d'usage qu'en parlant de deux personnes qui se querellent.
HARPE, HARPISTE.
*HARPEAU (t. de marine).
HARPER (t. fam.), prendre et serrer fortement avec les mains.
HARPIE.
*HARPIN, croc de batelier.
HARPON, espèce de dard.
HARPONNER, HARPONNEUR.
HART, espèce de lien.
HASARD et ses dérivés
HASE, femelle du lièvre et du lapin de garenne.
HASTE, longue lance.
HASTÉ (t. de botanique).
HATE et ses dérivés.
*HATEREAU (t. de traiteur), tranche de foie.
HATIER, sorte de chenet de cuisine.
*HATILLE, morceau de porc frais.
HATIVEAU, fruit précoce.
*HAUBANER (t. de maçon).
HAUBANS (t. de marine).
HAUBERT, sorte de cuirasse; HAUBERGEON.
*HAUBITZ, pièce d'artillerie.
HAUSSE et ses dérivés.
HAUSSE-COL.
HAUT et ses dérivés.
HAUT-A-HAUT (t. de chasse).
HAUTBOIS.
HAUT-BORD, nom que l'on donne aux grands vaisseaux.
HAUT-DE-CHAUSSES.
HAUTE-CONTRE (t. de musique).
HAUTE-COUR, tribunal suprême.
HAUTE-FUTAIE.
HAUTE-LICE et ses dérivés; fabrique de tapisserie.
HAUTE-LUTTE.
HAUTE-MARÉE (t. de marine).

---

qui ont une bonne apparence, un bel extérieur, et qui n'ont point d'esprit. Il a vieilli. — Trévoux pense que, dans ce sens, il ne se dit qu'en riant, et M. Laveaux doute fort qu'on doive jamais s'en servir.

(23) HAREM. Féraud et Trévoux ne parlent point de ce mot, et Wailly, qui en fait mention, le met au nombre des mots dont le *h* ne s'aspire point; Gattel, qui est d'un avis contraire, peut citer en sa faveur l'usage et l'autorité de plusieurs écrivains estimés, et surtout l'Académie.

HAUTE-PAYE.
HAUT-FOND.
HAUT-LE-CORPS, forte convulsion d'estomac.
HAUT-LE-PIED, exclamation, ou terme de mépris.
HAUT-MAL, mal caduc.
HAUTESSE.
HAUTURIER (t. de marine).
HAVE, pâle et défiguré.
HAVIR, v. act., dessécher.
HAVRE, port de mer.
HAVRE-SAC.
HÉ ! sorte d'interjection.
HEAUME, casque.
HÊLER (t. de marine).
HEM ! interjection.
HENNIR (on prononce *hanir*), l'Acad. et tous les lexicogr. (24).
HENNISSEMENT (on prononce *hanissement*).
HENRI (25).
HENRIADE.
HÉRAUT, officier chargé des messages.
HÈRE (t. de mépris).
HÉRISSER.
HÉRISSON.
* HÉRISSONNE, femme fâcheuse.
* HÉRISSONNER (t. de maçon, recrépir).
HERNIE, descente de boyaux.
HERNIAIRE, chirurgien.
HERNUTES, sectaires chrétiens.
HÉRON et ses dérivés.
HÉROS (26).
HERSE et ses dérivés (27).
HÊTRE, grand arbre.
HEURT, choc, coup, et ses dérivés.
HEURTOIR.
HIBOU.
HIC, principale difficulté d'une affaire.
HIDEUX, HIDEUSEMENT.
HIÉRARCHIE et ses dérivés.
HIE, sorte d'instrument dont on se sert pour enfoncer les pavés.
HILE (t. de botanique).
HISSER (verbe act.).
HO ! exclamation.
HOBEREAU, oiseau de proie.
HOC, jeu de cartes.
HOCA, sorte de jeu.
HOCHE, entaillure.
HOCHEMENT et ses dérivés.
HOCHEPOT, espèce de ragoût.
HOCHEQUEUE, oiseau qui remue sans cesse la queue.
HOCHER, secouer, branler.

---

(24) Cependant il faut observer que, malgré toutes ces autorités, nombre de personnes prononcent *hénir*, et il faut convenir que cette prononciation est à la fois étymologique et euphonique (M. Nodier).

(25) HENRI. On aspire le *h* de ce mot dans le discours soutenu, mais on ne l'aspire jamais dans la conversation (d'Olivet et Demandre). — Le *h* de *Henriette* ne s'aspire dans aucun cas.

(26) HÉROS. Les dérivés de ce mot, tels que *héroïne*, *héroïsme*, *héroïque*, *héroïquement*, *héroïde*, se prononcent tous sans aspiration.

(27) Après ce mot vient HÉSITER, dont le *h* était autrefois aspiré. P. Corneille a dit dans sa comédie du *Menteur* (act. III, sc. 4) : *Ne hésiter jamais, et rougir encor moins*.

Et Bouhours : *C'est une erreur de hésiter à prendre parti du côté où il y a le plus d'évidence*.

Mais *ne hésiter*, *de hésiter* ont paru trop durs à l'oreille, et l'on ne fait plus de difficulté de dire aujourd'hui *j'hésite*, *je n'hésite plus*.

(Voltaire, *Rem. sur Corneille*, et Féraud, *Dict. critique*.)

HOCHET.
HOGNER, gronder, se plaindre.
HOLLANDER, HOLLANDE, HOLLANDAIS (28).
HOHO ! interjection.
HOLA.
HOM.
HOMARD, grosse écrevisse de mer.
HONCHETS.
HONGRE, cheval châtré ; HONGRER.
HONGROYEUR.
HONNIR, bafouer.
HONTE et ses dérivés
HOQUET.
HOQUETON, archer.
HORDE, peuplade errante.
HORION (vieux mot) ; coup rude déchargé sur la tête ou sur les épaules.
HORS
HORS-D'OEUVRE.
HOTTE.
HOTTEE, HOTTEUR.
* HOTTENTOT (29), habit. de l'Afrique.
HOUBLON et ses dérivés.
HOUE, instrum. pour remuer la terre.
* HOUHOU, vieille femme difforme.
HOUILLE et ses dérivés.
HOULAN (30).
HOULE, vague après la tempête.
HOULEUX (t. de marine).
HOULETTE.
HOUPER appeler.
HOUPPE, HOUPPER.
HOUPPELANDE.
HOURAILLER (t. de chasse).
HOURET, petit chien.
*HOURCE, corde qui tient la vergue.
HOURDAGE, maçonnage grossier.
HOURDER (verbe).
HOURI.
HOURQUE, navire hollandais.
HOURRA (31).
HOURVARI (t. de chasse) (32).
HOUSE, HOUSEAU.
HOUSPILLER.
HOUSSAIE, lieu où croît quantité de houx.

---

(28) Voyez page 52 une observation faite par M. Nodier.

(29) L'Académie ne fait pas mention de ce mot : mais Wailly, Féraud et Boiste en aspirent le *h*.

(30) HOULAN. On écrit aussi *hulan* et *uhlan*, et dans ce dernier l'*u* est aspiré, d'après l'Académie (voyez pag. 32). Boiste ne cite pas ce mot. A. L.

(31) HOURRA. L'Académie dit que plusieurs écrivent *houra*, « cri de joie des marins anglais ; — attaque de troupes légères. » Boiste ne donne que *houra*, comme cri de guerre des Russes. Ce mot est évidemment le même que *huzza* (prononcez *houzza*) cité dans le *Dictionnaire comique* de Leroux comme un emprunt fait à la langue anglaise, et dont on a fait ensuite *hourra*. A. L.

(32) HOURVARI. Ce mot vient, selon Ménage, du bas allemand *herwaard*, qui signifie en-deçà, ou impérativement *retourne*, qui est le cri dont les chasseurs se servent pour faire revenir les chiens sur leurs premières voies quand ils sont tombés en défaut. D'après cette origine, on ne devine pas pourquoi l'Académie écrit *hourvari* avec un *h*, et *ourvari* sans *h*. Ce mot écrit sans *h* est bien certainement contraire à son étymologie, et, comme le dit M. Laveaux, il n'est pas français.

Hourvari se dit aussi, figurément et familièrement, d'un contre-temps que l'on essuie dans une affaire ; ou encore, d'un grand bruit, d'un grand tumulte.

Nombre de gens écorchent ce mot.

HOUSSARD, HUSSARD.
HOUSSE et ses dérivés.
HOUSSINE, HOUSSINER.
HOUSSOIR.
HOUX, arbre ; HOUSSON.
HOYAU, sorte de houe.
HUARD, oiseau.
HUBLOT (t. de marine).
HUCHE, grand coffre.
HUCHET, cornet avec lequel on appelle de loin.
HUE, HUHAU, HURHAU (33).
HUÉE et ses dérivés.
HUETTE, HULOT, sorte de hibou.
* HUGUENOT, calviniste.
HUIT et ses dérivés (34).
HUMER.
HUNE, HUNIER.
HUPPE, HUPPÉ.
HURE.
HURLEMENT, HURLER.
HUTTE, se HUTTER.

OBSERVATION. 1° Le H conserve l'aspiration dans tous les mots qui sont composés des précédents, tels que *déharnacher*, *enhardi*, et ses dérivés, *enharnacher, aheurtement*, etc. Cette lettre fait alors l'effet du tréma, et sert à annoncer que la voyelle qui la suit ne s'unit pas en diphthongue à la voyelle qui la précède. On en excepte *exhausser*, *exhaussement*, qui sont sans aspiration, quoique formés de *hausser*, *haussement*, où le *h* est aspiré. (L'Académie, Restaut, Wailly, Domergue.)

2° La lettre *h* est ordinairement aspirée lorsqu'elle se trouve au milieu d'un mot entre deux voyelles, comme dans *cohue, aheurter, ahan.* (Le *Dictionn. de l'Académ.*)

3° Elle est presque toujours aspirée dans les noms de pays et de villes : *le Hainaut, la Hongrie, la Hollande*, *Hambourg*, etc. — Cependant le *h* n'est point aspiré dans ces phrases : *toile d'Hollande*, *fromage d'Hollande, eau de la reine d'Hongrie*, où un usage fréquent a effacé l'aspiration. (Restaut, Wailly, Chapsal, Gattel et Catineau.)

Toutefois, comme le dit M. Nodier, cet usage est celui des blanchisseuses et de l'office, et il ne devrait pas faire loi au salon.

---

(33) HUE. Cri des charretiers pour faire avancer les chevaux, et particulièrement pour les faire tirer à droite. L'Académie donne *huhau* et *hurhau* dans le même sens. M. Nodier, dans le *Dictionnaire des Onomotapées*, écrit *huro, hurau*, et *hurault*; Boiste *hurhaut*, et c'est ainsi qu'il est écrit dans la plupart des éditions de Molière, *Dépit amoureux*, IV, 2, 75. L'Académie ici doit faire loi. A. L.

(34) HUIT. Quelques Grammairiens ne veulent pas qu'il y ait d'aspiration dans *huit ;* mais c'est sans fondement, puisqu'on écrit et qu'on prononce sans élision, ni liaison : *le huit, les huit volumes, la huitaine, le* ou *la huitième.*

— Il est évident que *huit* est aspiré, et l'Académie le dit formellement ; cependant elle fait sonner le *x* de *dix* sur *huit* dans *dix-huit, soixante-dix-huit*, etc. De même dans *vingt-huit* on prononce *vin-thuit*, et l'on dit avec aspiration *quatre-vingt-huit*. L'usage seul peut rendre raison de ces anomalies. A. L.

Les consonnes après lesquelles on emploie la lettre H en français sont *c, l, p, r, t.* — Voyons d'abord quelle est sa fonction après la lettre *c;* et ensuite, à chacune des autres lettres *l, p. r, t,* nous traiterons de celle que la lettre H remplit lorsqu'elle en est accompagnée.

Ces consonnes ne sont pas les seules qui soient suivies de *h;* on en voit des exemples dans beaucoup de mots étrangers que nous avons adoptés, *shako, sheling, shérif* (voyez plus loin à la lettre *s*), *Bergheim, Stockholm, whig, whist,* sans compter les mots français *abhorrer, adhérent, inhérent, exhausser,* etc. A. L.

Après la consonne *c,* la lettre H est purement auxiliaire, quand, avec cette consonne, elle devient le type de l'articulation forte dont nous représentons la faible par *j*, et qu'elle n'indique aucune aspiration dans le mot radical : telle est la valeur de *h* dans les mots purement français, ou qui viennent du latin; comme *chapeau, cheval, chose, chute,* etc. (Beauzée, *Encycl. méth.* et le *Dict. de l'Acad.*)

Après *c,* la lettre H est purement étymologique dans plusieurs mots qui viennent du grec, ou de quelque langue orientale, parce qu'elle ne sert alors qu'à indiquer que les mots radicaux avaient une aspiration, et que dans le mot dérivé elle laisse au *c* la prononciation naturelle du *k;* comme dans : *Achéloüs, Achmet, archétype, anachronisme, archonte, archange, Chalcédoine, Chaldéen, catéchumène, chaos, Chéronée, Chersonese, chœur, choriste, chorus, chorographie, chrétien, chromatique, chronique, chronologie, chrysalide, Melchisédec, chorégraphie, chorévêque, choléra-morbus.* (Beauzée et L'Académie.)

Bacchus, Chloris, Melchior. (Wailly, Demandre.)

Ajoutez encore *archéologie* et ses dérivés, *Bucharest, Batrachomyomachie* (le premier *ch* se prononce *k*, le second est adouci), poëme attribué à Homère, dont le titre signifie : combat du rat et de la grenouille; *chalcographie, Charybde, chiragre, chiromancie, chlamyde, chlore, chrême, chrysocale.* Voyez aussi à la lettre *s* la prononciation des mots commençant par *sch.* A. L.

Plusieurs mots de cette classe, étant devenus plus communs que les autres parmi le peuple, se sont insensiblement éloignés de leur prononciation originelle, pour prendre celle du *ch* français; tels sont : *archevêque, archidiacre, archiprêtre, architecte, archiduc, chimie, chirurgien, chérubin, tachygraphie, Achille, Machiavel* (d'où *machiavélisme, machiavélique*), *Ézéchias.* (Beauzée et l'Académie.)

Remarques. — On prononce à la française : *archevêque, patriarche, Michel,* et, avec le son du *k*, *archiépiscopal, patriarchal, Michel-Ange.*

L'Académie, Restaut, Demandre, Gattel, Féraud, Boniface, etc., sont d'avis qu'on doit prononcer le *ch* du mot *chirographaire* avec le son du *k;* Wailly indique dans sa *Grammaire* qu'il faut le prononcer à la française; mais, dans son *Dictionnaire,* il s'est rangé à l'avis de l'Académie.

Les mêmes autorités sont toutes réunies pour que l'on prononce le *ch* du mot *Achéron* à la française. Le Théâtre Français a adopté cette prononciation; l'Opéra seul tient encore pour *Akéron.*

Le *ch* de *Joachim* se prononce à la française, et *im* prend un son nasal et obtus, comme *in* dans le mot *injuste.*

Quelques personnes cependant donnent à ce mot une prononciation étrangère, et disent *Joakime;* c'est à tort quand il s'agit d'un nom français. A. L.

Dans *almanach,* le *ch* n'a aucun son. On prononce *almana.* — *Looch* se prononce *lok,* et *yacht, iaque.* (L'Académie.)

J j — se prononce toujours JE : *jalousie, jésuite, joli, jeune, jeter.*

Il ne se double point, et ne se trouve jamais ni avant une consonne, ni à la fin d'un mot, ni avant la voyelle *i,* excepté par élision, comme dans *j'ignore, j'irai;* et alors *j'* remplace le pronom *je.*

Ne confondez pas le J consonne avec l'*i* voyelle, et n'oubliez pas que cette consonne a pour identique la lettre *g.*

K k — se prononce QUE : *Kyrielle.*

Cette lettre, inutile en latin, ne sert pas davantage en français; elle ne s'est conservée que pour le mot *kyrielle,* formé abusivement de *kyriè éléison;* pour quantité de mots bretons, et pour quelques mots qui nous viennent des langues du nord ou de l'orient, tels que *kan, Kabach, kabin, kermès, kermesse, kilomètre, kiosque, kirschwasser, knout, kyste, kynancie, Stockholm,* etc.

(Regnier-Desmarais, au mot *Prononciation.* — Wailly, page 431, et le *Dict. de l'Académie.*)

L l — se prononce LE au commencement, au milieu ou à la fin des mots, comme dans *laurier, livre, leçon, filer, modèle, appeler, aïeul, épagneul, filleul, linceul* (34 *bis*), *tilleul, seul, recul.*

(34 *bis)* Voyez les remarques détachées pour l'orthographe et la prononciation du mot *linceul.*

Le L final ne sonne pas dans *baril*, *chenil*, *coutil*, *cul*, *fournil* (lieu où est le four), *fusil*, *nombril*, *outil*, *persil*, *soûl*, *sourcil*; mais il sonne dans tous les autres mots.

NOTA. La prononciation des mots pluriels en *ils* varient conformément à celle du singulier; par exemple, on dit *des fusi-zenlevés*, *des outi-zexcellents*, parce que ces mots se prononcent au singulier sans l'articulation du *l*; mais on dit *des profil-zexacts*, *de subtil-zarguments*, parce que dans ces cas on fait sonner la consonne *l* au singulier; enfin des *péril-zaffreux*, en mouillant, parce que *péril* se mouille au singulier

Gattel, Domergue, et M. Laveaux pensent que l'on fait entendre le *l* final de *gentil* (idolâtre); l'Académie se tait sur la prononciation de ce mot; mais elle dit positivement que le *l* final de *gentil* dans la signification de joli, agréable, ne se fait entendre que lorsqu'il est avant une voyelle, et encore prend-il le son mouillé; c'est-à-dire que *gentil enfant* se prononce comme s'il y avait *gentillenfant*; mais au pluriel le *l* reste muet.

Voyez, pag. 16, ce que nous avons dit, sur le changement de l'*u* final en *l* dans certains mots.

La voyelle *i*, placée avant la consonne *l*, donne à cette lettre un son mouillé qui est très commun dans notre langue : ce son devrait avoir un caractère particulier; mais, comme il nous manque, il n'y a pas uniformité dans la manière de le désigner.

1° Nous indiquons ce son mouillé par la seule lettre *l*, quand elle est finale et précédée d'un *i*, soit prononcé, soit muet, comme dans *avril*, *babil*, *cil*, *gril*, *mil* (sorte de grain fort petit), *péril*, *bail*, *écueil*, *orgueil*, *travail*, *sommeil*, *soleil*, *fenil* (lieu où l'on serre les foins), etc. — Il faut seulement en excepter *fil*, *Nil*, *mil* (adjectif numérique), les adjectifs en *il*, le mot *fils*, et tous ceux que nous avons indiqués plus haut, où le *l* ne se prononce pas.

2° Nous représentons le son mouillé par *ll*, dans les mots où il y a, avant *ll*, un *i* prononcé, comme dans *fille*, *anguille*, *paillage*, *cotillon*, etc. — Il faut cependant en excepter *Gilles*, *ville*. *mille*, etc., etc., et tous les mots commençant par *ill*, tels que *illégitime*, *illustre*, *illusion*, etc., etc.

Ajoutez-y le mot *Sully*, qui ne doit pas prendre le son mouillé, malgré l'opinion contraire de quelques Grammairiens. Notez que ce son ne se trouve jamais au commencement d'un mot de notre langue. Cependant l'Académie au mot *lama* (quadrupède) admet aussi *llama* avec le son mouillé. Ce mot s'écrit encore *glama*; mais alors il doit se prononcer avec le son rude. Pour *gli*, voyez p. 45. A. L.

3° Nous représentons le même son par *ill*, de manière que l'*i* est réputé muet, lorsque la voyelle prononcée avant le son est autre que *i* ou *u*, comme dans *paillasse*, *oreille*, *feuille*, etc. Mais c'est mal rendre le son mouillé que de prononcer *mélieur*, comme s'il y avait un *i* après le *l*, ou comme s'il y avait un *i* grec, *meyeur*.

4° Enfin nous employons quelquefois *lh* pour la même fin, comme dans *Milhaud*, *Pardailhac*. (Beauzée, *Encycl. méth*, lettre L.)

On ne prononce guère les deux *l* que dans *alléger*, *allegorie*, *allusion*, *belligérant*, *collaborateur*, *colloque*, *constellation*, *ellébore*, *folliculaire*, *gallican*, *gallicisme*, *hellénisme*, *intelligent*, *interpeller*, *libeller*, *oscillation*, *palladium*, *pallier*, *pulluler*, *pusillanime*, *rebellion*, *solliciter*, *syllogisme*, *tabellion*, *velléité*, et quelques dérivés de ces mots.

On prononce un seul *l* dans *collége*, *collation*, *collationner*; mais on en prononce deux dans *collégial* et dans *collation*, *collationner*, ayant un autre sens que celui de repas.

(Wailly, page 432, et Lévizac, page 82, tome I.)

M m — se prononce ME : *muse*, *médisant*, *midi*.

Cette lettre ne reçoit aucune altération au commencement des mots.

Mais, à la fin d'une syllabe, *m* a le son nasal, ou, si l'on veut, remplace le *n*, quand il est suivi de l'une des trois lettres *m*, *b*, *p*. *Emmener*, *combler*, *comparer*, etc., etc., se prononcent *enmener*, *conbler*, *conparer*.

On en excepte les mots qui commencent par *imm* : *immodeste*, *immédiatement*, *immense*, *immanquable* se prononcent *im-modeste*, *immédiatement*, etc.

On prononce aussi l'articulation M dans les mots où elle est suivie de *n*, comme *amnistie*, *Agamemnon*. Il faut en excepter *damner*, *condamner* et leurs dérivés, où *m* ne se prononce pas. — *Automne* se prononce *autonne*; mais *m* est articulé dans *automnal*.

(Beauzée, *Encycl. méth.*, lettre M, et le *Dict. de l'Acad.*)

Dans le mot *indemne*, l'*e* se prononce moyen, et l'on conserve à la lettre *m* son articulation naturelle; on dit *ein-dèm-ne*; mais, dans les mots *indemnité*, *indemniser*, l'*e* se change en *a*, et l'on y fait entendre la lettre *m* : *ein-dame-niser*, *ein-dame-nité*. (M. Boniface.)

M a encore l'articulation nasale dans *comte*, venu de *comitis*; dans *compte*, venu de *computum*; dans *prompt*, venu de *promptus*; et dans leurs dérivés

La lettre M finale est un simple signe de la nasalité de la voyelle précédente, comme dans *nom*, *pronom*, *faim*, *parfum*, *dam*, etc.; il faut en excepter l'interjection *hem*, quelques mots latins, tels que *item*, et la plupart des noms propres étrangers, où la lettre M conserve sa prononciation naturelle, comme dans *Sem*, *Cham*, *Priam*, *Stockholm*, *Postdam*, *Amsterdam*, *Rotterdam*, *Wagram*, *Wirtemberg*, etc. — *Adam*, *Absalom* se prononcent cependant avec le son nasal; et c'est de l'usage qu'il faut apprendre ces différences, car c'est l'usage seul qui les établit, sans aucun égard pour l'analogie.

(Beauzée, *Encycl. méth.*, lettre M.)

Il nous semble que le mot *Wurtemberg* se prononce généralement aujourd'hui avec le son nasal. Les mots empruntés à la langue latine ont conservé le son naturel dans la finale; ainsi *um* se prononce *ome*, *factum*, *factotum*, *ad libitum*, *pensum*, *Labarum*, etc. Il en est de même de *rhum*. Mais *quidam*, malgré son origine latine, se prononce *kidan*. A. L.

Lorsque M est redoublé, on n'en prononce ordinairement qu'un, comme dans *commode*, *commis*, *commissaire*, *dilemme*, etc., etc.; on excepte les mots *Ammon*, *Emmanuel*, *ammoniac*, *commensurable*, *commémoration*, *committimus*, *commotion*, *commuer* et ses dérivés; et tous ceux où M redoublé est précédé de *i* : *immanquable*, *immense*, etc.

(Regnier-Desmarais. — Wailly, pages 413 et 433. — M. Sicard, page 451, tome II. — Gattel, et le *Dict. de l'Acad.*)

Grammaire, *grammairien*, fréquemment usités, ont subi le sort de tous les mots qui passent dans la langue usuelle, et ils ont pris une prononciation adoucie; tandis que dans les mots, *grammatical*, *grammatiste*, moins usités, on a continué de faire entendre le double M.

N n. — Cette consonne n'a que le son propre NE; *nager*, *novice*, *nonagénaire*.

Lorsqu'elle est suivie d'une voyelle, elle conserve le son qui lui est propre, au commencement et au milieu des mots; comme dans *nourrice*, *anodin*, *cabane*, etc.; on en excepte le mot *enivrer* et ses dérivés, et le verbe *enorgueillir*, qui se prononcent comme s'il y avait deux N, le premier nasal et le second articulé: *an-nivrer*, *an-norgueillir* (35).

(Le *Dict. de l'Acad.*, Wailly, Gattel, Boiste, Catineau, Rolland, etc., etc.)

Suivi d'une consonne (autre que la lettre N), N perd le son qui lui

---

(35) Domergue prononce *a-ni-vrer*, *a-nor-gueillir*. — *Voyez* ce qui a été dit pag. 21.

est propre pour prendre le son nasal, comme dans *ancre*, *engraver*, *ingrédient*.

N final sonne dans *abdomen*, *amen*, *Eden*, *gramen*, *hymen*, *le Tarn*; dans *examen* (que l'usage permet de prononcer aussi avec le son nasal), et dans tous les mots où il est immédiatement, nécessairement et inséparablement uni avec le mot qui le suit, soit que ce mot commence par une voyelle, soit qu'il commence par un *h* aspiré.

Béarn se prononce *Béar*. — *Monsieur* se prononce *Mocieu*.

(Le *Dict. de l'Académ.* — D'Olivet, *Prosodie franç.*, pages 63 et 81. — Beauzée, *Encycl. méth.*, lettre N. — Wailly, page 434.)

Voyez aux voyelles nasales, pag. 21, ce que nous avons dit sur la prononciation de la lettre N finale.

Quand N est rédoublé, il ne donne jamais à la voyelle précédente le son nasal, si ce n'est dans *ennobli* et dans *ennui* et leurs dérivés; ainsi, deux N ne servent qu'à rendre la syllabe précédente brève, et *anneau*, *année*, *innocence*, *innombrable*, etc., etc., se prononcent *a-neau*, *a-née*, *i-nocence*, *i-nombrable*; mais *annales*, *annexes*, *annuler*, *connivence*, *cannibale*, *inné*, *innocuité*, *innové*, *innomé*, et les noms propres : *Cincinnatus*, *Linnée*, *Porsenna*, *Apennins*, se prononcent en faisant entendre les deux N.

(Regnier-Desmarais, au mot *Pronom.* Gattel, Wailly, page 434, et le *Dict. de l'Académ.*)

Solennel, *hennir*, *hennissement* se prononcent *solanel*, *hanir*, *hanissement*. (L'Académie.)

Sur la prononciation de *gn*, voyez ce qui a été dit page 45.

P p — se prononce PE : *péril*, *pigeon*, *pommade*.

Le P initial conserve toujours le son qui lui est propre, soit avant une voyelle, soit avant une consonne, comme dans *peuple*, *psaume*.

Cependant, avant H, le P initial a, comme nous allons le voir tout-à-l'heure, une prononciation qui lui est particulière.

Dans le corps d'un mot, P conserve également le son qui lui est propre. Il sonne dans *ineptie*, *inepte*, *adoption*, *captieux*, *reptile*, *accepté*, *septuagésime*, *rédempteur*, *rédemption*, *septuagénaire*, etc.

(L'Académie et Wailly, page 435.)

Mais il ne sonne pas dans *Baptiste*, *cheptel*, *indomptable*, *dompter* (36),

---

(36) INDOMPTABLE, DOMPTER. Gattel, Féraud, Wailly voudraient que le P se fît sentir dans la prononciation soutenue. L'usage s'y oppose.

prompt et ses dérivés, *sculpteur*, et en général dans presque tous les mots où il se trouve entre deux consonnes.

(Le *Dict. de l'Académie*, Rolland, Catineau, Boiste, et M. Laveaux.)

Cette règle n'est peut-être pas bien sûre, ou du moins il y a plusieurs exceptions à noter : outre *rédempteur*, *rédemption*, il faut excepter encore tous les mots qui ont la même étymologie : *exemption*, *péremption*, *péremptoire*, puis *symptôme*, *symptomatique*, *contempteur*, *impromptu*. A. L.

Dans *baptismal*, *baptême*, *baptiser*, *baptistaire* (37), *baptistère*, le *p* ne se prononce point. Dans *septembre*, *septénaire*, le P se prononce; et dans *sept* et ses dérivés il ne se prononce point. Dans *exemption*, le P se prononce; dans *exempt*, il ne se prononce point, ni dans *compte* et ses dérivés. (Le *Dict. de l'Académie.*)

Le P final se prononce dans *beaucoup* et *trop*, lorsqu'ils sont suivis de mots qui commencent par une voyelle : *il a beaucoup étudié*, *il est trop entêté*. Il se prononce aussi dans *Alep*, *jalap*, *cap*, *Gap*; mais il ne se prononce point dans les mots *camp*, *champ*, *drap*, *sirop*, *cep*, *hanap*, *galop*, *sparadrap*, etc., quoique suivis d'autres mots qui commencent par une voyelle. On ne le fait pas non plus entendre à la fin de certains mots, où il n'est conservé que pour l'étymologie; comme dans *loup*, *corps*, *sept*, *temps*, qu'on prononce *lou*, *cor*, *set*, *tems*.

(L'Académie.)

Dans le discours soutenu, *coup inattendu*, *coup extraordinaire*, se prononcent *cou-pinattendu*, *cou-pextraordinaire*.

(Wailly, page 435, et le *Dict. de l'Académie.*)

Nous avons quelquefois entendu des personnes instruites prononcer le *p* dans *cep*, et c'est aussi l'avis de M. N. Landais ; mais l'Académie ne reconnaît pas cette prononciation : ainsi, l'on doit dire *cé* au singulier comme au pluriel. Il en sera de même de *salep*, d'après la décision de l'Académie ; mais nous avouons que cette prononciation nous choque, parce que ce mot d'origine étrangère semble devoir

---

(37) L'Académie, dans son *Dictionnaire*, éditions de 1798 et de 1835, Wailly, Gattel, Le Tellier, etc., avertissent que *baptistaire*, ainsi écrit, se dit du registre où sont inscrits les noms de ceux que l'on baptise, ou bien encore de l'extrait qu'on tire de ce registre; et Féraud cite deux phrases, l'une de Bossuet, l'autre de madame de Sévigné, dans lesquelles ce mot est ainsi orthographié. Ces mêmes autorités nous apprennent en outre que *baptistère*, écrit avec un *è*, s'entend d'une petite église qui était près d'une cathédrale, et où l'on administrait le baptême.

Toutefois il paraît que, dans ces diverses acceptions, ce mot ne s'écrivait autrefois que d'une seule manière; en effet, l'Académie, dans l'édition de 1762, Trévoux et Féraud n'indiquent que *baptistère* écrit avec un *è*.

sonner comme *alep*, *julep*, où l'on fait sentir le *p*. Il se prononce également dans *croup* et à la fin de quelques mots où il est suivi de *s*, *laps*, *relaps*, *biceps*, *seps*, *forceps*. A. L.

Quand le P est redoublé, on n'en prononce qu'un. *Apprendre*, *frapper*, *opposer*, etc., se prononcent *aprendre*, *fraper*, *oposer*.

P, suivi de *h*, a pour nous le son propre de F : *phare*, *philtre*, *phosphore*, *philosophe*, *phrase*, *physionomie*, *phalange*, *philanthrope*, se prononcent *fare*, *filtre*, *filosofe*, etc.

Le PH français est le φ que les Grecs prononçaient avec aspiration, et que les Latins ont conservé dans leur langue; mais alors ils le prononçaient à la grecque, et l'écrivaient avec le signe de l'aspiration. Pour nous, qui prononçons sans aspiration le φ qui se trouve dans les mots latins ou dans les mots français, on ne devine pas pourquoi nous écrivons avec PH les mots dont nous venons de parler, par la raison qu'ils viennent de l'hébreu ou du grec, lorsque nous écrivons avec *f*, *fée*, quoiqu'il vienne de φάω; *front*, quoiqu'il vienne de φροντὶς; *fanal*, quoiqu'il vienne de φαίνω; *flegme*, quoiqu'il vienne de φλέγμα; enfin près de quarante autres mots qui viennent également du grec. (Beauzee, *Encycl. méth.*, lettre H.)

Q q.—Cette consonne n'a que le son *propre* QUE · *quotidien*, *quinze*, *quolibet*.

Le génie de la langue française a refusé à la lettre *q* le pouvoir de représenter l'articulation sans le secours de l'*u*; c'est-à-dire qu'elle l'a toujours à sa suite, si ce n'est dans quelques mots où elle est finale.

Q initial, ou dans le corps du mot, conserve toujours le son qui lui est propre : *qualité*, *quolibet*, *quenouille*, *acquérir*, *quitter*, *liquidation*. (Wailly, page 436. — Lévizac, page 86, t. I.)

Q final sonne dans *coq* et dans *cinq* avec le son dur. On en excepte, pour le premier, le mot *coq d'Inde*, où la lettre Q ne se prononce pas; et pour le second, le cas où il est suivi immédiatement de son substantif, commençant par une consonne : *cinq cavaliers*, *cinq garçons* se prononcent *cein cavaliers*, *cein garçons*. Dans tous les autres cas, et, par exemple, dans COQ *de bruyère*,—COQ-*à-l'âne*,—*espace de* CINQ *ans*, — *trois et deux font* CINQ, — *ils étaient* CINQ, *tous buvant et mangeant*, — CINQ *pour cent*, le *q* se prononce

Quelques personnes voudraient qu'il y eût une différence pour la prononciation entre le singulier et le pluriel du mot *coq*, et qu'on dit *des côs;* nous pensons que c'est une erreur. A. L.

Q n'est jamais redoublé. (Le *Dict. de l'Académie*, Wailly et Lévizac.)

Il y a quelques mots où l'*u* qui se trouve à la suite du *q* initial, forme avec la voyelle suivante une diphthongue propre; alors l'*u* a deux sons particuliers : *ou* et *u*. Ainsi, QU a le son de *cou* dans *aquarelle, aquatile* (38), *aquatique, équateur, équation, quadragénaire, quadragésime, quadrupède, quaker*, que l'on prononce *acouatique, écouateur, couadragésime,* etc.

Il a aussi le son de COU, dans *quadrature* (terme de géométrie), *quanquam* (t. de collége, emprunté du latin), *quadrige* (t. d'antiquité), *quadruple, in-quarto, quatuor.* (L'Académie.)

Le mot *quaterne*, indiqué par Boiste dans cette catégorie, doit se prononcer *katerne*, d'après la nouvelle édition de l'Académie. Cependant, *quaternaire* prend le son *coua*, de même que *liquation*. *Liquéfaction* fait sentir l'*u*, et *liquéfier* se prononce *likéfier*. C'est là, sans doute, une grande bizarrerie, et l'analogie exige nécessairement que l'on prononce *likéfaction*. Mais l'usage s'y oppose ; pourra-t-on le changer ? A. L.

QU a le son de *cu* dans *équestre, équilatéral, quintuple, quinquennium, questure, ubiquiste, équitation, à quia, Quinte-Curce, Quintilien* (39), et dans *quinquagésime*, que l'on prononce *cuincouagésime*.

On prononce encore de la même manière *quibus, quiet, quiétisme* (nous croyons pouvoir ajouter *quiétude*, par analogie, quoique l'Académie se taise et que plusieurs Grammairiens soient d'un avis contraire), *quinquennal, quintidi, quintetto, quintuple, quitus* (et non pas *kitus*, comme beaucoup de personnes le disent, contrairement à la décision de l'Académie). Remarquons, d'après ces exemples, que le son *cou* a lieu devant un *a* ; le son *cu* devant un *i*, ou un *e* ; et c'est précisément de cette façon que nous prononçons les mots latins : *qua, qui, quæ*. Par suite, QU a toujours le son dur devant *o*, parce qu'en latin il sonne de même pour nous, *quod*. Ainsi, dans cette dernière syllabe la prononciation est uniforme, tandis que dans les autres elle varie selon que les mots prennent l'articulation latine ou française. Dans ce cas, l'usage est le seul guide : il veut qu'on prononce d'une manière diffé-

---

(38) Ce mot, que l'Académie a oublié, n'en est pas moins usité. Une *plante aquatile* est une plante submergée entièrement, ou flottante à la surface de l'eau, une plante qui ne peut vivre hors de l'eau, comme la *nymphéa*, la *lentille d'eau*, etc. Une *plante aquatique* est celle qui se plaît dans les terrains marécageux ou constamment humides, comme le *saule*, l'*aune* le *roseau*. — L'Académie ne reconnaît pas ce mot, en 1835 ; Boiste l'a adopté.

(39) Domergue et M. Boniface seraient d'avis que l'on prononçât *Kinte-Curce, Kintilien* ; mais M. Lemare, les professeurs, et l'usage même (du moins nous le croyons) ne sont pas favorables à cette opinion.

rente *Quintilien* (*Cuintilien*), *Quinte-Curce* (*Cuinte* et non pas *Kinte*, encore moins *Kint-Curce*); et *Sixte-Quint* (Kint), *Charles-Quint*. A. L.

Enfin les deux lettres QU se prononcent avec le son propre du Q, et ne forment point diphthongue avec la voyelle suivante, dans *qualification, quolibet, quiproquo, quidam, quinconce, quasimodo, quignon, liquéfier, quadrature* (t. d'horlogerie), *quanquan* (cancan, t. corrompu du latin), *quadrille, quatrain, quartaut* (la quatrième partie du muid). (Gattel, Féraud, Wailly, Noël, etc.)

R r—n'a que le son propre RE : *ragoût, règle, rivage, rouge*.

R initial, et dans le corps du mot, se prononce toujours sans variation de son dans le discours soutenu; mais dans la conversation, la prononciation de cette lettre est très adoucie dans *notre, votre*, avant une consonne, excepté dans *Notre Dame* (la Sainte-Vierge): cependant il reprend sa prononciation ordinaire, si ces deux mots sont suivis d'une voyelle, ou précédés de l'article. Dans *votre ami est le nôtre*, R a le son qui lui est propre.

(Th Corneille, sur la 412e *Remarque* de Vaugelas, et Lévizac, page 88.)

Remarque. — Autrefois on prononçait *mécredi*; mais actuellement il est mieux de prononcer *mercredi*.

R final se fait entendre, 1° dans les monosyllabes *fer, mer, cher, or, mur, sieur, ver*, etc. (Restaut, page 460, et Sicard, page 457, t. II.)

Remarque.—Wailly est d'avis que le R final du mot *monsieur* doit se faire entendre; mais l'Académie dit positivement qu'il doit être muet.

La prononciation a quelquefois subi les influences de la mode. Il fut un temps où il était de bon ton de retrancher le *r* dans les mots et surtout dans les finales en *eur*. Ainsi, l'on disait *un piqueu, un porteu d'eau*. Ce ridicule a laissé quelques traces dans le langage vulgaire. A. L.

2° Le R se fait entendre dans la terminaison *er*, dans *amer, belvéder, cancer, cuiller, enfer, éther, fier, frater, gaster, hier, hiver, machefer, outre-mer, pater, magister*.

3° Dans les noms propres ou dans les noms de ville, *Alger* (39 *bis*), *Esther, Gesner, Glocester, Jupiter, Lucifer, Munster, Necker. Niger, Quimper, Saint-Omer, Scaliger, stathouder, Winchester, Worcester*.

Nous ferons remarquer que dans certains noms, anglais ou allemands, plusieurs

---

(39 *bis*) *Alger*. Voyez les remarques détachées, lettre A.

personnes adoucissent beaucoup la terminaison *er*, qui sonne alors comme un *e* muet, prononcé seul d'abord, et suivi immédiatement du son *r*, tel qu'il se présente dans ces mots *le r-etour*. Mais cet *e* muet disparaît facilement, et l'articulation de *r* équivaut alors pour la prononciation à la transposition des deux lettres. Ainsi au mot *quaker* l'Académie indique le son *couakre*. On dira donc de même *Nèkre* pour *Necker*; et ainsi de quelques autres, comme *stathouder*, *Glocester*. Mais nous croyons, néanmoins, qu'on peut très bien faire sonner en français la terminaison de ces mots étrangers ; et c'est même quelquefois une nécessité dans les poëtes, par exemple, dans Voltaire, *Henriade*, ch. I, v. 313. A. L.

4° Dans les mots en *ir* : *plaisir*, *loisir*, *repentir*.

(Lévizac et M. Laveaux.)

Mais il ne se prononce pas, 1° à la fin des noms polysyllabes en *ier*, que l'on prononce par *ié*, comme *officier*, *sommelier*, *teinturier*, etc.; il en est de même pour les adjectifs polysyllabes en *ier*, comme *entier*, *particulier*, *singulier*, etc. (40). (Beauzée, *Encycl. méth.*)

2° R est encore une lettre muette à la fin des noms polysyllabes en *er* (pourvu qu'ils ne soient pas immédiatement précédés de *f*, *m* ou *v*), comme dans les mots *danger*, *berger*, etc. (Beauzée.)

---

(40) *Altier*. La prononciation de ce mot paraîtrait n'être pas encore bien fixée, car les sentiments sont partagés. L'Académie (dans son *Dict.*, édit. de 1762), le grand *Vocabulaire français*, Restaut, Trévoux et l'abbé Girard sont d'avis de prononcer le R; et, suivant d'autres lexicographes et quelques Grammairiens, le R ne doit pas se faire entendre

Les écrivains ne sont pas plus d'accord entre eux.

Boileau, dans *l'Art poétique*, ch. III, fait rimer *altier* avec *fier* :

La colère est superbe, et veut des mots *altiers*;
L'abattement s'explique en des termes moins *fiers*.

et dans *le Lutrin* avec *quartier* :

Ce perruquier superbe est l'effroi du *quartier*,
Et son courage est peint sur son visage *altier*.

Voltaire (dans *les Deux Siècles*) le fait rimer avec *métier* :

Taisez-vous, lui répond un philosophe *altier*,
Et ne vous vantez plus de votre obscur *métier*.

Et La Harpe (dans *Coriolan*, I, 3), avec *guerrier*

Vous suivez d'Appius les principes *altiers*,
Et vous dédaignez trop un peuple de *guerriers*.

Léger. Sa prononciation paraîtrait présenter la même incertitude. L'Académie, dans son *Diction.*, édition de 1762, recommande de prononcer le R ; d'Olivet est d'avis que *er*, dans *léger*, est ouvert et long ; Richelet se contente de dire que les

Dans ce cas, la syllabe sonne comme l'*é* fermé des participes ; dites *dangé*, *bergé*, etc. ; mais il y a des nuances de prononciation difficiles à indiquer, et qui sont pourtant sensibles : ainsi quelques-uns de ces mots ont le son fermé de l'infinitif, *pour-parler*, *blanc-manger*, etc. Remarquez que l'exception pour les finales précédées de *v* ne s'applique pas au mot *le lever*, parce que c'est un infinitif devenu substantif, et qu'il conserve comme les autres sa prononciation primitive. A. L.

3° R est, dans la conversation, une lettre muette à la fin des infinitifs en *er*, même quand ils sont suivis d'une voyelle, et l'on dit : *aimer à boire*, *folâtrer et rire*, comme s'il y avait *aimé à boire*, *folâtré et rire*.

(Beauzée, *Encycl. méth.*, lettre R. — Wailly, page 468. — Restaut, page 561. — Lévizac, page 90, t. I. — Féraud, lettre R. — Et les *Opuscules sur la langue française*, p. 257.)

On ne doit pas, dit d'Olivet, craindre ces hiatus ; la prose les souffre, pourvu qu'ils ne soient ni trop rudes ni trop fréquents ; ils contribuent même à donner au discours un certain air naturel.

Dans la lecture, dans le discours soutenu et dans les vers, R final des infinitifs en *er*, précédant une consonne ou un *h* aspiré, est nul, et donne le son de l'*e* fermé à l'*e* qui précède (41) ; mais, suivi d'une

---

uns prononcent fortement le R, et les autres non ; et Féraud, que, plus communément, on ne fait pas trop sentir le R.

Voltaire et Gresset font rimer *léger* avec *air*,

Et Rousseau avec *cher* et avec *déroger*.

Malgré cette diversité d'opinions, il nous semble que l'usage, du moins dans la conversation, est de prononcer les mots *altier* et *léger* sans faire sentir le R, à moins toutefois qu'ils ne soient suivis d'un mot commençant par une voyelle ou par un *h* muet ; et nous nous croyons d'autant plus fondé à penser ainsi, que l'Académie (dans son édit. de 1798) n'avertit plus de prononcer le R du mot *altier*, et que pour le mot *léger* elle se borne à dire qu'autrefois on s'est permis d'en faire sentir le R, dans la poésie surtout, pour rimer. — Laveaux est également de cet avis.

— Aujourd'hui, plus de doute ; l'usage et l'Académie s'accordent pour ne pas faire sonner le *r* de ces deux mots. Nous pensons même qu'il doit rarement se faire sentir devant une voyelle, et qu'il ne se prononce pas, par exemple, dans une phrase comme celle-ci : *Un caractère léger ou altier est un défaut.* A. L.

(41) L'*e* des infinitifs terminés en *er* est *fermé*, tant que le R ne se prononce point ; et comme il ne se prononce, soit en vers, soit en prose, que dans le cas ou le mot qui suit commence par une voyelle, alors quand l'*é* doit être fermé, il ne peut pas rimer avec l'*e* ouvert : ainsi madame Deshoulières a péché contre l'exactitude lorsqu'elle a dit :

Dans votre sein il cherche à *s'abîmer*
Vous et lui jusques à la *mer*
Vous n'êtes qu'une même chose. (Idylle du *Ruisseau*.)

voyelle ou d'un *h* muet, il se fait entendre, et on donne à l'*e* qui le précède le son de l'*e* ouvert : *aimer à jouer, folâtrer et rire*, doivent se prononcer *aimè-rajouer, folatrè-rérire*. C'est ainsi que s'expriment Vaugelas (dans sa 413e remarque), Dumarsais (*Encyclop. méth.*, lettre E), et Lévizac (p. 90, t. 1 de sa *Gramm.*). Cependant le P. Buffier, Féraud, Domergue et Sicard, sont d'avis que, dans le cas où la lettre R doit se lier avec la voyelle, l'*e* qui précède se prononce aigu et non pas ouvert : *aimé-rajouer, folatré-rérire*, et cette dernière prononciation est conforme à l'usage généralement établi aujourd'hui.

L'Académie, dans son article sur la lettre *r*, paraît confirmer cette dernière assertion, car elle accentue *allé-r-au combat*. Et pourtant il nous semble qu'une telle prononciation a quelque chose de vicieux et de contraire au génie de la langue. En effet, lorsque nous faisons sonner l'infinitif, il est évident que nous lui donnons la même valeur que s'il était suivi d'un *e* muet : or, il n'existe pas, que nous sachions, dans notre langue une seule terminaison semblable qui ne prenne l'*è* ouvert. L'analogie exige donc que l'on dise *aimère-à*, comme *mère*, *colère*, etc. A. L.

Lorsque la lettre R est redoublée, on n'en prononce ordinairement qu une, comme dans *parrain*, *marraine*, *carrosse*, *barre*, *barreau*, *barricade*, *barrière*, *barrique*. Seulement ces deux R rendent la voyelle précédente plus longue ; et, si c'est la voyelle *e*, on la prononce plus ouverte comme dans *guerre*, *tonnerre*, etc. (Wailly.)

Exceptions. — Les deux R se prononcent dans *aberration*, *errements*, *erreur*, *errer*, *erroné*, *abhorrer*, *concurrent*, *interrègne*, *narration*, *terreur*, *torrent* ; — dans tous les mots qui commencent par *ir*, comme *irrégulier*, *irraisonnable*, *irréligieux*, *irritation*, *irrévocable*, *irréfragable*, etc. ; — dans les futurs et les conditionnels des verbes *mourir*, *acquérir*, *courir* ; *je mourrai*, *j'acquerrais*, etc. — Je *pourrai* se prononce je *pourai*. (Wailly et Sicard.)

La lettre *h* placée après R est purement étymologique ; elle n'a aucune influence sur la prononciation de la consonne précédente, et elle indique seulement que le mot est tiré d'un mot grec ou hébreu, où cette consonne était accompagnée de l'esprit rude de l'aspiration : ainsi *rhéteur*, *rhume*, *rhythme*, *arrhes*, etc., se prononcent comme s'il y avait *réteur*, *rume*, *rytme*, *ares*. (Beauzée, *Encyclop. méth.*, lettre H.)

S s. — Son propre SE : *sage*, *séjour*, *solitaire*, *sucre*.
Son accidentel ZE : *user*, *résumé*, *risible*.

Cette lettre conserve, au commencement des mots, le son qui lui est propre, même lorsqu'elle est suivie d'une autre consonne, comme

dans *scorpion*, *statue*, *scandale*, *scorsonère*, *scubac*, *scabieuse*, *squelette*, *stomacal*. Mais, dans la prononciation de ces mots, on passe si rapidement sur l'*e* muet du son propre *se*, qu'on ne l'entend presque point. (Le *Dict. de l'Académie*, Sicard, page 488, t. II.)

Si, après le *c* qui suit le *s*, il se trouve un *e* ou un *i*, ou un *h*, comme dans *sceau*, *scel*, *scélérat*, *scène*, *scie*, *schisme*, etc., le *s* ne se fait point sentir, et ces mots se prononcent comme s'il y avait *célérat*, *ceau*, *cel*, etc. (Le *Dict. de l'Académie*, Wailly, page 440, et Sicard.)

Shakespear se prononce *Chèkspir*.

Un certain nombre de mots étrangers sont entrés dans notre langue en conservant leur orthographe et leur prononciation naturelle. D'où il résulte que nous avons maintenant en français le signe *sh*, se prononçant comme s'il y avait *sch* ou *ch*, car l'Académie a adopté les diverses manières d'écrire. Ainsi elle admet *shako* et *schako*; *shall*, *schall* ou *châle*; *sheling* et *schelling* (*chelin*), *shérif*, *schérif* ou *chérif*. Mais elle écrit seulement *schah*; *schlague*; *scheik* ou *cheik*; *schnapan* ou *chenapan*. Dans tous ces mots on conserve la prononciation du *ch* français; mais elle devient rude dans *schène* (skène), *scholaire*, *scholie* et leurs dérivés. *Schlich* se prononce *chelik*, et *stockfisch* prend le son adouci *stokfiche*. A. L.

Dans le corps du mot, *s* conserve le son qui lui est propre, quand il est précédé ou suivi d'une autre consonne, comme dans *absolu*, *converser*, *conseil*, *bastonnade*, *disque*, *transe*, *lorsque*, *puisque*, etc.: et même quand il est redoublé, comme dans *passer*, *essai*, *missel*, *bossu*, *mousse*. (*Voyez* p. 69.)

Dans *Duguesclin*, le *s* ne se fait point sentir.

Il faut pourtant excepter de cette règle, 1ment les mots *transiger*, *transaction*, *transition*, *transit*, *transitif*, *transitoire*, *intransitif*, *transalpin*, dans lesquels la lettre *s* prend le son du *z*, quoique précédée d'une consonne; et cette exception est fondée sur ce que ces mots étant composés de la préposition latine *trans* (qui signifie *au-delà*), la lettre *s* y est considérée comme finale, et se prononce en conséquence avec le son accidentel: toutefois, l'exception n'a pas lieu pour les mots *transir*, *transissement*, *Transylvanie*;

2ment, les mots *Alsace*, *Alsacien*, *balsamine*, *balsamique*, *balsamite*, ainsi que les mots où la lettre *s* est suivie d'un *b* ou d'un *d*, dans lesquels cette lettre se prononce aussi comme un *z*: *presbytère*, *Asdrubal*, etc. (Beauzée, *Encycl. méth.*, et le *Dict. de l'Académie*.)

Dans le corps d'un mot, *s*, seul entre deux voyelles, se prononce avec le son du *z*, comme dans *rase*, *hésiter*, *misanthrope*, *misère*, *rose*, *vésicatoire*, etc.

Cependant *s*, quoique seul entre deux voyelles, se prononce avec le son propre *se*, dans les mots *désuétude*, *monosyllabe*, *monosyllabique*, *parasol*, *girasol*, *polysyllabe*, *polysynodie*, *préséance*, *présupposer*, *présupposition*, *vraisemblance*; et cette prononciation est fondée sur ce que ces mots sont composés de particules privatives ou ampliatives, tellement qu'il serait plus raisonnable, pour marquer leur racine, de les couper par un tiret, et d'écrire : *para-sol*, *pré-supposer*, *mono-syllabe*, etc., parce qu'alors on verrait tout de suite que le *s* doit se prononcer comme le *s* initial. (Même autorité.)

S se prononce de même avec le son propre *se*, dans nous *gisons*, ils *gisent*, il *gisait*, *gisant*, temps encore en usage du verbe *gesir*. — Quelques personnes même doublent le *s*.

Finale, la lettre *s* est muette dans les mots *trépas*, *remords*, *divers*, *tamis*, *avis*, *os*, *alors*, etc., si toutefois ils ne sont pas suivis d'un mot qui commence par une voyelle ou un *h* non aspiré; mais elle se fait entendre dans les mots *anus*, *aloès*, *as*, *atlas*, *blocus*, *calus*, *fœtus*, *iris*, *maïs*, *mœurs*, *quitus*, *prospectus*, *lapis*, *laps* (de temps), *en sus*, *locatis* (cheval de louage), *vis*, *vasistas*; et dans les mots purement étrangers, tels que *bibus*, *chorus*, *gratis*, *hiatus*, *oremus*, *rebus*, *sinus*, *Bacchus*, *Crésus*, *Délos*, *Pallas*, *Rubens*, etc. Cependant dans *Mathias*, *Thomas*, *Judas*, *s* ne se prononce pas.

(Wailly, page 429. — Demandre, et le *Dict. de l'Académie*.)

Quelques personnes font sonner *s* dans *alors*, dans le singulier du mot *ours*, et même du mot *os*; l'Académie n'admet pas cette prononciation. Mais elle décide que *obus* doit se prononcer *obuze*, comme s'il y avait un *z*. Quant à la liaison avec la voyelle initiale du mot suivant, elle est générale dans le style soutenu; mais on l'omet quelquefois, au singulier seulement, quand le *s* muet est précédé d'une autre consonne, *diver-et varié*; *le remor-importun*; parce que le sens est plus distinct, et qu'il n'y a point d'hiatus. Dans le cas de la liaison, *s* final prend le son du *z*, *avi-z-au lecteur*. A. L.

On dit, en faisant entendre le *s* final : mon *fils* (42), un teint de

---

(42) Fils. Les sentiments sont partagés sur la prononciation de ce mot. On dit *mon fi*, et mon *fis*. Cette dernière prononciation, plus marquée, me paraît convenir mieux à l'intérêt que ce mot réveille. (Domergue, *Manuel des étrangers*, page 459.)

Dans le discours soutenu il est mieux, tant en vers qu'en prose, de faire sonner le *s* et de prononcer *fis*, même devant une consonne; mais à la fin du vers, ce mot rime également bien avec *Lais*, *Pâris*, *gratis*, où le *s* est sonore; et avec *coloris*, *lambris*, *avis*, où cette lettre est muette : alors seulement le goût prescrit quand il faut prononcer *fi* sans faire sentir le *s* final.

lis, l'empire des *lis* (43), *plus-que-parfait, plus-pétition, tous* pris substantivement (*tous pensent*), *je dis plus, il y a plus;* mais on le laisse muet dans *Jésus, Jésus-Christ,* le *sens commun, fleur de lis* (44) (partie des armoiries de la France), *plus* (exprimant un comparatif ou un superlatif), et dans *tous* pris adjectivement (*tous les hommes*) (45).

Domergue, page 130 de sa *Grammaire*, et page 168 de son *Journal*.)

Généralement parlant, le *s final* des verbes ne se prononce point dans *la conversation*, même devant une voyelle, ou devant un *h* muet : ainsi, *tu aimes à rire, tu joues avec prudence,* se prononcent *tu aime-à rire, tu joue-avec prudence.*

(Th. Corneille, sur la 197e *Remarque de Vaugelas*. — L'Académie, page 110 de ses *Décisions*, et D'Olivet.)

Cette règle n'est point absolue, et même dans la conversation la plus familière on peut faire cette liaison, et dire, par exemple : *je vai-s-à la campagne*, tout aussi bien que *je vè à*, etc. Bien plus, devant les particules *y* et *en*, non seulement on fait sonner le *s* d'un impératif, mais encore, quand il n'existe pas, on l'ajoute nécessairement pour l'euphonie, *mange-s-en, touche-s-y.* Notre avis est qu'on ne ferait pas mal, même dans la conversation, de prononcer *tu aime-s-à rire, j'en connai-s-un*, etc. A. L.

A l'égard des mots qui prennent le *s* à leur pluriel, et de ceux qui s'écrivent avec un *s* final au singulier comme au pluriel, il y a cette différence à faire, que si l'*adjectif* est mis avant son substantif, et que ce substantif commence par une voyelle ou un *h* muet, alors le *s* de l'adjectif se prononce toujours : on dit *les grandes actions, les bonnes œuvres, les grands hommes*, en prononçant le *s* de *grandes*, de *bonnes*, de *grands*.

Mais, si le *substantif* est mis avant l'adjectif, la prononciation du *s* qui est à la fin du substantif devient en quelque sorte arbitraire, suivant qu'il s'agit d'une conversation plus ou moins libre ou familière.—Ceci est applicable aux substantifs pour lesquels nous avons dit que la lettre *s* finale est muette.

---

(43) Lis.

Là sur un trône d'or Charlemagne et Clovis
Veillent du haut des cieux sur l'empire des *lis*. (Voltaire, *Henriade*, chant VII.)

(44) Henri dans ce moment voit sur des *fleurs de lis*
Deux mortels orgueilleux auprès du trône assis. (Le même, même chant.)

(45) En général le *s* se fait entendre dans *sens, tous, plus*, lorsqu'apres eux on peut faire *une pause;* mais il devient nul si la pause est impossible, c'est-à-dire, si l'on est forcé de prononcer le mot suivant sans prendre haleine.

Lorsque la lettre *s* est double, on n'en prononce qu'une, mais on la prononce fortement; ainsi, *bissextil*, *desservir*, *dyssenterie*, *desséché*, *essieu*, *messéant*, etc., dont les deux *s* sont entre deux voyelles, se prononcent avec le son propre du *s* : *bi-sextil*, *dé-servir*, etc.

(Th. Corneille, sur la 120e et la 197e *Remarque de Vaugelas;* Restaut, page 560, et Demandre, au mot *Prononciation.*)

On observera que dans les mots où la lettre *s* se trouve doublée, soit parce que ces mots sont composés d'une particule et de quelques autres mots, comme dans *desserrer*, *desservir*, *dessouder*, *dessécher*, *messéant*, etc., soit parce que ces deux *s* entrent eux-mêmes dans la formation du mot, comme dans *essence*, *bécasse*, *coulisse*, *pelisse*, etc., cette lettre doublée se prononce un peu moins fortement dans les mots où elle a été ajoutée que dans ceux où elle se trouvait primitivement.

Quant à la prononciation de l'*e* qui précède deux *ss*, il serait difficile d'établir une règle. Ainsi, tantôt il reste muet : *dessus*, *dessous*, prononcez *deçus*, *deçous* · comme aussi dans la plupart des mots composés avec la particule *re*, *resserrer*, *ressembler*, *ressort*, etc. Tantôt il est fermé : *dessouder*, *pression*, *essuyer*, *ressusciter*, etc. Tantôt il prend un son plus ouvert : *abbesse*, *lesse*, etc. La grammaire ici nous paraît impuissante; l'usage seul enseignera ces différences. A. L.

T t.—Son propre TE : *table*, *ténèbres*, *topique*.
Son accidentel CE : *abbatial*, *patient*, *captieux*.

Cette lettre conserve toujours le son qui lui est propre au commencement des mots, quoiqu'elle soit suivie de deux voyelles : *tiare*, *tiédeur*, *le tiers*, *le tien*. (Lévizac, page 94.)

Au milieu d'un mot, le T ne s'articule pas toujours de même; il y prend l'articulation accidentelle dans beaucoup d'occasions, et souvent aussi il y garde celle qui lui est propre.

La fréquentation des personnes qui parlent purement leur langue, et un grand usage sont presque indispensables pour en faire la distinction : néanmoins voici quelques règles : *ti* se prononce *ti*, lorsqu'il n'est pas suivi d'une voyelle dans le même mot; mais, lorsqu'il est suivi d'une voyelle, il se prononce tantôt *ti* et tantôt *ci*.

Il conserve sa prononciation propre *ti* devant une voyelle; 1° dans tous les mots où il est précédé d'un *s* ou d'un *x*, exemples : *bastion*, *bestial*, *mixtion*, etc.

2° Dans tous les noms terminés en *tié* ou en *tier*, exemples : *amitié*, *moitié*, *pitié*, *entier*, *chantier*, *layetier*, etc.

Les mots qui se terminent en *cier* s'écrivent par un *t* ou par un *s* : *fonoier*, *coursier*, etc.

3° Dans les mots terminés en *tie*, comme : *partie*, *amnistie*, *dynastie*, *garantie*, *hostie*, *modestie*, *repartie*, *sacristie*, etc., à l'exception de ceux dont nous allons parler.

4° Dans les mots terminés en *tien* et *tienne*, tels que : *soutien*, *maintien*, *antienne*, *tienne*, *abstienne*, etc. Nous parlerons tout à l'heure d'autres mots qui se prononcent *cien*, *cienne*.

5° Enfin dans le verbe *châtier*, et toutes ses parties; et dans les autres parties des verbes terminés en *tions* : nous *portions*, nous *mettions*. nous *intentions*, etc.

Ainsi la prononciation en général est rude dans tous ces temps des verbes et elle s'adoucit dans les substantifs. De là cette différence singulière dans des mots identiques : *nous portions des portions (porcions)*; *nous intentions avec des intentions* (*intencions*), etc. A. L.

Mais *ti* devant une voyelle se prononce *ci* :

1° Dans le mot *patient* et ses dérivés; dans tous les mots terminés en *tial*, *tiel*, *tion*, et tous ceux qui en dérivent; exemples : *partial*, *essentiel*, *perfection*, *ration*, *rationnel*. Il faut cependant excepter les mots terminés en *stion*, dans lesquels, comme nous l'avons dit, *ti* conserve le son propre *ti* : *gestion*, *mixtion*;

2° Dans les noms propres terminés en *tien*, comme *Gratien*, *Dioclétien*; et dans ceux qui désignent de quel pays on est, comme *vénitien*, *vénitienne*. Dans tous les autres mots terminés en *tien*, *ti* conserve le son propre *ti*;

3° Dans quelques mots terminés en *tie*, tels que *ineptie*, *inertie*, *minutie*, *prophétie*, et ceux qui sont terminés en *atie*, comme *primatie*, *démocratie*.

4° Dans les mots *satiété*, *insatiable*, et dans les deux verbes *initier*, *balbutier*. — Tous les autres verbes qui se terminent en *cier* s'écrivent par un *c*; exemples : *apprécier*, *négocier*, etc.

Le T final ne se fait point entendre; cependant il y a quelques exceptions. Le T se prononce toujours dans *abject*, *accessit*, *brut*, *chut*, *contact*, *correct*, *dot*, *direct*, *déficit*, *est*, *ouest*, *fat*, *granit*, *exact*, *echec et mat*, *exeat*, *incorrect*, *indirect*, *infect*, *indult*, *knout*, *lest*, *luth*, *net*, *prétérit*, *rapt*, *rit*, *subit*, *suspect*, *strict*, *tacet*, *tact*, *toast*, *transeat*, *transit*, *vivat*, *whist*, *zénith*, *zist* et *zest*.

(Domergue, page 466 du *Manuel des étrangers*.)

Masson, Catineau, Gattel, Rolland et Laveaux sont d'avis qu'il

faut faire sonner le T dans *debet*; cependant, l'usage paraît contraire, surtout dans le commerce; et l'Académie confirme l'usage.

Dans *respect, aspect, circonspect,* le *c* seul se fait entendre.

Voyez ce qui a été dit plus haut, pag. 39.

Le T de *vingt* ne sonne pas à la fin d'une phrase : *nous étions vingt*, il ne sonne pas non plus quand il est suivi d'une consonne : *vingt soldats,* de même que dans la série de *quatre-vingts* à *cent*. Mais il sonne dans toute la série de *vingt* à *trente,* et quand il est suivi d'une voyelle : *vingt abricots*. (Restaut, page 561.)

Ainsi l'on prononcera en faisant sonner le *t*, *vingt et un*, *vingt-deux; cent vingt ans;* et sans le faire sonner, *quatre-vingt-un*, *quatre-vingt-onze;* un *Quinze-Vingt enrhumé.* La lettre *t* doit sonner au pluriel dans tous les mots où elle sonne au singulier: *une dot, des dots; un luth, des luths*. Il y a une exception pour le mot *sot;* voyez aux *Remarques détachées*. Enfin *t* est muet dans *Metz, Retz,* comme dans les finales des verbes, *je promets, tu combats*, etc. A. L.

Dans *sept*, le T ne sonne pas avant une consonne ni avant un *h* aspiré (46) : *sept chemises, sept houppelandes;* mais il sonne quand il est seul : *ils étaient sept;* ou lorsqu'il est suivi d'une voyelle, ou d'un *h* non aspiré : *sept écus, sept hommes;* ou encore lorsqu'il est pris substantivement : *le sept de cœur.* (Le *Dict. de l'Académie.*)

Huit suit les mêmes règles; ainsi le T ne sonne pas dans *huit cavaliers, huit hameaux;* mais il sonne dans *ils restèrent huit, huit abricots, huit hommes,* le *huit du mois*, un *huit de pique, vingt-huit, trente-huit, quarante-huit, cinquante-huit, soixante-huit, soixante-dix-huit,* etc. (Même autorité.)

---

(46) Boileau fait rimer *sept* avec *cornet*.

Un joueur,

> Attendant son destin d'un quatorze ou d'un *sept*
> Voit sa vie ou sa mort sortir de son *cornet*. (Satire IV.)

Et avec *secret*,

> Et souvent tel y vient qui sait, pour tout *secret*,
> Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste *sept*. (Satire VIII.)

Voltaire l'a fait rimer avec *objet* :

> Elle avait une fille; un dix avec un *sept*
> Composait l'âge heureux de ce divin *objet*. (Conte de *Gertrude*.)

—Ces exemples sont une licence permise pour la rime, et qui ne change rien à la prononciation. A. L.

La combinaison *ent*, qui caractérise la troisième personne plurielle dans les verbes, comme *ils craignent, ils veulent, ils obtiennent*, se prononce, devant une consonne, avec le son muet, de même que s'il n'y avait ni N ni T à la fin. (L'Académie, Wailly, Restaut, page 561, Demandre.)

T sonne encore dans le mot *Christ*, employé seul; mais il ne se fait pas entendre dans *Jésus-Christ*. (Le *Dict. de l'Académie.*)

Il sonne aussi quand il est suivi d'une voyelle ou d'un *h* non aspiré, auquel il doit s'unir. *Un savant homme, je suis tout à vous, s'il vient à partir*, se prononcent *un savan-thomme, je suis tou-tà vous*, etc. (Même autorité.)

Dans *avant-hier* il se fait sentir.

Cependant il y a des substantifs, même suivis de leurs adjectifs, commençant par une voyelle, où il serait mal de le prononcer; comme *un goût horrible, un tort incroyable, un instinct heureux*.

Dans le style soutenu, il serait nécessaire de prononcer le *t* du mot *goût*, parce qu'avant tout on cherche à éviter l'hiatus; mais pour les mots terminés par deux ou trois consonnes, il arrive qu'on ne fait pas toujours sonner la dernière (voyez ce qui a déjà été dit, pages 39 et 67). Ainsi la lettre *r*, par exemple, sonnera de préférence dans les terminaisons *rt, tor-incroyable, dépar-imprévu*, etc. A. L.

De même pour les verbes qui ont un *r* avant le T final; ainsi dans : *il part aujourd'hui, il court à bride abattue, il s'endort à l'ombre*, l'usage le plus commun est de ne point prononcer le T.

Lorsque le T est doublé, on n'en prononce qu'un, excepté dans *atticisme, attique, battologie, guttural, pittoresque*, où l'on fait entendre les deux *t*. (Le *Dict. de l'Académie*, Restaut, page 560, et M. Laveaux.)

Th n'a pas d'autre articulation que celle du T simple : *absinthe, acanthe, thériaque, thon, Thalie, Mithridate, luth*, se prononcent *absinte, acante*, etc.—La lettre *h*, dit Beauzée, n'est ici qu'une lettre étymologique qui indique seulement que le mot est tiré d'un mot grec ou hébreu.

Mais *th* ne se prononce pas dans *asthme, asthmatique*; dites *azme, azmatique*.

Lorsque le temps d'un verbe terminé par une voyelle est immédiatement suivi des pronoms *il, elle, on*, on met par euphonie, et pour éviter l'hiatus, un *t* entre le verbe et le pronom. *Dira-t-on, fera-t-il, joue-t-elle?* (L'Académie.)

V v—Se prononce VE : *valeur, vide, vélin*.

Le son de cette *consonne*, qu'il ne faut pas confondre avec *u* voyelle, ne varie jamais; et l'on ne connaît en français que quatre mots, ou plutôt il n'y a que quatre mots francisés où cette lettre soit redoublée: *Whigh, Waux-hall*, qui se prononcent comme s'ils étaient

écrits avec un simple *v*; et *Whist* (47), *Whiski*, qui se prononcent *ouist*, *ouiski*.

L'Académie, en 1835, écrit *whig* et prononce *ouigue;* elle reconnait aussi *wiskey* (boisson) qu'elle prononce *ouiski*. Puis elle donne *bowl*, mais comme mot anglais, dont nous avons fait *bol*. Enfin, au mot *kirchs-wasser* elle ne s'explique pas. Nous croyons qu'assez généralement on dit *vacer* en donnant à la dernière syllabe le son adouci dont nous avons parlé page 62 et suiv. Il existe encore en français le nom de ville *Longwi* qui se prononce *Lon-oui*. A. L.

Ce n'est pas des étrangers qu'il faut apprendre comment on prononce les noms qu'ils écrivent avec un double *v* (*w*); l'usage seul doit nous servir de guide, et il nous dira qu'en français, *Newton*, *Warwik*, *Washington*, *Law*, se prononcent *Neuton*, *Varvik*, *Vazington*, *Lasse* (quelques-uns disent *Lô*); et que *Westphalie*, *Walbon*, *Wallone*, *Wagram*, *Wasa*, se prononcent *Vestphalie*, *Valbon*, *Valone*, etc.

X x. — Cette lettre a, dans notre orthographe, différentes valeurs :

Cs : *Alexandre*, *extrême*.
Gz : *Xavier*, *exercice*.
Ss : *Bruxelles*, *Auxerre*.
C : *Excepter*, *excellent*.
Z : *Deuxième*, *sixième*.

Premièrement. — X ne se trouve au commencement que d'un très petit nombre de noms propres, empruntés des langues étrangères, et il faut l'y prononcer avec sa valeur primitive *cs*, excepté quelques-uns devenus plus communs, et adoucis par l'usage, comme Xavier, que l'on prononce *gzavier;* Xénophon, que l'on prononce *gzénophon;* Ximénès, *gziménès* ou *chiménès;* le Xante, le *gzante;* Xantippe, *gzantippe*, et enfin Xerxès, que l'on prononce *gzercèsse*.

(Beauzée, *Encycl. méth.*, lettre X.)

Cette lettre se trouve aussi au commencement de quelques mots empruntés à la langue grecque, et alors elle se prononce avec le son *cs*, comme dans *Xiphias*, *xiphoïde*, *xyste*. Le mot *Xerxès* a paru trop dur à prononcer, on l'a adouci; quelques-uns même écrivent *Xercès*, mais à tort. A. L.

---

(47) L'Académie (édit. de 1798), Gattel, Catineau, M. Laveaux, n'indiquent que le mot *Wisk;* mais ce jeu qui nous vient des Anglais est dans leur *Dictionnaire* sous le nom de *Whist*, interjection qui, dans la langue anglaise, signifie *chut, bouche cousue!* En effet ce jeu exige beaucoup de silence et d'attention; si donc on veut conserver le mot *Wisk*, il faut dire que ce mot s'écrit ainsi par corruption. — La nouvelle édition du *Dictionnaire de l'Académie* donne *Whist*.

Deuxièmement. — Si la lettre x est au milieu d'un mot, elle a différentes valeurs, selon ses diverses positions.

1° Elle tient lieu de *cs* lorsqu'elle est entre deux voyelles, et que la lettre initiale n'est pas un *e*; comme dans *axe*, *maxime*, *luxe*, *sexe*, *Alexandre*.

Il faut entendre cette exception, non pas de tous les mots où l'*e* précède le *x*, comme dans *sexe*, *sexagénaire*, *lexique*, mais seulement des mots composés qui commencent par la préposition latine *ex*, comme *exiger*, *exempter*, *exhumer*, et autres semblables dont il va être parlé. A. L.

Il faut en excepter *soixante* et ses dérivés, *Bruxelles*, *Auxonne*, *Auxerre*, *Auxerrois*, où la lettre x est employée pour deux *s*, et que l'on prononce *soissante*, *Brusselles*, *Aussonne*, *Ausserre*, etc., à la manière des Italiens, qui n'ont point de x dans leur alphabet, et qui emploient les deux *ss* à la place de cette lettre, comme dans *Alessandro*, *Alessio*.

Remarquez cependant que le son adouci n'existe pas et que *x* sonne comme *cs* dans *Saint-Germain-l'Auxerrois*. A. L.

Il faut encore en excepter *sixain*, *sixième*, *dixième*, *deuxième*, que l'on prononce *sizain*, *sizième*, *dizième*, etc.

NOTA. *Dizain*, *dizaine*, s'écrivaient autrefois par un x : *dixain*, *dixaine*.

2° La lettre x tient encore lieu de *cs*, lorsqu'elle a après elle un *c* guttural suivi d'une des trois voyelles *a*, *o*, *u*, ou lorsqu'elle est suivie d'une consonne autre que la lettre *h*, comme *excavation*, *excuse*, *excommunié*, *expédient*, *inexpugnable*, etc. (Même autorité.)

3° Elle tient lieu de *gz*, lorsqu'elle est entre deux voyelles, et que la lettre initiale est un *e*, et dans ce cas, la lettre *h* qui précéderait la seconde voyelle serait réputée nulle : *examen*, *exhérédation*, *exhiber*, *exécré*, *exorbitant*, etc. (48);

Ou bien lorsqu'elle est entre deux voyelles, et que le mot commence par IN : *inexact*, *inexécutable*, *inexorable* (49).

Il est évident que cette s pa rtie de la règle n'est qu'un complément de la

---

(48) Observez que l'on n'écrit pas *exhorbitant* avec un *h*. *Exorbitant* vient de *ex orbitâ*, hors du cercle.

(49) Un Grammairien, dont le nom nous échappe, pense que, si l'on voulait s'exprimer avec plus d'énergie, il faudrait prononcer *inexorable* avec le son du *cs*, *inecsorable*; mais Féraud, Gattel, Rolland, et l'usage, comme le fait très bien observer M. Boniface, n'ont pas approuvé cette distinction.

première; car, il ne s'agit ici que des mots qui admettent *ex* dans la composition primitive, et qu'on a fait précéder de la négative *in* : *exact*, *inexact*; *exigible*, *inexigible*, etc. Ainsi, du mot *oxydable* si l'on formait *inoxydable*, il ne rentrerait pas dans le cas du présent article, et se prononcerait par *cs* : à plus forte raison, les mots comme *inflexible*, etc. On voit donc, ainsi que nous l'avons déjà expliqué plus haut, dans quel sens il faut comprendre ces exceptions, énoncées d'une manière peu précise. A. L.

4° Elle tient lieu du *c* guttural quand elle est suivie d'un *c* sifflant, à cause de la voyelle suivante, *e* ou *i*; comme dans *excès*, *exciter*, *exception*, qui se prononcent *eccès*, *ecciter*, *ecception*.

Troisièmement. — Lorsque la lettre x est à la fin d'un mot, elle y a, selon l'occurrence, différentes valeurs : 1° elle vaut autant que *cs*, à la fin des noms propres *Pollux*, *Ajax*, *Palafox*, *Fairfax*, *Gex*, *Aix-la-Chapelle*, *Styx* (excepté *Aix* en Provence, où x se prononce toujours avec le son de *s*); à la fin des noms appellatifs : *borax*, *index*, *lynx*, *sphinx*, et de l'adjectif *préfix*.

— Ajoutez : *phénix*, *larynx*, *styrax*, *thorax*, *onyx*.

2° Lorsque les deux adjectifs numéraux *six*, *dix*, ne sont pas suivis du nom de l'espèce nombrée, on y prononce x comme un sifflement fort, ou comme *s* : *j'en ai dix*, *prenez-en six*.

3° *Deux*, *six*, *dix*, étant suivis du nom de l'espèce nombrée, si ce nom commence par une *consonne* ou par un *h* aspiré, on ne prononce point x : *deux héros*, *six pistoles*, *dix volumes*, se prononcent *deu-héros*, *si-pistoles*, *di-volumes*. Si le nom commence par une voyelle ou par un *h* muet, ou bien si *dix* n'est qu'une partie élémentaire d'un mot numéral composé, et se trouve suivi d'un autre mot élémentaire quelconque de même nature, alors on prononce x comme un sifflement faible, ou comme un *z* : *deux hommes*, *six ans*, *dix aunes*, *dix-huit*, *dix-neuf*, se prononcent *deu-zhommes*, *si-zans*, etc.

4° A la fin de tout autre mot, x ne se prononce pas : *paix*, *choix*, *prix*; ou se prononce comme un *z*: *baux annuels*, *généreux amis*.

Voici les occasions où l'on prononce x à la fin des mots, le mot suivant commençant par une voyelle ou par un *h* muet. — 1° A la fin de *aux*, comme *aux hommes*, *aux amis*; — 2° A la fin d'un nom suivi de son adjectif : *chevaux alertes*, *cheveux épars*, *travaux inutiles*; — 3° A la fin d'un adjectif immédiatement suivi du nom avec lequel il s'accorde : *heureux amant*, *faux accord*, *affreux état*, *séditieux insulaires*; — 4° Après *veux* et *peux*, comme *je veux y aller*, *tu peux écrire*, *tu en veux une*. (Beauzée, *Encycl. méth.*)

La lettre x n'est jamais doublée.

Nota. Notre orthographe actuelle tend à supprimer cette lettre dans plusieurs mots ; et déjà cette suppression a lieu pour le pluriel des mots *roi*, *loi*, *fou*, etc., que l'on écrit *rois*, *lois*, *fous*.

Z z — Se prononce ZE : *Zacharie*, *Zéphire*, *zizanie*, *zone*.

Cette lettre conserve toujours le son qui lui est propre, au milieu et au commencement des mots.

Finale, elle prend le son propre de *s*, même avant une consonne, dans *Metz*, *Rodez*, *Retz*, *Suez*, *Alvarez*, *Cortez*, etc., et autres noms étrangers.

A la fin des secondes personnes plurielles des verbes, quand la lettre z est suivie d'une voyelle et dans le discours soutenu, elle prend la prononciation qui lui est propre; suivie d'une consonne, elle ne se fait point entendre. (Lévizac.)

Alors l'*e* qui précède *z* se prononce comme un *e* fermé ; mais il n'a pas partout la même valeur. Ainsi le son devra toujours être moins fermé dans les terminaisons en *ez* du présent de l'indicatif, du futur ou de l'impératif, *vous avez*, *vous aurez*, *ayez*, que dans les terminaisons en *iez* de l'imparfait, du conditionnel ou des temps du subjonctif, *vous aviez*, *vous auriez*, *que vous ayez*, etc. Il y aura donc une différence marquée pour la prononciation entre *vous déniez* et *vous meniez* ; entre *vous alliez au mérite une grande modestie*, et *hier vous alliez au bal*, etc. A. L.

Dans la conversation, cette lettre finale peut ne pas se faire entendre, même avant une voyelle; ainsi : *aimez avec respect, et servez avec amour votre père et votre mère*, pourra très bien se prononcer *aimé avec respect, et servé avec amour votre père et votre mère*.

(Wailly, page 446. — Demandre, Lévizac et D'Olivet.)

Voy., p. 89, ce que nous disons sur la prononciation de la lecture.

Nous rappellerons ici une remarque que nous avons déjà faite, page 68 : c'est que la liaison se fait nécessairement devant les pronoms *y* et *en*, *allez-y*, *prenez-en*. Et même nous pensons qu'il serait mieux dans la conversation de dire *soyé-z-heureux* que *soyé-heureux*. En tout cas, ce peut être une négligence permise, mais rien n'empêche de suivre la règle. A. L.

MOTS DANS L'ORTHOGRAPHE DESQUELS IL ENTRE UN *Z*.

Alezan, alèze, alizé, amazone, apozème, assez, azur, bazar, bézoart, bizarre, bonze, bouze, bronze, chez, colza, Czar, diapazon, dizain, dizaine, donzelle, épizootie, gaz, gaze, gazelle, gazette, gazon, gazouiller, horizon, lazaret, lazariste, lazzi, lézard, lézarde, luzerne, Mazarin, mazette, mezzo, nez, ozène (*ulcère*), onze, douze, treize, quatorze,

quinze, seize, rez-de-chaussée, oizain (*espèce de chardonneret*), suzerain, syzygie (*nouv. ou pleine lune*), topaze, trapèze, trézeau (*t. de moissonneur*), zagaie, zèbre, zébu, Zélandais, zèle, zénith, Zéphire (50), zéphyr, zéro, zest, zeste, zibeline, zigzag, zinc, zizanie, zodiaque, zoïle, zone, zoographie, zoophyte.

Ajoutez *azimuth*, *azote*, *azyme*, *zoologie*, etc., la *Lozère*, la *Corrèze*, *Béziers*, *Mézières*, quelques noms propres, tous les dérivés, et la seconde personne plurielle des verbes : vous *lisez*, vous *chantez*, etc.

Le *z* n'est doublé que dans quelques mots empruntés à la langue italienne, *mezzo-termine*, *mezzo-tinto*, *une mezzanine*, *lazzi*, *Abruzze*. De là quelques personnes font entendre dans la prononciation de ces mots une sorte d'aspiration faiblement articulée comme s'il y avait *me-dzo*, *la-tzi*. Mais l'Académie n'indique pas cette exception : il faut donc prononcer à la française *mez-zo*, *laz-zi*. A. L.

Ce qu'on vient de lire sur la prononciation des lettres, soit voyelles, soit consonnes, est tout ce qu'il faut savoir pour n'être pas trompé dans la prononciation par l'orthographe ; mais ces règles ne suffisent pas pour bien lire, et surtout pour bien déclamer : il faut encore connaître la *prosodie*.

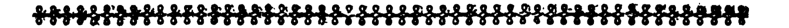
(D'Olivet, *Prosodie française* ; Douchet et Beauzée, *Encycl. méth.*)

---

(50) *Zéphyr*, *Zéphire*. Le premier mot se dit de toutes sortes de vents doux et agréables ; le second, dont on ne fait usage qu'en poésie, se dit en parlant de ces vents comme d'une divinité de la fable. Dans cette dernière acception il n'a point de pluriel et se met sans article : *Zéphire* est donc le *zéphyr* personnifié, il est le chef des *zéphyrs* ; il est aux *zéphyrs* ce que l'Amour est à l'essaim des petits amours.

L'Amour, par les zéphyrs, s'est fait prompte justice.
(Corneille, *Psyché*, acte V, sc. 2.)

. . . . allez, partez, *Zéphire* ;
Psyché le veut, je ne puis l'en dédire.
(Le même, *Psyché*, acte III, sc. 3.)



CHAPITRE III.

DE LA PROSODIE.

La Prosodie est l'art de donner à chaque son ou syllabe le ton qui lui est propre. Elle comprend non-seulement tout ce qui concerne le matériel des accents et de la quantité, mais encore celui des mesures que les différents repos de la voix doivent marquer, et, ce qui est bien plus précieux, l'usage qu'il faut en faire, selon l'occurrence, pour établir une juste harmonie entre les signes et les choses signifiées.

(Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot *Accent.*)

Ces derniers objets n'étant pas du ressort de la Grammaire, et appartenant particulièrement à la poésie et à l'art oratoire, nous nous bornerons à parler de l'*accent* et de la *quantité*.

ARTICLE PREMIER.

DE L'ACCENT.

On entend par *accent* les différentes inflexions de voix et les diverses modulations dont on peut se servir pour prononcer comme il convient les mots d'une langue. Chaque province, chaque ville même, chaque nation, chaque peuple diffère d'un autre dans le langage, non-seulement parce qu'on se sert de mots différents, mais encore par la manière d'articuler et de prononcer les mots. Cette espèce de modulation dans le discours, particulière à chaque pays, est ce que l'abbé d'Olivet appelle *accent national.*

Pour bien parler une langue vivante, il faut avoir le même accent, la même inflexion de voix que les personnes de la capitale qui ont vécu dans le grand monde; ainsi, quand on dit que, pour bien parler français, il ne faut point avoir d'accent, on veut dire qu'il ne faut avoir ni l'accent italien, ni l'accent picard, ni un autre accent qui n'est pas l'accent national. (Dumarsais, *Encycl. méthod.*, au mot *Accent.*)

Selon le mécanisme des organes de la parole, les inflexions de voix doivent varier suivant la nature des syllabes. Dans toutes les langues, il y a des syllabes sur lesquelles il faut élever le ton, d'autres sur lesquelles il faut l'abaisser, et d'autres enfin sur les-

quelles il faut l'élever d'abord et le rabaisser ensuite sur la même syllabe. (Même autorité.)

Le ton élevé est ce qu'on appelait *accent aigu* chez les anciens : on l'écrivait ainsi (ʹ) de droite à gauche; le ton baissé se nommait accent grave, on l'écrivait de gauche à droite, en cette manière (ˋ); le ton élevé et baissé se nommait accent circonflexe; c'était la réunion de l'aigu et du grave en cette forme (ˆ). Mais nous ne sommes pas dans l'usage de marquer, par des signes ou accents, cet élèvement et cet abaissement de la voix; et, comme notre prononciation est en général moins soutenue et moins chantante que la prononciation des anciens, nos ancêtres ont négligé ce soin, ou peut-être même l'ont-ils cru inutile, de sorte que ces trois signes prosodiques ont perdu parmi nous leur ancienne destination; ce ne sont plus à notre égard que de purs signes orthographiques. En effet, toutes les fois qu'une syllabe grecque est marquée d'un accent prosodique, par exemple, d'un accent aigu, cela nous apprend que cette syllabe, relativement à celles qui la précèdent et qui la suivent, doit être élevée : toutes les fois, au contraire, qu'une syllabe française est marquée d'un accent imprimé, par exemple, d'un accent aigu, comme dans *bonté*, cela ne nous apprend rien autre chose, si ce n'est que l'*é* qui se trouve dans cette syllabe est fermé, et doit se prononcer autrement que si c'était un *e* ouvert, ou un *e* muet. (Même autorité.)

Cette variété de tons, tantôt graves, tantôt aigus, tantôt circonflexes, fait que le discours est une espèce de chant, selon la remarque de Cicéron, et c'est là ce qu'on appelle *accent grammatical*. Il ne faut pas confondre avec l'*accent oratoire*, qui doit varier les tons à l'infini, selon qu'on exprime le pathétique, l'ironie, l'admiration, la colère ou toute autre passion. Mais l'accent oratoire, outre qu'il n'est pas du ressort de la Grammaire, ne peut pas être l'objet de nos observations dans cet endroit, où il n'est question que de l'accent des mots isolés. (M. Estarac, nos 236 et 237.)

ARTICLE II.

DE LA QUANTITÉ.

La quantité exprime une émission de voix plus longue ou plus brève. On ne doit pas la confondre avec l'accent, car l'accent marque l'élévation ou l'abaissement de la voix, dans la prononciation d'une syllabe; au lieu que la quantité marque le plus ou moins de temps qui s'emploie à la prononcer, ce qui constitue l'exactitude et la mélodie

de la prononciation, et sert à éviter des contre-sens et des quiproquo souvent ridicules. (D'Olivet, *Prosodie française*)

Nous avons, en effet, plusieurs mots qui ont des significations tout à fait différentes, selon que l'une de leurs voyelles est longue ou brève; et celui qui prononcerait ces voyelles au hasard, sans soin, sans discernement, ferait entendre autre chose que ce qu'il aurait voulu dire, et tomberait dans des méprises fréquentes.

Par exemple, une *tâche* à remplir n'est pas une *tache*, souillure; *tâcher* de faire son devoir, ne se prononce pas comme *tacher* son habit. Il y a de la différence dans le sens comme dans la prononciation, entre *mâle*, animal, et *malle*, bahut; entre *mâtin*, chien, et *matin*, partie du jour; entre *pêcher* et *pécher*, etc., etc. Si l'on ne met pas, dans la prononciation de ces mots et de tous ceux qui sont dans le même cas, la différence qu'exige leur quantité respective, ce désordre dans la prononciation entraînera nécessairement le désordre et la confusion dans l'expression des idées.

(M. Estarac, page 391.)

Une brève se prononce dans le moins de temps possible. Quand nous disons *à Strasbourg*, il est clair que la première syllabe, qui n'est composée que d'une seule voyelle, nous prendra moins de temps que l'une des deux suivantes, qui, outre la voyelle, renferme plusieurs consonnes; mais les deux dernières, quoiqu'elles prennent chacune plus de temps que la première syllabe *à*, n'en sont pas moins essentiellement brèves; pourquoi? parce qu'elles se prononcent dans le moins de temps possible.

Il y a donc des brèves moins brèves les unes que les autres; et, par la même raison, il y a aussi des longues plus ou moins longues, sans cependant que la moins brève puisse jamais être comptée parmi les longues, ni la moins longue parmi les brèves.

La syllabe féminine, celle où entre l'*e* muet, est plus brève que la plus brève des masculines; et quoiqu'on appelle cet *e* muet, il arrive presque toujours qu'il se fait entendre. (D'Olivet, page 66.)

Une chose à ne pas oublier, c'est qu'on mesure les syllabes, non pas relativement à la lenteur ou à la vitesse accidentelle de la prononciation, mais relativement aux proportions immuables qui les rendent ou longues ou brèves. Ainsi, ces deux médecins de Molière, l'un qui allonge excessivement ses mots, et l'autre qui bredouille, ne laissent pas d'observer également la quantité; car, quoique le bredouilleur ait plus vite prononcé une longue que son camarade une brève, tous les deux ne laissent pas de faire exactement brèves celles

qui sont brèves, et longues, celles qui sont longues, avec cette différence seulement qu'il faut à l'un sept ou huit fois plus de temps qu'à l'autre pour articuler. (D'Olivet, page 68.)

Tâchons présentement de faire connaître nos brèves et nos longues. Pour exécuter ce dessein, peut-être serait-il nécessaire de donner une table de nos différentes terminaisons ; mais ce détail, très utile d'ailleurs, nous mènerait trop loin, et nous avons pensé qu'il suffirait au plus grand nombre de nos lecteurs de trouver ici des règles générales. C'est dans l'excellent traité de d'Olivet sur la prosodie que nous les puiserons ; mais on ne perdra pas de vue que leur application ne doit se faire que dans la prononciation soutenue, sans avoir égard aux licences de la conversation.

RÈGLES GÉNÉRALES.

1° Toute syllabe dont la dernière voyelle est suivie d'une consonne finale qui n'est ni *s* ni *z* est brève : *săc*, *nectăr*, *sĕl*, *fĭl*, *pŏt*, *tŭf*, etc.

2° Toute syllabe masculine, brève ou non au singulier, est toujours longue au pluriel. des *sācs*, des *sēls*, des *pōts*, etc.

Il faut excepter de cette règle les substantifs qui n'ont ni *s* ni *x* au pluriel : dans *numéro*, *te Deum*, *kirschwasser*, etc., la dernière syllabe n'est pas plus longue au pluriel qu'au singulier ; c'est le *s* ou le *z* qui rend la syllabe longue. — L'Académie admet aujourd'hui *numéros*.

3° Tout singulier masculin, dont la finale est l'une des caractéristiques du pluriel, est long : le *tēmps*, le *nēz*, etc.

4° Quand un mot finit par un *l* mouillé, la syllabe est brève : *éventăil*, *avrĭl*, *vermĕil*, *quenŏuille*, *fautĕuil*.

5° Quand les voyelles nasales sont suivies d'une consonne qui n'est pas la leur propre, c'est-à-dire, qui n'est ni *m* ni *n*, et qui commence une autre syllabe, elles rendent longue la syllabe où elles se trouvent : *jāmbe*, *jāmbon*, *crāinte*, *trēmbler*, *pēindre*, *jōindre*, *tōmber*, *hūmble*, etc.

6° Quand les consonnes *m* ou *n*, qui servent à former les voyelles nasales, se redoublent, cela rend brève la syllabe à laquelle appartient la première des consonnes redoublées, qui demeure alors muette et n'est plus nasale : *épigrămme*, *consŏnne*, *persŏnne*, qu'il *prĕnne*, etc.

7° Toute syllabe qui finit par *r*, et qui est suivie d'une syllabe commençant par toute autre consonne, est brève : *bărbe*, *bărque*, *bĕrceau*, *infĭrme*, *ŏrdre*, etc.

8° Quelle que soit la voyelle qui précède deux *r*, quand ces deux

lettres ne forment qu'un son indivisible, la syllabe est toujours longue : *ārrêt*, *bārre*, *bizārre*, *tonnērre*, etc.

9° Entre deux voyelles, dont la dernière est muette, les lettres *s* et *z* allongent la syllabe pénultième : *bāse*, *extāse*, *diocēse*, *bêtīse*, *franchīse*, *rōse*, *épouse*, etc.

Mais, si la syllabe qui commence par une de ces lettres est longue de sa nature, elle conserve sa quantité, et souvent l'antépénultième devient brève : il *s'extăsie*, *pĕsée*, *épouĭsée*, etc.

10° Un *r*, ou un *s* prononcé qui suit une voyelle et précède une autre consonne, rend toujours la syllabe brève : *jăspe*, *măsque*, *ăstre*, *burlĕsque*, *funĕste*, *bărbe*, *bĕrceau*, etc.

11° Tous les mots qui finissent par un *e* muet, immédiatement précédé d'une voyelle, ont leur pénultième longue : *pensēe*, *armēe*, *joīe*, *j'envoīe*, *je loūe*, *il joūe*, *la rūe*, *la nūe*, etc.

Mais, si dans tous ces mêmes mots l'*e* muet se change en *e* fermé, alors la pénultième, de longue qu'elle était, devient brève : *loŭer*, *mŭer*, etc.

12° Quand une voyelle finit la syllabe, et qu'elle est suivie d'une autre voyelle qui n'est pas l'*e* muet, la syllabe est brève ; *crĕĕ*, *fĕal*; *actĭon*, *hăir doŭé*, *tŭer*, etc.

Demandre a donné un travail complet sur la quantité des mots dans notre langue, mais nous ne croyons pas nécessaire d'aborder toutes ces questions, par une raison qu'il indique lui-même : c'est que, dans certains cas, les syllabes longues doivent ou peuvent être prononcées brèves, et que les brèves quelquefois aussi deviennent longues. Ainsi l'on dit d'*éternèlles amours*, et *des amours éternēlles*; *des carēsses perfides*, et *de perfides carēsses ; de stérìles attentats*, et *des attentats stérīles*. Mais le changement des brèves en longues a lieu surtout à la fin des phrases. « La raison en est simple, dit-il, c'est que devant un repos, quelque « léger qu'il soit, la voix a besoin de soutien, et que ce soutien se prend ordinai- « rement sur la pénultième, dans la prononciation de laquelle la voix, se préparant « à tomber totalement, traîne plus ou moins sensiblement, selon la qualité du « repos et le ton de la prononciation. » On conçoit, d'après cela, que l'usage et le goût doivent avant tout suggérer les préceptes. Un exemple nous suffira. On donne comme règle générale que la terminaison *able* est brève dans tous les adjectifs. Nous admettons que cela puisse être vrai dans *aimăble enfant ;* mais dans ces deux vers de Racine (*Athalie*, II, sc. 5e).

Je te plains de tomber dans ses mains redoutables,
Ma fille. En achevant ces mots épouvantables,
Son ombre, etc.

ne serait-ce pas faire un contre-sens d'harmonie que de ne pas rendre longues et très longues ces deux finales choisies de préférence par le poëte? Voyez également dans *Phèdre*, act. V, sc. 6e, vs. 23, 24, et tant d'autres exemples. A. L.

L'observation des règles générales qu'on vient de lire sur la quantité est si importante, que d'elle seule dépend souvent le sens que l'on doit donner aux mots ; et pour finir sur ce qui regarde cette propriété de la prosodie, nous allons présenter une table des homonymes* qui sont les plus usités.

TABLE D'HOMONYMES

qui ont une signification différente, selon qu'ils sont prononcés longs ou brefs.

SONS LONGS.	SONS BREFS.
Ācre, *piquant.*	Ăcre, *mesure de terre.*
Alēne, *outil de cordonnier.*	Halĕine, *air attiré et repoussé par les poumons.*
Avānt, *préposition.*	Avĕnt, *les quatre semaines avant Noël.*
Bāiller, *respirer en ouvrant la bouche involontairement.*	Băiller, *donner.*
Bāt, *selle pour des bêtes de somme.*	Băt (il), *du verbe* battre.
Bēte, *animal irraisonnable.*	Bĕtte, *plante potagère.*
Beaūté, *juste proportion des parties du corps, régularité et perfection des traits, — belle femme.*	Bŏtté, *qui a des bottes.*
Boīte, *ustensile à couvercle.*	Boĭte (il), *du verbe* boiter.
Bōnd, *saut.*	Bŏn, *adjectif.*
Chāir, *substance molle et sanguine.*	Chĕr, *adjectif.*
Clāir, *adjectif.*	Clĕrc, *celui qui travaille chez un notaire, un avoué.*
Cōrps, *substance étendue.*	Cŏr, *durillon aux pieds, — instrument.*
Cōte, *os plat et courbé qui s'étend du dos à la poitrine.*	Cŏte, *marque numérale.* Cŏtte, *habillement.*
Coūrs, *lieu de promenade.*	Coŭr, *espace découvert enfermé de murs.*
Craīnt (il), *du verbe* craindre.	Crĭn, *poil long et rude.*
Cuīre, *verbe.*	Cuĭr, *peau d'un animal.*
Dégoūte (il), *il ôte le goût, l'appétit.*	Dégoŭtte (il), *il tombe goutte à goutte.*
Dōnt, *pronom relatif.*	Dŏn, *présent.*
Faīte, *sommet.* Fēte, *jour consacré à Dieu.*	Faĭte, *participe féminin du verbe* faire.

* Ce mot signifie des choses différentes exprimées par un même nom, et, plus ordinairement, des mots pareils qui expriment des choses différentes. *Acad.*

SONS LONGS.	SONS BREFS.
Faīx, *fardeau.* Faīs (tu), *du verbe* faire.	Faĭt (il), *du verbe* faire.
Forēt, *grande étendue de terrain couvert de bois.*	Forĕt, *petit instrument pour percer.*
Fūmes (nous), *du verbe* être.	Fŭme (je), *du verbe* fumer.
Goūte (il), *du verbe* goûter.	Goŭtte, *petite partie d'un liquide.*
Grāve, *adjectif.*	Grăve (il), *du verbe* graver.
Hāle, *air chaud et sec qui flétrit le teint, les herbes.*	Hălle, *lieu qui sert de marché.*
Hōte, *qui tient une hôtellerie, etc.*	Hŏtte, *panier que l'on porte sur le dos.*
Jaīs, *substance d'un noir luisant.*	Jĕt, *action de jeter.*
Jeūne, *abstinence.*	Jeŭne, *peu avancé en âge.*
Lēgs, *don fait par un testateur.*	Laĭd, *adjectif.* Laĭt, *liqueur blanche que donnent les mamelles de certains animaux.*
Laīs, *jeune baliveau de réserve.*	Laĭ, *laique, frère lai.*
Laīsse (je), *du verbe* laisser.	Laĭsse, ou *lĕsse, cordon pour mener les chiens de chasse.*
Maītre, *substantif.*	Mĕttre, *verbe.*
Mātin, *chien.*	Mătin, *premières heures du jour.*
Mōis, 12ᵉ *partie de l'année.*	Mŏi, *pronom personnel.*
Mōnt, *montagne; t. de poés.*	Mŏn, *pronom possessif.*
Mūr, *adjectif.*	Mŭr, *muraille.*
Māle, *qui est du sexe masculin.*	Mălle, *espèce de coffre.*
Nāit (il), *du verbe* naître.	Nĕt, *adjectif.*
Pāte, *farine détrempée et pétrie.*	Pătte, *pied des animaux, etc.*
Pāume, *jeu, — dedans de la main.*	Pŏmme, *fruit.*
Pēcher, *prendre du poisson.*	Pĕcher, *transgresser la loi divine.*
Pēne, *morceau de fer qui ferme une serrure.*	Peĭne, *affliction souffrance.*
Plaīne, *plate campagne.*	Pleĭne, *féminin de l'adjectif* plein.
Rōgne (je), *je retranche.*	Rŏgne, *maladie.*
Rōt, *mets.*	Rŏt, *vent qui sort de l'estomac et s'échappe avec bruit de la gorge.*
Sās, *tissu de crin qui sert à passer de la farine, etc.*	Çă, *adverbe.* Să, *adjectif possessif.*
Sāut, *action de sauter.*	Sŏt, *stupide, grossier.*
Saīnt, *pur, souverainement parfait.*	Ceĭnt, *participe du verbe* ceindre. Seĭn, *partie du corps humain.* Seĭng, *signature.*
Scēne, *lieu où se passe une action.* Cēne, *dernier souper de Jésus-Christ.* Saīne, *féminin de l'adjectif* sain.	Seĭne (la), *rivière.* Sĕnne *ou* seĭne, *filet.*

SONS LONGS.	SONS BREFS.
Tēte, *partie de l'animal, siége des organes des sens.*	Tĕtte (il), *il tire le lait de la mamelle.*
Tāche, *ouvrage donné à faire dans un temps limité.*	Tăche, *souillure.*
Trēs, *adverbe.*	Traĭt, *dard, — ligne au crayon, etc.*
Vaīne, *féminin de l'adjectif* vain.	Veĭne, *vaisseau qui contient le sang.*
Vēr, *insecte long et rampant.*	Vĕrt, *la couleur verte.*
Vīvres, *substantif.*	Vĭvre, *verbe.*
Voīx, *son qui sort de la bouche de l'homme.*	Voĭt (il), *du verbe* voir.
Vōler, *dérober.*	Vŏler, *se mouvoir en l'air.*

(D'Olivet, *Traité de la Prosodie française*, page 95, art. 4. — Lévizac, page 143, t. I. — Sicard, page 477, t. II.)

Puisque la prosodie, dit l'abbé d'Olivet, nous enseigne la juste mesure des syllabes, elle est donc utile, elle est donc indispensable pour bien parler. Mais ce serait parler très mal que d'en observer les règles avec une exactitude qui laisserait apercevoir de l'affectation et de la contrainte : le naturel, nous ne saurions trop le dire, tant au physique qu'au moral, seul nous plaît, nous intéresse et nous captive. C'est donc à tort qu'on voit tant d'étrangers donner si peu de soin à la prosodie. Cependant il ne faut pas accabler leur mémoire d'une infinité de règles minutieuses; mais, en les faisant lire, ou en conversant avec eux, il faut leur faire remarquer les syllabes longues et les syllabes brèves, leur faire contracter l'habitude d'appuyer sur les premières, et de glisser sur les secondes : il faut accoutumer, dès le principe, leur oreille à placer l'accent prosodique sur la syllabe qui doit l'avoir, et l'accent oratoire sur le mot de la phrase qui en est susceptible; par ce moyen, on les habituera à saisir les nuances prosodiques, d'où résulte l'harmonie que l'orateur ou le poëte a eue en vue.

Ensuite tout étranger doit savoir que, comme le caractère du Français est d'être vif, doux, ceux qui formèrent peu à peu notre langue se proposèrent évidemment de retracer ce caractère dans son langage. Pour la rendre vive, ou ils ont abrégé les mots empruntés du latin, ou, lorsqu'ils n'ont pu diminuer le nombre des syllabes, du moins ils en ont diminué la valeur, en faisant brèves la plupart de celles qui étaient longues. Pour la rendre douce, ils ont multiplié l'*e* muet, qui rend nos élisions coulantes; et, comme les articles et les pronoms reviennent souvent,

ils en ont banni (51) l'hiatus; jugeant une cacophonie pire qu'une irrégularité.

Il est nécessaire encore que tout étranger sache que, quoique nous ne puissions pas faire dans nos vers le même usage que les anciens faisaient des longues et des brèves, elles y servent cependant, par la manière dont elles y sont placées et entremêlées, à peindre les divers objets. Il est certain que le vers devient plus lent ou plus vif, selon qu'on y multiplie des pieds où dominent les longues, ou ceux où dominent les brèves. L'utilité réelle de la prosodie bien observée est donc de pouvoir donner au style poétique ou de la vivacité, ou de la lenteur, selon l'occasion et le besoin.

On pourrait citer un grand nombre d'exemples de l'effet que produisent, dans les vers de nos bons poëtes, le mélange heureux des longues et des brèves et l'emploi judicieux qu'ils ont fait de ces deux parties de la quantité prosodique. L'abbé d'Olivet a choisi avec raison l'exemple qu'offrent les quatre derniers vers du chant II du *Lutrin*.

Boileau a voulu peindre la Mollesse qui se plaint du tort que lui ont fait les conquêtes de Louis XIV et son amour pour la gloire. Elle ne peut achever son discours ·

. . . . . Lă Mŏllēsse ŏpprēssēe,
Dāns să boūche, ă cĕ mŏt, sēnt să lānguĕ glăcēe ;
Et, lāssĕ dĕ părler, sŭccōmbānt soūs l'ĕffōrt,
Soŭpīre, ĕtēnd lēs brās, ... fĕrmĕ l'œïl ĕt s'ēndōrt.

Nous n'avons rien dans notre langue, dit d'Olivet, de plus beau que ces vers; le dernier surtout est admirable; et dans le second on voit effectivement la *langue glacée* de la Mollesse; on la voit *glacée* par l'embarras que cause la rencontre de ces monosyllabes *sa, ce, sent, sa*, qui augmente encore par ces deux mots, où *gue, gla* font presque au lecteur l'effet que Boileau dépeint.

Enfin, il faut faire observer à un étranger qu'il y a différentes espèces de prononciation : car, comme le dit encore l'abbé d'Olivet. plus la prononciation est lente, plus la prosodie doit être marquee dans la lecture, et bien plus encore au barreau, dans la chaire, sur le théâtre. Il y a donc trois espèces de prononciation : celle de *la conversation*, celle de *la lecture*, et celle de *la déclamation*.

« La prononciation de *la déclamation*, dit l'abbé Batteux, est une

---

(51) *L'épée* pour *la épée; mon amitié* pour *ma amitié*, etc.

« espèce de chant : chaque son y est prononcé avec une sorte de mo-
« dulation; les syllabes longues y sont plus ressenties; les brèves y
« sont articulées avec un soin qui leur donne plus de corps et de con-
« sistance; ce qui rend l'accent oratoire plus aisé à observer. »

Elle est une espèce de chant, parce qu'elle admet des intonations plus élevées ou plus basses, plus fortes ou plus faibles; des tenues sur des longues; des accélérations ou des ralentissements, selon les figures qu'on emploie; enfin, des inflexions destinées à préparer la chute ou les différents repos. C'est ce que le même auteur prouve par cet exemple, tiré de Fléchier (*Oraison funèbre de Turenne*):

« Déjà frémissait dans son camp | l'ennemi confus et déconcerté;
« | déjà | prenait l'essor, | pour se sauver dans les montagnes,
« | cet aigle, | dont le vol hardi | avait d'abord effrayé nos pro-
« vinces. | Hélas! | nous savions ce que nous devions espérer, |
« et nous ne pensions pas | à ce que nous devions craindre. |
« O Dieu terrible, | mais juste en vos conseils | sur les enfants
« des hommes! | vous immolez | à votre souveraine grandeur |
« de grandes victimes, | et vous frappez, | quand il vous plaît, |
« ces têtes illustres | que vous avez tant de fois couronnées. »

Nous avons marqué avec soin dans ce passage les différents repos de l'oreille, de l'esprit et de la respiration, afin qu'on puisse placer l'accent oratoire sur le mot qui doit l'avoir. Il y en a deux dans la première phrase, parce qu'il y a un demi-repos après *camp*, et un repos final après *déconcerté*. Le premier accent, conformément aux règles que nous avons établies, porte sur *son*, et le second sur l'avant-dernière de *déconcerté*. Il y a six repos dans la seconde phrase : le premier après *déjà*; le second après *essor*; le troisième après *montagnes*; le quatrième après *aigle*; le cinquième après *hardi*; et le sixième après *provinces*, etc. Ce n'est pas qu'on doive précisément s'arrêter après chaque repos que nous avons marqué; mais on le peut, et cela suffit, parce qu'on ne s'arrêtera qu'après un de ces mots, selon la manière dont on sera affecté dans le moment de l'action. Voilà quant à l'accent oratoire.

Relativement aux intonations, aux tenues, aux accélérations et aux ralentissements, voici comment l'abbé Batteux s'explique à l'égard de la dernière phrase, *ô Dieu*. etc. : « L'intonation du premier
« membre, *ô Dieu terrible!* sera plus élevée, dit-il; celle du second,
« *mais juste*, plus basse. L'orateur appuiera sur la première de *ter-*
« *rible*, et fera sonner fortement les deux *r*; il appuiera de même sur
« la première de *juste*, en faisant un peu siffler la consonne *j*. Il pré-

« cipitera un peu l'articulation du reste de la période, ***sur les enfants*** « ***des hommes***, parce qu'il y a un peu trop de sons pour l'idée. Il « appuiera de même sur ***immolez***, sur ***grandeur***, sur ***frappez***; il dé- « veloppera la première de ***têtes***, et l'avant-dernière d'***illustres***; enfin « il allongera, tant qu'il le pourra, la dernière de ***couronnées***. »

Sur quoi notre habile professeur remarque « que les intonations, « sensibles surtout au commencement des membres de périodes, et « après le repos et les expressions appuyées, se placent sur les con- « sonnes et non sur les voyelles; qu'elles sont entièrement séparées « de l'accent, et ne sont que la syllabe accentuée, prononcée avec plus « de force et d'étendue. »

Il ne faut pas néanmoins croire que ces intonations, ces tenues et ces accents soient si fixes de leur nature, qu'ils ne varient jamais; ils dépendent au contraire, presque toujours, des figures que l'on emploie, parce qu'ils doivent être adaptés aux mouvements qu'on veut exciter dans l'esprit des auditeurs : ceci mérite quelque développement.

Dans l'antithèse, il doit y avoir le même contraste dans l'intonation que dans les idées. Ainsi, dans cette phrase : « Nous savions ce que « nous devions espérer, et nous ne pensions pas à ce que nous devions « craindre; » l'intonation sera plus haute dans le premier membre, et plus basse dans le second. Mais cette variété d'intonation ne changera rien à l'accent, parce qu'elle n'empêche pas que le repos ne soit toujours le même.

Dans la répétition, il y aura une intonation plus forte et plus d'appui sur le mot répété, parce que ce mot ne l'est que pour donner plus d'énergie ou plus de grâce au discours : « Mes enfants, approchez. « approchez, je suis sourd. » Si l'on y fait attention, on verra que le second ***approchez*** se prononce d'une voix plus élevée, et que le son se prolonge sur la dernière syllabe.

Dans la gradation, l'intonation doit toujours aller en croissant à chaque degré : « D'abord il s'y prit mal, puis un peu mieux, puis « bien; puis enfin il n'y manqua rien. »

Dans l'interrogation, l'intonation sera élevée, et il y aura de la vivacité dans le récit : « Ma mignonne, dites-moi, vous campez-vous « jamais sur la tête d'un roi, d'un empereur, ou d'une belle? » Les demi-repos seront peu marqués, afin de parvenir promptement au repos final; mais l'accent ne portera que sur l'avant-dernière de ***belle***, parce que l'effet de l'interrogation est d'y élever ordinairement la voix. Mais si la réponse suit, l'intonation de la demande sera plus

élevée, et celle de la réponse plus basse, afin de marquer le contraste; et même l'accent portera quelquefois sur la dernière syllabe, parce que, comme l'observe l'abbé Batteux, l'interrogation, attirant la réponse, en prend pour appui les premières syllabes. En voici un exemple : « Est-ce assez ? Nenni. M'y voici donc ? Point du tout. »

Dans l'apostrophe, l'intonation s'élève tout à coup avec une espèce de transport : « Amour, tu perdis Troie ! » Mais la voix baisse aussitôt pour tendre au repos.

Nous ne pousserons pas ce détail plus loin, parce que ce qui vient d'être dit suffit pour donner aux étrangers une idée de l'art si difficile de bien déclamer, et par conséquent leur montre la nécessité de se former de bonne heure à une exacte prosodie, à la connaissance de l'accent, et à l'intonation qui convient à chaque mouvement oratoire C'est aux guides qu'ils choisiront à leur faire appliquer à toutes les figures les principes que nous venons d'établir; car chacune a son intonation, ses tenues, ses inflexions, ses précipitations, ses ralentissements, ses accents; en un mot, un caractère qui lui est propre.

La seule attention qu'on doive avoir, en se livrant aux différents sentiments que l'on éprouve, c'est de ne pas confondre l'accent oratoire avec l'accent prosodique.

« L'*accent oratoire*, dit Duclos, influe moins sur chaque syllabe d'un mot par rapport aux autres syllabes, que sur la phrase entière par rapport au sens et au sentiment : il modifie la substance même du discours, sans altérer sensiblement l'accent prosodique. La prosodie particulière des mots d'une phrase interrogative ne diffère pas de la prosodie d'une phrase affirmative, quoique l'accent oratoire soit très différent dans l'une et dans l'autre. Nous marquons dans l'écriture l'interrogation et la surprise; mais combien avons-nous de mouvements de l'âme, et par conséquent d'inflexions oratoires, qui n'ont point de signes écrits, et que l'intelligence et le sentiment peuvent seuls faire saisir ! Telles sont les inflexions qui marquent la colère, le mépris, l'ironie, etc. L'accent oratoire est le principe et la base de la déclamation. »

La prononciation de la lecture doit être bien moins marquée; mais elle doit l'être d'une manière sensible, parce que cette prononciation, étant lente, donne le temps à la réflexion d'apercevoir les fautes qu'on pourrait faire. On ne lit bien qu'en donnant à chaque syllabe sa véritable valeur, à chaque sentiment sa juste intonation. Quoique tout ce que nous avons dit sur la déclamation doive s'observer dans la lecture, il ne s'ensuit pas qu'on doive lire comme on déclame. Dans

la déclamation on est hors de soi; on est tout au mouvement qu'on éprouve, et qu'on veut faire passer dans l'âme des autres. Mais en lisant, on est de sang froid, et, quoiqu'on éprouve des émotions, ces émotions ne vont pas jusqu'à nous le faire perdre. Déclamer en lisant, c'est donc mal lire, même en lisant une scène tragique. On doit se rappeler qu'on ne la joue pas, mais qu'on la lit. Un homme qui, en lisant les fureurs d'Oreste, paraîtrait agité par les Furies, n'exciterait que le rire ou la pitié des auditeurs : il n'est, ni ne doit être Oreste. La décomposition dans les traits, et les contorsions dans les membres, seraient aussi hors de saison que ridicules. Le ton de la lecture, en général, doit être soutenu. Il ne doit avoir d'autre variation que celle que nécessite l'intonation propre à chaque figure, n d'autre inflexion que celle que produit l'accent oratoire. Il faut que le passage du grave à l'aigu, ou de l'aigu au grave, ne soit marqué que par des demi-tons, et très souvent même par des quarts de ton Rien ne choque comme d'entendre parcourir trois ou quatre tons de l'octave dans une même phrase, et c'est néanmoins ce qui est très ordinaire, surtout dans les pays étrangers. Bien lire en français et bien lire en anglais sont deux manières entièrement opposées; et cette opposition tient à la différence de la nature de l'accent prosodique dans les deux langues.

La prononciation de la conversation diffère des deux autres en ce que la plupart des syllabes y paraissent brèves; mais, si l'on y fait attention, il est aisé de s'apercevoir que la quantité est observée par les personnes qui parlent bien. Cette prononciation n'a d'autre règle que le bon usage. On ne la saisira jamais, dans les pays étrangers, que par l'habitude de vivre avec des personnes bien élevées, ou par les soins d'un maître qui a vécu dans la bonne compagnie, et qui a cultivé son esprit et son langage. Mais, comme nous l'avons déjà dit, il faut éviter toute espèce d'affectation et de gêne, parce que, dit d'Olivet (*Traité de Prosodie*, page 55), la prononciation de la conversation souffre une infinité d'hiatus, pourvu qu'ils ne soient pas trop rudes; ils contribuent à donner au discours un air naturel; aussi la conversation des personnes qui ont vécu dans le grand monde est-elle remplie d'hiatus volontaires qui sont tellement autorisés par l'usage, que si l'on parlait autrement, cela serait d'un pédant. Parmi ces personnes, *folâtrer et rire*, *aimer à jouer*, se prononcent, dans la conversation, *folâtré et rire*, *aimé à jouer*. (*Voy.* p. 64.)

SECONDE PARTIE.

DES MOTS

CONSIDÉRÉS COMME MOYENS DE RENDRE NOS PENSÉES

DANS LA LANGUE PARLÉE ET DANS LA LANGUE ÉCRITE.

On peut définir les mots, des sons articulés, ou simples, ou composés que les hommes ont représentés par des signes d'une ou de plusieurs syllabes, pour rendre leurs pensées

Dès lors on ne peut bien comprendre les diverses significations que renferment les mots, qu'on n'ait bien compris auparavant ce qui se passe dans l'esprit.

Or, il y a trois opérations de l'esprit : *concevoir, juger, raisonner.*

Concevoir n'est autre chose qu'un simple regard de l'esprit, soit sur des objets intellectuels, comme l'*être*, la *durée*, la *pensée, Dieu;* soit sur des objets matériels, comme un *cheval*, un *chien.*

Juger, c'est affirmer qu'une chose que nous concevons est telle, ou n'est pas telle; comme lorsqu'après avoir conçu l'idée de la *terre*, et l'idée de la *rondeur*, j'affirme de la *terre* qu'elle est *ronde.*

Raisonner, c'est se servir de deux jugements pour en former un troisième; comme, lorsqu'après avoir jugé que toute vertu est *louable*, et que la patience est une *vertu*, j'en conclus que la *patience* est *louable.*

D'où l'on voit que la troisième opération de l'esprit (le *raisonnement*) n'est qu'une suite nécessaire de la *conception* et du *jugement;* ainsi, il suffira, pour notre sujet, de considérer les deux premières opérations, ou l'influence de la première sur la seconde; car les hommes, tout en exprimant ce qu'ils conçoivent, expriment presque toujours le jugement qu'ils portent de l'objet dont ils parlent.

Les deux choses les plus importantes pour le Grammairien, dans

les opérations de l'esprit, sont donc l'objet de la pensée, et l'impression que cet objet laisse, puisque c'est de là que naît l'affirmation

De ce principe lumineux, vrai fondement de la métaphysique du langage, et du besoin qu'ont éprouvé les hommes de créer des signes qui exprimassent tout ce qui se passe dans leur esprit, il résulte que la manière la plus naturelle de distinguer les mots, c'est de les diviser en deux classes; savoir : les mots qui désignent les objets de nos pensées, et les mots qui peignent les différentes vues sous lesquelles nous les considérons.

La première espèce comprend donc les mots qu'on est convenu d'appeler *substantifs* et *pronoms*; et la seconde, l'*article*, l'*adjectif*, le *verbe* avec ses inflexions, la *préposition*, l'*adverbe*, la *conjonction* et l'*interjection*. Tous ces mots sont la suite nécessaire de la manière dont nous exprimons nos pensées, et servent à faire connaître l'enchaînement des rapports qui existent entre elles.

(MM. de Port-Royal, 2e partie, page 60 et suivantes.)

Cette division est sans doute la plus philosophique; mais, comme les mots qui expriment l'objet de nos pensées, et ceux qui en expriment la forme et la manière, se trouvent entremêlés dans nos discours, nous donnerons aux mots l'ordre que tous les Grammairiens ont adopté; et en conséquence nous parlerons, 1° du *Substantif*; 2° de l'*Article*; 3° de l'*Adjectif*; 4° du *Pronom*; 5° du *Verbe*; 6° de la *Préposition*; 7° de l'*Adverbe*; 8° de la *Conjonction*; 9° de l'*Interjection*.

CHAPITRE PREMIER.

DU SUBSTANTIF.

Le substantif est un mot qui, sans avoir besoin d'aucun autre mot, subsiste par lui-même dans le discours, et signifie quelque être ou réel, comme le *soleil*, la *terre*, ou réalisé en quelque sorte par l'idée que nous nous en formons, comme l'*abondance*, la *blancheur*. (D'Olivet, *Essais de Grammaire*, page 127.)

On divise les substantifs en noms propres et en noms communs, autrement dits *appellatifs*, à cause de l'appellation commune aux individus de toute une espèce.

Le nom propre est le nom qui distingue un homme des autres hommes, une ville des autres villes, enfin celui qui exprime une idée qui ne convient qu'à un seul être ou à un seul objet : *Corneille*, *Paris*. (Le *Dict. de l'Académie*.)

Le nom commun ou appellatif est celui qui convient à tout un genre, à toute une espèce; ainsi le mot *arbre* est un nom appellatif, parce qu'il comprend la classe des végétaux pourvus de qualités semblables qui les ont fait ranger sous cette dénomination.

Le nom appellatif, commun à plusieurs individus, est opposé au nom propre, qui ne convient qu'à un seul. (Dumarsais, *Encycl. méth.*)

Parmi les noms communs ou appellatifs, on doit distinguer les noms collectifs, à cause des lois particulières que quelques-uns d'entre eux suivent dans le discours.

Les Grammairiens les ont nommés *substantifs collectifs*, parce que, quoique au singulier, ils présentent à l'esprit l'idée de plusieurs personnes ou de plusieurs choses formant une collection; on en distingue deux sortes : les collectifs partitifs et les collectifs généraux.

Les noms collectifs partitifs, composés de plusieurs mots, marquent une partie des choses ou des personnes dont on parle; ils expriment une quantité vague et indéterminée, et sont ordinairement précédés de *un*, ou de *une*, comme dans ces phrases : *une foule de soldats*, *une quantité de volumes*.

Les noms collectifs généraux marquent la totalité des personnes ou des choses dont on parle, ou bien un nombre déterminé de ces mêmes choses ou personnes; ces sortes de collectifs sont toujours précédés d'un des déterminatifs *le*, *la*, *ce*, *cette*, *mon*, *ton*, *notre*, *vos*: *le nombre des victoires*, *la totalité des Français*, *la moitié des arbres*, *cette sorte de poires*, *la foule des soldats*. (*Voy.* leur système à l'accord du verbe avec le sujet.)

Il y a deux choses à considérer dans les substantifs : le genre et le nombre.

Enfin un substantif commun, composé de plusieurs mots équivalant à un seul, tels que *arrière-pensée*, *chef-d'œuvre*, *songe-creux*, se nomme *substantif composé*.

ARTICLE PREMIER.

DU GENRE.

Les hommes ayant remarqué dans l'espèce humaine une différence sensible, qui est celle des deux sexes, ont jugé à propos d'admettre deux genres dans les noms substantifs, le masculin et le féminin : le masculin appartient aux hommes et aux animaux mâles, et le féminin aux femmes et aux animaux femelles.

Quelquefois ils ont donné des noms différents aux mâles et aux femelles, comme : l'homme et la femme; le bélier et la brebis; le sanglier et la laie; le bouc et la chèvre; le taureau et la vache; le lièvre et la hase; le cerf et la biche; le jars et l'oie, etc.

D'autres fois ils se sont contentés de les distinguer en leur donnant une terminaison différente, comme tigre, tigresse; ours, ourse; loup, louve; lapin, lapine; canard, cane; renard, renarde; daim, daine (52); chevreuil, chevrelle ou chevrette; paon, paone; faisan, faisanne.

Souvent aussi ils se sont servis du même mot, soit masculin, soit féminin, pour exprimer le mâle et la femelle, comme : le corbeau; le crabe; le crapaud; l'écureuil; le perroquet; le renne; le requin; le sarigue; le rhinocéros; le taon.

La baleine; la bécassine; la corneille; la hyène; la fouine; la grenouille; la perruche.

Par imitation, quelquefois à cause de l'étymologie, ou bien encore

---

(52) Les chasseurs prononcent *dine*. *Acad.*

sans motif réel, ils ont donné le genre masculin ou le genre féminin aux autres substantifs, quoiqu'ils n'aient aucun rapport avec l'un ou l'autre sexe : *acrostiche, amadou, centime, éclair, épiderme, entr'acte, épisode, légume, monticule,* ont été mis au rang des noms masculins; et *anagramme, antichambre, épée, fibre, onglée, ouïe,* au rang de ceux qui sont féminins. (Le *Dict. de l'Académie.*)

Le caprice a souvent fait aussi que le genre de plusieurs substantifs a changé selon les temps; en voici quelques exemples :

AFFAIRE, actuellement féminin, était autrefois masculin. Marot, dans sa lettre au roi pour qu'il le fit sortir de prison, et dans sa complainte sur *la Mort de Florimond Robertet*, l'a fait de ce genre.

AGE, que nous faisons aujourd'hui masculin, était féminin du temps de P. Corneille.

> Outre l'*âge* en tous deux un peu trop *refroidie*,
> Cela sentirait trop sa fin de comédie.
> (*La Galerie du Palais*, acte V.)

ART, du masculin, était féminin du temps de Montaigne, d'Amyot, et autres auteurs anciens.

COMTÉ était autrefois féminin; Marot, sur *la Mort de Fl. Robertet*, l'a fait de ce genre. Il a été ensuite masculin et féminin. Présentement il est toujours masculin, si ce n'est quand on parle de la Franche-Comté.

DATE. On disait anciennement *le date* et *la date*. *Le date* de DATUM, et *la date* de DATA, en sous-entendant *epistola*. Aujourd'hui on ne dit plus que *la date*; de *fraîche date*; de *vieille date*.

ÉVÊCHÉ. Ronsard, dans sa réponse au ministre Montdieu, a fait ce mot féminin; il est présentement masculin.

Il en est de même du mot *archevêché*.

INSULTE, qui ne peut aujourd'hui être employé qu'au féminin, était autrefois masculin. L'Académie, au commencement du dernier siècle, le faisait de ce genre, en avertissant que plusieurs s'en servaient au féminin.

Bouhours, Fléchier lui ont aussi donné le genre masculin, et Boileau a dit dans le *Lutrin*, chant V :

> Evrard seul, en un coin prudemment retiré,
> Se croyait à couvert de l'insulte *sacré*.

Et chant VI :

> A mes sacrés autels font *un profane* insulte,
> Remplissent tout d'effroi, de trouble et de tumulte.

NAVIRE. Il paraît, dit Ménage, que ce mot était autrefois féminin; et il pensait que, dans la haute poésie, *la navire* valait mieux que *le navire*. Mais aujourd'hui le féminin ne s'est conservé qu'en parlant du vaisseau des *Argonautes : La navire Argo*.

(Richelet, Trévoux, Port-Royal, Boiste, Carpentier, Gallet et l'Académie.)

Nous croyons que même dans ce dernier sens, pas plus que pour la constellation, le féminin ne peut être employé aujourd'hui; et qu'il faut dans tous les cas dire *le navire Argo*. L'Académie ne signale aucune exception. A. L.

POISON. Du temps de Malherbe, et avant ce temps, ce mot était presque toujours employé au féminin. Crétin (dans son *Chant royal*), Ronsard (dans une de ses élégies), Belleau (dans la *Première journée de sa Bergerie*), Desportes (dans sa seconde élégie), en ont fait usage en ce genre : en effet, dit Ménage, c'est de ce genre qu'il devrait être selon son étymologie latine *potio*, qui est féminin. Mais, malgré cela et malgré l'autorité des anciens écrivains, le mot *poison* est présentement masculin.

RENCONTRE, toujours féminin en quelque sens qu'on l'emploie, était autrefois masculin. Voiture, Arnauld d'Andilly, Pasquier, et, plus récemment, La Bruyère, Pavillon, Mascaron, J.-B. Rousseau ont dit *ce rencontre*, et les premières éditions du *Dictionnaire de l'Académie* les y autorisaient.

De cette variation d'usage il est résulté souvent qu'un même mot, avec la même signification, est demeuré des deux genres.

SUBSTANTIFS DE DIFFÉRENTS GENRES AYANT LA MÊME SIGNIFICATION.

AIGLE. Voyez les *Remarques détachées*, lettre A.

AMOUR, désignant une vive affection, est masculin au singulier : *amour divin*, *amour paternel*, *amour filial*.

« Le cœur, dit Chrysostôme, est le symbole de *l'amour conjugal*; il « meurt par la moindre division de ses parties. »

(Vaugelas, 371e *Remarque*. — Wailly, page 32. — Lemare, page 348, note 129, et le *Dict. de l'Académie*.)

Il est également masculin au singulier, lorsqu'il exprime la passion d'un sexe pour l'autre : « Vous êtes *mon premier amour*. » (LAMOTTE.) — « Il n'y a point de déguisement qui puisse cacher *l'amour* « où *il* est, pour le feindre où *il* n'est pas. » (LA ROCHEFOUCAULD.)

(Mêmes autorités.)

Au pluriel, ce mot ne s'emploie guère qu'au féminin; et alors il ne se dit que du sentiment particulier qui attache l'une à l'autre

deux personnes de sexe différent : « Il n'y a point de belles prisons « ni de *laides amours.* » (L'Académie.)

« Adrien déshonora son règne par des amours *monstrueuses.* » (Bossuet.)

Pour parvenir au but de ses *noires amours*,
L'insolent de la force empruntait le secours. (Racine, *Phèdre*, IV, 1.)
Cette Esther, l'innocence et la sagesse même,
Que je croyais du ciel les plus *chères* amours. (*Esther*, III, sc. 4.)
Mais, hélas ! il n'est point *d'éternelles* amours. (Boil., *les Héros de rom.*)
Le passé n'a point vu d'*éternelles* amours,
Et les siècles futurs n'en doivent point attendre. (Saint-Évremont.)

(Th. Corneille, sur la 371e *Remarque de Vaugelas;* l'Académie, page 386 de ses *Observations*, son *Dictionnaire;* et les Grammairiens modernes.)

Mais, lorsque ce substantif désigne ces espèces de petits génies qui, selon la mythologie des Grecs, servaient de cortége à la beauté, il est généralement employé au pluriel et au masculin : « Tous ces *petits* « *amours* sont bien *groupés.* » — « *Les amours riants* et *légers* « sont des tyrans dangereux. » (Girard, Wailly, Lévizac et M. Lemare.)

Et vous, *petits amours*, et vous, jeunes zéphirs,
Qui pour armes n'avez que de tendres soupirs.
(Corneille, *Psyché*, acte III, sc. 4.)

Première remarque. — Si l'on consulte les anciens auteurs, tels que le cardinal du Perron, Coeffeteau, Berthaut, Villon, Marot, et même le P. Bouhours (dans *Ses entretiens*, p. 419 de la 2e édition), il paraît que le mot *amour*, désignant la passion d'un sexe pour l'autre, était autrefois féminin au singulier; aussi l'Académie fait-elle observer qu'en poésie on le fait quelquefois de ce genre. En effet, on en trouve un grand nombre d'exemples dans Racine (*Bérénice*, V, 7; *Iphigénie*, acte V, sc. 3; *Mithridate*, I, 1; *Phèdre*, V, 1; *Athalie*, I, 4);

Dans J.-B. Rousseau;

Dans Regnard (le *Distrait*, I, 4; Satire contre les maris);

Dans Molière (les *Femmes savantes*, IV, 2);

Et dans Voltaire (*Zaïre*; *Oreste*, IV, sc. 1re; *Adélaïde Duguesclin*, II, 3).

Toutefois, on n'a jamais fait usage que du masculin, lorsque ce mot est employé pour l'amour que l'on porte à Dieu, auteur de tous les biens.

Seconde remarque. — Les poëtes se sont crus également autorisés à employer au masculin le mot *amour* au pluriel : nous en avons trouvé des exemples dans Molière (les *Femmes savantes*, IV, 2);

Dans Voltaire (*OEdipe*, II; son *Apologie de la Fable*; la *Henriade*, ch. IV; *Nanine*, I, 2; le *Conte des Trois Manières*);

Dans Laharpe (*Cours de Littér.*, trad. des *Adieux d'Alceste dans Euripide*, t. 2);

Et dans Delille, (poëme de l'*Imag.*, et le *Paradis perdu*, I, 9).

Quoi qu'il en soit, si l'on veut écrire purement en prose, il faut, de même que les bons écrivains, faire toujours le mot *amour*, masculin au singulier, et féminin au pluriel. Mais quelle est la raison de cette exception pour le pluriel? Elle vient sans doute, comme le dit M. Laveaux, de la nécessité de distinguer ces petits dieux, *ces amours personnifiés*, que la mythologie nous peint si jolis, du sentiment, de la passion de l'amour.

Cette raison nous paraît peu plausible, car il y a aussi au singulier le dieu *Amour*. Et d'ailleurs nos bons auteurs, même en prose, ont employé le masculin au pluriel. Il faut donc reconnaître que cet emploi est arbitraire, c'est-à-dire livré au goût, au tact, à la sensibilité de l'écrivain qui, selon les circonstances et l'inspiration du talent, préférera l'un ou l'autre genre. A. L.

AUTOMNE est masculin, quand l'adjectif précède : *un* BEL *automne*. (l'Académie.)

Et toi, *riant* Automne, accorde à nos désirs
Ce qu'on attend de toi, des biens et des plaisirs.
(Saint-Lambert, *les Saisons*, 5e et 6e vers.)

Ou quand sur les coteaux le *vigoureux Automne*
Étalait ses raisins dont Bacchus se couronne. (Perrault.)

Mais, quand l'adjectif suit immédiatement, *automne* est féminin : *une automne* FROIDE *et* PLUVIEUSE.

(L'Académie, Féraud, au mot *automne* et au mot *pluvieux*. — Wailly, Lévizac, Boiste, Caminade et Gattel.)

Une santé, dès lors florissante, éternelle,
Vous ferait recueillir d'une automne *nouvelle*
Les nombreuses moissons. (J.-B. Rousseau, Ode 5, l. 3.)

« Je me représente cette automne *délicieuse*, et puis j'en regarde « la fin avec une horreur qui me fait suer les grosses gouttes. »
(Madame de Sévigné.)

La terre, aussi riche que belle,
Unissait, dans ces heureux temps,
Les fruits d'une *automne éternelle*
Aux fleurs d'un éternel printemps.
(Gresset, *le Siècle pastoral*, idylle.)

Si cependant il se trouvait entre *automne* et l'adjectif, soit un adverbe, soit un verbe, alors on ferait usage du masculin : « Un « automne fort *sec*. » (L'ACADÉMIE.) — « L'automne a été trop *sec*. » (J. J. ROUSSEAU.) — « L'automne a été universellement *beau* et « *sec*. » (LINGUET.)

Remarque. — Domergue n'est point d'avis de faire ces distinctions, et il préfère ne se servir, avec *automne*, que du masculin, par analogie avec les autres saisons, qui sont de ce genre : *un bel été, un printemps froid, un hiver sec.* Déjà cette opinion commence à prévaloir; on lit dans Delille :

Dirai-je à quels désastres,
De l'automne *orageux* nous exposent les astres?
(*Les Géorgiques*, livre I.)

Aussi, voyez comment l'automne *nébuleux*,
Tous les ans, pour gémir, nous amène en ces lieux.
(Poëme de l'*Imagination*, chant VII.)

L'Académie cite les exemples indiqués plus haut; mais elle n'établit pas de différence; ce qui donne à penser qu'elle admet indistinctement le masculin et le féminin. Nous pensons que, dans ce cas encore, il faut laisser le choix au goût de l'écrivain, selon la nuance de sa pensée. A. L.

CHOSE. Voy. les *Remarq. détachées*, au mot *Quelque chose.*

COULEUR, employé comme mot générique, et alors signifiant l'impression que fait sur l'œil la lumière réfléchie par la surface des corps, est féminin : « Les couleurs *primitives* sont le violet, l'indigo, « le bleu, le vert, le jaune, l'orangé et le rouge. »

(Le *Dict. de l'Académie* et tous les lexicographes.)

Mais on dit : UN BEAU *couleur de feu.* LE *couleur d'eau, de chair, de citron, sont mes couleurs favorites. Cette étoffe est d'*UN *couleur de rose* CHARMANT ; et ce n'est pas parce que le mot *couleur* est pris alors au masculin, ou parce qu'il y a quelque substantif masculin sous-entendu, tels que *ruban, habit,* etc. ; c'est parce que, comme tous les noms simples qui désignent des couleurs sont masculins, et que l'on dit *le violet, l'indigo,* etc. ; alors les mots composés *couleur de feu, couleur de chair, couleur de rose,* ont quitté leur genre propre pour prendre la catégorie des noms à laquelle ils appartiennent.

(M. Auger, *Commentaire sur Molière, Impr. de Vers.*, sc. V, et l'Académie.)

COUPLE est masculin, quand on parle d'un homme et d'une femme unis par l'amour ou par le mariage, ou seulement envisagés comme pouvant former cette union : « Un couple d'amants, un couple « d'époux ».

« Ce fut un heureux *couple*, un *couple* bien assorti. »

(Girard et M. Lemare, page 369, note 132.)

Il est encore masculin quand il se dit d'un mâle et d'une femelle que l'on a appareillés ensemble : « Un couple de pigeons. »

(Ménage, chapitre 73 de ses *Observations.* — Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot *couple.* — Sicard, page 84, t. I, et M. Laveaux, son *Dict. des Difficultés.*)

L'Académie admet encore le masculin pour désigner deux êtres animés unis

par la volonté ou par toute autre cause qui les rend propres à agir de concert : *un couple d'amis, un couple de fripons, un beau couple de chiens.* Mais Delille a fait une faute dans la traduction du v[e] livre de l'*Énéide* en écrivant :

De cestes menaçants *un couple* épouvantable.

Il fallait dire *une paire*, comme nous allons le voir. A. L.

Le mot *couple* est féminin, quand il est employé pour signifier deux choses quelconques d'une même espèce, qui ne vont pas ensemble nécessairement, et qui ne sont unies qu'accidentellement.

« Il a avalé une *couple* d'œufs. »

« Nous avons tué *une couple* de perdrix. » (Mêmes autorités.)

Remarque.—Quand deux choses vont ensemble par une nécessité d'usage, on se sert du mot *paire* : *Une paire* de gants, de bas, de souliers, de jarretières, de bottes, de sabots, de boucles d'oreille, de pistolets, etc.

On s'en sert encore, en parlant d'une seule chose nécessairement composée de parties qui font le même service : *une paire* de ciseaux, de lunettes, de pincettes.

Enfin une *couple* et une *paire* peuvent se dire des animaux ; mais *la couple* ne marque que le nombre ; et *la paire* y ajoute l'idée d'une association nécessaire. Ainsi un boucher dira qu'il achètera *une couple* de bœufs, parce qu'il en veut deux ; mais un laboureur doit dire qu'il en achètera une *paire*, parce qu'il veut les atteler à la même charrue.

DÉLICE. Ménage (dans ses *Observations sur la langue française*, 143[e] ch.) et Vaugelas (en sa 241[e] *Rem.*) pensent que ce mot ne doit pas s'employer au singulier.

L'Académie (sur cette Remarque, p. 272 de *ses Observ.*, et dans son *Dictionnaire*), Richelet, Trévoux, Wailly, Domergue, Lévizac, M. Lemare, et plusieurs écrivains estimés sont au contraire d'avis que l'on peut très bien dire : « C'est *un délice* de faire des heureux. » — « La contemplation est *le délice* d'un esprit élevé et extraor-« dinaire. »

Employé au pluriel, ce mot est toujours féminin : « Il fait *toutes ses* « *délices* de l'étude. » (L'ACADÉMIE.) — « Les *délices* du cœur sont plus « *touchantes* que *celles* de l'esprit. » (SAINT-ÉVREMONT.)— « Dans les « champs Élysées, dans cet heureux séjour de paix et de bonheur, « les rois foulent à leurs pieds *les molles délices* et les vaines gran-« deurs de leur condition mortelle. » (Fénélon.)

Craignez que de sa voix les *trompeuses* délices, etc.

(J.-B. Rousseau, ode sur *la Flatterie.*)

Mais pourquoi le mot *délice* est-il masculin au singulier et fémi-

nin au pluriel ? — Nous devons cette bizarrerie à la langue latine. On dit au singulier *delicium*, *delicii*, neutre : et au pluriel, *deliciæ*, *deliciarum*, féminin.

MM. Bescherelle pensent que le masculin augmente en quelque sorte l'énergie de la pensée et supplée au manque d'expression ; tandis que *délices*, féminin au pluriel, offre l'idée de sensations douces, heureuses, constantes. Cependant, un exemple de Fénélon, cité par eux-mêmes, ne répond point à cette explication : « La cruauté cherche chaque jour de nouvelles délices parmi les larmes des malheureux ». Le singulier nous paraît devoir s'appliquer presque toujours à un plaisir moral ; mais nous remarquons que parmi les exemples cités, il ne se trouve guère que des phrases composées par les Grammairiens pour le besoin du moment. Néanmoins, Châteaubriand a dit : « Bientôt son cœur s'attendrit pour elle, naguère sa vie et son *seul délice*. » Les auteurs de la *Grammaire Nationale*, après avoir cité deux phrases de J.-J. Rousseau, qui écrit *une de mes délices* et *un de mes plus grands délices*, se prononcent pour le masculin dans ces locutions. Nous partageons cet avis, parce que l'adjectif *un* rappelant tout d'abord l'idée du singulier, prend naturellement le genre du mot *délice* au singulier, puisque la phrase complète serait *un délice parmi mes délices*. Et alors par attraction le masculin se porte même sur le pluriel. L'Académie n'a pas résolu cette question. Voy. *Orgue* aux *Rem. dét.* A. L.

EXEMPLE. — Ce mot est masculin : « Les *bons* exemples conduisent « plus efficacement à la vertu que les bons préceptes. » (L'Académie.)

« Les hommes croient plus leurs yeux que leurs oreilles, et par « conséquent le chemin des bons préceptes est plus long que celui « des *bons exemples*. » (MM. de Port-Royal.)

(L'Académie, sur la 345e *Remarque de Vaugelas*, page 300. Son *Diction.* — Ménage, ch. 73. — Domergue, page 42, et Sicard, page 86, t. I.)

Exception. — En fait d'écriture, on fait le mot *exemple* féminin, et alors il signifie le modèle d'après lequel l'écolier forme ses caractères : *Son maître à écrire lui donne tous les jours de* NOUVELLES *exemples*.

Telle est l'opinion émise par Vaugelas, par Régnier et l'Académie (p. 300 de ses *Observations*, et dans son *Dictionnaire*, édition de 1762).

Toutefois, dans l'édition de 1798 et dans celle de 1835, l'Académie est d'avis qu'en ce sens ce mot aussi est masculin : *Un* BEL *exemple de lettres italiennes, de lettres bâtardes* ; et M. Lemare, p. 370, note 136, croit qu'il est de ce genre dans toutes ses acceptions. Mais M. Boniface lui répond que ce mot est de deux genres, suivant l'analogie et suivant l'usage. On dit *une garde*, *une aide*, *une enseigne* ; et *un garde*, *un aide*, *un enseigne*, pour *un* homme *de garde*, *un* homme qui sert d'*aide*, *un* homme qui porte l'*enseigne*. Par analogie, on dit

de même *un loutre, un remise, un vigogne;* et *une pendule, une office, une exemple,* pour un chapeau *de loutre, un* carrosse de *remise, un* chapeau de *vigogne, une* horloge à *pendule, une* pièce contenant ce qui est nécessaire au service, à l'*office, une* page servant d'*exemple.* M. Boniface en conclut que le mot *exemple* est essentiellement masculin, dans le sens que nous avons indiqué, de même que *pendule, office;* mais que, par ellipse, on l'emploie comme substantif féminin. Laveaux est aussi de cet avis. L'Académie adopte les deux genres.

FOUDRE. Ce substantif, employé au propre, dans le discours ordinaire et dans le langage des physiciens, est féminin. « Les prières ferventes apaisent Dieu, et lui arrachent *la foudre* des mains. »

(L'Académie.)

La foudre est dans ses yeux, la mort est dans ses mains.

(Voltaire, la *Henriade*, ch. IV.)

La foudre, éclairant seule une nuit si profonde,
A sillons redoublés couvre le ciel et l'onde.

(Crébillon, *Élect.* II, 1.)

Toutefois l'Académie a mis au nombre des exemples : *Être frappé* DE LA FOUDRE, et *être frappé* DU FOUDRE : mais il est vraisemblable que, quand elle a dit *être frappé du foudre,* elle a voulu parler *du foudre vengeur,* de cette espèce d'attribut de Jupiter; et quand elle a dit *être frappé de la foudre,* elle a entendu parler du tonnerre qui éclate et qui frappe.

Au figuré, *foudre* est toujours masculin : Le *foudre* vengeur.

(L'Académie.)

On m'y verra braver tout ce que vous craignez,
Ces foudres impuissants qu'en leurs mains vous peignez.

(Corneille, *Polyeucte*, acte V, sc. 5.)

Mais du jour importun ses regards éblouis
Ne distinguèrent point, au fort de la tempête,
Les *foudres menaçants* qui grondaient sur sa tête.

(Voltaire, *Henriade,* ch. III.)

Foudre, au figuré, ne s'emploie que dans le style élevé.

En parlant d'un capitaine brave et diligent, on dit *un foudre* de guerre, et d'un grand orateur, *un foudre* d'éloquence. (L'Académie.)

« Quand le sublime vient à éclater où il faut, il renverse tout « comme un *foudre*. » (Boileau, *Traité du Sublime,* ch. I.)

Mânes des grands Bourbons, *brillants foudres* de guerre.

(Corneille, *Victoire du roi* en 1667.)

GENS, pluriel de sa nature comme signe d'individus ou de particuliers, est essentiellement masculin. On dit des *gens fins, des gens fort dangereux* (L'ACADÉMIE); mais ce mot conserve accidentellement féminine la

forme des adjectifs qui le précèdent immédiatement, et qui ne font avec lui qu'une seule et même expression : *dangereuses gens*, *vieilles gens*, *maintes sottes gens*, *certaines fines gens*, *quelles excellentes gens*. Cependant, si l'adjectif précédant immédiatement le mot *gens* n'avait qu'une même terminaison pour les deux genres, et qu'il se trouvât accompagné ou de l'adjectif pronominal *tout*, ou de l'adjectif de nombre *un*, ou enfin d'un autre adjectif qui servirait plutôt à déterminer le substantif *gens* qu'à le qualifier, alors *tout*, *un*, et cet adjectif resteraient masculins : *Tous les honnêtes gens*; *maints imbéciles gens*, *certains honnêtes gens*, *un de ces braves gens*.

Mais remarquez bien que *tout* et *un* prendraient la forme féminine, si l'adjectif placé avant le mot *gens* n'avait pas la même terminaison pour les deux genres : *Toutes ces bonnes gens*, *toutes ces méchantes gens*, *une de ces vieilles gens*.

Remarquez aussi que le mot *gens* étant essentiellement masculin, il faut écrire :

« Beaucoup de gens étudient toute leur vie; à la mort, *ils* ont tout « appris, excepté à penser. »

« *Instruits* par l'expérience, les vieilles gens sont *soupçonneux*. »

Ce contraste bizarre de deux adjectifs de différent genre se rapportant au même mot a besoin d'être justifié. Voici les motifs donnés par Domergue, dans son *Manuel des étrangers*, p. 44.

Gens, qui réveille l'idée du mot *hommes*, est masculin dans le fait, et ce n'est que la crainte de l'équivoque qui est la source de cette construction que désavouent tous les principes de syntaxe. Plus ami de la décence que de la grammaire, on a mieux aimé dire : ce sont *de belles gens*, que ce sont *de beaux gens*, ce sont *de bons gens*, où les plaisants ne manqueraient pas d'ajouter une des épithètes que le mot *Jean*, homonyme de *gens*, traîne à sa suite. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que le mot *gens* reprend ses droits dès qu'il n'y a plus à craindre d'équivoque. Ainsi, après avoir dit, pour la décence, les *vieilles gens*, on ajoute, pour l'exactitude, sont *soupçonneux*. Car enfin le changement de place de l'adjectif ne saurait être, pour les bons esprits, une raison suffisante de changement de genre. Mais plaçons devant *gens* un adjectif qui écarte toute équivoque, l'usage exigera le masculin : on dit : *tous* les honnêtes gens, *tous* les gens de bien, etc. Ce n'est donc point parce que l'adjectif précède *gens*, que l'usage l'a voulu ordinairement féminin, mais seulement parce qu'assez souvent dans cette circonstance le masculin prêterait à la plaisanterie.

Mais si de peur des mauvais plaisants on n'a pas osé dire *tous ces vieux gens*, pourquoi dire alors *maints imbéciles gens*, *tous les habiles gens?* Est-ce que la mauvaise plaisanterie reculera plutôt dans un cas que dans l'autre? c'est là, comme on voit, une raison bien futile. Avouons donc franchement notre impuissance d'expliquer certaines bizarreries consacrées par l'usage. Mais s'il fallait ici trouver nécessairement une explication, ne vaudrait-il pas mieux s'en prendre aux exigences de l'oreille, qui, toutes les fois que le mot *gens* suit immédiatement un adjectif, serait choquée si le son rude de ce mot n'était précédé d'un *e* muet pour l'adoucir? Voyez en effet combien seraient dures toutes ces locutions : *de dangereux gens*, *maints sots gens*, *certains fins gens*, etc. De là vient qu'on écrit *de telles gens*, *quelles gens êtes-vous*, et *tels sont*, *quels sont ces gens-là*. N'est-ce pas par la même raison que nous disons *mon épée*, *son amitié*, au lieu du féminin *ma*, *sa* ? L'oreille, comme on le voit, a de singulières exigences dans notre langue. A. L.

Observez que le mot *gens* ne se dit point d'un nombre déterminé, à moins qu'il ne soit accompagné de certains adjectifs; ainsi on ne dit pas *deux gens*, mais on dit *deux jeunes gens*, *deux braves gens*, etc. On dit *mille gens l'ont vu;* et cela confirme cette règle au lieu de la détruire, puisque *mille*, dans cette phrase, est pour un nombre indéterminé. C'est le *sexcenti* des Latins.

(M. Auger, *Commentaire sur Molière*, *Impromptu de Versailles*, sc. 3)

ORGE, sorte de grain du nombre de ceux qu'on appelle menus grains, est féminin lorsqu'on parle de l'orge qui est sur pied : *De l'orge bien* LEVÉE, *voilà de* BELLES *orges;* mais lorsqu'on parle de l'orge en grains, il est masculin, et c'est dans ce cas seulement : *De l'orge mondé*, *de l'orge perlé*.

L'*orge mondé* se dit des grains qu'on a bien nettoyés et préparés, et l'*orge perlé* dit de l'orge réduit en petits grains dépouillés de leur son.

(Le *Dict. de l'Académie*, Wailly, Gattel, Féraud, etc., etc.)

Domergue, se fondant sur l'étymologie de ce mot (*hordeum*), veut que *orge* soit toujours masculin.—Cette raison ne peut rien contre l'usage et le génie de la langue.

ORGUE, le plus grand et le plus harmonieux des instruments de musique, est masculin au singulier, et féminin au pluriel : « L'orgue « d'une telle église est *excellent*. » — « Il y a de *bonnes* orgues en « tel endroit. »

(Ménage, 73e chapitre de ses *Remarques*, — Wailly, page 33, Sicard, page 86, t. I, et le *Dict. de l'Académie*.)

Remarque. — L'auteur des procès-verbaux de l'Académie gramm. pense qu'il vaut mieux employer le singulier quand on parle de cet instrument, sans avoir égard à la diversité de ses jeux · *un* GRAND *et*

BEL ORGUE; et le pluriel quand ses divers jeux fixent notre attention : *des orgues bien* HARMONIEUSES.

NOTA. Voyez, aux *Remarques détachées*, une question de syntaxe assez curieuse sur l'emploi de ce mot.

Aux *pronoms indéfinis*, on trouvera des observations sur l'emploi des deux mots PERSONNE et ON.

Cette variation de genres a fait encore qu'on a donné les deux genres à deux mots pareils, mais d'une acception différente.

SUBSTANTIFS DE DIFFÉRENT GENRE,

d'une même consonnance, mais ayant différentes significations.

MASCULIN.	FÉMININ.
AIDE, celui qui aide à un autre: *Aide-de-camp, aide des cérémonies.*	AIDE, secours, assistance qu'on donne ou que l'on reçoit : *Aide assurée, prompte.*
AIGLE. Voyez les *Remarques détachées.*	AIGLE. Voyez les *Remarques détachées.*
ANGE, créature spirituelle; *figurément*, personne d'une piété extraordinaire, personne d'une grande douceur.	ANGE, poisson de mer qui tient le milieu entre les chiens de mer et les raies. — Petit moucheron qui naît du vin et du vinaigre.
AUNE (53), arbre de bois blanc qui croît dans les lieux humides.	AUNE, mesure; se dit aussi de la chose mesurée.
BARBE, cheval de la côte d'Afrique qu'on appelle Barbarie.	BARBE, poil du menton et des joues. —Bande de toile ou de dentelle. —Fanons de la baleine; petits filets qui sortent de l'épi, etc.
BARDE, poëte chez les anciens Celtes.	BARDE, tranche de lard fort mince.
BERCE, petit oiseau qui vit dans les bois.	BERCE, plante dont il y a beaucoup d'espèces.
CAPRE, vaisseau armé en course. (On dit plus souvent *armateur*.)	CAPRE, fruit du caprier. (On le dit plus souvent au pluriel.)
CARTOUCHE, ornement de sculpture, de peinture ou de gravure.	CARTOUCHE, la charge entière d'une arme à feu.—Congé donné à un militaire.
CLOAQUE, lieu destiné à recevoir des immondices. — Endroit sale et infect. —*Figurément et familièrement*, réu-	CLOAQUE. conduit fait de pierre et voûté, par où on fait couler les eaux et les immondices d'une ville. — En ce

(53) On écrivait autrefois *aulne*, arbre, à cause de l'étymologie, *alnus*.—*Aune*, féminin, vient de *ulna*, *l'avant-bras*, et par extension *le bras*.

Masculin.	*Féminin.*
nion de vices, en parlant des personnes : *cloaque* d'impuretés, de toutes sortes de vices, etc.	sens, il ne se dit guère que des ouvrages des anciens.
COCHE, voiture d'eau ou de terre.	COCHE, entaille faite en un corps solide.—Truie vieille et grasse.
CORNETTE, nom que l'on donne à un officier de cavalerie ou de dragons chargé de porter l'étendard.	CORNETTE, sorte de coiffe de femme. —Autrefois, étendard de cavalerie.
CRAVATE, cheval de Croatie en Allemagne. (On dit présentement *croate*.) — Autrefois soldat de certains régiments de cavalerie légère.	CRAVATE, linge qui se met autour du cou, et qui se noue par devant.
CRÊPE (54), sorte d'étoffe un peu frisée et fort claire, qu'on porte en signe de deuil.	CRÊPE, pâte fort mince qu'on fait cuire en l'étendant dans la poêle.
DOL, ruse, tromperie. Terme de palais.	DOLE, ville de France dans le département d'Ille-et-Vilaine.
ÉCHO, son réfléchi et répété par un ou plusieurs corps solides disposés de manière que l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence. — Lieu où se fait l'écho.	ÉCHO (55), nom d'une nymphe fille de l'air et de la terre.

(54) CRÊPE. L'Académie dit, dans sa nouvelle édition, que ce mot s'emploie figurément ;

En effet, Boileau (*Lutrin*, ch. I), Voltaire, Laharpe et Delille (*Énéide*, liv. III), en ont fait usage, comme synonyme de *voile*.

. . . . . Dès que l'ombre tranquille
Viendra d'un *crêpe* noir envelopper la ville.

Delille, en parlant de la nuit :

Déjà du haut des cieux jetant ses *crêpes* sombres.

Et dans l'*Énéide*, liv. III :

La nuit de son trône d'ébène
Jette son *crêpe* obscur sur les monts, sur les flots.

(55) Lorsque ce mot se dit de la nymphe qui porte ce nom, on peut l'employer sans article.

Echo n'est plus un son qui dans l'air retentisse ;
C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.
(Boileau, *Art poétique*, chant III.)

Mais on peut aussi (et c'est la règle générale pour les noms propres) le faire précéder d'un article, pourvu qu'un adjectif les sépare :

Un berger chantera ses déplaisirs secrets
Sans que *la* triste *Echo* répète ses regrets.
(P. Corneille, *Défense des fables dans la poésie*.)

Masculin.	*Féminin.*
ENSEIGNE, officier qui porte le drapeau.	ENSEIGNE (56), marque, indice, servant à faire reconnaître quelque chose. Tableau que l'on met à la porte d'un marchand, etc.
ESPACE, étendue comprise entre deux points.—Étendue de temps.	ESPACE, ce qui sert dans l'imprimerie à espacer les mots et à justifier les lignes.
ÉVANGILE, voy. les *Rem. dét.*	
FORET, outil d'acier pointu en forme de vis, dont on se sert pour percer un tonneau, etc.	FORÊT, grande étendue de terrain couvert d'arbres.
FOURBE (57), trompeur, qui trompe avec adresse.	FOURBE (58), tromperie.
GARDE (59), homme armé, destiné pour garder quelqu'un ou quelque chose.	GARDE, guet, action de garder. — Collectivement, gens de guerre qui font la garde.—Femme qui sert les malades et les femmes en couches.
GREFFE, lieu public où l'on délivre des expéditions des actes de juridiction que l'on y garde en dépôt.	GREFFE, petite branche tendre que l'on coupe d'un arbre qui est en sève, et que l'on ente sur un autre arbre.
GIVRE, espèce de gelée blanche qui s'attache aux arbres, aux buissons, etc.	GIVRE, en terme d'armoiries, grosse couleuvre ou serpent à la queue ondée.

(56) ENSEIGNES s'emploie également dans ces phrases : *Je ne me fierai à lui qu'à bonnes enseignes*, avec connaissance et sur de bonnes preuves ; on dit aussi : *à telles enseignes que*, pour dire : *cela est si vrai que.*

(57) FOURBE, signifiant trompeur, ne s'emploie qu'au masculin ; on ne dit point *c'est une fourbe insigne.* Telle est l'opinion de Féraud, de Gattel, de Boiste, de Wailly et de Noël ; et les exemples cités dans Trévoux et dans l'Académie, édition de 1762, sembleraient la confirmer. On lit cependant dans l'édition de 1798, *une insigne fourbe*, mais cet exemple n'est pas dans celle de 1762, la dernière que l'Académie ait reconnue. — L'Académie, en 1835, reproduit cet exemple. Boiste indique le mot comme adjectif et substantif des deux genres. Nous pensons qu'on peut l'employer toutes les fois qu'il ne pourra se confondre avec *fourbe*, tromperie ; d'autant plus que cette dernière expression semble vieillir, et qu'on en fait peu d'usage aujourd'hui. A. L.

(58) Féraud croit que le mot FOURBE, dans le sens de *tromperie*, est moins commun que *fourberie* ; aussi lui paraît-il avoir plus de noblesse : *la fourbe*, dit Roubaud, est le vice, l'action propre du fourbe ; et la *fourberie* en exprime l'habitude, le trait, le tour, l'action particulière : *la fourbe* dit plus que *la fourberie*, puisque celle-ci n'est que l'action simple, le résultat de la *fourbe.*

(59) GARDE. Voyez plus bas comment il s'écrit au pluriel, lorsqu'il entre dans la composition d'un autre mot.

Masculin.	*Féminin.*
GUIDE, tout ce qui, en général, sert à nous conduire dans une route qui nous est inconnue ; se dit au propre et au figuré.	GUIDE (60) longe de cuir attachée à la bride d'un cheval, et qui sert à le conduire.
HÉLIOTROPE, plante dont le suc est, dit-on, propre à faire tomber les verrues.	HÉLIOTROPE, pierre précieuse verte, espèce de jaspe.
HYMNE. Voyez les *Remarques détachées.*	HYMNE. Voyez les *Remarques détachées.*
INTERLIGNE (61), espace blanc qui reste entre deux lignes écrites ou imprimées.	INTERLIGNE (61), t. d'imprimerie. Lame de fonte mince qu'on place entre les lignes afin de les espacer.
LAQUE, beau vernis de la Chine, ou noir ou rouge. (M. Laveaux écrit *Lacque.*)	LAQUE, sorte de gomme qui vient des Indes orientales, et qui entre dans la composition de la cire d'Espagne.
LIS, plante, fleur.	LYS, rivière de la Belgique.
LIVRE. Manuscrit ou imprimé. — Registre. — Journal. — Ouvrage d'esprit.	LIVRE, poids contenant 16 onces.— Monnaie de compte.
LOUTRE, chapeau ou manchon de poil de loutre.	LOUTRE, animal amphibie.—L'Académie n'admet que ce seul sens.
MANCHE, partie d'un instrument, d'un outil, par où on le prend pour s'en servir.	MANCHE, partie d'un vêtement où on met les bras. — Bras de mer entre la France et l'Angleterre.
MANOEUVRE, ouvrier subalterne qui sert ceux qui font l'ouvrage. On le dit surtout d'un aide maçon, d'un aide couvreur.	MANOEUVRE, tous les cordages destinés au service d'un vaisseau. L'usage et la manière de se servir de ces cordages. Mouvements que l'on fait faire à des troupes. — *Fig.* Conduite dans les affaires du monde.
MÉMOIRE, écrit fait, soit pour donner quelques instructions sur une af-	MÉMOIRE, faculté par laquelle l'âme conserve le souvenir des choses.— Im-

(60) GUIDE, en ce sens, s'emploie le plus ordinairement au pluriel : *Guides* est du style simple, *rênes* est de tous les styles.

(61) INTERLIGNE. *Ligne* étant féminin, il semble, dit Féraud, que *interligne*, dans ses deux acceptions, devrait l'être aussi ; Trévoux et Richelet lui donnent ce genre ; mais l'Académie, Gattel, Wailly, Domergue, etc., le marquent au masculin. En effet, fait observer M. Laveaux, il n'en est pas du mot *interligne* comme du mot *antichambre*. Cette dernière expression est du *féminin*, parce qu'elle signifie une pièce ou chambre qui est avant la chambre proprement dite; et *interligne* ne signifie pas *ligne*, mais espace qui est entre deux lignes : le genre doit donc tomber sur *espace*, et non pas sur *ligne*.

Masculin.	*Féminin.*
faire, soit pour faire ressouvenir de quelque chose.	pression favorable ou défavorable qui reste d'une personne après sa mort. — Action, effet de la mémoire, souvenir.
MODE; en philosophie, manière d'être; en musique, ton dans lequel une pièce est composée, déterminée ordinairement par la note finale; en grammaire, manière d'exprimer l'affirmation.	MODE, usage régnant et passager introduit par le goût, la fantaisie, le caprice.
MÔLE, jetée de grosses pierres que l'on fait à l'entrée d'un port en forme de digue, pour mettre les vaisseaux plus en sûreté.	MÔLE, autrement dit *faux germe*, masse de chair informe et inanimée dont les femmes accouchent quelquefois au lieu d'un enfant.
MOUFLE, assemblage de plusieurs poulies par le moyen desquelles on élève en peu de temps des poids énormes (62).	MOUFLE, sorte de gants fourrés. Ce mot est vieux. On dit aujourd'hui *mitaine* au singulier.
MOULE, matière creusée de manière à donner une forme précise à la cire, au plomb, au bronze, etc., que l'on y verse tout fondus ou liquides.	MOULE, petit poisson enfermé dans une coquille de forme oblongue: *de bonnes moules.*
MOUSSE, jeune matelot qui sert les gens de l'équipage.	MOUSSE, espèce d'herbe qui s'engendre sur les terres sablonneuses, sur les toits, sur les murs, sur les arbres, etc., etc.—Certaine écume qui se forme sur l'eau et sur quelques liqueurs.
ŒUVRE, recueil de tous les ouvrages d'un musicien: *le 1er, le 2e œuvre de Grétry*; de toutes les estampes d'un même graveur: *ceci est un œuvre de Calot, de Durer.*—La pierre philosophale; mais, en ce sens, il ne se dit qu'avec le mot *grand*: *le grand œuvre.* —Dans le *style soutenu* et seulement au sing.: *un œuvre de génie, un saint œuvre.* « Sans cela toute fable est un *œuvre imparfait.* » (La Font., f. 2, l. 12.)	OEUVRE, ce qui est fait, ce qui est produit par quelque agent : *l'œuvre de la rédemption fut accomplie sur la croix.* — Lieu et banc des marguillers : *l'œuvre de cette paroisse est fort* BELLE. — Action morale et chrétienne: *faire une* BONNE *œuvre. Chacun sera jugé selon ses* BONNES *ou ses* MAUVAISES *œuvres.* — Productions de l'esprit; et, en ce sens, il n'est usité qu'au pluriel; *on a fait une très belle*

(62) M. Laveaux, contre l'opinion de tous les lexicographes, fait le mot *moufle* féminin en ce sens. L'Académie, en 1835 s'est rangée à cet avis, et elle dit maintenant *lever un fardeau avec une moufle.* En cela elle semble constater l'usage plutôt que donner une décision; soumettons-nous donc à son autorité. Mais citons comme masculin, *moufle,* signifiant un vaisseau de terre dont on se sert en chimie pour exposer des corps au feu sans que la flamme y touche. A. L.

Masculin.

« Donnons à ce *grand œuvre* une heure d'abstinence. » (Boileau, le *Lutrin*, ch. 4.)

Office, devoir, chose, que la vertu et la droite raison engagent à faire. — Assistance, protection, secours. — Le service divin. — Bréviaire. — Charge avec permanence.

Ombre (63), jeu. — Poisson de rivière semblable à la truite.

Page, jeune gentilhomme au service d'un roi, d'un prince.

Palme, mesure ancienne; mesure d'Italie.

Paque, ou plus ordinairement Paques; fête que l'Église solennise tous les ans en mémoire de la résurrection de J.-C.: *Pâques est haut cette année : Pâques est passé.*

Parallèle, comparaison d'une chose ou d'une personne avec une autre : *faire le parallèle d'Alexandre avec César, d'Alexandre et de César.* — Dans la sphère, cercle parallèle à l'équateur. *Tous ceux qui sont sous le même parallèle ont les jours et les nuits de la même longueur.*

Pater, l'oraison dominicale. — Les gros grains d'un chapelet sur lesquels on dit le *Pater.*

Perche, ancienne province de France,

Féminin.

collection in-folio de toutes *les œuvres de nos grands écrivains.*

Office, lieu où l'on prépare tout ce qu'on sert sur la table pour le dessert; l'art de le faire, de le préparer. — Classe de domestiques qui y mangent.

Ombre, obscurité causée par l'interposition d'un *corps opaque* au devant d'un corps lumineux. — *Fig.* protection, faveur, appui. — En peinture, les endroits les plus bruns et les plus obscurs d'un tableau, qui servent à donner du relief aux objets éclairés.

Page, côté d'un feuillet de papier ou de parchemin. L'écriture contenue dans la page même.

Palme, branche de palmier; victoire.

Paque, fête que les Juifs célébraient tous les ans, en mémoire de leur sortie d'Égypte : *la Pâque de notre Seigneur.* Au pluriel, dévotions : *faire de bonnes Pâques. Pâques fleuries,* le dimanche des Rameaux.

Parallèle, ligne également distante d'une autre dans toute son étendue. — En terme de guerre, communication d'une tranchée à une autre : *tirer une parallèle.*

Patère, t. d'antiquaire, vase très ouvert dont les anciens se servaient pour les sacrifices. — Ornement en forme de patère pour soutenir les draperies.

Perche, poisson de rivière. — Pois-

(63) On écrit plus souvent *hombre*, jeu; et *ombre*, poisson. Le *Dictionnaire* de l'Académie nomme ce poisson *umble* et prononce *omble*. Quant à nous, nous lui donnons préférablement la dénomination d'*ombre*, parce que c'est celle que lui donnent Valmont de Bomare et les pêcheurs du lac de Genève.

Masculin.	*Féminin.*
aujourd'hui comprise dans les départements de l'Orne et d'Eure-et-Loir.	son de mer.—Ancienne mesure de 18, de 20 et de 22 pieds de roi (il y en avait cent dans un arpent), etc.—*Fig.* femme dont la taille est grande et toute d'une venue.
Pendule. Voyez les *Rem. dét.*	
Période. Voyez les *Rem. dét.*	
Personne, pronom indéfini. Voyez pour l'emploi de ce mot dans les deux acceptions, l'art. *Pronom.*	Personne, substantif.
Peste, *petit peste*, méchant petit garçon. — L'Académie ne reconnait pas ce mot.	Peste, maladie épidémique et contagieuse.—*Fig.* personne dont la fréquentation est pernicieuse.
Pivoine, petit oiseau, nommé aussi *bouvreuil.*	Pivoine, plante vivace à fleur rosacée.
Plane, arbre qu'on appelle plus ordinairement *platane.*	Plane, outil tranchant à deux poignées, pour unir, polir, égaliser.
Poêle, drap mortuaire.—Autrefois dais.—Voile qu'on tient sur la tête des mariés, durant la bénédiction nuptiale (64).	Poêle, ustensile de cuisine qui sert pour frire, pour fricasser.
Ponte, terme de jeu.	Ponte, action de pondre. — Son temps, son produit.
Poste, lieu où l'on a placé des troupes, ou qui est propre à en placer. — Soldats qui sont dans un poste.— Emploi, fonction.	Poste, relais établis pour voyager diligemment.—Maison où sont ces relais.—Courrier qui porte les lettres.—Bureau de distribution ou de réception des lettres.
Pourpre, sorte de maladie maligne. —Rouge foncé qui tire sur le violet.— Petit poisson.	Pourpre, teinture précieuse qui se fait aujourd'hui avec la cochenille. — *Au figuré*: dignité royale, dignité des cardinaux.
Quadrille, espèce de jeu de cartes qui se joue à quatre personnes ; groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses.	Quadrille, troupe de chevaliers d'un même parti dans un carrousel, un tournois, et d'autres fêtes galantes.
Relache, repos, intermission dans quelque état douloureux. — Cessation de quelque travail, étude ou exercice.	Relache, lieu propre aux vaisseaux pour y relâcher ; *une bonne relâche, une relâche passagère.*
Remise, carrosse qui se loue au jour ou au mois.	Remise, lieu pour mettre une voiture à couvert.—Taillis qui sert de retraite au gibier. Délai, etc., etc.

(64) *Poêle* ou *poile*, se dit aussi, au masculin, d'un fourneau pour échauffer les appartements ; et de la chambre où il se trouve. A. L.

Masculin.	*Féminin.*
SATYRE, demi-dieu du paganisme, *moitié homme et moitié bouc. Les poëtes confondent souvent les* SATYRES, *les Silènes, les Sylvains, les Faunes, les Pans.*	SATIRE (65). En général, peinture du vice et du ridicule en discours et en action, en vers ou en prose.
SCOLIE ou SCHOLIE, terme de géométrie. Remarque qui a rapport à une proposition précédente.	SCOLIE ou SCHOLIE, note de grammaire ou de critique, pour servir à l'intelligence des auteurs classiques.
SERPENTAIRE, constellation de l'hémisphère boréal.	SERPENTAIRE, plante vulnéraire.
SEXTE, 6e livre des décrétales, rédigé par ordre de Boniface VIII.	SEXTE, une des heures canoniales, appelées *petites heures*.
SOLDE, complément d'un paiement: *solde de compte*; c'est la différence entre le débit et le crédit, lorsque le compte est arrêté.	SOLDE (66), paye que l'on donne aux gens de guerre.
SOMME, repos causé par l'assoupissement naturel de tous les sens. Rendez-moi mes chansons et mon *somme*, dit le savetier au financier, dans la fable de La Fontaine.	SOMME, charge, fardeau.—Quantité d'argent.—Rivière de Picardie.—En t. de théologie, abrégé de toutes les parties d'une science, d'une doctrine.

(65) SATYRE, SATIRE. Trévoux écrit toujours ces deux mots avec un *i* grec; et peut-être est-ce parce que l'un et l'autre s'écrivent ainsi en latin, d'où ils sont dérivés. *Satyre*, demi-dieu, se dit en latin *satyrus;* et *satire*, écrit ou discours piquant, se dit *satyra*. Quoi qu'il en soit, l'Académie et les lexicographes écrivent le premier mot par un *i* grec, et le second par un *i* voyelle: d'après cela, nous ne voyons pas pourquoi on n'adopterait pas cette orthographe, puisque ces deux mots ont d'ailleurs des significations aussi différentes. — Les savants semblent s'accorder aujourd'hui à écrire, même en latin, *satira*, venant de *satura, plat composé d'un mélange de fruits et de légumes; une macédoine*. Ainsi donc la véritable, la seule orthographe serait *satire* pour exprimer un ouvrage de censure; et *satyre* pour exprimer une de ces pastorales grecques, pleines d'un esprit mordant et caustique, et dont les Satyres étaient les principaux personnages. On conçoit, du reste, que ces deux étymologies aient bien pu se confondre. A. L.

(66) SOLDE. Féraud fait observer que quelques-uns disent *le solde* pour le complément d'un paiement; mais il est d'avis que c'est un solécisme. A la vérité, l'Académie, dans son *Dictionnaire* (édition de 1762), dit que ce mot est du *féminin* dans toutes ses acceptions. Trévoux, Wailly pensent de même. Aujourd'hui, comme dans l'édition de 1798, l'Académie marque *solde*, complément d'un compte, du *masculin;* Gattel, Rolland et M. Laveaux l'indiquent de même; et, dans le commerce, ce genre est généralement adopté.

Masculin.	*Féminin.*
SOURIS, action de sourire, ris modeste et de courte durée.	SOURIS, petit quadrupède rongeur, du genre du rat.
TOUR (67). Mouvement circulaire. — Circonférence d'un lieu ou d'un corps. — Trait d'habileté, de ruse, de finesse. — Machine de tourneur, etc.	TOUR, bâtiment fort élevé, de figure ronde, carrée ou à pan, dont on flanquait autrefois les murailles des villes. —Pièce du jeu d'échecs.
TRIOMPHE, honneur accordé chez les Romains à un général vainqueur. — Victoire, grand succès militaire.	TRIOMPHE, sorte de jeu de cartes.— Couleur dont il retourne.
TROMPETTE, celui dont la fonction est de sonner de la trompette. A peine il achevait ces mots, Que lui-même il sonna la charge, Fut *le trompette* et le héros. (La Fontaine, livre II, f. 6.)	TROMPETTE, instrument dont on se sert principalement à la guerre. Partout en même temps, *la trompette* a sonné. (Racine, *Athalie*, act. V, sc. 6.) *Fig.*, homme qui a coutume de publier tout ce qu'il sait.
VAGUE, le milieu de l'air. Il ne s'emploie guère qu'en poésie : *le vague de l'air;* ou comme subst. abstrait : *Dès qu'on se jette dans le* VAGUE, *on déclame tant que l'on veut.* (Charron.)	VAGUE, l'eau agitée et élevée au-dessus de son niveau par la tempête, par les vents : *les vagues émues*. (Voltaire, *Henriade.*)
VASE, sorte d'ustensile fait pour contenir des liqueurs, des fleurs, des parfums, ou qui sert pour l'ornement.	VASE, bourbe qui est au fond de la mer, des fleuves, des étangs, des marais.
VIGOGNE, chapeau fait de laine de vigogne : *un bon vigogne.*	VIGOGNE, animal qui tient du mouton et de la chèvre, et qu'on ne trouve qu'au Pérou. — Sa laine.
VOILE, pièce de toile ou d'étoffe destinée à couvrir quelque chose. *Fig.*, prétexte, apparence : *un voile affreux.* (Crébillon, *Électre*, acte II, sc. 5.) — *Sous le voile de l'allégorie, de l'anonyme*, etc.	VOILE, plusieurs lés de toile forte cousus ensemble, et qu'on attache aux vergues pour recevoir le vent qui doit pousser un vaisseau : *la voile est préparée.* (Racine, *Phèdre*, act. II, sc. 6.)

(Les *Dictionnaires* de l'Académie, de Trévoux, de Wailly, de Féraud, de Gattel, etc.)

L'usage a aussi voulu que des substantifs, ayant la même inflexion et le même genre, servissent à désigner les deux sexes; tels sont :

---

(67) TOUR; ce mot entre dans quelques expressions adverbiales.

Entends donc et permets que je prêche à mon *tour*. (Boileau, *Satire* X.)

En faisant des heureux, un roi l'est à son *tour*.
(Voltaire, *Mariamne*, acte III, sc. 1.)

auteur, docteur, général, géomètre, graveur, médecin, orateur, philosophe, poëte, sculpteur, soldat, témoin, traducteur.

Vais-je épouser ici quelque *apprentie* (68) AUTEUR?
(Boileau, *Satire* X.)

« Une de mes chances était d'avoir toujours dans mes liaisons des « femmes *auteurs*. » (J.-J. Rousseau, *Confessions*, livre IX.)

Les femmes d'à présent sont bien loin de ces mœurs;
Elles veulent écrire et devenir AUTEURS.
(Molière, *Femmes Savantes*, II, 7.)

Et les FEMMES DOCTEURS ne sont point de mon goût.
(Même pièce, I, 3)

« Marguerite d'Anjou, femme de Henri IV, roi d'Angleterre, fut « active et intrépide, *général et soldat.* » (Thomas, *Essais sur les femmes.*)

« Mademoiselle de Schurman, née à Cologne en 1606, était *peintre*, musicienne, *graveur*, *sculpteur*, *philosophe*, *géomètre*, théologienne même; elle avait encore le mérite d'entendre et de parler « neuf langues différentes. » (Le *Dictionnaire de Biographie*.)

On pourrait dire également : « Madame Deshoulières, *poëte* (69) aimable, joignait à une beauté peu commune cette mélancolie douce « que respirent quelques-uns de ses ouvrages. »

On lit dans une épître de Voltaire à madame du Châtelet, mise en tête de la tragédie d'*Alzire* : « Nous sommes au temps où une femme « peut être hardiment *philosophe*. »

Dans madame de Puisieux :

« Une femme *auteur* n'a rien à espérer que la haine de son sexe et « la crainte de l'autre. »

Le *Dictionnaire* de l'Académie donne aussi des exemples ; « Cette femme est *poëte*. » — « Madame Deshoulières était *un poëte* aimable. » — « Une femme *philosophe*. » Dans ce cas, le mot *philosophe* est adjectif.

« Elle est *témoin* de ce qui s'est passé; elle en est un bon *témoin*. »

Et Marmontel (*le Philosophe soi-disant*, conte moral) : « Venez, « mesdames, être *témoins* du triomphe de la philosophie. »

---

(68) Voyez le mot *apprenti*, aux *Remarques détachées*.

(69) Observez qu'on ne dirait pas avec l'article *la poëte Deshoulières*, ni *la poëte Sapho*. L'Académie pense que ce serait le cas de dire, *la poétesse*; mais elle ajoute avec raison qu'il faut éviter ce mot. — Cependant, en 1835, elle donne encore des exemples de ce mot qu'elle dit peu usité. « L'Italie moderne compte plusieurs *poétesses* célèbres. »

Enfin on s'exprimerait très bien si l'on disait. « Madame Dacier « est un des plus fidèles *traducteurs* d'Homère. »

(Le *Dictionnaire de Trévoux*, aux mots *témoin*, *auteur*. — Andry de B., page 288 de ses *Réflexions*. — Le *Dictionnaire de l'élocution*, au mot *adjectif*, et celui de l'Académie, aux mots *poëte*, *témoin*.)

C'est encore l'usage qui a voulu que les substantifs, *enfant*, *esclave*, *dépositaire*, etc., servissent également à désigner les deux sexes; mais on a l'attention, si le substantif représente une personne du sexe féminin, que l'article et les adjectifs qui les accompagnent soient mis au féminin.

« Le mari eut assez de crédit pour faire enlever *cette* enfant, qu'il « ne voulait pas reconnaître. »

(La Harpe, parlant de mademoiselle de l'Espinasse. *Correspondance littér.*, lettre XLVIII, premier volume.)

« Excusez ma tendresse pour *une* enfant dont je n'ai jamais eu au- « cun sujet de plainte. » (Racine, *Lettre à sa tante*.)

De mon rang descendue, à mille autres égale,
Où la *première esclave* enfin de ma rivale.

(Racine, *Bajazet*, acte V, sc. 4.)

La rime est *une esclave*, et ne doit qu'obéir.

(Boileau, *Art poétique*, chant Ier.)

Elle est de mes serments seule *dépositaire*.

(Racine, *Iphigénie*, IV, 6.)

« L'Académie, dépositaire des bienséances et de la pureté du « goût. » (Massillon.)

Cette distribution de genres, faite sans motifs, sans plan et sans système, s'oppose à ce que l'on donne des règles générales et précises par le moyen desquelles on puisse, dans toute occasion, distinguer, au seul aspect d'un substantif, de quel genre il est. Cependant plusieurs Grammairiens ont donné des traités de genre; mais, comme le fait observer M. Lemare, ces traités sont extrêmement incomplets, quelques-unes de leurs règles sont vagues, et surtout sujettes à beaucoup d'exceptions; et véritablement la connaissance parfaite du genre des substantifs ne peut être que l'ouvrage du temps. C'est en lisant avec attention, et en recourant, dans le doute, aux dictionnaires, qu'on prendra insensiblement l'habitude de ne pas s'y tromper. Néanmoins, comme cette Grammaire est rédigée autant pour les étrangers que pour les Français, nous allons extraire de ces différents traités les règles qui nous ont paru devoir éclairer nos lecteurs sur une difficulté qui présente tant d'incertitude. Celui qu'a publié M. Lemare est clair et satisfaisant; cependant, afin de laisser peu de chose à désirer,

nous nous servirons aussi du travail de l'abbé Girard, de celui de l'abbé Cheucle, et de celui de M. Thibierge, auteur d'un traité figuratif sur le genre de nos substantifs, et le collaborateur de M. Lemare, dans cette partie.

SUBSTANTIFS DONT LA TERMINAISON SERT A EN FAIRE CONNAITRE LE GENRE.

Les noms communs terminés par A, AS, AT : *Brouhaha, ananas, bat*, etc., etc., sont tous du genre masculin.

Les noms en É, dont le plus grand nombre est terminé par TÉ ; tels que : *Aparté, bénédicité, comité, comté, député, côté, été, pâté, précipité, traité*, sont masculins ; les autres noms en TÉ, au nombre de plus de quatre cents, sont tous du genre féminin.

Quelques noms féminins ont l'E muet après TÉ : *Assiettée, battée* (terme de relieur), *charretée, dentée* (coup de défense d'un sanglier), *futée* (sorte de mastic), *hottée, jattée, jetée, montée, nuitée* (t. popul.), *pâtée, pelletée, portée, potée, ripopée* (70).

On compte une centaine de mots où la terminaison masculine É, et plus de cent quatre-vingts où la terminaison féminine ÉE se trouvent précédées d'une articulation différente ; savoir : *Abrégé, avé, blé, café, canapé, clergé, duché, gré, gué, jubé, jubilé, lé, marché, orangé* (couleur d'orange), *pré, récépissé, raisiné, scellé, thé, toisé*, noms masculins.

Aiguillée, année, becquée, centaurée, coudée, destinée, enjambée, fée, girofflée, huée, mêlée, ondée, panacée, ripopée, risée, saignée, noms féminins.

Quoique la terminaison ÉE paraisse mieux convenir aux noms féminins, cela n'empêche pas qu'elle ne soit la terminaison de plusieurs noms masculins ; tels sont les noms communs : *Apogée, athée, caducée, camée, empyrée, lycée, mausolée, périgée, périnée* (t. de médec.), *pygmée, scarabée, spondée, trochée* (t. de poés.), *trophée*, et les noms propres : *Alcée, Androgée, Asmodée, Borée, Basilée, Capanée, Égée, Élysée, Énée, Épiméthée, Hyménée, Machabée, Mélibée, Morphée, Orphée, Pélée, Persée, Phanée, Pompée, Prométhée, Protée, Sichée, Thésée, Zachée.*

Par une espèce de compensation, la terminaison masculine É est

---

(70) Le *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1762, écrit ce mot au masculin : du *ripopé*. Mais, en 1835, il dit : *de la ripopée.*

celle de quelques noms propres féminins; savoir : *Aglaé*, *Arachné*, *Astarbé*, *Chloé*, *Circé*, *Danaé*, *Daphné*, *Glaucé*, *Hébé*, *Leucothoé*, *Niobé*, *Psyché*, *Siléné*, *Sémélé*, *Thisbé*.

Tous les noms communs où la terminaison ER se prononce É fermé, comme dans *bûcher*, *clocher*, *danger*, *oranger*, sont masculins.

Pied, et plusieurs centaines de mots où la diphthongue finale *ier* se prononce *ié*, sont tous masculins.

On ne compte que trois noms féminins terminés par la diphthongue IÉ; savoir : *Amitié*, *moitié*, *pitié*.—Ajoutez *inimitié*.

Il y a plus de deux cent quarante noms dont le son final fait entendre E ouvert représenté par AI, AIS, AIT, AIX, ÈS, ÊT, ET.

Tout ces noms sont masculins, à l'exception de deux; *forêt*, *paix*, qui sont du genre féminin.

En mettant un E muet à la suite de AI, on aura les noms féminins : *Baie*, *braie*, *claie*, *craie*, *futaie*, *haie*, *ivraie*, *laie*, *orfraie*, *paie*, *plaie*, *raie* (ligne), *raie* (poisson), *saie* (vêtement militaire), *taie*.

Plusieurs noms dont on se sert pour désigner les lieux plantés d'arbres de la même espèce, comme *aunaie* (lieu planté d'aunes), *boulaie* (lieu planté de bouleaux), *cerisaie* (lieu planté de cerisiers), *châtaigneraie* (lieu planté de châtaigniers), *chênaie* (lieu planté de chênes), sont terminés par AIE, et sont féminins.

I, IS, IT, IX sont la terminaison de plus de cent noms masculins. Cependant *fourmi*, *merci* (miséricorde, discrétion), *brebis*, *souris* (petit quadrupède), *vis* (sorte d'écrou cannelé), *perdrix*, sont féminins.

Il y a six noms communs masculins qui ont la terminaison féminine IE : *Aphélie*, *périhélie*, *génie*, *incendie*, *parapluie*, *scolie* (terme de géométrie).

Quelques noms propres : *Élie*, *le Messie*, *Zacharie*, ont aussi la même terminaison.

O, OC, OP, OS, ÔT, OT, AU, EAU, AUD, AUT, AUX, terminent plus de trois cents noms dont la dernière syllabe ne donne à entendre que le son o bref ou long.

Ces noms sont masculins, à l'exception d'un très petit nombre : *eau*, *peau*, *surpeau* (épiderme), *chaux*, *faux* (subst.), qui sont féminins.

Les noms terminés par U, US, UT sont masculins, à l'exception de trois : *glu*, *tribu* (une des parties dont un peuple est composé), *vertu*.

Les autres, qui ont la terminaison féminine, tels que, *avenue*, *ber-*

lue, bévue, bienvenue, charrue, ciguë, crue, étendue, retenue, revue, rue, sangsue, statue, tortue, verrue, vue, sont féminins.

Les noms terminés par la voyelle combinée EU sont tous masculins.

La terminaison féminine n'a que les trois noms féminins : *banlieue, lieue, queue.*

Les noms *coup, loup, pouls*, et ceux en OU, OUT, OUX sont masculins, à l'exception, parmi ces derniers, de *toux*, quoique ce mot n'ait point la terminaison des noms féminins *bajoue, boue, gadoue, houe* (instrument de labourage), *joue, moue, proue, roue, toue* (synon. de bateau).

Le mot *syllabe* est le seul nom en ABE qui soit du genre féminin; tous les autres noms sont masculins, même ceux dans la composition desquels entre le féminin *syllabe.*

De tous les noms en ADE, il n'y a guère que les mots *grade, jade* (synonyme de pierre), et *stade* qui soient du genre masculin; tous les noms en ADE, au nombre de plus de cent vingt, sont du genre féminin.

Prélude est le seul nom masculin de la terminaison en UDE; les autres de cette terminaison, au nombre de vingt-huit, sont féminins.

Entre un grand nombre de noms qui sont terminés par F, il n'y a que *nef, soif,* qui soient du genre féminin; les autres, dont la plupart sont en *if*, sont du genre masculin.

Les noms en AGE sont presque tous masculins. Parmi plus de deux cents noms, on n'en compte que cinq du genre féminin : *cage, image, page, plage, rage.*

Les noms en ÉGE sont masculins, et il n'y a de *féminin* que les substantifs *neige* et *allége.*

Parmi les noms en IGE, il n'y a que *tige* et *voltige* qui soient du genre féminin.

Les noms en UGE sont tous masculins.

L'orthographe des noms féminins terminés par L mouillé diffère des noms masculins en ce qu'au féminin L final se double et est suivi d'un *e* muet.

Noms masculins : *détail, éveil, péril, deuil, fenouil.*

Noms féminins : *maille, taille, treille, bille, feuille, rouille.*

Exceptions. — *Cédille* (terme de jeu), *drille* et *quadrille* sont masculins, quoiqu'ils aient la terminaison féminine.

Il ne faut connaître que l'orthographe ou le genre de la plupart des noms terminés par L mouillé, pour en connaître réciproquement ou le genre ou l'orthographe.

Exemple. — Si je connais l'orthographe du nom *écaille,* la terminaison *aille* m'indique que le nom est féminin. Si je sais que le mot *vermeil* doit être employé comme adjectif féminin, et alors, si je connais son genre, je sais qu'il faut écrire *vermeille.*

Il n'y a de noms féminins en EUILLE que *feuille* et son composé *quinte-feuille* (sorte de plante).

Chèvrefeuille et *portefeuille,* autres composés de *feuille,* sont masculins.

Les autres mots où la voyelle EU est suivie de L mouillé final sont masculins. On met au nombre de ces noms : *accueil, cercueil, écueil, œil, orgueil, recueil,* où la terminaison EIL et ŒIL se prononce comme EUIL.

Fenouil est le seul nom masculin où la voyelle OU est suivie de L mouillé final.

Quatorze autres noms terminés par OUILLE sont féminins.

Les noms dont la terminaison fait entendre le son AR, représenté par AR, ARC, ARD, ART, sont masculins, à l'exception de *hart* et de *part.*

Il y a des noms où l'articulation R est suivie d'un E muet. Quelques-uns sont masculins : les suivants sont du genre féminin : *Arrhes, bagarre, barre, carre* (t. de métier), *fanfare, gabarre, guitare, jarre, mare, simarre, tare, tiare.*

Les noms en IR, YR sont masculins. Quant aux noms en IRE, YRE, les uns sont masculins, les autres sont féminins. *Cire, Hégire* (ère des Mahométans), *ire, lyre, mire, myrrhe, satire, tirelire,* sont féminins.

Les noms dont la terminaison fait entendre le son OR, représenté par OR, ORD, ORS, ORT, sont du genre masculin. *Mort* est le seul qui soit du genre féminin. Quant aux noms où l'articulation R est suivie d'un E muet, quelques-uns sont masculins. Les suivants : *amphore, mandore* (espèce de luth), *mandragore, métaphore, pécore, pléthore,* (terme de médecine), sont du genre féminin.

Les trois noms masculins : *azur, futur, mur,* sont les seuls qui aient la terminaison masculine en UR.

Deux cent soixante-quinze noms environ, terminés par URE, sont tous féminins, à l'exception des noms *Arcture, augure, colure, mercure, murmure, parjure,* qui sont masculins.

La plupart des noms en OI sont masculins. On ne compte que trois noms féminins : *foi, loi, paroi.* Ce dernier nom est peu usité au singulier; on dit *les parois de l'estomac*, d'un *vase.*

Poids, et les noms en *oid, ois, oit*, sont tous masculins.

Sur cinq noms en *oix, choix* est le seul qui soit masculin; les quatre autres, *croix, noix, poix, voix*, sont féminins.

Les noms en *ase, aze*, sont féminins, à l'exception des noms masculins *gymnase*, *vase* (ustensile propre à contenir quelque liqueur).

Les noms en *aise, èse*, sont féminins, à l'exception des noms masculins *dièse, diocèse, diapidèze* (terme de médecine), *malaise, mésaise.*

Le substantif *trapèze* est aussi masculin.

Les noms en *ise* sont presque tous féminins. Il n'y a guère que le nom *remise*, lorsque ce mot signifie *carrosse de remise*, qui soit du genre masculin.

Les noms en OSE, USE, EUSE, OISE, OUSE, sont du genre féminin. Il faut compter au nombre de ces féminins les noms *cause, clause, pause*, où l'*o* long est représenté par *au.*

Les noms terminés par A nasal, représenté par AM, AN, ANT, ENT, sont masculins, à l'exception de *dent, surdent, jument, gent* (singulier de *gens*).

Le substantif *enfant* est ordinairement masculin. On le fait quelquefois féminin en parlant d'une fille fort jeune, *la jolie enfant.*

Les noms terminés par ANCE, ANSE, ENSE sont tous féminins. Parmi ceux qui le sont par ENCE, *silence* est le seul qui soit du genre masculin.

Un très grand nombre de noms de choses terminés par E nasal, représenté par AIM, AIN, EIN, IEN, IN, YM, YN, sont presque tous masculins, à l'exception des trois noms féminins : *faim, main, fin.*

Tous les noms dont la dernière syllabe fait entendre O nasal précédé de l'une des articulations suivantes : B, C dur, CH, D, F, G dur, G doux, L, L mouillé, M, N, GN mouillé, P, R, T, V, sont masculins.

Savon est le seul nom où l'*o* nasal est précédé de l'articulation *v*.

Enfin il y a plusieurs noms de choses en *sion, xion, ction*, et *tion* (dont le *t* se prononce comme *c* doux), et ces noms sont tous du genre féminin.

Un moyen bien moins douteux de déterminer le genre des substantifs, sans consulter le dictionnaire, et sans avoir égard à la terminaison, c'est de recourir au sens.

RÈGLES DES GENRES.

Sont masculins d'après le sens :

1° Les noms qui désignent des objets mâles, comme *Alexandre, Hippolyte, cheval, éléphant.*

2° Les noms désignant les objets qu'on a coutume de se figurer comme mâles; tels que : *ange, génie, centaure.*

3° Les noms des jours, des mois et des saisons : *dimanche, janvier, printemps* (71).

Voyez plus bas, quand on joint le diminutif *mi* à un nom de mois.

4° Les noms de la nomenclature décimale : *centime, décime, gramme, stère,* etc.

5° Les noms des métaux et demi-métaux : *cuivre, étain, platine, manganèse* (72), etc., etc.

6° Les noms d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux : *aune, chêne, frêne* (73).

7° Les noms des vents : *est, sud, ouest, nord,* etc.

Bise, tramontane, sont féminins.

8° Les noms des montagnes : *Chimboraço, Cenis, Liban, Saint-Gothard, Etna,* etc.

Alpes, Pyrénées, Cordilières, Vosges, les Cévennes, font exception.

9° Tous les noms de ville en général; s'il y en a de féminins, c'est en petit nombre, et quelques-uns font même très distinctement connaître leur genre, étant composés de l'article comme d'une partie

---

(71) *Automne* est des deux genres, voyez page 98.

(72) *Platine*; ce métal, récemment découvert, est, dans Boiste, Gattel, Ph. de la M., Lemare, Butet, et dans tous les ouvrages de chimie, employé au masculin; l'Académie s'est prononcée dans le même sens, quoique la désinence *ine* n'offre aucun nom masculin. Cependant, comme tous les noms de métaux sont masculins, l'analogie a dû engager à faire le mot *platine* aussi masculin. De même, il faut employer au masculin les noms de tous les corps dits élémentaires, l'*oxigène*, l'*hydrogène*, etc.; et des composés binaires, comme les *sulfates* et les *sulfites*, les *nitrates* et les *nitrites*, etc.

Manganèse. Quelques minéralogistes et, à leur exemple, Boiste, ont fait le mot *manganèse* féminin; mais il est présentement reçu de le faire, comme les noms de métaux, du genre masculin. — L'Académie confirme cet usage.

(73) *Aubépine, épine, ronce, yeuse, bourdaine, hièble, vigne,* sont féminins, et ainsi font exception à cette règle.

propre et inséparable du nom; tels que *La Rochelle*, *La Villette*, et autres semblables.

Au surplus, lorsque leur genre n'est pas certain, on doit faire précéder le nom du mot *ville*, et ceci doit s'observer surtout pour les noms qui sont accompagnés de l'article pluriel *les*.

Néanmoins, quand on personnifie une ville, on en met ordinairement le nom au féminin; c'est ainsi que Fénelon a dit : « Malheu« reuse Tyr! dans quelles mains es-tu tombée! » Dans ce cas, il y a ellipse du mot *ville* (74).

---

(74) En général, les noms de villes sont féminins en français, lorsqu'ils dérivent d'un féminin latin. *Rome* vient du féminin *Roma*; *Mantoue*, du féminin *Mantua*, *Toulouse*, du féminin *Tolosa*; *Marseille*, du féminin *Massilia* : c'est pourquoi on dit *Rome la sainte*; *Mantoue fut malheureuse*; la *savante Toulouse*; la *florissante Marseille*.

Les noms de villes sont masculins en français, lorsqu'ils dérivent d'un nom latin, masculin ou neutre. *Rouen* vient du masculin latin *Rothomagus*; *Toulon*, du masculin *Telo*; *Lyon*, du neutre *Lugdunum*; *Amsterdam*, du neutre *Amstelodamum*; ainsi, l'on dit : *Rouen* est *renommé* par ses toiles, et *Toulon* par son port et sa corderie ; *Lyon* est *fameux* par ses étoffes de soie; *Amsterdam* n'est *commerçant* que pendant la paix.

Lutèce et *Paris* sont la même ville ; et cependant *Lutèce* est féminin à cause du féminin *Lutetia*, et *Paris* est masculin, à cause du masculin pluriel *Parisii*.

Ce que l'on dit ici du genre des noms de villes dérivés du latin est applicable au genre des noms de villes dérivés de toute autre langue.

Cette règle a cependant quelques exceptions.

Toutefois, pour ceux qui ne connaissent pas la langue latine, on peut donner pour règle, que tout nom de ville qui se termine par une syllabe féminine est en général féminin ; dans tout autre cas, il est masculin. On excepte *Jérusalem*, *Sion*, *Ilion*, *Albion*.

(Domergue, et le *Manuel des Amateurs de la langue française*, 2e année, pages 216 et 217.)

— Ces règles sont peu certaines, et les Dictionnaires n'indiquent pas le genre de ces sortes de mots ; de là naît souvent un grand embarras. Quelquefois même les écrivains ne sont point d'accord, et l'usage est douteux. Ainsi, *Orléans* (en latin *Aurelianum*) est généralement masculin : *Orléans fut délivré par Jeanne d'Arc*. Cependant M. C. Delavigne a dit dans sa quatrième Messénienne :

Chante, heureuse Orléans, les vengeurs de la France !

Et cela s'explique par la personnification ; mais on dit aussi *la Nouvelle-Orléans*. On met au féminin *Moscou la sainte*, et l'on dit *Londres est plus grand que Paris*. Nous ne croyons pas qu'il soit possible d'établir ici des règles positives. Ainsi, dans le doute, le mieux est de s'en tirer par le moyen indiqué, en disant : *la ville de Bruxelles*, *de Lisbonne*, etc. A. L.

10° Les noms d'états, d'empires, de royaumes, de provinces, pourvu que leur terminaison ne soit pas un *e* muet; ainsi : ***Danemarck, Piémont, Portugal, Brandebourg***, etc., sont du genre masculin; mais : ***France, Espagne, Hollande, Italie, Allemagne, Prusse***, etc., qui finissent par un *e* muet, sont du genre féminin.

Les exceptions auxquelles cette règle donne lieu ne sauraient embarrasser; car, lorsque ces noms ont un genre différent de celui qu'indique leur terminaison, ils sont alors, comme les noms des villes, précédés de l'article qui indique le genre qu'on doit leur donner.

11° Les infinitifs, adjectifs, prépositions, etc., pris substantivement, ainsi que toutes les phrases substantifiées par accident; comme : ***manger, boire, juste, vrai, jaune, rouge, car, si***, etc., que l'on fait toujours précéder d'un article ou d'un équivalent de l'article.

12° Les mots désignant un langage, un idiôme : ***le basque, l'iroquois***.

Sont féminins, d'après le sens :

1° Les noms qui expriment des objets femelles : ***Junon, Vénus***, etc.

2° Les noms de vertus et de qualités :

Courage, mérite sont masculins.

1re *Remarque* — Les mots composés de plusieurs mots réunis par des tirets sont masculins ou féminins, selon que le mot principal, exprimé ou sous-entendu, est masculin ou féminin; par exemple : ***un avant-coureur*** est un courrier qui court devant quelqu'un, et qui en marque, par avance, l'arrivée; et ***une perce-neige*** est une plante qui croît en hiver, et dont la tige perce, pour ainsi dire, ***la neige***; ainsi ***avant-coureur*** est masculin, et ***perce-neige*** est féminin.

2e *Remarque*. — Les diminutifs suivent le genre des noms dont ils dérivent : ***une maisonnette*** est féminin, parce qu'il dérive de ***maison***, qui est féminin; ***globule***, masculin, parce qu'il dérive de ***globe; monticule***, masculin, parce qu'il dérive de ***mont; pellicule***, féminin, parce qu'il dérive de ***peau***, etc.

Cependant il y a quelques exceptions, mais elles sont rares.

3e *et dernière remarque*.—Nous n'avons pas compris dans le nombre des exceptions les substantifs qui ont les deux genres, puisque leur conformité ou leur dérogation à la règle dépend uniquement de l'acception dans laquelle on les prend.

Toutes ces règles particulières faciliteront certainement la connais-

sance du genre des substantifs; mais, comme nous pensons qu'une liste de substantifs sur le genre desquels on pourrait être incertain sera également d'une grande utilité, en ce qu'elle remédiera à l'inconvénient des exceptions, qui sont inséparables des règles, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs celle qui suit.

LISTE DES SUBSTANTIFS SUR LE GENRE DESQUELS ON POURRAIT AVOIR QUELQUE INCERTITUDE.

Substantifs du genre masculin.

ABRÉGÉ, précis sommaire.

ABÎME, trou, précipice; l'enfer.

ACABIT. *Voyez* les *Rem. dét.*

ACCESSOIRE.

ACCOTOIR.

ACIER.

ACROSTICHE, petite pièce de poésie dont chaque vers commence par une lettre du nom de la personne ou de la chose qui en fait le sujet.

ACTE.

ADAGE, maxime, proverbe.

ADEPTE, initié.

AFFINAGE, action par laquelle on purifie les métaux, le sucre, etc.

AGE. *Voyez* page 95 et les *Remarques détachées*.

AIGLE. *Voyez* les *Rem. dét.*

AIL.

AIS, établi de boucher, planche de bois.

ALAMBIC, vaisseau qui sert à distiller.

ALBATRE, pierre qui a quelque ressemblance avec le marbre.

ALVÉOLE, cellule des abeilles et des guêpes. — Cavités de l'os de la mâchoire dans lesquelles sont implantées les dents.

AMADIS, sorte de manches de chemise ou d'autres vêtements.

AMADOU.

AMALGAME (75), combinaison des métaux avec le mercure ou vif-argent. — Union de choses différentes.

AMBRE, substance résineuse et inflammable.

AMIDON.

AMPHIGOURI, discours obscur, sans ordre.

ANATHÈME, excommunication. Retranchement de la communion de l'Église.

ANCILE, bouclier sacré.

ANÉVRISME.

ANGAR. *Voyez* la note 20, p. 48.

ANIMALCULE, petit insecte qu'on ne voit qu'à l'aide d'un microscope.

ANNIVERSAIRE.

ANTIDOTE, contre-poison.

ANTRE.

APOLOGUE, fable morale.

APPAREIL.

AQUEDUC (76), canal pour conduire

---

(75) AMALGAME. On veut, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, que ce mot soit féminin; mais tous les lexicographes que nous avons consultés s'accordent à le faire masculin, et il ne peut y avoir de doute.

(76) AQUEDUC. L'Académie de 1762 écrit *aqueduc*; celle de 1798 écrit *acqué-*

Substantifs masculins.

les eaux d'un lieu à un autre, malgré l'inégalité du terrain.

ARC.

ARMISTICE. *Voyez* les *Rem. dét.* au mot *Amnistie*.

ARROSOIR.

ARTICLE.

ARTIFICE.

AS.

ASILE.

ASPIC.

ASSASSIN (77).

ASTÉRISQUE, signe qui est ordinairement en forme d'étoile, pour indiquer un renvoi.

ASTHME.

Substantifs masculins.

ATÔME, corpuscule invariable, petite poussière.

ATRE.

ATTELAGE.

AUDITOIRE (78).

AUGURE.

AUNAGE.

AUTEL.

AUTOMATE.

BOUGE.

CARROSSE.

CENTIME (79), centième partie du franc.

CALQUE, trait léger d'un dessin qui a été calqué.

CIGARE (80), tabac à fumer.

---

duc, et cela est d'autant plus étonnant que ce mot est formé du latin *aquæductus* (aqua, *eau*, et ducere, *conduire*.)

— C'était là évidemment une inadvertance. L'Académie reconnaît aujourd'hui *aqueduc* et elle tolère *aquéduc*. A. L.

(77) ASSASSIN. Corneille a fait de ce mot un substantif féminin dans ce vers de *Nicomède* :

Et vous en avez moins à me croire *assassine*.

Je ne sais, dit Voltaire, si le mot *assassine*, pris comme substantif féminin, se peut dire; il est certain du moins qu'il n'est pas d'usage. (*Remarques sur Corneille*.)

Quant à l'adjectif *assassine*, il est très bon; mais, quoique Brébeuf ait dit :

Il faut que les efforts de puissantes machines
Élancent contre lui des roches *assassines*,

Et Delille (trad. de l'*Énéide)* :

Pour punir tes forfaits de sa main *assassine*,

Et que l'emploi de cet adjectif au féminin ne soit pas, quoi qu'en dise Féraud, un barbarisme; il est vrai de dire que le mot *assassine* est beaucoup mieux placé dans le style burlesque ou satirique que dans le style élevé.

Que dit-elle de moi cette gente *assassine*? (Molière.)

On observera que *gente* ne se dit que comme adjectif, et il ne s'emploie aujourd'hui qu'en imitant le style de nos vieux poëtes.

(78) AUDITOIRE. Le peuple fait ce mot féminin; l'Académie l'avait d'abord dit de ce genre, pour signifier le lieu où l'on plaide. Dans sa dernière édition, elle le marque du masculin, et tous les lexicographes l'indiquent de même.

(79) CENTIME. C'est à tort que beaucoup de personnes le font féminin.

(80) CIGARE. Ce mot est emprunté de l'espagnol *cigarro*, et c'est sûrement par cette raison que les lexicographes qui en ont parlé le font masculin.

— D'après l'étymologie il faudrait écrire *cigarre*, et c'est ainsi que M. N. Lan-

Substantifs masculins.

Concombre.

Crabe (81), poisson de mer du genre des crustacés.

Décime, dixième partie du franc.

Décombres.

Délice. *Voyez* page 100.

Dialecte (82).

Échange.

Échantillon.

Échaudé.

Échec.

Éclair.

Édredon. *Voyez* les *Rem. dét.*

Élixir, liqueur spiritueuse.

Ellébore, racine purgative, sternutatoire.

Substantifs masculins

Embargo, défense faite aux vaisseaux marchands de sortir des ports.

Emblème (83).

Émétique, vomitif.

Emplatre (84).

Empois.

Encensoir.

Encombre, embarras, obstacle.

Encrier.

Enthousiasme.

Entonnoir.

Entr'acte.

Entre-côte

Entre-sol (85).

Épi.

Éphémérides (86).

---

dais donne ce mot; mais l'Académie ne met qu'un *r*, sans doute pour constater l'usage établi, plutôt que pour décider la question. A. L.

(81) Crabe. Trévoux et l'abbé Prévost (dans son *Dict. portatif*) font ce mot féminin; mais l'Académie, les autres lexicographes et tous les naturalistes ne lui donnent que le genre masculin.

(82) Dialecte. Le genre de ce mot n'est point incertain, c'est le masculin. Huet, Scaliger, Le Vayer, Regnier, Ménage, Dumarsais, Trévoux, l'Académie française et tous les lexicographes le lui ont donné : c'en est plus qu'il ne faut pour l'emporter sur l'autorité de Danet, de Richelet et de quelques autres qui font ce mot du genre féminin.

Cependant nous nous permettrons de dire que le mot *Dialecte* étant purement grec, et n'étant en usage que parmi les gens de lettres, et seulement quand il s'agit de grec, on aurait dû, à l'exemple des latins, lui donner le genre féminin qu'il a en grec.

— Il est bien vrai que ce mot est féminin en grec et en latin; mais ce n'est pas le seul exemple de ce changement de genre dans notre langue; voyez les noms d'arbres, *pin*, *chêne*, etc. *Dialecte* se dit non seulement de la langue grecque, mais de tout idiôme dérivé de la langue générale d'une nation. A. L.

(83) Emblème. Plusieurs écrivains ont fait ce mot féminin. Richelet lui donne les deux genres; mais l'Académie, Trévoux, l'abbé Prévost, Gattel, etc., etc., n'indiquent que le masculin, et ce genre a prévalu.

(84) Emplatre *(Emplâtre)*. Trévoux et plusieurs bons auteurs font ce mot féminin; mais l'Académie, les médecins et les lexicographes le font masculin.

(85) Entre-sol. Autrefois on le faisait féminin, et l'on écrivait *entre-sole*; mais l'Académie a adopté le masculin.

(86) *Éphémérides*. L'Académie (éditions de 1762 et de 1798), Trévoux, Wailly, Letellier font ce mot masculin; mais Féraud (son *Supplément*), Gattel, Boiste,

Substantifs masculins.

ÉPIDERME

ÉPISODE (87).

ÉPITHALAME, poëme à l'occasion d'un mariage.

ÉPITOME, abrégé d'un livre, d'une histoire.

ÉQUILIBRE.

ÉQUINOXE, temps de l'année où les jours sont égaux aux nuits.

ERMITAGE. *Voyez* les *Rem. dét.*

ÉRYSIPÈLE.

ESCOMPTE, remise que fait au souscripteur d'un effet celui qui veut en toucher le montant avant l'échéance.

ESCLANDRE (88).

ESSAIM. *Voyez* les *Rem. dét.*

ESTAMINET.

ÉTAL, table de boucher. Lieu où on vend la viande.

ÉTÉ.

ÉTEIGNOIR.

ÉVANGILE. *Voyez* les *Rem. dét.*

ÉVÊCHÉ. *Voyez* page 95.

ÉVENTAIL.

ÉVENTAIRE.

EXEMPLE. *Voyez* p. 101.

EXERCICE, l'action de s'exercer. *Fig.* peine, fatigue, embarras.

Substantifs masculins.

EXIL.

EXORDE, première partie d'un discours oratoire.

FLAIR, odorat du chien.

GIROFLE, fleur aromatique qui croît aux îles Moluques sur un arbre que l'on nomme giroflier.

GUET: *Voy.* les *Rem. dét*

HAMEÇON.

HANNETON.

HECTARE, nouvelle mesure : près de deux grands arpents.

HÉMISPHÈRE, moitié du globe terrestre.

HÉMISTICHE, moitié du vers alexandrin, après lequel il y a un repos.

HÉRITAGE.

HIÉROGLYPHE, certaines images ou certaines figures dont les anciens, et particulièrement les Égyptiens, se sont servis pour exprimer leurs pensées, avant la découverte des caractères alphabétiques.

HOLOCAUSTE, sorte de sacrifice parmi les Juifs et les païens.

HÔPITAL.

HORIZON, grand cercle qui coupe la sphère en deux parties égales, etc.

Philippon de la M., Rolland, Catineau, Morin, M. Laveaux et M. Noël lui donnent le féminin; et ce genre, que les Latins lui ont conservé, est celui qu'il a en grec, d'où il tire son origine.—L'Académie, en 1835, s'est rangée à cet avis Il faut donc retrancher ce mot de la liste.

(87) ÉPISODE. Ce mot, du temps de Th. Corneille, n'avait point de genre fixe. L'abbé Prévost le fait féminin; Trévoux dit qu'il est masculin ou féminin, mais plus souvent masculin. Aujourd'hui il n'y a plus de doute sur son genre. L'Académie, ainsi que tous les lexicographes modernes, ne le marquent que masculin.

(88) ESCLANDRE. L'Académie, Trévoux, Gattel, Wailly, Laveaux, M. Boniface, etc., etc., indiquent ce mot du masculin; cependant Boiste et Catineau le font féminin. Nous ignorons sur quoi ils se fondent, puisque la véritable étymologie de ce mot est le substantif *scandale*, qui est masculin.

— Il paraît que Boiste a reconnu son erreur; dans la 8e édition il indiquait encore le féminin ; mais il donne maintenant le masculin. A L.

Substantifs masculins.

HOROSCOPE (89), prédiction de la destinée de quelqu'un, d'après l'inspection, la situation des astres, lors de sa naissance.

HOSPICE.

HÔTEL.

HOURVARI, grand bruit, grand tumulte. *Voy.* page 51.

HYMNE. *Voy.* les *Rem. dét.*

INCENDIE.

INCESTE.

INDICE.

INSECTE.

INTERMÈDE, divertissement entre les actes d'une pièce de théâtre.

INTERSTICE, intervalle de temps. — En physique, intervalles que laissent entre elles les molécules des corps : ce sont ces interstices qu'on appelle *pores.*

INTERVALLE.

INVENTAIRE.

ISTHME, langue de terre resserrée entre deux mers ou deux golfes.

IVOIRE (90).

LÉGUME, plante potagère.

LEURRE.

MANES, masc. plur., divinités domestiques des anciens païens.

MINISTRE (91).

MINUIT (92).

MONOSYLLABE.

MONTICULE.

NARCISSE, plante.

OBÉLISQUE, espèce de pyramide qua-

---

(89) HOROSCOPE. Anciennement on n'était pas d'accord sur le genre de ce mot. Ménage voulait qu'il ne fût que masculin ; Richelet dit qu'il est masculin et féminin, mais plus souvent masculin. Dorat le fait féminin ; c'est le genre que lui donnait l'Académie, dans les premières éditions de son *Dictionnaire* ; mais, dans sa dernière édition, elle le marque du genre masculin, et aujourd'hui on lui donne généralement ce genre.

(90) IVOIRE. Vaugelas et Th. Corneille pensent que ce mot est féminin. Boileau et Delille le font masculin, et ce dernier genre a prévalu :

L'ivoire trop *hâté* deux fois rompt sur sa tête. (Boileau, *Lutrin*, chant V.)

Là, sur un tapis vert, un essaim étourdi
Pousse contre l'ivoire un ivoire *arrondi;*
La blouse le reçoit... (Delille, *l'Homme des Champs*, chant I.)

(91) MINISTRE. Ce mot est toujours masculin, même lorsqu'il modifie un nom du genre féminin. On a donc eu raison de reprocher à Racine ces vers des *Frères ennemis* :

Dois-je prendre pour juge une troupe insolente,
D'un fier usurpateur *ministre violente ?*

Il faut dire *ministre violent*, quoiqu'il se rapporte à *troupe.*

Au surplus, on se rappellera que Racine était fort jeune quand il fit cette pièce.

Ministre est beau au figuré et appliqué aux choses inanimées :

« Les foudres, les pestes, les désolations sont les *ministres* de la vengeance de Dieu. »

Ministre cependant de nos derniers supplices,
La mort, sous un ciel pur, semble nous respecter. (L. Racine.)

(92) MINUIT. Ce mot, fait observer Ménage, a été quelquefois des deux genres ; présentement il n'est plus que du masculin.

Substantifs masculins.

drangulaire, longue et étroite, ordinairement monolithe.

Observatoire, édifice destiné aux observations astronomiques.

Obstacle.

Oing, vieille graisse de porc fondue, dont on se sert pour graisser les roues des voitures.

Olympe, le ciel.

Ombrage.

Omnibus. *Voy.* les *Rem. dét.*

Ongle.

Onguent.

Opium, suc de têtes de pavots dont la vertu est narcotique, soporifique.

Opprobre.

Opuscule, petit ouvrage de science ou de littérature.

Orage.

Oratoire, petite pièce qui, dans une maison, est destinée pour y prier Dieu.

Orchestre. *Voy.* les *Rem. dét.*

Organe, partie du corps servant aux sensations, aux opérations de l'animal.

Orgue. *Voy.* les *Rem. dét.*

Orgueil.

Orifice, goulot, entrée étroite d'un vase, d'un tuyau, d'une artère, etc.

Orteil.

Otage, personne livrée pour garan- de l'exécution d'un traité.

Oubli.

Outrage.

Ouvrage.

Ovale (93).

Pampre, branche de vigne avec ses feuilles.

Parallèle, comparaison de deux personnes ou de deux choses entre elles.

Substantifs masculins.

Parafe ou paraphe.

Pécule, bien que celui qui est en puissance d'autrui a acquis par l'industrie, le travail, et dont il peut disposer.

Pendule. *Voy.* les *Rem. dét.*

Pétale, feuilles d'une fleur qui enveloppent le pistil et les étamines.

Pleurs, m. pl. : *voy.* les *Rem. dét.*

Préparatifs, masc. plur.

Prestiges, masc. plur.

Quadrige, terme d'antiquité · char en coquille monté sur deux roues, et attelé de quatre chevaux de front.

Renne, mammifère ruminant du genre des cerfs.

Risque.

Salamalec, révérence profonde. T. familier qui nous vient de l'arabe.

Sarigue.

Simple, nom général des herbes et plantes médicinales. (Usité surtout au plur.)

Squelette.

Stade, mesure de 125 pas géométriques (environ 184 mètres) en usage chez les Grecs.

Tertre, petite éminence dans une plaine.

Tubercule, excroissance qui survient à une feuille, à une racine, à une plante.

Ulcère.

Ultimatum, dernière et irrévocable condition qu'on met à un traité.

Uniforme.

---

(93) Ovale. Trévoux marque ce mot masculin et féminin ; mais l'Académie, Wailly, Gattel, etc., ne lui donnent que le genre masculin.

Substantifs masculins.

Us, masc. pl. Terme de palais : usages d'un pays.

Ustensile (94), toute sorte de petits meubles, principalement à l'usage de la cuisine.

Vampire, mort, cadavre, qui, dans l'opinion du peuple, suce le sang des vivants.

Vivres, masc. pl.

Vestige, empreinte des pieds, figures, traces, restes informes d'anciens édifices.

Substantifs du genre féminin.

Absinthe (95).

Accolade.

Acre, mesure de terre usitée autrefois en certaines provinces de France.

Agrafe.

Aire, place pour battre le grain, etc., En géométrie, surface plane.

Alarme.

Alcove.

Algarade.

Amnistie. *Voy.* les *Rem. dét.*

Amorce.

Anagramme, transposition des lettres d'un mot, de telle sorte qu'elles font un ou plusieurs autres mots ayant un autre sens.

Analyse.

Ancre.

Angoisse.

Anicroche.

Ankylose, privation de mouvement dans les articulations ou jointures.

Antichambre (96).

Apothéose, action de placer un homme parmi les dieux. Cérémonie autrefois en usage chez les Grecs et les Romains.

Après-dinée. *Voy.* les *Rem. dét.*

Après-midi. *Voy.* ibid.

Après-soupée. *Voy.* ibid.

Arabesques, fém. plur.

Argile (97).

Armoire.

Arrhes, fém. pl. *Voy.* les *R. dét.*

Artère, canal membraneux destiné à recevoir le sang du cœur, pour le distribuer dans le poumon et dans toutes les autres parties du corps.

Astuce.

Atmosphère (98).

---

(94) Ustensile. Richelet dit que ce mot est masculin et féminin ; Fontenelle et d'autres écrivains lui ont donné le genre féminin : mais, suivant l'Académie, Féraud, l'abbé Prévost, Gattel, etc., etc., il est toujours masculin.

(95) Absinthe. Ce mot était autrefois masculin. Aujourd'hui on ne le fait plus que féminin.

(96) Antichambre. Quelques personnes font ce mot masculin, mais c'est à tort ; il doit, dit Dumarsais, avoir le même genre que *chambre*, et l'Académie ainsi que tous les lexicographes ont sanctionné cette décision.

(97) Argile. Voltaire, dans sa tragédie d'*Agathocle*, représentée après sa mor , a fait ce mot masculin ; c'est un solécisme.

(98) Atmosphère, M. Bailly, ou son imprimeur, fait ce mot masculin, et Linguet lui a aussi donné ce genre ; mais l'Académie ainsi que les lexicographes l'indiquent du féminin, et ce genre est celui que l'usage lui a reconnu.

Substantifs féminins.

ATTACHE.
AUBADE.
AVALANCHE, masse énorme de neiges détachées des montagnes.
AVALOIRE.
AVANT-SCÈNE (99).
AVARIE.
COURROIE.
DÉLICES. *Voy.* p. 100.
ÉBÈNE. *Voy.* les *Rem. dét.*
ÉCARLATE.
ÉCHAPPATOIR
ÉCHAPPÉE.
ÉCHARDE.
ÉCHO, nymphe. *Voy.* p. 106.
ÉCRITOIRE.
ÉCUMOIRE.
EFFIGIE.
ÉGLOGUE, poésie pastorale.
EMBUSCADE.

Substantifs féminins.

ENCLUME.
ENDOSSE (T. famil.)
ENQUÊTE.
ENTRAVES.
ÉPÉE.
ÉPHÉMÉRIDES. *Voyez* p. 126.
ÉPIDÉMIE.
ÉPIGRAMME, pièce de vers fort courte, terminée par une pensée vive, ingénieuse, par un trait piquant, mordant, critique.
ÉPIGRAPHE, courte sentence mise au frontispice d'un livre.
ÉPITAPHE (100).
ÉPITHÈTE (101).
ÉQUERRE.
ÉQUIVOQUE (102).
ÈRE, point fixe d'où l'on commence à compter les années chez les différents peuples.

---

(99) AVANT-SCÈNE. Wailly, Gattel, Boiste, Laveaux, Catineau, Noël, etc., font ce mot féminin; mais l'Académie, qui ne parle de ce mot que dans l'édition de 1798, l'indique du masculin. — Il est vrai que cette édition n'est pas avouée par toute l'Académie; cependant nous devions en faire mention.

— Aujourd'hui point de doute; l'Académie, comme tous les lexicographes, adopte le féminin.

(100) EPITAPHE. Vaugelas, Ménage et Th. Corneille pensaient que ce mot est des deux genres, mais plutôt féminin que masculin. Richelet le disait aussi masculin et féminin, mais le plus souvent masculin; Ronsard (dans la *dédicace de ses épigrammes*), Cassandre (dans sa traduction de la *Rhétorique d'Aristote*, Paris, 1675), Corneille (dans le *Menteur*) et Bussy-Rabutin (parlant de l'épitaphe faite pour Molière) lui ont donné ce genre.

Aujourd'hui *épitaphe* n'est plus que féminin.

(101) ÉPITHÈTE. Les anciens écrivains, tels que Du Bellay, Balzac et Vaugelas, ont toujours fait ce mot masculin; Ménage croyait qu'on pouvait le faire indifféremment masculin et féminin; l'Académie et les lexicographes ne lui donnent que le féminin.

(102) ÉQUIVOQUE. Ce mot était autrefois des deux genres; témoin ce vers de la *XIIe Satire* de Boileau:

> De quel genre te faire, équivoque *maudite*,
> Ou *maudit*, etc.

Aujourd'hui, et depuis longtemps, le féminin l'a emporté.

Substantifs féminins.

ERREUR.

ESPACE. *Voy.* pag. 107.

ESQUISSE.

ESTAMPILLE, sorte de timbre qui se met sur des brevets, etc., avec la signature même ou quelque chose qui la remplace. — L'instrument qui sert à imprimer cette marque.

ESTOMPE, rouleau de peau coupé en pointe, qui sert à étendre les traits d'un dessin fait au crayon.

ÉTABLE.

ÉTAPE, lieu où on décharge les marchandises et les denrées qu'on apporte de dehors. — Distribution de vivres, de fourrages que l'on fait aux troupes qui sont en route.

ÉTUDE.

EXTASE, ravissement d'esprit, suspension des sens causée par une forte contemplation.

FIBRE (103).

FINALE. *Voy.* les *Rem. dét.*

HORLOGE.

HORTENSIA, fleur.

HUILE. *Voy.* les *Rem. dét.*

HYDRE (104), serpent fabuleux ; *au fig.*, mal qui augmente à proportion des efforts que l'on fait pour le détruire.

HYPERBATE, fig. de grammaire.

HYPERBOLE, t. de rhétorique.

HYPOTHÈQUE, droit acquis par un créancier sur les immeubles que son débiteur lui a affectés.

IDOLE.

IDYLLE (105), petit poëme qui tient de l'églogue.

---

(103) FIBRE. Plusieurs auteurs et quelques dictionnaires ont fait ce mot masculin ; mais le féminin a tellement prévalu, qu'on peut regarder comme une faute de ne pas lui donner ce genre.

Ce substantif s'emploie très rarement au singulier. L'Académie, Trévoux et en général les dictionnaires n'en donnent aucun exemple.

—L'Académie donne aujourd'hui plusieurs exemples, tant au propre, *la fibre charnue, musculaire, nerveuse*, qu'au figuré, *il a la fibre délicate, sensible, chatouilleuse*. Dans ce dernier cas, il ne s'emploie qu'au singulier. A. L.

(104) HYDRE. Plusieurs écrivains ont fait ce mot masculin. Voltaire, entre autres, a dit :

De l'*Hydre affreux* les têtes menaçantes,
Tombant à terre et toujours renaissantes,
N'effrayaient point le fils de Jupiter.

Voici comment s'exprime Domergue (p. 351 de ses *Solut. gramm.*) sur cette infraction de l'usage, et des décisions de l'Académie, et de tous les lexicographes, qui font ce mot féminin.

C'est évidemment le féminin latin *hydra* qui nous a donné le féminin *hydre.* Pourquoi le masculin latin *hydrus* ne nous donnerait-il pas *hydre* masculin ? Les poëtes auraient plus de latitude, et les deux genres auraient chacun en leur faveur une raison analogue.

Sans doute Voltaire et les autres écrivains qui ont donné le genre masculin à *hydre* ne pensaient point à *hydra*, mais à *hydrus.*

Quoi qu'il en soit, l'usage s'est déclaré positivement pour le genre féminin.

(105) IDYLLE. Il y a des auteurs qui font ce mot masculin, et d'autres qui le font

Substantifs féminins.

Image (106).

Impasse, cul-de-sac. — T. de jeu.

Impériale, dessus d'un carrosse ou d'un lit. — Sorte de jeu de cartes.

Insulte (107).

Issue.

Jujube.

Laideron. *Voy.* les *Rem. dét.*

Limites.

Losange, terme de géométrie : figure à quatre côtés égaux, et qui a deux angles aigus et deux autres obtus.

Mésange (108).

Nacre, coquillage au-dedans duquel se trouvent les perles.

Obsèques, fém. plur. Funérailles faites avec pompe.

Ocre, terre ferrugineuse dont on fait une couleur jaune.

Ode, poëme divisé en strophes.

Offre (109).

Oie.

---

féminin ; l'Académie, dans les premières éditions de son *Dictionnaire*, l'indiquait masculin ; mais elle ajoutait, sans faire aucune réflexion, que quelques-uns s'en servaient au féminin. Boileau a dit : « *les idylles les plus* courts, » et « une *élégante* « *idylle.* » Cependant l'Académie dans ses dernières éditions et l'usage actuel ne lui donnent plus que le féminin.

(106) Image est constamment du féminin, quoique Ronsard (*Ode* 12, l. 5) l'ait fait du masculin.

(107) Insulte. Ce mot, dont on ne doit aujourd'hui faire usage qu'au feminin, était autrefois masculin. Bouhours, Fléchier lui ont donné ce genre, et l'Académie, au commencement du siècle dernier, le faisait masculin, en avertissant que plusieurs l'employaient au féminin.

Boileau a dit dans le *Lutrin* :

Évrard seul, en un coin prudemment retiré,
Se croyait à l'abri de l'*insulte sacré.* (Chant V.)

Deux puissants ennemis.....
A mes sacrés autels font *un* profane *insulte.* (Chant VI.)

(108) Mésange. Trévoux marque ce mot masculin et féminin ; mais l'Académie, Féraud, Wailly, etc., etc., se sont décidés pour le féminin.

(109) Offre. Ce mot était autrefois masculin. Richelet fait observer que M. de Sacy lui a donné ce genre dans sa traduction de la *Bible*; et Racine a dit (dans *Bajazet*, act. III, sc. 8) :

Ah ! si d'une autre chaîne il n'était point lié,
L'*offre* de mon hymen l'eût-*il* tant effrayé,
L'eût-il *refusé* même aux dépens de sa vie ?

Cependant, dit Geoffroi, il était si aisé à Racine d'en faire usage au féminin qu'on ne peut douter de son intention ; et alors peut-être la volonté expresse de ce grand écrivain sera-t-elle de quelque poids pour un grand nombre de nos lecteurs.

Quant à nous, nous ne partageons pas l'opinion de ce critique éclairé ; et quelque imposante que soit l'autorité de Racine, nous ne pensons pas qu'elle puisse l'emporter, dans l'esprit des lecteurs. sur l'usage établi et généralement suivi aujourd'hui.

— La Harpe pense qu'alors le genre du mot *offre* n'était pas encore fixé ; et cette

Substantifs féminins.

Omoplate, os plat et large de l'épaule.

Onglée.

Opale, pierre précieuse de diverses couleurs très vives, très variées.

Ophthalmie, maladie des yeux.

Optique, science qui traite de la lumière et des lois de la vision en général. — Apparence des objets vus dans l'éloignement.

Orfraie, oiseau de nuit, grand aigle de mer.

Orgie, débauche de table.

Oriflamme, étendard que faisaient porter les anciens rois de France quand ils allaient à la guerre.

Ouate, espèce de coton fin et lustré.

Ouie.

Outarde, gros oiseau, bon à manger.

Outre, peau de bouc cousue et préparée de manière à pouvoir contenir des liqueurs.

Substantifs féminins.

Paroi, cloison maçonnée.

Parois, membranes.

Pécune, argent. Vieux mot.

Pédale, mécanique qui, pour la harpe, sert à faire des dièses et des bémols, et, pour le piano, à modifier le son.

Prémices.

Primevère (110).

Réglisse. *Voyez* les *Rem. dét.*

Salamandre, reptile du genre des lézards.

Sandaraque (111).

Sentinelle. *Voy.* les *Rem. dét.*

Spirale.

Stalle (112).

Tare, t. de commerce; déchet qui se rencontre sur le poids, la quantité ou la qualité des marchandises.

Ténèbres.

Thériaque. *Voy.* les *Rem. dét.*

Tige.

Toussaint (113).

---

raison nous paraît plus plausible que celle de Geoffroi, qui veut voir dans ce masculin une intention du poëte. La mesure du vers est sans doute la seule cause qui a empêché de mettre l'*eût-elle tant effrayé*. A. L.

(110) **Primevère.** Saint-Lambert, dans son poëme des *Saisons*, a fait ce mot masculin :

> L'*odorant* primevère élève sur la plaine
> Ses grappes d'un or pâle et sa tige incertaine. (*Le Printemps.*)

Mais l'Académie et tous les lexicographes le marquent féminin.

—L'Académie cependant indique le vieux mot *primevère* au masculin dans le sens de printemps; et alors il faudrait le tirer de l'expression latine *primo vere*. Mais Rabelais a dit (I, 4) *en la prime vere;* et alors on le tire du féminin italien *primavera*. Ainsi, dans tous les cas, *primevère* devra être féminin. A. L.

(111) **Sandaraque.** Richelet fait ce mot masculin; mais l'Académie, Trévoux, Wailly, Gattel, M. de Buffon et l'usage actuel ne lui donnent que le féminin.

(112) **Stalle.** On faisait autrefois ce mot masculin au singulier et au pluriel; on l'a fait ensuite féminin, et quelques-uns ont continué de le faire masculin au pluriel. De là, quelques Grammairiens timides ou minutieux ont donné les deux genres à ce nombre, et ont converti la faute en règle. *Stalle* est féminin au singulier et au pluriel.

(113) On dit la *Toussaint*, et c'est manifestement l'ellipse qui autorise le genre

Substantifs féminins.

TUILERIES.

URBANITÉ, politesse que donne l'usage du monde.

URNE, vase antique.

USINE, tout établissement dans lequel on emploie des machines pour alléger la fatigue des travailleurs, et pour diminuer la main-d'œuvre.

USURE, intérêt illégal de l'argent. — Dépérissement qui arrive aux hardes, aux meubles par le long usage.

VIPÈRE.

ARTICLE II.

DU NOMBRE DES SUBSTANTIFS.

Les noms communs qui conviennent à chaque individu, à chaque chose d'une même espèce, peuvent être pris en diverses façons.

On peut les appliquer à un des individus, à une des choses auxquelles ils conviennent;

Ou bien les appliquer à plusieurs individus ou à plusieurs choses.

Pour distinguer ces deux sortes de manières de signifier, on a inventé les deux nombres : le singulier et le pluriel.

Le nom propre, n'étant qu'un nom de famille, un nom qui distingue un homme des autres hommes, une chose des autres choses, ne peut être susceptible de l'idée accessoire de pluralité.

Si l'on trouve des exemples où le nom propre soit mis comme le nom appellatif avec le *s*, lettre caractéristique du pluriel, c'est, ou parce que ce nom n'est plus le nom propre d'un individu, mais le nom propre d'une classe d'individus; ou bien, parce que ce nom est un nom propre employé par Antonomase (114), c'est-à-dire, pour un nom commun ou appellatif, à l'effet de désigner des individus semblables à ceux dont on emploie le nom propre.

Dans le premier cas, si on dit les *Henris*, les *Bourbons*, les *Stuarts*, les douze *Césars*, c'est par la même raison que celle qui fait dire les

---

féminin ; l'esprit la remplit ainsi : la fête de tous les saints, de *Toussaint*. C'est donc à cause du mot *fête* que le substantif prend l'article féminin. On dit de même *la Noël, la Saint-Jean*, quoique *Noël* et *Saint-Jean* soient du masculin. Mais faut-il dire : la Toussaint est *passé* ou *passée* ; je vous paierai à *la* Saint-Jean *prochain* ou *prochaine?* Regnard dit : à *la* Saint-Jean *prochain*. Cependant *prochain* ne modifiant pas *Saint-Jean*, mais *la fête*, on doit dire : *Je vous paierai à la* Saint-Jean *prochaine;* et par conséquent : *la* Toussaint est *passée*. Dans tous les exemples de cette nature, c'est la fête que l'esprit considère; c'est donc au mot *fête* que doivent se rapporter tous les modificatifs. (Domergue, p. 83 de son *Manuel.*)

(114) L'*Antonomase* est une figure de rhétorique par laquelle on emploie un

Français, les *Allemands*, les *Champenois*, les *Bourguignons*; chacun des noms *Henri*, *Bourbon*, *Stuart*, *César* n'est plus le nom propre d'un individu, il est devenu le nom propre d'une classe d'individus : ce sont des classes dont tous les individus ont un nom commun. Les Romains disaient au pluriel *Julii*, *Antonii*, *Scipiones*, tout comme ils disaient au pluriel *Romani*, *Afri*, *Arcades*. Ce sont des noms propres de collections que nous rendons aussi en français par le pluriel quand nous les traduisons.

Dans le second cas, si Beauzée a dit et écrit : *Les Corneilles sont rares*;

Massillon (sermon du dimanche des Rameaux) :

« Donnez-moi des *Davids* et des *Pharaons*, amis du peuple de « Dieu, et ils pourront avoir des *Nathans* et des *Josephs* pour leurs « ministres; »

Boileau (*Discours au roi*) :

> Oui, je sais qu'entre ceux qui t'adressent leurs veilles,
> Parmi les *Pelletiers* on compte des *Corneilles*;

Le même (*Épître au roi*) :

> Un Auguste aisément peut faire des *Virgiles*;

L. Racine (*Poème de la religion*, chant VI) :

> C'est par eux (les chrétiens) qu'on apprend à respecter les rois,
> Et que même aux *Nérons* on doit l'obéissance;

---

nom commun ou appellatif à la place d'un nom propre; ou bien un nom propre à la place d'un nom commun ou appellatif.

Exemple d'un nom commun pour un nom propre :

Les mots *philosophe, orateur, poëte, père* sont des noms communs ; l'Antonomase en fait des noms particuliers qui équivalent à des noms propres.

Ainsi, les Latins disaient le *Philosophe*, pour Aristote ; l'*Orateur*, pour Cicéron, le *Poëte*, pour Virgile ; le *Carthaginois*, pour Annibal.

La Ligue disait le *Béarnais*, pour Henri IV.

Et nous, nous disons le *Père de la tragédie française*, pour Corneille ; le *Fabuliste français*, pour La Fontaine ; le *Cygne de Cambrai*, pour Fénelon ; l'*Aigle de Meaux*, pour Bossuet.

Exemple d'un nom propre pour un nom commun :

Néron, Mécène, Caton, Zoïle, Aristarque sont des noms propres ; l'Antonomase en fait des noms communs.

C'est ainsi qu'on appelle un prince cruel, *un Néron* ; un homme puissant qui protége les lettres, un *Mécène* ; un homme sage et vertueux, un *Caton* ; un critique passionné et jaloux, un *Zoïle* ; le modèle des critiques, un *Aristarque*.

Le même (chant VI) :

> L'exemple des *Catons* est trop facile à suivre;
> Lâche qui veut mourir, courageux qui peut vivre;

Voltaire (*Épître à Boileau*) :

> Aux siècles des *Midas* on ne voit point d'*Orphées*;

Le même (*Préface d'Œdipe*) :

« Je placerai nos *Despréaux* et nos *Racines* à côté de Virgile pour « le mérite de la versification; »

Le même (*Variantes sur les événements de* 1744) :

> Louis fit des *Boileaux*, Auguste des *Virgiles*;

Le même (*Discours sur la tragédie de D. Pèdre*, édition de Kehl) :

« Ceux qui ont écrit l'histoire en France et en Espagne n'étaient « pas des *Tacites*; »

Delille (*Épître à M. Laurent*) :

> Louis de ses regards récompensait leurs veilles :
> Un coup d'œil de Louis enfantait des *Corneilles*;

Dorat (poëme de la *Déclamation*, chant II) :

> Qu'un *Molière* s'élève, il naîtra des *Barons*;

C'est parce que tous ces noms propres sont employés figurément : les *Corneilles* pour de grands poëtes; les *Davids*, les *Pharaons* pour de grands rois; les *Nathans*, les *Josephs* pour des ministres intègres, éclairés; les *Pelletiers* pour de mauvais poëtes, etc., etc., et qu'alors ces noms propres, ainsi employés pour des dénominations communes ou appellatives qui sont susceptibles d'êtres mises au pluriel, ont dû en prendre la marque caractéristique.

Ainsi, à l'exception de ces deux cas, de ces deux motifs, tant qu'un nom reste nom propre, il ne peut, comme nous l'avons déjà dit, prendre la marque du pluriel, quand bien même il désignerait plusieurs personnes portant le même nom.

Mais s'il n'est pas permis de donner au nom propre la marque du pluriel, l'usage est de la donner à tout ce qui y a rapport. On écrira donc :

« Les deux *Corneille* se sont *distingués* dans la république des « lettres; les deux *Cicéron* (115) ne se sont pas également *illustrés*. »

Cette phrase, qui est de Beauzée, se trouve ainsi orthographiée dans l'*Encyclopé-*

(115) M. Lemare (pag. 17 de son *Cours théor.*, etc.) voudrait que l'on écrivît, avec la lettre caractéristique du pluriel, *les deux Tarquins*, *les deux Catons*, *les*

die méthodique : et MM. Boinvilliers, Maugard, Caminade, Chapsal, Jacquemard, Laveaux, Roussel de Berville, Domairon et d'autres Grammairiens modernes l'ont citée à l'appui de leur opinion sur la manière d'écrire les noms propres au pluriel.

« Vous avez pour vous les vœux des trois *Guillaume*. »

(L. de G. Budée à Érasme, rapportée dans l'*Histoire de François Ier*.)

« M. l'abbé Le Bœuf a distingué deux *Alain*, l'un évêque d'Auxerre; « l'autre religieux de Citeaux. »

(Gaillard, *Histoire de François Ier*, t. V, page 20.)

Quatre *Mathusalem* bout à bout ne pourraient
Mettre à fin ce qu'un seul désire.

(La Fontaine, Fable des *deux Chiens et l'Ane mort*.)

« Les voyages me mirent à portée de faire quelques connaissances; « celle des deux *Barillot*, etc. » (J.-J. Rousseau, *Confessions*, livre V.)

« L'Espagne s'honore d'avoir produit les deux *Sénèque*, Lucain, « Pomponius, Columelle, Martial, Silius Italicus, Hygin, etc. »

(M. Raynouard, *Origine et formation de la langue romane*.)

« Jamais les deux *Caton* n'ont autrement voyagé, ni seuls ni avec « leurs armées. »

(J.-J. Rousseau, lettre à d'Alembert sur son article *Genève*, page 152, édition de Didot, 1817.)

---

deux Racines, *les deux Corneilles*, *les deux Montmorencis;* parce que, selon lui, les mots *Tarquins*, *Catons*, etc., quoique d'une même famille, quoique du même nom, servent à désigner plusieurs individus dont le nom doit, par cela seul, être pluralisé.

Mais il nous semble que cette opinion n'est pas fondée; dans ces phrases, le nom ne doit pas prendre le *s*, marque caractéristique du pluriel, parce que ce nom n'y est employé ni par emphase ni figurément; et alors il ne cesse pas d'être nom propre. C'est un nom de famille qu'on ne peut pas défigurer. *Tarquin* et *Tarquins*, *Caton* et *Catons* ne sont pas les noms d'une même famille; conséquemment, quoiqu'on parle de plusieurs *Tarquin*, de plusieurs *Caton*, on doit écrire : les *deux Tarquin*, les *deux Caton*, etc., sans le signe du pluriel.

Ajoutons à ces motifs ceux que donne Laveaux. Ces noms propres sont appliqués à plusieurs individus, mais chaque nom représente par lui-même chaque homme auquel on ne l'applique que comme un seul individu. Quand on dit *les deux Corneille*, *les deux Scipion*, il y a ellipse; c'est comme si l'on disait les deux hommes, les deux individus qui portent chacun le nom propre de *Corneille*, de *Scipion*; et alors le pluriel tombe sur le mot *homme* ou sur le mot *individu*, et nullement sur le mot Corneille ou sur le mot Scipion, qui, par conséquent, ne doivent point prendre le signe caractéristique du pluriel.

Cette opinion est d'autant plus fondée qu'elle se trouve entièrement conforme à celle de Beauzée, de Wailly, de M. Jacquemard, de M. Boniface, de plusieurs autres Grammairiens, et, comme on l'a vu, à celle de Voltaire, de M. Raynouard, de J.-J. Rousseau, de Marmontel, etc.

« Rodr. Orgognès conseilla à Almagro de faire mourir les deux « *Pizarre* qu'il avait entre les mains. »

(Suard, *Histoire d'Amérique*, l. VI, page 391.)

Hélas ! c'est pour juger de quelques nouveaux airs,
Ou des *deux Poinsinet* lequel fait mieux les vers. (Rulhières.)

Des *deux Richelieu* sur la terre
Les exploits seront admirés. (Voltaire, *Ep. au duc de Richelieu.)*

« Les *Visconti,* ducs de Milan, portaient une givre dans leurs ar- « mes. » (L'Académie, au mot *Givre.*)

Parce qu'aucun des noms propres n'est, dans ces phrases, employé figurément ; que chacun d'eux rappelle l'idée de plusieurs personnes, mais de plusieurs personnes portant le même nom, et qu'enfin, chacun de ces noms restant nom propre, on n'a pas dû en changer la forme.

Il arrive quelquefois que les poëtes et les orateurs font précéder de l'article *les* les noms propres qui ne désignent qu'un seul individu. C'est une irrégularité ou du moins une licence qui a besoin, pour être tolérée, d'un mouvement oratoire, où le génie de l'écrivain, pour ainsi dire hors de lui-même, croit s'exprimer avec plus de force, en employant le signe du pluriel, lors même qu'il ne s'agit que d'une seule personne, comme dans cette phrase de Voltaire aux auteurs des *Neuvaines du Parnasse* :

« Il manque à Campistron, d'ailleurs judicieux et tendre, ces beau- « tés de détail, ces expressions heureuses qui font l'âme de la poésie « et le mérite des *Homère*, des *Virgile*, des *Tasse*, des *Milton*, des « *Pope*, des *Corneille*, des *Racine*, des *Boileau*. »

Une licence qui fait naître une beauté se pardonne aisément.

L'abbé Colin a pu dire aussi, en parlant des oraisons funèbres de Fléchier :

« Là brillent d'un éclat immortel les vertus politiques, morales et « chrétiennes *des* Le Tellier, *des* Lamoignon et *des* Montausier ; »

Parce qu'éprouvant cette émotion qui rend le style figuré, sa manière de s'exprimer est en harmonie avec sa pensée.

Mais dans cette phrase : « Nous n'avons point parmi nos auteurs « modernes de plus beaux génies que *les* Racine et *les* Boileau, » comme il n'y a ici ni mouvement oratoire ni élégance, il est certain qu'il eût été plus correct de dire : « Nous n'avons point parmi nos « auteurs modernes de plus beau génie que *Racine* et *Boileau*. »

Il ne nous semble pas bien nécessaire, pour expliquer cette tournure de phrase, d'en faire un mouvement oratoire ; c'est, selon nous, une simple ellipse, une forme

de langage usitée dans les énumérations : *les La Fontaine, les Molière, les Boileau vivaient entre eux*, c'est-à-dire, les hommes illustres connus sous le nom de, etc. *Les Platon, les Pythagore ne se trouvent plus* ; c'est-à-dire, les grands philosophes comme, etc. Dans toutes les phrases de ce genre, il y a quelque chose de moins déterminé, de moins restreint que dans l'emploi du nom propre tout seul. Ainsi, quand Bernardin de Saint-Pierre dit : « Les plus savants des hommes, *les Socrate, les Platon, les Newton* ont été aussi les plus religieux, » il cite ceux-là entre autres, mais non pas d'une manière exclusive. La nuance de la pensée ne serait donc pas la même si l'on écrivait : « *Socrate, Platon, Newton*, les plus savants des hommes, ont été aussi les plus religieux. » Puisque le sens est différent, les deux tournures peuvent donc être admises, dans tous les cas, selon la pensée de l'écrivain. A. L.

A l'égard des noms substantifs qui sont communs ou appellatifs, ou bien qui sont mis dans cette classe, il semblerait que par leur nature ils dussent tous être employés aux deux nombres; il en est cependant plusieurs qui ne s'emploient qu'au singulier, et d'autres dont on ne se sert qu'au pluriel.

Cette assertion, comme on le verra par les notes qui vont suivre, doit être entendue dans un sens fort restreint, puisque la plupart des mots rangés dans cette catégorie admettent de nombreuses exceptions. A. L.

Substantifs qui n'ont pas de pluriel.

1° Les noms de métaux considérés en eux-mêmes : *or*, *argent*, *plomb*, *étain*, *fer*, *cuivre*, *vif-argent*, *bismuth*, *zinc*, *antimoine*, etc. (116).

---

(116) Observation. Si les noms de métaux et d'aromates ne s'emploient point au pluriel, c'est parce qu'ils signifient, chacun, une seule substance composée de plusieurs parties ; ou, si l'on veut, parce qu'ils désignent comme individuelle la masse de chacun de ces métaux et de ces aromates ; leur nom est, à la vérité, le nom d'une espèce, mais d'une espèce considérée individuellement, et qui ne renferme point d'individus distincts.

En effet, quand on les considère comme mis en œuvre, divisés en plusieurs parties, et qu'on y distingue des qualités qui permettent de les ranger dans différentes classes, alors ils prennent un pluriel, et le nom devient un nom commun ou appellatif : *des ors, des cuivres de différentes couleurs, des fers aigres, les plombs d'un bâtiment.*

En aucune langue, dit Voltaire, les métaux, les aromates n'ont jamais de pluriel. Ainsi, chez toutes les nations, on offre de l'*or*, de l'*encens*, de la *myrrhe*, et non des *ors*, des *encens*, des *myrrhes*. (*Comment. sur Pompée*, de Corneille, acte Ier, vers 127).

— On voit par ce qui précède qu'on pourrait dire : *des encens* de plusieurs qualités.

2° Les aromates : *le baume, la myrrhe, le storax, l'encens, l'absinthe, le genièvre,* etc.

3° Les noms de vertus et de vices, et quelques noms relatifs à l'homme physique et à l'homme moral : *l'adolescence*, *l'amertume* (117), *l'ardeur* (118), *la bassesse* (119), *la bile*, *la beauté* (120)

---

(117) Amertume. Ce mot a cependant un pluriel, mais c'est seulement au figuré ; et alors il signifie sentiments pénibles et douloureux : « Dieu nous détache des trompeuses douceurs du monde par les salutaires *amertumes* qu'il y mêle. »

(L'Académie, Féraud, Gattel, Laveaux, etc.)

(118) Ardeur. L'Académie dit : *les grandes ardeurs de la canicule,* et Trévoux : *les ardeurs du soleil sous la ligne sont tempérées par les vents frais de la nuit.* — Ce sont les seuls cas où l'on puisse, dans le sens propre, employer le mot *ardeur* au pluriel.

Les poëtes qui se servent de ce mot au singulier et au pluriel pour *amour* consultent principalement les besoins de la mesure ou de la rime :

Il n'est plus temps : il sait mes *ardeurs* insensées. (Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 1.)
Penses-tu que, sensible à l'honneur de Thésée,
Il lui cache *l'ardeur* dont je suis embrasée. (Le même, sc. 3.)

Je ne prétends point blâmer ce grand écrivain, mais je crois qu'on ne doit pas l'imiter en ceci dans la prose, où la même gêne n'existe pas. A. L.

— Cependant l'Académie, en 1835, donne pour exemple en ce sens : *il n'avait plus pour elle ces ardeurs insensées.* Ce mot peut donc être employé.

(119) Bassesse. Quand ce mot signifie sentiment bas, état bas, il ne se dit point au pluriel :

Le maître qui prit soin d'instruire ma jeunesse
Ne m'a jamais appris à faire une *bassesse*. (Corneille.)

Quand il se dit des actions qui sont l'effet de ce sentiment, on peut l'y employer : *Les hommes corrompus sont toujours prêts à faire de telles bassesses.* (Fléch.)

— La distinction ne nous paraît pas assez bien établie dans cette note. Quand le mot *bassesse* indique le vice qui porte à des actions indignes d'un honnête homme, il n'a pas de pluriel; comme aussi lorsqu'il désigne le plus humble degré de la naissance : *la bassesse de leur âme, la bassesse de leur origine.* Mais quand il signifie sentiments bas, dispositions vicieuses, il nous semble qu'on peut dire avec Boileau, *Art Poétique*, IV, 110 :

Le vers se sent toujours *des bassesses* du cœur.

Car si l'on dit *bassesses* pour *actions basses*, on doit aussi pouvoir, surtout en poésie, étendre ce mot jusqu'aux sentiments, principe et mobile de ces mêmes actions. Et nous avons pour preuve l'autorité de Boileau. Quant au vers cité de Corneille, il porte à faux, puisqu'il admettrait aussi bien le pluriel. A. L.

(120) Beauté. Autrefois on employait indifféremment le mot *beauté* au pluriel et au singulier, lorsqu'on voulait parler des qualités ou de la réunion des qualités d'une

la bonté (121), *la bienséance* (122), *le bonheur* (123), *la capa-*

---

personne qui excite en nous de l'admiration et du plaisir; mais aujourd'hui on ne le met plus en ce sens qu'au singulier.

Voulant parler des détails qui concourent à former la beauté d'un *tout*, ou des parties d'une chose qui sont belles, quoique les autres ne le soient pas, le mot *beauté* se met au pluriel : « Il est bien difficile de décrire toutes les *beautés* qu'il y « a dans cette ville. » (L'Académie.)

Cependant, quoiqu'on dise les *beautés* d'un ouvrage, on ne peut le dire d'un auteur. On dira *les beautés de l'Énéide*, mais on ne dira point *les beautés de Virgile*.

— Et pourquoi non? Si l'on peut dire *il n'y a pas une pensée fausse dans* TOUT VIRGILE, c'est-à-dire, dans *tous ses ouvrages;* si l'on dit *les défauts de Virgile*, c'est-à-dire, *de ses œuvres*, il doit être permis aussi de dire *les beautés de Virgile;* nous ne voyons aucune raison qui s'y oppose, lorsque le nom de l'auteur sert seulement à désigner le livre. A. L.

Beauté se dit aussi quelquefois au pluriel, dans un sens indéfini : « Il y a des « beautés de tous les temps et de toutes les nations. »

Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
Étincellent pourtant de sublimes *beautés*. (Boileau, *Art poétique*, chant II.)

Ciel! quel nombreux essaim d'innocentes *beautés!* (Racine, *Esther*, I, 1.)

C'est aux gens mal tournés, c'est aux amants vulgaires,
A brûler constamment pour des *beautés* sévères. (Molière.)

(121) BONTÉ. On l'emploie quelquefois au pluriel, mais alors il ne signifie plus simplement la qualité appelée bonté, mais ses effets, ses témoignages.

(*Le Dictionnaire critique* de Férand.)

Choisissez des sujets dignes de vos *bontés*. (Corneille.)

Où sont, Dieu de Jacob, tes antiques *bontés?* (Racine, *Athalie*, act. IV, sc. 5.)

(122) BIENSÉANCE. Quand on veut parler d'une chose que l'on trouve utile et commode, d'une chose dont on s'arrangerait, le mot *bienséance* n'a pas de pluriel.

Lorsqu'il est question de la convenance, du rapport de ce qui se dit, de ce qui se fait, avec ce qui est dû aux personnes, à l'âge, au sexe, et avec ce qui convient aux usages reçus et aux mœurs publiques, ce mot s'emploie au singulier : « On « peut rire des erreurs de la *bienséance*. » (Pascal.)

. . . La scène demande une exacte raison ;
L'étroite *bienséance* y veut être gardée. (Boileau, *Art poétique*, chant II.)

Souvent aussi il se dit au pluriel : « Les *bienséances* sont d'une étendue infinie; « le sexe, l'âge, le caractère imposent des devoirs différents. » (Bellegarde.)

« Le Tasse ne garde pas aussi exactement que Virgile toutes les *bienséances* des « mœurs, mais il ne s'égare pas comme l'Arioste. » (Bouhours.)

Les devoirs du christianisme entrent dans les *bienséances* du monde poli. » (Massillon.)

(123) BONHEUR. L'Académie (pag. 526 de ses *Observ.*) décide que ce mot s'em-

cité (123 *bis*), *le chagrin*, (124), *la chasteté*, *la charité* (125), *la colère* (126), *la captivité* (127), *la clarté* (128), *la conduite* (129), *la*

---

ploie ordinairement au singulier : cela est vrai; mais elle aurait dû ajouter que, quand il se dit du mal qu'on évite, du bien qui arrive, il prend très bien le pluriel. On lit dans Marivaux : « De combien de petits *bonheurs* l'homme du monde n'est-il pas entouré! » Et l'Académie (dans son *Dictionnaire*, édition de 1798 et de 1835), Th. Corneille et Trévoux disent positivement qu'en ce sens le mot *bonheur* a un pluriel.

(123 *bis*). Capacité s'emploie quelquefois au pluriel : *les titres et capacités d'un ecclésiastique.* (Académie.)

(124) Chagrin. Dans le sens d'humeur, dépit, colère, ce mot n'a pas de pluriel; il ne le prend que dans le sens de peine, affliction, déplaisir :

« Les *chagrins* montent sur le trône, et vont s'asseoir à côté du souverain. » (Massillon.)

Oui, Lamoignon, je fuis les *chagrins* de la ville. (Boileau, Épître VI.)

—De même que le mot *humeur* prend un pluriel, il nous semble que le mot *chagrin*, son synonyme, pourrait en faire autant. Si l'on dit *vos mauvaises humeurs* (Acad.), ne pourra-t-on pas dire *vos chagrins fantasques?*

Dans vos brusques *chagrins* je ne puis vous comprendre,

a dit Molière, au commencement du *Misanthrope*, et cet exemple doit faire autorité. A. L.

(125) Charité. Lorsque ce mot signifie l'amour que nous avons pour Dieu, ou pour notre prochain en vue de Dieu, il n'a point de pluriel : « La fin de la religion, l'âme des vertus, et l'abrégé de la loi, c'est la *charité* (Bossuet); » mais pour exprimer l'effet d'une commisération, soit chrétienne, soit morale, par laquelle nous secourons notre prochain de notre bien, de nos conseils, etc., on dit faire la *charité*, de grandes *charités*.— On dit aussi prêter des *charités* à quelqu'un, pour dire le calomnier. « Lorsque le père Lachaise eut cessé de parler, je lui dis que j'étais étonné qu'on m'eût prêté des *charités* auprès de lui. » (Boileau, *Lett. à Racine.*)

(126) Colère. Corneille et Molière ont employé ce mot au pluriel.

Pressé de toutes parts des *colères* célestes. (*Pompée*, I, 1.)

. . . On m accable, et les astres sévères
Ont contre mon amour redoublé leurs *colères*. (*Les Fâcheux*, III, 1.)

Colères au pluriel est un latinisme. Virgile a dit : *attollentem iras*, et *tantæne animis cœlestibus iræ!* En français, *colère* ne s'emploie qu'au singulier; on ne dit pas plus des *colères* que des *courroux*.

On dit pourtant quelquefois, dans le langage familier, je l'ai vu dans ses *colères*, dans des *colères* affreuses : c'est qu'ici *colère* est pour *accès de colère*.

—L'Académie se tait, mais elle donne *rages* dans ce sens. A. L.

(127) Captivité. Bossuet a employé ce mot au pluriel : « S'élever au-dessus des

connaissance (130), *la considération* (131), *le contentement* (132),

---

captivités où Dieu permet que nous soyons à l'extérieur ; » cela n'est pas du goût d'aujourd'hui. (Féraud et M. Laveaux.)

— Remarquons cependant la valeur de cette expression de Bossuet : Il veut nous désigner toutes ces sujétions, tous ces liens extérieurs qui nous enchaînent ; il ne s'agit pas de l'état *de captivité,* mais de toutes les sortes *de captivités* où nous sommes. Si donc cette expression rend la pensée de Bossuet mieux qu'aucune autre, si le singulier ne peut répondre à cette pensée, interdirons-nous à l'orateur le droit de créer son langage dans les limites des règles et du goût ? Ne dirait-on pas bien aussi *les captivités du peuple juif?* A. L.

(128) Clarté. On se sert quelquefois de ce mot au pluriel dans le sens de lumières ; mais ce n'est guère qu'en poésie :

Étrange aveuglement !... éternelles *clartés !* (Corneille, *Polyeucte*, acte IV, sc. 3.)

C'est à nous de chanter, nous à qui tu révèles
Tes *clartés* immmortelles. (Racine, *Athalie*, acte II, sc. 9.)

. . . . Ce Des Barreaux qu'on outrage,
S'il n'eut pas les *clartés* du sage,
En eut le cœur et la vertu. (Voltaire, ode sur *le Paradis*.)

Mais, sans tes *clartés* sacrées,
Qui peut connaître, Seigneur,
Les faiblesses égarées
Dans les replis de son cœur ? (J.-B. Rousseau, ode II, livre 1.)

« Il méconnut les saintes *clartés* du christianisme. » (Académie.)

(129) Conduite. Ce mot n'a de pluriel qu'en termes d'hydraulique ; alors il se dit des tuyaux qui conduisent les eaux d'un endroit à un autre.

— L'Académie, en 1835, se tait sur ce pluriel ; mais il paraît admissible.

(130) Connaissance. Ce mot n'a un pluriel que quand il se dit des relations de société que l'on forme ou que l'on a formées avec quelqu'un ; ou bien encore quand on parle des lumières de l'esprit :

On prend pour des amis de simples *connaissances*;
Mais que de repentirs suivent ces imprudences ! (Gresset, *le Méchant*, IV, 4.)

« Les vieilles *connaissances* valent mieux que les nouveaux amis. » (Mad. du Deffant.)

« Dans le monde on a beaucoup de *connaissances* et peu d'amis. » (Mad. de Puisieux.)

« Démosthènes se remplit l'esprit de toutes les *connaissances* qui pouvaient l'embellir. » (Le P. Rapin.)

(131) Considération. Dans le sens de raisons, de motifs qui engagent à prendre tel ou tel parti, à faire telle ou telle chose, on peut employer ce mot au pluriel ; dans toute autre signification, il ne se dit qu'au singulier.

« Il y a été obligé par de grandes *considérations*, par des *considérations* d'honneur et de probité. » (L'Académie.)

(132) Contentement. On dit à plusieurs personnes, ou de plusieurs : *votre con-*

le coucher, *le lever* (133), *le courage* (134), *la contrainte* (135), *la curiosité* (136), *la douceur* (137), *la décence*, *le désespoir* (138),

---

tentement, *leur contentement*, et non pas *vos contentements*, *leurs contentements*, comme le dit Racine :

Cherchez. . . . .
Tout ce que pour jouir de leurs *contentements*, etc.

L'Académie en blâme l'usage dans Corneille :

Et que tout se dispose à leurs *contentements*.

— Cependant en 1835 elle admet le pluriel : *ses enfants lui donnent toutes sortes de contentements*. A. L.

(133) Coucher. Lever. Les astronomes distinguent trois couchers et trois levers des étoiles : le *cosmique*, l'*achronique* et *l'héliaque*. Ainsi, dans ce cas, *coucher* et *lever* ont un pluriel.

(134) Courage. On peut l'employer au pluriel en poésie, et dans le discours élevé, quand on lui donne le sens de *cœur*, d'*âme*; ou bien encore quand on le personnifie, pour lui faire signifier les *hommes courageux*.

« Ce grand prince calma les *courages* émus. »

(Bossuet, *Or. fun. du prince de Condé.*)

Homère aux grands exploits anima les *courages*. (Boileau, *Art poét.*, chant IV.)

Soumettez-lui les *fiers courages*
Des plus nobles peuples du Nord. (Gresset, ode au roi Stanislas.)

« Les grands *courages* ne se laissent point abattre par l'adversité. » (L'Acad.)

(135) Contrainte. Ce mot n'a de pluriel qu'en terme de jurisprudence; cependant Bossuet a dit : « Par ses soins, le mariage deviendra si libre, qu'il n'y aura « plus à se plaindre de ses *contraintes* et de ses incommodités. » — *Contraintes* est pris ici pour diverses sortes de gênes, et nous sommes d'avis qu'il fait un bel effet.

(136) Curiosité ne se dit au pluriel que lorsqu'il signifie choses rares, extraordinaires, parmi les productions de la nature ou des arts; en ce sens même, mais fort rarement, on le dit aussi au singulier : « Cet homme donne dans la *curiosité*, » ce qui veut dire, dans la recherche des *curiosités*.

(137) Douceur ne se dit au pluriel que dans le sens figuré, ou bien encore dans le sens de paroles galantes : dire, conter des *douceurs* à une femme.

Ce sont les *douceurs* de la vie
Qui font les horreurs du trépas. (Quinault.)

« La vie privée a ses *douceurs*. »

(138) Désespoir. On n'emploie plus aujourd'hui ce mot au pluriel, il fait pourtant un très bel effet.

Et tu verras mes feux, changés en juste horreur,
Armer mes *desespoirs* et hâter ma fureur. (Corneille, *Andromède*, V, 1.)

l'enfance (139), *l'espoir* (140), *l'expérience* (141), *l'esprit* (142),

---

Et par les *désespoirs* d'une chaste amitié
Nous aurions des deux camps tiré quelque pitié. (Le même, *Horace*, III, 2.)

Mes déplaisirs, *mes craintes*, *mes douleurs*, *mes ennuis* disent plus que *mon déplaisir*, *ma crainte*, etc. Pourquoi ne pourrait-on pas dire *mes désespoirs*, comme on dit *mes espérances?* Ne peut-on pas désespérer de plusieurs choses; comme on peut en espérer plusieurs? (Voltaire, *Rem. sur Corneille.*)

(139) Enfance. Ce n'est qu'au figuré et dans le sens de puérilité, action d'enfant, qu'il peut se dire au pluriel: *faire des enfances.*

(140) Espoir. Ce mot ne s'emploie qu'au singulier; cependant Voiture a dit: « Alors je revis en moi-même les doux *espoirs*, les bizarres pensers; » et Scudéry: « On ne peut trouver que des charmes chimériques à soupirer, et à être sans cesse « agité de mille *espoirs* trompeurs; » mais ces écrivains sont bien anciens pour faire autorité.

Observez que le sens propre de ce mot ne regarde que les choses qui sont à venir; Racine l'a appliqué à des choses présentes :

. . . . Me cherchiez-vous, madame?
Un *espoir* si charmant me serait-il permis? (*Androm.*, I, 4.)

Pour mieux comprendre le défaut de propriété dans l'emploi de ce mot, il n'y a qu'à mettre la phrase en prose : *Madame, me serait-il permis d'espérer que vous me cherchiez?* (D'Olivet, *Rem. sur Racine.*)

Cette observation est la même que celle que nous faisons aux *Rem. détachées* sur l'emploi du mot *espérer*.

—Il est bien rare de trouver dans Racine un mot impropre, surtout quand il s'agit d'exprimer un sentiment. Or, le mot *espoir* répond à la pensée du personnage, et doit avoir toute sa valeur grammaticale; il suffit pour cela de remplir l'ellipse, cette figure si fréquente dans le style de Racine : *l'espoir* d'apprendre *que vous me cherchiez*. Il nous semble que l'expression de Scudéry devrait être conservée puisque rien ne la remplace. Si l'on espère plusieurs choses à la fois, le pluriel seul peut exprimer cette pensée; *mille espoirs trompeurs* indique le sentiment et n'est pas remplacé par *mille espérances*. Gardons avec soin toutes les richesses du langage. A. L.

(141) Expérience. Ce mot ne se dit au pluriel qu'en physique, en mathématique et en médecine. « La physique et la médecine ont besoin d'êtres aidées par les « *expériences* que le hasard seul fait souvent naître. » (Fontenelle.)

(142) Esprit. Ce mot employé pour sens, sentiment, se dit au pluriel, surtout en poésie : Les *esprits* étaient émus, agités, timides, glacés, égarés, éperdus.

Il se dit également au pluriel quand on veut désigner la personne, par rapport au caractère : *c'est un de nos meilleurs esprits.*

On dit aussi de ceux qui se distinguent par l'agrément de leurs discours ou de leurs ouvrages, que *ce sont de beaux esprits.*

On appelle *esprits forts* les personnes qui veulent se mettre au-dessus des opinions et des maximes reçues

la félicité (143), *la fierté* (144), *la flamme* (145), *la fureur* (146), *la*

Enfin, *esprit* s'emploie au pluriel en parlant des *génies, lutins, spectres, revenants*. Des *esprits célestes*, des *esprits immondes ;*

Et lorsqu'on veut désigner ces petits corps légers, subtils et invisibles qui portent la vie et le sentiment dans les parties de l'animal, et que l'on appelle *esprits vitaux, esprits animaux;* et par extension, *reprendre ses esprits*.

Dans toute autre signification, le mot *esprit* ne se dit qu'au *singulier*.

(143) Félicité. Ce mot ne se dit guère en prose au pluriel, par la raison que c'est un état de l'âme, comme tranquillité, sagesse, repos. Cependant l'usage et l'Académie ont consacré cette phrase : *Les félicités de ce monde sont peu durables*. — Mais la poésie, qui s'élève au-dessus de la prose, permet le pluriel.

Jouissez des *félicités*
Qu'ont *mérité* (*) pour vous mes bontés secourables. (Rousseau, ode XIV, liv. I.)

Que vos *félicités*, s'il se peut, soient parfaites. (Voltaire, *Zaïre*, acte I, sc. 1.)

Allons apprendre au roi pour qui vous combattez,
Mon crime, mes remords et mes *félicités*. (Le même.)

(144) Fierté ne s'emploie pas au pluriel ; on dit de plusieurs personnes : *leur fierté*, et non pas *leurs fiertés*. — Cependant lorsqu'il s'agit, non plus du caractère, mais de ses actes, de ses effets, nous pensons, malgré le silence de l'Académie, qu'on peut dire avec Molière *les fiertés* d'une femme, comme on dit *les imprudences, les méchancetés*, etc. A. L.

(145) Flamme. Ce mot, pris pour la passion de l'amour, était autrefois employé par les poëtes au pluriel, mais à présent il ne se met qu'au singulier ; cependant, dit Voltaire, à l'occasion de ce vers de Pierre Corneille :

. . . L'ardeur de Clarice est égale à *vos flammes*. (*Le Menteur*, III, 2.)

pourquoi ne dirait-on pas *à vos flammes*, aussi bien qu'*à vos feux, à vos amours ?*

(146) Fureur. L'Académie (1762, 1798) ne donne pas un seul exemple où ce mot soit employé au pluriel, ce qui semblerait indiquer qu'il ne doit l'être qu'au singulier ; néanmoins comme de très bons écrivains en ont fait usage :

Pourquoi demandez-vous que ma bouche raconte
Des princes de mon sang les *fureurs* et la honte ? (Voltaire, la *Henriade*, ch. I.)

Vous voyant exposée *aux fureurs* d'une femme. (Corneille.)

. . . Défendez-moi *des fureurs* de Pharnace. (Racine, *Mithr.*, I, 2.)

. . . A *vos fureurs* Oreste s'abandonne. (Le même, *Andromaque*, V, 5.)

Il n'eût point eu le nom d'Auguste
Sans cet empire heureux et juste
Qui fit oublier *ses fureurs*. (J.-B. Rousseau.)

et que d'ailleurs l'acception de ce terme au pluriel change un peu, puisqu'il marque

---

(*) Les entraves de la versification ont forcé Rousseau à violer la Grammaire, qui demandait *méritées*.

gloire (147), *le goût* (148), *la haine* (149), *l'haleine* (150), *le hasard* (151), *la honte* (152), *l'hymen* (153), *l'honneur* (154), *l'inclé-*

---

plutôt les effets de la passion que ses degrés, il nous semble que son emploi à ce nombre est bon et même nécessaire.

— L'Académie, en 1835, emploie le pluriel : *sauvez-vous de ses fureurs; les fureurs du désespoir.*

(147). Gloire. Ce mot ne se dit au pluriel qu'en terme de peinture, pour des ouvrages représentant un ciel ouvert et lumineux, des anges, des bienheureux, etc.

(148) Gout. Lorsque ce substantif est employé pour signifier l'application à quelque objet particulier de la faculté de distinguer les saveurs ou de celle de juger des objets, il peut alors être mis au pluriel : *Tous les* GOUTS *ne se rapportent pas.* *peinture, il y a autant de* GOUTS *que d'écoles.*

Goût prend aussi le pluriel, lorsqu'il signifie la prédilection de l'âme pour tels ou tels objets : « La nature nous a donné des *goûts* qu'il est aussi dangereux d'éteindre que d'épuiser. »

Hors de là, le mot *goût* ne se dit qu'au singulier.

(149) Haine n'a point de pluriel quand il signifie la passion en général ; mais il en a un quand il signifie les sentiments de haine qui ont quelque objet particulier en vue : « Une parole mal interprétée, un rapport douteux, un soupçon mal fondé, allument tous les jours des *haines* irréconciliables. » (Fléchier.) — « *Les haines* particulières cédaient à la haine générale. » (Voltaire.)

Combien je vais sur moi faire éclater de *haines!* (Racine, *Andromaque*, III, 7.)

(150) Haleine. Ce mot ne se dit des vents que lorsqu'ils sont personnifiés ; alors c'est une expression prise par analogie de l'haleine de l'homme, et elle s'emploie aussi bien au singulier qu'au pluriel : « Les vents se turent, les plus doux zéphyrs même semblèrent retenir leurs *haleines.* » (Fénelon.) — « Déjà les vents retiennent leur *haleine*, tout est calme dans la nature. » (Barthélemy.)

... Des zéphirs nouveaux les fécondes *haleines*
Feront verdir nos bois et refleurir nos plaines. (Regnard, satire contre les Maris.)

Seulement au printemps, quand Flore dans les plaines
Faisait taire des vents les bruyantes *haleines.* (Boileau, le *Lutrin*, chant II.)

— Il ne nous est pas bien prouvé que ce mot, même au propre, ne puisse admettre le pluriel. Par exemple, dans cette phrase : « Il y avait beaucoup de monde, et *les* « *haleines* échauffaient la salle, » il serait moins juste, avec l'expression absolue, de mettre le singulier, *l'haleine échauffait.* L'Académie se tait sur le pluriel de ce mot, même au figuré. A. L.

(151) Hasard. Les poëtes disent ce mot au pluriel en parlant des hasards de la guerre. Dans tout autre cas, *hasard* ne s'emploie qu'au singulier. — *Braver les hasards d'une expédition lointaine.* (Académie.)

(152) Honte. Corneille a dit, dans *Pompée* (act. V, sc. 3) :

Pour réserver sa tête *aux hontes* d'un *supplice.*

mence (155), *l'indécence* (156), *l'indignité* (157), *l'indiscrétion* (158),

---

Et dans *Rodogune* (acte IV, sc. 3) :

. . . Vous avez dû garder le souvenir
Des hontes que pour vous j'avais su prévenir.

Sur ce dernier vers, Voltaire fait cette remarque : « Le mot *honte* n'a point de pluriel, du moins dans le style noble ; » ce qui fait voir qu'il ne le condamne pas dans le langage ordinaire. En effet, Féraud lui-même trouve bonne cette phrase de La Bruyère : « La plus brillante fortune ne mérite ni le tourment que je me donne, ni les humiliations, ni les *hontes* que j'essuie. » — L'Académie se tait.

(153) Hymen. Ce mot est souvent employé en vers pour signifier le mariage, et on lui donne même quelquefois ce sens en prose. *Vivre sous les lois de l'hymen.*

Quand on parle du dieu qui présidait au mariage, il ne se dit qu'au singulier ; quand il se dit du mariage même, il peut se mettre au pluriel.

J'ai vu beaucoup *d'hymens*, aucuns d'eux ne me tentent.
(La Fontaine, livre VII, fable 2.)

(154) Honneur. Signifiant le sentiment de l'estime de nous-mêmes, et le droit que nous avons à celle de nos semblables, fondé sur notre vertu, notre probité ; ou bien encore, signifiant la bonne opinion qu'ils ont de notre droiture, de notre courage, de notre intrépidité, *honneur* ne s'emploie qu'au singulier.

Mais se disant des démonstrations de respect, des marques de civilité, de politesse, des dignités, des décorations, des honneurs funèbres, il se met au pluriel.

« Ne sacrifiez pas votre *honneur* pour arriver aux *honneurs*. » (De Bugny.)

« Ambitionnez l'*honneur* et non les *honneurs*. » (Guichardin.)

« N'accordez jamais les *honneurs* à ceux qui n'ont point d'*honneur*. »
(La Beaumelle.)

(155) Inclémence. Molière, dans *les Précieuses ridicules*, a employé ce mot au pluriel, mais c'est en plaisantant. « Voudriez-vous, faquins, que j'exposasse l'em- « bonpoint de mes plum s aux *inclémences* de la saison ? »

(156) Indécence. Ce mot ne se dit en général qu'au singulier ; cependant on le dit au pluriel, pour signifier des choses indécentes.

« Les derniers ouvrages de Voltaire sont si remplis d'*indécences* et de blasphè- « mes, qu'en déshonorant ses talents et sa vieillesse, il ne mérite, malgré sa haute « réputation littéraire, que l'indignation des gens sensés. »
(Le philosophe du Valais.)

(157) Indignité. Ce n'est que dans le sens d'outrage, d'affront, que l'on dit ce mot au pluriel.

(158) Indiscrétion. Quand on parle du vice de l'indiscrétion, on met toujours ce mot au singulier ; on dit de plusieurs personnes, ou à plusieurs : *leur indiscrétion, votre indiscrétion.*

« Appréhendez tout de l'*indiscrétion* des amants heureux. »

On ne le met au pluriel que quand on parle des effets de ce vice, des actions, des

l'ignorance (159), *l'ignominie* (160), *l'injustice* (161), *l'impuissance* (162), *l'impudence* (163), *l'imprudence* (164), *l'impudeur* (165),

---

paroles indiscrètes : « On n'a vu que trop de ces malheureuses entretenir l'audience « des *indiscrétions* de leurs vies. » (Patru.)

(159) Ignorance. Dans le sens de défaut de connaissance, de manque de savoir, ce mot ne se dit point au pluriel :

> *L'ignorance* vaut mieux qu'un savoir affecté. (Boileau, Épître IX.)
>
> Pour être sage, une heureuse *ignorance*
> Vaut souvent mieux qu'une faible vertu. (Deshoulières.)

Quand il se prend pour fautes commises par ignorance, on peut s'en servir. Bossuet a dit en parlant d'un écrit : « On y trouve autant d'*ignorances* que de « *mots*. »

Boileau : « Dieu a permis qu'il soit tombé dans des *ignorances* si grossières, « qu'elles lui ont attiré la risée des gens de lettres. »

Et l'Académie : « Ce livre est plein d'*ignorances* grossières. »

(160) Ignominie. Comme le mot *indignité*, dans le sens d'outrage, d'injure, *ignominie* a un pluriel; ainsi on ne pourra pas en faire usage dans cette phrase : « Le temps ne saurait effacer l'*ignominie* d'une lâche action ; » mais on pourra s'en servir dans celle-ci : « Jésus-Christ a souffert toutes les *ignominies* dont les « Juifs ont pu s'aviser. »

(161) Injustice. Ce mot ne se dit au pluriel que quand on parle des effets de l'injustice, et alors il a un sens passif : « J'ai enduré de sa part de grandes *injus-* « *tices*. » — Quand on veut parler du sentiment opposé à la justice, à la droiture, on doit se servir du singulier, et alors ce mot a un sens actif : « La prospérité, qui « devrait être le privilége de la vertu, est ordinairement le partage de l'*injustice*. » (Fléchier.)

La contrainte de la rime a fait dire à Voltaire :

> Le peuple, pour ses rois toujours plein d'*injustices*,
> Hardi dans ses discours, aveugle en ses caprices,
> Publiait hautement.... (*Mariamne*, acte I, sc. 1.)

Le sens demandait *plein d'injustice* au singulier.

(162) Impuissance. Ce mot ne se dit jamais qu'au singulier. On observera que l'Académie et le plus grand nombre des écrivains ne l'attribuent qu'aux personnes :

« Les grands se croient dans l'*impuissance* d'être charitables, parce qu'ils se « sont imposé la nécessité d'être ambitieux ou d'être superbes. » (Fléchier.)

« Chacun cherche à excuser sa paresse dans la pratique de la vertu par un pré- « texte d'*impuissance*. » (Fléchier.)

Cependant Racine a dit dans *Iphigénie* (act. I, sc. 5) :

> Seigneur, de *mes efforts* je connais l'*impuissance*.

Et Voltaire : « Le drame né de l'*impuissance* d'être tragique ou comique. »

Remarque. On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie* que le mot *impuis-*

l'innocence (166), *l'ivresse* (167), *la jeunesse*, *le mépris* (168), *le*

---

sance se dit plus particulièrement de l'incapacité d'avoir des enfants, causée ou par vice de conformation, ou par quelque accident ; et, dans ce sens, ce mot ne se dit que des hommes ; mais en parlant d'une femme qui est incapable d'avoir des enfants, on dit qu'elle est stérile.

(163) Impudence. Quand ce mot désigne le vice, on le met toujours au singulier ; on dit de plusieurs personnes, *leur impudence*, et non pas *leurs impudences*.

Mais, quand on parle des actions, des effets de ce vice, on peut se servir du pluriel : « Il mérite d'être châtié pour ses *impudences*. »

(164) La même observation s'applique au mot *imprudence* et au mot *méchanceté*.

(165) Impudeur. Domergue se plaint avec raison de ce que l'on confond souvent le mot *impudence* avec le mot *impudeur*.

L'*impudeur* doit signifier la non-pudeur, le contraire de la pudeur, qui est une certaine honte, un mouvement excité par ce qui blesse l'honnêteté et la modestie ;

Et l'*impudence* est un attentat contre la pudeur.

—Sans doute une *impudence* est un acte contre la retenue, la modestie ; mais le vice qu'on nomme *impudence* n'est point défini ici, et c'est justement celui-là que l'on confond avec l'*impudeur*. Quelle différence faut-il donc faire entre ces deux expressions qui évidemment se rapportent au même vice ? L'Académie nous dit : « *Impudeur*, manque de pudeur. *Impudence*, effronterie, ce qui est contraire à « la pudeur. » Ainsi le premier de ces mots indique la manière d'être habituelle, l'état intérieur de l'âme, l'absence complète de la vertu qu'on nomme pudeur ; et le second indique le penchant à révéler, à manifester au dehors cette plaie honteuse. L'*impudeur* pourrait donc demeurer cachée, c'est le sentiment le plus intime ; mais en se montrant elle devient l'*impudence*. A. L.

(166) Innocence. Ce mot se dit toujours au singulier : « l'*innocence* de la vie « ôte la frayeur de la mort. » (Saint-Evremond.)

Dans les temps bienheureux du monde en son enfance,
Chacun mettait sa gloire en sa seule *innocence*. (Boileau, Satire V, sur la Noblesse.)

Un auteur moderne a dit : *leurs* innocences ; c'est une faute, ainsi que le remarque Féraud.

(167) Ivresse. Ce mot peut se dire au pluriel en parlant des passions, et c'est dans ce sens figuré que J.-B. Rousseau a dit :

Le réveil suit de près vos trompeuses *ivresses*,
Et toutes vos richesses
S'écoulent de vos mains. (Ode XVI.)

— L'Académie n'indique pas ce pluriel; nous pensons qu'on peut l'admettre.

(168) Mépris. Quand on parle du sentiment, on met toujours *mépris* au singulier : le pluriel ne s'emploie que quand on parle des paroles ou des actions qui marquent le mépris : « Je ne suis pas fait pour souffrir vos *mépris*. »

(L'Académie.)

martyre (169), *la méchanceté* (170), *la misère* (171), *la miséricorde, la morale, la mollesse, la noblesse, l'obéissance, l'odorat, l'ouïe* (172), *la paresse, la pauvreté* (173), *le penchant* (174), *la rage* (175), *la*

---

(169) MARTYRE, employé figurément pour exprimer les peines du corps et de l'esprit, n'a pas ordinairement de pluriel ; et quoiqu'on parle de plusieurs saints, on dit *leur* MARTYRE, et non pas *leurs* MARTYRES ; cependant, fait observer Féraud, le pluriel va fort bien dans cette phrase de Bossuet : « Ils (les hérétiques) trouvèrent « bientôt le moyen de se mettre à couvert des *martyres*, » c'est-à-dire, des occasions de souffrir le martyre.

Voyez aux *Remarques détachées* une observation sur ce mot.

(170) *Voyez* la Remarque 163 pour l'emploi du mot MÉCHANCETÉ.

(171) MISÈRE. Voltaire, dans ses remarques sur *les Horaces*, fait observer qu'en poésie ce mot est un terme noble, qui signifie *calamité*, et non pas *indigence ;* ce n'est qu'en ce premier sens que *misère* se dit aussi bien au pluriel qu'au singulier.

J'ai tantôt, sans respect, affligé sa misère. (Racine, *Iphigénie*, IV, 3.)

Mon cœur dès ce moment partagea vos *misères*. (Voltaire, *Alzire*, II, 11.)

. . . . Heureuse en mes *misères*.
Lui seul il me rendra mon époux et ses frères. (Le même, *Mérope*, acte IV, sc. 2.)

(172) OUÏES. Au pluriel, ce mot ne se dit qu'en parlant des poissons, et dans un autre sens qu'OUÏE au singulier ; il signifie certaines parties de la tête qui leur servent pour la respiration. — C'est aussi un terme de luthier pour désigner les ouvertures de certains instruments.

(173) PAUVRETÉ. Le mot *pauvreté* a un pluriel lorsqu'on veut parler de certaines choses basses, méprisables, sottes et ridicules, que l'on entend dire ou que l'on voit faire :

J'ai lu la satire des femmes,
Juste ciel que de *pauvretés !* (Sénecé.)

(174) PENCHANT. Au figuré, ce mot peut se dire au pluriel, quand il est employé absolument et sans régime. « Plus on se livre à ses *penchants*, plus on en devient « le jouet et l'esclave. » (Massillon.)

Dans tout autre cas, il se met toujours au singulier.

Qu'aisément l'amitié jusqu'à l'amour nous mène ;
C'est un *penchant* si doux qu'on y tombe sans peine.
(Corneille, *Hérací.*, acte III, sc. 4.)

Hélas ! de son *penchant* personne n'est le maître. (Madame Deshoulières.)

M. Marsolier, qui a dit. « Il y a des personnes qui ont de grands *penchants* à la « vanité, » a donc fait une faute ; en effet, ainsi que le fait observer Féraud, pourquoi plusieurs *penchants* à une seule passion ?

(175) RAGE. Ce mot ne se dit plus aujourd'hui qu'au singulier ; cependant Vol-

reconnaissance (176), *la renommée* (177), *la pudeur*, *le repos* (178), *la santé* (179), *le silence* (180), *le superflu*, *la tendresse* (181), *le toucher*, *la vue* (182);

---

taire regrette le pluriel, qui fait, dit-il, un très bel effet dans ce vers de Corneille (*Polyeucte*, act. I, sc. 2):

> Le sang de Polyeucte a satisfait leurs *rages*.

Il est aussi plus énergique dans l'ode de Boileau sur la prise de Namur :

> Déployez toutes vos *rages*,
> Princes, vents, peuples, frimas.

—Le pluriel se dirait encore aujourd'hui dans la phrase de Boileau ; car la *rage* des vents et la *rage* des peuples font deux idées distinctes ; et l'on ne pourrait guère dire avec le singulier *la rage des vents et des peuples*. Il y a là deux sortes de *rages*. Ce mot prend encore le pluriel quand il signifie des accès de rage. L'Académie donne pour exemple : *cet homme est toujours furieux ; ce sont des rages continuelles*. A. L.

(176) Reconnaissance. Ce mot n'est bon au pluriel qu'en terme de guerre : « Ce « général a déjà fait plusieurs reconnaissances; » ou bien encore en terme de théâtre : « Il y a dans cette pièce plusieurs reconnaissances. » (L'Acad. et Féraud.)

Quoiqu'on dise *reconnaître* (avouer) *ses fautes*, on ne dit point *faire la reconnaissance de ses fautes*.

Cette remarque de Féraud est approuvée de M. Laveaux.

(177) Renommée. Ce mot ne se dit au pluriel qu'en terme de peinture, et lorsqu'on parle des figures de la Renommée : *voilà des Renommées excellentes*.

(178) Repos. En terme d'architecture, ce mot se dit du palier d'un escalier; en ce sens il a un pluriel ; « les *repos* de cet escalier ne sont pas assez grands. » — Il s'emploie aussi au pluriel, en terme de peinture, et lorsqu'il s'agit des ouvrages d'esprit : « Dans les ouvrages comme dans les tableaux, il faut ménager les *repos* « et les ombres ; tout ne doit pas être également saillant et brillant.»

(179) Santé. On dit boire *des santés*, pour exprimer qu'on boit à la santé de plusieurs personnes ; le mot *santé* n'a de pluriel que dans ce sens, et lorsqu'il est en quelque sorte personnifié : « Pour les *santés* délicates, elles méritent qu'on y « prenne confiance.» (Sévigné.) — «S'il y a un bonheur que la raison produise, il « ressemble à ces *santés* qui ne se soutiennent qu'à force de remèdes. » (Fontenelle.)

(180) Silence. Ce mot n'a point de pluriel, si ce n'est en musique, où l'on dit, observer des *silences*; et alors il s'entend des signes qui répondent en durée aux diverses valeurs des notes, et qui, mis à la place de ces notes, indiquent que tout le temps de leur valeur doit être passé en *silence*.

(181) Tendresse. Trévoux, et en général les lexicographes, ne donnent d'exemples de ce mot qu'au singulier; en effet, il n'a point de pluriel quand il signifie la sensibilité ou la passion de l'amour ; mais, quand il se dit des marques de tendresse, des témoignages de tendresse, on l'emploie fort bien au pluriel ;

> L'innocence succombe aux *tendresses* des grands ;
> Et les plus dangereux ne sont pas les tyrans. (Voltaire.)

4° Les adjectifs pris substantivement, comme *le beau*, *le vrai*, *l'utile*, etc., etc.

5° Les mots employés accidentellement comme substantifs, et pour représenter une chose ou une idée unique; tels sont les *on dit*, les *qu'en dira-t-on*, les *un*, les *quatre*, les *cinq*, les *car*, les *si*, les *pourquoi*, etc. (M. Lemare et M. Laveaux.)

« Trois *un* de suite, 111, font cent onze en chiffres arabes. »
(Le *Dict. de l'Académie*)

On n'écouta ni les *si* ni les *mais*,
Sur l'étiquette on me fit mon procès. (Le P. du Cerceau.)

« Les *si*, les *pourquoi* sont bien vigoureux; on pourra y joindre « les *que*, les *oui*, les *non*, parce qu'ils sont plaisants. »
(Voltaire à D'Alembert.)

« Deux *a*, deux *b*, quatre *il*, deux *tu*, deux *moi*, plusieurs *peu*, deux « *monsieur*, deux *madame*, deux *sol*, deux *mi*, etc. (183). »
(M. Lemare et M. Laveaux, au mot *nombre*.)

Les *si*, les *car*, les *pourquoi* sont la porte
Par où la noise entra dans l'univers. (La Fontaine.)

Médicis en pleurant me reçut dans ses bras,
Me prodigua longtemps des *tendresses* de mère. (Voltaire, *Henriade*, chant II.)

Tu sais combien de fois ses jalouses *tendresses*
Ont pris soin d'assurer la mort de ses maîtresses. (Racine, *Mithridate*, I, 1.)

Défiez-vous de toutes ses tendresses. (L'Académie.)

(182) Vue. Quand ce mot signifie, en général, la faculté de voir, sans application à un sujet particulier, il ne prend point de pluriel. — Il en prend dans tous les autres sens.

1re *Observation.* — Si les noms des vertus et des vices ne prennent point la marque du pluriel, c'est parce que notre langue a considéré comme individuelles toutes les choses que l'esprit ne peut pas diviser en plusieurs individus distincts, et que ces noms, que les latins avaient divisés, sont devenus dans notre langue des espèces de noms propres. (Laveaux, son *Dict. des diffic.* au mot *nombre.*)

2e *Observation.* — Si les écrivains, poëtes et même prosateurs, ont dans le genre noble quelquefois employé des pluriels pour des singuliers, c'est afin de rendre aux mots, par ce changement de nombre, quelque chose de la force que l'usage ordinaire leur avait fait perdre avec le temps. (M. Auger, *Commentaire de Molière*).

(183) Molière, qui a dit (*Femmes sav.*, II, 6) :

Veux-tu toute ta vie offenser la grammaire?
— Qui parle d'offenser grand'-mère ni grand-père?
— O ciel! *grammaire* est *prise* à contre-sens par toi!

a fait une faute, car le mot *grammaire* est là matériellement employé, et alors il ne peut pas plus être du genre féminin qu'il n'est du nombre pluriel; c'est-à-dire que ce grand comique aurait dû mettre *pris*, au lieu de *prise*.

Les lettres de l'alphabet, les chiffres, les notes de musique, et tous les mots de la langue considérés matériellement, ne prennent point la terminaison caractéristique du pluriel, parce qu'ils n'expriment point plusieurs choses distinctes réunies sous le même nom, mais plusieurs choses de la même espèce considérées individuellement, enfin des mots pris pour des signes vides d'idées, de purs assemblages de lettres; ensuite, comme le fait observer judicieusement M. Lemare, si l'on écrivait des *sis*, des *pourquois*, des *ouis*, des *nons*, etc., ce ne serait plus le mot qu'on voudrait peindre.

6° Tous les mots qui ont passé des langues mortes ou étrangères dans notre langue, sans être naturalisés dans la nôtre par un usage fréquent; on en excepte cependant (d'après le *Dictionnaire de l'Académie*) *débet*, *écho*, *factum* (184), *placet*, *quolibet* et *récépissé*, qui prennent la marque caractéristique du pluriel.—Et plusieurs autres dont nous allons parler. A. L.

D'après le même *Dictionnaire*, il faut écrire au pluriel, sans cette marque caractéristique, les mots *alibi*, *aparté*, *avé*, *avé-maria*, *concetti*, *déficit*, *duo*, *trio*, *pater*, *in-folio*, *quatuor*, etc., *duplicata*, *errata* (185), *exeat*, *ex-voto*, *impromptu* (186), *lazzi*, *quiproquo*, *noël*,

---

(184) On prononçait autrefois *facton*. (Gattel, Féraud, Philippon de la Mad.)

Par arrêt ta muse est bannie
Pour certains couplets de chanson
Et pour un mauvais *factum*
Que te dicta la calomnie. (Voltaire, le *Temple du Goût*.)

Aujourd'hui l'Académie prononce *factome*.

(185) ERRATA. Ce mot est purement latin, et signifie les fautes, les méprises; mais on l'a francisé, et du pluriel latin on en a fait en notre langue un singulier. On appelle *errata* un *tableau*, un *état* des fautes échappées dans l'impression d'un ouvrage, soit que ce tableau, cet état indique plusieurs fautes, soit qu'il n'en indique qu'une, parce que la pluralité de ce mot ne peut pas tomber sur les fautes indiquées, mais sur la quantité des tableaux ou des états qui les indiquent. Cependant depuis l'apparition du *Dictionnaire de l'Académie* de 1798, beaucoup de personnes prétendent, sur la foi de ce *Dictionnaire*, qui, comme nous l'avons dit bien souvent, n'est pas reconnu par l'Académie, que, lorsqu'il s'agit de plusieurs fautes à relever, il faut dire *un errata*; mais que lorsqu'il n'est question que d'une seule faute, on doit dire *un erratum*. De sorte que ce mot français ou francisé se trouve avec deux singuliers, et alors voilà les déclinaisons latines introduites dans la langue française par l'Académie de 1798.

Si donc cette étrange innovation allait être adoptée, dans peu on dirait *un duplicatum* quand il n'y en aurait qu'un, et un *duplicata* quand il y en aurait plusieurs; et par le même motif, *un agendum* et *un agenda*, *un opus* et *un opera*; et d'innovation en innovation *un frater* des *fratres*; *un pater* et des *patres*, *un te Deum* et des *vos Deos*.

— En 1835 l'Académie dit encore que quelques personnes se servent du mot *erratum* pour indiquer une seule faute à relever. Voyez sur ce mot, p. 160. A. L.

(186) IMPROMPTU. C'est ainsi que l'Académie et le plus grand nombre des lexico-

solo, *zéro*. Dans l'édition de 1798 et dans celle de 1835, les mots *alinéa* (186 *bis*) et *te Deum* sont également écrits sans *s* au pluriel.

Girard, Demandre, Féraud, Laveaux, Gattel écrivent aussi sans *s* les mots *alleluia* (187), *in-douze*, *in-seize*, *in-quarto*, *in-octavo*, *bravo*, *numéro*, *benedicite*, *confiteor*.

Wailly n'est pas non plus d'avis de mettre le *s* au pluriel des mots *alleluia*, *auto-da-fé* (188), *imbroglio*, *pensum* (189).

A l'égard du mot *opéra*, l'Académie (dans *son Dictionnaire*, éditions de 1798 et de 1835) et Trévoux sont d'avis qu'il doit prendre un *s* au pluriel; mais Ménage (168e chapitre), Th. Corneille (sur la 438e *remarque de Vaugelas)*, Douchet (page 95), le P. Bouhours (page 173 de *ses Remarques*), Andry de Boisregard, Domairon, Wailly,

---

graphes écrivent ce mot. Cependant Trévoux et quelques auteurs écrivent toujours *in-promptu*, et nous avouerons que cette orthographe a l'avantage d'être conforme à l'étymologie. Le mot dont il s'agit appartient à la langue latine, et puisque dans cette langue il s'écrit *in-promptu*, pourquoi ne pas l'écrire de même dans la nôtre, ainsi que nous avons fait à l'égard des mots *errata*, *alibi*, *in-quarto*, et de tant d'autres que nous avons empruntés au latin?

Au surplus, cette observation ne tire pas à conséquence; en fait de langage, l'usage l'emporte sur la raison, et d'après cela, nous pensons que *impromptu* doit avoir la préférence sur l'orthographe de Trévoux.

Le P. Bouhours met un *s* au pluriel de ce mot, et plusieurs poëtes le mettent ou le retranchent, selon la mesure du vers; mais l'Académie et le plus grand nombre des Grammairiens suivent pour ce mot la règle générale, qui veut que les substantifs tirés des langues étrangères ne prennent point au pluriel la marque de ce nombre, moins que l'usage ne les ait francisés. — *Voyez* notre observ., p. 159.

(186 bis) *Alinéa*, dit M. Laveaux, est un mot qui ne prend point de *s* au pluriel, parce que c'est le nom d'un signe individuel qui peut être répété, mais qui dans le fond est toujours le même. D'ailleurs, ajoute le même Grammairien, ce nom et ceux qui le précèdent dans cette liste sont devenus des espèces de noms propres, qui alors ne prennent point de pluriel. — *Voyez* p. 159.

(187) Restaut et Gattel pensent que l'on doit prononcer *al-lé-lu-ia;* Trévoux, Wailly et Catineau, *al-lé-lui-ia*. — Laveaux pense qu'il n'y a pas grand inconvénient dans l'une ou dans l'autre prononciation. — L'Académie indique *alléluya*.

(188) *Auto-da-fé;* trois mots espagnols qui signifient acte, décret, sentence de la foi. — *Voyez* p. 158.

(189) *Pensum*. L'Académie, éditions de 1762 et de 1798; Trévoux, Féraud, Wailly, Gattel, Boiste et M. Laveaux sont tous d'avis de prononcer *painson* ou *pinson*. Cependant nous ferons observer qu'au mot *album*, également dérivé du latin, l'Académie dit que l'on prononce *albome*.

—Et maintenant elle prononce de cette façon tous les mots en *um*, sans exception.

Lévizac, Richelet, Demandre, Féraud, et enfin l'Académie (édition de 1762) écrivent des *opéra* sans cette lettre caractéristique.

Si on consulte les écrivains, on voit parmi eux une plus grande diversité d'opinions que parmi les Grammairiens : La Bruyère, Scudéry, Saint-Evremond, Racine, d'Alembert, J.-B. Rousseau et La Harpe écrivaient toujours des *opéras* avec un *s*; mais Boileau, Arnauld, Fontenelle, Voltaire, J.-J. Rousseau, Marmontel, Regnard et Condillac l'écrivaient sans cette lettre au pluriel.

Quelques littérateurs écrivent avec un *s* des *bravos*, des *concertos*, des *pianos*, des *duos*. — M. Boinvilliers va plus loin, il voudrait que l'on écrivît avec cette marque caractéristique le pluriel de tous les mots qu'on a francisés ; comme des *zéros*, des *quiproquos*, des *accessits*, des *duos*, des *trios*, etc., et il fonde sûrement son opinion sur ce que disent les éditeurs des *Œuvres de Voltaire* (dans les additions et corrections pour le tome LXIV), que les Romains ne manquaient pas de latiniser tous les mots qu'ils empruntaient des autres langues, même les noms propres et les noms de lieu ; et qu'ainsi le mot étranger *opera* et autres semblables, tels que *factum*, *imbroglio*, *concetti*, etc., reçus par adoption dans notre langue, devraient, à leur exemple, en prendre la forme et les usages.

Mais, dit M. Laveaux, au mot *nombre*, si beaucoup de noms étrangers introduits dans notre langue ne prennent point la marque caractéristique du pluriel, c'est parce que leur terminaison propre ne se prête pas à cette variation ; que plusieurs d'entre eux portent le caractère du pluriel dans la langue d'où ils ont été tirés, tels que *duplicata*, *errata*, *opera*, *lazzi*, etc., et que d'autres, qui sont au singulier dans ces langues, ne pourraient, sans quelque apparence de barbarie, prendre le signe de pluralité de la nôtre, comme *quatuor*, *concerto*, *te Deum*, *quiproquo*, etc. D'ailleurs la plupart de ces mots, étant peu usités parmi nous, ne sont pas encore naturalisés dans notre langue, et ne peuvent, pour cette raison, être soumis à son orthographe.

OBSERVATIONS.

Si l'Académie s'était prononcée sur tous les mots de ce genre, il suffirait d'en dresser le tableau, et l'on aurait du moins une solution positive de chaque difficulté. Mais loin de là, l'Académie garde le silence dans un très grand nombre de cas, et souvent encore, en constatant l'usage, elle admet pour certains mots l'orthographe française, et la rejette pour d'autres dans des conditions tout à fait semblables. Ainsi l'on ne peut guère déduire de ses décisions une règle générale qui serve de point de départ pour le raisonnement et l'analogie. Nous trouvons dans la *Grammaire Nationale* un essai remarquable sur la difficulté qui nous occupe ; mais il est rédigé dans un esprit de système qui ne tient compte ni de l'usage ni des exceptions motivées. Nous allons à notre tour essayer de rassembler la plupart des mots qui peuvent faire question, et, sans nous écarter de l'Académie, dont nous reconnaissons l'autorité, nous tâcherons de poser quelques règles, et d'indiquer les rectifications que la logique nous semble réclamer encore.

I. Mots étrangers, ou d'une physionomie étrangère, qui paraissent n'avoir point d'emploi au pluriel.

Agio,	Embargo,	Incognito,	Primo,
Brouillamini,	Ergo-glu,	Iota (*pas un*),	Prorata,
Catimini,	Far niente,	Laudanum,	Quantum,
Cholera,	Forum,	Loto,	Quia (à),
Criterium,	Franco,	Maximum,	Recta,
Dictamen,	Gaster,	Medium,	Rectum,
Dictum,	Haro,	Minimum,	Rhum,
Dito,	Hourvari,	Palladium,	Tacet.

Si quelques-uns de ces mots étaient susceptibles de prendre le pluriel, on verra tout à l'heure les règles qu'ils devraient suivre.

II. Ne prennent pas la marque du pluriel, tous les mots des langues anciennes qui sont une sorte de citation, de réclame pour indiquer les prières de l'Église.

Alleluia,	Confiteor,	Libera,	Peccavi,
Amen,	Credo,	Magnificat,	Requiem,
Angelus,	Gloria,	Miserere,	Stabat,
Ave,	Kyrie,	Oremus,	Te Deum.
Benedicite,	Lavabo,	Pater,	

Et les termes analogues de philosophie, de palais, etc.

Argumentabor,	Exequatur,	Quanquam,	Veto,
Ergo,	Pareatis,	Retentum,	Vidimus, etc.

III. Suivent la même règle, toutes les locutions composées de deux ou plusieurs mots étrangers.

Ab intestat,	De commodo,	In-octavo (*et par suite*, in-douze in-dix-huit, etc.),	Nota bene (*et par extension* nota),
Ab irato,	De visu,		Palma Christi,
Ab ovo,	Ecce homo,		Post-scriptum,
Ad libitum,	Et cætera,	In pace,	Sine quâ non,
Ad rem,	Ex abrupto,	In petto,	Sperma ceti,
A latere,	Ex professo,	In-quarto.	Statu quo,
Aqua-tinta,	Ex voto,	In reatu,	Vade-mecum,
Assa fœtida,	Fac-simile,	Ipso facto,	Veni-mecum,
Auto-da-fé,	In-folio,	Mezzo termine,	Vice versâ.
Bella dona,	In globo,	Nec plus ultra,	

Il en serait de même des locutions *ad honores, ad patres, in extremis, in manus, in naturalibus, in partibus, etc.*

Cependant quelques-uns voudraient, à cause de l'étymologie, et parce que la langue espagnole admet le *s* au pluriel, qu'on écrivît des *autos-da-fé;* mais l'Académie se prononce pour *des auto-da-fé*; il faudra donc écrire également *des san-benito* sans *s*, et cela parce qu'il y à deux mots ; car nous verrons plus loin que les mots isolés, tirés de la même langue, *aviso, hidalgo*, prennent la marque du pluriel. Nous trouverons la même différence entre *in-folio* et *folios*.

L'Académie admet *forte-piano, piano-forte*, et par abréviation *piano*, pour dé-

signer un instrument de musique ; mais elle n'indique pas le pluriel, et pourtant il est d'un emploi continuel. Notre avis serait d'appliquer encore ici la même règle : *des forte-piano*; les deux mots resteraient italiens ; comme aussi *des opera buffa, des opera seria ;* et nous écririons en français *des pianos,* comme on écrit *des opéras.*

IV. Mais quand les mots réunis et confondus n'en font plus qu'un seul passé à l'état de simple substantif dans notre langue, il nous semble alors indispensable de soumettre ce mot aux règles de la grammaire française. Ainsi, lorsque des mots *à l'entour* on a fait un substantif, on a dû écrire *les alentours* : or, l'Académie donne en un seul mot :

Alinéa, au lieu de *a-linea.*
Aparté, — *a-parte.*
Factotum, — *fac-totum.*
Impromptu, — *in-promptu.*
Quiproquo, — *qui-pro-quo.*

Et pourtant elle veut qu'on écrive, au pluriel, *alinéa, aparté, quiproquo* sans *s ;* elle tolère *impromptus,* et elle exige *factotums.* Nous croyons fermement qu'on peut en appeler ici de la décision de l'Académie à l'Académie elle-même, et que si l'on doit écrire *factotums,* la logique demande au pluriel les autres mots devenus tout aussi français : *alinéas, apartés, impromptus, quiproquos.*

Observons que le mot *impromptu* a deux sens, et qu'il reste invariable quand il fait l'office d'adverbe (et non pas d'adjectif, ce nous semble, comme le dit l'Académie) ; *des vers impromptu, une fête impromptu.* Mais nous écrirons avec Boileau (*Art poétique,* II, à la fin) :

Il met tous les matins six *impromptus* au net.

V. Ce qui confirme encore notre opinion, c'est que si le mot *post-scriptum,* d'après l'Académie elle-même, est invariable, ce doit être uniquement parce que les deux parties n'en sont pas réunies comme *factotum.* En effet, tous les mots d'origine latine terminés en *um,* quoique ayant conservé leur forme primitive sans aucune altération, prennent un pluriel. L'Académie ne signale pas d'exception, et elle admet positivement ceux que nous désignons en lettres italiques ; on écrira donc au pluriel :

Albums,	*Factums,*	Palliums,
Compendiums,	*Geraniums,*	*Pensums,*
Factotums,	Museums,	Ultimatums.

Il en serait de même pour *criterium, dictum, medium, palladium,* etc., si par hasard il se trouvait un cas où l'on dût indiquer le pluriel.

Nous avons encore emprunté du latin quelques mots terminés par *m.* Ainsi, *quidam* fait *des quidams.* Néanmoins, il semble que tous les adverbes latins doivent rester invariables en français : *ibidem, idem, item, interim.* On écrira donc *des interim.* Ici l'Académie nous laisse sans guide, elle se tait ; mais d'après sa décision, *alibi, quasi* ne prennent pas la marque du pluriel ; et ces mots rentrent dans la règle de ceux qui ne sont substantifs qu'accidentellement (voy. p. 154).

VI. Nous venons de voir des noms, tout latins, devenir français par l'usage : comment se fait-il que d'autres noms analogues et tout aussi usités ne le soient pas

devenus? Pourquoi faut-il écrire, d'après la décision de l'Académie, *des duplicata, des errata*? Si l'on se reporte au latin dans ce dernier cas, pourquoi ne l'avoir pas fait dans le premier? Certes, il n'est pas plus barbare d'ajouter un *s* à *duplicata* qu'à *factum*; et si l'on prétend que *duplicata* est déjà un pluriel, pourquoi permettre qu'on dise avec le singulier *un duplicata*. Il y a plus ; l'Académie, qui note les autres exceptions, se tait sur le pluriel d'*agenda*, comme sur celui de *tibia ;* alors il faut suivre la Grammaire et dire *des agendas*, comme *des tibias*. Or, il y a contradiction flagrante entre *agendas* et *duplicata*, qui sont également en latin des participes au pluriel neutre. Il nous parait donc très logique de prétendre qu'on devrait écrire *des erratas, des duplicatas* ; mais l'usage et l'autorité sont encore contre cette opinion ; il faut se soumettre, en attendant.

Néanmoins, la règle générale est que les mots d'origine étrangère, terminés en *a*, prennent *s* au pluriel.

Ceux que nous marquons en italique sont donnés formellement par l'Académie ; et comme elle n'indique pas d'exception pour les autres, elle les admet implicitement.

Acacias,	*Falbalas,*	*Panoramas,*	*Sophas,*
Agendas,	Harmonicas,	*Paras,*	Tibias,
Boas,	*Hortensias,*	*Parias,*	*Trémas,*
Camarillas,	*Hourras,*	Peccatas,	Villas.
Cochlearias,	*Opéras,*	Ratafias,	
Dahlias,	*Pachas,*	*Remoras,*	

L'orthographe du pluriel *panoramas* indique celle des *dioramas, géoramas, néoramas*, etc.

Il reste pour l'exception, d'après l'Académie, *des ana, des brouhaha, des duplicata, des errata*. Quant au mot *visa*, l'emploi du singulier est seul indiqué. Il est probable que l'Académie n'admettrait pas le *s* au pluriel.

VII. Les mots en *i* reçoivent la marque du pluriel, excepté quand ils sont purement italiens. L'on écrira donc avec un *s* des *alcalis, amphigouris, bengalis, cadis, charivaris, colibris, jurys, osmanlis, parolis, sofis* (ou *sophis*), *tilburys, torys, wiskis* ; et sans *s*, des *concetti, dilettanti, fantoccini, lazzi, quintetti, zani*.

Nous avons expliqué à la fin du § V pourquoi l'on écrit des *alibi*, des *quasi*-contrats, *quasi*-délits, etc.

VIII. L'Académie indique le signe du pluriel pour certains mots d'origine étrangère terminés en *o ;* mais elle se tait pour le plus grand nombre, et les Grammairiens sont en désaccord complet. Nous allons donc procéder par induction et par analogie. Si l'Académie met au pluriel *altos, imbroglios, dominos*, ne faut-il pas suivre la même règle pour *concertos, oratorios, sopranos, pianos?* Si l'on écrit *vertigos*, on devra écrire *des lumbagos, viragos* ; et *folios* amènera *rectos, versos*. Quant à *memento* et *lavabo*, ils viennent d'un verbe latin ; mais *placets, récipés, récépissés*, tirés également d'un verbe latin, peuvent très bien motiver le signe du

pluriel. Nous écrirons donc par induction, d'après l'Académie, dont les exemples sont marqués en lettres italiques, des

Altos,	*Échos*,	Lumbagos,	Sopranos,
Avisos,	Fabagos,	Mementos,	*Trios*,
Boleros,	Fandangos,	*Numéros*,	*Vertigos*,
Bravos,	*Folios*,	Pianos,	Versos,
Cocos,	*Imbroglios*,	*Populos*,	Viragos,
Cacaos,	Indigos,	Oratorios,	*Zéros*.
Concertos,	Halos,	Rectos,	
Dominos,	*Hidalgos*,	Schakos	
Duos,	Lavabos,	Silos,	

La seule exception marquée par l'Académie est pour *solo ;* elle écrit : *plusieurs solo*. Mais pour quelle raison ? Sans doute parce que ce mot réveille l'idée d'une seule chose, d'un singulier. Cependant, dès que cette expression peut désigner plusieurs choses ensemble, ne doit-elle pas prendre le pluriel, comme en français *uns, seuls ?* Il y a inconséquence, ce nous semble, à ne pas écrire *des solos*. Mais on doit dire *des caractères cicéro*, parce que c'est une sorte de nom propre. Le mot *quintetto*, par exception, fait au pluriel *quintetti*.

IX. Les termes italiens employés dans la musique pour en indiquer la marche, le ton, les nuances, doivent rester invariables : les *crescendo*, les *dolce*, les *largo*, les *piano*, les *pizzicato*, etc. Mais quand ils deviennent substantifs pour désigner certaines parties d'une œuvre, quelle règle devront-ils suivre ? L'Académie n'en dit rien. Nous pensons que la signification étant toujours la même, ils seront également invariables : *plusieurs allegro, plusieurs adagio*, etc. L'Académie reconnaît qu'on peut dire *andante* avec un *e* muet ; ce mot alors devient tout français, et l'on écrira *les andantes*, comme *les finales*.

X. Enfin, un certain nombre de mots qui ne sont pas compris dans les catégories précédentes suivent des règles particulières. Voici l'orthographe de l'Académie ; mais souvent elle n'indique que le singulier :

Des *accessit* (elle tolère *accessits*),
bécharus,
cancers (il faut sans doute écrire de même des *fraters*, des *magisters*),
Le *débet* (s'il a un pluriel, il doit être comme *placets*),
Plusieurs *déficit*,
Des *exeat*,
Des *fémurs*,
Un *hurluberlu* (le pluriel sans doute comme *bécharus*),
Des *placets*,
Des *quatuor*,
quolibets,
récépissés,
ténors,
zébus,
zigzags.

On admet la marque du pluriel pour tous les mots anglais reçus par l'Académie : des *biftecks, bills, budgets, whigs*, excepté pour *sterling*, qui reste invariable.

Au reste, dans l'écriture comme dans l'impression, il est convenable de marquer en soulignant, ou par des lettres italiques, tous les termes qui font exception à la Grammaire et à la langue. AUG. LEMAIRE.

Substantifs qui n'ont pas de singulier.

Voici les principaux : accordailles, acquêts (190), affres, aguets, alentours, ancêtres (191), annales, appas (192), armoiries, arrérages, assistants (192 *bis*), assises (193), atours (194), besicles, bestiaux,

---

(190) Acquêts. Ce mot, dans la signification d'un immeuble acquis à titre onéreux ou lucratif par une personne avant le mariage, ne se dit qu'au pluriel et en terme de droit ; mais on l'emploie au singulier, en parlant d'une chose acquise ou d'un bien acquis par donation ou autrement : « Il a fait un bel *acquêt*. — Il n'y « a si bel *acquêt* que le don. »

(191) Ancêtres. Ce mot, dit Th. Corneille, n'a point de *singulier* ; il ne faut pas dire : *un tel est mon* ancêtre, mais *un tel est un de mes* ancêtres. Ronsard et Malherbe avaient dit *mon ancêtre, leur ancêtre* ; Ménage les condamne ; Trévoux, Féraud approuvent cette décision, et, dans les exemples donnés par l'Académie, ce mot n'est employé qu'au pluriel. Quelque imposantes que soient ces autorités, nous pensons cependant qu'on ne saurait blâmer ce mot sur M***, qui avait un air si antique, qu'il ressemblait *à un ancêtre*.

Voy. aux *Rem. détach.* le mot *aïeul*.

(192) Appas (les charmes de la beauté) :

> La timide pudeur relève les *appas*.

Marivaux a dit au singulier : « L'appas que l'or a pour ceux qui le possèdent. » C'est une faute, car le mot *appas* employé soit au propre, soit au figuré, ne se dit jamais qu'au pluriel.

J.-B. Rousseau en a fait une d'un genre différent ; il a dit dans sa 5e cantate :

> Tous les amants savent feindre ;
> Nymphes, craignez leurs *appas*.

Il n'est point ici question de la beauté des amants, mais de leurs moyens de séduction : ainsi *appâts* était le mot propre.

Boileau s'est encore plus écarté de la véritable acception du mot *appas*, lorsque dans sa 6e épître, il dit : *aux appas d'un hameçon perfide*, car ici point d'équivoque ; il n'y a ni charmes, ni beauté dans un hameçon, il n'y a que des moyens de séduction, des choses qui attirent, et cela s'appelle *appât* ; il se dit au singulier comme au pluriel, au propre comme au figuré.

—Aussi les meilleures éditions de Boileau portent *à l'appât*. Il est probable que l'auteur a reconnu la faute et l'a corrigée.

(192 *bis*) Assistants. On dit un des *assistants*, et non pas un *assistant*.

(193) Assise. Ce mot se dit, au singulier et au pluriel, d'un rang de pierres de taille de même hauteur que l'on pose horizontalement pour construire une muraille : mais *assises*, signifiant les séances extraordinaires que tiennent des magistrats dans divers départements de la France pour rendre la justice, ne se dit qu'au pluriel.

(194) Atours. Féraud fait observer que ce mot, qui se dit toujours au pluriel, en parlant de la parure des femmes, s'emploie au singulier avec le mot *dame* : *les*

bornes (195), broussailles (196), broutilles, catacombes, charmes *(attraits, appas)*, ciseaux (197), confins, décombres, dépens, doléances, entours, entraves (198), entrailles, épousailles, fiançailles,

---

*dames d'*ATOUR *de la reine*. En effet, tous les lexicographes et l'Académie sont de cet avis.

(195) BORNES. Ce n'est que lorsque ce mot se dit de ce qui sert à séparer un état, un pays, une contrée, d'un autre état, d'un autre pays, d'une autre contrée ; ou bien encore lorsqu'il est employé figurément, et qu'il signifie les limites d'une chose, qu'il n'a pas de singulier : « L'Espagne a pour *bornes* les deux mers et les Pyrénées. — La France a pour *bornes* la mer, le Rhin, les Alpes, les Pyrénées. »

« Il n'y a que la religion qui nous puisse consoler des *bornes* étroites de la vie.» (Nicole).

« Aujourd'hui le luxe et la vanité n'ont plus de *bornes*. » (Fléchier.)

« Les vertus ont leurs *bornes*, et ne vont point dans l'excès. » (D'Ablancourt.)

« Le désordre et les fantaisies n'ont point de *bornes*, et font plus de pauvres que « les vrais besoins. » (J.-J. Rousseau.)

« Son ambition n'a point de *bornes*, est sans *bornes*, ne connaît point de *bornes*.» (L'Académie.)

« La franchise a ses *bornes*, au delà desquelles elle devient bêtise, étourderie. » (Oxenstiern.)

Quelques écrivains estimés ont cependant, dans le sens figuré, fait usage de ce mot au singulier; par exemple, Corneille a dit (dans *Cinna*, acte II, sc. 1) :

Cette grandeur sans *borne* et cet illustre rang.

Racine (dans *Esther*, acte II, sc. 9) :

Son orgueil est sans *borne* ainsi que sa richesse.

Et Boileau (dans sa 10e *Satire*) :

Dans ses prétentions une femme est sans *borne*.

Mais il faut attribuer cet emploi à la gêne de la mesure ou de la rime.

(196) BROUSSAILLES. Marmontel a dit : « Les sots sont la *broussaille* du genre « humain. » Cette expression employée au singulier et dans un sens figuré est bien hardie, mais elle n'étonne pas dans un écrivain qui regrettait tant de mots que l'usage actuel a proscrits de la langue française.

(V. les *Rem. dét.* pour l'emploi du mot *charme* au singulier et au pluriel).

(197) CISEAU se dit quelquefois au singulier : « On n'a pas encore mis le *ciseau* « dans cette étoffe. — Le chirurgien a donné trois coups de *ciseau* dans cette plaie.» — On dit aussi poétiquement, le *ciseau* de la Parque.

(*Le Dict. de l'Académie*, et les autres *Dictionn.*)

(198) Dans le sens propre et littéral, ENTRAVES ne se dit qu'au pluriel; mais, dans le sens figuré et métaphorique, il se dit au singulier et au pluriel : « La jeunesse est naturellement emportée, elle a besoin de quelque *entrave* qui la retienne. »

(*Le Dict. de l'Académie.*)

fonts, frais (199), funérailles, hardes, immondices (199 *bis*), instances (200), jours *(le temps pendant lequel on vit)*, limites (201), mânes (202), matériaux, matines, mécontents (203), mœurs, mouchettes, nationaux (204), nippes, nones (205), obsèques, pincettes (206),

---

(199) Frais. Dans le sens de *dépenses*, *avances*, *dépens*, ce mot n'a jamais de singulier.

> Faisons l'amour, faisons la guerre,
> Ces deux métiers sont pleins d'attraits,
> La guerre au monde est un peu chère,
> L'amour en rembourse les *frais*. (Boufflers, le *Bon Avis*.)

> Moi je tiens qu'ici-bas, sans faire tant d'apprêts,
> La vertu se contente et vit à peu de *frais*. (Boileau, Épître V.)

Au contraire, dans le sens de *fraîcheur*, qui *tempère la grande chaleur*, il n'a jamais de pluriel : « Le *frais* est dangereux aux gens sujets aux fluxions. »

> A peine à la faveur du *frais* et du silence,
> Souffrait-il du sommeil la douce violence. (Perrault.)

(199 *bis*) Immondice se dit au singulier en terme d'écriture sainte : *immondice légale*, impureté légale dans laquelle les Juifs tombaient lorsqu'il leur était arrivé de toucher quelque chose d'immonde.

(200) Instances. Ce mot, dans le sens de *sollicitation pressante* et *réitérée*, ne s'emploie point au singulier. Tel est l'avis de Féraud, de Gattel et de Boiste ; et l'auteur du *Dict. néol.* condamne un poëte qui a dit :

> Thétis à ses genoux redouble son *instance*.

Il a évité, fait-il observer, une fausse rime aux dépens de l'exactitude. L'Académie dit, il est vrai, *faire instance*, *je l'ai fait à son instance*, et quelques auteurs l'ont dit aussi ; mais, comme le fait observer Féraud, *à son instance* n'est pas de l'usage actuel ; on dit *à sa prière*, *à sa sollicitation* ; et, si l'on veut dire quelque chose de plus fort, *à son instante prière*.

— L'Académie, en 1835, ne dit plus *à son instance* ; mais elle admet toujours le singulier, *faire instance*, *avec instance*.

(201) Limite se dit quelquefois au singulier : « Cette rivière est la *limite* de sa « puissance. » (*Le Dict. de l'Académie*.)

Et l'on appelle en astronomie la *limite* septentrionale et méridionale, les points de l'excentrique de la lune les plus éloignés de l'écliptique.

(202) Manes se dit toujours au pluriel, même quand il s'agit d'un seul : « Polyxène « fut sacrifiée aux *mânes* d'Achille. » (L'Académie et tous les lexicographes.)

(203) Mécontents. Ce n'est que comme substantif, et lorsqu'on veut désigner ceux qui se plaignent du gouvernement et de l'administration des affaires, que ce mot ne se dit qu'au pluriel : « La fermeté d'un roi et l'amour de ses sujets apaisent « les *mécontents*, ou du moins les compriment. » — On se sert aussi du singulier : *c'est un mécontent*. (L'Académie.)

(204) Nationaux. Ce substantif se dit des habitants d'un même pays ; il est l'opposé d'*étrangers*. « Cet établissement n'est peut-être pas assez connu des étrangers,

pleurs (207), prémices (208), proches (209), ténèbres, vêpres (210), vergettes (211), vitraux, vivres, etc., etc.

S'il y a dans notre langue des noms qui n'ont point de singulier, c'est parce qu'ils expriment plusieurs choses distinctes réunies sous la même dénomination.

---

et même des *nationaux.* » (l'abbé Grosier.) — « Elle rappelle Jean de Hainaut et « quelque cavalerie, dont la discipline et les armes étaient préférables à celles des « *nationaux.* » (*Histoire d'Angleterre.*)

Dans le *Dictionnaire gramm.*, on critique un auteur *moderne*, qui emploie *national* substantivement ; un *national*, les *nationaux*. Il est vrai que le singulier ne se dit point ; mais depuis quelque temps on emploie le pluriel. (Féraud.)

(205) NONE se dit au singulier pour celle des sept heures canoniales qui se récite ou se chante après Sexte. Au pluriel, il se dit pour le 5e jour de certains mois chez les Romains, le 7e dans d'autres, et toujours le 8e jour avant les Ides.

(*Le Dict. de l'Académie.*)

(206) PINCETTE se dit quelquefois au singulier dans la même acception qu'au pluriel : *donnez-moi la* PINCETTE. — M. Laveaux, dans son *Dict. des Difficultés.* etc., critique cette décision donnée par l'Académie ; mais, dans son nouveau *Dictionnaire*, il parait l'approuver.

(207) PLEURS : voyez les *Remarques détachées.*

(208) PRÉMICES. L'Académie dit que ce mot désigne les premiers fruits de la terre ou du bétail, et par extension les premières productions de l'esprit ; mais *prémices* a une signification beaucoup plus étendue. — L'Académie le reconnait maintenant.

Toujours la tyrannie a d'heureuses *prémices*,

a dit Racine dans *Britannicus* (act. I, sc. 1).

Et l'abbé d'Olivet avait critiqué ce vers. L'abbé Desfontaines répondit qu'avoir *d'heureuses prémices* est une façon de parler poétique et élégante, qu'on peut employer même en prose, dans le style noble. Racine le fils trouvait que l'abbé Desfontaines avait raison ; quant à Féraud, il pense que cette expression va fort bien dans ce vers de Racine, mais que dans un grand nombre de phrases elle irait fort mal. C'est une de ces expressions délicates qui ont besoin d'être placées à propos, et dont l'emploi n'est pas indifférent.

On lit encore dans Racine (*Bérénice*, act. I, sc 5) :

Cependant Rome entière, en ce même moment,
Fait des vœux pour Titus, et, par des sacrifices,
De son règne naissant célèbre les *prémices*.

Et Féraud, à l'occasion de ce vers, est d'avis que, puisqu'on dit *les prémices de mon travail*, on peut dire aussi les *prémices* d'un règne, c'est-à-dire, ses commencements. Cette remarque de Féraud est d'autant meilleure, que Racine a dit dans *Britannicus* (act. V, sc. 5) :

Ma main de cette coupe épanche les *prémices*.

Dans *Iphigénie* (act. V, sc. 6) :

Déjà coulait le sang, *prémices* du carnage.

DE LA FORMATION DU PLURIEL DES SUBSTANTIFS.

Quoique le pluriel ne se forme pas de la même manière dans tous les substantifs, on peut cependant partir d'un point fixe.

RÈGLE GÉNÉRALE. — Pour former le pluriel des substantifs, de quelque terminaison qu'ils soient, masculins ou féminins, on ajoute un *s* à la fin du mot : cette lettre est, dans le génie de la langue française, le vrai caractère du pluriel : *le roi, les rois; le prince, les princes; la loi, les lois.*

Première exception. — Les noms qui se terminent au singulier par *s*, par *x*, ou par *z*, ne subissent aucun changement au pluriel : *le lis les lis; le lambris, les lambris; le panaris, les panaris; le remords, les remords* (212); *la croix, les croix; le nez, les nez; le sonnez, les sonnez,* etc.

(Beauzée, *Encycl. méth.* — Girard, page 272. — Le *Dict. de l'Académie* et les Gramm. mod.)

Et Voltaire, dans *Oreste* (act. III, sc. 8) :

> De la vengeance au moins j'ai goûté les *prémices.*

Dans la *Henriade* (chant II) :

> La mort de Coligny, *prémices* des horreurs,
> N'était qu'un faible essai de toutes leurs fureurs.

Et dans l'*Enfant prodigue* (act. I, sc. 3) :

> . . . D'Euphémon qui, malgré tous ses vices,
> De votre cœur eut les tendres *prémices.*

(209) PROCHES. Vaugelas ne pouvait souffrir qu'on se servît de *proches* au lieu de *parents,* et il cite Coëffeteau, qui était de son sentiment. « Cependant, disent Th. « Corneille et Chapelain, cette phrase : *je suis abandonné de tous mes proches,* « est dans la bouche de tout le monde ; » et l'Académ, Patru, MM. de Port-Royal, et nombre d'auteurs, tant anciens que modernes, fournissent des exemples de l'emploi de ce mot en cette signification.—Comme adjectif, *proche* se dit aussi au singulier : *c'est mon* PROCHE *parent.*

(210) VÊPRES se disait autrefois au singulier pour le *soir*, la *fin du jour* : *Je vous souhaite le bon* VÊPRE. Le peuple le dit encore en quelques provinces ; mais il est vieux, et ne se dit qu'en plaisantant. (L'Académie.)

(211) VERGETTES. Ce n'est que dans Trévoux et dans l'édition de 1798 du *Dictionnaire de l'Académie* que l'on trouve que ce mot s'emploie au singulier, dans le même sens qu'au pluriel. M. Laveaux disait dans son *Dictionnaire des Difficultés* que ce mot ne devait point avoir de singulier; mais dans son nouveau *Dictionnaire* il pense que l'on dit aussi bien *une vergette* que *des vergettes.* — L'Académie en 1835 admet également le singulier.

(212) REMORDS. Crébillon, Delille et Voltaire ont cru devoir ôter à ce mot la lettre *s,* qu'il prend même au singulier :

> Qu'importe à mes affronts ce faible et vain *remord?* (*Le Triumvirat,* acte II, sc. 1.)

Deuxième exception. — Les noms terminés par *eau* et par *au* (213) prennent un *x* au lieu d'un *s* pour former leur pluriel : *le lapereau*, *les lapereaux; le perdreau, les perdreaux; le chevreau, les chevreaux, le gluau, les gluaux, l'étau, les étaux.* (Mêmes autorités.)

Troisième exception. — Ceux qui sont terminés par *eu* ou par *ou* prennent également un *x* au lieu d'un *s; le milieu, les milieux; l'enjeu, les enjeux; l'aveu, les aveux*, etc., etc.; *le genou*, *les genoux; le chou, les choux*, etc., etc.

Bleu, bambou, clou, coucou, cou, écrou, filou, fou, joujou, matou, sou, toutou, bijou, trou et *verrou* suivent la règle générale, c'est-à-dire, prennent un *s* au pluriel. (Le *Dictionn.* de Trévoux et l'Académie).

Quatrième exception. — La plupart des noms terminés au singulier par *al* ou par *ail* ont leur pluriel en *aux*, comme *arsenal*, *arsenaux; canal*, *canaux; local* (214), *locaux; cordial*, *cordiaux; corail*, *coraux; émail*, *émaux; fanal*, *fanaux; travail*, *travaux; ail, aulx* (215); *étal, étaux*, etc., etc.

Tous à leur infortune ajoutant le *remord*,
Séparés par l'effroi, sont rejoints par la mort. (Poëme de *la Pitié*, chant III.)

. . . . Et laisser, à ma mort,
Dans ton cœur qui m'aima, le poignard du *remord*. (*Tancrède*, IV, 7.)

Cette licence peut se pardonner en poésie, mais en prose elle ne serait pas excusable. — Voy. aux *Rem. dét.* diverses acceptions de ce mot.

(213) Observez que nous n'avons que quinze mots terminés par *au;* ce sont les mots : *aloyau, bacaliau* (morue sèche), *boyau, cornuau* (poisson), *étau, gluau, gruau, hoyau* (instrument de vigneron), *huyau* (coucou), *joyau, noyau, pilau* (riz cuit avec du beurre ou de la graisse), *sarrau* (souquenille), *tuyau, unau* (espèce de mammifère) ; et que nous en avons à peu près 250 terminés par *eau*.

(214) Local. Aucun des Dictionnaires que nous avons consultés ne parle du pluriel de ce substantif ; mais comme tous indiquent celui de l'adjectif, et qu'ils disent des *usages locaux*, il nous semble que l'on pourrait très bien dire aussi *locaux*, employé comme substantif. Un grand nombre de personnes en font usage dans la conversation.

(215) Ail.

Tu peux choisir ou de manger trente *aulx*,
J'entends sans boire et sans prendre repos, etc.
(La Fontaine, *le Paysan qui avait offensé son Seigneur.*)

Cependant ce pluriel est peu usité ; et quand on veut l'exprimer il est mieux de dire des *gousses d'ail.*

—L'Académie, dans son *Dictionnaire*, en 1835, donne pour exemple : *il y a des aulx cultivés et des aulx sauvages.* Puis elle ajoute : « Les botanistes disent également *ails* au pluriel : *il cultive des ails de plusieurs espèces.* »

Il n'y a que les mots qui se terminent en *eau* au singulier qui prennent l'*e* au pluriel ; ainsi ne faites pas la faute grossière d'écrire, par exemple, au pluriel *orienteaux*, *coreaux*, *journeaux*, *traveaux*, etc., etc.

Observez encore que *travail* fait au pluriel *travails*, lorsqu'il signifie une machine de bois à quatre piliers entre lesquels les maréchaux attachent les chevaux fougueux pour les ferrer ; ou bien lorsqu'il s'agit du compte qu'un ministre ou un autre administrateur rend des affaires de son département, ou du rapport que le commis fait au ministre ou au chef d'une administration de celles qui leur ont été renvoyées. (*Le Dict. de l'Académie.*)

Les noms suivants : *bal* (215 *bis*), *camail*, *carnaval*, *détail*, *épouvantail*, *éventail*, *gouvernail*, *mail*, *pal*, *portail*, *régal*, *sérail*, etc., suivent la règle générale, c'est-à-dire que leur finale prend un *s* au pluriel. (Le *Dictionn. de l'Academ.*)

Remarques.—*Bercail* n'a pas de pluriel. Le *Dictionnaire de l'Académie* n'en indique pas non plus aux mots *bétail* (216), *bocal;* cependant Caminade, Catineau, Freville et Boiste (*Dictionnaire des Rimes*) sont d'avis que l'on doit dire *bocals* au pluriel; mais Bernardin de Saint-Pierre (*Études de la Nature,* étude VI, liv. I[er]), M. Boinvilliers, M. Laveaux et l'Académie préfèrent *bocaux*. En effet, pourquoi augmenter sans nécessité le nombre des exceptions?

Ciel et *œil* font *cieux* et *yeux* au pluriel; cependant on dit quelquefois *ciels* et *œils* : par exemple, on dira des *ciels de lit*, *de carrière; les* CIELS *de ce tableau sont admirables. L'Italie est sous un des plus beaux* CIELS *de l'Europe.*

(L'Académie et le plus grand nombre des lexicographes.)

On dira aussi des *œils* de bœuf (terme d'architecture); de chat, de serpent (terme de lapidaire); de perdrix (terme de broderie).

(Mêmes autorités.)

M. Chapsal (dans un article du *Manuel des amateurs de la langue française*) voudrait que l'on dit les *œils* de la soupe, du fromage; mais l'Académie (dans son *Dictionnaire*, au mot *œil*), Trévoux,

---

(215 *bis*) BAL. Voltaire a employé ce mot au figuré :

Ce monde est un grand *bal* où des fous déguisés
Sous les risibles noms d'éminence et d'altesse
Pensent enfler leur être et hausser leur bassesse.

(*Discours sur l'inégalité des conditions.*)

(216) BESTIAUX. L'Académie fait observer que ce mot est un substantif qui a la même signification que le mot *bétail;* de sorte qu'elle semble dire que *bestiaux* n'est pas le pluriel de *bétail;* mais Trévoux, Féraud, Gattel, Wailly, etc., sont d'un avis contraire. — Laveaux croit que *bétail* se dit de l'espèce : *le gros bétail, le petit bétail,* et *bestiaux* des individus, *allez soigner les bestiaux.*

Boiste et M. Laveaux sont d'avis qu'on doit dire les *yeux* du fromage, ainsi que les *yeux* du pain, de la soupe.

Pénitentiel, rituel de la pénitence, fait ***pénitentiels*** au pluriel; ***pénitentiaux*** est un adjectif masculin qui n'a point de singulier et qui ne se dit guère que de certains psaumes.

(L'Académie, page 358 de ses *Observations*, et son *Dictionnaire*.)

Universel (217), substantif, fait au pluriel masculin ***universaux*** : *On distingue cinq* UNIVERSAUX. *le genre, la différence, l'espèce, le propre et l'accident.* (Le *Dict. de l'Academ.*)

NOTA. Voyez, pour le mot *aïeul*, les *Remarques détachées*.

OBSERVATION. — La plupart des écrivains modernes forment le pluriel des substantifs qui sont terminés au singulier par *ant* ou par *ent* en ajoutant un *s*, et en supprimant le *t* final dans les polysyllabes; mais ils le conservent dans les monosyllabes (*). Quoi de plus inconséquent? Pourquoi, puisqu'ils écrivent les *dents*, les *plants*, les *vents*, s'obstinent-ils à écrire les *méchans*, les *contrevens*? Pourquoi terminer de la même manière au pluriel des mots qui ont des terminaisons différentes au singulier, tels que *musulman*, *protestant*, dont les féminins sont *musulmane*, *protestante*, et dont on veut que les pluriels masculins soient *musulmans*, *protestans*? Cependant, si l'on ne supprimait pas la lettre *t* dans ces sortes de mots, on s'épargnerait une règle particulière, et par conséquent une peine; puisqu'alors, pour former le pluriel de ces substantifs, il y a deux opérations à faire au lieu d'une : retrancher le *t*, ensuite ajouter *s*. En outre, on conserverait l'*étymologie* et l'*analogie* entre les primitifs et les dérivés; l'étymologie, puisqu'avec *aimant* on fait *aimanter*, avec *instrument*, *instrumenter*; l'analogie, puisque l'on écrit *l'art*, et au pluriel *les arts*; *le vent*, *les vents*; *la dent*, *les dents*. Enfin, cette lettre serait un secours pour distinguer la différente valeur de certains substantifs, comme de *plans dessinés*, et de *plants plantés*.

Toutefois cette suppression n'est pas généralement adoptée; et en effet, Régnier Desmarais, MM. de Port-Royal, Beauzée, d'Olivet, Douchet, Restaut, Condillac; beaucoup de Grammairiens modernes,

---

(217) Ce mot, en terme de logique, se dit de ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre, d'une même espèce.

(*) Nous disons des écrivains modernes; car Racine, Boileau et Fénélon, dont nous avons consulté les manuscrits ou les premières éditions, ne retranchent point le *t*. Voy. ce que nous disons encore sur cette suppression, ch. III, art. I, § 2 à la fin.

tels que Domergue, Lemare, Destutt de Tracy, Lévizac, Maugard, Gueroult, etc.; et un grand nombre d'imprimeurs que l'on peut citer comme autorités : MM. Didot, Crapelet, Michaud, Tilliard, Herhan, conservent le *t* final dans le pluriel des substantifs terminés par *ant* ou par *ent;* mais, puisque l'Académie (en 1798) a adopté cette suppression, nous ne pouvions nous dispenser d'en faire la remarque.— Dans la dernière édition de son Dictionnaire, l'Académie conserve partout le *t;* et c'est aujourd'hui la règle générale.

DES SUBSTANTIFS COMPOSÉS.

On appelle ***substantifs composés*** certains termes dans la composition desquels il entre plusieurs mots, dont la réunion forme un sens équivalant à un substantif, comme Hôtel-Dieu, qui équivaut à ***hôpital;*** petit-maître, à *fat;* garde-manger, à ***buffet;*** contre-coup, à ***répercussion;*** arc-en-ciel, à *Iris*, etc.

Dans les substantifs composés il entre :

Premièrement, un substantif accompagné ou d'un autre substantif. . . . . *chef-lieu; garde-bois**;

ou d'un adjectif. . . . . *loup-marin; petit-maître;*

ou d'un mot qui ne s'emploie plus isolément. . . *loup-garou;*

ou d'un adverbe. . . . . *quasi-délit;*

ou d'une partie initiale inséparable. . . . . . . *vice-président;*

ou d'un mot altéré; c'est-à-dire, dont la forme est changée. *contre-danse.*

NOTA. Le substantif composé peut renfermer aussi un nom propre comme dans : *Jean-le-Blanc, Messire-Jean, Bon-Henri, Reine-Claude*, etc., etc.

Dans les substantifs composés il entre :

Deuxièmement, un verbe accompagné ou d'un substantif. . . . . *passe-temps;*

ou d'un adjectif. . . . . *passe-dix;*

ou d'un second verbe. . . . . *passe-passe;*

ou d'une préposition. . . . . *passe-avant;*

ou d'un adverbe. . . . . *passe-partout;*

Troisièmement, une préposition accompagnée ou d'un substantif. *après-dînée;*

(*) Voyez la note 221, page 180.

ou d'un adjectif. . . . . *haute-contre;*
ou d'un adverbe. . . . . *après-demain;*

Quatrièmement, plus de deux mots. . . . . { *arc-en-ciel; eau-de-vie; tête-à-tête; boute-en-train;*

Cinquièmement, plusieurs mots étrangers. . . . . { *post-scriptum; mezzo-termine; auto-da-fé; forte-piano.*

L'usage varie beaucoup sur la formation du pluriel de ces substantifs composés : les uns, les regardant comme de véritables substantifs qui, en résultat, ne réveillent plus qu'une seule idée, ne mettent le signe du pluriel qu'à la fin, quels que soient les mots dont ils sont composés; ils écrivent des *prie-dieux*, des *arc-en-ciels*, des *coup-d'œils*, etc.

Mais, comme le fait observer M. Boniface, puisque ces Grammairiens regardent ces expressions comme un seul mot, pourquoi emploient-ils le trait d'union? et, s'ils ôtent ce trait d'union, comment, pour se conformer à la prononciation, écriront-ils des *arc-en-ciel*, qui, sans trait d'union, ferait *arcenciel*; *croc-en-jambe*, qui ferait *crocenjambe*, à moins que d'en changer l'orthographe, et d'écrire des *arquenciels*, des *crocquenjambes?* Ils seraient de même obligés d'écrire des *blanbecs*, comme ils écrivent des *béjaunes*; des *portaiguilles*, comme ils écrivent des *portors*.

D'autres, tels que Wailly et Lévizac, mettent au pluriel chaque substantif et chaque adjectif qui se trouve dans une expression composée employée au pluriel, à moins qu'une préposition ne les sépare, et, dans ce cas, le second seul reste invariable : ainsi ils écrivent des *abat-vents*, des *contre-jours*, des *rouges-gorges*, des *caux-de-vie*, des *chefs-d'œuvre*.

Cependant Lévizac ajoute que la marque du pluriel ne se met pas dans les mots composés qui, par leur nature, ne changent pas de terminaison; comme des *crève-cœur*, des *rabat-joie*, des *passe-partout*, etc.

L'adverbe *partout* est invariable de sa nature; mais *cœur* et *joie* ne se mettent-ils pas, selon le sens, au singulier et au pluriel? c'est donc le sens, et non leur nature, qui s'oppose ici à ce qu'ils prennent le *s*: en effet des *crève-cœur*, sont des déplaisirs qui crèvent le cœur.

Wailly, de son côté, dit que, par exception, il faut écrire sans *s* des *coq-à-l'âne*. N'y a-t-il que cette exception à sa règle, et pourquoi a-t-elle lieu? c'est, aurait-il répondu, parce que le sens s'oppose au pluriel, comme dans des *prie-dieu*, que l'Académie écrit ainsi. Eh bien, d'après cette réponse même, Wailly aurait donc écrit des *pieds-à-terre*, des *têtes-à-tête*, des *hôtels-dieux*, des *gardes-manger*; ce qui prouve d'une manière évidente que, pour l'orthographe de ces sortes d'expressions, ce n'est point le matériel des mots partiels qu'on doit consulter, mais bien le sens qu'ils présentent.

Au surplus, Wailly et Lévizac n'ont pas prévu tous les cas; beaucoup de substantifs composés n'entrent dans aucune de leurs règles, qui cependant ont été copiées, sans examen, par la plupart de nos Grammairiens modernes.

MM. Boinvilliers, Wicard et Crépel sont les seuls qui aient plus ou moins rectifié la règle donnée par Lévizac et Wailly; et MM. de Port-Royal, Dumarsais, Condillac, Marmontel, Beauzée et Fabre n'ont point traité cette question, qui présente cependant beaucoup d'intérêt.

D'autres Grammairiens, et particulièrement MM. Lemare et Freville, ne consultent que la nature et le sens des mots partiels pour l'orthographe des substantifs composés. Au singulier, ils écrivent un *serre-papiers*, parce que la décomposition amène un arrière-cabinet ou une tablette pour serrer *des papiers* et non *du papier;* et, d'après la même analogie, un *va-nu-pieds*, un *couvre-pieds*, un *gobe-mouches;* et d'autres substantifs composés dont nous donnerons la décomposition. Au pluriel, ils écrivent des *serre-tête*, parce que la décomposition amène des rubans, des bonnets qui *serrent la tête* et non *les têtes;* et, d'après la même analogie, des *abat-jour*, des *boute-feu*, des *arcs-en-ciel*, des *hauts-de-chausses*, des *tête-à-tête*, etc.

Enfin pour cette question d'orthographe, le *Dictionnaire de l'Académie* ne peut faire autorité, parce qu'il est souvent en contradiction avec lui-même.

On y trouve :

Un *chasse-mouche*. . . .	et un *gobe-mouches*.
Un *couvre-pied*.	et un *va-nu-pieds*.
Des *pot-au-feu*.	et des *arcs-en-ciel*.
Une *mille-feuille*.	et des *mille-fleurs*.
Un *essuie-main*.	et un *serre-papiers*.

Nous prendrons cependant l'Académie pour guide, parce que, après tout, dans les

difficultés d'interprétation ou d'usage, c'est encore la meilleure autorité, et que, sauf quelques rares contradictions, ses décisions nous semblent empreintes de justesse et de vérité. Ceux qui la repoussent, d'ailleurs, ne sont pas eux-mêmes à l'abri de toute contradiction. Et cet inconvénient est presque inévitable dans un sujet où l'on procède sans règle positive, et où les incertitudes de l'interprétation ne laissent jamais au travail une marche assurée et invariable. A. L.

La plupart des auteurs ne sont pas plus d'accord entre eux, ni avec eux-mêmes.

Buffon écrit : des *chauves-souris*, des *porcs-épics*, des *pie-grièches*.

Marmontel : des *tête-à-tête*, et des *têtes-à-têtes*.

J.-J. Rousseau : des *pot-au-feux*, et des *tête-à-tête*.

De tout cela il résulte que, pour l'orthographe des substantifs composés, les règles qu'ont données plusieurs Grammairiens sont erronées, insuffisantes même; et qu'en outre il règne une grande diversité d'opinions parmi eux. Ainsi c'est rendre un grand service à nos lecteurs que de les faire jouir du travail que M. Boniface, éditeur du *Manuel des amateurs de la langue française*, et l'un de ses plus zélés collaborateurs, a consigné dans le 1er et le 2e numéro de ce *Manuel*; mais, afin de donner à cet article tout le développement que demande une question aussi délicate, nous y ajouterons des réflexions que nous avons puisées dans le *Traité d'orthographe* de M. Lemare : ces réflexions sont d'autant plus précieuses pour nos lecteurs, que M. Lemare est un de nos meilleurs Grammairiens, et que c'est lui qui a posé le principe qui sert de base à la règle que M. Boniface énonce en ces termes :

« Tout substantif composé qui n'est point encore passé à l'état de « mot (*) doit s'écrire au singulier et au pluriel, suivant que la nature « et le sens des mots partiels exigent l'un ou l'autre nombre; c'est la « décomposition de l'expression qui fait donner aux parties compo- « santes le nombre que le sens indique. »

Observations préliminaires.

1° Dans les substantifs composés, les seuls mots essentiellement

(*) C'est par la suppression du trait d'union, et, si la prononciation l'exige, par quelques changements dans l'orthographe, qu'un substantif composé passe à l'état de mot, comme on peut le voir dans *adieu, auvent, justaucorps, portefeuille, contrevent*, etc.

invariables sont le *verbe*, la *préposition* et l'*adverbe*, comme : des *casse-noisettes*, des *avant-coureurs*, des *quasi-délits*.

2° Le substantif et l'adjectif se mettent au singulier ou au pluriel, selon le sens et selon les règles de notre orthographe; comme dans : des *contre-vent*, des *contre-amiraux*, des *cure-dents*, des *terre-pleins*, des *demi-heures*, des *quinze-vingts*.

3° Si, comme dans *piç-grièche*, *franc-alleu*, il entre un mot qu'on n'emploie plus isolément, ce mot prend la marque du pluriel, parce qu'alors il joue le rôle d'un adjectif ou d'un substantif pris adjectivement; comme dans : des *nerfs-férures*, des *gommes-guttes*, des *pies-grièches*, des *loups-garous*, des *loups-cerviers*, des *arcs-boutants*, des *arcs-doubleaux*, des *épines-vinettes*.

4° La locution latine *vice*, qui signifie *à la place de*, et les mots initials, *mi*, *demi*, *semi*, *ex*, *in*, *tragi*, *archi*, placés avant un substantif, restent toujours invariables, comme dans : des *vice-rois*, des *miaoût*, des *demi-dieux*, des *semi-tons*, des *ex-généraux*, des *in-douze*, des *tragi-comédies*, des *archi-chanceliers*.

5° Lorsque l'expression est composée de plusieurs mots étrangers, l'usage général est de ne point employer la marque du pluriel; comme dans : des *te-Deum*, des *post-scriptum*, des *auto-da-fé*, des *mezzo-termine*, des *forte-piano*. (*Voy.* plus haut, p. 158.)

Développements de la règle précédente, ou application de cette règle à chacun des substantifs composés dont l'analyse pourrait présenter quelques difficultés.

ABAT-JOUR, plur. des *abat-jour :* des fenêtres qui abattent le *jour;* ou, comme le dit l'Académie, des fenêtres construites de manière que le jour qui vient d'en haut se communique plus facilement dans le lieu où elles sont pratiquées.

ABAT-VENT, plur. des *abat-vent :* des charpentes qui abattent *le vent*, qui en garantissent.

AIGUE-MARINE, plur. des *aigues-marines :* des pierres précieuses, couleur de vert de mer. *Aigue* vient du latin AQUA, *eau ;* ainsi *aigue-marine* signifie *eau-marine*, ou *de mer*.

APPUI-MAIN, plur. des *appui-main* (218) : des baguettes servant d'*appui à la main* qui tient le pinceau.

Quand on emploie le pluriel, c'est apparemment pour désigner plusieurs de ces

---

(218) La décomposition d'un substantif composé peut amener un singulier aussi

appuis qui peuvent servir à plusieurs *mains*. Or, il semble logique d'écrire des *appuis-mains*. Et comme, avant tout, il nous paraît nécessaire d'éviter cette exception bizarre d'un mot au pluriel sans les signes caractéristiques de ce nombre, nous établissons ce principe : toutes les fois qu'un mot peut raisonnablement se décomposer de manière à admettre la distinction du singulier et du pluriel, nous le ferons rentrer dans la règle ordinaire des substantifs. Cette raison, fort plausible, semble avoir guidé l'Académie dans beaucoup de cas ; nous l'adoptons donc avec confiance, parce qu'elle ferme la porte au caprice, et qu'elle va nous guider d'une manière sûre et uniforme dans toutes les difficultés de notre sujet. A. L.

ARC-BOUTANT, plur. des *arcs-boutants :* des *arcs,* ou des parties d'arc, qui appuient et soutiennent une muraille; comme on en voit aux côtés des grandes églises. Dans cette expression, *boutant* est un adjectif verbal qui vient de l'ancien verbe *bouter*, pousser.

BAIN-MARIE, plur. des *bains-marie :* des *bains* de la prophétesse Marie, qui, dit-on, en est l'inventrice.

L'Académie n'indique pas le pluriel ; nous le croyons inusité. A. L.

BELLE-DE-NUIT, plur. des *belles-de-nuit;* des fleurs belles la *nuit.*

BLANC-SEING, plur. des *blanc-seings :* des *seings en blanc,* des papiers signés *en blanc,* sur du blanc.

L'Académie ne s'explique pas ; mais elle constate que dans ce sens on dit quelquefois *un blanc-signé,* et elle range les deux locutions dans l'article *Blanc,* espace réservé pour être rempli plus tard. Il nous semble qu'alors on pourrait écrire des *blancs-signés.* Ce serait toujours une exception de moins. A. L.

BON-CHRÉTIEN, BON-HENRI, plur. des *bon-chrétien*, des *bon-henri.* Ce sont, dit M. Laveaux, des poires d'une espèce à laquelle on a donné le nom de *bon-chrétien*, le nom de *bon-henri.*

On dit abusivement au singulier, dans quelques cas seulement, du *bon-chrétien,* du *bon-henri,* c'est-à-dire, des poires de l'espèce dite *bon-chrétien, bon-henri;* mais il faut dire au pluriel des *poires de bon-chrétien*, des *poires de bon-henri.* C'est l'espèce qui a donné le nom de *bon-chrétien,* de *bon-henri*, et non pas les individus.

Nous ferons remarquer d'abord que l'Académie désigne le *bon-henri* comme une plante, et non comme un fruit. Nous dirons ensuite à notre tour qu'il y a contradiction complète à ne pas mettre ici le signe du pluriel, lorsqu'on écrit plus loin des *messires-jeans,* etc. (voy. *Pont-Neuf*). L'Académie, il est vrai, écrit *des reines-Claude,* et elle se tait sur les autres. Mais nous oserons, contre son avis, soutenir qu'il faut employer le signe du pluriel, parce que ces noms caractéristiques

---

bien qu'un pluriel ; mais alors c'est toujours la raison qui doit décider de l'emploi de l'un des deux nombres : en conséquence, quoique l'on puisse dire, par exemple, que des *appuis-mains* sont des *appuis* de *mains,* il nous semble qu'il est encore mieux de dire que ce sont des *baguettes servant d'appui à la main.*

sont devenus par l'usage des noms communs, comme on dit des *tartufes*, des *calepins*, des *claudes*; et d'ailleurs, pourquoi le mot *reines* au pluriel, s'il doit se rapporter à un nom propre? Il est impossible aujourd'hui que l'esprit se reporte à l'étymologie. Le mot *reine-claude* ne rappelle à personne autre chose que l'idée d'une prune; *messire-jean* que l'idée d'une poire. Écrivons donc au pluriel des *bons-chrétiens*, des *bons-henris*, des *messires-jeans*, des *reines-claudes*, comme des *reines-marguerites*. A. L.

BOUTE-EN-TRAIN, plur. des *boute-en-train*: des hommes qui *boutent*, qui mettent les autres *en train*, qui les animent soit au plaisir, soit au travail : suivant la définition de l'Académie.

BOUTE-FEU, au propre, incendiaire; plur. des *boute-feu* : des hommes qui, de dessein formé, *boutent* ou mettent le *feu* à un édifice, ou à une ville (peu usité en ce sens).

BOUTE-TOUT-CUIRE, plur. des *boute-tout-cuire* : des hommes qui *boutent*, qui mettent *tout cuire*, qui mangent, qui dissipent tout ce qu'ils ont.

BRISE-COU, BRISE-VENT, plur. des *brise-cou*, des *brise-vent*: des escaliers où l'on risque de tomber, de se briser le cou, si l'on n'y prend pas garde; des clôtures qui servent à briser le vent.—D'après la même analogie, on écrira des *brise-glace*, des *brise-raison*, des *brise-scellés*, etc.

CASSE-COU, plur. des *casse-cou* : des endroits où l'on risque de se casser *le cou*.

Le nom de toutes les parties du corps qui dans un même individu n'admettent pas le pluriel, doit nécessairement ne pas l'admettre dans le substantif composé. Ainsi donc nous écrirons au pluriel des *casse-cou*, des *casse-tête*, des *coupe-gorge*, des *couvre-chef*, des *crève-cœur*, des *serre-tête*; mais dès que le pluriel peut s'employer, on rentre dans la règle. Il faudra donc écrire des *coupe-jarrets*, des *crocs-en-jambes*, des *cure-dents*, des *essuie-mains*, des *perce-oreilles*. Voilà la marche qui semble adoptée par l'Académie; elle nous servira de règle. A. L.

Voyez, page 187, s'il faut écrire, même au singulier, *casse-noisettes*, *casse-mottes* avec un *s*.

CHASSE-MARÉE, plur. des *chasse-marée* : des voituriers qui chassent devant eux *la marée*, qui apportent *la marée*.

Un *chasse-marée*, dit l'Académie, est un voiturier qui apporte *la marée*; il faut donc se garder d'écrire : les huîtres que les *chasse-marées* apportent! Qu'importe le nombre des voituriers? C'est toujours de la marée qu'ils apportent.

Voyez, page 187, s'il faut écrire, au singulier, *cent-suisses* et *chasse-mouches* avec un *s*.

CHAUVE-SOURIS, plur. des *chauves-souris* : des oiseaux qui ressem-

blent à une souris qui est chauve, c'est-à-dire qui a des ailes *chauves*, des ailes sans plumes.

CHEF-D'ŒUVRE, plur. des *chefs-d'œuvre* (219) : des chefs, des pièces principales d'exécution; au figuré, des ouvrages parfaits en leur genre. Les Italiens disent : *i capi d'opera*, et ne pluralisent jamais le dernier mot.

CHOU-FLEUR, plur. des *choux-fleurs* : des *choux* qui sont *fleurs*.

COLIN-MAILLARD, plur. des *colin-maillard* : des jeux où *Colin* cherche, poursuit *Maillard*.

L'Académie appelle aussi *colin-maillard* le joueur qui a les yeux bandés et cherche les autres. Toutefois, en admettant même l'étymologie qu'on donne ici, si l'on indique plusieurs jeux, il faudra entendre que plusieurs *Colins* poursuivent plusieurs *Maillards*. Or, dans tous les cas, le nom propre ici est employé au figuré, et prend la marque du pluriel (voy. p. 136). Nous devons donc écrire des *colins-maillards*. A. L.

CONTRE-DANSE, plur. des *contre-danse* : on croit que ce mot est une altération de l'anglais *country-dance* (danse de la contrée, de la campagne).

L'Académie ne met plus de séparation, et fait un mot simple : *des contredanses*. A. L.

CONTRE-JOUR, plur. des *contre-jour* : des endroits qui, comme le dit l'Académie, sont contre *le jour*, opposés *au jour*.

CONTRE-POISON, plur. des *contre-poison*. Remède, dit l'Académie, qui empêche l'effet du poison; alors on doit, ainsi que le fait observer M. Lemare, écrire *contre-poison* au pluriel comme au singulier, car le même antidote peut servir également contre un ou plusieurs poisons.

Cependant, lorsqu'on parle des remèdes contre les *poisons* en général, il nous semble nécessaire d'écrire des *contre-poisons*. L'exception n'est donc pas encore nécessaire ici. Il serait même à désirer que ce mot perdît le signe de substantif composé, et s'écrivît comme le mot simple *des contrevents*. A. L.

CONTRE-VÉRITÉ, plur. des *contre-vérités*. La *contre-vérité* a beaucoup de rapport avec l'ironie. *Amende honorable*, par exemple, est

---

(219) CHEF-D'ŒUVRE. Ce mot, quand il est joint par la préposition *de* à un autre substantif, peut se prendre en bonne ou en mauvaise part : *un chef-d'œuvre d'habileté, un chef-d'œuvre de bêtise*. (Gattel, Féraud et Laveaux.)

« On n'a guère vu jusqu'à présent un *chef-d'œuvre* d'esprit qui soit l'ouvrage « de plusieurs. » (La Bruyère.)

« Cette harangue était un *chef-d'œuvre* d'impertinence, et en la lisant j'ai désespéré du salut de son esprit. » (Balzac.)

une *contre-vérité*, une vérité prise dans un sens opposé à celui de son énonciation; car, au lieu d'être honorable, elle est infamante, déshonorante.

Pour être conséquent avec le système d'interprétation admis dans cette table, ne devrait-on pas dire qu'il s'agit ici de propositions énoncées contrairement *à la vérité* de la pensée? Et alors le signe du pluriel ne serait pas motivé. Mais, au contraire, d'après le principe suivi par l'Académie, on peut voir dans ce mot : des assertions contraires *aux vérités* qu'on veut exprimer, et alors la règle est applicable : *des contre-vérités*. A. L.

COQ-A-L'ANE, plur. des *coq-à-l'âne :* des discours qui n'ont point de suite, de liaison, qui ne s'accordent point avec le sujet dont on parle. *Faire un coq-à-l'âne*, c'est passer d'une chose à une autre tout opposée, comme d'un *coq à un âne*.

COUPE-GORGE (220), plur. des *coupe-gorge :* des lieux écartés, secrets, obscurs, déserts, où l'on court risque d'avoir la gorge coupée. (*Voy.* plus haut, *casse-cou*.)

COURTE-POINTE, plur. des *courtes-pointes :* ce substantif composé est une altération de *contre-points*, espèce de couverture où les *pointes* ou *points* sont piqués les uns contre les autres; couverture *contre-pointée*. La préposition *contre* étant changée en l'adjectif *courte*, les deux mots qui forment le substantif composé doivent prendre alors le *s* au pluriel.

COUVRE-CHEF, plur. des *couvre-chef:* des coiffures propres à couvrir le *chef* ou la *tête*. (*Voy.* plus haut, *casse-cou*.)

COUVRE-FEU, plur. des *couvre-feu :* des ustensiles qui servent à couvrir le *feu*. — L'Académie se tait sur ce pluriel.

Voyez, page 188, s'il faut écrire au singulier, *couvre-pieds* avec un *s*.

CRÈVE-CŒUR, plur. des *crève-cœur :* des déplaisirs qui crèvent, qui fendent le *cœur*.

Une grande quantité de *crève-cœur*, ou plutôt ce mot dans toute son étendue, peut ne s'appliquer qu'à la même personne. Il n'entraîne donc pas l'idée de pluralité; il ne demande pas d'être écrit par un *s*. Voyez d'ailleurs au mot *casse-cou*. A. L.

CRIC-CRAC, plur. des *cric-crac :* c'est, dit M. Lemare, une onoma-

---

(220) COUPE-GORGE : on écrit de même des *coupe-jarret*, des *coupe-pâte*. L'Académie écrit néanmoins des *coupe-jarrets*. Mais *jarret* est ici employé dans un sens vague, indéfini, dans un sens général ; et certainement, quand on dit *coupe-jarret*, il ne s'agit pas du nombre des jarrets ; autrement, un seul quelquefois ferait, en ce genre, plus d'ouvrage que quatre.

— Voyez ce que nous avons dit au mot *casse-cou*. A. L.

topée, c'est-à-dire un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie. TRICTRAC est ainsi formé, mais *tric* et *trac* étant sans tiret, on écrit, au pluriel, des *trictracs*. — Même raison pour *flicflacs* et pour *flonflons*, *crincrins*, etc.

CROC-EN-JAMBES, plur. des *crocs-en-jambes* : plusieurs *crocs* que l'on forme en mettant son pied entre les jambes de quelqu'un pour le faire tomber.

Ce mot prenant un *s*, même au singulier, ne devrait pas être placé dans cette liste, mais dans la suivante. Toutefois est-il bien nécessaire pour le sens de ce mot que les deux *jambes* soient attaquées, et ne fait-on pas tomber un homme en faisant brusquement fléchir *une* de ses jambes? Nous pourrons donc écrire avec l'Académie *un croc-en-jambe* : et quand plusieurs *crocs* attaquent plusieurs *jambes*, nous écrirons des *crocs-en-jambes*. Voyez pour la prononciation ce que nous avons dit de ce mot, p. 38 et 39 ; et notre observation p. 190. A. L.

CUL-DE-JATTE, plur. des *culs-de-jatte*. Ici la partie est prise pour le tout : ce sont des hommes nommés *culs-de-jatte*, à cause de la *jatte* sur laquelle ils se traînent.

Voyez, p. 188, s'il faut écrire au singulier, *cure-dents*, *cure-oreilles* avec un *s*.

DAME-JEANNE, plur. des *dames-jeannes*. — Voyez *Pont-neuf*.

EAU-DE-VIE, plur. des *eaux-de-vie*. On dit *diverses eaux-de-vie*.

Voyez, p. 188, s'il faut écrire au singulier, *entr'actes*, *entre-côtes*, et *essuie-mains* avec un *s*.

FESSE-MATHIEU, plur. des *fesse-mathieu*. Ce substantif composé est une altération de *il fait saint Mathieu*; c'est-à-dire, il fait comme saint Mathieu, qui, dit-on, avant sa conversion, était usurier. C'est par analogie avec cette expression qu'on appelle des *fesse-cahiers*, des copistes qui font bien vite, et le plus au large qu'ils peuvent, les cahiers, les rôles dont on les a chargés.

L'Académie écrit au pluriel *des fesse-mathieux*. Quant à l'étymologie du mot, celle qu'on donne ici nous paraît au moins très hasardée. A. L.

FIER-A-BRAS, plur. des *fier-à-bras*. Ce mot composé est une altération de *fiert-à-bras*, c'est-à-dire, qui frappe à tour de bras. — Ici *fier* vient du latin *ferit*, il frappe. Nous avons retenu, dans la locution *sans-coup-férir*, l'infinitif de ce verbe.

Mais, en ce sens, il faudrait écrire *fiert*, comme dans ce vieux proverbe *tel fiert* (frappe) *qui ne tue pas*. D'ailleurs, un *fier-à-bras* n'est pas un homme qui frappe, mais un fanfaron, plus menaçant que brave, et qui fait le *fier* à cause de la force de son bras. Les latins se servent souvent du mot *ferox* dans ce sens : *ferox linguâ*, *ferox viribus* ; comme si l'on disait *fier-à-langue*, *fier-à-bras*. Cette étymologie plus simple nous paraît la meilleure. Mais alors il faudra écrire des *fiers-à-bras*. Voyez aussi notre observation, p. 190. L'Académie garde le silence. A. L.

FOUILLE-AU-POT, pl. des *fouille-au-pot :* des hommes, des marmitons dont la fonction est de fouiller, de visiter le *pot.*

GAGNE-DENIER, plur. des *gagne-denier :* tous ceux qui gagnent leur vie par le travail de leur corps, sans savoir de métier. Il n'y a pas plus de raison, dit M. Lemare, pour écrire un *gagne-denier* que des *gagne-denier :* car s'il s'agissait du nombre plutôt que de l'espèce, un seul homme pourrait être appelé *gagne-denier* ou *gagne-deniers.* Ainsi, quelque opinion que l'on adopte, le singulier et le pluriel doivent avoir la même orthographe.

Pourquoi donc ne pas faire une distinction ; pourquoi ne pas suivre la Grammaire quand la raison le permet ? Si chacun gagne *un denier*, ne peut-on pas, en énonçant la réunion des individus, énoncer aussi celle *des deniers?* Nous écrivons avec l'Académie des *gagne-deniers*. A. L.

GAGNE-PAIN, plur. des *gagne-pain :* des outils avec lesquels on gagne son pain.

GAGNE-PETIT, plur. des *gagne-petit :* des remouleurs qui gagnent peu, qui se contentent d'un petit gain.

GARDE-CÔTE (221), plur. des *gardes-côtes :* des gardiens des côtes.

GARDE-FEU, plur. des *garde-feu :* des grilles qui gardent, qui garantissent du feu.

Voyez, pag. 189, si l'on doit écrire au singulier, *garde-fous* avec un *s*.

GARDE-NOTE, plur. des *garde-note :* des personnes qui gardent *note.* On dit *prendre note, tenir note;* de même on doit dire *garder note,* d'où *garde-note.*

Cette conclusion n'est pas d'accord avec la règle posée tout à l'heure au mot *garde-côte* : il s'agit ici également d'un *gardien*, et non pas d'un meuble où l'on garde des notes. L'Académie a donc raison d'écrire *des gardes-notes.* Ainsi, point de doute, il faudra toujours un *s* au pluriel de *garde* dans le sens de *gardien.* Mais quelle règle suivra-t-on pour la seconde partie de ces mots composés ? Il faut, dit-on, recourir au sens : comme si les mots n'étaient pas susceptibles de plusieurs interprétations, comme si ce n'était pas livrer l'orthographe à l'arbitraire et au hasard ! Si l'on parle d'un magasin gardé par deux personnes, le sens exigera que l'on écrive *des gardes-magasin ;* si deux magasins n'ont qu'un seul gardien, le sens

---

(221) *Observation* —Si *garde*, en composition, se dit d'*une personne*, alors il a le sens de *gardien,* substantif qui doit prendre le *s* au pluriel : des *gardes-champêtres*, des *gardes-marines,* des *gardes-magasins*, des *gardes-manteaux*, etc.; mais si *garde* se dit d'*une chose*, ou se rapporte à *une chose*, alors il est verbe, et par conséquent invariable : des *garde-vue*, des *garde-manger*, des *garde-robes*, etc.

— Voyez ce qui est dit au mot *garde-note.*

exigera *un garde-magasins* et ainsi des autres. Les Grammairiens veulent qu'on écrive *une garde-malades*, une femme qui garde *les malades*; mais comme on ne garde ordinairement qu'un *malade* à la fois, l'Académie a raison aussi d'écrire *garde-malade*. Qui décidera du vrai sens? Pourquoi un *garde-chasse* serait-il plutôt *un gardien de la chasse* que *des chasses*, puisqu'on dit un *capitaine des chasses?* Concluons que cette règle, tirée du sens des mots, sera souvent un guide infidèle. L'Académie, comme nous l'avons dit, part d'un autre principe; elle écrit: un *garde-côte*, des *gardes-côtes*; une *garde-malade*, des *gardes-malades*; un *garde-note*, des *gardes-notes*. Ainsi les deux mots, n'étant pas joints par une particule, mais rapprochés et liés par une étroite cohérence, paraissent devoir subir les mêmes lois: le second fait en quelque sorte les fonctions d'adjectif; il explique, il qualifie le premier; et certes l'analogie est grande entre *garde-bois* et *garde-forestier*. De là, nous tirerons cette règle générale: que le second mot devra toujours s'accorder avec le premier et varier comme lui, excepté dans le cas où ce second mot serait lui-même invariable. Nous écrivons donc au pluriel avec deux *s*, *gardes-chasses*, *gardes-marteaux*, *gardes-rôles*, *gardes-ventes*, etc. Mais nous écrivons: des *gardes-vaisselle*, des *gardes-marine*, parce que les mots *vaisselle* et *marine* ne prennent pas le pluriel. Quelques-uns cependant entendent *gardes-marines* comme *gardes françaises*; ce n'est pas l'opinion de l'Académie. Enfin elle écrit *un garde-sacs*, par exception, à cause du sens; plur. *des gardes-sacs*. De cette manière nous aurons une marche plus sûre, et nous éviterons les contradictions qui se rencontrent entre la liste donnée p. 191 et celle qui se trouve ici. A. L.

GATE-MÉTIER, plur. des *gâte-métier*: des *hommes* qui *gâtent le métier*, en donnant leur marchandise ou leur peine à trop bon marché.

Voyez, pag. 189, pourquoi l'on doit écrire, au singulier, *gobe-mouches* avec un *s*.

GRIPPE-SOU, plur. des *grippe-sou*: des gens d'affaires qui, moyennant le *sou pour livre*, c'est-à-dire, une très légère remise, reçoivent les rentes. C'est dans le même sens que l'on écrira des *pince-maille*. *Maille*, dit l'Académie, était une monnaie au-dessous du denier: *Trois sous, deux deniers et maille. Il n'a ni sou ni maille.* — Des *pince-maille* sont des personnes qui *pincent*, qui ne négligent pas une *maille*. Ainsi les *pince-maille* sont de deux ou trois degrés plus ladres, plus avides que les *grippe-sou*.

Par les mêmes raisons que pour *gagne-denier*, il faut écrire au pluriel des *grippe-sous*, des *pince-mailles*. A. L.

HAUSSE-COL, plur. des *hausse-col*: des plaques que les officiers d'infanterie portent au-dessous du cou, ainsi que le dit l'Académie, et non pas au-dessous des *cous*.

Mais quand il y en a plusieurs, ils haussent plusieurs *cols*, et non pas un seul: le sens peut donc n'être pas restreint comme dans *casse-cou*, *crève-cœur*. Ajoutez encore que le mot *col* peut avoir une autre signification: *Les militaires portent des cols noirs.* (Acad.) Ecrivons avec l'Académie *des hausse-cols*. A. L.

HAUT-LE-CORPS, plur. des *hauts-le-corps :* les sauts, les premiers mouvements d'un homme à qui l'on fait des propositions qui le révoltent.

L'Académie écrit *des haut-le-corps,* et avec raison; car *haut* ne peut être ici synonyme de saut, et d'ailleurs, dans ce cas, il faudrait *haut-de-corps.* Il s'agit donc d'indiquer qu'on a *le corps haut,* qu'on se dresse. Il en sera de même dans la locution *haut-le-pied.* A. L.

HAUTE-CONTRE, plur. des *hautes-contre :* des parties de musique, des voix qui sont opposées, qui sont contre une autre sorte de voix.

HAUTE-FUTAIE, plur. des *hautes-futaies :* des bois, des futaies élevées, hautes.

HAVRE-SAC, plur. des *havre-sacs :* ce mot, dit Ménage, est entierement allemand. *Habersack* signifie littéralement dans cette langue *sac à avoine,* du mot *sak,* sac, et *haber,* avoine. *Sac* est donc le seul mot qui doive prendre le pluriel.

HORS-D'ŒUVRE, plur. des *hors-d'œuvre :* certains petits plats qu'on sert avec les potages et avant les entrées; avant que les convives se mettent à l'œuvre. On le dit aussi des parties d'un livre, d'un ouvrage de l'art, qui ne tiennent pas immédiatement au sujet traité.

MOUILLE-BOUCHE, plur. des *mouille-bouche,* des poires qui mouillent la bouche. — L'Académie se tait sur ce pluriel.

PASSE-DROIT, plur. des *passe-droit:* des grâces qui passent le droit, des grâces qu'on accorde à quelqu'un contre le droit.

Quand on énonce le pluriel, il est évident qu'il y a plus d'un droit méconnu, plus d'un intérêt blessé. C'est pour cela que l'Académie écrit *des passe-droits,* et par suite des *passe-ports,* des *passe-poils.* Ce qui confirme encore le principe que nous avons émis plus haut sur la distinction des nombres. A. L.

PASSE-PAROLE, plur. des *passe-paroles :* des commandements, des paroles que l'on donne à la tête d'une armée, et qui, de bouche en bouche, passent aux derniers rangs.—L'Académie écrit de même un *passe-volant,* des *passe-volants.*

PASSE-PARTOUT, plur. des *passe-partout :* des clefs qui passent partout, qui ouvrent toutes les portes.

On doit écrire de même des *passe-debout.* A. L.

PASSE-PASSE, *tour d'adresse,* plur. des *passe-passe.* Voyez le mot PIQUE-NIQUE.

L'Académie n'admet que la seule locution *tours de passe-passe.*

PASSE-PORT, plur. des *passe-port :* qu'il y ait un ou plusieurs *passe-port,* dit M. Lemare, ce sont toujours des papiers pour passer le *port,* ou son chemin. — Voyez *Passe-droit.*

PERCE-NEIGE, PERCE-PIERRE, plur. des *perce-neige :* de petites plantes qui percent *la neige*, *la pierre*, qui croissent à travers *la neige*, *la pierre*. — L'Académie se tait sur ce pluriel.

PIED-A-TERRE, plur. des *pied-à-terre :* des lieux, des logements où l'on met seulement le *pied à terre*, où l'on ne vient qu'en passant.

PIED-PLAT, plur. des *pieds-plats :* on appelle, dit l'Académie, un *pied-plat*, un homme qui, par son état et par sa conduite, ne mérite que le mépris. Il paraît, selon M. Boniface, que cette locution s'est introduite dans le temps que les hommes de basse naissance portaient des souliers plats, et que les talons hauts étaient la marque distinctive de la noblesse.

L'étymologie de ce mot pourrait remonter fort loin ; car les Romains désignaient par *planipes* ou *plat-pied*, les histrions de bas étage qui ne portaient pas le brodequin comique, ou même ceux qui n'ayant pas de tréteaux, jouaient de plain pied dans la rue. C'était dès lors un terme de mépris. A. L.

PIQUE-NIQUE, plur. des *pique-nique :* des repas où ceux qui *piquent*, qui *mangent*, font signe de la tête qu'ils paieront.

Les Allemands, dit M. Lemare, ont aussi leur *picknick*, qui a le même sens que le nôtre. *Picken* signifie *piquer*, *becqueter*, et *nicken* signifie *faire signe de la tête*. — *Pique-nique* est donc, comme *passe-passe*, un composé de deux verbes; il est dans l'analogie de cette phrase, *qui touche mouille*.

L'analogie n'est pas complète, car *passe-passe* ne peut être composé que d'un seul verbe, c'est un mot redoublé ; et dans *qui touche mouille*, le relatif joint les deux verbes. Nous ne prétendons pas contester l'étymologie allemande de ce mot ; mais l'orthographe en doit être française. Or, nous avons en français une vieille locution, *faire la nique*, qui indique un signe de tête, une marque de défi ou de moquerie. Ce mot a bien pu servir de règle dans la composition de *pique-nique*. Aussi l'Académie écrit-elle des *pique-niques*, et nous devons nous soumettre à cette autorité. A. L.

PLAIN-CHANT, plur. des *plains-chants :* des chants plains, unis, simples, ordinaires de l'église.

PONT-NEUF, plur. des *ponts-neufs :* un *pont-neuf* est un nom que l'on donne à de mauvaises chansons, telles que celles qui se chantaient sur le Pont-Neuf à Paris. On écrit des *ponts-neufs*, d'après une figure de mots par laquelle on prend la partie pour le tout. Le fondement de cette figure est un rapport de connexion; l'idée d'une partie saillante d'*un tout* réveille facilement celle de ce tout. Dans le substantif composé *pont-neuf*, employé par métonymie, l'idée de chanson prédomine toujours, et c'est pour cela qu'on a dit un *pont-*

neuf, et au pluriel des *ponts-neufs*, parce que le substantif composé *pont-neuf*, remplaçant le mot *chanson*, est susceptible, comme lui, de prendre la marque du pluriel.

C'est par la même figure que l'on dit *cent voiles*, pour *cent vaisseaux; cent feux*, pour *cent ménages*; voilà de *beaux loutres*, pour signifier de beaux chapeaux faits avec le poil de la *loutre;* des *rouges-gorges*, pour des oiseaux qui ont la *gorge rouge;* des *blancs-becs*, pour des jeunes gens sans expérience, sans barbe, qui, pour ainsi dire, ont *le bec blanc.*

C'est encore par la même figure, qui prend la cause pour l'effet, l'inventeur pour la chose inventée, le possesseur pour la chose possédée, que l'on dit, un *Raphaël*, un *calepin*, une *dame-jeanne*, un *messire-jean*, une *reine-claude*, etc., et au pluriel, des *Raphaëls*, des *calepins*, des *dames-jeannes*, des *messires-jeans*, des *reines-claudes*.

PORTE-AIGUILLE, plur. des *porte-aiguille :* des instruments qui *portent* ou allongent une aiguille : ils n'en portent, ils n'en allongent qu'une à la fois. Il ne s'agit point, dans ces mots et les semblables, du nombre des choses, mais de l'espèce de la chose portée. C'est ainsi que l'on dit de plusieurs : *Ils portent la haire, ils portent l'épée, ils portent perruque*, etc. — Par analogie on écrira : des *porte-arquebuse*, des *porte-dieu*, des *porte-drapeau*, etc.

Telle est aussi la décision de l'Académie Mais nous avouons qu'il nous est difficile d'en comprendre la raison ; car, si l'on doit écrire des *porte-aiguille* sans *s*, parce qu'ils n'en portent qu'une à la fois, de même il faudra écrire sans *s* des *tire-botte*, parce qu'ils n'en tirent qu'une à la fois, et, par la même raison encore, *des casse noisette :* ce qui serait contraire, pour ces derniers mots, à la décision de l'Académie et de tous les Grammairiens. Allons plus loin : chaque régiment a son drapeau ; on dit des soldats qu'ils sont sous *les drapeaux*. Or, si nous ne mettons pas de *s* pour indiquer plusieurs *porte-drapeau*, ne semblons-nous pas indiquer qu'ils portent tous le même, comme lorsqu'on dit des *porte-dieu ?* C'est donc, il faut l'avouer, sans en comprendre les motifs que nous subissons le jugement de l'Académie. Voici, du reste, tous les mots qu'elle indique comme ne prenant point le signe du pluriel : *porte-aiguille, porte-arquebuse, porte-baguette, porte-bougie, porte-crosse, porte-dieu, porte-drapeau, porte-enseigne, porte-épée, porte-étendard, porte-fer, porte-hache, porte-malheur, porte-montre* (petit coussin), *porte-mousqueton, porte-page, porte-pierre, porte-respect, porte-tapisserie, porte-vent, porte-verge.* Elle écrit en un mot simple des *portecollets*, des *portecrayons*, des *portefeuilles*, des *portemanteaux.* Elle n'indique pas l'exception pour *porte-trait;* est-ce une omission, ou faut-il écrire des *porte-traits?* Enfin, elle admet au singulier un *porte-clefs*, un *porte-montres* (armoire d'horloger), un *porte-mouchettes;* et comme substantifs pluriels, des *porte-barres, porte-étriers, porte-étrivières.* Nous avons fait le relevé de tous ces mots, parce que nous n'a-

vons pas vu ici de principe fixe qui pût servir de règle. Notre avis personnel serait de ramener cet article aux règles posées plus haut, d'après la marche même généralement adoptée par l'Académie. (Voy. *appui-main*, *casse-cou*, *passe-droit*, *serre-file*, *tire-balle*, et surtout *garde-note*.) Ainsi nous voudrions qu'on admît le signe du pluriel pour tous les mots qui le peuvent recevoir; et que l'exception fût réservée seulement pour ceux dont le sens la réclame, des *porte-dieu*, des *porte-malheur*, des *porte-respect*. Mais l'autorité est contre nous. A. L.

Voyez, pag. 189, pourquoi l'on doit écrire, même au singulier, *porte-mouchettes*, avec un *s*.

Pot-au-feu. L'Académie écrit au pluriel, des *pot-au-feu*, parce que ce mot ne désigne pas *des pots*, mais des morceaux de viande qu'on met dans *le pot*. Elle écrit séparément *pot à l'eau*, *au lait*, *à beurre*, etc. A. L.

Pot-de-vin, plur. des *pots-de-vin*, c'est-à-dire, ce qui se donne par manière de présent, au delà du prix qui a été arrêté entre deux personnes pour plusieurs marchés conclus, et pour tenir lieu des pots de vin qu'on a coutume de payer en pareilles circonstances.

C'est ici le signe pour la chose signifiée.

Reine-claude, plur. des *reines-claudes*. On prétend que cette sorte de prunes doit son nom à la *reine Claude*. Alors c'est la cause pour l'effet, comme lorsqu'on dit, des *ponts-neufs*. — Voy. *Bon-chrétien*.

Réveille-matin, plur. des *réveille-matin* : horloges ou montres qui réveillent le matin.

Sage-femme, plur. des *sages-femmes* : des femmes qui, par leur profession, doivent être prudentes, sages; c'est la cause pour l'effet.

Sauf-conduit, plur. des *saufs-conduits* : des papiers qui assurent que *quelqu'un* ou *quelque chose est conduit sain et sauf*. On a pris l'objet *sauf-conduit* pour le papier; c'est la chose signifiée pour le signe, ou c'est l'effet pour la cause.

L'Académie, sans doute, décompose autrement ce mot. Elle semble entendre : des papiers qui conduisent en sûreté; qui sont les *conduits* ou les conducteurs d'un homme *sauf*. Ainsi elle écrit des *sauf-conduits*. A. L.

Serre-file, plur. des *serre-file* : un serre-file est le dernier de la file; par conséquent, des *serre-file* sont les derniers de *chaque file*, et non les derniers de toutes les files.

Il est vrai; mais il y a des derniers dans toutes *les files*, dans tous les pelotons; il y a donc des *serre-files*, et l'Académie a raison d'écrire ainsi au pluriel. A. L.

Voyez, page 190, pourquoi il faut écrire, même au singulier, *serre-papiers* et *sous-ordres* avec un *s*.

Serre-tête, plur. des *serre-tête* : des rubans ou bonnets de nuit avec lesquels on serre la tête. — Voyez *Casse-cou*.

TÊTE-A-TÊTE, plur. des *tête-à-tête* : des conversations ou entrevues qui se font tête-à-tête, ou seul à seul.

TERRE-PLEIN, plur. des *terre-pleins* : des endroits pleins de terre, et présentant une surface unie.

TIRE-BALLE, plur. des *tire-balle* : des instruments qui, d'après la définition de l'Académie, servent à extirper la balle de plomb du corps de ceux qui sont blessés d'un coup de fusil ou de pistolet. Comme ces armes à feu ne sont ordinairement chargées que d'une seule balle, ce mot se prend au singulier dans l'expression dont il fait partie. Par analogie, on écrira : des *tire-bouchon*, des *tire-bourre*, des *tire-moelle*, parce que ce sont des instruments pour tirer *le bouchon*, *la bourre*, *la moelle*.

Voyez, page 190, si l'on doit écrire nécessairement au singulier, *tire-bottes* avec un *s*.

L'Académie écrit au pluriel des *tire-balles*, des *tire-têtes*. D'après le même principe, nous écrirons des *tire-bottes*, des *tire-bouchons*, des *tire-bourres*, des *tire-boutons*, des *tire-fonds*, des *tire-pieds* : mais nous écrirons des *tire-moelle*, parce que ce second mot ne prend pas le pluriel. A. L.

TIRE-LIRE, plur. des *tire-lires* : ce mot composé est une altération de *tire-liard*, ainsi appelé parce que cette espèce de tronc sert à enfermer de la menue monnaie. M. Boniface, l'Académie et plusieurs Lexicographes écrivent *tirelire* en un seul mot, et alors ils écrivent au pluriel *tirelires*.

Voyez, page 190, si l'on doit écrire, même au singulier, le mot *vide-bouteilles* avec un *s*.

TROUBLE-FÊTE, plur. des *trouble-fête* : des importuns, des indiscrets qui viennent interrompre la joie d'une assemblée publique ou particulière. L'idée du nombre tombe sur le mot *personne*, qui est sous-entendu; et qu'il y ait un ou plusieurs *trouble-fête*, c'est toujours une ou plusieurs personnes qui troublent la joie d'une assemblée.

Il est vrai que Voltaire a dit dans l'*Enfant prodigue* (acte 1er, scène 5) : « Nos deux *troubles-fêtes*; » mais c'est apparemment parce qu'il avait besoin d'un *s* pour la rime.

VOLE-AU-VENT, plur. des *vole-au-vent* : des pâtisseries si légères qu'elles voleraient au moindre vent.

L'Académie écrit *vol-au-vent*, et n'admet pas le signe du pluriel. A. L.

Observation. — Il nous semble que cet article serait incomplet si nous négligions de le faire suivre de la liste des substantifs compo-

sés dont le second mot doit prendre la marque du pluriel, quoique le substantif composé soit employé au singulier.

On écrira, au singulier, comme au pluriel, avec la lettre *s* au second mot :

Un BRÈCHE-DENTS, parce qu'un brèche-dents est un homme qui a une brèche ou un vide aux dents antérieures; soit que l'on parle d'une seule personne ou de plusieurs, ce n'est toujours que l'idée d'un vide qu'on veut faire entendre, et ce vide est aux dents.

L'Académie écrit *brèche-dent* au singulier ; il faut donc expliquer : homme à qui une *dent* fait *brèche* dans la bouche. Mais l'Académie ne donne pas le pluriel. Il nous semble qu'on peut suivre ici la règle des deux substantifs (voyez *garde-note*, p. 180), et écrire des *brèches-dents*. A. L.

Un CASSE-NOISETTES, un *casse-mottes*; parce que, comme le dit l'Académie, l'un et l'autre sont des instruments avec lesquels on casse des noisettes, des mottes.

L'Académie écrit *un casse-noisette*, (voyez ce que nous avons dit à l'art. *porte-aiguille*, p. 184) au pluriel, des *casse-noisettes*. Il semblerait que par suite on dût écrire des *casse-têtes*; toutefois l'Académie retranche le *s*. Il nous est difficile de saisir la raison de cette exception, quand il s'agit des sauvages qui portent ces instruments propres à *casser les têtes*; mais nous comprenons bien cette orthographe pour désigner des travaux fatigants et qui *cassent la tête*. Dans ce dernier cas, il ne faudrait pas de *s* (voyez *casse-cou*), et c'est sans doute pour cela que le mot n'en prend dans aucun cas. Notre avis est d'admettre les deux manières, selon le sens. A. L.

CHASSE-CHIENS, parce que ce substantif composé se dit de celui qui chasse les chiens d'un lieu quelconque.

L'Académie ne reconnaît pas ce mot : mais nous mettrons au singulier *chasse-chien*, comme un *chasse-mouche*. A. L.

Un CHASSE-MOUCHES, parce que (d'après l'Académie elle-même) c'est un petit balai avec lequel on chasse les mouches.—Voyez *gobe-mouches*, p. 189.

Un CENT-SUISSES, parce que ce substantif composé se dit (suivant la définition de l'Académie) d'un des cent-suisses de la garde du roi.

L'Académie écrit *un cent-suisse*, c'est-à-dire, *un suisse* des *cent* qui gardent le roi ; ou plutôt *cent-suisse* est une sorte de substantif simple, qui fait une locution moins étrange encore que *un garde-française*, où nous voyons un adjectif féminin entrer dans la composition d'un nom masculin. Ici l'usage a plein pouvoir. A. L.

A l'égard du mot *chevau-léger*, M. Lemare voudrait qu'on écrivît au singulier comme au pluriel, *chevaux-légers* avec un *x* à *chevaux*; parce que, selon lui, on dit : *mille chevaux*, pour *mille cavaliers*, et que d'après la même ana'ogie, on dit *être dans les chevaux-légers*, et, par une abréviation plus grande, un *chevaux-légers*.

Quoi qu'il en soit, l'usage est d'écrire *chevau-léger* au singulier, et *chevau-légers* au pluriel; c'est, comme le fait observer M. Boniface, une expression consacrée, de même que *franc-maçonnerie*, substantif féminin formé sur *franc-maçon;* et *hauté-liceur*, substantif masculin formé sur *haute-lice*, où les deux dérivés, *franc* et *haute*, sont invariables.

Un CHÈVRE-PIEDS, parce que ce substantif signifie (d'après le *Dictionnaire de l'Académie)* un satyre qui a des pieds de chèvre.

L'Académie ne met un *s* qu'au pluriel : un *chèvre-pied*, des *chèvre-pieds*.

Un CLAQUE-OREILLES, parce que c'est un chapeau dont les bords sont pendants et se soutiennent peu; ainsi *claque-oreilles* est un chapeau dont les bords pendants claquent les oreilles.—L'Académie ne donne pas ce mot.

Un COUVRE-PIEDS, parce que (d'après la définition de l'Académie) c'est une sorte de petite couverture d'étoffe qui sert à couvrir les pieds.

C'est ici surtout que se montre dans le *Dictionnaire de l'Académie* l'application du principe que nous avons indiqué pour maintenir la distinction entre le singulier et le pluriel (voy. p. 174). Ce mot et les suivants ne prennent un *s* qu'au pluriel. Nous ne nous arrêterons pas sur les explications, mais nous écrirons au singulier, avec l'Académie : un *couvre-pied*, un *cure-dent*, un *cure-oreille*, un *entr'acte*, un *entre-côte*, un *essuie-main*, un *garde-fou*, une *garde-robe*. Il en sera de même de un *entre-ligne*, un *entre-nœud*, un *entre-sourcil*, etc. Toutefois, nous n'admettrons pas la marque du pluriel pour le mot *entre-sol*, parce que ce mot, selon nous, signifie un logement entre *le sol* et le premier étage, et par extension tout logement pris dans la hauteur d'un étage, c'est-à-dire, entre *le sol* d'un étage et sa partie supérieure. Nous n'admettons donc pas, comme M. N. Landais, *entresols*, ou logements pratiqués entre *deux sols*. L'Académie se tait sur ce pluriel. A. L.

Un CURE-DENTS, parce que (d'après la définition de l'Académie) c'est un petit instrument dont on se cure les dents; (—*un cure-dent.*)

Un CURE-OREILLES, parce que (d'après la définition de l'Académie) c'est un petit instrument propre à curer les oreilles; (—*un cure-oreille.*)

Un ENTR'ACTES, parce que (selon la définition de l'Académie) c'est un espace, un intervalle qui est entre deux actes, entre deux nœuds d'une pièce de théâtre; (—*un entr'acte.*)

Un ENTRE-CÔTES, parce que (d'après la définition de l'Académie) c'est un morceau de viande coupé entre deux côtes de bœuf; par la même raison, on écrira un *entre-lignes*, un *entre-nœuds*, un *entre-sourcils*. (Voyez *couvre-pieds.*)

Un ESSUIE-MAINS, parce que (d'après la définition de l'Académie) c'est un linge qui sert à essuyer les mains; (—*un essuie-main.*)

Un LAVE-MAINS, parce que ce mot signifie un ustensile de cuisine, de salle à manger où on se lave les mains; (*—mot rejeté par l'Académ.*)

Un GARDE-FOUS, parce que, dit M. Lemare, un garde-fous est une barrière que l'on met au bord des quais, des terrasses, pour empêcher que les fous ou les étourdis ne tombent; (*—un garde-fou.*)

Une GARDE-ROBES, parce que (selon l'Académie) c'est une chambre destinée à renfermer les robes, les habits ; (*—une garde-robe.*)

Un GOBE-MOUCHES, parce que ce mot signifie une espèce de petit lézard fort adroit à gober les mouches. Figurément on a donné ce nom à l'homme qui n'a pas d'avis à lui.

On reproche à l'Académie une contradiction pour avoir donné un *chasse-mouche* et un *gobe-mouches*. Nous pensons, nous, que cette différence a été admise à dessein. En effet, *une mouche* suffit pour qu'on en soit importuné et qu'on ait besoin de la chasser, témoin la fable, *le Lion et le Moucheron*. Un *gobe-mouches*, au contraire, ne prendrait pas ce nom s'il n'en avalait qu'une ; c'est ici une habitude, une manière d'être continuelle. La distinction est donc juste. A. L.

Un HAUT-DE-CHAUSSES, parce que cette expression s'entend de la partie du vêtement de l'homme qui le couvre jusqu'au haut des chausses, actuellement appelé *bas, culotte, pantalon.* — *Chausser* vient du latin *calceare* (de *calceus*, talon). Au pluriel on écrit *hauts-de-chausses.*

Conforme à la décision de l'Académie, qui admet aussi au singulier *haut-de-chausse.* A. L.

Un PÈSE-LIQUEURS, parce que (d'après la définition de l'Académie) c'est un instrument par le moyen duquel on découvre la pesanteur des liqueurs.— L'Académie : un *pèse-liqueur.*

Un PORC-ÉPICS, parce que (d'après la définition de l'Académie) un *porc-épics* est un animal dont le corps est couvert de beaucoup d'épics ou de piquants. — Le mot *épics*, dit M. Boniface, n'est point une altération, c'est l'ancienne orthographe; on disait *épic* pour *épi*, *piquant.* Ce mot vient du latin *spica ;*

On peut dire aussi que c'est un *porc* qui se distingue par l'*épic ;* il y a là deux substantifs réunis sans préposition ; ils doivent s'accorder. Voyez le mot *garde-note* p. 180. Peut-être même est-ce un adjectif, *porcus spicatus.* Aussi l'Académie écrit *un porc-épic.* Nous avons déjà parlé de ce mot, p. 38. Voyez aussi p. 190. A. L.

Un PORTE-MOUCHETTES, parce que ce mot signifie un plateau de métal où l'on met des mouchettes.—Par analogie on écrira un *porte-lettres*, et un *porte-manteaux* (autrement dit *porte-habits*) etc., etc.

L'Académie écrit un *portemanteau.* Voyez plus haut *porte-aiguille.*

Un QUINZE-VINGTS, parce qu'un *quinze-vingts* est un des aveugles

placés dans l'hôpital des Quinze-Vingts ou trois cents aveugles. — L'Académie écrit l'hôpital des Quinze-Vingts avec un *s*, et un *quinze-vingt* sans *s*; mais M. Lemare et M. Boniface font observer avec raison que *quinze-vingts* désigne dans les deux cas, au singulier et au pluriel, *quinze-vingtaines*, ou *trois cents*.

Voyez plus haut *cent-suisse*.

Un SERRE-PAPIERS, parce qu'un *serre-papiers* est une sorte de tablette où l'on serre des papiers.

Un SOUS-ORDRES, parce que (dit l'Académie) ce substantif signifie celui qui est soumis aux ordres d'un autre.

On dit : être en *sous-ordre*. Or, *un sous-ordre* peut aussi bien indiquer un homme qui est dans un *ordre*, un rang inférieur. C'est pour cela que nous écrirons avec l'Académie *un sous-ordre* et *des sous-ordres*. A. L.

Un TIRE-BOTTES, parce que c'est un instrument propre à tirer les bottes.

Comme on peut très bien ne tirer qu'*une botte* avec cet instrument, l'Académie ne met point de *s* au singulier. Voyez *tire-balle*, p. 186. A. L.

Un VIDE-BOUTEILLES, parce qu'il n'est pas probable que cette dénomination familière ait été affectée au lieu où l'on ne boit qu'une bouteille, mais à celui où l'on en vide plusieurs.

Cependant comme on peut aussi n'en vider qu'une, il est raisonnable d'écrire, avec l'Académie, un *vide-bouteille*. Nous concluons donc d'après tous ces exemples : que les substantifs composés doivent garder, le plus possible, la physionomie et les règles des noms primitifs. A. L.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer lèvent toutes les difficultés sur la manière d'écrire au singulier et au pluriel tous les substantifs composés; cependant, pour ne rien laisser à désirer, nous allons donner la liste des substantifs le plus en usage, rangés par ordre alphabétique, et tels qu'il faut les écrire au pluriel. Quant à leur orthographe au singulier, nous ne la donnerons point, afin d'abréger, et parce qu'elle ne peut pas présenter d'incertitude, puisque tous les mots qui ont dans cette liste la marque du pluriel ne la prennent (sauf les cas indiqués par l'expression au singulier *un* ou *une*) que quand on les emploie au pluriel.

Observation. — Nous avons déjà remarqué, p. 39, que l'Académie, écrivant au pluriel *arcs-en-ciel*, prononce néanmoins *arkenciel*. Ce doit être la règle générale de ce genre de mots composés. Prononçons : des *cro-ken-jambes*, des *porképics*, des *fié-rà-bras*, des *gué-tapens*. De là quelques personnes concluent, assez logiquement, que tous ces mots devraient être invariables, comme le sont *vol-au-vent*, *pot-au-feu*, *pet-en-l'air*, *coq-à-l'âne*, *pied-à-terre*, etc. A. L.

LISTE DES SUBSTANTIFS COMPOSÉS LE PLUS EN USAGE,

orthographiés ainsi qu'ils doivent l'être au pluriel.

[Nous mettrons en petits caractères, entre deux crochets, les rectifications qui nous paraîtront devoir être adoptées. A. L.]

Nota. Il y a des substantifs composés qui ne peuvent s'employer qu'au singulier; ils ne sont pas compris dans cette liste.

Des

Abat-faim (*grosses pièces de viande*).
Abat-jour. *Voyez* p. 174.
Abat-vent. *Ibid.*
Abat-voix.
Aigues - marines. *Voyez* p. 174.
Appui-main. *V.* p. 174.
[Appuis-mains.]
Après-demain.
Après-dînées, après-dîner.
Après-midi.
Après-soupées.
Arcs-boutants. *V.* p. 175.
Arcs-doubleaux.
Arcs-en-ciel.
Arrière-boutiques.
Arrière-corps.
Arrière-gardes.
Arrière-goûts.
Arrière-neveux.
Arrière-pensées.
Arrière-petits-fils.
Arrière-petites-filles.
Arrière-points.
Arrière-saisons.
Arrière-vassaux.
Avant-becs (*terme d'architect.*).
Avant-bras.
Avant-cours.
Avant-coureurs.
Avant-derniers.
Avant-faire-droit (*terme de palais*).
Avant-fosses.
Avant-goûts.
Avant-gardes.
Avant-main.
Avant-murs.

Des

Avant-pieux.
Avant-propos.
Avant-scène.
Avant-postes.
Avant-toits.
Avant-trains.
Avant-veilles.
Ayant-cause.
Ayant-droit.
Bains-Marie. *V.* p. 175.
Barbes-de-bouc (*salsifis sauvages*).
Barbes-de-chèvre (*sorte de plantes*).
Barbes-de-Jupiter (*sorte de plantes*).
Bas-fonds (*un* ou *des*) (*terrains bas*).
[*Un* bas-fond.]
Bas-reliefs (*des*).
Bas-ventres.
Basses-contre.
Basses-cours.
Basses-fosses (*cachettes obscures et profondes*).
Basses-lices (*terme de marine*).
Basses-tailles.
Basses-voiles.
Beaux-esprits.
Beaux-fils.
Beaux-frères.
Beaux-pères.
Bec-figues (*oiseaux qui becquettent les figues*).
[*Un* becfigue.]
Becs-d'âne (*sorte d'outils*).

Des

Becs-de-canne.
Becs-de-corbin.
Becs-de-grues.
Belles-dames. (*sorte de plantes*).
Belles-de-jour.
Belles-de-nuit. *V.* p. 175.
Belles-filles.
Belles-mères.
Belles-sœurs.
Bien-aimés.
Bien-être.
Biens-fonds.
Blancs-becs. *V.* p. 184. (*jeunes gens sans expérience*) : *la partie prise pour le tout.*
Blanc-manger.
Blancs-de-baleine.
Blancs-manteaux (*religieux en manteaux blancs*) : *l'habit pour la personne*).
Blanc-seings. *V.* p. 175.
Blanc-signés.
[*Peut-être* blancs-signés.]
Bon-chrétien. *V.* p. 175.
[Bons-chrétiens.]
Bon-Henri. *V.* p. 175.
[Bons-Henris.]
Bon-mots (*des*).
[Bons mots.]
Bouche-trous (*terme de théâtre : remplaçants*).
Boute-en-train. *V.* p. 176.
Boute-hors.
Boute-tout-cuire. *Voyez* p. 176.
Boute-feu. *Voyez* p. 176.

Des

Boute-selle.
Bouts-d'ailes.
Bouts-rimés.
Branches ursines (*plantes*).
(*un* ou *des*)
Brèche-dents. *V*. p. 187.
[*Un* brèche-dent.]
(*des*)
Brise-cou. *V*. p. 176.
Brise-glace, *V*. p. 176.
Brise-mottes.
[*Un* brise-motte.]
Brise-pierre.
Brise-raison
(*hommes qui parlent sans raison, sans suite*).
Brise-scellé (*voleurs*).
[*Des* brise-scellés.]
Brise-vent. *V*. p. 176.
Brûle-tout.
Caille-lait (*plantes*).
Caillots-rosats
(*sorte de poires*).
Carême-prenant (*hommes masqués aux jours gras, quand le carême prend, commence*).
Casse-cou. *Voyez* p. 176.
Casse-croûtes.
Casse-tête,
[*ou* casse-têtes. *Voy*. p. 187].
Casse-cul
(*un* ou *des*).
Casse-mottes. *V*. p. 187.
[*Un* casse-motte.]
Casse-noisettes. *V*. p. 187.
[*Un* casse-noisette.]
Casse-noix.
Cents-suisse. *V*. p. 187.
[*Un* cent-suisse.]
Cerf-volants (*des*)
(*insectes à quatre ailes*).
(*un* ou *des*)
Chasse-chiens. *V*. p. 187.
[*Un* chasse-chien.]
Chasse-coquins.
Chasse-cousin (*des*).
[*Des* chasse-cousins.]
Chasse-marée. *V*. p. 176.
(*un* ou *des*)
Chasse-mouches. *Voyez* p. 187

Des

[*Un* chasse-mouche.]
Chats-huants.
Chauffe-cire
(*officiers qui chauffent la cire*).
Chauffe-lit.
Chausse-pied.
[*Des* chausse-pieds.]
(*morceaux de cuir propres à chausser un soulier*).
Chausses-trapes.
(*piéges*).
Chauves-souris. *Voyez* p. 176.
Chefs-d'œuvre. *Voyez* p. 177.
Chênes-verts
(*chênes*, autrement dit *yeuses*).
Chevau-légers. *V*. p. 187.
Chèvre-feuilles.
[*Des* chèvrefeuilles.]
(*un* ou *des*)
Chèvre-pieds. *V*. p. 188,
[*Un* chèvre-pied.]
(*faunes, satyres*).
(*des*)
Chiants-lits
Volt poésies mêl.).
[*Des* Chie-en-lit. *Acad*.]
Chiches-faces
(*hommes qui ont une face chiche*).
Chiens-loups.
Chiens-marins.
Choux-fleurs. *V*. p. 177.
Choux-navets.
Choux-raves.
Ciels-de-lit
(*de lit en général*).
Ciels-de-tableau
(*de tableau en général*).
Claires-voies.
(*un* ou *des*)
Claque-oreilles *V*. p. 188,
(*chapeaux qui claquent les oreilles*).
(*des*)
Co-états

Des

Coiffes-jaunes
(*Oiseaux qui portent une coiffe jaune : la partie prise pour le tout*).
Colin-maillard. *V*. p. 1, 1
[*Des* colins-maillards.]
Contre-allées.
Contre-amiraux.
Contre-appels
Contre-basses.
Contre-batteries.
Contre-charges.
Contre-chevrons.
Contre-chefs.
Contre-cœurs.
Contre-coups.
Contre-danses. *V*. p. 177.
Contre-échanges.
Contre-épreuves.
Contre-espaliers.
Contre-fenêtres.
Contre-fentes.
Contre-finesses.
Contre-fugues.
Contre-jour. *V*. p. 177.
Contre-lettres.
Contre-maîtres.
Contre-marches.
Contre-marée.
[*Des* contre-marées.]
Contre-marques.
Contre-ordres.
Contre-poison. *V*. p. 177.
[*Des* contre-poisons.]
Contre-révolutions.
Contre-rondes.
Contre-ruses.
Contre-vérités. *V*. p. 177.
Co-propriétaires.
Coq-à-l'âne. *V*. p. 178.
Cordons-bleus
(*espèce d'oiseaux*).
Corps-de-garde.
Corps-de-logis.
Coupe-cul.
Coupe-gorge. *V*. p. 178
Coupe-jarret. *V*. p. 178.
[*Des* coupe-jarrets.]
Coupe-pâte
(*ce qu'emploient les bou-*

Des

langers pour couper la pâte).
Courtes-bottes
(*petits hommes : c'est la partie pour le tout*).
Courtes-pailles.
Courtes-pointes. *V*. p. 178.
Cous-de-pieds (222).
Couvre-chef. *V*. p. 178.
Couvre-feu. *V*. p. 178.

(un ou *des)*

Couvre-pieds. *Voyez* pag. 188.
[*Un* couvre-pied.]

(des)

Crève-cœur. *V*. pag. 178.
Cric-crac. *Voy*. pag. 178.

(un)

Croc-en-jambes.
[Croc-en-jambe.]

(des)

Crocs-en-jambes. *Voyez* pag. 178.
Croix-de-par-Dieu.

(un ou *des)*

Croque-notes
(*musiciens de peu de talent*).
[*Un* croque-note, *et un* croque-mort.]

(des)

Culs-de-jatte. *Voyez* pag. 179.
Culs-de-basse-fosse
(cachot).
Culs-de-lampe.
Culs-de-sac
(rues qui imitent un sac).

(un ou *des)*

Cure-oreilles. *V*. p. 188.
[*Un* cure-oreille.]
Cure-dents. *Voy*. p. 188.
[*Un* cure-dent.]

Des

Dames-jeannes
(grosses bouteilles). *Voyez* pag. 179.
Demi-bains.
Demi-dieux (223).
Demi-heures, etc.
Demi-lunes.
Demi-métaux.
Demi-savants.
Doit-et-avoir
(*t. de finance*).
Doubles-feuilles.
Doubles-fleurs.
Eaux-de-vie. *V*. p. 179.
Eaux-fortes.
Ecoute-s'il-pleut
(*moulins qui vont par des écluses*).

(un ou *des)*

Entr'actes. *V*. pag. 188.
[*Un* entr'acte.]
Entre-colonnes.
[*Un* entre-colonne.]

(un ou *des)*

Entre-côtes. *V*. p. 188.
[*Un* entre-côte.]
Entre-lignes. *V*. p. 188.
[*Un* entre-ligne.]
Entre-nœuds. *V*. p. 188.
[*Un* entre-nœud.]
Entre-sourcils. *V*. p. 188.
[*Un* entre-sourcil.]

(des)

Entre-deux.
Entre-sol.
Épines-vinettes.

(un ou *des)*

Essuie-mains. *V*. p. 188.
[*Un* essuie-main.]

(des)

Ex-généraux.
Fausses-braies
(t. de fortification).

Des

Faux-germes.
Fausses-couches.
Fausses-fenêtres.
Fausses-portes.
Fausses-clefs.
Faux-fuyants.
Faux-incidents.
Faux-semblants.

(un ou *des)*

Fesse-cahiers
(*qui gagne sa vie à faire des cahiers, des rôles d'écriture*).
[*Un* fesse-cahier.]
Fesse-Mathieu. *V*. p. 179.
[*Des* fesse-mathieux. *Acad*.]

(des)

Fêtes-Dieu.
Fier-à-bras. *V*. p. 179.
[*Des* fiers-à-bras.]
Fins-de-non-recevoir
(*t. de palais*).
Folles-enchères.
Fort-vêtus
(Regnard, *le Distrait*, act. I, sc. 1).
Fouille-au-pot. *Voyez* pag. 180.
Fourmis-lions.
Francs-alleux
(biens francs).
Francs-réals
(espèces de poires).
Francs-salés.
Francs-maçons.
Fripe-sauce
(*goinfres, t. bas*).
[*Des* fripe-sauces.]
Gagne-denier. *V*. p. 180.
[*Des* gagne-deniers.]

(des)

Gagne-petit. *V*. p. 180.

---

(222) Voyez les *Remarques détachées* pour savoir pourquoi il faut écrire *cou-de-pied*, et non *coude-pied*.

(223) Au pluriel, le mot qui suit *demi* prend toujours la marque caractéristique de ce nombre; et *demi* ainsi placé ne varie jamais. Voyez le § où il est question de l'accord des adjectifs.

Des

Gagne-pain. *V.* p. 180.
Garde-bourgeoise *(t. de palais).*
[*Ce mot ne paraît pas devoir prendre un pluriel; mais s'il en avait un, ce serait plutôt* gardes-bourgeoises.]
Garde-boutique *(marchandises qui sont depuis longtemps dans la boutique, sans pouvoir être vendues).*
Gardes-champêtres (224).
Gardes-chasse. *Voy. pour ce mot et les cinq suivants*, pag. 180.
[*Des* gardes-chasses.]
Gardes-côtes.
Gardes-forestiers.
Gardes-magasins.
Gardes-marines.
[Gardes-marine.]
Gardes-marteau.
[Gardes-marteaux.]

(des)

Garde-noble *(t. de palais).*
[*Même observation que pour* garde-bourgeoise.]
Gardes-note. *V.* p. 180.
[Gardes-notes.]
Garde-vue.
Garde-manger.

(un ou des)

Garde-fous. *V.* p. 189.
[*Un* garde-fou.]

(une ou des)

Garde-robes. *V.* p. 189.
[*Une* garde-robe.]
Garde-feu. *V.* p. 180.

(un ou des)

Garde-meubles.
[*Un* garde-meuble.]

Une

Garde-malades.
[Garde-malade.]

(des)

Gardes-malades. *V.* p. 181.
Gâte-métier. *V.* p. 181.
Gâte-pâte.

(un ou des)

Gobe-mouches. *V.* p. 189.

(des)

Gommes-guttes.
Gommes-résines *(qui tiennent de la nature de la gomme et de la résine).*
Gorges-chaudes.
Gouttes-crampes *(convulsions soudaines du nerf de la jambe).*
Grands-maîtres.
Grands-pères.
(GRAND, *sans apostrophe, suit toujours le sort de son substantif.*
Grand'-mères (225.)
(GRAND' *est toujours invariable).*
Grand'-messes.
Grands-oncles.
Grand'-rues.
Grand'-tantes.
Gras-doubles.
Gratte-cul.
Grippe-sou. *Voy.* p. 181.
[*Des* grippe-sous.]
Gros-becs *(oiseau).*
Gros-blancs *(mastic).*
Gros-textes *(t. d'imprimerie)*
Guets-apens.
Guide-âne.
Hausse-col. *V.* p. 181.

Des

[*Des* hausse-cols.]
Haut-à-bas.

(portes-balles).

Hauts-bords.

(un)

Haut-de-chausses. *Voyez* p. 189.

(des)

Hauts-de-chausses. *Voy.* p. 189.
Hautes-contre. *V.* p. 182.
Hautes-cours.
Hautes-lices *(fab. de tapisserie).*
Hautes-futaies. *V.* p. 182.
Hautes-payes.
Hautes-tailles.
Hauts-le-corps. *V.* p. 182.
[*Des* haut-le-corps.]
[*Des* hauts-fonds.]
Havre-sacs. *V.* p. 182.
Hors-d'œuvre. *V.* p. 182.
Hôtels-Dieu.
In-dix-huit, in-douze, etc.

(un ou des)

Lave-mains. *V.* p. 189.
[*Un* lave-main.]

(des)

Loups-cerviers.
Loups-garous
Loups-marins.
Main-levée.
[*L'Académie écrit en un seul mot* mainlevée, mainmise, mainmorte, *et par conséquent ces mots prennent s au pluriel.*]

(un)

Maître-ès-arts.

(des)

Maîtres-ès-arts.
Mal-aise
(l'Académie supprime le trait d'union).

---

(224) Voyez, page 180, la règle sur l'emploi, au pluriel, du mot *garde*, en composition avec un autre mot.

(225) Voyez à l'apostrophe, chapitre de l'Orthographe, dans quel cas l'*e* de *grande* s'élide.

Des

[*Des* malaises.]

Mal-entendu.

[*Des* malentendus.]

Mal-être.

[*Ce mot ne semble pas pouvoir prendre le pluriel.*]

Messires-Jeans. *V.* p. 176 et 184.

Meurt-de-faim.

Mezzo-termine. *V.* p. 158 *(parti moyen, expédient que l'on prend pour terminer une affaire).*

Mezzo-tinto *(estampes en manière noire).*

Mi-août.

(on ne pluralise jamais les noms de mois).

Mi-carêmes (226) *(onpluralise carême).*

(*un* ou *des*)

Mille-pieds.

(famille d'insectes).

(*une* ou *des*)

Mille-feuilles.

[*Une* mille-feuille.]

Mille-fleurs.

[*Ce mot est toujours un pluriel.*]

(*des*)

Mortes-saisons.

Mouille-bouche. *V.* p. 182.

Nerfs-férures *(t. de maréchalerie).*

Non-paiements.

Non-valeurs.

Des

Opéra-comiques.

[*Des* opéras-comiques.]

Orties-grièches *(espèce partic. d'orties).*

Ouï-dire *(ce qu'on ne sait que sur le dire d'autrui).*

Outre-passes *(terme d'admin. forest.).*

Pains-de-coucou *(sorte de plantes).*

Pains-de-pourceau *(sorte de plantes).*

Passe-debout *(t. de finance).*

Passe-droit. *V.* p. 182.

[*Des* passe-droits.]

Passe-paroles. *Ibid.*

Passe-partout. *Ibid.*

Passe-passe. *Ibid.*

Passe-pied.

[*Des* passe-pieds.]

Passe-poil.

[*Des* passe-poils.]

Passe-port. *V.* p. 182.

[*Des* passe-ports.]

Passe-temps.

Passe-velours.

Perce-neige. *V.* p. 183. *(espèce de plantes).*

Perce-oreille *(petits insectes qui s'introduisent dans l'oreille).*

[*Des* perce-oreilles. *Voyez* p. 176.]

Des

Perce-pierre, *ou* **Passe-pierre** *(espèce de plantes).*

(*un* ou *des*)

Pèse-liqueurs. *V.* p. 189.

[*Un* pèse-liqueur.]

(*des*)

Petits-deuils *(mésange du Cap ; poisson).*

Petits-maîtres.

Petits-neveux.

Petits-textes *(t. d'imprimerie).*

Petites-nièces.

Pieds-d'alouette *(plante).*

Pieds-de-biche *(instrum. de dentiste).*

Pieds-de-bœuf.

Pieds-de-chat *(sorte de plantes).*

Pieds-de-veau.

Pieds-droits *t. d'architecture).*

Pieds-forts *(pièces de monnaie).*

Pied-à-terre. *V.* p. 183.

Pieds-plats. *Ibid.*

Pieds-bots.

Pies-grièches *(espèce d'oiseaux dont la voix est très aigre).*

Pince-maille. *V.* p. 181. *(personnes qui ne négligent pas une maille,*

---

(226) *Mi.* Mot invariable qui ne s'emploie jamais seul, qui se joint à plusieurs autres mots, et qui sert à marquer, soit le partage d'une chose en deux portions égales, soit l'endroit où la chose peut être partagée de la sorte. *Mi-parti, mi-partie* ; et au pluriel, *les avis mi-partis ; les opinions mi-parties. Mi-chemin, mi-côte, mi-jambe, mi-corps*, dans ce cas on ne l'emploie qu'adverbialement avec la préposition *à* sans article : *à mi-côte, à mi-corps, jusqu'à mi-jambes.* (*Dict. de l'Académie.*) On avait reproché à l'Académie d'avoir écrit sans *s* la locution *à mi-jambe.* Et dans son nouveau Dictionnaire, elle dit : *il n'y a de l'eau qu'à mi-jambes.* Sans doute, en thèse générale, c'est ainsi qu'il faut écrire ; mais non, par exemple, dans cette phrase : *à peine eut-il mis un pied dans l'eau, qu'il en eut jusqu'à mi-jambe.* Il faut donc consulter le sens. A. L.

Des
monnaie de très-peu de valeur).
[*Des* pince-mailles.]
Pince-sans-rire (*hommes malins et sournois*).
Pique-nique. *V.* p. 183.
[*Des* pique-niques.]
Plains-chants. *V.* p. 183.
Plats-bords
(*garde-fous qui règnent autour du pont d'un vaisseau*).
Plates-bandes.
Plates-formes.
Plats-pieds *ou* pieds-plats. (*hommes méprisables*).
Pleure-misère.
Ponts-neufs. *V.* p. 183.
Ponts-levis.
(*un*)
Porc-épics. *V.* p. 189.
[*Un* porc-épic.]
Porcs-épics (*des*).
Porte-aiguille. *V.* p. 184.
Porte-arquebuse. *Ibid.*
Porte-bougie. *Ibid.*
Porte-broche. *Ibid.*
Porte-crayon. *Ibid.*
[*Des* portecrayons.]
Porte-croix. *Ibid.*
Porte-dieu. *Ibid.*
Porte-drapeau. *Ibid.*
Porte-enseigne. *Ibid.*
Porte-étendard. *Ibid.*
Porte-faix. *Ibid.*
Porte-huilier. *Ibid.*
(*un* ou *des*)
Porte-clefs
(*guichetiers qui portent les clefs*).
Porte-lettres. *V.* p. 189.

Des
Porte-lumière. *V.* p. 184.
Porte-malheur. *Ibid.*
Porte-manteau. *Ibid.*
(*officiers qui portent le manteau devant le roi, devant les princes*).
(*un* ou *des*)
Porte-manteaux. *V.* p. 184.
(*morceaux de bois qui servent à suspendre les manteaux ou les habits*).
[*Un* portemanteau.]
Porte-montres. *V.* p. 184.
[*On dit dans un autre sens:* un porte-montre. *Voyez* p. 184.]
Porte-mouchettes. *Voyez* p. 189.
(*des*)
Porte-mousqueton. *Voyez* p. 184.
(*un* ou *des*)
Porte-rames. *V.* p. 189, (*t. de manuf.*).
(*des*)
Porte-respect. *V.* p. 184.
Porte-vent. *Ibid.*
(*terme d'organiste*).
Porte-verge. *Ibid.*
(*bedeaux*).
Porte-voix. *Ibid.*
Post-scriptum. *V.* p. 158.
Pots-au-feu (227).
[*Des* pot-au-feu. *V.* p. 185.]
Pots-de-vin
(*présents au-delà du prix convenu*).
Pots-pourris
(*t. de littér., de mus.*).

Des
Pour-boire (228).
[*Des* pourboires.]
Pousse-cul
(*archers de la pousse*).
[*Des* pousse-culs. *Acad.*]
(*un* ou *des*)
Pousse-pieds
(*espèce de coquilles*).
(*des*)
Prête-nom.
[*Des* prête-noms. *Acad.*]
Quasi-contrats.
Quasi-délits.
Quartiers-maîtres
(*officiers milit.*).
Quartiers-mestres
(*maréchaux de logis*).
Qu'en-dira-t-on.
(*un* ou *des*)
Quinze - vingts. *Voyez* p. 189.
[*Un* quinze-vingt.]
(*des*)
Qui-va-là.
Rabat-joie.
Reines - claudes. *Voyez* p. 185.
Relève-moustache
(*pinces d'émailleur*).
Remue-ménage
(*troubles, désordres*).
Réveille - matin. Voyez pag. 185.
Revenants-bon
(*profits éventuels*).
[Revenants-bons. *Acad.*]
Rose-croix
(*secte d'empiriques*).
Rouges - gorges. *Voyez* p. 184.

---

(227) Observez que pour exprimer que l'on a mis au feu des pots pour toute autre chose que pour faire du bouillon et du bouilli, on écrit sans traits d'union *des pots au feu*; alors il n'y a plus à craindre d'équivoque avec le mot composé *pot-au-feu*.

(228) L'Académie, Boiste, Gattel, et beaucoup d'écrivains écrivent *pourboire* en un seul mot, et alors ils lui donnent au pluriel la lettre *s* (*pourboires*).

Des

Sages - femmes. *Voyez* p. 185.

Saints-Augustins (*t. d'imprim., plusieurs sortes de caractères auxquels on donne le nom de Saint-Augustin : la cause pour l'effet*).

Saintes-Barbes (*où on met la poudre dans un vaisseau*).

Sangs-de-dragon (*sorte de plantes*).

[*Des* sang-de-dragon.]

Saufs conduits. *Voyez* p. 85.

[*Des* sauf-conduits. *Acad.*]

Savoir-faire.

Savoir-vivre.

Semi-pensions.

Semi-tons.

Sénatus-consultes.

(*un* ou *des*)

Serre-ciseaux.

(*des*)

Serre - file. *V.* p. 185.

[*Des* serre-files.]

(*un* ou *des*)

Serre-papiers. *V.* p. 190.

(*des*)

Serre-tête. *V.* p. 185

Serre-point.

[*Des* serre-points.]

Songe-creux (*hommes rêveurs, mélancoliques*).

Songe-malice (*personnes malignes*).

Sot-l'y-laisse (*dessus du croupion d'une volaille*).

Souffre-douleur.

Sous-amendements.

Sous-arbrisseaux.

Sous-baux.

Sous-barbe (*t. de maréchalerie*).

Sous-ententes.

Des

Sous-fermes.

Sous-lieutenants.

Sous-locataires.

Sous-maîtres.

(*un* ou *des*)

Sous-ordres. *V* p. 190.

[*Un* sous-ordre.]

Sous-préfets (*des*).

Sous-secrétaires.

Sur-arbitres.

Tailles-douces.

Tâte vin (*instruments pour tirer le vin*).

Taupes-grillons.

Terre-pleins. *V* p. 186 (*t. de fortification*).

Tête-à-tête. *V.* p. 186.

Têtes cornues (*sorte de plantes*).

Tire-balle. *V.* p. 186.

[*Des* tire-balles.]

(*un* ou *des*)

Tire-bottes. *V.* p. 190).

[*Un* tire-botte.]

(*des*)

Tire-bouchon *V.* p. 186.

[*Des* tire-bouchons.]

Tire-bourre. *Ibid.*

[*Des* tire-bourres.]

Tire-fond. *Ibid.*

[*Des* tire-fonds.]

Tire-lires. *Ibid.*

Tire-moëlle. *Ibid.*

Tire-pied.

[*Des* tire-pieds.]

Toute-bonnes (*sorte de plantes*).

Toute-saines (*plantes totalement bonnes et saines*).

Toute-épice (*sorte de plantes qui ont le goût de l'épice*).

Tou-tou (*petits chiens*).

Tout-ou-rien (*terme d'horlogerie*).

Tragédies-opéra.

Des

[*Des* tragédies-opéras.]

Trente-et-un (*espèce de jeu*).

Trippes-madame (*sorte d'herbes*).

Trouble-fête. *V* p. 186.

Trous-madame.

(*un* ou *des*)

Va-nu-pieds (*hommes obscurs*).

(*des*)

Va-tout (*terme de jeu*).

Vade-mecum. *V.* p. 158 (*choses qu'on porte avec soi*).

Veni-mecum. *V.* p. 158 (*sorte de livres qu'on porte avec soi et commodes par leur petitesse*).

Vers-coquins (*chenilles de vigne*).

Vers-luisants.

Vers-à-soie.

Verts-de-gris.

Vice-amiraux (*officiers de marine après l'amiral*).

Vice-baillis.

Vice-consuls.

Vice-gérants.

Vice-légats.

Vice-présidents.

Vice-rois.

Vice-reines.

(*un* ou *des*)

Vide-bouteilles. *V.* p. 190 (*petit bâtim.; lieu de plaisir*).

[*Un* vide-bouteille.]

(*des*)

Vis-à-vis (*sorte de voitures*).

Vole-au-vent. *V.* p. 186 (*pâtisserie*).

[Vol-au-vent.]

Quand deux noms sont unis par DE, *dans quel cas le second doit-il être au singulier ou au pluriel?*

Nous ne connaissons que trois Grammairiens qui se soient occupés de cette question : M. Lemare, M. Fréville et M. Ballin (un des rédacteurs du *Manuel des amateurs de la langue française*). C'est principalement l'opinion de ce dernier Grammairien qui va servir de base à la solution de cette difficulté.

Il ne paraîtra sûrement pas inutile de faire remarquer d'abord que le *Dictionnaire de l'Académie*, qui est en général la source la plus certaine du bon usage, ne peut être ici d'aucune autorité, puisqu'il emploie le singulier et le pluriel dans les mêmes circonstances; par exemple, on trouve :

Aux mots :

AMANDE . . Pâte d'AMANDE, huile d'AMANDE *douce*, gâteau d'AMANDES.
PATE. . . . Pâte d'AMANDES.
HUILE . . . Huile d'OLIVE, huile d'AMANDES *douces*.
COUVERTURE. Couverture de MULET, couverture de CHEVAUX.
GELÉE. . . . Gelée de POMME, de GROSEILLE.
COING. . . . Gelée de COINGS.
MARMELADE. . Marmelade de POMMES, de PRUNES.
OEILLET. . . Un pied d'OEILLETS.
PIED. . . . . Un pied d'OEILLET, trois ou quatre pieds de BASILIC, de GIROFLÉE, deux cents pieds d'ARBRES.

Les éditions de 1798 et de 1835 sont absolument conformes aux précédentes, excepté que le mot *amande* y est toujours au pluriel dans *pâte* d'amandes et *huile* d'amandes.

Les auteurs du *Dictionnaire* dit *de Trévoux* n'ont pas suivi une marche plus sûre; on lit dans ce *Dictionnaire :*

« Le chagrin se fait de peaux d'*âne* et de *mulet;* les parchemins de « peaux de *mouton* et de *chèvres*. »

Ces citations, qu'il eût été facile de rendre plus nombreuses, sont suffisantes pour prouver l'incertitude qui règne sur ce point de grammaire, et par conséquent l'intérêt que présente la question à résoudre.

Pour en donner la solution, il faut principalement s'attacher à distinguer dans quelle acception est employé le nom qui suit *de.*

1° Si le second nom ne sert qu'à spécifier la nature du premier nom, ou, ce qui est la même chose, s'il n'est employé que dans un

sens général, indéterminé, ce second nom ne prend point le *s*, qui est le signe du pluriel.

S'il est employé dans un sens particulier, un sens déterminé, il prend ce signe, c'est-à-dire qu'il se met au pluriel.

On écrira donc .

Des *caprices* de FEMME.	Une *pension* de FEMMES.
Des *tas*, des *touffes* d'HERBE.	Un *tas* d'HERBES médicinales.
Des *coups* de POING, de PIED.	Un *coup* d'ONGLES.— L'Académie écrit *un coup d'ongle*, parce qu'on peut frapper avec un seul.
Des *vaisseaux* chargés de TOILE.	Un *vaisseau* chargé de MORUES.
Des *pots* de BASILIC, des *pots* de BEURRE.	Un *pot* de FLEURS, un *pot* à FLEURS (229), un *pot* d'OEILLETS.
Des *marchands* de PLUME (pour lit).	Un *marchand* de PLUMES (à écrire).
Des *marchands* de PAILLE, de FOIN, de CIDRE.	Un *marchand* d'ARBRES, d'ABRICOTS, de RAISINS.
Des *marchands* de DRAP, de LINGE, de TOILE, de PAPIER, de SOIE.	Un *marchand* de DRAPS de Louviers et d'Elbeuf, de TOILES blanches, de TOILES grises.
Des *marchands* de MUSIQUE.	Un *marchand* de GRAVURES, d'ESTAMPES.
Des *marchands* de VIN, de BEURRE, de POISSON, de MORUE, de FLEUR D'ORANGE.	Un *marchand* de VINS FINS, de BEURRES salés et fondus, de HARENGS, de CARPES, d'ANGUILLES, d'ÉCREVISSES, de FLEURS.

Parce que, dans tous les exemples de la première colonne, le second nom est pris dans un sens général, indéterminé, tandis que, dans ceux de la seconde colonne, il est pris dans un sens particulier, dans un sens déterminé.

En effet, *des caprices de femme* sont des caprices que l'on attribue au sexe en général; donc le mot *femme* est pris là dans un sens général, indéterminé. — Une *pension de femmes* est composée d'individus : alors le mot *femme* est pris dans un sens particulier, déterminé.

---

(229) Un pot *de* fleurs est un pot où il y a des fleurs, et un pot *à* fleurs est un pot propre à mettre des fleurs. On dit de même : un pot *de* confitures et un pot *à* confitures ; un pot *de* beurre et un pot *à* beurre.

Observez que l'on dit un pot *à* l'eau, un *pot* propre *à* mettre de l'eau ; et non pas *pot à eau*, qui est un gasconisme.

On dit aussi un *pot au lait*, et non *un pot à lait*.

(L'Académie, Féraud, Gattel, Trévoux.)

Des *marchands de plume* sont des marchands qui vendent en masse de la plume pour faire des lits, des oreillers; là le sens est général, indéfini, indéterminé; mais un *marchand de plumes* est un marchand qui vend des plumes à écrire : ici le sens est individuel, déterminé.

Des *marchands de paille*, de *foin*, de *cidre*, sont des marchands qui ne vendent pas individuellement une paille, deux pailles, etc.; mais qui vendent en masse des parties tirées de l'espèce; donc le sens est général, indéterminé, et un marchand d'*arbres*, d'*abricots*, de *raisins*, vend toutes ces choses par individus, c'est-à-dire que le sens est déterminé, individuel.

Des *marchands de vin :* on n'entend pas dire qu'ils vendent des vins, quoiqu'ils en aient de plusieurs espèces, on veut dire, en général, que ce sont des marchands qui vendent *du vin, du cidre, du bois, du drap*, ou toute autre marchandise : ces mots *du vin* sont purement spécificatifs, ils forment un tout, une masse de même espèce, enfin un sens général, indéterminé; mais un *marchand de vins fins* s'entend d'un marchand qui tient différentes sortes de vins : là le sens est individuel, déterminé.

Enfin des *marchands de poisson* sont des marchands qui vendent le poisson, le plus souvent, par morceaux, par tranches, comme la morue, le saumon, qui le vendent en masse, et toujours ce sont des parties de l'espèce en général; au lieu qu'un *marchand de harengs, de carpes, d'anguilles*, vend par individus, c'est-à-dire que ce sont des espèces particulières ou individuelles de ce que l'on appelle *poisson.*

Quelquefois aussi il s'agit d'extraction ou de composition.—Voyons dans ce cas ce que l'on doit faire :

Il faut examiner s'il est question de choses tirées ou extraites d'une certaine espèce, d'une certaine classe d'êtres, comme des *têtes de coq*, des *queues de mouton*. des *coulis* de *chapon;* ou s'il est question de choses *faites*, *composées* d'individus de certaines espèces, de certaines choses, comme *gelée de groseilles*, *marmelade d'abricots*, *coulis d'écrevisses.*

Dans le premier cas, le second mot ne prend jamais la marque du pluriel, parce qu'il a un sens indéterminé, et qu'il indique une espèce, une classe, une sorte. Dans le second cas, il prend le *s*, parce qu'il a un sens déterminé, et qu'il signifie des individus d'une espèce, d'une classe, d'une sorte qui entrent dans la composition de la chose.

On écrira donc : des queues de *cheval*, des crins de *cheval;* de l'huile d'*olive;* du suc de *pomme:* des gigots de *mouton;* de l'eau de

poulet; du sirop de *groseille;* de la gelée de *viande,* de *poisson;* de la conserve de *mauve,* de *violette;* de la fécule de *pomme de terre;* des morceaux de *brique;* parce que les *queues,* les *crins* sont tirés de l'espèce d'animal nommé *cheval;* les *olives* n'entrent pas individuellement dans la composition de l'huile, mais l'*huile* en est tirée, extraite; le *suc* est extrait de l'espèce de fruit nommé *pomme;* les *gigots* sont tirés, sont séparés d'un animal de l'espèce des moutons; l'*eau* est tirée de l'espèce d'animal que l'on nomme poulet; le *sirop* est tiré, est extrait de la groseille, et ce fruit n'entre pas individuellement dans sa composition; la *viande,* le *poisson* n'entrent pas comme individus dans la composition de cette gelée; la *conserve* est tirée. est extraite de l'espèce appelée mauve, violette; la *fécule de pomme de terre* est tirée, est extraite de la pomme de terre, qui y entre comme espèce et non comme individu; enfin la *brique* est tirée de l'espèce de pierre factice que l'on nomme brique.

Dans le second cas, on écrira : une troupe de *chevaux;* un baril d'*olives,* une assiétée d'*olives;* une marmelade de *pommes;* un troupeau de *moutons;* une fricassée de *poulets;* de la gelée de *groseilles;* de la conserve de *pistaches,* de *citrons,* de *roses;* un ragoût de *pommes de terre;* une muraille de *briques;* parce qu'une *troupe de chevaux* est composée de plusieurs individus de cette espèce; l'*assiettée,* le *bàril d'olives* sont composés d'un nombre d'individus de l'espèce de fruit nommé olive; les *pommes* entrent individuellement dans la composition de la marmelade; le *troupeau de moutons* est composé de plusieurs individus de cette espèce; la *fricassée de poulets* est composée de plusieurs individus qui portent ce nom; les *groseilles* entrent individuellement dans la composition de cette espèce de confiture appelée gelée; la *conserve de pistaches,* de *citrons,* de *roses,* est composée d'un nombre d'individus, de choses appelées pistaches, citrons, roses; enfin un *ragoût de pommes de terre* est fait avec un nombre d'individus que l'on appelle pomme de terre; et une *muraille de briques* est faite avec un nombre de pierres appelées briques.

Présentement il ne sera pas inutile d'ajouter quelques observations sur le nombre que l'on doit employer après la préposition *de,* quand elle n'est pas précédée d'un nom substantif. Les exemples suivants feront voir que la moindre attention suffit pour reconnaître s'il faut le singulier ou le pluriel :

Un enfant plein de *bonne volonté.*
Un homme plein de *défauts.*

Un peintre rempli de *talent*.
Une jeune personne remplie de *talents*.

Bonne volonté est au singulier, parce qu'on ne dit pas des *bonnes volontés*; *défauts* est au pluriel, parce qu'on ne dirait pas qu'un homme est plein de défauts s'il n'en avait qu'un. *Talent* est au singulier dans le premier cas, parce qu'il n'est question que d'un seul talent, celui de la peinture porté à un haut degré; dans le second, on veut dire que la jeune personne possède les divers talents que donne une bonne éducation.

« Je me nourris de beaucoup de *lait* et de *fruits*. »

On ne dit pas *des laits;* mais, quand on se nourrit de fruits, on en mange nécessairement plusieurs.

« La grêle a fait beaucoup de *tort* dans ce canton. »

« Cet homme a eu beaucoup de *torts* envers moi. »

Beaucoup est suivi d'un singulier quand il marque l'*extension*, et d'un pluriel quand il marque la *quantité;* dans le premier exemple, il est question d'un tort *étendu, grand, considérable;* dans le second, on veut désigner plusieurs torts.

Enfin, pour compléter cet article, nous allons examiner quand le nom, précédé des propositions *à*, *en* ou *sans*, doit s'employer au singulier ou au pluriel. Ce sera M. Ballin qui résoudra cette question; nous ajouterons seulement des exemples à ceux qu'il a donnés.

Le nombre est toujours indiqué par le sens; ainsi il n'y a aucune difficulté à cet égard. Quelques exemples en donneront la preuve : j'écrirai avec le singulier *être sur pied, être en pied, faire pied sur quelqu'un, aller à pied*, parce que *pied* est spécificatif, employé d'une manière vague, indéfinie (230); mais j'écrirai sauter à *pieds joints*, parce que le mot *joints* réveille nécessairement l'idée de deux pieds.

J'écrirai : *ils courent de province en province.* (D'une province à l'autre). — L'*air est en feu*, parce que *feu*, considéré comme un des quatre éléments, n'est pas susceptible de plusieurs unités.

Elle a mis ses enfants en NOURRICE, parce que *en nourrice* est pris métaphysiquement et généralement comme le mot *nourrissage*, qui

---

(230) L'usage, dit M. Lemare, a, dans toutes ces phrases, consacré le singulier, parce qu'on prend le *pied* pour signifier la *marche*, la *base*. *Habiller de pied en cap*, c'est-à-dire, depuis *la base*, etc.; des *valets* de *pied*, c'est-à-dire, *des valets de marche*, qui marchent et ne vont pas à cheval; *aller à pied*, c'est aller en marchant, et non pas en voiture.

signifie le soin et la manière de nourrir et d'élever les bestiaux ; mais j'écrirai, en faisant usage du pluriel, *c'est une femme en* COUCHES, parce qu'on dit *les couches d'une femme ; sa mère a assisté à ses couches*, et que dans ce sens jamais le mot *couches* n'est au singulier. L'Académie cependant écrit des *femmes en couche*, le second mot au singulier, et Féraud approuve cette orthographe ; mais M. Lemare, qui est un bon juge en grammaire, se range à l'avis de M. Ballin.

Mais il ne s'agit pas ici de grammaire; il s'agit de l'usage; et l'Académie constate qu'on dit *la couche d'une femme* aussi bien que *les couches*. Par conséquent on peut écrire, sans faire une faute, *une femme en couche*, qui fait une couche. A. L.

J'écrirai, *elle avait l'éventail* EN MAIN, parce qu'il ne faut qu'une main pour tenir l'éventail, et, *elle avait le van* EN MAINS, parce qu'on vanne avec les deux mains.

Je suis sans pain, sans argent, parce que *pain* et *argent* sont ici pris dans un sens vague, indéfini, et qu'ils n'ont point de pluriel dans ce sens ; mais j'écrirai avec le pluriel, *je suis sans souliers*, parce que l'on pense nécessairement à deux souliers.

J'écrirai avec le pluriel : cette *mer célèbre en naufrages* (231) :

Tu vas donc, égaré sur l'océan du monde,
Affronter cette mer en *naufrages* féconde.
(Delille, Épître sur l'*Util. de la retr. pour les gens de lettres.*)

parce que une mer ne serait pas féconde pour un seul naufrage (232).

En voilà assez pour mettre le lecteur en état de reconnaître lui-

---

(231) Boileau avait dit dans la première édition de ses œuvres (*Epître au roi*) :

Regagne le rivage;
Cette mer où tu cours est célèbre en *naufrage*.

Mais ses amis lui conseillèrent de mettre au pluriel *célèbre en naufrages*, et *regagne les rivages*. Cependant, comme *les rivages* au pluriel n'est pas une expression tout à fait juste, il changea entièrement le premier vers, et écrivit :

Sais-tu dans quels périls avec moi tu t'engages ?
Cette mer où tu cours est célèbre en *naufrages*.

Observez aussi qu'avec les adjectifs *abondant, célèbre, fécond, formidable, fertile, fameux, stérile*, accompagnés d'un régime, le substantif qui suit ce régime doit toujours être mis au pluriel. On verra l'application de ceci lorsqu'il sera question du régime dont chacun de ces adjectifs doit être suivi.

(232) J'écrirai encore :

De *voleur à voleur* on parle probité ;
L'injustice en appelle à ses droits légitimes ;
Mais elle invoque l'équité
Pour elle et non pour ses victimes. (M. Fr. de Neufch., f. 7, l. 4.)

De *larrons à larrons* il est bien des degrés ;
Les petits sont pendus, et les grands sont titrés. (Le même, f. 7, l. 3.)

même quel est le nombre qui convient à un nom précédé d'une préposition; et il a dû remarquer qu'en général c'est le singulier qu'il doit employer, et qu'il ne doit faire usage du pluriel que quand le sens réveille une idée précise de nombre, de quantité.

Il faut reconnaître pourtant que dans certains cas les bons écrivains emploient à peu près indistinctemement le pluriel pour le singulier; et l'on pourrait opposer aux exemples cités dans la note bon nombre de phrases analogues formant une autorité contraire.

Ainsi Racine a dit dans *Britannicus* :

Tandis que des soldats, *de moments en moments,*
Vont arracher pour lui les applaudissements.

Et Voltaire :

De déserts en déserts errant, persécuté,
J'ai langui dans l'opprobre et dans l'obscurité.

Il serait facile de multiplier les citations. Les auteurs de la *Grammaire Nationale* ont pris ce soin. Nous concluons avec eux qu'il n'y a point ici de règle absolue, et que le goût de l'écrivain sera toujours son meilleur guide. A. L.

Parce que, pour parler de probité entre voleurs, il suffit du voleur qui porte la parole, et du voleur qui écoute.

Mais, pour établir bien des degrés entre les larrons, il faut comparer des larrons avec d'autres larrons. (M. Lemare, p. 542.)

Enfin j'écrirai :

« Un lac de cette étendue avait été fait de *main d'homme*, sous un seul prince. » (Bossuet, *Hist. univ.*, 3e partie.)

« Jusqu'ici j'ai vu beaucoup de masques; quand verrai-je des visages *d'homme?* » (J.-J. Rousseau, *Nouv. Hél.*)

« C'est même une des raisons qui m a fait aller bride en *main*, puisque, etc. » (Racine, *lettr.* 39e *à son fils.*)

Règne ; de *crime en crime* enfin te voilà roi. (Corneille, *Rodogune*, V, 4.)
Il vous faudra, seigneur, courir de *crime en crime.*
(Racine, *Britannicus*, act. IV, sc. 2.)

« Quant à moi, j'étais conduit de *bâillement* en *bâillement* dans un sommeil « léthargique, qui finit tous mes plaisirs. » (Montesquieu, 40e *let. pers.*)

« Le spectateur est comme la confidente, il apprend de *moment* en *moment* des « choses dont il attend la suite. » (Voltaire, *Comment. sur Rodog.*, act. II, sc. 2.)

« Quittez-moi la règle et le pinceau; prenez un fiacre et courez de *porte en porte;* « c'est ainsi qu'on acquiert de la célébrité. » (J.-J. Rousseau, *Émile*, chap. III.)

Ainsi de *piège en piège*, et d'*abîme en abîme*,
Corrompant de vos cœurs l'aimable pureté. (*Athalie*, act. IV, sc. 3.)
Un lit *de plume* à grands frais amassée. (Boileau, *le Lutrin*, ch. I.)

Elle prépare des peaux d'*agneau*.

On me craint dans les cours (la Vérité),
On me chasse de *ville en ville.* (Fr. de Neufch. f. 11.)

Principe qu'il importe de ne pas oublier. Pour ne point errer dans le choix du nombre, il faut se bien pénétrer de la pensée que l'on a intention d'exprimer, ou tout au moins recourir aux signes qui l'analysent.

CHAPITRE II.

ARTICLE PREMIER.

DE L'ARTICLE.

Le mot *article*, dérivé du latin *articulus*, qui signifie *membre*, se dit, dans le sens propre, des jointures des os du corps des animaux, unies de différentes manières, et selon les divers mouvements qui leur sont particuliers; de là, par métaphore, on a donné divers sens à ce mot.

Les Grammairiens, par exemple, ont appelé *article* un petit mot qui, sans rien énoncer par lui-même, sert exclusivement à déterminer le sens plus ou moins restreint sous lequel on veut faire considérer le substantif commun, ou le substantif abstrait avant lequel on le place.

On divise l'article en article simple et en article composé. L'article simple est *le*, *la*, *les*; l'article composé : *au*, *aux*, *du*, *des* (233).

Comme notre langue a beaucoup emprunté du latin, il y a lieu de penser que nous avons formé notre *le* et notre *la* du pronom *ille*, *illa*, *illud*. De la dernière syllabe du mot masculin *ille*, nous avons fait *le*; et de la dernière du mot féminin *illa*, nous avons fait *la*; c'est ainsi que de la première syllabe de cet adjectif, nous avons pareillement fait notre pronom *il*, dont nous faisons usage avec les verbes, comme du féminin *illa*, nous avons fait *elle*.

Nous nous servons de *le* avant les noms masculins au singulier :

(233) Cependant on peut regarder comme *articles*, ou plutôt comme *équivalents de l'article* : *ce*, *cet*, *cette*, *ces*; *mon*, *ton*, *son*; *notre*, *votre*, *quelque*, *nul*, *aucun*, *tout*, dans le sens de *chaque*; et *un*, *deux*, *trois*, etc., parce qu'en effet ils font eux-mêmes la fonction de l'article, en donnant un sens restreint au substantif qu'ils précèdent; mais ces équivalents n'en conservent pas moins leur nature d'adjectifs, car, outre qu'ils déterminent la signification du substantif, ils le modifient en y ajoutant une idée de *possession*, de *nombre*, etc., etc.; seulement on ne met point l'article avant les noms qui en sont précédés. C'est au surplus ce que nous verrons plus bas. (Article VII.)

le roi, le jour; nous employons *la* avant les noms féminins aussi au singulier : *la reine*, *la nuit;* et, comme la lettre *s*, selon l'analogie de la langue, marque le pluriel quand elle est ajoutée au singulier, nous avons formé *les* du singulier *le*. *Les* sert également pour les deux genres : *les rois*, *les reines*. C'est en contractant avec la préposition *à* et la préposition *de* les trois articles simples : *le*, *la*, *les*, que nous avons formé les quatre articles composés : *au, aux, du, des*.

Au est composé de la préposition *à* et de l'article *le;* en sorte que *au* est autant que *à le*. Nos pères ne formaient qu'un seul mot de cet article composé *à le*, en supprimant l'*e*, et disaient AL : AL TEMPS INNOCENT III, c'est-à-dire, *au temps d'Innocent III*. — L'APOISTOLE MANDA AL PRODOME, *le pape envoya au prud'homme*.—MAINTE LARME I FU PLORÉE DE PITIÉ AL DEPARTIR, *maintes larmes furent plorées à leur partement et au prendre congé*.

Toutefois ce changement de l'article composé *al* en *au* n'a pas lieu avant les noms qui commencent par une voyelle ou un *h* muet; et, pour éviter l'hiatus qui aurait lieu si l'on disait *au esprit, au animal, au homme*, on a continué de se servir de la préposition *à* jointe à l'article *le*, en élidant l'*e* muet de *le* avant la voyelle. Ainsi, quoiqu'on dise *au chapeau, au bois*, on dit *à l'esprit, à l'animal, à l'homme*. Mais si le nom est féminin, comme il n'y a point d'*e* muet dans l'article *la*, on ne peut plus en faire *au;* alors on conserve la préposition et l'article : *à la raison*, *à l'amitié*, *à la vertu*.

Aux sert au pluriel pour les deux genres; c'est une contraction de *à les : aux hommes*, *aux femmes*, *aux rois*, *aux reines*, pour *à les hommes*, *à les femmes*, *à les rois*, *à les reines*.

Du est une contraction de *de le*, et, tandis qu'on disait *al* pour *à le*, on disait aussi *del* en un seul mot, pour *de le*, afin d'éviter le son obscur de deux *e* muets de suite : *l'arrêt* DEL *conseil*, pour l'*arrêt du conseil*, *Gervaise* DEL *chastel*, pour *Gervaise du castel*. L'article contracté *du* se place avant tous les noms masculins qui commencent par une consonne; mais la préposition *de*, jointe à l'article *le* ou *la*, selon le genre du nom, a été conservée avant tous ceux qui commencent par une voyelle : ainsi on dit *de l'esprit*, *de l'homme*, *de la vertu*. Par-là on évite l'hiatus; c'est la même raison qu'on a donnée pour *au*.

Enfin DES sert pour les deux genres au pluriel : DES *rois*, DES *reines*, pour DE *les rois*, DE *les reines*.

Cette notion de l'article est nette, simple et conforme au génie de notre langue. Ainsi nous exprimons avec des prépositions, et surtout avec *de* et *à*, les rapports que les Grecs et les Romains exprimaient

par les diverses terminaisons de leurs noms. Donc il n'y a pas de *cas* dans notre langue, et les Grammairiens qui en ont admis ont manqué d'exactitude (234).

---

(234) *Examen de l'opinion des Grammairiens qui veulent qu'il y ait dans la langue française* DES CAS *et des articles* DÉFINIS *et* INDÉFINIS.

Des Grammairiens regardent les prépositions *de* et *à* comme des particules, comme des CAS qui servent, disent-ils, à décliner nos noms : l'une, dans cette supposition, est la marque du *génitif*, et l'autre, celle du *datif*. Mais n'est-il pas mieux de distinguer entre les langues dont les noms changent de terminaisons, et celles où les terminaisons sont invariables, et de dire que les premières seules ont des CAS et des DÉCLINAISONS, et que les autres les suppléent par des PRÉPOSITIONS ? Ce sont des moyens différents, dont l'office est également d'énoncer les différentes vues de l'esprit. Ainsi, dans notre langue, les prépositions tiennent lieu de la désinence des noms ; et nous n'avons en réalité ni cas, ni déclinaisons ; d'où il faut conclure que les prépositions *de* et *à* sont semblables à toutes les autres prépositions, par leur usage et par leur effet, et qu'elles ne servent qu'à faire connaître les rapports que nous avons à marquer.

Et, en effet, pourquoi les Grammairiens dont nous parlons veulent-ils former des cas et des déclinaisons avec les prépositions *de* et *à*, plutôt qu'avec toute autre préposition, comme *sans*, *avec*, *pour*, *dans*, etc. ? Quand je dis l'*amour* DE LA *patrie*, la préposition *de* fait-elle une autre fonction que la préposition *pour* ? Lorsque je dis *des vœux pour la patrie*, n'est-ce pas, dans l'un et dans l'autre cas, une préposition qui exprime un rapport ou une relation entre deux termes ? N'est-ce pas la même manière d'énoncer des vues différentes ? La similitude est parfaite autant qu'elle est sensible. Mais, pour se tirer d'embarras, dans une distinction si peu motivée que celle qu'ils ont imaginée, les partisans d'une erreur si palpable n'ont autre chose à dire, sinon que, comme les Latins n'ont que six cas dans leurs déclinaisons, nous ne devons de même en avoir que six : étrange raison pour attribuer une fonction particulière et privilégiée aux prépositions *à* et *de*, et pour les faire servir exclusivement à l'office imaginaire des déclinaisons. Encore une fois, les *cas* et les *déclinaisons* sont étrangers à la langue française : les noms qui se déclinent en latin, parce qu'ils changent leur dernière syllabe dans le passage d'un cas à un autre, et qu'il en résulte un changement de voix et de son dans la prononciation, demeurent invariables dans notre langue ; et c'est abuser des termes que d'induire les cas et les déclinaisons de l'identité des vues ou des rapports, quand les mots sont privés des *terminaisons* et des *désinences* qui constituent, à proprement parler, les *cas* et les *déclinaisons*. Que nous apprend-on quand on nous dit que notre *accusatif* est semblable au *nominatif* ? ce ne sont là que des mots vides de sens ; l'esprit ne conçoit rien dans cette assertion, sinon que l'un se met avant le verbe, et l'autre après ; c'est la place seule qui les distingue ; et, dans l'une et dans l'autre occasion, le nom n'est qu'une simple dénomination.

Par exemple, si je veux rendre raison de cette phrase : *la lecture orne l'esprit* ; je ne dirai pas que la lecture est au *nominatif*, ni que l'esprit est à l'*accusatif* ; je

ARTICLE II.

DE L'ACCORD DE L'ARTICLE

L'article, modifiant le nom auquel on le joint, en indiquant une

---

ne vois dans l'un et dans l'autre mot qu'une simple dénomination, *la lecture*, *l'esprit;* mais, comme par l'analogie et la syntaxe de notre langue, la simple position de ces mots me fait connaître leurs rapports et les différentes vues de l'esprit de celui qui a parlé, je dis :

1° Que *la lecture*, paraissant le premier, est le sujet de la proposition, qu'il en est l'agent, que c'est la chose qui a la faculté d'orner ; 2° que l'*esprit* étant énoncé après le verbe, il est l'objet (le régime) de *orne;* je veux dire que *orne* tout seul ne ferait pas un sens suffisant, qu'il ne serait pas complet : *il orne,* hé quoi ? l'*esprit;* ces deux mots, *orne l'esprit,* font un sens indivisible dans la proposition ; l'*esprit* est l'objet de la faculté d'orner, c'est le patient ; or, ces rapports sont indiqués en français par le sens de la phrase, ou par la place ou la position des mots, et ce même ordre l'est en latin par les terminaisons.

On nous dit encore que le *génitif* est toujours semblable à l'*ablatif*, et que le *datif* est marqué par le prétendu article *à*. Mais à chacune de ces deux prépositions *de* et *à* substituez toute autre préposition, et le mode ne différera pas du premier, parce que, dans l'une et dans l'autre occasion, il ne s'agit également que de marquer des rapports quelconques par le même moyen, c'est-à-dire par l'usage d'une préposition, qui peut bien changer le rapport, mais qui n'altère le mode en aucune manière.

S'il faut pousser plus loin cet éclaircissement, nous ferons observer que les deux prépositions dont l'examen nous occupe viennent, l'une de la préposition latine *de*, et l'autre de *ad* ou de *à*.

Les Latins ont fait de leur préposition *de* le même usage que nous faisons de notre *de* : or, si en latin *de* est toujours préposition, le *de* français doit l'être également.

1° Le premier usage de cette préposition est de marquer l'extraction, c'est-à-dire, d'où une chose est tirée, d'où elle vient. En ce sens nous disons *un temple* DE *marbre*, *un pont* DE *pierre*, *un homme* DU *peuple*.

2° Et, par extension, cette préposition sert à marquer la propriété : *le livre* DE *Pierre*, c'est-à-dire le livre tiré d'entre les choses qui appartiennent à Pierre.

En voilà assez pour détruire le préjugé répandu dans quelques-unes de nos grammaires, que notre *de* est la marque du génitif; car, pourquoi ce complément, qui est toujours à l'ablatif en latin, se trouverait-il au génitif en français ? Encore une fois, ce n'est qu'une préposition semblable à toutes les autres usitées dans notre langue, par l'office qu'elle fait de marquer les rapports qu'elle sert à nous indiquer.

A l'égard de *à*, il vient le plus souvent de la préposition latine *ad;* mais, dans cette langue, cette préposition n'indiquait point le datif.

D'après cette observation et celle que nous avons faite sur le mot *de*, on ne voit

vue particulière de l'esprit, doit, de même que l'adjectif, dont il sera

---

donc pas pourquoi *à quelqu'un* pourrait être un datif en français ; nous devons regarder *de* et *à* comme de simples prépositions, aussi bien que *par*, *pour*, *avec*, etc. Les unes et les autres servent à faire connaître en français les rapports particuliers que l'usage les a chargées de marquer, sauf à la langue latine à exprimer autrement ces mêmes rapports.

Il serait superflu de s'étendre davantage pour détruire un préjugé victorieusement combattu par Dumarsais, de qui nous avons extrait en partie ce qu'on vient de lire ; par Duclos, Fromant, Beauzée, Dangeau, Douchet, Hardouin, Batteux, Girard, d'Olivet ; par un grand nombre de Grammairiens modernes, tels que Wailly, Lévizac, Marmontel, Sicard, M. Laveaux, etc., et enfin un préjugé contre lequel s'est prononcée d'une manière non équivoque l'Académie, qui a dit (dans son *Dictionnaire*, au mot *cas*) : « Il n'y a point de cas proprement dits dans la langue « française, quoiqu'il y ait des désinences différentes dans les pronoms. »

Présentement, examinons si la division de l'article en défini et en indéfini est fondée.

Quelques Grammairiens français, à la tête desquels il faut mettre les auteurs de la *Grammaire générale* (partie II, chap. VII), ont distingué deux sortes d'articles, l'un *défini*, comme *le*, *la* ; et l'autre *indéfini*, comme *un*, *une*.

Non content de cette première distinction, Latouche, qui vint après Arnauld et Lancelot, fut d'avis de reconnaître trois articles indéfinis. « Les deux premiers, dit-il, servent pour les noms de choses qui se prennent par parties dans un sens indéfini ; le premier est pour les substantifs, et le second pour les adjectifs : je les appelle *articles indéfinis* ; le troisième *article indéfini* sert à marquer le nombre des choses, et c'est pour cela que je le nomme *numéral*. » (*L'Art de bien parler français*, liv. 2, chap. I.)

Le P. Buffier et Restaut ont adopté, à quelques différences près, le même système.

Mais Duclos (Rem. sur le chap. VII de la 2e partie de la *Grammaire générale*) et Beauzée (*Encycl. méth.*, au mot *indéfini*) ont pensé que ces divisions d'articles, *défini* et *indéfini*, n'avaient servi qu'à jeter de la confusion sur la nature de l'article.

Un mot, dit Duclos, peut, sans aucun doute, être mis dans un sens indéfini, c'est-à-dire, dans sa signification vague et générale ; mais, loin qu'il y ait un article pour la marquer, il faut alors le supprimer. On dit, par exemple, qu'un *homme a été traité avec honneur* ; mais, comme il ne s'agit pas de spécifier l'*honneur particulier* qu'on lui a rendu, on n'y met point d'article ; *honneur* est pris *indéfiniment*, parce qu'il est employé, en cette occurrence, dans son acception primitive, selon laquelle, comme tout autre nom appellatif, il ne présente à l'esprit que l'idée générale d'une nature commune à plusieurs individus ou à plusieurs espèces, mais abstraction faite des espèces et des individus. Ainsi il est raisonnable de dire qu'il n'y a qu'une seule espèce d'article, qui est *le* pour le masculin, dont on fait *la* pour le féminin, et *les* pour le pluriel des deux genres.

question bientôt, s'accorder toujours en genre et en nombre avec le substantif qu'il accompagne : « La beauté *la* plus rare est fragile et « mortelle. »

« Il ne faut jamais, devant *les* femmes, rien dire qui blesse *les* « oreilles chastes. »

« Tout *le* monde convient à présent que l'astrologie est *la* science « *la* plus vaine et *la* plus incertaine; mais du temps de *la* reine Ca-

---

Beauzée (sur le même sujet) ajoute à ces observations de Duclos ce qui suit :

Dès qu'il est arrêté que nos noms ne subissent dans leurs terminaisons aucun changement qui puisse être regardé comme cas ; que les sens accessoires, représentés par les cas en grec, en latin, en allemand, et dans toute autre langue qu'on voudra, sont suppléés en français, et dans tous les idiomes qui ont à cet égard le même génie, par la place même des noms dans la phrase, ou par les prépositions qui les précèdent ; enfin, que la destination de l'article est de faire prendre le nom dans un sens précis et déterminé ; il est certain, ou qu'il ne peut y avoir qu'un article, ou que, s'il y en a plusieurs, ce seront différentes espèces du même genre, distinguées entre elles par les différentes idées accessoires ajoutées à l'idée commune du genre.

Dans la première hypothèse, où l'on ne reconnaîtrait pour articles que *le, la, les*, la conséquence est toute simple. Si l'on veut déterminer un nom, soit en l'appliquant à toute l'espèce dont il exprime la nature, soit en l'appliquant à un seul individu déterminé de l'espèce, il faut employer l'article ; c'est pour cela qu'il est intitulé : l'*homme est mortel*, détermination spécifique; *l'homme dont je vous parle*, etc., détermination individuelle. Si l'on veut employer le nom dans son acception originelle, qui est essentiellement *indéfinie*, il faut l'employer seul, l'intention est remplie : *Parler en homme*, c'est-à-dire *conformément à la nature humaine*, sens indéfini, où il n'est question ni d'aucun individu particulier, ni de la totalité des individus. Ainsi, l'introduction de l'article *indéfini* serait au moins une inutilité, si ce n'était même une absurdité et une contradiction.

Dans la seconde hypothèse, où l'on admettrait diverses espèces d'articles, l'idée commune du genre devrait encore se retrouver dans chaque espèce, mais avec quelque autre idée accessoire, qui serait le caractère distinctif de l'espèce. Tels sont les mots *tout, chaque, nul, quelque, certain, ce; mon, ton, son ; un, deux, trois*, et tous les autres nombres cardinaux ; car tous ces mots servent à faire prendre dans un sens précis et déterminé les noms avec lesquels l'usage de notre langue les place ; mais ils le font de diverses manières qui pourraient leur faire donner diverses dénominations : *tout, chaque, nul*, articles collectifs, distingués encore entre eux par des nuances délicates ; *quelque, certain*, articles partitifs ; *un, deux, trois*, etc., articles numériques, etc. Ici, il faut toujours raisonner de même : vous déterminerez le sens d'un nom par tel article qu'il vous plaira, ou que le besoin exigera : car ils sont tous destinés à cette fin ; mais dès que vous voudrez que le nom soit pris dans un sens *indéfini*, n'employez aucun article; le nom a ce sens par lui-même.

« therine de Médicis, elle était si fort en vogue, qu'on ne faisait rien « sans consulter *les* astrologues. » (Wailly, page 130.)

ARTICLE III.

DE LA RÉPÉTITION DE L'ARTICLE.

L'article servant à déterminer la signification du substantif doit conséquemment être répété avant chaque substantif :

Le cœur, l'esprit, les mœurs, tout gagne à la culture.

D'après cela, il est donc incorrect de dire : « Les préfet et maires « de Paris ont présenté leur hommage au roi. — Les père et mère de « cet enfant. — Les lettres, paquets et argent doivent être affran- « chis. » La grammaire exige : « Le préfet et les maires; le père et « la mère de cet enfant; les paquets, les lettres et l'argent doivent « être affranchis. »

NOTA. Cette règle s'applique à tous les mots qui tiennent lieu de l'article. Il faut donc dire : *son père et sa mère*, et non *ses père et mère.*

— Sans vouloir nier la règle qui nous paraît juste, nous croyons cependant qu'il est certains cas où l'exception semble consacrée par l'usage. Remarquons d'abord que dans les phrases citées comme incorrectes l'article n'est pas omis, mais que seulement, pour donner au discours plus de rapidité, on a réuni plusieurs articles en un seul qui retombe sur les mots suivants. De même qu'un adjectif peut qualifier deux substantifs : *père et mère intrépides*, pourquoi l'article, qui est aussi une sorte d'adjectif, ne pourrait-il pas servir à déterminer deux noms dans quelques cas particuliers, surtout quand la forme du langage indique qu'il se rapporte nécessairement à tous les deux : *les père et mère?* La logique ne s'y oppose pas, et l'usage l'a décidé. Mais cela ne peut avoir lieu que devant certains mots habituellement réunis et liés étroitement par le sens, comme les *lettres et paquets*, *les us et coutumes* (Acad.), *Dictionnaire des arts et métiers* (Acad.), *les prix et récompenses*, *les ministres et grands officiers*, etc. Les grammaires les plus récentes adoptent cette exception, et nous nous rangeons à leur avis. A. L.

Quand les adjectifs unis par *et* modifient un seul et même substantif, de manière qu'on ne puisse pas en sous-entendre un autre, l'article ne doit pas être répété; ainsi on dira avec les Grammairiens modernes : « Le sage et pieux Fénelon a des droits bien acquis à « l'estime générale; » avec Boileau :

A ces mots il lui tend le doux et tendre *ouvrage*. (*Le Lutrin*, ch. V.)

parce que, dans l'une et dans l'autre phrase, le substantif déterminé est unique; que c'est la même personne qui est sage et pieuse, et le même ouvrage qui est doux et tendre.

Mais, lorsqu'il y a deux adjectifs unis par la conjonction *et*, et dont

le motif est, pour l'un, un substantif exprimé, pour l'autre, un substantif sous-entendu, l'article doit se répéter.

L'*histoire ancienne et* LA *moderne.*

LES *philosophes anciens et* LES *modernes.*

LE *premier et* LE *second étage.*

Il y a deux histoires, deux étages, des philosophes anciens et des modernes; l'un exprimé, et l'autre, à la vérité, sous-entendu, mais indiqué par un qualificatif qui lui est propre exclusivement; donc il faut répéter l'article. (Domergue, *Solutions gramm.*, page 443.)

NOTA. Cette règle sur la répétition, ou la non répétition de l'article, s'applique aux adjectifs pronominaux *mon, ma, mes*, et aux pronoms démonstratifs *ce, cet, cette.*

Voici comment Wailly établit cette règle : « L'article se répète avant « les adjectifs, surtout lorsqu'ils expriment des qualités opposées. »

Cette règle, copiée par le plus grand nombre des Grammairiens, est, comme le fait observer Domergue, absolument fausse.

1° L'article peut ne pas se répéter avant les adjectifs, et personne ne blâmera ces phrases : « L'élégant et fidèle traducteur de Corné- « lius-Népos, l'abbé Paul.—Le traducteur élégant et fidèle de Cor- « nélius-Népos, l'abbé Paul. »

2° L'article peut ne pas se répéter, quoique les adjectifs expriment des qualités opposées; on dit fort bien : « Le simple et sublime Fé- « nelon, le naïf et spirituel La Fontaine. »

3° Enfin l'article doit se répéter, quoique les qualités qu'expriment les adjectifs ne soient pas opposées : Le *second et* LE *troisième étage.*

La règle de Wailly manque donc de vérité et d'étendue, et celle de Domergue doit lui être substituée, comme étant très propre à guider la plume souvent incertaine de nos écrivains.

Voyez plus loin, ch. III, art. 2, § I, *Accord des adjectifs*, une difficulté résolue qui a beaucoup de rapport avec celle-ci.

Voyez aussi, aux pronoms possessifs, ce que nous disons sur la répétition de ces pronoms.

— Ainsi donc, l'article doit être répété toutes les fois que les adjectifs unis par *et*, ou même par une conjonction, se rapportent à une personne ou à un objet différent. En effet, le sens ne sera pas le même dans ces deux phrases : *le style simple et sublime ; le style simple et le sublime.* La première phrase ne désigne qu'une seule sorte de style ; la seconde phrase en désigne deux. Il en sera de même de ces autres locutions, *l'homme vertueux autant que sage ; l'homme vertueux aussi bien que le sage ; l'enfant faible ou timide ; l'enfant calme ou le turbulent*, etc. Cette règle, comme on le voit, doit être absolue puisqu'elle est nécessaire à la clarté

du langage, puisque l'omission de l'article change entièrement le sens de la phrase. Cependant nos bons écrivains ont quelquefois manqué à cette règle ; mais c'est qu'alors leur phrase ne pouvait laisser le moindre doute. Ainsi quand Montesquieu a dit : *les historiens anciens et modernes ;* Voltaire : *les caractères vertueux ou méchants ;* et Buffon : *les oiseaux domestiques et sauvages ;* personne n'a pu se tromper sur le sens de ces locutions. Toutefois c'est une négligence qu'il faut éviter, car la précision et la clarté sont l'essence de notre langue. A. L.

ARTICLE IV.

DE LA PLACE DE L'ARTICLE.

La place de l'article est toujours avant les substantifs, de façon que si ces substantifs sont précédés d'un adjectif, même modifié par un adverbe, l'article doit être mis avant eux, mais néanmoins après les prépositions, s'il s'en trouve :

« La nature ne demande que le nécessaire; la raison veut l'utile;
« l'amour-propre recherche l'agréable; la passion exige le su-
« perflu. »

D'un pinceau délicat l'artifice agréable
Du plus affreux objet fait un objet aimable.

(Boileau, *Art poét.*, ch. III.)

(Girard, *Principes de la langue française*, p. 212, t. 1. Wailly, p. 129.)

Il n'y a que l'adjectif *tout* et les expressions de *monsieur, madame, monseigneur*, par la raison qu'elles sont composées d'un adjectif possessif et d'un substantif, qui font changer cette marche de l'article; ils le renvoient après eux ; on dit : TOUT *le monde*, TOUTES *les années*, MONSIEUR *le président*, MADAME *la comtesse*, MONSEIGNEUR *l'évêque.* (Le P. Buffier, n° 677, et Girard.)

ARTICLE V.

DE L'EMPLOI DE L'ARTICLE.

Il n'y a point de difficultés sur les règles précédentes; mais il n'est pas aussi aisé de connaître d'une manière précise les cas où l'on doit faire usage de l'article, et ceux où l'on ne doit pas s'en servir. Néanmoins voici un principe qui sera d'un grand secours pour les distinguer, puisque toutes les règles particulières que nous allons donner n'en sont que des conséquences.

PRINCIPE GÉNÉRAL.—On doit employer l'article avant tous les noms communs pris déterminément, à moins qu'un autre mot n'en fasse

la fonction; mais on ne doit jamais en faire usage avant ceux qu'on prend indéterminément.

Un nom est pris déterminément, lorsqu'il est employé pour désigner tout un genre, toute une espèce, ou enfin un individu. Quand je dis : *Les femmes ont la sensibilité en partage*, le mot *femmes* est genre, parce qu'il se prend dans toute son étendue, que c'est la totalité des *femmes* que l'on caractérise; mais si je dis : *Les hommes à prétention sont insupportables*, le mot *hommes* est espèce, parce qu'il est restreint à une certaine classe, ou à un certain nombre d'individus. Enfin, dans cette phrase : *Le roi est bon et juste*, le mot *roi* est employé individuellement.

Un nom est pris indéterminément, lorsqu'on s'en sert uniquement pour réveiller l'idée qu'on y attache; que, ne voulant ni restreindre cette idée, ni la considérer comme genre, on ne détermine rien sur l'étendue dont elle est susceptible. C'est ce qu'on voit dans cet exemple : *Il est moins qu'homme*; car, alors, je ne veux pas donner à la signification du mot *homme* une étendue déterminée; je n'entends parler ni de tous les hommes en général, ni de telle classe particulière, ni de tel individu, je veux seulement réveiller, *d'une manière vague*, l'idée dont ce mot est le signe.

Un coup d'œil sur ces exemples suffira pour faire connaître la nature de l'article : 1° Dans les *femmes* ou dans la *femme*, on voit qu'il oblige ce substantif à être pris dans toute sa généralité. La différence d'un nombre à l'autre fait seulement qu'au pluriel l'idée générale, les *femmes*, se prend collectivement, c'est-à-dire, pour toutes les femmes à la fois; et qu'au singulier, l'idée générale, la *femme*, se prend distributivement, c'est-à-dire, pour toutes les femmes considérées une à une; 2° dans *les hommes à prétention*, l'article contribue avec les mots *à prétention* à déterminer *hommes* à une certaine classe; 3° dans *le roi est bon et juste*, l'article concourt avec *bon et juste* à restreindre le nom *roi* à un seul individu.

Remarque.—Ce que l'on dit ici des noms appellatifs qui indiquent des objets réels ou physiques est applicable aux noms abstraits qui représentent des objets métaphysiques. En effet les noms abstraits désignent une qualité ou une action d'une manière générale, mais indépendante des diverses nuances dont elle est susceptible, et qui en font, en quelque sorte, différents individus. Par exemple, le mot *paresse* renferme également la paresse du corps et celle de l'esprit, la lenteur à sortir du lit et celle qui empêche de s'acquitter de ses de-

voirs; le mot *vertu* renferme également la prudence, la tempérance, la docilité, etc.

Ainsi on peut également considérer les NOMS ABSTRAITS dans un sens vague et indéterminé, et les considérer dans un sens général et déterminé. L'article employé avec ces noms indiquera ces nuances différentes.

ARTICLE VI.

CAS OU L'ON DOIT FAIRE USAGE DE L'ARTICLE.

RÈGLE GÉNÉRALE.—L'article, comme nous l'avons déjà dit, accompagne essentiellement les substantifs, lorsqu'ils désignent toute une espèce, tout un genre ou un individu particulier.

Si, par exemple, en parlant des devoirs de l'homme, je veux en déterminer l'étendue à l'égard de l'espèce humaine, je ne dirai point les devoirs *d'homme à homme*, idée vague et qui ne met confusément en relation que deux individus; je dirai les devoirs de *l'homme* envers *l'homme*, et l'article alors désignera l'espèce entière.

Ce que l'on dit du général peut se dire du particulier.

Si je dis : « *Les hommes à imagination* sont exposés à faire bien « des fautes : presque toujours hors d'eux-mêmes, ils ne voient « rien sous son vrai point de vue, ce qui fait qu'ils prennent sou- « vent des chimères pour des réalités. » Dans cette phrase *les hommes à imagination* désigne une collection qui forme une espèce, une classe distincte parmi les hommes. Enfin, si je dis : « La *nature* est « le trône extérieur de la magnificence divine; l'*homme* qui la con- « temple, qui l'étudie, s'élève par degrés au trône extérieur de la « toute-puissance. » Dans cette phrase, l'*homme* ne désigne qu'un individu, par la restriction de la phrase incidente, *qui la contemple*. La *nature* forme aussi un sens individuel, et *le trône* est une chose déterminée, puisque c'est celui de la *magnificence divine*.

De cette théorie de l'article, il résulte :

Premièrement, que la destination de l'article étant de donner une signification déterminée au mot qu'il accompagne, alors, toutes les fois qu'il entrera dans les vues de l'esprit de donner aux adjectifs, aux infinitifs de quelques verbes, aux prépositions, aux adverbes ou aux conjonctions, la fonction des substantifs, on les fera précéder de l'article, puisqu'ils auront une signification déterminée :

« L'*honnête* est inséparable du *juste*. (Marmontel.)

« Dans tous les temps, dans tous les pays et dans tous les genres, « le *mauvais* fourmille et le *bon* est rare. » (Voltaire.)

Laissez dire les sots, le *savoir* a son prix. (La Fontaine, F. 161.)

« Le *mourir* est commun à la nature; mais le *bien mourir* est « propre aux gens de bien. » (Mot d'Agésilas.)

« Un bon esprit ne soutient jamais *le pour* et *le contre.* »

« Il n'y a pas moyen de contenter ceux qui veulent savoir *le pour-* « *quoi* du *pourquoi.* » (Leibnitz.)

Qu'en savantes leçons votre muse fertile
Partout joigne au plaisant le *solide et l'utile.* (Boil., *Art poét.*, ch. I.)

Deuxièmement, que l'on fait usage de l'article avant les substantifs pris dans un sens partitif, c'est-à-dire, qui désignent une partie de la chose dont on parle; parce que, dans ce cas, il y a toujours quelque mot sous-entendu, qui indique que les substantifs sont réellement employés dans toute leur étendue, et conséquemment dans un sens déterminé. En effet, cette phrase tirée de Fénelon : « Nous ne pouvions jeter les yeux sur les deux rivages sans aperce- « voir *des villes* opulentes, *des maisons* de campagne agréablement « situées, *des terres* qui se couvraient tous les ans d'une moisson « dorée, *des prairies* pleines de troupeaux, etc., » équivaut à celle-ci : « Nous ne pouvions jeter les yeux sur les deux rivages sans aperce- « voir *une portion* ou *quelques-unes de toutes* les villes opulentes, « *de toutes* les maisons de campagnes, *de toutes* les terres qui se cou- « vraient tous les ans d'une moisson dorée, etc., etc., » où l'on voit que : *des villes opulentes, des maisons de campagne, des terres qui,* etc., exprimant tout un genre, sont par conséquent dans un sens determiné, et qu'ils ne sont considérés comme employés dans un sens partitif, que parce que l'esprit, frappé de l'idée partitive renfermée dans les mots *une portion, quelques-unes*, sous-entendus, rattache cette idée aux substantifs *villes, maisons, terres,* etc. : il y a là une sorte de syllepse (*).

Cette règle est sujette cependant à une exception, c'est lorsque le substantif pris dans un sens partitif est précédé d'un adjectif, car alors on fait simplement usage de la préposition *de*, comme dans cet autre exemple tiré de Fénelon : « Celui qui n'a point vu cette lumière « pure est aveugle comme un aveugle-né. Il croit tout voir, et il ne voit « rien; il meurt n'ayant rien vu; tout au plus il aperçoit *de sombres*

(*) Voyez l'emploi de la syllepse, ch. XII, § 8.

« et *fausses lueurs*, *de vaines ombres*, qui n'ont rien de réel. » Ici les substantifs *lueurs* et *ombres* ne sont pas précédés de l'article, parce que les adjectifs *sombres* et *fausses* se trouvent avant *lueurs* et l'adjectif *vaines* avant *ombres ;* ces substantifs n'ont pas besoin d'une marque de détermination, puisqu'ils sont déterminés par les adjectifs qui les précèdent.

Mais il faut alors prendre garde de confondre le sens partitif avec le sens général, car ce n'est que dans le sens général que l'on fait usage de l'article devant le substantif précédé d'un adjectif. Ainsi on dira: « La suite *des grandes* passions est l'aveuglement de l'esprit et « la corruption du cœur. » — « Le propre *des belles actions* est d'at- « tirer le respect et l'estime ; » parce que ces expressions *des grandes passions*, *des belles actions*, ne désignent pas une partie, mais une universalité.

On observera cependant que cette distinction du sens partitif avec le sens général n'aura pas lieu pour le cas où le substantif employé dans un sens partitif serait lié par le sens d'une manière indivisible avec un adjectif, de sorte qu'ils équivaudraient tous les deux à un seul nom, car alors ce nom aurait besoin d'être déterminé, c'est-à-dire, d'être précédé de l'article ; en conséquence on dirait : « *Des* « petits maîtres et *des* petites maîtresses sont des êtres insupporta- « bles dans la société, » et non pas « *de* petits maîtres, *de* petites « maîtresses. »

> Heureux! si, de son temps (d'Alexandre), pour cent bonnes raisons,
> La Macédoine eût eu *des* Petites-Maisons. (Boil., *Sat. VIII.*)

Ici *Petites-Maisons* signifient hôpital où on met les fous.

REMARQUE. Il y a des Grammairiens qui soutiennent qu'au singulier on doit mettre l'article devant les noms pris dans un sens partitif, quoique ces noms soient précédés de l'adjectif, afin d'éviter l'équivoque dans le nombre du nom et de l'adjectif. Si l'on entend prononcer, disent-ils, *de bon pain* et *de bonne viande*, on ne saura si *bon pain* et *bonne viande* sont au singulier ou au pluriel, inconvénient que l'on éviterait en disant *du bon pain* et *de la bonne viande*. Mais nous leur répondrons que, quand même cette équivoque ne serait pas presque toujours levée par ce qui précède ou par ce qui suit, ce ne serait pas une raison pour chercher à l'éviter par une faute réelle, puisque dans ce cas on doit prendre un autre tour. Quant à ceux qui s'appuieraient sur le témoignage de l'Académie, parce qu'on trouve dans l'édition de 1762 de son *Dictionnaire : du grand papier* et *du petit papier*, nous leur ferions observer que cette

faute, qui apparemment était une faute d'impression, a été corrigée dans l'édition de 1798 et dans celle de 1835.

C'est donc avec raison qu'on écrira sans l'article, pour indiquer un sens partitif, un sens pris indéterminément. *On n'a employé que* DE *bon papier à cet ouvrage.* — *Voilà* DE *bon papier*, et non pas DU *bon papier.* — *Code* DE *commerce* et non pas *Code* DU *commerce.*

Mais, voulant marquer un sens individuel, général, déterminé, on écrira : *Je me suis servi* DU *grand papier qui était au magasin*, c'est-à-dire, *de* TOUT *le grand papier que je savais être au magasin. Chambre* DU *commerce*, et non pas *chambre* DE *commerce.*

Observez bien que si l'on ôte de cette phrase la proposition incidente, on ne pourra plus alors employer que la préposition *de*, c'est-à-dire qu'il faudra supprimer l'article : *Je me suis servi* DE *grand papier;* dans ce cas, le sens est toujours partitif.

Il est néanmoins des cas où cette proposition incidente ne sera point exprimée et où il faudra malgré cela faire usage de l'article parce que le sens sera déterminé : ainsi l'on fera la différence *du bon et du mauvais pain*. S'il y a plusieurs sortes de papiers, on se servira *du grand papier, du petit papier, du bon papier.* On dira les *chambres de commerce* en général, et *le Code du commerce* si on le compare au code d'une autre partie. En un mot, la règle générale a encore ici toute son application. A. L.

Troisièmement. — Si un substantif est sous-entendu, l'adjectif qui le représente reçoit pour lui l'article.

« Les beaux vers me ravissent, les MAUVAIS me rebutent. »

Quatrièmement. — Les noms propres désignent les êtres d'une manière déterminée, en sorte qu'ils n'ont besoin d'aucun autre signe pour faire connaître les individus auxquels ils s'appliquent. C'est un principe que nous établirons dans un instant.

Mais l'usage paraît, au premier coup-d'œil, bien bizarre, lorsqu'il s'agit des noms de villes, de provinces, de royaumes, etc.; car, si l'on ne donne pas l'article aux noms de villes, parce qu'ils sont des noms propres, pourquoi le donne-t-on quelquefois aux noms de provinces et de royaumes? Et, si on le donne à ces derniers, pourquoi ne le leur donne-t-on pas toujours? Est-ce caprice? est-ce raison? Nous aurions tort de condamner l'usage, si, dans cette variété où il paraît se contredire, il y avait plus d'analogie que nous n'en voyons d'abord. Essayons donc de chercher cette analogie.

Il y a des noms qui, sans être noms propres, ont cependant une signification fort étendue, parce qu'ils représentent un tout qui embrasse un grand nombre de parties : tels sont les noms de métaux.

Or, on peut prendre ces noms dans toute l'étendue de leur signification, et alors on les fait précéder de l'article; on dit l'*or*, l'*argent*, c'est-à-dire, *tout ce qui est or, tout ce qui est argent;* mais si on ne les emploie que pour réveiller indéterminément l'idée du métal, on omet l'article : *Une tabatière d'or.*

Si l'on dit, *je vous paierai avec de l'or*, et non pas *avec d'or*, c'est que ce mot est alors déterminé, car il est employé par exclusion à *argent*. On ne s'arrête plus à la seule idée du métal, on se représente l'idée générale de la monnaie dont l'or et l'argent sont deux espèces, et ils demandent par conséquent l'article. Cependant on dit, *je vous paierai en or*, parce que la préposition *en* porte toujours avec elle une idée vague, qu'elle communique au nom qu'elle précède. Nous le démontrerons quand nous traiterons de cette préposition.

Les hommes jugent toujours par comparaison, et, en conséquence, ils ont regardé une ville comme un point par rapport à une province, à un royaume. Dès lors, le nom de ville n'est pas susceptible de plus ou de moins d'étendue, et il se trouve naturellement parmi ceux qui ne doivent pas prendre d'article. *Le Catelet* et d'autres semblables ne font pas exception, car *le Catelet* est employé, par corruption, pour *le petit château.*

Mais les provinces et les royaumes ont, comme les métaux, cette signification étendue qui embrasse plusieurs choses. Ils peuvent donc être pris déterminément et indéterminément, et être employés avec l'article ou sans article.

Dans ces occasions, il faut considérer si le discours appelle l'attention sur toute l'étendue du pays, ou seulement sur le pays, abstraction faite de l'idée d'étendue. On dit : *je viens d'Espagne, de France,* sans l'article, parce qu'alors il suffit de regarder l'*Espagne* ou la *France* comme un terme d'où l'on part, et qu'il est inutile de penser à l'étendue de ces royaumes. Mais, parce que les mots *limites* et *bornes* font penser à cette étendue, on dit : *les limites de la France* et *les bornes de l'Espagne.*

Pourquoi dit-on, sans l'article, *la noblesse de France*, et avec l'article, *la noblesse de la France?* C'est que, par *la noblesse de France*, on entend la collection des gentilshommes français, et que, pour les distinguer de ceux des autres royaumes, il suffit d'ajouter à *noblesse* les mots *de France*, sans rien déterminer davantage. Mais, par *la noblesse de la France*, on entend les prérogatives, les avantages, l'illustration dont elle jouit : or, ces choses s'étendent sur toute *la*

France, et exigent que ce nom soit précédé de l'article pour indiquer toute l'étendue de sa signification.

L'usage, remarque l'abbé Régnier Desmarais, permet qu'on dise, presque également bien, *les peuples* DE L'ASIE, *les villes* DE L'ASIE, et *les peuples* D'ASIE, *les villes* D'ASIE ; *les villes* DE FRANCE, *les peuples* DE FRANCE, *les villes* DE LA FRANCE, *les peuples* DE LA FRANCE. Ce Grammairien aurait pu remarquer qu'on dit *également bien*, et non pas *presque également*.

En effet, l'usage autorise ces manières de s'exprimer; mais il ne permet pas qu'on les emploie indifféremment l'une pour l'autre, parce que, lorsqu'on dit *les peuples d'Asie*, les vues de l'esprit ne sont pas absolument les mêmes que lorsqu'on dit *les villes de l'Asie*. Si l'on ne veut comparer que peuples à peuples, villes à villes, on dit : *Les peuples et les villes d'Europe ne ressemblent pas aux peuples ni aux villes d'Asie.* Alors il suffit de déterminer les peuples et les villes d'Asie par opposition aux peuples et aux villes d'Europe, et, pour les déterminer ainsi, il n'est pas nécessaire de mettre l'article avant *Asie* ni avant *Europe*. C'est une règle générale, qu'un nom substantif ne prend point l'article, quand il n'est employé que pour en déterminer un autre : *les jeux de société, les talents d'agrément.*

Mais on dit avec l'article : *Les peuples de l'Asie ont toujours été faciles à subjuguer*, parce que l'on a moins dessein de considérer ces peuples par opposition à d'autres, que par rapport à l'étendue du pays qu'ils habitent. On dira de même avec l'article : *Les villes de l'Asie ont connu le luxe de bonne heure*; et sans l'article : *Les villes d'Asie ne sont point bâties comme celles d'Europe.*

D'après les règles que nous avons données, on devrait dire : *il vient d'Asie, d'Afrique, d'Amérique*, comme on dit : *il vient d'Espagne, d'Angleterre*; car, dans l'un et dans l'autre cas, il suffirait de considérer ces pays comme le terme d'où l'on est parti. Cependant il me semble qu'on dit plus communément *il vient de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique*. C'est peut-être parce que, supposant qu'on n'y a été que pour y voyager, on les considère moins comme un terme d'où l'on part, que comme des pays qu'on quitte après les avoir parcourus. Il me paraît donc que, suivant les différentes vues de l'esprit, on pourrait dire également *il vient d'Asie* et *il vient de l'Asie*. Par exemple, je ne crois pas qu'on puisse blamer cette phrase : *il part d'Europe pour aller en Afrique.*

Cependant il y a des noms de royaumes qui veulent absolument l'article, et l'on dit toujours : *les rois de la Chine, du Pérou, du Ja-*

pon. Voilà donc des exemples où l'analogie paraît nous échapper. Voyons s'il serait possible de la saisir encore, car enfin nous avons de la peine à croire que l'usage soit aussi bizarre qu'on le suppose.

Pourquoi disons-nous avec l'article, *les limites de la France?* C'est, comme nous l'avons remarqué, parce que le mot *limites* nous force à déterminer le mot *France* par rapport à l'étendue de tout le royaume. Il faudra donc toujours joindre l'article aux noms *Chine*, *Pérou*, *Japon*, si, quelques circonstances nous ayant habitués à considérer ces pays comme fort grands, nous ne savons plus faire abstraction de l'idée de grandeur avec laquelle ils s'offrent à notre esprit. Or, voilà précisément ce qui est arrivé. Le vulgaire, qui fait l'usage, rempli des vastes idées qu'on lui a données de ces pays, et n'en jugeant que par les richesses que le commerce en a transportées dans nos climats, leur a attaché une idée de grandeur qu'il ne leur ôte plus.

La Terre, le Soleil, la Lune, l'Univers, prennent l'article, et cela est fondé sur l'analogie; mais on ne le donne pas à *Mercure, Vénus*, *Mars*, *Jupiter* et *Saturne,* parce que, dans l'origine, c'étaient des noms propres.

Ces règles sont, pour les noms de rivières, de fleuves et de mer, les mêmes que pour les noms de royaumes. Je dirai sans l'article, *je bois de l'eau de Seine,* parce que, pour faire connaître l'espèce d'eau que je bois, il me suffit d'employer indéterminément le mot *Seine*. Mais je dirai avec l'article, *l'eau de la Seine est bourbeuse*, parce que je considère *la Seine* dans son cours, et que j'en détermine le nom à toute l'étendue de sa signification.

On dit *le poisson de mer*, lorsqu'on ne veut que distinguer ce poisson de celui de rivière; mais on dit le *poisson de la mer des Indes*, et l'article est nécessaire pour contribuer à déterminer ce nom à une certaine partie de la mer.

Selon l'abbé Régnier, il faut toujours dire avec l'article, *l'eau de la mer*. Cependant il me semble qu'on ne pourrait guère être repris pour avoir dit : *l'eau de rivière est douce* et *l'eau de mer est salée.* Mais j'avoue que l'usage paraît favorable à la décision de ce Grammairien. Pourquoi donc ne dit-on pas de *l'eau de mer*, comme on dit *le poisson de mer?*

En parlant de *l'eau de la mer*, on n'a pas besoin de varier les tours, comme en parlant du *poisson* qui s'y trouve, parce que *cette eau* est supposée à peu près la même partout, et que le *poisson* est différent, suivant les parties où il est pêché. Il fallait non seulement distinguer

le poisson de mer de celui *de rivière*, il fallait encore le distinguer suivant la différence des lieux, et c'est ce qui a introduit ces façons de s'exprimer : *poisson de mer*, *poisson de la mer Méditerranée*. Mais, comme *l'eau* ne demande pas ces mêmes distinctions, l'esprit s'est fait une habitude de considérer alors *la mer* dans toute l'étendue qu'il lui donne naturellement, et nous avons en conséquence conservé l'article dans cette phrase : *l'eau de la mer*.

ARTICLE VII.

CAS OU L'ON NE DOIT PAS FAIRE USAGE DE L'ARTICLE.

RÈGLE GÉNÉRALE. — On ne met point l'article devant les noms communs, quand, en les employant, on ne veut désigner ni un *genre*, ni une *espèce*, ni un *individu*, ni une partie quelconque d'un genre ou d'une espèce, c'est-à-dire, quand on ne veut rien déterminer sur l'étendue de leur signification

Le mal vient à cheval, et s'en retourne à pied.
C'est peu d'être équitable, il faut rendre service. (Voltaire.)
Un bienfait reproché tient toujours lieu d'offense. (Racine.)
A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. (Corneille.)
. . . . *vaisseaux, armes, soldats,*
Ma foi lui promit tout et rien à Ménélas. (Racine.)

Pour bien entendre cette règle, on doit distinguer deux choses dans les noms communs : la signification et l'étendue de cette signification. La signification est ordinairement fixe, car ce n'est que par accident qu'on change quelquefois l'acception du mot ; mais l'étendue de cette signification varie, selon que les noms expriment des idées générales, particulières ou singulières, et, dans ces trois cas, elle est déterminée. Ainsi donc, comme le disent MM. de Port-Royal, un nom est indéterminé toutes les fois qu'il n'y a dans le discours rien qui marque qu'on doive le prendre généralement, particulièrement ou singulièrement ; et c'est pour cela que, dans les exemples que nous avons rapportés, les mots *cheval, pied, service, offense, péril*, etc., ne sont pas précédés de l'article.

REMARQUE. — Les noms communs sont souvent de purs qualificatifs ; mais alors il faut distinguer le qualificatif d'espèce ou de sorte, du qualificatif individuel. Dans ces phrases : *une table* DE MARBRE *est belle ; une tabatière* D'OR *est précieuse ;* ces substantifs, *de marbre* et *d'or*, sont des qualificatifs d'espèce ou de sorte, parce que, à l'aide de la préposition *de*, ils ne servent qu'à désigner qu'un tel in-

dividu, savoir : *une table, une tabatière*, est d'une telle espèce; on n'a donc pas besoin de l'article. Mais dans ces phrases : *Une table* DU MARBRE *qu'on tire de Carrare est belle; une tabatière* DE L'OR *qui vient d'Espagne*, ces mots *du marbre, de l'or*, sont des qualificatifs individuels, puisqu'ils sont réduits à l'individu par les propositions incidentes, ce qui fait qu'ils sont précédés de l'article.

Du principe établi ci-dessus, il résulte que les noms communs sont sans article :

1° Quand ils sont placés en forme de titre ou d'adresse; comme : OBSERVATIONS *sur l'état de l'Europe;* RÉFLEXIONS *générales;* PRÉFACE; *il demeure* RUE *Piccadilly*, QUARTIER *Saint-James, à Londres ;*

2° Quand ils sont sous le régime de la préposition *en*, comme : *être* en ville, *regarder* en pitié, *raisonner* en homme *sensé ;*

Ceci ne doit point être pris comme règle générale, mais seulement comme exception; car l'article sera nécessaire également ici dès que le sens devra être déterminé. Nous n'en voulons pour preuve que ce passage de Bossuet, *Orais. fun. de la duchesse d'Orléans :* « Ce que J.-C. est venu chercher du ciel *en la* terre, n'est-ce qu'un rien ?... Ainsi tout est vain *en l'*homme si nous regardons ce qu'il donne au monde. » A. L.

3° Quand ils s'unissent aux verbes *avoir, faire*, et quelques autres, pour n'exprimer avec eux qu'une seule idée : *avoir envie, faire peur, entendre raison, rendre hommage, prendre conseil;*

Ou lorsqu'ils sont avant *tout* et *chacun :* « Hommes, femmes, en« fants, *tous* y accourent. — Centurion et soldats, *chacun* murmu« rait contre les ordres du général. » (Vertot.)

Avec *ni* : « Chacun de ces deux ordres ne pouvait souffrir *ni* ma« gistrats *ni* autorité dans le parti contraire. » (Le même.)

Avec *soit* redoublé : « *Soit* inspiration de Dieu, *soit* erreur de « l'homme, qui se fait un dieu de son désir. »

(Traduction de la *Jérusalem délivrée*.)

Avec *jamais :* « *Jamais*, peut-être, historien n'a été plus atta« chant. »

Après *tout* : « *Tout* alors pouvait être embûche, et *tout* en effet était « trahison. »

Toutes ces exceptions ne sont point absolues; elles doivent s'appliquer seulement au cas où le sens de la phrase est indéterminé, et c'est ce qui arrive le plus souvent avec ces formes du langage. Cependant il est des cas où le sens particulier exige l'application de la règle :

« *Le* peuple et *l'*armée, *tout* était consterné. » (Académie).

« *Le* roi, *la* reine, monsieur, *toute la* cour, *tout le* peuple, *tout* est abattu, *tout* « est désespéré. » (Bossuet, *Orais. fun.*)

*Ni l'*ardeur dont tu sais que je l'ai recherchée,
Ni déjà sur son front *ma* couronne attachée,
Ni cet asile même où je la fais garder,
Ni mon juste courroux n'ont pu t'intimider. (Racine, *Mithridate*, III, 1.)

« *Soit l'*un, *soit l'*autre. » (Académie.)

Jamais la France n'a été plus puissante.

Quant à la dernière exception, il faut remarquer qu'elle n'a lieu que pour les noms mis après *tout* dans le sens d'un substantif, parce qu'alors ce nom indique seulement une idée indéterminée. Et encore, avec cette tournure de phrase, on a dit :

Tout n'était qu'*une* mer, une mer sans rivages.

L'adjectif indéfini *tout* tient lui-même quelquefois lieu de l'article, *tout homme*. Mais ailleurs ces deux mots se mettent ensemble : *tout le monde*, *tout l'empire*. *C'est là tout l'homme*. A. L.

4° Quand le substantif est à la suite d'un verbe accompagné d'une négation, comme dans ces phrases : *il n'a pas* D'*esprit*; *elle n'a pas prêté* D'*argent* ; parce qu'alors le substantif est pris dans un sens indéterminé.

REMARQUE. — On ferait cependant usage de l'article, si le substantif était suivi d'un adjectif ou d'une phrase incidente qui le modifiât.

Je ne vous ferai point *des* reproches frivoles. (Racine, *Bajaz.*, V, 4.)
Madame, je n'ai point *des* sentiments si bas. (Le même, *Phèd.* II, 5.)
N'affectez point ici *des* soins si généreux. (Volt., *Mérope*, I, 3.)

« Ne donnez jamais *des* conseils qu'il soit dangereux de suivre. »

On emploierait également l'article après un verbe accompagné d'une négation, si ce verbe était interrogatif, parce qu'alors le substantif serait pris dans un sens partitif ; exemples : *N'a-t-elle pas* DE *l'esprit? N'a-t-elle pas* DE *l'argent?*

On voit dans ces dernières phrases que l'emploi de l'article dépend nécessairement du sens de la pensée. En effet, le sens changerait, si l'on disait *je n'ai point de sentiments si bas;* cela indiquerait l'absence de pareils sentiments ; tandis qu'avec l'autre tournure, on affirme qu'on a des sentiments plus élevés. *Est-ce que vous n'avez pas d'argent?* exprime le doute. *Est-ce que vous n'avez pas de l'argent?* exprime une affirmation du fait. La différence est bien marquée. A. L.

5° On ne fait pas usage de l'article quand le substantif est pris adjectivement :

« Le mensonge est *bassesse*. — La sévérité dans les lois est *humanité* pour le peuple. » (Vauvenargues.)

6° Quand un des équivalents de l'article (235), placé avant le nom,

---

(235) Voyez, page 205, note 233, ce que c'est que les équivalents de l'article.

le rend individuel, comme lorsqu'on dit *ce* temps, *un* temps, *quelque* temps; et de même, quand un adverbe de quantité précède le nom, l'article n'a plus lieu; *tout* et *nul* l'écartent de même : TOUT HOMME *est misérable lorsqu'il est délaissé; aucun, nul homme n'est infaillible.* Mais comme *tout*, au pluriel, n'exprime qu'une totalité susceptible de restriction, il demande l'article : TOUS LES HOMMES *sont dominés par quelque passion qui décide leur caractère.*

Cette différence se fait sentir, en ce que l'on peut dire *les hommes sont tous*, comme on dit, *tous les hommes sont;* au lieu que *tout homme est* ne peut pas se renverser de même : *l'homme est tout*, dirait autre chose.

On dit *tout l'homme*, pour dire *tout dans l'homme*, totalité individuelle, quoique sous le nom de l'espèce : *tout l'homme n'est pas matière, tout l'homme ne meurt pas,* pour dire : *tout dans l'homme n'est pas matière, tout ne meurt pas dans l'homme, tout dans l'homme n'est pas mortel.*

7° Quand les noms sont en apostrophe.

> *Fleurs charmantes !* par vous la nature est plus belle.
> (Delille, *les Jardins*, ch. III.)

« *Homme,* qui que tu sois, si l'orgueil te tente, souviens-toi que « ton existence a été un jeu de la nature, que ta vie est un jeu de « la fortune, et que tu vas bientôt être le jouet de la mort. »
(Marmontel.)

8° Quand ils sont sous le régime des mots *sorte, genre, espèce,* et semblables : « Le méchant se laisse entraîner dans toute *sorte* d'excès, « par l'habitude de ne jamais résister à ses passions. »

« De cette caverne sortait, de temps en temps, une fumée noire et « épaisse, qui faisoit *une espèce* de nuit au milieu du jour. »
(Fénelon.)

9° Pour donner au discours plus de rapidité et d'énergie, ce qui a lieu dans les expressions proverbiales et dans les sentences.

> *Gens* trop heureux font toujours quelque faute (La Font., t. I, p. 29.)
> Toujours par quelque endroit *fourbes* se laissent prendre.
> (Le même, *le Loup devenu berger.*)
> Le repentir est *vertu* du pécheur. (Voltaire.)
> Je préfère
> *Laideur* affable à beauté rude et fière. (Le même.)

« Les arts sont *enfants* des richesses et de la douceur du gou- « vernement. » (Fontenelle, *Éloge de Pierre Ier.*)

« *Pauvreté* n'est pas vice. — *Contentement* passe richesse. — « Plus fait *douceur* que *violence.* »

Je ne saurais tenir contre *femme* qui crie. (La Font., *le Rossignol.*)

Il faudrait qu'on sentît même *ardeur*, même *flamme*.
(Th. Corneille, *Ariane*, II, 7.)

Souvent aussi, lorsqu'on fait une *énumération :*

« Citoyens, étrangers, ennemis, peuples, rois, empereurs le plai- « gnent et le révèrent. » (Fléchier.)

Je ne trouve partout que lâche *flatterie*,
Qu'*injustice*, *intérêt*, *trahison*, *fourberie*. (Molière, *Misanth.*, I, 1.)

« Ce que les hommes appellent *grandeur*, *gloire*, *puissance*, *pro-* « *fonde politique*, ne paraît à ces suprêmes divinités que *misère* et « *faiblesse.* » (Fénelon.)

« Que la royauté est trompeuse ! quand on la regarde de loin, on « ne voit que *grandeur*, *éclat* et *délices ;* mais de près, tout est épi- « neux. » (Le même.)

10° Les noms propres de divinités, d'animaux, de villes et de lieux particuliers se mettent aussi sans l'article, parce que, comme nous l'avons déjà dit, le sens de ces noms est tellement déterminé par lui-même, qu'on ne peut pas se méprendre sur sa détermination. Ainsi l'on dit :

Au milieu des clartés d'un feu pur et durable
Dieu mit avant le temps son trône inébranlable. (Voltaire.)

Minerve est la prudence, et *Vénus* la beauté.
(Boileau, *Art poét.*, ch. III.)

Mais si, après avoir généralisé ces noms, on veut les déterminer, on ne les regarde plus alors comme noms propres ; on les considère comme des noms communs, que l'on restreint à un seul individu ; voilà pourquoi l'on dit : « Bien des personnes regardent le Tasse « comme l'*Homère* de l'Italie. »

Voilà aussi pourquoi l'on dit : « Les *Racines* et les *Molières* seront « toujours rares. »

Voyez ce que nous disions à ce sujet, au chapitre des Substantifs, page 135.

Cependant on ne doit pas regarder comme une exception l'usage où nous sommes de joindre l'article aux noms des poëtes et des peintres italiens ; nous ne le faisons que parce qu'il y a ellipse dans cet emploi ; car ce n'est pas à ces noms que nous les joignons, c'est à un substantif sous-entendu. Nous imitons ce tour de l'italien, où *la Malaspina*, *il Tasso*, signifient *la contessa Malaspina*, *il poeta Tasso*.

Il y a également ellipse dans le tour de phrase que nous employons, quand notre dessein est de placer la personne dont nous parlons dans une classe pour laquelle on a assez ordinairement peu d'égards : « *La Lemaure* soutenait par la beauté de sa voix les plus mauvais « opéras....... *La G.* ..... n'était pas moins étonnante par sa légè- « reté que par sa grâce..... C'est un tour de *la Gaussin.* »

Toutefois, l'urbanité française a depuis longtemps proscrit de la bonne compagnie ce tour de phrase, où on le regarderait comme un signe apparent et probable de mauvaise éducation, — ou tout au moins comme une affectation d'assez mauvais goût.

Tout ce chapitre est l'analyse de ce qu'ont dit sur cette importante matière Dumarsais, d'Olivet, Condillac, Marmontel, Lévizac, MM. Silvestre de Sacy et Maugard.

CHAPITRE III.

DE L'ADJECTIF.

L'*adjectif* (*) ne désigne ni un être physique, ni un être métaphysique; il exprime seulement la *qualité* ou la *manière d'être* du *substantif*.

Quand l'adjectif est seul, il ne présente rien de fixe à l'esprit, il ne lui offre que l'idée vague d'une qualité. Si l'on dit *bon*, *grand*, *juste*, l'esprit a une perception vague de *bonté*, de *grandeur*, de *justice*; mais, si l'on joint ces mots à des substantifs, il saisit un rapport réel, et voit ces qualités subsistantes dans un sujet, comme *bon père*, *grand arbre*; ainsi un mot est adjectif quand il présente l'idée vague d'une qualité, sans spécifier l'objet auquel on l'attribue.

(Dumarsais et Lévizac, page 243, t. I.)

La nature des adjectifs n'est pas tellement fixe et déterminée qu'ils ne puissent devenir quelquefois de véritables substantifs; c'est lorsque, cessant de les considérer sous leur rapport de qualification, nous en faisons les objets de nos pensées, comme *le bon est préférable au beau*, *le vrai doit être le but de nos recherches*; dans ces exemples, le BON, c'est-à-dire *ce qui est bon*; le VRAI, c'est-à-dire *ce qui est vrai*, ne sont pas de purs adjectifs; ce sont des adjectifs pris substantivement et qui désignent un sujet quelconque, en tant qu'il est *bon* ou *vrai*.

Souvent aussi le nom qu'on nomme substantif devient adjectif, et cela arrive lorsque ce nom est employé pour qualifier; ainsi quand je dis : « Henri IV fut *vainqueur* et *roi* comme Alexandre; » *vainqueur* et *roi*, substantifs, deviennent des adjectifs, puisqu'ils qualifient le mot *Henri IV*. (Dumarsais, au mot *Adjectif*, et Lévizac, t. I, page 243.)

(*) Le mot *adjectif*, dit Domergue, signifie plutôt *qui ajoute à*, que *ajouté à*. La terminaison *if* exprime, en général, un sens actif : *Destructif* ne signifie pas *détruit*, mais qui *porte la destruction*. *Corrosif* ne signifie pas *rongé*, mais *qui ronge*. Cette opinion a pour elle l'analogie, elle a de plus la raison : *Ajouté à* n'exprimerait que le matériel de l'adjectif; *qui ajoute à* en exprime la fonction; en effet, le nom adjectif ajoute toujours au sens du substantif exprimé ou sous-entendu.

Mais si je dis *Corneille* est un *poëte*, le mot *poëte* est substantif, parce qu'il est évident que je veux mettre *Corneille* dans une certaine classe d'écrivains. *Poëte*, au contraire, est adjectif quand je dis *Corneille est poëte*; car alors je ne veux qu'indiquer la qualité que j'attribue à *Corneille*. (Condillac, page 163, chap. XI, 1re partie.)

Il y a autant de sortes d'adjectifs qu'il y a de sortes de rapports ou qualités sous lesquelles on peut considérer les substantifs. Qu'un homme paraisse *beau*, *laid*, *ridicule*, *spirituel*, etc., on a besoin d'un mot pour exprimer chacune de ces qualités, et ce mot est un adjectif.

Il suit de là que les mots *un*, *tout*, *nul*, *quelque*, *aucun*, *chaque*, *tel*, *quel*, *ce*, *cet*, *mon*, *ton*, *son*, *vos*, *votre*, *notre*, sont de véritables adjectifs, puisqu'ils modifient des substantifs, en les faisant considérer sous des points de vue particuliers.

(Même autorité, page 215, chap. XII, partie 1.)

Les Grammairiens qui ont rangé les adjectifs dans la classe des noms, et n'ont fait des uns et des autres qu'une même partie du discours, se sont donc grandement mépris. Cela doit d'autant plus étonner, que la dissemblance entre les noms substantifs et les adjectifs n'est pas plus équivoque qu'entre les noms et les verbes, ou même entre la cause et l'effet.

ARTICLE PREMIER.

VARIATION ACCIDENTELLE DES ADJECTIFS.

La fonction des adjectifs est, ainsi que nous l'avons dit, d'exprimer la qualité ou la manière d'être des substantifs; et c'est ce qu'ils font en s'identifiant, pour ainsi dire, avec eux. Comme l'adjectif n'est réellement que le substantif même, considéré avec la qualification que l'adjectif énonce, il en résulte qu'ils doivent avoir l'un et l'autre les mêmes signes des vues particulières sous lesquelles l'esprit considère la chose qualifiée. Parle-t-on d'un objet singulier, l'adjectif doit avoir la terminaison destinée à marquer le singulier. Le substantif est-il de la classe des noms qu'on appelle masculins, l'adjectif doit avoir le signe destiné à marquer les noms de cette classe. Enfin, l'adjectif doit être au masculin ou au féminin, au singulier ou au pluriel, selon la forme du substantif qu'il qualifie; mais en exprimant les qualités des objets auxquels l'adjectif est ainsi identifié, il peut les exprimer avec plus ou moins d'étendue : c'est ce que les Grammairiens nomment degrés de signification ou de qualification.

(Dumarsais, *Encycl. méth.*, au mot *Adjectif*.)

Il y a donc trois choses à considérer dans les adjectifs : le genre, le nombre, et les degrés de signification ou de qualification.

§ I.

DU GENRE DES ADJECTIFS.

Le substantif n'est, à l'exception d'un petit nombre de mots, que d'un seul genre. L'adjectif, au contraire, exprimant la manière d'être du substantif, doit être susceptible des deux genres : le masculin et le féminin ; il faut donc qu'il en revête la forme.

Ire RÈGLE. Les adjectifs terminés par un *e* muet ne changent pas de terminaison au féminin. On ne connaît alors dans quel genre ils sont employés que par celui des substantifs qu'ils accompagnent; tels sont *volage*, *fidèle*, *aimable*, *prude*, etc.

Cependant *maître*, *traître*, *diable*, font au féminin *maîtresse*, *traîtresse*, *diablesse*; mais peut-être est-ce parce qu'on emploie souvent ces adjectifs substantivement.

2e RÈGLE. Les adjectifs terminés par une consonne, ou par une voyelle autre que l'*e* muet, servent pour le genre masculin : *sain*, *pur*, *sensé*, *poli*, etc., et leur féminin se forme par l'addition d'un *e* muet : *saine*, *pure*, *sensée*, *polie*, etc.

Sont exceptés :

1° Les adjectifs où l'usage a voulu qu'on doublât la consonne finale, en y ajoutant un *e* muet : *sujet*, *sujette* (236) ; *partisan*, *partisanne* (237), etc., etc. Cependant on écrit *sultane*, *anglicane*, *océane*, *mahométane*, *persane*, *porte ottomane*, etc.

Voyez le doublement des Consonnes au chapitre de l'Orthographe.

2° *Malin*, *bénin*, qui font au féminin *maligne*, *bénigne*.

3° Les adjectifs en *eur* formés d'un participe présent par le changement de *ant* en *eur*, et qui font *euse* au féminin :

QUÊTANT, *quêteur*, *quêteuse* ;
POLISSANT, *polisseur*, *polisseuse* ;
CONNAISSANT, *connaisseur*, *connaisseuse* ;
CHANTANT, *chanteur*, *chanteuse* (238).

---

(236) « Le duc d'York avait fait demander une de ses *sujettes* pour femme. (Pélisson.)

(237) « Elle vous rendait bien justice, vous n'avez pas de *partisanne* plus sincère. » (Voltaire, *Lettre 29e à d'Alembert.*)

L'Académie n'admet pas le féminin de cet adjectif.

(238) *Chanteuse* désigne simplement celle qui chante. Quand on veut parler

Observation. Ces sortes de mots sont essentiellement adjectifs : un homme *quêteur, connaisseur, polisseur ;* mais la plupart sont employés substantivement, soit par ellipse, comme un *flatteur ;* soit par analogie, comme un *polisseur.*

Nous avons près de cent mots qui suivent cette règle.

Il faut en excepter :

Bailleur (de fonds), qui fait *bailleresse ;*

Demandeur (qui forme une demande en justice), *demanderesse ,*

Défendeur (qui se défend contre le demandeur), *défenderesse ;*

Pécheur (qui commet des péchés), *pécheresse.*

Je crois que dans ces mots, pour éviter l'équivoque, on a enfreint la règle, et qu'on a suivi une autre analogie, celle de *pauvre, pauvresse, drôle, drôlesse* (239), parce que l'on aura craint de confondre le féminin de ces substantifs avec celui de *bâilleur* (qui bâille), *demandeur* (qui importune par ses demandes), *pêcheur* (qui prend du poisson), quoique *bâilleur* et *pêcheur* ne s'emploient pas ordinairement au féminin.

Défenderesse s'est dit par analogie avec *demanderesse.*

Il faut encore en excepter :

Inventeur, *inventrice ;*

Inspecteur, *inspectrice.*

Ceux-ci n'ont pas adopté la terminaison en *euse*, soit par raison d'euphonie, car *inspecteuse, inventeuse*, etc., ne flattent pas agréament l'oreille; soit parce que ces mots appartiennent plutôt au style noble qu'à la langue usuelle. C'est un fait remarqué par plusieurs Grammairiens, que pour rendre l'expression plus énergique on s'éloigne souvent de la route ordinaire.

A l'égard des adjectifs en *teur*, non dérivés d'un verbe au participe par le changement de *ant* en *eur*, ils changent *teur* en *trice*, pour le féminin :

Dispensateur, dispensa*trice ;*

Conducteur, conduc*trice ;*

---

d'une personne qui a une grande réputation dans l'art du chant, on emploie le mot *cantatrice*, qui n'est point une forme particulière de l'adjectif *chanteur*, employé au féminin ; *cantatrice* est le féminin d'un adjectif inusité au masculin.

(239) *Pauvre, borgne* et *drôle* sont communément du masculin et du féminin ; mais les expressions populaires données à une femme ont une inflexion particulière : *c'est une méchante borgnesse, c'est une pauvresse, c'est une drôlesse.* (Domergue.)

ACCUSATEUR, accusa*trice;*
INSTITUTEUR, institu*trice.*

Plus de cinquante substantifs suivent cette règle qui vient du latin.

On n'a pas d'exemple du mot *imposteur* employé au féminin, soit comme substantif, soit comme adjectif.

Ceux des adjectifs en *eur* qui éveillent une idée d'opposition ou de comparaison prennent un *e* muet au féminin.

ANTÉRIEUR, *antérieure;*
CITÉRIEUR, *citérieure;*
EXTÉRIEUR, *extérieure;*
INFÉRIEUR, *inférieure;*
INTÉRIEUR, *intérieure;*
MAJEUR, *majeure;*
MEILLEUR, *meilleure·*
MINEUR, *mineure;*
POSTÉRIEUR, *postérieure;*
SUPÉRIEUR, *supérieure;*
ULTÉRIEUR, *ultérieure.*

AMBASSADEUR, GOUVERNEUR, SERVITEUR, font au féminin *ambassadrice*, *gouvernante*, *servante*. Ces deux derniers sont formés sur les participes *gouvernant*, *servant.*

Les personnes qui savent le latin verront que la plupart des substantifs en *teur* et en *trice* dérivent des mots en *tor* et en *trix : accusator*, *accusatrix*, etc.

Chasseur fait *chasseuse*, dans le style ordinaire : *Cette femme est une grande* CHASSEUSE, (L'Académie.)

Et CHASSERESSE, dans le style poétique : *les nymphes chasseresses.* (Même autorité.)

NOTA. On peut voir ici que la finale *euse* éveille ordinairement l'idée d'*habitude.*

Les mots qui expriment des *états*, des *actions* convenables à l'homme seul, ou qui sont censés ne convenir qu'à lui, n'ont point de féminin; tels sont : *censeur*, *assesseur*, *appariteur*, *docteur*, *imprimeur*; et même, quoiqu'il y ait des femmes qui *professent*, qui *composent* de la musique, qui *traduisent*, etc., l'usage n'admet point encore *compositrice*, *traductrice*, et l'oreille rejette *professeuse.*

OBSERVATION. — J.-J. Rousseau a employé le féminin AMATRICE :
« A Paris, le riche sait tout, il n'y a d'ignorant que le pauvre; cette
« capitale est pleine d'amateurs et surtout d'*amatrices*, qui font leurs
« ouvrages comme M. Guillaume faisait ses couleurs. »

Ce mot, dit M. Boniface, est approuvé par les règles de la néologie.

Linguet, Domergue et d'autres savants l'ont également employé, et en ont pris la défense. Cependant le *Dictionnaire de l'Académie*, éditions de 1798 et de 1802, fait remarquer qu'il est encore nouveau; et, en effet, il est si rarement employé qu'on peut dire que les

écrivains, et surtout les Grammairiens, doivent être extrêmement circonspects lorsqu'ils en font usage.

L'Académie en 1835 ne l'admet pas.

On dit *buveuse, empailleuse, émailleuse, colporteuse, décroteuse:*

Un certain homme avait trois filles,
Toutes trois de contraire humeur :
Une *buveuse*, une coquette,
La troisième, avare parfaite. (La Fontaine, *Fable* 45.)

Et Domergue approuve l'emploi de ces mots, quoique l'Académie ne les ait point admis dans son Dictionnaire.

En 1835, l'Académie admet *empailleuse* et *buveuse*, mais seulement dans cette locution *buveuse d'eau.*

Au surplus l'Académie n'est pas la seule autorité qui n'indique pas ces féminins; nous avons consulté beaucoup de Grammaires et de Dictionnaires, et nous ne les y avons pas trouvés, de sorte qu'il faut avouer qu'ils ne sont pas généralement adoptés.

Les féminins des mots *appréciateur*, *consolateur*, *créateur*, *dénonciateur*, *destructeur*, *inventeur*, *scrutateur*, *imitateur*, *législateur*, *adulateur*, *producteur*, *triomphateur*, et quelques autres, peuvent être employés avec succès.

En voici des exemples :

« Heureux qui possède cette philosophie *appréciatrice* de toutes « choses! » (Mercier.)

« Quand l'imagination *créatrice* eut élevé ces premiers monu- « ments, qu'est-il arrivé? le sentiment général fut d'abord sans doute « celui de l'admiration. » (La Harpe, *Introd. au Cours de Litt.*)

« C'était une nation bien *destructrice* que celle des Goths. » (Montesquieu.)

M. Moreau et M. l'abbé Royou ont aussi employé ce mot; et Richelet l'indique comme le féminin de *destructeur*.

« La nature est l'*inventrice* et la *législatrice* de tous les arts. » (Vauvenargues.)

« Tel est le morceau qui a allumé la bile *dénonciatrice* de M. de.... » (Linguet, *Journal polit. et litt.*, t. IX, page 227.)

« Là une industrie *créatrice* de jouissances appelait les richesses « de tous les climats. » (Volney.)

« L'histoire, ainsi que les nations *déprédatrices* et conquérantes, « semble avoir pris pour règle d'équité le mot de Brennus : *Væ victis!* (Marmontel, *Élém. de litt*, tome IV, livre 2.)

« Rome, cette nouvelle Babylone *imitatrice* de l'ancienne, comme « elle enflée de ses victoires triomphante de ses richesses, souillée

« de ses idolâtries, et *persécutrice* du peuple de Dieu, tombe aussi « comme elle d'une grande chute. »

(Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, 3e partie, page 398.)

« Vos ennemis ne seront parvenus qu'à faire graver sur vos mé« dailles, *triomphatrice* de l'empire ottoman et *pacificatrice* de la Po« logne. » (Voltaire, lettre à Catherine II.)

Du cœur humain sombres *dominatrices*,
C'est vous surtout, fougueuses passions,
Dont les folles émotions
Des plus chers entretiens nous gâtent les délices.

(Delille, *la Conversation*.)

« Faudra-t-il toujours que l'imagination *adulatrice* ajoute à la « majesté d'un débris antique? » (La Harpe, *Éloge de Voltaire*.)

L'insatiable et honteuse avarice,
Du genre humain pâle *dominatrice*. (J.-B. Rousseau.)

De mes douleurs noble *consolatrice*.

(Campenon, *l'Enfant prodigue*, chant IV.)

O toi! l'*inspiratrice* et l'objet de mes chants.

(Delille, *la Pitié*, chant I.)

« Nous pouvons l'appeler la *restauratrice* de la règle de S. Be« noît. » (Bossuet.)

« La vérité mène à sa suite le doute philosophique, l'analyse *scru*« *tatrice*, la raison aux cent yeux. » (Domergue.)

« Combien je suis éloigné de ces philosophes modernes qui nient « une suprême intelligence, *productrice* de tous les mondes! »

(Voltaire.)

Enfin, qui craindrait de dire la peste *désolatrice*, une nation *spoliatrice*; et, en parlant d'une femme, c'est une habile *spéculatrice*, *calculatrice*; elle ne sera jamais *délatrice* de personne.

Ces mots et plusieurs autres seraient certainement très bons dans nos écrivains, dans nos dictionnaires.

Tout ce que l'on vient de lire sur le féminin des adjectifs en *eur* est en partie extrait du *Manuel des amateurs de la langue française*, par M. Boniface, à qui nous devons beaucoup d'autres remarques également utiles sur les difficultés de notre langue.

— Il faut reconnaître que la plupart de ces mots sont très durs et désagréables à l'oreille. Ils peuvent être réguliers, mais ils ne sont pas harmonieux, et voilà pourquoi nos bons écrivains les emploient fort peu. Parmi ceux qui viennent d'être cités, l'Académie n'admet pas le féminin de *appréciateur*, *calculateur*, *désolateur*, *destructeur*, *déprédateur*, *pacificateur*, *spéculateur*, *triomphateur*. A. L.

4° Sont exceptés, les adjectifs en *eux* qui font *euse* au féminin : *heureux*, *heureuse*; *vertueux*, *vertueuse*, etc.

5° Les adjectifs en *f*, qui changent cette consonne en *ve*; *bref*, *brève*; *neuf*, *neuve*, etc.

6° Les adjectifs ci-après qui font leur féminin de la manière suivante :

ABSOUS (composés et analogues.)	*absoute.*	JALOUX	*jalouse.*
BEAU	*belle.*	JOUVENCEAU	*jouvencelle.*
BLANC	*blanche.*	LONG	*longue.*
CADUC	*caduque.*	MOU	*molle.*
DOUX	*douce.*	NOUVEAU	*nouvelle.*
EPOUX	*épouse.*	PUBLIC	*publique.*
FAUX	*fausse.*	ROUX	*rousse.*
FAVORI	*favorite.*	SEC	*sèche.*
FOU	*folle.*	TIERS	*tierce.*
FRAIS	*fraiche.*	TURC	*turque.*
FRANC	*franche.*	VIEUX	*vieille.*
GREC	*grecque.*		

1re *Remarque.* — Les adjectifs *fou*, *mou*, *beau*, *nouveau*, *vieux*, peuvent être considérés comme ne donnant pas lieu à l'exception, parce que leur féminin *molle*, *folle*, *belle*, *nouvelle*, *vieille*, se forme du masculin *fol*, *mol*, *bel*, *nouvel*, *vieil*, dont on fait usage avant un mot qui commence par une voyelle ou par un *h* muet.

(Dumarsais et le *Dict. de l'Académie.*)

2e *Remarque.* — *Fat*, *châtain*, *dispos*, *résous*, n'ont pas de féminin.

3e *Remarque.* — On écrivait autrefois, au masculin comme au féminin, les adjectifs *momentanée*, *instantanée*, *éthérée*, *ignée*, *simultanée*, *spontanée*; on les trouve même indiqués ainsi dans le *Dictionnaire de l'Académie* (édit. de 1762) : mais l'usage a fait raison de cette exception, et ces adjectifs suivent aujourd'hui la règle générale, c'est-à-dire qu'ils ne prennent deux *e* qu'au féminin. L'Académie, dans l'édition de 1798, a adopté ce changement, excepté pour le mot *simultanée*, auquel elle conserve, dans tous les cas, la terminaison féminine, et en cela elle est en opposition avec la majorité des bons écrivains.

En 1835 cette différence a disparu, et l'Académie écrit également *cétacé*, *crustacé*, *testacé*.

§ II.

DU NOMBRE DES ADJECTIFS.

RÈGLE GÉNÉRALE. Tous les adjectifs, de quelque terminaison qu'ils soient, forment leur pluriel par la simple addition d'un *s*, soit à la

forme masculine, soit à la forme féminine, *grand*, *grands*; *petit*, *petits*; *grande*, *grandes*; *mou*, *mous* (240).

(Dumarsais, *Encycl. méth.*, et les Grammairiens modernes.)

Cette règle est sujette à trois exceptions.

1re *Exception.* — Les adjectifs terminés au singulier par *s* ou par *x* ne changent point de forme au pluriel; tels sont *gras*, *gros*, *heureux*, etc.; ils ressemblent en cela aux substantifs *chasselas*, *carquois*, *croix*, *sens*, etc. (Mêmes autorités.)

2e *Exception.* — Les adjectifs terminés en *eau* au singulier forment leur pluriel au masculin, en ajoutant un *x* : ainsi *beau*, *jumeau*, *nouveau*, font *beaux*, *jumeaux*, *nouveaux*. (Le *Dict. de l'Acad.*)

3e *Exception.* — Les adjectifs terminés en *al* forment leur pluriel au masculin en changeant cette terminaison en *aux*; ainsi l'on dira avec l'Académie : des droits *abbatiaux*, des biens *allodiaux*, des verbes *anomaux*, des esprits *arsenicaux*, des fonts *baptismaux*, des nerfs *brachiaux*, des édits *bursaux*, des péchés *capitaux*, des points *cardinaux*, des lieux *claustraux*, des héritiers *collatéraux*, des officiers *commensaux*, des effets *commerciaux*, des remèdes *cordiaux*, des droits *curiaux*, des prix *décennaux*, des biens *domaniaux*, des deniers *dotaux*, des poids *égaux*, des ornements *épiscopaux*, des droits *féodaux*, des points *fondamentaux*, des principes *généraux*, des juges *infernaux*, des points *lacrymaux*, des sinus *latéraux*, des moyens *légaux*, des princes *libéraux*, des usages *locaux*, des remèdes, des *jeux martiaux*, des peuples *méridionaux*, des préceptes *moraux*, des juges *municipaux*, des conciles *nationaux*, des habits *nuptiaux*, des psaumes *pénitentiaux*, des nombres *ordinaux*, des peuples *orientaux*, *occidentaux*, des biens *patrimoniaux*, des ornements *pontificaux*, des juges *présidiaux*, des cas *prévotaux*, des articles *principaux*, des verbes *pronominaux*, des jeux *quinquennaux*, des notaires *royaux* (241), des biens *ruraux*,

---

(240) L'Académie indique le pluriel masculin de cet adjectif; il fait *mous* avec un *s* et non pas un *x*, comme l'a écrit Rollin ou son imprimeur.

(Féraud, Gattel, M. Laveaux.)

(241) L'adjectif *royal* précédé des substantifs *lettres*, *ordonnances*, fait *royaux* et non *royales* : *les lettres royaux* sont les lettres qui s'expédient en chancellerie, au nom du roi.

Ménage (chapitre 26 de ses *Observations*) est d'avis que ce pluriel féminin *royaux* vient de ce qu'autrefois on l'employait, en toute occasion, pour le féminin comme pour le masculin.

Toutefois, dit Fabre, p. 195 de sa Grammaire, si l'usage autorise ces locutions

des ornements *sacerdotaux*, des mots *sacramentaux*, des droits *seigneuriaux*, des pays *septentrionaux*, des vases *sépulcraux*, des pouvoirs *spéciaux*, des ressorts *spiraux*, des règlements *synodaux*, des trésoriers *triennaux*, des arcs *triomphaux*, des offices *vénaux*, des cercles *verticaux*, des esprits *vitaux*.

L'Académie ne s'est pas expliquée sur beaucoup d'autres adjectifs qui ont, au singulier, leur terminaison en *al*; cependant comme nous pensons avec Domergue que la plupart, pour ne pas dire tous, du moins si l'on en excepte ceux dont on ne fait usage qu'avec des substantifs féminins, peuvent s'employer au pluriel, alors c'est à l'analogie de décider s'ils doivent se terminer en *als* ou en *aux*, puisque ces deux terminaisons sont également grammaticales. Toutefois, pour la satisfaction de nos lecteurs, nous allons présenter des observations sur chacun de ces adjectifs.

AMICAL : le pluriel de cet adjectif n'est indiqué nulle part; mais puisque l'on dit *un conseil amical*, pourquoi ne serait-il pas permis d'exprimer cette idée au pluriel? et pourquoi blâmerait-on celui qui dirait : *j'ai des conseils amicals* à vous donner?

Boiste donne *amicaux*. L'Académie ne reconnaît pas ce pluriel.

ANNAL : Féraud et Trévoux disent *des arrêts annaux*.

ARCHIÉPISCOPAL : le pluriel n'est pas indiqué; mais, puisque l'Académie dit *épiscopaux*, il n'est pas douteux qu'on peut dire *archiépiscopaux*.

AUSTRAL : Féraud est d'avis qu'il ne faut dire ni *australs* ni *austraux*; et il se fonde sur ce que l'on n'emploie cet adjectif qu'avec le mot féminin *terre* et avec le mot *pôle* : *pôle austral* ou *méridional*, qui ne saurait se dire au pluriel; cependant dans le *Dictionnaire de l'Académie* (édit. de 1798 seulement) et dans celui de M. Laveaux, on trouve *les signes austraux*.

AUTOMNAL : le même Grammairien (Féraud) ne croit pas que l'on puisse dire *les trois mois automnaux*, mais bien *les trois mois d'automne*. L'Académie et plusieurs lexicographes disent positivement

---

rebelles à la loi de l'accord, il ne faut pas oublier qu'elles ne sont usitées qu'au pluriel; et, excepté ces termes de formule, on dit au féminin *royales* : « Il y avait « autrefois en France plusieurs abbayes *royales*. » (L'Académie.) — « La clémence « et la libéralité sont des vertus *royales*. »

(Le *Dict. critique* de Féraud et le *Dict.* de Trévoux.)

NOTA. Aujourd'hui, en parlant des ordonnances nouvelles qui émanent de l'autorité royale, on dit *des ordonnances royales*.

que ce mot n'a point de pluriel masculin; cependant, comme le fait observer M. Chapsal, n'est-ce pas être bien scrupuleux que de ne pas vouloir qu'on dise *les trois mois automnaux?* Lorsqu'une expression est réclamée par la pensée, et qu'elle a pour elle l'analogie et la raison, pourquoi ne pas l'employer? Le *Dictionnaire* de M. Laveaux met des *fruits automnaux*.

BANAL : Trévoux et M. Laveaux disent des fours *banaux*, et l'usage paraît avoir adopté cette expression.

L'Académie l'admet.

* BÉNÉFICIAL : ce mot, ne s'employant qu'avec les substantifs féminins *matière*, *pratique*, ne doit point être en usage au pluriel masculin (242).

BIENNAL : puisque l'on dit, d'après l'Académie, des officiers *triennaux*, pourquoi ne dirait-on pas *des officiers biennaux, des emplois biennaux*.

L'Académie l'admet aujourd'hui.

* BORÉAL : cet adjectif ne s'employant qu'avec les mots féminins *terre, régions, contrées, aurore*, etc., et avec le mot masculin *pôle*, et n'y ayant qu'un *pôle boréal* (côté du nord), on ne saurait lui donner un pluriel masculin.

* BRUMAL, ne s'employant qu'avec les mots féminins *plantes* et *fêtes*, ne peut pas non plus avoir de pluriel au masculin.

BRUTAL : Bossuet a dit (dans son *Disc. sur l'hist. univ.*, page 480) des conquérants *brutaux*; Vaugelas, des esprits *brutaux*; Molière, dans les *Femmes savantes*, des sentiments *brutaux*; et Buffon, des habitants *brutaux*.

L'Académie confirme.

* CANONIAL, ne se disant qu'avec les mots féminins *heure, maison*, ne doit point avoir de pluriel au masculin.

CÉRÉMONIAL : Trévoux et Gattel emploient ce mot comme adjectif : *préceptes cérémoniaux*.

L'Académie ne reconnaît pas cet adjectif.

COLLÉGIAL : l'Académie observe que ce mot n'est guère en usage qu'au féminin et dans cette phrase : *église collégiale*; mais Férand pense qu'on le dit aussi de ce qui sent le collége : *poëte collégial, production collégiale*; dans Gresset, on trouve un exemple de ce mot

---

(242) NOTA. Nous ferons précéder d'un astérisque tous les mots dont on ne fait point usage au pluriel masculin.

employé au pluriel masculin : des *poëtes collégiaux*; et Trévoux parle de *chapelains collégiaux*, qui formaient les six colléges de la cathédrale de Rouen.

COLOSSAL : l'Académie, dans son *Dictionnaire*, n'emploie cet adjectif qu'avec les mots féminins *figure*, *statue*; aussi dit-elle que *colossal* n'a de pluriel qu'au féminin. Cependant on dit *monument, édifice colossal*, et même *pouvoir colossal*; d'après cela, qui empêcherait de faire usage de ces mots au pluriel masculin, et conséquemment de dire, avec M. Daunou, des *monuments*, des *édifices colossals* ou *colossaux*?

L'Académie, en 1835, dit *empire colossal;* mais elle ne reconnaît pas le pluriel.

CONJUGAL : les Grammairiens et les lexicographes n'indiquent pas de pluriel à ce mot, mais il nous semble que l'on pourrait très bien dire *des liens, des devoirs conjugaux.*

CRURAL : les meilleurs anatomistes disent des nerfs *cruraux*, *cérébraux*, *rénaux*, et il n'y a pas un seul adjectif que les chirurgiens, comme terme de leur art, aient fait terminer autrement que par *aux*.

DÉCEMVIRAL : on ne trouve nulle part *décemviraux* au pluriel; mais, si l'on avait besoin de ce terme, je ne vois pas pourquoi on ne l'emploierait pas.

DÉCIMAL : cet adjectif n'étant d'usage que dans ces phrases : *fraction décimale*, *calcul décimal*, paraîtrait ne devoir point avoir de pluriel au masculin; cependant nombre d'écrivains ont dit *les calculs décimaux*.

DÉLOYAL : voyez plus bas *loyal*.

DIAGONAL : cet adjectif, disent les lexicographes, n'étant d'usage qu'avec le mot *ligne*, ne saurait avoir de pluriel au masculin; cependant, puisque l'on dit un *plan horizontal*, pourquoi ne dirait-on pas un *plan diagonal*, et dès-lors des *plans diagonaux*?

* DIAMÉTRAL : cet adjectif, ne s'employant qu'avec le mot féminin *ligne*, n'a pas de pluriel au masculin.

DOCTRINAL : Trévoux et M. Laveaux disent des *jugements doctrinaux*.

C'est aussi l'avis de l'Académie.

ÉLECTORAL : quoique les lexicographes n'indiquent pas le pluriel de cet adjectif, il est certain cependant que l'usage lui en désigne un, comme dans cette phrase : *colléges électoraux*.

L'Académie le reconnaît.

ÉQUILATÉRAL : l'Académie et d'autres autorités disent des *sinus*

latéraux; il nous semble que des *triangles équilatéraux* ne sonneraient pas plus mal.

Équinoxial : l'Académie, Trévoux, Féraud, etc., n'indiquent ni le pluriel masculin, ni le pluriel féminin de ce mot; cependant les géographes et les astronomes appellent *points équinoxiaux* les deux points de la sphère où l'équateur et l'écliptique se coupent l'un l'autre; et Gattel indique ce pluriel dans son *Dictionnaire*.

L'Académie l'a admis.

* Expérimental, ne s'employant qu'avec les mots féminins *philosophie*, *physique*, *preuve*, etc., n'a point de pluriel au masculin.

Fatal : Saint-Lambert a dit :

Fuyez, volez, instants *fatals* à mes désirs ;

cependant Trévoux et Féraud ne veulent pas que ce mot ait un pluriel au masculin.

L'Académie dit qu'il est peu usité.

Féal : ce vieux mot, dit l'Académie, qui signifie *fidèle*, était, il y a peu de temps, encore en usage dans les ordonnances royales : *à nos amés et féaux conseillers.*

Final : Féraud dit positivement que cet adjectif n'a point de pluriel au masculin; cependant plusieurs Grammairiens, parmi lesquels il faut citer Beauzée et Dumarsais, ont dit *des sons finals.*

Fiscal : le pluriel de cet adjectif n'est point indiqué; cependant on dit *des avocats*, *des procureurs fiscaux.*

L'Académie l'a décidé.

Frugal : Féraud est d'avis qu'on ne dit point des hommes *frugals* ni *frugaux*; mais il nous semble que des *repas frugals* ne serait point incorrect.

L'Académie rejette le pluriel.

Glacial : l'Académie, Gattel, Féraud et d'autres lexicographes sont d'avis que ce mot n'a point de pluriel au masculin. Cependant Bailly l'astronome a dit des *vents glacials*, et assurément l'oreille n'en est pas blessée.

Grammatical : Beauzée a dit *des accidents grammaticaux*; et M. Raynouard (*Éléments de la Grammaire de la langue romane*), *des rapports grammaticaux.*

L'Académie approuve.

Horizontal : des *plans horizontaux* ne nous semble pas être une expression incorrecte.

Idéal : Féraud et Gattel pensent qu'on ne dit point *des trésors*

idéaux, mais bien *des trésors en idée;* Buffon a dit cependant *des êtres idéaux*, et on ne peut que l'approuver.

ILLÉGAL : le pluriel n'est point indiqué; mais de même que l'on dit *des moyens légaux*, ne pourrait-on pas dire *des moyens illégaux?*

L'Académie l'a admis. A. L.

IMMORAL : cet adjectif est trop nouveau pour que nous en puissions citer des exemples au masculin pluriel; mais puisqu'on dit *des préceptes moraux*, on peut très bien dire *des principes immoraux*.

IMPARTIAL : Trévoux a dit *des historiens impartiaux*, et La Harpe (*Cours de littérature*, tom. VIII, p. 66) : *des juges impartiaux;* ce pluriel a même passé dans la conversation.

L'Académie ne le mentionne pas. A. L.

IMPÉRIAL, INÉGAL : aucun Grammairien, si ce n'est M. Laveaux, n'indique de pluriel à ces deux adjectifs; mais s'exprimerait-on incorrectement si l'on disait *des ornements impériaux*, *des mouvements inégaux?*

L'Académie admet l'un et l'autre. A. L.

INITIAL : les lexicographes ne donnent d'exemple de cet adjectif qu'avec un mot féminin; cependant, puisqu'on dit des *sons finals*, l'analogie n'autorise-t-elle pas à dire, comme Beauzée et Dumarsais, des *sons initials*.

* LABIAL, LINGUAL : comme on ne fait usage de ces adjectifs que dans : *offres labiales*, *consonnes*, *lettres labiales, linguales*, l'un et l'autre ne sauraient avoir de pluriel au masculin.

LITTÉRAL : Féraud veut que cet adjectif n'ait pas de pluriel au masculin; cependant le P. Berruyer a dit *des commentaires littéraux;* Fabre d'Olivet, *des caractères littéraux;* et Trévoux cite le P. Lagny, qui a dit *des membres littéraux*.

L'Académie se tait sur ce pluriel. A. L.

LOMBRICAL : Wailly, Trévoux, Féraud, Boiste et Roland appellent *muscles lombricaux* les quatre muscles qui font mouvoir les doigts de la main.

Ce mot n'est pas dans le *Dictionnaire de l'Académie*. A. L.

LOYAL : on ne donne pas ordinairement de pluriel à cet adjectif; cependant, dans le style de chancellerie, on dit : *Mes bons et loyaux sujets;* et d'après l'Académie : *les frais et loyaux coûts* (terme de pratique); alors *des procès loyaux* trouveront peut-être grâce aux yeux de nos lecteurs. — Par la même raison, il doit être permis de dire : *Mes déloyaux sujets, des procédés déloyaux*.

L'Académie admet *de bons et loyaux services*. A. L.

* LUSTRAL : ce mot, d'après l'Académie et Féraud, n'est d'usage qu en cette phrase : *eau lustrale;* cependant les Romains appelaient *jour lustral* le jour où les enfants nouveau-nés recevaient leur nom, et où se faisait la cérémonie de leur lustration ou purification; alors, pourquoi ne dirait-on pas les *jours lustraux?*

MACHINAL : Buffon a dit *des mouvements machinaux.*

Ce pluriel est peu usité, dit l'Académie. A. L.

MARTIAL : cet adjectif n'a point de pluriel au masculin; néanmoins on dit, en pharmacie, *des remèdes martiaux,* et Gattel parle de jeux qu'on appelle *jeux martiaux.*

L'Académie adopte *remèdes martiaux,* et substantivement, *les martiaux.* A. L.

MATRIMONIAL : l'Académie et Féraud étant d'avis que cet adjectif n'est d'usage qu'avec les mots *question, cause, convention,* on pourrait croire d'après cela que *matrimonial* n'a pas de pluriel au masculin; cependant, puisque l'on dit *biens patrimoniaux,* peut-être que *biens matrimoniaux* ne paraîtra pas incorrect.

L'Académie admet *droits matrimoniaux.* A. L.

MÉDIAL : Beauzée et Dumarsais, qui ont dit *des sons finals, initials, labials,* ont dit également *des sons médials.*

Cet adjectif n'est pas reconnu par l'Académie. A. L.

* MÉDICAL : cet adjectif ne saurait avoir de masculin au pluriel, parce qu'on n'en fait usage qu'avec le substantif féminin *matière.*

M. N. Landais veut qu'on dise *des ouvrages médicaux* : conclusion juste, puisque l'Académie admet au singulier *ouvrage médical.* A. L.

MÉDICINAL : les lexicographes sont d'avis que cet adjectif ne doit point avoir de masculin au pluriel, parce que, disent-ils, on n'en fait usage qu'avec les mots féminins *herbe, plante, potion;* mais il nous semble que l'on ne s'exprimerait pas incorrectement si l'on disait un *remède médicinal,* et alors des *remèdes médicinaux.*

* MENTAL : la même raison est applicable à cet adjectif, puisqu'on ne s'en sert qu'avec les mots féminins *oraison, restriction,* etc., etc.

NASAL : Beauzée dit *des sons nasals.*

Mais l'Académie dit des *os nasaux.* A. L.

NATAL : d'après l'Académie (1835), Féraud et Gattel, on ne dit ni *natals* ni *nataux;* toutefois Trévoux parle de *jeux nataux,* que l'on célébrait tous les ans au jour natal des grands hommes; et, d'après la même autorité, on nomme les quatre grandes fêtes de l'année (Noël, Pâques, la Pentecôte et la Toussaint) les quatre *nataux.* Autrefois, pour jouir du droit de bourgeoisie dans une ville, il fallait y avoir

maison et s'y trouver aux quatre *nataux*, ce dont on prenait attestation. On lit dans le *Dictionnaire* de M. Laveaux que ce mot fait au pluriel *natals*.

NAVAL : la plupart des lexicographes et l'Académie elle-même (en 1835) sont d'avis que ce mot n'a point de pluriel au masculin; mais les rédacteurs du Dict. de Trévoux sont assez disposés à lui en donner un : ils sont seulement incertains s'ils diront *navals* ou *navaux*; cependant ils aimeraient mieux encore que l'on dit *des combats sur mer*. Laveaux ne voit pas pourquoi on ne dirait pas des *combats navals*, puisqu'on dit un *combat naval*.

NUMÉRAL : Beauzée et le plus grand nombre des Grammairiens disent *des adjectifs numéraux*.

L'Académie approuve. A. L.

ORIGINAL : le pluriel au masculin de cet adjectif n'est point indiqué; mais nous croyons que *titres originaux*, *esprits originaux*, sont des expressions très correctes. Condillac a dit *des écrivains originaux*.

Adopté par l'Académie. A. L.

PARADOXAL : si l'on dit *esprit paradoxal*, qui empêche de dire au pluriel *esprits paradoxaux*?

* PAROISSIAL : cet adjectif, ne se disant qu'avec les mots féminins *messe paroissiale*, *église paroissiale*, ne saurait avoir de pluriel au masculin.

PARTIAL : si Trévoux et La Harpe ont dit avec raison *des historiens impartiaux*, ne pourrait-on pas dire *des historiens partiaux*? Dacier, (Plutarque, *Vie d'Aratus*), Bernardin de Saint-Pierre (*Études de la nature*, étude 1re), Suard (*Hist. de Charles-Quint*), ont fait usage de ce pluriel.

L'Académie déclare le pluriel inusité. A. L.

PASCAL : ce mot, dit Féraud, n'a pas ordinairement de pluriel au masculin; cependant Trévoux, Gattel, Boniface et Laveaux sont d'avis qu'on peut très bien dire *des cierges pascals*.

L'Académie dit *pascaux*; mais elle le signale comme inusité. A. L.

PASTORAL : le pluriel de ce mot n'est indiqué dans aucun dictionnaire; mais il nous semble que *des chants pastoraux* peut bien se dire.

L'Académie repousse le pluriel, comme n'étant pas usité. A. L.

PATRIARCAL : Trévoux dit *des juges patriarcaux*.

* PATRONAL ne se dit qu'avec un mot féminin : *fête patronale*, et dès lors il ne saurait avoir de pluriel au masculin.

PECTORAL : *muscles pectoraux* est indiqué par M. Laveaux, et *remèdes pectoraux* ne nous paraît pas incorrect.

L'Académie adopte. A. L.

Primordial s'emploie dans cette phrase : *titre primordial*, qui est le titre premier, originel. Cependant, s'il y avait plusieurs titres de cette nature, ne pourrait-on pas employer cet adjectif au pluriel et dire, avec M. Laveaux, des *titres primordiaux*?

Proverbial : les dictionnaires et les écrivains n'employant cet adjectif qu'avec les mots féminins *conversation*, *locution*, *façon de parler*, il ne devrait pas avoir de pluriel au masculin; mais il nous semble que l'on pourrait fort bien dire *un mot*, *un dicton proverbial*, et dès lors des *mots*, des *dictons proverbiaux*.

Provincial : Trévoux a dit *des juges provinciaux*.

L'Académie admet. A. L.

Pyramidal : cet adjectif, ne s'employant communément qu'avec les mots féminins *forme*, *figure*, ne devrait donc point avoir de pluriel au masculin; cependant, en termes d'anatomie, on dit *des muscles pyramidaux*, *des mamelons pyramidaux*, et Gattel est d'avis qu'on peut très bien dire *des nombres pyramidaux*.

L'Académie dit des *corps pyramidaux*. A. L.

Quatriennal : l'Académie étant d'avis qu'on peut dire *des officiers triennaux*, ne paraît-elle pas autoriser à dire aussi *des officiers quatriennaux*?

Elle le dit formellement en 1835. A. L.

Radical : Trévoux et Wailly ont dit *des nombres radicaux*.

L'Académie admet. A. L.

*__Sentimental__ : cet adjectif, ne se disant qu'avec les mots féminins *expression*, *tirade*, n'a point de pluriel au masculin.

Social. L'Académie reconnait, en 1835, le pluriel de ce mot; elle dit *des rapports sociaux*, *des engagements sociaux*. A. L.

Théatral : l'Académie, Trévoux et Féraud ne donnent d'exemple de cet adjectif qu'avec des mots féminins; Gattel et Boniface sont cependant d'avis que l'on peut dire au pluriel *théâtrals*; et La Harpe, érivain correct, en a fait usage.

L'Académie dit au singulier, *quelque chose de théâtral* : rien sur le pluriel. A. L.

Total. Les lexicographes semblent n'admettre cet adjectif qu'avec le féminin, *somme totale*, *ruine totale*. L'Académie reconnait le masculin *nombre total*, et admet le pluriel, mais seulement quand cet adjectif est pris substantivement. A. L.

Transversal : l'Académie est d'avis que cet adjectif ne se dit guère que dans cette phrase : *ligne transversale*, *section transversale*; néanmoins Buffon a dit des *muscles transversaux*.

Trivial : J.-J. Rousseau et l'abbé Desfontaines ont dit *des compliments triviaux*. — Féraud fait observer cependant que cet adjectif n'a point de pluriel au masculin; mais l'Académie, dans son *Dic-*

tionnaire de 1798, et M. Laveaux disent positivement qu'on peut très bien dire *des détails triviaux*.

L'Académie, en 1835, reconnait le pluriel, mais le dit peu usité. A. L.

VERBAL : Beauzée et plusieurs autres Grammairiens ont dit des *adjectifs verbaux*.

L'Académie admet. A. L.

* VIRGINAL, ZODIACAL : ces adjectifs, selon les lexicographes, ne s'employant qu'avec des mots féminins, ne peuvent pas avoir de masculin au pluriel : *pudeur, modestie virginale ; lumière zodiacale, des étoiles zodiacales ;* mais ne dit-on pas un *teint*, un *air virginal ;* et alors des *teints*, des *airs virginals ?*

* VOCAL : cet adjectif n'étant en usage qu'avec les mots *prière, oraison, musique*, ne saurait avoir de pluriel au masculin.

L'Académie dit *organe vocal;* mais elle se tait sur le pluriel. A. L.

A l'égard des adjectifs *adverbial*, *clérical*, *central*, *conjectural, diagonal, ducal, doctoral, filial, immémorial, instrumental, jovial, lustral, magistral, marital, monacal, musical, pénal, préceptoral, primatial, proverbial, quadragésimal, virginal,* etc., etc., l'Académie, Trévoux, Féraud, Wailly, Gattel, etc., ne leur assignent pas de pluriel au masculin, et même plusieurs d'entre eux vont jusqu'à dire qu'on ne doit pas leur en donner : cependant, pourquoi cette exception ? et, puisqu'on emploie ces adjectifs avec des substantifs masculins, et que l'on dit : *mot adverbial ; point central ; art conjectural ; titre clérical ; plan diagonal ; banc doctoral ; usage immémorial ; jour lustral ; manteau ducal ; sentiment filial ; homme jovial ; ton magistral ; concert instrumental ; pouvoir martial : habit monacal ; code pénal ; conseil préceptoral ; siége primatial ; mot proverbial ; jeûne quadragésimal ; teint, air virginal,* pourquoi ne suivrait-on pas l'analogie à l'égard de tous ces adjectifs, sauf à voir, *d'après le goût et l'oreille*, si ces adjectifs doivent se tourner en *als* ou en *aux*

Alors il ne resterait plus que les mots *bénéficial, boréal, brumal, canonial, diamétral, labial, lingual, médical, mental, paroissial, patronal, total* (243), *expérimental, sentimental, vocal* et *zodiacal* (tous adjectifs marqués d'un astérisque dans les observations précédentes), que l'on ne pourrait effectivement pas employer au pluriel masculin, puisque l'on n'en fait usage qu'avec des substantifs féminins.

Nous ne croyons même pas cette exception motivée, et, selon nous, tous ces mots peuvent admettre le masculin, le cas échéant : ne peut-on pas dire *muscle labial; nerf lingual ; ouvrage médical ; office paroissial ; ton, air sentimental :*

(243) On dit la somme des *totaux,* mais *totaux* est là un substantif.

nombre total; organe vocal; etc. Mais le pluriel masculin de la plupart de ces adjectifs est incertain et désagréable. Il faut donc l'éviter. A. L.

OBSERVATION. — Beaucoup d'écrivains modernes suppriment le *t* au pluriel des adjectifs qui se terminent au singulier par le son nasal *ant, ent;* mais les objections faites par MM. de Port-Royal, Régnier-Desmarais, Beauzée, d'Olivet, et plusieurs Grammairiens modernes, contre la suppression du *t* à l'égard des *substantifs* terminés, au singulier, par *ant, ent*, sont également d'un grand poids pour les adjectifs; et, en effet, cette suppression a bien des inconvénients; car, si l'on écrit au masculin pluriel *alezans*, et *bienfaisans* sans *t* final, les étrangers n'en concluront-ils pas que le pluriel féminin est le même pour ces deux mots, et, par conséquent, ou que l'on doit dire au féminin *alezantes* parce qu'on dit *bienfaisantes*, ou que l'on doit dire *bienfaisanes*, parce qu'on dit *alezanes?* S'ils ne portent pas leur attention sur le singulier, l'analogie doit les conduire à l'une où à l'autre de ces conséquences. — Voyez p. 169 ce que nous avons déjà dit contre cette suppression.

§ III.

DES DEGRÉS DE SIGNIFICATION OU DE QUALIFICATION DANS LES ADJECTIFS.

Les adjectifs peuvent qualifier les objets, ou absolument, c'est-à-dire sans aucun rapport à d'autres objets; ou relativement, c'est-à-dire avec rapport à d'autres objets, ce qui établit différents degrés de qualification, que l'on a réduits à trois; savoir : *le positif, le comparatif* et *le superlatif.* (Lévizac, page 238.)

Le *positif* est l'adjectif dans sa simple signification; c'est l'adjectif sans aucun rapport de comparaison. Ce premier degré est appelé *positif,* parce que, comme le dit M. Chapsal, il exprime la qualité d'une manière positive: *Un enfant sage et laborieux est aimé de tout le monde.* (Dumarsais, page 183, t. I de sa Gramm., et Lévizac.)

Le *comparatif*, ou second *degré de qualification*, est l'adjectif exprimant une comparaison, en plus ou en moins, entre deux ou plusieurs objets. Alors il y a entre les objets que l'on compare, ou un rapport de *supériorité*, ou un rapport d'*infériorité*, ou un rapport d'*égalité :* de là trois sortes de rapports ou de comparaisons.

Le rapport ou la comparaison de *supériorité* énonce une qualité à un degré plus élevé dans un objet que dans un autre : cette comparaison se forme en mettant *plus, mieux*, avant l'adjectif ou le participe, et la conjonction *que* après :

« Les remèdes sont *plus* lents *que* les maux. » (*Pensée de Tacite.*)

« Le bien est *plus* ancien dans le monde *que* le mal. » (D'Aguesseau.)

« C'est bien fait de prier, mais c'est *mieux fait* d'assister les « pauvres. » (Massillon.)

Le rapport ou la comparaison d'*infériorité* énonce une qualité à un degré moins élevé dans un objet que dans un autre; elle se forme en mettant *moins* avant l'adjectif, et la conjonction *que* après; exemple :

« Le naufrage et la mort sont *moins* funestes *que* les plaisirs qui « attaquent la vertu. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. I)

Le rapport ou la comparaison d'*égalité* énonce une qualité à un même degré dans les objets comparés; elle se forme en mettant *aussi* avant l'adjectif ou le participe, *autant* avant le substantif et le verbe, et la conjonction *que* après; exemples :

« Il est *aussi* dangereux pour un tyran de descendre du trône « *que* d'en tomber. » (Barthélemy.)

« Le mauvais exemple nuit *autant* à la santé de l'âme, *que* l'air « contagieux à la santé du corps. » (Marmontel.)

Nous n'avons que trois adjectifs qui expriment seuls une comparaison : *meilleur*, *moindre*, *pire*.

Meilleur est le comparatif de *bon : ceci est bon, mais cela est* MEILLEUR. Ce comparatif est pour *plus bon*, qui ne se dit pas, si ce n'est dans cette phrase : *Il n'est plus bon à rien*, qui veut dire *il ne vaut plus rien*. Mais alors *plus* cesse d'être adverbe de comparaison. De même, au lieu de *plus bien* on dit *mieux;* cependant on dit *moins bon*, *aussi bon*, *moins bien*, *aussi bien*.

Moindre est le comparatif de *petit : Cette colonne est* MOINDRE *que l'autre. Son mal n'est pas* MOINDRE *que le vôtre*. (L'Académie.)

Moindre est aussi le comparatif de *bon* en ce sens : *Ce vin-là est* MOINDRE *que l'autre.* (Même autorité.)

(Regnier-Desmarais, p. 181. — Girard, p. 382. — Fabre, p. 57. — Lévizac.)

Pire est le comparatif de *mauvais*, méchant, nuisible : *Il y a de mauvais exemples qui sont* PIRES *que les crimes.*

(Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, ch. VIII.)

1re *Remarque.* — Ordinairement parlant, il faut qu'il y ait un certain rapport de construction entre les deux termes de comparaison, et il est nécessaire de suivre, après la conjonction *que*, qui est le lien de ces deux membres, le même ordre de phrase qu'on a suivi auparavant : *Il y a plus de sots non imprimés qu'imprimés.*

Dites : qu'IL N'Y EN A D'*imprimés*.

On voit plus de personnes être victimes d'un excès de joie que de tristesse.

Il fallait dire *que* D'UN EXCÈS *de tristesse.*

En effet, la comparaison n'est pas entre la tristesse et la joie, mais elle est entre l'excès de l'une et l'excès de l'autre.

(Féraud, au mot *Comparaison*.)

2e *Remarque.* — L'adjectif, ou, suivant l'expression de Domergue, l'attribution qui fait le fond du caractère, celle qui est plus connue, doit se placer après la conjonction *que;* et l'attribution qu'on veut égaler à la première, et qui n'est pas connue ou l'est moins, se placer après l'adverbe de comparaison; on dira donc : *Socrate était aussi vaillant que sage*, plutôt que *aussi sage que vaillant.* — *Turenne était aussi sage que vaillant,* plutôt que *aussi vaillant que sage.*

En effet, ce qui frappe le plus, ce qui est le plus connu dans Socrate, c'est la sagesse; dans Turenne, c'est la vaillance.

Lorsque le bourgeois gentilhomme de Molière veut prouver la douceur de Jeanneton :

Je croyais Jeanneton
Aussi *douce* que *belle;*
Je croyais Jeanneton
Plus *douce* qu'un *mouton.* (Act. I, sc. 2.)

douce est placé avant *belle*, parce que le point connu de M. Jourdain, c'est *la beauté*, et c'est à ce point qu'il compare la douceur; de même rien n'est plus connu que la douceur d'un mouton, et c'est à ce point que notre bourgeois gentilhomme veut comparer celle de Jeanneton

(Le *Dict. crit.* de Féraud. — Urb. Domergue, page 118 de sa Grammaire et page 102 de son Journal. — M. Lemare, page 210.)

Le *superlatif,* ou *troisième degré de qualification,* est l'adjectif exprimant la qualité portée au suprême degré, soit en plus, soit en moins. En français on en distingue de deux sortes : *le superlatif relatif et le superlatif absolu.*

Le superlatif relatif exprime une qualité à un degré plus élevé ou moins élevé dans un objet que dans un autre; mais il exprime cette qualité *avec rapport* ou *comparaison à une autre chose.*

Ce superlatif ne doit pas être confondu avec le simple comparatif, ou simple degré de qualification; en effet, le *superlatif relatif* exprime une comparaison; mais cette comparaison est *générale,* au lieu que le *comparatif simple* n'exprime qu'une comparaison *particulière.*

On forme *le superlatif relatif,* en plaçant *le*, *la*, *les*, *du*, *de la*,

des, (244), *mon ton, son, notre, votre, leur* (245), avant les mots *plus, pire, meilleur* (246), *moindre, mieux* et *moins*. Exemples : « *La plus* « douce consolation de l'homme affligé, c'est la pensée de son inno- « cence. » (Bossuet, *Sermon du jeudi de la Passion.*)

« La confession est *le plus* grand frein de la méchanceté hu- « maine. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, t. III, p. 60, édit. in-12, *Mort de Madame.*)

« La prospérité est *la plus* forte épreuve de la sagesse. »
(La Harpe, *Cours de littérature*, tome III, 2e partie.)

---

(244) Quand on veut exprimer le superlatif relatif, l'article, comme nous le disons, est nécessaire. On lit dans Malherbe (*Ode au roi Louis XIII*) :

Et c'est aux plus saints lieux que leurs mains sacriléges
Font *plus* d'impiétés.

On dirait aujourd'hui, fait observer Ménage, *font* LE *plus d'impiétés.*

Cependant, pour se décider à mettre *plus* ou *le plus* avant l'adjectif, il faut remarquer quel est l'article qui affecte le nom du substantif. Leibnitz a dit : « La « Providence s'en est servie comme *du* moyen *plus* propre à garantir la pureté de « la religion. » Il devait dire : *comme d'un moyen plus propre*, ou bien, *comme du moyen le plus propre*, etc. Ainsi, *plus* se met après la préposition *de*, et *le plus* après l'article composé *du* ou *de le.*

Si le superlatif relatif précède son substantif, un seul article suffit pour l'un et pour l'autre : « *Le* plus célèbre orateur qu'aient eu les Romains est *Cicéron.* »

Mais si c'est le substantif qui précède le superlatif, il faut mettre un article à l'un et à l'autre : « *Le* triomphe *le* plus pur est celui de la vertu. »

Racine et Molière, par une licence poétique, n'ont pas observé cette règle :

Chargeant de mon débris les reliques *plus* chères. (*Bajazet*, act. III, sc. 2.)
Mais je veux employer mes efforts *plus* puissants. (*L'Étourdi*, act. V, sc. 12.)

L'exactitude demandait LES *reliques* LES PLUS *chères*; — MES *efforts* LES PLUS *puissants.*

Enfin si les mots *plus, moins, mieux*, modifiant les adjectifs, doivent être précédés de l'article, il faut répéter l'article autant de fois que ces mots : « C'est la *plus* « inexcusable et la *plus* grande de ses fautes. » — « Les *plus* habiles gens font « quelquefois les fautes les *plus* grossières. »

(Beauzée, *Encycl. méth.* au mot *Répétition*, et Wailly, page 130.)

Cependant Vaugelas voudrait que quand les adjectifs sont synonymes ou approchants, on ne répétât ni l'article ni le terme comparatif, et il serait d'avis que l'on dit : *Il pratique les plus hautes et héroïques vertus.*

Mais, suivant les autorités que nous venons de citer, *il pratique les plus hautes et les plus héroïques vertus* est la construction la plus correcte.

(245) Les adjectifs pronominaux *mon, ton, son, notre, votre, leur*, placés avant les adverbes comparatifs, font la fonction d'articles ; ces phrases, *c'est mon meilleur ami, c'est leur plus grande jouissance*, équivalent à celles-ci, *c'est le meilleur de mes amis, c'est la plus grande de leurs jouissances.*

(246) Ainsi, le superlatif de *meilleur* est *le meilleur*, et non pas *le plus bon.*

« La guerre *la plus* heureuse est *le plus* grand fléau des peuples,
« et une guerre injuste est *le plus* grand crime des rois. »

(Fénelon, *Télémaque*)

« *La pire* des bêtes est le tyran, parmi les animaux sauvages; et
« parmi les animaux domestiques, c'est le flatteur. »

(Marmontel, *le Trépied d'Hélène*.)

« *Le plus* absolu des monarques est celui qui est *le plus* aimé. »

(Marmontel, *Bélisaire*.)

Comme dans *le superlatif relatif* il y a excès et comparaison avec d'autres objets (personnes ou choses), ce superlatif est en quelque sorte le degré appelé *comparatif;* aussi l'article, qui correspond *à un substantif exprimé, ou à un substantif non exprimé, mais sous-entendu*, prend-il les inflexions du substantif énoncé auparavant. On dira donc:
« Quoique cette femme montre plus de fermeté que les autres, elle
« n'est pas pour cela *la moins affligée.* » (Beauzée.)

Elle n'est pas *la femme* moins affligée que *les autres* femmes.

« Les bons esprits sont *les plus* susceptibles de l'illusion des
« systèmes. » (La Harpe.)

Sont *les esprits* plus susceptibles que *les autres* esprits.

La honte suit toujours le parti des rebelles :
Leurs grandes actions sont *les plus criminelles.*

(Racine, *les Frères ennemis*, acte I, sc. 5.)

Sont *les actions* plus criminelles que *les autres actions.*

« Les Chaldéens, les Indiens, les Chinois me paraissent être les
« nations *les plus* anciennement policées. » (Voltaire.)

Me paraissent être *les nations* plus anciennement policées que *les autres* nations.

Le superlatif absolu exprime, de même que le superlatif relatif, une qualité à un degré plus ou moins élevé; mais il exprime cette qualité d'une manière absolue, sans aucune relation, *sans aucune comparaison avec d'autres objets de même espèce* (personnes ou choses).

On le forme en plaçant avant l'adjectif un de ces mots, *fort, très, bien, infiniment, extrêmement, le plus, le moins, le mieux;* exemples:
« Le style de Fénelon est *très* riche, *fort* coulant, et *infiniment* doux,
« mais il est quelquefois prolixe; celui de Bossuet est *extrêmement*
« élevé, mais il est quelquefois dur et rude. »

« La superstition est à la religion ce que l'astrologie est à l'astrono-
« mie, la fille *très* folle d'une mère *très* sage. »

(Voltaire, *Politique et législation*, Œuvres, t. 43.)

(Wailly, page 153. — Lévizac, page 251, tome I. — Fabre, pages 56 et 58. — Sicard, pages 163 et 200, tome II.)

Dans le *superlatif absolu*, il y a excès, c'est-à-dire que ce super-

latif exprime, de même que le *superlatif relatif*, une qualité à un degré plus ou moins élevé ; mais, comme il exprime cette qualité d'une manière absolue, sans aucune relation, sans aucun rapport à un autre objet (personne ou chose) ; comme enfin il y a exclusion de comparaison avec d'autres objets de la même espèce, l'article qui précède les mots *plus, moins* est pris adverbialement, et par conséquent n'est susceptible d'aucune distinction de genre ni de nombre : il ne correspond pas au substantif, mais seulement à l'adjectif. On doit donc dire :

« Cette scène est une de celles qui furent *le plus* applaudies. »

« Ceux que j'ai toujours vus *le plus frappés* de la lecture des écrits « d'Homère, de Virgile, d'Horace, de Cicéron, sont des esprits du « premier ordre. » (Boileau, *lettre à M. Perrault.*)

« Le premier inventeur des arts est le besoin ; le plus ingénieux « de tous les maîtres est celui dont les leçons sont *le plus écoutées.* » (Le Batteux.)

« Il s'est baigné dans l'endroit où les eaux sont *le moins* rapides. » (M. Lemare.)

« C'était de tous mes enfants celle que j'ai toujours *le plus* « aimée. » (Racine, *lettre à sa sœur.*)

A ces mots, dans les airs le trait se fait entendre :
A l'endroit où le monstre a la peau *le plus tendre,*
Il en reçoit le coup, se sent ouvrir les flancs.
(La Fontaine, *Adonis,* poëme.)

« C'est dans le temps que les plus grands hommes sont *le plus* « *communs*, dit Tacite, que l'on rend aussi le plus de justice à « leur gloire. » (Thomas, *Essai sur les éloges.*)

« Les objets qui lui étaient *le plus* agréables étaient ceux dont la « forme était unie et la figure régulière. » (Buffon.)

« La manière de nous vêtir qui demande le plus de temps, est « celle qui me paraît être *le moins* assortie à la nature. » (Le même.)

Mais qu'on me nomme enfin, dans l'histoire sacrée,
Le roi dont la mémoire est *le plus* révérée.
(Voltaire, *Épître au prince royal de Prusse,* 1736.)

« Il n'est guère possible de rendre un vers par un vers, lorsque « cette précision est *le plus* nécessaire, comme dans une inscription. » (La Harpe.)

Parce que, dans chacune de ces phrases, il y a excès sans aucune relation, sans aucun rapport à un autre objet (personne ou chose) ; enfin sans comparaison à d'autres objets de la même espèce ; et, en effet, c'est comme si l'on disait : *Cette scène est une de celles qui furent ap-*

plaudies le plus, dans le plus haut degré. — Ceux que j'ai toujours vus frappés le plus, dans le plus haut degré, etc., etc. Le mot qui exprime le superlatif tombe donc sur l'adjectif et non sur le substantif; dès lors il a dû rester invariable. (Mêmes autorités.)

C'est également le *superlatif absolu* qu'il faut employer; ou, ce qui est la même chose, *le* est également invariable, lorsque les adverbes de comparaison, *plus*, *moins*, *mieux*, ne sont suivis ni *d'un participe*, ni *d'un adjectif*; on dira donc, en parlant d'une femme : « C'est elle qui me plaît *le plus*, ou *le mieux*, ou *le moins*. » — « De « toutes ces musiciennes, voilà celle qui chante *le mieux*. »

(Mêmes autorités.)

Comme cette règle sur la déclinabilité ou l'indéclinabilité de l'article présente quelques difficultés, nous croyons devoir nous y arrêter encore un moment.

C'est Marmontel qui va parler (*Leçons d'un père à son fils*, page 118).

Dira-t-on : les opinions *les plus* ou *le plus* généralement suivies? *les mieux* ou *le mieux* établies, les sentiments *les plus* ou *le plus* approuvés? les opérations *les plus* ou *le plus* sagement combinées? Ceux qui étaient *les plus* ou *le plus* favorables?

La réponse dépend de l'intention de celui qui parle et de ce qu'il veut faire entendre.

Des opinions, considérées en elles-mêmes et sans comparaison, peuvent être MAL *établies*, BIEN *établies*, MIEUX OU PLUS MAL *établies*, PLUS OU MOINS *généralement suivies*. Si c'est là ce que vous entendez, *le*, relatif au participe qui suit, doit rester indéclinable, et *le plus*, *le mieux*, signifiera *le plus*, *le mieux* qu'il est possible.

Si vous avez en vue d'autres opinions *moins bien établies*, *moins suivies que celles-là*, et que vous vouliez indiquer cette comparaison, c'est au nom que doit se rapporter l'article, et vous direz *les plus*, *les mieux*.

De même, si vous n'avez égard qu'au degré d'approbation que tels sentiments ont pu obtenir, vous direz LE PLUS *approuvés*. Si vous comparez cette estime à celle que d'autres sentiments obtiennent, vous direz LES PLUS *approuvés*.

De même encore vous direz les opérations LE PLUS *sagement combinées*, s'il ne s'agit que de faire entendre qu'on a mis à les combiner toute la sagesse possible; et LES PLUS *sagement combinées*, si l'on veut leur attribuer cet avantage sur d'autres opérations. Cela est si vrai, que si un objet de comparaison est indiqué, et que l'on dise

par exemple . *les opérations* LE *mieux combinées de la campagne*, on parlera mal ; c'est LES qu'on devra dire.

Il en est de même de tout superlatif dont le rapport est déterminé : *Les arbres* LES PLUS *hauts de la forêt.* — *Les arbres* LES PLUS *hauts sont* LES PLUS *exposés aux coups de la tempête;* mais si le rapport n'est pas déterminé : *Les arbres* LE PLUS *profondément enracinés.* — *Les arbres* LE PLUS *endurcis par le temps.* — *Les arbres* LE PLUS *chargés de fruits.*

En parlant d'une femme, on dit : *Dans une fête, à un spectacle, elle était toujours* LA PLUS BELLE; mais on devrait dire : *C'est dans son négligé qu'elle était* LE PLUS BELLE; mais cela répugne à l'oreille; que faut-il faire alors? Un solécisme, en disant LA PLUS BELLE? Non, il faut prendre une autre tournure et dire, *qu'elle avait le plus de beauté.*

Si l'adjectif est le même pour les deux genres, *le plus*, au féminin, n'a plus rien de sauvage : *C'est dans le tête-à-tête qu'elle est* LE PLUS AIMABLE. *C'est quand son mari gronde qu'elle est* LE PLUS *tranquille.*

REMARQUE. — M. Boniface, qui (dans son *Manuel des amat. de la langue franç., n°* 2) a traité la question qui nous occupe en ce moment, fait observer qu'on trouve des exemples où *le* précède un adjectif à *inflexion féminine.* Voici les deux qu'il cite : « Je ne vois « dans toute la conduite de Rosalie que de ces inégalités auxquelles « les femmes les mieux nées sont *le plus sujettes.* » (DIDEROT.) « Je « n'en indiquerai que deux, parce que ce sont ceux dont la vérité est « *le plus frappante.* » (LÉVIZAC.)

Ensuite, pour justifier les principes énoncés par Marmontel, et dont nous venons de rendre compte, ce même professeur a enrichi son journal de nombreux exemples recueillis dans les meilleurs écrivains. Nous ne les présenterons pas tous à nos lecteurs; mais, pour ne laisser rien à désirer sur cette importante question, nous avons fait choix de ceux-ci :

« Les grands esprits sont *les* plus susceptibles de l'illusion des « systèmes. » (LA HARPE.) — « La distinction *la* moins exposée est « celle qui vient d'une longue suite d'ancêtres. » (Fénelon, *Télémaque.*

« Ceux mêmes qui s'y étaient *le* plus divertis ont eu peur de n'a- « voir pas ri dans les règles. » (RACINE.) — « Remarquez que ces « gens à qui l'on ne peut rien apprendre ne sont pas ceux qui savent « *le* plus. » (LA HARPE.)—« Ceux qui seraient *le* mieux organisés ne « feraient-ils pas leurs nids, leurs cellules ou leurs coques d'une « manière plus solide? » (BUFFON.)

« L'homme est le même dans tous les états : si cela est, les états

« *les* plus nombreux méritent *le* plus de respect. » (J.-J. ROUSSEAU.) — « Les mœurs sont aussi une des parties *les* plus importantes de « l'épopée, et ce n'est pas celle sur laquelle les critiques aient été *le* « moins injustes envers Homère. » (LA HARPE.)

« Hélie ne put condamner ses enfants, qui étaient *les plus* cou- « pables des Hébreux. »

« Hélie ne put reprendre ses enfants, lors même qu'ils étaient *le* « *plus* coupables. »

« La lune n'est pas la planète *la plus* éloignée de la terre. »

« La lune n'est pas aussi éloignée de la terre que le soleil, lors « même qu'elle en est *le plus* éloignée. »

« Le sanglier est un des animaux qui ont la peau *la plus* dure. »

« C'est sur le dos que le sanglier a la peau *le plus* dure. »

« Il y aura un prix pour les leçons *les mieux* apprises dans l'an- « née. »

« C'est aujourd'hui que nos leçons ont été *le mieux* apprises. »

Ces huit derniers exemples sont de M. Lemare.

Parmi les adjectifs, il en est qui, lorsqu'ils sont employés au propre, ne sont pas susceptibles de comparaison, soit en plus, soit en moins; ou, si l'on veut, qui ne sont susceptibles ni d'extension, ni de restriction, et qu'on ne peut employer alors ni au comparatif, ni au superlatif, c'est-à-dire avec les mots *plus*, *extrêmement*, *infiniment*, *moins*, *aussi*, *autant*, *si*, *combien*, ou avec tout autre mot équivalent. Ces adjectifs sont ceux qui expriment une qualité qui résulte de la figure des corps, comme *circulaire*, *carré*, *conique*, etc., parce que si un million de corps ont la même figure, il faut qu'ils l'aient tous au même degré. Dire que *A* et *B* sont deux carrés, mais que *A* l'est plus que *B*, c'est une absurdité.

Il en est de même des adjectifs qui expriment des quantités finies, continues, discrètes, comme *deux*, *vingt*, *triple*, *quadruple*, etc.; car il n'y a pas de comparaison, dans un degré plus grand ou moindre, et les quantités finies, continues ne sont pas susceptibles de cette espèce de différence. Il en est encore de même, par les mêmes motifs, des adjectifs qui expriment une qualité absolue, comme *divin*, *éternel*, *excellent*, *extrême* (247), *mortel*, *immortel*, *immense*, *impuni*,

---

(247) EXTRÊME. L'Académie dit *les maux les plus extrêmes*, et cette manière de s'exprimer est conforme à l'usage généralement suivi. Aussi Féraud ne la blâme-t-il pas, mais il fait observer qu'en général *extrême*, ayant la force d'un superlatif, n'es

infime, *parfait*, *unique*, *universel*, *suprême* (248), etc., etc.

Il n'y a donc que *les qualités relatives* qui admettent *le plus* et *le moins*. On dit la *neige* est *plus blanche* que le lait, *l'or* est *plus ductile* que l'argent, parce qu'il y a différents degrés dans la blancheur, dans la ductilité; mais conçoit-on un degré au delà ou en deçà de la *perfection*, de l'*immortalité*, de l'*universalité*, de la *divinité*, etc., etc.? La *perfection* est le plus haut degré; ce qui est au delà ou en deçà n'est plus la perfection. L'*universalité* embrasse tout; dira-t-on qu'il y a quelque chose au delà de l'universalité rigoureuse et absolue?

(Domergue, *Solut. gramm.*, page 172; M. Boniface et le plus grand nombre des Grammairiens; J. Harris (*Hermès*, livre I, ch. 11), et Voltaire, dans son *Comm. sur Corneille*, au sujet du mot *unique*, que ce grand tragique a employé avec le mot *plus* dans *les Horaces*, acte I, sc. 3.)

Nous reconnaissons, sans doute, qu'il n'y a rien au delà de ces qualités absolues qui expriment le suprême degré ou le dernier terme des choses. Mais comme les jugements de notre esprit portent sur des objets finis et déterminés, qui, tout en paraissant posséder ces qualités absolues, laissent place cependant à des rapports de rapprochement ou de différence : il arrive qu'on emploie souvent les degrés de comparaison avec ces mêmes adjectifs qui semblent les repousser. Ainsi deux œuvres sont *parfaites* dans leur genre ; mais l'une nous plait encore plus que l'autre, et nous disons qu'elle est *plus parfaite,* c'est-à-dire qu'elle touche de plus près encore à la *perfection absolue*. C'est ainsi qu'on trouve dans nos bons écrivains, *plus excellent, plus universel, plus divin, plus impossible, moins infini*, etc. : toutes locutions qui ne peuvent point s'employer au hasard, mais qui, choisies et bien

---

pas susceptible de degrés de comparaison, et qu'ainsi ce serait une faute de dire une *douleur* si *extrême*, PLUS *extrême*, etc.

M. Laveaux ne pense pas ainsi ; il soutient que l'*extrémité* a des degrés, puisqu'on dit : *être réduit aux dernières extrémités*. Mais M. Laveaux n'a pas pris garde que le mot *extrémité,* dans cette dernière phrase, a quitté sa véritable signification pour en prendre une susceptible de degrés, et qu'on dit *les dernières extrémités* comme on dirait *les derniers malheurs, les dernières misères,* etc. Dans sa signification propre, qui est celle qu'il a presque toujours, le mot *extrémité* a une signification absolue, et certes personne ne s'aviserait de dire *les dernières extrémités d'une ligne;* autrement il faudrait avouer qu'une ligne a plus de deux extrémités.

(248) DIVIN, PARFAIT. Beaucoup d'écrivains ont dit PLUS *divin*, PLUS *parfait;* mais, quoique plusieurs d'entre eux soient du nombre des autorités que nous invoquons avec le plus de confiance, ce n'est pas un motif pour les imiter, puisque la saine raison et les principes, fondés sur l'acception que leur ont donnée l'Académie et les lexicographes, ne veulent pas que ces adjectifs soient susceptibles de comparaison.

placées par un écrivain de tact et de goût, peuvent donner à *la* pensée plus de grandeur ou d'énergie. A. L.

Excepté le mot *généralissime*, qui est tout français, et que le cardinal de Richelieu fit de son autorité privée, en allant commander les armées de France en Italie, la langue française n'a point de ces termes qu'on appelle superlatifs. Ceux dont nous faisons usage nous viennent de la lange italienne; nous leur avons seulement donné une terminaison française; tels sont *grandissime*, *nobilissime*, *illustrissime*, *révérendissime*, *excellentissime*, *éminentissime*, *sérénissime*: ces deux derniers sont des qualificatifs qui accompagnent toujours le mot *altesse*; mais, en général, ces superlatifs ne sortent guère de la conversation; on les souffre tout au plus dans une lettre, pourvu qu'elle ne soit pas trop sérieuse. Au surplus, il y a dans la langue française plus de précision et de justesse que dans quelques langues étrangères, puisqu'avec son secours on peut exprimer les deux sortes d'excellences, l'*absolue* et la *relative*; comme dans cette phrase: « On peut être un *très* grand seigneur en Angleterre, sans en être « *le plus* grand seigneur. »

(Le P. Bouhours, page 312 de ses *Rem. nouv.*; l'abbé Le Batteux; Regnier-Desmarais, page 185; Balzac, *Doutes sur la langue française*; Marmontel, page 119.)

ARTICLE II.

DES ADJECTIFS CONSIDÉRÉS DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES SUBSTANTIFS.

§ I.
ACCORD DES ADJECTIFS.

RÈGLE GÉNÉRALE. — L'adjectif, exprimant les qualités du substantif, et ne formant qu'un avec lui, doit énoncer les mêmes rapports, c'est-à-dire que l'adjectif doit être du même genre et du même nombre que le substantif auquel il se rapporte : « Une vie « *sobre*, *modérée*, *exempte* d'inquiétudes et de passions, *réglée* et « *laborieuse*, retient dans les membres d'un homme *sage* la *vive* « jeunesse, qui, sans ces précautions, est toujours *prête* à s'envoler « sur les ailes du temps. » (*Télémaque*, livre IX.)

Que votre âme et vos mœurs, *peintes* dans vos ouvrages,
N'offrent jamais de vous que de nobles images.

(Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

Peu importe que l'adjectif soit séparé de son substantif, du moment que les deux mots se correspondent, rien ne dispense de les

faire accorder en genre et en nombre : « Il y a *des hommes* qu'il ne « faut jamais voir *petits.* » (Voltaire.)

Selon que notre *idée* est plus ou moins *obscure,*
L'expression la suit ou moins *nette* ou plus *pure.*

(Boileau, *Art poétique,* chant I.)

(Restaut, pages 60 et 64 ; Wailly, page 131 ; Condillac, page 184, 5e chapitre, et les Grammairiens modernes.)

1re *Remarque.* — Lorsque les adjectifs *demi, nu,* sont placés avant le substantif, et quand l'adjectif *feu* n'est ni précédé de l'article, ni d'un adjectif pronominal, l'un et l'autre ne prennent ni *genre* ni *nombre,* parce qu'alors ils rentrent en quelque sorte dans la classe des mots composés, *grand'tante*, *grand'mère*, qui sont si étroitement unis, qu'ils ne forment plus qu'un seul mot ; ainsi on écrira : *une* DEMI-*lieue*, *des* DEMI-*héros*, NU-*pieds*, NU-*jambes*, FEU *la reine*, FEU *mes oncles*, FEU *ma nièce*.

(Th. Corneille, sur la 80 et la 328e *Remarque de Vaugelas.* — L'Académie, page 81 de ses *Observ.*; son *Dict.* aux mots *demi*, *nu* et *feu* ; et le plus grand nombre des Grammairiens modernes.)

« J'ai ouï dire à *feu* ma sœur que sa fille et moi naquîmes la même « année. » (Montesquieu, 51e lettre pers.)

« Vous étiez, madame, aussi bien que *feu* madame la princesse « de Conti, à la tête de ceux qui se flattaient de cette espérance. »

(Voltaire, Épître adressée à madame la duchesse du Maine, et mise en tête de sa tragédie d'*Oreste*.)

« Si nul d'eux n'avait su marcher *nu*-pieds, qui sait si Genève « n'eût point été prise? »

(J.-J. Rousseau, *Emile*, livre II, page 221 de l'édition de Didot le jeune.)

« Saint Louis porta la couronne d'épines *nu*-pieds, *nu*-tête, depuis « le bois de Vincennes jusqu'à Notre-Dame. » (Wailly.)

Près du temple sacré les Grâces *demi*-nues.

(Voltaire, *la Henriade,* chant IX.)

« Je n'aime ni les *demi*-vengeances ni les *demi*-fripons. »

(Le même, variantes de l'*Ecossaise.*)

Un homme issu d'un sang fécond en *demi*-dieux.

(Boileau, Ve *Satire.*)

— Nous hésitons à regarder le mot *nu,* dans *nu-bras, nu-jambes* comme un adjectif proprement dit : c'est plutot une locution adverbiale, et qui ne s'emploie qu'avec certains mots désignant les parties du corps ordinairement couvertes, et par circonstance mises *à nu*. Sans cela l'adjectif, devant un substantif, devrait prendre l'accord ; ainsi l'on dit la *nue propriété*. Ne dirait-on pas de même *la nue superficie, la nue jouissance?* Remarquez que l'article ici précède l'adjectif et détermine le rapport ; dans l'autre cas, au contraire, il ne s'emploie jamais, et le rapport n'existe pas : il n'y a donc là qu'une sorte d'adverbe. A. L.

Mais cette expression n'a lieu que dans ce cas ; car si *demi* et *nu* sont placés après le substantif, et *feu* après l'article ou l'adjectif possessif, ils rentrent alors dans la classe des autres adjectifs, c'est-à-dire qu'ils cessent d'être invariables, et l'on écrit *une livre et demie*, les *pieds nus*, les *jambes nues*, la *feue reine*, ma *feue nièce*. (Mêmes autorités.)

Observez, 1° que l'adjectif *demi*, placé après le substantif, ne prend jamais la marque du pluriel ; en effet, l'accord n'a pas lieu avec le substantif qui précède, mais avec un substantif suivant, qui est sous-entendu, et qui est toujours du nombre singulier. Cette phrase : *Il a étudié deux ans et demi*, équivaut à celle-ci : *Il a étudié deux ans et un demi an.*

2° Que l'adjectif *feu* n'a point de pluriel, et que ce serait mal s'exprimer que de dire *la feue reine* dans un pays où il n'y aurait pas une reine vivante ; il faudrait dire alors *feu la reine*.

— D'après cela, on ne peut pas dire *mon feu père, ma feue mère;* mais on devra dire toujours *feu mon père, feu votre mère*, etc. On dira *feu ma sœur*, quand on ne pense qu'à elle seule ; et *ma feue sœur*, si l'esprit se reporte sur celles qui peuvent exister encore. Pourquoi donc alors ne pourrait-on pas dire au pluriel *mes feues sœurs, vos feus enfants?* Rien ne s'y oppose, et M. Boniface a raison de défendre ce pluriel. Cependant l'Académie le condamne sans aucune explication. Cela tient sans doute à ce que l'Académie explique le mot *feu* précédé de l'article, dans le sens de : *le dernier mort ;* ainsi *le feu roi* s'entend toujours du dernier mort ; et alors il semble que le pluriel n'ait point d'emploi. Nous persistons néanmoins à croire que même dans ce sens on pourrait dire, en parlant de deux princes *derniers morts* : « *les feus rois* de Prusse et d'Angleterre. » A. L.

2e *Remarque.* — *Excepté*, *supposé*, placés avant des substantifs, deviennent de vraies prépositions, espèce de mots toujours invariables, et dès lors font encore exception à la règle de l'accord.

Voyez aux *Remarques détachées*, lettre C (*compris*), des observations sur ces deux mots et sur les participes *compris, joint, inclus.*

Il en est de même des adjectifs qui sont pris adverbialement, c'est-à-dire qui ne figurent dans la phrase que pour modifier le verbe auquel ils sont adjoints, ou pour en exprimer une circonstance. On dit : « Ces dames parlent *bas ;* » (L'Académie.) — « Ces « fleurs sentent *bon ;* » (L'Académie.) — « Il a vendu *cher* sa vie; » (L'Académie.) — « Je vous prends tous à *témoin* (249); » (L'Académie.) — « Ces dames se font *fort* de faire signer leur mari; »

---

(249) Il y a une grande différence entre *je vous prends à témoin*, et *je vous prends pour témoin ;* la première locution signifie, j'invoque votre témoignage, et la seconde, j'accepte ou je présente votre témoignage : « On peut prendre *à té-*

(L'Académie.) — « Il prit ses mesures si *juste*; voilà du blé *clair* « semé, de l'avoine *clair* semée, des orges *clair* semées. » — « La pluie tombait *dru* et *menu*. »

(Les *Décisions de l'Académie*, rec. par Tallemant.)

C'est un ordre des dieux qui jamais ne se rompt,
De nous vendre bien *cher* les grands biens qu'ils nous font.
(Corneille, *Cinna*, acte II, sc. 1.)

Vous m'avez vendu *cher* vos secours inhumains.
(Racine, *Bajazet*, acte V, sc. 1.)

Et moi, pour trancher *court* toute cette dispute.
(Molière, *les Femmes savantes*, acte V, sc. 3.)

Légère et *court vêtue*, elle allait à grands pas.
(La Fontaine, *la Laitière et le pot au lait*.)

D'un regard étonné, j'ai vu sur les remparts
Ces géants *court vêtus*, automates de Mars.
(Voltaire, t. XII, *Voyage à Berlin*, poëme.)

Parce que les mots *bas*, *bon*, *cher*, *témoin*, *fort*, *juste*, *court*, ne servent pas dans ces phrases à qualifier les substantifs ni les pronoms qui les précèdent; ils servent seulement à modifier les vebres *parler*, *sentir*, *vendre*, *prendre*, etc., ou à exprimer une circonstance; ce sont par conséquent de véritables adverbes, qui, comme tels, ne doivent prendre ni genre ni nombre.

(Vaugelas, 542e *Rem.*; l'Académie, sur cette *Rem.*, page 583 ; Dumarsais, *Encycl. méth.*, au mot *Adjectif*; Marmontel, page 93, et les Grammairiens modernes.)

Remarque. *Nouveau* s'emploie aussi quelquefois adverbialement; il signifie alors *nouvellement*, et est invariable : du *beurre* NOUVEAU *battu*. *Des vins* NOUVEAU *percés*. *Des enfants* NOUVEAU-*nés*. Mais dans ces phrases : *ce sont de* NOUVEAUX *venus*, *de* NOUVEAUX *débarqués*, le mot *nouveau* n'est plus employé adverbialement; il modifie les participes *venus*, *débarqués*, qui sont employés substantivement, et qui, en cette qualité, font la loi à leur adjectif.

Il faut observer que le mot *nouveau* ne s'emploie pas dans un sens adverbial avec un substantif féminin, et qu'on ne dit pas par conséquent : une *fille nouveau-née*.

L'Académie admet la prohibition pour tous les mots féminins, excepté seulement pour la locution *une fille nouveau-née*, qu'elle adopte. A. L.

« *moin* les grands, les princes, les rois, Dieu même; mais on ne les prend pas *pour* « *témoins*. »

Observez que dans le second membre de cette phrase *témoin* s'écrit avec un *s* marque caractéristique du pluriel, et que dans le premier membre il s'écrit sans *s*.

Voyez les *Remarques détachées*, au mot *témoin*.

Outre la règle générale sur l'accord de l'adjectif avec le substantif qu'il qualifie, il y a des règles particulières qu'il est indispensable de connaître, parce qu'elles servent à expliquer la règle générale

1° L'adjectif se rapportant à deux ou plusieurs substantifs distincts (250) et du nombre singulier, se met au pluriel et prend le genre masculin si les substantifs sont du genre masculin, le féminin si les substantifs sont du genre féminin, et le genre masculin si les substantifs sont de genres *différents*.

« Ce qui est de plus charmant en elle, c'est une douceur et une « égalité d'esprit *merveilleuses*. (Racine.)

Le riche et l'indigent, l'imprudent et le sage,
Sujets à même loi, subissent même sort. (J.-B. Rousseau, Ode III.)

« La clémence et la majesté *peintes* sur le front de cet auguste « enfant nous annoncent la félicité des peuples. » (Massillon.)

« Quoique tout le monde reconnût dans l'armée que cette descente était téméraire et funeste pour les Crétois, chacun travaillait « à la faire réussir, comme s'il avait sa vie et son bonheur *attachés* « au succès. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. XIII.)

Remarque. Lorsque l'adjectif n'a pas la même terminaison pour les deux genres, et que les substantifs sont de genres différents, l'oreille exige que l'on énonce le substantif masculin le dernier; ainsi il est mieux de dire : *la bouche et les yeux* OUVERTS, que *les yeux et la bouche* OUVERTS. — *Cet acteur joue avec une noblesse et un goût* PARFAITS, que *avec un goût et une noblesse* PARFAITS.

2° L'adjectif, placé après deux ou plusieurs substantifs qui sont synonymes, s'accorde avec le dernier :

« Auguste gouverna Rome avec un tempérament, une douceur « *soutenue*, à laquelle il dut le pardon de ses anciennes cruautés. » (Domergue.)

« Il honore les lettres de cet attachement, de cette protection *ca-* « *pable* de les faire fleurir. » (Même autorité.)

« Toute sa vie n'a été qu'un travail, qu'une occupation *con-* « *tinuelle*. » (Massillon.)

Remarque. — Quand les substantifs sont synonymes, il n'y a réellement qu'une seule idée d'exprimée ; et, comme l'unité ne permet pas l'addition, l'additionnel *et*

(250) On appelle substantifs *distincts* ceux qui ne sont pas *synonymes*, et substantifs *synonymes* ceux qui ont presque la même signification : *ambiguïté* et *équivoque* sont deux substantifs synonymes.

ne saurait être admis dans ces phrases; ainsi, dans celle-ci, *un tempérament* ET *une douceur soutenue*, etc , etc., il y a une faute que l'inattention fait souvent commettre.

3° Lorsque dans plusieurs substantifs l'esprit ne considère que le dernier, soit parce qu'il explique ceux qui précèdent, soit parce qu'il est plus énergique, soit parce qu'il est d'un tel intérêt qu'il fait oublier les autres, l'adjectif placé après ces substantifs s'accorde avec le dernier :

.....Le fer, le bandeau, la flamme est toute *prête*.
(Racine, *Iphigénie*, acte III, sc. 5.)

Le *fer*, le *bandeau*, peuvent fixer un instant l'attention, mais ils s'effacent devant l'idée de la flamme qui doit dévorer une victime innocente et chère; le mot *flamme* reste seul pour faire la loi à l'adjectif *prête*. — On conçoit que dans cette phrase et dans celles qui sont semblables la conjonction *et* formerait un contre-sens, puisqu'il n'y a ici qu'un seul mot à modifier.

(Domergue, *Solutions gramm.*, page 457.

Voyez, à l'accord du verbe avec son sujet, la solution d'une difficulté qui a beaucoup de rapport avec celle-ci.

Voici une autre difficulté sur laquelle les écrivains ne sont pas d'accord; il s'agit de savoir si deux ou plusieurs adjectifs peuvent forcer un substantif à prendre le nombre pluriel. Les uns, dans ce cas, font usage du pluriel, et les adjectifs restent au singulier; les autres, au contraire, mettent au singulier le substantif, ainsi que les adjectifs qui l'accompagnent.

PREMIÈRE CONSTRUCTION. — *Les* COTES *personnelle*, *mobiliaire et somptuaire*. — LES *premier et second volumes*.

SECONDE CONSTRUCTION. — LA *cote personnelle*, LA *mobiliaire* et LA *somptuaire*. — LE *premier et* LE *second volume*, ou LA *cote personnelle, mobiliaire et somptuaire;* LE *premier et second volume*.

Pour savoir laquelle de ces deux constructions il faut adopter, il suffit de se rappeler que le substantif impose ses accidents, sa forme à tous les adjectifs qui le qualifient; mais que ce droit n'est pas réciproque, car tous les adjectifs réunis ne sauraient forcer un substantif à l'accord. Or, si l'on admettait la première construction, c'est-à-dire si, dans le cas où un nom substantif se trouve suivi de plusieurs adjectifs servant à le qualifier, on admettait que ce substantif dût être mis au pluriel, lorsque chacun des adjectifs resterait au singulier, ce serait alors ces adjectifs qui régleraient l'accord, ce qui ne peut être toléré en grammaire.

La seconde construction est donc la seule que l'on doive admettre, c'est-à-dire que pour s'exprimer correctement, il faut dire : LA *cote personnelle*, LA *mobiliaire* et LA *somptuaire*, etc., etc.; de cette manière, les lois de la syntaxe ne sont pas violées, et l'on peut rendre raison de ces phrases au moyen de l'ellipse; en effet, c'est comme s'il y avait : LA COTE *personnelle*, LA COTE *mobiliaire*, LA COTE *somptuaire*.

Vaugelas (466ᵉ *Remarque*), — Th. Corneille (sur cette *Rem.*), — L'Académie (page 485 de ses *Observ.*), — Beauzée (*Encycl. méth.*, au mot *Possessif*), — Urb. Domergue (page 58 de sa *Gramm.*, et page 732 de son *Journ.*, 1ᵉʳ nov. 1787), — Sicard (page 190, tome II), — Lévizac (page 263, tome I), — M. Bescher (page 501 du *Journal Gramm.*), et M. Lemare (pages 41 et 74) ont émis leur opinion en faveur de ces principes.

On peut mettre aussi au nombre de ces autorités Fromant, qui, (dans son *Supplément à la Grammaire de Port-Royal*), après avoir repris Restaut d'avoir dit *les langues grecque et latine*, a donné cet exemple : « Si ce sont deux sœurs que *la langue italienne* et *l'espa-* « *gnole*, celle-ci est la prude, et l'autre la coquette; »

D'Olivet, qui (à la page 147 de ses *Essais de grammaire*) a fait usage de la même phrase;

M. Boniface, qui (dans son *Manuel*, nº 3 et nº 4) a dit : « *Le pre-* « *mier* et *le second* acte, *la première* et *la quatrième* classe; »

Thomas (dans son *Éloge de Descartes*) : « Il est très sûr que *le* « *seizième* et *le dix-septième siècle* furent marqués par de grands « changements et de grandes découvertes; »

Voltaire (dans la préface de ses *Remarques sur le Menteur*) : « Cor- « neille a réformé *la scène* tragique et *la scène* comique par d'heu- « reuses imitations; »

(Dans une de ses lettres à Thiriot) : « Milord Bolingbroke aime *la* « poésie anglaise, *la* française et *l'*italienne; mais il les aime diffé- « remment, parce qu'il sait discerner parfaitement les genres; »

La Harpe (parlant de la traduction de l'*Énéide* par Delille, t. I) : « *Le* deuxième, *le* quatrième et *le* sixième *livre* de l'Énéide sont trois « grands morceaux regardés universellement comme les plus finis, « les plus complétement beaux que l'épopée ait produits chez au- « cune nation; »

Montesquieu (*Grand. et Décad. des Romains*, II) : « *Les* nouveaux « citoyens et *les* anciens ne se regardent plus comme les membres « d'une même république; »

Dans ses *Mélanges littéraires*, t. II, conseils à un journaliste : « Je « crois que les lecteurs seraient charmés de voir sous leurs yeux la

« comparaison de quelques scènes de la Phèdre grecque, de *la* latine, « de *la* française et de *l'*anglaise ; »

Le chevalier de Jaucourt (*Encyclop.*, au mot *Comédie*) : « Les co- « médies saintes étaient des espèces de farces sur des sujets de piété, « qu'on représentait publiquement dans *le* quinzième et *le* sei- « zième siècle ; »

Ces vers, rapportés par M. Lemare (dans son *Cours théorique*, pag. 41) :

> *La* langue anglaise, *l'*espagnole,
> Cèdent à la française en douceur, en beauté;
> Depuis Deucalion, de l'un à l'autre pôle,
> Toutes lui cèdent en clarté.

Enfin, on peut ajouter ce que nous avons dit, pag. 211, sur la répétition de l'article.

Observez bien que dans tous les exemples que nous venons de citer, et qui tendent à prouver que la seconde construction est la seule correcte, le substantif ne se met pas au pluriel : *le premier* et *le second volume, la première* et *la seconde classe*, etc., etc , parce que, comme nous l'avons déjà dit, il y a ellipse dans ces phrases ; c'est comme s'il y avait *le premier volume* et *le second volume*, *la première classe* et *la seconde classe.*

— Par les raisons que nous avons apportées, p. 211, pour prouver que l'on peut mettre l'article au pluriel devant deux noms singuliers, nous croyons aussi qu'un substantif pluriel peut précéder deux adjectifs singuliers, et qu'au lieu de dire *le volume premier* et *le volume second*, on peut dire par une forme abrégée *les volumes premier* et *second*. Et remarquez bien que nous ne sommes pas en contradiction avec la loi grammaticale qui défend aux adjectifs de régler l'accord ; nous suivons tout simplement le sens commun, qui permet de mettre le pluriel quand on veut désigner par un même mot plusieurs choses semblables. Si je dis *les langues grecque, latine* et *française*, c'est que dans ma pensée j'ai réuni d'abord les choses de même nature, *les langues*, avant d'en marquer les différences *grecque, latine* et *française*. M. Boniface a défendu ce principe, et après lui les auteurs de la *Grammaire Nationale*. Nous croyons qu'ils sont dans le vrai. Et voyez combien la phrase gagne en vivacité sans être moins claire. A. L.

Il faut toujours que l'adjectif ajoute quelque idée accessoire à l'idée principale exprimée par le substantif, et que cette idée accessoire convienne au substantif.

Ainsi, c'est mal s'exprimer que de dire *ils furent surpris tout à coup par une tempête* ORAGEUSE, parce que l'adjectif n'ajoute rien au sens du substantif *tempête*. (Dumarsais, page 352 de ses *Principes de Gramm.*)

Quand Voltaire dit (dans *Adélaïde du Guesclin*) :

> Mais on craint trop ici l'*aveugle* renommée. (Act. I, sc. 3.)

l'adjectif *aveugle* est déplacé ; car on ne peut regarder comme aveu-

gle ce qui est représenté avec tant d'yeux. La Renommée est trompeuse, incertaine, infidèle, mais non pas aveugle.

(La Harpe, *Cours de littérature*, tome VIII, page 309.)

Les adjectifs, ainsi que nous l'avons déjà dit au chapitre où il est question de l'article, s'emploient comme noms substantifs, et en font toutes les fonctions lorsqu'on les fait précéder de l'article. Employés ainsi, dit M. Maugard (p. 274 de sa *Grammaire*), ils se rapportent à un nom générique sous-entendu :

. . . . . *Le sage*, en ses desseins,
Se sert *des fous* pour aller à ses fins.
(Voltaire, la *Prude*, act. IV, sc. 1.)

l'*homme* sage se sert des *hommes* fous.

« Si les *vivants* vous intimident, qu'avez-vous à craindre *des* « *morts?* (Marmontel.)

les *hommes* vivants, — des *hommes* morts.

N'espérons des *humains* rien que par leur faiblesse. (Voltaire.)

des *êtres* humains.

Une *coupable* aimée est bientôt innocente.
(Molière, le *Misanthrope*, act. IV, sc. 2.)

une *femme* coupable.

Les *menteurs* les plus grands disent vrai quelquefois.
(Corneille, le *Menteur*, act. IV, sc. 7.)

les *hommes* menteurs.

Les adjectifs pris substantivement et joints au verbe *être* sont beaucoup plus expressifs que les substantifs; par exemple : *c'est un fourbe, c'est un méchant, c'est un menteur,* est une manière plus expressive de s'énoncer que si l'on disait *il a fait une fourberie, une méchanceté, un mensonge.* La raison est que l'adjectif dénote une habitude, et le substantif marque seulement un acte.

Cette observation, juste dans la conclusion, nous paraît présentée d'une manière peu nette, puisqu'il s'agit ici de la tournure, du sens général de la phrase, plutôt que du rapport entre le substantif et l'adjectif pris substantivement. En effet, comparez : *c'est un protecteur pour vous*, ou *c'est une protection ; c'est un gardien sûr*, ou *c'est une garde sûre ; voilà un ami*, ou *voilà une amitié !* vous trouverez une grande ressemblance; autrement il fallait dire qu'il y a plus d'extension dans l'adjectif pris substantivement pour indiquer un caractère, une manière d'être continuelle, que dans le nom générique indiquant un seul fait, une seule action Ce qui est par trop évident pour qu'on s'y arrête. A. L.

Cependant le substantif, suivi du mot *même*, est souvent plus fort et plus significatif que l'adjectif pris substantivement : *Ce n'est pas*

seulement un fourbe, c'est la fourberie même; c'est-à-dire, c'est un fourbe achevé; ici on personnifie en quelque sorte le substantif, et il a bien plus d'énergie que l'adjectif. (Wailly, page 174, et le *Dict.* de Trévoux.)

§ II.

DE LA PLACE DES ADJECTIFS.

Il n'est pas indifférent en français d'énoncer le substantif avant l'adjectif, ou l'adjectif avant le substantif. Il est vrai que pour faire entendre le sens il est égal de dire *bonnet blanc*, ou *blanc bonnet*; mais, par rapport à l'élocution et à la syntaxe d'usage, on ne doit dire que *bonnet blanc*. Nous n'avons sur ce point d'autre guide que l'oreille; cependant voici des exemples qui pourront servir de règle dans les occasions analogues : on dit *habit rouge*, ainsi dites *habit bleu*, *habit gris*, et non *bleu habit*, *gris habit*; on dit *mon livre*, ainsi dites *ton livre, son livre, leur livre*; on dit *Zone torride*, ainsi dites par analogie *Zone tempérée*, *Zone glaciale*, et ainsi des autres.

On peut aussi établir en principe que l'adjectif se place avant ou après le substantif, selon l'acception que l'on veut donner à ce substantif;

Que, placé avant le substantif, l'adjectif lui est intimement uni, et dit plus que quand il est placé après (251);

Que néanmoins il ne faut pas perdre de vue que pour la construction des adjectifs on doit consulter le goût et l'oreille; alors on n'oubliera pas :

Qu'avant les substantifs monosyllabes les adjectifs de plusieurs syllabes font rarement bien, comme : *les champêtres airs*, *les imaginaires lois*, *les terrestres soins*, etc.;

Que les adjectifs masculins par leur terminaison sont encore moins supportables avant les substantifs monosyllabes, comme : *les sacrés os*, *ces affreux temps*, etc., etc. On dit pourtant *de jolis airs*, mais c'est une exception, et s'il y en a d'autres, elles sont en petit nombre;

---

(251) Les Allemands sont si sensibles à cette différence, que l'*Adjectif* ajouté au nom et placé après le verbe ne prend pas de concordance. Ils disent : *diese* SCHOENE *Frau*, cette belle femme; et *diese Frau ist* SCHOEN, cette femme est beau.

Dans un *grand homme*, un *brave homme*, un *honnête homme*, les adjectifs *grand*, *brave*, *honnête* sont plus étroitement unis au nom; ils disent plus que dans un *homme grand*, un *homme brave*, un *homme honnête*. C'est ce que nous verrons plus bas.

Que les adjectifs pluriels s'unissent ordinairement mieux avec les substantifs commençant par une voyelle, parce que le *s* qui termine les premiers se lie très bien avec les voyelles par où les autres commencent : *brillants atours*; qu'il en est de même des adjectifs qui, quoiqu'au singulier, sont terminés par un *x* que l'on prononce comme *s* : *courageux ami, heureux artifice*, etc., etc.;

Que les adjectifs masculins, modifiant un substantif de terminaison féminine, font mieux après qu'avant : *astres brillants*, et non pas *brillants astres*; mais que les adjectifs de terminaison féminine précèdent élégamment : *brillante lumière, vaste champ*.

On peut encore établir en principe que les adjectifs qui peuvent s'employer seuls se placent après le substantif; alors on dira : *un homme bossu, une femme boiteuse, un enfant aveugle*, puisqu'on peut dire l'*aveugle*, le *boiteux*, le *bossu*;

Que les nombres *ordinaux* (*premier* (252), *second, troisième*, etc.) et les nombres *cardinaux*, employés comme *ordinaux*, se placent après le substantif quand ils sont employés en citation, sans article, ou avec un nom propre : *livre second, chant trois, Henri quatre*, etc.;

Que les articles *le, la, les*, et les adjectifs pronominaux *ce, cet, ces, quelque, tout*, etc, *son, sa, ses, notre, votre, leur*, etc., précèdent toujours le substantif : l'*homme*, la *femme*, *mon père*, *ta harangue, cette circonstance, ce personnage*, etc., etc. (253);

Que tous les adjectifs formés du participe passé se placent tou-

---

(252) Si le substantif est employé avec l'article, ces adjectifs de nombre se placent avant :

Le *premier* moment de la vie
Est le *premier* pas vers la mort. (J.-B. Rousseau, Ode 13, liv. II.)

« Virgile est le *premier* poëte des Latins; Cicéron est le *premier* de leurs ora-« teurs. » — « On compte *dix-huit* siècles depuis la naissance de J.-C., et le « *dix-neuvième* sera un des plus remarquables. »

Nota. Les poëtes cependant mettent l'adjectif *premier* après le substantif, quoique celui-ci soit accompagné de l'article ou d'un équivalent :

Mais enfin rappelant son audace *première*. (Boileau, le *Lutrin*, chant II.)

Il était les amours et la gloire *première*
Des bois et des hameaux. (Gresset, Églogue V.)

La plus pure lumière
Va rendre à sa vertu sa dignité *première*. (Le même, *Édouard III*, acte IV, sc. 4.)

(253) L'adjectif pronominal *quelconque* se place toujours après le substantif : *obstacle quelconque, raison quelconque*.

jours après le substantif : *pensée embrouillée*, *homme instruit*, *figure arrondie*, etc., etc. (254);

Toutes ces règles, en général, sont justes; mais cependant elles souffrent quelques exceptions. Nous remarquerons ici, par exemple, qu'on dit cependant *un maudit métier*, *un damné coquin*. A. L.

Que dans les exclamations l'adjectif se plaît à marcher avant: *Charmant auteur! Quelle étrange démarche!* etc.; mais cette règle est loin d'être sans exception;

Qu'une règle assez générale, c'est qu'un adjectif qui a un régime, ou qui est modifié par un adverbe, doit toujours être placé après le substantif : *malheur* COMMUN *à tous*, *fief* DÉPENDANT *de ce duché*, *homme* EXTRÊMEMENT *aimable*; qu'au contraire, quand c'est le substantif qui a un régime, il faut, autant que l'usage peut le permettre, que l'adjectif précède, afin que ce régime suive le nom qui le régit : l'INCOMPARABLE *auteur de Vert-vert*; l'ÉLÉGANT *traducteur* DES *Géorgiques*; ou du moins qu'on doit placer l'adjectif après le régime, et non pas après le substantif : *Une* NATTE *de jonc* GROSSIÈRE *lui servait de lit.* — *Une natte grossière de jonc* formerait une mauvaise construction;

Que dans le style élevé l'adjectif peut quelquefois se placer après le verbe et loin du substantif : « les *bergers*, loin de secourir « le troupeau, fuient *tremblants*, pour se dérober à la fureur du « lion, etc. » (*Télémaque.*)

« Dans la langueur qui l'*accable*, ce héros hésite et balance *in*« *certain.* » (Trad. de la *Jérus. déliv.*) — « Les *rênes* de l'empire « ne *flottent* plus *incertaines* au gré de mille passions contraires « qui se croisent; » (Royou, *de l'État monarch.*)

Que dans le style sérieux, quand l'adjectif est régi par le verbe *être*, il doit toujours être placé après : il *est aimable*, elle *est douce* et modeste; mais que dans le style burlesque et marotique il précède même le pronom personnel. Ainsi, Voltaire (dans son conte du *Pauvre Diable*) a bien plus péché contre le goût, ou contre l'équité et la vérité, que contre la grammaire, quand il dit des Cantiques sacrés de Le Franc de Pompignan :

Sacrés ils sont, car personne n'y touche;

---

(254) C'est pour cela qu'on doit dire : *Les ennemis de la religion les plus déclarés*, et non pas *les plus déclarés ennemis.* — *C'est le ministre le plus occupé*, et non pas *le plus occupé ministre.* — *Manguchi était une des villes les plus peuplées, et par conséquent les plus débordées du Japon*, et non pas *des plus peuplées*, et *des plus débordées villes*, etc., etc.

Que la règle la plus générale, et que le bon sens seul nous dicte, c'est que dans la construction de la phrase il faut placer l'adjectif de manière qu'on voie sans peine à quel nom il se rapporte, afin qu'il n'y ait point d'équivoque dans le sens;

Enfin que la place d'un grand nombre d'adjectifs avant ou après le substantif tient tellement au génie de la langue, que de cette place, avant ou après, dépend souvent le sens du substantif; et l'usage dicte si impérieusement la loi qu'on ne serait plus entendu si l'on se permettait de l'enfreindre.

Dans la quatrième édition de cet ouvrage, j'avais donné la liste des adjectifs qui se placent habituellement après leur substantif; celle des adjectifs qui précèdent le plus souvent leur substantif; celle des adjectifs dont l'oreille et le goût déterminent la place; celle des adjectifs qui, dans le style simple, se mettent après leur substantif, et qui, en vers et dans le style oratoire et poétique, se plaisent à le précéder; enfin la place des adjectifs qui donnent aux substantifs une acception différente, selon qu'ils sont placés avant ou après. Mais comme toutes ces règles sont sujettes à une infinité d'exceptions, et que d'ailleurs nombre de personnes éclairées, et qui s'intéressent à l'amélioration de cet ouvrage, m'ont convaincu que cette matière est plutôt du ressort d'un dictionnaire, je me suis décidé à supprimer cet article, me bornant à donner la liste suivante:

Un BON *homme* signifie le plus souvent un homme simple, crédule, qui se laisse dominer, tromper.	*Un homme* BON se dit d'un homme plein de candeur, d'affection; d'un homme charitable, compatissant.
Un BRAVE *homme* (255) est un homme de bien, de probité, dont le commerce est sûr.	*Un homme* BRAVE est un homme intrépide, qui affronte le danger sans crainte.
CERTAIN *mal* est un mal que l'on voit, que l'on distingue de tous les autres, que l'on pourrait décrire, que l'on pourrait nommer.	*Un mal* CERTAIN est un mal que l'on voit comme assuré, indubitable.

(255) BRAVE, substantifié, s'emploie le plus souvent au pluriel, et alors il se prend presque toujours en mauvaise part :

> Il est de faux dévots, ainsi que de faux *braves.*
> (Molière, *Tartufe*, acte I, sc. 6.)
> Je crains peu, direz-vous, les *braves* du Parnasse. (Boileau, Satire IX.)

« Faisons tant que nous voudrons les *braves*, la mort est la fin qui attend la plus « belle vie du monde. » (Pascal.)

— Ce mot s'emploie très bien au singulier ; et il se prend aussi en bonne part : *c'est un brave ; se battre en brave*, etc. A. L.

Une COMMUNE *voix* est la réunion de tous les suffrages prononcés unanimement.

Une voix COMMUNE est une voix ordinaire, qui n'a rien de plus remarquable qu'une autre.

Un CRUEL *homme* est un homme ennuyeux, importun, etc., etc.

Un homme CRUEL est un homme inhumain, insensible, qui aime à faire souffrir ou à voir souffrir les autres.

Une FAUSSE *corde* est une corde d'instrument qui n'est pas montée sur un ton juste, sur le ton qu'il faut.

Une corde FAUSSE est celle qui ne peut jamais s'accorder avec une autre.

Un FAUX *accord* est un accord qui choque l'oreille, parce que les sons, quoique justes, ne forment pas un tout, un ensemble harmonique.

Un accord FAUX est celui dont les intonations ne sont pas justes, dont les intonations ne gardent pas entre elles la justesse des intervalles.

Un tableau est dans un FAUX *jour* quand il est éclairé du sens contraire à celui que le peintre a choisi dans son sujet.

Il y a un *jour* FAUX dans un tableau quand une partie y est éclairée contre nature, la disposition générale du tout exigeant, par exemple, que cette partie soit dans l'ombre.

Une FAUSSE *clef* est une clef que l'on garde, le plus souvent à dessein, pour en faire un usage illicite.

Une clef FAUSSE est une clef qui n'est pas propre à la serrure pour laquelle on veut s'en servir.

Une FAUSSE *porte* est une issue ménagée à l'effet de se dérober aux importuns sans être vu.

Une porte FAUSSE est un simple simulacre de porte, en pierre, en marbre, en menuiserie ou en peinture.

FURIEUX, avant le substantif, signifie prodigieux, excessif, extraordinaire dans son genre : *Un* FURIEUX *menteur*; *une* FURIEUSE *entorse*.

FURIEUX, après le substantif, signifie transporté de fureur, en furie : *Fou* FURIEUX. *Lion* FURIEUX.

Un GALANT *homme* est un homme à nobles procédés, qui a des talents, des mœurs, et dont le commerce est sûr et agréable. Il tient de l'honnête homme.

Un homme GALANT est un homme qui cherche à plaire aux femmes, qui leur rend de petits soins. Il se rapproche du petit-maître, de l'homme à bonnes fortunes.

On ne dit pas *une* GALANTE *femme*.

Une femme GALANTE est une femme qui a des intrigues, et dont la conduite est déréglée.

La DERNIÈRE *année* est la dernière des années dans une période dont on parle : *la dernière année de son règne.*

L'année DERNIÈRE est l'année qui précède immédiatement celle où l'on parle : *j'ai beaucoup voyagé l'année dernière.*

Un GRAND *homme* (256) est un homme d'un grand mérite moral.

Un homme GRAND (257) est un homme d'une grande taille.

---

(256) Le P. Bouhours, *le Dictionnaire* de Trévoux, Féraud et l'Académie (édition de 1798) sont d'avis que l'adjectif *grand*, qualifiant le mot *femme*, ne doit

Le GRAND *air* se dit d'un homme qui a les manières d'un grand personnage.	*L'air* GRAND se dit d'un homme dont la physionomie noble annonce une âme douée de grandes qualités.
Une GROSSE *femme* est une femme qui a beaucoup d'embonpoint.	*Une femme* GROSSE est une femme enceinte.
Le HAUT *ton* est une manière de parler audacieuse, arrogante.	*Le ton* HAUT est un degré supérieur d'élévation d'une voix chantante ou du son d'un instrument.
Un HONNÊTE *homme* (258) est un homme qui a des mœurs, de la probité, qui jouit de l'estime publique, etc.	*Un homme* HONNÊTE est un homme qui observe toutes les bienséances et tous les usages de la société.

pas s'employer pour désigner une femme d'un grand mérite, et qu'ainsi en parlant de Catherine II et d'Élisabeth, on ne dirait pas que ce furent de *grandes femmes;* mais on dirait, par exemple, *Catherine II fut une* GRANDE *impératrice et Élisabeth une* GRANDE *reine.*

Voltaire (*Henriade* chant III) fait dire à Henri IV, parlant à la reine d'Angleterre :

> . . . L'Europe vous compte au rang des plus *grands hommes.*

Il s'est bien gardé de dire *des plus grandes femmes;* je n'en connais pas un seul exemple. D'après cela, je pense que M. Laveaux est dans l'erreur quand il soutient qu'on peut dire *une grande femme,* comme on dit *un grand homme.*

—L'Académie, en 1835, dit *grande femme* dans le même sens que *homme grand;* et dans l'autre sens seulement *grande reine, grande* princesse. A. L.

(257) Si après un *grand homme* on ajoute un autre adjectif qui énonce une qualité du corps, comme *un grand homme sec, un grand homme brun,* le mot *grand* ne s'applique alors qu'à la taille; de même, si après *homme* GRAND on ajoute quelque modificatif qui ait rapport au moral, comme *un homme* GRAND *dans ses projets,* le mot *grand* cesse d'avoir rapport à la taille.

(258) *Honnête homme* ne s'emploie pas au pluriel : on dit *honnêtes* gens, et non pas *honnêtes* hommes : *Ne confondons pas* les honnêtes gens *avec* les gens de bien. (Marmontel.)

Voltaire, dans une de ses épîtres, a dit en parlant d'une femme :

> Une femme sensible et que l'amour engage,
> Quand elle est *honnête homme,* à mes yeux est un sage.

Ce qui veut dire *quand elle a les qualités d'un honnête homme;* ce que n'aurait pas signifié l'expression *honnête femme.* (Laveaux.)

Puisque nous parlons de cette expression *honnête homme,* nous ne croyons pas inutile d'entretenir nos lecteurs d'une locution qui est dans la bouche de tout le monde, c'est celle de *parfait honnête homme.* Beaucoup de Grammairiens sont d'avis qu'elle n'est pas bonne, parce que, disent-ils, deux adjectifs ne doivent pas être joints à un nom sans conjonction, et que *parfait* et *honnête,* qui précèdent le nom *homme,* ont cette incorrection.

Mais il nous semble que ce principe n'est pas applicable au cas où l'un des adjectifs est tellement nécessaire au substantif auquel il est immédiatement joint, qu'on ne peut l'ôter sans changer le sens de ce substantif, ou sans lui donner un

Une *honnête femme* est une femme d'une conduite irréprochable, quelques défauts qu'elle puisse avoir d'ailleurs.

*D'*HONNÊTES *gens* sont ceux qui ont une réputation intègre, une naissance honnête et des mœurs douces.

Des gens HONNÊTES sont des personnes polies qui reçoivent bien ceux qui les visitent.

Un MALHONNÊTE *homme* est un homme qui n'a ni probité ni sentiment d'honneur.

Un homme MALHONNÊTE est un homme qui fait des choses contraires à la civilité, à la bienséance.

JEUNE, *voy.* la note (259.)

MAUVAIS *air* est un extérieur ignoble, un maintien gauche.

Cet air tient aux manières.

L'air MAUVAIS est un extérieur redoutable.

Celui-ci tient au caractère.

Cléon, lorsque vous nous bravez,
En démontant votre figure,
Vous n'avez pas *l'air mauvais*, je vous jure :
C'est *mauvais air* que vous avez. (Le comte de Choiseul.)

Méchant homme a rapport aux actions.

Homme méchant a rapport aux pensées et aux discours.

Une MÉCHANTE *épigramme* est une épigramme sans sel, sans esprit.

Une épigramme MÉCHANTE est une épigramme qui offre un trait malin et piquant.

Du MORT *bois* est du bois de peu de valeur qui n'est propre à aucun ouvrage.

Du bois MORT est du bois séché sur pied.

---

sens vague et indéterminé. Or, dans la phrase précitée, *honnête* est tellement lié à *homme*, il est tellement inséparable, que si on l'ôtait on donnerait à ce nom un sens indéterminé, et l'on ne rendrait pas sa pensée : *honnête homme*, dans le sens qu'on veut lui donner, renferme deux mots aussi inséparables que les mots *grand homme*, *jeune homme*, *sage-femme*, etc. ; et, de même que Voltaire a dit (dans l'*Éducation d'un prince*) *ce pauvre honnête homme*, et (dans le *Triumvirat*, III, sc. 1re) *infortuné grand homme!* La Rochefoucault (*Maxim.*) : *le vrai honnête homme est celui qui ne se pique de rien*; Colardeau (dans les *Perfidies à la mode*, I, 8), *ce sévère honnête homme*;

De même on doit pouvoir dire *parfait honnête homme*.

A ces motifs, à ces citations, nous ajouterons cet exemple d'un des plus corrects, comme des plus élégants écrivains du siècle de Louis XIV :

« Je veux me flatter que, faisant votre possible pour devenir un *parfait honnête homme*, vous concevrez qu'on ne peut l'être sans rendre à Dieu ce qu'on « lui doit. » (Racine, *lettre* 34e *à son fils*.)

(259) JEUNE : Quand l'adjectif *jeune* est précédé de l'article, il a des sens différents, selon qu'il est placé avant ou après le nom : *le jeune Scipion* signifie que Scipion n'était pas âgé; et *Scipion le jeune* se dit pour le distinguer de Scipion l'ancien.

Placé après le nom propre, *le jeune* se dit aussi pour le cadet, afin de le distinguer de son aîné.

MORTE *eau* se dit des marées quand elles sont extrêmement basses.

Eau MORTE, c'est l'eau qui ne coule pas, comme l'eau des étangs, des mares, etc.

Le NOUVEAU *vin* est le vin nouvellement mis en perce, ou du vin différent de celui que l'on buvait.

Le vin NOUVEAU, c'est le vin nouvellement fait.

De NOUVEAUX *livres*, ce sont d'autres livres, des livres autres que ceux que l'on a, ou que l'on n'a plus.

Des livres NOUVEAUX, ce sont des livres imprimés depuis peu.

Un NOUVEL *habit* est un habit différent de celui que l'on vient de quitter.

Un habit NOUVEAU est un habit de nouvelle mode.

Un habit NEUF est un habit qui n'a point ou qui a peu servi.

Un PAUVRE *homme* est un homme de peu de mérite, qui est incapable de faire ce qu'on désire de lui.

Un homme PAUVRE est un homme sans biens.

Une PAUVRE *langue* est celle qui, outre la disette des termes, n'a ni douceur, ni énergie, ni beauté.

Une langue PAUVRE est celle qui n'a pas tout ce qui est nécessaire à l'expression des pensées.

Un PLAISANT *homme* est un homme bizarre, ridicule, singulier.

Un homme PLAISANT est un homme qui se distingue des autres par des manières enjouées, folâtres et qui font rire.

Un PLAISANT *personnage* est un impertinent digne de mépris.

Un personnage PLAISANT est celui dont le rôle est rempli de traits divertissants, de saillies fines, de reparties ingénieuses.

Un PLAISANT *conte* est un récit sans vérité et sans vraisemblance.

Un conte PLAISANT est un récit agréable et amusant.

Un PETIT *homme* est un homme d'une petite stature.

Un homme PETIT est un homme méprisable, qui fait des choses au-dessous de son rang, de sa dignité

Les PROPRES *termes* sont les mêmes mots sans y rien changer : *la confiance dans les citations dépend de la fidélité à rapporter les* PROPRES TERMES *des livres ou des actes qu'on allègue.*

Des termes PROPRES sont des mots qui expriment bien, et selon l'usage de la langue, ce que l'on veut dire : *la justesse dans le langage exige que l'on choisisse scrupuleusement les* TERMES PROPRES.

NOTA. *Propre*, employé par énergie, et par une sorte de redondance, doit précéder le substantif : « Ses *propres* amis le blâment, il néglige ses *propres* intérêts. » Le sens est : « Ses amis le blâment, il néglige jusqu'à ses intérêts. » (260.)

---

(260) Quelques auteurs ont mal placé l'adjectif *propre* :

Votre expérience PROPRE. (Mascaron.) *Le voilà convaincu de son aveu* PROPRE. (Bossuet.) L'Académie elle-même a dit autrefois dans ses *Sentiments sur le Cid* :

Un SEUL *mot* : voyez les *Rem. détachées*, lettre *S*.

Un SIMPLE *homme* (261) est un homme seul, unique : *Cette personne n'a qu'un simple homme, un simple valet à son service.*

De SIMPLES *airs* sont des airs qui ne sont pas accompagnés de paroles.

UNIQUE *tableau*, seul en nombre.

Un VILAIN *homme, une* VILAINE *femme*, c'est un homme ou une femme désagréable par la figure, par la malpropreté, ou méprisable par les manières et par les vices.

Un mot SEUL : voyez les *Rem. détachées*, lettre *S*.

Un homme SIMPLE est un homme qui a de la simplicité : *Les gens simples sont crédules, sans déguisement, sans malice.*

Des airs SIMPLES sont des airs naturels, sans ornements.

Tableau UNIQUE, seul en son genre, incomparable.

Un homme VILAIN, ou plutôt *un homme fort vilain* (262), signifie un homme qui vit très mesquinement et qui épargne d'une manière sordide.

DU RÉGIME OU COMPLÉMENT DES ADJECTIFS.

Le régime ou complément des adjectifs est un substantif ou un verbe précédé de l'une des prépositions *à, de, dans, en, sur*, etc.

On appelle proprement *régime* de l'adjectif un mot (nom, verbe, pronom, ou adjectif pris substantivement) qui dans la construction de la phrase, au moyen d'une préposition, dépend nécessairement et immédiatement de l'adjectif dont il complète ou détermine le sens ; comme : *coupable d'ingratitude, prêt à mourir, digne de vous, ami du vrai*, etc. Or il peut exister à la fois plusieurs rapports de ce genre, et par conséquent l'adjectif peut recevoir plusieurs compléments. Ainsi l'on en trouve

---

« Il n'y avait pas d'apparence de s'imaginer que Chimène se résolût à faire cette « vengeance avec ses mains *propres* » L'équivoque de *ses mains* PROPRES (nettes) rend cette dernière transposition presque ridicule. — Il faut *de ses* PROPRES *mains*, *de son* PROPRE *aveu*; il faut aussi *votre* PROPRE *expérience*.

Corneille, dans deux vers qui se suivent, le met une fois après et une fois avant :

> Il veut de sa main *propre* enfler sa renommée,
> Voir de ses *propres* yeux l'état de son armée.

On serait plus sévère aujourd'hui. (Le *Dict. crit. de Féraud.*)

(261) SIMPLE. L'auteur de l'*Éloge de M. de Vendôme* a fait une faute lorsqu'il a dit : *Vendôme réunissait les plus* SIMPLES *mœurs avec ce naturel heureux qui porte aux belles actions*; c'était *les mœurs les plus* SIMPLES qu'il devait dire.

Et La Bruyère en a commis une semblable, lorsqu'il a dit des apôtres que *c'étaient de* SIMPLES *gens* ; il fallait *c'étaient des gens* SIMPLES.

(262) VILAIN. Il faut pourtant observer qu'on ne dit pas absolument *un homme* VILAIN, *une femme* VILAINE, car on ne veut marquer ici que la situation de l'adjectif après le nom ; mais on dirait *voilà un homme bien* VILAIN ; *on m'a adressé à une femme excessivement* VILAINE.

trois dans cette phrase : « *Coupable d'*ingratitude *envers* vous *par* son odieuse conduite. » Toutefois il n'est pas nécessaire d'établir ici des distinctions comme avec les verbes, et l'on range tous ces régimes sous la même dénomination. Voyez ce qui est dit plus loin dans la *note sur le régime des adjectifs*, p. 276. A. L.

Quelques adjectifs ne régissent rien ; ce sont ceux qui, par eux-mêmes, ont une qualification déterminée, tels que *intrépide*, *inviolable*, *vertueux*, etc. :

« Un général d'armée doit avoir une âme *intrépide*, être froid et « tranquille dans un jour de bataille. » (Fénelon.) — « Les droits « sacrés de l'amitié sont *inviolables*. » (Bossuet.) — « La fortune se « range difficilement du parti des hommes *vertueux*. » (Colardeau, trad. de la *Lettre d'Héloïse à Abeilard*.)

Quelques autres doivent nécessairement avoir un complément, soit un nom, soit un verbe ; ce sont ceux qui, ayant un sens vague, ont besoin d'être restreints pour avoir une signification déterminée, comme *capable*, *prêt*, *comparable*, etc., etc. :

« L'exercice et la tempérance sont *capables de* conserver aux vieil- « lards quelque chose de leur première vigueur. »

(D'Olivet, *Pensées de Cicéron.*)

L'ignorance toujours est *prête* à s'admirer. (Boileau, *Art poét.*, ch. I.)

« Turenne était un homme *comparable à* tous les grands capi- « taines de l'antiquité. »

Enfin, il y a des adjectifs qui n'ont point de régime quand on les emploie dans une signification générale, et qui en ont un quand on veut les appliquer à quelque chose de particulier : « Il n'est pas même « au pouvoir des dieux de rendre l'homme *content*. » (Scudéri.)

Qu'heureux est le mortel qui, du monde ignoré,
Vit *content* de soi-même en un coin retiré ! (Boileau, Ép. VI.)

« Le plus *heureux en* bien des choses est celui qui sait se faire une « agréable imagination. » (S.-Évremond.)

1re Remarque. — Il ne faut pas donner de complément ou régime à un adjectif qui n'est pas susceptible d'en recevoir.

C'est d'après ce principe (reconnu dans les *Opuscules sur la langue française*, pag. 302 ; dans Wailly, pag. 173 ; et dans presque toutes les Grammaires) que Voltaire blâme P. Corneille d'avoir dit :

Je cherche à l'arrêter parce qu'il *m'est unique.*

(*Le Menteur*, act. II, sc. 1.)

« *Il m'est* UNIQUE ne se dit pas, puisque l'adjectif *unique* s'emploie « sans régime. »

Le P. Bouhours (page 191 de ses *Remarques*) a conclu aussi de ce

principe que d'Ablancourt s'est exprimé incorrectement lorsqu'il a dit : « Guillaume, prince d'Orange, était doux, affable, populaire et « *ambitieux d'*autorité ; » parce que, suivant lui, l'adjectif *ambitieux* ne doit pas avoir de régime. (*Voy.* p. 280.)

Toutefois Ménage et La Touche ne sont pas de cet avis ; en effet, plusieurs écrivains lui ont donné un régime. Boileau a dit : AMBITIEUX DE *gloire ;* et L. Racine a dit des saints (*la Religion*, chant III) :

Ils sont *ambitieux de* plus nobles richesses ;

et des enfants de Mars (chant V) :

Ambitieux de vaincre, et non *de* discourir (263).

Voyez, aux *Remarques détachées*, ce que nous disons sur l'adjectif *Impatient.*

2e *Remarque.* — Il ne faut pas donner à un adjectif un autre régime que celui qui lui est assigné par l'usage ; ainsi, on ne serait pas correct si l'on disait : *cela m'est aimable*, comme on dit *cela m'est agréable ;* pourquoi cela ? parce que *agréable* vient d'*agréer*, cela m'agrée ; mais il n'en est pas ainsi d'*aimer ;* on dit *j'aime cette pièce*, et non *cette pièce aime à moi ;* donc on ne peut pas dire *cela m'est aimable.* (Voltaire, *Comment. sur le Menteur* de P. Corneille, acte II, sc. 1.)

L'application de ces deux règles est très embarrassante pour les étrangers, parce qu'elles dépendent principalement de l'usage, qu'ils ne peuvent connaître qu'à la longue, et qui même est souvent contraire à celui de leur propre langue (264).

3e *Remarque.* — Il y a encore une difficulté bien grande à surmonter pour les étrangers, c'est de bien connaître la nature des adjectifs, car il en est qui ne conviennent qu'aux personnes, et d'autres qui ne peuvent qualifier que les choses.

Pour savoir si un adjectif peut se dire des personnes, il faut examiner, lorsqu'il dérive d'un verbe, si le verbe dont il dérive peut

---

(263) Aujourd'hui on dit une *phrase ambitieuse*, une *expression ambitieuse :* mais, comme le remarque M. Laveaux, il y a trop loin de l'ambition à une épithète ou à une tournure de phrase, pour qu'on puisse qualifier l'une ou l'autre de l'adjectif *ambitieux.*

—Mais on est convenu d'appliquer au style les qualités ou les défauts de l'homme, parce que le style *est l'homme même*, comme dit Buffon. Il n'y a pas plus loin de l'ambition à une épithète, que de la *noblesse*, de la *prétention*, de la *simplicité*, etc. Or on dit très bien un style *noble*, *prétentieux*, *simple*, etc. Pourquoi donc blâmer cette autre locution adoptée par l'usage, quand elle est expressive et juste ? L'Académie d'ailleurs l'a complétement adoptée. A. L.

(264) Nous rejetons à la fin de cet article (p. 276) une longue note dans laquelle on trouvera l'explication des principales difficultés sur le régime des adjectifs.

avoir les personnes pour régime direct; par exemple, on dira bien : *Cette personne est admirable, est excusable,* parce qu'on peut dire *admirer quelqu'un, excuser quelqu'un;* mais, comme on ne dit pas *pardonner quelqu'un, contester quelqu'un,* les adjectifs *pardonnable, contestable* et *incontestable* ne peuvent convenir aux personnes, et dès lors on ne peut pas dire : *Cet homme est pardonnable, contestable, incontestable.*

(L'Académie, *sur la* 343e *Remarque de Vaugelas*, page 584 ; Wailly, page 171. et d'Olivet, 35e *Remarque sur Racine.*)

Voyez les *Remarques détachées*, au mot *excuse.*

La même faute a lieu lorsqu'on applique aux choses des adjectifs qui ne conviennent qu'aux personnes. Balzac a dit : « Je trouve en « lui une admiration si intelligente de votre vertu, etc. » Celui qui admire peut être intelligent, mais l'admiration ne peut être intelligente. On lit dans la vie de S. Barthélemy des martyrs : « Tous les « pauvres le pleuraient avec des larmes inconsolables. » Celui qui pleure peut être inconsolable; mais comment des larmes seront-elles inconsolables? (Th. Corneille, 143e *Remarque*, et Lévizac, page 383 de sa Grammaire.)

N'oublions pas cependant que la poésie et l'éloquence animent les objets, et que cette transposition d'idées se rencontre dans tous les bons écrivains. C'est ainsi que l'on dit *une action criminelle, un projet audacieux, un esprit entreprenant,* etc. L'expression de Balzac nous semble irréprochable. A. L.

4e *Remarque.* — Un substantif peut être régi par deux adjectifs, pourvu que les rapports qui les lient soient exprimés par la même préposition, ou, ce qui est la même chose, pourvu que ces adjectifs demandent le même régime : *Ce père est utile et cher à sa famille* est une phrase correcte, parce que les adjectifs *utile* et *cher* régissent la même préposition; on dit *utile à, cher à.*

Mais on ne pourrait pas dire : *Cet homme est utile et* CHÉRI *de sa famille*, parce que *utile* èt *chéri* ne veulent pas après eux la même préposition ; dans ce cas, il faut appliquer à chaque adjectif le régime qui lui convient : *Cet homme est utile à sa famille et en est chéri.*

(L'Académie, *sur la* 89e *Remarque de Vaugelas*, page 94. — Le P. Buffier, nos 672 et 673. — Restaut, page 289, et Wailly, page 311.)

NOTE

SUR LE RÉGIME DES ADJECTIFS.

On vient de voir que le régime d'un adjectif est toujours marqué par une préposition ; mais il ne s'ensuit pas que tout adjectif accompagné d'une préposition ait nécessairement un régime. Si je dis, par exemple : *modeste dans*

la vie privée; *criminel par* hasard; *vertueux sans* dessein; *jaloux en* secret; *coupable à* vos yeux, etc., tous ces mots qualificatifs n'en seront pas moins employés d'une manière absolue. J'explique, il est vrai, une circonstance du fait; mais je ne dis rien qui tende à modifier, à déterminer la qualification contenue dans l'adjectif; en un mot, je n'y ajoute pas un complément. Cette distinction, nécessaire pour l'analyse d'une phrase, a donc son importance grammaticale.

Nous avons dans notre langue certaines tournures de phrases, certains idiotismes dont l'analyse peut présenter quelques difficultés et laisser des doutes dans l'esprit: nous voulons parler de l'infinitif placé à la suite d'un adjectif avec les prépositions *de* et *à*. Attachons-nous d'abord à bien marquer les rapports et les nuances de ces diverses locutions.

Quelques Grammairiens ont cru trouver un régime de l'adjectif dans les phrases suivantes : « Il est *doux de* jouir dans la solitude des plaisirs innocents que rien ne peut ôter au sage. » (Fénelon.) — « Il est très *facile de* tromper l'homme en matière de religion, et très *difficile de* le détromper. » (Bayle.)

Il est *beau de* mourir maître de l'univers. (Corneille.)

Mais évidemment c'est là un gallicisme dans lequel la préposition *de* semble n'être, comme le dit l'Académie, « qu'une *particule* destinée à lier le verbe avec ce qui précède. » En effet, dans cette proposition, *il est honteux de mentir*, le véritable sujet est l'infinitif *mentir;* et l'on ne pourrait traduire cette phrase en latin qu'en changeant ainsi la tournure : *mentir est honteux; turpe est mentiri*. Si donc nous voulons nous rendre un compte exact de cet idiotisme, voici comment nous pourrons résoudre la difficulté : *il* répond à *illud* des Latins; c'est le neutre désignant vaguement *une chose*. Or ce mot n'est ici que le sujet apparent de la proposition, sujet vague, indéterminé, qui ne peut exister sans un complément que nous trouvons dans le mot *mentir*. Le sujet complet de la proposition est donc : (*il*) la chose *de mentir*. Il en est de même de toutes les phrases analogues. (Voyez plus loin art. IV, § 1, au pronom *ce*.) Pour mieux sentir la différence, il suffit de rapprocher cette autre phrase : *je suis honteux de mentir;* où l'infinitif est un véritable complément de l'adjectif.

Faut-il conclure de là que si le sujet de la proposition n'est plus le mot vague *il*, mais un mot distinct et déterminé, l'infinitif, en ce cas, deviendra nécessairement un régime? Et, par conséquent, faut-il ranger dans cette classe les phrases telles que celles-ci : « Cet homme est *fou de* parler ainsi. » — « Vous êtes bien *bon de* le croire. » — « Que je suis *maladroit d'*avoir échoué! »

Sans doute il existe ici un rapport de dépendance que l'on pourrait regarder comme un régime. Cependant, à notre avis, ces locutions ne présentent pas le caractère d'un véritable complément de l'adjectif; c'est plutôt une sorte de proposition subordonnée qui se rattache à la proposition principale par le mot *de*, faisant les fonctions d'une particule conjonctive. En effet, pour traduire cette tournure de phrase en latin, il serait nécessaire d'employer un relatif

et l'analyse, en français, nous conduit à peu près au même résultat : Il est fou *en ce qu*'il parle ainsi ; vous êtes bon *parce que* vous le croyez ; je suis maladroit *puisque* j'ai échoué, *moi qui* ai échoué, etc. Ce n'est donc pas là précisément ce qu'on peut appeler régime de l'adjectif.

La préposition *à* devant un infinitif s'emploie quelquefois dans un sens analogue, et alors aussi elle n'est qu'une liaison conjonctive qui rattache à la phrase une expression subordonnée. L'analyse nous donnera le moyen de saisir les différences : *il est fou à* (ce point qu'on doit le) *lier ; elle est gentille à* (ce point qu'on veut la) *croquer*, etc. Par suite de l'ellipse, le verbe prend ici une signification passive, comme si l'on disait : *fou à être lié*. Mais cela n'a pas toujours lieu, et la signification peut également rester active : *laid à* (ce point qu'il doit) *faire peur ; bête à — manger du foin* ; *belle à — ravir*, etc. Ainsi donc *à* n'exprime pas un complément de l'adjectif toutes les fois qu'il doit se résoudre par une explication semblable à celles que nous venons d'indiquer.

Mais au contraire le régime existe toutes les fois que l'infinitif semble n'avoir dans la phrase d'autre valeur que celle d'un substantif précédé d'une préposition. Ainsi *agréable à lire*, *étonnant à voir*, *triste à penser*, *long à croître, aisé à vivre,* auront pour explication : *à* ou *par la lecture, la vue, la pensée, la croissance*, etc. C'est alors une locution imitée du supin en *u* des Latins, qui, lui-même, n'est qu'une sorte de substantif à l'ablatif, *lectu, visu, cogitatu*, etc. On voit que nous ne citons ici que des phrases où l'infinitif a le sens passif ou neutre, à l'imitation d'une tournure latine. L'emploi du sens actif ne peut jamais faire doute ; c'est le régime ordinaire : *ardent à travailler ; enclin à mal faire* ; *exact à payer*.

Notre langue toutefois demande ici quelque attention, puisqu'une même expression peut tour à tour changer de valeur. Ainsi nous disons également : *habile à séduire* (les autres), *facile à séduire* (être séduit). Mais avant les verbes pronominaux on ne peut jamais employer que les adjectifs avec signification active, comme *prompt à se tromper ; lent à se repentir ; sujet à s'enivrer*. C'est donc une faute de dire *pamphlets faciles à se procurer ; maison commode à se loger ; espoir aisé à s'évanouir*.

Ces principes, une fois établis, nous serviront à résoudre quelques-unes des difficultés qui vont suivre. A. L.

Certains adjectifs, lorsqu'on ne les emploie pas absolument, ce qui arrive souvent, ont pour régime, soit la préposition *à*, soit la préposition *de* :

1. *Adjectifs qui ont pour régime la préposition* à, *c'est-à-dire qui ont un complément construit avec cette préposition.*

ACCESSIBLE :

Il se rend *accessible à* tous les janissaires. (Racine, *Bajazet*, acte I, sc. 1.)

ACCOUTUMÉ :

Nourri dans l'abondance, *au luxe accoutumé.* (Voltaire, la *Henriade*, ch. X.)

ADHÉRENT : Un arbre est *adhérent au* tronc. — Une statue est *adhérente à* son piédestal. (L'Académie.)

AGRÉABLE : « Croyez un homme qui doit être *agréable aux* dieux, puisqu'il « souffre pour la vertu. » (Montesquieu.)

ANTÉRIEUR : L'ouvrage dont je vous parle est *antérieur à* celui dont vous parlez.

APRE : Voyez p. 284, dans quel cas cet adjectif prend *à*, dans quel cas il prend *de*.

ARDENT :

Tantôt comme une abeille *ardente à* son ouvrage.
(Boileau, *Art poétique*, chant II.)

. . . Ce Parthe, seigneur, *ardent à* nous défendre.
(Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 1.)

ASSIDU : Voyez, page 284, quand il prend *à*, quand il prend *auprès*.

ATTENTIF :

Le fidèle, *attentif aux* règles de sa loi. (Boileau, le *Lutrin*, chant VI.)

CHER :

Cette grandeur sans borne, *à* ses désirs si *chère*.
(Voltaire, la *Henriade*, chant III.)

CONFORME : Une fille qui
S'est fait une vertu *conforme à* son malheur.
(Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 3.)

CONTRAIRE :

Mon cœur, toujours rebelle, et *contraire à* lui-même,
Fait le mal qu'il déteste, et fuit le bien qu'il aime.
(L. Racine, la *Grâce*, chant I.)

ENCLIN : Censeur
Plus *enclin à* blâmer, que savant à bien faire. (Boileau, *Art poétique*, chant III.)

EXACT : Cet homme est laborieux, et *exact à* remplir ses devoirs.

FAVORABLE :

De David *à* ses yeux le nom est *favorable*. (Racine, *Athalie*, acte III, sc. 6.)

— Il y a une erreur dans l'exemple cité, car *à ses yeux*, pris comme régime, signifierait *favorable à l'organe de la vue*. Il nous paraît d'ailleurs que la locution *aux yeux*, quand elle signifie *en présence, à la vue, à l'égard de*, ne peut jamais être régime. Elle est absolue et indépendante. Du reste, nous pouvons citer de Corneille :

Et le sort *favorable à* son lâche attentat,

Et de Racine :

Si jamais à mes vœux vous fûtes *favorable*.

L'on voit par ces deux exemples que *favorable à* se prend dans le sens actif, *qui favorise*, et non pas comme dans le vers d'Athalie, *qui inspire la faveur*. A. L.

FORMIDABLE : Voyez, page 291, si cet adjectif doit prendre la préposition *à*.

FUNESTE : Il n'y a rien de si *funeste à* la piété que le commerce du monde.
(Fléchier.)

IMPÉNÉTRABLE : Voyez, page 293, si cet adjectif prend toujours la préposition *à*.

IMPORTUN, INCOMMODE :

Importun à tout autre, *à* soi-même *incommode*. (Boileau, sat. VIII.)

INACCESSIBLE :

Toujours *inaccessible aux* vains attraits du monde.
(Voltaire, la *Henriade*, chant V.)

INSENSIBLE :

Insensible à la vie, *insensible à* la mort,
Il ne sait quand il veille, il ne sait quand il dort.
(L. Racine, la *Religion*, chant II.)

INTRÉPIDE : J.-J. Rousseau, *Émile*, liv. I, a donné à ce mot un régime : « Avec « une gradation lente et ménagée on rend l'homme et l'enfant *intrépides à* tout. » Ce complément n'est point indiqué par l'Académie, et nous n'osons pas l'approuver. A. L.

INVISIBLE : Dieu

Invisible à tes yeux... (Voltaire, la *Henriade*, chant VII.)

NUISIBLE : Sa conduite est *nuisible à* sa santé.

ODIEUX : Cet Achille

De qui jusques au nom tout doit *m*'être *odieux*.
(Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 1.)

PRÉFÉRABLE : La vertu est *préférable à* tous les biens.

PROPICE :

Il est dans ce saint temple un sénat vénérable,
Propice à l'innocence, au crime redoutable. (Voltaire, *Henriade*, chant IV.)

REBELLE :

Cette reine elle seule *à* mes bontés *rebelle*.
(Racine, *Alexandre le Grand*, acte V, sc. 3.)

REDOUTABLE : « Saint Louis était *redoutable aux* vices par son équité. » (Fléchier.)

SENSIBLE :

Aux larmes de sa mère il a paru *sensible*.
(Racine, les *Frères ennemis*, acte II, sc. 3.)

SEMBLABLE :

Du titre de clément rendez-le ambitieux ;
C'est par là que les rois sont *semblables aux* dieux. (La Fontaine.)

SUJET :

Et ce roi, très souvent *sujet au* repentir,
Regrettait le héros qu'il avait fait partir. (Voltaire, *Henriade*, chant IV.)

II. *Adjectifs qui ont pour régime la préposition* de, *c'est-à-dire qui ont un complément construit avec cette préposition.*

AMBITIEUX : « Il est plus *ambitieux de* faveur que *de* gloire. » — « Il est plus « *ambitieux de* servir son prince que *de* lui plaire. » (Académie.)

AMOUREUX :

Tous ces pompeux amas d'expressions frivoles
Sont d'un déclamateur *amoureux de* paroles.
(Boileau, *Art poétique*, chant III.)

CAPABLE :

De quel crime un enfant peut-il être *capable?*
(Racine, *Athalie*, acte II, sc. 5.)

COMPLICE :

Ainsi tu fais les dieux *complices de* ta haine. (La Harpe.)

CONTENT :

Qui vit *content de* rien possède toute chose. (Boileau, Épître V.)

DÉSIREUX :

Et *désireux de* gloire,
Son char rase les champs et vole à la victoire. (Delille, traduction de l'*Énéide*.)

DIFFÉRENT :

Elle le voit d'un œil bien *différent du* vôtre. (Corneille.)

DIGNE :

Digne de notre encens et *digne de* nos vers. (Boileau, sat. VII.)

Voyez les *Remarques détachées*.

ENVIEUX :

J'ai rendu mille amants *envieux de* mon sort. (Boileau, *Énigme*.)

ESCLAVE :

L'impie *esclave*
De la foi, *de* l'honneur, *de* la vertu qu'il brave.
(L. Racine, la *Religion*, chant I.)

EXEMPT :

O vous dont les grands noms sont *exempts de* la mort !
(L. Racine, la *Religion*, chant II.)

FIER :

. . . Tout *fier d'*un sang que vous déshonorez. (Boileau, Satire V.)

FOU :

Un avare idolâtre et *fou de* son argent. (Boileau, Satire IV.)

GLORIEUX :

Il n'est pas de Romain
Qui ne soit *glorieux de* vous donner sa main. (Corneille, *Horace*, IV, 3.)

HONTEUX :

J'ai cru *honteux d'*aimer quand on n'est plus aimable.
(Corneille, *Sertorius*, IV, 2.)

INDIGNE :

Joyeuse, né d'un sang chez les Français insigne,
D'une faveur si haute était le moins *indigne*.
(Voltaire, la *Henriade*, chant III.)

INCAPABLE :

Incapable à la fois *de* crainte et *de* fureur.
(Voltaire, la *Henriade*, chant VI.)

IVRE :

Toujours *ivre de* sang et toujours altéré. (L. Racine, la *Religion*, chant I.)

LAS : Le ciel

...Lent à punir, mais *las d'*être outragé. (L. Racine, la *Religion*, chant III.)

MÉCONTENT :

Mais un esprit sublime. . . . .
Et toujours *mécontent de* ce qu'il vient de faire. (Boileau, Satire II.)

PLEIN :

Elle est dans un palais tout *plein de* ses aïeux. (Racine, *Britannicus*, I, 2.)

SOIGNEUX :

Il offre à ma colère
Un rival dès longtemps *soigneux de* me déplaire. (Racine, *Mithridate*, II, 3.)

SÛR :

Il attendait Bourbon, *sûr de* vaincre avec lui. (Voltaire, la *Henriade*, chant IV.)

TRIBUTAIRE :

Rendez *de* mon pouvoir Athènes *tributaire*. (Racine, *Phèdre*, II, 3.)

VICTIME :

Triste jouet des vents, *victime de* leur rage,
L pilote effrayé... (L. Racine, la *Religion*, chant II.)

VIDE :

Lorsque, *vide de* sang, le cœur reste glacé,
Son âme s'évapore, et tout l'homme est passé.
(L. Racine, la *Religion*, chant II.)

Nous remarquerons ici qu'un grand nombre d'adjectifs, qui s'emploient ordinairement seuls parce qu'ils ont un sens général déterminé, prennent souvent aussi un complément avec la préposition *de*, quand on veut préciser ou modifier *la manière* dont la qualification doit être entendue. Nous citerons, par exemple :

Agréable de figure ; *affamé de* gloire ;
Beau de gloire et d'amour (Delille); *belle de* ses vertus ; *brillante de* toilette ;
Doux de caractère ; *dur d'*oreille (Acad.) ;
Éclatant de lumière ;
Faible de santé (voy. p. 289) ; *fanfaron de* vertu ; *fumant de* carnage ;
Gueux de vingt procès gagnés (Boileau) ;
Humble de cœur ; *humide de* rosée ;
Large de six pieds ; *lourd de* corps et d'esprit ;
Malbâti de sa personne ; *muet de* terreur ;
Pâle de colère ; *perclus de* tous ses membres ;
Ravissante de grâce ; *robuste de* corps ;
Sanglants du meurtre de leur général (Fléchier) ; *sourd de* naissance ;
Terrible de visage ; *tremblant d'*effroi.

On voit par ces exemples, dont il est inutile de grossir la liste, que ce genre de complément peut s'appliquer à un très grand nombre d'adjectifs, qui semblent au premier abord n'en pas comporter. Ces régimes, qui ne sont pas tous de même nature, et dont quelques-uns sont contestables peut-être, ont été créés en quelque sorte pour le besoin de la pensée, et s'emploient seulement dans quelques cas particuliers : ils ne sont donc, à vrai dire, que des *régimes accidentels*. A. L.

III. *D'autres adjectifs enfin ont un régime différent, selon qu'on les emploie avant un nom ou avant un verbe, ou bien encore selon qu'on les emploie pour les personnes ou pour les choses.*

ABSENT se dit sans régime :

Présente, je vous fuis ; *absente*, je vous trouve.
(Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 2.)

« Le sentiment de la fausseté des plaisirs présents et l'ignorance des plaisirs « *absents* causent l'inconstance. » (Pensée de Pascal.)

Se dit aussi avec un régime et la préposition *de :*

1° En parlant des lieux et des choses.

> *Absente de* la cour, je n'ai pas dû penser,
> Seigneur, qu'en l'art de feindre il fallût m'exercer.
> (Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 3.)

> *De* ce même rivage *absent* depuis un mois.
> (Le même, *Iphigénie*, acte II, sc. 7.)

2° En parlant des personnes.

Absent de vous, je vous vois, vous entends. (Fontenelle, X, 468.)

« Quand j'ai été *absent de* Camille, je veux lui rendre compte de ce que j'ai pu « voir ou entendre » (Montesquieu, le *Temple de Gnide*, ch.V.)

> J'étais *absent de* vous, inquiet, désolé. (Campistron.)

Ces exemples confirmeraient l'emploi de cet adjectif suivi de la préposition *de*, rejeté par l'Académie.

—L'Académie admet le premier cas, *absent de la cour;* cela ne peut faire doute. Mais *absent de vous* nous paraît une locution forcée que l'Académie a bien fait de ne point reconnaître. A. L.

Absurde se dit le plus souvent sans régime :

Conséquence *absurde*, conduite *absurde*, proposition *absurde*, raisonnement *absurde*.

« Imaginez ce que vous pourrez de plus monstrueux, de plus *absurde*, vous le « trouverez dans Shakspeare » (Voltaire.)

Cependant il paraîtrait qu'on peut aussi le construire avec la préposition *à* :

> Il mentait à son cœur en voulant expliquer
> Ce dogme *absurde à* croire, *absurde à* pratiquer.
> (Voltaire, *Discours sur la liberté morale*.)

Voyez aux *Remarques détachées* si cet adjectif peut se dire des personnes.

—Voyez sur ce dernier exemple nos observations, p. 278. A. L.

Adoré : Avec les personnes, cet adjectif régit *de* :

« Dieu veut être *adoré* de ses créatures. » (Massillon.)

Ou bien il se dit sans régime :

« Diane *adorée* dans toute l'Asie. » (Bossuet.)

Avec les choses, *adoré* s'emploie sans régime :

> L'audace est triomphante, et le crime *adoré*. (Brébeuf.)

—Cependant au figuré, par une personnification fort usitée dans le style noble, il nous semble qu'on peut dire : *la vertu adorée des âmes pures; la bienfaisance adorée du malheur*. A. L.

Adroit régit la préposition *à* :

« *Adroit à* manier les esprits. » (L'Académie.)

> Le merveilleux Protée, *adroit à* nous surprendre. (L. Racine.)

Affable se dit, ou tout seul :

> Lui, parmi ces transports, *affable* et sans orgueil,
> A l'un tendait la main, flattait l'autre de l'œil.
> (Racine, *Athalie*, acte V, sc. 1.)

ou avec les prépositions *à*, *envers* :

« *Affable à* tout le monde ou *envers* tout le monde. » (L'Académie et Féraud.)

« *Affable à* tous avec dignité, elle savait estimer les uns sans fâcher les autres. »
(Bossuet.)

Alarmant. Cet adjectif régit quelquefois la préposition *pour :*

« Dans la plupart des romans, ce ne sont que conversations tendres, que sentiments passionnés, que peintures séduisantes, que situations *alarmantes pour* la pudeur. » (L'abbé Reyre.)

Apre. Dans le sens d'*avide*, cet adjectif prend *à :*

« Peut-être la réputation qu'il a d'être *âpre* au gain contribue-t-elle à cette coupable honte. » (J.-J. Rousseau.)

Par extension, et signifiant ce qui est difficile et dont on ne peut venir à bout qu'avec beaucoup de peine, il prend *de :*

« Quelques grandes difficultés qu'il y ait à se placer à la cour, il est encore plus difficile et plus *âpre de* se rendre digne d'y être placé. » (La Bruyère.)

— Voyez sur ce régime notre observation, p. 277. A. L.

Assidu. Avant les personnes, il régit *auprès :*

Assidu auprès du prince.

Avant des noms de choses et des verbes, il régit *à :*

« *Assidu à* l'étude; *assidu à* son devoir. » (L'Académie.)

> *A* prier avec vous jour et nuit *assidus.* (Racine, *Esther*, acte I, sc. 3.)
>
> D'écoliers libertins une troupe indocile,
> Loin des yeux d'un préfet *au* travail *assidu*,
> Va tenir quelquefois un brelan défendu. (Boileau, le *Lutrin*, chant III.)

Aucun régit la préposition *de* devant les noms ou les pronoms.

> *Aucun d'*eux (les plaisirs) n'assouvit la soif qui me dévore.
> (L. Racine, la *Religion*, chant II.)

« *Aucun de* vous ne peut se plaindre de moi. »

> . . . *Aucun de* nous ne serait téméraire
> Jusqu'à s'imaginer qu'il eût l'heur de vous plaire.
> (Corneille, *Rodog.*, acte IV, sc. 1.)

Fénelon l'emploie dans le sens de *rien*, et lui fait régir la préposition *de* devant les adjectifs :

« Il n'a eu dans toute sa vie *aucun* moment *d'*assuré ; »

de même que l'on dit : « Il n'y a *rien de* prêt. »

Féraud ne croit pas devoir condamner *de* dans cette phrase, mais il ne pense pas qu'on doive toujours mettre cette préposition dans des cas semblables. *De* fait fort bien, ajoute-t-il, quand le pronom *en* est joint *à aucun ;* ainsi, en parlant de livres, de tableaux, on dira :

« Il n'y en a *aucun de* relié. — Il n'y en a *aucun d'*encadré. »

Mais, hors de là, il ne faut pas, généralement parlant, mettre ce *de* avant l'adjectif, et alors il faut dire :

« Il n'a *aucun* livre relié. — Il n'a *aucun* de ses tableaux encadré. »

Aveugle se dit au propre sans régime :

« Le hasard, *aveugle* et farouche divinité, préside au cercle des joueurs.
(La Bruyère, *des Biens de fortune.*)

« Celui qui n'a jamais vu la lumière pure est *aveugle* comme un aveugle-né. » (Fénelon.)

Au figuré, il se dit aussi sans régime :

« Rien n'était plus *aveugle* que le paganisme. »

« La fortune ne paraît jamais si *aveugle* qu'à ceux à qui elle ne fait pas de bien. » (La Rochefoucauld.)

ou bien avec les prépositions *sur*, *dans* ou *en*.

« On est *aveugle sur* ses défauts, clairvoyant sur ceux des autres. (La Rochefoucauld.)

« La haine est *aveugle* dans sa propre cause. » (L'Académie.)

... Dieu veut qu'on espère en son soin paternel.
Il ne recherche point, *aveugle en* sa colère,
Sur le fils qui le craint l'impiété du père. (Racine, *Athalie*, acte I, sc. 2.)

— Il nous semble que ces deux derniers exemples ne peuvent guère être regardés comme des régimes. Cependant si l'on veut que *aveugle en sa colère* soit l'équivalent de *aveuglé par sa colère*, on pourra à la rigueur y trouver un complément, tandis que *aveugle dans sa propre cause* n'en présente même pas. Cet adjectif se construit aussi avec d'autres prépositions qui se rapprochent tout autant d'un véritable régime. Ainsi l'on dit *aveugle de naissance*, *aveugle par accident*. Mais si l'on ne veut voir là que des compléments accidentels, ou improprement dits, il faudra du moins reconnaître les signes d'un vrai complément dans cette expression figurée *aveugle de fureur et d'amour*. A. L.

Avide, au propre, se dit sans régime ; ainsi l'on ne dit point : *avide de* pain, *avide de* viande, comme on dit au figuré : *avide du* bien d'autrui, *avide de* gloire, *de* savoir, *de* louanges, *avide de* sang.

Ils s'étonnent comment leurs mains, *de* sang *avides*,
Volaient, sans y penser, à tant de parricides.
(Corneille, *Horace*, acte I, sc. 4.)

Tu n'en fis pas assez, reine *de* sang *avide;*
Il fallait joindre encore l'inceste au parricide !
(Crébillon, *Sémiramis*, acte V, sc. 1.)

Célèbre, suivi d'un régime, demande la préposition *par* et la préposition *pour*.

« *Célèbre par* ses vertus, *célèbre par* ses crimes. » (L'Académie.)

« *Célèbre* par tout l'Orient *pour* sa doctrine et *pour* sa piété. » (Bossuet.)

Cependant Boileau a dit :

Sais-tu dans quels périls aujourd'hui tu t'engages ?
Cette mer où tu cours est *célèbre en* naufrages. (Épître au Roi.)

Mais nous croyons que ce régime est un peu hasardé.

—Pourquoi donc ? Et comment pourrait-on mieux dire ? On va voir d'ailleurs que l'usage et l'Académie permettent de dire *fameux en naufrages*. L'analogie est complète. A. L.

Voir, page 203, une observation sur l'emploi de l'adjectif *célèbre*.

Civil. On dit ordinairement *civil envers* et *civil à l'égard* de tout le monde.

Fléchier avait dit : « *civil à* ceux à qui il ne pouvait être que favorable, » et l'Académie avait adopté ce régime dans son édition de 1762 ; mais elle ne l'a pas mis dans celles de 1798 et de 1835. En cela, elle a profité de la remarque de Féraud.

COMMUN s'emploie sans régime :

« Le soleil, l'air, les éléments sont *communs*. » (L'Académie.)

et quelquefois avec un régime et les prépositions *à*, *avec :*

« Le nom d'animal est *commun à* l'homme et *à* la bête. » (L'Académie.)

« Le Dieu des Hébreux n'a rien de *commun avec* les divinités pleines d'imper-« fections. »

« Le sentiment de l'immortalité leur est *commun à* tous. » (Massillon.)

« L'amour a cela de *commun avec* les scrupules, qu'il s'aigrit par les réflexions. » (La Bruyère.)

On remarquera que l'adjectif *commun* n'a pas toujours le même sens employé sans régime ou employé avec un régime :

Des *disgrâces communes* sont des *disgrâces ordinaires et peu considérables;* mais des *disgrâces communes* à tous les hommes sont des disgrâces auxquelles tous les hommes peuvent être sujets, et qui peuvent être des *disgrâces extraordinaires et considérables*.

De cette distinction, il faut conclure avec Féraud que le P. Rapin a parlé peu exactement lorsqu'il a dit :

« La fin de la tragédie est d'apprendre aux hommes à ne pas craindre trop faible-» ment *les disgrâces communes*. »

Assurément les disgrâces représentées sur la scène ne sont pas ordinairement *des disgrâces communes et légères* ; alors il devait dire : ...à ne pas craindre avec trop de faiblesse *des disgrâces* qui leur sont *communes avec* les grands, avec les héros.

COMPARABLE régit la préposition *à :*

« Turenne est *comparable aux* plus grands capitaines de l'antiquité. »

« Les biens de ce monde ne sont pas *comparables à* ceux de l'éternité. » (Féraud.)

Les efforts des Titans n'ont rien de *comparable*
Au moindre effet de sa fureur. (J.-B. Rousseau, Cantate sur l'hiver.)

Cet adjectif régit aussi la préposition *avec*, lorsqu'il s'agit de choses qui sont d'une nature absolument différente, et alors il ne se dit qu'avec la négative : *L'esprit n'est pas comparable avec la matière*. (Laveaux.)

COMPATIBLE. Au singulier cet adjectif régit la préposition *avec :*

« Il ne croit pas l'exactitude des règles de l'Évangile *compatible avec* les maximes » du gouvernement et *avec* l'intérêt de l'état. » (Massillon.)

au pluriel il se met sans régime :

« Celui dont la postérité a fait un dieu a vécu méprisé et méprisable; deux choses « compatibles. » (Voltaire.)

Voltaire parle ici d'Homère. Le mot *méprisable* n'est certainement pas juste.

— Certes rien n'empêche de dire avec l'Académie : *Ces maximes ne sont pas compatibles avec celles de l'Évangile*. Ainsi donc, au pluriel, ce mot peut s'employer avec ou sans régime. A. L.

Voyez plus bas la note sur le mot *incompatible*, p. 293.

COMPLAISANT. En prose, on ne donne point de régime à cet adjectif. Racine et Molière lui en ont donné un en vers :

Les dieux *à* vos désirs toujours si *complaisants*. (*Iphigénie*, acte I, sc. 2.)

..... Je hais tous les hommes ;
Les uns parce qu'ils sont méchants et malfaisants,
Et les autres, pour être *aux* méchants *complaisants*.
(*Le Misanthrope*, acte I, sc. 1.)

CONFIDENT.

Prêt à faire sur vous éclater la vengeance
D'un geste *confident de* notre intelligence. (Racine, *Britannicus*, acte III, sc. 7.)

CONNU. Voyez plus bas le mot *inconnu*, p. 294.

CONSOLANT régit *pour* :

« Les promesses de la religion sont bien *consolantes pour* les malheureux. » (L'Académie.)

« Voilà une vérité bien *consolante pour* vous. » (Massillon.)

et *de* (Voy. p. 277) :

« C'est une chose bien *consolante* dans ses malheurs, *de* ne pas se les être attirés par sa faute. » (L'Académie.)

CONSTANT régit *dans* ou *en* :

« *Constant en* amour. *Constant dans* son amour. » (L'Académie.)

« Le peuple romain a été le plus *constant dans* ses maximes. » (Bossuet.)

COUPABLE. Cet adjectif, qui ne se dit au propre que des personnes, et au figuré, des choses, s'emploie quelquefois absolument.

D'une tige *coupable* il craint un rejeton. (Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 1.)

Quelquefois il régit la préposition *de* :

Hélas ! de vos malheurs innocente ou *coupable*. (Racine.)

Coupable de la mort qu'ici tu me prépares. (Voltaire.)

quelquefois la préposition *devant* :

« Ils sont *coupables devant* Dieu des désordres publics. » (Massillon.)

et quelquefois la préposition *envers* :

Pour un fils téméraire et *coupable envers* vous,
(Voltaire, *Sémiramis*, acte III, sc. 5)

—Dans l'exemple cité de Massillon, la préposition *devant* ne peut pas indiquer un régime : il faudrait pour cela qu'elle exprimât un rapport direct, comme *envers* ; tandis qu'ici cette locution signifie *aux yeux de Dieu*, phrase incidente comme nous l'avons dit, page 279. Il en sera de même de ces locutions : *Coupable devant la loi*, — *d'après le code*, — *sur tous les points*, — *au premier chef*, etc. A. L.

CRUEL se met quelquefois avec la préposition *à* :

« Valérien ne fut *cruel qu'aux* chrétiens. » (Bossuet.)

Les dieux depuis un temps *me* sont *cruels* et sourds.
(Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 2.)

C'est cette vertu même *à* nos désirs *cruelle*
Que vous louez encore en blasphémant contre elle.
(Corneille, *Polyeucte*, acte II, sc. 2.)

On dit aussi *cruel envers* quelqu'un.

CURIEUX se construit avec *en* devant les noms :

« Cette femme est fort *curieuse en* linge, *en* habits. » (L'Académie.)

—Il prend aussi la préposition *de*. L'Académie donne pour exemple : *Cet homme curieux de tableaux, de médailles*. A. L.

DANGEREUX. Avec le verbe *être* employé impersonnellement, et suivi d'un infinitif, cet adjectif régit la préposition *de* :

« Il est *dangereux de* dire au peuple que les lois ne sont pas justes. » (Pascal.) — Voyez notre observation p. 277. A. L.

Devant les noms, *dangereux* se met avec la préposition *pour* :

« De tendres entretiens sont *dangereux pour* l'innocence. »

« Tous les grands divertissements sont *dangereux pour* la vie chrétienne. » (Pascal.)

Quelques écrivains ont fait usage de la préposition *à* :

« Aman trouva la puissance et la religion des Juifs *dangereuses à* l'empire. » (Massillon.)

Dangereux à lui-même, à ses voisins terrible. (Voltaire, la *Henriade*, ch. I.)

Mais Féraud est d'avis que ce régime est un anglicisme. *To the religion and liberty.*

Enfin, *dangereux* suivi d'un infinitif régit *à* (Voy. p. 278) :

« Cet ouvrage n'est ni mauvais ni *dangereux à* publier. » (Pascal.)

DÉDAIGNEUX. Quand on donne un régime à cet adjectif, on se sert de la préposition *de* :

Tout monarque indolent, *dédaigneux* de s'instruire,
Est le jouet honteux de qui veut le séduire.
(Voltaire, Épître au prince royal de Prusse, 1735.)

DIFFICILE, avec le verbe *être*, régit *à* ou *de*, suivant que ce verbe est employé ou non comme impersonnel, et cela lui est commun avec un grand nombre d'adjectifs. On dit : il est *difficile à* conduire, et il est *difficile de* le conduire. Mais, dans le second exemple, le verbe *être* est employé impersonnellement. (Voyez p. 277.)

« Les fautes des sots sont quelquefois si lourdes et si *difficiles à* prévoir, qu'elles « mettent souvent le sage en défaut. » (La Bruyère, *de l'Homme.*)

« La raison n'en est pas *difficile à* trouver. » (Massillon.)

« Qu'il est *difficile d'*être victorieux et humble tout ensemble ! »

DOCILE est quelquefois suivi d'un régime ; alors il prend la préposition *à* :

« *Docile aux* leçons de son maître. » (L'Académie.)

Il fallut qu'*au* travail son corps rendu *docile*
Forçât la terre avare à devenir fertile. (Boileau, Épître III.)

Cet adjectif ne se met point avant les noms de personnes ; ainsi l'on ne dit pas : Les enfants doivent être *dociles à leurs pères,* mais bien... *dociles aux volontés* de leurs pères.

INDOCILE se met avec la même préposition, et ne se dit pas non plus avec les noms de personnes.

DUR et FACHEUX joints à *être,* régissent *de,* quand ce verbe est employé impersonnellement :

« Il est *dur*, il est *fâcheux de* se voir préférer un sot. » (*Le Dict. de Trévoux.*)

« Il est plus *dur d'*appréhender la mort que de la souffrir. » (La Bruyère, *de l'Homme.*)

On dit aussi, dans le sens de rude, inhumain : *dur à* soi-même, *dur à* la peine, *dur au* travail, *dur à* ses débiteurs.

— Voyez notre observation, page 277 : et un exemple du régime *de* avec un substantif, page 282. A. L.

Effroyable. Cet adjectif s'emploie ordinairement sans régime, surtout en prose :

« Il faisait des serments *effroyables.* » (L'Académie.)

Ce songe et ce rapport, tout me semble *effroyable.*
(Racine, *Athalie*, acte II, sc. 5.)

Cependant, en vers, on peut le faire suivre de la préposition *à* :

Un Hérode, un Tibère *effroyable à* nommer. (Boileau, sat. XI.)

Je le vois comme un monstre *effroyable à* mes yeux.
(Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 3.)

Endurci. On dit *endurci aux coups* de la fortune, *aux* louanges, *contre* l'adversité, *dans* le crime, *au* crime. (L'Académie.)

Ses yeux indifférents ont déjà la constance
D'un tyran *dans* le crime *endurci* dès l'enfance.
(Racine, *Britannicus*, acte V, sc. 7.)

J'irais par ma constance, *aux* affronts *endurci*,
Me mettre au rang des saints qu'a célébrés Bussi. (Boileau, sat. VIII.)

Étranger demande différents régimes, selon ses diverses acceptions.

« Il est *étranger en* médecine. »

« Il est *étranger dans* ce pays. »

« Il a des habitudes *étrangères à* toute espèce d'intrigue. » (L'Académie.)

Expert régit quelquefois la préposition *en* :

« Cet homme est *expert en* chirurgie. » (L'Académie.)

— Il nous semble avoir lu quelque part un autre régime dont l'emploi peut-être serait supportable avec les verbes : *cet homme est expert à mentir*. L'Académie ne l'indique pas ; mais elle admet aussi : *il est expert dans cet art*. A. L.

Facheux. Voyez *Dur*.

Facile :

. . . . . Ces promesses stériles
Charmaient ces malheureux, *à* tromper trop *faciles*.
(Voltaire, la *Henriade*, ch. X.)

Employé impersonnellement, *facile* demande la préposition *de* :

Il n'est pas si *facile* qu'on pense
D'être fort honnête homme, et de jouer gros jeu.
(Madame Deshoulières, réflexion XV.)

Voyez notre observation, p. 278. A. L.

Faible. On trouve dans Corneille un exemple de *faible de* suivi d'un infinitif.

Faible d'avoir déjà combattu l'amitié,
Vaincrait-elle à la fois l'amour et la pitié ?

Comme Voltaire, dans ses remarques, ne blâme point cette construction, il paraîtrait permis de l'employer, quoiqu'on en trouve peu d'exemples.

— Ce mot, selon l'Académie, s'emploie souvent avec la préposition *de* et un substantif pour caractériser le genre de faiblesse : *ouvrage faible de style* ; *tableau faible de couleur*. Voyez notre observation p. 282, sur ce régime. Il est encore un autre régime de *faible*, indiqué par l'Académie : *armée faible en nombre, en cavalerie*. Enfin Molière a dit dans *Tartufe* :

Vous êtes donc bien *faible à* la tentation.

Mais cette dernière tournure de phrase est peu commune. A. L.

FAMEUX. Cet adjectif, qui se dit des personnes et des choses, régit la préposition *par* devant les noms :

« Le cardinal, *fameux par* la force de son génie. » (Fléchier.)

Ce brillant escadron, *fameux par* cent batailles. (Voltaire, *Fontenoi.*)

la préposition *dans* :

Faut-il peindre un fripon *fameux dans* cette ville ? (Boileau, sat. VII.)
. . . Ce roi si *fameux dans* la paix, dans la guerre. (Le même.)

et quelquefois *en :* mais alors le nom doit être mis au pluriel :

« Cette mer *fameuse en* naufrages. » (L'Académie et M. Laveaux.)

— Il n'y a pas de régime quand on dit *fameux dans cette ville*, parce qu'aucun rapport n'existe nécessairement entre les termes de cette phrase. La préposition ici indique bien un rapport entre les choses, mais non une liaison dans les mots : on ne peut donc, selon nous, y voir un complément. Nous croyons qu'il en est de même pour les locutions : *calme, ferme, intrépide dans le danger ; grand dans le malheur ; insolent dans la prospérité*, etc. Mais au contraire il y a régime quand le sens de l'adjectif est déterminé ou expliqué par ce qui suit, *fameux dans l'art de la guerre*. Il n'est pas juste aussi de dire qu'après *en* il faille toujours le pluriel : ne pourrait-on pas dire *fameux en peinture, en poésie ?* A. L.

FÉCOND. Cet adjectif, que l'on emploie fréquemment au figure, se met, soit absolument, comme quand on dit : un esprit *fécond*, une verve, une veine *féconde*, un sujet *fécond*, une matière *féconde* ; soit avec un régime amené par la préposition *en* ·

Chaque siècle est *fécond en* heureux téméraires. (Boileau, épître I.)

Digne fruit d'une race *en* héros si *féconde*. (J.-B. Rousseau, ode, 4 liv. IV.)

. . . *Féconde en* agréments divers,
La riche fiction est le charme des vers. (L. Racine, la *Religion*, ch. IV.)

On s'en sert le plus ordinairement en parlant des choses ; cependant on peut le dire des personnes. Féraud, Boiste, M. Laveaux ont dit : *auteur fécond, écrivain fécond ;* et ce vers de Boileau :

Qu'en nobles sentiments il soit toujours *fécond*. (*Art poétique*, ch. III.)

semble les justifier.

FERTILE régit la préposition *en*, au propre comme au figuré.

« Son esprit est *fertile en* expédients, *en* inventions. (L'Académie.)

. . . . . Ainsi qu'*en* sots auteurs,
Notre siècle est *fertile en* sots admirateurs. (Boileau, *Art poétique*, chant III.)

La satire, *en* leçons, *en* nouveautés *fertile*,
Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile. (Le même, satire IX.)

L'hypocrite, *en* fraudes *fertile*,
Dès l'enfance est pétri de fard. (J.-B. Rousseau, ode 4, liv. I.)

FIDÈLE demande la préposition *à* et la préposition *en* ou *dans :*

« *Fidèle à* Dieu et *au* Roi. » — « *Fidèle en* ses promesses. » (Bossuet.)

« *Fidèle à* ses promesses. » — « *Dans* ses promesses. » (Fléchier.)

Quand on délibère si l'on restera *fidèle à* son prince, on est déjà criminel. »
(Fénelon, *Télémaque.*)

Soyons-nous donc au moins *fidèles* l'un *à* l'autre.
(Racine, *Mithridate*, acte I, sc. 5.)

Et Dieu trouvé *fidèle en* toutes ses menaces. (Le même, *Athalie*, I, 1.)

... Ah ! mon fils ! qu'il est partout des traîtres !
Qu'il est peu de sujets *fidèles* à leurs maîtres ! (Corneille, *Nicomède*, V, sc. 8.)

Formidable se construit avec les prépositions *à* et *par :*

« *Formidable par* la rapidité de ses conquêtes. » (L'Académie.)

Harlai, le grand Harlai, dont l'intrépide zèle
Fut toujours *formidable à* ce peuple infidèle. (Voltaire, la *Henriade*, chant V.)
Aux portes de Trézène. . . . .
Est un temple sacré, *formidable aux* parjures. (Racine, *Phèdre*, acte V, sc. 1.)

Fort, dans le sens d'*habile, expérimenté,* se construit avec la préposition *sur* et la préposition *à :*

« *Fort sur* l'histoire ; *fort sur* le droit canon ; *fort à* tous les jeux. »
(L'Académie.)

Mais pour indiquer la cause qui rend fort, qui produit la force, on fait usage de la préposition *de,* au propre et au figuré :

« Semblables à ces enfants *forts d'*un bon lait qu'ils ont sucé. » (La Bruyere.)

Je m'attachais sans crainte à servir la princesse,
Fier de mes cheveux blancs et *fort de* ma faiblesse.
(Corneille, *Pulchérie*, acte II, sc. 1.)
Valois, plein d'espérance, et *fort d'*un tel appui.
(Voltaire, la *Henriade*, chant IV.)

Furieux, dans le sens de *transporté de colère, d'amour,* demande la préposition *de :*

« Dans les premiers temps de la république romaine, on était *furieux de* liberté « et *de* bien public ; l'amour de la patrie ne laissait rien aux mouvements de la na- « ture. » (Saint-Évremond.)

Il dit, et *furieux de* colère et d'amour.
(De Saintange, trad. des *Métamorphoses d'Ovide*, liv. VI.)

« Astarbé le vit, l'aima, et *en* devint *furieuse.* » (Fénelon, *Télémaque.*)

On dit, ainsi que le fait observer Féraud, en devint *folle ;* mais l'auteur de Télémaque a regardé cette expression comme trop familière, et en a employé une moins usitée, mais plus noble et plus énergique.

Gros, employé au figuré, se dit familièrement, et même dans le style noble, avec la préposition *de,* devant les noms et devant un infinitif :

« Le temps présent est *gros de* l'avenir. » (Leibnitz.)

« Les yeux *gros de* larmes. » (L'Académie.)

. . . Par un long soupir, trop sincère interprète,
Son cœur, *gros de* chagrins, avouait sa défaite.
(Delille, *les trois Règnes de la Nature*, chant III.)

Le cœur *gros de* soupirs, et frémissant d'horreur.
(Corneille, *Rodogune*, acte II, sc. 4.)

Le cœur gros de soupirs est une expression familière, mais le second hémis-

tiche relève le premier : il n'est pas donné à tous les poëtes d'employer avec dignité les expressions les plus communes, ni d'allier le naturel à la noblesse.

— On dit dans le langage familier *avoir le cœur gros ;* mais l'expression *le cœur gros de soupirs* n'a jamais été familière ; et Racine l'a admirablement placée dans *Phèdre,* acte III, sc. 3. A. L.

Delille a fait plus ; il s'est servi de cette expression (d'après Virgile) en parlant du cheval de Troie.

> Quand ce colosse altier, apportant le trépas,
> Entrait *gros de* malheurs, d'armes et de soldats.
> (Traduction de l'*Énéide*, livre IV.)

HABILE. Ce mot régit les prépositions *à, dans* et *en,* et la première n'est pas bornée à la jurisprudence. On dit : *habile dans* un art ; *habile à* manier le ciseau; *habile en* mathématiques.

Boileau a dit :

> Car tu ne seras point de ces jaloux affreux,
> *Habiles à* se rendre inquiets, malheureux. (Satire X.)

J.-B. Rousseau (*Ode contre les Hypocrites*) :

> *Habile* seulement *à* noircir les vertus.

HEUREUX, dans son sens le plus naturel, régit *à, en, dans* avant les noms, et *de* avant les noms et les verbes : *heureux à* la guerre ; *heureux au* jeu. *Heureux du* bonheur des autres ; *heureux d'être* dans une honnête indigence.

« Le plus *heureux en* bien des choses est celui qui sait se faire la plus agréable « imagination. » (Saint-Évremond.)

> *Heureux* dans mes malheurs *d'en avoir* pu sans crime
> Conter toute l'histoire à ceux qui les ont faits.
> (Racine, *Bérénice*, acte I, sc. 4.)

Dans un sens qui lui est un peu étranger, et qui signifie le *talent naturel, l'habileté*, *heureux* régit la préposition *à* devant un infinitif :

« Un esprit prompt à concevoir les matières les plus élevées, et *heureux à* les « exprimer quand il les avait une fois conçues. » (Fléchier.)

IDOLÂTRE, au figuré, se dit absolument et avec la préposition *de :*

> Je ne prends point pour juge une cour *idolâtre*. (Racine, *Bérénice*, acte II, sc. 2.)
> Périsse le cœur dur, de soi-même *idolâtre*. (Voltaire, *Mérope*, acte I, sc. 1.)

IGNORANT régit *en* et *sur :*

« Il est fort *ignorant en* géographie. — Il est *ignorant sur* ces matières. » (L'Académie.)

On donne quelquefois à cet adjectif la préposition *de* pour régime :

« O vanité ! ô mortels *ignorants de* leurs destinées ! » (Bossuet.)

> Mais, sans cesse *ignorants de* nos propre besoins,
> Nous demandons au Ciel ce qu'il nous faut le moins. (Boileau, épître V.)

« C'était un jeune métaphysicien fort *ignorant des* choses de ce monde. » (Voltaire.)

L'Académie ne dit *ignorant* que des personnes. Cependant de bons auteurs l'ont dit des choses :

« Leurs *ignorantes* et iniques *décisions*. » (Bossuet.)

« Choqué de l'*ignorante audace* avec laquelle, etc. (Boileau.)

. . . Un *ignorant* usage
Ne l'est pas moins qu'un *ignorant* suffrage. (J.-B. Rousseau.)

Et puisque l'on dit : Une *savante décision*, une *savante interprétation*, pourquoi ne dirait-on pas : Une *ignorante décision*, une *ignorante interprétation ?* l'une signifie une *décision*, une *interprétation qui montre, qui annonce de la science, de l'instruction ;* l'autre signifierait une *décision*, une *interprétation* qui *décèle de l'ignorance*. Il est probable que l'Académie a oublié d'indiquer cette acception dans son Dictionnaire.

Impatient. *Voyez* les *Remarques détachées*.

Impénétrable. Cet adjectif s'emploie le plus souvent sans régime. Lorsqu'il en prend un, c'est la préposition *à :*

« Cette cuirasse est *impénétrable aux* coups du mousquet. » (L'Académie.)

« Les mystères de la Foi, les décrets de la Providence sont *impénétrables à* « l'esprit humain. »

« Je rencontrais de temps en temps des touffes obscures *impénétrables aux* « rayons du soleil. » (J.-J. Rousseau.)

Inabordable, Inaccessible. Voyez Inconcevable.

Incertain. Féraud pense que cet adjectif prend pour régime la préposition *de ;* mais il est d'avis que ce n'est qu'avec le pronon *ce :* Je suis *incertain de ce* qui arrivera. Il ne croit pas qu'on puisse dire : *Incertain de* son amitié, *de* sa protection.

Cependant Delille a dit dans son poëme de *la Pitié* (chant II) :

. . . A leur naissance, *incertains* d'un berceau,
D'une goutte de lait, d'un abri, d'un tombeau.

et Racine a fait plus encore ; il s'est servi d'un tour latin, hardi, mais heureux, dans *Bajazet* (act. II, sc. 2) :

Infortuné, proscrit, *incertain de* régner,
Dois-je irriter les cœurs au lieu de les gagner ?

De sorte que, quoique l'Académie n'ait point donné d'exemple de ce régime, et malgré l'opinion de Féraud, il semble qu'on pourrait se le permettre.

— L'Académie, au mot *certain*, donne pour exemple ; *je suis certain de réussir*. Or, l'analogie est parfaite entre cette phrase et celle de Racine : *incertain de régner*. Le même écrivain a dit dans *Phèdre*, act. II, sc. 2 :

Du choix d'un successeur Athènes *incertaine*.

On peut donc en toute sûreté employer ce régime A. L.

Incompatible et Inconciliable, ayant un sens relatif, ne doivent pas s'employer au singulier absolument et sans la préposition *avec :*

« La pitié n'est point *incompatible avec* les armes. » (Fléchier.)

Sans cesse elle présente à mon âme étonnée
L'empire *incompatible avec* votre hyménée. (Racine, *Bérénice*, acte V, sc. 6.)

« Cet abus était *inconciliable avec* toute espèce de constitution. »

Féraud, qui émet cette opinion, a pour lui le véritable sens de ces deux expressions, dont l'une signifie *qui ne peut s'accorder avec*, et l'autre, *qui ne peut se conci-*

lier avec : d'où il suit qu'on doit exprimer les deux termes de la relation, les deux choses qui ne peuvent pas compatir, qui ne peuvent pas se concilier ensemble.

D'après cela, on ne comprend pas comment l'Académie a donné les exemples suivants :

« C'est un esprit *incompatible.* — Un homme *incompatible.* — C'est une chose « *inconciliable.* »

Avec qui ? avec quoi ?

— L'Académie, en 1835, n'indique plus ces mots sans régime au singulier. A. L.

INCONCEVABLE, INABORDABLE et INACCESSIBLE se construisent ordinairement sans régime :

« La grande étendue de l'univers et la petitesse des atomes sont des choses « *inconcevables.* — Depuis qu'il est en place, il est *inaccessible, inabordable.* »

(L'Académie.)

Ces adjectifs peuvent pourtant régir la préposition *à :*

O doux amusement ! ô charme *inconcevable*
A ceux que du grand monde éblouit le chaos ! (J.-B. Rousseau, ode 7, liv. III.)

« Toute la côte de la pêcherie est *inabordable aux* vaisseaux de l'Europe. »

« On trouve peu de cœurs *inaccessibles à* la flatterie. » (Bellegarde.)

. . . Une profonde obscurité
Aux regards des humains le rend *inaccessible.*
(J.-B. Rousseau, parlant de Dieu.)

INCONCILIABLE. Voyez INCOMPATIBLE.

INCONNU et CONNU. *Inconnu* régit la préposition *à* :

« L'ennui, qui dévore les autres hommes, est *inconnu à* ceux qui savent s'oc- « cuper. » (Fénelon, *Télémaque.*)

Connu régit la préposition *de :*

« Quand on cherche de nouveaux amis, c'est qu'on est trop bien *connu des* « anciens. »

Delille fait régir à *inconnu* la préposition *de :*

L'hymen est *inconnu de* la pudique abeille. (Traduct. des *Géorgiques*, chant IV.)

mais ce régime n'est pas autorisé, puisqu'avec le verbe *être* et les pronoms personnels *connu* se construit toujours avec la préposition *à*.

—L'Académie, à la vérité, donne pour exemple : *ce nom m'est connu ;* mais nous ne comprenons pas bien comment cela prouve que l'expression de Delille est incorrecte. La différence doit venir de ce que *connu* est tantôt un participe passif avec le régime *de*, comme *aimé ;* tantôt un adjectif prenant le régime *à*, quand il est joint aux pronoms. Le mot *inconnu* au contraire est un simple adjectif, régissant seulement la préposition *à* , et l'on ne peut lui donner le régime du participe *connu*, sous prétexte d'une analogie qui n'existe pas. A. L.

INCONSOLABLE. Cet adjectif régit *de :*

« Toute l'Égypte parut *inconsolable de* cette perte. » (Fénelon, *Télémaque.*)

L'Académie, édition de 1762, lui a donné pour régime la préposition *sur :*

« Il est *inconsolable sur* cette mort. »

mais ce régime ne nous semble pas être reçu. — L'Académie l'a rejeté depuis.

INCURABLE n'a point de régime ni au propre ni au figuré : mal *incurable* , ca-

ractère *incurable*, passion *incurable*. Ce mot, dit Voltaire (*Dict. phil.*, tom. 3), n'a encore été enchâssé dans un vers que par l'industrieux Racine :

D'un *incurable* amour remèdes impuissants. (*Phèdre*, acte I, sc. 3.)

et *incurable*, qui n'est pas toujours très noble dans notre langue, devient élégant et très poétique.

INDOCILE. Voyez DOCILE.

INDULGENT. Les écrivains lui ont fait régir la prépositon *à* et la préposition *pour* :

« Il est trop *indulgent* *à* ses enfants, *pour* ses enfants. »

(L'Académie et Féraud.)

Mais chacun *pour* soi-même est toujours *indulgent*. (Boileau, sat IV.)
Rome *lui* sera-t-elle *indulgente* ou sévère? (Racine, *Bérénice*, acte II, sc. 2.)

« Henri IV était *indulgent* *à* ses amis, *à* ses serviteurs, *à* ses maîtresses. »

(Voltaire, *Histoire du Parlement*.)

Quoi qu'il en soit de ces importantes autorités, nous pensons qu'en prose surtout la préposition *envers* est préférable avec *indulgent*.

— Cependant l'Académie n'en donne point d'exemple, et elle indique les deux prépositions *à* et *pour*. Il vaut donc mieux se fier à son autorité. A. L.

INÉBRANLABLE. On dit dans le Dictionnaire néologique que cet adjectif se met sans régime, et l'on critique un auteur d'avoir dit : « Il demeure *inébranlable à* « toutes les secousses de la fortune. » Cependant il y a plusieurs exemples de ce mot employé avec un régime :

« Ce rocher est *inébranlable à* l'impétuosité des vents. » — « Il demeure *inébranlable contre* la violence des vagues. » (L'Académie.)

Mon cœur, *inébranlable aux* plus cruels tourments. (Corneille.)

« *Inébranlable dans* ses amitiés. »

« *Inébranlable dans* ses résolutions. » (L'Académie.)

INEXORABLE régit la préposition *à* :

« Saint Louis se rendit *inexorable aux* larmes et *au* repentir du blasphéma- « teur. » (Fléchier.) — « Dur au travail et à la peine, un homme *inexorable à* « soi-même n'est indulgent aux autres que par excès de raison. »

(La Bruyère, chap. IV.)

Est-ce m'aimer, cruel, autant que je vous aime,
Que d'être *inexorable à* mes tristes soupirs.
(Racine, *les Frères ennemis*, acte II, sc. 3.)

Cet adjectif se dit aussi des choses : « Le rigide et *inexorable* ministère de la « justice. » (Bossuet.)

Ma gloire inexorable à toute heure me suit. (Racine, *Bérénice*, V, sc. 6.)
Jéhu n'a point un *cœur* farouche, *inexorable*.
(Le même, *Athalie*, acte III, sc. 6.)

Voy. le mot EXORABLE aux *Rem. dét.*

INEXPLICABLE se construit quelquefois avec la prépositionà :

« Ils sont une énigme *inexplicable à* eux-mêmes. » (Massillon.)

Cet illustre orateur applique cet adjectif aux personnes ; mais, comme le fait très bien observer Féraud, on dit d'un homme qu'il est *indéfinissable*, et l'on ne peut pas dire qu'il est *inexplicable*.

Cette observation, que la plupart des lexicographes ont sanctionnée, n'a pas empêché madame de Staël de dire :

« Ces femmes sont pour l'ordinaire *inexplicables.* »

— Il y a sans doute inadvertance dans le reproche fait à Massillon, car sa phrase est irréprochable de tous points. Quant à l'observation critique, l'Académie semble la confirmer en donnant seulement pour exemple : « L'homme est une énigme « *inexplicable* à lui-même. » Cependant, si l'on peut dire que l'homme est une énigme, ne peut-on pas aussi, par une synthèse naturelle, dire qu'il est *inexplicable.* Nous n'osons pas condamner une expression juste et claire, que du reste le mot *indéfinissable* ne saurait remplacer. A. L.

Infatigable. Bossuet et le traducteur de Hume ont fait régir à cet adjectif la préposition *à* et l'infinitif :

« *Infatigable à* instruire, *à* reprendre, *à* consoler, etc.

« Il était *infatigable* à expédier promptement les causes. »

Ce régime paraît fort bon à Féraud — L'Académie n'en donne pas d'exemple.

Inférieur régit *à* pour les personnes et *en* pour les choses.

« Nous les regardons comme d'un ordre *inférieur à* nous. » (Bossuet.)

« Les ennemis nous sont *inférieurs en* forces, *en* nombre, *en* infanterie. » (L'Académie.)

Infidèle. Cet adjectif, appliqué aux choses, se dit, ou sans régime :

« La société des hommes est une mer *infidèle*, et plus orageuse que la mer « même. » (L'abbé Esprit.)

ou avec un régime accompagné de la préposition *à* :

Infidèle à sa secte et superstitieuse. (Voltaire, la *Henriade*, chant II.)

Ingénieux régit *pour* devant les noms et *à* devant les verbes :

« Les esprits délicats, si *ingénieux pour* les plaisirs des autres, ont trop de goût « pour eux-mêmes. » (Saint-Évremond.)

« Le vice est *ingénieux à* se déguiser. » (Féraud.)

« Les hommes sont *ingénieux* à se tendre des piéges les uns aux autres. » (L'abbé Esprit.)

Ingrat s'emploie avec la préposition *envers* quand le régime est un nom de personne : *Ingrat envers* Dieu ; *ingrat envers* son bienfaiteur ; et avec la préposition *à* quand le régime est un nom de chose.

« Une terre *ingrate à* la culture ; un esprit *ingrat aux* leçons. » (Roubaud.)

. . . Ces mêmes dignités
Ont rendu Bérénice *ingrate à* vos bontés. (Racine, *Bérénice*, acte I, sc. 3.)

Mais voyant que ce prince *ingrat à* ses mérites. (Corneille, *Pompée*, acte II, sc. 2.)

Ingrat à tes bontés, *ingrat à* ton amour. (Voltaire, *Mort de César*, acte I, sc. 2.)

Malheur au citoyen *ingrat à* sa patrie
Qui vend à l'étranger son avare industrie. (Delille, la *Pitié*.)

Inimitable. Voyez aux *Remarques détachées* une observation sur l'emploi de cet adjectif.

Injurieux se construit avec la préposition *à* et la préposition *pour*

« Ce mémoire est *injurieux aux* magistrats; cela est *injurieux pour* lui, *pour* sa maison, *pour* ses amis. » (L'Académie.)

INQUIET a une signification différente suivant qu'il demande *de* ou *sur*. Être *inquiet de* exprime la cause de l'inquiétude : Je suis *inquiet de* ne pas recevoir de de vos nouvelles; je suis *inquiet de* ce triste événement.

Être *inquiet sur* exprime l'objet de l'inquiétude : Je suis *inquiet sur* son sort; je suis *inquiet sur* ce qui résultera de cet événement.

Observez encore que l'adjectif *inquiet* n'exprime qu'une situation de l'âme sans avoir égard à la cause qui la produit. Il diffère en cela du participe passé *inquiété*, qui renferme et l'idée de cette situation et l'idée d'une cause étrangère d'où elle vient; ainsi *inquiet* peut s'employer absolument; *inquiété* veut toujours un régime. C'est donc à tort que Racine a dit dans *Andromaque*, act. I, sc. 2 :

La Grèce en ma faveur est trop *inquiétée*.

et dans *Alexandre le Grand*, act. II, sc. 1 :

. . . Mon âme *inquiétée*,
D'une crainte si juste est sans cesse agitée.

(D'Olivet, *Remarques sur Racine*.)

—Malgré l'autorité de D'Olivet, il nous semble qu'il n'y a rien à reprendre dans cette expression, car le participe s'emploie sans complément, aussi bien que l'adjectif, quand il porte son explication en lui-même : on dit *triste* ou *attristé*, *faible* ou *affaibli*, *calme* ou *calmé* sans aucun régime; pourquoi ne dirait-on pas *inquiet* ou *inquiété*? La nuance est différente; mais la syntaxe est la même. Voyez encore ce qui sera dit plus loin ch. XII, art. 2, § 1er. A. L.

INSATIABLE. Le père *Bouhours* est d'avis que cet adjectif doit s'employer absolument, et il condamne : *Insatiable de biens, insatiable de voir*.

Cependant l'Académie donne des exemples du régime des noms : *Insatiable de gloire, d'honneurs, de richesses, de louanges*; et ce régime est usité aujourd'hui; mais celui des verbes est très douteux.

INSÉPARABLE. Quand cet adjectif se dit des personnes, il s'emploie toujours sans régime : « Ces deux amis sont *inséparables*. » (L'Académie.)
quand il se dit des choses, on peut l'employer sans régime : La chaleur et le feu sont *inséparables*.

Mais le plus souvent il se construit avec la préposition *de* :

« La reconnaissance est une des qualités les plus *inséparables* des âmes bien « nées. » (Pensée de Louis XIV.)

« Le remords est *inséparable du* crime. » (L'Académie.)

« L'orgueil est presque *inséparable de* la faveur. » (Fléchier.)

INSOLENT peut être accompagné d'une des prépositions *dans*, *en*, *avec* :

« Les âmes basses sont *insolentes dans* la bonne fortune et consternées dans la « mauvaise. »

— Voyez notre observation au mot *fameux*, p. 290. A. L.

« Ce valet est *insolent en* paroles. — Combien de gens sont *insolents avec* les « femmes! » (L'Académie.)

Un écrivain a fait régir à l'adjectif *insolent* la préposition *de* :

« Ils devinrent *insolents de* leurs forces, et poussèrent plus loin leurs prétentions. »

Ce régime, fait observer Féraud, n'est pas assez autorisé; cependant il n'ose le condamner. On dit : Il est *orgueilleux de* ses succès. Pourquoi ne dirait-on pas : *Insolent de* ses succès, *de* sa force, *de* sa puissance?

INVINCIBLE. Rollin fait régir à cet adjectif la préposition *à :*

« Peuples *invincibles au* fer et *aux* armes. »

Et Féraud pense que ce régime, quoique peu usité, doit être autorisé. Nous sommes d'autant plus de cet avis, que Boileau et Racine, deux des meilleurs modèles dans l'art d'écrire, s'en sont servis :

Mais qui peut t'assurer qu'*invincible aux* plaisirs. (Boileau, sat. X.)

Bajazet, à vos soins tôt ou tard plus sensible,
Madame, *à* tant d'attraits n'était pas *invincible*. (Racine, *Bajazet*, acte V, sc. 6.)

INVULNÉRABLE régit la préposition *à :*

« Il est *invulnérable aux* traits de la médisance. » (L'Académie.)

« Socrate était aussi *invulnérable aux* présents qu'Achille l'était *à* la guerre. » (Scudéri.)

JALOUX prend ordinairement *de* pour régime :

« Une femme doit être *jalouse de* son honneur jusqu'au scrupule. » (L'Académie.)

« On est plus *jaloux de* conserver son rang avec ses égaux qu'avec ses inférieurs. » (L'abbé Esprit.)

. . . *Peu jaloux de* ma gloire,
Dois-je au superbe Achille accorder la victoire ?
(Racine, *Iphigénie*, acte IV, sc. 8.)

Cependant, quand *jaloux* est employé dans le sens de *délicat*, on le fait alors quelquefois suivre de la préposition *sur :*

« Les hommes sont aussi *jaloux sur* le chapitre de l'esprit que les femmes *sur* celui de la beauté. »

— L'Académie ne reconnaît pas ce dernier régime. A. L.

Jaloux, employé comme substantif, se met toujours sans régime. On ne dit pas : Les *jaloux de* sa gloire.

INSULTANT. Voyez les *Remarques détachées*, lettre *I*.

LENT se construit avec *dans* devant les noms, et avec *à* devant les verbes :

« Il faut être *lent dans* le choix de ses amis. »

« L'homme juste est *lent à* punir, prompt à récompenser. »

. . . Le bras de sa justice,
Quoique *lent à* frapper, se tient toujours levé. (J.-B. Rousseau, ode 12, liv. I.)

LIBRE régit *de*, dans le sens de *délivré*, *exempt :*

« *Libre de* soins ; *libre de* soucis, » (L'Académie.)

Voici, voici le temps où *libres de* contrainte.
(J.-B. Rousseau, *Ode sur la Mort du prince de Conti.*)

Mon cœur exempt de soins, *libre de* passion,
Sait donner une borne à son ambition. (Boileau, sat. II.)

*Libre d'*ambition, de soin débarrassé,
Je me plais dans le rang où le ciel m'a placé. (L. Racine, la *Religion*, chant IV.)

Montesquieu lui fait régir également la préposition *de*, dans le sens de *peu attaché à, peu scrupuleux sur :*

« Les Étoliens étaient hardis, téméraires, toujours *libres de* leurs paroles. »

Corneille lui donne un régime précédé de la préposition *à :*

Car enfin je suis *libre à* disposer de moi. (*D. Sanche d'Aragon*, acte I, sc. 3.)

C'est une faute, et il n'y a pas de doute que, sans la mesure, il eût dit : je suis *libre de* disposer.

— Ce mot s'emploie encore avec d'autres régimes, reconnus par l'Académie, *libre avec les femmes, libre dans ses paroles*. A. L.

Ménager. Cet adjectif fait bien au figuré, et alors il prend pour régime la préposition *de :*

Le sage est *ménager du* temps et des paroles. (La Fontaine, liv. VI, fable 8.)

Miséricordieux. On dit sans régime : une providence *miséricordieuse ; Dieu miséricordieux, le Sauveur miséricordieux.* (Bossuet.)

Mais on ne dit pas : *Un homme miséricordieux, une femme miséricordieuse.* Il faut dire : Un homme *miséricordieux envers* les pauvres, une femme *miséricordieuse envers* les malheureux. Et avec Bossuet : Jésus-Christ a été *miséricordieux envers* les pécheurs.

— Nous ne voyons aucune raison qui empêche de dire sans régime *un homme miséricordieux* L'Académie dit même substantivement : *bienheureux les miséricordieux* ! A. L.

Mourant. Delille a fait usage de cet adjectif avec la préposition *de :*

Et sur un lit pompeux la portent loin du jour
Mourante de douleur, et *de* rage et *d'*amour. (Traduction de l'*Énéide*, liv. IV.)

Rien n'empêche de l'imiter.

Nécessaire s'emploie tantôt absolument :

« Cette austère sobriété dont on fait honneur aux anciens Romains était une vertu « que l'indigence rendait *nécessaire*. » (Saint-Évremond.)

Tantôt avec la préposition *à :*

« La doctrine d'une vie à venir, des récompenses et des châtiments après la mort, « est *nécessaire à* toute société civile. » (Voltaire.)

Et quelquefois avec la préposition *pour* devant un nom :

« La foi est absolument *nécessaire pour* le salut. » (Académie.)

Suivi d'un infinitif, l'adjectif *nécessaire* prend également la préposition *pour :*

« L'ardeur et la patience sont *nécessaires pour* avancer dans le monde. »

Officieux. Fléchier fait régir à cet adjectif la préposition *à :*

« Il est facile, *officieux à* ceux qui sont au-dessous de lui, commode à ses égaux. » mais *envers* vaudrait mieux. — L'Académie n'indique que ce dernier régime. A. L.

Orgueilleux. Cet adjectif régit quelquefois *de* devant les noms et devant les verbes : « Rome, tout *orgueilleuse* encore *de* la gloire de son empereur. » (L'abbé Cambacérès.)

D'Ailli, tout *orgueilleux de* trente ans de combats.
(Voltaire, la *Henriade*, chant VIII.)
Orgueilleux de leur pompe, et fiers d'un camp nombreux,
Sans ordre, ils s'avançaient d'un pas impétueux. (Le même, *ibid.*, chant III.)

Dans le *Dictionnaire grammatical*, on cite cette phrase : *orgueilleux d'un* commandement universel. C'est, comme le fait observer Féraud, un latinisme admis par l'usage.

PARESSEUX. On dit *paresseux à* lorsque l'action est un but qu'il s'agit d'atteindre : *Il est paresseux à remplir ses devoirs.*

On emploie *de* lorsqu'il s'agit d'une détermination intérieure.

« Je sais que vous êtes un peu *paresseux d'*écrire, mais vous ne l'êtes ni *de* penser, « ni *de* rendre service. » (Voltaire.)

Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir
Un spectateur toujours *paresseux d'*applaudir.
(Boileau, *Art poétique*, chant III.)

— Ainsi le sens du mot change selon le régime : *paresseux de* signifie : qui se décide lentement, difficilement ; et *paresseux à* : qui agit avec nonchalance, avec paresse. Mais ne pourrait-on donner à cet adjectif un substantif pour complément? Il nous semble qu'on pourrait dire : *Il est paresseux pour tous ses devoirs.* A. L.

PLAUSIBLE. Bossuet a dit :

« Ils tournent l'écriture en mille manières *plausibles au* genre humain. »

L'usage n'admet pas ce régime, et cet adjectif n'en demande pas. (Féraud.)

PÉNIBLE. Quelques auteurs ont fait régir à cet adjectif la préposition *à* devant un infinitif : « Ce bois est *pénible à* travailler. »

Un trône est plus *pénible à* quitter que la vie.
(Racine, les *Frères ennemis*, acte. III, sc. 4.)

Tout doit tendre au bon sens, mais pour y parvenir
Le chemin est glissant et *pénible à* tenir.
(Boileau, *Art poétique*, chant I.)

Mais Racine le fils n'approuve pas ce régime. En effet, l'Académie n'en donne pas d'exemple; mais Boileau et Racine sont des écrivains d'un si grand poids, que nous n'osons pas décider contre eux.

— Cette locution est parfaitement conforme aux règles de notre langue ; le verbe alors prend le sens passif, comme nous l'avons déjà remarqué dans d'autres cas : voyez page 278. L'Académie d'ailleurs, en 1835, admet ces expressions : *chose pénible à voir, aveu pénible à faire, intrigue pénible à suivre.* A. L.

Avec le verbe *être* employé impersonnellement, *pénible* régit très bien la préposition *de* (Voy. p. 277) :

Ingrats, un Dieu si bon ne peut-il vous charmer?
Est-il donc à vos cœurs, *est-il* si difficile
Et si *pénible de* l'aimer? (Racine, *Athalie*, acte I, sc. 4.)

PRÉCIEUX se met avec la préposition *à* devant les noms :

« Cet enfant est fort *précieux à* son père et *à* sa mère. » (L'Académie.)

Cet objet *à* mon cœur jadis si *précieux.* (Voltaire, *Mariamne*, acte IV, sc. 2.)

Le mérite pourtant *m'*est toujours *précieux.* (Boileau, sat. VII.)

PRÉLIMINAIRE. Le P. Paulian fait régir à cet adjectif la préposition *à* :

« Cette seconde lettre lui présentera les connaissances *préliminaires à* la révéla- « tion surnaturelle. » (*Préface du Dict. phil.-théol.*)

Ce régime, dit Féraud, est utile, mais il est peu usité.

PRODIGUE s'emploie souvent sans régime :

« Les personnes *prodigues* vivent comme si elles avaient peu de temps à vivre, et les personnes avares comme si elles ne devaient pas mourir. » (Sarrasin.)

Quelquefois on lui donne la préposition *en* :

Vers ce temple fameux, si cher à tes désirs,
Où le ciel fut pour toi si *prodigue en* miracles. (Boileau, *Lutrin*, chant VI.)

et plus souvent la préposition *de* :

« Ceux qui sont avides de louanges sont *prodigues d'*argent. (Maxime lat.)

Un menteur est toujours *prodigue de* serments.
(Corneille, le *Menteur*, acte III, sc. 5.)

Prodigue de ses biens, un père plein d'amour
S'empresse d'enrichir ceux qu'il a mis au jour.
(L. Racine, la *Religion* chant III.)

. . . Les cœurs remplis d'ambition
Sont sans foi, sans honneur et sans affection,
Prodigues de serments. . . . . (Crébillon, le *Triumvirat*, acte IV, sc. 4.)

ou encore avec la préposition *envers* :

Et, *prodigue envers* lui *de* ses trésors divins,
Il ouvrit à ses yeux le livre des destins. (Voltaire, la *Henriade*, chant I.)

PROMPT, suivi d'un infinitif, veut la préposition *à* :

« La jeunesse est *prompte à* s'enflammer. » (Fénelon.)

Un jeune homme, toujours bouillant dans ses caprices,
Est *prompt à recevoir* l'impression des vices. (Boileau, *Art poétique*, chant III.)

« L'homme *prompt à* se venger n'attend que le moment de faire du mal. »
(Bacon.)

— Il nous semble qu'il en doit être de même devant un substantif, et qu'on dira très bien : *prompt à la réplique*, *prompt à la riposte, prompt à l'attaque*. A. L.

Féraud ne lui donne ce régime qu'en parlant des personnes. Voici plusieurs exemples qui prouvent qu'il a eu tort :

Aussitôt ton *esprit*, *prompt à se révolter*. (Boileau, épître IX.)

Cet orageux *torrent*, *prompt à se déborder*,
Dans son choc ténébreux allait tout inonder. (Voltaire, la *Henriade*, chant IV.)

Iphigénie en vain s'offre à me protéger,
Et me tend une *main prompte à me soulager*.
(Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 1.)

Mon *cœur*, je le vois bien, trop *prompt à se gêner*,
Devait mieux vous connaître et mieux s'examiner.
(Le même, *Andromaque*, acte IV, sc. 5).

Mes homicides *mains*, *promptes à me venger*,
Dans le sang innocent brûlent de se plonger. (Le même, *Phèdre*, acte IV, sc. 6.)

PROPRE. Voyez les *Remarques détachées*.

RECONNAISSANT. En parlant des personnes, il régit la préposition *envers*, et en parlant des choses la préposition *de* :

« On ne saurait trop être *reconnaissant envers* ses parents *de* la bonne éducation « qu'ils vous ont donnée. » (Féraud.)

REDEVABLE. Cet adjectif demande la préposition *à* devant un nom de personnes et de choses personnifiées, et la préposition *de* devant un nom de choses :

« Les hommes croyaient être *redevables à* ces dieux *de* la sérénité de l'air, *d'*une « heureuse navigation ; aux autres, de la fertilité des saisons. » (Massillon.)

Jamais *à* son sujet un roi n'est *redevable* (Corneille, *Le Cid*, acte II, sc. 1.)

« Tout citoyen est *redevable à* sa patrie *de* ses talents et de la manière de les employer. » (D'Alembert.)

Mais *redevable aux soins de* mes tristes amis.
(Racine, *Bajazet*, acte V, sc. 11.)

Redoutable régit la préposition *dans*, et quelquefois la préposition *à :*

« Dès sa première campagne, le duc d'Enghien passa pour un capitaine également « *redoutable dans* les siéges et *dans* les batailles. » (Bossuet.)

« Saint Louis était cher à son peuple par sa bonté, *redoutable au* vice par son « équité. » (Fléchier.)

Condé même, Condé, ce héros formidable,
Et non moins qu'*aux* Flamands, *aux* flatteurs *redoutable*.
(Boileau, épître IX.)

— La phrase de Fléchier, citée pour exemple, indique un autre régime qu'il ne fallait pas omettre : *redoutable par ;* c'est bien là un complément de l'adjectif. De même la préposition *dans* marque ici un rapport direct ; *redoutable dans les siéges* restreint la qualification ; il y a donc un régime. Voyez toutefois ce que nous avons dit au mot *fameux*, page 290. A. L.

Respectable se met avec la préposition *par*, ou la préposition *à :*

« Ce vieillard est *respectable par* son âge et *par* ses vertus. » (L'Académie.)

Et crois que votre front prête à mon diadème
Un éclat qui le rend *respectable aux* dieux même.
(Racine, *Esther*, acte II, sc. 7.)

Responsable régit la préposition *de* et la préposition *à* ou *envers :*

« Vous serez *responsables à* Dieu (ou *envers* Dieu) des mauvais effets qui « pourront naître de vos opinions inhumaines. »

« Il (Henri de Bourbon) s'estimait *responsable à* Dieu, *aux* hommes et *à* soi- « même de la grâce qu'il avait reçue en quittant le parti de l'erreur. » (Bourdaloue.)

Des froideurs de Titus je serai *responsable ?*
Je me verrai puni parce qu'il est coupable ? (Racine, *Bérénice*, acte III, sc. 4.)

...Non, il n'est rien dont je ne sois capable ;
Vous voilà *de mes jours* maintenant *responsable*.
(Le même, *ibid.*, acte V, sc. 6.)

Riche demande ordinairement la préposition *en* et la préposition *de :*

« Les patriarches n'étaient *riches* qu'*en* bestiaux. Ce pays est *riche en* blés, *en* « vins, *en* sel, etc. » (L'Académie.)

Riche de ses forêts, *de* ses prés, *de* ses eaux. (Delille, les *Jardins*, chant I.)

« Du reste, je suis [illegible] bons mémoires. »
(Racine, *lettre à Boileau.*)

Il est *riche en* vertu, cela vaut des trésors.
(Molière, *Femmes savantes*, acte II, sc. 4.)

Moins *riche de* ce qu'il possède,
Que pauvre de ce qu'il n'a pas. (J.-B. Rousseau.)

La Bruyère met *par* et *de* dans la même phrase ; *de* pour les noms qui expriment les biens ; *par* pour ceux qui expriment les moyens de les acquérir :

« Nos ancêtres en avaient moins que nous, et ils en avaient assez ; plus *riches* « *par* leur économie et *par* leur modestie, que *de* leurs revenus et *de* leurs do- « maines. »

Ces deux régimes différents peuvent faire un bon effet dans des phrases semblables.

Sévère demande *pour*, *envers*, *à l'égard :*

« Un magistrat doit être *sévère* et impitoyable *pour* les perturbateurs du repos « public. »

« Ce pere n'est pas assez *sévère envers* ses enfants ; *à l'égard* de ses enfants. »

Quelques auteurs lui ont donné la préposition *à :*

. . . Que faut-il que Bérénice espère?
Rome *lui* sera-t-elle indulgente ou *sévère ?* (Racine, *Bérénice*, acte II, sc. 2.)
Promettez sur ce livre. . . . .
Que, *sévère aux* méchants et des bons le refuge,
Entre le pauvre et vous vous prendrez Dieu pour juge.
(Le même, *Athalie*, acte IV, sc. 3.)

« Coriolan était *sévère aux* autres comme à lui-même. »

Sourd, employé au figuré, régit la préposition *à :*

« La colère est *sourde aux* remontrances de la raison. (L'abbé Esprit.)

Il (le ciel) devrait être *sourd aux* aveugles souhaits.
(La Fontaine, la *Tête et la Queue du Serpent.*)

Exemples pris dans Racine : *Sourde à* la pitié. (*Thébaïde*, act. II, sc. 3.) — *Sourd à* la voix d'une mère. (*Iphigénie*, act. IV, sc. 6.)

Et dans Voltaire : *Sourd aux* cris. (*La enriade*, chant III.)

Observez que l'on dit *sourd à la voix*, *aux cris*, *aux menaces*, parce que l'on peut être sourd à toutes les choses qui peuvent s'entendre ; mais quand Racine a dit dans *Iphigénie* (act. V, sc. 2) : En vain *sourd à* Calchas, pour dire *sourd à la voix de* Calchas, c'est par une ellipse hardie, qui est autorisée dans la poésie, parce que cette sorte de figure contribue à l'animer.

Supportable, dans le sens de *tolérable*, se met sans régime ou avec un régime et la préposition *à :* L'égoïsme n'est pas *supportable.*

« Employez vos richesses à rendre la vie plus *supportable à* des infortunés que « l'excès de la misère a peut-être réduits mille fois à désirer la mort. » (Massillon.)

Quelques auteurs lui ont fait aussi régir la préposition *à* dans le sens d'*excusable.*

« Les offenses sont *supportables à* un homme sage. » (Mallebranche.)

Mais, comme le fait observer Laveaux, ce régime n'est pas celui qui lui convient ; il faut dire : Les offenses sont supportables *dans* un homme sage. — Cette expression n'est pas supportable *dans* une tragédie.

— Quand ce mot signifie *excusable*, l'Académie admet les deux régimes : *Cela n'est pas supportable à un homme*, *dans un homme de son âge.* Pour le premier sens (*tolérable*), elle n'indique pas de régime ; mais il doit en prendre un comme *insupportable.* A. L.

Victorieux s'emploie, ou sans régime :

« Un conquérant ruine presque autant sa nation *victorieuse* que les nations vain-
« cues. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. IV.)

ou avec la préposition *de* :

Victorieuses des années,
Nymphes, dont les inventions, etc. (Racan.)

. . . . . *Victorieux de* cent peuples altiers. (Boileau, épître IV.)

Vos illustres travaux *des* ans *victorieux*. (Madame Deshoulières.)

Racine a dit dans le prologue d'Esther :

Et *sur* l'impiété la foi *victorieuse*.

VIF. Bossuet, dans l'*Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans*, fait régir à cet adjectif et la préposition *à* et l'infinitif :

« Elle aimait à prévenir les injures par la douceur; *vive à* les sentir, facile à les
« pardonner. »

VOISIN. Quand cet adjectif prend un régime, c'est la préposition *de* que l'on emploie :

« Ces terres sont trop *voisines du* grand chemin. » (L'Académie.)

Fusses-tu par delà les colonnes d'Alcide,
Je me croirais encor trop *voisin* d'un perfide. (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)

Cependant La Fontaine a dit :

. . . . . Il déracine
Celui de qui la tête *au* ciel était voisine.
(Fable du *Chêne et le Roseau*.)

Mais le datif, dans le latin *proxima cœlo*, a pu tromper le poëte.

ARTICLE III.

DES ADJECTIFS DE NOMBRE.

Les adjectifs de nombre servent à exprimer la quantité, ou l'ordre et le rang des personnes et des choses.

On en distingue de deux sortes : les adjectifs de nombre *cardinaux* et les adjectifs de nombre *ordinaux*.

Les adjectifs de nombre *cardinaux* (265) servent à marquer la

(265) CARDINAL se dit de ce qui est le principal, le premier, le plus considérable, le fondement de quelque chose. C'est ainsi que l'on appelle la *Prudence*, la *Justice*, la *Force*, la *Tempérance*, les quatre vertus cardinales, parce qu'elles servent de fondement à toutes les autres. De même que l'on appelle l'*Orient*, l'*Occident*, le *Midi* et le *Septentrion*, les quatre points cardinaux.

Cardinal vient de *cardo*, mot latin qui signifie un *gond* ; en effet, il semble que ce soit sur ces points cardinaux que roulent toutes les autres choses de même nature.

quantité des personnes et des choses, et répondent à cette question : *combien y en a-t-il?* On les a ainsi nommés, parce qu'ils sont le principe des autres nombres, et qu'ils servent à les former ; ce sont *un, deux, trois, quatre, vingt, soixante, soixante* et *onze* (266), etc.

Les adjectifs de nombre *ordinaux* marquent l'ordre et le rang que les personnes et les choses occupent entre elles : tels sont *premier*, *second*, *troisième*, *quatrième*, et ainsi de suite.

Excepté *premier* et *second*, on forme tous les *nombres ordinaux* des nombres *cardinaux*, en terminant en *vième* ceux qui finissent en *f*; en changeant en *ième* l'*e* muet de ceux qui ont cette terminaison ; enfin, en ajoutant *ième* à ceux qui finissent par une consonne : le nombre *cinq* exige en outre *u* avant *ième* ; ainsi de *neuf*, de *quatre*, de *trois*, de *cinq*, on fait *neuvième, quatrième, troisième, cinquième*.

(Lévizac, page 289.)

Unième ne s'emploie qu'à la suite d'autres nombres : la *vingt et unième*, le *trente et unième*, etc., etc.

Parmi les mots qui expriment une idée de nombre, il y en a qui sont de véritables substantifs ; ceux-ci sont de trois sortes.

Les uns expriment une certaine quantité ou collection de choses, comme une *dizaine*, une *douzaine*, une *vingtaine*, une *centaine*, un *millier*, un *million* ; on les appelle *noms de nombre collectifs*.

Les autres marquent les différentes parties d'un tout, comme un *demi*, un *quart*, un *tiers*, un *centième*.

D'autres enfin désignent l'augmentation progressive du nombre des choses ; ce sont le *double*, le *triple*, le *quadruple*, le *centuple*.

On emploie les adjectifs de nombre cardinaux au lieu des adjectifs de nombre ordinaux, 1° en parlant des heures et des années courantes, comme *il est six heures. — Nous sommes en mil huit cent dix-neuf.* (Wailly, page 175. — Lévizac, page 290.)

2° En parlant du jour du mois : *le deux mars*, *le quatre mai* (267) ; mais on dit toujours avec le nombre ordinal *le premier mai*, *le premier juin*, et non pas *le un mai, le un juin*.

---

(266) Quelques personnes écrivent *unze*, par *u* initial, et non pas par *o*, sous prétexte qu'en finance l'*o* peut favoriser la fraude : cette orthographe est extrêmement vicieuse, et le motif que l'on donne n'est pas suffisant pour l'autoriser.

— Ce motif n'a même rien de raisonnable. La véritable raison, c'est que ce mot vient du latin *undecim*, qui dans le vieux langage a d'abord fait *unze*. A. L.

Voyez, page 31, s'il est permis d'écrire l'*onzième*.

(267) Voltaire disait *le deux de mars*, *le quatre de mai*, et Racine *le deux mars*,

3° On les emploie encore en parlant des souverains et des princes, comme *Louis douze*, *Henri quatre*, *Louis quatorze*; mais on ne dit pas *Henri un*, *François un*, pour *Henri premier*, *François premier*. On dit assez indifféremment *Henri deux* et *Henri second*. On dit aussi *Charles cinq*, *Philippe cinq*, etc.; mais on dit *Charles-Quint*, empereur contemporain de *François premier*; *Sixte-Quint*, pape contemporain de *Henri quatre*.

(Patru et Th. Corneille, *sur la* 127e *Remarque de Vaugelas*. — Le P. Buffier, n° 369. — Le P. Bouhours, page 585. — Wailly, page 175.)

Les adjectifs de nombre cardinaux s'emploient quelquefois substantivement, comme: le *huit*, le *dix de cœur*; jouer au *trente* et *quarante*; nous partîmes le *douze*, et nous ne revînmes que le *trente*. On m'a livré *un cent*, *deux cents de paille*. (L'Académie.)

Il en est de même des adjectifs de nombre ordinaux : « Socrate est « le *premier* qui se soit occupé de la morale; » le substantif est sous-entendu; c'est comme si l'on disait : *Socrate est le* PREMIER *philosophe*, etc.

De tous les adjectifs de nombre cardinaux, il n'y a que *vingt* et *cent* qui, précédés d'un autre adjectif de nombre par lequel ils sont multipliés, prennent un *s* au pluriel : *quatre*-VINGTS *chevaux*, *cent quatre*-VINGTS *pistoles*; *deux* CENTS *chevaux*, *cinq* CENTS *francs*.

(L'Académie, Féraud, Gattel, Wailly, M. Lemare, etc.)

Deux cents auteurs extraits m'ont prêté leurs lumières.

(Boileau, Épître XII.)

« De l'autre part se sont trouvés quatre-*vingts* docteurs séculiers... « qui ont condamné les propositions de M. Arnauld. »

(Pascal, 1re *lettre provinc.*)

---

le quatre mai. Sous le rapport de la correction grammaticale, la première construction est certainement préférable, puisque *deux* et *quatre* sont là pour *deuxième*, *quatrième*, et que l'on dit toujours avec la préposition *de le deuxième jour de mai*, *le quatrième jour de juin*. Ensuite les Latins disaient avec le génitif : *primus februarii*, *secundus aprilis*.

Ainsi, la grammaire et l'analogie sont pour *le deux* DE *mars*, *le quatre* DE *mai*; mais si on consulte l'usage, qui, en fait de langage, est la règle de l'opinion, on dira *le deux mars*, *le quatre mai*. C'est ainsi que s'expriment presque toujours nos bons auteurs et les personnes qui se piquent de parler purement, et qui évitent toute espèce d'affectation.

— Le besoin d'abréger a créé ces locutions, qui sont elliptiques : l'essentiel est d'être compris; et l'usage a consacré le sens de ces mots : *le deux mai*, *le trois juin*. Les Romains avaient aussi des locutions abrégées dans ce sens. Ils n'ont peut-être jamais dit, avec ellipse du substantif : *primus februarii*; mais ils disaient, avec ellipse de la préposition : *pridie Kalendas*, *postridie ludos*, etc. A. L.

« Sait-il bien ce que c'est que cinq *cents* écus? — Oui, monsieur,
« il sait que c'est mille cinq *cents* livres. »

(Molière, les *Fourberies de Scapin*, acte II, sc. II.)

« On assure que les porte-faix ou crocheteurs de Constantinople
« portent des fardeaux de neuf *cents* livres pesant. »

(Buffon, *Hist. nat. de l'Homme.*)

Observez que dans *quatre-vingts docteurs*, dans *cinq cents ans*, et autres phrases semblables, *vingt* et *cent* sont regardés comme des substantifs ; l'un pris pour *vingtaine*, l'autre pris pour *centaine*.

—Cela nous paraît impossible, car alors il faudrait dire *cinq cents d'ans*, comme nous avons vu tout à l'heure *un cent, deux cents de paille*. Pourquoi donc aussi cette raison ne subsisterait-elle plus qu'à demi pour *deux cent quatre-vingts*, et pourquoi cesserait-elle entièrement pour *deux cent quatre-vingt-dix?* Contentons-nous de constater l'usage. A. L.

La même chose a lieu, lorsqu'on sous-entend le substantif après *vingt* et *cent* précédés d'un adjectif numéral. Ainsi l'on écrira avec la marque du pluriel *quatre-vingts, six vingts* (268), *deux cents*.

(L'Académie.)

« La Suède et la Finlande composent un royaume large d'environ
« deux cents de nos lieues, et long de *trois cents*. »

(Voltaire, *Histoire de Charles XII.*)

Nous partîmes *cinq cents ;* mais par un prompt renfort,
Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port.

(*Le Cid*, act. IV, sc. 3.)

Maudit soit l'auteur dur, dont l'âpre et rude verve,
Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve;
Et, de son lourd marteau martelant le bon sens,
A fait de méchants vers douze fois *douze cents*.

(Boileau, vers en style de Chapelain.)

---

(268) *Six vingts* vieillit ; on dit plus ordinairement *cent vingt ;* on disait encore dans le siècle passé *sept vingts ans, huit vingts ans: Depuis six* ou *sept vingts ans que l'église calvinienne a commencé.* (Bossuet.) — *Des femmes enceintes au nombre de huit vingts et plus.* — L'Académie ne condamnait pas autrefois cette manière de s'exprimer, et en permettait l'usage jusqu'à *dix-neuf vingts*, en excluant seulement *deux vingts, trois vingts, cinq vingts* et *dix vingts*. Dans l'édition de 1762 et dans celle de 1798 (au mot *quatre* et au mot *vingt*), elle approuve encore *six vingts* et même *sept vingts, huit vingts.*

Il y a plus, c'est que plusieurs écrivains modernes ont fait usage de quelques-uns de ces termes. Voltaire, dans sa XIe *remarque sur Cinna*, a dit : « Remarquez que « dans cette scène il n'y a presque que deux mots à reprendre, et que la pièce est « faite depuis *six vingts* ans. » Fénelon (dans le *Télémaque*, liv. VIII) : « On y voit « des vieillards de *cent* et de *six vingts* ans qui ont encore de la gaieté et de la vi- « gueur. » Cependant cet exemple n'est plus suivi aujourd'hui.

« Le Français de vingt-quatre ans l'a emporté, en plus d'un en-
« droit, sur le Grec de *quatre-vingts*. » (Rousseau.)

(Le *Dict. de l'Acad.* et le plus grand nombre des Grammairiens tant anciens que modernes.)

Exception. — *Vingt* et *cent* s'écrivent sans *s*, quoique précédés d'un nombre, lorsqu'un autre nombre est à la suite, c'est-à-dire que l'on doit écrire *quatre-vingt-deux*; — *quatre-vingt-dix*; — *deux cent vingt-quatre* chevaux; telle est l'opinion émise par Wailly, Lévizac, Domergue, Féraud, Gattel, et par MM. Lehodey, Lemare et Chapsal.

L'Académie, néanmoins, a écrit dans son *Dictionnaire*, édition de 1762 et de 1798, *neuf cents mille* avec un *s* à *cent*; mais l'usage est contraire à cette orthographe, — et l'édition de 1835 ne l'admet plus.

S'il était question de dater les années, alors on écrirait, sans la marque du pluriel, *l'an mil sept* CENT, *l'an mil sept cent* QUATRE-VINGT, quoique *cent* et *vingt* fussent précédés d'un autre adjectif de nombre, parce que ces nombres seraient employés pour des nombres ordinaux, et qu'il ne s'agirait que d'une année, comme s'il y avait *l'an mil sept centième*, *l'an mil sept cent quatre-vingtième*.

(Mêmes autorités.)

L'Académie remarque dans la dernière édition de son Dictionnaire qu'au lieu de dire *mille cent*, *mille deux cents*, etc., on dit plus souvent *onze cents*, *douze cents*, et jusqu'à *dix-neuf cents*; mais pour les dates, elle donne *l'an mil sept cent*. A. L.

Quant au genre, il n'y a de tous les nombres cardinaux que *un* dont la terminaison varie, selon qu'elle doit être masculine ou féminine : *un tableau*, *une bouteille*, *vingt et une* personnes. (D'Olivet, p. 132.)

N'oubliez pas de lire, aux *Remarques détachées*, quelques observations sur *un*, *vingt* et *mille*.

On dit *vingt et un*, *trente et un*, *quarante et un*, etc., jusqu'à *soixante et dix* inclusivement; mais on dit, sans la conjonction, *vingt-deux*, *vingt-trois*, *trente-deux*, *trente-trois*, etc., *soixante-deux*, etc,

(Le *Dictionn. de l'Acad.* aux mots *dix*, *vingt*, *trente*, *quarante*, *cinquante* et *soixante*.)

La Fontaine, qui avait besoin d'une syllabe de plus, a dit :

Enfin quoique ignorante à *vingt et trois* karats,
Elle passait pour un oracle. (Fable 139e, *les Devineresses*.)

Dans une édition de Boileau (Genève, 1724), on lit aussi en plusieurs endroits *vingt et trois*, *vingt et quatre*; mais cette faute a été corrigée dans les éditions subséquentes.

Enfin on dit, sans la conjonction *et*, *quatre-vingt-un*, *quatre-vingt-onze*, *cent un*, comme *quatre-vingt-deux*, *quatre-vingt-trois*, etc. (Féraud.)

On a donc eu tort, de nos jours, de mettre en tête d'un livre : les *Cent-et-un.*

Quand le substantif auquel se rapporte l'adjectif de nombre cardinal est représenté par le pronom *en*, placé avant le verbe précédent, ou bien encore quand le substantif est sous-entendu, l'adjectif ou le participe qui suit le nombre cardinal doit être précédé de la préposition *de* : « Sur mille habitants, il n'y *en* a pas un *de* riche. « — Sur cent mille combattants, il y *en* eut mille *de* tués, et cinq « cents *de* blessés. — Sur mille, il y *en* eut cent *de* tués. »

(Th. Corneille, *sur la* 181e *Remarque de Vaugelas.* — L'Académie, page 196 de ses *Observations.* — Wailly, page 179. — Marmontel, page 419. — Laveaux, au mo *nombre.*)

Mais l'emploi de la préposition *de* ne doit pas avoir lieu avant l'adjectif ou le participe, lorsque l'adjectif numéral cardinal est suivi du substantif avec lequel il est en rapport : *Sur mille combattants, il y eut cent hommes tués*, ou *il y en eut cent qui furent tués. Cent hommes* DE *tués* serait une faute. (L'Académie, page 196 de ses *Observ. sur Vaugelas.*)

On met au singulier le substantif qui est avant un nombre cardinal employé pour un nombre ordinal, et l'on dit : L'AN *dix-huit cent dix*; les mots *dix-huit cent dix* sont ici pour *dix-huit cent dixième.*

Pour ce qui est des adjectifs de nombre ordinaux, et de ces substantifs qui expriment une idée de nombre, ils prennent, dans tous les cas, la marque du pluriel : *les premiers, les seconds, les douzièmes, les vingtièmes, les deux douzaines, les trois quarts, les trois centièmes* (269), *trois millions, quatre milliards.*

(Le *Dict. de l'Académie* et les autorités ci-dessus.)

---

(269) On ne doit pas confondre le *trois centième* avec les *trois centièmes*, car *le trois centième* s'écrirait en chiffres 1/300, et les *trois centièmes* s'écriraient 3/100. Le *trois centième* de cent est un *tiers*, puisque la trois centième partie de cent est la même chose que la troisième partie de un. Les *trois centièmes* de cent sont *trois*, puisque la centième partie de cent est un. (M. Collin-d'Ambly, p. 66.)

CHAPITRE IV.

DES PRONOMS PROPREMENT DITS, ET DES ADJECTIFS PRONOMINAUX.

A en juger par l'étymologie, le *pronom* proprement dit est un mot qui n'a par lui-même aucune signification, et qu'on met à la place d'un nom précédemment énoncé pour le remplacer, et en éviter la répétition.

Dès que le pronom tient la place d'un nom, c'est une conséquence qu'il en réveille l'idée telle qu'elle est, telle que le nom la réveillerait lui-même, c'est-à-dire sans y rien ajouter et sans y rien retrancher. Un mot employé au figuré peut être substitué à un mot pris dans le sens propre : *voile*, par exemple, à *vaisseau*. Dans ce cas on substitue d'autres idées, et *voile* est employé pour une toute autre raison que pour tenir la place de *vaisseau*; *voile* n'est donc pas un pronom.

Mais, lorsqu'après avoir parlé d'Alexandre et de son passage en Asie pour combattre les Perses, on dit qu'*il les subjugua*, et qu'*il renversa leur empire*; les mots *il* et *les*, mis à la place des noms *Alexandre*, *Perses*, ont chacun la même signification que les noms dont ils rappellent l'idée : ce sont des pronoms. Quelquefois encore le pronom tient lieu d'une phrase entière; par exemple, si l'on me dit : *Avez-vous vu la belle maison de campagne que M. le comte a achetée?* et que je réponde que *je* L'*ai vue*, le pronom *l'* ne tient pas la place du seul mot *maison*, mais de ce mot accompagné de toutes ses modifications, de *la belle maison de campagne que M. le comte a achetée*.

Le sens exige encore que dans quelques cas le pronom tienne lieu d'une phrase construite différemment de celle dont il prend la place : *Voulez-vous que j'aille vous voir? Je le veux*, c'est-à-dire, *je veux que vous veniez me voir*. (Condillac, page 197.)

Les pronoms sont d'un grand avantage dans les langues : ils épargnent des répétitions qui seraient insupportables; ils répandent sur tout le discours plus de clarté, de variété et de grâce; mais on ferait une faute si on les employait pour réveiller une idée autre que

celle du nom dont ils prennent la place; et c'est avec raison que l'on a critiqué ce vers de Racine :

Nulle paix pour l'impie, il *la* cherche, *elle* fuit.
(*Esther*, act. II, sc. 9.)

En effet, *la* et *elle* ne rappellent pas *nulle paix*, ils rappellent seulement *la paix*, c'est-à-dire une idée toute contraire. Cependant il faut convenir qu'il y a dans ce vers une vivacité et une précision qui doivent d'autant plus faire pardonner cette licence au poëte, qu'avant d'apercevoir la faute l'esprit a suppléé à ce qui manque à l'expression. (Même autorité.)

Remarquons ici comment il se fait que le vers de Racine ne laisse aucun doute dans l'esprit, et par conséquent peut être excusé. Le mot *paix* n'est pas un nom collectif; mais au contraire il présente une idée distincte, unique, absolue. En disant *nulle paix*, l'auteur nous fait entendre que *la paix* n'existe pas; il réveille en nous l'idée du substantif, du *nom* particulier et déterminé *la paix;* et voilà comment la logique, à défaut de la grammaire, a conduit cet habile écrivain à faire emploi du *pronom*. La faute, au contraire, serait complète, inexcusable, dans une phrase comme celle-ci : *Nul homme n'est parfait; vous le cherchez en vain.* A. L.

On divise ordinairement les pronoms en cinq classes, savoir : en pronoms personnels, en pronoms possessifs, en pronoms démonstratifs, en pronoms relatifs et en pronoms indéfinis. Nous adopterons cette division comme étant reçue par la presque totalité des Grammairiens; mais, parmi les pronoms possessifs, démonstratifs et indéfinis, il en est auxquels plusieurs Grammairiens refusent, avec raison, le nom de pronom. Tels sont, par exemple, *mon, ma, ton, ta, son, sa, nul, aucun*, etc., etc. En effet, si le pronom est destiné à remplacer le nom, il est clair que les mots dont il s'agit, ne tenant la place d'aucun nom, mais étant au contraire toujours joints à un nom qu'ils qualifient en le déterminant, ne sauraient être considérés comme pronoms; ce sont de véritables adjectifs, car ils en ont l'essence et en subissent les lois; c'est pourquoi nous les considérerons comme adjectifs, et nous les appellerons adjectifs pronominaux, à cause de l'espèce d'affinité qu'ils ont avec les pronoms, ou du moins à cause de l'usage où l'on est souvent de les classer parmi les pronoms. Nous ferons pour chacune de ces sortes d'adjectifs un article séparé, qui viendra immédiatement après le pronom avec lequel ils ont rapport. Ainsi, après le pronom possessif, nous parlerons de l'adjectif pronominal possessif; et il en sera de même à l'égard des adjectifs pronominaux démonstratifs et indéfinis.

DES PRONOMS PERSONNELS.

La fonction des pronoms personnels est de désigner les personnes.

Le mot *personne*, dérivé du latin *persona, personnage, rôle*, désigne, en Grammaire, le personnage, le rôle que joue dans le discours le nom ou le pronom. Il y a trois personnes : la première est celle qui parle, la seconde est celle à qui l'on parle, et la troisième celle de qui l'on parle.

Les pronoms personnels de la première personne sont : *je, moi, me* (pour *moi* ou *à moi*) et *nous*.

Ceux de la seconde sont : *tu, toi, te* (pour *toi* ou *à toi*) et *vous*.

Ceux de la troisième sont : *il, lui, elle, ils, elles, soi, se* (pour *soi* ou *à soi*), *leur* (pour *à eux, à elles*).

§ I.

JE.

Je, pronom de la première personne, dont *nous* est le pluriel, est des deux genres; masculin, si c'est un homme qui parle; féminin, si c'est une femme. Il est toujours sujet de la proposition, et se met ordinairement avant le verbe : *je vais, je cours*. Quand le verbe commence par une voyelle, on élide l'*e*, et l'on dit : *j'ordonne, j'entends*.

Je, cependant, se met après le verbe, soit dans les phrases interrogatives ou admiratives, comme : *que deviendrai-je? que ferai-je?*

Soit quand le verbe se trouve enfermé dans une parenthèse, comme (*lui répondis-je*);

Soit quand on l'emploie par manière de souhait : *puissé-je !* ou par manière de doute : *en croirai-je mes yeux?*

Soit enfin quand il est précédé de la conjonction *aussi*, ou de quelqu'un des adverbes *peut-être, à peine*, etc. : AUSSI *puis-je vous assurer;* AUSSI *pensai-je mourir d'effroi;* INUTILEMENT *voudrais-je me persuader;* PEUT-ÊTRE *irai-je;* A PEINE *fus-je arrivé*.

(Wailly, page 313. — Restaut, page 303, et les Grammairiens modernes.)

Il faut remarquer, dans ce dernier cas, que l'inversion n'est pas obligée; et qu'on dit également : *aussi je vous assure, à peine je fus arrivé*, etc. Le goût de l'écrivain et l'harmonie de la phrase décideront de la forme qu'il faut employer.

A. L.

On observera que si le sens de la phrase demande l'emploi du présent de l'indicatif, et que ce temps appartienne à un verbe qui se termine par un *e* muet, il faudra, dans les phrases interrogatives, changer cette finale en *é* fermé; ainsi, *j'aime* se changera en *aimé-je*, et non pas, comme le font quelques écrivains, en *aimè-je*, avec un *è* ouvert.

> *Veillé-je?* puis-je croire un semblable dessein?
>
> (Racine, *Phèd.*, act. II, sc. 2.)

Si le sens de la phrase demande l'emploi du présent du subjonctif ou de l'imparfait du même mode, comme *je dusse, je puisse*, on écrira *dussé-je, puissé-je* (270) :

> *Dussé-je*, après dix ans, voir mon palais en cendre (271) !
>
> (Racine, *Andromaque*, act. I, sc. 4.)

On lit dans la première épître de Boileau (édition de Saint-Marc et de Brossette) :

> Mais où *cherchai-je* ailleurs ce qu'on trouve chez nous?

---

(270) Quand la dernière syllabe d'un mot est muette, la pénultième ne saurait être muette, parce que deux syllabes de cette nature ne peuvent se trouver de suite à la fin du même mot ; dans ce cas, la pénultième se prononce avec le son ouvert, et prend un accent grave : *père, sincère*. Il n'y a d'exception à cela que pour les mots en *ége*, comme *piége, manége*, etc., dans lesquels l'usage a voulu que la pénultième fût prononcée avec le son de l'*é* fermé, et prît un accent aigu. Cela s'applique aussi aux verbes de la première conjugaison, lorsque ces verbes sont suivis du pronom *je ;* ils semblent alors ne former avec ce pronom, du moins pour l'oreille, qu'un seul et même mot.

(271) *En cendre* au singulier est une inexactitude. On dit *réduire*, ou *mettre en cendres* au pluriel, et non pas *en cendre* au singulier ; c'est ainsi que pense Féraud, et l'Académie donne deux exemples qui confirment cette opinion.

Cendre se dit quelquefois pour *mort*, et dans cette acception il peut très bien se dire au singulier :

> J'ai donné comme toi des larmes à sa *cendre*. (Voltaire, *Alzire*, acte I, sc. 4.)
>
> Nous avons beau vanter nos grandeurs passagères,
> Il faut mêler sa *cendre* aux cendres de ses pères.
> (J.-B. Rousseau, Ode 3, livre I.)
>
> Si, dans la nuit du tombeau,
> La voix du Dieu vivant a ranimé ta *cendre*. (Racine, *Athalie*, acte IV, sc. 6.)
>
> Les Thébains de Laïus n'ont point vengé la *cendre*. (Voltaire, *OEdipe*, acte I, sc. 3.)

— L'Académie écrit, il est vrai, *réduire en cendres ;* mais elle admet *la cendre* ou *les cendres* d'une ville détruite. Pourquoi donc proscrire une expression défendue par Racine et par l'analogie? Pourquoi ne réduirait-on pas *en cendre*, comme on réduit *en poudre, en poussière?* Nous ne croyons pas qu'on puisse avec raison blâmer, au singulier, cette locution figurée. A. L.

Cette faute, très commune alors, ne serait point pardonnable à présent.

(Vaugelas, 203e *Remarque.* — L'Académie, page 223 de ses *Observ. sur cette Rem.* — Son *Dictionnaire.* — MM. de Port-Royal, page 211. — Ménage, 57e chap. — D'Olivet, Girard et tous les Gramm. modernes sont d'accord sur cette orthographe.)

Les mêmes Grammairiens pensent que dans le cas où *je*, mis après le verbe, serait susceptible de produire un son dur et désagréable, ce qui n'a lieu que pour les verbes composés d'une seule syllabe au présent de l'indicatif, il faudrait alors prendre un autre tour et dire, au lieu de *dors-je? ments-je? sens-je?* etc., *est-ce que je dors? est-ce que je ments? est-ce que je sens?*

M. Dessiaux remarque que ces deux formes ne sont pas identiques, et que la première (*sens-je*) exprime plus positivement le doute. Cela est vrai; mais quand on ne peut en faire usage, il faut rendre autrement sa pensée. La prohibition, du reste, ne s'arrête point aux monosyllabes; on l'étend à presque tous les verbes dont la première personne se termine par deux consonnes: ainsi l'oreille serait choquée d'entendre *m'endors-je, répands-je, interromps-je*. Cependant nos bons auteurs n'ont pas craint d'employer quelques-unes de ces tournures. Ainsi tous admettent *qu'entends-je! n'entends-je pas?*

Ne *tiens-je* pas une lanterne en main? (Molière.)
Vaux-je cela, disait en soi la belle. (La Fontaine.)

« Comment *sens-je* si bien ce que je ne puis t'exprimer. » (Montesquieu.)

On voit d'après cela que l'oreille seule est juge de la convenance de ces expressions. A. L.

Voyez, à la fin de ce chapitre, quand on doit répéter le pronom *je*.

§ II.

MOI.

Moi, pronom de la première personne, dont *nous* est le pluriel, est des deux genres; il ne se dit que des personnes ou des choses personnifiées. On voit, par cette dernière définition, que *moi* est un synonyme réel de *me* et de *je*; mais ce n'est pas un synonyme grammatical, puisqu'il s'emploie différemment, et que dans aucun cas il ne peut être remplacé ni par *je* ni par *me*. C'est ce qui sera éclairci par ce qui suit.

Moi se joint à *je*, par apposition et réduplication, pour donner plus d'énergie à la phrase, soit qu'il vienne après le verbe, comme dans ces phrases: *Je dis moi, je prétends moi*; soit qu'il précède *je* et le verbe: MOI, *je dis*; MOI, *je prétends*; MOI, *dont il déchire la réputation*, JE *ne lui ai jamais rendu que de bons offices*; MOI, *à qui*

il fait tant de mal, JE *cherche toutes les occasions de le servir;* MOI, *ne songeant à rien,* J'*allai bonnement lui dire. . . . .*

> *Moi*, que j'ose opprimer et noircir l'innocence!
>
> (Racine, *Phèdre*, act. III, sc. 3.)

—La plupart des Grammairiens voient dans cette locution un pléonasme; Beauzée et quelques autres y trouvent une ellipse et l'expliquent par *pour moi*, *quant à moi*, etc. Il nous paraît difficile de décider cette question d'une manière générale, tant cette tournure admet de nuances variées. Ainsi, dans ce vers de Racine:

> *Moi*, des bienfaits de Dieu, *je* perdrais la mémoire!

le mot *moi* n'est pas surabondant; il ajoute à la pensée, il signifie *étant moi*, *étant ce que je suis;* il porte en lui seul la raison de toute la phrase. Au contraire dans ce vers du même écrivain:

> Et *moi* qui l'amenai, triomphante, adorée,
> *Je* m'en retournerai seule et désespérée.

le mot *moi*, nécessaire grammaticalement, est inutile pour la pensée. Dans le premier cas, il nous semble impossible qu'on voie un pléonasme; dans le second, il est bien difficile d'admettre une ellipse, car les mots qu'on voudrait suppléer seront de plus en plus inutiles pour le sens. Dans notre langue, amie de la clarté, le *qui* relatif doit toujours être précédé de son sujet; d'un autre côté, le verbe à la première personne ne peut avoir pour sujet que le pronom *je* dont il est inséparable; ce sont là des règles absolues. Le génie de notre langue exige ainsi nécessairement les mots *moi* et *je* dans le second exemple. C'est donc là un idiotisme clairement raisonné: n'y cherchons point autre chose. A. L.

Quelquefois *je* ne paraît point, mais il est sous-entendu: *moi, trahir le meilleur de mes amis! faire une lâcheté, moi!* phrase elliptique, où il est aisé de suppléer, *je voudrais! je pourrais!*

Moi se met de même par apposition avant ou après *me*: *voudriez-vous me perdre,* MOI *votre allié!* MOI, *vous me soupçonneriez de. . . . .*

Il se met aussi par apposition avec *nous* et *vous,* lorsqu'il est accompagné d'un autre nom ou pronom. VOUS *et* MOI *nous sommes contents de notre sort.* NOUS *irons à la campagne* LUI *et* MOI. *Il est venu* NOUS *voir*, MON FRÈRE *et* MOI. Dans ces phrases, *moi* et le nom ou pronom qui lui est joint sont tous ensemble l'apposition et l'explication de *nous;* et il faut observer que *moi,* étant joint à un autre nom ou pronom, ne doit paraître qu'en second: *vous et moi; un tel et moi*; à moins que le nom auquel il est joint ne soit celui d'une personne très inférieure. Ainsi, un père dira: *moi et mon fils;* un maître: *moi et mon laquais.*

Moi est encore une sorte d'apposition qui détermine les pronoms indéfinis *ce* et *il: C'est* MOI *qui vous réponds. Qui fut bien aise? ce*

fut MOI. *Il n'y eut que lui et* MOI *d'un tel avis. Que vous reste-t-il?* MOI.

Après une préposition, il n'y a que le pronom *moi* qui puisse exprimer la première personne. *Vous servirez-vous de* MOI? *Pense-t-on à* MOI? *Ils auront affaire de* MOI. *Ils auront affaire à* MOI. *Cela vient de* MOI. *Cela est à* MOI. *Cela est pour* MOI. *Je prends cela pour* MOI. *Selon* MOI, *vous avez raison. Vous serez remboursé par* MOI. *Cela roulera sur* MOI. *Tout est contre* MOI.

Il en est de même après une conjonction : *Mon frère et* MOI. *Mon frère ou* MOI. *Mon frère aussi bien que* MOI. *Ni mon frère ni* MOI. *Personne que* MOI. *Nul autre que* MOI.

Quand le verbe est à l'impératif, et que le pronom qu'il régit n'est pas suivi du pronom relatif *en*, c'est *moi* qu'il faut employer après le verbe, soit comme régime simple : *Louez*-MOI, *récompensez*-MOI ; soit comme régime composé : *Rendez*-MOI *compte*, *dites*-MOI *la vérité;* et alors *moi* se joint au verbe par un tiret; mais on dirait : *Donnez*-M'*en*, à cause du pronom *en*.

Il faut remarquer alors que *me*, régime indirect, se place après le verbe, contrairement à la règle générale que nous verrons établie tout à l'heure. C'est que *me* est ici par euphonie substituée à *moi*, dont il garde la place. Si même l'on voulait attirer davantage l'attention sur la personne, on pourrait dire *donnez-en à moi*, ce qui est la forme explicite de ce régime indirect, comme on le voit dans les vers suivants :

> Avez-vous oublié que vous parlez *à moi!* (Corneille.)
> Messala, songez-vous que vous parlez *à moi!* (Voltaire.)

Ainsi ce complément indirect peut, selon les cas, prendre les trois formes : *me*, *moi*, *à moi*. Nous ferons encore observer que si le verbe à l'impératif est accompagné d'une négative, le pronom régime n'est plus *moi*, mais bien *me*, qu'on place avant le verbe : *ne me fatigue pas*, *ne me parle jamais*. Quelquefois aussi quand deux impératifs sont joints par une conjonction, le pronom peut indistinctement suivre ou précéder le second; et l'on emploie, selon l'occurrence, *moi* ou *me* :

> Soldats, suivez leurs pas et *me* répondez d'eux. (Voltaire.)

Cette manière de s'exprimer est peut-être un peu moins commune que l'autre ; aussi les poëtes semblent-ils la préférer. A. L.

Quelquefois, mais dans le discours familier seulement, *moi* se met par redondance, et pour donner plus de force à ce que l'on dit : *Faites*-MOI *taire ces gens-là; donnez-leur*-MOI *sur les oreilles*.

Dans le même cas, le pronom *moi* se met après l'adverbe de lieu *y*, soit comme régime simple du verbe, soit comme régime composé : *Tu vas à l'Opéra, mène-s-y*-MOI ; *tu vas en voiture, donne-s-y*-MOI *une place*. Au contraire, l'adverbe *y*, dans le même cas, se met après le pronom *nous : menez*-NOUS-*y ; donnez*-NOUS-*y une place*.

Lorsque le verbe est au singulier, et que la seconde personne de l'impératif finit par un *e* muet, on ajoute, ainsi qu'on a pu le voir dans les deux exemples qui précèdent, un *s* au verbe (272) : *mène-s-y-moi ; donne-s-y-moi une place.*

Voyez plus bas (au pronom *qui*, § 1), et à l'accord du verbe avec son sujet (5e *remarque*), comment on doit s'exprimer : 1° lorsque *moi* est employé comme sujet, et si l'on doit dire MOI *qui* AI *parlé*, ou MOI *qui* A *parlé* ; *si c'était* MOI *qui* PROPOSASSE, ou *si c'était* MOI *qui* PROPOSAT ; *c'est* MOI *qui* M'*intéresse*, ou *c'est* MOI *qui s'intéresse*; 2° lorsque *moi* est joint à un autre pronom personnel ou à un substantif pour former le sujet d'un verbe, si l'on doit dire : *C'est mon père ou moi qui* AVONS *dit cela*, ou *c'est mon père ou moi qui* A *dit cela*.

§ III.

ME.

Me, pronom personnel qui signifie la même chose que *je* et que *moi*, n'est jamais employé comme sujet; il est des deux genres, et est tantôt régime direct et tantôt régime indirect : *il* ME *chérit*, pour *il chérit moi* ; *il* ME *plaît*, pour *il plaît à moi*.

Me s'allie à *je* et à *moi*.

*Moi, je m'*arrêterais à de vaines menaces !
(Racine, *Iphigénie*, act. I, sc. 2.)

Me, régime direct ou indirect, se place toujours avant le verbe.

Bajazet aujourd'hui *m'*honore et *me* caresse.
(Racine, *Bajazet*, act. I, sc. 1.)

Venez ; les malheureux *me* sont toujours sacrés.
(Voltaire, *Oreste*, act. II, sc. 2.)

(Wailly, page 318. — *Le Dict. de l'Académie*, au mot *me*.)

—Voyez cependant une exception dans le paragraphe précédent. A. L.

Quand plusieurs pronoms régimes accompagnent un verbe, *me* (ainsi que *te*, *se*, *nous*, *vous*) doit être placé le premier :

(Wailly, page 319. — Lévizac, tome I, page 325.)

---

(272) Cette lettre, qu'on appelle euphonique, est mise pour éviter la rencontre de deux voyelles qui se choqueraient désagréablement pour l'oreille; quelques personnes la placent entre deux traits d'union ; d'autres, et cette orthographe est celle que l'on doit préférer, la placent à la suite du verbe, pour annoncer qu'elle doit être unie d'une manière intime à la syllabe qui précède et à celle qui suit. Il y en a aussi qui mettent entre la lettre euphonique un trait d'union et une apostrophe, *mène-s'y*; mais c'est une faute, puisque l'apostrophe ne s'emploie jamais qu'à la place d'une voyelle que l'on supprime.

— Nous préférons les deux traits d'union ; sans cela il faudrait, par analogie, écrire *donnet-il*, *laissat-il*, au lieu de *donne-t-il*, *laissa-t-il*. A. L.

« Accordez-moi votre amitié; si vous *me* la refusez, j'en serai « vivement affecté. »

Dans les phrases où il y a deux verbes, on place ordinairement le pronom *me* près du verbe qui le régit : *On ne saurait* ME *reprocher d'aimer la table.*

Cependant ce ne serait pas une faute de dire : *On ne* ME *saurait reprocher*. C'est l'oreille que l'on doit consulter alors.

Mais on remarquera que ce dérangement n'est pas autorisé, quand le premier verbe est à un temps composé; et, en effet, il serait déplacé de dire : *Je* M'*aurais voulu procurer ce plaisir*, au lieu de *j'aurais voulu* ME *procurer ce plaisir.*

(L'Académie, *sur la* 357e *Rem. de Vaugelas*, page 372 de ses *Observ.* — Wailly, page 320.

—Cette inversion n'est nullement défendue, en thèse générale; mais il faut consulter le goût et l'oreille. Nous croyons que l'on peut dire, même en prose, *il m'a su tromper, il m'a voulu séduire.* Racine a dit :

Il faut que le cruel qui *m'a pu mépriser*,
Apprenne de quel nom il osait abuser! (*Iphigénie*, acte III, sc. 6.)

Mais souvent cette tournure peut devenir dure et incorrecte; le tact de l'écrivain lui servira de règle. Cette remarque s'applique également aux autres pronoms : *il l'a regardé battre, il les a vu enlever, ils se sont laissé prendre.* On voit par ces derniers exemples qu'il est des cas où le pronom doit nécessairement précéder le premier verbe, même quand il serait à un temps composé. A. L.

Le pronom *me* doit toujours se répéter avant chaque verbe employé à un temps simple : *Il* ME *flatte et* ME *loue.* Lorsque les verbes sont à des temps composés, il est permis de sous-entendre le second pronom *me* avec l'auxiliaire du verbe qu'il précède, pourvu que les deux verbes demandent le même régime; on dira donc également bien : *Il* M'*a loué et récompensé généreusement,* et *il* M'*a loué et* M'*a récompensé généreusement;* mais il faudrait dire : *Il* M'*a plu et* M'*a enchanté*, attendu qu'on dit *plaire* A *quelqu'un* et *enchanter* QUELQU'UN.

Cette règle sur l'emploi de *me* s'applique aux pronoms *nous*, *vous*, *te* et *se*.

(L'Académie, *sur la* 327e et la 467e *Rem. de Vaugelas*, pages 530 et 490 de ses *Observ.* — Le P. Buffier, n° 1017. — Marmontel, page 202.)

§ IV.

NOUS.

Nous, pronom pluriel de la première personne, est des deux genres, et se dit des personnes et des choses personnifiées ; il peut

être ou sujet, ou régime direct, ou régime indirect : « *Nous* avons « dit, et *nous* allons prouver qu'il n'y a pas de bonheur sans la « vertu. » (Beauzée.) — « Les grandes prospérités *nous* aveuglent, « *nous* transportent, *nous* égarent. »

(Bossuet, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*)

Tout ce qui *nous* ressemble est parfait à nos yeux.

(L'abbé Aubert, fable 6, liv. IV.)

Dans la première phrase, *nous* est sujet; dans la seconde, il est régime direct; et dans la troisième, il est régime indirect.

(Wailly, page 182. — Lévizac, tome I, page 310.)

Lorsque *nous*, employé comme sujet ou comme régime, est joint à un autre nom ou pronom qui concourt, avec *nous*, à former le sujet ou le régime, il faut d'abord mettre *nous* avant le verbe, puis le répéter après ce verbe sans préposition, s'il est sujet ou régime direct : NOUS *partirons demain*, *eux et* NOUS; *il* NOUS *a bien accueillis*, NOUS *et nos amis*. Et avec une préposition, s'il est régime indirect, afin de le lier avec le nom qui concourt à former le sujet ou le régime : *Il* NOUS *doit cette somme à* NOUS *et à nos associés.*

(Mêmes autorités.)

Quant à la place que ce pronom doit occuper dans le discours, ce que nous venons de dire pour le pronom *me* et pour le pronom *moi* lui est applicable.

Voyez, au pronom VOUS, ce que nous disons sur l'emploi du pronom NOUS, dont on fait quelquefois usage au lieu de *je*.

§ V.

TU.

Tu, pronom personnel de la seconde personne, est des deux genres, mais seulement du nombre singulier; il ne se dit que des personnes et des choses personnifiées.

Tu, ainsi que le pronom *je*, ne peut jamais être que le sujet de la proposition. Exemples : « Si *tu* as un ami véritable, tâche de le con- « server. » — « Aimes-*tu* la paix, ne parle jamais des absents que « pour en dire du bien. »

Le pronom *tu* s'emploie dans bien des cas.

1° On peut tutoyer ses inférieurs, s'ils sont beaucoup au dessous de soi; un maître peut donc fort bien tutoyer son laquais.

2° On peut aussi tutoyer ceux que l'on méprise ou que l'on insulte; quelle que soit alors leur condition, on se met bien au dessus

d'eux. C'est ainsi que le grand-prêtre Joad, n'ayant plus besoin de dissimuler, dit à la reine Athalie (act. V, sc. 5) :

> .... *tu* seras satisfaite,
> Je *te* les vais montrer l'un et l'autre à la fois.
> ....
> Connais-*tu* l'héritier du plus saint des monarques,
> Reine?......

3° On tutoie ceux avec qui l'on est très familier.

Cependant le favori même d'un prince ne pourrait décemment le tutoyer.

4° Dans le style élevé, on tutoie tout, même ce qu'il y a de plus grand, de plus vénéré.

> O *Dieu* de vérité, quand *tu* parles, je crois ;
> De ma fière raison, j'arrête l'insolence.
> (L. Racine, *la Grâce*, ch. IV.)
> (M. Lemare, page 100 de son *Cours théor. et prat.*)

Le tutoiement, qui rend, dit Voltaire, le discours plus serré, plus vif, a de la noblesse et de la force dans la tragédie; mais il doit être banni de la comédie, qui est la peinture de nos mœurs.

§ VI.

TE.

Te, pronom singulier de la première personne et des deux genres, ne peut jamais, ainsi que le pronom *me*, être que le régime direct ou le régime indirect du verbe, et il s'élide avant une voyelle : « Je « *te* promets de grandes jouissances, si tu as le goût du travail. » — « Je *t*'en conjure » — « Je *t*'en remercie. »

Te se place toujours avant le verbe dont il est le régime : « Je veux « *te* convaincre. » — « Comment a-t-elle pu *te* faire consentir à cela? »

Cependant on pourrait dire : *Je* TE *veux convaincre.* — Mais, *comment* T'*a-t-elle pu faire consentir à cela?* ne serait pas correct, parce que le premier verbe est à un temps composé.

(L'Académie, *sur la* 357e *Rem.* de Vaugelas, page 372. — Wailly, pages 118 et 320.)

Voyez notre observation, page 318.

Quoiqu'on dise *transportez-vous-y*, l'usage ne permet pas que l'on se serve au singulier du pronom *te* avant cet adverbe, et que l'on dise *transporte*-T'*y*; il faut dire *transporte-s-y*-TOI ; ou, ce qui est encore mieux, il faut éviter avec soin cette manière de s'exprimer, parce que, quoique régulière, elle choque l'oreille.

(Vaugelas, 106e *Rem.* ; l'Académie, *sur cette Rem.*, page 110 de ses *Observ.*, et les Grammairiens modernes.)

§ VII.

TOI.

Toi, pronom singulier de la seconde personne, est des deux genres, et ne se dit que des personnes et des choses personnifiées : *On aura soin de* TOI, *on pensera à* TOI, *on fera cela pour* TOI.

Quelquefois on l'emploie par opposition avec *tu* et *te*, pour donner plus d'énergie à l'expression : « *Toi* qui fais tant le brave, tu oserais ; « on t'a chassé, *toi;* on t'a traité ainsi, *toi* qui étais l'âme de ses « conseils. »

Enfin, *toi* indique la seconde personne du verbe; ainsi, que ce pronom soit exprimé ou sous-entendu, il faut écrire :

> O *toi* qui *vois* la honte où je suis descendue,
> Implacable Vénus, suis-je assez confondue !
> (Racine, *Phèdre*, act. III, sc. 2.)

> Approche, heureux appui du trône de ton maître,
> Ame de mes conseils, et qui seul tant de fois
> Du sceptre dans ma main *as* soulagé le poids.
> (Racine, *Esther*, act. II, sc. 5.)

Si le pronom *toi* est joint à un autre pronom personnel de la troisième personne, ou à un substantif, pour former le sujet d'un verbe, on les fait suivre du pronom personnel *vous*, qui devient le sujet de la proposition : *Toi et lui* VOUS ÊTES *de mes amis ; ton frère et toi* VOUS IREZ *à la campagne.*

Dans les phrases impératives, *toi* est régime direct ou régime indirect : REGARDE-TOI *dans ce miroir*, régime direct; DONNE-TOI *la peine de m'écouter*, régime indirect.

> *Figure-toi* Pyrrhus, les yeux étincelants,
> Entrant à la lueur de nos palais brûlants.
> (Racine, *Andromaque*, act. III, sc. 8.)

> A ta faible raison *garde-toi* de te rendre ;
> Dieu t'a fait pour l'aimer, et non pour le comprendre.
> (Voltaire, *la Henriade*, ch. VII.)

> *Aide-toi*, le ciel t'aidera.
> (La Fontaine, *le Charretier embourbé.*)

(Restaut, page 94. — Wailly, page 182. — Lévizac, page 311, t. II, et M. Laveaux.)

§ VIII.

VOUS.

Vous, pronom de la seconde personne et des deux genres, se dit des personnes et des choses personnifiées; il peut être, comme le pronom *nous*, ou sujet, ou régime direct, ou régime indirect; exemples : Vous *êtes riche, je* vous *en félicite; cherchez présentement* à vous *faire des amis.* Le premier *vous* est sujet; le second, regime direct, et le troisième, régime indirect.

Si le pronom *vous* n'est pas seul employé comme sujet ou comme régime du verbe, et qu'il soit uni à un autre pronom personnel, ou à un substantif, on répète le pronom personnel *vous*, qui alors, comme sujet de la phrase, veut que le verbe soit à la seconde personne :

« Je *vous* récompenserai vous et votre frère. » — « *Vous* et celui « qui vous mène, *vous périrez.* » (*Télém*, livre I.)

Le roi, *vous* et les dieux, *vous êtes* tous complices.
(Th. Corneille, *Ariane*, act. V, sc. 4.)
(Wailly, page 182. — Lévizac, page 810, t I.)

Vous suit, pour la place qu'il doit occuper dans la phrase, les mêmes règles que le pronom *me;* et, quand il est accompagne d'une préposition, il suit celles qui sont indiquées pour le pronom *moi*.

Vous est singulier, quand on n'adresse la parole qu'à une seule personne, et il est pluriel, quand on adresse la parole à plusieurs; mais remarquez que quand, par politesse, on emploie le pronom pluriel *vous* au lieu du pronom *tu*, le participe prend bien la terminaison féminine lorsqu'il est question d'une femme, mais il ne prend pas le *s* qui est la marque du pluriel, et l'on dit : *Madame, vous êtes* ESTIMÉE, et non pas *estimées*, parce qu'alors on emploie le participe par rapport à la personne à laquelle on parle, et non par rapport au pronom *vous*, ni au verbe auxiliaire pluriel dont on se sert.

(Dangeau, page 184. — Girard, page 55, tome II, et les Grammairiens modernes.)

« De quoi *vous* êtes-vous *avisé*, de charger les enfers d'une si « dangereuse créature? » (Boileau, les *Héros de roman*.)

« Le dieu n'est entouré que des monuments de nos fureurs; et « *vous êtes étonné* que ses prêtres aient accepté l'hommage d'une « courtisane. » (*Voyage d'Anacharsis*, chap. XXII.)

La syntaxe est la même pour les adjectifs et pour les pronoms, et l'on dit, quand on n'adresse la parole qu'à une seule personne :

« Vous pourrez peut-être cacher aux autres des actions répréhen-
« sibles, mais jamais à vous-même. » (*Pensée d'Isocrate*, t. I, page 25.)

« Vous en allez juger *vous-même* tout à l'heure. »

(Boileau, *les Héros de roman*.)

..... avocat,
De votre ton *vous-même* adoucissez l'éclat.

(Racine, *les Plaideurs*, act. III, sc. 3.)

(Restaut, page 205, et Girard.)

Quelquefois aussi on fait usage du pronom *nous* au lieu du pronom *je*, et dans ce cas le principe invoqué pour le pronom *vous*, au lieu du pronom *tu*, est également applicable; c'est-à-dire que l'on doit écrire avec le nombre singulier le participe mis en rapport avec le pronom *nous*, et alors dire : PERSUADÉ *comme nous le sommes*, parce que cette phrase n'est qu'une syllepse, c'est-à-dire une figure par laquelle le discours répond plutôt à la pensée qu'aux règles de la grammaire.

Quelle pensée réveille en moi cette phrase, *persuadé comme nous le sommes?* aucune autre que celle-ci : *persuadé comme je le suis*. Le *je* a paru trop tranchant, et par modestie on s'est servi de *nous* au lieu de *je;* si donc on considère qu'en effet *nous* n'exprime qu'un seul individu, on doit laisser au singulier l'adjectif qui suit, puisque dans notre esprit nous n'avons d'autre intention que de modifier le pronom *je*.

Ce vers de Molière (*Sganarelle* ou *le Mari trompe*, sc. 16) :

Sans respect ni demi nous a *déshonoré*,

dans lequel *déshonoré* est mis au singulier, quoique précédé d'un régime direct au pluriel, qui est *nous* employé pour *moi*, vient fortifier ce principe; et l'opinion de son judicieux commentateur (M. Auger), qui approuve ce singulier, achèvera sûrement de convaincre nos lecteurs.

On verra, lorsque nous parlerons de l'emploi du mot appelé impératif (art. XVII, § 3, vol. 2), que très souvent une personne, se parlant à elle-même, fait usage de la première personne du *pluriel* de l'impératif; et qu'en pareil cas on ne met pas l'adjectif au pluriel : SOYONS *digne de notre naissance;* SOYONS *sage:* certainement si l'on employait le pluriel dans ce cas, ce serait ôter tout le charme, tout le piquant de cette façon de parler, ce serait faire même un contre-sens.

(M. Vanier, l'un des rédact. du *Manuel des amat. de la langue française*.)

Nous avons fait observer (page 319) que le pronom *tu* peut exprimer dans le discours deux sentiments de l'âme absolument opposés, *l'amitié ou la haine*. En effet, lorsque nous parlons ou écri-

vons à des personnes que nous aimons, ou contre lesquelles nous sommes fort en colère, nous nous servons du pronom *tu*; de même le pronom *vous*, qui fut de tout temps employé, en parlant à une seule personne, comme une marque d'égard, de respect ou d'indifférence, n'est plus dans quelques circonstances que l'expression de la douleur. Nous n'en citerons qu'un exemple, mais il suffira pour faire sentir combien le pronom *vous* mis à la place du pronom *tu* change le sens d'une phrase.

Un père est prévenu que son fils, abandonné à la débauche, se propose de forcer son secrétaire pour y prendre de l'argent : il ouvre lui-même son secrétaire, et y met en évidence une somme d'argent, avec ce billet foudroyant adressé à son fils :

Puisqu'un lien fatal a pour *vous* tant d'appas
Qu'il *vous* fait renoncer à *votre* propre estime,
Je veux du moins *vous* épargner un crime :
Acceptez..... ne dérobez pas.

(M. Pieyre, *l'École des Pères*, act. IV, sc. 14.)

Tous nos lecteurs sentiront que ce fils, accoutumé à entendre de la bouche de son père le mot *tu*, expression de sa tendresse, aura été abîmé à la lecture de ces *vous*, qui sont le langage d'un père péniblement affecté; ils sentiront aussi que ce reproche paternel n'aurait pas été si touchant, et n'aurait pas produit l'effet que ce père se proposait, s'il avait parlé ainsi : « Puisqu'un lien fatal a pour *toi* tant « d'appas, qu'il *te* fait renoncer à *ta* propre estime, je veux du moins « *t*'épargner un crime : accepte... ne dérobe pas. »

Vous, *tu*, *toi*, peuvent se dire des animaux, et même des choses inanimées, mais uniquement en apostrophe; un berger dirait très bien : « Mes chères brebis, *vous* êtes l'unique objet de mes soins; » et un Israélite indigné pourrait tenir ce langage : « Et *toi*, sainte « montagne de Sion, tu t'es vue profanée par des impies. »

(Girard, page 325, tome I.)

Il est quelquefois permis de mettre à la seconde personne ce qu'on exprime ordinairement par la troisième : « Il y a des gens si com- « plaisants que *vous* ne *sauriez* vous empêcher de rechercher leur « société, » — pour *qu'on ne saurait s'empêcher*, etc.

« C'est quelque chose de bien terrible qu'une tempête; il est bien « difficile de ne pas craindre, lorsque *vous* voyez les flots soulevés « qui viennent fondre sur *vous*, *votre* pilote qui se trouble, etc. »

Ce tour de phrase éveille l'attention de ceux à qui l'on parle; il les intéresse, ils croient voir ce qu'on leur dit.

Mais ce serait en abuser que de dire à quelqu'un : « Quand *vous* « *volez* sur les grands chemins, et que *vous êtes pris*, on *vous* juge, « et l'on *vous* pend en vingt-quatre heures. » (Wailly, page 1:9.)

§ IX.

IL.

Il, pronom singulier masculin de la troisième personne, se dit des personnes et des choses, et est toujours sujet de la proposition :

> Un dévot aux yeux creux, et d'abstinence blême,
> *S'il* n'a point le cœur juste, est affreux devant Dieu ;
> L'Évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
> « Sois dévot. » *Il* nous dit : « Sois doux, simple, équitable. »
> (Boileau, *sat.* XI.)

Le premier *il* se rapporte à *dévot*, et le second à *évangile*.

Il, dans les verbes unipersonnels ou pris unipersonnellement, s'emploie sans rapport à un nom déjà exprimé; il se rapporte à ce qui suit, et sert à l'indiquer. Quand je dis : IL *s'est passé bien des choses depuis que nous ne nous sommes vus* ; IL est mis pour BIEN *des choses*, et ces mots sont le sujet, et non pas le régime du verbe *s'est passé*. C'est comme s'il y avait, *bien des choses se sont passées*. (Restaut, page 308. — Wailly, page 219.)

Cette explication nous paraît peu satisfaisante, car il n'est pas juste de dire que *il* soit mis pour *bien des choses*, puisque ces mots eux-mêmes sont exprimés ; le pronom *il* ne peut donc pas les remplacer. Dans *il faut se hâter*, dira-t-on que le pronom se rapporte à ce qui suit, c'est-à-dire, à *se hâter*. Ce serait une erreur, selon nous. Le verbe comprend deux choses, l'idée et la forme : *falloir* me présente l'idée de nécessité ; mais si je veux indiquer par ce verbe que la nécessité existe maintenant, ou qu'elle a existé, je mets en usage la forme et je dis *il faut, il a fallu*. Or, cet *il*, mot vague signifiant *ceci, cette chose*, (voyez p. 277), indique nécessairement le nom de l'idée contenue dans le verbe, et appelle notre attention sur *la chose* même que ce verbe exprime ; *il faut* équivaut à *le falloir existe*. Dans ces mots *il s'est passé bien des choses*, nous voyons un idiotisme qui tend à séparer d'abord, à distinguer du sujet de la phrase l'action même du verbe. En effet, l'esprit saisit une différence entre ces deux locutions, *bien des choses se sont passées*, et *il s'est passé bien des choses*. Dans le premier cas, on semble remarquer davantage la quantité de choses arrivées ; dans le second, c'est l'événement surtout qui frappe, c'est l'acte exprimé par le verbe. Voilà pourquoi le verbe s'isole d'abord, et reste, dans la forme grammaticale, indépendant du véritable sujet de la phrase auquel il se rattache en réalité. Voyez ce qui est dit plus loin, art. V, § 5, au verbe impersonnel. A. L.

Le pronom *il*, et en général les pronoms doivent rappeler l'idée de la personne ou de la chose, ou du nom de la personne ou de la chose

dont ils tiennent la place, et être au même nombre et au même genre :

> Voilà l'homme en effet ; *il* va du blanc au noir :
> *Il* condamne au matin ses sentiments du soir.
> Importun à tout autre, à soi-même incommode,
> *Il* change à tous moments d'esprit comme de mode :
> *Il* tourne au moindre vent, *il* tombe au moindre choc :
> Aujourd'hui dans un casque, et demain dans un froc.
> (Boileau, *Sat. VIII.*)

Dans cet exemple, *il*, qui se rapporte à *homme*, en réveille l'idée, et est le seul pronom qui convienne ; aussi prend-il la forme masculine et singulière, parce que *homme* est de ce genre et de ce nombre.

(Le *Dict. crit.* de Féraud, au mot *Il.* — Lévizac, page 306, tome I.)

Lorsque le sujet du verbe vient d'être énoncé, le pronom *il* ne doit pas précéder ce verbe ; ainsi cette phrase de Fontenelle n'est pas correcte : « Licinius étant venu à Antioche, et se doutant de l'im« posture, *il* fit mettre à la torture le prophète de ce nouveau Ju« piter ; » on doit supprimer le pronom *il*, puisque Licinius est le « sujet du verbe. (Le *Dict. crit.* de Féraud, au mot *Il.*)

Cette phrase a été défendue par les auteurs de la *Grammaire nationale*, qui y trouvent une ellipse. Selon eux, c'est comme s'il y avait : « Pour ce qui est de *Licinius*, je dis de lui qu'*étant venu à Antioche, il fit*, etc. » Et cela pour prouver qu'il n'y a point de pléonasme ! autant vaut cependant admettre un pléonasme que de se fatiguer à inventer de pareilles ellipses. N'oublions pas que la langue française vient du latin : or, cette tournure est imitée de l'*ablatif absolu* des Latins ; *Licinius étant venu*, c'est-à-dire quand Licinius fut venu. Et remarquez que cette locution exige nécessairement un participe présent, ou bien les auxiliaires *étant*, *ayant* avec un participe passé ; de sorte que c'est là une phrase absolue qu'il faut expliquer par un autre mode précédé d'une conjonction, *lorsque*, *comme*, etc., et alors le sujet est pour ainsi dire absorbé par cette tournure, qui permet encore devant le verbe principal l'emploi du pronom. Ainsi Montesquieu a pu régulièrement écrire : « Les *Romains se destinant* à la guerre et la *regardant* comme le seul art, *ils* avaient mis tout leur esprit et toutes leurs pensées à la perfectionner. » — « Le *peuple voyant* sans peine dépouiller toutes les grandes familles, *il* jouissait des fruits de la tyrannie. » Racine a dit de même :

> Que dis-je ? *Le succès animant* leur fureur,
> Jusque sur notre autel *votre injuste marâtre*
> Veut offrir à Baal un encens idolâtre. (*Athalie*, I, 2.)

Nous voyons également là deux sujets, dont le premier est absolu avec le participe présent. Mais c'est le seul cas où cette tournure soit autorisée ; il serait incorrect d'écrire, *les Romains destinés à la guerre, ils avaient*, etc. A. L.

Abordons une autre question. Dans les phrases interrogatives, le pronom est presque toujours exprimé en même temps que le substantif, et il peut l'être dans certaines autres tournures de phrase. (Voyez, sur le pronom placé après le verbe, p. 312.)

> *Dieu* laissa-t-*il* jamais ses enfants au besoin ? (Racine.)

« Combien un *avocat* bien payé par avance, trouve-t-*il* plus juste la cause dont « il est chargé ! » (Pascal.)

La plupart des Grammairiens voient un double sujet du verbe dans ces locutions, où le pronom forme, selon eux, un pléonasme, nécessaire dans le premier cas, utile dans le second. Mais les auteurs de la *Grammaire nationale* affirment qu'avec une pareille réponse l'ignorance est fort à l'aise; et à leur tour ils veulent trouver là une ellipse. Ils citent cette phrase de Bernardin de Saint-Pierre : « Oh ! pourquoi *la fortune* vous a-t-*elle* refusé un peu de terre ! » et ils pensent que l'écrivain, préoccupé de son idée, allait supprimer le mot *fortune*, mais que, pour être compris du lecteur, il le jette en avant; de sorte que le mot *fortune* n'est là que l'explicateur du pronom *elle*, sujet du verbe. Mais cela prouve-t-il le moins du monde la nécessité du pronom ? Et si l'on admet pour cette phrase l'analyse proposée, *pourquoi vous a-t-elle (je veux dire) la fortune, refusé*, etc. on pourra de la même manière justifier ce solécisme : *La fortune elle vous refuse*. Autre exemple : « A peine une « *résolution* était-*elle* prise dans le conseil, que les Dauniens faisaient ce qui était « nécessaire pour en empêcher le succès. » (Fénelon). Ecoutons les auteurs de la *Grammaire nationale* : « Fénelon, en exprimant le mot *résolution*, ne le fait que par « apposition. C'est encore comme s'il y avait *à l'égard d'une résolution, à peine* « *était-elle prise dans le conseil*. Voilà l'ordre logique ; voilà l'analyse d'après la- « quelle il n'y a qu'un sujet, qui est *elle*. » Nous demanderons alors comment on pourrait avec ce principe condamner la phrase ainsi construite : *A peine une résolution elle était prise*. Concluons. Nous n'avons guère dans notre langue qu'une seule forme pour indiquer l'interrogation et souvent l'exclamation ; c'est de placer le pronom après le verbe : *Vient-il ? Se peut-il !* Mais en même temps on peut avoir besoin d'énoncer l'objet de la pensée : *Votre père vient-il ? Ce crime se peut-il !* Alors évidemment le substantif est le sujet du verbe, et le pronom perd sa valeur propre pour devenir seulement signe de l'interrogation ou de l'exclamation ; ce n'est plus qu'une particule, une sorte d'enclitique nécessaire au mouvement de la phrase. Dans l'autre cas exceptionnel, l'emploi du pronom devient à peu près facultatif : *A peine le jour nous éclaire ; à peine le jour luit-il*. Alors ce n'est plus qu'une élégance euphonique ou une nuance du goût laissée au choix de l'écrivain. Or, si le pronom dans ce cas était le véritable sujet, si c'était un mot principal, pourrait-on l'admettre ou le retrancher à volonté ? A. L.

Dans l'emploi du pronom *il*, ce qu'il faut surtout éviter, ce sont les équivoques ; par exemple, quand on dit : *Molière a surpassé Plaute dans tout ce qu'*IL *a fait de meilleur ;* on ne sait d'abord si *Molière*, dans tout ce qu'il a fait de meilleur, a surpassé *Plaute*, ou si, *Plaute*, dans tout ce qu'il a fait de meilleur, a été surpassé par *Molière*. Voilà ce qui ne doit pas rester en doute.

(Wailly, page 219. — Le *Dict.* de Féraud. — Lévizac, page 317, tome I.)

§ X.

ILS.

Ils est le pluriel de *il*, et tout ce qu'on vient de lire sur ce pro-

nom lui est applicable. — Excepté dans ce qui regarde les verbes impersonnels.

§ XI.

LUI.

Lui est un pronom de la troisième personne, et du nombre singulier.

Sa fonction ordinaire est de servir de complément à une préposition exprimée ou sous-entendue · *J'allai à lui. Je tombai sur lui. Vous irez avec lui.*

> Une grenouille vit un bœuf
> Qui *lui* sembla de belle taille

Dans ce dernier exemple, la préposition est sous-entendue; c'est comme si l'on disait, qui sembla *à elle* de belle taille.

(Féraud et l'Académie.)

Ce n'est que dans ce dernier cas que le pronom *lui* est commun aux deux genres.

Hors de là, il n'appartient qu'au genre masculin : *C'est lui qui me l'a donné; c'est de lui que je le tiens; vous pensez ainsi, mais lui pense autrement.* (L'Académie.)

Lui s'emploie quelquefois comme mot explétif, et quand on veut donner plus de force au discours : « Il est impossible qu'un homme « de mauvais naturel aime le bien public; car comment pourrait-il « aimer un million d'hommes, *lui* qui n'a jamais aimé personne. » (Fréron.) — « Je le verrai *lui-même.* » Il s'emploie encore quand on veut marquer la part que différentes personnes ont eue ou auront à un fait ou à une action : « Mes frères et mon cousin m'ont secouru; « eux m'ont relevé, et *lui* m'a pansé. »

(Wailly, page 181. — Lévizac, page 310, tome I.)

Lui se place après le verbe, 1° quand ce pronom est précédé d'une préposition : « Comme on conseillait à Philippe, père d'Alexandre, « de chasser de ses états un homme qui avait mal parlé de *lui*, je « m'en garderais bien, dit-il, il irait partout médire de moi. »

(Wailly, page 318.)

2° Lorsque le verbe est à l'impératif : « Dites-*lui* ce qui en est. »

(Le même.)

Dans ce cas, il faut que le verbe ne soit pas accompagné d'une négation ; autrement le pronom reprend sa place ordinaire, avant le verbe, comme complément indirect : *Ne lui faites point cet affront, ne lui donnez rien.* Quelquefois même, sans

la négation, quand il se rapporte à un second verbe qui se joint par une conjonction à un premier impératif, il garde encore sa place ordinaire :

> Vous attendez le roi. Parlez et *lui* montrez
> Contre le fils d'Hector tous les Grecs conjurés. (Racine.)

Nous avons déja signalé ces variations du pronom régime, page 316. A. L.

NOTA. Ce que nous avons dit au pronom *me*, sur la place des pronoms en régime, est applicable au pronom *lui*.

Et l'observation que nous faisons au pronom *se*, page 335, sur l'inconvénient qu'il peut y avoir à placer ce pronom près du premier verbe, dans les phrases où il y a deux verbes, s'applique également au pronom *lui*.

Lui, joint à un *nom* ou à un pronom, soit par la conjonction *et*, soit par la conjonction *ni*, veut toujours que le verbe qui est auparavant soit précédé d'un pronom de même nature que le pronom ou les pronoms qui suivent. Exemples : « Je *l*'en félicite, *lui* et ses « amis. » — « Je ne l'estime ni *lui* ni son frère. » — « On ne *nous* ac- « cueillit ni *lui* ni *moi*. »

Bossuet n'a donc pu dire correctement : « Il semble que Valdo ait « eu un bon dessein, et que la gloire de la pauvreté (évangélique) *ait* « *séduit lui* et ses partisans. » — Il fallait *l'*AIT *séduit*, LUI *et ses partisans*. — Fénelon n'a pu dire non plus : « Pénélope, ne voyant « revenir ni *lui* ni *moi*, n'aura pu résister à tant de prétendants; » il fallait *ne* NOUS *voyant revenir ni* LUI *ni moi*.

(Le *Dict. crit.* de Féraud, au mot *eux*.)

Les auteurs de la *Grammaire nationale* défendent ces deux phrases, qu'ils trouvent très correctes. La répétition du pronom n'a lieu, selon eux, que pour donner plus d'énergie à la phrase et à la pensée, mais ce n'est point une règle rigoureuse. Il nous semble qu'il faudrait ici faire une différence. Dans la phrase de Bossuet, *ait séduit lui* est un assemblage de mots qui choque notre oreille ; il faut donc suivre nécessairement pour cette première expression la règle ordinaire du pronom : *l'ait séduit ;* et alors pour marquer le rapprochement, *lui*, répété par apposition, devient nécessaire. Mais si l'auteur eût exprimé tout d'abord son second régime, il eût pu dire très correctement *ait séduit ses partisans et lui*. Dans la phrase de Fénelon, au contraire, la disjonctive *ni*, isolant tout de suite le verbe pour faire attendre les deux régimes, sauve la dissonnance et fait une construction de phrase qui nous paraît fort régulière. Observez encore que *nous*, ajouté à cette phrase, ne rendrait pas exactement la pensée de l'écrivain ; ce mot réunirait en quelque sorte les deux personnages, comme s'ils revenaient ensemble, et l'alternative serait moins vivement marquée. Il faut donc, dans ces locutions aussi, consulter l'oreille et le goût. A. L.

Une grande différence, et la plus remarquable qu'il y ait, entre le pronoms de la troisième personne et ceux des deux premières, c'est que ceux-ci (*je*, *moi*, *nous*, *tu*, *toi*, *vous*) ne peuvent jamais désigner que des personnes ou des choses personnifiées; et que

ceux-là (*il, ils, elle, elles*) servent à désigner les personnes aussi bien que les choses.

Mais il faut observer que *lui* (*) ne se dit point des choses, quand il est régime indirect, c'est-à-dire quand il est précédé d'une préposition; alors on le supplée par les pronoms *le, la, les*, ou par les pronoms *en* et *y*; ainsi, au lieu de dire en parlant d'une maison : *Je lui ajouterai un pavillon*, vous direz : *j'y ajouterai un pavillon*; d'une affaire ou de plusieurs, *je lui* ou *je leur donnerai mes soins*, vous direz : *j'y donnerai mes soins*.

Vous pourrez dire d'un poëte : *Que pense-t-on* DE LUI? Mais de ses ouvrages, il faudra dire : *qu'*EN *pense-t-on?*

On ne dira pas non plus d'un arbre : *Ne montez pas sur* LUI *pour* EN *cueillir* LES *fruits, vous tomberiez*; mais on dira : *n'*Y *montez pas pour* EN *cueillir* LES *fruits, vous tomberiez.*

(Le P. Buffier, n° 699. — Th. Corneille, *sur la* 101e *Remarque de Vaugelas* — MM. de Port-Royal, page 110. — Condillac, ch. VIII, page 201. — D'Olivet, page 165. — Restaut, page 99. — Et Wailly, page 184.)

Enfin à ces questions :

Questions		Réponses
Est-ce-là votre demeure?	Vous répondrez :	ce ne l'est pas.
Sont-ce-là vos appartements?		ce *les* sont.
Sont-ce-là vos robes?		ce ne *les* sont pas.
Que peut-on faire de cet enclos?		on n'*en* peut rien faire.

(Le P. Buffier, n° 68. — D'Olivet, p. 165. — Wailly, page 184.)

Cependant l'usage autorise à se servir des pronoms *lui, eux, elles*, en régime direct ou en régime indirect, quand on parle de choses personnifiées, ou auxquelles on attribue ce qu'on a coutume d'attribuer aux personnes : *J'aime* LA VÉRITÉ *au point que je sacrifierais tout pour* ELLE.

L'*innocence* vaut bien que l'on parle pour *elle*.
(Racine, *les Frères ennemis*, act. III, sc. 6.)

Fromant, page 135 de son *Supplém. à la Gramm. de Port-Royal*.—Le P. Buffier, n° 790. —Wailly, page 185.)

(*) Remarquez que cette règle, ainsi qu'on va le voir, s'applique aux pronoms *elle* et *eux*. — L'Académie n'indique pas d'exception ; cependant on ne peut guère regarder comme fautive cette phrase de Voltaire : « Un homme qui veut faire passer son avis ne *lui* donne pas de si abominables couleurs. » Encore moins celle-ci : « Aujourd'hui la critique est moins nécessaire, et l'esprit philosophique *lui* a succédé. » Il ne faut donc pas perdre de vue la restriction qui termine ce paragraphe. A. L.

Condillac (pag. 202 de sa Gramm.) pense que si dans ces sortes de phrases les pronoms *lui* et *elle* se disent des choses aussi bien que des personnes, c'est seulement parce qu'il n'y a pas d'autres manières de s'exprimer, et qu'il importe peu que *la vérité* soit personnifiée ou ne le soit pas.

§ XII.

ELLE.

Elle, pronom de la troisième personne du féminin singulier, fait *elles* au pluriel. Il est tantôt le féminin de *il*, et tantôt le féminin de *lui*; dans le premier cas, il est toujours le sujet du verbe, le précède toujours, excepté dans les interrogations, et ne peut en être séparé que par un autre pronom personnel ou une négative.—ELLE *danse*, ELLE *lui a donné sa grâce.*— *Vient*-ELLE? *Danse-t-*ELLE?

Elle, sujet d'une proposition, se dit également des personnes et des choses.

Quand *elle* est le féminin de *lui*, il ne se dit pas toujours des choses. — On ne dit pas d'une science ou d'une profession, IL *s'est adonné à* ELLE, il faut dire, IL *s'y est adonné;* ni d'une jument, *je ne me suis pas encore servi d'*ELLE, mais *je ne m'en suis pas encore servi.*

Il semble qu'avec les prépositions *de* et *à*, les pronoms *elle*, *lui*, *eux*, ne se disent pas indifféremment des choses et des personnes. —Cependant, lorsqu'ils sont précédés des prépositions *avec* ou *après*, ils peuvent se dire des choses. « Cette rivière, dans ses débordements, entraîne avec *elle* tout ce qu'*elle* rencontre, *elle* ne laisse « rien après *elle*. »

Elle ne peut pas servir de régime indirect à un verbe actif; on y substitue *lui*, qui alors est féminin. — En parlant d'une femme, on dit : « Donnez-*lui* ce qu'elle demande; *elle* demande ses gages, don-« nez-les-*lui*. »—Cependant, s'il était question de savoir à qui, de plusieurs femmes, on doit donner quelque chose, on dirait fort bien, *ces femmes ne méritent pas ce présent, faites-le à* ELLE, en désignant celle que l'on entend indiquer par le pronom. C'est par la même raison qu'on lit dans *Télémaque :* « Il croyait ne pas parler à *elle*, ne « sachant plus où il était. » Dans cette phrase, *elle* est considéré, non comme une personne à qui l'on dit quelque chose, mais comme une personne à qui l'on adresse la parole. — *Il veut* LUI *parler* si-

gnifie : *il veut lui dire quelque chose,* lui communiquer quelque chose par le moyen de la parole.

Il veut parler à ELLE signifie *c'est à* ELLE *qu'il veut adresser la parole*, et dans ce tour il y a toujours une sorte d'opposition; *ce n'est pas à* LUI *que je veux parler, c'est à* ELLE.

Après les verbes neutres et pronominaux qui régissent la préposition *à,* on dit *elle* et *elles.* — *Il faut s'adresser à* ELLE ou *à* ELLES, *il faut revenir à* ELLE ou *à* ELLES. — Quand on y ajoute *même*, on peut dire *à elle* avec les verbes actifs, en faisant précéder *lui : donnez-les-*LUI *à* ELLE-*même.*

Quand le pronom *la* est le régime direct d'un verbe, et qu'il y a après ce verbe un nom qui concourt avec le pronom à former ce régime direct, on le répète après le verbe, par le moyen d'*elle : Le lion la dévora,* ELLE *et ses enfants*; de même au pluriel : *On les condamna,* ELLES *et leurs complices.*

Lorsque le pronom *elle* est le sujet d'une proposition, et qu'on veut le joindre à un nom qui concourt avec lui à former ce sujet, on laisse le verbe après le pronom, parce qu'il ne peut en être séparé; mais après le verbe, on répète *elle,* pour le joindre au nom qui concourt avec ce pronom à former le sujet : ELLE *mourut,* ELLE *et les siens.*

Le pronom *elle,* comme plusieurs autres pronoms, s'emploie aussi pour rappeler des phrases entières. — *Qui a commis ce crime abominable? Elle;* c'est-à-dire ELLE *a commis ce crime abominable.* —

Voyez *lui*, p. 329.

Voltaire a dit dans *Oreste* (act. V, sc. 7) :

Fers, tombez de ses mains; le sceptre est fait pour *elles.*

Observez, dit à ce sujet La Harpe (*Cours de littér.*), qu'il n'est ni dans le génie de notre langue, ni dans l'usage des bons écrivains, de placer le pronom *elle* autrement que comme sujet, quand il se rapporte aux choses; on ne l'emploie comme régime que quand il se rapporte aux personnes où aux choses personnifiées : la violation de cette règle jette de la langueur dans le style; c'est une sorte d'inélégance. La même faute est dans ces vers de *Tancrède* (act. I, sc. 4) :

Mais qui peut altérer vos bontés paternelles?
Vous seule, vous, ma fille, en abusant trop d'*elles.*

Il n'y a personne qui ne sente combien ce pronom *elles* qui finit la phrase et le vers produit un mauvais effet; et cet effet se trouvera dans toutes les phrases du même genre, en prose comme en vers. — *Il se souvient de vos bontés, il en est pénétré.* Si l'on disait *il est*

*pénétré d'*ELLES, cela paraîtrait ridicule. C'est que notre langue y a pourvu moyennant le pronom *en*, qui, se plaçant avant le verbe, réunit la précision et la rapidité. Il est vrai qu'il y a des occasions où l'on ne saurait se servir du mot *en*; mais alors il faut éviter ce pronom et chercher une autre tournure. (M. Laveaux.)

Toutes ces réflexions sont fort justes ; mais nous croyons que pour le vers d'*Oreste* on peut le défendre ; car il n'y a que cette manière d'exprimer la pensée. A. L.

§ XIII.

EUX.

Eux, pronom de la troisième personne, masculin pluriel. C'est le pluriel de *lui*; mais il ne s'emploie pas comme son singulier, en régime indirect, sans le secours d'une préposition exprimée; on y supplée par le pronom *leur*, qui se dit au masculin et au féminin. — Voyez *Leur*, p. 334.

Eux se met toujours après le verbe; souvent il est précédé d'une préposition, et alors il est le terme du rapport. S'il n'en est pas précédé, il est le sujet d'une proposition; dans le dernier cas, il ne se met jamais seul, et est suivi ou d'un autre substantif, ou de l'adjectif même : *Ils souffrent beaucoup*, EUX *et leurs enfants*, c'est-à-dire *eux* et *leurs enfants souffrent beaucoup; ils le disent* EUX-*mêmes.*

Il est cependant certaines phrases où le pronom *eux* n'est pas placé nécessairement après le verbe; témoin ce vers de La Fontaine :

Eux seuls seront exempts de la commune loi !

Mais il n'y a peut-être que ce seul cas. A. L.

Après un substantif suivi de la préposition *de*, on n'emploie guère *eux*; mais, au lieu de ce pronom, on met l'adjectif possessif *leur* avant le substantif. On ne dit pas *c'est le livre d'*EUX, mais *c'est leur livre.* Cependant on dit *j'ai besoin d'*EUX, *j'ai soin d'*EUX; parce qu'*avoir besoin*, *avoir soin* sont des verbes, et qu'il ne s'agit pas ici d'un sens possessif.

Eux s'emploie aussi pour rappeler au masculin l'idée du pronom *les* mis en régime direct, et lier ce pronom avec une proposition incidente : « Vous les blâmez, *eux* qui n'ont suivi que vos « conseils. »

Eux rappelle aussi ce même pronom au masculin, lorsque ce pronom partage la fonction de régime avec un ou plusieurs substantifs placés après le verbe, et sert à le lier avec ces substantifs. *Je les ai vus*, EUX *et leurs enfants; je les ai vus*, EUX, *leurs femmes et leurs*

enfants. *Eux* sert aussi, dans un cas semblable, à rappeler l'idée du pronom *leur*, employé comme régime indirect : *Je leur ai parlé*, *à* EUX *et à leurs adhérents*. — On peut dire, *je veux leur parler*, ou *je veux parler* à EUX; mais avec la même différence de sens que nous avons appliquée au mot *Lui*. — Voyez *Lui*, *Leur*.

§ XIV.

LEUR.

Leur. Il ne faut pas confondre ce pronom pluriel de la troisième personne avec l'adjectif pronominal possessif *leur*, dont nous parlerons un peu plus loin.

Leur, pronom personnel, est des deux genres; il signifie *à eux*, *à elles*, et il se dit principalement des personnes : « Les femmes « doivent être attentives, car une simple apparence *leur* fait quel- « quefois plus de tort qu'une faute réelle. » (Girard.)

« Il faut compter sur l'ingratitude des hommes, et ne laisser pas « de *leur* faire du bien. » (*Télém.*, livre XXIV.)

Quelquefois on s'en sert en parlant des animaux, des plantes, et même des choses inanimées : « Quand je vois les nids des oiseaux « formés avec tant d'art, je demande quel maître *leur* a appris les « mathématiques et l'architecture. » — « Ces orangers vont périr si « on ne *leur* donne de l'eau. » — « Ces murs sont mal faits, on ne « *leur* a pas donné assez de talus. »

(Le *Dict. de l'Acad.* et les Grammairiens modernes.)

Mais en général l'emploi du pronom personnel *leur* est restreint aux personnes, et ce serait s'exprimer incorrectement que de dire : *Ces projets parurent sages*, et *Henri* LEUR *donna son approbation*, au lieu de : Henri *y* donna son approbation.

Outre que la signification de *leur*, pronom personnel, est différente de celle de *leur*, adjectif possessif, c'est qu'encore celui qui est pronom personnel se joint toujours à un verbe, et désigne un nom pluriel qu'il remplace sans jamais prendre de *s* final, au lieu que celui qui est adjectif précède toujours un substantif qu'il modifie, et avec lequel il s'accorde : « Le pardon des ennemis ne consiste pas « seulement à ne *leur* nuire ni dans leur réputation ni dans leurs « biens; il faut encore les aimer véritablement, et *leur* faire plaisir « si l'occasion s'en présente. » (Girard.)

Va, dis-*leur* qu'à ce prix je *leur* permets de vivre.

(Racine, *Athalie*, act. V, sc. 2.)

Quant à la place que *leur* occupe à l'égard du verbe, il suit la règle du pronom *lui*, non précédé d'une préposition.

(Les Grammairiens anciens et les modernes.)

§ XV.

SE.

Se, pronom de la troisième personne, des deux nombres et des deux genres, s'emploie pour les personnes et pour les choses, et accompagne toujours un verbe : « Cette femme *se* promène; ces hommes « *se* querellent; cette fleur *se* flétrit; ces arbres *se* meurent. »

Les yeux de l'amitié *se* trompent rarement.

(Voltaire, *Oreste*, acte IV, sc. 1.)

Il sert à la conjugaison des verbes pronominaux : *il* ou *elle* SE *repent de sa faute.*

Se est tantôt régime direct des verbes actifs : SE *rétracter*, SE *perdre*, rétracter *soi*, perdre *soi;* tantôt régime indirect : SE *faire une loi*, SE *prescrire un devoir;* faire une loi *à soi*, prescrire un devoir *à soi.* (Le *Dict. de l'Académie.*)

Observez que quand deux verbes sont à des temps composés *se* peut servir pour l'un et pour l'autre, sans qu'il soit besoin de le répéter, s'il est régime direct ou régime indirect des deux verbes; comme dans cette phrase : « Il s'est instruit et rendu recommandable « par ses lumières. »

Mais on ne saurait se dispenser de répéter ce pronom, s'il est régime direct d'un verbe, et régime indirect d'un autre. On ne dira donc pas : *Il s'est instruit et acquis beaucoup d'estime par ses lumières,* mais bien *il s'est instruit et s'est acquis*, etc.

(Marmontel et M. Laveaux.)

Le pronom *se* précède toujours le verbe dont il est le régime; mais dans les phrases où il y a deux verbes, sa place n'est pas aussi certaine. Autrefois on plaçait plus volontiers ce pronom avant le verbe régissant auquel il n'appartenait pas, qu'avant le verbe régi auquel il appartenait; on disait : *Il se peut faire,* plutôt que *il peut se faire; ils se peuvent entr'aider,* plutôt que *ils peuvent s'entr'aider.*

« Votre idée *se* sait toujours faire place, » a dit madame de Sévigné.

Racine, dans *Bajazet :*

Viens, suis-moi ; la sultane en ce lieu *se* doit rendre.

(Act. I, sc. 1.)

Et La Fontaine (dans sa fable de *l'Ane et le Chien*) :

Il *se* faut entr'aider, c'est la loi de nature.

L'abbé d'Olivet trouvait que ces deux manières de s'exprimer étaient également bonnes. Lamothe-Levayer pensait qu'il était beaucoup mieux de placer le pronom avant l'infinitif qui le régit; effectivement, fait observer Féraud, cela est plus analogue au génie de la langue, qui est de rapprocher, autant qu'elle peut, les mots qui ont relation entre eux. Ce dernier avis a prévalu ; mais, si habituellement on doit le suivre, on peut, pour la variété ou pour la mélodie, s'en écarter quelquefois.

Voyez ce que nous disons plus loin au pronom *le*, et aussi page 318.

§ XVI.

SOI.

Soi, pronom singulier de la troisième personne et des deux genres, se dit des personnes et des choses. (Le *Dict. de l'Académie.*)

Quand *soi* se dit *des personnes*, on en fait usage dans les propositions générales ou indéterminées; et, dans ce cas, ce pronom est toujours accompagné ou d'un nom collectif, ou d'un pronom indéfini, tels que *chacun*, *on*, *quiconque*, *aucun*, *celui qui*, *heureux qui*, *personne*, *tout homme*, etc., etc. ; ou bien encore d'un verbe employé, soit unipersonnellement, soit à l'infinitif :

« *Quiconque* n'aime que *soi* est indigne de vivre. »

Aucun n'est prophète chez *soi*.
(La Fontaine, f. de *Démocrite*.)

On a souvent besoin d'un plus petit que *soi*.
(Le même, f. 2, liv. II.)

Des passions la plus triste en la vie
C'est de n'aimer que *soi* dans l'univers.
(Florian, *la Poule de Caux*.)

Heureux qui vit chez *soi*,
De régler ses désirs faisant tout son emploi !
(La Fontaine, *l'homme qui court après la Fortune*.)

« *Il* dépend toujours *de soi* d'agir honorablement. »

« *Être* trop mécontent de *soi* est une faiblesse; en être trop content est une sottise. » (Madame de Sablé.)

(Le P. Buffier, nº 704. — D'Olivet, page 166 de sa Grammaire, et 20ᵉ *Rem. sur Racine*. — Girard, page 345, tome I. — Wailly, page 185.)

Si l'on veut appliquer individuellement à quelque sujet chacune de ces mêmes propositions générales, ou, ce qui est la même chose,

si la proposition est individuelle et déterminée, d'Olivet est d'avis que ce n'est plus du pronom personnel *soi* que l'on doit alors se servir, mais du pronom défini *lui* ou *elle*, suivant le genre; qu'en conséquence on doit dire : « Cet homme a pour *lui* un œil de com-« plaisance. » — « Il rapporte tout à *lui*, il ne parle que de *lui*. » — « Cette personne est contente d'*elle*, lorsqu'elle a fait une bonne ac-« tion. » — « Elle vit retirée chez *elle*. » (Mêmes autorités.)

Wailly, Lévizac, Caminade et plusieurs autres Grammairiens se sont rangés à cet avis; mais M. Lemare, M. Boinvilliers, et, après eux, M. Boniface pensent que *soi*, se rapportant à des personnes, peut très bien s'employer dans les propositions qui présentent un sens déterminé. Ce pronom, disent-ils, est indispensable lorsque l'emploi de *lui* ou *eux* pourrait donner lieu à une équivoque, comme dans cette phrase : « Ce jeune homme, en remplissant les « volontés de son père, travaille pour *soi*; » car si l'on disait *travaille pour* LUI, on ne saurait si le jeune homme dont il est question travaille pour ses intérêt, ou pour ceux de son père.

Soi indique une action qui tombe sur le sujet de la proposition, au lieu que *lui* annonce que l'action passe au delà du sujet; de sorte que l'on doit dire : « Paul pense *à soi*, » si l'on veut faire entendre que Paul est l'objet de ses propres pensées; et, si l'on veut exprimer qu'il pense à Luc, on dira : « il pense *à lui*. » Cette nuance se trouve parfaitement exprimée dans les vers suivants :

Ou mon amour me trompe, ou Zaïre aujourd'hui,
Pour l'élever à *soi*, descendrait jusqu'à *lui*.
(Voltaire, *Zaïre*, act. I, sc. 1)

A ces motifs, ces Grammairiens ajoutent beaucoup d'exemples choisis dans de bons écrivains, tant anciens que modernes.

« Un homme peut parler avantageusement de *soi* lorsqu'il est ca-« lomnié. » (Voltaire.)

Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après *soi*.
(Racine, *Phèdre*.)

« Il faut laisser Mélinde parler de *soi*, de ses vapeurs, de son in-« somnie. » (La Bruyère.) — « L'avare qui a un fils prodigue « n'amasse ni pour *soi* ni pour *lui*. »

Ensuite ils invoquent l'autorité de Marmontel, qui a fait observer que plusieurs écrivains n'ont eu aucun égard à la règle donnée par d'Olivet; enfin ils citent Domergue, qui, dans son journal, dit que *soi* écarte tout rapport d'ambiguité, qu'il nous vient d'une langue ancienne à laquelle nous devons également une infinité d'autres

mots (273); que tous nos poëtes l'emploient comme étant plus sonore, et alors que la raison, l'harmonie et l'usage sont bien des titres pour forcer les Grammairiens au silence.

Il est difficile, d'après ces raisons et ces exemples, de maintenir la règle posée par d'Olivet; mais peut-on dans tous les cas s'y soustraire et se servir du pronom *soi* indistinctement? Nous pensons que le goût ici doit servir de guide; mais que généralement on fera bien avec un sujet déterminé, quand il s'agit des personnes, de faire usage du pronom *lui*, surtout lorsqu'il ne peut y avoir d'équivoque. Ce sentiment d'ailleurs paraît être celui de l'Académie, qui ne cite pas même un exemple contraire. A. L.

Quand *soi* se rapporte à des *choses*, tous les Grammairiens sont d'avis qu'on peut l'employer non seulement avec l'indéfini, mais encore avec le défini; qu'il convient aux deux genres, et se met avec une préposition : « *De soi* le vice est odieux. » — « La vertu est aimable en *soi*. » (L'Académie.) — « La franchise est bonne de *soi*, « mais elle a ses excès. » (MARMONTEL.) — « Le crime traîne tou- « jours après *soi* certaine bassesse dont on est bien aise de dérober « le spectacle au public. » (MASSILLON, *Myst. serm. de la Visitat.*) — « Le chat paraît ne sentir que pour *soi*. » (BUFFON.) — « La poésie « porte son excuse avec *soi*. » (BOILEAU.)

Soi, rapporté au singulier, ne renferme aucune difficulté qui ne se trouve résolue par ce qui vient d'être dit : car *soi* est un singulier. Mais *soi* peut-il se rapporter à un pluriel?

Tout le monde, dit d'Olivet (80ᵉ *Rem. sur Racine*), convient que non : s'il s'agit de personnes, on ne dit *qu'eux* ou *elles*; mais à l'égard des choses, les avis sont partagés. Vaugelas (17ᵉ *Rem.*) propose trois manières de l'employer : « Ces choses sont indifférentes « *de soi*; ces choses *de soi* sont indifférentes ; *de soi* ces choses sont « indifférentes. » Il ne condamne que la première de ces trois phrases, n'approuvant pas que l'on mette soi après l'adjectif. Mais Th. Corneille et l'Académie (dans leurs *Observations sur cette Remarque*) n'admettent que la dernière de ces trois phrases, et rejettent les deux autres. Pour moi, continue d'Olivet, si je n'étais retenu par le respect que je dois à l'Académie, je n'en recevrais aucune des trois, étant bien persuadé que *soi*, qui est un singulier, ne peut régulièrement se construire avec un pluriel.

Condillac, page 204 ; Wailly, page 186 ; Domairon, page 108, tome I ; Lévizac, page 301, tome I ; et Gueroult, page 19, 2ᵉ partie, sont entièrement de l'avis de d'Olivet.

---

(273) Les Latins, à qui nous devons nos pronoms, disent *quisque sibi timet* (chacun craint pour soi); et, *avarus opes sibi congerit* (l'avare amasse pour soi).

— Quant à l'Académie, elle dit positivement, dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, que *soi* est un pronom de la troisième personne, seulement du *nombre singulier*. Cette décision est contredite par les auteurs de la *Grammaire nationale*, qui citent pour autorité l'Académie elle-même : *de soi-disant docteurs*. Mais ce mot composé ne peut plus faire foi pour l'emploi du pronom. On cite aussi : « Tant de profanations que les guerres traînent après *soi*. » (Massillon.) — « Les nouveaux enrichis se ruinent à se faire moquer de *soi*. » (La Bruyère.) — « Tous les animaux ont en *soi* un instinct qui ne les trompe jamais. » (Buffon.) Ces phrases néanmoins ont pour notre oreille quelque chose d'étrange ; et malgré l'autorité des grands noms cités à l'appui, nous pensons qu'il n'est pas correct d'employer cette tournure, et qu'il faut avec le *Dictionnaire de l'Académie* rejeter ce pluriel. A. L.

Soi, joint à *même* par un trait d'union, ne signifie rien de plus que *soi* employé sans suite ; seulement il a plus de force et n'a pas toujours besoin d'être accompagné d'une préposition : « Celui qui « aime le travail a assez de *soi-même*. » (LA BRUYÈRE.) — « Pour « avoir le véritable repos, il faut être en paix avec Dieu, avec les « autres et avec *soi-même*. » (BOUHOURS.) — « Un ami est un autre « *soi-même*. » (TRÉVOUX.) — « On est si partial et si aveugle pour « *soi-même* que l'on blâme avec emportement dans les autres des « choses que l'on pratique journellement. » (SAINT-ÉVREMOND.)

Souvent, sans y penser, un écrivain qui s'aime
Forme tous ses héros semblables à *soi-même*.

(Boileau, *Art poétique*, ch. III.)

Soi-même s'applique aux personnes, et ne se dit jamais des choses.

Cette décision est beaucoup trop absolue, et l'Académie, dans son *Dictionnaire*, cite pour exemple : *cela parle de soi-même*. Cependant cet emploi est rare. A. L.

ARTICLE II.

DES PRONOMS POSSESSIFS.

Les pronoms possessifs marquent la possession des personnes ou des choses qu'ils représentent.

Ces pronoms sont le *mien*, le *tien*, le *sien*, le *nôtre*, le *vôtre*, le *leur*. Tous sont susceptibles de varier dans leur forme, selon le genre et le nombre du substantif auquel ils ont rapport.

Quand ces pronoms le MIEN, le TIEN, le SIEN n'ont rapport qu'à une seule personne, ils font, à la première personne, le *mien*, masculin, et la *mienne*, féminin ; et au pluriel, les *miens*, masculin, et les *miennes*, féminin. A la seconde personne du singulier, le *tien*, masculin, et la *tienne*, féminin; et au pluriel, les *tiens*, masculin, et les *tiennes*, féminin. A la troisième personne, le *sien*, singulier mas-

22.

culin, la *sienne*, singulier féminin; et au pluriel, les *siens*, masculin, et les *siennes*, féminin.

Quand ils ont rapport à plusieurs personnes, c'est à la première personne, le *nôtre*, la *nôtre*, les *nôtres*; à la seconde, le *vôtre*, la *vôtre*, les *vôtres*; à la troisième, le *leur*, la *leur*, les *leurs*.

(D'Olivet, page 172.)

Ces pronoms doivent toujours se rapporter à un nom exprimé auparavant.

REMARQUE. —On manque souvent à cette règle dans la correspondance entre négociants. Rien de plus ordinaire que de leur voir commencer la réponse à une lettre par cette phrase barbare : *J'ai reçu la* VÔTRE *en date de*, etc.; il faut dire : *J'ai reçu* VOTRE LETTRE *en date de*, etc. (Lévizac, page 336, t. I.)

Quand le *mien*, le *tien*, le *sien*, le *nôtre*, le *vôtre*, le *leur* tiennent lieu de la personne, ils ne peuvent pas se rapporter à des substantifs de choses, tels que *âme*, *esprit*, *plume*, *épée*, etc. On dit, en parlant d'un excellent écrivain : *Il n'y a pas de meilleure plume que* LUI, et non pas *que la sienne*, ce qui ferait un autre sens.

On dit encore, en parlant d'un homme qui excelle à faire des armes : *Il n'y a pas de meilleure épée que* LUI; si l'on disait : *Il n'y a pas de meilleure épée que la sienne, que celle de monsieur*, cela signifierait que son épée est de la meilleure trempe.

(Le P. Bouhours, page 516. — Wailly, page 180.)

Pour les mots *âme, esprit*, nous croyons que la prohibition est peu nécessaire. *Je ne connais pas de plus belle âme que lui* ou *que la sienne*; *d'esprit plus élevé que lui* ou *que le sien* : ces phrases indiquent le même sens, et par conséquent elles peuvent s'employer également. A. L.

Mais toutes les fois que ces pronoms possessifs peuvent se rapporter à un nom pris dans une signification définie; ou, ce qui est la même chose, toutes les fois qu'un nom est employé avec l'article ou avec quelque équivalent, on doit faire usage des pronoms possessifs, préférablement au pronom personnel correspondant. On doit donc dire : *C'est* LE SENTIMENT *de mon frère et* LE MIEN, plutôt que *c'est le sentiment de mon frère et* DE MOI. (Lévizac, page 337, t. I.)

Quoique le pronom possessif ne se mette jamais sans l'article, et ne se joigne point à un substantif, il arrive cependant que dans le style familier on l'emploie quelquefois devant un substantif avec le mot *un*, comme *un mien frère, un mien parent*, *un sien ami*. Quelquefois encore sans l'article et sans le mot *un*, on le place après le substantif : *Cette découverte est mienne; ces biens-là peuvent devenir tiens*. Mais ce sont là des exceptions rares. A. L.

Il n'y a nulle difficulté sur l'emploi des quatre pronoms posses-

sifs qui servent aux deux premières personnes ; car le *mien*, le *tien*, le *nôtre*, le *vôtre*, avec leur féminin et leur pluriel, se disent des personnes et des choses ; comme : *Votre père et* LE MIEN *étaient amis; la maison qui touche à* LA MIENNE; *c'est votre avantage et* LE NÔTRE; *je soumets mon opinion à* LA VÔTRE.

Le sien et *le leur*, avec leur féminin et leur pluriel, se disent également de tout ce qui appartient aux personnes : « Ce n'est pas « votre avis, c'est *le sien.* » — « Ce n'est pas mon affaire, c'est *la* « *sienne.* » — « C'est votre avantage et *le leur.* »

« En tâchant d'usurper vos avantages, elles abandonnent *les* « *leurs.* » (J.-J. Rousseau, *Emile*, liv. III, ch. 19.)

Mais à l'égard des animaux et des choses, les pronoms possessifs *le sien* et *la sienne* ne peuvent s'employer que dans les mêmes occasions où l'on emploie les adjectifs pronominaux *son* et *sa*. Alors on dira fort bien de deux fleuves que *l'un a sa source dans les Alpes, et l'autre a* LA SIENNE *dans les Pyrénées ;* que *l'un a son embouchure dans la mer Noire, et l'autre a* LA SIENNE *dans l'Océan ;* parce qu'en parlant d'une rivière, d'un fleuve, on dira *sa source, son embouchure*. Par la même raison, on dira également de deux chevaux que *l'un a déjà mangé son avoine, et que l'autre n'a pas mangé* LA SIENNE.

Mais après avoir parlé de la bonté des fruits d'un arbre, on ne dira pas que LES SIENS *sont meilleurs que ceux d'un autre ;* parce qu'on ne dit pas d'un arbre que SES *fruits sont excellents*, mais que *les fruits* EN *sont excellents.*

Comme cette règle de syntaxe sera suffisamment établie au pronom *en*, on y renvoie le lecteur. (Regnier-Desmarais, p. 261. — Wailly, p. 187.)

Ce qu'il y a de plus à remarquer relativement à ces pronoms possessifs, c'est qu'ils font les fonctions de substantifs en deux occasions différentes, où, à proprement parler, ils cessent d'être pronoms, puisqu'ils ont par eux-mêmes un sens qui leur est propre. La première est quand on dit *le mien, le tien, le sien*, pour signifier ce qui appartient à chacun : « Le *tien* et le *mien* sont la source de toutes « les divisions et de toutes les querelles. »

Et le *mien* et le *tien*, deux frères pointilleux,
Par son ordre amenant les procès et la guerre.

(Boileau, *Sat. XI.*)

Cependant l'usage de cette signification est tellement renfermé dans ces mots *mien, tien, sien*, qu'elle ne passe ni à leur féminin ni à leur pluriel. (Mêmes autorités.)

L'autre occasion où les pronoms possessifs sont employés substantivement les embrasse tous, à la vérité, mais seulement au masculin et au pluriel; *les miens, les tiens, les siens, les nôtres, les vôtres, les leurs*, qui se disent des personnes à qui l'on est attaché par le sang, par l'amitié ou par quelque sorte de dépendance. Alors on dit : MOI et *les* MIENS, TOI et *les tiens*, LUI et *les siens*, NOUS et *les nôtres*, VOUS et *les vôtres*, EUX et *les leurs;* pour dire les parents, les amis, les adhérents des uns et des autres; et ce n'est que de cette manière qu'on peut employer, en ce sens, *les tiens, les miens*, etc., le pronom personnel devant toujours précéder le pronom possessif, qui, sans cela, n'aurait plus la même signification. (Mêmes autorités.)

Cette assertion est trop exclusive, et quand le sens ne peut être douteux, il n'est pas indispensable que le pronom personnel précède ou même accompagne le pronom possessif. A l'appui de cette opinion, la *Grammaire nationale* apporte plusieurs exemples. Un seul peut suffire : « Le dieu lui répondit : *les tiens* cesseront de régner quand un étranger entrera dans ton île. » (Fénelon.) L'Académie n'exige pas non plus le rapprochement; elle dit : *voilà un des tiens.* A. L.

Nôtre, vôtre, précédés d'un article, prennent un accent circonflexe; alors l'*o* est long. (Le *Dict. de l'Académ.*)

Parce qu'un fort grand bien s'est venu joindre *au vôtre*
A peine à nos discours répondez-vous un mot:
Quand on est plus riche qu'un autre,
A-t-on droit d'en être plus sot? (Voltaire, *le Dimanche*.)

Je dis du bien de toi,
Tu dis du mal de moi;
Damon, quel malheur est le *nôtre!*
On ne nous croit ni l'un ni l'autre.

Nous devons nous prêter aux faiblesses des autres (274),
Leur passer leurs défauts, comme ils passent les *nôtres*.
(Regnard, *les Ménechmes*, act. I, sc. 2.)

« En plaignant les autres, nous nous consolons nous-mêmes : en « partageant leurs malheurs, nous sentons moins *les nôtres.* »
(Le Tourneur, trad. d'*Young*, 1re nuit.)

ARTICLE III.

DES ADJECTIFS PRONOMINAUX POSSESSIFS.

On appelle ainsi certains mots qui qualifient, ou, pour parler plus

(274) Voyez, plus bas, ce que nous disons sur l'emploi du pronom *autre*.

exactement, qui déterminent le nom auquel ils sont joints, en y ajoutant une idée de possession.

Ces adjectifs pronominaux sont :

M. S.	F. S.	Pluriel des deux genres.
Mon.	ma.	mes.
Ton.	ta.	tes
Son.	sa.	ses
Notre.	notre.	nos
Votre.	votre.	vos.
Leur.	leur.	leurs.

Ces adjectifs donnent lieu à plusieurs observations importantes.

§ I.

MON, MA, MES.

Mon est pour le masculin singulier; ***ma*** pour le féminin singulier; et ***mes*** pour le pluriel des deux genres.

Lorsqu'un nom féminin, soit substantif, soit adjectif, commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, et qu'il suit immédiatement ce pronom, on met *mon* au lieu de *ma*, afin d'éviter l'hiatus qui résulterait de la rencontre des deux voyelles : on dit *mon âme*, *mon épée*, *mon aimable amie*, et non pas *ma âme*, *ma épée*, *ma aimable amie*; et avant un *h* aspiré, *ma* au féminin, *ma hache*, *ma harangue*.

(Th. Corneille, *sur la* 320e *Rem. de Vaugelas*. — L'Académie, page 344 de ses *Observ.* et son *Dict.*)

On met l'article, et non pas l'adjectif pronominal possessif, avant un nom en régime, quand un des pronoms personnels, sujet ou régime, comme *je*, *tu*, *il*, *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, y supplée suffisamment, ou que les circonstances ôtent toute équivoque. Ainsi, au lieu de dire : *J'ai mal à* MA *tête*, *il a reçu un coup de feu à* SON *bras*; on dit : *J'ai mal à* LA *tête*, *il a reçu un coup de feu* AU *bras*.

Dans ces phrases, les pronoms personnels *je*, *il* indiquent d'une manière claire le sens qu'on a en vue; alors il n'y a pas d'équivoque à craindre.

Mais si le pronom personnel n'ôte pas l'équivoque, on doit joindr alors l'adjectif pronominal possessif au nom, comme : *Je vois qu* MA *jambe s'enfle*. Et si l'on s'exprime ainsi, c'est parce qu'on peu. voir s'enfler la jambe d'un autre aussi bien que la sienne. C'est encore pour cette raison que l'on dit : *Elle lui donna* SA *main à baiser*; — *il a donné hardiment* SON *bras au chirurgien*; — *il perd tout* SON *sang*; car dans ces phrases il n'y a que les adjectifs possessifs qui

indiquent d'une manière positive qu'on parle de sa main, de son bras, de son sang; et non de la main, du bras et du sang d'un autre. (Le P. Buffier, n° 705. — Regnier-Desmarais, page 260. — Wailly, page 189.)

Les verbes qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne ôtent communément toute équivoque; et quand je dis : JE ME *suis blessé* A LA MAIN, il est évident que je parle de ma main; alors l'emploi de l'adjectif possessif serait une faute.

(Lévizac, page 330, tome I. — Wailly, page 189.)

Cependant l'usage autorise à dire : *Je me suis tenu toute la journée* SUR MES JAMBES; —*je l'ai vu* DE MES PROPRES YEUX; —*je l'ai entendu* DE MES PROPRES OREILLES.

(Les *Décisions de l'Académie*, page 38, et son *Dictionn.* — Dumarsais, page 93, tome I, et Wailly, page 353)

Voyez ce que nous disons sur les pléonasmes.

Les adjectifs pronominaux possessifs se remplacent par l'article avant les noms qui doivent être suivis de *qui*, *que*, *dont*, et d'un pronom de la même personne que ces adjectifs possessifs. Ainsi, au lieu de dire : *J'ai reçu* VOTRE *lettre* QUE *vous m'avez écrite*; — *tenez* VOS *promesses* QUE *vous m'avez faites*; il faut dire : *J'ai reçu* LA *lettre* QUE *vous m'avez écrite*; *tenez* LES *promesses* QUE *vous m'avez faites*.

(Wailly, page 187. — Lévizac, page 331, tome I.)

Les adjectifs pronominaux possessifs se répètent : 1° avant chaque substantif; on doit dire : MON *père et* MA *mère sont venus*; MON *père*, MA *mère*, MES *frères et* MES *sœurs ont été en butte à la plus affreuse calomnie*; et non pas, *mes père et mère sont venus*; *mes père et mère, mes frères et sœurs ont été en butte*, etc.

(Vaugelas, 513e *Remarque*. — Le P. Buffier, n° 1027. — Wailly, page 189, et Lévizac, page 333, tome I.)

2° Ils se répètent avant les adjectifs qui ne qualifient pas un seul et même substantif : « Je lui ai montré *mes* beaux et *mes* vilains « habits. » (Mêmes autorités.)

Cette phrase équivaut à celle-ci : *Je lui ai montré* MES *beaux habits et* MES *vilains habits*. Or, puisqu'il y a un substantif sous-entendu, il faut bien l'indiquer et le déterminer; cela ne peut se faire qu'en répétant le déterminatif *mes*.

Cependant l'Académie elle-même semble permettre de déroger à cette règle quand elle dit : « Chacun sera jugé selon *ses bonnes ou mauvaises œuvres*. » Il est bien vrai que le sens ne laisse point de doute ici; néanmoins nous croyons que la répétition est beaucoup plus correcte. A. L.

3° Mais les adjectifs possessifs ne se répètent pas, quand les adjectifs qui les accompagnent qualifient le même substantif : MES

beaux et riches habits. En effet, les mêmes habits peuvent être tout à la fois *beaux* et *riches*.

Remarque. — Lamothe-Levayer pense que l'on a tort de bannir cette phrase, ***mes père et mère***, et que c'est une propriété de notre langue qu'il faut conserver. La raison qu'il en donne est qu'elle s'emploie où l'on dirait autrement ***mes parents***, et où l'on veut unir les deux auteurs de notre être, sans les considérer séparément, ce qu'il trouve significatif et élégant; comme : ***Il a maltraité*** MES ***père et mère***, MES ***père et mère sont morts***.

Chapelain et Th. Corneille ne sont pas de cet avis; ils trouvent ***mes père et mère*** une phrase de palais, un style de pratique extrêmement incorrect. — Enfin, quoique cette manière de s'exprimer soit dans la bouche de beaucoup de monde, bien certainement elle est contraire aux principes de la langue et condamnée, comme on vient de le voir, par le P. Buffier, par Vaugelas, par Wailly, par les Grammairiens modernes, et enfin par l'Académie.

Voyez, page 211 et suivantes, ce que nous disons sur la répétition de l'*article*.

§ II.
TON, TA, TES.

La syntaxe de ces adjectifs pronominaux est celle des adjectifs pronominaux ***mon, ma, mes.***

§ III.
SON, SA, SES.

Ces adjectifs pronominaux possessifs, comme ceux que nous venons de voir, se mettent toujours avant le substantif. Le premier est du genre masculin au singulier, ***son père, son honneur;*** le second est du genre féminin au singulier, ***sa sœur, sa hardiesse;*** le troisième est de tout genre au pluriel, ***ses biens, ses honneurs.***

Quoique l'adjectif pronominal ***son*** soit de sa nature masculin, il tient lieu du féminin, lorsque le mot qui suit commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, comme ***son amitié, son habitude.***

(Th. Corneille, *sur la 22e Remarque de Vaugelas.* — Marmontel, page 207. — Le *Dict. de l'Académie.*)

Les adjectifs possessifs *son*, *sa*, *ses* ont rapport à des personnes ou à des choses personnifiées, ou ils ont simplement rapport à des choses.

S'ils ont rapport à des personnes ou à des choses personnifiées, nulle difficulté, il faut les employer; mais s'ils ont rapport à des

choses non personnifiées, l'usage varie, et c'est au pronom *en*, dont nous parlerons dans un instant, qu'on trouvera la règle qu'il faut suivre. (Le P. Bouhours, page 157, de ses *Rem. nouv.*)

Il en est des adjectifs pronominaux possessifs *son, sa, ses*, comme des adjectifs possessifs *mon, ma, mes;* ils suivent la même loi, quant à leur répétition; ainsi il faut dire : SON *père et* SA *mère sont estimables.* — *Je connais* SES *grands et* SES *petits appartements;* SES *beaux et* SES *vilains habits.* — *Il faut honorer* SON *père et* SA *mère.*

Mais aussi l'on dira : *Je ne saurais m'empêcher de parler de* SES *grandes et mémorables actions*, et non pas *de* SES *grandes et de* SES *mémorables actions.*

Voyez ce que nous disons sur la répétition de l'*article*, page 211, et sur l'emploi du pronom *en.*

§ IV.

NOTRE, VOTRE, NOS, VOS.

Notre, *votre*, adjectifs pronominaux possessifs des deux genres, font au pluriel *nos*, *vos*, et ils sont toujours joints à un substantif, comme : *notre frère, notre sœur*, *votre oncle*, *votre tante*, *nos frères*, *nos sœurs*; *vos oncles*, *vos tantes.*

Quand, par politesse, on emploie *vous* au lieu de *tu*, quoiqu'on ne parle qu'à une seule personne, on fait usage alors de l'adjectif possessif correspondant *votre*, et non pas de l'adjectif *ton;* on dira donc : « Vous êtes trop occupé de *votre* fortune, et vous ne l'êtes pas « assez de *votre* salut. » (Lévizac, page 328, tome I, et le *Dictionn. de l'Académ.*)

Notre, *votre*, joints à un substantif, ne prennent point l'accent circonflexe, et l'*o* est bref : *notre livre*, *votre livre.*

« La certitude de l'existence de Dieu est *notre* premier besoin. »
(Voltaire, lettre à M. Kœnig, 7e vol. des OEuvres, page 463.)
(Mêmes autorités.)

§ V.

LEUR.

Leur, adjectif pronominal possessif des deux genres, s'écrit au singulier *leur* et au pluriel *leurs*. Cet adjectif signifie d'*eux*, d'*elles*, et est ordinairement relatif aux personnes : *Les enfants doivent le respect à leurs maîtres.*

... Il est bien dur pour un cœur magnanime
D'attendre des secours de ceux qu'on mésestime :
Leurs refus sont affreux, *leurs* bienfaits font rougir.
(Voltaire, *Zaïre*, act. II, sc. 1.)

Il se dit aussi quelquefois des animaux et des plantes, même des choses inanimées : « Les bêtes avec *leur* seul instinct sont quelquefois « plus sages que l'homme avec sa raison. » — « Mes orangers ont « perdu toutes *leurs* feuilles. » — « La fonte des neiges a fait sortir « les rivières de *leurs* lits. »

(Girard, page 293, tome I. — D'Olivet, page 164. — Restaut, Wailly, etc.)

Leur, pronom personnel, se joint, comme nous l'avons dit page 334, toujours à un verbe, et ne prend, à cause de la forme particulière qu'il a au pluriel, jamais le *s* final, signe ordinaire de ce nombre; au lieu que *leur*, adjectif pronominal possessif, est toujours joint à un substantif qu'il modifie, et avec lequel il s'accorde.

Quant à l'emploi de cet *adjectif possessif*; quant à sa suppression avant les noms qui doivent être suivis de *qui*, *que*, et d'un pronom de la même personne que l'adjectif *leur*; enfin, quant à sa répétition, la syntaxe des *adjectifs* possesifs *mon*, *ma*, *mes*, *son*, *sa*, *ses* lui est applicable.

Avant de passer à un autre pronom, nous croyons devoir parler d'une locution qui se présente très fréquemment, et sur laquelle on pourrait avoir quelque incertitude; doit-on dire : *Tous les maris étaient au bal avec* LEURS FEMMES, ou *avec* LEUR FEMME? Examinons : chaque mari en particulier n'avait que sa femme, il est vrai; mais tous les maris considérés ensemble comme formant un seul tout étaient au bal avec plusieurs femmes; or, dans la proposition précitée, on les envisage tous à la fois, pour leur donner une attribution commune.

L'adjectif possessif *leur* doit donc être orthographié de manière à attester son rapport avec plusieurs pris collectivement, et non pas avec des unités prises distributivement, puisque la proposition offre un sens collectif, mais non distributif. En conséquence on doit dire : « Tous les maris étaient au bal avec *leurs* femmes. » — « Ces dames « attendent *leurs* voitures. » — « Je vous ai dit un mot sur Aristide « et sur Epaminondas, mais je vous ferai connaître *leurs* vies. »

Si l'on disait : *Tous les maris étaient au bal avec* LEUR *femme*, on croirait que les maris n'avaient qu'une femme pour eux tous.

Ces dames attendent LEUR *voiture*, on croirait qu'elles attendent une voiture pour plusieurs; et ainsi des autres phrases.

Cette solution, donnée par M. Boinvilliers, se trouve confirmée par l'exemple de nombre d'écrivains.

Racine a dit :

Lorsque d'un saint respect tous les Persans touchés
N'osent lever *leurs* fronts à la terre attachés.

(*Esther*, act. II, sc. 1.)

Regnard, dans *Démocrite* (act. I, sc. 1) :

> Et je suis convaincu que nombre de maris
> Voudraient de *leurs* moitiés se voir loin à ce prix.

Marmontel, dans le conte de *la Veillée* : « Ma fille, votre modestie, « les tendres soins que vous rendez à vos parents font souhaiter à « toutes les mères de vous donner pour épouse à *leurs* fils. »

Fénelon, dans *Télémaque*, parlant de deux pigeons : « *Leurs* cœurs « étaient tendres, le plumage de *leurs* cous était changeant. »

La Harpe (*Cours de littér.*, t. II, p. 135) : « Voyons dans quelles « circonstances l'un et l'autre peignirent les mœurs, et ce qui con- « stitue la différence de *leurs* caractères. »

J.-J. Rousseau : « L'aigreur et l'opiniâtreté des femmes ne font « qu'augmenter *leurs* maux et les mauvais procédés de *leurs* ma- « ris. »

M. de Châteaubriand : « Les mots de morale et d'humanité sont « sans cesse dans *leurs* bouches. »

Cette même solution se trouve ensuite appuyée de l'autorité de M. Lemare, dont l'opinion sur la question qui nous occupe est si clairement exprimée, que nous croyons ne pas devoir en priver nos lecteurs.

Leur, *leurs*, dit ce Grammairien (page 42 de son *Cours analytique*), est un adjectif qui, ainsi que tous les autres, reçoit la loi et jamais ne la fait. On doit dire :

Ces messieurs ont présenté *leur* offrande (c'était une pendule achetée en commun).	Ces messieurs ont présenté *leurs* offrandes (l'un des vers, un autre des roses).
Ces deux enfants (ils sont frères) ont perdu *leur* père.	Ces deux enfants (ils sont cousins) ont perdu *leurs* pères.
Ces deux hommes ont perdu *leur* honneur.	Ces deux hommes ont perdu *leurs* femmes, *leurs* chapeaux.
Ces deux charrettes perdront *leur* maître (elles n'en ont qu'un).	Ces deux charrettes perdront *leurs* essieux.
J'ai envoyé ces deux lettres à *leur* adresse (à M. Lucas).	J'ai envoyé ces lettres à *leurs* adresses (à Lyon, à Nantes).

Dans la première colonne, *offrande*, *père*, *honneur*, *maître*, *adresse*, et l'adjectif possessif *leur* sont au singulier, parce qu'en effet il n'y a qu'une *offrande*, qu'un *père*, etc.; dans la seconde, *offrandes*, *pères*, *femmes*, *chapeaux*, *essieux*, *adresses*, et l'adjectif possessif *leurs* sont au pluriel, parce qu'il y a plusieurs *offrandes*, plusieurs *pères*, etc., quoiqu'en effet chaque monsieur n'ait

fait qu'une offrande; que chaque cousin n'ait qu'un père; que chaque homme n'ait qu'une femme, qu'un chapeau; chaque charrette qu'un essieu; chaque lettre qu'une adresse.

Au surplus, comme le fait fort bien observer M. Boinvilliers, si l'on craint l'équivoque dans ces sortes de locutions, on peut avoir recours au sens distributif, et employer le pronom indéfini *chacun*, et dire par exemple : *Tous les maris étaient au bal*, CHACUN *avec sa femme*.—Voyez, plus bas, ce que nous disons sur le pronom *chacun*.

Remarque. — L'adjectif possessif *leur* peut être employé au singulier, comme *notre* et *votre*, quand il est joint à un de ces substantifs abstraits qui n'ont pas de pluriel. Exemples : « Nous devons ap-« prouver *leur conduite*. » — « Messieurs, il faut prendre *votre par-« ti*. » — « Mes lettres sont arrivées à *leur destination*. » — « Je ne « puis qu'admirer *leur bravoure* et gémir sur *leur destinée*. »

ARTICLE IV.

DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS

Ces pronoms servent à démontrer, à indiquer les personnes ou les choses qu'ils représentent

Ce sont :

Ce, celui, celle, celui-ci, celle ci, celui-là, celle-là, ceci, cela, ceux, celles, ceux-ci, celles-ci, ceux-là, celles-là.

I.

Ce, pronom démonstratif, se distingue de CE, adjectif pronominal démonstratif, dont nous parlerons bientôt, en ce que lorsqu'il est pronom démonstratif, il est toujours joint au verbe *être*, ou suivi de *qui* ou de *que* relatif, et alors il est sujet ou régime; au lieu que quand il est adjectif pronominal démonstratif, il accompagne toujours un substantif dont il détermine la signification. Ainsi dans ces phrases : « *Ce* qui me plaît, *c'est* sa modestie; » (LÉVIZAC.) « *C'est* « un poids bien pesant qu'un grand nom à soutenir; » (MONTESQUIEU, *Arsace et Isménie*, p. 21.), CE est pronom démonstratif; et il est adjectif pronominal démonstratif dans cette autre : CE *discours est éloquent*.

L'Académie reconnaît cette différence entre le pronom démonstratif et l'adjectif pronominal. Mais les auteurs de la *Grammaire nationale* s'emportent contre cette doctrine qu'ils appellent absurde, ne voulant pas qu'un mot puisse être tour à tour

adjectif, lorsqu'il est suivi de son substantif, et *pronom*, quand il est employé seul : « Comme si un mot, disent-ils, pouvait changer de nature en changeant d'emploi ! » Cependant ils ont eux-mêmes reconnu, par exemple, que *tout* est adjectif dans : *tout le monde*, et adverbe dans : *tout aussi dangereuses*, et autres variations semblables. Rien ne s'oppose donc à ce qu'on adopte cette juste distinction. Mais nous ferons observer que le pronom démonstratif n'est pas indispensablement joint au verbe *être* ou suivi d'un relatif. Ainsi l'on dit : *ce me semble ; pour ce faire ; et ce, pour vous dire ; quand ce vint à payer ; sur ce*, etc. On l'emploie familièrement aussi avec le verbe *dire : ce dit-il, ce dit-on, ce dis-tu*. L'emploi de ce pronom est dans notre langue la locution la plus rapprochée du genre *neutre* que nos Grammairiens ne reconnaissent pas. En effet, elle est presque partout calquée sur le neutre des langues anciennes : ID *mihi videtur*, CE *me semble* ; HOC *ut faciam*, *pour* CE *faire* ; καὶ ταυτὰ ὡς, *et* CE *pour*, etc., etc. N'oublions pas ce rapport qui peut servir à expliquer quelques particularités de ce mot. A. L.

Lorsque *ce* n'est pas joint à un nom, il répond aux deux nombres et aux deux genres : « De toutes les vertus celle qui se fait le plus admirer, *c'est* la force de l'âme ; le plus respecter, *c'est* la justice ; le plus chérir, *c'est* l'humanité. »

Ce n'est pas un portrait, une image semblable,
C'est un amant, un fils, un père véritable.

(Boileau, *Art poétique*, chant III.)

Celui que vous voyez, vainqueur de Polyphonte,
C'est le fils de vos rois, *c'est* le sang de Cresphonte ;
C'est le mien, *c'est* le seul qui reste à ma douleur.

(Voltaire, *Mérope*, act. V, sc. 7.)

Ce sont les rois qui font les destins des mortels.

« *Ce* furent les Phéniciens qui, les premiers, inventèrent l'écriture. » (Bossuet.

« *Ce* furent les Français qui assiégèrent la place. »

(L'Académie. — Lévizac, page 302.)

Ce que nous venons de dire sur la valeur de ce pronom, imité du genre neutre, nous amène à penser qu'il a sa puissance propre, sa signification spéciale, et qu'il n'est pas juste de lui donner les deux genres et les deux nombres ; nous en verrons la preuve tout à l'heure. Pour nous, il signifie toujours : la chose en question, l'objet indiqué, l'idée affirmée. C'est donc toujours un singulier, et quoi qu'on en dise, un singulier *neutre* ; mais le neutre en français se confond avec le masculin. Ainsi dans cette phrase : *Ce furent les Phéniciens qui*, etc., nous regardons *ce* comme un attribut, et l'analyse nous donne : *les Phéniciens furent ce* (que j'affirme, c'est-à-dire ceux) *qui inventèrent l'écriture*. Ou bien, et cela revient toujours au même, on peut construire ainsi la phrase : *Les Phéniciens qui inventèrent l'écriture furent* réellement *ce* que j'énonce ; c'est-à-dire inventeurs de l'écriture. De toute façon, le pronom ici n'a qu'un genre (le neutre, ou, si l'on veut, le masculin) et qu'un nombre (le singulier). A. L.

Ce est souvent relatif à ce qui précède dans le discours, et alors il tient lieu de *il* ou de *elle*, et indique une personne dont on a déjà parlé; quand on dit : « Les enfants sont des liens qui retiennent les maris et les « femmes dans leur devoir, *ce* sont les fruits et les gages de leur ten- « dresse, c'est un intérêt commun qui les lie; » — « Les astronomes, « qui prétendent connaître la nature des étoiles fixes, assurent que *ce* « sont autant de soleils ; » *ce*, dans la première phrase, se rapporte à *enfants*, et dans la seconde, à *étoiles fixes*. (Restaut, p. 117.—Wailly, p. 210.)

Voilà le seul cas où *ce* puisse paraître un pluriel ; mais nous allons immédiatement trouver la preuve du contraire ; il faut donc chercher ici une autre explication. L'apposition et l'ellipse rendront sans doute raison de cette tournure : *Ce* (que j'affirme, ou bien, *ce* dont il s'agit, *les enfants*) *sont les fruits*, etc. Nous aimons cependant mieux encore ne rien ajouter, et ne voir là qu'une inversion, un gallicisme, propre à faire plus vivement ressortir le rapport des deux idées : *Les fruits de leur tendresse sont en effet ce* dont je parle, l'objet en question. Il en sera de même avec le sens partitif : *Ce sont des orateurs très éloquents.* Construisez (quelques-uns) *des orateurs très éloquents sont précisément ce*, l'objet dont je parle. N'oublions pas, du reste, qu'il est très difficile de rendre raison d'un idiotisme sans que l'explication altère ou détourne le sens. A. L.

Quelques Grammairiens pensent que ce ne serait pas une faute que d'employer *il* ou *elle* dans ces phrases ; mais la plupart sont d'avis que cet emploi serait moins élégant, moins conforme à l'usage, et moins dans le génie de notre langue.

Cependant si le verbe *être* n'était suivi que d'un adjectif ou d'un substantif pris adjectivement, il faudrait faire usage du pronom personnel *il* ou *elle*; comme : « Lisez Démosthène et Cicéron, *ils* sont « très éloquents. » — « J'ai vu le Louvre, *il* est magnifique, et digne « d'une grande nation. »

(Wailly, page 210. — Demandre, au mot *Pronom*, et le *Dict. crit.* de Féraud.)

Cette exception est, à nos yeux, une preuve évidente que *ce* ne remplace jamais *il* ou *elle*. En effet, s'il avait la valeur de *ils* dans *ce sont les fruits*, on devrait alors pouvoir dire *ce sont très éloquents*, puisque *ce* aurait la valeur d'un pronom pluriel. S'il avait les deux genres, il faudrait dire aussi, en parlant d'une femme, *c'est belle*, comme on dit : *on est jolie*. Mais au contraire, dans notre système, *ce*, n'étant jamais qu'un singulier neutre, ne peut pas remplacer un nom de personne, et ne s'accorde qu'avec un adjectif singulier. Il faut donc qu'il soit joint, comme attribut, à un substantif exprimé : *ce sont des orateurs très éloquents;* ou bien, pour l'employer comme sujet, il faut que le premier membre de phrase contienne un nom de chose, *les discours*, *les harangues*, et alors on pourra dire : *c'est très éloquent* Il y a donc ici une grande différence grammaticale entre ces deux tournures, *il est magnifique*, et *c'est magnifique*, quoique dans l'exemple cité on puisse employer l'une et l'autre. A. L.

Ce, n'étant pas joint à un nom, peut être relatif à ce qui suit dans

le discours, et alors il indique une personne ou une chose dont on va parler, comme quand on dit : « *C'est* acheter cher un repentir que « de se ruiner pour satisfaire une fantaisie » (l'Académie); on voit que *ce* se rapporte à ces mots, *de se ruiner*, etc. (Restaut et Wailly.)

« *C'est* être en mauvaise compagnie que de se trouver livré à soi-« même, quand on ne sait ni s'occuper ni s'amuser de lectures. »

(Madame du Deffant.)

Dans plusieurs occasions où *ce* est relatif à ce qui suit dans le discours, il n'y est souvent employé que par élégance, et pour donner plus de force, de variété et de grâce à l'expression; quand je dis : CE *fut l'envie qui occasionna le premier meurtre dans le monde;* c'est au fond comme si je disais : *l'envie occasionna le premier meurtre dans le monde.* Cependant il y a dans la première phrase une certaine énergie d'affirmation qui ne se trouve pas dans l'autre.

De même si je dis : « *Ce* qui me révolte le plus, c'est de voir les « hommes puissants abuser de leur autorité; » ou : « *Ce* dont je suis « fâché, c'est que les hommes oublient trop leur première condi-« tion; » la répétition du pronom *ce*, dans ces sortes de phrases, rend certainement l'expression plus énergique.

(Th. Corneille, *sur la* 261e *Remarque de Vaugelas.* — M. Boinvilliers, page 151, et les autorités ci-dessus citées.)

Ce forme aussi divers gallicismes propres à réveiller l'attention, par le piquant qu'ils répandent dans le discours; comme : « C'est « obliger tout le monde que *de* rendre service à un honnête homme. »

(*Pensée* de Publ. Syrus.)

C'est créer les talents que *de* les mettre en place. (Voltaire.)

..... *C'est* imiter les dieux,
Que *de* remplir son cœur du soin des malheureux.
(Crébillon, *Atrée et Thyeste,* act. IV, sc. 1.)

Observez que l'omission du *de* dans ces phrases serait une faute; on doit le considérer comme une particule explétive commandée par l'euphonie, et que l'usage exige.

(Le P. Buffier, nos 366 et 321. — Vaugelas, page 461 de ses *Rem. nouv.*, tome II.— Féraud, *Dict. crit.* — Marmontel, page 309.)

Au lieu de voir dans le mot *de* une particule explétive et euphonique, on doit y voir au contraire un terme de rapport qui lie étroitement la proposition subordonnée à la proposition principale; en effet, ce mot ainsi placé devant l'infinitif semble indiquer un complément. (Voyez ce que nous avons déjà dit page 277.) Voilà pourquoi on ne peut jamais l'omettre, tandis que l'omission du *que* est alors permise formellement par l'Académie. Elle dit : *c'est se moquer d'en user ainsi. C'est une belle chose de garder le secret.* Néanmoins *que* redevient nécessaire quand *de* disparaît, c'est-à-dire, avec les substantifs : « *Ce sont* des qualités nécessaires pour

régner *que* la douceur et la fermeté. » Ainsi donc, dans ces phrases, *que* n'a qu'une valeur explicative ; c'est une sorte de conjonction équivalente à la locution *c'est-à-dire*. De là, nous arrivons à cette analyse : « C'est un défaut *que* la médisance ; » *ce* (la chose en question) *est un défaut*, c'est-à-dire, *la médisance*. Toutefois on peut encore ici chercher l'analyse dans les mots mêmes de la phrase sans y rien changer, et l'on trouve : *ce* (que j'affirme) *est que la médisance* est *un défaut*. Et alors le verbe *est* n'est exprimé qu'une fois par suite de la tournure qui ne demande qu'un seul rapport. Nous sommes prêts à reconnaître pourtant que toutes ces explications ont quelque chose d'incertain ; mais nous exposons ce que nous avons trouvé de mieux. Voici comment les auteurs de la *Grammaire nationale* présentent l'analyse de ce vers de Boileau :

C'est un méchant métier que celui de médire :

« *Ce* (métier) *que* (je vais désigner, c'est-à-dire) *celui de médire, est un méchant métier*. » Il nous paraît impossible de regarder dans ces phrases le mot *que* comme un relatif régi par un verbe inconnu, et d'accoupler les mots de cette étrange façon, *ce que celui de médire*. Nous suivons du moins une marche plus simple : *ce* (la chose en question) *est un méchant métier*, c'est-à-dire, *celui de médire ;* ou bien : la chose en question *est que* le métier *de médire est un méchant métier*. Voilà notre conjecture ; de plus savants jugeront. A. L.

Enfin, quelquefois *ce* est mis pour le mot général *chose*, dont la signification est restreinte et déterminée par les mots qui le suivent; comme dans cet exemple : *On ne doit s'appliquer qu'à* CE *qui peut être utile*, c'est-à-dire, *à la chose* ou *aux choses qui peuvent être utiles*, etc.

(Th. Corneille, *sur la* 261[e] *Remarque de Vaugelas*. — Restaut, pages 117 et 268. Wailly, page 206.)

Le pronom *ce* avant le verbe *être*, étant susceptible de beaucoup de règles, demande un examen particulier.

PREMIÈRE RÈGLE. — Le verbe *être* précédé immédiatement du pronom *ce*, et uni à un pluriel par une préposition, se met toujours au singulier.

Cruel ! *c'est* à ces dieux que vous sacrifiez.
(Racine, *Iphigénie*, act. IV, sc. 4.)

« *C'est* des contraires que résulte l'harmonie du monde. »
(Bernardin de Saint-Pierre.)

Le motif de cette règle est que dans ces deux phrases et dans celles qui sont analogues il y a inversion; de telle sorte que la préposition et le substantif pluriel mis à la suite du verbe *être* appartiennent à un verbe qui est après : dans la première phrase, c'est *sacrifiez ;* et dans la seconde, c'est *résulte*. En effet, la décomposition donne : *sacrifiez à ces dieux, — l'harmonie résulte des contraires*. *Ce* se rapporte à la préposition qui suit le verbe *être ;* il est par consé-

quent du nombre singulier, et oblige le verbe *être* à prendre ce nombre. (M. Chapsal.)

Cette explication nous paraît peu nette; et nous ne comprenons pas comment *ce* peut avoir rapport à une préposition. Notre méthode d'analyse a du moins ici le mérite de la simplicité : *ce* (que j'affirme) *est que vous sacrifiez à ces dieux*. Voilà pour la liaison grammaticale; mais l'inversion *c'est à ces dieux* présente plus vivement l'idée, la met en relief et en marque tout de suite le rapport. A. L.

SECONDE RÈGLE. — *Ce* devant le verbe *être* demande que ce verbe soit au singulier, excepté quand il est suivi de la troisième personne du pluriel. Ainsi l'on dira avec le verbe *être* au singulier : « *C'est* le « nombre du peuple et l'abondance des aliments qui font la force « et la vraie richesse d'un royaume. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. XXII.)

« Dans les ouvrages de l'art, *c'est* le travail et l'achèvement que « l'on considère, au lieu que dans les ouvrages de la nature *c'est* le « sublime et le prodigieux. » (Boileau, *Traité du Sublime*, chap. XXX.)

Ce n'est plus le jouet d'une flamme servile;
C'est Pyrrhus, *c'est* le fils et le rival d'Achille.
(Racine, *Andromaque*, act. II, sc. 5.)

« *Ce sera* nous tous qui nous ressentirons de sa bonté. » — « *C'est* « vous tous qui faites des vœux pour lui. » — « *C'est* vous qui êtes « chéris. » — « *C'était* nous qui étions malheureux. »

Mais on dira, en mettant le verbe au pluriel : « *Ce sont* les ingrats, « les menteurs, les flatteurs qui ont loué le vice. » (Fénelon, *Télém.*, liv. XVIII.) — « *Ce sont* les ouvrages médiocres qu'il faut abréger. » (Vauvenargues.)

« *Ce* ne *sont* ni les arts ni les métiers qui peuvent dégrader « l'homme, *ce sont* les vices. » (Bernardin de Saint-Pierre.)

« *Ce sont* eux qui lui montreront de quoi il peut s'applaudir. » — « *C'étaient* eux qui ordonnaient la cérémonie. » (L'Académie.)

Parce que, dans tous ces exemples, le verbe *être* est suivi d'une troisième personne du pluriel.

Néanmoins d'excellents auteurs font indifféremment rapporter le verbe *être* soit au substantif qui le suit, soit au pronom *ce*; Racine dit dans *Andromaque* :

Ce n'est pas les Troyens, *c'est* Hector qu'on poursuit.
(Act. I, sc. 2.)

Ce n'était plus ces jeux, ces festins et ces fêtes,
Où de myrte et de rose ils couronnaient leurs têtes.
(Voltaire, *la Henriade*, chant X.)

Boileau (*les Héros de roman*) : « Volontiers. Regardez-bien. Ne les « *sont-ce* pas là (vos tablettes)? » — « *Ce* les *sont* là elles-mêmes. »

Racine (*les Frères ennemis*, act. II, sc. 3. Polynice parlant du peuple) :

> Sa haine, ou son amour, *sont-ce* les premiers droits
> Qui font monter au trône ou descendre les rois ?

Chamfort (*Éloge de Molière*) : « *Ce sont* les résultats qui constituent la bonté des mœurs théâtrales, et la même pièce pourrait « présenter des mœurs odieuses et être d'une excellente moralité. »

D'Olivet : « Dites moi, *sont-ce* là des signes d'opulence ou d'indigence? »

Enfin l'Académie écrit elle-même dans son *Dictionnaire* : « *Est-ce* les Anglais que vous aimez? » — « Quand *ce serait* les Romains « qui auraient fait cela. »

Dans ces phrases, dit Condillac, le sujet du verbe est une idée vague que montre le mot *ce*, et que la suite du discours détermine. Si l'esprit se porte sur cette idée, nous disons au singulier, *c'est eux*; et nous disons au pluriel, *ce sont eux*, si l'esprit se porte sur le nom qui suit le verbe. Cependant il est vrai de dire que la majorité des écrivains emploient le pluriel.

De tous ces exemples il résulte que *ce* peut dans toutes ces tournures de phrases être employé comme sujet du verbe ; mais qu'avec un nom amenant la troisième personne plurielle, il est plus souvent mis en attribut. Nous retrouvons donc partout au pronom la valeur propre que nous lui avons assignée. A. L.

Mais une chose sur laquelle les Grammairiens et les écrivains sont bien d'accord, c'est que jamais *ce sont* ne peut régir le singulier.

Buffon, qui a dit (dans son *Hist. nat. de l'homme*) : « Les nègres « blancs sont des nègres dégénérés de leur race; *ce ne sont* pas *une* « *espèce* d'hommes particulière et constante, » devait donc dire : CE N'EST *pas une espèce d'hommes particulière et constante*, etc.

Nouvelle preuve que *ce* ne remplace jamais *ils*, pas plus devant un substantif que devant un adjectif (voy. p. 351); car on peut très bien dire *ils sont une espèce*. Mais ici le pronom n'est plus sujet, il devient attribut, et le verbe a pour sujet le nom qui suit; il doit donc s'accorder avec lui. Cela est si vrai que l'expression *ce sont* pourrait être suivie d'un singulier, pourvu que ce fût un nom collectif permettant de mettre le verbe au pluriel; par exemple : *ce sont la plupart* de vos amis qui le disent; *ce sont une infinité* de gens qui accourent; *ce furent beaucoup* de grands hommes qui pensèrent ainsi. Sur ce point il y a pour nous évidence. A. L.

REMARQUE. — Quand la phrase est interrogative, et que le verbe *être* employé au pluriel fait très mal, comme quand on dit : *furent-ce les Romains qui vainquirent?* c'est à l'écrivain de prendre un autre tour qui concilie ce qu'on doit à la grammaire avec ce qu'exigent l'oreille et l'usage.

TROISIÈME RÈGLE. — Après un nom ou un pronom précédé d'une préposition, et de *c'est, c'était*, etc., on doit faire usage de la conjonction *que :* « C'est *à* vous *que* je parle. »

> C'est à Rome, mes fils, *que* je prétends marcher.
> (Racine, *Mithr.*, act. III, sc. 1.)
> Ce n'est pas *de* cela *qu'il* s'agit aujourd'hui.
> (La Fontaine, liv. V, fab. 1.)
> (Regnier-Desmarais, page 377. — Domergue, page 62.)

Si l'on disait, par exemple, *c'est à vous à qui je parle*, la même préposition se trouverait deux fois dans la même phrase, quoiqu'il n'y ait qu'un seul rapport à indiquer. En effet, supprimez *c'est*, qui ne sert qu'à marquer d'une manière plus sensible la chose dont il s'agit, la phrase sera réduite à ces termes. *Je parle à vous, à qui...* La préposition *à* marque le rapport de *parler* avec *vous;* mais *à qui* n'est précédé d'aucun mot dont il puisse marquer le rapport; le sens est suspendu et la phrase incorrecte. Il faut donc *que*, et non *à qui*, puisqu'il ne s'agit que de lier une proposition avec une autre.

Voyez ce que nous disons encore sur ce sujet au régime *nom*, article XV, § 3.

Ici l'Académie nous paraît avoir commis une erreur. Elle range ce *que* dans l'article du pronom relatif, et dit qu'il s'emploie pour *de qui, à qui*. Mais évidemment le verbe *je parle* a son régime dans les mots *à vous*, il ne peut en avoir un second, et c'est pour cela qu'on ne peut pas mettre *à qui*. On ne peut donc pas davantage mettre *que* dans le même sens, puisque ce serait la même faute. Il ne faut plus alors qu'une liaison entre les deux verbes, et *que* remplit cette fonction ; mais seulement le régime du second verbe est rapproché du premier pour marquer un rapport plus direct : Analysez *ce* (la chose que j'affirme) *est que je parle à vous*. A. L.

REMARQUE. — Au lieu de la conjonction *que*, on pourrait employer un pronom relatif précédé d'une préposition, si *c'est, c'était* étaient suivis d'un substantif ou d'un pronom non précédé d'une préposition.

« C'est *vous*, mon cher Narbal, *pour qui* mon cœur s'attendrit. » (*Télémaque*, liv. III.) — « Vous avez fait de grandes choses, mais, « avouez la vérité, ce n'est guère *vous par qui* elles ont été faites. » (*Télémaque*, liv. XXII.) Ces tours de phrases seraient aussi corrects que ceux-ci : « C'est *pour vous que* mon cœur s'attendrit. » — « Ce « n'est guère *par vous qu'*elles ont été faites. » (Caminade, page 130.)

En changeant la construction de la phrase, on change le régime. A. L.

QUATRIÈME RÈGLE. — *Ce*, joint à un des pronoms relatifs *qui, que, dont*, etc., et à la tête d'une phrase, forme avec le pronom relatif et le verbe suivant le sujet d'une autre phrase dont le verbe est pres-

que toujours *être*; or *être* peut être suivi ou d'un verbe, ou d'un adjectif, ou d'un substantif.

1° Quand le verbe *être* est suivi d'un *verbe*, on répète le pronom *ce* : CE *que je crains, c'est d'être surpris.* (Le P. Buffier, nº 465.)

L'emploi du pronom *ce*, dans le second membre de la phrase, devant un verbe est également nécessaire, lors même qu'il ne se trouve pas dans le premier membre. On dira donc avec Voltaire :

« Le véritable éloge d'un poëte, *c'est* qu'on retienne ses vers. »

« Le seul moyen d'obliger les hommes à dire du bien de nous, « *c'est* d'en faire. » (*Hist. de Charles XII*, disc. prél.)

(Le P. Buffier, nº 463. — L'Académie, page 288 de ses *Observations*.)

— Cependant, devant un infinitif, le pronom *ce* n'est point indispensable. MM. Bescherelle citent de nombreux exemples. Un seul nous suffira :

Le devoir le plus saint, la loi la plus chérie,
Est d'oublier la loi pour sauver la patrie. (Voltaire.)

Cette tournure dépend donc du goût de l'écrivain. A. L.

2° Suivi d'un adjectif, *ce* ne se répète pas : « *Ce* qu'on loue *est* « souvent blâmable. » — « *Ce* qui réussit *est* rarement condamné. » — « *Ce* qui est vrai *est* beau. »

Nous mettons ici les participes au rang des adjectifs.

(Le P. Buffier, nº 463. — Demandre, au mot *pronom*.)

3° Quand le verbe *être* est suivi d'un substantif du nombre *singulier*, on a la liberté de répéter ou de ne pas répéter le pronom *ce*, selon que l'oreille et le goût en décident : « Répandre des grâces *est*, « ou *c'est* le plus bel apanage de la souveraineté. »

(Voltaire, *Essai sur le Goût*.)

« La première qualité d'un roi *est*, ou *c'est* la fermeté. »

(Louis XIV.)

« L'enfer des femmes *est*, ou *c'est* la vieillesse. » (La Rochefoucauld.)

(Le P. Buffier, nº 463. — Demandre et Lévizac.)

Ces deux locutions cependant ont une valeur différente. Dans la seconde, on suspend en quelque sorte le sens de la phrase, et le mot *ce*, qui résume l'idée, rend l'affirmation plus vive et plus énergique. Il semble donc que la première partie de la phrase soit absolue et indépendante ; et nous adoptons volontiers l'analyse donnée par la *Grammaire nationale* qui dans cette phrase : « Son unique désir, *c'est* de charmer, » supplée d'abord *quant à son unique désir*, etc. Cette tournure pourrait s'appeler en grec ou en latin un nominatif absolu. Seulement nous ne voulons pas, comme les auteurs de la *Grammaire nationale*, admirer toutes les beautés contenues dans le mot *ce* : pour nous, ce petit mot *n'en dit* guère *plus qu'il n'est gros*.

A. L.

Mais la répétition du pronom *ce* est indispensable dans le cas où le verbe *être* est suivi d'un substantif du nombre pluriel ou d'un pronom personnel : « *Ce* qui m'attache le plus à la vie, *ce sont*

« mes enfants et ma femme. » (MARMONTEL.) — « *Ce* qui m'arrache « au sentiment qui m'accable, *c'est vous.* » (DEMANDRE.) — « *Ce* « qu'on souffre avec le moins de patience, *ce sont* les perfidies, « les trahisons, les noirceurs. » (TH. CORNEILLE.)

Remarquez dans tous ces exemples le pronom *ce* suivi d'un relatif, en tête de la phrase; et c'est d'après cela qu'il faut entendre la règle. La *Grammaire nationale* critique donc à tort M. Girault-Duvivier, en citant des exemples qui n'ont point de rapport à la question ainsi entendue.

Pour terminer ce paragraphe, nous citerons encore une locution où le pronom *ce* est évidemment employé comme le neutre des Latins. Si les Latins ont dit *hoc illud fuisse*, nous disons *voilà donc ce que c'était;* et l'exclamation familière, *c'est cela! vous voulez me tromper*, répond mot pour mot à ce vers de Virgile (*Énéide, IV*) :

Hoc illud, germana, *fuit;* me fraude petebas.

Cette tournure latine nous donne l'explication positive de la tournure française. *Hoc* ou *ce* indique la chose la plus proche, *illud* ou *cela*, la chose la plus éloignée. Le sens de notre locution *c'est cela* est donc : *ce* (que je vois maintenant) *est cela* (la chose que vous vouliez me cacher). A. L.

§ II.

CELUI.

Celui fait *ceux* au pluriel; le féminin *celle* forme son pluriel par la seule addition d'un *s;* et les deux autres, *celui-ci, celui-là*, suivent entièrement la même règle : les adverbes *ci* et *là* n'admettent aucune variation.

Les pronoms *celui, celle*, appliqués aux personnes et aux choses, ont toujours rapport à un nom énoncé auparavant.

« Je ne connais d'avarice permise que *celle* du temps. »

(Le roi Stanislas.)

« Les défauts de Henri IV étaient *ceux* d'un homme aimable, et ses « vertus, *celles* d'un grand homme. »

(Note de Voltaire sur un ouvrage de M. de Buri, vol. XIV de ses Œuvres.)

« Les seules louanges que le cœur donne sont *celles* que la bonté « s'attire. » (Massillon, *Orais. funèbr.*)

La phrase suivante, par laquelle beaucoup de négociants et de marchands sont dans l'usage de commencer leurs lettres d'affaires, n'est donc pas correcte : *J'ai* CELUI *de vous annoncer*, etc.; puisque le pronom *celui* ne s'y trouve précédé d'aucun nom. Il faut dire : *J'ai l'honneur, j'ai le plaisir*, etc.

Il faut remarquer cependant que ces pronoms font quelquefois exception à cette règle, c'est-à-dire qu'il s'emploient, dans quelques cas, sans aucun rapport à un nom qui précède; en ce sens, ils se

disent seulement des personnes, et sont suivis d'un pronom; tel que : *de qui*, *que*, *dont*, *duquel*, *ci*, *là*, etc., nécessaire pour restreindre l'idée générale de ce mot à une idée particulière comme dans les exemples suivants :

Ceux qui font des heureux sont les vrais conquérants.
(Voltaire, *lettre à Christian VII*, roi de Danemarck.)

Celui qui fait tout vivre, et qui fait tout mouvoir,
S'il donne l'être à tout, l'a-t-il pu recevoir?
(L. Racine, poëme de *la Religion*, ch. I.)

« Aimer *ceux qui* vous haïssent, *ceux qui* vous persécutent, et « les aimer lors même qu'ils travaillent avec le plus d'ardeur à « vous opprimer, c'est la charité du chrétien, c'est l'esprit de la re- « ligion. » (Bourdaloue, sermon pour la fête de saint Étienne.)

« *Celui qui* rend un service doit l'oublier, *celui qui* le reçoit, s'en « souvenir. » (Pensée de Démosthène : *Voyage d'Anacharsis*.)
(Le *Dictionnaire* de Féraud. — Marmontel, page 217, et les Gramm. mod.)

Souvent, pour donner plus de force et d'élégance à l'expression, on supprime le pronom; ainsi Racine, au lieu de dire : « Voyez si « mes regards sont *ceux* d'un juge sévère, » a dit :

Voyez si mes regards sont d'un juge sévère.
(*Andromaque*, act. III, sc. 6.)
(Le P. Buffier, n° 468. — Demandre et Lévizac.)

Cette ellipse est vive, elle a quelque chose de hardi, mais quelquefois elle peut rendre la phrase obscure.

Les pronoms *celui*, *ceux*, *celle*, *celles* ne peuvent pas être suivis immédiatement d'un adjectif ou d'un participe, comme *celle reçue*, *ceux aimables*; ils ont besoin, pour être modifiés par un adjectif ou un participe, d'avoir après eux un pronom relatif : CELLE QUI *est reçue*, CEUX QUI *sont aimables*.

Mais pourquoi *celui* ou *celle* ne peut-il pas être immédiatement suivi d'un attribut particulier (adjectif ou participe)? parce qu'il exprime une idée indicative avec restriction, équivalente à *cet homme*, *cet objet*, *cette femme*, *cette chose*. En effet, on ne dit pas *celui* absolument, il doit nécessairement être accompagné de quelque chose qui en circonscrive, qui en restreigne la signification. *Celui homme*, *celui beau*, sont des locutions que rejette notre langue.
(Domergue, page 294 de ses *Solut. Gramm.*)

M. Lemare (page 606), Féraud et les Grammairiens qui ont abordé cette difficulté ont approuvé cette solution.

— Les raisons avancées par Domergue nous semblent ici porter à faux. Lorsqu'on dit *la gloire de Philippe et celle d'Alexandre*, le pronom *celle* équivaut simple-

ment à *la gloire*, et non pas à *cette gloire*. D'un autre côté, si l'on joint au pronom un adjectif ou un participe, on en restreint alors, on en circonscrit la signification. La phrase *ceux aimables* ne répugne donc en rien à la règle posée pour la combattre. Aussi les auteurs de la *Grammaire nationale*, d'après la décision même de la Société grammaticale, approuvent-ils ces sortes de phrases. Mais nous pensons, à notre tour, que le génie de notre langue les repousse. En effet, nulle part on ne joint *immédiatement* au pronom un adjectif ou un participe; l'on ne dit pas *moi satisfait, vous heureux;* on dit *cela est beau;* mais non, *cela beau me plaît;* et par la même raison, on ne dit pas *celui beau, celle aimable*. Remarquez d'ailleurs que dans ce dernier cas il faudrait plutôt employer l'article (voyez page 212), quoiqu'il ne fasse pas toujours un très bon effet : « Les chevreuils bruns ont la chair plus fine que *les roux* » (Buffon); et non que *ceux roux*. Nous n'hésitons donc pas à condamner comme fautive cette dernière forme. Toutefois avec le participe il semble que la prohibition soit moins rigoureuse. Racine a dit : « Je joins à ma lettre *celle écrite* par le prince; » Montesquieu : « La blessure faite à une bête et *celle faite* à un esclave. » Comme dans ce cas on ne peut plus faire usage de l'article, peut-être faut-il tolérer le pronom à cause de la vivacité de la phrase. Nous pensons néanmoins qu'il est mieux de l'éviter. A. L.

Présentement il s'agit de savoir si l'usage permet de faire rapporter les pronoms *celui, celle* à un substantif pluriel, et les pronoms *ceux, celles* à un substantif singulier.

Quelques exemples, pris dans nos écrivains les plus estimés, prouveront que l'usage admet ce rapport :

« L'amour est *celui* de tous *les dieux* qui sait le mieux le chemin « du Parnasse. » (Racine, lettre V, à M. Le Vasseur.)

« J'ai tout réduit à *trois stances*, et j'ai ôté *celle* de l'ambition, qui « me servira peut-être ailleurs. » (Le même, lettre XXIX, à M. Le Vasseur.)

« *Cette phrase* et *celles* qui la suivent deviennent claires. » (Voltaire.)

« L'influence du luxe se répand *sur toutes les classes* de l'état, « même *sur celle* du laboureur. » (Marmontel.)

« Vous serez seul de votre parti, peut-être; mais vous porterez « en vous-même *un témoignage* qui vous dispensera *de ceux* des « hommes. » (J.-J. Rousseau.)

« *La satire* de Boileau sur l'Homme est une de *celles* où il y a le « plus de mouvement et de variété. » (La Harpe.)

« On répétait avec admiration *le nom* des Solon et des Lycurgue « avec *ceux* des Miltiade et des Léonidas. » (Thomas.)

« *Cette logique* ne ressemble à aucune de *celles* qu'on a faites jus- « qu'à présent. »

Cette construction, dit M. Boniface (dans son *Manuel des amat. de la lang. franç.*, p. 167), contraire en effet aux lois de la grammaire,

qui veulent que le pronom prenne le genre et le nombre du nom qu'il représente, peut être justifiée par la syllepse (275), figure dont les écrivains se servent fréquemment.

Il est vrai qu'on peut éviter cette construction en répétant le substantif, et que souvent même cette répétition est élégante; par exemple, Marmontel aurait pu dire : « L'influence du luxe se répand sur toutes « *les classes* de l'état, même sur *la classe* du laboureur; » mais ce n'est pas là un motif pour proscrire ces sortes de phrases. Il y a plus, si le pronom était accompagné de quelque chose qui en déterminât le nombre, de même que si la répétition du substantif produisait un effet désagréable, il ne faudrait pas craindre d'employer le pronom.

Ce qui a été dit sur la répétition de l'article (page 212) peut s'appliquer au pronom. Il ne sera donc pas nécessaire de l'employer dans des phrases comme celle-ci : « Les pontifes d'Athènes *et de Rome* étaient juges des pièces tragiques. » (Voltaire.) Quelques Grammairiens veulent voir une faute là où le style gagne en vivacité par l'ellipse sans rien perdre de sa clarté. A. L.

§ III.

CELUI-CI, CELUI-LA.

Le pronom *celui*, ainsi qu'on vient de le voir, n'a de lui-même qu'une signification vague; aussi exige-t-il toujours après lui un *qui* relatif qui en détermine le sens. Mais *celui-ci* et *celui-là*, ayant une signification fixe par le moyen de *ci* et de *là*, qui en sont inséparables, n'exigent ni *qui* ni *que*.

> *Celui-ci*, glorieux d'une charge si belle,
> N'eût voulu pour beaucoup en être soulagé. (La Fontaine, Fab. I, 4.)

Ce serait donc mal parler que d'en ajouter un immédiatement, et de dire : *Celui-là qui voudra être heureux*, etc.

Autrefois cependant on en faisait usage :

> Mais qu'il soit une amour si forte
> Que *celle-là* que je vous porte,
> Cela ne se peut nullement. (Malherbe.)
> ..... Le feu qui brûla Gomorrhe
> Ne fut jamais si véhément
> Que *celui-là qui* me dévore. (Voiture.)

---

(275) La *syllepse*, comme on le verra à la *construction figurée*, a lieu lorsque les mots sont employés selon la pensée, plutôt que selon l'usage de la construction grammaticale. Par cette figure, on met souvent au singulier ce qui devrait être au pluriel, et au pluriel ce qui a rapport au singulier; nos meilleurs Grammairiens voient de l'élégance dans ce tour, où d'autres ne voient qu'une faute.

A présent on ne le tolère pas; cependant lorsqu'il y a quelque chose entre ces pronoms et le pronom *qui*, on permet l'emploi de ce relatif.

« *Celui-là* est deux fois grand, qui, ayant toutes les perfections, « n'a pas de langue pour en parler. » (Pensée de Gracian.)

Celui-ci peut aussi être suivi du *qui* relatif dans une seule circonstance, c'est lorsque *qui* est le sujet d'une proposition incidente explicative, c'est-à-dire qu'on peut retrancher, sans altérer le sens de la proposition qui a pour sujet *celui-ci* ou *celui-là* : « *Celui-ci*, « qui est déjà usé, vaut mieux que *celui-là*, qui tout est neuf. »

Celui-ci, *celui-là* s'emploient quand il s'agit de personnes ou de choses présentes, mais avec cette différence que *celui-ci* sert à désigner un objet (personne ou chose) près de celui qui parle; et *celui-là*, un objet moins près. Supposons qu'il soit question de deux livres placés sur une table, mais l'un à l'extrémité de la table, et l'autre presque sous ma main; je dirai, en parlant du dernier, *donnez-moi celui-ci* (le plus près); et en parlant de l'autre, *donnez-moi celui-là* (le moins près).

La même règle s'observe quand les personnes ou les choses dont on parle ne sont pas présentes, c'est-à-dire que *celui-ci* se rapporte à ce qui a été dit en dernier lieu, comme étant plus près, et *celui-là* à ce qui a été dit auparavant, comme étant plus éloigné. Exemples :

La Folie et l'Amour jouaient un jour ensemble;
Celui-ci n'était pas encor privé des yeux.
(La Fontaine, l'*Amour et la Folie*.)

Tel est l'avantage ordinaire
Qu'ont sur la beauté les talents;
Ceux-ci plaisent dans tous les temps,
Celle-là n'a qu'un temps pour plaire. (Voltaire.)

« Un magistrat intègre et un brave officier sont également esti- « mables; *celui-là* fait la guerre aux ennemis domestiques, *celui-ci* « nous protége contre les ennemis extérieurs. »

(Regnier, page 270. — Restaut, page 119. — Wailly. — Le *Dict. de l'Académ.*)

Quelquefois encore dans les énumérations on se sert de ces deux pronoms sans qu'ils aient rapport à un substantif exprimé : « *Celui-ci* meurt dans les prospérités « et dans les richesses; *celui-là* dans la misère et dans l'amertume de son âme. » (Fléchier.) Mais quand le pronom n'a rapport qu'à un seul substantif exprimé, peut-on indifféremment mettre l'un pour l'autre? La *Grammaire nationale* se prononce pour l'affirmative à propos de cette phrase de Pascal : « Si j'avais écrit *les Provinciales* d'un style dogmatique, il n'y aurait eu que *les savants* qui les auraint lues, et *ceux-là* n'en avaient pas besoin. » Il nous semble cependant que *ceux-ci* ne rendrait pas la pensée de Pascal; il veut opposer *les savants* à une *autre* classe

de lecteurs ; il y a donc dans sa pensée deux termes de rapport, l'un exprimé, l'autre sous-entendu, et c'est ce qu'il fait parfaitement comprendre par le pronom *ceux-là*, qui est l'indice d'un second terme. L'un de ces mots ne peut donc pas remplacer l'autre sans changer la nuance de l'idée. A. L.

§ IV.

CECI, *CELA*.

Les pronoms démonstratifs *ceci*, *cela* diffèrent des pronoms dont on vient de parler, en ce qu'ils ne se disent proprement que des choses, et qu'ils n'ont point de pluriel.

Ceci, *cela* s'emploient quelquefois dans la même phrase, et en opposition ; alors *ceci* désigne l'objet qui est plus près de nous, et *cela*, l'objet qui en est plus éloigné ; comme : *Je n'aime pas* CECI, *donnez-moi de* CELA. (L'Académie.)

Quand le pronom *cela* est seul, et sans opposition au pronom *ceci*, il se dit, de même que *ceci*, d'une chose que l'on tient et que l'on montre : *Que dites-vous de* CELA, CELA *est fort beau* (L'Académie.)

Dans le style tout à fait familier, surtout dans la conversation, on dit *ça* au lieu de *cela*.

Le soir Alain fit un beau songe ;
C'est toujours ça.

Quelquefois *cela* se dit aussi des personnes ; par exemple, l'usage permet de dire, en parlant d'un enfant, mais dans le style familier : CELA *est heureux* ; CELA *ne fait que jouer*.

(Le *Dict. de l'Académie*, au mot *cela*.)

Les auteurs de la *Grammaire nationale* établissent ici une distinction importante et curieuse sur l'emploi de ces pronoms dans les formes interrogatives. Selon eux, il faut alors séparer les particules *ci* et *là* du mot *ce*, et écrire : *qu'est-ce ci ? que diable est-ce là ? quel maraud est-ce ci ? quels amants sont-ce là ?* Nous croyons cette règle fort juste, pourvu toutefois qu'elle ne soit pas exclusive. Selon nous, les deux locutions existent dans notre langue, et le sens doit déterminer l'orthographe. Nous écrirons donc : *qu'est ceci ? qu'est cela ?* (c'est-à-dire, quelle est cette chose?) quand nous voudrons désigner un objet et y fixer l'attention. Mais quand il s'agira d'indiquer un mouvement de la pensée, une exclamation de surprise, de colère, etc., alors il faudra écrire *qu'est-ce ci ? qu'est-ce là ?* c'est-à-dire, qu'y a-t-il *ici* ? que vois je *là* ? De là vient qu'on peut dire sans les particules : « *qu'est-ce ?* qu'avez-vous ! » Le pronom reparaît quand l'interrogation est suivie de *que*, et l'on dit *qu'est-ce que ceci ? n'est-ce que cela ?* Ces distinctions, du reste, ne sont pas toujours observées dans nos livres.

Voyez encore ce qui va être dit immédiatement sur l'adjectif pronominal *ce*. A. L.

ARTICLE V.

DES ADJECTIFS PRONOMINAUX DÉMONSTRATIFS.

Les *adjectifs pronominaux démonstratifs* sont *ce, cet, celle, ces;* ils sont toujours joints à un nom, dont ils restreignent la signification, et qu'ils modifient, en y ajoutant une idée d'indication.

De *cette* nuit, Phénice, as-tu vu la splendeur?
Tes yeux ne sont-ils pas tout pleins de sa grandeur?
Ces flambeaux, *ce* bûcher, *cette* nuit enflammée,
Ces aigles, *ces* faisceaux, *ce* peuple, *cette* armée,
Cette foule de rois, *ces* consuls, *ce* sénat,
Qui tous de mon amant empruntaient leur éclat,
Cette pourpre, *cet* or, que rehaussait sa gloire
Et *ces* lauriers encor témoins de sa victoire.
(Racine, *Bérénice*, act. I, sc. 5.)

L'adjectif pronominal servant à déterminer la signification du substantif, il est évident que *ce* est adjectif pronominal démonstratif, lorsqu'il précède un nom, soit seul, soit accompagné de son adjectif, comme dans *ce château*, *ce superbe monument*.

L'adjectif pronominal démonstratif, ainsi qu'on a pu le remarquer dans les vers qui viennent d'être cités, se répète avant chaque substantif; on le répète aussi lorsqu'un nom est accompagné de deux adjectifs qui ne qualifient pas le même substantif; comme dans cette phrase : CES *beaux et* CES *vilains appartements.* — Cette règle ayant été expliquée, page 212 et page 344, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'en parler davantage.

Quelquefois ces adjectifs amènent à leur suite les particules *ci, là,* qui servent à en déterminer la valeur démonstrative d'une manière plus précise encore : *Cet homme-ci, ce monde-ci, ce temps-là, ce bonheur-là.* C'est par l'ellipse du substantif intermédiaire que semble s'être formé le pronom démonstratif *ceci, cela.* A. L.

ARTICLE VI.

DES PRONOMS RELATIFS.

La fonction des *pronoms relatifs* est de rappeler dans le discours l'idée des personnes ou des choses dont on a déjà parlé, afin de déterminer l'étendue du sens qu'on leur donne. On les appelle relatifs à cause de la relation ou du rapport qu'ils ont avec les noms ou les pronoms qui les précèdent, et qui expriment les personnes ou les

choses dont ils rappellent l'idée. Quand je dis : « Il y a bien des per- « sonnes *qui* aiment les livres comme des meubles; » *qui* a rapport à *personnes*, et c'est comme si je disais : *Il y a des personnes*, LESQUELLES *personnes aiment les livres*, etc. De même, quand je dis : *L'or* QUE *nous recherchons tant*, *est*, etc., *que* se rapporte à *or*, et c'est comme si je disais : *L'or*, LEQUEL *or*, — et ainsi des autres pronoms relatifs. (Restaut, pages 121 et 122.)

Ce nom ou pronom qui précède le relatif est ce que l'on appelle *antécédent*. Cet antécédent n'est pas toujours exprimé; dans bien des phrases, il est sous-entendu; mais l'esprit le supplée aisément, et le place près du relatif qui s'y rapporte; dans cette phrase : « Il est « étonnant que Henri IV ait péri sous le fer d'un assassin, LUI QUI « n'était occupé que du bonheur de ses peuples; » *lui*, antécédent de *qui*, tient la place de Henri IV, exprimé auparavant. Mais dans cette autre phrase : « *Qui* veut être heureux doit dompter ses passions, » le nom substantif est sous-entendu; c'est comme s'il y avait : *L'homme qui veut être heureux*, etc. (Lévizac, page 339, t. I.)

NOTA. Dans un instant nous dirons ce que c'est qu'un pronom *explicatif* et un pronom *indéterminatif*.

Les pronoms relatifs ont encore la propriété de faire l'office de conjonction, en unissant deux membres de phrase; quand on dit : « Les biens de la fortune, *que* nous recherchons avec un si grand « empressement, peuvent se perdre facilement; » le relatif *que* réunit en une seule phrase ces deux membres : *Les biens de la fortune peuvent se perdre facilement;*—*Nous recherchons avec empressement les biens de la fortune;* et il a de plus l'avantage de déterminer, avec le membre qui le suit, l'étendue du sens que l'on donne aux mots, *les biens de la fortune*. (Même autorité.)

NOTA. Quelques Grammairiens, et entre autres l'abbé de Condillac, donnent à ces pronoms le nom de *pronoms conjonctifs*.

Les pronoms relatifs sont *qui*, *que*, *quoi*, *lequel*, *dont*, *où*, *le*, *la*, *les*, *en*, *y*.

§ I.

QUI.

Qui est pronom absolu ou pronom relatif

Il est pronom absolu, quand il n'a pas d'antécédent exprimé, et qu'il n'offre à l'esprit qu'une idée vague et indéterminée; il signifie alors *quiconque*, *celui qui*, *celle qui*. Exemples :

Qui se lasse d'un roi peut se lasser d'un père.
Mille exemples sanglants nous peuvent l'enseigner.
(P. Corneille, *Nicomède*, act. II, sc. 1.)

Qui veut parler sur tout souvent parle au hasard;
On se croit orateur, on n'est que babillard.
(M. Andrieux, *Mém. de l'Inst.*, vol. IV, page 443.)

Qui ne fait des heureux n'est pas digne de l'être. (Des Boulmiers.)

Lâche *qui* veut mourir, courageux *qui* peut vivre.
(Racine le fils, *la Religion*, ch. VI, vers 168.)

Qui absolu peut être sujet ou régime. Il est sujet dans les exemples qui précèdent; il est régime dans QUI *aimez-vous?* DE QUI *parlez-vous?* (Regnier-Desmarais, page 295. — Wailly, page 201. — Restaut, page 151.)

Qui est relatif, quand il a un antécédent exprimé, nom ou pronom; en ce sens il signifie *lequel, laquelle, lesquels, lesquelles*. Exemples:

Le premier *qui* fut roi fut un père adoré.
(L'abbé Aubert, *Prologue*, liv. V de ses fables.)

L'amour avidement croit tout ce *qui* le flatte.
(Racine, *Mithr.*, act. III, sc. 4.)

« Le premier *qui* versa des larmes fut un père malheureux. »

QUI absolu, n'offrant à l'esprit qu'une idée vague et indéterminée, ne s'emploie ordinairement qu'au masculin et au singulier, c'est-à-dire que les adjectifs qui peuvent s'y rapporter sont mis au masculin et au singulier.

Qui ne sait compatir aux maux qu'on a soufferts!
(Voltaire, *Zaïre*, act. II, sc. 2.)

Il est cependant quelquefois suivi de noms qui marquent un féminin et un pluriel, comme quand on dit à une femme : QUI *choisissez-vous pour* COMPAGNES? et à un homme : QUI *choisissez-vous pour* COMPAGNONS? (Restaut, page 150. — Wailly, page 201.)

Le QUI absolu ne s'emploie qu'en parlant des personnes ou des choses personnifiées, comme dans ces exemples :

« *Qui* est celui qui vient le premier de tous, nonchalamment ap-
« puyé sur son écuyer ? » (Boileau, *les Héros de Roman.*)

« Dites-moi, je vous prie, lui demanda Clorinde, *qui* sont ces
« jeunes gens? » (J.-J. Rousseau, *Olinde et Sophronie.*)

On dit bien : « Il y avait hier chez vous beaucoup de personnes; « *qui* sont-elles? » mais on ne dira pas : « Vous avez plusieurs rai- « sons à alléguer contre ce que je dis, *qui* sont-elles? » parce que le pronom absolu *qui* ne s'emploie pas pour les choses; il faut dire : QUELLES *sont-elles?* ou prendre un autre tour.

(Th. Corneille, *sur la 122e Rem. de Vaugelas.* — Wailly, p. 200. — Marmontel, p. 225.)

Qui pronom relatif est tantôt sujet et tantôt régime indirect ; il est sujet dans ces phrases : « L'âme du souverain est un moule *qui* « donne la forme à tous les autres. » (Montesquieu, *Lettres pers.*, lettre 99e.) — Il est régime indirect, toutes les fois qu'il est précédé d'une préposition :

L'enfant *à qui* tout cède est le plus malheureux. (Villefré.)

Lorsque *qui* est sujet, il se dit des personnes et des choses, et doit être préféré à *lequelle, laquelle* : « L'homme *qui* vit content de ce « qu'il possède est vraiment heureux. »

« L'amitié est une âme *qui* habite deux corps, un cœur *qui* habite « deux âmes. » (Pensée d'Aristote.)

« La manie de conquérir est une espèce d'avarice *qui* ne s'assouvit « jamais. » (Marmontel, *Bélisaire*, ch. VIII.)

(Le P. Buffier, n° 443. — D'Olivet, page 180. — Th. Corneille, *sur la* 122e *Remarque de Vaugelas*. — Restaut, page 129. — Wailly, page 190.)

Il ne serait pas permis de substituer dans ce cas le pronom *lequel* au pronom *qui*.

Cependant, comme *lequel* est susceptible de genre et de nombre, il y a bien des écrivains qui l'emploient volontiers pour prévenir les équivoques; mais il faut, autant qu'il est possible, choisir un autre tour. (Condillac, chap. XII, page 216.)

Lorsque le relatif *qui* est régime indirect, il ne se dit que des personnes ou des choses personnifiées : « Il y a du plaisir à rencontrer « les yeux de celui à *qui* l'on vient de donner. »

(La Bruyère, chap. IV, page 246.)

Le bonheur appartient à *qui* fait des heureux.

(Delille, poëme de *la Pitié*, ch. II.)

Rochers à *qui* je me plains,
Bois à *qui* je conte mes peines. (Marmontel.)

« La gloire *à qui* je me suis dévouée. » (Vaugelas.)

(Th. Corneille, *sur la* 64e *Rem. de Vaugelas*. — L'Académie, page 67 de ses *Observ.*, et son *Dict.* au mot *qui*. — D'Olivet, page 180. — Condillac, page 312. — Les Grammairiens modernes.)

Remarque. — Quand le relatif *qui* ne se dit ni des personnes ni des choses personnifiées, on ne doit point le faire précéder d'une préposition. (Le P. Buffier, n° 444. — Condillac, p. 219.)

Il semble qu'en poésie et dans le style élevé il soit permis de déroger à ce principe. On lit dans Corneille :

Soutiendrez-vous un faix *sous qui* Rome succombe?

(*Pompée*, acte I, sc. 1.)

Dans Racine (*Phèdre*, act. III, sc. 3 et sc. 5) :

Votre vie est pour moi d'un prix *à qui* tout cède.
J'ai su tromper les yeux *par qui* j'étais gardé.

Dans J.-B. Rousseau (Ode XVI) :

Du haut de la montagne où sa grandeur réside,
Il a brisé la lance et l'épée homicide
Sur qui l'impiété fondait son ferme appui.

Dans Voltaire (*Alzire*, act. V, sc. 4) :

Je pardonne à la main *par qui* Dieu m'a frappé.

Cette inexactitude est excusable en poésie, où l'on met plus de force dans l'expression, et où l'on sait d'ailleurs que tout s'anime, et que l'on y personnifie souvent les objets. (Mêmes autorités.)

Voyez plus bas ce que nous disons sur l'emploi du pronom *lequel*.

Le pronom *qui* n'a point par lui-même de nombre ni de personne, il prend le nombre et la personne de son antécédent, ou, si l'on veut, du nom ou du pronom auquel il se rapporte, et les communique au verbe dont il est sujet; conséquemment on dira : 1° *Moi qui* AI *parlé, toi qui* AS *parlé, lui* ou *elle qui* A *parlé, nous qui* AVONS *parlé, vous qui* AVEZ *parlé, eux* ou *elles qui* ONT *parlé*.

Parce que *qui* représente la première personne dans *moi qui* AI *parlé, nous qui* AVONS *parlé*, les pronoms *moi* et *nous* étant de la première personne; il indique la seconde personne dans *toi qui* AS *parlé, vous qui* AVEZ *parlé*, les pronoms *toi* et *vous* étant de la seconde personne; enfin, *qui* désigne la troisième personne dans *lui* ou *elle qui* A *parlé, eux* ou *elles qui* ONT *parlé*, les pronoms *lui, elle, eux* et *elles* étant de la troisième personne.

(MM. de Port-Royal, page 132.—Th. Corneille, *sur la* 96ᵉ *Rem. de Vaugelas*, page 273. — L'Académie, page 103 de ses *Observ.* — Restaut, etc., etc.)

2° D'après le même principe, on dira :

Pour *moi* qu'en santé même un autre monde étonne,
Qui *crois* l'âme immortelle, et que c'est Dieu qui tonne.
(Boileau, *Sat.* I.)

et non pas qui *croit*.

Si c'était moi qui voulusse, si c'était vous qui voulussiez, si c'était lui qui voulût, et non pas *si c'était moi qui voulût*, etc.
(Même autorité.)

Toutefois, Racine (dans *Britannicus*, act. II, sc. 3) a fait usage du pronom *qui* à la troisième personne, quoique se rapportant à *moi :*

Britannicus est seul : quelque ennui qui le presse,
Il ne voit dans son sort que *moi* qui s'intéresse.

Geoffroi, un de ses commentateurs, n'a fait aucune remarque sur l'emploi de cette troisième personne, ce qui donne lieu de penser qu'il l'approuve; il dit seulement que *à son sort* serait plus correct que *dans son sort.*

Et Marmontel (p. 49 de sa Grammaire) dit, sur ce vers, que Racine s'est exprimé comme il le devait en pareil cas.

Sedaine, s'il est permis de citer Sedaine dans un ouvrage sur la langue, a, de même que Racine, dit dans son opéra de *Richard Cœur-de-lion :*

> O Richard ! ô mon roi !
> L'univers t'abandonne;
> Sur la terre il n'est donc que *moi*
> Qui s'intéresse à ta personne !

et Molière a dit aussi (dans *Sganarelle* ou le *Mari trompé*, sc. 2).

> Ce ne serait pas *moi* qui *se* ferait prier.

Mais Domergue (p. 306 de ses *Solut. gram.*) n'approuve ni Racine, ni Sedaine, ni Molière, et il pense que ces écrivains ont fait une faute que rien ne saurait excuser; voici ses motifs :

Dans les verbes pronominaux, tels que *se repentir*, *s'intéresser*, etc., l'usage seul indique assez qu'il faut *me* à la première personne, *te* à la seconde, *se* à la troisième, et que l'on dit: *je m'intéresse, tu t'intéresses, il s'intéresse. Qui* équivaut à *lequel : L'homme* QUI *est venu; l'homme*, LEQUEL *homme est venu.—Il n'est que moi* QUI *m'intéresse*, c'est-à-dire, *il n'est que moi*, LEQUEL *moi m'intéresse; il n'est que toi* QUI *t'intéresses*, c'est-à-dire, *il n'est que toi*, LEQUEL *toi t'intéresses*, etc. L'application à tous les cas est facile, de sorte que, pour connaître de quelle personne est le sujet *qui*, il ne faut pas considérer *qui* tout seul, ce pronom n'étant pas plus doué de personnalité que *ce*, *grand*, *beau*, et autres mots de cette espèce; mais il faut faire attention au pronom sous-entendu, qui a seul le droit de communiquer les accidents de la personne et ceux du nombre.

M. Boniface, M. Serreau et M. Auger (dans son *Commentaire sur Molière*, le *Dépit am.*, acte III, sc. 7, et le *Médecin malgré lui*, acte I, sc. 6) se rangent à l'avis de Domergue.

— Cette règle ne peut pas faire doute; et ce serait une faute grossière que d'y manquer. Aussi dans l'exemple de Racine, imité par Sedaine, faut-il bien se garder de faire rapporter *qui* au pronom *moi*. Le poëte, pour la vivacité de la phrase, omet une expression qu'il est facile de suppléer, *il ne voit* personne, ou nul autre *que moi*, *qui s'intéresse*. Il s'agit donc de rétablir une simple ellipse, et la phrase est très régulière. Molière, en se servant d'une locution populaire, s'est conformé au caractère du personnage qu'il met en scène : en pareil cas, la grammaire perd ses droits. Mais encore ici il faut voir une ellipse, *ce ne serait pas moi* celle *qui se ferait*

prier. La même figure de style se retrouve dans cet autre vers de Racine :

Je ne vois plus que *vous qui* la *puisse* défendre. (*Iphigénie*, III, 5, variante.)

A l'appui de cette forme, nous citerons la différence signalée par M. Dessiaux entre ces deux phrases : *Il n'y a que vous qui aimiez votre épouse*, c'est-à-dire, elle n'est aimée que de vous ; et *il n'y a que vous qui aime son épouse*, c'est-à-dire, vous êtes le seul homme qui aime son épouse. Mais dans toutes ces phrases, l'ellipse ne peut porter que sur un mot habituellement employé, et jamais on ne fait usage que du singulier *personne*. C'est donc à tort que la *Grammaire nationale* soutient le pluriel dans ce vers de Molière :

Et ne verrons que *nous qui sachent* bien écrire.

car on ne dit pas ordinairement *nous ne verrons* d'autres personnes *que nous qui sachent*, mais bien *personne autre qui sache*, etc. Ne perdons pas de vue non plus que cette tournure est une exception. A. L.

3° On dira : *Vous parlez comme un homme* QUI ENTEND *la matière*, et non pas QUI ENTENDEZ la matière. (DOMERGUE). — *Vous parlez en hommes*, ou *comme des hommes* QUI S'Y CONNAISSENT, et non pas *en hommes*, ou *comme des hommes* QUI VOUS Y CONNAISSEZ. (LEMARE.) — *Ce ne sont pas des gens comme vous, messieurs*, QUI SE PERMETTENT *d'affirmer*, et non pas QUI VOUS PERMETTEZ. (Le même.) — *Paris est fort bon pour un homme comme vous, monsieur*, QUI PORTE *un grand nom et qui le soutient*, et non pas QUI PORTEZ *et* QUI LE SOUTENEZ. (VOLTAIRE, lett. 470); parce que, dans chacune de ces phrases, le relatif *qui* ne représente pas le pronom, il représente le substantif qui le précède immédiatement et que l'on peut sous-entendre après lui; et, en effet, c'est comme si l'on disait : *Vous parlez comme un homme*, LEQUEL HOMME *entend la matière*. — *Vous parlez en hommes*, LESQUELS HOMMES *s'y connaissent*. — *Paris est fort bon pour un homme*, LEQUEL HOMME, etc., etc.

Ce substantif que l'on est censé répéter après *lequel* dans ces phrases en est donc réellement le sujet; et alors c'est lui qui a seul le droit de communiquer au verbe la personne et le nombre.

L'exemple des meilleurs écrivains vient fortifier cette règle. Boileau a dit (dans une de ses lettres à M. le duc de Vivonne) : « Êtes-« vous encore ce même *grand seigneur* qui *venait* souper chez un « misérable poëte? » — Rousseau (*Nouvelle Héloïse*, p. 259, t. 1): « Je suis sûr que de nous quatre tu es *le seul* qui *puisse* lui suppo-« ser du goût pour moi. »

Rotrou (*Iphig.*, act. IV, sc. 3) :

S'il vous souvient pourtant que je suis la *première*,
Qui vous *ait* appelé de ce doux nom de père.

Montesquieu (*Lett. pers.*): « Tu étais *le seul* qui *pût* me dé-

« dommager de l'absence de Rica. »—Voltaire (lett. à M. Caperonnier, juin 1762) : « Je suis *l'homme* qui *accoucha* d'un œuf. » Le même (lett. à M. Walpole) : « Ma destinée a encore voulu que je fusse *le pre-* « *mier* qui *ait* expliqué à mes concitoyens les découvertes du grand « Newton. » Le même : « Je pense que vous et moi nous avons été « *les seuls* qui *aient* prévu que la destruction des jésuites les rendrait « trop puissants. » —Fénelon (*Dial. de Pithias et de Denis*) : « Sou- « viens-toi que je suis *le seul* qui *t'a* déplu. »

Mais Racine a dû dire (dans *Iphigénie*, act. IV, sc. 4) :

> Fille d'Agamemnon, c'est *moi* qui *la première*,
> Seigneur, vous *appelai* de ce doux nom de père.

(Dans *Britannicus*, act. III, sc. 3) :

> Pour *moi*, qui *le premier secondai* vos desseins.

Et Voltaire (dans sa *correspondance sur Shakspeare*, p. 417) : « C'est moi qui *le premier montrai* aux Français quelques perles « que j'avais trouvées dans son énorme fumier. »

Et dans sa tragédie de Brutus (act. I, sc. 1) :

> C'est *vous* qui *le premier avez* rompu nos fers.

En effet, le *qui* suivant immédiatement le mot *moi*, c'est à ce nom qu'il doit se rapporter. Le sens est *c'est moi qui*, c'est-à-dire, *lequel moi vous appelai*, etc., et la preuve que le pronom *qui* ne se rapporte pas au mot *le premier*, c'est qu'on peut déplacer celui-ci et le mettre, par exemple, après le verbe. On peut dire : « C'est moi qui « vous appelai *la première*; c'est vous qui avez rompu *le premier*, etc.

4° Lorsque le relatif QUI est précédé d'un adjectif de nombre cardinal ou simplement d'un adjectif, c'est au pronom placé auparavant que se rapporte le relatif, et non pas à l'adjectif, qui, n'ayant par lui-même ni genre ni nombre, ne peut communiquer l'accord; en conséquence, il faut dire avec Corneille :

> N'accuse point mon sort, c'est *toi* seul qui l'*as* fait.
> (*Cinna*, act. III, sc. 4.)

Avec Massillon (*Vices et vertus des grands*) : « C'est vous *seuls* « (les riches et les puissants) qui *donnez* à la terre des poëtes lascifs, « des auteurs pernicieux, des écrivains profanes. »—Avec Dacier (*Vie d'Annibal*) : « Nous sommes ici *plusieurs* qui nous *souvenons* des « grands succès que nous eûmes dans la dernière guerre. » — Avec J.-J. Rousseau (la *Nouv. Héloïse*, lett. I, pag. 7) : « C'est vous *seuls* « qui vous *chargez* par cet éclat de publier et de confirmer tous les « propos de milord Édouard. »

Avec Collin d'Harleville :

Je ne vois que *nous deux* qui soyons raisonnables.

Avec M. Jacquemard : « Nous étions *deux* qui *étions* du même « avis. » — Avec Marmontel (dans *Lausus et Lydie) :* « C'est moi *seul* « qui *suis* coupable. » Parce que dans ces exemples ce sont les pronoms *toi*, *vous* et *nous*, antécédents de *qui*, qui communiquent la personne et le nombre au pronom relatif, et conséquemment au verbe.

Observez que l'on dirait : *Nous étions* DEUX *juges qui* ÉTAIENT *du même avis*, et non pas *qui* ÉTIONS *du même avis*, à cause du substantif *juges*, qui est l'antécédent du pronom relatif *qui*.

Il y a erreur dans cette observation. Le mot *juges* sert simplement à qualifier le pronom *nous*; il fait donc ici les fonctions d'adjectif, et par conséquent il ne peut communiquer l'accord. Il faut de toute nécessité dire *qui étions*. Mais au contraire avec l'article le mot *juges* reprendrait toute sa valeur, et l'on dirait alors : « Nous étions *les* deux juges *qui étaient* du même avis. » Cette différence se remarque dans tous les exemples précédents; c'est par cette raison qu'on dit : « Je suis *le seul qui l'a* déplu; » et « st *moi seul qui t'ai* déplu. » Quelquefois cependant ces mots *le seul*, *le premier* ont dans la pensée de l'écrivain plutôt le sens d'une qualification que celui d'un substantif, et alors le pronom reprend ses droits. « Vous êtes le seul qui *paraissiez* me conduire à la félicité. » (J.-J. Rousseau.) — « Vous fûtes les premiers qui *élevâtes* de grands théâtres. » (Voltaire.) C'est donc surtout le sens qu'il faut consulter pour déterminer l'accord. A. L.

Quand c'est un nom propre qui précède le relatif *qui*, il n'est pas aisé de déterminer à quelle personne doit se mettre le verbe dont le *qui* relatif est le sujet.

Comme aucun Grammairien n'a encore abordé cette question, c'est mon opinion que je suis obligé de donner; peu confiant dans mes propres lumières, je crains de m'égarer : j'appuierai du moins ce que je vais dire d'exemples choisis dans les meilleurs écrivains.

Ou le nom propre indique la personne qui parle, et alors il tient la place de *moi*, pronom de la première personne; ou le nom propre indique la personne à qui l'on parle, et alors il tient la place de *vous*, pronom de la seconde personne; ou enfin le nom propre indique la personne de qui l'on parle, et alors il tient la place de *lui* ou d'*elle*, pronom de la troisième personne.

Dans le premier cas, *qui* est de la première personne; dans le second cas, de la seconde personne; et dans le troisième cas, de la troisième personne. Je dirai donc : « Je suis Samson qui *ai* fait « écrouler les voûtes du temple; » car c'est moi Samson qui parle, c'est de moi-même que je parle, et je me nomme; mon nom tient

évidemment la place du pronom *je* et s'identifie avec ce mot; il en prend toutes les formes, il devient avec lui l'antécédent de *qui*, et, comme cet antécédent est de la première personne, je suis obligé de dire *qui* AI *fait écrouler*, etc.

Fénelon vient à l'appui de cette opinion, lorsqu'il fait dire à Diomède (dans *Télém.*, liv. XXI) : « Je suis Diomède, roi d'Étolie, qui « *blessai* Vénus au siége de Troie. » Dans cette phrase, il n'y a évidemment qu'un seul individu, qui est Diomède, et Diomède parle, et parle de lui; son nom tient donc lieu du pronom *moi* : aussi Fénelon a-t-il mis le verbe à la première personne.

Mais je dirai : « Vous êtes Samson qui *avez* fait écrouler les voûtes « du temple, » parce qu'ici il est évident que c'est à Samson que je parle, et qu'alors le nom propre Samson tient la place du pronom *vous*; conséquemment j'ai été correct, lorsque j'ai mis le verbe à la seconde personne.

Fénelon vient encore à l'appui de cette opinion, lorsqu'il fait dire à Timon dans son dialogue avec Socrate : « Je suis tenté de croire « que vous êtes Minerve, qui *êtes* venue, sous une figure d'homme, « instruire sa ville. »

Enfin je dirai : « Si vous étiez fort comme *Samson*, qui *a fait* à « lui seul écrouler les voûtes du temple, vous... » parce que dans cette phrase ce n'est pas Samson qui parle, ce n'est pas non plus à lui que je parle, mais c'est de Samson que je parle, et j'en parle ici seulement pour le comparer avec la personne à qui j'adresse la parole : ce n'était donc ni à la première personne ni à la seconde personne que je devais mettre le verbe qui exprime l'action; mais c'était à la troisième personne, puisque, comme on vient de le voir, c'est d'une troisième personne que je parle.

Remarquez bien que si dans chacun des cas dont il vient d'être parlé nous avions fait précéder le nom propre du déterminatif CE, ou de tout autre déterminatif, et que nous eussions dit, par exemple : *Je suis ce Samson; vous êtes ce Samson*, etc., etc., alors, au moyen de ce déterminatif, de ce véritable adjectif, le mot *Samson* resterait dans la classe des noms substantifs, et deviendrait l'antécédent de *qui*; et comme tout nom est de la troisième personne, il obligerait le pronom *qui* et le verbe à prendre la troisième personne. Conséquemment, au lieu de dire, comme on vient de le voir : « Je suis « *Samson* qui *ai* fait écrouler; vous êtes Samson qui *avez* fait écrou- « ler; » on dirait : « Je suis *ce* Samson qui *a* fait écrouler; vous êtes « *ce* Samson qui *a* fait écrouler; » ainsi que Fénelon a dit : « Je suis

« *le seul* qui *t'ait* déplu; » — Domergue : « Vous avez parlé en « homme, ou comme *un homme* qui *entend* la matière.

Lanoue (dans *Mahomet II*, act. II, sc. 5) :

.... Oui, connais-moi, je suis *ce Grec* enfin
Qui, dans ces mêmes murs, *balança* ton destin.

Et le traducteur de la *Jérusal. déliv.* (ch. VII) :

« Je suis *ce Tancrède* qui *a* ceint l'épée pour Jésus-Christ. »

Observez que dans les phrases interrogatives ou négatives le doute qu'elles expriment fait considérer le nom propre comme énonçant une troisième personne, et dès lors demande que le verbe soit mis à la troisième personne.

Êtes-vous Samson qui *fit* écrouler les voûtes du temple? » — « Je ne suis pas Samson qui *fit* écrouler, etc. »

« N'êtes-vous plus cet Ulysse qui *a* combattu tant d'années pour « Hélène contre les Troyens? »

(Madame Dacier, trad. de l'*Odyssée* d'Homère, liv. XXII.)

On dirait cependant : « Est-ce vous, Samson, qui *fîtes* écrouler « les voûtes du temple? » parce que *Samson*, employé ici en apostrophe, forme une espèce d'incise, et que ce n'est point par conséquent à ce nom, mais au pronom *vous*, que se rapporte le relatif *qui*.

Quand le pronom relatif *qui* est sujet, il ne doit pas être séparé de son antécédent, si cet antécédent est un nom : « La *conscience* est un *juge* incorruptible *qui* ne s'apaise jamais : c'est un *miroir qui* « nous montre nos fautes; un *bourreau qui* nous déchire le cœur.» Ainsi, il n'est pas bien de dire : *Le* PHÉNIX *que l'on dit* QUI *renaît de sa cendre.* Il faut rapprocher le *qui* de son antécédent et dire : « Le « *phénix qui*, à ce que l'on dit, renaît de sa cendre. »

(D'Olivet, 78e *Remarque sur Racine*. — Domairon, page 115, t. I.—Lévizac, p. 341.)

A l'égard des phrases où *qui* est répété, comme dans cet exemple : « Un auteur *qui* est sensé, *qui* sait bien sa langue, *qui* médite bien « son sujet, *qui* travaille à loisir, *qui* consulte ses amis, est presque « sûr du succès; » tous ces *qui*, par le moyen du premier, touchent immédiatement leur substantif, et rentrent par conséquent dans la règle. (Mêmes autorités.)

Notre langue, amie de la clarté, et n'ayant pas comme les langues anciennes cette variété de terminaisons qui indique les rapports, a voulu que le relatif fût toujours joint à son antécédent. Nos bons écrivains cependant se sont quelquefois écartés de la règle, et nous pensons qu'on peut les imiter, pourvu que la phrase conserve toute son aisance et toute sa clarté. On peut dire en vers, avec La Fontaine :

Un *loup* survint à jeun, *qui* cherchait aventure ;

avec Racine, *Iphigénie :*

> Une *fille* en naquit, *que* sa mère a celée

avec Boileau, *le Lutrin :*

> La *déesse*, en entrant, *qui* voit la nappe mise, etc.

Mais c'est une licence poétique dont il faut user avec mesure. A. L.

Qui, employé absolument, c'est-à-dire, sans antécédent énoncé, est le sujet du verbe suivant; et le second verbe n'a ni ne saurait avoir de sujet exprimé : l'antécédent sous-entendu du pronom *qui* en est le sujet. Dans ce vers :

> *Qui* vit aimé de tous à jamais devrait vivre. (Pradon.)

qui est le sujet du verbe *vivre;* et *celui*, antécédent sous-entendu du pronom relatif, est le sujet du verbe *devoir*. (Le *Dict. crit.* de Féraud.)

On est donc fâché de lire dans la IVe satire de Boileau :

> En un mot, *qui* voudrait épuiser ces matières,
> Peignant de tant d'esprits les diverses manières,
> *Il* compterait plutôt combien dans un printemps
> Guénaud et l'antimoine ont fait mourir de gens.

Cet *il* est de trop. (Même autorité.)

Il est un cas cependant où le *qui*, employé comme absolu, peut être suivi d'un sujet exprimé ; c'est lorsque pour donner plus de force à la phrase on ramène avec insistance l'antécédent qui d'abord était sous-entendu. « *Qui* ne mourrait pour conserver son honneur, *celui-là* serait infâme. » (Pascal.) Cette tournure du reste est assez rare. A. L.

On répète le pronom sujet *qui*, quand la clarté et le goût l'exigent. Par exemple, c'est le goût qui veut qu'on le répète dans cette phrase : « Ceux *qui* écoutent la parole de Dieu, *qui* en méditent les oracles « sacrés, *qui* souffrent avec joie les tribulations où ils sont exposés, etc.; » mais il veut qu'on ne le répète pas dans celle-ci : « L'homme *qui* aime la campagne et habite la ville n'est point heureux. »

Voyez, art. XX, § 3, chap. des Verbes, dans quels cas le *qui* relatif demande le subjonctif.

§ II.

QUE.

Ce pronom est, de même que le pronom *qui*, pronom absolu ou pronom relatif.

Il est pronom absolu, quand il n'a pas d'antécédent exprimé, et alors il signifie *quelle chose? qu'est-ce que?* et s'emploie dans les phrases interrogatives et exclamatives, *que voulez-vous? que dit-on? que m'importe!*

Il est pronom relatif quand il a un antécédent; et alors il est des deux genres et des deux nombres, et, dans tous les cas, on peut lui substituer *lequel*, *laquelle*, etc., avec le nom dont il tient la place.

> Trouverai-je partout un rival *que* j'abhorre ?
> (Racine, *Andromaque*, act. V, sc. 5.)
>
> Songiez-vous aux douleurs *que* vous m'alliez coûter ?
> (Le même, *Britannicus*, act. II, sc. 6.)
>
> La modestie ajoute au talent *qu*'on renomme
> Le pare, l'embellit : c'est la pudeur de l'homme. (L'abbé Royou.)

Que, relatif ou absolu, ne peut jamais être sujet; il est ordinairement régime direct, et quelquefois régime indirect : « Un grand « cœur est aussi touché des avantages *qu*'on lui souhaite, que des « dons *qu*'on lui fait. » Ici *qu'*, pour *que*, est régime direct.

Mais dans cette autre phrase : « Une fontaine ne peut jeter de « l'eau douce par le même tuyau *qu*'elle jette de l'eau salée, » *qu'* est mis pour *par lequel*, et est régime indirect. (Wailly, page 182.)

Dans cette phrase, selon nous, *que* n'est point un relatif, mais bien une conjonction qui dépend de *le même*; et par une ellipse assez forte le régime se trouve supprimé; il faut donc suppléer *le même tuyau que* [celui par lequel] *elle jette*, etc. Nous citerons comme régime indirect : *que sert de se flatter*, pour *à quoi sert*; *au moment que je parle* pour *dans lequel*, etc. Il est un cas cependant où *que* absolu pourrait être regardé comme sujet de la phrase. Dans ce vers :

> *Que vous semble*, mes sœurs, de l'état où nous sommes ?
> (Racine, *Esther*, II, 9.)

l'analyse la plus simple paraît être *quelle chose vous semble*. De même dans *que vous revient-il?* si ce que nous avons dit sur le pronom *il* (page 327) est vrai, on pourrait regarder *que* comme sujet de la phrase. A. L.

NOTA. Au chapitre des *Participes* et au chapitre des *Conjonctions*, nous faisons beaucoup d'observations relatives aux *que* qui font la matière de ce paragraphe.

Et comme il est essentiel pour l'application des règles sur les participes de savoir distinguer le pronom relatif *que* de la conjonction *que*, nous en indiquons le moyen à chacun de ces chapitres; pour ne pas nous répéter, nous y renvoyons les lecteurs.

§ III.

QUOI.

Ce pronom peut être aussi ou pronom absolu ou pronom relatif : il est pronom absolu, quand il s'emploie sans antécédent : QUOI *de plus aimable que la vertu?* et il est pronom relatif, quand son antécédent est exprimé : *J'ignore ce à* QUOI *il pense.*

Quoi, dans ces deux cas, se dit non des personnes, mais uni-

quement des choses, et il garde toujours sa terminaison, sans égard au genre ni au nombre du substantif dont il rappelle l'idée.

(D'Olivet, page 181.)

Comme pronom absolu, *quoi* signifie *quelle chose*, et il est surtout d'usage dans les phrases interrogatives et dans celles qui marquent doute et incertitude : « *Quoi* de plus satisfaisant pour des pa« rents que des enfants sages et laborieux? » — « Il y a dans cette « affaire je ne sais *quoi* que je n'entends pas. » (L'Académie.)— « Il « avait je ne sais *quoi* dans ses yeux perçants qui me faisait peur. »

(*Télémaque.*)

Si *quoi* absolu est suivi d'un adjectif, il le régit avec la préposition *de;* et quant aux adjectifs qui peuvent se rapporter à ce pronom, ils sont toujours au masculin et au singulier : « Le jour n'inspire « point je ne sais *quoi* de triste et de passionné comme la nuit. » (*Télémaque.*)— « *A quoi* vous attendez-vous de fâcheux? »

(D'Olivet, page 189. — Restaut, page 153. — Wailly, page 202.)

Comme pronom relatif, *quoi* tient lieu du pronom *lequel*, *laquelle;* il est des deux nombres et des deux genres, et toujours régime indirect : « La chose à *quoi* l'avare pense le moins, c'est à secourir les pau« vres. » (Wailly.)— « C'est encore ici une des raisons pour *quoi* je veux « élever Émile à la campagne. » (J.-J. Rousseau, *Émile*, t. I.)

Observez que dans ces exemples on pourrait se servir de *lequel*, *laquelle*, *duquel*, *auquel*, etc.; et même Marmontel est d'avis que l'usage et l'oreille désavouent l'emploi des pronom *quoi*, *de quoi*, *à quoi*, quand ils ont pour antécédent un nom variable.

Le pronom *quoi* a une signification vague; c'est pour cette raison qu'on doit le préférer lorsque son antécédent est *ce*, *voilà*, *rien*, qui n'ont pas une signification plus déterminée : « Les maladies de l'âme « sont les plus dangereuses; nous devrions travailler à les guérir, « c'est *à quoi* cependant nous ne travaillons guère. » — « *Voilà de* « *quoi* je voulais vous parler. » — « Il n'y a *rien* sur *quoi* on ait « plus écrit. »

Voilà *sur quoi* je veux que Bajazet prononce.

(Racine, *Bajazet*, act. I, sc. 3.)

Dans ces phrases, *auxquelles*, *de quelles choses* et *sur lequel* ne vaudraient rien.

Cependant, comme il y a toujours un peu de bizarrerie dans les langues, on doit avec *rien* préférer *dont* à *duquel* et à *de quoi*. — « Il « n'y a rien *dont* Dieu ne soit l'auteur. » (Wailly, page 197.)

De quoi a un usage étendu, et l'on s'en sert pour signifier *le moyen*, *la faculté*, *la manière*, enfin tout ce qui est nécessaire ou convenable

pour la chose dont il s'agit. Dans ce sens, on l'emploie sans aucune relation : « Donnez-moi *de quoi* écrire. » — « Il est riche, il a *de quoi* « être content. » — « Nous avons *de quoi* nous amuser; » mais il est employé relativement dans cette phrase et dans toutes les autres de même nature : « J'écrirais volontiers, si j'avais *de quoi*. »

(Regnier-Desmarais, page 280, et le *Dict. de l'Académie*.)

Enfin, lorsque le pronom *quoi* se trouve suivi de *que*, il signifie *quelque chose que*; en ce sens, il demande le subjonctif et s'écrit en deux mots :

Jamais un lourdaud, *quoi qu'il* fasse,
Ne saurait passer pour galant. (La Fontaine, fab. 65.)

Aux pronoms indéfinis, nous parlerons de l'emploi du pronom *quoi* suivi de *que*.

REMARQUE. — On dit substantivement un *je ne sais quoi*, pour dire certaine chose qu'on ne peut exprimer.

§ IV.

LEQUEL, LAQUELLE, DUQUEL, DE LAQUELLE, DONT.

De tous les pronoms relatifs, *lequel* est le seul qui prenne l'article; encore cet article lui est-il si intimement uni qu'il ne s'en sépare jamais, et ne fait plus qu'un seul et même mot; il s'incorpore à *quel*, et dans son état naturel, et dans son état de contraction.

Lequel et *laquelle*, son féminin, peuvent se dire, tant au singulier qu'au pluriel, des personnes ou des choses. Mais l'usage ne les admet pas dans toutes les occasions où l'on aurait lieu de les employer.

On ne s'en sert presque jamais en sujet ou en régime direct, et les oreilles seraient blessées de ces expressions : « Dieu, *lequel* a « créé le ciel et la terre. » — « Les vertus, *lesquelles* nous rendent « agréables à Dieu. » — Il faut alors, pour parler purement, avoir recours au pronom relatif QUI et dire : *Dieu*, QUI *a créé le ciel et la terre*. — *Les vertus* QUI, etc.

(Vaugelas, 122ᵉ *Rem.* — Condillac, page 126. — Restaut, page 131. — Wailly, page 195.)

Ce n'est pourtant pas qu'on ne puisse et qu'on ne doive même quelquefois employer *lequel*, *laquelle*, etc., en sujet et en régime direct, quand on veut éviter une équivoque, ou deux *qui* de suite qui auraient des rapports différents, et dire, par exemple : « C'est « un effet de la divine Providence, *lequel* attire l'admiration de « tout le monde. » — « Aussitôt que je fus débarrassé des affaires « de la cour, j'allai trouver l'homme qui m'avait parlé du mariage

« de madame de Miramion, *lequel* me parut dans les mêmes sen-« timents. » (B. RABUTIN.) Mais dans ces occasions il ne s'agit pas de l'élégance du style; il semble que le génie de la langue répugne à l'employer ailleurs. (Mêmes autorités.)

Les pronoms *lequel, laquelle* sont d'un usage un peu plus étendu en régime indirect. Il est à propos, pour en faciliter l'intelligence, de faire ici une observation particulière sur le pronom *lequel* régi par la préposition *de*.

Les pronoms relatifs, quels qu'ils soient, précédés de la préposition *de*, ne supposent pas seulement un antécédent qui les précède, ils supposent encore ordinairement un autre nom substantif dont ils dépendent et avec lequel ils ont une liaison nécessaire. Ainsi dans cette phrase : « Henri IV, *duquel* la bonté est assez connue; » *duquel*, dont l'antécédent est *Henri IV*, a une liaison nécessaire avec le nom substantif *bonté* : DUQUEL *la bonté*. Quelquefois ce substantif est joint au pronom *duquel*, comme on vient de le voir; quelquefois il en est séparé par quelques mots, comme quand on dit : *Henri IV*, DUQUEL *on connaît assez la bonté*. Or, dans le premier cas, le pronom peut se trouver avant ou après le nom substantif; et comme on dit : *Henri IV*, DUQUEL *la bonté est assez connue*, on dira : *Henri IV*, *à la bonté* DUQUEL *on a donné tant de louanges*. Ce qui fait le fondement des règles suivantes :

Quand le pronom relatif est avant le nom substantif dont il dépend, l'usage ne souffre guère que l'on emploie *duquel* ou *de laquelle*, et que l'on dise, par exemple : « Le livre *duquel* vous « m'avez fait présent. » — « La religion *de laquelle* on méprise les « maximes, » au lieu de dire : *Le livre dont*; — *La religion dont*, etc.

Mais si ce pronom est après le nom substantif dont il dépend, *duquel* ou *de laquelle* sont les seuls dont on puisse se servir en parlant des *choses* ou des *animaux*, et il faut dire : « La Seine, « dans le lit *de laquelle* viennent se jeter l'Yonne, la Marne et « l'Oise. » — « Les moutons, à la dépouille *desquels* les hommes « doivent leurs vêtements. » (Restaut, page 133.)

En parlant des *personnes*, il est souvent indifférent d'employer *de qui*, ou *duquel, de laquelle*. Quelquefois l'un a plus de grâce que l'autre, et c'est à l'oreille d'en décider. Ainsi je puis dire : « Le prince à la protection *de qui* ou *duquel* je dois ma fortune. » — « C'est une femme sur le compte *de qui* ou *de laquelle* il ne

« court pas de mauvais bruits; » cependant *de laquelle* serait ici à préférer à *de qui*.

Duquel ne se met après le nom substantif dont il dépend que quand ce nom est précédé d'une préposition; comme dans : *C'est une femme sur le compte* DE LAQUELLE, etc.

Au reste, il est bon d'observer qu'on ne doit mettre les pronoms *duquel* et *desquels* après les noms substantifs dont ils dépendent que quand il est indispensable de le faire, parce qu'il y a toujours dans cette transposition une certaine dureté qu'il faut éviter, et qu'à cet égard il n'y a pas d'autres règles à suivre que celle du goût et de l'oreille. (Même autorité.)

Auquel, à laquelle sont d'un usage très ordinaire et presque toujours indispensable, quand il est question de *choses*. Ainsi il faut dire : « Le jardin *auquel* je donne tous mes soins. » — « Les « sciences *auxquelles* je m'applique. » — « Les Lapons danois ont « un gros chat noir *auquel* ils confient tous leurs secrets, et qu'ils « consultent dans leurs affaires. » (Buffon, *Hist. nat. de l'Homme*.)

Mais si l'on parle des *personnes*, on est libre d'employer *à qui* ou *auquel, à laquelle,* suivant que l'un ou l'autre conviendra mieux dans le discours; et l'on peut dire également : « Dieu *à qui* ou « *auquel* nous devons rapporter toutes nos actions. » — « Il faut « bien choisir les personnes *à qui* ou *auxquelles* on veut donner « sa confiance. »

(Le P. Buffier, n° 444.—Condillac, page 271.— Restaut, page 134, et les Gramm. modern.)

Quand ce sont des prépositions autres que *de* ou *à* qui régissent le pronom relatif, on peut employer indifféremment *qui* ou *lequel, laquelle,* si l'on parle des *personnes*, et dire : « Songeons à fléchir « le juge *devant qui* ou *devant lequel* nous devons paraître un « jour. » — « On s'ennuie presque toujours avec ceux *avec qui* ou « *avec lesquels* il n'est pas permis de s'ennuyer. » (La Rochefoucauld.)

Mais si l'on parle des *choses,* on doit se servir de *lequel, laquelle,* et dire : « Le bois *dans lequel* nous nous sommes promenés. » — « L'opinion *contre laquelle* je me déclare. » — « Le fauteuil *sur* « *lequel* je suis assis. »

NOTA. *Qui*, comme nous l'avons déjà dit, page 365, s'emploierait cependant dans le cas où les choses seraient personnifiées : *L'oreille à qui l'on peut en imposer.* (Vaugelas.)

DONT, pronom relatif des deux nombres et des deux genres, s'emploie lorsqu'on parle des choses ou des personnes; il se dit pour *duquel*, *de laquelle*, *desquels*, *desquelles*, *de quoi*, dans tous les

cas où nous avons dit que l'on peut faire usage de ces pronoms.

« La lecture *dont* je fais mon amusement. » — « C'est un homme « *dont* le mérite égale la naissance. » (Th. Corneille.)

« Vous descendez en vain des aïeux *dont* vous êtes né, et tout ce « qu'ils ont fait d'illustre ne vous donne aucun rang. » (Molière.)

« On attribue à la cigogne des vertus morales *dont* l'image est « toujours respectable : la tempérance, la fidélité conjugale, la piété « filiale et paternelle. » (Buffon.)

Il faut bien comprendre ici que *dont* et *duquel* étant synonymes ne peuvent pas cependant s'employer indistinctement l'un pour l'autre. Toutes les fois que le relatif dépend d'un substantif précédé d'une préposition, le mot *duquel* peut seul être mis en usage et placé après le substantif : « Cet homme, aux vertus *duquel* je rends justice. » Quand le substantif au contraire est sujet de la phrase ou régime direct, on emploie le relatif *dont* qui se met au commencement de l'incise : « Cet homme, *dont* le caractère est noble et *dont* j'honore les vertus. » C'est là une règle générale qui va être expliquée. A. L.

Mais dans les vers suivants on peut mettre *de qui* et *dont :*

.... Il est un Dieu dans les cieux
Dont (de qui) le bras soutient l'innocence,
Et confond des méchants l'orgueil ambitieux.
(J.-B. Rousseau, ode 4, liv. I.)

Exemples où *duquel, de laquelle* ne sont plus d'usage.

« Les méchants servent à éprouver un petit nombre de justes « répandus sur la terre, et il n'y a point de mal *dont* il ne naisse « un bien. » (Voltaire, *Zadig*, ch. XX.)

Le premier pas, mon fils, que l'on fait dans le monde
Est celui *dont* dépend le reste de nos jours.
(Le même, *l'Indiscret*, act. I, sc. 1.)

Exemple où *dont* vaut mieux que *de quoi* : « Il n'y a rien dans le « monde *dont* Dieu ne soit l'auteur. » (Restaut, page 138.)

Le pronom *dont* ne doit jamais être précédé d'une préposition, et ainsi, dans le cas où il s'en trouve une après le sujet auquel il se rapporte, *duquel, de laquelle* doivent être employés ; on dira donc : « Les hommes *à* la faveur *desquels* on aspire. » — « Les fleurs *sur* « le calice *desquelles* repose l'abeille. » — « Le prince *à* la protec- « tion *duquel* j'ai recours. »

On préfère aussi *duquel, de laquelle* à *dont*, si l'on craint quelque équivoque : « La bonté du Seigneur, *de laquelle* nous ressen- « tons tous les jours les effets, devrait bien nous engager à observer « ses commandements. » (Wailly, page 197 — Lévizac, page 355, t. I.)

Voyez au chapitre où nous parlons de l'emploi du subjonctif

dans quel cas on doit faire usage de ce mode avec le pronom *dont*.

(Le P. Buffier, n° 524. — Wailly, page 271. — Restaut, page 231.)

§ V.

OU, D'OU, PAR OU.

Où est ou pronom absolu ou pronom relatif.

Il est pronom absolu quand il n'a pas d'antécédent : Où *allez-vous?* Où *aspirez-vous?* Par où *commencerez-vous cet ouvrage?* D'où *venez-vous?*

(Wailly, page 203. — Restaut, page 53. — Lévizac, page 360, t. I.)

Comme pronom absolu, *où* se dit seulement par interrogation, ou avec des verbes et des façons de parler qui désignent *connaissance* ou *ignorance*.

Où, *d'où*, *par où* sont pronoms relatifs quand ils sont précédés d'un antécédent.

L'instant *où* nous naissons est un pas vers la mort.
(Voltaire, *Fête de Bellebat.*)

Le ciel devint un livre *où* la terre étonnée
Lut en lettres de feu l'histoire d'une année.
(Rosset, *l'Agriculture.*)

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe *où* je suis attaché,
Vit dans l'état obscur *où* les dieux l'ont caché !
(Racine, *Iphigénie*, act. I, sc. 1.)

« Henri IV regardait la bonne éducation de la jeunesse comme « une chose *d'où* dépend la félicité des peuples. »

« Il n'y a pas un honnête homme qui voulût faire usage du moyen « *par où* cet intrigant est arrivé à la fortune. »

(Regnier-Desmarais, page 291. — Wailly, page 199. — Restaut, page 141.)

Où, *d'où*, *par où* ne se disent jamais que des choses ; ils sont des deux genres et des deux nombres, et ont souvent dans le discours plus de grâce que *duquel*, *dans lequel*, *par lequel*, dont ils font les fonctions ; cependant, on ne doit en faire usage qu'avec réserve, et quand les noms auxquels ils se rapportent ou les verbes auxquels ils sont joints marquent une sorte de localité physique ou morale ; on dira donc :

« La maison d'*où* je sors; » — « Le péril d'*où* l'on m'a sauvé; » — « Le péril *où* je m'engage ; » parce qu'il y a là une idée de localité.

(Restaut, page 142. — Wailly, page 199. — Sicard, page 214, t. II. — Marmontel, page 228.)

Cependant, comme ces petits mots *où, d'où, par où* sont com-

modes, la poésie en a fait quelquefois usage dans des cas où il n'y a pas localité physique ou morale; Racine a dit (dans *Iphig.*, act. III, sc. 5; et dans *Mithr.*, act. I, sc. 3) :

.... L'hymen *où* j'étais destinée.

Et dans *Alexandre* (act. II, sc. 2) :

.... Il ne reste que moi
Où l'on découvre encor les vestiges d'un roi.

Mais si ces licences sont permises à un grand poëte, il est certain qu'elles ne le seraient pas dans la prose, et ce serait bien certainement une faute que de dire *où* pour *à qui*, *à laquelle* et pour *en qui*, *en laquelle*, etc. (Même autorité.)

Ce serait également une faute que de préférer d'*où* à *dont*, lorsqu'il s'agit d'origine, de race, et de ne pas dire comme Boileau, dans sa 5e satire :

Sans respect des aïeux *dont* elle est descendue.

Comme Racine (dans *Iphig.*, act. I, sc. 1) :

L'hymen vous lie encore aux dieux *dont* vous sortez.

Dans *Phèdre*, act. IV, sc. 6 :

Misérable ! et je vis ! et je soutiens la vue
De ce sacré soleil *dont* je suis descendue !

Enfin comme Racine le fils (dans son poëme de la *Religion*, ch. II) :

Le corps, né de la poudre, à la poudre est rendu ;
L'esprit retourne au ciel, *dont* il est descendu.

Parce qu'alors c'est une idée de relation, plutôt qu'une idée d'extraction, qu'il s'agit d'exprimer.

Toutefois *dont* ne doit jamais être employé lorsqu'il s'agit d'un lieu quelconque, et qu'il est suivi d'un verbe qui marque l'action de *sortir*, de *venir*, etc.; c'est une idée d'extraction qu'on veut exprimer, c'est d'*où* qu'il faut employer.

Wailly a donc blâmé avec raison la phrase suivante d'un historien moderne : « Les alliés de Rome, indignés et honteux tout à la « fois de reconnaître pour maîtresse une ville *dont* la liberté parais- « sait être bannie pour toujours, commencèrent à secouer un joug « qu'ils ne portaient qu'avec peine. » (Marmontel et Domergue.)

§ VI.

LE, LA, LES.

LE, masculin singulier, fait au féminin singulier LA. LES se dit pour les deux genres.

Ce pronom accompagne toujours un verbe et se distingue en cela de l'article, qui accompagne constamment un nom. Ainsi dans ces vers :

On dit que l'abbé Roquette
Prêche *les* sermons d'autrui :
Moi qui sais qu'il *les* achète,
Je soutiens qu'ils sont à lui.

(Boileau, épigr. rapportée dans les observations de Bret sur *le Tartufe*.)

le premier *les* est article et le second est pronom.

Le, pronom, se dit des personnes et des choses, et est toujours régime direct :

Elle *le* voit, frémit, veut lui parler et n'ose. (Parseval Grandmaison.)
Le vrai bien n'est qu'au ciel, il *le* faut acquérir. (Godeau.)

« Les succès couvrent les fautes, les revers *les* rappellent. »
(M. de Lévis, 81e Max.)

Les pronoms *le, la, les,* et en général les pronoms en régime, se placent ordinairement avant les verbes dont ils sont le régime :

Il n'est point de mortel qui n'ait son ridicule ;
Le plus sage est celui qui *le* cache le mieux.
(Regnard, *Démocrite*, act. V, sc. 5.)

(L'Académie, *sur la* 35e *Remarque de Vaugelas*, page 39 de ses *Observ.* — Marmontel, page 191. — Lévizac, page 325, tome I.)

Cependant, dans les phrases où il y a deux verbes, leur place, surtout en poésie, n'est pas aussi certaine.

Racine a dit dans les *Frères ennemis*, act. II, sc. 3 :

Que le peuple à son gré nous craigne ou nous chérisse,
Le sang nous met au trône, et non pas son caprice :
Ce que le sang lui donne, il le doit accepter,
Et s'il n'aime son prince, il *le* doit respecter.

Dans *Britannicus*, act. I, sc. 1 :

Il m'écarta du trône où je *m*'allais placer.

Dans ses poésies diverses (*la Renommée*) :

Quoi que fasse Louis, soit en paix, soit en guerre,
Il *vous* peut inspirer.

Louis Racine (poëme de la *Religion*, chant III) :

Ne pouvant plus s'étendre, il *se* faut séparer.

Et là chacun des pronoms se trouve mis devant le verbe régissant auquel il n'appartient pas, au lieu d'être devant le verbe régi auquel il appartient; mais alors beaucoup de poëtes se permettaient cette licence, et à présent même on ne doit pas la regarder comme une faute.

Voyez, page 335, ce que nous disons de la place du pronom *se*.

Quand plusieurs pronoms accompagnent un verbe, *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous* doivent être placés les premiers; *le*, *la*, *les* se placent avant *lui*, *leur*; enfin *en* et *y* sont toujours les derniers : et ce que nous avons dit au pronom *me*, dans le cas où il y a deux verbes dans une même phrase, est applicable au pronom *le*.

(Girard, page 330, tome I; Wailly, page 519.)

Voyez, à chacun des *pronoms personnels* et au *régime pronom*, art. 15, § 4, à la fin de ce volume, ce que nous disons sur la place que ces pronoms doivent occuper, et aussi une exception, p. 316.

Le pronom *le* peut tenir la place, soit d'UNE PROPOSITION, soit d'UN VERBE, soit d'UN NOM, soit d'UN ADJECTIF.

1° Lorsque ce pronom tient la place d'une proposition ou d'un verbe, il est invariable, parce qu'une proposition ou un verbe n'a ni genre ni nombre; exemples :

« Si le public a eu quelque indulgence pour moi, je *le* dois à votre « protection. » (Condillac.)

Va, je ne te hais point. — Tu *le* dois. — Je ne puis.
(Corneille, *le Cid*, act. III, sc. 4.)
J'aime donc sa victoire, et je *le* puis sans crime.
(Le même, act. IV, sc. 5.)
..... Asseyons-nous ici.
— Qui, moi, Monsieur?
— Oui, je *le* veux ainsi.
(Voltaire, *Nanine*, act. I, sc. 7.)

2° Lorsque ce pronom tient la place d'un nom, soit commun, soit propre, il se présente sous les mêmes formes que ce nom :

Miracle! criait-on : venez voir dans les nues
Passer *la reine* des tortues.
La reine! — Vraiment oui; je *la* suis en effet.
(La Fontaine, fab. *la Tortue et les deux Canards*.)

« Si c'est effacer les sujets de haine que vous avez contre moi, « que de vous recevoir pour *ma fille*, je veux bien que vous *la* soyez. »
(Le même, *les Amours de Psyché*.)

Ne me trompé-je pas en vous croyant ma nièce?
— Oui, Monsieur, je *la* suis.
(Boissy, *Pouvoir de la Sympathie*, act. II, sc. 2.)

« Il serait à souhaiter que tout homme fît son épitaphe de bonne « heure, qu'il *la* fît la plus flatteuse qu'il serait possible, et qu'il « employât toute sa vie à *la* mériter. »
(Marmontel, *Éléments de littérature*, au mot *Épitaphe*.)

L'esclave vainement lutte contre sa *chaîne*;
L'intrépide *la* porte, et le lâche *la* traîne.

A ces questions,

Êtes-vous Pauline?	il faut répondre :	Je *la* suis.
Êtes-vous *la mariée?*		Je *la* suis.
Êtes-vous *la maîtresse* du logis?		Je *la* suis.
Êtes-vous *les héritiers* du défunt?		Nous les sommes.

Dans toutes ces phrases, le substantif communique au pronom les inflexions du genre et du nombre.

Il existe pourtant une exception à cette règle, c'est quand le pronom, venant après un substantif déterminé, répond plutôt à l'idée générale de la phrase qu'au sens précis du substantif. Ainsi l'on dira : « Rome voulut être *la capitale* du monde, et elle *le* devint. » — « Est-ce que nous sommes *la cause* qu'ils s'en éloignent? Oui, nous *le* sommes. » (Marmontel.) Le pronom alors a quelque chose de vague comme le neutre des Latins. D'autres fois, au contraire, nos bons écrivains font accorder le pronom avec un substantif employé d'une manière absolue et indéterminée.

Quand je me fais *justice*, il faut qu'on se *la* fasse. (Racine.)
Vous demandez *raison*, il faut qu'on vous *la* fasse. (Corneille.)

« Il ne suffit pas d'avoir *raison;* c'est *la* gâter, c'est *la* déshonorer, que de *la* soutenir d'une manière brusque et hautaine. » (Fénelon.) On pourrait multiplier ces exemples, car, malgré l'irrégularité apparente de cette tournure, nos bons auteurs en ont fait un fréquent usage. Nous croyons aussi qu'on peut les imiter, mais avec réserve, pourvu que la phrase, devenant ainsi plus rapide, n'ait rien de forcé ni d'obscur. A. L.

3° Lorsque le pronom tient la place d'un adjectif ou d'un substantif pris adjectivement il doit rester invariable, parce qu'un adjectif ne communique pas l'accord, mais le reçoit. « Catherine de « Médicis était *jalouse* de son autorité, et elle *le* devait être. » (Le P. Daniel, *Hist. de France.*)—« La noblesse donnée aux pères, parce « qu'ils étaient *vertueux*, a été donnée aux enfants afin qu'ils *le* de« vinssent. » (Trublet.) — « Je veux être *mère*, parce que je *le* « suis, et c'est en vain que je ne *le* voudrais pas être. » (Molière, *Les Amants magnifiques*, act. I, sc. 2.) — « Une pauvre fille de« mande à être *chrétienne*, et on ne veut pas qu'elle *le* soit. » (Voltaire, *Correspondance*, p. 348.)

Mais je naquis *sujette* et je *le* suis encore.
(*Sémiramis*, act. III, sc. 6.)

Dire : je suis chrétienne.
— Oui.... seigneur.... je *le* suis.
(*Zaïre*, act. II, sc. 3.)

A ces questions :

Êtes-vous *mariée?*		Je *le* suis.
Êtes-vous *maîtresse* de ce logis?	il faut répondre :	Je ne *le* suis pas.
Êtes-vous *héritiers* du défunt?		Nous *le* sommes.

(Beauzée, *Encyclopédie méth.*, au mot *le*. — Girard, page 332, t. I. — Condillac, page 205. —Wailly, page 138. — Marmontel, page 76. — M. Lemare, etc.)

Dans l'incertitude, voulez-vous savoir si le pronom tient lieu d'un substantif ou d'un adjectif? substituez *lui, elle, eux, elles,* ou bien *tel, telle, tels, telles, cela,* suivant le genre et le nombre; la première substitution vous indiquera un substantif, la seconde un adjectif.

(Domergue.)

Au surplus, voici sur quoi la règle que nous venons de donner est fondée. Il y aurait un défaut de sens, un défaut de rapport entre la demande et la réponse, si celle à qui l'on demande si elle est *veuve* répondait *je la suis;* car que signifierait ce *la?* il signifierait *je suis la veuve,* la veuve dont vous parlez. Or ce n'est pas ce qu'on lui demande, mais seulement si elle est veuve indéfiniment; alors le substantif *veuve* est indéterminé, dès lors pris adjectivement. Conséquemment le pronom qui en tient la place ne doit pas s'accorder avec ce nom autrement qu'avec un adjectif, c'est-à-dire qu'il doit rester invariable. (La Harpe, *Cours de littérature.*)

Dans tout ce qui vient d'être dit, on a vu que le pronom se rapporte toujours à un mot énoncé dans une proposition précédente. Mais les Grammairiens s'accordent à regarder comme une faute le pronom se rapportant au sujet ou au complément du sujet dans une même proposition. « *Le temps* passerait sans *le* compter. » (J.-J. Rousseau.) — « *Les fourbes* croient aisément que les autres *le* sont. » (La Bruyère.) — « Le fils *d'Ulysse le* surpasse déjà en éloquence. » (Fénelon.) Toutes ces phrases sont condamnées. Cependant nous demanderons en vertu de quel principe. L'usage ne repousse pas cette tournure; l'autorité même des noms cités en fait foi. La raison n'y trouve rien à reprendre sous le rapport de la clarté et de la précision; et, sous le rapport grammatical, nous venons de voir plusieurs emplois du pronom dans des sens analogues. Toutefois le pronom *le* employé pour *cela,* avec la valeur du neutre des Latins, peut paraître un peu forcé dans l'exemple de La Bruyère; mais la phrase de Fénelon nous paraît tellement naturelle, que nous ne voyons aucune raison plausible pour la condamner. L'Académie cependant ne donne aucun exemple de ce genre, si ce n'est cette phrase qui s'en rapproche : « *Le livre* que vous cherchez, *le* voici. » A. L.

Voyez à l'article où il est question des degrés de signification et de qualification, page 251, dans quel cas le pronom *le,* joint avec *plus, moins* et *mieux,* ne prend ni genre ni nombre.

Souvent un verbe a deux régimes, l'un direct et l'autre indirect; par exemple, quand je dis : *Payez le tribut à César; tribut* est le régime direct, *à César* est le régime indirect; or, si nous voulons mettre à la place de ces deux noms deux pronoms, la phrase alors sera ainsi conçue : *Payez*-LE-LUI; omettre le pronom *le*, ce serait une licence qui n'est permise ni en prose ni en poésie. Gresset ne doit donc pas être imité lorsqu'il dit (dans le *Méchant*, act. I, sc. 2) :

Je ne suis point ingrat, et je *lui rendrai* bien.

Il fallait, *je* LE *lui rendrai bien*.

Racine ne doit pas non plus être imité quand il dit (dans les *Frères ennemis*, act. II, sc. 3) :

Il veut que je vous voie, et vous *ne voulez pas*.

Il devait dire : *et vous ne le voulez pas*.

Mais on observera que cette tragédie est celle par laquelle Racine débuta.

(D'Olivet, page 165. — Vaugelas et Th. Corneille, 34e *Rem.* — L'Académie, *sur cette Rem.* — Wailly et plusieurs Grammairiens modernes)

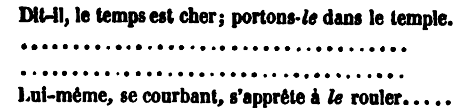
Le pronom *le* ne doit également pas se supprimer dans cette phrase : *Quand je ne serais pas votre serviteur comme je* LE *suis*; et, en effet, remplacez cette phrase par une semblable, mais en faisant usage de la négative, vous verrez alors qu'il faut nécessairement dire : *Quand je ne serais pas votre serviteur, comme en effet je ne* LE *suis pas*, plutôt que *comme en effet je ne suis pas*, qui serait évidemment incorrect.

Cette règle toutefois n'est point absolue; et l'on peut même affirmer que dans le style familier l'usage a consacré plusieurs de ces omissions. Ainsi, dans le vers cité de Racine, *et vous ne voulez pas* peut se justifier par l'ellipse des mots déjà énoncés *que je vous voie*. Cette tournure est fréquente dans la conversation, et nous ne la croyons pas incorrecte. Il en est de même de tant d'autres semblables, *comme vous dites; comme vous savez; plus qu'on ne croit; si vous voulez*, etc. A. L.

Cette règle est aussi applicable au pronom *en*, et ce serait une faute que de dire : *On ne peut pas avoir plus d'esprit qu'il n'a; rien* à la vérité ne déplaît à l'oreille dans cette phrase, mais on connaîtra que le pronom *en* y manque, si l'on met devant le verbe un autre sujet que le pronom *il*; comme si l'on disait, par exemple : *On ne peut pas avoir plus d'esprit que mon frère n'a*, au lieu de *que mon frère n'en a*. (Th. Corneille, *sur la* 323e *Rem. de Vaugelas.*)

Enfin, il ne faut pas trop éloigner le pronom *le* du substantif auquel il se rapporte. Boileau a fait cette faute dans le *Lutrin* (ch. III) :

Ce spectacle n'est pas pour amuser nos yeux,



Dit-il, le temps est cher; portons-*le* dans le temple.

. . . .

. . . .

Lui-même, se courbant, s'apprête à *le* rouler.....

Ces deux *le* se rapportent au mot *lutrin*, qui se trouve quatre vers plus haut. Cela n'est pas régulier.

Racine a fait la même faute dans *Bajazet* (act. V, sc. 1) :

Hélas ! je cherche en vain : rien ne s'offre à ma vue.
Malheureuse ! comment puis-je *l'avoir perdue!*

Trois vers après, on voit qu'il est question d'une lettre qu'elle avait perdue. L'éloignement du pronom relatif est d'autant plus irrégulier dans cette occasion, qu'il cause une équivoque, puisqu'on peut également le faire rapporter à *vue*, qui précède immédiatement l'expression *l'avoir perdue*. (Féraud.)

Après ces règles sur l'emploi que l'on doit faire du pronom *le*, il ne sera pas inutile de lire à la fin de ce chapitre, art. X, ce que nous disons sur la répétition des pronoms, ainsi qu'une règle applicable à tous les pronoms.

§ VII.

EN.

En, pronom relatif des deux genres et des deux nombres, se dit des personnes et des choses.

Néron, bourreau de Rome, *en* était l'histrion.
(Delille, *l'Homme des champs*, ch. I.)

« Soyez moins épineux dans la société; c'est la douceur des mœurs, « c'est l'affabilité qui *en* fait le charme. » (Voltaire, Recueil de l., 1752.)

Il ne faut pas croire cependant que le mot *en* puisse toujours se dire des personnes. Nous pensons, au contraire, que c'est par une sorte d'exception, et qu'il est mieux souvent d'employer en ce cas les pronoms *lui*, *elle*, *eux*. Par exemple, on doit dire : *Je doute de lui; je tiens d'elle cette faveur; je prends d'eux de l'argent; je dispose de lui à toute heure*, etc. Dans toutes ces phrases, le mot *en* serait une faute. A. L.

Le pronom *en* peut être considéré comme faisant tantôt les fonctions de régime direct, tantôt celles de régime indirect.

Il figure comme régime direct toutes les fois qu'il remplace un substantif pris dans un sens partitif, dans un sens qui exprime une des personnes ou des choses dont on parle, comme dans cette phrase où il est question d'amis : *j'*EN *ai rencontré*, et dans cette autre où il s'agit de lettres : *j'*EN *reçois*. En effet, j'ai rencontré qui? *des amis*, *quelques amis*, représentés par *en*. Je reçois quoi? *des*

lettres, quelques lettres, représentées par *en.* Ainsi *en* est régime direct des verbes *rencontrer*, *recevoir,* puisqu'il est l'objet de l'action qu'exprime chacun de ces verbes. C'est l'opinion de Lévizac, Féraud, Caminade, M. Bescher et de M. Auger dans son commentaire sur Molière.

Voici comment s'exprime ce commentateur : Dans cette phrase du *Médecin malgré lui* (art. III, sc. 2) : « *Le bon de cette profession est* « *qu'il y a parmi les morts une honnêteté, une discrétion la plus* « *grande du monde, et jamais on n'*EN *voit se plaindre du médecin* « *qui l'a tué;* le pronom relatif EN est un pluriel, régime direct du « verbe *voir;* or, *jamais on n'en voit,* c'est-à-dire, *jamais on ne voit* « *des morts*. Par conséquent, *qui l'a tué* est une faute; il fallait mettre *qui les a tués*, ou bien tourner ainsi la phrase : *et l'on n'*EN *voit* « *aucun se plaindre du médecin qui l'a tué.* »

En est régime indirect quand il ne se rapporte pas à un substantif partitif. Exemples : *Elle s'*EN *flatte; les nouvelles que j'*EN *ai reçues.*

En se place ordinairement avant le verbe dont il est le régime :

La vie est un dépôt confié par le ciel;
Oser *en* disposer, c'est être criminel.
(Gresset, *Édouard III,* act. IV, sc. 7.)

Nourri dans le sérail, j'*en* connais les détours.
(Racine, *Bajazet,* act. IV, sc. 7.)
(Wailly et les Grammairiens modernes.)

« Si la religion était l'ouvrage de l'homme, elle *en* serait le chef-« d'œuvre. » (De Bruix.)

Mais avec un impératif sans négation il se place toujours après le verbe : *prends-en, parlons-en, donne-s-en, faites-en justice.* Peut-être cependant, avec deux impératifs de suite, on pourrait se servir d'une transposition déjà signalée en pareil cas (page 316) et dire : *prenez-en et m'*EN *donnez.* A. L.

Toutes les fois qu'il s'agit de choses, l'usage varie sur le choix que l'on doit faire du pronom *en,* ou des adjectifs possessifs *son, sa, ses, leur, leurs,* et les Grammairiens ont bien de la peine à se faire des règles; le seul moyen d'en trouver une, c'est d'observer quelques exemples.

On ne dira pas en parlant d'une rivière : *Son lit est profond,* mais *le lit* EN *est profond;* on dit cependant : *elle est sortie de son lit.* — On ne dira pas en parlant d'un parlement, d'une armée, d'une maison : SES *magistrats sont intègres;* SES *soldats sont disciplinés;* SA *situation est agréable;* il faut dire : *Les magistrats* EN *sont intègres; les soldats* EN *sont disciplinés; la situation* EN *est agréable.* On dit néanmoins : *Le parlement est mécontent de plusieurs de* SES *magis-*

trats; l'armée a perdu une partie de SES *soldats; cette maison est mal située, il faudrait pouvoir l'ôter de* SA *place.*

Cet examen fait, il est aisé d'établir pour règle que s'il est question de choses qui ne soient pas personnifiées, on doit se servir du pronom *en*, toutes les fois qu'il peut entrer dans la construction de la phrase; et que lorsqu'il est impossible de faire usage de ce pronom, on doit employer l'adjectif possessif *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*. En effet, quoique ces adjectifs possessifs paraissent plus particulièrement destinés à marquer le rapport de propriété aux personnes, il est cependant naturel de les employer pour marquer ce même rapport aux choses, lorsqu'on n'a pas d'autre moyen; en conséquence on doit dire : *L'église a* SES *priviléges, le parlement a* SES *droits; la ville a* SES *agréments, la campagne a les* SIENS; par la raison qu'il n'est pas possible de substituer ici le pronom *en*.

Mais on dira de la ville : *Les agréments* EN *sont préférables à ceux de la campagne*; d'une république : *Les citoyens* EN *sont vertueux*; du parlement : *Les membres* EN *sont éclairés*; de l'église : *Les priviléges* EN *sont grands*; par cela seul que le pronom *en* entre très bien dans la construction de la phrase. Par la même raison, on dira : *Ce tableau a* SES *beautés; cette maison a* SES *agréments*; mais on ne dira point : SES *beautés sont supérieures*; SES *agréments sont grands*; il faut dire : *Les beautés* EN *sont supérieures; les agréments* EN *sont grands.*

(Condillac, page 210, ch. X.)

Ainsi donc toutes les fois qu'on peut, dans ces sortes de phrases, employer le pronom relatif, il serait incorrect d'y substituer l'adjectif pronominal. C'est ainsi qu'il faut entendre la règle. A. L.

Voltaire cependant s'écarte de cette règle quand il dit :

Mais la mollesse est douce, et *sa* suite est cruelle.

(*Zaïre*, act. I, sc. II.)

Ainsi que le fait observer judicieusement M. Chapsal, *la mollesse est douce, et la suite* EN *est cruelle*, eût été plus correct; mais quelle différence de cette phrase lourde, languissante, au vers harmonieux que nous venons de citer!

Thomas, en comparant les grands au marbre, dit :

S'ils ont l'éclat du marbre, ils ont *sa* dureté.

Je crois encore, dit le même professeur, qu'on n'oserait le blâmer; quelle oreille assez peu délicate pourrait préférer *ils* EN *ont la dureté?* Les entraves de la versification peuvent faire pardonner cette faute, lorsque la phrase en acquiert plus d'élégance, d'harmonie ou de force.

§ VIII.

Y.

Ce pronom relatif, des deux genres et des deux nombres, s'emploie pour *à lui*, *à elle*, *en lui*, *en elle*, *sur lui*, etc., et il est d'un usage indispensable quand on parle des choses :

Tout mortel en naissant apporte dans son cœur
Une loi qui du crime *y* grave la terreur.
(L. Racine, *Épître sur l'Homme.*)

J'ai connu le malheur, et j'*y* sais compatir. (Gaillard.)

« Socrate dit à celui qui lui annonça que les Athéniens l'avaient « condamné à mort : « La nature les *y* a condamnés aussi. »

Mon trône vous est dû : loin de m'en repentir,
Je vous *y* place même avant que de partir.
(Racine, *Mithridate*, act. III, sc. 5.)

Qui grave *dans lui*, je sais compatir *à lui*, les a condamnés *à elle*, je vous place *sur lui*, seraient autant de fautes contre la Grammaire.

Cependant, en poésie et en prose, lorque le style est élevé, les auteurs, au lieu de *y*, emploient à la suite d'une préposition les pronoms personnels *lui*, *elle*, *eux*, *elles*, quand les objets sont personnifiés.

Lorsqu'il s'agit des personnes, on ne fait ordinairement usage du relatif *y* que lorsqu'on les assimile en quelque sorte aux choses, et que le verbe qui les accompagne peut se dire également des personnes et des choses. Ainsi l'on dit : *En approfondissant les hommes, on* Y *découvre bien des imperfections*. On découvre également des imperfections dans les hommes et dans les choses.

Hors de là, on doit se servir, pour les personnes, des pronoms personnels. On ne dira donc pas : *C'est un honnête homme, attachez-vous-*Y, mais *attachez-vous à lui*; en effet, on ne s'attache pas aux choses comme on s'attache aux personnes. Cependant l'usage permet de dire : *Je connais cet homme, et je ne m'*Y *fie pas*. — L'usage veut aussi qu'on se serve de *y* dans les réponses aux interrogations : *Pensez-vous à moi? j'*Y *pense*. — *Travaillez-vous pour moi? j'*Y *travaille*. (Wailly, Féraud, Buffier, Marmontel.)

Toutefois, beaucoup d'écrivains, les poëtes surtout, ont fait usage du pronom *y* en parlant des personnes :

Pour ébranler mon cœur,
Est-ce peu de Camille, *y* joignez-vous ma sœur?
(P. Corneille, *Horace*, act. II, sc. 6.)

Prince, n'*y* pensez plus (à Laodice), si vous pouvez m'en croire.
(Le même, *Nicomède*, act. IV, sc. 5.)

N'*y* songeons plus. Allons, cher Paulin ! plus j'*y* pense (à Bérénice),
Plus je sens chanceler ma cruelle constance.
(Racine, *Bérénice*, act. II, sc. 2.)

« On me dit tant de mal de cet homme, et j'*y* en vois si peu.
(La Bruyère)

« A chaque moment qu'on la voit, on *y* (en elle) trouve un nou-« vel éclat. » (*Télémaque.*)

Mais que doit-on conclure de là? que ce sont des licences que les poëtes et les grands prosateurs se permettent; et si on les leur pardonne, il est certain qu'on ne les tolérerait pas dans la prose ordinaire.

Nous pensons aussi qu'il est plus régulier de se conformer à la distinction établie, et de ne se servir du mot *y* qu'en parlant des choses. Voyez ce qui a déjà été dit au pronom *lui* (page 330). Cependant on trouve dans nos bons écrivains un grand nombre d'exemples où la distinction n'est observée ni dans l'un ni dans l'autre sens. Voici, entre autres, une exception que l'usage semble avoir consacrée : « Quoique je parle beaucoup *de vous*, ma fille, j'*y* pense encore davantage nuit et jour. » (Mme de Sévigné.) Il en est de même de cette autre phrase, dans le sens opposé : « Je n'ose vous dire à quel *style* il compare *le vôtre*, ni les louanges qu'il *lui* donne.. » (*Id.*) Le goût, guidé par l'usage, peut seul nous faire connaître toutes ces nuances, qui viennent faire exception à la règle. A. L.

Voyez au chap. de l'*Adverbe* ce que nous disons sur *y* adverbe.

ARTICLE VII.

DES PRONOMS INDÉFINIS.

La fonction des pronoms indéfinis est de désigner les personnes et les choses sans les particulariser, et c'est à cause de ce défaut de précision qui se trouve toujours dans leur manière de désigner, qu'on les nomme indéfinis.

Ces pronoms sont : *on*, *quiconque*, *quelqu'un*, *chacun*, *autrui*, *personne*, *l'un l'autre*, *l'un et l'autre*, *tel*, *tout*.

§ I.

ON.

On (276), toujours sujet, ne se joint jamais qu'avec la troisième

---

(276) Le mot *on* vient du latin *homo;* il a par conséquent le même sens que le substantif *homme*, que l'on trouve dans nos anciens auteurs. En effet, on disait

personne singulière du verbe; et quoiqu'au singulier, il sert à exprimer une idée de multitude, d'universalité, et il n'est guère d'usage que dans les façons de parler indéfinies où aucun sujet n'est spécifié :

On garde sans remords ce qu'*on* acquiert sans crimes.
(Corneille, *Cinna*, act. II, sc. 1.)

« *On* ne doit pas attribuer à la religion les défauts de ses ministres. » (Leclerc.)

On relit tout Racine, *on* choisit dans Voltaire.
(Delille, *l'Homme des champs*.)

« *On* ne surmonte le vice qu'en le fuyant. » (Fénelon, *Télém.*, l. VII.)

Dans ces exemples, je fais usage d'une troisième personne singulière après le pronom *on*; je ne désigne aucune personne *qui garde*, *qui ne doit pas*, *qui relit*, et je n'en détermine pas le nombre.
(Regnier-Desmarais, page 245. — Restaut, page 89. — Marmontel, page 204. — Le *Dict. de l'Académie*.)

Le pronom *on*, d'un usage très étendu dans la langue française, ne se dit absolument que des personnes; toutefois on n'en fait point usage en parlant de Dieu; ainsi, au lieu de dire : « Au jugement « dernier, *on* ne nous demandera pas ce que nous avons dit, mais « ce que nous avons fait, » dites : *Dieu ne nous demandera pas*, etc.
(Wailly, page 204.)

Pour la douceur de la prononciation on met avant *on* la lettre euphonique *l'*, ou plutôt l'article *le* dont l'*e* s'élide toujours avant

---

autrefois *hom*, *home*, *hon*, *omme*, *ome*, *om*, pour *homme* et pour *on*. (Voyez *le Trésor* de Borel et *les Glossaires* de Carpentier et de Ducange; voyez aussi celui de M. Roquefort.)

Le roman de *la Rose*, page 282, dit: *beau gentilhom* pour *beau gentilhomme*.— Marot, en ses ballades, page 321, dit : *Noé le bon hom*, pour *Noé le bon homme*; enfin *hom* se prononçait *on*, dont on a ôté le *h* comme inutile.

Ce qui d'ailleurs vient à l'appui de l'opinion que nous nous sommes formée de l'origine du pronom *on*, c'est qu'il reçoit l'article *le* avec l'apostrophe, comme le nom *homme*; en effet, nous disons l'*on étudie*, l'*on joue*, et non pas l-*on étudie*, l-*on joue*, sans doute parce qu'on disait autrefois *l'homme étudie*, *l'homme joue*: c'est qu'encore les Italiens se sont servis du mot *uomo* et *uom*, pour signifier *homme* et *on*; et enfin, que les peuples septentrionaux, d'origine germanique, se servent également du mot *man* ou *mann*, *homme*, soit au singulier, soit au pluriel, dans les cas où nous nous servons de *on*.

(Regnier-Desmarais, page 246. — Le P. Buffier, n° 395. — Vaugelas, 9e *rem*. — Condillac, VIIIe chap., page 205. — Restaut, page 89, et plusieurs Grammairiens modernes.)

une voyelle ; et les mots après lesquels *l'on* doit être employé plutôt que *on* sont : *et, si, ou, que* et *qui* ; exemples :

> Ce *que l'on* conçoit bien s'énonce clairement.
> (Boileau, *Art poétique*, ch. I.)
>
> Pour paraître à mes yeux, son mérite est trop grand :
> *On* n'aime pas à voir ceux *à qui l'on* doit tant.
> (Corneille, *Nicomède*, act. II, sc. 1.)
>
> C'est d'un roi (Agésilas) *que l'on* tient cette maxime auguste,
> Que jamais on n'est grand qu'autant *que l'on* est juste.
> (Boileau, Satire IX.)

« Si *l'on* veut vivre tranquille, il faut mépriser les propos des sots, « la haine des envieux, l'insolence des riches. » (Gaubertin.)

Cependant, dans le cas où le pronom *on* serait suivi de *le*, *la* ou *les*, il ne faudrait pas faire usage de *l'* avant *on*, afin d'éviter un son désagréable ; on dira donc : *Je ne veux pas qu'*ON *le tourmente*, plutôt que *je ne veux pas que* L'ON *le tourmente*.

(Lemare, page 609. — Laveaux et Boiste, *Dict. des Diff.*)

Cette remarque prouve qu'après le mot *que* il est permis indistinctement de mettre *on* ou *l'on* ; et d'ailleurs les exemples cités plus haut étant empruntés aux poëtes indiquent des règles de prosodie plutôt que des règles de grammaire. Toutefois les orateurs en cela suivent les poëtes. Mais dans le style familier et dans la conversation surtout, on emploie rarement la forme *l'on*. A. L.

Enfin *on* est en général préférable à *l'on* ; et, comme on n'emploie *l'on* que pour éviter une consonnance désagréable, il ne faut pas en faire usage au commencement d'une phrase, puisqu'il n'y a pas dans ce cas à craindre de mauvaise consonnance (277). Il est donc mieux de dire : « *On* met à l'abri des coups du sort ce que l'on donne à ses « amis ; » (Pensée de MARTIAL.) — « *On* a vu la gloire sortir d'une « source déshonorée ; » (M. VILLEMAIN.) que L'ON *met à l'abri*, etc., L'ON *a vu la gloire*, etc.

(Vaugelas, 9, 10 et 11e *Rem.* — Th. Corneille et l'Académie *sur ces Rem.* — Fromant, page 157. — Restaut, Wailly et Boiste.)

On cite cependant plusieurs phrases où nos bons auteurs n'ont pas observé cette loi. Voici même un vers de Racine où la symétrie semble exiger qu'on déroge à la règle :

> *L'on* hait avec excès lorsque *l'on* hait un frère.

Néanmoins l'emploi de *on* est beaucoup plus commun. A. L.

---

(277) Ce serait même une faute, parce que ce serait prendre le mot *on* ou *homme* dans un sens défini, tandis que l'usage veut qu'il soit pris dans le sens le plus indéfini, le plus général, surtout au commencement de la période.

Le pronom *on*, à cause de sa signification vague, est du genre masculin, comme l'indiquent les exemples ci-dessus; cependant il y a des circonstances qui marquent si précisément qu'on parle d'une femme, qu'alors ce pronom a une signification plus déterminée et adopte le genre féminin, qu'il communique à l'adjectif dont il est accompagné; ainsi l'on dira à une femme :

« *On* n'est pas toujours *jeune* et *jolie*. » (L'Académie.)

« Quelque mine qu'on fasse, *on* est toujours bien aise d'être *ai-* « *mée*. » (MOLIÈRE, *le Sicilien*.) — « C'est un admirable lieu que « Paris; il s'y passe tous les jours cent choses qu'*on* ignore dans les « provinces, quelque *spirituelle* qu'*on* puisse être. »

(Molière, *les Précieuses ridicules*, sc. 10.)

Quand *on* a tout pour soi, que l'*on* est *fraîche et belle*,
S'attrister est bien fou. (Le même.)

On est plus *jolie* à présent,
Et d'un minois plus séduisant
On a les piquantes finesses.
(Marmontel, *Mél. de litt.*, Rép. à Voltaire.)

Demeurez pour servir aux femmes de modèle,
Montrez-leur qu'*on* peut être et *jeune*, et *sage*, et *belle* ;
Sage sans pruderie, avec simplicité ;
Que cela même ajoute un charme à la beauté.
(Collin d'Harleville.)

(Le *Dictionnaire de l'Académie*.—Wailly, page 294. — Marmontel, page 205. — M. Lemare, page 373, note 151e, t. I. — Sicard, p. 139, t. II.)

On peut être suivi aussi d'un adjectif ou d'un substantif pluriel; c'est lorsque le sens indique évidemment que ce pronom se rapporte à plusieurs personnes :

« *On* n'est pas *des esclaves* pour essuyer de si mauvais traite- « ments. » (L'Académie.) — « Le commencement et le déclin de « l'amour se font sentir par l'embarras où l'*on* est de se trouver « *seuls*. » (LA BRUYÈRE.) — « Personne n'est surpris de me voir « passer l'hiver à la campagne; *mille gens* du monde en ont fait au- « tant; *on* est toujours *séparés*, mais on se rapproche par de lon- « gues et de fréquentes visites. » (J.-J. Rousseau, l. au maréc. de Luxemb.)

« Ici l'*on* est égaux. » (Inscription sur la porte d'un cimetière.)

On n'a tous *deux* qu'un cœur qui sent mêmes traverses.
(Corneille, *Polyeucte*, act. I sc. 3.)

A l'occasion de ce dernier exemple, Voltaire (dans ses *Remarques sur Corneille*) fait observer que cette expression ne paraît pas d'abord française, mais que cependant elle l'est : *Est*-ON *allé là?*

dit-il, ON *y est allé* DEUX. C'est là une syllepse ou synthèse, figure dans laquelle les mots sont employés selon la pensée, plutôt que selon l'usage de la construction grammaticale.

Il faut répéter le pronom *on* avant chaque verbe auquel il sert de sujet : ON *le loue*, ON *le menace*, ON *le caresse; mais, quoi que l'on fasse*, ON *ne peut en venir à bout*. Sans cette répétition, il semble que l'oreille ne serait pas satisfaite; aussi le goût en a-t-il fait une loi. (Le P. Buffier, nº 1017.)

Toutefois, quand on répète ce pronom, on doit toujours, pour éviter l'obscurité, le faire rapporter à un seul et même sujet; par conséquent les phrases suivantes ne sont pas correctes :

« *On* dit qu'*on* a pris telle ville; » — « *On* croit n'être pas trompé, « cependant *on* nous trompe à tous moments; » — « *On* croit être « aimé, et l'*on* ne vous aime pas; » — « *On* peut à peu près tirer « le même avantage d'un livre où l'*on* a gravé ce qui nous reste des « antiquités de la ville de Rome. »

Dans la première phrase, le premier *on* se rapporte à ceux qui disent qu'on a pris telle ville, et le second à ceux qui l'ont prise. — Dans la seconde, le premier *on* se rapporte à ceux qui croient n'être pas trompés, et le second à ceux qui trompent; et ainsi des autres phrases : mais le rapport sera le même, et la faute disparaîtra, si l'on dit : « *On* dit que telle ville a été prise; » — « *On* croit n'être « pas trompé, cependant *on* l'est à tous moments; » — « *On* croit « être aimé, et *on* ne l'est pas; » — « *On* peut tirer le même avan- « tage d'un livre où *est* gravé, etc. »

(Le P. Bouhours, page 24). — Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot *répétition*. — Wailly, page 344. — Domergue, page 62. — Marmontel, page 206. — Sicard, page 340, t. II.)

Tous les verbes, à l'exception des verbes unipersonnels de leur nature, peuvent être précédés du pronom *on*. Ainsi on dit : ON *aime*, ON *est aimé*, ON *tombe*, ON *est puni*, ON *se promène*, ON *convient*; mais on ne dit pas *on importe*, *on faut*, *on pleut*, parce que ces verbes ne peuvent avoir pour sujet le mot *homme*, dont, comme nous venons de le dire, s'est formé par corruption le pronom *on*; et qu'il est de principe, ainsi qu'on le verra plus bas, qu'on ne peut pas dans les verbes impersonnels mettre de nom à la place du pronom *il*. (Restaut, page 326.)

Plusieurs personnes, accoutumées à lier le *n* final de *on* avec la voyelle suivante, suppriment le *n* qui doit caractériser la négation que le sens de la phrase exige; par exemple, au lieu d'écrire : *On*

N'*a rien à faire, on* N'*est bon à rien*, elles écrivent *on a rien à faire, on est bon à rien.*

Mais dans ces phrases *rien*, signifiant *néant, nulle chose, pas du tout*, et ayant conséquemment un sens négatif, demande évidemment la négative *ne*.

Si cependant on était embarrassé de savoir si l'on doit faire ou ne pas faire usage de la négative, on s'en assurerait en substituant le pronom personnel *je* au pronom *on*; c'est-à-dire que si dans cette phrase, ON *n'a rien à faire*, on employait *je*, on verrait de suite que la négative est impérieusement exigée après le pronom *je*; et, en effet, *j'ai rien à faire* choquerait l'oreille la moins délicate.

Nous avons vu que le mot *on* pouvait être en rapport avec un féminin et un pluriel. Sa signification vague lui donne encore la faculté d'être employé pour les pronoms personnels. Voici plusieurs exemples tirés de Racine :

> Et *vous* à m'obéir, prince, qu'*on* se prépare.
> Qu'*on* hait un ennemi quand il est près de *nous* !
> Vous, Narcisse, approchez ; et *vous*, qu'*on* se retire.

Regnard également a dit :

> *On* a certains attraits, un certain enjouement,
> Que personne ne peut *me* disputer, je pense.

Dans toutes ces phrases, le pronom indéfini *on* n'est qu'une manière détournée de s'exprimer, au lieu du pronom personnel. A. L.

§ II.

QUICONQUE.

Ce pronom indéfini, ordinairement masculin, n'a point de pluriel; il ne se dit que des personnes, et il signifie *quelque personne que ce soit qui :*

> *Quiconque* a pu franchir les bornes légitimes
> Peut violer enfin les droits les plus sacrés.
> (Racine, *Phèdre*, act. IV, sc. 2.)

> Exterminez, grands dieux, de la terre où nous sommes
> *Quiconque* avec plaisir répand le sang des hommes !
> (Voltaire, *Mahomet*, act. III, sc. 8.)

Quand le pronom *quiconque* est employé dans le premier membre d'une phrase, on ne doit pas faire usage du pronom *il* dans le second membre : « *Quiconque* attend un malheur certain *peut* se dire mal« heureux. » (Saint-Évremond, lettre à madame de Mazarin.)

> *Quiconque* est riche est tout.... (Boileau, satire VIII.)

Le motif de cette règle, qui nous est donnée par Vaugelas, Riche-

let, Féraud, l'Académie et les Grammairiens modernes est, comme le dit fort judicieusement Féraud, que *quiconque* renferme deux sujets, l'antécédent et le relatif; en effet, c'est comme si l'on disait : « *Celui qui* est riche, *il* est tout. »

Cependant Massillon avait coutume de mettre ce pronom *il* après *quiconque*, lorsque le second verbe en était un peu éloigné : « *Quiconque* n'est pas sensible au plaisir si vrai, si touchant, si digne « du cœur, de faire des heureux, *il* n'est pas né grand; *il* ne mérite « pas même d'être homme. » (*Humanité des Grands.*)

D'Olivet, dans sa traduction des *Pensées de Cicéron*, a dit aussi : « *Quiconque* découvrit les diverses révolutions des astres, *il* fit voir « par là que son esprit tenait de celui qui les a formés dans le ciel. »
(Chap. II, *sur l'Homme.*)

Mais ni l'un ni l'autre ne doivent être imités.

C'est en vain, selon nous, que la *Grammaire nationale* essaye de justifier l'emploi de *il* après *quiconque*. L'usage a condamné cette forme usitée autrefois. Racine l'a cependant employée dans une tournure de phrase où elle nous semble irréprochable à cause de la construction :

> *Quiconque* ne sait pas dévorer un affront,
> Ni de fausses couleurs se déguiser le front,
> Loin de l'aspect des rois qu'*il* s'écarte, qu'*il* fuie !
> (*Esther*, acte III, sc. 1.)

Il en sera de même si le mot *quiconque* est placé au second membre de phrase :

> *Il* passe pour tyran, *quiconque* s'y fait maître. (Corneille.)

Mais cette tournure n'est plus guère en usage. A. L.

Lorsque le pronom *quiconque* a un rapport bien précis à une femme, on peut le faire suivre d'un adjectif féminin; on pourrait donc dire à des dames : « *Quiconque* de vous sera assez *hardie* pour médire de « moi, je l'en ferai repentir. »

(Le *Dict. de l'Académie.* — Wailly, page 207. — Sicard, page 187, t. II. — Le *Dict. crit.* de Féraud. — Domergue, page 108 de son Manuel.)

Regnier-Desmarais pense que ce qui donne lieu dans cet exemple à l'adjectif féminin dont *quiconque* est suivi, c'est que ce pronom n'est plus employé indéfiniment, et qu'il est restreint et déterminé par *de vous;* autrement il ne serait pas d'avis de préciser le genre d'un mot dont la signification est si vague, si indéfinie.

§ III.

QUELQU'UN.

Ce pronom a deux significations différentes, selon qu'il est employé *absolument*, c'est-à-dire, sans rapport à un substantif; et selon qu'il

est employé *relativement*, c'est-à-dire, avec rapport à un substantif.

Quand il n'a pas rapport à un substantif, il signifie *une personne*, comme : « *Quelqu'un* a dit que l'âme du monde est le soleil. » — « *Quelqu'un* a-t-il jamais douté sérieusement de l'existence de Dieu ? » — « J'ai parlé à *quelqu'un*. »

En ce sens, il ne se dit que des personnes, et ne prend jamais le féminin; il ne prend même le pluriel que quand il est sujet; on ne dit donc pas dans le sens absolu, *quelqu'une est venue, je connais* QUELQU'UNE; — ni au pluriel, *je connais* QUELQUES-UNS, *j'ai parlé à* QUELQUES-UNES.

(Regnier-Desmarais, page 305. — Le P. Buffier, n° 478. — Dangeau, dans la première partie de son *Traité* sur le mot *Quelqu'un*. — Wailly, page 205. — Restaut, page 162.)

Mais quand *quelqu'un* a rapport à un substantif, il se dit des personnes et des choses, et se joint avec un nom ou un pronom précédé du pronom *en* ou de la proposition *de*, et s'emploie aux deux genres et aux deux nombres; comme : « Connaissez-vous *quelques-uns de* « ces messieurs ? *quelques-unes de* ces dames ? J'en connais *quelques-* « *uns, quelques-unes*. » — « Avez-vous encore de ces étoffes ? je crois « *en* avoir *quelques-unes*. » (Mêmes autorités.)

Quelquefois on emploie le pronom *quelqu'un* tout seul, et cela arrive lorsque le nom est manifestement sous-entendu, et que ce nom a été exprimé immédiatement auparavant, comme si l'on disait : « Ces fleurs sont belles, mais *quelques-unes* ont des épines ; » c'est-à-dire, quelques-unes de ces fleurs. — « Plusieurs de ces dames « m'ont promis de venir; *quelques-unes* viendront ; » c'est-à-dire, quelques-unes de ces dames.

(Le P. Buffier, n° 480. — Regnier-Desmarais, page 306.)

§ IV.

CHACUN.

Ce pronom a, comme le pronom *quelqu'un*, deux significations différentes; tantôt il s'emploie dans une signification générale et indéfinie, qui comprend aussi bien les hommes que les femmes, et alors il signifie *toute personne, chaque personne*, et ne peut jamais être mis au féminin : on s'en sert de même que du pronom *quelqu'un*, et il ne se dit également que des personnes :

Le sens commun n'est pas chose commune :
Chacun pourtant croit en avoir assez. (Valaincourt.)

« *Chacun* sait combien curieusement les Égyptiens conservaient

« les corps morts ; ainsi leur reconnaissance envers leurs parents « était immortelle. » (Bossuet, *Discours sur l'Histoire Universelle*, p. 45.)

. . . . . *Chacun* est prosterné
Devant les gens heureux. Sont-ils dans la misère ?
On les plaint tout au plus ; et l'on croit beaucoup faire.

(Destouches, *le Dissipateur*, act. V, sc. 15.)

Tantôt *chacun* se dit par relation, soit à quelque terme qui précède, soit à quelque terme qui suit ; et alors il a une signification individuelle et distributive dans laquelle il est susceptible de l'un ou de l'autre genre, suivant que le terme de sa relation est masculin ou féminin ; en ce sens *chacun* se dit des personnes et des choses, comme : « *Chacune* d'elles fut surprise. » — « Ces tableaux « ont *chacun leur mérite*. » (Féraud et Lévizac.)

Observez que, quoique le nom régi par *chacun* soit au pluriel, le verbe se met toujours au singulier, parce que *chacun* a une signification distributive : « *Chacune* de ces femmes est très attachée à « son mari. » (Fabre, page 145.)

« *Chacun* de nous prendra son parti. » (M. Lemare, page 42.)

« *Chacun* des juges s'était adjugé le prix, en même temps que « la plupart avaient accordé le second à Thémistocle. »
(Barthélemy, *Voy. d'Anacharsis*, introd., partie II, page 234.)

L'auteur moderne qui a écrit, CHACUN *d'eux furent d'avis*, devait donc écrire, CHACUN *d'eux fut d'avis*. (Féraud, *Dict. crit.*)

Quand *chacun* est suivi d'un nom ou d'un pronom, il prend la préposition *de* à sa suite : « Éprouvez séparément *chacun* de vos « amis, et voyez combien il y en a peu de sincères. »
(Regnier-Desmarais, page 307. — Wailly, page 305. — Féraud.)

Il se présente sur l'emploi du pronom *chacun*, par rapport aux adjectifs possessifs *son* et *leur*, une difficulté assez embarrassante : c'est de savoir dans quelles circonstances on doit, avec le mot *chacun*, employer un de ces deux pronoms préférablement à l'autre.

Il est certain que *leur*, *leurs* ne peut jamais être employé dans les phrases où il n'y a pas de pluriel énoncé, telles que celle-ci : *Il a donné à chacun sa part*. Le sens est entièrement distributif ; il y a unité dans l'idée, il doit y avoir unité dans les mots.
(Wailly et Girard.)

Ce n'est donc que dans les phrases où un pluriel fait contraste avec *chacun*, qu'il peut y avoir du doute. Dans ce cas, il faut bien examiner auquel du nom pluriel, ou du distributif singulier *chacun* répond directement l'adjectif *pronominal possessif*.

Si le rapport répond directement au distributif **chacun**, **c'est à** ***son, sa, ses*** de figurer dans la phrase; s'il répond au nom **pluriel, c'est** ***leur, leurs***, qui doit énoncer cette correspondance.

Le rapport répond directement au distributif ***chacun***, et conséquemment on emploie *son, sa, ses*, lorsque *chacun* est placé après le régime direct du verbe. (Mêmes autorités et le *Dictionn. de l'Acad.*)

« On se battait pour avoir le pillage du camp ennemi; après « quoi le vainqueur et le vaincu *se* retiraient, *chacun* dans *sa* « ville. » (MONTESQUIEU, *Grand. et Déc. des Rom.*, ch. I.)—« Voulez- « vous savoir ce que c'est que l'ode? contentez-vous d'en lire de « belles. Vous en verrez d'excellentes, *chacune* en *son* genre. » (D'ALEMBERT.) — « Tandis que les deux rois faisaient chanter des te « Deum, *chacun* dans *son* camp. » (VOLTAIRE, *Candide*, ch. III.)— « Tous les habitants se sont engagés à ces fournitures, *chacun* « pour *sa* quote-part. » (GIRARD.) — « Ils ont donné leurs avis, « *chacun* selon *ses* vues. » (VOLTAIRE.) — « Il faut remettre ces « livres, *chacun* à *sa* place. » (L'Académie.)

Le rapport répond directement au nom pluriel, et conséquemment on emploie *leur, leurs*, quand *chacun* précède le régime direct : « Les langues ont, *chacune, leurs* bizarreries. » (BOILEAU.) — « Les abeilles, dans un lieu donné, tel qu'une ruche ou le creux « d'un vieux arbre, bâtissent, *chacune, leur* cellule. » (BUFFON.) — « La nature semble avoir partagé des talents divers aux hommes « pour leur donner, à *chacun, leur* emploi, sans égard à la con- « dition dans laquelle ils sont nés. » (J.-J. ROUSSEAU.) — « Ils « ont donné, *chacun, leur* avis, selon *leurs* diverses vues. » (GIRARD.) — « L'un de ces peintres excelle dans le dessin, et l'autre dans le « coloris, deux mérites qui ont, *chacun, leurs* partisans. » — « Ils « ont payé, *chacun, leur* écot. » — « Ils ont apporté, *chacun, leur* « offrande. » — « Ils ont rempli, *chacun, leur* devoir. » (L'Académie, au mot *chacun*, et au mot *mérite*.) (278)

(Wailly, page 206. — Condillac, page 212, ch. IX. — Lévizac, page 474, t. I.)

Lorsque le verbe n'a pas de régime direct, la difficulté est plus grande. Il faut alors examiner si le régime indirect n'est qu'accessoire, c'est-à-dire, s'il n'est qu'une espèce d'incise qu'on peut sup-

(278) Observez que, quand *chacun* est suivi de *leur, leurs*, il faut le mettre entre deux virgules; et que, quand il est suivi de *son, sa, ses*, il suffit de le faire précéder d'une virgule.

primer, sans que le sens principal en souffre; ou bien si ce régime indirect est lié par le sens d'une manière indivisible avec le verbe, de sorte qu'on ne pourrait le supprimer sans porter atteinte à la signification du verbe. Dans le premier cas, *chacun* doit être suivi de *son, sa, ses*, et dans le second, de *leur, leurs*. Ainsi on dira : « Tous les juges ont opiné, *chacun* selon *ses* lumières ; » — « Ils ont prononcé, *chacun* selon sa conscience, » parce que *ils ont opiné, ils ont prononcé* offrent un sens fini, et que les régimes indirects qui suivent expriment une circonstance particulière, dont l'esprit n'a pas absolument besoin pour être satisfait. Mais on dira avec *leur* : « Il vit Homère et Ésope, qui venaient, *chacun*, « de *leur* maison ; » attendu que le verbe *venir* exprimerait ici une action incomplète, si l'on retranchait le régime indirect *de leur maison* ; quand on vient de quelque lieu, le régime indirect est donc indispensable.

On doit remarquer que, presque toujours, quand le verbe est neutre, ou employé neutralement, c'est-à-dire, sans régime direct, c'est *son, sa, ses* qu'il faut employer, parce qu'alors le verbe a par lui-même une signification complète et indépendante du régime indirect, qui, dans ce cas, exprime une circonstance purement accessoire.

Chacun n'a point de pluriel; et *un chacun* a été longtemps usité. Molière a dit dans l'*École des Femmes* (act. I, sc. 1) :

> Chose étrange de voir comme avec passion
> *Un chacun* est chaussé de son opinion !

Plusieurs autres écrivains, d'ailleurs estimables, l'ont aussi employé.

Mais, comme le font observer Féraud, Wailly, Caminade et M. Laveaux, *un chacun* est banni de la langue, parce que c'est une sorte de pléonasme.

Tout chacun est encore plus suranné.

> Sous ce tombeau gît Françoise de Foix,
> De qui tout bien *tout chacun* soulait dire. (Marot.)
> (*Le Dictionnaire critique* de Féraud.)

Voyez plus bas ce que nous disons sur le pronom *chaque*, page 416.

§ V.

AUTRUI.

Ce mot, qui ne se dit que des hommes et des femmes, n'a ni genre

ni nombre, et ne s'emploie qu'en régime indirect : « L'honnête homme « est discret ; il remarque les défauts d'*autrui*, mais il n'en parle « jamais. » (279) (Saint-Évremond.)

Ce mot peut s'employer aussi comme régime direct. Boileau a dit :

Pour consumer *autrui*, le monstre se consume.

Et Fléchier : « Sans dessein de tromper *autrui*, elle se trompe sans doute elle-même. » Et ces phrases sont très correctes. Cependant il est possible que primitivement ce mot n'ait représenté qu'un régime indirect, dérivé sans doute du latin *alterius* ou *alteri*. Et c'est pour cela peut-être que l'usage a voulu qu'il ne fût jamais sujet d'une proposition. Néanmoins *la Société grammaticale*, consultée sur cette phrase : « Il est beau d'appuyer l'opinion *d'autrui*, quand *autrui* a raison, » a prononcé qu'elle est correcte. Mais évidemment cette décision est contraire à l'usage et à la Grammaire, parce que le mot *autrui* devenant sujet ici prend un sens précis et déterminé, incompatible avec sa propre signification. N'est-ce pas, en effet, comme si l'on disait : « ... l'opinion d'*un autre*, quand CET *autre* a raison ? » Or *autrui* doit garder toujours le sens indéfini, et c'est pour cela qu'il ne prend pas l'article. A. L.

Autrui n'est proprement d'usage qu'avec les prépositions *à* et *de*, et jamais il n'est accompagné de l'article : « La générosité souffre des « maux d'*autrui*, comme si elle en était responsable. » (Vauvenargues.)

Heureux ou malheureux, l'homme a besoin d'*autrui* ;
Il ne vit qu'à moitié, s'il ne vit que pour lui.

(Delille, *l'Homme des champs*, ch. II.)

« Ne fais *à autrui* que ce que tu voudrais qui te fût fait à toi-« même. » (L'Académie.)

Dans le bonheur d'*autrui* je cherche mon bonheur.

(Corneille, *le Cid*, acte I, sc. 6.)

Il est vrai que l'on dit *l'autrui*, pour dire *le droit d'autrui*, comme dans cette phrase : « Sauf en autres choses notre droit, et *l'autrui* « en toutes ; » mais cette façon de parler est du vieux temps, et usitée seulement en termes de chancellerie et au palais.

(Le *Dict. de l'Académie*. — Regnier-Desmarais, page 305. — Restaut, page 173. — Wailly, page 212.)

---

(279) C'est par erreur que les anciens Grammairiens ont mis ce mot au nombre des pronoms, car il ne tient jamais la place d'un nom.

La signification du mot *homme* est renfermée dans ce mot, et de plus par accessoire, la signification de *un autre*. Ainsi quand on dit *ne faites aucun tort à autrui*, c'est comme si l'on disait *ne faites aucun tort à un autre homme*. Or, s'il est évident que la signification du mot *autrui* est celle d'*homme*, ce mot doit être de même nature et de même espèce que le mot *homme* lui-même, nonobstant l'idée accessoire rendue par *un autre*.

— C'est donc un substantif masculin, ayant un sens indéterminé. A. L.

Il ne faut pas croire que ce mot ne puisse être employé avec les autres prépositions. Boileau a dit *exiger la probité chez autrui;* Racine, *soupçonner la bassesse en autrui;* Corneille, *choisir mal pour autrui;* Molière, *médire sur autrui;* Massillon, *la rigueur envers autrui,* etc. On peut donc employer de toutes les façons le régime indirect. A. L.

Le mot *autrui* présentant quelque chose de vague et d'indéterminé, on ne doit point y faire rapporter les adjectifs possessifs *son*, *sa*, *ses, leur, leurs,* en régime simple, c'est-à-dire, quand les substantifs auxquels ils sont joints sont sans préposition; et, dans ce cas, il faut faire usage du relatif *en* et de l'article; on dira donc : « En épousant « les intérêts d'*autrui,* nous ne devons pas *en* épouser *les passions.* » *Leurs passions* ou *ses passions* eût été une faute.

Mais on peut faire rapporter à *autrui* les pronoms *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*, en régime composé ou indirect, c'est-à-dire, quand les substantifs auxquels ces pronoms sont joints sont précédés d'une préposition : « Nous reprenons les défauts d'*autrui,* sans faire atten- « tion à *ses* ou à *leurs* bonnes qualités. »

(Wailly, page 212. — Lévizac, page 378.)

Cependant M. Boinvilliers n'est pas d'avis de permettre l'emploi du pronom *ses* ou *leurs,* à cause de la nature du pronom *autrui,* qui est d'être indéfini, c'est-à-dire, présentant quelque chose de vague et d'indéterminé.

Comme aucun autre Grammairien n'a traité cette difficulté, nous laisserons nos lecteurs juger du mérite de cette observation.

La raison qui nous a fait condamner *autrui* comme sujet nous engage à repousser aussi les adjectifs possesifs *son, sa, leurs,* comme ramenant l'idée à un sens précis, en contradiction avec le vague de l'expression première. Ajoutez à cela qu'on ne sait pas même si ce mot équivaut à un singulier ou à un pluriel, et par conséquent s'il faut employer *son* ou *leur.* Raison de plus pour s'abstenir. Notons cependant que l'Académie désigne *autrui* comme un substantif masculin qui n'a pas de pluriel ; mais elle ne donne aucun exemple avec l'adjectif possessif. A. L.

Vaugelas (504e *Remarque*) pense que ce serait mal s'exprimer que de dire : « Il ne faut pas désirer le bien *des autres,* » au lieu de : « Il « ne faut pas désirer le bien d'*autrui,* » parce que *autre* a relation aux personnes dont il a déjà été parlé; si l'on disait : « Il ne faut pas « ravir le bien des uns pour le donner *aux autres,* » on s'exprimerait bien; mais « il ne faut pas ravir le bien des uns pour le donner à « *autrui* » ne serait pas correct, par la raison que, quand il y a relation des personnes, il faut employer *autre,* et que, quand il n'y a point de relation, il faut employer *autrui*. D'ailleurs, ajoute Vaugelas, *autre* s'applique aux personnes et aux choses; mais *autrui*

ne se dit que des personnes, et toujours avec *les articles indéfinis*. (Il entend, mais toujours avec une préposition.)

Th. Corneille pense (sur cette *Remarque de Vaugelas*) que peut-être ce ne serait pas parler mal que de dire : « Il ne faut point faire « *aux autres* ce que nous ne voulons pas qui nous soit fait; » mais l'Académie, dans son *Dictionnaire*, dit : « Il ne faut pas faire *à au-* « *trui* ce que nous ne voulons pas qui nous soit fait; » et dans ses *Observations sur Vaugelas* (p. 535) elle est, comme lui, d'avis que *autre* serait une faute.

Cette conclusion est beaucoup trop rigoureuse. L'autorité de nos meilleurs écrivains prouve que l'on peut très bien dire *les autres* au lieu d'*autrui*. Certes, nous n'hésiterons jamais à dire avec Massillon : « Elle juge *des autres* par elle-même. » L'Académie, d'ailleurs, admet aujourd'hui cette locution : « Il se méfie toujours *des autres*. » A. L.

§ VI.

PERSONNE.

Personne est tantôt pronom indéfini et tantôt nom substantif : nous avons cru devoir le considérer en même temps sous ces deux points de vue, afin que la différence de leur syntaxe fût plus sensible. Dans l'une et dans l'autre signification, il ne se dit jamais des choses.

Comme substantif, le mot *personne* a un sens déterminé; il est toujours accompagné d'un article ou d'un autre déterminatif, et on l'emploie au féminin et au singulier aussi bien qu'au pluriel. Exemples : « Il y a en Sorbonne *des personnes* très *savantes* et très « *discrètes*, *auxquelles* on peut se fier pour la conduite de ses « mœurs. » (Le P. BOUHOURS.) — « *Les personnes* qui sont incapables « d'oublier les bienfaits sont ordinairement *généreuses*. » (TH. CORNEILLE.) — « La modération *des personnes heureuses* vient du calme « que la bonne fortune donne à leur humeur. » (LA ROCHEFOUCAULD.) — « J'ai vu *des personnes* encore plus *vaines* que ces deux hommes. » (GIRARD.) — « Je sais cette nouvelle *d'une personne* bien *instruite*. » (RESTAUT.)

(Th. Corneille, *sur la 7e Rem. de Vaugelas*, et l'Académie, page 11 de ses *Observ.* — Regnier-Desmarais, page 304. — Girard, page 300. — Restaut, page 164, et les Grammairiens modernes.)

Vaugelas pense qu'il faut mettre au masculin les adjectifs et les pronoms qui se rapportent au substantif féminin *personne*, lorsque ces adjectifs en sont séparés par un grand nombre de mots : « Les « personnes consommées dans la vertu ont en toute chose une droi-

« ture d'esprit et une attention judicieuse qui les empêchent d'être « *médisants.* » (Vaugelas, 7e Rem.)

Th. Corneille fait observer qu'il faut, pour que cette exception ait lieu, que l'adjectif ne soit pas joint au verbe qui a *personne* pour sujet; car alors on serait obligé de le mettre au féminin, quelque grand nombre de mots qu'il y eût entre le mot *personne* et cet adjectif; ainsi on dirait : « Les personnes qui ont le cœur bon et les « sentiments de l'âme élevés sont ordinairement *généreuses,* » et non pas, sont ordinairement *généreux,* quoique cet adjectif *généreuses* soit fort éloigné du substantif *personne.*

Mais Lévizac et M. Laveaux sont d'avis que c'est une chose contraire aux principes généraux de toutes les langues qu'un mot puisse être présenté, dans la même phrase, sous deux genres différents : et l'un et l'autre sont d'avis que si l'usage avait établi une exception pour le mot *personne* la raison devrait l'abolir

La raison ne peut rien en pareil cas, si l'usage est formel et constant, comme pour le mot *gens*, par exemple (voyez page 102). Mais ici il ne s'agit que d'une exception éventuelle et facultative, car nous pensons que dans la phrase même de Vaugelas la règle en tout cas est applicable. A. L.

Personne, comme pronom, est toujours pris dans un sens indéterminé; il s'emploie sans article ni aucun autre déterminatif; il est toujours du masculin et du singulier, et soumet à la même forme les mots auxquels il se rapporte. On s'en sert avec ou sans négation.

Accompagné d'une négation exprimée par *ne*, ce mot rappelle le *nemo* des Latins, il signifie *nul homme, nulle femme, qui que ce soit,* comme dans ces exemples : « *Personne* ne sera assez *hardi.* » (L'Académie.) — « *Personne* ne sait s'*il* est digne d'amour ou de « haine. » (Restaut.) — « *Personne* n'est aussi *heureux* que vous. » (Th. Corneille.) — « Je n'ai vu *personne* de si *vain* que ces deux « femmes. » (Girard.) — « Je ne dois confier ce secret à *personne.* »
(Les autorités ci-dessus, et le *Dict. de l'Acad.*)

Sans négation, *personne* s'emploie ordinairement dans les phrases qui expriment le doute, l'incertitude, ou qui sont interrogatives; et alors il signifie *quelqu'un,* comme dans ces exemples : « Je doute « que *personne* ait mieux peint la nature dans son aimable simpli- « cité que le sensible Gessner. » — *Personne* a-t-il jamais raconté « plus naïvement que La Fontaine? » (Restaut.) — « Y a-t-il *per-* « *sonne* d'assez *hardi?* » (L'Académie.)
(Restaut, page 164. — Wailly, p. 208; et le *Dict. de l'Académie.*)

Enfin, *personne*, pronom, ne se dit point des animaux : « Si la « vieille araignée (dit Pluche, *Spectacle de la Nature*, entretien IV) « ne peut trouver *personne* qui, de gré ou de force, lui abandonne « ses filets, il faut qu'elle périsse, faute de gagne-pain ; » il fallait dire : « Ne trouve aucune araignée qui, etc. » (Le *Dict. crit.* de Féraud.)

§ VII.

AUTRE.

Ce mot, des deux genres et des deux nombres, sert à distinguer les personnes et les choses, et s'emploie avec l'article ou ses équivalents.

On le regarde comme pronom, quand il n'est joint à aucun substantif, et qu'il n'est pas accompagné du pronom *en* : « *Un autre* que « moi ne vous parlerait pas avec autant de franchise. »

(Regnier-Desmarais, page 311. — Restaut, page 171. — Le *Dict. de l'Académie.*)

On le regarde comme adjectif, quand il est joint à un substantif, ou qu'il est précédé du pronom *en*, auquel il se rapporte comme à son substantif. « Les anciens ne croyaient pas qu'il y eût un *autre* monde. » — « Le temple de Salomon ayant été détruit, on *en* rebâtit un *autre* par l'ordre de Cyrus. » — « *Autre* temps, *autres* mœurs. »

(Restaut.)

Quelquefois *autre* a la même signification que l'adjectif *différent*; comme dans cet exemple : « Un voyageur rapporte souvent les cho- « ses tout *autres* qu'elles ne sont, » c'est-à-dire, « tout à fait *diffé-* « *rentes* de ce qu'elles sont. » (Même autorité.)

Voyez ce qui est dit sur l'emploi du pronom *autrui*, page 405.

REMARQUE. — Doit-on écrire *en voici bien d'*UN *autre*, ou *en voici bien d'*UNE *autre?*

L'Académie, dans son Dictionnaire, admet l'une et l'autre locution. Trévoux écrit *en voici bien d'*UNE *autre*. Voltaire (dans les *Filles de Minée*, dans la *Prude*, III, 7, dans l'*Écossaise*, V, sc. dernière, et dans une de ses lettres à M. de Cideville) n'orthographie jamais autrement. Legrand, dans sa comédie de la *Nouveauté* (act. I, sc. 5), et Féraud (dans son *Dictionn. crit.*) ont également suivi cette orthographe.

Mais on lit dans la comédie du *Faux Noble*, de Chabanon; dans le *Méchant*, de Gresset (act. III, sc. 9) ; dans le *Jaloux sans amour*, de Imbert (acte V, sc. 18); et dans le *Dictionn. de l'Académie* (édit. de 1762) : *En voici bien d'*UN *autre*.

De sorte que la question ne paraît pas résolue. Cependant il nous semble que cette locution est elliptique; et, pour savoir si l'on doit écrire *une autre* ou *un autre,* il suffit de recourir au sens; ou, pour mieux dire, elle est l'abrégé de celle-ci : *en voici bien d'une autre sorte,* dont on se sert quelquefois dans la conversation. Le substantif *sorte* est donc le mot auquel se rapporte l'adjectif numéral; et, comme ce substantif est du genre féminin, il en résulte qu'on doit dire : *en voici bien d'*UNE AUTRE. La ressemblance de prononciation qui existe, jusqu'à un certain point, entre *d'une autre* et *d'un autre,* a sans doute induit en erreur l'écrivain inattentif, et lui a fait indifférement écrire *en voici bien d'*UNE *autre,* et *en voici bien d'*UN *autre.* Nous nous bornons à indiquer le féminin comme plus correct, sans défendre l'emploi du masculin, puisqu'un grand nombre d'écrivains en ont fait usage. Nous ajouterons seulement que, *en voici bien d'*UNE *autre,* outre l'avantage d'être plus exact, a en sa faveur un plus grand nombre d'autorités.

Ce qui a pu amener cette différence dans l'orthographe, c'est le sens donné par chaque écrivain à ses paroles. Si l'on entend : voici l'acte d'un fou, d'un maladroit, d'un original différent de ceux que nous connaissions, on dira *en voici bien d'un autre.* Si l'on veut seulement indiquer un tour *d'une autre sorte*, le féminin devient nécessaire. Nous pensons donc que les deux locutions peuvent être également admises, mais qu'elles ne sont pas synonymes : la première tombe sur la personne, et la seconde sur l'action. A. L.

§ VIII.

L'UN, L'AUTRE.

Ce pronom prend les deux nombres et les deux genres; il fait au féminin *l'une l'autre,* et au pluriel *les uns les autres, les unes les autres;* il se dit des personnes et des choses, et prend l'article avant chacun des deux mots qui le composent. On l'emploie conjointement ou séparément.

Employé conjointement, *l'un l'autre* exprime un rapport de réciprocité entre plusieurs personnes ou entre plusieurs choses, c'est-à-dire, ce que se font mutuellement plusieurs personnes ou plusieurs objets; alors le premier figure dans les phrases comme *sujet,* et le second comme *régime.* Aussi n'y a-t-il que le second, *l'autre,* qui prenne une préposition, si le mot auquel il se rapporte en exige une; exemples : « Ils médisent l'*un de* l'*autre.* » — « Est-il édifiant de « voir des catholiques déchaînés les *uns* contre les *autres?* » —

« Il a manqué aux égards que l'on se doit mutuellement les uns aux « autres. » (Regnier-Desmarais, page 310. — Restaut, page 166. — Wailly, page 213.)

L'un l'autre, employé séparément, marque la division de plusieurs personnes ou de plusieurs choses, et ne forme pas alors un seul pronom; il en forme deux qui figurent dans les phrases comme les substantifs, soit en qualité de sujet, soit en qualité de régime direct ou indirect.

« Tous deux (Bossuet et Fénelon) eurent un génie supérieur; mais « *l'un* avait plus de cette grandeur qui nous élève, de cette force qui « nous terrasse; *l'autre*, plus de cette douceur qui nous pénètre, et « de ce charme qui nous attache. » (LA HARPE, *Éloge de Fénelon*.) — « *L'un* élève, étonne, maîtrise, instruit; *l'autre* plaît, remue, touche, « pénètre. »

(La Bruyère, *des Œuvres de l'esprit* : compar. entre Corneille et Racine.)

L'un se met pour les personnes ou pour les choses dont on a parlé d'abord; *l'autre*, pour celles dont on a parlé en dernier lieu : « Char- « les XII, roi de Suède, éprouva ce que la prospérité a de plus grand « et ce que l'adversité a de plus cruel, sans avoir été amolli par *l'une* « ni ébranlé par *l'autre*. » (VOLTAIRE.) — « Osons opposer Socrate « même à Caton; *l'un* était plus philosophe, et *l'autre* plus citoyen. » (J.-J. ROUSSEAU.)

Racine, La Fontaine, Fénelon, Massillon, Mably, Buffon, Barthélemy, Delille, etc., ont employé *l'un l'autre* dans les mêmes rapports que dans ces exemples.

Quand il est question de plus de deux personnes ou de plus de deux choses, le pronom *l'un l'autre* doit se mettre au pluriel; Racine ne doit donc pas être imité quand il dit :

Tous ses projets semblaient *l'un l'autre* se détruire.
(*Athalie*, acte III, sc. 3.)

Puisse le ciel verser sur toutes vos années
Mille prospérités *l'une à l'autre* enchaînées!
(*Bérénice*, acte V, sc. 7.)

Il devait dire : *les uns les autres*, *les unes aux autres*.

— Il faudra donc aussi condamner ce vers de *Mithridate*, en parlant des Romains :

Ils y courent en foule, et, jaloux *l'un de l'autre*,
Désertent leur pays pour inonder le nôtre.

Nous pensons qu'il faut laisser aux écrivains plus de liberté, et ne pas les gêner par des entraves inutiles, quand une expression réunit la clarté à l'élégance. A. L.

§ IX.

L'UN ET L'AUTRE.

Ces mots expriment l'assemblage de plusieurs personnes ou de plusieurs choses : ils ont les deux genres et les deux nombres, et prennent l'article.

On les met au rang des pronoms, quand ils ne sont pas joints à un substantif; comme quand on dit, en parlant de deux auteurs : « *l'un et l'autre* rapportent les mêmes circonstances; » et en parlant des différents partis qui divisaient Rome : « Ils se réunissaient *les* « *uns et les autres* contre l'ennemi commun. »

Ils sont adjectifs, quand ils sont joints à un substantif singulier : « J'ai satisfait à *l'une et à l'autre* objection. » — « Il n'y a guère « d'homme qui se serve également de *l'une et de l'autre* main. »

(Regnier-Desmarais, page 309. — Restaut, page 172.)

Observez que ce serait mal s'exprimer que de dire *à l'une et l'autre objection*, — *de l'une et l'autre main*, ou comme Molière (*Mélicerte*, act. I, sc. 2) :

Et qui parle le mieux de *l'un et l'autre* ouvrage;

parce que (comme on le verra au chapitre des *Prépositions*) la préposition doit être répétée avant les mots qui ne sont ni synonymes ni équipollents, et certainement il n'y a rien de plus différent que *l'un* et *l'autre*.

(Vaugelas, *Remarque* 524ᵉ. — L'Académie, page 557 de ses *Observ.*, et M. Auger, dans son *Comment. sur la Mélicerte* de Molière, acte I, sc. 2.)

Malgré la justesse de cette observation, il arrive pourtant que l'esprit considère quelquefois l'expression *l'un et l'autre* comme synonyme de *les deux*, et alors une seule préposition semble nécessaire. La Bruyère a dit : *les abbayes de l'un et l'autre sexe;* Corneille et Voltaire : *dans l'une et l'autre armée ;* Barthélemy : *sous l'une et l'autre époque*, etc. L'expression, en effet, loin de marquer la différence des objets, tend ici à les rapprocher et à les confondre, et dans ce cas, la phrase ainsi disposée ne nous paraît point incorrecte. Faudrait-il donc aussi répéter la préposition, au lieu de dire : *d'après l'un et l'autre ; suivant l'un et l'autre; malgré*, etc.? On sent combien le style alors deviendrait lourd et insoutenable. A. L.

Si les substantifs sont de différents genres, le masculin l'emporte, d'autant plus que *l'autre*, ayant la même terminaison pour les deux genres, peut être attribué au féminin : « Que ce soit penchant ou « raison, ou peut-être *l'un et l'autre*. » (Féraud, au mot *autre*.)

Quand *l'un et l'autre* est employé comme régime, il suit la règle des pronoms personnels, c'est-à-dire qu'il doit être précédé de *les*, qu'on place avant le verbe. Ainsi, on ne doit pas dire, comme un

des éditeurs des Œuvres de Bossuet : « Calvin fit différentes pro-
« fessions de foi pour satisfaire *l'un et l'autre* (Zuingle et Luther); » mais on dira : *pour* LES *satisfaire* L'UN ET L'AUTRE.

L'un et l'autre ne doit pas être confondu avec *l'un l'autre*. Quand je dis : *J'ai lu l'Iliade et l'Énéide*, L'UNE ET L'AUTRE *m'ont enchanté*, ou *j'admire* L'UNE ET L'AUTRE ; il n'y a pas là d'idée de réciprocité : *l'un et l'autre* exprime seulement le nombre *deux*; il est sujet de la première proposition et complément de la seconde.

Mais si je dis : « Virgile et Horace s'aimèrent *l'un l'autre*, » outre l'idée de nombre, *l'un l'autre* marque ici une réciprocité d'amitié : Virgile aimait Horace, et Horace aimait Virgile.

(Domergue, *Solutions gramm.*, page 246.)

Phrases qui expriment le nombre deux, sans réciprocité :

Et *l'un et l'autre* camp, les voyant retirés,
Ont quitté le combat, et se sont séparés.
(Racine, *les Frères ennemis*, acte III, sc. 3.)

Le destin qui fait tout nous trompe *l'un et l'autre*.
(Voltaire, *l'Orphelin de la Chine*, acte III, sc. 2.)

« *L'un et l'autre* manifestèrent leurs vues dans le premier conseil
« qu'ils tinrent avant de commencer la campagne. »
(Introd. au *Voy. d'Anacharsis*, IIe partie, 3e sect.)

L'un et l'autre, à mon sens, ont le cerveau troublé.
(Boileau, Sat. IV.)

Phrases qui, outre l'idée de nombre, marquent une idée de réciprocité :

« Les hommes ne sont que des victimes de la mort, qui doivent au
« moins se consoler *les uns les autres*. »
(Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, page 328, ch. XXXI.)

En ce monde il se faut *l'un l'autre* secourir.
(La Fontaine, liv. VI, fab. 16.)

Tous deux s'aidaient *l'un l'autre* à porter leurs douleurs ;
N'ayant plus d'autres biens, ils se donnaient des pleurs.
(Delille, poëme de *la Pitié*, ch. III, parlant de l'infortuné Louis XVI et de son auguste épouse.)

Il y a donc une faute dans ces vers de Piron :

La Bretonne adorable a pris goût à mes vers.
Douze fois l'an sa plume en instruit l'univers :
Elle a douze fois l'an réponse de la nôtre ;
Et nous nous encensons tous les mois *l'un* ET *l'autre*.
(*La Métromanie*, acte II, sc. 8.)

car le sens indique une réciprocité de louanges, et alors il fallait dire : « Et nous nous encensons tous les mois *l'un l'autre*. »

Au contraire, *l'un et l'autre* était nécessaire dans ces vers de Gombaud :

> Une fois l'an, il me vient voir ;
> Je lui rends le même devoir.
> Nous sommes *l'un et l'autre* à plaindre :
> Il se contraint pour me contraindre.

parce qu'ici il n'y a pas d'idée de réciprocité.

(M. Lemare, page 231, n° 223. — Domergue, page 247 de ses *Solut. gramm.* — M. Auger, dans son *Comm. sur Molière, le Festin de Pierre,* acte V, sc. 6.)

L'un et l'autre, joint à un substantif, n'est plus pronom indéfini, mais adjectif; alors on écrit : « l'un et l'autre *cheval*. » (DOMERGUE.) — « L'un et l'autre *climat*, l'une et l'autre *saison*. » (L'Académie au mot *un*.) Le seul substantif reste au singulier, parce que la phrase est elliptique, c'est-à-dire que les substantifs *cheval, climat*, *saison* sont sous-entendus après *l'un*.

Nos meilleurs écrivains observent cette règle :

> *L'un et l'autre* RIVAL, s'arrêtant au passage,
> Se mesure des yeux, s'observe, s'envisage.
> (Boileau, *le Lutrin,* ch. V.)

> Déjà par une porte au public moins connue
> *L'un et l'autre* CONSUL vous avaient prévenue.
> (Racine, *Britannicus*, acte I, sc. 2.)

> Et *l'un et l'autre* CAMP, les voyant retirés.
> (Le même, *les Frères ennemis*, acte III, sc. 3.)

> De pareilles frayeurs mon âme est alarmée :
> Comme elle je perdrai dans *l'une et l'autre* ARMÉE (*).
> (Corneille, *les Horaces*, acte I, sc. 3.)

« Le peuple, devenu plus hardi, renversa *l'une et l'autre* MONARCHIE. »
(Montesquieu, *Grand. et décad. des Romains*, chap. I.)

« S'étant ensuite informé plus en détail de ce qui s'était passé dans « l'une et l'autre *armée* (*). » (Voltaire, *le Monde comme il va.*)

> Non, mais il faut savoir que tout cet artifice
> Ne va directement qu'à vous rendre service ;
> Que ce conseil adroit, qui semble être sans fard,
> Jette dans le panneau *l'un et l'autre* vieillard.
> (Molière, *l'Étourdi*, acte I, sc. 10.)

Pour la question de savoir si après *l'un et l'autre, l'un ou l'autre, ni l'un ni*

(*) *Dans l'une et l'autre armée*, au lieu de *dans l'une et dans l'autre armée*, est contraire à ce que nous avons dit page 411.

l'autre, le verbe qui accompagne chacune de ces expressions doit être mis au singulier ou au pluriel; nous remettons à en donner la solution lorsque nous parlerons de l'accord du verbe avec son sujet.

§ X.

TEL.

Tel, qui fait au féminin *telle*, est pronom indéfini dans les phrases suivantes et autres semblables :

> *Tel* donne à pleines mains qui n'oblige personne :
> La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.
> (P. Corneille, *le Menteur*, acte I, sc. 1.)
>
> .... *Tel* dans la faveur vous vient importuner,
> Qui n'attend qu'un revers pour vous abandonner.
> (Lagrange, tragédie d'*Athénaïs*.)
>
> *Tel* repousse aujourd'hui la misère importune,
> Qui tombera demain dans la même infortune.
> (La Harpe, *Philoctète*, acte I, sc. 4.)
>
> *Tel* qui rit vendredi dimanche pleurera. (Racine, *les Plaideurs*.)

En ce sens, *tel* tient la place du substantif *homme* ou du pronom *celui;* il ne se dit que des personnes, et, ainsi employé, il ne se met jamais au pluriel.

(Regnier-Desmarais, page 281. — Restaut, page 174. — Lévizac, page 393, t. I.)

— On trouve cependant cet exemple de Boursault :

> *Tels* que l'on croit d'inutiles amis,
> Dans le besoin rendent de bons services.

Et nous avouons que cette phrase ne nous paraît pas incorrecte, car enfin *tel* est, dans toutes ces locutions, moins un pronom qu'un adjectif avec lequel on sous-entend le mot *homme;* quelquefois même on l'exprime : « *Tel homme* recherche ce que *tel* autre méprise. » (Académie.) La *Grammaire nationale* cite aussi pour le féminin ce passage de Massillon : « *Telle* sans aucun attrait pour la retraite se consacre au seigneur par pure fierté. » A. L.

Tel est également substantif dans cette phrase, où pour ne pas nommer la personne dont on parle on dit : *Avez-vous vu un* TEL?

Mais il devient adjectif dans les locutions suivantes : *J'arriverai à telle époque; il me doit telle somme; ce tableau est de tel peintre; par telle et telle raison.* (Académie.)

Tel doit être considéré comme adjectif, lorsqu'il sert à marquer la comparaison d'une personne ou d'une chose à une autre, sans exprimer par lui-même sous quel rapport cette personne ou cette chose est comparée; comme quand on dit : « L'homme craint de se « voir *tel* qu'il est, parce qu'il n'est pas *tel* qu'il devrait être. »

(Fléchier, *Oraison funèbre de M. de Montausier*.)

Il en est de même lorsqu'il est joint à un nom : *Il n'y a pas de* TELS *animaux.* (L'Académie.)

Tel s'emploie en poésie, tant au commencement du premier membre qui établit une comparaison, qu'au commencement de celui où elle est appliquée : « *Tel* qu'un lion rugissant met en fuite les « bergers épouvantés, *tel* Achille, etc. » (Le *Dict. de l'Académie*.)

> *Telle* qu'une bergère, au plus beau jour de fête,
> De superbes rubis ne charge point sa tête.
> . . . .
> . . . .
> *Telle*, aimable en son air, mais humble dans son style,
> Doit éclater sans pompe une élégante Idylle.
> (Boileau, *Art poétique*, chant II.)

Ce que nous disons, page 433, sur l'emploi du pronom *quel que*, est d'autant plus nécessaire à lire après cet article, que souvent on confond ces deux *pronoms*.

ARTICLE VIII.

DES ADJECTIFS PRONOMINAUX INDÉFINIS.

Les adjectifs pronominaux indéfinis sont *chaque*, *quelconque*, *nul*, *aucun pas un même*, *plusieurs*, *tout*, *quel* et *quelque*.

§ I.

CHAQUE.

Chaque n'est proprement qu'un adjectif qui sert à marquer distribution ou partition entre plusieurs personnes ou plusieurs choses. Il est des deux genres, mais il n'est d'usage qu'au singulier, et il précède toujours le substantif, dont il ne peut être séparé par aucun adjectif ni préposition, comme on le pourra voir dans quelques-uns des exemples suivants :

> *Chaque* âge a ses façons et change de nature.
> (Regnier satire V.)
>
> *Chaque* âge a ses plaisirs, chaque état a ses charmes ;
> Le bien succède au mal, les ris suivent les larmes.
> (Delille, trad. de *l'Essai sur l'Homme*.)
>
> *Chaque* passion parle un différent langage.
> (Boileau, *Art poétique*, chant III.)

(Regnier-Desmarais, page 322. — Restaut page 168. — Wailly, page 207.)

— Quelquefois cependant le mot *chaque* nous semble pouvoir, comme le mot *quelque*, être séparé de son substantif par un adjectif quand la qualification devient en

quelque sorte une partie intégrante du nom, et qu'elle est nécessaire pour le sens. On dira, par exemple, *chaque souverain pontife*; *chaque grand homme*; *chaque nouvel objet*, etc. Mais ce n'est là qu'une exception à la règle générale. A. L.

Chaque ne doit pas être confondu avec *chacun*; et, en général, *chaque* se met toujours avant et avec le substantif, c'est-à-dire, avec le nom de la chose dont on parle, et il n'a point de pluriel : « A *chaque* jour suffit sa peine. » (L'Académie.) — « *Chaque* âge a ses devoirs. » (ROUSSEAU, *Émile*, liv. V.)

Chacun, au contraire, s'emploie absolument et sans substantif.

Chacun a son défaut où toujours il revient.
(La Fontaine, liv. III, fab. 7.)

« *Chacun* en parle, *chacun* en raisonne. » (L'Académie.)

Chacun de l'équité ne fait pas son flambeau.
(Boileau. satire XI.)

Enfin plusieurs disent : *Le prix de ces objets est de six francs* CHAQUE ; c'est une faute, puisque, comme on vient de le voir, *chaque* doit toujours se mettre avant et avec son substantif.

Ainsi l'abbé Guénée s'est exprimé incorrectement lorsqu'il a dit, en parlant de Salomon, qu'*il avait douze mille écuries, de dix chevaux* CHAQUE ; il devait dire : *de dix chevaux* CHACUNE.
(Le *Dict. crit.* de Féraud.)

L'Académie semble confirmer cette opinion, puisqu'aucun des exemples qu'elle cite ne vient la contredire. Elle reconnaît aussi avec tous les Grammairiens que *chaque* n'a pas de pluriel. Ainsi donc on ne peut l'employer avec aucun des mots qui n'ont point de singulier, comme *funérailles*, *entrailles*, etc.; et alors la locution *chacun de* devra seule être mise en usage. Par la même raison, quoiqu'on dise *chaque jour*, on ne pourra se servir de ce mot avec un pluriel quand il s'agira d'indiquer un retour périodique de deux en deux, de trois en trois, etc. On devra dire alors : *tous les deux jours* ; *tous les dix ans* ; *toutes les trois semaines*. A. L.

On trouvera, page 400 et suiv., tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur le pronom *chacun*.

§ II.

QUELCONQUE.

Cet adjectif pronominal, employé avec une négation, est à peu près le synonyme de *nul*, *aucun* ; il sert également aux deux genres ; mais alors, comme ces deux mots, il n'a pas de pluriel, et il a cela de particulier, qu'il se met toujours à la suite d'un substantif, soit en parlant des personnes, soit en parlant des choses : « Il n'y a chose *quelconque* qui puisse l'y obliger. » — « Il ne lui est demeuré chose *quelconque*. » (Regnier-Desmarais, page 316. — Le *Dict. de l'Académie*.)

Employé sans négation dans le style didactique, il signifie ***quel qu'il soit, quelle qu'elle soit***, et, dans ce cas, il a un pluriel : « Une « ligne *quelconque* étant donnée, etc. » — « Deux points *quelconques* « étant donnés. » (Mêmes autorités.)

Regnier-Desmarais et Restaut disent que ce mot est peu usité. Il l'est davantage aujourd'hui, surtout dans cette dernière signification.

§ III.

NUL, AUCUN, PAS UN.

Ces trois adjectifs, qui, comme on va le voir par les exemples suivants, s'emploient quelquefois sans que leur substantif soit énoncé, ont à peu près la même signification; cependant il n'est pas permis de faire, dans tous les cas, indifféremment usage de l'un ou de l'autre.

NUL.

Cet adjectif, qui paraît avoir une force plus négative que ***aucun*** et ***pas un***, est le seul qui puisse bien s'employer d'une manière générale et absolue, c'est-à-dire, sans aucun rapport à ce qui précède dans le discours; alors il a la même signification que le mot ***personne***, et n'est d'usage qu'au singulier masculin et en sujet :

Nul de nous, de sang-froid, avouons-le sans-honte,
N'envisage la mort.............
(L. Racine, *Épître sur l'Homme.*)

Nul n'est content de sa fortune,
Ni mécontent de son esprit. (Mme Deshoulières, Réfl. 8.)

Nul à Paris ne se tient dans sa sphère.
(Voltaire, *Étrennes aux sots.*)

« *Nul* n'aime à fréquenter les fripons, s'il n'est fripon lui-même. »
(J.-J. Rousseau.)
(Restaut, page 168. — Le *Dict. de l'Academ.*)

— La *Grammaire nationale*, pour prouver que *nul* peut dans ce sens être mis en régime, cite ce vers :

A *nul* l'ambition n'est, je crois, étrangère. (Stassart.)

Nous pensons au contraire que cet exemple a quelque chose d'étrange qui choque l'oreille, et que loin de détruire la règle il la confirme. A. L.

Nul, joint à un nom, se dit en sujet ou en régime; il signifie ***aucun***, et ne s'emploie qu'au singulier, masculin ou féminin : « ***Nul*** « homme n'a été exempt du péché originel. » (TRÉVOUX.) — « L'homme ne trouve ***nulle*** part son bonheur sur la terre. »
(Lévizac, page 385, t. I.)

Mais alors *nul* fait les fonctions d'un simple adjectif, et il faut bien qu'il ait un pluriel pour s'accorder avec les substantifs qui n'ont pas de singulier, comme *frais*, *funérailles*, etc. Aussi l'Académie indique-t-elle des exemples du pluriel, *nuls fruits*, *nulles gens*, *nulles troupes*; ce qui prouve qu'avec un substantif on peut employer cet adjectif au pluriel dans tous les cas. A. L.

Cependant *nul* s'emploie au pluriel, mais c'est dans les phrases où il signifie *qui n'est d'aucune valeur;* alors il se dit d'un contrat, d'un testament ou d'un autre acte, et ne se met jamais avant, mais toujours après son substantif : *Ces effets sont* NULS. — *Toutes ces procédures sont* NULLES. (Le *Dict. de l'Académie.*)

L'Académie reconnaît néanmoins dans ce même sens les locutions : *testament de nul effet, de nulle valeur;* où l'adjectif est le premier; mais c'est la seule exception, et encore peut-on dire qu'en ce cas il a le sens d'*aucun*. A. L.

AUCUN.

Aucun est presque toujours pris dans une signification plus restreinte; c'est-à-dire qu'il a toujours rapport à un substantif de personne ou de chose, énoncé après, ou que l'esprit supplée aisément : « *Aucun* contre-temps ne doit altérer l'amitié. »

(Restaut, page 169. — Wailly, page 217.)

« *Aucun* physicien ne doute aujourd'hui que la mer n'ait couvert « une grande partie de la terre habitée. » (D'ALEMBERT.) — « *Aucun* de nos grands écrivains n'a travaillé dans le genre de l'épo- « pée. » (VOLTAIRE, *Essai sur la poésie épique*, ch. IX, au mot *Milton*.)

Mais on ne dirait pas bien sans rapport à un substantif : « *Aucun* « n'a-t-il prêté l'oreille à ce que nous avons dit? » — « Je n'ai ja- « mais rien demandé à *aucun*. » — Dites : « *Personne* n'a-t-il prêté « l'oreille, etc. » — « Je n'ai jamais rien demandé à *personne*. »

(Wailly.)

Aucun se met quelquefois sans négation dans les phrases qui expriment l'interrogation ou le doute, et alors il peut se rendre par *quelque*, *quelqu'un;* comme quand on dit : « De tous les peintres y « en a-t-il *aucun* qui ait mieux entendu que Le Moine la magie du « clair-obscur? » — « Je doute qu'il y ait *aucun* auteur sans dé- « faut. » (Wailly et Lévizac.)

Cet adjectif pronominal s'employait autrefois au pluriel.

La Fontaine a dit (dans le *Mal Marié*) :

J'ai vu beaucoup d'hymens, *aucuns* d'eux ne me tentent.

Montesquieu (8e *lettre Persanne*) : « Je ne me mêlai plus d'*aucunes* « affaires. »

J.-B. Rousseau (Ode 1, liv. III) :

Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune,
Protée, à qui le ciel, père de la fortune,
Ne cache *aucuns* secrets.

Et Racine :

Aucuns monstres par moi *domptés* jusqu'aujourd'hui
Ne *m'ont* acquis le droit de faillir comme lui !
(*Phèdre*, acte I, sc. 1.)

Mais d'Olivet s'exprime ainsi, à l'occasion de ce vers de Racine : *Aucun* a un sens affirmatif et un sens négatif. Il a un sens affirmatif seulement en style du palais : « Ce fait est raconté par *aucuns* » (l'Académie); et dans le style marotique : « *D'aucuns* croiront que j'en « suis amoureux. » Alors il signifie *quelques-uns*.

Il a un sens négatif quand il signifie *pas un*, et alors il n'est usité qu'au singulier;

Aucun chemin de fleurs ne *conduit* à la gloire. (La Fontaine.)

A moins que le substantif auquel il se rapporte n'ait pas de singulier : *Il n'a fait* AUCUNS FRAIS; *il n'a versé* AUCUNS PLEURS; *il ne m'a rendu* AUCUNS SOINS; *il n'a fait* AUCUNS PRÉPARATIFS.
(L'Académie.)

Ainsi, les exemples que nous avons cités précédemment seraient incorrects aujourd'hui.

Fabre, Wailly, Domergue, Laveaux, etc., ont approuvé cette règle. Féraud et M. Auger, dans son *Commentaire sur Molière* (le *Festin de Pierre*, act. III, sc. 4; et *Don Garcie de Navarre*, act. IV, sc. 3), qui la reconnaissent également bonne, pensent que la raison pour laquelle il ne faut pas se servir du pluriel dans aucun autre cas que ceux que d'Olivet a indiqués, c'est qu'*aucun* est toujours accompagné d'une négative qui exclut toute idée de pluralité : *Aucun*, c'est *pas un; qui n'en a pas un, n'en a pas du tout;* donc le pluriel ne peut convenir à cette expression.

Quoique ces observations nous paraissent justes, nous revendiquerons cependant pour les écrivains la faculté d'employer le pluriel. L'Académie d'ailleurs l'autorise en disant *il n'a fait aucunes dispositions, aucuns préparatifs.* Et pourquoi ne dirait-on pas *aucuns monstres?* MM. Bescherelle remarquent avec raison que Racine eût facilement pu mettre le singulier; mais qu'ici le pluriel indique *plusieurs monstres* domptés par Thésée. Si la pensée est différente, les deux locutions doivent être admises. Quant à la place de ce mot, on peut le mettre quelquefois après le substantif; mais alors il le suit immédiatement: *sans exception aucune; sans crainte aucune; ne faire grâce aucune.* A. L.

PAS UN.

Pas un s'emploie toujours comme ***aucun*** dans une signification restreinte et relative ; toute la différence entre l'un et l'autre, c'est que ***pas un*** exprime une exclusion plus générale qu'***aucun***, et il modifie, comme cet adjectif, le nom qui précède ou qui suit; on ne s'en sert guère que dans le style familier : ***Il est aussi savant que*** PAS UN.

Cette expression, dans ce sens, ne s'emploie point dans les phrases de doute. (Restaut, page 169. — Wailly, page 218.)

Cette dernière assertion aurait besoin de preuve. Nous ne voyons pas ce qui empêcherait de dire : *Je doute que pas un le croie. Je ne sais si pas un l'oserait.* En ce cas *pas un* nous paraît devoir s'employer pour *personne*. A. L.

Pas un, adjectif, prend le genre féminin ; mais il ne prend jamais le pluriel : « Il n'y a *pas une* seule personne qui... » — « ***Pas une*** « expérience ne lui a réussi. » (L'Académie.)

Racine a dit dans *les Plaideurs :*

Si j'en connais *pas un* je veux être étranglé.

Nul, ***aucun***, *pas un* prennent aussi la préposition ***de*** avant le substantif ou le pronom qui le suit, comme : « *Nul de* tous ceux qui « qui y ont été. » (L'Académie.) — « Il n'y a *pas un de* ces livres « que je n'aie lu. » — « *Aucune de* vous ne peut se plaindre de ma « conduite. » (Lévizac, page 188, t. Ier.)

§ IV.

MÊME.

Même est ou adjectif pronominal ou adverbe. Employé comme adjectif, il est variable; employé comme adverbe, il ne l'est pas. La difficulté est donc de savoir dans quel cas il est ou adjectif ou adverbe.

Même est adjectif pronominal, quand il précède le substantif, et alors il le modifie par l'idée d'identité, comme dans ces phrases : « C'est *le même* soleil qui éclaire toutes les nations de la terre. » (RESTAUT.) — « Pierre et Céphas, c'est *le même* apôtre. » (L'Académie.) — « *Les mêmes* vertus qui servent à fonder un empire servent « aussi à le conserver. » (Montesquieu.)

Dans ce cas, *même* prend l'article et répond à l'*idem* des Latins.

Même est encore adjectif, quand il modifie le substantif par une

idée de similitude, de ressemblance. Dans cette phrase : *Vos droits et les miens sont* LES MÊMES.

Du berger et du roi les cendres sont les *mêmes*.

Même alors répond au *similis* des Latins.

Il est également adjectif, quand il est précédé de l'un des pronoms personnels *moi*, *toi*, *soi*, *lui*, etc.; comme dans : *moi-même*, *toi-même*, *soi-même*, *lui-même*, *elle-même*, *nous-mêmes* (280), *vous-mêmes*, *eux-mêmes*, *elles-mêmes*.

« Ceux qui se plaignent de la fortune n'ont souvent à se plaindre « que *d'eux-mêmes*. » (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, tom. I, au mot *Cassandre*.) — « Un titre, quel qu'il soit, n'est rien si ceux qui « le portent ne sont grands par *eux-mêmes*. »

(Voltaire, *Hist. de Russie*, ch. II.)

Ici, *même* modifie le substantif par l'idée d'identité simple, et il répond à l'*ipse* des Latins.

Enfin, *même* est adjectif, quand il est précédé d'un seul substantif qui fait ou qui reçoit l'action du verbe. On dira donc : « Les Romains « n'ont vaincu les Grecs que par les Grecs *mêmes*. » (MABLY.) — « On est obligé de contraindre l'enfant; il est triste, mais néces- « saire de le rendre malheureux par instants, puisque ces instants « *mêmes* de malheur sont les germes de son bonheur à venir. » (BUFFON.) — « Les meilleurs princes *mêmes*, pendant qu'ils ont une « guerre à soutenir, sont contraints de faire le plus grand des maux, « qui est de tolérer la licence et de se servir des méchants. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. III.) — « Le mérite nous blesse et nous éblouit, « et ne voulant pas nous défendre de nos vices, nous voudrions

---

(280) On écrit *nous-même*, *vous-même* sans *s*, quand il n'est question que d'une seule personne (voyez page 323) :

Va. Mais *nous-même* allons, précipitons nos pas.
(Racine, *Bajazet*, acte IV, sc. 5. C'est Roxane qui parle.)

Vous voyez
Ce que nous possédons, et *nous-même* à vos pieds.
(La Fontaine, *les Filles de Minée*.)

Mais *vous-même*, ma sœur, est-ce aimer votre frère
Que de lui faire en vain une injuste prière ?
(Racine, *les Frères ennemis*, acte II, sc. 3.)

Vous seul pouvez parler dignement de *vous-même*.
(Voltaire, la *Henriade*, ch. I.)

« C'est votre temps, ce sont vos soins, vos affections; c'est *vous-même* qu'il faut « donner. » (J.-J. Rousseau.)

« pouvoir ôter aux autres leurs vertus *mêmes.*» (MASSILLON.)—« Les « rochers *mêmes*, et les plus farouches animaux sont sensibles à de « touchants accords.» (GRESSET.)

Dans ces exemples, *même* répond, comme lorsqu'il est précédé d'un pronom, à l'*ipse* des Latins ; *Les Romains n'ont vaincu les Grecs que par les Grecs* EUX-MÊMES, etc., etc.

Mais *même* est considéré comme adverbe, et par conséquent invariable : 1° Quand il modifie un verbe, comme dans ces phrases : « Nous n'irons pas à la campagne, nous n'avons pas *même* envie d'y « aller. » — « Nous ne devons pas fréquenter les impies, nous de- « vons *même* les éviter comme des pestes publiques. »

2° Quand il est précédé de plusieurs substantifs qui font ou reçoivent l'action du verbe : « Les hommes, les animaux, les plantes « *même* sont sensibles aux bienfaits. »

J'enlèverais ma femme à ce temple, à vos bras,
Aux dieux *même*, à nos dieux, s'ils ne m'exauçaient pas.
(Voltaire, *Olympie*, acte III, sc. 3.)

« Les plaisanteries, les agaceries, les jalousies *même* m'intéres- « saient. » (J.-J. ROUSSEAU.) — « J'ai tout à craindre de leurs lar- « mes, de leurs soupirs, de leurs plaisirs *même.* » (MONTESQUIEU, 9e *lettre Persanne.*) — « D'autres femmes, des bêtes *même*, pourront « lui donner le lait qu'elle lui refuse. La sollicitude maternelle ne « se supplée point. » (J.-J. ROUSSEAU, *Émile*, liv. I.)

Dans chacune de ces phrases, *même* répond à *et même*, *aussi*, *sans excepter;* c'est l'*etiam* des Latins : *Les hommes*, *les animaux*, ET MÊME *les plantes*, *les plantes* AUSSI, SANS EXCEPTER *les plantes*, *sont sensibles aux bienfaits.*

Il est invariable aussi devant les adjectifs : « On fait souvent vanité des passions *même* les plus *criminelles*. » (La Rochefoucauld.) — « Tout citoyen doit obéir aux lois, *même* injustes. » (Bernardin de Saint-Pierre.) Enfin il est invariable quoiqu'à la suite d'un seul substantif, quand il signifie *aussi*, comme dans ces vers de Racine :

Les dieux *même*, les dieux, de l'Olympe habitants,
Ont brûlé quelquefois de feux illégitimes.

La place que ce mot occupe ne suffit donc pas pour en déterminer la valeur ; il faut avant tout consulter le sens. A. L.

Quelques écrivains, et surtout des poëtes, ont rendu variable *même* adverbe, et invariable *même* adjectif ; mais ce sont des licences qui ne doivent pas tirer à conséquence : les règles, lorsque surtout elles sont fondées sur la raison, ne doivent point être violées, même par les grands écrivains.

§ V.

PLUSIEURS.

Plusieurs, qui n'a point de singulier, est ou substantif ou adjectif pronominal.

Comme substantif, il est des deux genres, ne se dit que des personnes, et en désigne un nombre indéterminé · « *Plusieurs* ont « cru le monde éternel. » — « *Plusieurs* se sont trompés en voulant tromper les autres. »

(Le *Dict. de l'Académ.* — M. Lemare et plusieurs autres Grammairiens modernes.)

Comme adjectif, *plusieurs* est également des deux genres; mais il se dit des personnes et des choses, et précède toujours le nom substantif qu'il détermine : « *Plusieurs* historiens ont raconté. » — « On le dit ainsi dans *plusieurs* gazettes. » — « De toutes ces « choses, il y en a *plusieurs* à rejeter. » (Mêmes autorités.)

§ VI.

TOUT.

Ce mot a cinq sortes d'acceptions distinctes :

1° *Tout*, substantif, signifiant une chose considérée en son entier. . . . . c'est le *totum* des Latins : « Le *tout* est plus grand « qu'une de ses parties. » (L'Académie.) — En ce sens, il s'emploie tantôt avec l'article et tantôt sans l'article; dans ce dernier cas, il signifie *chaque chose* ou *toutes sortes de choses*, et quelquefois *tout le monde*. Il est toujours du masculin et du singulier : « La jeunesse « est présomptueuse; quoique fragile, elle croit pouvoir *tout*. »

(Fénelon, *Télém.*, livre I.)

Tout était adoré dans le siècle païen;
Par un excès contraire, on n'adore plus rien.

(L. Racine, *la Religion*, chant VI.)

« *Tout* tombe, *tout* périt, *tout* se confond autour de nous. » (Sermon du père NEUVILLE.) — « *Tout* fuyait, lui seul osa résister. » (L'Académie.)

2° *Tout*, adjectif, signifiant *tout entier*. . . c'est le *totus*, l'*omnis* des Latins : « *Tout* l'homme ne meurt pas. » (M. Lemare et M. Laveaux.)

Cette acception a beaucoup de rapport avec la 4e, et l'on pourrait ici les confondre : *J'ai couru tout le jour ; tout mon espoir réside en vous,* etc. A. L.

3° *Tout*, adjectif, signifiant *chaque*. . . c'est le *quisque* des La-

tins. — Dans ce sens, *tout* est toujours au singulier, et n'est jamais suivi de l'article ni d'un équivalent :

Tout éloge imposteur blesse une âme sincère.
(Boileau, Épître IX.)

Tout citoyen doit servir son pays ;
Le soldat, de son sang ; le prêtre, de son zèle.
(Lamotte, aux Écriv. inut.)

Tout mortel en naissant apporte dans son cœur
Une loi qui du crime y grave la terreur.
(L. Racine, *Épît. II sur l'Homme.*)

— Il est un cas cependant où, dans ce même sens, on peut employer l'article. Ainsi l'on dit : *tous les jours, tous les mois, toutes les heures*, pour indiquer une distribution périodique de temps, comme s'il y avait : *chaque jour, chaque mois*, etc. On dit de même : *tous les deux jours, tous les trois mois, toutes les vingt-quatre heures;* c'est-à-dire, de deux jours en deux jours, de trois mois en trois mois, de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures. Voyez aussi pour le pluriel, p. 428. A. L.

4° *Tout*, adjectif, signifiant une universalité collective. . . c'est l'*omnes* des Latins. — « *Toutes* les nouveautés en matière de reli« gion sont dangereuses. » — « *Tous* les peuples qui vivent mi« sérablement sont laids ou mal faits. » (BUFFON, *Hist. nat. de l'Homme.*) (M. Lemare.)

Dans cette même acception, *tout* peut accompagner non seulement les adjectifs possessifs : « Employer *tout* son pouvoir, *toute* « son industrie, *tout* son savoir, *toute* sa capacité pour son ami, « c'est remplir un devoir; » mais encore les dix suivants : *Nous, vous, eux, ce, celui, ceci, cela, celui-ci, celui-là, le.* Il se met toujours à la suite des trois premiers : *nous tous, vous tous, eux tous;* mais il figure avant les démonstratifs : *tout ce, tous ceux, tout ceci,* etc. *Le*, pronom, ne veut immédiatement *tout* ni avant ni après lui, mais le renvoie après le verbe, dans les temps simples, et entre l'auxiliaire et le verbe, dans les temps composés : « Je les « ai *tous* éprouvés, et je les trouve *tous* très bons. »
(Lévizac, page 394, t. I)

Ce mot peut encore accompagner un adjectif de nombre, *tous deux, tous trois*, ou *tous les trois*. La différence qui existe entre ces locutions, c'est que la première marque ordinairement simultanéité : *Ils sont partis tous deux pour la campagne*, c'est-à-dire, ensemble, en même temps. *Tous les deux* (c'est-à-dire, l'un et l'autre) *sont morts depuis longtemps*. Telle est la distinction admis par l'Académie. Mais ce n'est point une règle absolue, et nos bons écrivains ont souvent employé ces formes l'une pour l'autre. En effet, si l'omission de l'article établissait une distinction réelle et complète, il faudrait pouvoir l'omettre avec tous les nombres, tandis que, selon l'Académie elle-même, l'usage permet rarement de le supprimer

au delà de *quatre* jusqu'à *dix*, et que, passé ce nombre, il exige qu'on l'emploie toujours. Ainsi l'on dit plutôt *tous les cinq*, *tous les six*, et l'on dit exclusivement *tous les douze*, *tous les seize*, *tous les vingt*, etc. A. L.

5° *Tout*, adverbe, signifiant *tout à fait*, *entièrement*, *quelque* (281). . . c'est l'*omninò*, le *planè* des Latins. Dans ce sens, il est invariable, quand, placé avant un adjectif masculin pluriel, ou avant un adjectif féminin singulier ou pluriel qui commence par une voyelle ou un *h* non aspiré, il sert à le modifier en exprimant une sorte d'excès ou d'intensité. « Ce sont des enfants *tout* pleins « d'esprit. » — « Ces vins-là veulent être bus *tout* purs. » — « Les « chevaux qui ont le poil roux sont ou *tout* bons ou *tout* mau- « vais. »

(L'Académie, Th. Corneille, *Observ. sur la* 101e *Remarque de Vaugelas*, et Laveaux, son *Dict. des Difficultés*, au mot *tout*.)

Nos vaisseaux sont *tout* prêts, et le vent nous appelle.

(Racine, *Andromaque*, acte III, sc. 1.)

C'est là ce qui fait peur aux esprits de ce temps
Qui, *tout* blancs au dehors, sont *tout* noirs au dedans (282).

(Boileau, *Discours au roi*.)

« Eucharis, rougissant et baissant les yeux, demeurait derrière « *tout* interdite. »

(Fénelon, *Télém.*, l. III, édition de M. Lequien, collationnée sur les trois manuscrits connus à Paris.

---

(281) *Tout à fait* est une expression adverbiale, et *entièrement* un adverbe; comme tels, ils sont invariables de leur nature. *Quelque*, placé avant un adjectif masculin ou féminin, singulier ou pluriel, est également invariable. (Voyez § X, page 433.)

(282) Observez que si, sans aucunement avoir égard à l'état, à la qualité des personnes et des choses dont il a été question dans tous ces exemples, on ne voulait considérer que le nombre de ces personnes ou de ces choses, on serait obligé, pour exprimer sa pensée, de mettre *toute* avant l'adjectif féminin ; ou bien, si l'adjectif se trouvait au pluriel masculin ou féminin, de mettre *tous* ou *toutes*.

Ainsi au lieu de dire, par exemple, *les chevaux qui ont le poil roux sont ou* TOUT *bons ou* TOUT *mauvais*. — *Nos vaisseaux sont* TOUT *prêts*. — *Ces hardes sont* TOUT *usées*, etc., etc.; ce qui signifie, *les chevaux qui ont le poil roux sont ou* TOUT A FAIT *bons ou* TOUT A FAIT *mauvais*. — *Nos vaisseaux sont* ENTIÈREMENT *prêts*. — *Ces hardes sont* TOUT A FAIT *usées* ; on dirait : *les chevaux qui ont le poil roux sont* TOUS *bons ou* TOUS *mauvais*; *les vaisseaux sont* TOUS *prêts*, *ces hardes sont* TOUTES *usées*; ou, ce qui serait encore mieux, on dirait : TOUS *les chevaux qui ont le poil roux sont ou bons ou mauvais*; TOUS *les vaisseaux sont prêts*, puisque c'est du nombre de personnes ou de choses que l'on veut parler, et non de leur état.

« Baléazar a commencé son règne par une conduite *tout* opposée « à celle de Pygmalion. » (*Télémaque*, liv. VIII, même édition.)

« *Tout* éclairée qu'elle était, elle n'a point présumé de ses con-« naissances. » (Bossuet, *Oraison funèbre de la duch. d'Orléans*, édit. de P. Didot.)

C'est Vénus *tout* entière à sa proie attachée.
(Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 3, édit. de P. Didot.)

Et mon âme à la cour s'attacha *tout* entière.
(Le même, *Athalie*, acte III, sc. 3, même édit.)

« La valeur, *tout* héroïque qu'elle est, ne suffit pas pour faire les « héros. » (Mascaron, *Oraison fun. de Turenne*.)

L'Académie remarque qu'autrefois on écrivait et l'on imprimait dans ce dernier cas *toute entière*, *toute inquiète*, *toute heureuse*. Quelques personnes même suivent encore cette ancienne orthographe. Cette sorte de faute se sera accréditée sans doute par l'effet du *t* sonnant sur la voyelle suivante, car il serait mal de dire au pluriel *toutes entières*. La signification d'ailleurs n'est plus la même si l'on écrit : *ces femmes sont tout inquiètes* ou *toutes inquiètes*. C'est déjà bien assez qu'il puisse y avoir amphibologie dans le cas de l'exception qui va suivre, lorsqu'on dit : *ces femmes sont toutes tremblantes*. A. L.

EXCEPTION. — *Tout*, ayant la signincation de *quelque*, *entièrement*, *tout à fait*, cesse d'être invariable, lorsque l'adjectif qu'il précède est féminin et commence par une consonne ou par un *h* aspiré : « *Toutes* raisonnables qu'elles sont. » — « C'est une femme « *toute* pleine de cœur. » — « Cette jeune personne est *toute* hon-« teuse de s'être exprimée comme elle l'a fait. » (L'Académie.)

REMARQUE. — Il faut observer que *tout*, lorsqu'il précède l'adjectif *autre* suivi d'un substantif exprimé ou sous-entendu, a dans ce cas la signification de *chaque*, adjectif déterminatif modifiant le substantif, et conséquemment s'accorde : « *Toute* autre place qu'un trône « eût été indigne d'elle. » (BOSSUET, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*.) — « Cette liberté a ses bornes comme *toute* autre espèce de « liberté. » (VOLTAIRE, *Préf. du comte d'Essex*.) — « Voilà la paix « dont j'ai joui, *toute* autre me paraît une fable ou un songe. » (*Télém.*, liv. IV.) — Sous-entendu *paix*.

Mais *tout*, suivi de *autre* et d'un substantif, redeviendrait adverbe, et conséquemment invariable, si *tout* était précédé du mot *une*; alors *tout* signifierait *entièrement* et modifierait l'adjectif *autre*. Ainsi Bossuet eût dit et écrit : « Une *tout* autre place qu'un « trône eût été indigne d'elle. »

Ce n'est pas seulement avec le mot *une* que *tout* devient adverbe devant *autre*, beaucoup d'autres locutions rentrent dans la même règle. C'est toujours le sens qui

doit servir de guide. Ainsi l'on écrira : « Voici de *tout* autres affaires. » (J.-J. Rousseau.) — « La cour est à Marly *tout* autre qu'à Versailles. » (Racine.) — « C'est *tout* autre chose. » (Académie.) A. L.

Tout est encore adverbe et alors *invariable*, quand il précède un autre adverbe, comme dans ces exemples : « La rivière coule « *tout* doucement. » (L'Académie, au mot *tout*.) — « Ces fleurs « sont *tout* aussi fraîches qu'hier. »

(Ménage et Patru, *sur la* 107e *Rem. de Vaugelas*.)

« La joie de faire du bien est *tout autrement* douce que la joie « de le recevoir. » (Massillon, *Serm. sur la mort du Pécheur*.)

EXCEPTION.—*Tout*, placé avant l'adverbe *tant*, n'est pas adverbe, mais adjectif; il signifie alors en *quelque nombre que*, et s'accorde avec le mot qu'il modifie. On lit dans L. Racine (Poëme de *la Grâce*, ch. IV) :

.... Dieu veut le salut de *tous tant* que nous sommes,
Jésus-Christ a versé son sang pour tous les hommes.

Dans Molière (les *Femmes Sav.*, act. III, sc. 2) :

Et je veux nous venger *toutes tant* que nous sommes
De cette indigne classe où nous rangent les hommes.

Enfin *tout* est adverbe quand, pour exprimer l'excès, l'intensité, il précède un gérondif, ou une préposition et un substantif, remplaçant l'un et l'autre un adverbe : « Elle lui dit cela *tout* en riant. » — « Elle sortit *tout* en grondant. » (L'Académie.)

Si bien donc que votre âme est *tout* en feu pour moi.
(La Fontaine, *Climène*, comédie.)

Thèbes, qui croit vous perdre, est déjà *tout* en larmes.
(Racine, *les Frères ennemis*, act. I, sc. 4.)

Et quand il précède un substantif employé sans déterminatif, et pour qualifier un autre substantif ou un pronom : « Cette femme est « *tout* œil et *tout* oreille, *tout* yeux et *tout* oreilles. »

(L'Académie et Th. Corneille, *Observ. sur la* 107e *Rem. de Vaugelas*.)

Ce diable était *tout* yeux et *tout* oreilles.
(La Fontaine, fable 244, *Belphégor*.)

— Il faut dans toutes ces locutions s'attacher à bien démêler le sens de la phrase. Ainsi l'on écrira : *cette maison est toute en feu*, si l'on veut dire que la maison brûle en totalité ; et *la maison est tout en feu*, si l'on veut seulement marquer l'intensité de l'incendie. De même, lorsqu'une femme écrit *je suis tout à vous*, cette expression de politesse marque seulement la bienveillance. Mais quand Mme de Sévigné dit à sa fille : *je suis toute à vous*, elle exprime un sentiment de tendresse et de dévouement. A. L.

OBSERVATIONS.—*Tout*, joint à un nom de ville, prend le genre masculin, quoique le nom de ville soit féminin, non pas parce que dans

ce cas on le considère comme adverbe, mais parce qu'on sous-entend le mot *peuple*, auquel l'esprit fait rapporter l'adjectif *tout;* on dira donc avec le cardinal d'Ossat : « *Tout* Rome le sait ou l'a vu. — *Tout* Florence en est abreuvé, » c'est-à-dire, *tout* le peuple de Rome, *tout* le peuple de Florence.

(Th. Corneille, *sur la* 106e *Rem. de Vaugelas*, et l'Académie.)

Il n'en est pas de même lorsqu'il est joint à un nom de province, de royaume, d'une des quatre parties du monde, et même d'une paroisse ou d'une rue; il prend alors le genre de ce nom; il faut donc dire : *toute* la France, *toute* la rue, *toute* la paroisse l'a vu; quoique toute la France, la rue ou la paroisse ne signifient autre chose que tout le peuple de la France, de la rue ou de la paroisse.

(Mêmes autorités.)

Il est évident que l'exception doit être réduite le plus possible, et que les noms de villes même doivent exiger l'accord du mot *tout*, dès que le sens n'est plus restreint à l'idée d'un peuple personnifié. Ainsi l'on dira : *Toute Rome est couverte de monuments* ; *toute Venise est sillonnée de canaux*. C'est ainsi que l'on dit : *Toute Notre-Dame en a retenti*, etc. A. L.

Tout se répète avant chaque substantif, synonyme ou non : « Il a « perdu *toute* l'affection, *toute* l'inclination qu'il avait pour moi ; » et non pas : « Il a perdu *toute* l'affection et l'inclination, etc. »

Ce serait une plus grande faute de ne pas répéter *tout* devant deux substantifs de genre différent; et il n'y a personne qui pût souffrir cette fin de lettre : « Je suis avec *toute* l'ardeur et le respect « possible, » au lieu de : « Je suis avec *toute* l'ardeur et *tout* le respect « possible. »

(Mêmes autorités.)

Enfin, quand *tout* a la signification de *chaque*, le singulier est plus correct que le pluriel. En vers, on a le choix de l'un ou de l'autre nombre, et Racine a pu dire :

Et ne voyais-tu pas, dans mes emportements,
Que mon cœur démentait ma bouche à *tous* moments?

(*Andromaque*, acte V, sc. 3.)

La Fontaine (*La Fortune et le jeune Enfant*) :

Elle est prise à garant de *toutes* aventures.

Et Fontenelle :

Moi qui n'ai, pour *tous* avantages,
Qu'une musette et mon amour.

Mais, en prose, il est mieux de dire : *de* TOUT *genre*, *de* TOUTE *sorte*, que *de tous genres*, *de toutes sortes*. Cette règle, donnée par Féraud et Domergue, est établie sur l'usage le plus commun et le

plus autorisé, et confirmée par une remarque de Brossette sur ces vers de Boileau (Sat. XII) :

> Puis, de cent dogmes faux la superstition
> Répandant l'idolâtre et folle illusion
> Sur la terre en *tout* lieu disposée à les suivre.

que l'on doit, dit-il, écrire ainsi, et non pas en *tous lieux*, comme le portent quelques copies.

Voyez plus loin, chap. VII, art. 6, *Observations sur l'emploi de plusieurs adverbes*, lettre *T*.

§ VII.

TEL.

Nous en avons parlé aux pronoms indéfinis, p. 414.

§ VIII.

QUEL.

Cet adjectif pronominal indéfini suppose toujours après lui un nom substantif auquel il se rapporte, et dont il prend le genre et le nombre. Il se dit des personnes et des choses : « *Quel* plaisir ne « doit-on pas sentir à soulager ceux qui souffrent, à faire des heu- « reux, à régner sur les cœurs ! » (Massillon, *Petit Carême*.)

> *Quelle* foule de maux l'amour traîne à sa suite !
> (Racine, *Andromaque*, acte II, sc. 5.)

« Il n'a manqué à Molière que d'éviter le jargon et le barbarisme, « et d'écrire purement : *Quel* feu, *quelle* naïveté, *quelle* source de « bonne plaisanterie, *quelle* imitation des mœurs, *quelles* images « et *quel* fléau du ridicule ! » (La Bruyère, chap. I.)

> *Quel* fruit revient aux plus rares esprits
> De tant de soins à polir leurs écrits ?
> *Quel* est le prix d'une étude si dure ?
> Le plus souvent une injuste censure.
> (J.-B. Rousseau, *Épître aux Muses*, liv. I.)

Quelquefois le nom substantif auquel l'adjectif pronominal *quel* se rapporte est sous-entendu ; c'est, par exemple, quand, en rappelant ce dont on a déjà parlé, on demande : QUEL *est-il ?* QUELLE *est-elle ?* ou bien encore si après avoir dit : « J'ai des nouvelles à vous « apprendre, » on demandait : QUELLES *sont-elles ?* c'est-à-dire, QUELLES *nouvelles sont-elles ?* (Regnier-Desmarais, p. 281. — Wailly, p. 203.)

Racine, à l'imitation des Latins, s'est servi du mot *quel* avec un pronom. Il a dit dans la première scène d'*Iphigénie :*

> . . . Et *quel* devins-*je*, Arcas,
> Quand j'entendis ces mots prononcés par Calchas !

Il est évident que cette expression a un sens différent de *que devins-je?* la seule usitée aujourd'hui. Il est à regretter que l'autre n'ait pas prévalu. Nous croyons pourtant qu'on peut l'employer, et qu'on dira très bien avec Lemare : « *Quel* je *le* vis alors, et *quel* je *le* revois! » A. L.

Quelle, féminin de l'adjectif *quel*, s'emploie dans le même sens et dans les mêmes circonstances.

Voyez, page 431, la différence qu'il y a entre ce pronom et le pronom *Quel que*.

§ IX.

QUELQUE.

Cet adjectif des deux genres marque au singulier une personne ou une chose indéterminée, et au pluriel un nombre indéterminé de personnes ou de choses : « *Quelque* passion secrète enfanta le cal-« vinisme. »

> *Quelques* crimes toujours précèdent les grands crimes.
> (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)

Quelque, dans cette signification, répond à l'*aliquis* des Latins.

(L'Académie, M. Laveaux et les Grammairiens modernes.)

Quelque est considéré comme adverbe lorsqu'il précède immédiatement un adjectif de nombre cardinal; alors il a le sens d'*environ*, d'*à peu près*, et il répond au *circiter* des Latins : « Il y a *quelque* « cinq cents ans que Flavio Gioja, Napolitain, a fait l'utile décou-« verte de la boussole. »

« Alexandre perdit *quelque* trois cents hommes, lorsqu'il défit « Porus. » (D'Ablancourt.)

> Plaise aux dieux que votre héros
> Pousse plus loin ses destinées,
> Et qu'après *quelque* trente années
> Il vienne goûter le repos
> Parmi nos ombres fortunées.
> (Voltaire, *Épître au prince de Vendôme*.)

« Il y en a eu *quelque* trente-six qui ont trouvé moyen d'entrer « dans le port. » (Racine, lettre à M. de Bonrepaux.)

(L'Académie, Vaugelas, Th. Corneille, Restaut, Wailly, etc., etc.)

§ X.

QUELQUE QUE, QUEL QUE.

Ces deux adjectifs pronominaux indéfinis varient dans leur syntaxe, selon les mots auxquels ils se rapportent et auxquels ils sont joints.

Or, *quelque*, suivi de *que*, peut être joint ou à un substantif, ou à un adjectif, ou à un verbe.

1° Joint à un substantif seul ou accompagné de son adjectif, QUELQUE répond au *quantuscunque, quantacunque* des Latins; il signifie *quel que soit le, quelle que soit la*, et alors il est considéré comme un adjectif qui prend, quant au nombre seulement, l'inflexion du substantif; dans cette signification, on l'écrit toujours en un seul mot : « *Quelques* erreurs que suive le monde, on s'y laisse surprendre. »

(Girard.)

.... Le peuple, au fond de son néant,
Toujours séditieux, *quelque* bien *qu*'on lui fasse,
Parle indiscrètement de ceux qui sont en place. (La Chaussée.)

Princes, *quelques* raisons *que* vous me puissiez dire,
Votre devoir ici n'a point dû vous conduire.

(Racine, *Mithridate*, acte II, sc. 2.)

« *Quelques* grands avantages *que* la nature donne, ce n'est pas elle « seule, mais la fortune avec elle qui fait les héros. » (283)

(La Rochefoucauld, au mot *héros*, n° 2.)

Mais *quelques* vains lauriers *que* promette la guerre,
On peut être héros sans ravager la terre.

(Boileau, *Épître au roi*, vers 27.)

---

(283) L'Académie, page 5 de ses *Observations* sur Vaugelas, et quelques Grammairiens voulaient que, lorsque le substantif était immédiatement précédé d'un adjectif, *quelque* restât invariable, et ils étaient d'avis que l'on écrivît alors QUELQUE *grands avantages que la nature donne*, parce que, disaient-ils, cette phrase voulait dire : *quelque grands que soient les avantages que la nature donne;* mais la plupart des Grammairiens modernes, et le plus grand nombre des écrivains ont, comme on vient de le voir, rejeté cette opinion ; en effet, lorsque le substantif est précédé d'un adjectif, comme dans les exemples ci-dessus, ce n'est point à l'adjectif que se rapporte *quelque*, mais au substantif, et cela est si vrai qu'on peut dans ce cas transporter l'adjectif après le substantif, et même le supprimer, sans nullement nuire à la signification de *quelque*.

Il est un cas cependant où *quelque*, joint à un adjectif suivi de son substantif au pluriel, ne prendrait point la marque du pluriel; ce serait celui où sa signification répondrait au *quantumvis* des Latins, comme dans les phrases citées ci-après et

2° Suivi d'un adjectif seul ou d'un adverbe, *quelque* répond à l'adverbe *quantumvis* des Latins, et est invariable, puisque dans ce cas il modifie un mot qui n'a ni genre ni nombre par lui-même: « *Quelque puissants* qu'ils soient, je ne les crains point. » (L'Académie.) — « *Quelque bien écrits* que soient ces ouvrages, ils ont peu « de succès. » — « Les choses qui font plaisir à croire seront toujours « crues, *quelque* vaines et *quelque* déraisonnables qu'elles puissent « être. » (Buffon, *Hist. naturelle de l'Homme*, p. 243, t. 4.)

Justes, ne craignez point le vain pouvoir des hommes ;
Quelque élevés qu'ils soient, ils sont ce que nous sommes.
(J.-B. Rousseau, Ode 3, liv. I.)

« *Quelque adroitement* que les choses se soient faites. »

Dans tous ces exemples, *quelque* est considéré comme adverbe.

3° Suivi d'un verbe, *quelque* s'écrit en deux mots *(quel que)*; et alors le premier est adjectif, et s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou pronom qui est le sujet de ce verbe : QUELLE QUE *soit votre intention*; QUELS QUE *puissent être vos desseins*; QUELLES QUE *paraissent être vos vues*.

La valeur, *quels que* soient ses droits et ses maximes,
Fait plus d'usurpateurs que de rois légitimes.
(Crébillon, *Sémiramis*, acte II, sc. 3.)

La loi, dans tout état, doit être universelle :
Les mortels, *quels qu*'ils soient, sont égaux devant elle.
(Voltaire, *la Loi naturelle*, 4e partie.)

Ils croyaient qu'un monarque unirait leurs desseins,
Qu'injustement élu c'était beaucoup de l'être ;
Et qu'enfin, *quel qu'il soit*, le Français veut un maître.
(Voltaire, *la Henriade*, chant VI.)

Quels que soient les humains, il faut vivre avec eux :
Un mortel difficile est toujours malheureux.
(Gresset, *Sidney*, acte II, sc. 2.)

(Vaugelas, 337e *Rem.* — Th. Corneille, sur cette *Rem.* — Le P. Buffier, no 477. — Girard, page 431, t. II. — Restaut, page 177. — Les Grammairiens modernes.)

---

dans celle-ci : QUELQUE BONS ÉCRIVAINS *qu'aient été Racine et Boileau, ils ont cependant fait des fautes de grammaire*; en effet, *quelque* voulant dire ici *à quelque degré*, et alors tenant lieu d'un adverbe, ne doit pas prendre le signe du pluriel; et afin de rendre plus frappante cette observation, nous la ferons suivre de cette phrase : *quelques bons écrivains ont dit*, dans laquelle on voit que *quelque* n'a point la signification d'un adverbe, celle du *quantumvis* du latin ; mais qu'il répond au *quidam* ou *aliquis* des Latins ; mot qui, comme nous venons de le faire voir, prend la marque du pluriel lorsqu'il est joint à un substantif au pluriel, seul, ou accompagné de son adjectif.

§ XI.

TOUT, QUELQUE.

Ces deux expressions adverbiales présentent des différences qu'il est essentiel de connaître. Par exemple, celui qui dit : « *Tout grand* « poëte qu'est Delille, il lui échappe quelques fautes, » est convaincu que Delille est un grand poëte, qu'il a la plénitude du talent poétique, et il exprime son jugement par les mots *tout grand poëte,* et par le mode consacré à l'affirmation.

Celui qui dit : « *Quelque grand* poëte que *soit* Delille, on peut le surpasser, » convient bien de certain degré de talent poétique dans Delille; mais il fait entendre qu'il ne le croit pas parvenu au plus haut degré, qu'il est possible de s'élever plus haut, et il exprime son jugement par les mots *quelque grand poëte*, et par le mode consacré à l'incertitude, au vague.

(M. Boniface, *Manuel des Amateurs de la langue française*, 2e année, page 297.)

§ XII.

TEL QUE, QUEL QUE.

Souvent on confond *tel que* avec *quel que*; mais *tel que* sert à la comparaison, et il régit l'indicatif, qui est le mode de l'affirmation, parce que, dans les phrases où on l'emploie, il a un sens précis et positif :

« *Tel* est le caractère des hommes, qu'ils ne *sont* jamais contents « de ce qu'ils possèdent. » (L'Académie.)

Quel que, au contraire, laisse dans l'indécision la qualité, l'état, la manière d'être de la personne, et, par cette raison, il régit le subjonctif, qui est le mode affecté au doute · « Je n'en excepte personne, « *quel qu'*il soit, *quel qu'*il puisse être. » (L'Académie.) — « *Quel* « *que* soit le mérite, *quelle que* soit la vertu de cet homme. »

Un meurtre, *quel qu'*en soit le prétexte ou l'objet,
Pour les cœurs vertueux fut toujours un forfait.
(Crébillon, *le Triumvirat*, acte II, sc. 3.)

Alors, au lieu de dire avec Voltaire (*Sémiramis*, act. III, sc. 6, édition de 1785) :

Ce grand choix, *tel qu'*il soit, peut n'offenser que moi.

Il faut dire : *Ce grand choix*, QUEL QU'*il soit*

Et au lieu de dire avec Savigny : « Il n'est point de système *tel*

« absurde et ridicule *qu'*on puisse se le figurer, que des philosophes « n'aient imaginé, et qui n'ait trouvé des partisans pour le soute- « nir ; » dites : « Il n'est point de système, *quelque* absurde et *quel-* « *que* ridicule *que* l'on puisse se le figurer, etc. »

(L'Académie, *sur la* 397e *Rem. de Vaugelas,* page 408. — Wailly, page 134. — Lévizac, page 599, t. I. — Marmontel, page 232.)

La *Grammaire nationale*, après Lemare, défend cette locution dont on cite plusieurs exemples : « Un nombre, *tel qu'*il soit, peut être augmenté. » (Pascal.) — « Cette religion, *telle qu'*elle soit, est la seule véritable. » (J.-J. Rousseau.) Mais d'abord il est constant que l'usage le plus général rejette cette locution, repoussée aussi par l'Académie. Ensuite, si nous interrogeons le latin qui semble la source de toutes ces locutions, nous n'y trouvons rien d'analogue. En effet, l'on n'a jamais dit dans ce cas *taliscumque* ; mais toujours *qualiscumque* , ou *quantuscumque*, ou *quicumque,* tous mots qui sont évidemment le type de *quel que :* à ce point même qu'à l'imitation du latin cet adjectif est variable seulement dans sa première partie: *quelle que, quels que*. Ajoutons encore que le système adopté par tous les Grammairiens pour rendre ce mot invariable devant les adjectifs ou les adverbes tombe nécessairement avec le changement de locution , et qu'il faudra écrire *telle belle qu'elle soit, tel adroitement qu'il s'y prenne*. Nous croyons que ce sont là autant de fautes contre la langue. A. L.

Quelques auteurs emploient aussi *quel, quelle* pour l'adjectif pronominal indéfini *quelque;* Molière, par exemple, a fait cette faute :

En *quel* lieu que ce soit, je veux suivre tes pas.

(*Les Fâcheux,* acte III, sc. 4.)

Il devait dire *en quelque lieu que ce soit.*

(M. Auger. *Comment. sur Molière.*)

Voyez, pages 414 et 429, pour l'emploi de *tel* et de *quel*.

ARTICLE IX.

DES EXPRESSIONS *QUI QUE CE SOIT, QUOIQUE CE SOIT, QUOI QUE,*

Que plusieurs Grammairiens ont placées au rang des pronoms indéfinis.

§ I.

QUI QUE CE SOIT.

Cette expression s'emploie seulement en parlant des personnes, au masculin singulier, avec ou sans négation, avec ou sans préposition.

Employé sans négation, *qui que ce soit* signifie la même chose que *quiconque* ou *quelque personne que ce soit :* « *A qui que ce soit* que « nous parlions, nous devons être polis. » — « *Qui que ce soit* qui « me demande, dites que je suis occupé. »

Employé avec négation, il signifie *personne* ou *aucune personne :* « Je n'envie la fortune de *qui que ce soit.* » — « On ne doit jamais « mal parler de *qui que ce soit* en son absence. »

(Regnier-Desmarais, page 278. — Restaut, page 176. — Wailly, page 214.)

§ II.

QUOI QUE CE SOIT.

Cette expression se dit seulement des choses; elle est toujours du masculin et du singulier, et s'emploie aussi avec ou sans négation, avec ou sans préposition.

Sans négation, elle signifie la même chose que *quelque chose que :* « *Quoi que ce soit* qu'elle dise, elle ne me persuadera pas. »

Avec une négation, elle signifie *rien :* « Quelque mérite que l'on « ait, on ne peut, si l'on n'a ni bonheur ni protection, réussir *à* « *quoi que ce soit.* » (GIRARD.) — « Ceux qui ne s'occupent *à quoi* « *que ce soit* d'utile me paraissent fort méprisables. »

(Regnier-Desmarais, page 280. — Restaut, page 177. — Wailly, page 214.)

§ III.

QUOI QUE.

Quoi que s'écrit toujours en deux mots quand il signifie *quelque chose que :*

*Quoi qu'*en dise Aristote et sa docte cabale,
Le tabac est divin ; il n'est rien qui l'égale.

(Th. Corneille, *le Festin de Pierre*, acte I, sc. 1.)

Nous faisons nos destins, *quoi que* vous *puissiez* dire :
L'homme, par sa raison, sur l'homme a quelque empire.

(Voltaire, *les Pélopides*, acte I, sc. 1.)

Cependant il est souvent mieux, pour la clarté et pour l'harmonie, de préférer *quelque chose que* à *quoi que;* mais si l'on se sert de *quoi que,* on observera de ne pas lier *que* avec *quoi*, pour le distinguer du mot *quoique* conjonction.

(Regnier-Desmarais, page 280. — Restaut, page 178. — Le *Dict. crit.* de Féraud.)

Voyez aux *Pronoms relatifs,* page 376, ce que nous avons dit sur le pronom *quoi.*

ARTICLE X.

DE LA RÉPÉTITION DES PRONOMS.

Les pronoms personnels sujets *je, tu, il, elle, nous, vous, ils,*

elles se répètent, 1° quand il y a deux propositions de suite, où l'on passe de l'affirmation à la négation, et de la négation à l'affirmation : « *Il* veut et *il* ne veut pas. » — « *Vous* ne gagnez rien, et « *vous* dépensez beaucoup. » — « *Vous* le dites, et *vous* ne le pensez « pas. » — « *Vous* ne l'estimez pas, et *vous* le voyez. » — « *Je* n'i-« gnore pas qu'on ne saurait être heureux sans la vertu, et *je* me « propose bien de toujours la pratiquer. »

2° Quand les propositions sont liées par toute autre conjonction que les conjonctions *et, mais, ni :* « *Je* désire vous voir heureux, « parce que *je* vous suis attaché. » — « *Vous* serez vraiment estimé, « si *vous* êtes sage et modeste. »

Songez-vous que *je* tiens les portes du palais?
Que *je* puis vous l'ouvrir ou fermer pour jamais?
Que *j*'ai sur votre vie un empire suprême?

(Racine, *Bajazet*, acte II, sc. 1.)
(Beauzée, *Encycl.*, au mot *Répétition.*)

Dans toute autre circonstance, on répète ou l'on ne répète pas les pronoms personnels sujets, selon que la répétition de ces pronoms donne à la phrase plus d'élégance, de force ou de clarté; ainsi ces phrases :

« *Tu* aimeras tes ennemis, *tu* béniras ceux qui te maudissent, *tu* « feras du bien à ceux qui te persécutent, *tu* prieras pour ceux qui « te calomnient. » (Beauzée.)

Je veux qu'on dise un jour aux siècles effrayés :
Il fut des Juifs, *il* fut une insolente race.

(Racine, *Esther*, acte II, sc. 1.)

Il s'écoute, *il* se plaît, *il* s'adonise, *il* s'aime. (J.-B. Rousseau.)

« *Nous* avons dit et *nous* allons prouver qu'il n'y a pas de bon-« heur sans la vertu. » (Beauzée.)

Et celles-ci :

Quand le moment viendra d'aller trouver les morts,
J'aurai vécu sans soins, et *mourrai* sans remords.

(La Fontaine, *le Songe d'un habitant du Mogol.*)

Un rapport clandestin n'est pas d'un honnête homme :
Quand j'accuse quelqu'un, *je* le dois et *me nomme*.

(Gresset, *le Méchant,* acte V, sc. 4.)

« Il pleurait de dépit et *alla* trouver Calypso, errante dans les « sombres forêts. » (Fénelon.)

« Troublé, furieux, livré à son désespoir, *il* (*Télémaque*) s'ar-« rache les cheveux, *se roule* sur le sable, *reproche* aux dieux leur

« rigueur, *appelle* en vain à son secours la cruelle mort. » (Fénelon.)

L'Eternel est son nom, le monde est son ouvrage,
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois,
Et du haut de son trône *interroge* les rois,
(Racine, *Esther*, acte III, sc. 4.)

sont des phrases très correctes. Au surplus le goût ne connaît pas de règles; lui seul peut faire juger s'il faut répéter ou ne pas répéter les pronoms personnels sujets, dans tout autre cas que ceux que nous avons indiqués.

Le, *la*, *les*, et en général les pronoms en régime, *se répètent* avant chacun des verbes dont ils sont les régimes : « Je veux *les* voir, *les* « prier, *les* presser, *les* importuner, *les* fléchir. »

Un fils ne s'arme point contre un coupable père :
Il détourne les yeux, *le* plaint et *le* révère
(Voltaire, *Brutus*, acte I, sc. 2.)

Son visage odieux *m*'afflige et *me* poursuit.
(Racine, *Esther*, acte II, sc. 1.)
(Beauzée, au mot *Répétition*.)

Avant les verbes qui sont à des temps différents : « Ce que je vous « ai dit, *je* le crois et *le croirai*, jusqu'à ce que j'aie la preuve du « contraire. » (Lévizac)

Avant les verbes qui, quoique composés du premier, expriment une action différente : « *Il le* fait et *le* défait sans cesse. » (Le même.)

Enfin le relatif *que* se répète aussi, lorsque les verbes dont il est le complément ont des sujets différents, ou le même sujet désigné par un pronom répété : « C'est un malheureux *que* les remontrances « les plus affectueuses n'ont point touché, *que* les menaces n'ont « point ébranlé, *que* rien n'a pu arrêter, et *que* personne ne ramè- « nera jamais à son devoir. » (Beauzée)

Voyez, page 316, et l'article XV, § 4, ce que nous disons sur la place des pronoms régimes.

Règle applicable à tous les pronoms.

Le pronom ne peut jamais se rapporter à un nom pris dans un sens indéterminé, c'est-à-dire, qui n'a ni article, ni équivalent de l'article, exprimé ou sous-entendu, tels que *mon*, *ton*, *un*. *tout*, *quelque*, *plusieurs*, et autres semblables; ainsi l'on ne doit pas dire: « L'homme est animal qui raisonne. » — « Il m'a reçu avec politesse

« qui m'a charmé; » mais bien : « L'homme est *un* animal qui rai-« sonne; il m'a reçu avec *une* politesse qui m'a charmé; » parce que *animal* et *politesse*, employés dans les premières phrases sans article, ne sont que de purs qualificatifs; ils expriment seulement une manière d'être, et alors le *qui* relatif ne saurait s'y rapporter. En effet, ce serait passer du général au particulier, ce serait rattacher deux idées à un mot qui n'est rien par lui-même, qui tire toute sa valeur du substantif auquel il se rapporte.

Au lieu qu'à l'aide du mot *un*, équivalent de l'article, *animal* et *politesse* deviennent de vrais substantifs, et dès lors ils peuvent être suivis du relatif *qui*, puisqu'ils sont pris dans un sens particulier

On ne dira donc pas : « Il n'est point *d'humeur* à faire plaisir, « et *la mienne* est bienfaisante. » — « Dans les premiers âges du « monde, chaque père *de famille* gouvernait *la sienne* avec un pou-« voir absolu. » Il faut prendre un autre tour et dire, par exemple: « Il n'est pas d'humeur à faire plaisir, et moi, je suis d'une hu-« meur bienfaisante. » — « Dans les premiers âges du monde, « chaque père de famille gouvernait ses enfants avec un pouvoir « absolu. »

On ne dit pas non plus:

« Pourquoi les femmes prient-elles Dieu en *latin qu'elles* n'en-« tendent point? »

« Je vous fais grâce, quoique vous ne *la* méritiez pas. »

Il faut dire :

« Pourquoi les femmes prient-elles Dieu *en latin*, puisqu'elles « n'entendent pas cette langue? »

« Je vous fais grâce, quoique vous ne *le* méritiez pas. »

Dans la dernière phrase, le pronom *le* se rapporte à *faire grâce* du genre masculin et du nombre singulier : « Je vous « fais grâce, quoique vous ne méritiez pas que je vous fasse « grâce. »

Voyez ce que nous avons dit, page 384, sur l'emploi du pronom *le*.

(MM. de Port-Royal, page 129. — Duclos, page 136 de ses notes. — Th. Corneille, *sur la* 369e *Rem. de Vaugelas.*—L'Académie, page 384 de ses *Observations.* — Condillac, chap. 12, page 215. — De Wailly et plusieurs autres Gramm. modernes.)

Mais quelquefois le déterminatif est sous-entendu. Lorsqu'on dit, par exemple : « Il n'a point de livre qu'il n'ait lu. Est il ville dans

« le royaume qui soit plus obéissante? Il n'y a homme qui sache. « Il se conduit en père tendre qui.... » au moyen du déterminatif *un*, sous-entendu, les substantifs *livre*, *ville*, *homme*, *père* sont déterminés, et le sens est : « Il n'a pas *un* livre que... Est-il dans « le royaume *une* ville qui?... Il n'y a pas *un* homme qui... Il se « conduit comme *un* père qui, etc. » (Condillac.)

Le nom est également déterminé dans ce vers de Racine :

> Jamais tant de beauté fut-elle couronnée?
>
> (*Esther*, acte III, sc. 3.)

Dans ce vers, *une*, qui est équivalent de l'article, est sous-entendu; et *jamais tant de beauté* signifie *jamais une si grande beauté*.

CHAPITRE V.

ARTICLE PREMIER.

DU VERBE.

Les mots que nous employons pour exprimer nos pensées servent à donner aux hommes la connaissance des objets qui sont présents à notre esprit et du jugement que nous en portons. Or, toutes les fois que nous portons un jugement, nous pouvons distinguer trois choses : *le sujet, le verbe* et *l'attribut.* Quand nous disons : *la vertu est aimable; la vertu* est le sujet ou l'objet du jugement que nous énonçons par cette proposition (284); *aimable* est l'attribut ou la

---

(284) La *proposition* est l'énonciation d'un jugement; quand je dis : *Dieu est juste,* il y a là une proposition, parce que je juge, j'affirme que la qualité de *juste* convient à Dieu.

Dans toute proposition il y a trois parties essentielles : *le sujet, le verbe* et *l'attribut.*

Le *sujet* est l'objet d'un jugement. *L'attribut* est la qualité que l'on juge convenir au sujet; il en exprime la manière d'être. Le *verbe,* qui est toujours le mot *être,* affirme que la qualité exprimée par l'attribut appartient au sujet.

Ainsi, dans cette proposition : *Dieu est juste ; Dieu* est le sujet, *est,* le verbe, et *juste,* l'attribut.

Il arrive très souvent que le verbe et l'attribut sont réunis en un seul et même mot; comme dans cette proposition : *il vient,* que le Grammairien décompose ainsi : *il est venant; il* en est le sujet, *est,* le verbe, et *venant,* l'attribut.

Il y a deux sortes de propositions : la proposition *principale* et la proposition *incidente.*

La proposition principale e celle qui occupe le premier rang dans l'énonciation de la pensée ; elle est ou *absolue* ou *relative.*

La proposition *principale absolue* est celle qui a un sens complet par elle-même, et qui peut exister sans le secours d'aucune autre proposition :

> Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.
> (La Fontaine, *Philémon et Baucis.*)

La proposition *principale relative* est celle qui est liée à une autre proposition pour faire un sens total : *L'âme du sage est toujours constante, elle lutte avec un*

qualité que nous assurons convenir à la vertu, que nous affirmons appartenir à la vertu; *est* est le verbe, le mot par lequel nous déclarons cette convenance, cette attribution de qualité, cette affirmation. Le verbe est donc le mot par excellence; il entre dans toutes les phrases pour être le lien de nos pensées; lui seul a la propriété, non seulement d'en manifester l'existence, mais encore d'exprimer le rapport qu'elles ont au *présent,* au *passé* et au *futur*.

Remarquez que, quoiqu'il y ait des jugements négatifs, le verbe renferme et exprime toujours l'affirmation. Ainsi quand nous disons : *La vertu n'est pas inutile*, le verbe *est* marque aussi bien l'affirmation, que s'il n'était pas accompagné d'une négation; en effet, si cette négation n'y était pas, j'affirmerais que l'inutilité se trouve avec la vertu; mais en joignant la négation au verbe, j'affirme qu'elle ne s'y trouve pas.

Remarquez encore que les verbes négatifs renferment et expriment aussi l'affirmation. — *Nier,* par exemple, c'est affirmer ou qu'une chose n'est pas, ou qu'elle ne convient pas à une autre. Donc le principal emploi du verbe est l'affirmation, c'est là sa qualité essentielle.

Cependant cette définition du verbe ne marque pas tout l'usage des verbes, et il n'y a réellement que le verbe *être* dont elle rende

---

courage égal contre le malheur et contre la prospérité. La seconde proposition, *elle lutte,* etc., est une proposition *relative.* Ainsi, quand il y a plusieurs propositions *principales,* la première est *absolue* et les autres sont *relatives.*

La proposition *incidente* est celle qui est ajoutée à une proposition précédente pour la déterminer ou pour l'expliquer. D'où il suit qu'il y a deux sortes de propositions *incidentes :* la proposition *incidente déterminative*, et la proposition *incidente explicative.*

La proposition *incidente déterminative* détermine une proposition précédente, à laquelle elle est jointe d'une manière indivisible : *La gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel;* les mots *qui vient de la vertu* forment une proposition *incidente* liée au sujet *gloire,* dont elle est un supplément déterminatif, parce qu'elle sert à restreindre la signification trop générale du mot *gloire,* par l'idée de la cause particulière qui la procure. Cette proposition est indispensable au sens de la proposition qui précède; on ne saurait la retrancher.

La proposition *incidente explicative* explique la proposition précédente, à laquelle elle est jointe d'une manière indivisible : *Les savants, qui sont plus instruits que le commun des hommes, devraient aussi les surpasser en sagesse....* *Qui sont plus instruits que le commun des hommes*, voilà la proposition *incidente explicative;* elle est le supplément *explicatif* de la proposition qui précède, parce qu'elle sert à en développer l'idée. Cette proposition peut se retrancher sans nuire à l'intégrité du sens de la proposition précédente. (M. Chapsal.)

bien toute la nature. Les hommes, naturellement portés à varier et à abréger leurs discours, ont trouvé le moyen de combiner avec la signification principale du verbe, qui est l'affirmation, plusieurs autres significations.

Ils y ont joint, 1° celle de l'adjectif; quand je dis *Auguste joue*, c'est comme si je disais : *Auguste est jouant*. *Auguste* est le sujet, et *joue* est un verbe qui renferme en lui-même le verbe *être*, et l'adjectif ou l'attribut *jouant*. De là est venue la grande diversité des verbes.

2° Ils ont établi des différences dans les terminaisons, pour mieux désigner le sujet de la proposition : *j'aime*, *nous aimons*, *vous aimez*. De là les personnes dans les verbes : et comme le sujet de la proposition peut désigner une ou plusieurs personnes, de là le nombre singulier et le nombre pluriel.

3° Ils y ont joint encore d'autres différences qui expriment à quelle partie de la durée appartient l'action ou l'état exprimé par le verbe; comme : *j'aime*, *j'ai aimé*, *j'aimerai*. De là la diversité des temps.

4° Enfin, on a encore assujetti le verbe à d'autres inflexions, pour marquer si l'affirmation est absolue, indéterminée, conditionnelle, dépendante ou commandée; de là les modes.

(MM. de Port-Royal. — Demandre, *Dict. de l'Élocut.*)

La diversité de ces significations réunies en un même mot a jeté dans l'erreur, sur la nature du verbe, beaucoup de Grammairiens, d'ailleurs très habiles. Ils ont moins considéré l'affirmation qui en est l'essence, que ces rapports qui lui sont accidentels, en tant que verbe.

Aristote l'a défini, *un mot qui signifie avec temps*.

D'autres, comme Buxtorf, l'ont défini, *un mot qui a diverses inflexions, avec temps et personnes*.

D'autres ont cru que l'essence du verbe consiste *à signifier des actions et des passions*.

Et Jules Scaliger a cru révéler un grand mystère dans son livre des principes de la langue latine, en disant que la distinction des choses, en ce qui demeure et ce qui se passe, est la vraie origine de la distinction entre les noms et les verbes; les noms devant signifier *ce qui demeure*, et les verbes *ce qui se passe*.

Mais, comme le disent MM. de Port-Royal, il est aisé de voir que toutes ces définitions sont fausses, et n'expliquent pas la vraie nature du verbe.

La manière dont sont conçues les deux premières le fait assez

voir, puisqu'il n'y est point dit ce que le verbe signifie, mais seulement ce avec quoi il signifie.

Les deux dernières sont encore plus mauvaises, car elles ont les deux plus grands vices d'une définition, savoir · de ne convenir ni à tout le défini, ni au seul défini.

En effet, il y a des verbes qui ne signifient ni des actions, ni des passions, ni ce qui passe, comme : *reposer*, *exceller*, *exister*, etc.

Et il y a des mots qui ne sont point verbes, qui signifient des actions et des passions, et même des choses qui passent, selon la définition de Scaliger.

Ainsi, à ne considérer que ce qui est essentiel au verbe, il doit demeurer pour constant que sa seule vraie définition est : un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation, puisqu'on ne saurait trouver de mot qui marque l'affirmation qui ne soit verbe, ni de verbe qui ne serve à la marquer

Toutefois, si l'on veut comprendre, dans la définition du verbe, ses principaux accidents, on le pourra définir ainsi : un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation, avec désignation des personnes, des nombres, des temps et des modes; et cette définition convient parfaitement au verbe *être*, que l'on appelle *verbe substantif*, parce qu'il ne signifie par lui même que l'affirmation sans attribut, de même que le substantif ne signifie que l'objet sans égard à ses qualités.

Pour les autres verbes, en tant qu'ils en diffèrent par l'union que l'on a faite de l'affirmation avec certains attributs, on les peut définir en cette sorte: un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation de quelque attribut, avec désignation des personnes, des nombres, des temps et des modes; et l'on appelle ces *verbes adjectifs*, parce qu'ils réunissent en un seul mot l'affirmation et ce que l'on attribue au sujet, de même que l'adjectif réunit et l'objet et la qualité qui lui est attribuée.

(MM. de Port-Royal, page 152.)

L'Académie définit ainsi le verbe : « Partie d'oraison qui exprime soit une action faite ou reçue par le sujet, soit simplement l'état ou la qualité du sujet, et qui se conjugue par personnes, par nombres, par temps et par modes. » A. L.

Après avoir expliqué l'essence du verbe, et en avoir marqué les principaux accidents, il est nécessaire de considérer ces mêmes accidents en particulier, et de commencer par ceux qui sont communs à tous les verbes, qui sont la diversité des personnes, des nombres, des temps et des modes.

ARTICLE II.

DES NOMBRES ET DES PERSONNES DANS LES VERBES.

Il y a dans les verbes, comme dans les noms, deux nombres : le singulier et le pluriel. Le singulier, quand une seule personne ou une seule chose fait l'action du verbe : *je chante*, *tu dors, il marche;* et le pluriel, quand deux ou plusieurs personnes ou plusieurs choses concourent à cette action : *nous chantons, vous dormez, ils marchent.*

Dans chaque nombre, il y a trois personnes. La première est celle qui parle ; la seconde est celle à qui l'on parle ; la troisième est celle de qui l'on parle.

La première personne est exprimée par les pronoms *je* pour le singulier, et *nous* pour le pluriel (285);

La seconde personne par le pronom *tu* et *vous ;*

La troisième personne par le pronom *il* et *ils.*

Cependant, afin de ne pas toujours employer ces pronoms, on a cru qu'il suffirait de donner au verbe une inflexion, une terminaison pour exprimer la première, la seconde et la troisième personne, tant au singulier qu'au pluriel.

Aussi la personne dans les verbes est-elle désignée, du moins le plus souvent, de deux manières : par le pronom qui la représente : *e, nous, tu, vous, il, elle, ils, elles*, et par la terminaison, l'inflexion du verbe : *vois, voyons, vois, voyez, voit, voient.* Mais si l'on a réuni ces deux expressions de la personne, c'est parce qu'il y a quelques occasions où celle du pronom ne peut entrer, comme, par exemple, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, dans l'impératif, et que,

---

(285) En français, quoiqu'on ne parle qu'à une seule personne, la politesse veut qu'ordinairement on se serve de la seconde du pluriel, au lieu de celle du singulier; on dit : *Monsieur*, VOUS ÉCRIVEZ *fort bien*, et non pas : TU ÉCRIS *fort bien.*

Dans les verbes passifs et dans les verbes neutres, dont nous parlerons bientôt, quand on dit par politesse *vous*, au lieu de *tu*, le verbe ne prend point un *s* comme au pluriel ; on ne dit point : *Madame, vous êtes* AIMÉES, mais *vous êtes* AIMÉE, quoique *vous* et *êtes* soient au pluriel.

Dans les requêtes, les placets, les exposés, on se sert de la troisième personne au lieu de la seconde. — Un domestique peut dire aussi à son maître : *Monsieur, vous êtes servi* ; mais, dans les maisons montées sur un haut ton, le domestique dira : *Monsieur* EST *servi.*

dans d'autres, l'inflexion du verbe ne suffirait pas, comme dans la première et la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *aimer*, où l'on écrit et l'on dit également *aime : j'aime, il aime*, etc. (Demandre, au mot *Personne*.)

ARTICLE III.

DES TEMPS DU VERBE.

Tous les jugements que nous portons des choses qui sont l'objet de nos pensées se rapportent à un temps présent, passé ou futur, parce que la durée ne peut se diviser qu'en trois parties, qui sont l'instant de la parole, celui qui le précède et celui qui le suit. Cette circonstance de temps ne change rien à la nature du sujet, ni à celle de l'attribut; elle ne modifie que l'affirmation exprimée par le verbe.

C'est donc en modifiant le verbe, et en lui donnant des formes différentes, que l'on peut exprimer ces diverses circonstances de temps. Ainsi nous disons *il pleut*, s'il s'agit d'exprimer que l'action se fait présentement; *il plut*, s'il s'agit d'exprimer qu'elle se fit; *il pleuvra*, s'il s'agit d'exprimer qu'elle se fera.

Ces formes, ces modifications destinées à indiquer les circonstances de temps, se nomment elles-mêmes des temps.

(M. Sylvestre de Sacy, *Grammaire gén.*)

Cependant il faut avouer que ces modifications ne sont pas essentiellement attachées au verbe. Le verbe pourrait être invariable, et les circonstances du temps pourraient être exprimées par des adverbes, ou de quelque autre manière, ou même simplement indiquées par l'ordre de la narration. C'est ce qui arrive souvent parmi les gens qui ne savent qu'imparfaitement le français. Si un nègre, par exemple, disait : « Hier moi *aller* à la rivière pour chercher de l'eau, moi « *trouver* l'eau gelée, pas *pouvoir* casser la glace, » on l'entendrait presque aussi bien que s'il eût dit : « Hier je suis allé à la rivière « pour chercher de l'eau, j'ai trouvé l'eau gelée, et je n'ai pu casser « la glace. » (Même autorité.)

Il n'y a réellement que ces trois temps : le présent, le passé, le futur, puisque la durée ou le temps ne peut être divisé autrement.

Mais il peut exister entre plusieurs actions qui ont rapport au même point de la durée diverses nuances, divers rapports que les trois temps dont nous venons de parler ne pourraient seuls exprimer. Par exemple, une action passée peut être présente à l'égard d'une autre action également passée; comme : « *Je lisais* quand vous en-

« trâtes; » ou bien une de ces deux actions passées peut être antérieure à l'autre : « *J'avais lu* quand vous entrâtes, etc., etc. » De même il peut arriver qu'entre deux actions qui appartiennent à un temps à venir, il y en ait une qui soit passée par rapport à l'autre; comme quand on dit : « *J'aurai lu quand* vous viendrez. » Or, pour exprimer ces différents rapports, on a imaginé cinq sortes de passés et deux sortes de futurs. Le présent est le seul qui n'ait pas de temps correspondants, parce que le présent est un point indivisible : tout ce qui n'est pas rigoureusement présent est passé ou futur.

D'où il résulte qu'il y a cinq sortes de passés : l'imparfait, *je chantais*; le prétérit indéfini, *j'ai chanté ;* le prétérit défini, *je chantai ;* le prétérit antérieur, *j'eus chanté*, et le plus-que-parfait *j'avais chanté.*

Deux futurs : le futur simple, *je chanterai*, et le futur passé ou antérieur, *j'aurai chanté.*

Les temps se divisent en temps simples et en temps composés. Les temps simples sont ceux qui sont exprimés en un seul mot; comme: *je chante, je chanterai, chanter*, etc.; et les temps composés, ceux qui sont formés d'*avoir* ou d'*être* et d'un participe passé : *j'ai chanté, j'avais chanté, je suis aimé, être aimé,* etc.

Parmi les temps simples, il y en a cinq qu'on appelle temps primitifs, parce qu'ils servent à former les autres temps, et qu'ils ne sont formés eux-mêmes d'aucun autre ; ce sont le *présent de l'infinitif*, le *participe présent*, le *participe passé*, le *présent de l'indicatif* et le *prétérit défini.*

Les temps formés des temps primitifs se nomment *temps dérivés.*

Plus loin, art. X, nous donnerons les terminaisons des *temps primitifs*, et dans le même art., § 6, la formation des temps.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer nous paraissent suffisants pour donner au lecteur une idée claire et précise de ce que l'on entend par temps en Grammaire : quant à l'emploi de ces différents temps, nous en ferons l'objet d'un article particulier.

ARTICLE IV.

DES MODES DU VERBE.

Le mot *mode* signifie *manière*. On a donné ce nom à diverses inflexions du verbe qui servent à exprimer les différentes manières d'affirmer. Il y a cinq modes, qui sont l'*Indicatif*, le *Conditionnel*, l'*Impératif*, le *Subjonctif* et l'*Infinitif*.

L'indicatif exprime simplement l'affirmation ; comme : *Je donne, j'ai donné, je donnerai.* On l'appelle indicatif, parce qu'il indique l'affirmation d'une manière directe, positive, et non dépendante d'aucun autre mot, quel que soit le temps auquel cette affirmation se rapporte. (Restaut, page 224. — Lévizac, page 87, t. II.)

Le conditionnel exprime l'affirmation avec dépendance d'une condition : « Je lirais si j'avais des livres. »

L'impératif exprime l'affirmation sous la forme du commandement, de l'invitation ou de l'exhortation : « Apprends à obéir pour com-« mander aux autres. »

Ce mode n'a point de première personne au singulier, parce que, soit en commandant, soit en priant, soit en exhortant, on ne peut parler à soi-même qu'à la seconde personne, et qu'alors un homme se considère comme étant, en quelque sorte, divisé en deux parties, dont l'une commande à l'autre, la prie et l'exhorte.

(Fromant, supplément à la Gramm. de Port-Royal, page 190.)

Voici comment s'exprime M. Lemare (p. 105 de son *Cours théor.*, prem. édition) : « On ne parle que pour communiquer ses pensées. Je puis bien commander à un autre qu'il lise; c'est de l'énonciation de cet ordre que dépend cette action. Mais si je veux lire, je n'ai pas besoin de me commander par un ordre verbal, un ordre intérieur me suffit.

« Quand je dis *lisons*, il n'y a toujours que moi qui ordonne, et je n'ordonne que pour que les autres lisent. Si je suis compris dans l'ordre, ce n'est que par honnêteté, par accident.

« Nos Grammairiens disent : « L'impératif n'a point de première « personne, parce qu'on ne peut pas se commander à soi-même. » Et pourquoi ne se commanderait-on pas? Ne dit-on pas tous les jours : *Cet homme sait se commander; je sais me commander?* Au contraire, il n'y a personne à qui l'on puisse mieux commander qu'à soi-même pour être sûr de l'obéissance. Mais quand on se commande, on n'a pas besoin de se le dire; on agit, et cela vaut mieux.

« Ainsi, il n'y a pas de première personne, non point, parce qu'on ne peut se commander, mais parce qu'il est inutile d'exprimer le commandement. »

Puisque le commandement ou la prière qui se rapporte à l'impératif se fait souvent relativement à l'avenir, il arrive de là que ce mode exprime souvent une idée de futurition.

Le subjonctif exprime l'affirmation d'une manière subordonnée et comme dépendante d'un autre verbe, auquel le verbe au subjonctif

est toujours lié par le moyen d'une conjonction : *Il faut que j'aille; il fallait que j'écrivisse; en cas que je chantasse.*

Voilà pourquoi le subjonctif exprime toujours quelque chose d'incertain.

L'infinitif exprime l'affirmation d'une manière indéfinie et indéterminée, et dès lors sans aucun rapport exprimé de nombres ni de personnes; comme : *donner, lire, plaire.* (MM. de Port-Royal, p. 165 et 175.)

Chacun de ces modes a divers temps; excepté cependant l'impératif, qui n'a qu'un temps.

On trouvera à l'article XVI du présent chapitre ce qu'il est nécessaire de savoir sur les modes, les temps et leur emploi.

ARTICLE II.

DES DIFFÉRENTES SORTES DE VERBES.

Verbe substantif et verbes adjectifs.

Quoique le verbe substantif *être* serve à former tous les autres verbes, ainsi que nous le faisons voir p. 455, et qu'il soit par conséquent le seul verbe qu'il y ait, les hommes, ayant joint, dans beaucoup de circonstances, quelque attribut particulier avec l'affirmation, ont fait de cette réunion cinq autres sortes de verbes, auxquels ils ont donné le nom de verbes adjectifs, parce qu'ils réunissent en un seul mot l'affirmation et ce que l'on attribue au sujet.

Ces verbes adjectifs sont : le verbe actif, le verbe passif, le verbe neutre, le verbe pronominal et le verbe impersonnel, ou plutôt unipersonnel.

§ I.

DU VERBE ACTIF.

Le verbe actif est celui qui exprime une action faite par le sujet, et qui a ou peut avoir un *régime direct.* Dans cette phrase : *Hippolyte aime le travail, aimer* est un verbe actif, parce qu'il a pour sujet *Hippolyte* qui fait l'action, et pour régime direct, *travail.*

On reconnaît qu'un verbe est actif toutes les fois qu'on peut, après le présent de l'indicatif (286), mettre *quelqu'un* ou *quelque*

---

(286) Je dis, après le *présent de l'indicatif,* pour que l'on ne croie pas que dans *faire tomber, laisser courir,* les verbes *tomber, courir* sont actifs, parce qu'on dit *faire tomber quelqu'un, laisser courir quelqu'un.*

chose. Ainsi, *consoler*, *chanter* sont des verbes actifs, puisqu'on peut dire : *Je console quelqu'un*, *je chante quelque chose*.

Le verbe actif, dans ses temps composés, se conjugue toujours avec *avoir*.

Quelques Grammairiens, remarquant que certains verbes nommés *actifs* n'expriment pas précisément une action, comme *pouvoir*, *savoir*, *posséder*, etc., ont changé cette dénomination pour y substituer celle de *verbes transitifs*, c'est-à-dire, exprimant une idée qui se transmet, qui *passe* directement à un objet appelé alors complément direct. Mais cette transmission de l'idée n'est-elle donc pas aussi une sorte *d'action?* Nous nous en tenons donc à l'ancienne dénomination qui, si elle n'est pas plus précise, nous semble du moins plus claire. A. L.

§ II.
DU VERBE PASSIF.

Le verbe passif est le contraire du verbe actif. Le verbe actif présente le sujet comme agissant, comme faisant une action qui se dirige directement vers son objet, au lieu que le verbe passif présente le sujet comme recevant, comme souffrant une action qui n'a point d'objet direct.

Dans la proposition : *La loi protége également tous les citoyens*; *la loi*, qui est le sujet, exerce l'action exprimée par le verbe *protége*; et ces mots, *tous les citoyens*, sont le régime direct du verbe.

Dans cette autre : *Tous les citoyens sont également protégés par la loi*, le sens est le même que dans la précédente; les mots *tous les citoyens*, qui tout à l'heure étaient le régime direct du verbe, sont maintenant le sujet de la proposition; mais ils n'exercent pas l'action exprimée par le verbe *sont protégés*, elle est au contraire exercée sur eux *par la loi*; ils la souffrent, au lieu d'en être la cause ou le moteur.

Dans la première proposition, le verbe *protége* est appelé *actif*, parce qu'il suppose de l'activité, de l'énergie dans le sujet, puisque c'est lui qui exerce l'action sur autrui.

Dans la seconde, le verbe *sont protégés* est passif, parce que le sujet, loin d'avoir de l'activité, loin d'exercer l'action, est dans un état passif, puisque c'est sur lui que cette action est exercée par autrui.

Dans l'une comme dans l'autre, l'action part toujours du même principe, du même moteur, *la loi*; elle tombe toujours sur le même objet, *tous les citoyens*; il n'y a de différence que dans la construction de la phrase.

Ainsi les verbes sont actifs ou passifs, selon que le sujet de la proposition exerce sur autrui, ou souffre lui-même de la part d'autrui, l'action exprimée par le verbe.

A la rigueur, nous ne devrions pas admettre de verbes passifs dans notre langue, puisque nous n'avons pas de formes particulières, d'inflexions distinctes pour les cas où l'action est exercée par autrui sur le sujet de la proposition. Les Latins expriment par un seul mot, et au moyen d'une inflexion différente, *être aimé*, *je suis aimé*, etc., etc.; mais nous ne pouvons exprimer toutes les formes relatives au passif que par la combinaison des formes du verbe *être* avec le participe passé d'un autre verbe : ce n'est donc pas, rigoureusement parlant, pour nous une voix différente; et *être aimé*, *je suis aimé* n'est pas plus un verbe passif que *être malade*, *je suis malade*.

(M. Estarac, tome II, page 203.)

Quoi qu'il en soit, tout verbe passif a nécessairement un verbe actif (287); et tout verbe actif a son verbe passif (288); de sorte qu'on peut établir en principe qu'on reconnaît un verbe actif quand on peut le tourner en passif, et un verbe passif lorsqu'on peut le changer en actif.

En français, on fait peu d'usage du verbe passif; on préfère d'employer le verbe actif, parce qu'il dégage la phrase de petits mots qui gênent la construction; c'est en cela que le génie de la langue française diffère beaucoup de celui de la langue latine. On ne dirait pas bien : « Tous les jours ceux qui m'ont donné l'être *sont vus* par « moi; » mais on doit dire : « *Je vois* tous les jours ceux qui « m'ont donné l'être. » (Lévizac, page 4, tome II.)

Souvent aussi, au lieu de faire usage du verbe passif, on emploie le verbe actif, avec le pronom réfléchi, et alors on donne au verbe

---

(287) Le verbe *obéir* fait exception, et c'est le seul. On dit : *Je veux être obéi*, quoique l'on ne dise pas *j'obéis quelqu'un*. — « Est-il si pénible d'aimer pour être aimée, de se rendre aimable pour être heureuse, de se rendre estimable pour être obéie? » (J.-J. Rousseau, *Émile*, liv. V.) — « La nature a fait les enfants pour être aimés et secourus; mais les a-t-elle faits pour être obéis et craints? » (Le même, liv. II, page 116.)

C'en est fait; j'ai parlé : vous êtes *obéie*,
Vous n'avez plus, Madame, à craindre pour ma vie.

(Racine, *Bajazet*, acte III, sc. 4.)

(288) Le verbe actif *avoir* fait exception. On ne dit pas en parlant de quelqu'un ou de quelque chose : *il est eu*, ou *elle est eue*.

pour complément objectif (régime direct), un pronom de même personne que le sujet. (M. Maugard, page 241.)

Nos jours, filés de toutes soies,
Ont des ennuis comme des joies;
Et de ce mélange divers
Se composent nos destinées,
Comme on voit le cours des années
Composé d'étés et d'hivers.
(Malherbe, *Ode au cardinal de Richelieu*, 1623 ou 1624.)

On n'exécute pas tout ce qui *se propose*,
Et le chemin est long du projet à la chose.
(Molière, *Tartufe*, acte III, sc. 1.)

Le verbe passif se conjugue dans tous ses temps avec le verbe *être*.

§ III.

DU VERBE NEUTRE.

Le verbe neutre diffère du verbe actif, en ce que celui-ci exprime une action qui se dirige directement vers son objet, tandis que celle du verbe neutre n'aboutit vers l'objet qu'indirectement, c'est-à-dire qu'à l'aide d'une préposition. D'où il suit que le verbe neutre n'a jamais de régime direct, et qu'on ne peut jamais, par conséquent, le faire suivre d'un des mots *quelqu'un*, *quelque chose;* de même qu'il ne peut jamais adopter la voix passive, puisqu'il n'y a que les verbes qui aient un régime direct qui en soient susceptibles. C'est pourquoi *marcher* et tous ceux de ce genre sont des verbes neutres, puisqu'ils ne peuvent être suivis des mots *quelqu'un* ou *quelque chose*, et qu'ils ne peuvent pas non plus se tourner par le passif. *Agir quelqu'un*, *marcher quelqu'un*, *être agi*, *être marché* ne sont d'aucune langue.

Les verbes neutres sont de deux sortes : les uns dont l'action peut se porter au dehors, et conséquemment qui ont un régime indirect, mais que quelques Grammairiens nomment à cause de cela verbes neutres transitifs, comme *venir*, *nuire*, etc.; car il faut nécessairement dire : *venir de la campagne*, *nuire à sa réputation;* les autres dont l'action se concentre en eux-mêmes, qui n'ont donc pas de régime, et auxquels, pour cette raison, on a quelquefois donné le nom d'*intransitifs;* tels sont : *dormir*, *vivre*, *rire*, *marcher*, etc.

Parmi les verbes neutres, il y en a qui se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, comme *régner*, *vivre*, *languir*, etc.; d'autres avec *être*, comme *tomber*, *arriver;* et enfin il y en a un certain nombre qui,

selon l'occurrence, prennent tantôt *avoir* et tantôt *être*, tels sont: *cesser, grandir, passer*, etc. Nous indiquerons, dans un instant, dans quel cas cela a lieu. Voyez p. 464 et suiv.

REMARQUE. — Dans ces verbes, l'auxiliaire *être* est employé pour le verbe *avoir*. Ainsi *je suis tombé, je suis arrivé* équivalent, pour le sens, à *j'ai arrivé, j'ai tombé;* c'est une irrégularité particulière au génie de notre langue. Il est aisé d'après cela de distinguer un verbe passif d'un verbe neutre conjugué avec *être*. En effet, *je suis encouragé* n'équivaut nullement à *j'ai encouragé :* c'est donc un verbe passif.

§ IV.

DES VERBES PRONOMINAUX.

Les verbes pronominaux, qu'on appelle aussi *réfléchis*, sont ceux qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne : *je me, tu te, il se, nous nous, vous vous, ils* ou *elles se*. JE ME *flatte*, TU TE *méfies* sont donc des verbes pronominaux.

On divise les verbes pronominaux en verbes *pronominaux accidentels* et en verbes *pronominaux essentiels*.

Les verbes pronominaux accidentels sont des verbes actifs ou neutres conjugués avec deux pronoms de la même personne, mais qui ne le sont qu'accidentellement, tels sont : *je me donne, je me plains*. En effet, on dit également avec un seul pronom : *je donne, je plains* (289).

Les verbes pronominaux essentiels sont ceux qui ne peuvent être employés sans deux pronoms de la même personne, comme : *je m'empare, je me repens, je m'abstiens.*

Quoiqu'on ne puisse pas mettre *quelqu'un* ou *quelque chose* après les verbes pronominaux essentiels, comme cela a lieu à l'égard des verbes actifs, et qu'on ne puisse pas dire : *se repentir quelque chose, s'emparer quelqu'un*, de même que l'on dit : *se donner quelque chose, s'attacher quelqu'un;* cependant il n'en est pas moins certain que ces verbes ont une signification active que le sens indique clairement. Par exemple, S'ABSTENIR est pour *se tenir loin de;* S'EMPARER pour *se mettre en part;* S'INGÉNIER pour *se rendre ingénieux*, etc.; ainsi l'action exprimée par les verbes pronominaux essentiels est réellement reçue par le second pronom; et par consé-

(289) Voyez aux *Remarques détachées*, lettre D, une observation sur l'emploi du verbe pronominal *se disputer*.

quent, dans ces verbes, ce second pronom est toujours régime direct.

Il faut excepter *s'arroger*, où le pronom est régime indirect. A. L.

Il est donc bien facile de reconnaître les verbes pronominaux essentiels; néanmoins, afin qu'on ne soit pas embarrassé pour l'application des règles que nous donnerons sur leur participe, nous allons en présenter la liste :

S'abstenir.	S'ébouler.	S'ingénier.
S'accouder.	S'écrouler.	S'ingérer.
S'accroupir.	S'embusquer.	Se mécompter.
S'acharner.	S'emparer.	Se méfier.
S'acheminer.	S'empresser.	Se méprendre.
S'adonner.	S'en aller.	Se moquer.
S'agenouiller.	S'encanailler.	S'opiniâtrer.
S'agriffer.	S'enquérir.	Se parjurer.
S'aheurter.	S'enquêter.	Se prosterner.
S'amouracher.	S'en retourner.	Se racquitter.
S'arroger.	S'escrimer.	Se ratatiner.
S'attrouper.	S'estomaquer	Se raviser.
Se blottir.	S'évader.	Se rebeller.
Se cabrer.	S'évanouir.	Se rebéquer.
Se carrer.	S'évaporer.	Se récrier.
Se comporter.	S'évertuer.	Se rédimer.
Se défier.	S'extasier.	Se refrogner.
Se dédire.	Se formaliser.	Se réfugier.
Se démener.	Se gargariser.	Se remparer.
Se désister.	Se gendarmer.	Se rengorger.
Se dévergonder.	S'immiscer.	Se repentir.
S'ébahir.	*S'industrier.*	Se souvenir.

— L'Académie ne reconnaît pas les deux verbes marqués en italiques; mais il faut ajouter *s'ébattre*, *se ressouvenir*, et aussi *se renfrogner*, synonyme de *se refrogner*. A. L.

Enfin, parmi les verbes pronominaux accidentels, il y en a quelques-uns qui doivent être considérés, en quelque sorte, comme pronominaux essentiels : ce sont ceux où le second pronom est tellement lié au verbe par le sens, qu'on ne saurait le retrancher sans porter atteinte à la signification du verbe. Ces verbes sont au nombre de douze; savoir :

S'attacher.	S'aviser.	Se plaindre.
S'apercevoir.	Se disputer.	Se prévaloir.
S'attaquer.	Se douter.	Se taire.
S'attendre.	Se louer (*se féliciter*).	Se servir.

Tous les verbes pronominaux prennent le verbe *être* pour former leurs temps composés; mais alors le verbe *être* est employé pour *avoir* : *je me suis flatté*, est pour *j'ai flatté moi.*

§ V

DU VERBE IMPERSONNEL OU UNIPERSONNEL.

Les verbes auxquels les Grammairiens donnent ordinairement le nom d'impersonnels, et que nous appelons unipersonnels, sont certains verbes défectueux que l'on n'emploie, dans tous leurs temps, qu'à la troisième personne du singulier : *il faut*, *il importe*, *il y a*. etc

Peut-on dire réellement que ce soit là une *personne*, puisque ces verbes ne prennent jamais de sujet déterminé, et que l'action qu'ils expriment ne peut être attribuée à une certaine personne ou à une certaine chose? Cette raison nous fait préférer la dénomination de *verbe impersonnel*, la seule adoptée par l'Académie.
A. L.

Dans les verbes unipersonnels, le pronom *il* ne joue pas le même rôle que dans les autres verbes, où il tient toujours lieu d'un nom déjà exprimé ; quand je dis : « Un jeune homme sans expérience est « souple aux impressions du vice; *il* s'aigrit des avis qu'on lui « donne; *il* songe peu à se pourvoir de réflexions utiles; *il* est pro- « digue et présomptueux; *il* est épris de tout ce qu'*il* voit, et se lasse « bientôt de ce qu'*il* a le plus aimé; » on voit que tous ces *il* sont mis pour le mot *jeune homme.*

Dans les verbes unipersonnels, au contraire, le pronom *il* ne tient la place d'aucun nom, et n'est pas réellement le sujet du verbe ; c'est une espèce de mot indicatif qui équivaut à *ceci*, et qui annonce simplement le sujet du verbe; exemple : IL *est nécessaire que je sorte;* IL *convient que vous suiviez mes conseils;* c'est-à-dire, CECI, *que je sorte*, *est nécessaire;* CECI, *que vous suiviez mes conseils*, *convient.* Il en est de même à l'égard des phrases suivantes :

Pour bien juger des grands, *il* faut les approcher.
(L'abbé Aubert, fable 19, liv. III.)

Il faut rendre meilleur le pauvre qu'on soulage ;
C'est l'effet du travail, en tout temps, à tout âge.
(Saint-Lambert, *les Saisons : l'Hiver.*)

—Voyez nos observations sur le mot *il*, pages 277 et 325. A. L.

Parmi les verbes unipersonnels, il y en a qui le sont de leur nature, c'est-à-dire, qui ne s'emploient jamais qu'à la troisième personne du singulier, comme *il pleut, il neige;* et d'autres qui sont tantôt unipersonnels et tantôt personnels, selon que le pronom *il* y est employé avec un sens vague, et comme tenant lieu de *ceci*, ou dans un sens précis, et ayant rapport à un substantif qu'on peut

substituer à ce pronom. *Convenir*, *arriver* sont unipersonnels dans ces phrases : *Nous tenons tout de Dieu* ; IL *convient que nous lui rapportions toutes nos actions* ; IL *arrive souvent que*, etc. ; mais ils sont personnels dans celles-ci : *Pardonnez à votre fils*, IL *convient de son tort* ; IL *arrivera plus tôt une autre fois* ; effectivement on peut dire *votre fils convient de son tort*, etc.

Les verbes unipersonnels se conjuguent les uns avec *avoir*, comme *il* A *plu*, *il* A *tonné* ; les autres avec *être*, comme *il* EST *important*, *il* EST *résulté*.

ARTICLE VI.

DES VERBES AUXILIAIRES.

Les verbes auxiliaires sont *avoir* et *être*.

L'auxiliaire *avoir* sert, 1° à se conjuguer lui-même dans ses temps composés : *j'ai eu*, *j'avais eu*, *j'aurais eu* ; 2° il sert à conjuguer les temps composés du verbe *être* ; *j'ai été*, *j'eus été*, *j'avais été* ; 3° les temps composés des verbes actifs, comme : *j'ai aimé la chasse* ; 4° les temps composés de tous les verbes neutres dont le participe est invariable : *j'ai dormi*, *j'ai marché* ; 5° enfin, les temps composés d'un grand nombre de verbes unipersonnels : *il a plu*. (Wailly, page 77.)

L'auxiliaire *être* sert à conjuguer, 1° les verbes passifs dans tous leurs temps : *être aimé*, *il est aimé*, *il était aimé* ; 2° les temps composés de verbes pronominaux : *Je me suis blessé*, *nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes* ; 3° les temps composés des verbes neutres dont le participe est variable : *Il est tombé en démence*, *elle est arrivée en bonne santé* ; 4° les temps composés de certains verbes unipersonnels : *il est arrivé que*, etc. ; et même les temps de quelques verbes unipersonnels : IL EST UTILE *que vous écriviez*.

(Même autorité.)

Le verbe *être* et le verbe *avoir* ne sont auxiliaires que lorsqu'ils sont joints à quelque participe passé d'un autre verbe, pour en former les temps composés ; hors de là, *avoir* est, de même que *chanter* et *rire*, un verbe adjectif ; et *être* est, comme nous l'avons dit (page 441), un verbe substantif, c'est-à-dire, un verbe qui signifie l'affirmation sans aucun attribut, un verbe qui marque l'état de la personne dont on parle, et les qualités qu'on lui attribue, comme dans ces phrases : *Alexandre* ÉTAIT *un grand conquérant*. — *Nous* SERONS *heureux dans le ciel*. (Restaut, page 319. — Demandre. *Dict de l'Éloc.*)

Quelquefois aussi le verbe substantif *être* devient un verbe adjec-

tif, quand, avec l'affirmation, il renferme le plus général de tous les attributs, qui est l'*être*, comme dans cette phrase : « Corneille « *était* du temps de Racine, » c'est-à-dire, *existait*. — « Dieu dit : « Que la lumière *soit*, et la lumière *fut*. »

(MM. de Port-Royal, page 171.)

ARTICLE VII.

DES CONJUGAISONS.

Tout ce qui concerne les différentes inflexions ou variations des verbes est appelé par les Grammairiens conjugaison, d'un terme pris des Grammairiens latins, qui signifie *assemblage sous un même joug*; et non seulement tous les verbes qui sont ainsi sous le joug d'une même règle sont appelés *verbes d'une même conjugaison*; mais, en appliquant le même terme à une signification plus particulière, on dit *la conjugaison* d'un verbe pour signifier les différentes inflexions ou variations de chaque verbe; de sorte que conjuguer un verbe, c'est le faire passer par toutes les inflexions ou variations que produisent les nombres, les personnes, les modes et les temps.

Avant que d'en venir à la classification des conjugaisons, l'ordre demanderait peut-être que, comme les différentes conjugaisons ont quelque chose de commun entre elles pour la formation de leurs modes et de leurs temps, on traitât présentement de la manière dont ces modes et ces temps ont coutume de se former. Mais attendu que la marche que les verbes suivent à cet égard varie suivant les différentes classes ou conjugaisons des verbes, et qu'ensuite il serait difficile de bien saisir cette formation, sans avoir aucune notion de la manière de conjuguer les verbes, on remet à en parler après qu'on aura donné la conjugaison des verbes auxiliaires, et celle des verbes réguliers et irréguliers.

Chaque verbe de la langue française prend ordinairement de son infinitif les règles de sa conjugaison, et c'est ce qui fait qu'on est dans l'usage de classer les conjugaisons suivant les différentes terminaisons des infinitifs, qui sont réduites à quatre classes de conjugaisons.

La première est celle des verbes dont l'infinitif est terminé en *er*, comme *aimer*, *chanter*, etc.

La seconde est celle des verbes dont l'infinitif est terminé en *ir*, comme *finir*, *emplir*, etc.

La troisième est celle des verbes dont l'infinitif est terminé en *oir*, comme *recevoir*, *devoir*, etc.

Et la quatrième est celle des verbes dont l'infinitif est terminé en *re*, comme *rendre*, *plaire*, etc.

Dans chacune de ces conjugaisons, il y a des verbes réguliers, des verbes irréguliers, et des verbes défectifs.

Un verbe est réputé régulier lorsque, dans tous ses modes et dans tous ses temps, il prend exactement toutes les formes qui appartiennent à l'une des quatre conjugaisons; il est réputé irrégulier lorsque, dans quelques temps, il prend des formes différentes de celles qui caractérisent la conjugaison à laquelle il appartient. Un verbe est défectif lorsqu'il manque d'un ou de plusieurs temps, ou seulement quand un de ses temps n'est point employé à toutes les personnes.

Quoique les verbes *avoir* et *être* fassent partie des verbes irréguliers, la nécessité où l'on est de s'en servir pour former les temps composés des autres verbes oblige à les placer avant les quatre conjugaisons principales.

ARTICLE VIII.

DE LA CONJUGAISON DU VERBE AUXILIAIRE *AVOIR* (290).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRESENT ABSOLU.

J'ai (291).	Nous avons.
Tu as (292).	Vous avez (293).
Il *ou* elle a.	Ils *ou* elles ont.

(290) Le verbe *avoir* a ceci de particulier que, tandis que la plupart des autres verbes ont besoin de lui pour former leurs *temps composés*, il est le seul qui trouve en lui-même de quoi former les siens. Nous avons indiqué, page 455, l'usage que l'on fait de ce verbe comme auxiliaire.

(291) On écrit *j'ai*, et l'on prononce *jé*.

(292) *Règle générale.* — La seconde personne du singulier prend un *s* final; il n'y a d'exception que pour les verbes *vouloir*, *pouvoir*, *valoir*, *prévaloir*, qui prennent un *x* à la première et à la seconde personne du singulier. — Et *faillir*.

(293) *Règle générale.* — Toutes les secondes personnes plurielles des *temps simples* sont terminées par *s* ou par *z* : elles sont terminées par *z* quand l'*e* qui précède est un *e* fermé; par *s* quand cet *e* est muet: Vous *avez*, vous *eussiez*, vous *aimez*; vous *eûtes*, vous *aimâtes*, vous *reçûtes*, etc.

Imparfait.

J'avais (294).	Nous avions.
Tu avais.	Vous aviez.
Il *ou* elle avait.	Ils *ou* elles avaient.

Prétérit défini.

J'eus (295).	Nous eûmes. } (297)
Tu eus.	Vous eûtes. } (297)
Il *ou* elle eut (296).	Ils *ou* elles eurent.

Prétérit indéfini.

J'ai eu.	Nous avons eu.
Tu as eu.	Vous avez eu.
Il *ou* elle a eu.	Ils *ou* elles ont eu.

Prétérit antérieur.

(Quand ou *lorsque)*

J'eus eu.	Nous eûmes eu.
Tu eus eu.	Vous eûtes eu.
Il *ou* elle eut eu.	Ils *ou* elles eurent eu.

Plus-que-parfait.

J'avais eu.	Nous avions eu.
Tu avais eu.	Vous aviez eu.
Il *ou* elle avait eu.	Ils *ou* elles avaient eu.

Futur absolu.

J'aurai.	Nous aurons.
Tu auras.	Vous aurez.
Il *ou* elle aura.	Ils *ou* elles auront.

Futur passé (297 *bis*).

(Quand ou *lorsque)*

J'aurai eu.	Nous aurons eu.
Tu auras eu.	Vous aurez eu.
Il *ou* elle aura eu.	Ils *ou* elles auront eu.

---

(294) C'est ainsi que nous écrivons d'après l'orthographe dite de *Voltaire*, que l'Académie et beaucoup de Grammairiens ont enfin adoptée. Auparavant on écrivait : *j'avois, tu avois*, etc., contrairement à la prononciation. A. L.

(295) *J'eus* se prononce *j'u*. Voyez page 19.

(296) *Eut* ne prend point ici l'accent circonflexe ; il ne le prend que quand on dit *eussent* au pluriel.

(297) *Règle générale.* — La première et la seconde personne plurielle du prétérit défini prennent un accent circonflexe sur la voyelle qui termine la dernière syllabe.

(297 *bis*) L'Académie reconnaît cette dénomination, mais elle emploie de préfé-

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

J'aurais.	Nous aurions.
Tu aurais.	Vous auriez.
Il *ou* elle aurait.	Ils *ou* elles auraient.

PASSÉ.

J'aurais *ou* j'eusse eu.	Nous aurions *ou* nous eussions eu.
Tu aurais *ou* tu eusses eu.	Vous auriez *ou* vous eussiez eu.
Il *ou* elle aurait, il *ou* elle eût eu.	Ils *ou* elles auraient, ils *ou* elles eussent eu.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(Point de première personne au singulier) (298).

Aie (299).	Ayons.
	Ayez.

(Point de troisième personne ni au singulier ni au pluriel) (300).

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(Il faut, il faudra)

Que j'aie.	Que nous ayons. } (302)
Que tu aies.	Que vous ayez. }
Qu'il *ou* qu'elle ait (301).	Qu'ils *ou* qu'elles aient.

---

rence celle de *futur antérieur,* que l'on trouve aujourd'hui dans la plupart des Grammaires. Cette ancienne expression présente en effet une contradiction dans les termes. A. L.

(298) *Règle générale.* — Nous avons dit, page 447, pour quel motif ce temps n'a point de première personne.

(299) Les sentiments ont été longtemps partagés sur la question de savoir si l'on doit écrire *aye* ou *aie*. Les auteurs de la Grammaire de *Port-Royal* et la plupart des Grammairiens qui sont venus après eux se sont décidés pour la seconde manière; ils écrivent que *j'aie*, que tu *aies*, qu'ils *aient*. Il est vrai que l'Académie, dans la dernière édition de son *Dictionnaire,* laisse le choix d'écrire *aye* ou *aie;* mais puisqu'il est à présent reconnu : 1° qu'à l'exception d'un très petit nombre de mots dérivés du grec, qui ont conservé leur orthographe, l'*i* grec ne doit s'employer que pour deux *i*, comme dans *pays, moyen, joyeux, effrayez,* etc.; 2° qu'avant un *e* muet, on ne saurait entendre ce son (deux *i*); n'est-il pas infiniment mieux d'écrire *aie,* que *j'aie,* que tu *aies,* orthographe qui a pour elle l'autorité de presque tous les

IMPARFAIT.

(Il fallait, il faudrait)

Que j'eusse.	Que nous eussions.
Que tu eusses.	Que vous eussiez.
Qu'il *ou* qu'elle eût (303).	Qu'ils *ou* qu'elles eussent.

PRÉTÉRIT.

(Il a fallu, il aura fallu)

Que j'aie eu.	Que nous ayons eu.
Que tu aies eu.	Que vous ayez eu.
Qu'il *ou* qu'elle ait eu.	Qu'ils *ou* qu'elles aient eu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

(Il aurait ou *il eût fallu)*

Que j'eusse eu.	Que nous eussions eu.
Que tu eusses eu.	Que vous eussiez eu.
Qu'il *ou* qu'elle eût eu.	Qu'ils *ou* quelles eussent eu.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.

Avoir.

PRÉTÉRIT.

Avoir eu.

PARTICIPE PRÉSENT.

Ayant (304).

PARTICIPE PASSÉ.

Eu, eue, ayant eu.

PARTICIPE FUTUR.

Devant avoir.

Grammairiens, et qui est consacrée par l'usage des écrivains et par celui de toutes les personnes qui écrivent correctement notre langue?

(300) *Qu'il ait, qu'ils aient* appartiennent évidemment au subjonctif.

(301) On dit *qu'il ait*, et jamais *qu'il aie*. C'est une exception à la règle générale qui veut que, dans tous les verbes réguliers ou irréguliers, la troisième personne singulière du présent du subjonctif soit terminée par un *e* muet. — Le verbe *être* est dans le même cas exceptionnel.

(302) On écrit *ayons, ayez* (et non pas *ayions, ayiez*); cette orthographe, qui est adoptée par l'Académie et par la presque totalité des écrivains, est une exception au principe qui veut que tous les verbes dont le participe présent est en *ayant* prennent *yi* à la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif.

(303) La troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif prend toujours un accent circonflexe sur la voyelle qui est avant le *t* final : *qu'il eût, qu'il chantât, qu'il finît, qu'il vécût,* etc. Les deux *s* qui existent dans la terminaison des autres personnes de ce temps annoncent que l'on écrivait autrefois *qu'il eust, qu'il chantast*, et que l'on a remplacé le *s* par cet accent.

(304) On prononce *ai-iant;* règle générale pour tous les mots où l'on fait usage de l'*y* grec, tenant lieu de deux *i*. Voyez page 27.

—L'Académie ne reconnaît que deux formes du participe : le *présent* et le *passé*.

ARTICLE IX.

DE LA CONJUGAISON DU VERBE AUXILIAIRE *ÊTRE.*

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

Je suis.	Nous sommes.
Tu es (305).	Vous êtes.
Il *ou* elle est.	Ils *ou* elles sont.

IMPARFAIT.

J'étais (306).	Nous étions.
Tu étais.	Vous étiez.
Il *ou* elle était.	Ils *ou* elles étaient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je fus.	Nous fûmes. } (307)
Tu fus.	Vous fûtes. }
Il *ou* elle fut.	Ils *ou* elles furent.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai été.	Nous avons été.
Tu as été.	Vous avez été.
Il *ou* elle a été.	Ils *ou* elles ont été.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

(*Quand* ou *lorsque*)	
J'eus été.	Nous eûmes été.
Tu eus été.	Vous eûtes été.
Il *ou* elle eut été (308).	Ils *ou* elles eurent été.

Mais elle ne fait aucune mention du *participe futur*. Ce temps, en effet, qui chez les Grecs et les Latins a une forme particulière, n'existe pas dans notre langue ; et la tournure *devant avoir* est composée de deux mots séparés qui ne peuvent faire un même verbe ; c'est seulement un équivalent par lequel nous traduisons les langues anciennes. A. L.

(305) Observation semblable à celle qui a été faite au verbe *avoir :* Toutes les secondes personnes des temps simples finissent par un *s*; ainsi n'écrivez pas : tu *est*.

(306) On écrivait autrefois *j'étois* ; mais cette orthographe n'est plus adoptée par l'Académie.

(307) *Règle générale.* — On écrit toujours ces deux personnes plurielles avec un accent circonflexe.

(308) La troisieme personne plurielle n'est point *eussent*, conséquemment point d'accent circonflexe à la troisième personne singulière.

Plus-que-parfait.

J'avais été.	Nous avions été.
Tu avais été.	Vous aviez été.
Il *ou* elle avait été.	Ils *ou* elles avaient été.

Futur absolu.

Je serai.	Nous serons.
Tu seras.	Vous serez.
Il *ou* elle sera.	Ils *ou* elles seront.

Futur passé ou antérieur.

(Quand ou *lorsque)*

J'aurai été.	Nous aurons été.
Tu auras été.	Vous aurez été.
Il *ou* elle aura été.	Ils *ou* elles auront été.

CONDITIONNEL (deuxième mode).

Présent.

Je serais (309).	Nous serions.
Tu serais.	Vous seriez.
Il *ou* elle serait.	Ils *ou* elles seraient.

Passé.

J'aurais *ou* j'eusse été.	Nous aurions *ou* nous eussions été.
Tu aurais *ou* tu eusses été.	Vous auriez *ou* vous eussiez été.
Il *ou* elle aurait, il *ou* elle eût été.	Ils *ou* elles auraient, ils *ou* elles eussent été.

IMPÉRATIF (troisième mode).

Présent ou Futur.

(Point de première personne au singulier) (310).

Sois.	Soyons (311).
	Soyez.

---

(309) On écrivait autrefois *je serois*.

(310) Voyez, page 447, pour quel motif ce mode n'a point de première personne.

(311) On n'écrit pas *soyions* ni *soiyons*. Voyez-en les motifs au verbe *avoir*, note 302.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT ou FUTUR.

(Il faut, il faudra)

Que je sois.	Que nous soyons.
Que tu sois.	Que vous soyez.
Qu'il *ou* qu'elle soit (312).	Qu'ils *ou* qu'elles soient.

IMPARFAIT.

(Il fallait, il faudrait)

Que je fusse.	Que nous fussions.
Que tu fusses.	Que vous fussiez.
Qu'il *ou* qu'elle fût (313).	Qu'ils *ou* qu'elles fussent.

PRÉTÉRIT.

(Il a fallu, il aura fallu)

Que j'aie été.	Que nous ayons été.
Que tu aies été.	Que vous ayez été.
Qu'il *ou* qu'elle ait été.	Qu'ils *ou* qu'elles aient été.

PLUS-QUE-PARFAIT.

(Il aurait ou *il eût fallu)*

Que j'eusse été.	Que nous eussions été.
Que tu eusses été.	Que vous eussiez été.
Qu'il *ou* qu'elle eût été.	Qu'ils *ou* qu'elles eussent été.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.

Être.

PRÉTÉRIT.

Avoir été.

PARTICIPE PRÉSENT.

Étant.

PARTICIPE PASSÉ.

Été (314), ayant été.

PARTICIPE FUTUR.

Devant être.

---

(312) *Qu'il soye* est une faute grossière. *Avoir* et *être* sont les deux seuls verbes dont la troisième personne singulière du *subjonctif* ne finisse pas par un *e* muet.

(313) *Règle générale.* — A la troisième personne singulière de l'*imparfait du subjonctif*, on fait usage de l'accent circonflexe.

(314) *Été* ne change jamais de terminaison.

Remarques sur l'emploi des deux Auxiliaires AVOIR *et* ÊTRE.

PRINCIPE GÉNÉRAL. Le verbe *avoir* sert à former les temps composés des verbes qui énoncent l'*action*; et le verbe *être*, les temps composés des verbes qui expriment l'*état* : *j'*AI *aimé*, *il* A *succombé*, marquent l'action. *Je* SUIS *aimé*, *il* EST *sorti*, expriment l'état.

(Condillac, chap. XX, page 249.)

Des six cents verbes neutres ou environ qui existent dans notre langue, il y en a plus de cinq cent cinquante qui prennent l'auxiliaire *avoir*, parce qu'ils expriment une action. Parmi ce grand nombre nous n'indiquerons que *comparaître* (315), *courir* (316), *renoncer* (317), comme étant les seuls qui nous aient paru susceptibles de quelques observations particulières.

Les verbes neutres *aller*, *arriver*, *choir*, *décéder*, *éclore*, *mourir*, *naître*, *tomber* (318), *venir*, et les composés de ce dernier, comme

---

(315) COMPARAÎTRE. Wailly est d'avis que ce verbe prend indifféremment *avoir* ou *être*. — Trévoux, Lévizac et Gattel adoptent cette opinion; mais l'Académie ne donne d'exemple que du premier, et Féraud pense qu'il est plus sûr et plus autorisé.

(316) COURIR, exprimant toujours une action, se construit avec *avoir*. Il est vrai que Racine a dit (*Bérénice*, acte II, sc. 1) : *j'y suis couru*, pour *j'y ai couru*; et ce qu'il y a d'étonnant, c'est que deux vers auparavant il avait employé l'auxiliaire *avoir*; mais ce sont de ces distractions dont les meilleurs écrivains ne sont pas exempts, et personne n'ignore que ce vers de l'*Art poétique* :

Que votre âme et vos mœurs *peints* dans tous vos ouvrages (Ch. IV.)

fut imprimé plus d'une fois sans que l'auteur s'aperçût qu'un adjectif masculin y suivait deux substantifs féminins. (D'Olivet, *Rem.* sur Racine.) *Courir* cependant prend l'auxiliaire *être* lorsqu'il signifie *être en vogue, suivi, recherché,* mais c'est parce qu'alors il a un sens passif.

(317) RENONCER. Ce verbe étant neutre, et prenant dans ses temps composés l'auxiliaire *avoir*, on ne doit pas l'employer au passif. Le traducteur de l'*Histoire d'Angleterre* de Hume a fait cette faute en s'attachant trop à l'expression de son modèle : « La suprématie du roi y était reconnue, le covenant *renoncé*. » Il fallait dire : « On y reconnaissait la suprématie du roi, on y *renonçait* au covenant. »

(318) TOMBER ne prend *avoir* dans aucun cas; cependant Voltaire a dit (*Orphelin de la Chine*, acte II, sc. 3) :

Où serais-je, grand Dieu ! si ma crédulité
Eût tombé dans le piége à mes pas présenté !

Et La Harpe, dans son *Cours de littérature* : « Jamais Voltaire n'avait été plus

devenir, intervenir, parvenir, revenir, prennent l'auxiliaire ***être***, parce que chacun d'eux exprime un état qui résulte d'une action. Celui qui ***est allé*** est dans l'état d'un homme qui s'est mu pour se rendre en quelque endroit, et il en est de même lorsque l'action d'aller est déterminée. On dit d'un homme qui est à Rome depuis quelques années : ***Il est allé à Rome.*** — ***Être arrivé***, c'est toucher la rive, être au but de son voyage ; c'est un état, etc. (319).

(M. Laveaux, *Dict. des Diff.*)

Remarque. — CONVENIR, CONTREVENIR, SUBVENIR, quoique formés du verbe *venir*, méritent aussi une observation particulière.

CONVENIR demande tantôt l'auxiliaire *avoir* et tantôt l'auxiliaire *être*. Dans le sens d'*être sortable*. il prend le verbe *avoir*; et il prend le verbe *être*, quand il signifie *demeurer d'accord* : « Nous *sommes* « convenus d'acheter ce qui ne nous *avait* pas convenu d'abord. »

CONTREVENIR est employé par le plus grand nombre des écrivains avec l'auxiliaire *avoir*. Cependant l'Académie, dans l'édition de 1762, se sert de ce verbe avec les deux auxiliaires : *n'*AVOIR *point contrevenu*, *n'*ÊTRE *point contrevenu*; mais dans l'édition de 1798, ainsi qu'en 1835, elle n'admet que *n'*AVOIR *point contrevenu*; et, en effet, ce verbe n'exprime réellement qu'une action.

SUBVENIR prend toujours l'auxiliaire *avoir*.

A l'égard des autres verbes neutres, comme ***dégénérer, disparaître, échouer, accoucher, empirer, grandir, embellir, échoir, périr, cesser, demeurer, rester, partir, rajeunir, vieillir, accourir, croître, décroître***, etc., ils prennent les deux auxiliaires, selon le point de vue sous lequel on veut exprimer sa pensée ; de sorte que, si l'ac-

---

« brillant que dans *Alzire*, et l'on a peine à concevoir qu'il *ait* tombé de si haut « jusqu'à *Zulime*, ouvrage médiocre. » Mais ces fautes échappent aux meilleurs écrivains. Il fallait dans le premier exemple : *fût tombée*, et dans le second : *soit tombé*.

—Nous ne partageons pas entièrement cette opinion, et nous croyons qu'il faut ici laisser aux écrivains la faculté d'employer l'auxiliaire *avoir* quand ils veulent exprimer l'action même, et non pas l'état qui en résulte. Ainsi, un auteur *est tombé de haut* quand on veut dire que sa gloire a souffert de cette chute ; mais *il a tombé de haut*, quand on veut marquer la distance entre deux de ses œuvres. C'est ainsi que l'Académie, dans son *Dictionnaire*, donne pour exemple : « Les poëtes disent que Vulcain *a tombé* du ciel pendant un jour entier. » Mais cet emploi n'est pas fréquent. A. L.

(319) Cette exception a lieu aussi pour les verbes pronominaux auxquels on donne l'auxiliaire *être*, bien qu'ils expriment une action.

tion que le verbe exprime est l'idée principale que l'on a en vue, le participe devra être accompagné de l'auxiliaire *avoir;* et de l'auxiliaire *être,* si l'idée principale que l'on veut exprimer a moins pour objet l'action que le verbe exprime, que l'état qui la suit ou qui en est l'effet.

Et, comme tout verbe employé avec un régime direct, c'est-à-dire, *activement*, a rapport à l'*action* et non pas à l'état, il en résulte que les verbes neutres dont nous venons de parler en dernier lieu auront un des caractères qui annoncent l'action, lorsqu'ils seront accompagnés d'un régime direct, car dans ce cas ils seront actifs; et qu'alors ils devront toujours prendre l'auxiliaire *avoir*.

Ce principe bien entendu, faisons-en l'application sur quelques verbes.

DÉGÉNÉRER. On dit : *il a dégénéré*, pour exprimer l'action; et *il est dégénéré*, pour exprimer l'état : « Il *a dégénéré* de la vertu de ses « ancêtres. » (L'Académie.) — « Les Romains *ont* bien *dégénéré* de « la vertu de leurs ancêtres. » (PATRU.) — « Cette race *est dégé- « nérée.* » (L'Académie.) — « Cette pièce (*Bérénice*), qui a fait verser « bien des larmes sous Louis XIV, n'en ferait pas répandre une seule « aujourd'hui; nous *sommes* donc bien *dégénérés.* » (FRÉRON, *Année littéraire.*)

Ainsi cette phrase de Vertot : « Plusieurs disaient que l'état mo- « narchique était préférable à une république qui *était* dégénérée « en pure monarchie, » est correcte, car on n'entendait pas par là une république qui avait dégénéré, qui avait fait l'action de dégénérer; mais *une république dégénérée,* qui était dans un état qui est la suite de la dégénération, *une république qui était dégénérée.*

DISPARAÎTRE. La plupart des écrivains donnent à ce verbe l'auxiliaire *avoir;* mais on peut le considérer tantôt comme exprimant une action, tantôt comme exprimant un état résultant d'une action. Quand je dis : *le jour commence à disparaître*, j'exprime évidemment le commencement d'une action; alors, si je veux exprimer cette action comme entièrement faite, je dis : *le jour* A *disparu.* — « Une république fameuse, remarquable par la singularité « de son origine, etc., *a disparu* de nos jours, sous nos yeux, en un « moment. » (M. DARU, *Histoire de la république de Venise*, t. I, p. 1.)—J.-J. Rousseau a dit : « C'est ainsi que la modestie naturelle « du sexe *est* disparue peu à peu. »

Il aurait dû dire *a disparu; peu à peu* indique une action qui se fait successivement.

La mer *a disparu* sous leurs nombreux vaisseaux.
(Delille, l'*Én.*, liv. IV.)

Les Tyriens, jetant armes et boucliers,
Ont, par divers chemins, *disparu* les premiers.
(Racine, *Athalie*, acte V, sc. 6.)

Mais faisant abstraction de l'action, je puis considérer le jour comme ne paraissant plus, par suite de l'action d'avoir disparu; dès lors j'exprime un état, et je dis : *le jour* EST *disparu*.

Quoi ! de quelque côté que je tourne la vue,
La foi de tous les cœurs *est* pour moi *disparue* ?
(Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 4.)

Mèdes, Assyriens, vous *êtes disparus*;
Parthes, Carthaginois, Romains, vous n'êtes plus.
(Racine le fils, *la Religion*, chant III.)

PÉRIR. Si je voulais parler de personnes qui n'existent plus, je dirais : *elles* SONT PÉRIES, parce qu'alors c'est de l'état des personnes qui ont été et qui n'existent plus que ma pensée est occupée; mais si je voulais désigner l'époque où elles ont cessé d'exister, ou la manière dont elles ont perdu la vie, je me servirais de l'auxiliaire *avoir*, et je dirais : *Elles* ONT PÉRI *en l'année* 1809. — *Elles* ONT PÉRI *dans un combat.* — *Elles* ONT PÉRI *dans les flots*, parce qu'alors je pense à une action (320).

L'Académie, dans la nouvelle édition de son *Dictionnaire*, ne donne pas un seul exemple de ce mot avec l'auxiliaire *être*; mais cependant elle indique le participe *péri*, *périe*; ce qui donne à penser qu'elle en autorise l'emploi. Nous croyons toutefois que cette locution aujourd'hui est à peu près hors d'usage. A L.

ÉCHOUER. Le même principe est applicable à ce verbe. L'Académie ne lui donne que l'auxiliaire *avoir*. Cependant, comme il peut signifier ou l'action d'échouer, ou l'état qui résulte de cette action, on peut dire dans le premier sens : « Le vaisseau *a* échoué

(320) PÉRIR. Dans le *Dictionnaire grammatical*, on condamne *que vous fussiez péri*, et l'on décide que ce verbe prend toujours l'auxiliaire *avoir*; cependant il y a un grand nombre d'exemples pour l'auxiliaire *être*. On en trouve plusieurs dans Boileau (*Traité du sublime*, chap. XIV) ; dans les *Lettres édifiantes*; dans Fénelon (*Télémaque*, liv. XVI et XXI); dans J.-J. Rousseau, et encore dans Wailly, Restaut, Féraud, Gattel et l'Académie; mais il est vrai de dire que l'auteur du *Dictionnaire grammatical* ne distingue pas, comme Condillac et M. Lemare, le cas où c'est l'état, la situation que l'on veut exprimer, de celui où il s'agit de l'action, du passage d'un état à un autre. Au surplus, lorsque deux expressions sont également reçues, on doit certainement préférer celle que la raison avoue.

« en approchant des côtes. » — « Le vaisseau que monsieur montait « *a* échoué. » — « Notre vaisseau *a* échoué sur la côte contre un ro- « cher. » — « Nous *avons* échoué sur un banc de sable. » (L'Académie, Trévoux, Gattel, Féraud.)

Et dans le second sens. « Une fois que le vaisseau *était* échoué. » (*Lettres édif*) — « L'expédient auquel ils avaient eu recours *était* « entièrement échoué. » (*Histoire d'Angleterre.*) — « Octave Farnèse, « voyant que son dessein *était* échoué. » (*Histoire d'Allemagne.*)

Accoucher. Je dirai : « C'est une sage-femme qui *a* accouché ma « sœur, » parce que *accouché* avec un régime direct est employé activement, et que c'est de l'action de la sage-femme que j'entends parler.

De même, si je veux parler de l'action d'une femme qui met un enfant au monde, je dirai : « Cette femme *a* accouché hier, *a* accou- « ché avec courage. » (L'Académie, au mot *accoucher*.)

Mais si c'est l'état de la femme qui occupe ma pensée, et non l'action d'enfanter, je dirai : « Cette femme *est* accouchée d'un enfant « mâle; cette femme *est* accouchée depuis deux heures. »
(L'Académie, Wailly et Sicard.)

Vient-on me dire que madame N. est accouchée, et désiré-je savoir à quelle heure elle a mis son enfant au monde, il faudra que je dise : *A quelle heure* a*-t-elle accouché?* ce qui voudra dire : *à quelle heure a-t-elle fait l'action d'accoucher?* alors on devra répondre : *Elle* a *accouché à sept heures,* et non *elle* est *accouchée à sept heures.*

Cesser. Ce verbe prend également les deux auxiliaires, selon le point de vue sous lequel on le considère.

Condillac, qui nous fournit le principe que nous émettons sur l'emploi des deux auxiliaires, s'exprime ainsi au sujet du verbe *cesser*. Quand on dit *que la fièvre* est *cessée,* c'est qu'on juge qu'elle ne reviendra pas, et par conséquent le participe *cessee* signifie un état et doit se construire avec le verbe *être*. Mais quand on dit : *la fièvre a cessé,* on présume qu'elle reviendra, on a au moins tout lieu de le craindre. *La fièvre* a *cessé* signifie donc qu'elle a cessé d'agir pour recommencer. Or, c'est cette action à laquelle on pense qui détermine en pareil cas l'emploi de l'auxiliaire *avoir*.

Il importe peu que la fièvre doive revenir ou non. On dit *a cessé* lorsqu'on veut indiquer seulement le fait sans envisager le résultat ; c'est une simple affirmation de l'acte : aussi cette expression est-elle presque toujours complétée par un verbe à l'infinitif ; et quand il n'est pas exprimé, on peut le sous-entendre : *La fièvre a cessé* (*d'agir*). A. L.

Un grand nombre d'écrivains et l'Académie ont consacré ces principes

..... Les orages
Ont cessé de gronder sur ces heureux rivages.
(Voltaire, *Ériphile*, acte II, sc. 3.)

« La goutte *a* cessé de le tourmenter. » (L'Académie.) — « Il *a* « cessé de se plaindre. » (DANGEAU.)

D'ailleurs, dans ces exemples, le verbe *cesser* est suivi d'un régime direct qui, annonçant que *cesser* est employé activement, exige l'auxiliaire *avoir*. Ce régime direct est exprimé par l'infinitif suivant; en effet, l'action de *gronder*, l'action de *tourmenter*, etc., sont l'objet, le régime de celle qu'exprime le verbe *cesser*

Voyez le chapitre qui traite du Régime des verbes.

Et sous l'autre point de vue, on dira : « La fièvre *est* cessée. » (L'Académie.) — « La peste *est* cessée. » (DANGEAU.) — « Quand la « contagion *fut* cessée, saint Charles Borromée fit rendre à Dieu de « solennelles actions de grâces. » (Le P. GRIFFET.)

Et du Dieu d'Israël les fêtes *sont* cessées.
(Racine, *Esther*, acte I, sc. 1.)

DEMEURER. Si l'on veut faire entendre que le sujet n'est plus dans le lieu dont il est question, qu'il n'y était plus, ou qu'il n'y sera plus à l'époque dont il s'agit, on fera usage de l'auxiliaire *avoir*, parce que *avoir été* dans un lieu et n'y être plus suppose une action; ainsi l'on dira : « Il *a* demeuré six mois à Madrid. » — « Il « *a* demeuré longtemps en chemin. » (L'Académie.) — « Il *a* de« meuré longtemps à Lyon. » (BEAUZÉE, TH. CORNEILLE, DANGEAU, WAILLY, DOMERGUE et SICARD.) — « Il *a* demeuré quelque temps « en Italie pour apprendre la langue de ce pays. » (RESTAUT.)

..... Ma langue embarrassée
Dans ma bouche vingt fois *a* demeuré glacée (321).
(Racine, *Bérénice*, acte II, sc. 2.)

Avec Molière (*le Mariage forcé*, act. I, sc. 2) : « Quel temps *avez*« vous demeuré en Angleterre?..... Sept mois. »

---

(321) Il faut EST *demeurée glacée*, dit l'abbé d'Olivet. — Je ne partage pas son opinion. En effet, Racine ne voulait pas exprimer que la langue de Titus est restée dans un silence permanent; vingt fois elle a refusé d'articuler des mots, mais à la fin Titus a pu parler. Il y a passage d'un état à un autre; il n'y a pas permanence, donc il faut : A *demeuré glacée*. (M. Chapsal, *Dictionnaire grammatical.*)

Et avec Fénelon (*Télémaque*) : « *J'ai* demeuré captif en Égypte « comme Phénicien (322). »

Mais si l'on veut exprimer que le sujet est encore au lieu dont il est question, qu'il y était encore ou qu'il y sera à l'époque dont il s'agit, *demeurer* prendra l'auxiliaire *être*, parce que c'est un état et non une action que d'être dans un lieu; on dira alors avec l'Académie : « Il *est* demeuré en chemin; » — avec Beauzée : « Mon frère « *est* demeuré à Paris pour y faire ses études; » — d'Olivet : « Je « *suis* demeuré muet; » — Dangeau : « Il *est* demeuré court en ha- « ranguant le roi; » — Restaut et Condillac : « Il *est* demeuré à Paris « pour y suivre son procès; » — Wailly et Sicard : « Il *est* demeuré « deux mille hommes sur la place; » — Domergue : « Après un long « combat la victoire nous *est* demeurée. »

Enfin avec Racine (parlant de *Britannicus*) : « Les critiques se « sont évanouies, la pièce *est* demeurée. »

Et Molière (*la Comtesse d'Escarbagnas*) : « Nous *sommes* demeurés « d'accord sur cela. »

EMPIRER. L'Académie met ce verbe avec l'auxiliaire *avoir* et avec l'auxiliaire *être*. Elle dit dans son *Dictionnaire* en 1835 : *sa maladie a beaucoup empiré; est empirée*. On dit qu'*un mal a empiré*, pour marquer l'action qui a opéré le changement; et l'on dit : *le mal est empiré*, pour marquer l'état, le degré où il se trouve après avoir empiré (323). (M. Laveaux.)

ÉCHOIR. Nombre de Grammairiens sont d'avis de toujours donner au participe de ce verbe l'auxiliaire *être*. Ils disent : *Cet effet est échu*, et non *a échu*; mais pourquoi n'appliquerait-on pas à *échoir* le principe que nous avons invoqué pour le participe des autres verbes neutres? Et pourquoi ne dirait-on pas qu'*un billet a échu*,

---

(322) Un Grammairien prétend qu'il faut dire : *j'ai été captif*. La moindre réflexion fera sentir la différence qu'il y a entre *j'ai été captif* et *j'ai demeuré captif*. Le premier est vague et n'a aucun rapport à la durée de la captivité; le second marque cette durée, quoique d'une manière indéfinie. Celui qui *a été captif* peut ne l'avoir été qu'un jour ; celui qui *a demeuré captif* l'a été pendant un temps considérable Le besoin d'exprimer ces nuances et l'exemple de Fénelon justifient donc cette expression. (M. Laveaux.)

(323) Féraud reproche à J.-J. Rousseau d'avoir dit : *Mon sort ne saurait être empiré;* il prétend qu'il fallait dire *ne saurait empirer*. Mais ces deux expressions ne veulent pas dire la même chose. La première signifie ne peut être dans un état pire que celui où il est; et la seconde, ne saurait augmenter en mal.

lorsqu'il a passé de l'état où le paiement n'en était pas exigible à l'état où ce paiement était exigible; et qu'un *billet est échu*, lorsqu'il est dans ce dernier état? *Ce billet a échu le* 30 *du mois dernier*, et *il y a un mois qu'il est échu*, nous semblent des phrases très correctes.

L'Académie toutefois n'indique que l'auxiliaire *être*. A. L.

GRANDIR, EMBELLIR, RAJEUNIR, VIEILLIR, CHANGER, DÉCAMPER et DÉCHOIR prennent l'auxiliaire *avoir*, si, comme le dit Marmontel, ces verbes sont pris dans le sens d'une action progressive: « Cet enfant *a* bien grandi en peu de temps. » (L'Académie.) — « Il *a* bien embelli pendant son voyage. » (MARMONTEL.) — « Il me « semble que depuis un mois cet homme *a* rajeuni. » — « Il *a* vieilli « en peu de temps. » (MARMONTEL.) — « Depuis ce moment il *a* « déchu de jour en jour. » (L'Académie.) — Il a fait l'action de déchoir.

Mais si l'on y attache l'idée d'un état actuel et passif, on doit, dit Marmontel, faire usage de l'auxiliaire *être* : « Vous *êtes* bien « grandi. » — « Comme elle *est* embellie. » — « On dirait qu'elle « *est* rajeunie. » — « Je sens que je *suis* bien vieilli. » (MARMONTEL.) — « Il *est* bien déchu de son autorité. » (L'Académie.) — « Il y a longtemps qu'ils *sont* déchus de leurs priviléges. » — Il y a longtemps qu'ils sont dans un état qui résulte de l'action de déchoir.

On dira de même, pour exprimer l'action : « Les troupes *ont* dé- « campé hier matin. » — « Cette personne *a* changé d'avis. » — « Cet homme *a* changé de visage. » (L'Académie.)

Et pour exprimer l'état : « Les troupes *sont* décampées. » — « Cette femme *est* bien changée depuis sa dernière maladie. » — « Cet homme *est* changé à ne pas le reconnaître. » (L'Académie.)

ÉCHAPPER. On dit : *Le cerf* A *échappé aux chiens*, pour dire que le cerf, par ses ruses, par ses détours, par la légèreté de sa course, en un mot par son action, a évité d'être pris ou saisi par les chiens.

Et *le cerf* EST *échappé aux chiens*, pour dire que le cerf, par suite de l'action qui l'a soustrait à la poursuite des chiens, est dans un état où il ne craint plus cette poursuite.

On dirait dans le même sens : « L'un des coupables *a* échappé à « la gendarmerie. » (L'Académie.) — « Ulysse ! Ulysse ! m'*avez*- « *vous* échappé pour jamais? » (Fénélon, *Télémaque*, liv. XXIV.)

— « Ce voleur *est* échappé de prison. » (L'Académie.)

> Seigneur, quelque Troyen vous est-*il échappé?*
>
> (Racine, *Andromaque*, acte I, sc. 4.)

On dira aussi d'une chose qu'on a oublié de dire ou de faire : « Ce que je voulais vous dire m'*a* échappé. » — « Ce passage *a* « échappé à votre ami, il l'a omis. »

> J'ai retenu le chant, les vers m'*ont échappé.*
>
> (J.-B. Rousseau, *Poésies diverses.*)

Et d'une chose faite par inadvertance, faite malgré soi, d'un mot dit par mégarde, par indiscrétion :

> Peut-être, si la voix ne m'eût été coupée,
> L'affreuse vérité me *serait* échappée.
>
> (Racine, *Phèdre,* acte IV, sc. 5.)

> Ce mot m'*est* échappé, pardonnez ma franchise.
>
> (Voltaire, *la Henriade*, chant II.)

Dans le sens d'*éviter*, le verbe *échapper* prend toujours l'auxiliaire *avoir : Il l'*A *échappé belle.*

Avec l'unipersonnel, il prend l'auxiliaire *être :* « Il lui *était* « échappé dans ce mémoire des expressions un peu hasardées. » (FÉRAUD.) — « Jamais il ne m'*est* échappé une parole qui pût dé« couvrir le moindre secret. » (FÉNELON.)

ACCOURIR, APPARAÎTRE, CROITRE, DÉCROITRE, ACCROITRE, SORTIR et RESTER se conjugueront de même avec le verbe *être,* si l'on veut exprimer l'état, la situation, et avec l'auxiliaire *avoir,* s'il s'agit de l'action, *du passage d'un état à un autre.*

ACCOURIR. La raison pour laquelle *courir* prend toujours l'auxiliaire *avoir,* et *accourir* tantôt l'auxiliaire *avoir,* et tantôt l'auxiliaire *être*, est que *courir* n'exprime qu'un mouvement, qu'une action, au lieu que, dans *accourir*, qui signifie se mettre en mouvement pour arriver promptement à son but, on distingue deux choses : l'action de se mettre en mouvement, pour courir vers un but, et l'état qui résulte de cette action faite : « Dès que je l'ai en« tendu se plaindre, j'*ai* accouru à son secours ; » arrivé près de lui, je lui ai dit : « Dans ce moment j'*étais* accouru à votre se« cours. » — « Je *suis* accouru à son secours, » c'est-à-dire, j'étais dans l'état qui résulte de l'action d'accourir au secours de quelqu'un.

APPARAÎTRE. *Paraître* prend toujours l'auxiliaire *avoir*, et *apparaître* prend tantôt *avoir* et tantôt *être*. Si je ne veux exprimer que

l'action d'un spectre, indépendamment de l'effet, de l'impression que m'a pu causer son apparition, je dis : « Ce spectre *a* apparu « trois fois pendant la nuit; » mais si je veux marquer l'impression que son apparition m'a faite, je dis : « Le spectre m'*est* apparu. »

Vous m'*êtes*, en dormant, un peu triste apparu.
(La Fontaine, *les deux Amis.*)

Si l'on me demande à quelle heure le spectre s'est rendu visible, je répondrai : *Il* A *apparu à minuit;* le premier peint l'action, le second l'état. — On ne peut jamais dire : *le spectre m'*A *apparu.*

CROITRE, DÉCROITRE. Quand on veut exprimer l'action des eaux qui se sont élevées au dessus des eaux de la veille, il faut dire : *La rivière* A *crû, décru depuis hier.* Mais si l'on veut dire seulement que les eaux sont dans un état d'élévation supérieur à celui où elles étaient auparavant, on doit dire : *La rivière* EST *crue, décrue.*

« En deux jours la rivière *a* cru, décru de deux pieds. » — « Depuis hier la rivière *est* crûe, décrue de deux pieds. »

ACCROITRE. On observera la même règle pour le verbe *accroître.* Si l'on veut exprimer l'action, il faut dire : *Son bien* A *accru depuis six mois ;* ou, pour éviter l'hiatus de *a accru : son bien* A *beaucoup* ACCRU *depuis six mois;* et si l'on veut exprimer l'état : *son bien* EST *accru.*

L'Académie, dans son *Dictionnaire,* ne cite point d'exemple de l'auxiliaire *avoir* joint au verbe *accroître ;* et il nous semble que l'emploi de cette locution doit être rare, parce que le participe de ce verbe constate presque toujours un résultat. Nous pensons donc qu'il est plus régulier de dire en tout cas : *son bien s'est accru depuis six mois.* A. L.

PARTIR, RESTER, ABORDER, se conjuguent également avec *avoir* pour exprimer l'action, et avec *être* pour marquer l'état : « Nous « *avons abordé* à cette île avec beaucoup de peine. » — « Enfin nous « *sommes abordés*, nous voilà abordés. » — « Il *a* resté deux jours « à Lyon. » (L'Académie.) — « *J'ai* resté sept mois à Colmar sans « sortir de ma chambre. » (VOLTAIRE.) — « Le lièvre *a* parti à « quatre pas des chiens. » (L'Académie.) — « Il *a* parti il y a près « d'une demi-heure. » (M. LAVEAUX.) — « Je l'attendais à Paris, « mais il *est* resté à Lyon. » — (L'Académie.) — « Son bras *est* « resté paralytique. » — « Cependant Télémaque *était* resté seul avec « Mentor. » (FÉNELON, *Télémaque.*) — « Il *est* parti pour Lyon. »

A l'égard des verbes MONTER, DESCENDRE, ENTRER, SORTIR et PASSER, un grand nombre de Grammairiens les conjuguent avec *avoir*, seulement quand ils ont un régime direct : « Il *a* monté les de-

« grés. » (RESTAUT.) — « *Avez*-vous monté le bois? » (WAILLY.) — « Il *a* passé le but. » (L'Académie.) — « Le batelier m'*a* passé. » (Même autorité.) — « Nous *avons* passé le fleuve. » (M. LEHODEY.) — « Alexandre *a* passé l'Euphrate. » (RESTAUT, WAILLY.) — « On « l'*a* sorti d'une fâcheuse affaire. » (RESTAUT, WAILLY.) — « Il *a* « descendu plusieurs passagers dans cette ville. » (L'Académie.) — « *J'ai* descendu les degrés. » — « *J'ai* descendu la montagne en dix « minutes. » (M. LAVEAUX.)

Et avec *être*, lorsqu'ils ne sont pas accompagnés d'un régime direct : « Il *est* passé en Amérique depuis tel temps. » (L'Académie.) — « L'empire des Mèdes *est* passé. » (Le P. BOUHOURS.) — « La pro- « cession *est* passée. » (CONDILLAC.) — « Cette mode, cette fleur *est* « passée. » (RESTAUT, WAILLY et SICARD.) — « Il *est* monté dans sa « chambre. » (DANGEAU.) — « Notre-Seigneur *est* monté au ciel. » (L'Académie.) — « Je ne dois qu'à moi seul, non à un sang illustre, « les grandeurs où je *suis* monté. » (VOLTAIRE, trad. de *l'Héracl. espag.*) — « Il *était* monté, il *est* descendu. » (L'Académie.) — « Il « *est* descendu bien bas. » (DANGEAU.) — « Il y a une demi-heure « que *je suis* descendu. » (M. LAVEAUX.) — « La rivière *est* sortie « de son lit. » (L'Académie.) — « Monsieur *est* sorti. »

(Ménage, Th. Corneille, Wailly, Restaut, Condillac et Lévizac.)

Cependant, comme ces verbes sont susceptibles d'exprimer une action lors même qu'ils n'ont pas de régime direct exprimé, ne doit-on pas leur appliquer le principe général que nous avons invoqué pour les verbes *périr*, *cesser*, *demeurer*, etc., et par conséquent les conjuguer avec *avoir*, quand c'est l'action qu'on veut exprimer, qu'ils aient un régime direct ou non, et avec *être*, lorsque c'est l'état qu'il s'agit de peindre? Ainsi donc on dira : « Il *a* passé « en Amérique en tel temps. » (L'Académie.) — « L'armée *a* passé « par ce pays. » (BEAUZÉE.) — « La procession *a* passé sous mes « fenêtres. » (CONDILLAC.) — « Cette loi bien combattue *a* passé. » (LEMARE.) — « Il *a* monté quatre fois à sa chambre pendant la jour- « née. » (L'Académie.) — « Il *a* monté pendant trois heures pour « arriver au haut de la montagne. » (DANGEAU.) — « La rivière *a* « monté cette année à une telle hauteur. » (L'Académie.) — « Le « blé *a* beaucoup monté en six semaines de temps. » (M. LAVEAUX.) — « Le baromètre *a* descendu de quatre degrés pendant la journée. » (L'Académie.) — « *J'ai* entré en ce lieu. » (PÉLISSON.) — « Lucain « *eût entré* lui-même dans ce sentiment s'il l'eût pu. » (BOSSUET.) — « Il semble que Cicéron *ait* entré dans les sentiments de ce philo-

« sophe. » (LA BRUYÈRE.) — « Les prédicateurs *ont* entré en société « avec les auteurs et les poëtes. » (Le même.) — « *J'ai* sorti de la « ville exprès pour une affaire, etc. » (TH. CORNEILLE, le *Festin de Pierre*, act. V, sc. 1.) — « Monsieur *a* sorti ce matin, et il est de « retour. » (MÉNAGE, chap. 378.) — « La rente *a* monté de quatre « francs en moins d'une heure. » — « Il *a entré* ce matin dans ma « chambre, et il en est sorti presque aussitôt. » (M. LAVEAUX.) — « Il *a* expiré, il *a* trépassé à six heures du soir, » (Le même.) puisque dans toutes ces phrases c'est l'action faite par le sujet que l'on veut exprimer, et non pas l'état où il se trouve.

Et l'on devra dire aussi :

« Notre-Seigneur *est* monté au ciel. » (L'Académie.) — « Il *est* « monté dans sa chambre. » (Même autorité.) — « La voix de l'in« nocence *est* montée au ciel. » (M. LAVEAUX.) — « Elles *sont* des« cendues de leur char. » (M. LAVEAUX.) — « Depuis quand *sont*« elles descendues? » (Même autorité.) — « Les beaux jours *sont* « passés. » (L'Académie.) — « Tout le monde *est* sorti. » (RESTAUT et WAILLY.) — « Les rentes *sont* montées. » — « Il *est* expiré, il *est* « trépassé depuis une heure, » (M. LAVEAUX.) puisque c'est ici l'état du sujet que l'on veut exprimer

ARTICLE X.

PARADIGMES, OU MODÈLES DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE CONJUGAISONS.

Avant de donner ces modèles, nous croyons nécessaire de rappeler à nos lecteurs, qu'on ne distingue en français que quatre espèces de conjugaisons, parce que les verbes ne se terminent réellement que de quatre manières différentes à l'infinitif : en *er*, en *ir*, en *oir* et en *re*.

Ce tableau indique que la première et la troisième conjugaison ne varient jamais, mais que la seconde et la quatrième varient; de manière que les temps primitifs des quatre conjugaisons principales se divisent naturellement en douze classes.

Néanmoins comme ces douze classes ont été réduites à quatre par tous les Grammairiens, nous ne donnerons que les paradigmes ou modèles de conjugaisons de ces quatre classes, ne doutant pas qu'avec la table des terminaisons des temps primitifs, avec la formation des temps et la conjugaison de tous les verbes irréguliers, le lecteur ne soit suffisamment guidé.

TERMINAISONS DES TEMPS PRIMITIFS :

AU PRÉSENT de l'infinitif.	AU PARTICIPE présent.	AU PARTICIPE passé.	AU PRÉSENT de l'indicatif.	AU PRÉTÉRIT défini.
PREMIÈRE CONJUGAISON.				
En *er*, comme aim*er*.	En *ant*, comme aim*ant*.	En *é*, comme aim*é*.	En *e*, comme j'aim*e*.	En *ai*, comme j'aim*ai*.
SECONDE CONJUGAISON.				
En *ir*, comme fin*ir*.	En *issant*, comme fin*issant*.	En *i*, comme fin*i*.	En *is*, comme je fin*is*.	En *is*, comme je fin*is*.
En *rir*, comme ouv*rir*.	En *rant*, comme ouv*rant*.	En *ert*, comme ouv*ert*.	En *re*, comme j'ouv*re*.	En *ris*, comme j'ouv*ris*.
En *tir*, comme sen*tir*.	En *tant*, comme sen*tant*.	En *ti*, comme sen*ti*.	En *ens*, comme je s*ens*.	En *tis*, comme je sen*tis*.
En *enir*, comme t*enir*.	En *nant*, comme te*nant*.	En *u*, comme ten*u*.	En *iens*, comme je t*iens*.	En *ins*, comme je t*ins*.
TROISIÈME CONJUGAISON.				
En *evoir*, comme rec*evoir*.	En *evant*, comme rec*evant*	En *çu*, comme re*çu*.	En *ois*, comme je reç*ois*.	En *us*, comme je reç*us*.
QUATRIÈME CONJUGAISON.				
En *dre*, comme ren*dre*.	En *dant*, comme ren*dant*.	En *du*, comme ren*du*.	En *ds*, comme je ren*ds*.	En *dis*, comme je ren*dis*.
En *aire*, comme pl*aire*.	En *aisant*, comme pl*aisant*.	En *lu*, comme p*lu*.	En *ais*, comme je pl*ais*.	En *us*, comme je pl*us*.
En *uire*, comme réd*uire*.	En *uisant*, comme réd*uisant*.	En *uit*, comme réd*uit*.	En *uis*, comme je réd*uis*.	En *uisis*, comme je réd*uisis*.
En *indre*, comme cra*indre*.	En *ignant*, comme cra*ignant*	En *int*, comme cra*int*.	En *ains*, comme je cr*ains*.	En *ignis*, comme je cra*ignis*.
En *oître*, comme cr*oître*.	En *oissant*, comme cr*oissant*	En *u*, comme cr*u*.	En *ois*, comme je cr*ois*.	En *us*, comme je cr*us*.
En *aître* comme n*aître*.	En *aissant*, comme n*aissant*.	En *é*, comme n*é*.	En *ais*, comme je n*ais*.	En *quis*, comme je na*quis*.

§ 1.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES ACTIFS.

Le verbe *actif* est, comme nous l'avons déjà dit, celui qui, outre sa qualité inhérente à tous les verbes de signifier l'affirmation, exprime une action faite par le sujet, et qui a ou qui peut avoir un régime direct.

PREMIÈRE CONJUGAISON EN *ER*.

CHANTER (Modèle).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

(Ce temps marque une chose qui est ou qui se fait dans le moment de la parole.)

(Présentement)

Je chante (324).	Nous chantons.
Tu chantes (325).	Vous chantez.
Il *ou* elle chante.	Ils *ou* elles chantent.

IMPARFAIT.

(Ce temps marque une chose faite dans un temps passé, mais comme présente à l'égard d'une autre chose faite dans un temps également passé.)

(Quand vous êtes entré)

Je chantais (326).	Nous chantions.
Tu chantais.	Vous chantiez.
Il *ou* elle chantait.	Ils *ou* elles chantaient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

(Ce temps marque indéterminément une chose faite dans un temps déterminé et entièrement écoulé.)

(La semaine passée)

Je chantai (327).	Nous chantâmes. } (329)
Tu chantas.	Vous chantâtes. }
Il *ou* elle chanta (328).	Ils *ou* elles chantèrent.

---

(324) A la première conjugaison, la première personne du présent de l'indicatif ne prend point de *s*.

(325) Cette seconde personne prend un *s*. — *Règle générale* pour tous les temps simples des verbes réguliers et irréguliers. Voyez les exceptions à l'orthographe des verbes.

(326) Autrefois on écrivait *je chantois*.

(327) On prononce je *chanté*.

(328) *Règle générale*. — A la troisième personne singulière du prétérit défini

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

(Ce temps marque une chose faite dans un temps entièrement passé que l'on ne désigne pas, ou dans un temps passé désigné, mais qui n'est pas encore tout à fait écoulé.)

(Cette semaine)

J'ai chanté.	Nous avons chanté.
Tu as chanté.	Vous avez chanté.
Il *ou* elle a chanté.	Ils *ou* elles ont chanté.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

(Ce temps marque une chose passée avant une autre, qui est également passée, et dont il ne reste plus rien à écouler.)

(Quand)

J'eus chanté.	Nous eûmes chanté.
Tu eus chanté.	Vous eûtes chanté.
Il *ou* elle eut chanté.	Ils *ou* elles eurent chanté.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR SUR-COMPOSÉ (330).

(Ce temps marque une chose passée avant une autre, dans un temps qui n'est pas encore entièrement écoulé.)

(Quand)

J'ai eu chanté.	Nous avons eu chanté.
Tu as eu chanté.	Vous avez eu chanté.
Il *ou* elle a eu chanté.	Ils *ou* elles ont eu chanté.

PLUS-QUE-PARFAIT (331).

(Ce temps marque qu'une chose était déjà faite, quand une autre, également passée, s'est faite.)

(Quand vous entrâtes)

J'avais chanté.	Nous avions chanté.
Tu avais chanté.	Vous aviez chanté.
Il *ou* elle avait chanté.	Ils *ou* elles avaient chanté.

FUTUR ABSOLU.

(Ce temps marque qu'une chose sera ou se fera dans un temps qui n'est pas encore.)

(Demain)

Je chanterai (332).	Nous chanterons.
Tu chanteras.	Vous chanterez.
Il *ou* elle chantera.	Ils *ou* elles chanteront.

---

des verbes de la première conjugaison, on ne met ni accent circonflexe ni *t* final.

(329) *Règle générale.* — Ces deux personnes plurielles prennent l'accent circonflexe.

(330) Ce temps est peu en usage.

(331) On distingue également un plus-que-parfait, ainsi qu'un futur passé (ou antérieur) composé, dont l'emploi est encore plus rare que celui du parfait antérieur sur-composé : *j'avais eu dîné, j'aurai eu aimé*, etc. — On observera que ces trois temps n'étant pas usités dans les auxiliaires, ne seront pas admis dans les verbes passifs.

(332) On prononce je *chanteré*.

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

(Ce temps marque qu'une chose sera faite, lorsqu'une autre, qui n'est pas encore, sera présente.)

(Je sortirai quand)

J'aurai chanté.	Nous aurons chanté.
Tu auras chanté.	Vous aurez chanté.
Il *ou* elle aura chanté.	Ils *ou* elles auront chanté.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

(Ce temps marque qu'une chose serait ou se ferait dans un temps présent, moyennant une condition.)

(Si je pouvais,)

Je chanterais.	Nous chanterions.
Tu chanterais.	Vous chanteriez.
Il *ou* elle chanterait.	Ils *ou* elles chanteraient.

PASSÉ.

(Ce temps marque qu'une chose aurait été faite dans un temps passé, si la condition dont elle dépendait avait eu lieu.)

(Si vous aviez voulu,)

J'aurais *ou* j'eusse chanté.	Nous aurions *ou* nous eussions chanté.
Tu aurais *ou* tu eusses chanté.	Vous auriez *ou* vous eussiez chanté.
Il *ou* elle aurait, il *ou* elle eût chanté.	Ils *ou* elles auraient, ils *ou* elles eussent chanté.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE) (333).

PRÉSENT OU FUTUR.

(Ce temps marque l'action de prier, de commander ou d'exhorter ; il indique un présent par rapport à l'action de commander, et un futur par rapport à la chose commandée.)

(Point de première personne) (334).

Chante (335).	Chantons.
	Chantez.

---

(333) *Chante, chantons, chantez* voilà les seules personnes de l'impératif français ; *qu'il chante, qu'ils chantent* appartiennent évidemment au subjonctif.

D'ailleurs la suppression des pronoms, qui sont nécessaires partout ailleurs, est une des formes caractéristiques du sens impératif.

(Beauzée, *Encycl. méth*, au mot *impératif*. — Domergue, page 89. — M. Lemare, page 191, première édit., etc.)

(334) L'impératif n'a point de première personne. Voyez-en le motif page 447.

(335) Dans les verbes de la première conjugaison, dont la seconde personne singulière de l'impératif est toujours terminée par un *e* muet, on ajoute un *s* après cet *e*, quand le pronom *en* ou le pronom *y* doit suivre : *apportes-y tous tes soins*,

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(Ce temps marque le désir, le souhait ou la volonté.)

(On désire, on désirera)

Que je chante.	Que nous chantions.
Que tu chantes.	Que vous chantiez.
Qu'il *ou* qu'elle chante.	Qu'ils *ou* qu'elles chantent.

IMPARFAIT.

(On désirait, on désira, on a désiré, on désirerait)

Que je chantasse (336).	Que nous chantassions.
Que tu chantasses.	Que vous chantassiez.
Qu'il *ou* qu'elle chantât (337).	Qu'ils *ou* qu'elles chantassent.

PRÉTÉRIT.

(On a désiré, on aura désiré)

Que j'aie chanté.	Que nous ayons chanté
Que tu aies chanté.	Que vous ayez chanté.
Qu'il *ou* qu'elle ait chanté.	Qu'ils *ou* qu'elles aient chanté.

PLUS-QUE-PARFAIT.

(On avait, on aurait ou *on eût désiré)*

Que j'eusse chanté.	Que nous eussions chanté.
Que tu eusses chanté.	Que vous eussiez chanté.
Qu'il *ou* qu'elle eût chanté.	Qu'ils *ou* qu'elles eussent chanté.

---

donnes-en. Mais observez que si, au lieu du pronom *en*, c'est la préposition *en* qui suit le verbe terminé par un *e* muet, alors on ne fait point usage de la lettre euphonique *s*, c'est-à-dire que l'on écrit *admire en France*..... et non pas *admires en France*. (Voyez *Orthographe des verbes*.) — Cette *règle générale* s'applique à tous les verbes de la deuxième et de la troisième conjugaison, dont la deuxième personne singulière de l'impératif est en *e*, tels que *offrir, souffrir, ouvrir, cueillir, avoir, savoir*, etc. : *offre, souffre, ouvre, cueille, aie, sache*.

(336) On dit que je *chantasse*, que tu *chantasses*, et non pas que je *chantas*, que tu *chantas*.

(337) A la troisième personne singulière de l'imparfait du subjonctif, on fait usage d'un *t* final, et sur la pénultième on met un accent circonflexe.

On lit dans les *Confessions* de J.-J. Rousseau (liv. III) : « Je fus corrigé d'une « faute d'orthographe que je faisais, avec tous les Génevois, par ces deux vers de « *la Henriade* (chant II) :

> .... Soit qu'un vieux respect pour le sang de leurs maîtres
> *Parlât* encor pour moi dans le cœur de ces traîtres.

« Le mot *parlât*, qui me frappa, m'apprit qu'il fallait un *t* à la troisième per« sonne de l'imparfait du subjonctif; au lieu qu'auparavant je l'écrivais et prononçais *parla*, comme au parfait simple (parfait défini). »

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.
Chanter.

PRÉTÉRIT.
Avoir chanté.

PARTICIPE PRÉSENT.
Chantant.

PARTICIPE PASSÉ.
Chanté, chantée.

PARTICIPE FUTUR.
Devant chanter.

Conjuguez de même *abîmer* (338), *abreuver*, *daigner* (339), *déverser* (340), *implorer* (341), *parler* (342), *pleurer* (343), *sou-*

---

(338) ABIMER. Ce mot offre toujours une idée de profondeur.

Poussés sur les rochers, navires, matelots
Ont été cette nuit *abîmés* dans les flots.
(L'abbé Genest, *Pénélope*, acte II, sc. 4.)

Dieu résolut enfin. . . . .
D'*abîmer* sous les eaux tous ces audacieux. (Boileau, Sat. XII.)

Pourquoi, dit Voltaire dans ses *Remarques* sur Corneille, pourquoi dit-on *abîmé dans la douleur*, *dans la tristesse*, etc.? C'est que l'on peut y ajouter l'épithète de *profonde*.

(339) DAIGNER. Féraud fait observer avec raison que ce verbe est peu usité à la première personne, à moins qu'on ne fasse parler Dieu ou un souverain, ou qu'on ne parle en plaisantant ou dans le dépit. En conséquence, il blâme cette phrase de Bossuet : *Je ne daignerai ni les avouer ni les nier*; cela paraît, dit-il, trop fier et trop hautain.

(340) DÉVERSER. Depuis quelque temps on a donné à ce verbe une nouvelle acception. On l'emploie au figuré pour verser, répandre ; on dit : *déverser le mépris, l'opprobre sur quelqu'un*.

(341) IMPLORER. L'Académie ne dit ce verbe que des choses et de Dieu : *Implorer Dieu dans son affliction. — Implorer le secours du ciel. — Implorer la clémence du vainqueur*.

Voyez aux *Rem. dét.* des exemples qui prouvent qu'on le dit aussi des personnes.

(342) PARLER. Ce verbe s'emploie figurément dans un grand nombre de cas : *le silence, le mérite, les services, les blessures, l'honneur, l'humanité, la vertu* parlent. (L'Académie.)

Voyez les *Rem. dét.* au mot *parler*.

(343) PLEURER. Actif, se dit des choses et des personnes. « Il faut *pleurer* les hommes à leur naissance, et non pas à leur mort. » (Montesquieu, *Lettres pers.*)

Circé pâle, interdite, et la mort dans les yeux,
Pleurait sa funeste aventure. (J.-B. Rousseau, Cantate de *Circé*.)

Pleurez-vous Clytemnestre, ou bien Iphigénie?
(Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 1.)

ler (344), *épouvanter*, *hébéter*, *lamenter*, *marier* (345), *vaciller* (346), et tous les verbes dont l'infinitif est en *er*.

A l'égard des verbes irréguliers ou défectifs de cette conjugaison, voyez article XII et suivants.

Remarques. — Pour conjuguer un verbe de quelque conjugaison qu'il soit, il faut savoir :

1° Que dans les verbes il y a des *radicales*, syllabes ou lettres qui précèdent la terminaison, lesquelles sont comme la racine du verbe et en renferment la signification; et des syllabes ou lettres qui forment la terminaison : les premières sont toujours invariables, et ne peuvent disparaître dans la conjugaison; les secondes, au contraire, varient suivant les temps et les personnes. Ainsi dans le verbe *chanter*, la terminaison commune aux verbes de la première conjugaison est *er*, les radicales sont *chant*;

2° Que les temps simples se divisent en *temps primitifs*, qui servent à former d'autres temps et qui ne sont eux-mêmes formés d'aucun autre; et en *temps dérivés*, qui se forment des temps primitifs, suivant les règles détaillées dans la *formation des temps*, p. 499.

Cela posé, qu'on ait à conjuguer, par exemple, le verbe *oublier* : la terminaison *er* fait connaître que ce verbe est de la première conjugaison ; on sépare les radicales des finales, et l'on a *oubli-er*. Ensuite on a recours au modèle que nous avons donné des temps de la première conjugaison, qui est *chanter*, pour ajouter aux radicales *oubli* les terminaisons qui suivent *chant* dans les cinq temps primitifs, et l'on trouve :

Inf. prés., *oubli-er*. — Part. prés., *oubli-ant*. — Part. passé, *oubli-é*. — Indic. prés., *j'oubli-e*. — Prét. défini, *j'oubli-ai*.

---

(344) Souler. Autrefois ce terme était admis dans le style noble. Corneille a dit dans *le Cid* :

Soûlez-vous du plaisir de m'empêcher de vivre.

Et l'Académie, dans sa critique du *Cid*, n'a point relevé cette expression. Aujourd'hui on ne la souffrirait pas.

— Ce mot sans doute ne peut se placer au hasard ; mais nous croyons qu'un écrivain habile pourrait en faire un bon usage, car il y a de l'énergie dans ces phrases données par l'Académie : *Soûler ses yeux de sang, de carnage; se soûler de plaisirs.* A. L.

(345) Voyez les *Rem. dét.* pour les verbes *épouvanter, hébéter, lamenter* et *marier*.

(346) Vaciller conserve toujours les deux *ll*.

Les cinq temps primitifs étant trouvés, il ne s'agit que de suivre les règles établies pour la formation des temps dérivés, et que nous développerons après avoir donné le modèle des quatre conjugaisons.

Si l'on ne voulait pas avoir recours à la formation des temps, le modèle de conjugaison du verbe *chanter* suffirait. En effet, on formerait quelque temps que ce fût, en ajoutant aux radicales *oubli* les terminaisons qui suivent *chant* dans les temps que l'on désirerait. Par exemple, si c'était le futur du verbe *oublier* que l'on voulût former, les finales de ce temps étant, dans le modèle de conjugaison du verbe CHANTER, *erai, eras, era, erons, erez, eront,* on n'aurait besoin que de les ajouter aux radicales *oubli,* et alors on aurait *oubli*-ERAI, *oubli*-ERAS, *oubli*-ERA, *oubli*-ERONS, *oubli*-EREZ, *oubli*-ERONT.

SECONDE CONJUGAISON EN *IR*.

EMPLIR (Modèle) (347).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

(A quoi vous occupez-vous?)

J'emplis (348).	Nous emplissons.
Tu emplis.	Vous emplissez.
Il *ou* elle emplit.	Ils *ou* elles emplissent.

IMPARFAIT.

(Quand vous êtes entré,)

J'emplissais (349).	Nous emplissions.
Tu emplissais.	Vous emplissiez.
Il *ou* elle emplissait.	Ils *ou* elles emplissaient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

(La semaine passée,)

J'emplis.	Nous emplîmes.
Tu emplis.	Vous emplîtes.
Il *ou* elle emplit.	Ils *ou* elles emplirent.

---

(347) EMPLIR. Voyez aux *Rem. dét.* une observation sur ce verbe.

(348) Cette première personne prend un *s* final; il en est de même à la troisième et à la quatrième conjugaison. Si l'on fait usage de cette orthographe, cela provient, comme dit l'Académie, page 149 de ses *Observations,* de ce que les premières personnes du présent de l'indicatif de tous les verbes qui ne terminent pas cette première personne par un *e* muet sont longues.

(349) Aujourd'hui que l'Académie a approuvé cette orthographe, il faut écrire j'*emplissais* et non plus j'*emplissois*.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

(Cette semaine,)
J'ai empli.
Tu as empli.
Il *ou* elle a empli.

Nous avons empli.
Vous avez empli.
Ils *ou* elles ont empli.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

(Quand)
J'eus empli.
Tu eus empli.
Il *ou* elle eut empli.

Nous eûmes empli.
Vous eûtes empli.
Ils *ou* elles eurent empli.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR SUR-COMPOSÉ.

(Quand)
J'ai eu empli.
Tu as eu empli.
Il *ou* elle a eu empli.

Nous avons eu empli.
Vous avez eu empli.
Ils *ou* elles ont eu empli.

PLUS-QUE-PARFAIT.

(Quand vous vîntes,)
J'avais empli.
Tu avais empli.
Il *ou* elle avait empli.

Nous avions empli.
Vous aviez empli.
Ils *ou* elles avaient empli.

FUTUR ABSOLU.

(Demain)
J'emplirai.
Tu empliras.
Il *ou* elle emplira.

Nous emplirons.
Vous emplirez.
Ils *ou* elles empliront.

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR

(J'irai, quand)
J'aurai empli.
Tu auras empli.
Il *ou* elle aura empli.

Nous aurons empli.
Vous aurez empli.
Ils *ou* elles auront empli.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

(Si je pouvais,)
J'emplirais.
Tu emplirais.
Il *ou* elle emplirait.

Nous emplirions.
Vous empliriez
Ils *ou* elles empliraient

PASSÉ.

(Si vous aviez voulu,)
J'aurais *ou* j'eusse empli.
Tu aurais *ou* tu eusses empli.
Il aurait *ou* il eût empli.

Nous aurions *ou* nous eussions empli.
Vous auriez *ou* vous eussiez empli.
Ils auraient *ou* ils eussent empli.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(Point de première personne.)

Emplis (350).

Emplissons.
Emplissez.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(On désire, on désirera)

Que j'emplisse.
Que tu emplisses.
Qu'il emplisse

Que nous emplissions.
Que vous emplissiez.
Qu'ils emplissent.

IMPARFAIT.

(On désirait, on désira, on a désiré, on désirerait)

Que j'emplisse.
Que tu emplisses.
Qu'il emplît.

Que nous emplissions.
Que vous emplissiez.
Qu'ils emplissent.

PRÉTÉRIT.

(On a désiré, on aura désiré)

Que j'aie empli.
Que tu aies empli.
Qu'il ait empli.

Que nous ayons empli.
Que vous ayez empli.
Qu'ils aient empli.

PLUS-QUE-PARFAIT.

(On aurait, on eût désiré)

Que j'eusse empli.
Que tu eusses empli.
Qu'il eût empli.

Que nous eussions empli.
Que vous eussiez empli.
Qu'ils eussent empli.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.

Emplir.

PRÉTÉRIT.

Avoir empli.

PARTICIPE PRÉSENT.

Emplissant.

PARTICIPE PASSÉ.

Empli, emplie.

PARTICIPE FUTUR.

Devant emplir.

---

(350) Cette seconde personne prend un *s*, parce que la première personne du présent de l'indicatif dont elle se forme en a un.

Conjuguez de même *applaudir*, *agir*, *choisir*, *gémir* (351), *éclaircir* (352), *enfouir*, *mûrir*, *amollir*, etc., etc., et tous les verbes dont la terminaison est en *ir*; et faites usage de la méthode indiquée à la fin de la première conjugaison, pages 482 et 483.

TROISIÈME CONJUGAISON EN *OIR*

RECEVOIR (Modèle).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

(Que faites-vous?)

Je reçois.
Tu reçois.
Il *ou* elle reçoit.

Nous recevons.
Vous recevez.
Ils *ou* elles reçoivent.

IMPARFAIT.

(Quand vous êtes entré,)

Je recevais.
Tu recevais.
Il *ou* elle recevait.

Nous recevions.
Vous receviez.
Ils *ou* elles recevaient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

(La semaine passée,)

Je reçus.
Tu reçus.
Il *ou* elle reçut (353).

Nous reçûmes.
Vous reçûtes.
Ils *ou* elles reçurent.

---

(351) Voyez au *Régime des verbes* des *Rem.* sur l'emploi des verbes *applaudir*, *agir*, *choisir*, *gémir*.

(352) ÉCLAIRCIR. Ce verbe, lorsqu'on parle des personnes, ne peut s'employer sans régime indirect. On dit *éclaircir quelqu'un de quelque chose*, et non pas *éclaircir quelqu'un*.

De vos desseins secrets on est trop *éclairci*. (Racine.)
Je veux de tout le crime être mieux *éclairci*. (Le même.)

Ainsi Racine et Voltaire n'ont pas été corrects quand ils ont dit, le premier dans *Bajazet* (acte II, sc. 5) :

Oh ciel! combien de fois je l'aurais *éclaircie*
Si je n'eusse à sa haine exposé que ma vie.

Et le second dans *Zaïre* (acte IV, sc. 6) :

Eh bien! madame, il faut que vous m'*éclaircissiez*.

Éclairer, dans ce cas, était le verbe dont ils devaient se servir.

En parlant des choses, il suffit du régime direct.

Un moment quelquefois *éclaircit* plus d'un doute. (Racine.)
Ce terme est équivoque, il le faut *éclaircir*. (Boileau.)

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

(Cette semaine,)

J'ai reçu.	Nous avons reçu.
Tu as reçu.	Vous avez reçu.
Il *ou* elle a reçu.	Ils *ou* elles ont reçu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

(Quand, lorsque)

J'eus reçu.	Nous eûmes reçu.
Tu eus reçu.	Vous eûtes reçu.
Il *ou* elle eut (354) reçu.	Ils *ou* elles eurent reçu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR SUR-COMPOSÉ.

(Quand)

J'ai eu reçu.	Nous avons eu reçu.
Tu as eu reçu.	Vous avez eu reçu.
Il *ou* elle a eu reçu.	Ils *ou* elles ont eu reçu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

(Quand vous vîntes,)

J'avais reçu.	Nous avions reçu.
Tu avais reçu.	Vous aviez reçu.
Il *ou* elle avait reçu.	Ils *ou* elles avaient reçu.

FUTUR ABSOLU.

(Demain)

Je recevrai.	Nous recevrons.
Tu recevras.	Vous recevrez.
Il *ou* elle recevra.	Ils *ou* elles recevront.

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

(J'irai quand)

J'aurai reçu.	Nous aurons reçu.
Tu auras reçu	Vous aurez recu.
Il *ou* elle aura reçu.	Ils *ou* elles auront reçu.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

(Si je pouvais,)

Je recevrais.	Nous recevrions.
Tu recevrais.	Vous recevriez.
Il *ou* elle recevrait.	Ils *ou* elles recevraient

---

(353) Toujours la même règle : il ne faut point mettre d'accent sur la pénultième de ce temps.

(354) Nous avons déjà dit qu'on ne fait usage de l'accent circonflexe sur l'*u* de *eût* que dans les temps où l'on dit *eussent* au pluriel.

Passé.

(Si vous aviez voulu,)

J'aurais *ou* j'eusse reçu.	Nous aurions *ou* nous eussions reçu.
Tu aurais *ou* tu eusses reçu.	Vous auriez *ou* vous eussiez reçu.
Il aurait *ou* il eût reçu.	Ils auraient *ou* ils eussent reçu.

IMPÉRATIF (troisième mode).

Présent ou Futur.

(Point de première personne au singulier.)

Reçois.	Recevons.
	Recevez.

SUBJONCTIF (quatrième mode).

Présent ou Futur.

(On désire, on désirera)

Que je reçoive.	Que nous recevions.
Que tu reçoives.	Que vous receviez.
Qu'il reçoive.	Qu'ils reçoivent.

Imparfait.

(On désirait, on désira, on a désiré, on désirerait)

Que je reçusse (355).	Que nous reçussions.
Que tu reçusses.	Que vous reçussiez.
Qu'il reçût.	Qu'ils reçussent.

Prétérit.

(On a desiré, on aura désiré)

Que j'aie reçu.	Que nous ayons reçu.
Que tu aies reçu.	Que vous ayez reçu.
Qu'il ait reçu.	Qu'ils aient reçu.

Plus-que-parfait.

(On aurait, on eût désiré)

Que j'eusse reçu.	Que nous eussions reçu.
Que tu eusses reçu.	Que vous eussiez reçu.
Qu'il eût reçu.	Qu'ils eussent reçu.

---

(355) Dans le verbe *recevoir*, comme dans les mots où le *c* a le son d'un *s*, on met une cédille sous cette consonne, mais c'est seulement avant une des trois voyelles *a*, *o*. *u*.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.

Recevoir.

PRÉTÉRIT.

Avoir reçu.

PARTICIPE PRÉSENT.

Recevant.

PARTICIPE PASSÉ.

Reçu, reçue.

PARTICIPE FUTUR.

Devant recevoir.

Conjuguez de même les verbes *devoir* (356), *percevoir*, *décevoir* (357), *concevoir*, *apercevoir*, etc., et suivez la méthode indiquée, à la conjugaison du verbe *chanter*, pag. 482 et 483.

Remarquez que cette troisième conjugaison n'a point précisément de type régulier en *oir*, mais qu'on donne seulement ici le modèle de la plupart des verbes en *evoir*. M. Boniface a donc raison de regarder cette conjugaison comme entièrement irrégulière Voyez un peu plus loin, aux verbes irréguliers, les nombreuses différences qui sont signalées. A. L.

---

(356) DEVOIR. *Devrions*, *devriez*, est en poésie de trois syllabes, et peut-être est-ce par cette raison que quelques écoliers prononcent ces mots comme si l'on écrivait *deverions*, *deveriez* avec un *e* muet après le *r*.

DUT s'emploie dans le sens de *quand même*.

> *Dût* le peuple en fureur pour ses maîtres nouveaux
> De mon sang odieux arroser leurs tombeaux,
> *Dût* le Parthe vengeur me trouver sans défense,
> *Dût* le ciel égaler le supplice à l'offense,
> Trône, à t'abandonner je ne puis consentir !
> (Corneille, *Rodogune*, act. V, sc. 1.)
>
> *Dût* tout cet appareil retomber sur ma tête.
> (Racine, *Iphigénie*, act. III, sc. 5.)

Voltaire a dit dans *Mérope* (acte I, sc. 3) :

> *Nous devons* l'un à l'autre un mutuel soutien.

La Harpe dit au sujet de ce vers : « La rigueur grammaticale exigeait *nous nous devons*. Je crois qu'en poésie on doit d'autant plus supprimer cette répétition de « pronom qu'elle n'est pas agréable à l'oreille, et que *l'un à l'autre* exprime suffi- « samment la réciprocité. »

Cette observation ne paraît pas juste à M. Laveaux, et il me semble qu'il a raison, surtout pour la prose.

(357) DÉCEVOIR. Ce verbe n'est plus usité que dans les temps composés :

> Par quelle trahison le cruel m'a *déçue !* (Racine, *Iphigénie*, act. V, sc. 3.)
> Cruelle, quand ma foi vous a-t-elle *déçue ?* (Le même, *Phèdre*, act. I, sc. 3.)

« Les Anglais, *déçus* par le nom de liberté, en ont à la fin détesté les vices. »
(Bossuet.)

Tromper a tout à fait remplacé ce verbe.

QUATRIÈME CONJUGAISON EN *RE*.

RENDRE (Modèle).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

(Que faites-vous ?)

Je rends.	Nous rendons
Tu rends.	Vous rendez.
Il *ou* elle rend.	Ils *ou* elles rendent.

IMPARFAIT.

(Quand vous êtes entré,)

Je rendais.	Nous rendions.
Tu rendais.	Vous rendiez.
Il *ou* elle rendait.	Ils *ou* elles rendaient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

(La semaine passée,)

Je rendis.	Nous rendîmes.
Tu rendis.	Vous rendîtes.
Il *ou* elle rendit.	Ils *ou* elles rendirent.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

(Cette semaine,)

J'ai rendu.	Nous avons rendu.
Tu as rendu.	Vous avez rendu.
Il *ou* elle a rendu.	Ils *ou* elles ont rendu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

(Quand, lorsque)

J'eus rendu.	Nous eûmes rendu.
Tu eus rendu.	Vous eûtes rendu.
Il *ou* elle eut rendu.	Ils *ou* elles eurent rendu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR SUR-COMPOSÉ

(Quand)

J'ai eu rendu.	Nous avons eu rendu.
Tu as eu rendu.	Vous avez eu rendu.
Il *ou* elle a eu rendu.	Ils *ou* elles ont eu rendu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

(Quand vous vîntes,)

J'avais rendu.	Nous avions rendu.
Tu avais rendu.	Vous aviez rendu.
Il *ou* elle avait rendu.	Ils *ou* elles avaient rendu.

FUTUR ABSOLU

(Demain)

Je rendrai.	Nous rendrons.
Tu rendras.	Vous rendrez.
Il *ou* elle rendra.	Ils *ou* elles rendront

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

(J'irai, quand)

J'aurai rendu.	Nous aurons rendu.
Tu auras rendu.	Vous aurez rendu.
Il *ou* elle aura rendu.	Ils *ou* elles auront rendu.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

(Si je pouvais,)

Je rendrais.	Nous rendrions.
Tu rendrais.	Vous rendriez.
Il *ou* elle rendrait.	Ils *ou* elles rendraient.

PASSÉ.

(Si vous aviez voulu,)

J'aurais *ou* j'eusse rendu.	Nous aurions *ou* nous eussions rendu.
Tu aurais *ou* tu eusses rendu.	Vous auriez *ou* vous eussiez rendu.
Il aurait *ou* il eût rendu.	Ils auraient *ou* ils eussent rendu.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT ou FUTUR.

(Point de première personne au singulier.)

Rends.	Rendons.
	Rendez.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT ou FUTUR.

(On désire, on désirera)

Que je rende.	Que nous rendions.
Que tu rendes.	Que vous rendiez.
Qu'il rende.	Qu'ils rendent.

IMPARFAIT.

(On désirait, on désira, on a désiré, on désirerait)

Que je rendisse.	Que nous rendissions.
Que tu rendisses.	Que vous rendissiez.
Qu'il rendît.	Qu'ils rendissent.

PRÉTÉRIT.

(On a désiré, on aura désiré)

Que j'aie rendu.	Que nous ayons rendu.
Que tu aies rendu.	Que vous ayez rendu.
Qu'il ait rendu.	Qu'ils aient rendu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

(On aurait ou on eût désiré)

Que j'eusse rendu.	Que nous eussions rendu.
Que tu eusses rendu.	Que vous eussiez rendu.
Qu'il eût rendu.	Qu'ils eussent rendu.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.

Rendre.

PRÉTÉRIT.

Avoir rendu.

PARTICIPE PRÉSENT.

Rendant.

PARTICIPE PASSÉ.

Ayant rendu.

PARTICIPE FUTUR.

Devant rendre.

Conjuguez sur ce verbe *attendre*, *entendre*, *suspendre*, *vendre*, *prendre*, *prétendre*, *répondre*, *tordre*, etc., etc.

Et suivez la méthode indiquée à la fin de la conjugaison du verbe *chanter*, pag. 482 et 483.

On trouvera la conjugaison des verbes irréguliers et des verbes défectifs à l'article XII.

§ II.

PARADIGME, OU MODÈLE DE CONJUGAISON DES VERBES PASSIFS.

Le verbe *passif* est celui qui présente le sujet comme recevant l'effet d'une action produite par un autre objet.

Il n'y a qu'une seule conjugaison pour tous les verbes passifs: elle se fait avec l'auxiliaire *être*, dans tous les temps, et avec le participe passé du verbe actif; c'est pourquoi nous ne donnerons que la première personne du singulier et du pluriel de chaque temps, et, si quelques-uns de nos lecteurs étaient embarrassés pour la conjugaison des autres personnes, ils n'auraient qu'à consulter le modèle de la conjugaison du verbe *être*, page 461.

ÊTRE LOUÉ (Modèle.)

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je suis loué *ou* louée (358). Nous sommes loués *ou* louées (359).

IMPARFAIT.

J'étais loué *ou* louée. Nous étions loués *ou* louées.

PRÉTÉRIT DÉFINI

Je fus loué *ou* louée. Nous fûmes loués *ou* louées.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai été loué *ou* louée. Nous avons été loués *ou* louées.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus été loué *ou* louée. Nous eûmes été loués *ou* louées.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais été loué *ou* louée. Nous avions été loués *ou* louées.

FUTUR ABSOLU.

Je serai loué *ou* louée. Nous serons loués *ou* louées.

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

J'aurai été loué *ou* louée. Nous aurons été loués *ou* louées.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je serais loué *ou* louée. Nous serions loués *ou* louées.

PASSÉ.

J'aurais été loué *ou* louée, *ou* j'eusse été loué *ou* louée. Nous aurions été loués *ou* louées, *ou* nous eussions été loués *ou* louées.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Sois loué *ou* louée. Soyons loués *ou* louées.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR

Que je sois loué *ou* louee. Que nous soyons loués *ou* louées.

---

(358) *Règle générale.* — Tous les participes passés employés avec le verbe *être* s'accordent en *genre* et en *nombre* avec le sujet du verbe *être*. Pour former le féminin, on ajoute un *e* muet, et pour former le pluriel on ajoute un *s*.

(359) Nous avons déjà dit que le participe doit être mis au singulier quand le pronom *vous* est employé pour le pronom *tu;* ainsi il faut dire, en parlant à un homme, *vous êtes loué*, et en parlant à une femme, *vous êtes louée*.

IMPARFAIT.

Que je fusse loué *ou* louée. Que nous fussions loués *ou* louées.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie été loué *ou* louée. Que nous ayons été loués *ou* louées.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse été loué *ou* louée. Que nous eussions été loués *ou* louées.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Être loué *ou* louée.

PRÉTÉRIT.

Avoir été loué *ou* louée.

PARTICIPE PRÉSENT.

Etant loué *ou* louée.

PARTICIPE PASSÉ.

Ayant été loué *ou* louée.

PARTICIPE FUTUR.

Devant être loué *ou* louée.

On conjuguera de même les verbes passifs *être aimé*, *être satisfait*, *être admiré*, *être aperçu*, *être lu*, etc., etc.

§ III.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES NEUTRES.

Le verbe neutre est celui qui, outre sa qualité inhérente à tous les verbes, de signifier l'affirmation, exprime une action faite par le sujet et dont l'objet ne saurait être direct.

On le distingue d'avec le verbe actif, en ce qu'on ne peut pas mettre immédiatement après lui les mots *quelqu'un* ou *quelque chose*, c'est-à-dire, en ce qu'on ne peut pas lui assigner de régime direct.

Il y a à peu près six cents verbes neutres dans notre langue; environ cinq cents se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, comme *marcher, dormir, languir*, etc., qui font *j'ai marché*, *j'ai dormi*, *j'ai langui;* et alors les verbes *chanter*, *emplir*, *recevoir*, *rendre*, dont on vient de donner les paradigmes ou modèles de conjugaison, peuvent servir pour la conjugaison de ces verbes neutres; nous ferons observer seulement que le participe passé de ces verbes étant toujours invariable, il faudra dire simplement: *marché, ayant marché; langui, ayant langui*, et jamais MARCHÉE ni LANGUIE avec l'accord, ainsi que cela se pratique quand le verbe est actif au lieu d'être neutre.

A l'égard des verbes neutres qui se conjuguent dans leurs temps

composés avec l'auxiliaire *être*, on remarquera que cet auxiliaire y est toujours au même temps que le verbe *avoir*, dans les verbes où l'on fait usage de ce dernier. Ainsi, de même que l'on dit : j'*ai aimé*, j'*ai pris*, j'*avais fini*, on dit : je *suis arrivé*, j'*étais arrivé*; où l'on voit que, dans les uns comme dans les autres, les verbes *avoir* et *être* sont au présent et à l'imparfait.

PARADIGME, OU MODÈLE DE CONJUGAISON DES VERBES NEUTRES QUI PRENNENT L'AUXILIAIRE *ÊTRE*.

Ayant donné précédemment le paradigme des trois personnes, tant singulières que plurielles, nous pensons qu'il suffira de donner ici la première personne de chaque temps.

TOMBER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je tombe.	Nous tombons.

IMPARFAIT.

Je tombais.	Nous tombions.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je tombai.	Nous tombâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Je suis tombé *ou* tombée.	Nous sommes tombés *ou* tombées.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Je fus tombé *ou* tombée.	Nous fûmes tombés *ou* tombées.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'étais tombé *ou* tombée.	Nous étions tombés ou tombées.

FUTUR ABSOLU.

Je tomberai.	Nous tomberons.

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

Je serai tombé *ou* tombée.	Nous serons tombés *ou* tombées.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je tomberais.	Nous tomberions.

PASSÉ.

Je serais, *ou* je fusse tombé *ou* tombée.	Nous serions, *ou* nous fussions tombés *ou* tombées.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT ou FUTUR.

Tombe. Tombons.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT ou FUTUR.

Que je tombe. Que nous tombions.

IMPARFAIT.

Que je tombasse. Que nous tombassions.

PRÉTÉRIT.

Que je sois tombé *ou* tombé*e*. Que nous soyons tombés *ou* tombé*es*.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que je fusse tombé *ou* tombé*e*. Que nous fussions tombés *ou* tombé*es*.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Tomber.

PRÉTÉRIT.

Être tombé *ou* tombé*e*.

PARTICIPE PRÉSENT.

Tombant.

PARTICIPE PASSÉ.

Tombé, tombé*e*, étant tombé *ou* tombé*e*.

PARTICIPE FUTUR.

Devant tomber.

Conjuguez de même les verbes *arriver*, *aller*, *déchoir*, *décéder*, *mourir*, *naître*, *partir*, *rester*, *sortir*, *monter*, *descendre*, *venir*, *devenir*, *revenir*, *parvenir*, etc., etc.; et, à l'égard de leurs temps composés, voyez, page 455, les remarques que nous avons faites sur l'emploi des auxiliaires *avoir* et *être*.

§ IV.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES PRONOMINAUX.

Le verbe pronominal est un verbe qui se conjugue toujours avec deux pronoms de la même personne, comme JE ME *flatte,* TU TE *blesses*, etc.

Ces verbes n'ont point de conjugaison qui leur soit particulière. Dans les temps simples, ils se conjuguent comme les verbes de la conjugaison à laquelle ils appartiennent; et dans les temps composés, ils prennent l'auxiliaire *être*.

SE PROMENER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je me promène. Nous nous promenons.

IMPARFAIT.

Je me promenais. Nous nous promenions.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je me promenai. Nous nous promenâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Je me suis promené *ou* promenée. Nous nous sommes promenés *ou* promenées.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Je me fus promené *ou* promenée. Nous nous fûmes promenés *ou* promenées.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Je m'étais promené *ou* promenée. Nous nous étions promenés *ou* promenées.

FUTUR ABSOLU.

Je me promènerai. Nous nous promènerons.

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

Je me serai promené *ou* promenée. Nous nous serons promenés *ou* promenées.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je me promènerais. Nous nous promènerions.

PASSÉ.

Je me serais promené *ou* promenée; — je me fusse promené *ou* promenée. Nous nous serions promenés *ou* promenées; — nous nous fussions promenés *ou* promenées.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Promène-toi (360). Promenons-nous.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que je me promène. Que nous nous promenions.

---

(360) On écrit *promène-toi*, et non pas *promènes-toi* avec un *s*, parce que les verbes de la première conjugaison ne prennent point de *s* à la seconde personne

IMPARFAIT.

Que je me promenasse. | Que nous nous promenassions.

PRÉTÉRIT.

Que je me sois promené *ou* promenée. | Que nous nous soyons promenés *ou* promenées.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que je me fusse promené *ou* promenée. | Que nous nous fussions promenés *ou* promenées.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Se promener.

PRÉTÉRIT.

S'être promené *ou* promenée.

PARTICIPE PRÉSENT.

Se promenant.

PARTICIPE PASSÉ.

Promené *ou* promenée; s'étant promené *ou* promenée.

PARTICIPE FUTUR.

Devant se promener.

Conjuguez de même *se blesser, se repentir, se coucher, se baigner, se moucher*, etc.

§ V.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES UNIPERSONNELS.

Le verbe *unipersonnel* est celui que l'on n'emploie dans tous ses temps qu'à la troisième personne du singulier. Il se conjugue selon les inflexions qu'exige la conjugaison à laquelle il appartient; néanmoins, comme ces verbes n'ont pas tous les temps, nous allons donner la conjugaison du verbe unipersonnel *neiger*, afin que l'on sache quels sont les temps qui lui manquent.

NEIGER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Il neige.

IMPARFAIT.

Il neigeait.

---

singulière de l'impératif, excepté lorsqu'ils sont suivis de *y* ou de *en*, et alors c'est une lettre euphonique.

On met un accent grave sur l'*e* qui précède *ne* du verbe *promener*, par la raison, comme nous l'avons dit page 313, que lorsque la dernière syllabe est muette, l'*e* qui termine l'avant-dernière doit être sonore et grave. Voyez aussi page 10.

PRÉTÉRIT DÉFINI.	PLUS-QUE-PARFAIT.
Il neigea.	Il avait neigé.
PRÉTÉRIT INDÉFINI.	FUTUR ABSOLU.
Il a neigé.	Il neigera.
PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.	FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.
Il eut neigé.	Il aura neigé.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.	PASSÉ.
Il neigerait.	Il aurait *ou* il eût neigé.

(Point d'impératif.)

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.	PRÉTÉRIT.
Qu'il neige.	Qu'il ait neigé.
IMPARFAIT.	PLUS-QUE-PARFAIT.
Qu'il neigeât.	Qu'il eût neigé.

INFINITIF.

PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
Neiger.	Ayant neigé.

Les autres temps de l'infinitif ne sont pas en usage.

§ VI.

DE LA FORMATION DES TEMPS (360 *bis*).

Les temps des verbes sont simples ou composés. Les *temps simples* sont ceux qui ne consistent qu'en un seul mot, et qui, entés sur une même racine fondamentale, diffèrent entre eux par les inflexions et les terminaisons propres à chacun; les *temps composés* sont ceux qui sont formés du participe passé du même verbe avant lequel on met un des auxiliaires *avoir* et *être*; comme : j'*ai aimé*, je *suis encouragé*, etc.

Parmi les temps simples d'un verbe, il y en a cinq que l'on nomme *primitifs*, parce qu'ils servent à former les autres temps, dans les

---

(360 *bis*) Laveaux donne dans son *Dictionnaire des difficultés* la formation des temps, et cependant il ne conseille à personne d'en embarrasser sa mémoire; et nous, nous engageons fort nos lecteurs à s'en bien pénétrer, parce que nous sommes bien persuadé qu'elle ne peut que leur être infiniment utile.

quatre conjugaisons : ce sont, comme nous l'avons dit, page 446, *le présent, le prétérit défini de l'indicatif, le présent de l'infinitif, le participe présent et le participe passé.*

I. *De la première personne singulière du* PRÉSENT DE L'INDICATIF, *et de la première et de la seconde personne plurielle du* MÊME TEMPS, on forme *la seconde personne singulière et la première et la seconde personne plurielle de l'impératif,* en ôtant les pronoms personnels *je, nous, vous.* Ainsi de *j'aime, je finis, nous aimons, vous aimez,* on forme l'impératif : *aime, finis, aimons, aimez.*

On cite seulement quatre exceptions : *Je vais* fait à l'impératif *va; j'ai,* impératif *aie ; je sais,* impératif *sache ; je suis,* impératif *sois.* A. L.

II. Du PRÉTÉRIT DÉFINI, on forme l'*imparfait du subjonctif,* en changeant *ai* en *asse,* pour la première conjugaison, comme *j'aimai,* que *j'aimasse*, et en ajoutant *se* aux terminaisons du prétérit pour les autres conjugaisons; comme : *je finis, que je finisse; je reçus, que je reçusse ; je rendis, que je rendisse; je vins, que je vinsse,* etc.

III. Du PRÉSENT DE L'INFINITIF, on forme le *futur de l'indicatif,* c'est-à-dire que :

Dans les verbes de la première conjugaison, on ajoute *ai* à la consonne finale *r* de l'infinitif : *donner, oublier, jouer, prier, créer* font *donner*ai, *oublier*ai, *jouer*ai, *prier*ai, *créer*ai.

On excepte *aller ;* futur *j'irai.* Voyez ce que nous disons aussi sur les verbes dont la terminaison est précédée d'un *e* muet, page 512. A. L.

Dans les verbes de la seconde conjugaison, on ajoute également *ai* à la consonne finale *r* de l'infinitif : *emplir, finir* font *emplir*ai, *finir*ai.

Plusieurs exceptions seront signalées plus loin aux *verbes irréguliers*, telles que *je mourrai, je cueillerai, je viendrai,* etc.

Dans les verbes de la troisième conjugaison, on retranche *oir* de l'infinitif pour y substituer *rai : recevoir, apercevoir, concevoir* font *recev*rai, *apercev*rai, *concev*rai.

Nous avons fait observer (page 489) que cette conjugaison n'avait pas précisément de type régulier. Aussi y trouvera-t-on un grand nombre d'exceptions : *j'aurai, je pourrai, je saurai, je verrai ; il faudra,* etc. A. L.

Enfin, dans les verbes de la quatrième conjugaison, on change la finale *re* de l'infinitif en la finale *rai : rendre, défendre, tordre* font *rend*rai, *défend*rai, *tord*rai.

On excepte *faire* et ses composés : *je ferai*. A. L.

Le conditionnel présent se forme, de même que le futur, du

PRÉSENT DE L'INFINITIF, et alors les règles données pour la formation de ce temps lui sont applicables; seulement on ajoute *s* : *j'aimerais*, *je rendrais*.

IV. Du PARTICIPE PRÉSENT, on forme :

1° Les trois personnes plurielles du présent de l'indicatif, en changeant *ant* en *ons*, pour la première personne; en *ez*, pour la seconde; en *ent*, pour la troisième : *aimant*, nous *aim*ons; *aimant*, vous *aim*ez; *aimant*, ils *aim*ent.

La troisième conjugaison fait totalement exception pour la troisième personne plurielle, qui partout se trouve irrégulière, ou plutôt semble appartenir à une forme primitive comme les trois premières personnes du singulier. Ainsi on dit : *recevant*, ils *reçoivent*; *mouvant*, ils *meuvent*; *sachant*, ils *savent*; *voulant*, ils *veulent*, etc. Il vaut donc mieux voir là la forme d'un temps primitif. A. L.

2° L'imparfait de l'indicatif, en changeant la finale *ant* en *ais*, *ait*, *ions*, *iez*, *aient* : *aimant*, *j'aim*ais; *emplissant*, *j'empliss*ais· *recevant*, *je recev*ais, etc., etc.

3° Le présent du subjonctif, en changeant *ant*, selon la personne et le nombre, en *e*, *es*, *e*, *ions*, *iez*, *ent* : *aimant*, que *j'aim*e, que *tu aim*es, qu'*il aim*e, que *nous aim*ions, que vous *aim*iez, qu'*ils aim*ent; *emplissant*, que *j'empliss*e, etc.; *rendant*, que *je rend*e, etc.; *cousant*, que *je cous*e, etc.; *résolvant*, que *je résolv*e, etc.; *cueillant*, que *je cueill*e, etc.

Ce que nous avons dit tout à l'heure de la troisième conjugaison se rencontre encore ici, où l'on trouve également une exception complète : *que je puisse*, *que j'aperçoive*, *que je veuille*, *que je meuve*, etc. C'est à peine si l'on trouve quelques applications de la règle : *sachant*, que *je sache*; *voyant*, que *je voie*. A. L.

DE LA FORMATION DES TEMPS COMPOSÉS.

Il y a sept temps composés : le *prétérit indéfini*, le *prétérit antérieur*, le *plus-que-parfait de l'indicatif*, le *futur passé* ou *antérieur*, le *conditionnel passé*, le *prétérit du subjonctif*, le *plus-que-parfait du subjonctif*.

V. RÈGLE GÉNÉRALE. — Du participe passé on forme tous les temps composés qui se trouvent dans les verbes, en joignant à ce participe les différents temps des auxiliaires *avoir* ou *être*.

Ainsi, du participe passé on forme : 1° le prétérit indéfini, en y joignant le présent de l'indicatif du verbe *avoir* : *J'ai donné*, *j'ai empli*, *j'ai reçu*, *j'ai rendu*; 2° le prétérit antérieur, en y joignant le prétérit défini du verbe *avoir* : *J'eus donné*, *empli*, *reçu*, *rendu*;

3° le plus-que-parfait de l'indicatif, en y joignant l'imparfait du verbe *avoir* : *J'avais donné, empli, reçu, rendu*; 4° le futur passé, en y joignant le futur simple du verbe *avoir* : *J'aurai donné, empli, reçu, rendu*; 5° le conditionnel passé, en y joignant le conditionnel présent du verbe *avoir* : *J'aurais donné, empli, reçu, rendu*; 6° le prétérit du subjonctif, en y joignant le présent du subjonctif du verbe *avoir* : Que *j'aie donné, empli, reçu, rendu*; 7° enfin, du participe passé se forme le plus-que-parfait du subjonctif, en y joignant l'imparfait du subjonctif du verbe *avoir* : Que *j'eusse donné, empli, reçu, rendu*.

Dans les verbes pronominaux et dans les verbes neutres qui prennent l'auxiliaire *être*, les temps composés se forment de même; mais ce sont les temps du verbe auxiliaire *être* qui se joignent au participe; ainsi on ne dit pas : *Je m'ai repenti, j'ai tombé, je m'avais repenti, j'avais tombé*, etc.; mais *je me suis repenti, je m'étais repenti, je suis tombé, j'étais tombé*.

(Restaut, page 251. — Wailly, page 74. — Lévizac, page 53, tome II.)

Si on conjugue les temps composés des verbes pronominaux avec l'auxiliaire *être* plutôt qu'avec l'auxiliaire *avoir*, c'est parce que l'action et la passion s'y trouvant dans le même sujet, on a été plus porté à se servir du verbe *être*, qui signifie par lui-même la passion, que du verbe *avoir*, qui n'aurait marqué que l'action; et en effet, quand on dit : *Il s'est tué*, c'est comme si l'on disait : *il a été tué par* SOI-MÊME, où on trouve la signification passive que l'on ne trouverait pas dans *il s'a tué*. (MM. de Port-Royal, Gramm. gén., page 197.)

Il ne sera pas inutile, lorsqu'on aura lu cette formation des temps, de jeter un coup d'œil sur ce que nous disons au chapitre des *Verbes irréguliers* et à celui de l'*Orthographe*, art. II, § 4.

ARTICLE XI.

Avant que de donner la conjugaison des verbes irréguliers, nous parlerons de plusieurs verbes qui, quoique réguliers quant à leur conjugaison, demandent que nous nous en occupions, parce qu'il est facile de se tromper sur la manière de les orthographier.

I

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN GER.

MANGER (Modèle.)

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je mange. Nous mangeons.

IMPARFAIT.

Je mangeais. Nous mangions.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je mangeai. Nous mangeâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai mangé. Nous avons mangé.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus mangé. Nous eûmes mangé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais mangé. Nous avions mangé.

FUTUR ABSOLU.

Je mangerai. Nous mangerons.

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

J'aurai mangé. Nous aurons mangé.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je mangerais. Nous mangerions.

PASSÉ.

J'aurais *ou* j'eusse mangé. Nous aurions *ou* nous eussions mangé

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Mange. Mangeons.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que je mange. Que nous mangions.

IMPARFAIT.

Que je mangeasse. Que nous mangeassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie mangé. Que nous ayons mangé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse mangé. **Que nous eussions mangé.**

INFINITIF.

PRÉSENT.

Manger.

PRÉTÉRIT.

Avoir mangé.

PARTICIPE PRÉSENT.

Mangeant.

PARTICIPE PASSÉ.

Mangé *ou* mangée.

PARTICIPE FUTUR.

Devant manger.

Conjuguez de même les verbes *abréger, arranger, bouger, corriger, dégager, déranger, diriger, encourager, engager, gager, juger, ménager, partager, ronger, songer, venger,* etc.

Afin de conserver au *g* le son du *j*, dans les verbes en *ger*, on met un *e* muet après le *g*, lorsque cette consonne est suivie de la voyelle *a* ou *o*, comme : *jugeant, jugeons, jugeais;* mais on écrira sans *e* muet : *jugions, jugèrent,* parce que le *g* n'est pas suivi des voyelles *a, o.*

(L'Académie. — Wailly, page 80. — Lévizac, page 25, tome II. — Féraud, etc., etc.)

§ II.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN ÉER.

AGRÉER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

J'agrée. **Nous agréons.**

IMPARFAIT.

J'agréais. **Nous agréions.**

PRÉTÉRIT DÉFINI.

J'agréai. **Nous agréâmes.**

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai agréé. **Nous avons agréé.**

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus agréé. **Nous eûmes agréé.**

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais agréé. **Nous avions agréé.**

FUTUR ABSOLU.

J'agréerai.	Nous agréerons.

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

J'aurai agréé.	Nous aurons agréé.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

J'agréerais.	Nous agréerions.

PASSÉ.

J'aurais *ou* j'eusse agréé.	Nous aurions *ou* nous eussions agréé.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Agrée.	Agréons.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que j'agrée.	Que nous agréions.

IMPARFAIT.

Que j'agréasse.	Que nous agréassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie agréé.	Que nous ayons agréé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse agréé.	Que nous eussions agréé.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Agréer.

PRÉTÉRIT.

Avoir agréé.

PARTICIPE PRÉSENT.

Agréant.

PARTICIPE PASSÉ.

Agréé *ou* agréé*e*.

PARTICIPE FUTUR.

Devant agréer.

Conjuguez de même *créer*, *désagréer*, *récréer*, *suppléer*, etc.

Le participe prend trois *e* au féminin. Au futur et au conditionnel, où il y en a deux, les poëtes ordinairement en suppriment un :

Votre cœur d'Ardaric *agrérait*-il la flamme ? (Corneille.)

Nos hôtes *agréront* les soins qui leur sont dus.
(La Fontaine, *Philémon et Baucis*.)

En prose, cette suppression serait une faute.

§ III.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN CER.

SUCER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je suce.	Nous suçons.

IMPARFAIT.

Je suçais.	Nous sucions.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je suçai.	Nous suçâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai sucé.	Nous avons sucé.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus sucé.	Nous eûmes sucé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais sucé.	Nous avions sucé.

FUTUR ABSOLU.

Je sucerai.	Nous sucerons.

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

J'aurai sucé.	Nous aurons sucé.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je sucerais.	Nous sucerions.

PASSÉ.

J'aurais *ou* j'eusse sucé.	Nous aurions *ou* nous eussions sucé.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Suce.	Suçons.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que je suce.	Que nous sucions.

IMPARFAIT.

Que je suçasse. Que nous suçassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie sucé. Que nous ayons sucé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse sucé. Que nous eussions sucé.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Sucer.

PRÉTÉRIT.

Avoir sucé.

PARTICIPE PRÉSENT.

Suçant.

PARTICIPE PASSÉ.

Sucé *ou* sucée.

PARTICIPE FUTUR.

Devant sucer.

Conjuguez de même *amorcer*, *annoncer*, *avancer*, *bercer*, *délacer*, *dépecer*, *devancer*, *enfoncer*, *énoncer*, *rincer*, *pincer*, etc.

(Lévizac, page 25, tome II.)

Le *c*, dans tous ces verbes, a la prononciation accidentelle *s*; c'est pour la lui conserver que l'on met une cédille dessous, toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*.

C'est ce qui arrive aussi dans les verbes où il est suivi d'un *u*, toutes les fois qu'on veut que le *c* ait la prononciation douce du *s* : *il reçut*, *il a aperçu*.

§ IV.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN UER.

JOUER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je joue. Nous jouons.

IMPARFAIT.

Je jouais. Nous jouïons.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je jouai. Nous jouâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai joué. Nous avons joué.

CONJUGAISON DES VERBES TERMINÉS EN *UER*.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus joué. — Nous eûmes joué.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais joué. — Nous avions joué.

FUTUR ABSOLU.

Je jouerai. — Nous jouerons.

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

J'aurai joué. — Nous aurons joué.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je jouerais. — Nous jouerions.

PASSÉ.

J'aurais *ou* j'eusse joué. — Nous aurions *ou* nous eussions joué.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Joue. — Jouons.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que je joue. — Que nous jouïons.

IMPARFAIT.

Que je jouasse. — Que nous jouassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie joué. — Que nous ayons joué.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse joué. — Que nous eussions joue.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Jouer.

PRÉTÉRIT.

Avoir joué.

PARTICIPE PRÉSENT.

Jouant.

PARTICIPE PASSÉ.

Joué *ou* jouée.

PARTICIPE FUTUR.

Devant jouer.

Conjuguez de même *avouer*, *clouer*, *déclouer*, *nouer*, *dénouer*, *contribuer*, *distribuer*, *échouer*, *secouer*, *trouer*, *puer*, *arguer*, etc.

(M. Maugard, page 65, liv. IV.)

PREMIÈRE REMARQUE. — Lorsque dans les verbes en *er* cette terminaison est précédée d'une voyelle, comme dans *appuyer, prier, jouer, avouer,* etc., il est permis aux poëtes de conserver ou de supprimer l'*e* muet qui précède la finale *rai* ou *rais*. C'est pour cela qu'ils écrivent *je jouerai* ou *je joûrai*, *j'avouerai* ou *j'avoûrai, j'arguerais* ou *j'argûrais*, *j'appuierais* ou *j'appuîrais*, *je prierais* ou *je prîrais*, etc.; mais lorsqu'ils font cette suppression, ils remplacent l'*e* muet en mettant un accent circonflexe sur la voyelle qui précède.

Cette licence est sans doute fondée sur ce que d'abord la syllabe *ie, ée* ou *ue* est toujours longue, et ensuite sur ce que l'*e* muet se perd ordinairement dans la prononciation.

DEUXIÈME REMARQUE. — On écrira *j'arguë* avec un tréma sur l'*e*, puisque l'on prononce *j'arguë* comme le mot *ciguë*, où l'*e* final, ne se prononçant pas, s'orthographie ainsi.

TROISIÈME REMARQUE. — Les verbes dont le participe présent est terminé en *uant*, comme *suer*, *tuer*, etc., exigent, à la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, un tréma sur l'*i* placé après la lettre *u* : *Nous tuïons*, *vous suïez; que nous tuïons*, *que vous suïez*, afin qu'on ne prononce pas *ui*, comme dans *je suis*.

QUATRIÈME REMARQUE. — Le verbe *puer*, verbe neutre, n'est d'usage qu'à l'infinitif, au présent, à l'imparfait, au futur et au conditionnel présent. Autrefois on écrivait : *Je pus, tu pus, il put;* mais à présent on écrit : *Je pue*, *tu pue*, *il pue* (361).

(L'Académie. — Lévizac, page 24, tome II. — Caminade, page 259.)

§ V.

DE LA CONJUGAISON DU VERBE APPELER.

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

J'appelle.	Nous appelons.
Tu appelles.	Vous appelez.
Il *ou* elle appelle.	Ils *ou* elles appellent.

---

(361) PUER est bas; on ne l'emploierait pas aujourd'hui dans une ode, comme a fait Malherbe (*Ode au roi Louis XIII*) :

> Phlègre, qui les reçut, *pue* encore la foudre
> Dont ils furent frappés.

Cet écrivain a, comme on le voit, fait *puer* actif; *pue* encore *la foudre*. Effective-

IMPARFAIT.

J'appelais.	Nous appelions.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

J'appelai.	Nous appelâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai appelé.	Nous avons appelé.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus appelé.	Nous eûmes appelé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais appelé.	Nous avions appelé.

FUTUR ABSOLU.

J'appellerai.	Nous appellerons.

FUTUR PASSÉ.

J'aurai appelé.	Nous aurons appelé.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

J'appellerais.	Nous appellerions.

PASSÉ.

J'aurais appelé *ou* j'eusse appelé.	Nous aurions appelé *ou* nous eussions appelé.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Appelle.	Appelons.
	Appelez.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que j'appelle.	Que nous appelions.
Que tu appelles.	Que vous appeliez.
Qu'il appelle.	Qu'ils appellent.

IMPARFAIT.

Que j'appelasse.	Que nous appelassions.

---

ment l'Académie dit : *Cet homme pue le musc.* — *Ses habits puent la vieille graisse;* et Linguet a dit au figuré (St. crit. et mord.) : *Ce mot pue le Fontenelle et sa finesse.* On dit ordinairement *sent*; mais *puer* est plus expressif :

... Ah ! sollicitude à mon oreille est rude ;
Il *pue* étrangement son ancienneté ! (Molière, *les Femmes savantes*, act. II, sc. 7.)

PRÉTÉRIT.

Que j'aie appelé. Que nous ayons appelé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse appelé. Que nous eussions appelé.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Appeler.

PRÉTÉRIT.

Avoir appelé.

PARTICIPE PRÉSENT.

Appelant.

PARTICIPE PASSÉ.

Appelé *ou* appelée.

PARTICIPE FUTUR.

Devant appeler.

Conjuguez de même les verbes *atteler*, *amonceler*, *chanceler*, *dételer*, *étinceler*, *niveler*, *rappeler*, *renouveler*, *ficeler*, etc.

OBSERVATION. — Comme on a pu le remarquer par la conjugaison du verbe *appeler*, les verbes terminés en *eler*, comme *appeler*, *niveler*, *étinceler*, etc., doublent la lettre *l* quand, après cette lettre, on entend un *e* muet, c'est-à-dire, lorsque la lettre *l* est suivie de *e*, *es*, *ent* : *J'appelle*, *tu nivelles*, *ils étincellent*; par conséquent on écrira avec un seul *l* : *nous appelons*, *vous nivelez*, *ils étincelaient*.

Nous avons vu (page 10) qu'un mot ne peut pas être terminé par deux *e* muets de suite : c'est un principe qui ne souffre aucune exception. Mais dans ce cas, faut-il toujours doubler la dernière consonne pour rendre le premier de ces deux *e* sonore? ou bien peut-on employer aussi l'accent grave? Nous ne trouvons point à ce sujet de règle fondée sur une base uniforme; il semble que l'usage seul ait au hasard établi des différences. Ainsi le *Dictionnaire de l'Académie* écrit *amoncelle*, *attelle*, *ficelle*, *grommelle*, etc., et nous pensons que cette manière doit être adoptée pour un grand nombre d'autres verbes sur lesquels l'Académie se tait, comme *bosseler*, *botteler*, *canneler*, *carreler*, *ciseler*, *cordeler*, *créneler*, *morceler*, *râteler*, *tonneler*. Mais on doit écrire, d'après la même autorité, *bourrèle*, *cèle*, *décèle*, *dégèle*, *gèle*, *harcèle*, *pèle*, *recèle*. Ces derniers exemples sont probablement les seuls qui fassent exception. A. L.

Cette règle est applicable aussi aux verbes dont l'infinitif est e *eter*, comme *fureter*, *feuilleter* (362), *breveter*, *caqueter*, *souffleter*, *jeter*, *projeter*, que l'on écrit : *je furette*, *je feuillette*, *je brevette*, *je*

---

(362) Voyez, pour la prononciation des verbes *cacheter*, *feuilleter*, *chapeler*, etc., etc., les *Remarques détachées*, lettre *C*.

caquette, *je soufflette*, *je jette*, *je projette*, *je cachette*; *je furetais*, *je feuilletais*, *je caquetais*, *je jetais*, *je projetais*, *je cachetais*.

L'Académie écrit *achète*, *rachète*, *becquète*, *décollète*; ce sont à peu près les seules exceptions. Du reste, nous hésitons à croire qu'on puisse également bien faire usage de tous ces verbes. Par exemple, si l'on veut mettre au présent cette phrase que l'Académie donne au passé, *il a saveté cet ouvrage*, la règle est de dire *il savette*; mais n'est-ce point là un mot vraiment barbare? D'autres encore deviennent plus ou moins bizarres : *décollète*, *époussette* (ou *époussète*) *halette*, *valette*, etc. Ces mots sans doute se présentent rarement; nous pensons toutefois qu'il faut s'abstenir d'en faire usage. A. L.

Les verbes *tenir*, *venir*, *prendre*, et leurs composés, comme *appartenir*, *convenir*, *entreprendre*, etc., suivent la même règle pour le redoublement de la lettre *n* : que *je tienne*, que *tu viennes*, qu'*ils conviennent*.

(L'Académie. — Lhomond. — Restaut. — Wailly et les Grammairiens modernes.)

Tel est le génie de notre langue; et l'on doit conclure de son uniformité sur ce point qu'elle ne se gouverne nullement selon les lois d'un usage arbitraire et aveugle, mais qu'elle a, de temps immémorial, consulté les principes de l'harmonie, qui demandent, ou que la pénultième soit fortifiée si la dernière est muette, ou que la pénultième soit faible si la dernière sert de soutien à la voix.

(D'Olivet, page 79 de sa *Prosodie fr.*)

D'après ce principe, les verbes *achever*, *dépecer*, *lever*, *mener*, *promener*, et leurs composés, prennent un accent grave sur la pénultième *e* à toutes les personnes où les lettres *l*, *t*, *n* sont doublées dans les verbes *appeler*, *jeter*, etc.

Ce changement a lieu non seulement dans les verbes où la syllabe finale est précédée de l'*e* muet, mais encore dans ceux qui ont à la même place un *é* fermé. Ainsi l'on écrit *accélérer*, *j'accélère*; *allécher*, *j'allèche*; *alléguer*, *j'allègue*; *céder*, *je cède*; *espérer*, *j'espère*; *régler*, *je règle*; *sécher*, *je sèche*, etc. On excepte les verbes terminés en *ger*, par une règle déjà exposée plus haut, page 313, et ceux en *éer*. Ainsi l'on écrit *j'abrége*, *j'allége*, *j'assiége*, *je protége*, *j'agrée*, etc. Par suite de ces changements, il s'opère d'assez grandes variations dans l'orthographe du futur et du conditionnel; et cela, contrairement à leur formation, puisqu'au lieu d'être réglés sur le présent de l'infinitif, ils subissent l'influence de l'indicatif présent; mais cela n'a lieu que dans les verbes où un *e* muet précède la finale. Il faut donc écrire *j'achèterai*, *je cachetterai*, *je cèlerai*, *je cisellerai*, *j'enlèverais*, *je mènerais*, etc. On trouve néanmoins *j'époussetterai* dans le *Dictionnaire de l'Académie*, ce qui est contraire à la règle, si toutefois on peut dire au présent *j'époussette*. Mais si l'on consent à bannir cette forme dure et bizarre, nous adoptons volontiers la forme plus douce donnée au futur par l'Académie. A. L.

§ VI.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN YER.

EMPLOYER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

J'emploie.	Nous employons.
Tu emploies.	Vous employez.
Il *ou* elle emploie.	Ils *ou* elles emploient.

IMPARFAIT.

J'employais.	Nous employions.
Tu employais.	Vous employiez.
Il *ou* elle employait.	Ils *ou* elles employaient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

J'employai. — Nous employâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai employé. — Nous avons employé.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus employé. — Nous eûmes employé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais employé. — Nous avions employé.

FUTUR ABSOLU.

J'emploierai. — Nous emploierons.

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

J'aurai employé. — Nous aurons employé.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

J'emploierais. — Nous emploierions.

PASSÉ.

J'aurais *ou* j'eusse employé. — Nous aurions *ou* nous eussions employé.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Emploie.	Employons.
	Employez.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que j'emploie.
Que tu emploies.
Qu'il emploie.
Que nous employions.
Que vous employiez.
Qu'ils emploient.

IMPARFAIT.

Que j'employasse.
Que nous employassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie employé.
Que nous ayons employé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse employé.
Que nous eussions employé.

INFINITIF.

PRÉSENT

Employer.

PRÉTÉRIT.

Avoir employé.

PARTICIPE PRÉSENT.

Employant.

PARTICIPE PASSÉ.

Employé *ou* employée.

PARTICIPE FUTUR.

Devant employer.

(L'Académie, *sur la* 115[e] *Remarque de Vaugelas.* — Girard, page 88, t. II, conjug. du verbe *voir.* — Restaut, page 329 et 499. — Wailly, page 81.)

Tous les verbes dont l'infinitif est en *yer*, ou, pour mieux dire, tous ceux dont le participe présent est en *yant*, comme *payer, bégayer, bayer, cotoyer, aboyer, appuyer, déployer, noyer*, etc., se conjuguent de même que *employer*, c'est-à-dire que l'on conserve l'*y* qui se trouve dans l'infinitif toutes les fois qu'on entend le son de deux *i* : *Je payais, tu payais, nous côtoyâmes*, etc.; ce qui arrive dans toute la conjugaison, excepté avant *e, es, ent*, où l'on fait usage de l'*i* simple (363), parce qu'alors on n'entend pas le son de deux *i* :

---

(363) L'Académie laisse le choix d'écrire il *paye* ou il *paie*; je *payerai* ou je *paierai*, ou encore je *patrai*; cependant elle n'indique que *paiement, bégaiement*, il *fraie*, il *effraie*, écrits avec l'*i* simple. Quoi qu'il en soit, les écrivains du siècle de Louis XIV avaient déjà préparé au changement de l'*i* grec en *i* voyelle. On lit dans Racine (*Phèdre*, acte V, sc. 6) :

J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
Traîné par les chevaux que sa main a nourris.

Je paie, *tu bégaies*, *ils baient* (364), *tu aboies*, *je côtoie* (365), *ils appuient*, *je déploie*, *je renvoie*, *que je voie*, *que tu voies*. A la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indi-

---

Il veut les rappeler, et sa voix les *effraie*;
Ils courent : tout son corps n'est bientôt qu'une plaie.

Dans la même pièce (acte I, sc. 5) :

Sur qui, dans son malheur, voulez-vous qu'il *s'appuie ?*
Ses larmes n'auront plus de main qui les *essuie.*

Et (acte II, sc. 5) :

En vain vous espérez qu'un dieu vous le *renvoie ;*
Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie.

Dans Boileau (Satire VII) :

Car le feu, dont la flamme en ondes se *déploie,*
Fait de notre quartier une seconde Troie.

Dans le même écrivain (Satire VI) :

Je le poursuis partout, comme un chien suit sa proie,
Et ne le sens jamais qu'aussitôt je n'*aboie.*

Et (Épître IX) :

La louange agréable est l'âme des beaux vers;
Mais je tiens, comme toi, qu'il faut qu'elle soit vraie,
Et que son tour adroit n'ait rien qui nous *effraie.*

Dans La Fontaine *(la Cigale et la Fourmi)* :

Je vous paîrai, lui dit-elle,
Avant l'oût, foi d'animal.

Aussi la plupart des Grammairiens sont-ils d'accord sur ce changement, et l'usage actuel est conforme à leur opinion.

(364) BAYER, on prononce *bé-ié*, comme *payer*. Ce mot, dit Trévoux, tire son origine de l'italien *badare*, qui est aussi latin, selon les gloses attribuées à Isidore. Autrefois on disait *béer*, dont on a conservé l'adjectif verbal, *béant*, *béante.*

D'autres veulent crier, et leurs voix défaillantes
Expirent de frayeur sur leurs lèvres *béantes.*
(Delille, trad de l'*Énéide*, liv. VI.)
Et les rapides dards de leur langue brûlante
S'agitent en sifflant dans leur gueule *béante.*
(Le même, liv. II. Le poëte parle ici des serpents.)

Molière a dit dans le *Tartufe* (acte I, sc. 1, édit. pour la compagnie des libraires associés, 1788) :

Allons, vous, vous rêvez, et *bâillez* aux corneilles.

Bâillez est bien certainement un barbarisme, ou plutôt un contre-sens.—Toutes les bonnes éditions portent *bayez.*

(365) CÔTOYER prend l'accent circonflexe à tous ses temps.

Voyez à la note suivante une règle sur la manière d'orthographier les mots terminés en *ment*, etc., etc.

catif et du présent du subjonctif, on met un *y* et un *i*, savoir : l'*y* de la partie radicale (*employ*), et l'*i* de la partie finale *ions, iez*.

Il résulte donc de ce qui précède que les verbes *croire, voir, fuir, asseoir*, etc., ayant leur participe présent terminé en *yant* : *croyant, voyant*, etc., font à l'imparfait de l'indicatif et au présent du subjonctif : *Nous croyions, vous croyiez; que nous croyions, que vous croyiez*, etc., et non pas : *nous croyons, vous croyez*, etc.

(Les Grammairiens modernes.)

§ VII.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN IER.

PRIER (Modèle).

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je prie. Nous prions.

IMPARFAIT.

Je priais. Nous priions.
Vous priiez.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je priai. Nous priâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai prié. Nous avons prié.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus prié. Nous eûmes prié.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais prié. Nous avions prié.

FUTUR ABSOLU.

Je prierai. Nous prierons.

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

J'aurai prié. Nous aurons prié.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je prierais. Nous prierions.

PASSÉ.

J'aurais *ou* 'eusse prié. Nous aurions *ou* nous eussions prié.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT ou FUTUR.

Prie. Prions.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT ou FUTUR.

Que je prie. Que nous priions.
Que vous priiez.

IMPARFAIT.

Que je priasse. Que nous priassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie prié. Que nous ayons prié.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse prié. Que nous eussions prié.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Prier.

PRÉTÉRIT.

Avoir prié.

PARTICIPE PRÉSENT.

Priant.

PARTICIPE PASSÉ.

Prié, priée.

PARTICIPE FUTUR.

Devant prier.

Conjuguez de même *crier* (366), *décrier* (367), *certifier*, *délier*,

---

(366) CRIER. Au futur et au conditionnel, l'*e* est tellement muet, que le mot n'est que de deux syllabes ; et très souvent les poëtes écrivent *je crîrai*, en remplaçant l'*e* par un accent circonflexe. Cette licence leur est d'autant plus permise, que la syllabe *ée*, *ie* ou *ue* est toujours *longue* ; cependant il est mieux de conserver l'*e*, en ce qu'il sert de signe caractéristique.

Règle. — Les noms terminés en *ment*, dérivés d'un verbe où la terminaison *er* de l'infinitif est précédée d'une voyelle, *aboyer*, *manier*, *remuer*, etc., prennent un *e* avant la dernière syllabe : *aboiement*, *bégaiement*, *dévouement*, *maniement*, *remuement*, etc.

Exceptions. — *Éternûment*, *remercîment*.

(367) DÉCRIER. On confond quelquefois *décrier* avec *décréditer*, que très souvent on emploie l'un et l'autre au figuré ; mais le premier va directement à l'honneur, le second au crédit. On *décrie* une femme en disant d'elle des choses qui la font passer pour une personne dont les mœurs ne sont pas intactes ; on *décrédite* un marchand, un négociant, en publiant qu'il est ruiné. (Le P. Bouhours.)

étudier, *relier*, *oublier* (368), *plier* (369), *trier*, *nier*, et tous les verbes dont l'infinitif est terminé en *ier*.

(Le *Dict. de l'Académie*. — Wailly, page 81. — Lévizac, page 14.)

Prier et tous les verbes dont le participe présent est terminé par *iant*, comme *riant*, *liant*, etc., ayant leur partie radicale terminée par un *i* (comme *pri*), doivent nécessairement, à la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, prendre deux *i* de suite, dont l'un appartient au radical, et l'autre à la terminaison : nous *priions*, que nous *priions*; vous *priiez*, que vous *priiez*.

ARTICLE XII.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES IRRÉGULIERS ET DES VERBES DÉFECTIFS.

Les verbes irréguliers ou verbes anomaux sont ceux dont les terminaisons des temps primitifs et des temps dérivés ne sont pas exactement conformes à celles du verbe qui leur sert de modèle. Les verbes défectifs sont ceux auxquels il manque quelques temps ou quelques personnes que l'usage n'admet pas.

Quelque irrégulier que soit un verbe, les irrégularités ne se rencontrant que dans les temps simples, nous nous dispenserons de parler des temps composés.

Règle générale. — Tout verbe qui n'a point de prétérit défini n'a point d'imparfait du subjonctif; tout verbe qui n'a point de participe présent n'a point d'imparfait de l'indicatif, point de pluriel au présent de l'indicatif, et point de présent du subjonctif. Tout verbe qui n'a pas de présent de l'indicatif n'a point d'impératif;

« L'esprit de parti *décrie* les personnes pour venir à bout de *décréditer* leurs opinions, leurs ouvrages. » (Laveaux.)

Des auteurs *décriés* il prend en main la cause. (Boileau.)

...... par tes présents, mon vers *décrédité*, etc. (Le même, Épît. VIII.)

(368) Oublier. Les poëtes suppriment souvent l'*e* muet au futur et au conditionnel. (Voyez les notes 363 et 366.)

(369) Plier. Voyez aux *Rem. dét.* dans quel cas on peut dire *ployer*.

La Bruyère donne à ce verbe le sens et le régime de *porter*, *engager à* : « Il n'y a ni crédit, ni autorité, ni faveur qui aient pu vous *plier* à faire ce choix. » L'usage n'admet point cet emploi.

de futur, n'a point de conditionnel; en un mot, quand un temps primitif manque, les dérivés de ce temps manquent aussi. (Il y a très peu d'exceptions.)

§ I.

VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS DE LA PREMIÈRE CONJUGAISON.

Cette conjugaison n'a, à proprement parler, en verbes irréguliers, que les verbes *aller*, *envoyer*, *renvoyer*; et en verbes défectifs, elle n'a que *importer*, *résulter* et *neiger*.

CONJUGAISON DU VERBE NEUTRE *ALLER*.

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

Je vais (370).	Nous allons.
Tu vas.	Vous allez.
Il va.	Ils vont.

IMPARFAIT.

J'allais.	Nous allions.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

J'allai.	Nous allâmes.
Tu allas.	Vous allâtes.
Il alla.	Ils allèrent.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Je suis allé *ou* allée.	Nous sommes allés *ou* allées.
Tu es allé *ou* allée.	Vous êtes allés *ou* allées.
Il est allé *ou* elle est allée.	Ils sont allés *ou* elles sont allées.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Je fus allé.	Nous fûmes allés.
Tu fus allé.	Vous fûtes allés.
Il fut allé.	Ils furent allés.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'étais allé.	Nous étions allés.

---

(370) Les anciens Grammairiens disaient *je vais* ou *vas*. Ce dernier n'est plus usité. Voyez page 521.

FUTUR ABSOLU.

J'irai. Nous irons.
Tu iras. Vous irez.
Il ira. Ils iront.

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

Je serai allé. Nous serons allés.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

J'irais. Nous irions.
Tu irais. Vous iriez.
Il irait. Ils iraient.

PASSÉ.

Je serais *ou* je fusse allé. Nous serions *ou* nous fussions allés.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

(Point de première personne.)

Va. Allons.
Allez.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que j'aille Que nous allions.

IMPARFAIT.

Que j'allasse. Que nous allassions.

PRÉTÉRIT.

Que je sois allé. Que nous soyons allés.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que je fusse allé. Que nous fussions allés.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Aller.

PRÉTÉRIT.

Être allé.

PARTICIPE PRÉSENT.

Allant.

PARTICIPE PASSÉ.

Allé, allée.

PARTICIPE FUTUR.

Devant aller.

(Le *Dict. de l'Académie.*)

1° L'Académie, dans son *Dictionnaire*, édition de 1762, n'indique que *je vais* au présent de l'indicatif, et ne parle point de *je vas*, qu'elle semble proscrire par son silence. Dès 1784, elle l'avait formellement condamné dans son observation sur la XXVIe *Rem.* de Vaugelas, où elle déclare que *je vais* est le seul qui soit aujourd'hui autorisé.

Regnier-Desmarais, qui bientôt après donna sa *Grammaire française*, suivit cette décision.

Le P. Buffier, n° 610, et Restaut, page 328, se contentent de faire observer que *je vas* est moins usité que *je vais*. — Wailly, page 119, présente les deux locutions comme absolument identiques et également bonnes ; — et l'abbé Girard, page 79 à 81, t. II, quoique académicien, montre pour *je vas* un penchant décidé.

Cependant il faut convenir que, quoique cette dernière expression soit préférable grammaticalement comme étant régulière, il n'est pas permis d'en faire usage ; les écrivains, par leur silence, et les Grammairiens modernes, par leurs décisions, en ayant désapprouvé l'emploi.

— L'Académie, en 1835, dit que l'expression *je vas* s'emploie rarement, et seulement dans le style familier. A. L.

2° L'Académie, page 214 de ses *Observations* sur Vaugelas, est d'avis que l'impératif *va* prend un *s* devant *y* et *en* : *vas-y*, *vas-en* ; mais elle fait observer qu'il ne faut pas qu'il y ait un autre mot à la suite, et que l'on dirait mieux : *il y a un grand tumulte*, VA Y *mettre ordre*, VA EN *arrêter le cours*.

Le P. Buffier, n° 533 ; — Restaut, page 257 ; — Wailly, page 80, partagent cette opinion.

— Mais comment peut-on employer l'expression *vas-en* s'il n'y a point d'autre mot à la suite ? Lorsque la particule *en* dépend du verbe *aller*, elle se joint toujours au pronom personnel. On dit alors *va-t'en ; va-t'en porter ma lettre*. (Académie.) Ainsi l'observation précédente ne peut avoir, en ce sens, aucune application. Mais d'après le *Dictionnaire de l'Académie* (en 1835), quand *aller* est suivi d'un infinitif qui a le pronom *en* pour régime, il faut mettre un *s* : *vas-en savoir des nouvelles*. Il n'en est pas de même de la préposition, et l'on doit écrire *va en pèlerinage*, comme *va au sermon*. Par analogie avec l'exemple que nous venons de citer, il faudra donc aussi écrire *vas-y mettre ordre ;* et, en effet, l'Académie dit d'une manière générale, et sans restriction, que quand *y* est placé immédiatement après la seconde personne du singulier de l'impératif, on ajoute à cette seconde personne un *s* euphonique. A. L.

Domergue, page 428 de ses *Solutions grammaticales*, pense qu'on pourrait établir cette autre règle générale :

Tout impératif qui n'a point de *s* final en prend un avant *y* et *en*, *lorsque ces deux mots forment avec lui un sens indivisible*. Exemple : *vas-y sans délai*, *vas-y demeurer*, *portes-y du secours*. Le *s*, ajoute Domergue, est réclamé par l'euphonie; et, l'infinitif n'adoucissant le son en aucune manière, ne saurait dispenser du *s*, qui sauve l'hiatus.

Dans la *Vie des Saints de Bretagne* par le P. Albert, imprimée en 1637, on voit souvent le mot *va* avec un *t* final avant les voyelles comme avant les consonnes. On y lit, page 116, à la marge : *Saint Hervé vat à l'escole, il vat trouver son*

oncle, vat voir sa mère. C'est sûrement pour cela que le peuple prononce encore ce *t* devant une voyelle, et dit, par exemple, *il vat en ville*.

(M. Johanneau, *Mélanges d'orig. étymol.*, page 95.)

3° *Être allé* et *avoir été* sont deux expressions sur lesquelles il est bon de recueillir et d'examiner l'opinion des divers Grammairiens, afin que nos lecteurs sachent si elles peuvent être employées indifféremment l'une pour l'autre.

Être allé et *avoir été* font entendre un transport local; mais la seconde expression a encore un autre sens : *qui est allé*, a quitté un lieu pour se rendre dans un autre : *qui a été* a, de plus, quitté cet autre lieu où il s'était rendu. — « Tous ceux qui « *sont allés* à la guerre n'en reviendront pas; tous ceux qui *ont été* à Rome n'en « sont pas meilleurs. » (Beauzée.) — « Céphise *est allée* à l'église, où elle sera moins « occupée de Dieu que de son amant. Lucinde *a été* au sermon, et n'en est pas de« venue plus charitable pour sa voisine. » (Girard.)

Quand je dis : *ils sont allés à Rome*, je fais entendre qu'ils y sont encore ou sur le chemin; et quand je dis : *ils ont été à Rome*, je fais connaître qu'ils ont fait le voyage de Rome, et qu'ils en sont revenus.

(Th. Corneille, sur la XXVIe *Rem.* de Vaugelas.)

Andry de Boisregard (*Réfl.*, t. I, page 45) est de cet avis. Voici de quelle manière il s'exprime : « Il n'arrive pas qu'on dise *il a été* pour *il est allé*; mais sou« vent on dit *il est allé* pour *il a été*, ce qui est une faute assez grave. Combien « de gens disent : *je suis allé le voir, je suis allé lui rendre visite*, pour *j'ai été* « *le voir, j'ai été lui rendre visite*. La règle qu'il faut suivre en cela est que toutes « les fois qu'on suppose le retour du lieu, il faut dire : *il a été, j'ai été*; et lors« qu'il n'y a pas de retour, il faut dire : *il est allé, je suis allé*. »

Restaut partage cette opinion, et les Grammairiens modernes l'ont adoptée, excepté quelques-uns, comme Féraud, Domergue, qui veulent qu'on emploie *allé* quand il y a une idée de tendance, et *être* lorsqu'il y a une idée de station. Quelque fondé en raison que soit ce dernier sentiment, la majorité des écrivains ne l'a pas adopté, et elle s'est déclarée pour la distinction faite par Th. Corneille et Andry de Boisregard, entre *être allé* et *avoir été*.

Si quelquefois ils s'en écartent, c'est-à-dire, s'ils emploient quelquefois *je suis allé* à la place de *j'ai été*, c'est lorsque la phrase exprime une circonstance *qui annonce évidemment le retour*, ou bien encore toutes les fois que l'on veut indiquer le mouvement qu'exprime essentiellement le verbe *aller*. *Avoir été en un lieu* ne signifie autre chose qu'avoir existé en un lieu, s'y être trouvé et n'y être plus. « Il y « a dix ans que *je suis allé* en Angleterre pour la première fois. » — « Il était trois « heures quand *je suis allé* chez lui. » (M. Laveaux.) « Depuis ta lettre, *je suis* « *allé* tous les jours chez M. Silvestre. » (J.-J. Rousseau.) — Dans ces phrases le mouvement est exprimé, mais elles indiquent aussi la présence passée, le retour.

— Nous remarquerons encore, après M. Boniface, qu'il est des circonstances où l'on ne peut faire usage que du verbe *être*, aux temps composés, quoiqu'on se serve ailleurs du verbe *aller*. Ainsi l'on dit : *le feu va; cette montre allait bien; cette machine ira longtemps*. Mais il faut dire : *le feu a été trop vite*; *cette montre aura été bien pendant vingt-quatre heures*; *cette machine après avoir été mal*, etc. Il semble que cette exception doive s'appliquer à tous les noms de choses; cependant on trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie* : *ce bâtiment-là est allé fort*

vite. C'est donc l'usage surtout qui enseignera ces différences d'expressions. A. L.

4° Peut-on dire : *il* FUT *trouver son ami*, au lieu de : *il* ALLA *trouver son ami*? Un grand nombre de personnes regardent cette manière de parler comme une faute, et soutiennent qu'il faut toujours dire : *il alla*, et jamais *il fut*. Th. Corneille est de leur sentiment; et Voltaire, dans ses *Remarques sur Cinna*, pense de même, puisqu'il critique ce vers de P. Corneille (*Pompée*, acte I, sc. 3) :

Il *fut* jusques à Rome implorer le sénat.

« C'était, dit-il, une licence qu'on prenait autrefois; il y a même plusieurs per-
« sonnes qui disent : JE FUS *le voir*, JE FUS *lui parler*; mais c'est une faute, par la
« raison qu'on *va* parler, qu'on *va* voir, mais on n'*est* point parler, on n'*est* point
« voir. Il faut donc dire : *j'*ALLAI *le voir*, *j'*ALLAI *lui parler*, *il* ALLA *l'implorer*.
« Ceux qui tombent dans cette faute ne diraient pas : JE FUS *lui remontrer*, JE FUS
« *lui faire apercevoir*. »

Les Grammairiens modernes sont d'accord avec Voltaire.

5° Beaucoup de personnes, les étrangers surtout, confondent *aller* avec *venir*. Étant à Paris, ils disent : *je suis venu à Versailles*, *je suis allé ici*. *Aller* se dit du lieu où l'on est à celui où l'on n'est pas; et *venir*, du lieu où l'on n'est pas à celui où l'on est : *(d'ici), j'irai à Londres*; *(de Londres), je viendrai ici*.

(Ménage, Féraud et Trévoux.)

Conjugaison du verbe S'EN ALLER.

S'en aller se conjugue comme *aller*, dans ses temps simples et dans ses temps composés; on dit : *Je* M'EN *suis allé*, *tu* T'EN *es allé*, *il* S'EN *est allé*, *nous nous* EN *sommes allés*, *vous vous* EN *êtes allés*, *ils* S'EN *sont allés*. — A l'impératif : *Va-t'*EN, *qu'il* S'EN *aille*, *allons-nous*-EN, *allez-vous*-EN, *qu'ils* S'EN *aillent*.

Quand on interroge, on dit : *M'en irai-je, t'en iras-tu, s'en ira-t-il, nous en irons-nous?*

1° *En*, comme l'on voit, doit toujours précéder immédiatement l'auxiliaire *être*, dont les temps composés du verbe *aller* sont formés : « Le soir, tôt ou tard, « mon père s'*en* était allé aux champs pour quelque affaire. » (Amyot, trad. de *Théagène et Chariclée*, I.) — « Combien de grands monuments s'*en* sont allés « en poussière! » — « Il s'*en* est allé, elles s'*en* sont allées. » (L'Académie). — « Ma fille s'*en* est allée de son plein gré avec ces jeunes gens. » (Voltaire.)

(Le *Dictionnaire de l'Académie*, ses *Rem. et Décis.*, page 164.—Le P. Buffier, n° 64. — Wailly, Restaut et les Grammairiens modernes.)

2° Girard est d'avis qu'il est mieux de dire : *Je m'en* VAS, *je m'y en* VAS, que *je m'en* VAIS, *je m'y en* VAIS; mais cette opinion n'est pas celle de Trévoux, de Richelet, de Regnier-Desmarais, du P. Buffier, ni de l'Académie, dans son *Dictionnaire*, au mot *en* et au mot *venir*.—Féraud pense que *je m'en* VAIS est la seule manière de s'exprimer autorisée par l'usage. — Il faut dire aussi *je m'y en vais*.

3° On dit *je m'en vais, je m'en retourne*, parce que *en* sert de complément à l'idée trop vague de *je vais*, *je retourne*; mais quand on ajoute *à la promenade*,

ou *me promener*, ou un autre complément, *en* est au moins superflu ; on doit, pour être correct, dire *je vais* ou *je retourne à la promenade*, ou bien *je vais me promener*, et non pas *je m'*EN *vais* ou *je m'*EN *retourne à la promenade*, ni *je m'*EN *vais me promener*.

— Nous n'adoptons pas cette règle d'une manière exclusive ; car nous croyons qu'on dit très correctement, avec l'Académie, *va-t'en porter cette lettre*, et par suite, *je m'en vais porter une lettre*. Il y a plus : les poëtes ont quelquefois employé cette tournure pour donner plus de nombre à la phrase :

Et ce triomphe heureux qui *s'en va devenir*
L'éternel entretien des siècles à venir.
(Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 5.) A. L.

4° Il ne faut pas, à l'impératif du verbe *s'en aller*, écrire *va-t-en*, comme si le *t* était euphonique, mais bien *va-t'en* avec une apostrophe au dessus du *t*, parce que c'est le pronom *te* dont on retranche l'*e*. La meilleure preuve que l'on en puisse donner, c'est qu'en parlant à quelqu'un qu'on ne tutoie pas, on dit : *Allez-vous-en*.

(Regnier-Desmarais, page 391. — Restaut, page 329. — Dumarsais, *Encycl. méth.*, au mot *Euphonie*. — Féraud, Maugard, p. 299, 2e partie. — Lemare, page 254.)

Wailly écrit *va-t-en* avec un trait d'union après le *t*. Dans le *Dictionnaire de l'Académie* (édit. de 1798), au mot *aller* on trouve cette expression ainsi orthographiée : *va-t-en* ; et au mot *chausses*, elle écrit *va-t'en tirer tes chausses*, *va-t'en* écrit avec une apostrophe ; mais dans l'édition de 1762 et dans celle de 1835, on ne trouve, ni au mot *aller*, ni au mot *chausses*, aucun exemple qui paraisse autoriser que l'on écrive *va-t-en* avec un trait d'union après le *t*. Ce serait une faute.

5° *En aller* ne saurait se passer du pronom personnel *se*, et si, dans le style familier, on dit avec ellipse : *Cette eau fait* EN *aller les rougeurs* ; — *Laissez-le* EN *aller* ; cela dans aucun cas ne peut s'écrire ; il faut dire et écrire : *Cette eau fait passer les rougeurs* ; — *Laissez-le aller* ou *laissez-le s'*EN *aller*.

Il en est de même pour tous les verbes *essentiellement* pronominaux qui, ayant la signification active, doivent toujours avoir un régime direct. Ne dites donc pas : « Il faut le laisser morfondre » ; dites : « Il faut le laisser *se* morfondre. »

(Décisions de l'Académie, pages 40 et 41.)

Voyez aux *Rem. dét.*, lettre *P.*, l'observation que nous faisons sur l'emploi des verbes *se promener*, *se baigner*, *se moucher*.

ENVOYER, RENVOYER (*verbes actifs*).

Ces deux verbes ont une irrégularité au futur de l'indicatif et au présent du conditionnel, où ils font *j'enverrai*, *je renverrai* ; *j'enverrais*, *je renverrais*.

(Le *Dict. de l'Acad.*, Féraud, Wailly et les Gramm. mod.)

IMPORTER (*verbe unipersonnel, neutre et défectif*)

Ce verbe n'est d'usage qu'à l'infinitif et à la troisième personne

singulière ou plurielle : « Il nous *importe* beaucoup de fuir la so-« ciété des méchants. » — « Qu'*importent* les plaintes et les mur-« mures des auteurs, si le public s'en moque? »

(Féraud et le *Dictionn. de l'Académ.*)

On demande si *qu'importe* peut être suivi de la préposition *de*. Montesquieu a dit : « Si en général le caractère est bon, *qu'importe de* quelques défauts qui s'y « trouvent? » (*Esprit des lois*.) Et Racine (*Bérénice*, acte IV, sc. 3) :

Eh ! que *m'importe*, hélas ! *de* ces vains ornements ?

L'abbé d'Olivet a critiqué ce vers, mais l'abbé Desfontaines et Racine le fils l'ont défendu. L'Académie, en 1762, pensait comme l'abbé d'Olivet ; mais en 1798 elle a cru devoir admettre ce régime ; et selon elle on dit : *Qu'importe* DE *son amour ou* DE *sa haine? Qu'importe* DU *beau ou* DU *mauvais temps?*

Il nous semble que l'opinion de l'Académie en 1798 est erronée, et que les phrases de Montesquieu et de Racine ne doivent être regardées tout au plus que comme des négligences autorisées peut-être par l'usage dans le temps où ils écrivaient, mais qui sont entièrement condamnées aujourd'hui , puisqu'elles sont contraires aux règles de la grammaire. En effet, tout verbe doit avoir un sujet; quand on dit : *que m'importe son opinion*, il est facile de reconnaître que *son opinion* est le sujet du verbe *importe;* mais si je dis : *que m'importe* DE *son opinion*, au moyen de la préposition DE, *son opinion* devient régime indirect, et l'action exprimée par *importe* n'a pas de moteur, conséquemment le verbe n'a plus de sujet. Sous ce rapport-là, les phrases précitées sont donc essentiellement vicieuses ; mais elles le sont encore sous un autre rapport, c'est qu'il est impossible de rendre compte par l'analyse du *de* qui précède le substantif placé après le verbe *importer*. Ce verbe, dit l'Académie, signifie *être d'importance ; qu'importe* veut donc dire *de quelle importance est* ou *sont?* et *qu'importe de ces vains ornements*, signifie de *quelle importance sont* DE *ces vains ornements*. D'où l'on voit que le DE résiste à toute explication raisonnable, que cette phrase est complétement absurde, et qu'il en est de même de celles qui sont analogues.

— L'Académie, en 1835, persiste à admettre le régime *de*, et nous pensons que cette tournure, pour être moins usitée, n'en est pas moins régulière. Nous n'admettons pas, il est vrai, l'opinion de M. Dessiaux qui, dans ces phrases, veut que le sujet soit le pronom *il* sous-entendu. Pour nous, le véritable sujet, c'est le pronom *que*, absolu, et la phrase s'explique tout naturellement : *que*, quelle chose *de ces vains ornements m'importe*, est d'importance pour moi? Ainsi l'analyse de cette locution ne présente point de difficulté. Voyez ce que nous avons dit page 376. A. L.

RÉSULTER et NEIGER (*verbes unipersonnels et défectifs*).

Ces verbes ne sont également usités qu'à l'infinitif, et à la troisième personne du singulier des autres temps : « Il y a deux jours « qu'*il neige; il* en *résultera* de grands inconvénients. »

§ II.

DES VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS DE LA SECONDE CONJUGAISON.

ABSTENIR (s') (*verbe pronominal et irrégulier*).

Ce verbe se conjugue sur *tenir*; voyez plus bas.

ACCOURIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Ce verbe se conjugue comme *courir*, avec cette différence cependant qu'il reçoit tantôt *être*, tantôt *avoir*, suivant qu'il exprime un état ou une action. — Voyez page 472.

ACCUEILLIR (*verbe actif et irrégulier*); voyez *cueillir*.

ACQUÉRIR (*verbe actif et irrégulier*)

J'acquiers, tu acquiers, il acquiert; nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent. — J'acquérais; nous acquérions. — J'acquis; nous acquîmes. — J'ai acquis. — J'acquerrai; nous acquerrons. — J'aurai acquis. — J'acquerrais; nous acquerrions. — J'aurais *ou* j'eusse acquis. — Acquiers; acquérons. — Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière; que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquièrent. — Que j'acquisse; que nous acquissions. — Que j'aie acquis. — Que j'eusse acquis. — Acquérir. — Avoir acquis. — Acquérant. — Acquis, acquise. — Devant acquérir.

(Regnier-Desmarais, page 410. — Th. Corneille, sur la 306e *Rem.* de Vaugelas. —Les *Décisions de l'Académie*, page 149, et son *Dictionn.*— *Le Dictionn. de Richelet.*)

Il n'y a point de verbe sur l'orthographe et sur la conjugaison duquel les auteurs aient varié davantage.

L'abbé Grosier, Le Gendre, l'abbé de Mably ont dit au présent *il acquière* pour *il acquiert*; et les deux derniers, *ils acquèrent* pour *ils acquièrent*. D'autres écrivains, au nombre desquels il faut mettre Corneille, ont dit au futur simple et au conditionnel, *acquérera* et *acquérerait;* ni l'un ni l'autre ne doivent être imités.

L'Académie est d'avis que *acquérir* ne se dit que des choses qui peuvent se mettre au nombre des biens et des avantages, comme *acquérir de la gloire, de l'honneur et des richesses*; cependant La Touche prétend que l'on dit fort bien *acquérir une mauvaise réputation*; mais le P. Bouhours, et après lui Féraud (*Dictionn. crit.*), Demandre, Gattel, Rolland, etc., ne sont pas de cet avis.

Acquis se prend quelquefois substantivement; on dit qu'un homme a de l'*acquis*, *beaucoup d'acquis*, pour dire qu'il est très instruit dans sa profession.

Conjuguez sur ce verbe : *conquérir, reconquérir, requérir, s'enquérir*.

Conquérir n'est d'usage qu'à l'*infinitif*, à l'*imparfait* du subjonctif (370 *bis*), au *prétérit défini*, aux *temps composés* et au *participe passé*. Il se dit figurément des choses morales et spirituelles. Reconquérir s'emploie le plus souvent au participe passé. S'enquérir s'emploie peu hors de l'infinitif et des temps composés. — Ce verbe dit plus que *s'informer*. En demandant une chose à quelqu'un, on *s'en informe*; en la demandant à plusieurs pour juger par leurs témoignages comparés, ou en pressant, ou en poursuivant de questions une personne instruite, on *s'enquiert* : *Le nouvelliste* s'enquiert *des affaires publiques*; *l'homme oisif s'en* informe. — Ce verbe régit les personnes et les choses.

Voyez au régime *nom* une observation de d'Olivet sur le verbe *informer*, auquel Racine a donné un régime autre que celui qui lui appartient.

Assaillir (*verbe actif et défectif*).

J'assaille; nous assaillons. — J'assaillais; nous assaillions. — J'assaillis; nous assaillîmes. — J'assaillirai. — J'assaillirais. — Assaille; assaillons. — Que j'assaille; que nous assaillions. — Que j'assaillisse; que nous assaillissions. — Assaillir. — Assaillant. — Assailli, assaillie.

(Le *Dict. de l'Académie*, Restaut, page 356; Gattel, Lévizac, page 31, t. II; Caminade, page 21, et M. Butet.)

Féraud est d'avis que ce verbe n'a au présent de l'indicatif que les trois personnes du pluriel.

Wailly pense que l'on peut dire *j'assaillirai* et *j'assaillerai*; Trévoux ne met que *j'assaillerai*. Mais l'autre est plus régulier.

Autrefois on disait au singulier : *j'assaus*, *tu assaus*, *il assaut*. Malherbe, parlant de l'Église, a dit :

> Un jour, qui n'est pas loin, elle verra tombée
> La troupe qui *l'assaut* et la veut mettre à bas. (Les Larmes de saint Pierre.)

Au futur, on disait autrefois *j'assaudrai*.

Présentement ce verbe n'est guère usité qu'aux temps composés et au présent de l'infinitif.

Conjuguez de même *tressaillir*, et dites au présent, *il tressaille*, et non pas *il tressaillit*, comme l'ont dit J.-J. Rousseau et quelques autres écrivains, par euphonie :

> Énée à cet aspect *tressaille* d'allégresse. (Delille, trad. de l'*Énéide*.)

Le futur est régulier et fait conséquemment *je tressaillirai*. Cependant Le Franc a dit : *je tressaillerai* d'allégresse, et Féraud pense que *je tressaillerai* paraît plus conforme à l'analogie des verbes de cette dernière terminaison : *je cueillerai*, *je recueillerai*, etc.

Mais il nous semble que cette opinion de Féraud est très peu fondée, car si l'on dit *je cueillerai*, c'est parce que l'on a dit autrefois *cueiller* à l'infinitif (voyez

---

(370 *bis*) « Il semblait qu'ils ne *conquissent* que pour donner. »
(Montesquieu, *Grand. et décad. des Rom.*, chap. V.)

page 530) ; *je tressaillirai* est bien préférable, puisqu'il est conforme à la règle sur la formation des temps, qui veut que le futur se forme du présent de l'infinitif.

D'ailleurs Restaut, Demandre, Lemare, Lévizac, Caminade, Catineau et Gattel indiquent *je tressaillirai*.

Il est vrai que l'Académie avait mis *je tressaillerai* dans l'édition de 1798 ; mais dans l'édition reconnue de 1762 et dans celle de 1835, on lit *je tressaillirai*.

Autrefois on disait *il tressaut*.

AVENIR. Ce verbe se conjugue sur *venir*. Voyez plus bas.

BÉNIR (*verbe actif*).

Ce verbe se conjugue comme *emplir*, verbe de la deuxième conjugaison.

Il n'est irrégulier qu'à son participe passé, qui fait *bénit, bénite*; et *béni, bénie*.

Bénit, *bénite* se dit seulement en parlant de la bénédiction de l'église donnée par un évêque ou par un prêtre avec les cérémonies ordinaires. On dit *un cierge* BÉNIT, *du pain* BÉNIT, *de l'eau* BÉNITE, *des abbesses* BÉNITES. *Les drapeaux ont été* BÉNITS. (L'Académie.) — « Dieu fait voir à Ève son ennemi vaincu, et lui montre « cette semence *bénite* (J.-C.) par laquelle, etc. » (Bossuet, *Hist. univ.*, IIe part.) — « Du temps de Moïse, on y montrait encore les tombeaux où reposaient les cen- « dres *bénites* d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. » (Le même, *Disc. sur l'Hist. univ.*, IIe part.)

Béni, bénie a toutes les autres significations de son verbe; il se dit en parlant de la bénédiction et de la protection particulière de Dieu sur une personne, sur une famille, sur une ville, sur un royaume ou une nation; ou bien encore pour désigner les louanges affectueuses que l'on adresse à Dieu, aux hommes bienfaisants, et même aux instruments d'un bienfait : « L'ange dit à la Sainte-Vierge : « Vous êtes *bénie* « entre toutes les femmes. » — Les armes *bénies* de Dieu sont toujours heureuses.» (L'Académie, 1762, 1798.) — « Les princes qui ne se croient placés sur le trône « que pour faire du bien à l'humanité sont *bénis* de Dieu et des hommes. »

(Beauzée.)

Ce règne, qui commence à l'ombre des autels,
Sera *béni* des dieux et chéri des mortels.

(Voltaire, *Olympiade*, acte I, scène 1.)

Enfin Beauzée fait observer que *béni* a un sens moral et de louange, et *bénit*, un sens légal et de consécration : « Des armes qui ont été *bénites* par l'église « ne sont pas toujours *bénies* du Ciel sur le champ de bataille. »

—M. Boniface fait remarquer que dans la phrase citée de Bossuet, *semence bénite* n'est pas régulier, car il n'y a pas eu de consécration, et que dans ce cas le mot *béni* s'écrit sans *t*. Il ajoute que ce participe précédé du verbe *avoir* s'écrit de la même manière : « L'eau que le prêtre *a bénie*. » Ainsi on doit écrire *béni* à tous les temps composés de ce verbe actif. A. L.

BOUILLIR (*verbe neutre et défectif*).

Je bous, tu bous, il bout; nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent. — Je bouil-

lais; nous bouillons. — Je bouillis; nous bouillîmes. — Je bouillirai; nous bouillirons.— Je bouillirais; nous bouillirions.— Bous.—Que je bouille, que tu bouilles, qu'il bouille; que nous bouillions, que vous bouilliez, qu'ils bouillent.—Que je bouillisse; que nous bouillissions. — Bouillir. — Bouillant. — Bouilli, bouillie, etc.

(L'Académie.)

Ce verbe, fait observer Féraud, ne s'emploie au propre qu'à la troisième personne du singulier ou du pluriel; mais, pour le rendre actif et l'employer à toutes les personnes, on se sert des temps du verbe *faire*, joints à l'infinitif *bouillir : Je fais bouillir, nous faisons bouillir*, etc.

Wailly dit *je bouillirai* ou *je bouillerai;* mais le premier est le seul qu'indiquent l'Académie, Restaut, Demandre, Féraud, Caminade, Gattel, etc.

COURIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Je cours, tu cours, il court; nous courons, vous courez, ils courent.—Je courais; nous courions. — Je courus; nous courûmes. — Je courrai; nous courrons. — Je courrais; nous courrions. — Cours, courons. — Que je coure, que tu coures, qu'il coure; que nous courions, que vous couriez, qu'ils courent. — Que je courusse; que nous courussions. — Courir. — Courant. — Couru, courue, etc.

(Th. Corneille, *sur la* 250e *Rem. de Vaugelas.* — Restaut, Wailly, Féraud, Demandre, Lévizac et l'Académie.)

Conjuguez de même les verbes *concourir*, *discourir*, *accourir*, *parcourir*, *secourir*.

DISCOURIR. L'Académie et les écrivains ont donné pour régime à ce verbe la préposition *de* ou la préposition *sur :* « Socrate passa le dernier jour de sa vie à dis- « courir *de* l'immortalité de l'âme, *sur* l'immortalité de l'âme. » (L'Académie.) — « J'ai entendu ce philosophe discourir *sur* les propriétés de l'aimant, *sur* la pesan- « teur de l'air; il en parle fort savamment. » (Trévoux). — « Nous discourûmes *de* « ces choses. » (Racine, *le Banquet de Platon.*)

On croirait, à vous voir, dans vos libres caprices,
Discourir en Caton *des* vertus et *des* vices. (Boileau, satire IX.)

Lamoignon, nous irons, libres d'inquiétude,
Discourir des vertus dont tu fais ton étude. (Le même, épître VI.)

Sur paraît préférable à Féraud; mais M. Laveaux est d'avis que *discourir sur* quelque chose, c'est en parler avec ordre, avec méthode, en parler à fond; et que *discourir de* quelque chose, c'est en parler sans approfondir la matière.

— L'Académie admet les deux prépositions dans le même sens. A. L.

ACCOURIR se conjugue aussi comme *courir;* mais il reçoit, selon l'occurrence, tantôt *avoir*, tantôt *être : j'*AI *accouru, je* SUIS *accouru*; au lieu que *courir*, lorsqu'il signifie se mouvoir avec vitesse, ne reçoit que l'auxiliaire *avoir*.

(L'Académie, Féraud, M. Laveaux.)

Voyez, pag. 464, une remarque de d'Olivet sur une faute échappée à Racine dans l'emploi du verbe *courir*.

Voyez aussi, p. 472, ce que nous disons sur l'emploi des temps composés de ce verbe *accourir*.

COURRE à l'infinitif a le même sens que *courir*, mais il ne s'emploie que dans certaines façons de parler; par exemple, en termes de chasse et d'équitation : *courre le cerf, le daim, un lièvre; courre un cheval.* On dit aussi, en terme populaire, *courre le guilledou*, ou bien encore *courre la poste, courre une bague.* Autrefois on employait souvent ce verbe à la place de *courir.* — Voiture a dit : « Les périls « que j'ai à *courre* en ce voyage ne m'étonnent point. » — Et Malherbe :

> De ces jeunes guerriers la flotte vagabonde
> Allait *courre* fortune aux orages du monde.

Présentement, excepté les cas précités, on doit, comme le fait observer Trévoux, toujours dire *courir*, et même, pour ne pas se tromper, il est bon de s'en servir partout où l'on a le moindre doute.

COUVRIR (*verbe actif*).

Voyez la conjugaison du verbe *ouvrir*.

CUEILLIR (*verbe actif et irrégulier*).

Je cueille, tu cueilles, il cueille, nous cueillons, vous cueillez, ils cueillent. — Je cueillais; nous cueillions. — Je cueillis; nous cueillîmes. — Je cueillerai; nous cueillerons. — Je cueillerais; nous cueillerions. — Cueille; cueillons. — Que je cueille; que nous cueillions. — Que je cueillisse; que nous cueillissions. — Cueillir, cueillant. — Cueilli, cueillie. (Restaut, Wailly, les Gramm. mod. et l'Académie.)

Il est certain que l'on a dit autrefois *cueiller* à l'infinitif, et c'est pour cela que l'on dit *je cueillerai*, au futur, et non pas *je cueillirai; je cueillerais*, au conditionnel, et non pas *je cueillirais.*

Remarquez qu'il faut dire : *je cueillis, nous cueillîmes, j'ai cueilli;* et non pas *je cueillai, nous cueillâmes, j'ai cueillé.*

(Th. Corneille et l'Académie, *sur la* 488e *Rem. de Vaugelas*, Restaut, Wailly et les Gramm. mod.)

Conjuguez de même *recueillir, accueillir.*

DORMIR. Voyez *sortir*.

FAILLIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe n'est en usage qu'au prétérit défini, *je faillis, nous faillîmes;* au prétérit indéfini, *j'ai failli;* aux temps composés tant de l'indicatif que du subjonctif, *j'aurais, j'avais failli*, etc.; et à l'infinitif, *faillir, faillant, failli, faillie.*

(Wailly, page 83. — De Latouche, page 156, t. I.)

Ce verbe s'emploie quelquefois dans le sens de *se tromper*, et La Fontaine a dit avec cette acception, *je faux.*

L'Académie met dans son *Dictionnaire : je faux, tu faux, il faut; nous faillons, vous faillez, ils faillent; je faillais; je faudrai*; mais elle prévient que ces temps sont peu usités, et, en effet, l'on ne s'en sert que dans le style familier. Pour

le futur, les uns voudraient *je faudrai*, comme l'Académie; d'autres *je faillirai* : il est inutile de s'étendre là-dessus, puisqu'on ne se sert pas de ces temps.

Faillant, participe présent, s'emploie dans cette phrase adverbiale, *jouer à coup faillant*, pour dire, jouer à la place du premier des joueurs qui manque. — *Failli*, *faillie*, participe passé, n'est d'usage que dans le sens de finir et dans celui de manquer à faire. *A jour failli*, c'est-à-dire, à jour fini : *Il faut que dans quelques jours vous voyiez cette affaire faite ou* FAILLIE, c'est-à-dire, que vous la voyiez faite ou manquée. (L'Académie.)

DÉFAILLIR, son dérivé, est irrégulier et défectif; il n'est plus guère usité qu'à la première personne du pluriel du présent de l'indicatif, *nous défaillons*, à l'imparfait *je défaillais*, aux prétérits *je défaillis*, *j'ai défailli*, et à l'infinitif *défaillir*. Bossuet cependant a dit : « La famille royale était *défaillie*. »

(L'Académie, Féraud, Gattel, etc.)

Manquer est plus d'usage dans le sens de *dépérir*, *s'affaiblir*; cependant on dit fort bien, *ses forces* DÉFAILLENT *tous les jours; commencent à* DÉFAILLIR.

(Mêmes autorités.)

FÉRIR (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe, qui signifie *frapper*, n'est plus d'usage que dans cette phrase, *sans coup férir*, sans se battre, sans en venir aux mains.

Féru, *e*, ne se dit qu'en ces phrases badines : *il est féru de cette femme*, pour dire, il en est bien amoureux; *je suis féru*, j'en ai dans l'aile. (L'Académie, Féraud et Trévoux.)

— *Féru* se dit au propre pour blessé : *ce cheval a le tendon féru*. (Acad.) A. L.

On trouve encore dans nos anciens écrivains *il fiert* pour *il frappe*. Voyez aux substantifs composés le mot *fier-à-bras*.

FLEURIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe est régulier dans *le sens propre*, c'est-à-dire, quand il signifie *pousser* des fleurs, être en fleur, et alors il se conjugue comme *emplir*; en ce sens on dit à l'imparfait, *il fleurissait*; et au participe présent, *fleurissant*.

Dans *le sens figuré*, il signifie être en crédit, en honneur, en vogue, et il fait, le plus souvent, *florissait* à l'imparfait de l'indicatif, et toujours *florissant* au participe présent.

C'est ainsi que s'expriment l'Académie, Trévoux, Féraud, Demandre, Wailly, M. Lemare; et les écrivains les plus estimés viennent fortifier cette décision. Cependant on trouve dans les *Incas* de Marmontel et dans d'autres ouvrages estimés des exemples de l'emploi de *fleurissait* dans le sens figuré; et il semble que cette expression présente une image plus hardie que *florissait*, qui, à force d'être employée, ne signifie plus que *vigere*, être en vigueur, dans sa force, en crédit, sans presque offrir à l'esprit d'idée métaphorique. Quoi qu'il en soit, nous croyons qu'on

doit dire d'un empire qu'il *florissait*, et non qu'il *fleurissait*, puisque c'est ainsi que s'expriment la plupart des écrivains.

— Quand il s'agit d'un empire, d'un peuple, d'une ville, l'Académie exige *florissait*; mais elle dit : *les sciences et les arts florissaient* ou *fleurissaient*. A. L.

Toujours est-il certain que ce serait s'exprimer très mal que de dire : *faire florir les lois*, parce que l'infinitif *florir* n'est pas en usage.

REFLEURIR se conjugue comme *fleurir*; et dans le sens figuré, on fera mieux aussi de dire à l'imparfait *reflorissait*, et au participe actif, *reflorissant*.

FUIR (*verbe actif et neutre*).

Fuir, verbe actif, signifie *éviter*, *fuir le danger*.

Fuir, verbe neutre, signifie *courir pour se sauver d'un péril*.

Je fuis, tu fuis, il fuit ; nous fuyons, vous fuyez, ils fuient. — Je fuyais ; nous fuyions. — Je fuis ; nous fuîmes. — Je fuirai. — Je fuirais. — Fuis ; fuyons. — Que je fuie ; que nous fuyions. — Que je fuisse ; que nous fuissions. — Fuir ; fuyant ; fui. — Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir*.

(Restaut, pag. 533. — Wailly, pag. 82. — L'Académie, *sur la* 150e *Rem. de Vaugelas*, pag. 22 ; son *Dictionn.*— Lévizac.)

Employé activement, c'est-à-dire, dans le sens d'*éviter*, ce verbe a pour participe *fui*, *fuie*.

Conjuguez de même le verbe *s'enfuir*, et observez qu'à cause du pronom personnel, on dit à l'impératif *enfuis-toi*, et non *enfuis-t'en*, ni *fuis-t'en*.

Observez encore que *en* se détache du verbe *s'en aller*, mais que cette particule est réunie dans le verbe *s'enfuir;* et qu'alors ce serait une faute grossière de dire *il s'en est fui*, au lieu de *il s'est enfui*.

Th. Corneille, qui fait cette remarque, est d'avis que c'est également mal s'exprimer que de dire *il s'en est enfui*, parce que, fait-il observer, c'est employer deux fois la particule *en*, que l'on joint à *fuir;* mais il nous semble qu'il y a un cas où cette règle n'est pas exacte, car on dit absolument *s'enfuir*, et avec un régime indirect, *s'enfuir de quelque endroit*. Or, dans le premier cas, il faut dire *il s'est enfui*, et non pas *il s'en est enfui ;* dans le second, il faut nécessairement répéter *en*, pour indiquer le régime indirect, et alors dire, *il s'en est enfui*.

Nous avons d'autant plus de raison de penser ainsi, que l'Académie a dit : *On l'a mis en prison, mais il s'en est enfui*, c'est-à-dire, *il s'est enfui de prison*, ce qu'il fallait exprimer, et ce qu'on ne pouvait faire qu'en employant la préposition *en*.

— L'Académie, dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, ne donne aucun exemple de ce genre ; et il faut reconnaître que cette locution est bien désagréable à l'oreille. Nous dirons donc : *On l'a mis en prison*, *mais il s'est enfui*. A. L.

GÉSIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe, qui n'est plus en usage, signifiait *être couché;* on dit

cependant encore : *il gît, nous gisons, ils gisent, il gisait, gisant.*
(L'Académie, Wailly, Féraud, Lévizac, Gattel, etc.)

Trévoux, Féraud et Gattel font observer que ces temps ne peuvent s'employer que dans le style plaisant.

Cependant, lorsque madame Dacier a dit : *Un vieillard* GISANT *sur la terre..... le jouet des bêtes,* il me semble qu'elle s'est exprimée plus poétiquement que si elle eût dit : *couché, étendu.*

Il y a mieux, fait observer M. Lemare (pag. 411 de sa Gramm.); si, d'après l'avis de l'Académie, l'on peut dire, *il gît sur la paille,* pourquoi ne le dirait-on pas de soi-même à une deuxième personne?

— L'Académie dit qu'on n'emploie guère ce verbe qu'en parlant des personnes malades ou mortes et des choses renversées par le temps ou la destruction. Elle ne reconnaît de ce verbe que les formes suivantes : Il gît, nous gisons, vous gisez, ils gisent. Je gisais, tu gisais, il gisait, nous gisions, vous gisiez, ils gisaient. Gisant. Quelques-uns doublent le *s* : il *gissait, gissant.* A. L.

Gît est la formule ordinaire par laquelle on commence les épitaphes ; mais cette expression est belle aussi au figuré et surtout en poésie :

Ci-*gît* Vert-Vert, ci-*gisent* tous les cœurs. (Gresset, *Vert-Vert*, ch. IV.)

Peuples, rois, vous mourez, et vous, villes, aussi ;
Là *gît* Lacédémone, Athènes fut ici.
(L. Racine, La *Religion*, ch. I.)

HAÏR (*verbe actif*).

Je hais, tu hais, il hait ; nous haïssons, vous haïssez, ils haïssent. — Je haïssais ; nous haïssions. — Je haïs ; nous haïmes. — Je haïrai ; nous haïrons. — Hais ; haïssons. — Que je haïsse ; que nous haïssions. — Haïr ; haïssant ; haï, haïe.
(Wailly, pag. 83. — Restaut, pag. 333. — Demandre.)

Le *h* s'aspire dans tous les temps de ce verbe, et il n'a d'irrégularité que dans la prononciation. — Voltaire cependant (dans *l'Enfant prodigue*) a dit sans aspiration :

Je meurs au moins sans *être haï* de vous. (Act. IV, sc. 3.)

Et dans *Alzire* :

Aurait rendu comme eux leur dieu même *haïssable.* (Act. I, sc. 2.)

Mais c'est une faute qu'il faut éviter.

Les trois premières lettres de ce verbe forment toujours deux syllabes : *ha-ï*, excepté au présent de l'indicatif : *je hais, tu hais, il hait*, et à la seconde personne singulière de l'impératif, *hais*. Ces deux différentes prononciations se trouvent réunies dans ces vers de Racine :

Et je souhaiterais, dans ma juste colère,
Que chacun le *haït*, comme le *hait* son père.
(Les *Frères ennemis*, act. I, sc. 5.)

Quand il *hait* une fois, il veut *haïr* toujours.
(Même pièce, act. II, sc. 3.)

Mais le roi, qui le *hait*, veut que je le *haïsse.*
(*Iphigénie*, act. V. sc. 1.)

Ce verbe, comme le font observer Restaut et Wailly, ne se dit guère à la seconde personne du singulier de l'impératif ni au prétérit défini, ni à l'imparfait du subjonctif, et dans ces deux derniers temps, au lieu de se servir de l'accent circonflexe : *nous haîmes*, *nous haîtes*, *qu'il haît*, on se sert du tréma. *nous haïmes*, *vous haïtes* ; — *qu'il haït*.

En faisant pour chacun de ces temps usage du tréma, on ne satisfait pas à la règle qui réclame l'accent circonflexe : mais on a préféré une faute d'orthographe à une faute de prononciation qui aurait un plus grand inconvénient (M. Boniface.)

ISSIR (*verbe neutre*).

Ce verbe, qui s'est dit anciennement pour *sortir*, n est plus en usage qu'au participe passé *issu*, *issue*; on s'en sert pour signifier *venu descendu d'une personne*, *d'une race*.

(Le *Dict. de l'Académ.*, Féraud, Wailly, Cormont.)

MENTIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Se conjugue sur *sentir*. Ainsi écrivez je *mens*, et non pas je *ments*, comme l'a fait *Lévizac*.

Ce verbe ne peut être employé qu'avec précaution dans le style noble. Ainsi on a relevé avec raison l'expression suivante, comme prosaïque et trop familière :

> *Il ne faut point mentir*, ma juste impatience
> Vous accusait déjà de quelque négligence.
>
> (Racine, *Bérénice*, acte V, sc. 4.)

Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés.

Conjuguez de même *démentir*.

MOURIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Je meurs, tu meurs, il meurt ; nous mourons, vous mourez, ils meurent. — Je mourais ; nous mourions. — Je mourus ; nous mourûmes. — Je mourrai ; nous mourrons. — Je mourrais ; nous mourrions. — Meurs ; mourons. — Que je meure, que tu meures, qu'il meure; que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent. — Que je mourusse ; que nous mourussions. — Mourir, mourant ; mort, morte, etc. (Le *Dict. de l'Académie.* — Wailly, pag. 83. — Restaut, p. 333.)

Ce verbe prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés. — Au conditionnel et au futur, on met deux *r*, et on les prononce.

Voyez aux *Remarques détachées* des observations sur l'emploi de ce verbe.

OUÏR (*verbe actif et défectif*).

Indicatif présent : *j'ois*, *tu ois*, *il oit*; *nous oyons*, *vous oyez*, *ils oient*.

Ni ce temps, ni l'imparfait *j'oyais*, ni le futur *j'ouïrai*, ne sont plus d'usage, non

plus que les temps qui en sont formés. On ne se sert maintenant de ce verbe qu'au prétérit défini de l'indicatif : *j'ouïs, il ouït ;* à l'imparfait du subjonctif, *que j'ouïsse, qu'il ouït ;* à l'infinitif, *ouïr ;* et dans les temps composés, on se sert du participe *ouï, ouïe* et de l'auxiliaire *avoir*.

(Wailly, p. 84. — Restaut, pag. 334. — Féraud. — Trévoux, etc.)

— L'Académie donne pour le futur *j'oirai*, et pour le conditionnel *j'oirais ;* elle indique aussi les formes *que j'oie* ou *que j'oye ; oyant*. Mais elle restreint l'usage de ce verbe, et le borne à l'infinitif et aux temps composés. A. L.

Le verbe *ouïr* a une signification beaucoup moins étendue que le verbe *entendre ;* il ne se dit proprement que d'un son passager, et qu'on entend par hasard et sans dessein. On ne doit pas s'en servir quand il est question d'un prédicateur, d'un avocat, d'un discours public; mais on dit très bien OUÏR *la messe ; Seigneur, daignez* OUÏR *nos prières ; les dimanches, la messe* OUÏRAS; et au palais, OUÏR *des témoins*. (Féraud et Gattel.)

OUVRIR (*verbe actif et neutre*).

J'ouvre, tu ouvres, il ouvre ; nous ouvrons, vous ouvrez, ils ouvrent. — J'ouvrais ; nous ouvrions. — J'ouvris ; nous ouvrîmes. — J'ouvrirai ; nous ouvrirons. — J'ouvrirais ; nous ouvririons. — Ouvre ; ouvrons. — Que j'ouvre ; que nous ouvrions. — Que j'ouvrisse ; que nous ouvrissions. — Ouvrir ; ouvrant ; ouvert, ouverte, etc.

(L'Académie, Wailly, Restaut, etc.)

Ce verbe a, au présent de l'indicatif, la même finale que les verbes de la première conjugaison ; ainsi la seconde personne de l'impératif ne prend point de *s*, excepté lorsqu'elle est suivie de *en* ou de *y*.

Conjuguez de même les verbes *couvrir*, *découvrir*, *entr'ouvrir*, *recouvrir*, *rouvrir*, *souffrir*, *offrir*, *mésoffrir*, etc.

Remarque. — *Recouvert* est le participe du verbe *recouvrir*, verbe actif de la seconde conjugaison, composé de *couvrir*, sur lequel il se conjugue, et de la préposition itérative *re*, qui indique la répétition d'une chose : *recouvrir*, c'est couvrir de nouveau. — *Recouvré* est le participe du verbe actif *recouvrer*, de la première conjugaison, qui signifie *retrouver, rentrer en possession, acquérir de nouveau une chose qu'on avait perdue*. Bien des personnes confondent plusieurs temps du verbe *recouvrir* avec ceux du verbe *recouvrer :* il en est effectivement plusieurs qui leur sont communs, comme le *présent* et *l'imparfait de l'indicatif ;* mais *le prétérit défini* et *le participe passé* de ces deux verbes sont très différents ; et, en effet, on dit *recouvrit* au prétérit défini du verbe RECOUVRIR : *il* RECOUVRIT *le toit de sa maison ;* et l'on dit *recouvra* au prétérit défini du verbe RECOUVRER : *il* RECOUVRA *la santé, la vue*.

(Th. Corneille, sur la 44e *Rem*. de Vaugelas, page 125. — L'Académie, page 17 et 296 de ses *Observ.*; ses *Décis*. recueillies par Tallemant, page 70. — Restaut, page 330.)

L'Académie (dans son *Dict.*, édit. de 1798) fait observer que l'on disait autrefois *recouvert*, pour signifier *recouvré*, et que l'on dit en ce sens, *pour un perdu, deux* RECOUVERTS ; mais elle ajoute qu'il vaut mieux dire *recouvrés*. — En 1835, elle ne donne plus que ce dernier mot.

PARTIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Je pars, tu pars, il part; nous partons, vous partez, ils partent. — Je partais; nous partions. — Je partis; nous partîmes. — Je partirai; nous partirons. — Je partirais; nous partirions. — Pars; partons. — Que je parte; que nous partions. — Que je partisse; que nous partissions. — Partir; partant; parti, partie.

Ce verbe prend tantôt l'auxiliaire *être* et tantôt l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés. Voyez, page 473, des *Remarques* sur l'emploi des auxiliaires *avoir* et *être* avec le verbe *partir*.

(Le *Dict. de l'Académie*, Féraud, Trévoux et les Gramm. mod.)

DÉPARTIR. Voy. *les Remarques détachées*.

QUÉRIR (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe signifie proprement chercher avec charge d'amener celui qu'on nous envoie chercher, ou d'apporter la chose dont il est question; il n'est d'usage qu'*à l'infinitif* et avec les verbes *aller, venir, envoyer*.

(Regnier-Desmarais, page 410.—Wailly, page 84.—Et le *Dict. de l'Académie.*)

Allez me QUÉRIR *un tel; je l'ai envoyé* QUÉRIR; *il m'est venu* QUÉRIR. — Ce verbe n'est point admis dans le style noble.

Cependant Corneille a dit dans *Polyeucte* (acte IV, sc. 2) :

L'autre m'obligerait d'aller *quérir* Sévère.

Mais présentement on n'oserait plus s'en servir.

RECOUVRIR. Voyez, page 535, au mot *ouvrir*, une observation essentielle sur l'emploi de ce verbe.

REPARTIR (*verbe actif*) et RÉPARTIR.

Dans le sens de *répondre sur-le-champ* et *vivement*, ce verbe se conjugue comme *partir* dans ses temps simples; mais dans ses composés il prend l'auxiliaire *avoir* : « Il ne lui *a reparti* que des impertinences. » (L'Académie.) — « Il lui *a reparti* « avec beaucoup d'esprit. » (Dangeau.)

REPARTIR, verbe neutre, dans le sens de *retourner* ou *partir de nouveau*, se conjugue absolument comme *partir* dans ses temps simples et dans ses temps composés : « Il est arrivé avant-hier, et il *est reparti* ce matin. » (Dangeau.)

RÉPARTIR, verbe actif, dans le sens de *distribuer*, *partager*, se conjugue dans tous ses temps simples et ses temps composés comme *emplir* : Je répartis; nous répartissons. — Je répartissais; nous répartissions. — Je répartis; nous répartîmes. — J'ai réparti. — Je répartirai. — Répartis; répartissons. — Que je répartisse, etc. — Réparti, répartie. (Le *Dictionn. de l'Académie.*)

Ce dernier verbe est régulier, et on ne l'a mis ici que pour le faire distinguer de *repartir*.

RESSORTIR (*verbe neutre*).

Sortir après être rentré, ou sortir une seconde fois après être déjà sorti : ce verbe se conjugue comme *sentir* ou comme *sortir*, verbe neutre.

RESSORTIR, verbe neutre : être de la dépendance de quelque juridiction, se conjugue comme *finir*, verbe actif.

(Le *Dict. de l'Académie.* — Lévizac, page 29, t. II. — Féraud.)

SAILLIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe, dans le sens de *jaillir*, sortir avec impétuosité et par secousses, ne se dit que des choses liquides ; il n'est d'usage qu'aux troisièmes personnes et à l'infinitif. Il se conjugue sur *finir* : il saillit ; ils saillissent : « Son sang *saillissait* avec « impétuosité. » — « On fait *saillir* l'eau à une très grande hauteur par la com- « pression qu'on en fait dans les pompes. » (Restaut, Wailly et M. Laveaux.)

SAILLIR, verbe neutre, défectif et irrégulier, se dit, en terme d'architecture, d'un balcon, d'une corniche et autres ornements d'architecture qui débordent le nu du mur. En ce sens, il n'est également d'usage qu'aux troisièmes personnes de quelques temps et à l'infinitif : Il saille ; ils saillent ; il saillait ; ils saillaient ; il saillera, etc. : *On fait* SAILLIR *les corniches corinthiennes plus que celles des autres ordres.* — *Ce balcon saillerait trop.*

(Trévoux, Féraud, Wailly et l'Académie.)

SENTIR (*verbe actif, neutre et irrégulier*).

Je sens, tu sens, il sent ; nous sentons, vous sentez, ils sentent. — Je sentais ; nous sentions. — Je sentis ; nous sentîmes. — Je sentirai ; nous sentirons. — Je sentirais ; nous sentirions. — Sens ; sentons. — Que je sente ; que nous sentions. — Que je sentisse ; que nous sentissions. — Sentir ; sentant ; senti, etc.

(Le *Dict. de l'Académie*, Féraud, Lévizac.)

Quelques écrivains ont fait usage du passif *être senti* : « A parler en général, la « religion doit ÊTRE moins raisonnée que SENTIE. » (L'abbé Du Serre-Figon.) — « La cause du rire est une de ces choses plus *senties* que connues. » (Voltaire.)

Cette manière de parler, dit Féraud, est fort à la mode, mais c'est un néologisme. — Pourquoi donc cette forme ne découlerait-elle pas de l'actif ? L'Académie admet *cela est bien senti*, c'est-à-dire, bien rendu, exprimé avec vérité, avec âme. A. L.

Observez qu'on a dit autrefois SENTU au participe.

Les oiseaux qui tant se sont teus,
Pour l'hyver qu'ils ont tous *senteus*. (*Le Roman de la Rose.*)

Conjuguez de même les verbes *ressentir*, *consentir*, *pressentir*.
Voyez, pour *ressentir*, les *Remarques détachées*.

SERVIR (*verbe actif*).

Je sers, tu sers, il sert ; nous servons, vous servez, ils servent. — Je servais ; nous servions. — Je servis ; nous servîmes. — Je servirai ; nous servirons. — Je

servirais ; nous servirions. — Sers ; servons. — Que je serve ; que nous servions. — Que je servisse ; que nous servissions. — Servir ; servant ; servi, servie, etc.

(Le *Dict. de l'Académie*, Féraud et Demandre.)

Conjuguez de même *desservir*. — *Asservir* est régulier.

(Voyez aux *Remarques détachées*, lettre *R* (rien), une observation sur l'expression *cela ne sert de rien, cela ne sert à rien*.

SORTIR (*verbe actif et défectif*).

Dans le sens d'*obtenir, avoir*, ce verbe n'est d'usage qu'en terme de palais, à la troisième personne et à quelques-uns de ses temps : *Il sortit, ils sortissent.—Il sortissait.—Qu'il sortisse*, etc., etc.—*Sortissant.* — *Sorti, sortie.* Pour les temps composés, on fait usage de l'auxiliaire *avoir*, puisque ce verbe, dans cette signification, est verbe actif : *Ce jugement* A *sorti son plein et entier effet.*

SORTIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Dans le sens de *passer du dedans en dehors*, il se conjugue dans ses temps simples comme *sentir*.

Je sors, tu sors, il sort ; nous sortons, vous sortez, ils sortent. — Je sortais. — Je sortis. — Je sortirai. — Je sortirais. — Sors. — Que je sorte. — Que je sortisse.

Quant à ses temps composés, voyez, page 474, les *Remarques* sur l'emploi des deux auxiliaires *avoir* et *être* avec le verbe *sortir*.

DORMIR, verbe neutre, se conjugue dans ses temps simples de même que le verbe neutre *sortir ;* mais, dans ses temps composés, on fait usage de l'auxiliaire *avoir*.

Les poëtes font dormir les choses inanimées :

Le *feu* qui semble éteint *dort* souvent sous la cendre.
(Corneille, *Rodogune*, act. III, sc. 4.)

Les vents nous auraient-ils exaucés cette nuit ?
Mais tout *dort*, et *l'armée*, et *les vents*, et *Neptune*.
(Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 1.)

Guillot *dormait* profondément ;
Son *chien dormait* aussi, comme aussi sa *musette*.
(La Fontaine, liv. III, fable 3.)

Les guerriers amollis laissent *dormir* leurs *lances*.
(Delille, traduction de l'*Énéide*, liv. IV.)

Dormir se prend quelquefois substantivement : *Le dormir n'est pas sain après le repas.* — La Fontaine dit que le financier se plaignait

Que les soins de la Providence
N'eussent pas au marché fait vendre *le dormir*,
Comme le manger et le boire. (Fable 144.)

Le substantif, dit Wailly, ne s'unit pas à des adjectifs et n'a point de pluriel. On ne dit point *un grand dormir, de grands dormirs*.

SURGIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe signifie *aborder*. On disait autrefois SURGIR *au port*.

A la fin du siècle dernier, Andry disait que ce verbe était du bel usage ; au commencement de celui-ci, La Touche remarquait qu'il ne se disait guère qu'au figuré et en vers ; et Féraud, grammairien plus moderne, est d'avis qu'il ne se dit au figuré, ni en prose, ni en vers, et que lors même qu'il était en usage, on ne le disait guère qu'à l'infinitif.

— *Surgir* est maintenant d'un fréquent usage, au figuré, dans le sens de *sortir*, *s'élever* ; et il est admis par l'Académie. A. L.

TRESSAILLIR, voyez *Assaillir*.

TENIR (*verbe actif et irrégulier*).

Je tiens, tu tiens, il tient ; nous tenons, vous tenez, ils tiennent. — Je tenais ; nous tenions. — Je tins ; nous tînmes. — Je tiendrai ; nous tiendrons. — Je tiendrais ; nous tiendrions. — Tiens ; tenons. — Que je tienne ; que nous tenions. — Que je tinsse ; que nous tinssions. — Tenir. — Tenant. — Tenu, tenue, etc.

(Le *Dict. de l'Académie*, Restaut, page 356, Féraud, Wailly.)

Voyez à l'emploi de la négative quand ce verbe demande *ne*.

Conjuguez de même les verbes *s'abstenir*, *appartenir*, *détenir*, *entretenir*, *maintenir*, *obtenir*, *retenir* et *soutenir*, et ayez soin de doubler la lettre *n*, toutes les fois qu'elle doit être suivie d'un *e* muet ; dans le cas contraire, ne la doublez pas. Voyez page 512.

VENIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Je viens, tu viens, il vient ; nous venons, vous venez, ils viennent. — Je venais ; nous venions. — Je vins ; nous vînmes. — Je viendrai ; nous viendrons. — Viens ; venons. — Que je vienne ; que nous venions. — Que je vinsse ; que nous vinssions. — Venir ; venant ; venu, venue, etc.

(Wailly, Restaut, page 337 ; le *Dict. de l'Académie*, etc.)

Venir se conjugue, comme on le voit, de même que *tenir*, et la règle que nous avons donnée (page 512) pour le doublement de la lettre *n* lui est applicable ; mais ce verbe, dans ses temps composés, prend l'auxiliaire *être*.

Joint au pronom *se* et au mot *en*, il se dit avec élégance devant un infinitif :

Un jour, au dévot personnage
Des députés du peuple rat
S'en vinrent demander quelque aumône légère.

(La Fontaine, fable 127, *le Rat qui s'est retiré du monde.*)

On trouve dans le *Roman de la Rose* : *je tenis*, *je tenirai* ; *je venis*, *je venirai*, pour *je tiens*, *je tiendrai* ; *je viens*, *je viendrai*.

A venir est une façon de parler dont on se sert pour dire, qui doit venir, qui doit arriver : *les siècles* A VENIR, *les temps* A VENIR. (L'Académie et Trévoux.)

Le sénat demanda ce qu'avait dit cet homme,
Pour servir de modèle aux parleurs *à venir*. (La Fontaine, fable 211.)

Le corbeau sert pour le présage ;
La corneille avertit des malheurs *à venir*. (Le même, fable 39.)

« Dieu permet que les méchants prospèrent, c'est une preuve d'une vie à *venir*. »

Dans cette phrase de M. Necker : « des avantages incertains, *avenirs*, » il y a deux fautes ; il faut retrancher le *s*, et écrire *à venir* en deux mots.

Les verbes *avenir*, *circonvenir*, *convenir*, *devenir*, *disconvenir*, *intervenir*, *parvenir*, *prévenir*, *ressouvenir*, *redevenir*, *se souvenir* et *subvenir* suivent la même conjugaison.

AVENIR, verbe neutre et défectif, ne s'emploie qu'aux troisièmes personnes du singulier et au présent de l'infinitif ; encore est-ce dans le style marotique. Il *avint*, il *aviendra*, qu'il *avienne*, il *avint que*.— Quelques-uns disent *advenir*,

L'Académie dit : *Je me résous à tout ce qu'il peut en avenir ;* et Racine dit dans *Mithridate* (act. I, sc. 1) :

...... Quelque malheur qu'il en puisse *avenir*.

Mais, selon Voltaire, *qu'il en puisse avenir* est une expression qui, peu digne de la haute poésie, du temps de Racine, serait à peine aujourd'hui française.

CIRCONVENIR, verbe actif, PRÉVENIR, verbe actif ; et SUBVENIR, verbe neutre, prennent *avoir* ; et, lorsque CONVENIR signifie *être propre, être sortable,* il se conjugue aussi avec cet auxiliaire.

Le verbe REDEVENIR, ainsi que DEVENIR, ne régit que les noms ; il ne gouverne ni les verbes, ni les adverbes, ni les prépositions. Ainsi cette phrase : « La Terre-« Sainte *redevint* sous la domination de ses anciens maîtres, » renferme une faute; il fallait dire, *rentra sous*, etc.

Voyez, pag. 464 et suivantes, des remarques sur l'emploi des auxiliaires *avoir* et *être*.

Voyez à l'adverbe (usage de la négative) s'il faut, avec le verbe *disconvenir*, que le verbe de la phrase subordonnée ait la négative. — Voyez aussi les *Remarques détachées*, lettre S, pour la différence qu'il y a entre *se souvenir* et *se ressouvenir*.

VÊTIR (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe signifie *habiller quelqu'un, lui donner des habits*. Je vêts, tu vêts, il vêt ; nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent. — Je vêtais. — Je vêtis. — Je vêtirai. — Je vêtirais. — Vêts ; vêtons. — Que je vête. — Que je vêtisse. — Vêtir ; vêtant, vêtu, vêtue.

(Wailly, page 84, Restaut, page 337, Lévizac, Féraud, Demandre, Caminade, Trévoux, le Dict. de l'Académie et celui de Gattel ; Lemare, page 408), et Laveaux dans son *Diction. des difficultés*.)

A chacun des temps de ce verbe, on met un accent circonflexe sur l'*e*. — Le présent de l'indicatif n'est guère usité, et si l'on s'en sert, il faut prendre garde que l'on

dit *il vêt* à la troisième personne du singulier, et à la même personne du pluriel *ils vêtent;* ainsi ne dites pas avec Voltaire : « Dieu leur a refusé le cocotier qui om- « brage, loge, *vêtit*, nourrit, abreuve les enfants de Brama. » — Avec Buffon : « Le poil du chameau, qui se renouvelle tous les ans par une mue complète, sert « aux Arabes à faire des étoffes dont ils se *vêtissent* et se meublent. » — Avec Delille (le *Paradis perdu*, liv. VII) :

De leurs molles toisons les brebis *se vêtissent.*

Vêtir s'emploie plus ordinairement avec les pronoms personnels, et alors il signifie *s'habiller*, *prendre son habillement sur soi.* En ce sens il se conjugue, dans ses temps simples, comme le verbe actif *vêtir*; mais, dans ses temps composés, on fait, de même qu'avec tous les autres verbes pronominaux, usage du verbe *être : Je me vêts, nous nous vêtons. — Je me* SUIS *vêtu* ou *vêtue*; *nous nous* SOMMES *vêtus* ou *vêtues.* (Le Dict. de l'Académie.)

Conjuguez de même les verbes *dévêtir*, *revêtir*, et observez que *se dévêtir* n'est guère en usage que pour signifier se dégarnir d'habits : *il ne faut pas* SE DÉVÊTIR *trop tôt.*

§ III.

VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS DE LA TROISIÈME CONJUGAISON.

AVOIR (*verbe actif et auxiliaire*).

Ce verbe est un des plus irréguliers; nous en avons donné la conjugaison, page 457.

APPAROIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe n'est d'usage qu'à l'infinitif avec le verbe *faire*, « il a *fait apparoir* de « son bon droit, » et à la troisième personne singulière de l'indicatif, où il ne s'emploie qu'unipersonnellement, et où il fait *il appert.*

(Le *Dict. de l'Académie*, Féraud et Gattel.)

Apparoir ne se dit qu'au palais ; cependant La Bruyère (chap. VII) a dit : *ne faire qu'apparoir dans sa maison. Apparaître* était le mot propre.

ASSEOIR (*verbe actif*).

Au propre, *asseoir* se conjugue le plus ordinairement avec deux pronoms personnels.

Je m'assieds, tu t'assieds, il s'assied ; nous nous asseyons, vous vous asseyez, ils s'asseient. — Je m'asseyais ; nous nous asseyions. — Je m'assis ; nous nous assîmes. — Je m'assiérai ou je m'asseierai ; nous nous assiérons ou nous nous asseierons. — Je m'assiérais ou je m'asseierais ; nous nous assiérions ou nous nous asseierions.— Assieds-toi ; asseyons-nous. — Que je m'asseie; que nous nous asseyions. — Que je m'assisse ; que nous nous assissions. — S'asseoir. — S'asseyant. — Assis, assise.

Il n'y a point de verbe qui ait éprouvé tant de variations dans sa conjugaison; mais enfin l'Académie (*Dict.*, édit. de 1762 et de 1798), Wailly (page 86 de sa *Gramm.*), Restaut (pages 248 et 252), Gattel, Lévizac (page 34, t. II), Sicard (page 354, t. I), la plupart des Grammairiens modernes, et enfin l'usage ont décidé qu'il se conjuguerait suivant le modèle que nous indiquons.

— On conjugue aussi quelquefois ce verbe de la manière suivante : *J'assois, tu assois, il assoit, nous assoyons, vous assoyez, ils assoient. J'assoyais. J'assoirai. J'assoirais. Assois, assoyez. Que j'assoie. Assoyant.*

(Acad., édit. de 1835.)

Conjuguez de même le verbe *rasseoir*.

Choir (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Tomber, être porté de haut en bas par son propre poids, ou par une impulsion qu'on a reçue. Ce verbe n'est pas beaucoup en usage; on l'emploie quelque fois à l'infinitif, et il peut également être pris au propre et au figuré; alors c'est, surtout en poésie, un terme très expressif, mais il faut qu'il soit bien amené.

(L'Académie, Féraud, Demandre, Wailly, etc.

Tout va *choir* en ma main, ou tomber en la vôtre.
(P. Corneille, *Rodogune*, acte I, sc. 5.)

Mais plus dans un haut rang la faveur vous a mis,
Plus la crainte de *choir* vous doit rendre soumis.
(Th. Corneille, *le Comte d'Essex*, acte I, sc. 2.)

Ainsi qu'on voit, sous cent mains diligentes,
Choir les épis des moissons jaunissantes. (Voltaire.)

On fait usage aussi du participe *chu*, *chue*, mais plutôt en vers qu'en prose, et plus dans le style badin et familier que dans le style sérieux et élevé.

Au lieu du féminin *chue*, on disait anciennement *chute*, ce qui ne s'est conservé que dans ces façons de parler proverbiales, *chercher chape-chute*, *trouver chape-chute*, qui veut dire chercher ou trouver une aventure avantageuse, ou quelquefois mauvaise. « Je lui dis que ce n'est point là la vie d'un honnête homme, qu'il « trouvera quelque *chape-chute*, et qu'à force de s'exposer, il aura son fait. »

(Madame de Sévigné.)

On a dit autrefois *chaer*, *chair*, *chaoir*, ensuite *cheoir*. Roubaud est d'avis qu'à raison de l'étymologie, on devrait continuer d'écrire ce mot avec un *e*; Trévoux et Caminade suivent cette orthographe; mais l'Académie, Féraud, Wailly, Girard, Domergue, etc., etc., écrivent *choir* sans *e*.

Comparoir (*verbe neutre et irrégulier*).

Ce verbe a le même sens que *comparaître*; mais *comparoir* ne se dit qu'au palais et dans ces phrases : *assignation à comparoir*, ou *être assigné à comparoir*. Il n'a point d'autre temps.

Le Gendre qui a dit : « Les Platéens ajournèrent les Lacédémoniens à *comparoir* devant les Amphictyons, » aurait donc mieux observé le style de l'histoire s'il eût dit, *citèrent les Lacédémoniens*.

CONDOULOIR (SE) (*verbe réciproque et irrégulier*).

Ce verbe, qui signifie prendre part à la douleur de quelqu'un, ne se dit qu'à l'infinitif, et il est vieux. (L'Académie, Vaugelas, Féraud et Gattel.)

DÉCHOIR (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Je déchois, tu déchois, il déchoit ; nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient. — Je déchoyais ; nous déchoyions. — Je déchus ; nous déchûmes. — Je décherrai ; nous décherrons. — Je décherrais ; nous décherrions. — Déchois ; déchoyons. — Que je déchoie ; que nous déchoyions. — Que je déchusse ; Que nous déchussions. — Déchoir. *Point de participe présent.* Déchu, déchue

Déchoir, dans ses temps composés, prend tantôt l'auxiliaire *être*, et tantôt l'auxiliaire *avoir*, selon le sens qu'on y attache. — « Ils sont *déchus* de leurs pri- « viléges. » (L'Académie.) — « Depuis ce moment il *a déchu* de jour en jour. » — Voyez page 471. (L'Académie.)

Au futur et au conditionnel, on dit : *Je décherrai*, *je décherrais*, et non pas *je déchoirai*, *je déchoirais.* (L'Académie, Wailly, Restaut, etc., etc.)

Roubaud et Trévoux écrivent *décheoir* avec un *e ;* mais les autorités qui écrivent *choir* sans *e* suivent la même orthographe pour *déchoir.*

Boileau a dit et écrit (Épître VI) :

> Du rang où notre esprit une fois s'est fait voir,
> Sans un fâcheux éclat nous ne saurions *déchoir.*

Et La Fontaine (liv. VII, fab. 5) :

> L'âge la fit *déchoir ;* adieu tous les amants.

ÉCHOIR (*verbe neutre, défectif et irrégulier*).

Ce verbe, qui ne se dit que des choses, n'est guère d'usage, au présent de l'indicatif, qu'à la troisième personne du singulier : *il échoit*, qu'on prononce et qu'on écrit quelquefois, *il échet* ; au prétérit *j'échus ;* au futur et au conditionnel *j'écherrai*, *j'écherrais ;* à l'imparfait du subjonctif *que j'échusse ;* au participe présent *échéant ;* et au participe passé *échu, échue.* (L'Académie.)

Mais plusieurs Grammairiens sont d'avis qu'en général *échoir* n'est bien employé qu'à la troisième personne du singulier et à celle du pluriel : *il échoit*, ou *il échet ; ils échoient*, ou *ils échéent*, etc., et ils n'admettent point de premières personnes ; ainsi ils blâment *j'échus*, *j'écherrai*, *que j'échusse*, *nous échûmes*, etc.

— Pourquoi donc ce mot ne pourrait-il pas se dire des personnes ? Un esclave dira : *je vous échus en partage.* Et cette locution est correcte. A. L.

(Voy., p. 470, de quel auxiliaire est accompagné le participe de ce verbe.)

FALLOIR (*verbe unipersonnel, défectif et irrégulier*).

Il faut. — Il fallait. — Il fallut. — Il eut fallu. — Il avait fallu. — Il faudra. — Il aura fallu. — Il faudrait. — Il aurait ou il eût fallu. — *Point d'impératif.* —

Qu'il faille. — Qu'il fallût. — Qu'il ait fallu. — Qu'il eût fallu. — Falloir. — Ayant fallu.

Voyez aux Observations sur les adverbes, et au mot *beaucoup*, dans quel cas il faut dire, *il s'en faut beaucoup*, *il s'en faut de beaucoup*. Voyez aussi au mot *ne* dans quel cas il faut employer cette négative avec il *s'en faut*.

MESSEOIR (*verbe neutre*).

Se conjugue sur *seoir*.

MOUVOIR (*verbe actif*).

Je meus, tu meus, il meut; nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent. — Je mouvais; nous mouvions. — Je mus; nous mûmes. — Je mouvrai; nous mouvrons. — Je mouvrais; nous mouvrions. — Meus; mouvons. — Que je meuve; que nous mouvions. — Que je musse; que nous mussions. — Mouvoir. — Mu, mue.

Plusieurs de ces temps ne sont en usage que dans le style didactique : « On ne « saurait expliquer comment l'âme, étant purement spirituelle, peut *mouvoir* le « corps. » Hors de l'infinitif, on est si peu accoutumé aux modes et aux temps de ce verbe, que quand on les rencontre, on y trouve un air sauvage, comme dans cette phrase de Bossuet : « Les premières affaires qui se *murent* dans l'Église. » Avec le pronom personnel *se*, le présent de l'indicatif fait assez bien : « Les carté- « siens, pour rendre raison du mouvement, disent qu'un corps qui se *meut* en « pousse un autre, etc. » (Féraud.)

Émouvoir, *s'émouvoir* et *promouvoir* se conjuguent sur *mouvoir*. *Émouvoir* et *s'émouvoir* ne se disent guère qu'à l'infinitif, au présent de l'indicatif, au subjonctif et aux temps composés, et *promouvoir* à l'infinitif et aux temps composés.

Regnard a dit, dans *le Légataire universel* (act. II, sc. 6) :

Et je vais lui dicter une lettre, d'un style
Qui de madame Argante *émouvera* la bile (371).

Émouvera, comme le fait observer Wailly, est un barbarisme; on doit dire *émouvra* sans *e* après le *v*, comme on dit *mouvra*.

DÉMOUVOIR, dont on fait usage en terme de palais, pour signifier faire que quelqu'un se désiste d'une prétention, qu'il y renonce, n'est guère d'usage qu'à l'infinitif. (L'Académie.)

PLEUVOIR (*verbe unipersonnel et défectif*).

Il pleut; il pleuvait; il plut; il pleuvra; il pleuvrait; qu'il pleuve; qu'il plût. — Plu, pleuvant.

(Le *Dictionnaire de l'Académie*. — Regnier-Desmarais, page 431. — Wailly, page 87. — Féraud.)

(371) Dans les dernières éditions on lit *échauffer*

Ce verbe n'a point d'impératif, car il n'y a que Dieu qui puisse commander au temps. Le participe passé n'a point de féminin.

Pleuvoir se dit au figuré des choses spirituelles et morales : « Dieu fait *pleu-* « *voir* des grâces sur ses élus. » (Trévoux.) — « Il *pleut* ici de l'ennui à verse. » (Ménage.) — « Il *pleut* par tout pays de ces sortes d'injures. » (La Bruyère.)

> Que de biens, que d'honneurs sur toi s'en vont *pleuvoir !*
>
> (Boileau, sat. VIII.)

POURVOIR (*verbe neutre*).

Je pourvois, tu pourvois, il pourvoit; nous pourvoyons, vous pourvoyez, ils pourvoient. — Je pourvoyais, nous pourvoyions. — Je pourvus; nous pourvûmes. — Je pourvoirai; nous pourvoirons. — Je pourvoirais; nous pourvoirions. — Pourvois, pourvoyons. — Que je pourvoie; que nous pourvoyions. — Que je pourvusse; que nous pourvussions. — Pourvoir; pourvoyant; pourvu, pourvue.

On suit, pour ce verbe, la même orthographe que celle qui est d'usage pour le verbe *voir*; on en excepte le prétérit défini, le futur, le conditionnel et l'imparfait du subjonctif.

(L'Académie, Restaut, Wailly et les Grammairiens modernes.)

— Ce verbe se prend aussi dans le sens actif : *pourvoir une place de vivres; pourvoir quelqu'un d'un bénéfice; se pourvoir de livres*, etc. A. L.

POUVOIR (*verbe actif, défectif et irrégulier*).

Je puis ou je peux, tu peux, il peut; nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent. — Je pouvais; nous pouvions. — Je pus, nous pûmes. — Je pourrai; nous pourrons. — Je pourrais; nous pourrions. — *Point d'impératif.* — Que je puisse; que nous puissions. — Que je pusse; que nous pussions. — Pouvoir; pouvant; pu. *Point de féminin.*

Ce verbe a beaucoup d'irrégularités. Le futur *je pourrai* s'écrit avec deux *r*, et l'on n'en prononce qu'un.

(Le *Dictionnaire de l'Académie* et celui de Trévoux. — Restaut, page 339. — Wailly, page 87.)

La poésie et la conversation souffrent *je peux;* cependant *je puis* est beaucoup plus usité, et doit d'autant plus être préféré, qu'à l'interrogatif on dit toujours *puis-je?*

> Par quel gage éclatant et digne d'un grand roi
> *Puis-je* récompenser le mérite et la foi?
>
> (Racine, *Esther*, acte II, sc. 5.)

Il est d'ailleurs le seul en usage dans les écrits des bons auteurs français.

> L'univers m'embarrasse, et je ne *puis* songer
> Que cette horloge existe, et n'ait point d'horloger.
>
> (Voltaire, *les Cabales.*)

> .... Enfin *je puis* parler en liberté;
> *Je puis* dans tout son jour mettre la vérité.
>
> (Racine, *Athalie*, acte II, sc. 6.)

> .... C'est mon plaisir : je me veux satisfaire;
> Je ne *puis* bien parler, et ne saurais me taire. (Boileau, satire VII.)

Modeste en ma couleur, modeste en mon séjour,
Franche d'ambition, je me cache sous l'herbe ;
Mais si sur votre front *je puis* me voir un jour,
La plus humble des fleurs sera la plus superbe.

(Desmarest, en envoyant une violette.)

Je ne *puis* qu'en cette préface
Je ne partage entre elle et vous
Un peu de cet encens qu'on recueille au Parnasse.

(La Fontaine, fable 150.)

On dit : *je ne puis* et *je ne puis pas*. Dans le premier exemple, la négative est moins forte : *Je ne puis* suppose des embarras, des difficultés ; *Je ne puis pas* exprime une impossibilité absolue.

Bossuet emploie *pouvoir* comme verbe pronominal : *qui ne* S'EST PU *faire* pour *qui* N'A PU *se faire*. L'illustre auteur, en mettant, selon son usage, le pronom *se* avant le verbe régissant, et non pas avant l'infinitif régi, a été induit en erreur, car le pronom *se* ne se met avant l'auxiliaire *être* suivi d'un participe que quand le verbe est pronominal.

Arnauld et Pluche ont fait la même faute produite par la même erreur.

PRÉVALOIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Ce verbe se conjugue comme *valoir*, dont nous allons donner la conjugaison ; cependant au présent du subjonctif on dit : *que je prévale*, *que nous prévalions* ; et non pas *que je prévaille*, *que nous prévaillions*.

Prévaloir signifie avoir l'avantage, remporter l'avantage ; mais, employé pronominalement, il signifie *tirer avantage :* « L'homme ne doit pas beaucoup *se pré-* « *valoir* de sa raison, qui le trompe si souvent. » (Trévoux.)

(Th. Corneille, *sur la* 39e *Rem. de Vaugelas* : les observations de l'Académie, page 43. — Ses décisions. — Regnier-Desmarais, Restaut, Wailly, etc.)

Le régime ordinaire de *prévaloir*, neutre, est la préposition *sur :* « Il ne faut pas « que la coutume *prévale sur* la raison. » (L'Académie.) — Quelques auteurs ont employé la préposition *à :* « Son témoignage ne *prévaut* pas au crédit de Clodius. » (Vertot.) Le *Dictionnaire de Trévoux* donne des exemples de ce régime, mais sans citer d'auteurs ; et Féraud pense avec raison que la préposition *sur* est le régime seul autorisé.

Sur mes justes remords tes pleurs ont *prévalu*.

(Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 3.)

PROMOUVOIR (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe, comme nous l'avons dit page 544, au verbe *mouvoir*, n'est d'usage qu'à l'infinitif et aux temps composés : *On l'a promu*, *elle a été promue*.

(L'Académie, Féraud, Trévoux.)

RAVOIR (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe ne s'emploie qu'à l'infinitif : « Elle a pris à l'Amour ses traits, et le « dieu, pour les *ravoir*, vole toujours auprès d'elle. » (Voiture.)

Reu, que l'on prononce *ru* ou *réu* ; et *je le raurai*, *je me raurai*, comme on le dit en certains endroits, sont des barbarismes. (L'Académie, Féraud, Trévoux, etc.)

On dit figurément et dans le style familier *se ravoir*, pour dire reprendre, réparer ses forces, sa vigueur : « Allons, monsieur, tâchez un peu de vous *ravoir*. » (J.-J. Rousseau.)

SAVOIR (*verbe actif et irrégulier*).

Je sais, tu sais, il sait ; nous savons, vous savez, ils savent. — Je savais ; nous savions. — Je sus ; nous sûmes. — Je saurai ; nous saurons. — Je saurais ; nous saurions. — Sache ; sachons. — Que je sache ; que nous sachions. — Que je susse ; que nous sussions. — Savoir ; sachant ; su, sue.

Les *Dictionnaires* de Richelet, de Trévoux, de Wailly, de l'Académie (éditions de 1762 et de 1798), de Demandre et de Féraud, indiquent je *sais* et je *sai*.

—Cette dernière forme *je sai* n'est plus autorisée par l'Académie ; ce ne pourrait être qu'une licence poétique. A. L.

Savoir se trouve écrit avec la lettre *ç* dans des ouvrages anciens et estimés ; mais aujourd'hui l'Académie, tous les Grammairiens modernes, et le plus grand nombre des Lexicographes retranchent cette lettre comme inutile, parce qu'elle n'influe en rien sur le son de la syllabe, et que même elle ne peut servir pour marquer l'étymologie latine ; car si l'on consulte Ducange, Ménage, Roquefort, enfin nos meilleurs étymologistes, on verra qu'ils font dériver *savoir* du latin *sapere*, être sage, être de bon sens, judicieux, etc., et non de l'infinitif *scire* : en effet, il est impossible que l'infinitif latin *scire* ait donné l'infinitif français *sçavoir* : on en aurait fait *scire* ou *scir* ; car tous nos verbes en *oir* dérivent des verbes latins en *ere* : *habere*, avoir ; *debere*, devoir ; *percipere*, percevoir, etc. Ensuite, la sagesse, le bon sens, le jugement, ne sont-ils pas les attributs du *savant*, de celui qui *sait* ? Le verbe latin *sapere* se trouve même employé dans le sens de *savoir*, par Plaute (372), par Cicéron (373), et par plusieurs auteurs français qui ont écrit en latin (374). C'est dans ce sens que ce verbe est passé dans les langues vivantes ; les Italiens disent *sapere*, les Espagnols, *saber* ; nous avons dit de même *saver* : Dans des lettres patentes du duc de Bourgogne, de l'année 1416, on lit plusieurs fois nous *saverons* pour nous *saurons*. — Dans *la Bible* (Exode, chap. XVI, vers. 12), on lit également : « Et vous *saverez* que jéo sui le Seignor vostre « Dieu. » — On trouve aussi dans *le Glossaire de la langue romane*, par M. Roquefort, au mot *savoir* : *saveriez* pour *sauriez*. — Enfin les variantes de *savoir*, étaient *saver*, *saveir*, *savir*.

---

(372) Ego rem meam *sapio*. — (373) Qui sibi semitam non *sapiunt*, alteri monstrant viam. — (374) Alphabetum *sapiat* digito tantum numerare.

Il n'y a dans toute la langue que le verbe *savoir* qui se mette au subjonctif sans qu'un autre mot le précède; mais encore faut-il que ce soit avec la négative : « *Je* « *ne sache* rien de plus digne d'éloge, qu'un roi qui préfère le bien de son peuple « à celui de ses enfants. »

(Th. Corneille, *sur la* 362e *Rem. de Vaugelas*, tome II, page 413. — Wailly, page 88. — Restaut, page 389.)

Que je sache s'emploie quelquefois d'une façon assez singulière, c'est lorsqu'il est à la fin d'une phrase, comme dans celle-ci : « Il n'est pas allé à la campagne « *que je sache;* » et alors il est du genre familier.

Je ne saurais s'emploie fort souvent pour *je ne puis*, qui est la première personne du présent de l'indicatif du verbe *pouvoir*; et alors, après le *que*, c'est du présent du subjonctif que l'on fait usage : on dira donc : « je ne saurais dire la moindre chose « qu'on ne me fasse des observations; » et non *je ne saurais dire la moindre chose qu'on ne me fît des observations :* cependant, chose bizarre, on ne dit pas *je ne saurais*, pour *je ne pourrais*. On dira, par exemple, « si je mangeais de « cela, je ne *pourrais* dormir de la nuit; » mais on ne dirait pas *je ne saurais dormir de la nuit.* — On ne peut aussi se servir du verbe *savoir* pour le verbe *pouvoir*, sans y joindre la négative; ainsi, on ne peut pas dire *je saurais* pour *je puis*.

(Ménage, chap. 313. — Th. Corneille, *sur la* 362e *Remarque de Vaugelas.* — Féraud, etc.)

Savoir ne régit pas les personnes. Du moins l'Académie ni aucun des *Dictionnaires* que nous avons consultés ne l'indiquent avec cette acception : on ne dit pas *savoir quelqu'un, se savoir soi-même;* cependant on lit dans la Xe épître de Boileau :

> Que si quelqu'un, mes vers, alors vous importune,
> Pour *savoir* mes parents, ma vie et ma fortune,
> Contez-lui, etc.

Et dans *la Métromanie* de Piron (act. II, sc. 4) :

> Un valet veut tout voir, voit tout, et *sait son maître*
> Comme, à l'Observatoire, un savant *sait les cieux;*
> Et vous-même, monsieur, ne *vous savez* pas mieux.

Mais quelque imposants que soient les noms de ces deux écrivains, surtout celui de Boileau, il nous semble que ce sont là des licences que l'on passerait difficilement au poëte qui s'en permettrait de semblables.

— Cette conclusion est beaucoup trop absolue. Le verbe *savoir* a dans notre langue un grand nombre d'emplois divers qui peuvent servir à justifier les phrases critiquées. Quoiqu'on ne dise pas d'une manière absolue, *je sais cet homme* il n'en est pas moins vrai qu'on dit : *je sais cet homme par cœur. Je ne sache personne qu'on puisse lui comparer. Il est venu qui vous savez. Je sais quelqu'un en position de vous être utile. Un je ne sais qui.* Toutes ces locutions, justifiées par l'Académie, doivent nous servir à expliquer les tournures semblables. Dans les vers cités, nous ne voyons qu'une simple ellipse facile à suppléer : *savoir* quels sont *mes parents ; sait son maître* par cœur, etc. Ne peut-on pas dire aussi avec les orateurs sacrés : « Nous ne *savons* pas *ceux* qui appartiennent à Dieu ; » — « *Savait-il un homme* dans le malheur, » etc., etc. A. L.

Savoir, avant un infinitif, ne s'emploie que quand il y a beaucoup de peine à

faire une chose. Ainsi l'on dit bien : *J'ai su vaincre et régner*, parce que ce sont deux choses très difficiles.

> J'ai *su*, par une longue et pénible industrie,
> Des plus mortels venins *prévenir* la furie.
> (Racine, *Mithidrate*, acte IV, sc. 5.)

> *J'ai su* lui *préparer* des craintes et des veilles. (Le même.)

Et là le mot *savoir* est bien placé : il indique la peine qu'on a prise. Mais, J'AI SU *rencontrer un homme en chemin* est ridicule ; et beaucoup de mauvais poëtes ont aussi mal employé le verbe *savoir*.

Enfin, souvent on emploie en poésie, assez mal à propos, le verbe *savoir* pour le verbe *pouvoir* : J'AI SU *le satisfaire*, J'AI SU *lui plaire*, pour *j'ai* PU *le satisfaire*, *j'ai* PU *lui plaire*.

> Quand vous verrez Pauline, et que son désespoir
> Par ses pleurs et ses cris *saura* vous émouvoir.
> (Corneille, *Polyeucte*, acte V, sc. 4.)

Il ne faut se servir du verbe *savoir* que quand il marque quelque dessein.
(Voltaire, *Rem. sur Polyeucte*.)

SEOIR (*verbe neutre, défectif et irrégulier*).

Dans la signification d'être assis, ce verbe n'est plus en usage ; mais *séant* s'emploie quelquefois comme participe : *La cour royale de Paris* SÉANT *à Versailles*, et quelquefois comme adjectif verbal, et alors il est susceptible de prendre le genre et le nombre : *La cour royale* SÉANTE *à Paris*.

— L'Académie remarque qu'il s'employait aussi autrefois avec le pronom personnel, *se seoir*. Mais il n'est plus resté de ce verbe que l'impératif *sieds-toi*, dont on fait usage encore quelquefois en poésie et dans le langage familier. A. L.

Sis, sise, son participe passé, n'est également plus en usage ; mais ce mot s'emploie comme adjectif et en style de pratique, et il signifie *situé, située*. *Un héritage* SIS *à*. — *Une maison* SISE *à*. (L'Académie.)

Seoir, dans la signification d'être convenable à la personne, à la condition, au lieu, au temps, etc., n'est plus en usage à l'infinitif ; il ne s'emploie que dans certains temps, et toujours à la troisième personne du singulier ou du pluriel : *il sied, ils siéent ; il séyait, il siérait, il siéra ;* il n'a point de temps composés. Au subjonctif, on dit *qu'il siée, qu'ils siéent*, et au participe présent *séyant*.

(L'Académie, *sur la* 528e *Rem. de Vaugelas*. — Son Dict. — Féraud, Restaut, Wailly, etc.)

Seoir, en ce sens, s'emploie aussi unipersonnellement.

> Il vous *sied* bien d'avoir l'impertinence
> De refuser un mari de ma main ! (Voltaire, *Nanine*, acte I, sc. 5.)

MESSEOIR, verbe neutre qui signifie ne pas convenir, n'être pas séant, n'est plus d'usage à l'infinitif, et s'emploie aux mêmes temps que *seoir*, dans le sens d'être convenable. (L'Académie.)

SURSEOIR (*verbe actif et défectif*).

Je sursois, tu sursois, il sursoit; nous sursoyons, vous sursoyez, ils sursoient. — Je sursoyais ; nous sursoyions. — Je sursis ; nous sursîmes. — Je surseoirai ; nous surseoirons. — Je surseoirais ; nous surseoirions. — Surseois ; sursoyons. — Que je sursoie ; que nous sursoyions — Que je sursisse ; que nous sursissions. — Surseoir. — Sursoyant. — Sursis, sursise.

L'Académie, Lévizac, Demandre et Caminade écrivent je *sursois* sans *e*.

Gattel, Wailly et M. Butet écrivent je *sursois* avec un *e*.

— L'Académie n'indique pas l'impératif ; elle le regarde comme inusité. En tout cas, nous pensons qu'il faudrait l'écrire sans *e*, comme le présent de l'indicatif dont il dérive. L'Académie, par une raison analogue, met un *e* au futur et au conditionnel, à cause du temps primitif *surseoir*. A. L.

Surseoir, verbe actif, signifie *suspendre, remettre, différer*, et il ne se dit guère que des affaires, des procédures : « On a *sursis la* délibération, l'exécution de cet « arrêt. » (L'Académie.) — En termes de palais, on dit : SURSEOIR A *la délibération*, SURSEOIR A *l'exécution de cet arrêt*, et, en ce sens, ce verbe est *neutre*.

Le participe présent *sursoyant* est également usité au palais ; mais, en général, ce verbe est moins d'usage aux temps simples qu'aux temps composés.

(L'Académie, Trévoux, Wailly, Boiste, le *Dict. gramm.*, Gattel, Féraud.)

SOULOIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe, qui signifie *avoir coutume*, a vieilli et ne s'est guère dit qu'à l'imparfait : *Il ou elle soulait*. Il peut encore être employé dans le style marotique :

Sous ce tombeau gît Françoise de Foix
De qui tout bien un chacun *soulait* dire (Marot.)

Quant à son temps, bien le sut dispenser ;
Deux parts en fit, dont il *soulait* passer
L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire.
(Épitaphe de La Fontaine, faite par lui-même.)

VALOIR (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Je vaux, tu vaux, il vaut ; nous valons, vous valez, ils valent. — Je valais ; nous valions. — Je valus ; nous valûmes. — J'ai valu. — Je vaudrai ; nous vaudrons. — Je vaudrais ; nous vaudrions. — *Point d'impératif*. — Que je vaille ; que nous valions, qu'ils vaillent. — Que je valusse ; que nous valussions. — Valoir ; valant, valu.

— L'Académie donne aujourd'hui un impératif à ce verbe, et elle dit *vaux, valez*. A. L.

Il prend l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés.

Conjuguez de même les verbes *équivaloir* et *revaloir*.

Mais on observera que le verbe *équivaloir* est de peu d'usage à l'infinitif, et qu'il régit la préposition *à* : « Toute expression qui n'est pas nom, verbe ou modificatif, « est terme de supplément, et *équivaut à* plusieurs des parties d'oraison » (le P. Buffier, *Gramm. fr.*) ; que le substantif peut régir la préposition *de* : « C'est *l'équi-*

« *valent de* ce que vous m'avez donné; » enfin que l'adjectif s'emploie avec la préposition *à*, et très souvent sans régime : « L'autorité d'un auteur grave est *équi-* « *valente* à une raison.» (MM. de Port-Royal.)—« En grammaire, il y a des termes « *équivalents*, qui expriment, aussi bien l'un que l'autre, la pensée. » (Trévoux.)

Quant à *revaloir*, il se dit plus ordinairement en mal, et toujours avec le pronom *le* ou *cela : Je* LE *lui ai revalu, je lui revaudrai* CELA.

(Regnier-Desmarais, p. 421. — Restaut, page 42. — Wailly, page 88. — Et l'Académie.)

Valoir fait au subjonctif *que je vaille, que tu vailles, qu'il vaille*, etc. : *Je ne crois pas que ce libelle* VALE *la peine que....* a été rejeté par l'Académie.

Dès qu'il s'agit d'exprimer une valeur, on dit *valant : Il a une bonne terre* VALANT *dix mille écus*; et, dans ce sens, *valant* est le véritable participe du verbe *valoir*.

Mais, pour exprimer qu'il les a en sa possession, on dit alors : *Cet homme a dix mille écus* VAILLANT ; et dans ce cas *vaillant* est un substantif masculin employé adverbialement.

VALOIR, dans le sens de *procurer, faire obtenir*, est *verbe actif*, et alors son participe passé *valu* prend l'accord.—Voyez, § V, au chapitre des Participes, ce que nous disons sur l'emploi du participe de ce verbe.

VOIR (*verbe actif*).

Je vois, tu vois il voit; nous voyons, vous voyez, ils voient. — Je voyais ; nous voyions. — Je vis ; nous vîmes. — Je verrai ; nous verrons. — Je verrais ; nous verrions. — Vois, voyons. — Que je voie ; que nous voyions. — Que je visse : que nous vissions. — Voir. — Voyant. — Vu, vue, etc.

(L'Académie, Richelet, Wailly, page 342, et Restaut, même page.)

Conjuguez de même *revoir, entrevoir* et *prévoir :* en observant cependant, à l'égard de ce dernier verbe, que l'on dit au futur de l'indicatif *prévoirai;* et, au conditionnel, *prévoirais*.

L'Académie donnait autrefois le choix d'écrire *je vois* ou *je voi*, de même que pour quelques autres verbes ; tels que : *prévoir, savoir, devoir*, etc. Trévoux, Richelet, Wailly ont adopté cette orthographe. D'Olivet se croit d'autant plus fondé à en faire autant, qu'il pense qu'autrefois, pour distinguer la première personne des verbes au singulier, de la seconde et de la troisième personne, on ne mettait pas de *s* à cette première personne. Beaucoup de poëtes anciens et de poëtes modernes écrivent en effet, sans cette lettre, *je voi, j'aperçoi, je prévoi*, etc.

Racine, dans *Andromaque* (act. V, sc. 5) :

. . . . Grâce au ciel, *j'entrevoi*. . . .
Dieux ! quels ruisseaux de sang coulent autour de moi !

Racine le fils, dans le poëme de la *Religion* (chant III) :

Sans doute il est sacré, ce livre dont je *voi*
Tant de prédictions s'accomplir devant moi.

J.-B. Rousseau, Épigramme XV :

Honni seras, ainsi que je *prévoi*,
Par cet écrit.

Boileau, satire VIII :

Ce discours te surprend, docteur, je l'*aperçoi*.
L'homme de la nature est le chef et le roi.

Et satire X :

. . . . Sa science, je *croi*,
Aura pour s'occuper ce jour plus d'un emploi.

Voltaire, dans *Alzire* (act. II, sc. 2) :

La mort a respecté ces jours que je te *doi*,
Pour me donner le temps de m'acquitter vers toi (375).

Mais que dans l'origine on ait écrit sans *s* la première personne des verbes au singulier, ou que ce soit par licence que les poëtes retranchent cette lettre à la fin des vers, nous dirons, avec Chapelain, que ce qui a fait mettre le *s* à cette première personne, c'est que la syllabe est longue, et qu'il y est placé pour en marquer la longueur; ensuite nous croyons que l'usage de mettre cette lettre est tellement adopté, que les prosateurs ne doivent jamais écrire, *je voi* : et que ce n'est que très rarement et seulement lorsque la rime l'exige, qu'il est permis aux poëtes de supprimer le *s*.

L'imparfait de l'indicatif et le présent du subjonctif sont, comme les verbes terminés en *oyer, uyer*, etc., distingués, dans la première et la seconde personne du pluriel, par un *i* ajouté à l'*i* grec : *nous voyions, vous voyiez; que nous voyions, que vous voyiez.*

VOULOIR (*verbe neutre, actif et défectif*).

Je veux, tu veux, il veut; nous voulons, vous voulez, ils veulent. — Je voulais; nous voulions. — Je voulus; nous voulûmes. — Je voudrai; nous voudrons. — Je voudrais; nous voudrions. — Que je veuille; que nous voulions. — Que je voulusse; que nous voulussions. — Vouloir. — Voulant. — Voulu, voulue.

(L'Académie, Wailly, Restaut, Lévizac et Demandre.)

— Ce verbe semble avoir deux impératifs : l'un peu usité, *veux, voulons, voulez,* que l'on emploie seulement, selon l'Académie, dans certaines occasions très rares, où l'on engage à s'armer d'une ferme volonté : l'autre qui n'est d'usage qu'à la seconde personne du pluriel, *veuillez*, expression très usitée, et qui signifie, d'après l'Académie : *ayez la bonté, la complaisance de*. Voyez plus bas. A. L.

La seconde personne du pluriel du conditionnel, *vous voudriez*, est de deux syllabes en prose, et de trois en vers.

C'est un état qu'en vain vous *voudriez* combattre.

(Gresset, *Sidney*, act. II, sc. 2.)

C'est peut être pour cela que quelques personnes disent improprement *vouderiez-vous*, comme s'il y avait un *e* après le *d*.

---

(375) S'ACQUITTER. Malherbe a dit, *s'acquitter pour*; Th. Corneille (*le Festin de Pierre*) et Regnard (*les Ménechmes*), *s'acquitter vers*; mais ce verbe régit *de* pour les choses, et *envers* pour les personnes : tout autre régime est une faute.

Vouloir et les verbes *pouvoir, valoir* et *prévaloir* sont les seuls de cette conjugaison qui aient un *x* aux deux premières personnes du présent de l'indicatif.

MM. Lemare, Caminade, Boniface (*Man. des amat.*, 2e année, p. 271), Boinvilliers (page 475 de sa *Gramm.*), Butet (*Cours théor.*), Jacquemard et M. Auger indiquent *veuillez* pour deuxième personne du pluriel de l'impératif, et nombre d'écrivains en ont effectivement fait usage :

. . . . *Veuillez* vous souvenir
Que les événements régleront l'avenir. (Corneille, *Pompée*, act. II, sc. 4.)
. . . . Je vais faire venir
Quelqu'un pour l'emporter ; *veuillez* la soutenir.
(Molière, *Sganarelle*, sc. 3.)
. . . . *Veuillez* être discret,
Et n'allez pas, de grâce, éventer mon secret.
(Le même, *l'École des Femmes*, acte I, sc, 6.)
Ne *veuillez* pas vous perdre, et vous êtes sauvé.
(Corneille, *Polyeucte*, acte IV, sc. 3.)

« *Veuillez* donc que votre Dieu soit juste. » (Marmontel.) — « *Veuillez* auparavant examiner avec moi comment l'article *hic, ille, le*, s'est introduit dans la « langue latine et dans la nôtre. » (Diderot). — « *Veuillez* du moins nous dire « qui nous devons suivre. » (Volney). — « *Veuillez*, monsieur, rendre hommage « au mérite. » (Voltaire.)

Cependant Wailly et Restaut n'en parlent point, et M. Maugard conclut de là qu'on ne doit pas s'en servir. Demandre va plus loin, il trouve ridicule de se commander à soi-même de vouloir, et absurde de le commander aux autres.

Mais puisque *veuillez* signifie *je vous prie de vouloir*, ce qu'a dit Demandre ne peut nous empêcher de nous servir de *veuillez*, lorsque tant de bons écrivains n'ont pas craint d'en faire usage.

On dit au présent du subjonctif *que je veuille ;* mais au pluriel on dit *que nous voulions, que vous vouliez*, et non pas *que nous veuillions, que vous veuilliez*, comme quelques écrivains l'ont dit.

(L'Académie, Féraud, Gattel, Wailly, Lemare, etc.)

Vouloir s'est employé autrefois comme substantif :

Contre toute ta parenté
D'un malin *vouloir* est porté. (La Fontaine, liv. VI, fable 5.)

Persuadés par mauvais VOULOIR *et conseil* (édit de Henri II). Ce mot, dit La Mothe le Vayer, a entièrement vieilli, et l'on ne s'en sert plus ni en vers ni en prose. L'Académie ne le condamnait point : cependant elle dit (dans ses *Observations sur les Rem. de Vaugelas*) qu'il est entièrement banni de la prose, et qu'il y a peu de personnes qui s'en servent en poésie. Dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, elle le borne à quelques phrases : « C'est Dieu qui nous a donné le *vouloir* et le « faire, etc. » — Trévoux est d'avis que ce mot n'est fort bon ni en vers ni en prose; c'est pourquoi il pense qu'il ne le faut employer que rarement et en de certaines occasions ; par exemple, il figure bien dans cette phrase de Nicole : « C'est Dieu qui « fait tout, et qui opère, par sa grâce, le *vouloir* et l'action. » Féraud croit que les poëtes ont eu tort de ne pas s'en servir, et Piron l'a certainement employé avec succès dans *Gustave Wasa* (act. I, sc. 6) :

. . . . Le *vouloir* céleste
Par un songe aux mortels souvent se manifeste.

J.-B. Rousseau a dit aussi dans *le Flatteur* (act. V, sc. 7) :

Oh ! bien, bien ; tout cela sera le mieux du monde,
Mais rien n'ira pourtant que selon mon *vouloir*.

§ IV.

VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS DE LA QUATRIEME CONJUGAISON.

ABSOUDRE (*verbe actif et défectif*).

J'absous, tu absous, il absout; nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent. — J'absolvais ; nous absolvions. — *Point de prétérit défini.* — J'absoudrai ; nous absoudrons. — J'absoudrais ; nous absoudrions. — Absous ; absolvons. — Que j'absolve ; que nous absolvions. — *Point d'imparfait du subjonctif.* — Absoudre. — Absolvant. — Absous, absoute.

(Restaut, Demandre, Féraud, Lévizac, M. Laveaux.)

L'Académie indique pour participe au masculin *absous*. *Absout* serait plus analogue au féminin, que l'on écrit *absoute ;* mais l'usage et les Grammairiens sont contraires à cette orthographe.

ABSTRAIRE (*verbe actif et défectif*).

L'Académie se contente de dire que ce verbe se conjugue comme *traire ;* mais Féraud observe avec raison qu'*abstraire* est peu usité, et que l'on dit plus ordinairement *faire abstraction de....*

Cependant *abstraire* se dit très bien aux temps composés.

ACCROIRE (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe n'est d'usage qu'à l'infinitif, et ne s'emploie qu'avec le verbe *faire*, qui lui sert d'auxiliaire ; l'Académie et la plupart des lexicographes disent que *faire accroire* signifie faire croire à quelqu'un une chose fausse ; mais quelques-uns sont d'avis que *faire accroire* signifie que celui qui dit une chose l'a dite à dessein de tromper.

ACCROÎTRE (*verbe actif et neutre*).

Se conjugue sur *croître*.

ADMETTRE (*verbe actif et irrégulier*).

Ce verbe se conjugue sur *mettre ;* voyez sa conjugaison.

ATTRAIRE (*verbe actif et défectif*.)

Attirer, faire venir par le moyen de quelque chose qui plaît.

Mézerai s'est servi de ce verbe au figuré, mais il est vieux en ce sens. L'Aca-

démie le met au propre : « Le sel est bon pour *attraire* les pigeons. » Il n'est d'usage qu'à l'infinitif, et encore on peut dire que *attirer* serait préférable.

(L'Académie, Féraud, Demandre, Gattel.)

ATTEINDRE (*verbe actif et neutre*).

Voyez la conjugaison du verbe *peindre*.

BATTRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je bats, tu bats, il bat ; nous battons, vous battez, ils battent. — Je battais nous battions. — Je battis ; nous battîmes. — Je battrai ; nous battrons. — Je battrais ; nous battrions. — Bats ; battons. — Que je batte ; que nous battions. — Que je battisse ; que nous battissions. — Battre. — Battant. — Battu, battue.

(Restaut, page 363. — Le *Dictionnaire de l'Académie*. — Lévizac, Féraud et Demandre.)

Conjuguez de même *abattre, combattre, débattre, ébattre* et *rebattre*.

Féraud prétend qu'en prose il faut dire *être combattu par* : « *Je suis combattu* « *par* des sentiments tout opposés. » Il est certain que les poëtes font usage de la préposition *de* :

D'un soin cruel ma joie est ici *combattue*. (Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 2.)

Quand *du* moindre intérêt le cœur est *combattu*,
Sa générosité n'est plus une vertu. (Crébillon, *Pyrrhus*, acte I, sc. 5.)

(*Dictionnaire critique* de Féraud.)

Combattre, dans le sens de *faire assaut,* prend *de* pour régime. Nous dirons avec Montesquieu (*Lettres persanes*) : « Quand vous *combattez* gracieusement « avec vos compagnes, *de* charmes, *de* douceur et *d'*enjouement. »

ÉBATTRE ne se dit qu'avec le pronom personnel, et il est vieux. La Fontaine s'en est servi, en parlant de l'amour et des fautes qu'il traite de galanterie.

(Trévoux.)

BOIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je bois, tu bois, il boit ; nous buvons, vous buvez, ils boivent. — Je buvais ; nous buvions. — Je bus ; nous bûmes. — Je boirai ; nous boirons. — Je boirais ; nous boirions. — Bois ; buvons. — Que je boive ; que nous buvions. — Que je busse ; que nous bussions. — Boire. — Buvant. — Bu, bue. — Devant boire.

Les poëtes emploient souvent ce verbe au figuré :

..... Une riante troupe
Semble *boire* avec lui la joie à pleine coupe. (Racine, *Esther*, act. II, sc. 9.)

La céleste troupe
Boit à pleine coupe
L'immortalité. (J.-B. Rousseau.)

Le germe des douleurs infecte leurs repas,
Et dans des coupes d'or ils *boivent* le trépas. (Thomas, *Ép. au Peuple.*)

Quand pourrai-je.....
Boire l'heureux oubli des soins tumultueux !

(Delille, *l'Homme des champs*, ch. IV.)

Ils disent aussi : *boire sa guérison, boire la santé, boire un affront, boire le calice jusqu'à la lie ;* et, en style d'Écriture sainte, *boire l'iniquité comme l'eau.*

IMBOIRE. Nous n'avons conservé de ce vieux mot que le participe *imbu.* Il était cependant très expressif ; il signifiait recevoir par goût des idées, des opinions, etc., et se les rendre propres par la force de l'habitude. On disait aussi *s'imboire.*

Montaigne a dit : « Il faut qu'il *imboive* leurs humeurs, non qu'il apprenne « leurs préceptes ; et qu'il oublie hardiment, s'il veult, d'où il les tient, mais qu'il « se les sçache approprier. »

J.-J. Rousseau a fait renaître cette expression, et quelques écrivains l'ont imité : « Celui qui vous parle est un solitaire qui, vivant peu avec les hommes, a moins « d'occasions de *s'imboire* de leurs préjugés. »

Nous n'avons aucun mot qui exprime convenablement l'idée que présente *imboire ;* pourquoi donc le rejeter ?

DÉBOIRE n'est usité que comme substantif.

BRAIRE (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Ce verbe ne s'emploie qu'au présent de l'infinitif, *braire ;* aux troisièmes personnes du présent et du futur de l'indicatif, *il brait, ils braient, il braira, ils brairont ;* et du conditionnel, *il brairait, ils brairaient.*

Les autres temps ne sont point en usage.

Telle est l'opinion de l'Académie, de Féraud, de Demandre, de Wailly, de Restaut et de Lévizac.

Cependant, fait observer M. Lemare (p. 411 de sa Grammaire), de ce que quelques verbes n'ont encore été employés qu'en certains temps, en certaines personnes, qu'ils ne peuvent que rarement recevoir d'autres emplois, ce ne doit pas être une raison suffisante pour les mutiler. Si l'on peut dire d'un âne qu'*il brait,* pourquoi un âne, parlant dans une fable, ne dirait-il pas : *je brais, je brairai ;* et portant la parole devant un ou plusieurs confrères quadrupèdes, ne pourrait-il pas dire : *brais, nous brairons ?* Dans tous ces cas, comment s'exprimerait donc la bruyante société ?

BRUIRE (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe n'est guère en usage qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes de l'imparfait de l'indicatif, où l'on dit : *il bruyait, ils bruyaient.* Dans les autres temps on dit : *faire du* BRUIT, *rendre un son confus.*

Bruire n'a point de participe passé, point de temps composés, ni de participe présent.

Dans ces phrases : *Les flots* BRUYANTS ; — *La foudre* BRUYANTE *dans la nue :* *bruyant* n'est qu'un adjectif verbal qui exprime l'état :

On voyait l'assemblée agitée et *bruyante* par intervalle.

. . . . Quand Flore dans les plaines
Faisait taire des vents les *bruyantes* haleines. (Boileau, *le Lutrin*, ch. I.)

(L'Académie, Restaut, Féraud, Lévizac.)

La bruyère et Marmontel regrettaient que l'usage eût préféré *faire du bruit* à *bruire : on entend* BRUIRE *le vent, les vagues.* — *Les flots* BRUYAIENT *horriblement.*—*Les insectes bruissaient sous l'herbe*, comme l'a dit Bernardin de Saint-Pierre, est une incorrection.

CEINDRE (*verbe actif*).

Voyez la conjugaison du verbe *peindre*.

CIRCONCIRE (*verbe actif, irrégulier et défectif*).

Je circoncis, tu circoncis, il circoncit; nous circoncisons, vous circoncisez, ils circoncisent.— Je circoncis; nous circoncîmes. — J'ai circoncis. — Je circoncirai. — Je circoncirais. — Circoncis; circoncisons. — Que je circoncise; que nous circoncisions. — Circoncire. — Circoncis, circoncise.

(L'Académie, Restaut, Wailly, Féraud, Demandre.)

D'autres Grammairiens donnent à ce verbe un imparfait à l'indicatif et au subjonctif, de même qu'un participe présent; mais, comme le fait observer Lévizac, le bon goût doit proscrire ces formes qui sont peu harmonieuses.

CLORE (*verbe actif, irrégulier et défectif*).

Ce verbe n'a que quatre temps simples: l'indicatif présent, *je clos, tu clos, il clot;* point de pluriel. — Le futur, *je clorai.* — Le conditionnel présent, *je clorais.*—Le participe passé, *clos, close;* et dès lors tous les temps composés.

(L'Académie, Restaut, Wailly, Féraud, Demandre.)

Quoique ces autorités n'indiquent ni impératif ni subjonctif, Lévizac et M. Butet sont d'avis qu'on pourrait très bien dire : *clos ce jardin; je veux qu'il close ce jardin.*

— Quelques Grammairiens veulent aussi qu'on dise *je closis*; mais cette forme est inusitée et peu nécessaire, puisqu'on peut y suppléer par le verbe *fermer*. A. L.

Clore s'emploie très souvent avec le verbe *faire*.

Enclore s'écrit et se conjugue de même.

Conclure (*verbe actif*).

Je conclus, tu conclus, il conclut; nous concluons, vous concluez, ils concluent. — Je concluais, nous concluions. — Je conclus; nous conclûmes. — Je conclurai; nous conclurons. — Je conclurais; nous conclurions. — Conclus; concluons. — Que je conclue; que nous concluions. — Que je conclusse; que nous conclussions. — Conclure. — Concluant. — Conclu, conclue.

(L'Académie, Richelet, Wailly, page 92, Restaut, Féraud, etc.)

L'Académie met indistinctement un *t* ou un *d* à la troisième personne du présent de l'indicatif; cependant l'emploi du *t* est préférable.

— L'Académie n'admet plus aujourd'hui que cette dernière forme. A. L.

Aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, on met un tréma sur l'*i* pour empêcher que l'on ne prononce *nous conclui-ons*, *vous conclui-ez*

Ce verbe se dit ordinairement des personnes ; on le dit pourtant quelquefois des passages, des preuves qu'on allègue : *cet argument* CONCLUT *bien*; *cette preuve, ce texte ne* CONCLUT *pas*. Mais alors *conclure* se dit seul et sans régime; conséquemment cette phrase de Bossuet n'a pas toute la correction qu'on a le droit d'attendre de cet écrivain : « Ces passages *concluent* seulement que nous recevrons « quelque chose. » (Féraud.)

CONFIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je confis, tu confis, il confit ; nous confisons, vous confisez, ils confisent. — Je confisais ; nous confisions. — Je confis ; nous confîmes. — Je confirai ; nous confirons. — Je confirais ; nous confirions. — Confis ; confisons. — Que je confise; que nous confisions. — Confire. — Confisant. — Confit, confite.

(L'Académie, Restaut, page 345 ; Demandre, Féraud.)

L'imparfait du subjonctif n'est point en usage ; cependant Wailly et Lévizac indiquent *que je confisse ;* mais quelques personnes aiment mieux dire : *Je voudrais que vous* FISSIEZ CONFIRE *des coings*, plutôt que *je voudrais que vous confissiez des coings.* — *Confit, confite* s'emploient figurément, mais dans le style familier et railleur en parlant de ceux qui ont quelque bonne ou mauvaise qualité qui les pénètre, et qui se trouve chez eux au suprême degré :

Cet hymen de tous biens comblera vos désirs ;
Il sera tout *confit* en douceurs et plaisirs. (Molière, *Tartufe*, acte II, sc. 2.)
Bien est-il vrai qu'il parlait comme un livre,
Toujours d'un ton *confit* en savoir-vivre. (Gresset, *Vert-Vert*, ch. II.)

CONNAÎTRE (*verbe actif, neutre et irrégulier*).

Voyez la conjugaison du verbe *paraître*.

CONTREDIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Voyez la conjugaison du verbe *dire*.

COUDRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je couds, tu couds, il coud ; nous cousons, vous cousez, ils cousent. — Je cousais ; nous cousions. — Je cousis ; nous cousîmes. — Je coudrai ; nous coudrons. — Je coudrais ; nous coudrions. — Couds ; cousons. — Que je couse ; que nous cousions. — Que je cousisse ; que nous cousissions. — Coudre ; cousant ; cousu, cousue.

(L'Académie. — Richelet. — Restaut, page 343. — Wailly. — Lévizac. — Féraud, etc.)

Conjuguez de même *découdre* et *recoudre*.

Remarque et décision de l'Académie sur les verbes *coudre, recoudre, absoudre, moudre :*

« Tous ces verbes terminés en *oudre* sont fort irréguliers, mais ils s'accordent

« tous sur le futur ; ainsi il faut dire *il coudra*, et non pas *il cousera*, comme quel-
« ques-uns le disent ; *il résoudra, il absoudra, il moudra*. Mais le prétérit défini
« ou aoriste de ces verbes est différent presque dans chacun d'eux ; car, au verbe
« *coudre*, il faut dire *il cousit* ; au verbe *résoudre*, il faut dire *il résolut* ; le verbe
« *absoudre* n'a point ce temps, et il faut prendre le tour passif, *il fut absous* ; et
« au verbe *moudre*, il faut dire *il moulut*. Il en est de même au prétérit indéfini :
« *j'ai cousu, j'ai résolu, j'ai absous, j'ai moulu*. On peut croire que la seconde
« personne du pluriel de l'indicatif sert de règle à ces prétérits ; car *vous cousez*
« est peut-être cause que l'on dit *je cousis*, et *vous résolvez* amène un peu *je réso-*
« *lus*, puisque le *l* s'y conserve ; mais il vaut mieux alléguer l'usage que de cher-
« cher des raisons ; car on dit *vous absolvez*, et cependant le prétérit est plus or-
« dinairement *il fut absous* ; et *absolu* n'est d'usage qu'en cette phrase : *le jeudi*
« *absolu*, qui est *le jeudi saint*. »

Le participe de ces quatre verbes est : *cousu, cousue* ; *recousu, recousue*, *ab-sous, absoute* ; *moulu, moulue*.

CRAINDRE (*verbe actif*).

Voyez la conjugaison du verbe *peindre*.

CROIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je crois, tu crois, il croit ; nous croyons, vous croyez, ils croient. — Je croyais ; nous croyions. — Je crus ; nous crûmes. — Je croirai ; nous croirons. — Je croirais ; nous croirions. — Crois ; croyons. — Que je croie, qu'il croie ; que nous croyions. — Que je crusse ; que nous crussions. — Croire ; croyant ; cru, crue ; devant croire.

(Restaut, page 356 ; l'Académie, Richelet, Lévizac, Féraud, etc.)

Autrefois on écrivait *je creus, tu creus, il creut, j'ai creu* ; actuellement l'on écrit et l'on prononce *je crus*, etc., *j'ai cru* ; quelques-uns y mettent un accent circonflexe, sous prétexte d'indiquer la suppression de l'*e* ; mais cet accent n'est plus employé aujourd'hui par ceux qui écrivent bien, que pour marquer les syllabes longues. (Féraud.)

Voyez au *Régime des Verbes* une observation sur la faute où l'on tombe en faisant suivre de la préposition *de* le verbe *croire* accompagné d'un infinitif.

Voyez aussi aux *Remarques détachées*, lettre *C*, dans quel cas *croire* demande que le verbe de la proposition subordonnée soit mis au subjonctif, et une observation sur l'emploi de ce verbe.

CROÎTRE (*verbe neutre et irrégulier*).

Je crois, tu crois, il croît ; nous croissons, vous croissez, ils croissent. — Je croissais ; nous croissions. — J'ai crû. — Je crûs ; nous crûmes. — Je croîtrai ; nous croîtrons. — Je croîtrais ; nous croîtrions. — Crois ; croissez. — Que je croisse ; que nous croissions. — Que je crusse ; que nous crussions. — Croître. — Croissant. — Crû, crue

Ce verbe demande *avoir* quand il exprime l'action, et *être* quand il exprime l'état. (Voyez page 473.)

Conjuguez de même *accroître* et *décroître*.

(L'Académie, Demandre, Féraud, Wailly, Gattel, Le Tellier.)

Accru, participe passé du verbe *accroître*, s'écrit sans accent.

Corneille fait rimer *croître* avec *renaître* et avec *maître*.

La victoire aura droit de le faire *renaître*.
Si ma haine est trop faible, elle la fera *croître*. (*Sertorius*, acte III, sc. 4.)
J'en veux, à votre exemple, être aujourd'hui le *maître*;
Et, malgré cet amour que j'ai trop laissé *croître*,
Vous direz à la reine..... (Même pièce, acte IV, sc. 3.)

Racine le fils, dans son poëme de *la Religion*, le fait rimer avec *reconnaître*.

La voix de l'univers à ce Dieu me rappelle ;
La terre le publie.....
A de moindres objets tu peux le *reconnaître* :
Contemple seulement l'arbre que je fais *croître*. (Chant I.)

Voyez une observation sur l'emploi de ce verbe, lettre *C*, *Rem. dét.*

Dire (*verbe actif et irrégulier*).

Je dis, tu dis, il dit ; nous disons, vous dites, ils disent. — Je disais ; nous disions. — Je dis ; nous dîmes. — Je dirai ; nous dirons. — Je dirais ; nous dirions. — Dis ; disons, dites, etc. — Que je dise ; que nous disions. — Que je disse ; que nous dissions. — Dire ; disant, dit, dite.

De tous les composés de *dire*, il n'y a que le verbe *redire* qui se conjugue absolument de même ; ainsi il fait à la seconde personne plurielle du présent de l'indicatif *vous redites*, et à l'impératif *redites*, etc.

A l'égard des verbes *dédire*, *contredire*, *interdire*, *médire*, *prédire*, on dit : *vous dédisez*, *vous contredisez*, *vous interdisez*, *vous médisez*, *vous prédisez* ; quant aux autres temps, ils se conjuguent de même que le verbe *dire*.

C'est ainsi que s'expriment l'Académie, Féraud, Restaut, Gattel et Wailly.

Cependant nous pensons avec M. Lemare (page 412 de sa *Gramm.*), M. Laveaux et la plupart des Grammairiens modernes, que l'on dit de même à la seconde personne plurielle de l'impératif : *dédisez*, *contredisez*, *interdisez*, *prédisez*, etc.

Dire régit quelquefois *de* devant un nom. On dit, dans le style familier, *on dirait* D'*un fou*. Voyez aux *Rem. dét.*, lettre *D*, une observation sur cette expression. « On *eût dit d'*un démoniaque quand il récitait ses vers. » (Boileau.)

. . . . Quelle main, quand il s'agit de prendre !
Vous *diriez* d'un ressort qui vient à se détendre. (Molière.)

Voyez à l'emploi du subjonctif à quel temps il faut mettre le verbe de la proposition subordonnée après *on dirait*, qui équivaut à *il semble*.

Autrefois on employait le verbe *contredire* neutralement et avec la préposition *à*.

Les dieux ont prononcé. Loin de *leur contredire*,
C'est à vous....... (Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 3.)

« Elles ne *contredisent* point *au* témoignage extérieur des Écritures. »

(Bossuet.)

L'Académie a dit aussi, dans ses *Sentiments sur le Cid* : « Ce discours nous « paraît *contredire* à celui que le poëte lui fait tenir maintenant. »

Présentement on dirait : *Loin de les contredire.* —*Elles ne contredisent point le témoignage.* —*Ce discours paraît contredire celui*, etc.

Le verbe *maudire* fait *je maudis*, *nous maudissons*, *vous maudissez*, *ils maudissent*.—*Je maudissais*, etc.—*Maudissons*, *maudissez*, *qu'il maudisse*, etc. — *Maudissant*. — Dans les autres temps, *maudire* se conjugue comme *dire*.

(Le *Dict. crit. de Féraud*; Domergue, *Journal* du 13 août 1787, page 511, et sa *Grammaire*, page 103.)

Dissoudre (*verbe actif et irrégulier*).

Ce verbe se conjugue comme *absoudre*, qui n'a ni prétérit défini, ni imparfait du subjonctif. Quant à son participe passé, l'Académie, Trévoux, Restaut, Wailly, Féraud, Lévizac et Gattel n'indiquent que *dissous* au masculin et *dissoute* au féminin.

Quelques personnes donnent pour participe au verbe *dissoudre* l'adjectif *dissolu*, qui ne se dit, dans le sens moral, que pour *impudique*, *débauché*. Cette méprise peut devenir quelquefois ridicule et odieuse ; en effet, une *société dissolue* et une *société dissoute* sont des choses bien différentes.

Éclore (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Ce verbe se dit de quelques animaux qui naissent d'un œuf, comme des oiseaux, des insectes ; par extension, des fleurs, et figurément des choses morales et spirituelles. Il n'est d'usage qu'à l'infinitif *éclore* ; au participe passé *éclos*, *éclose* ; aux troisièmes personnes du présent de l'indicatif *il éclôt*, *ils éclosent* ; au futur *il éclôra*, *ils éclôront* ; au conditionnel *il éclôrait*, *ils éclôraient* ; au présent du subjonctif *qu'il éclose*, *qu'ils éclosent* ; enfin aux temps composés qui se forment avec *être*. (L'Académie, Restaut, Féraud, Gattel et Lévizac.)

Écrire (*verbe actif et irrégulier*).

J'écris, tu écris, il écrit ; nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent. — J'écrivais ; nous écrivions. — J'écrivis ; nous écrivîmes. — J'écrirai. — Écris ; écrivons. — Que j'écrivisse ; que nous écrivissions. — Écrire ; écrivant ; écrit, écrite, etc.

(L'Académie, Féraud, Wailly, etc.)

Conjuguez de même les verbes *circonscrire*, *décrire*, *inscrire*, *prescrire*, *proscrire*, *récrire*, *souscrire*, *transcrire*.

Ensuivre (*verbe pronominal*).

Voyez la conjugaison du verbe *suivre*.

Exclure (*verbe actif et irrégulier*).

Il se conjugue comme *conclure* ; mais Regnier et Ménage n'ad-

mettent au participe passé que *exclu*, *exclue*, lorsque l'Académie, Wailly, Restaut, Demandre, Lévizac mettent *exclu*, *exclue*, et *exclus*, *excluse*. Et que Racine a dit :

Pourquoi de ce conseil moi seule suis-je *excluse?* (*Bajaz.*, act. III, sc. 3.)

Quoi qu'il en soit, ce dernier participe est peu usité.

— L'Académie n'admet plus aujourd'hui que le premier. A. L.

FAIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je fais, tu fais, il fait ; nous faisons, vous faites, ils font. — Je faisais ; nous faisions. — Je fis ; nous fîmes. — Je ferai ; nous ferons. — Je ferais ; nous ferions.— Fais ; faisons ; faites. — Que je fasse ; que nous fassions. — Que je fisse ; que nous fissions. — Faire ; faisant ; fait, faite.

(L'Académie, Regnier-Desmarais, page 433. — Restaut, page 347. — Trevoux. — Girard, page 26, t. II. — Lévizac, etc.)

La diphthongue *ai*, ainsi que nous l'avons fait observer dans la première partie de cette Grammaire, pages 18 et 26, lorsque nous avons parlé des diphthongues, ayant le son de l'*e* muet dans *faisant*, *nous faisons*, *je faisais*, ainsi que les dérivés *bienfaisant*, *bienfaisance*, *contrefaisant*, etc., Voltaire, et, à son exemple, plusieurs littérateurs n'ont pas manqué de substituer l'*e* muet à l'*ai*. Mais Dumarsais, Condillac, Girard. Beauzée, d'Olivet et Domergue se sont constamment opposés à l'adoption de ce changement, et l'Académie, le véritable juge de cette matière, l'a formellement rejeté.

Cependant Wailly, Féraud, Demandre laissent le choix d'écrire *nous fesons* ou *nous faisons*, *je fesais* ou *je faisais*; et ils s'appuient de l'opinion de Rollin (chap. Ier, *Étude de la langue française*), qui pense qu'il serait conforme à la raison de préférer *nous fesons*, *je fesais* écrit avec un *e*, parce que cette orthographe se trouve d'accord avec la prononciation.

Voyez aux *Remarques détachées*, lettre F, quelques observations sur l'emploi de ce verbe.

Les verbes *contrefaire*, *défaire*, *refaire*, *surfaire* et *satisfaire* se conjuguent de même.

FORFAIRE, faire quelque chose contre son devoir, est un verbe neutre et défectif qui ne s'emploie qu'à l'infinitif et aux temps composés. On s'en sert en terme de palais, et en parlant de la prévarication d'un juge : *si un juge vient à forfaire*. On dit aussi, dans le style familier, en parlant d'une fille ou d'une femme qui s'est laissé séduire : *elle a forfait à son honneur*.

(L'Académie, Wailly, Restaut et Féraud.)

MALFAIRE (*verbe neutre et défectif*).

Il n'est usité qu'à l'infinitif et au participe passé. Il prend l'auxiliaire *avoir*.

MÉFAIRE, faire une mauvaise action, est également un verbe neutre peu usité, dont

on ne fait usage que dans la conversation familière : *il ne faut ni méfaire, ni médire.* (L'Académie et Féraud.)

Feindre (*verbe actif et neutre*).

Voyez la conjugaison du verbe *peindre*.

Frire (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe n'est d'usage qu'au singulier du présent de l'indicatif : *je fris, tu fris, il frit* ; au futur, *je frirai*, etc. ; au conditionnel, *je frirais* ; à la seconde personne singulière de l'impératif, *fris* ; aux temps formés du participe, *frit, frite.*

Pour suppléer aux temps qui manquent, on se sert du verbe *faire* que l'on joint à l'infinitif *frire : nous faisons frire, vous faites frire, ils font frire, je faisais frire*, etc. (Wailly, page 91. — Restaut, page 347. — Féraud.)

Lire (*verbe actif et irrégulier*).

Je lis, tu lis, il lit ; nous lisons, vous lisez, ils lisent. — Je lisais ; nous lisions. — Je lus ; nous lûmes. — Je lirai ; nous lirons. — Je lirais ; nous lirions. — Lis ; lisons. — Que je lise ; que nous lisions. — Que je lusse ; que nous lussions. — Lire : lisant ; lu, lue. (L'Académie, Restaut, Wailly, Lévizac, etc.)

Conjuguez de même les verbes *élire, réélire, relire.*

Voyez aux *Remarques détachées*, lettre L, des observations sur l'emploi du verbe *lire.*

Luire (*verbe neutre, défectif et irrégulier*).

Je luis, tu luis, il luit ; nous luisons, vous luisez, ils luisent. — Je luisais ; nous luisions. — Je luirai ; nous luirons. — Je luirais ; nous luirions. — Que je luise ; que nous luisions. — Luire ; luisant ; lui.

(L'Académie, Restaut, Wailly, Lévizac et Féraud.)

Ce verbe n'a ni *prétérit défini*, ni *impératif*, ni *imparfait* du subjonctif, et son *participe passé* n'a pas de féminin. Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir.*

Reluire se conjugue comme *luire* ; mais, quoiqu'il fasse assez bien au figuré « La vertu *reluit* davantage dans l'adversité, » son participe présent n'a jamais été en usage qu'au propre.

Maudire (*verbe actif*).

Voyez la conjugaison du verbe *dire.*

Mettre (*verbe actif et irrégulier*).

Je mets, tu mets, il met ; nous mettons, vous mettez, ils mettent. — Je mettais ; nous mettions. — Je mis ; nous mîmes. — Je mettrai ; nous mettrons. — Je met-

trais ; nous mettrions. — Mets ; mettons. — Que je mette ; que nous mettions. — Que je misse ; que nous missions. — Mettre ; mettant ; mis, mise.

(L'Académie. — Wailly, page 94. — Restaut, page 348. — Féraud, etc.)

Admettre se conjugue de même.

MOUDRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je mouds, tu mouds, il moud ; nous moulons, vous moulez, ils moulent. — Je moulais ; nous moulions. — Je moulus ; nous moulûmes. — Je moudrai, nous moudrons. — Je moudrais ; nous moudrions. — Mouds ; moulons.—Que je moule que nous moulions. — Que je moulusse ; que nous moulussions. — Moudre ; moulant ; moulu, moulue.

(L'Académie. — Wailly, page 94. — Restaut, page 348. — Féraud, etc.)

Émoudre, rémoudre et ***remoudre*** se conjuguent de même.

NAÎTRE (*verbe neutre et irrégulier*).

Je nais, tu nais, il naît ; nous naissons, vous naissez, ils naissent. — Je naissais ; nous naissions. — Je naquis ; nous naquîmes. — Je naîtrai ; nous naîtrons. — Je naîtrais ; nous naîtrions. — Nais ; naissons. — Que je naisse ; que nous naissions. — Que je naquisse ; que nous naquissions. — Naître ; naissant ; né, née.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire ***être***.

(L'Académie, Restaut, Wailly, etc.)

RENAÎTRE se conjugue de même ; mais on remarquera que ce verbe ne se dit au propre que de la nature, des fleurs, des plantes, des têtes de l'hydre qui renaissaient à mesure qu'on les coupait, du phénix, oiseau fabuleux que les anciens font *renaître* de sa cendre, et de Prométhée qui, suivant la fable, avait un foie *renaissant*, pour servir de pâture perpétuelle au vautour qui le déchirait.

Au figuré *renaître* régit quelquefois la préposition *de :* « Le monde, livré à de « continuels combats, meurt sans cesse, et sans cesse *renaît* de ses propres ruines. »

(Jérusalem délivrée.)

Revois ton cher Zamore échappé du trépas,
Qui *du* sein du tombeau *renaît* pour la défendre.

(Voltaire, *Alzire*, acte II, sc. 4.)

NUIRE (*verbe neutre, défectif et irrégulier*).

Je nuis, tu nuis, il nuit ; nous nuisons, vous nuisez, ils nuisent. — Je nuisais ; nous nuisions. — Je nuisis ; nous nuisîmes. — Je nuirai ; nous nuirons. — Je nuirais, nous nuirions. — Nuis ; nuisons. — Que je nuise ; que nous nuisions. — Que je nuisisse ; que nous nuisissions. — Nuire ; nuisant ; nui. *Point de féminin.* Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

(Restaut, Wailly, Féraud et l'Académie.)

INSTRUIRE se conjugue de même ; mais on observera qu'au prétérit défini on dit *j'instruisis, il instruisit*, et non pas, comme on le disait autrefois *j'instruis, il instruit*.

OINDRE (*verbe actif et irrégulier*).

J'oins, tu oins, il oint; nous oignons. — J'oignais. — J'oignis. — J'ai oint. — J'oindrai. — J'oindrais. — Oins; oignez. — Que j'oigne, que nous oignions. — Que j'oignisse. — Oignant. — Oint, ointe. (L'Académie, Trévoux et Féraud.)

Suivant Regnier, on ne se sert de ce verbe qu'en parlant de l'extrême-onction et des cérémonies dans lesquelles l'usage des huiles est nécessaire. Quant à l'Académie, elle n'en borne pas l'emploi : « Autrefois on *oignait* les athlètes pour la « lutte. » — « Les anciens se faisaient *oindre* au sortir du bain. » — « On *oint* une « tumeur avec de l'onguent pour l'amollir. » — « On *oint* le papier, le bois, le « corps des animaux. »

Féraud est d'avis que ce verbe est peu usité.

PAÎTRE (*verbe actif et défectif*).

Je pais, tu pais, il paît : nous paissons, vous paissez, ils paissent. — Je paissais; nous paissions. — Je paîtrai ; nous paîtrons. — Je paîtrais; nous paîtrions. — Paissons, paissez. — Que je paisse; que nous paissions. — Paître ; paissant ; pu. *Pas de féminin*. (L'Académie. — Wailly, page 90. — Féraud, Trévoux et Demandre.)

Ce verbe n'a point de prétérit défini, point d'imparfait du subjonctif; et le participe passé n'est guère en usage qu'en terme de fauconnerie et avec le réduplicatif *repaître : Il a pu et repu.* — *Paître* se dit au propre des bestiaux qui broutent l'herbe, qui la mangent sur la racine : *Les moutons* PAISSENT *les prés.*

> La bique allant remplir sa traînante mamelle,
> Et *paître* l'herbe nouvelle. (La Fontaine, liv. IV, f. 15.)

Il s'emploie aussi neutralement :

> Le daim sur les rochers *y paît* en bondissant.
> (Roucher, poëme des Mois, *Décembre*.)

« Il y a des espèces d'oiseaux qui *paissent*, comme les grues, les poules, les oisons, etc. »

***Paître* signifie encore *faire paître, donner la pâture*; et en ce sens, il n'est, dit l'Académie, usité au propre qu'en terme de fauconnerie : *on a oublié de paître ces oiseaux, il faut les paître*.**

Cependant Voltaire a dit (*Essai sur les Mœurs*, Ier vol. *des Juifs en Egypte*) : « Les Samnites viennent *paître* leurs troupeaux. »

Delille (trad. des *Géorgiques*, liv. IV) :

> Précieuse faveur du dieu puissant des ondes,
> Dont il *paît les troupeaux* dans les plaines profondes.

Et Domergue (trad. de la Ire *Églogue* de Virgile) :

> Enfants, *paissez vos bœufs*, et sillonnez vos plaines.

De sorte qu'il paraîtrait que l'emploi du verbe *paître* avec cette acception a plus d'étendue.

— Dans l'édition de 1835, l'Académie dit que le verbe *paître*, avec cette acception, ne s'emploie guère qu'en poésie et dans le style soutenu. C'est à l'imitation du latin *pascere boves* qu'on a dit en français *paître les troupeaux*. A. L.

Observez qu'on fait usage de l'accent circonflexe au *présent de l'infinitif*, à la *troisième personne du singulier du présent de l'indicatif*, au *futur* et au *conditionnel*.

REPAÎTRE se conjugue comme *paître*, et a de plus un prétérit défini : *je repus*; et un participe passé, *repu, repue*, qui forme le prétérit indéfini *j'ai repu*. Il est neutre au propre, et l'Académie le dit des hommes et des chevaux . « Il a fait dix « lieues sans *repaître*. » Il est mieux de dire *sans manger*, ou *sans boire ni manger*.

Au figuré, *repaître* est pronominal et actif : « Il se *repaît* de chimères, de vaines « espérances. » — « Elle ne se *repaît* que de ses maux, elle ne s'abreuve que de « larmes. » (Traduction de la *Jérusalem délivrée*.)

— L'Académie emploie aussi le verbe pronominal au propre : « Cette espèce d'animaux *se repaît* de chair. » On dit également, au figuré, avec le sens actif : « *Repaître* ses yeux d'un spectacle. » Enfin, dans l'acception de nourrir, l'Académie admet *il faut repaître ces animaux*; mais c'est une expression peu usitée. A. L.

PARAÎTRE (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Je parais, tu parais, il paraît ; nous paraissons, vous paraissez, ils paraissent. — Je paraissais ; nous paraissions. — Je parus ; nous parûmes. — Je paraîtrai. — Je paraîtrais. — Parais ; paraissez. — Que je paraisse ; que nous paraissions. — Que je parusse. — Paraître. — Paraissant ; paru. *Point de féminin.*

(Wailly, Féraud, Lévizac, etc.)

Conjuguez de même *comparaître, apparaître, reparaître, disparaître, connaître, reconnaître* ; mais voyez pages 464 et 472, pour l'auxiliaire dont il faut faire usage dans les temps composés.

CONNAÎTRE, dans le sens de *avoir pouvoir, avoir autorité de juger de quelques matières*, est neutre, et se construit toujours avec *de* ou un équivalent : « Ce juge « *connaît* des matières civiles et criminelles. » — « Il en *connaît* par appel. »

(L'Académie.)

Si la justice vient à *connaître* du fait,
Elle est un peu brutale, et saisit au collet.

(Regnard, *le Légataire*, acte IV, sc. 8.)

PEINDRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je peins, tu peins, il peint ; nous peignons, vous peignez, ils peignent. — Je peignais ; nous peignions. — Je peignis ; nous peignîmes. — Je peindrai ; nous peindrons. — Je peindrais ; nous peindrions. — Peins ; peignons. — Que je peigne ; que nous peignions. — Que je peignisse ; que nous peignissions. — Peindre ; peignant ; peint, peinte. (Restaut, page 345. — Wailly, page 68.)

Conjuguez de même *craindre, astreindre, joindre, atteindre, ceindre, feindre, plaindre, poindre*, et tous les verbes en *aindre, eindre* et *oindre*.

A l'égard *de poindre*, employé comme verbe actif et dans le sens de piquer, il n'est guère d'usage que dans cette phrase et les semblables : *Oignez vilain, il vous* POINDRA ; POIGNEZ VILAIN, *il vous oindra :* caressez un malhonnête homme, il vous fera du mal ; faites-lui du mal, il vous caressera.

En ce sens, *poindre* ne s'emploie plus que dans le style marotique ou dans le burlesque :

> Et moi chétif, de vos suivants le moindre,
> Combien de fois, las ! me suis-je vu *poindre*
> De traits pareils ! (J.-B. Rousseau, *Épître à Marot.*)

Employé neutralement, et en parlant des choses qui commencent à paraître, comme le jour et l'herbe, il ne se dit qu'à l'infinitif et au futur : « Lorsque les her-« bes commencent à *poindre* (ou sortir de terre), elles sont dans leur force. » — « Je partirai dès que le jour *poindra* (commencera à paraître). »

Benserade a dit au figuré :

> De tous les maux on vit *poindre* l'engeance.

D'Ablancourt l'a employé au présent : *Sortons, voilà le jour qui* POINT. On dirait aujourd'hui : *qui commence à* POINDRE. (Le *Dict. crit. de Féraud.*)

Voyez aux *Remarques détachées* une observation sur le verbe *plaindre*, et une sur *atteindre*.

Voyez aussi au chapitre *Régime des Verbes* quel est celui qu'on doit donner au verbe *craindre* quand il est suivi d'un infinitif ; et au chapitre *de la Négative*, dans quel cas on doit en mettre une au verbe de la proposition incidente ou subordonnée.

PRÉDIRE (*verbe actif et irrégulier*) ; voyez *dire*.

PRENDRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je prends, tu prends, il prend ; nous prenons, vous prenez, ils prennent. — Je prenais ; nous prenions. — Je pris ; nous prîmes. — Je prendrai ; nous prendrons. — Je prendrais ; nous prendrions. — Prends ; prenons. — Que je prenne ; que nous prenions. — Que je prisse ; que nous prissions. — Prendre ; prenant ; pris, prise.

(L'Académie. — Girard, page 102, t. II. — Restaut, page 350. — Féraud et Lévizac.)

Il faut doubler la lettre *n* toutes les fois que cette lettre doit être suivie d'un *e* muet. — Voyez page 512.

Conjuguez de même *apprendre*, *désapprendre*, *comprendre*, *entreprendre*, *rapprendre*, *reprendre*, *surprendre*.

RÉSOUDRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je résous, tu résous, il résout ; nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent. — Je résolvais ; nous résolvions. — Je résolus ; nous résolûmes. — Je résoudrai ; nous résoudrons. — Je résoudrais ; nous résoudrions. — Résous ; résolvons. — Que je résolve ; que nous résolvions. — Que je résolusse ; que nous résolussions. — Résoudre ; résolvant ; résolu, résolue ; ou résous.

(Vaugelas, 69e *Rem.* — L'Académie, sur cette *Rem.*, page 73 de ses *Observ.* — Restaut, page 352. — Wailly, page 94. — Demandre, Caminade et Féraud.)

Allons. — Où donc, madame, et que *résolvez-vous?*
(Racine, *Andromaque*, acte III, sc. 8.)

Il faut partir, seigneur. Sortons de ce palais,
Ou bien *résolvons-nous* de n'en sortir jamais.
(Le même, même pièce, acte V, sc. 5.)

Dans le sens de *décider, déterminer* une chose, un cas douteux, on se sert du participe passé *résolu, résolue;* en parlant des choses qui se *changent, qui se convertissent en d'autres*, on se sert du participe passé *résous*. Ainsi, dans le premier sens, on dira : « Ce jeune homme *a résolu* de changer de conduite »; et dans le second : « Le soleil *a résous* le brouillard en pluie. » *Résous* n'a point de féminin.
(L'Académie, Wailly, Lévizac, etc.)

—On dit aussi *résoudre quelqu'un*, le déterminer; et *se résoudre* à faire quelque chose. A. L.

RIRE (*verbe actif et défectif*).

Je ris, tu ris, il rit; nous rions, vous riez, ils rient. — Je riais; nous riions, vous riiez, etc. — Je ris; nous rîmes. — Je rirai; nous rirons. — Je rirais; nous ririons. — Ris; rions. — Que je rie, que tu ries, qu'il rie; que nous riions, que vous riiez, qu'ils rient. — Que je risse; que nous rissions. — Rire; riant; ri. *Point de féminin.* (L'Académie. — Restaut, page 350. — Féraud, Trévoux, Laveaux, etc.)

Rire se dit au figuré des choses et sans régime : « Tout *rit* dans cette maison, dans ces prés, dans ces bosquets. » (Académie.)

Je *ris* quand je vous vois, si faible et si stérile,
Prendre sur vous le soin de réformer la ville. (Boileau.)

Il se dit aussi avec la préposition *à* en parlant de ce qui plaît, de ce qui est agréable : « Cela *rit* à l'imagination. » (Académie.)

Tout vous *rit* : la Fortune obéit à vos vœux.
(Racine, *Britann.*, acte II, sc. 2.)

L'arbre qu'on a planté *rit* plus à notre vue
Que le parc de Versaille et sa vaste étendue. (Voltaire, Épîtres.)

Delille lui fait régir élégamment la préposition *de :*

Quand tout *rit de* bonheur, d'espérance et d'amour. (Les *Jardins*, ch. I)

Rire s'emploie aussi avec le pronom personnel dans le sens de *se moquer :*

Le monde cependant *se rit* de mes excuses. (Boil., Épît., VI.)
A votre nez, mon frère, elle *se rit* de vous. (Molière, *Tartufe*, acte I, sc. 6.)
Mais si je vais parler, vous *vous rirez* de moi.
(Destouches, le *Glorieux*, acte II, sc. 2.)

Et *rire*, substantif masculin, bien différent de la plupart des infinitifs pris substantivement, s'emploie au pluriel, et s'unit à des adjectifs : des *rires forcés*. (Wailly.)

— L'Académie cependant ne donne aucun exemple du pluriel; elle dit *un rire forcé;* et dans ce sens, au pluriel, *des ris continuels, des ris éclatants*. Ces deux mots synonymes tendent à se confondre; mais peut-être est-il plus correct de s'abstenir de mettre *rire* au pluriel, parce que ce mot indique plutôt l'action de rire, tandis que *ris* semble en indiquer l'effet. Il en sera de même entre *un sourire* et *un souris*. A. L.

Sourire se conjugue comme *rire*.

Ce verbe, dans le sens de marquer de la complaisance, de l'affection, ou bien encore de présenter un aspect agréable, des idées riantes, fait bien au figuré :

Je reçus et je vois le jour que je respire ;
Sans que père ni mère ait daigné me *sourire.*
(Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 1.)

Le seul printemps *sourit* au monde en son aurore.
(Delille, trad. des *Géorgiques*, liv. II.)

SOUDRE (*verbe actif et défectif*).

Terme didactique : donner la solution d'une difficulté, répondre à un argument. Ce verbe n'est en usage qu'à l'infinitif : *soudre un problème ;* à présent on dit mieux, *résoudre un problème.* (L'Académie.)

SOURDRE (*verbe neutre et défectif*).

Sortir, s'écouler par quelque fente de la terre. Ce verbe ne se dit que des eaux, des fontaines, des sources, des rivières ; et il n'est guère d'usage qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes du présent de l'indicatif : — « Ce marais sera difficile à « dessécher, on y voit *sourdre* des eaux de tous côtés. » — « On dit que le Rhin, le « Rhône et le Pô *sourdent* au pied de la même montagne. » — « L'eau *sourd* de la « terre. » (Trévoux, L'Académie.)

Sourdre se dit aussi quelquefois au figuré, mais seulement à l'infinitif : « Pom- « pée disait qu'en frappant du pied contre terre il en ferait *sourdre* des légions qui « obéiraient à ses ordres. » (D'Ablancourt.

Ce verbe en ce sens est énergique, mais peu usité. (Mêmes autorités.)

SUFFIRE (*verbe neutre et défectif*).

Je suffis, tu suffis, il suffit ; nous suffisons, vous suffisez, ils suffisent. — Je suffisais ; nous suffisions. — Je suffis, nous suffîmes. — Je suffirai ; nous suffirons. — Je suffirais ; nous suffirions. — Suffis ; suffisons. — Que je suffise ; que nous suffisions. — Suffire ; suffisant ; suffi. *Point de féminin.*

Trévoux, Richelet, Caminade et Demandre sont d'avis que ce verbe fait à l'imparfait du subjonctif *que je suffise ;* Restaut, Wailly et Lévizac pensent qu'il faut dire *que je suffisse ;* quant à l'Académie, elle se contente d'indiquer le présent *que je suffise,* et alors il nous semble qu'il faut éviter de se servir de l'imparfait du subjonctif ; mais si l'on voulait absolument en faire usage, il serait mieux de dire *que je suffisse,* qui est conforme à la formation des temps.

SUIVRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je suis, tu suis, il suit ; nous suivons, vous suivez, ils suivent. — Je suivais ; nous suivions. — Je suivis ; nous suivîmes. — Je suivrai ; nous suivrons. — Je suivrais ; nous suivrions. — Suis ; suivons. — Que je suive ; que nous suivions. — Que je suivisse ; que nous suivissions. — Suivre ; suivant ; suivi, suivie.

Ce verbe s'emploie avec succès au figuré : « L'envie *suit* la prospérité. » — « L'embarras *suit* les richesses, les dignités. » (L'Académie.)

La crainte *suit* le crime, et c'est son châtiment.

(Voltaire, *Sémiramis*, acte V, sc. 4.)

La peine *suit* le crime : elle arrive à pas lents.

(Le même, *Oreste*, acte I, sc. 11.)

Conjuguez de même *poursuivre* et *ensuivre*.

Ensuivre, *dériver, résulter*, est un verbe qui ne s'emploie qu'avec le pronom *se*, et seulement à la troisième personne tant du singulier que du pluriel : « De tant « de maux un grand bien *s'ensuivit*. » (L'Académie et Féraud.) — « Toute langue « étant imparfaite, il ne *s'ensuit* pas qu'on doive la changer. » (Voltaire.)

Remarquez que dans les temps composés de ce verbe, on met toujours le pronom relatif *en* devant l'auxiliaire *être*, mais que dans les temps simples il n'est pas bon d'employer ce pronom, et de dire comme Bossuet : « Le premier chapitre et ce qui *s'en ensuivit*. » Car deux *en* de suite font une cacophonie qu'il faut éviter.

(Le *Dict. crit.* de Féraud.)

— Aussi l'Académie écrit-elle : « Le premier chapitre et tout ce qui *s'ensuit*. » Voyez une exception semblable au verbe *s'enfuir*, page 532. A. L.

SURVIVRE (*verbe neutre*).

Voyez la conjugaison du verbe *vivre*.

TAIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je tais, tu tais, il tait; nous taisons, vous taisez, ils taisent. — Je taisais; nous taisions. — Je tus; nous tûmes. — Je tairai; nous tairons. — Je tairais; nous tairions. — Tais; taisons. — Que je taise; que nous taisions. — Que je tusse; que nous tussions. — Taire; taisant; tu, tue.

(L'Académie, Richelet, Trévoux, Rolland, Féraud, Gattel et Wailly.)

Féraud n'indique pas de féminin au participe; cependant il est usité, surtout avec la forme pronominale.

Ce verbe s'emploie pronominalement dans le sens de garder le silence, ne pas parler.

Quoi, même vos regards ont appris à se *taire*.

(Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 6.)

Tout se calme à l'instant, les foudres se sont *tus*.

(Delille, trad. du *Paradis perdu*, ch. II.)

Si tant de mères se sont *tues*,
Que ne vous *taisez-vous* aussi? (La Fontaine, fable 201.)

On dit *ne pas se taire d'une chose*, pour dire la publier hautement, en parler sans cesse : « Il ne peut se *taire de la grâce* que vous lui avez faite. »

(Académie.)

Romains, j'aime la gloire, et ne veux point *m'en taire*.

(Voltaire, *Catilina*, acte V, sc. 2.)

Il a raison, madame, et je ne puis *m'en taire*.

(Boursault, *Ésope à la Cour*, acte I, sc. 4.)

Taire est peu usité au passif; ainsi au lieu de dire : *Il serait bien étonnant que*

ces circonstances eussent ÉTÉ TUES *de tous ceux qui*... il serait mieux de dire *eussent été tenues secrètes*. (Féraud.)

TISTRE (*verbe neutre et défectif*).

C'est faire de la toile ou des étoffes en entrelaçant les fils, la soie ou la laine dont on doit la composer.

Ce verbe n'est plus en usage hors des temps formés de *tissu*, qui est son participe.

Pour ses autres temps, on les remplace par les temps du verbe *tisser*, dont on ne se sert qu'au propre : *Tisser du lin, de la laine, du coton.*

Tissu se dit au propre et au figuré, comme participe et comme substantif : « Il *a* « *tissu* cette intrigue. » — Un *tissu* de faussetés. »

Au propre, *tissu* substantif se dit particulièrement de certains petits ouvrages tissus au métier : UN TISSU *d'or et d'argent ;* UN TISSU *de cheveux*.

Au figuré, *tissu* signifie ordre, suite, économie, disposition :

Nous ne pouvons changer l'ordre des destinées,
Elles font à leur gré le *tissu* de nos jours. (Mad. de la Suze.)

Là, dans un long *tissu* de belles actions,
Il verra comme il faut dompter les nations.
(Corneille, *le Cid*, acte I, sc. 7.)

Racine a dit dans *Bajazet* (acte V, sc. 12) :

Moi seule j'ai *tissu* le lien malheureux
Dont tu viens d'éprouver les détestables nœuds.

TRAIRE (*verbe actif et défectif*)

Je trais, tu trais, il trait ; nous trayons, vous trayez, ils traient. — Je trayais ; nous trayions. — *Point de prétérit défini.* — Je trairai ; nous trairons. — Je trairais ; nous trairions. — Trais ; trayons. — *Point d'imparfait du subjonctif.* — Traire ; trayant ; trait, traite.

(L'Académie. — Restaut, page 350. — Lévizac, page 37, t. II. — Wailly. — Féraud, etc)

Les verbes *distraire*, *extraire*, *rentraire*, *retraire* (retirer) et *soustraire* se conjuguent comme le verbe *traire* ; pour *attraire* et *abstraire*, voyez ce que nous avons dit plus haut.

VAINCRE (*verbe actif, irrégulier et défectif*).

Je vaincs, tu vaincs, il vainc ; nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent. — Je vainquais ; nous vainquions. — Je vainquis ; nous vainquîmes. — Je vaincrai ; nous vaincrons. — Je vaincrais ; nous vaincrions. — Vainquons. — Que je vainque ; que nous vainquions. — Que je vainquisse ; que nous vainquissions. — Vaincre. — Vainquant. — Vaincu, vaincue.

(Restaut, page 354. — Wailly, page 94. — L'Académie. — Féraud, etc.)

On voit, par la conjugaison de ce verbe, que la lettre *c* se change en *qu* avant les voyelles *a*, *e*, *i*, *o*.

Le présent de l'indicatif et l'imparfait ne doivent être employés qu'avec beaucoup de réserve, et Voltaire va jusqu'à les proscrire; Th. Corneille cependant s'en est servi dans *Ariane* (acte IV, sc. 4) :

> De l'amour aisément on ne *vainc* pas les charmes.

Beaucoup d'auteurs l'ont imité.

La seconde personne singulière de l'impératif n'est point en usage. Enfin, *vaincu* est souvent substantif : « Plusieurs fois il ordonna qu'on épargnât le sang des *vaincus*.»

> La loi de l'univers est : Malheur aux *vaincus* ;

> J'étais mort pour ma gloire, et je n'ai pas vécu
> Tnat que ce lâche cœur s'est dit votre *vaincu*.
> (Rotrou, *Venceslas*, acte II, sc. 2.)

VIVRE (*verbe neutre et défectif*)

Je vis, tu vis, il vit; nous vivons, vous vivez, ils vivent. — Je vivais ; nous vivions. — Je vécus ; nous vécûmes. — Je vivrai ; nous vivrons. — Je vivrais ; nous vivrions. — Vis ; vivons. — Que je vive ; que nous vivions. — Que je vécusse ; que nous vécussions. — Vivre. — Vivant. — Vécu. — *Point de féminin.*

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

Voltaire a dit dans *Brutus* (acte V, sc. 5) :

> Au moment où je parle ils *ont vécu* peut-être.

Ils ont vécu, pour dire *ils sont morts*, est un tour purement latin : les Romains évitaient, par superstition, les mots réputés funestes. Nous disons plus ordinairement *ils sont morts ;* mais cependant *ils ont vécu* est un tour devenu français par l'usage qu'en ont fait un grand nombre d'auteurs ; d'ailleurs il produit un plus bel effet que l'expression dont il tient la place. (Caminade, page 287.)

Vivre régit *de* et non pas *du :*

> Je vis *de* bonne soupe, et non *de* beau langage.
> (Molière, *les Femmes savantes*, acte II, sc. 7.)

Cependant L. Racine a dit :

> La riche fiction est le charme des vers,
> Nous *vivons du* mensonge. (*La Religion*, chant IV.)

Il fallait *nous vivons* DE MENSONGES ; mais le pluriel n'accommodait pas le poëte.
(Le *Dict. crit.* de Féraud.)

— Cette critique nous semble porter complétement à faux; car la correction change totalement le sens de la phrase. On dira *la poésie vit de mensonges*, parce que le mensonge la soutient, la nourrit, comme un aliment nourrit le corps ; mais *le poëte vit du mensonge*, parce que le mensonge est le moyen par lequel il soutient son existence poétique. C'est ainsi qu'on dira : *le prêtre doit vivre de l'autel* (et non pas *d'autels*, ce qui formerait un sens ridicule); *le juste vit de la foi ; il vit de la grâce*, et non pas *de foi, de grâce*. On trouvera aux *Remarques détachées*, sur le mot *déjeuner*, une locution analogue qui confirmera encore notre observation. Et cette différence est bien marquée dans ces exemples donnés par l'Aca-

démie : *Vivre d'emprunt, de rapine; vivre de son travail de sa plume*. A.

Vivre de régime paraît au premier coup d'œil une expression ridicule, car le régime n'est pas un aliment; cependant l'Académie l'indique dans son *Dictionnaire*; plusieurs écrivains s'en sont servis, La Fontaine, par exemple (dans sa fable du *Héron*), et l'usage l'a depuis longtemps autorisé, pour dire : vivre avec beaucoup de règle pour conserver sa santé. On peut en dire autant de *vivre de ménage*, en ménageant, avec économie; *d'industrie*, avec adresse et savoir faire, etc.

(Même autorité.)

Vivre se dit très bien au figuré : « Les passions nobles ont cet avantage, qu'elles « *vivent d'elles-mêmes*, et s'alimentent de leur propre ardeur. »

. . . . Tu crois, cher Osmin, que ma gloire passée
Flatte encor leur valeur et *vit* dans leur pensée.

(Racine, *Bajazet*, acte I, sc. 1.)

Ton nom encor chéri *vit* au sein des fidèles.

(Boileau, *le Lutrin*, ch. VI.)

Vivre avec soi est aussi une expression belle et élégante.

Retranchons nos désirs, n'attendons rien des hommes,
Et *vivons avec nous*. (L. Racine.)

VIVE *le roi!* est une acclamation pour témoigner qu'on souhaite longue vie et prospérité au roi. — *Vive* est aussi un terme dont on se sert pour marquer que l'on chérit, que l'on estime quelqu'un, ou que l'on fait grand cas de quelque chose.

Malgré tout le jargon de la philosophie,
Malgré tous les chagrins, ma foi, *vive* la vie

(Gresset, *Sidney*, acte III, sc. dern.)

Il est charmant, ma foi; *vivent* les gens d'esprit! (Palissot.)

« *Vivent* la Champagne et la Bourgogne pour les bons vins. » (L'Académie.)

Vive ou *vivent* est la troisième personne du présent du subjonctif du verbe *vivre*. (L'Académie, Féraud, Trévoux, etc.)

— *Qui vive?* est le cri du soldat pour commander à ceux qui approchent de se faire reconnaître. Ce mot est devenu un substantif : *être sur le qui-vive*. A. I.

Survivre se conjugue comme *vivre*.

Quelques auteurs, tels que Mascaron, Fléchier et Bossuet, ont dit au prétérit défini : *je véquis*, *je survéquis*. Andry de Boisregard prétendait qu'ils étaient bons tous deux, avec cette différence que *je véquis* lui paraissait du beau style; Vaugelas les admettait aussi. Th. Corneille n'approuvait ni *je véquis*, ni *je survéquis*; mais l'Académie, dans ses Observations sur les remarques de Vaugelas, dans ses Décisions recueillies par Tailemant, et dans son Dictionnaire, ne reconnaît que *je vécus*, *je survécus*. Restaut, Wailly, Féraud, et enfin les Grammairiens et les écrivains modernes se sont conformés à cette décision.

ARTICLE XIII.

DE L'ACCORD DU VERBE AVEC SON SUJET.

§ I.

DU SUJET.

La principale fonction du verbe est, comme nous l'avons dit, de signifier l'affirmation; le mot qui désigne la personne ou la chose qui est l'objet de cette affirmation s'appelle le *sujet du verbe;* on l'exprime presque toujours par un nom ou par un pronom.

Pour connaître le sujet du verbe, il suffit de mettre *qui est-ce qui* ou *qu'est-ce qui?* avant le verbe. La réponse à cette question indique le sujet. Quand on dit : « La *philosophie* triomphe aisément des maux « passés; mais *les maux présents* triomphent d'elle » (LA ROCHEFOUCAULD); — si l'on demande : *qu'est-ce qui triomphe des maux passés?* la réponse, *la philosophie,* indique que c'est *la philosophie* qui est le *sujet;* et si, pour le second membre de la phrase, on demande : *qu'est-ce qui triomphe de la philosophie?* la réponse, *les maux présents,* indique que ce sont *les maux présents* qui en sont le *sujet.* — MENTIR *est honteux : Qu'est-ce qui est honteux?* réponse : *mentir; mentir* est donc le *sujet.*

§ II.

ACCORD DU VERBE AVEC SON SUJET.

RÈGLE GÉNÉRALE. — Le verbe s'accorde avec son sujet en nombre et en personne :

La haine *veille* et l'amitié *s'endort.*

(LA MOTTE, *le Chien et le Chat*, fable 7.)

« La religion *veille* sur les crimes secrets : les lois *veillent* sur les « crimes publics. » (Voltaire.)

Patience et succès *marchent* toujours ensemble. (Villefré.)

« Virgile, Varius, Pollion, Horace, Tibulle *étaient* amis. »

(Voltaire, discours préliminaire en tête de sa tragédie d'*Alzire*.)

Dans ces phrases, le sujet peut être considéré comme l'agent principal qui commande à tous les autres mots, et leur prescrit les formes dont ils doivent se revêtir pour ne faire qu'un tout avec lui : le verbe est donc obligé de prendre en quelque sorte la livrée du sujet.

Tel est le principe général de l'accord : mais tout simple qu'il est, l'application n'en est pas toujours aisée, car quelquefois il est difficile de distinguer s'il y a unité ou pluralité dans le sujet, et si, par conséquent, le verbe doit adopter le singulier ou le pluriel.

Afin d'en faciliter l'application et de lever tous les doutes, nous allons, dans plusieurs remarques, donner la solution de toutes les difficultés qui peuvent se présenter sur l'accord du verbe avec son sujet.

Première remarque. — Lorsque le verbe a deux ou plusieurs sujets substantifs ou pronoms singuliers de la troisième personne, unis par la conjonction *et*, on met ce verbe à la troisième personne du pluriel : «Lui et elle *viendront* à la campagne avec moi.» — « La « jeunesse et l'inexpérience nous *exposent* à bien des fautes, et par « conséquent à bien des peines. »

> Autrefois *la Justice et la Vérité* nues
> Chez les premiers humains *furent* longtemps connues.
> (Rulhières.)

Voilà ce que veulent la Grammaire et la raison ; car deux ou plusieurs singuliers valent un pluriel, et c'est ainsi qu'ont écrit la plupart des auteurs.

Les auteurs de la *Grammaire nationale* trouvant ridicule cette énonciation de la règle, y ont substitué celle-ci : « Lorsque l'*idée* exprimée par le verbe est affirmée de plusieurs substantifs singuliers liés par *et*, ce verbe se met au pluriel. » Ainsi le verbe dans ce cas ne s'accorde pas précisément avec les substantifs, puisqu'ils sont au singulier, mais avec l'idée. Il faudra donc analyser la phrase de cette manière : *Tous deux*, lui et elle, *viendront*, etc. C'est toujours la même conclusion. A. L.

Cependant on trouve quelquefois des exemples du singulier, principalement dans les poëtes chez qui les entraves de la versification semblent faire excuser cette licence.

On lit dans Boileau (*le Lutrin*, ch. I) :

> On dit que ton front jaune *et* ton teint sans couleur
> *Perdit* en ce moment son antique pâleur.

Dans Racine (*Mithridate*, act. V, sc. 5) :

> ..... Quel nouveau trouble *excite* en mes esprits
> Le sang du père, ô ciel, et les larmes du fils !

Dans Voltaire (*la Henriade*, ch. III) :

> .... La tendresse et la crainte
> Pour lui dans tous les cœurs *était* alors éteinte.

Chez les prosateurs, c'est souvent une négligence échappée à la rapidité de l'écrivain, ou une faute commise à dessein pour donner

à la phrase plus d'harmonie : « Moïse a écrit les œuvres de Dieu « avec une exactitude et une simplicité qui *attire* la croyance et « l'admiration. » (BOSSUET, *Histoire universelle*, p. 170, édit. in-12.) — « La sagesse et la piété du souverain *peut* faire toute seule le « bonheur des sujets. » (MASSILLON, *IIe dimanche de Carême.*) — « L'univers, me dis-je, est un tout immense dont toutes les parties « se correspondent. La grandeur et la simplicité de cette idée *éleva* « mon âme. » (THOMAS, *Éloge de Marc-Aurèle*, p. 563.) — « Le bien « et le mal *est* en ses mains. » (LA BRUYÈRE.)

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas en cela que ces écrivains sont à imiter.

DEUXIÈME REMARQUE. — Lorsque le verbe est précédé de deux ou de plusieurs substantifs qui ne sont pas liés entre eux par la conjonction *et*, on met de même le verbe au pluriel : « Le Rhône, la « Loire *sont* les rivières les plus remarquables de la France. »

L'ambition, l'amour, l'avarice, la haine,
Tiennent, comme un forçat, son esprit à la chaîne.
(Boileau, satire VIII.)

EXCEPTIONS. — On fait accorder le verbe avec le dernier substantif, 1° quand les substantifs ont une sorte de synonymie, parce qu'alors il y a unité dans la pensée, et que, par conséquent, il doit y avoir unité dans les mots : « Son courage, son intrépidité *étonne* les plus braves. » (DOMERGUE.) — « Son aménité, sa douceur *est* « connue de tout le monde. » (Le même.) — « Dans tous les âges de « la vie, l'amour du travail, le goût de l'étude *est* un bien. » (MARMONTEL, *la Veillée*, conte moral.) — « La douceur, la bonté du grand « Henri *a été* célébrée de mille louanges. » (PÉLISSON.)

Ce ciel éblouissant, ce dôme lumineux,
Laisse échapper vers moi, du centre de ses feux,
Un rayon précurseur de la gloire suprême. (Colardeau.)

Le noir venin, le fiel de leurs écrits,
N'*excite* en moi que le plus froid mépris. (Le même.)

Mais les substantifs synonymes ne doivent jamais être unis par la conjonction additionnelle *et*; il n'y a qu'une seule et même idée, un signe d'addition devient donc inutile. Ainsi les écrivains que nous venons de citer auraient eu tort d'en faire usage et de dire par exemple : « La douceur *et* la bonté du grand Henri. » — « Ce ciel éblouissant *et* ce dôme lumineux, etc., etc. »

De même, J.-J. Rousseau, qui a dit : « Heureux esclaves, vous « leur devez (aux arts) ce goût délicat et fin dont vous vous pi-

« quez; cette douceur de caractère *et* cette aménité de mœurs qui « *rendent* parmi vous le commerce si liant et si facile, » a fait une faute. En effet, *la douceur de caractère* et *l'aménité des mœurs* ne sont pas deux choses différentes dans l'esprit de l'écrivain : le second substantif n'est qu'un coup de pinceau de plus; c'est la même idée représentée sous une couleur plus vive; il ne faut donc pas *et,* qui est un signe d'addition. — *Qui rendent* au pluriel est vicieux aussi, parce que ce n'est pas la pluralité numérique des mots qui exige le nombre pluriel, mais la pluralité des choses.

(Domergue, page 116 de sa *Grammaire simplifiée.*)

Cette critique est bien sévère, car enfin il n'y a guère dans aucune langue de synonymie vraiment parfaite; et qui peut répondre que l'écrivain n'a vu qu'une même chose sous deux expressions différentes? Si donc il a voulu marquer deux nuances de la pensée, deux parties distinctes d'un même objet, a-t-il commis une faute d'employer le pluriel? Toutes ces théories absolues tendent à laisser aux auteurs trop peu de latitude, et c'est mettre inutilement des entraves à la liberté de l'esprit. Nous croyons la phrase de Rousseau exempte de tout reproche, et nous pensons qu'on peut l'imiter. A. L.

2° On fait accorder le verbe avec le dernier substantif lorsque l'esprit s'arrête sur ce substantif, soit parce qu'il a plus de force que ceux qui précèdent, soit parce qu'il est d'un tel intérêt qu'il fait oublier tous les autres.

C'est ainsi que Racine (*Iphig.*, act. III, sc. 5) a dit :

.... Le fer, le bandeau, *la flamme est* toute prête.

L'attention se porte un instant sur le *fer,* sur le ***bandeau***, mais bientôt l'esprit ne considère plus que la flamme qui va dévorer une victime innocente et chère.

Il en est de même des exemples suivants :

Le Pérou, le Potose, *Alzire est* sa conquête.
(Voltaire, *Alzire,* acte I, sc. 2.)

Où l'esprit finit par s'arrêter sur *Alzire.*

« Ce sacrifice, votre intérêt, votre honneur, *Dieu* vous le *com*« *mande.* » (Domergue.) Dieu règne seul dans une âme où domine la piété; l'intérêt s'efface devant l'honneur; l'honneur humain devant Dieu. *Dieu* reste seul, et doit seul faire la loi au verbe *commande.*

C'est encore d'après ce principe que Voltaire a dit :

Un seul mot, un soupir, un coup d'œil nous *trahit.*
(*Œdipe*, acte III, sc. 1.)

Vous, peuple de héros, dont la foule s'avance,
Accourez; c'est à vous de fixer les destins :
Louis, *son fils*, l'*État*, l'*Europe* *est* dans vos mains.
(Poëme de Fontenoi.)

Que l'amitié, que le sang qui nous lie
Nous *tienne* lieu du reste des humains. (Épitre 74.)

Massillon (IVe dimanche de Carême) : « Il ne faut aux princes et « aux grands ni effort, ni étude, pour se concilier les cœurs; une « parole, un sourire gracieux, un seul regard *suffit*. »

Corneille (*Héraclius*, act. I, sc. 2) :

Cette feinte douceur, cette ombre d'amitié
Vient de ta politique, et non de ta pitié.

Racine (*Phèdre*, act. IV, sc. 6) :

J'ai pour aïeul le père et le maître des dieux :
Le ciel, tout l'univers *est* plein de mes aïeux.

Le même:

Mon repos, mon bonheur *semblait* s'être affermi.

Pascal (ses *Pensées*, partie I, article 4) : « L'homme n'est qu'un « roseau, le plus faible de la nature; il ne faut pas que l'univers « entier s'arme pour l'écraser; *une vapeur*, *un grain de sable* *suffit* « pour le tuer. » — BOSSUET : « N'en doutez pas, Chrétiens, *les* « *fausses religions*, *le libertinage* d'esprit, *la fureur* de disputer « sur les choses divines *a emporté* les courages. »

Observez qu'il n'y a point de difficulté si le dernier sujet est pluriel; dans ce cas, on ne peut employer que ce nombre : « Son « repentir, ses pleurs le *fléchirent**. »

3e REMARQUE. — Quand le verbe se rapporte à plusieurs sujets de différentes personnes, il se met au pluriel et s'accorde avec la personne qui a la priorité (376) : « *Vous* et *moi* nous *sommes* con- « tents de notre sort. » (L'Académie.) — « *Vous* et *lui* vous *savez* « la chose. » (Le P. BUFFIER.) — « Nous *irons* à la campagne, *lui* « et *moi*. » (L'Académie.)

(Le P. Buffier, no 769. — Wailly, page 278. — Le *Dict. de l'Académie* au mot *moi*, et les Grammairiens modernes.)

(*) Voyez, page 581, ce que l'on doit faire quand la conjonction adversative *mais* est placée avant le dernier sujet singulier.

(376) La première personne a la priorité sur la seconde, et la seconde personne sur la troisième.

4e Remarque. — 1° Lorsque deux mots composant le sujet d'un verbe sont unis par *ou*, cette conjonction excluant l'un des deux sujets, c'est le second seul qui donne l'accord au verbe, parce qu'énoncé le dernier, il frappe le plus l'esprit, et que ces sortes de phrases étant elliptiques, le même verbe est sous-entendu dans la première proposition, avec la forme qu'exige le mot sujet qui précède *ou*.

« C'est Cicéron *ou* Démosthène qui *a dit* cela. » — « Ce sera le « général *ou* ses deux aides-de-camp qui *seront chargés* de cette « mission » (le général *sera chargé*, ou ses deux aides-de-camp *seront chargés*, etc.)— « Je ne sais si c'est vous *ou* Platon qui le pre- « mier *a dit* que les idées sont éternelles. » (de Wailly.) — « Sei- « gneur, il vous est donc indifférent que nous périssions, et notre « perte *ou* notre salut *n'est* plus une affaire qui vous intéresse. » (Massillon, *Écueils de la Piété*.) — « La vivacité *ou* la langueur « des yeux *fait* un des principaux caractères de la physionomie. » (Buffon.) —« En quelque endroit écarté du monde que la corrup- « tion *ou* le hasard les *jette*, etc. » (Bossuet, *Oraison fun. de la duc. d'Or.*)

Cependant l'Académie n'est point en tout d'accord avec ces Grammairiens, car tantôt elle fait accorder le verbe avec le dernier sujet : « C'est Cicéron *ou* Démosthène qui *a dit* cela, » et tantôt avec les deux : « Ce sera son père *ou* son frère qui *obtiendront* « cela. »

On trouve aussi dans de bons auteurs quelques exemples contre cette règle; comme ceux-ci : « Le bonheur *ou* la témérité *ont* pu faire « des héros ; mais la vertu seule peut former de grands hommes. » (Massillon, *Triomphe de la Religion*.) — « La peur *ou* le besoin « *font* tous ses mouvements. » (Buffon, parlant de la souris.) — « Le temps *ou* la mort *sont* nos remèdes. »

(J.-J. Rousseau, *la Nouvelle Héloïse*.)

Mais ce sont souvent des négligences qu'il ne faut pas imiter, et quelquefois l'accord du verbe avec les deux sujets ne paraît convenable que parce que la conjonction *ou* a été employée improprement au lieu de *et* que le sens exigeait.

Ici encore nous réclamons pour l'écrivain la liberté d'exprimer son idée selon l'impression qu'il éprouve. Ainsi Buffon songeant que *deux choses* principalement *font* les mouvements de la souris, non pas à la fois, mais alternativement, a dit : « La peur *ou* le besoin *font*, etç. » En mettant *fait*, il eût marqué seulement l'alternative, sans montrer que les deux substantifs étaient la limite dans laquelle il voulait circonscrire son idée. Il est évident que dans ce cas l'alternative n'exclut pas la plura-

lité, comme l'a fort bien remarqué Lemare. Le sens alors devient elliptique : « *Deux choses*, le temps ou la mort, *sont* nos remèdes. A. L.

On observera qu'il y a des cas où l'accord du verbe avec les deux sujets serait non seulement une faute contre la grammaire, mais encore une absurdité; dans cette phrase, par exemple : *Mon oncle* OU *mon frère* SERA *nommé à l'ambassade de Vienne*; il n'y a qu'une place à donner, le bon sens exige le singulier. Voyez page 588.

2° Si le pronom régime direct du participe a deux antécédents unis par la conjonction *ou*, le participe s'accorde avec le dernier, comme frappant le plus l'esprit, ou, si l'on veut, parce qu'il n'y a point addition, mais alternative ou disjonction : « C'est un homme « *ou* une femme que l'on a *assassinée*. » (BONIFACE.) — « Est-ce « une poire *ou* deux poires qu'il a *mangées?* » — « Est-ce une pêche « *ou* un brugnon qu'il a *mangé?* » — « Est-ce un brugnon *ou* une « pêche qu'il a *mangée?* »

Ces phrases sont elliptiques : *Est-ce une poire qu'il a* MANGÉE, *ou deux poires qu'il a* MANGÉES? — *Est-ce un brugnon qu'il a* MANGÉ, *ou une pêche qu'il a* MANGÉE?

5° REMARQUE. — Lorsque les deux sujets, unis par la conjonction *ou*, sont de différentes personnes, l'usage exige que la personne qui a la priorité soit placée immédiatement avant le verbe qui, dans ce cas, s'accorde avec cette personne et se met au pluriel : « C'est toi *ou* « moi qui *avons* fait cela; c'est lui *ou* moi qui *avons* fait cela. » (L'Académie, *Opuscules sur la langue française.*) — « Lui *ou* moi « nous *serons* peut-être un jour assez heureux pour, etc. »

(MARMONTEL.)

Le roi, l'âne, *ou moi*, nous mourrons.

(La Fontaine, fable 122.)

(Wailly, page 145. — Marmontel, page 272. — Lévizac, page 65, t. II. — Et Sicard, page 133, t. II.)

— Quand un pronom, servant en quelque sorte à récapituler tout ce qui précède, est mis avant le verbe, il n'y a point de doute sur l'accord : « Ton frère ou toi, *vous* irez ; » — Vous ou moi, *nous* partirons. » L'Académie aujourd'hui, dans son *Dictionnaire*, ne donne pas, que nous sachions, d'exemple analogue à la phrase citée : « C'est toi *ou* moi qui *avons* fait cela. » Et M. Dessiaux observe avec justesse que cette locution présente une irrégularité grammaticale, puisque le verbe a pour sujet le relatif *qui*, se rapportant nécessairement au pronom singulier *moi*, car il n'est guère possible de sous-entendre *nous* avant *qui* dans cette tournure de phrase. Ainsi il sera beaucoup plus correct d'écrire : « C'est toi ou moi *qui ai*, c'est lui ou toi *qui as* fait cela. » Voltaire a dit dans son *Dict. philos.* : « Est-ce le diable ou toi *qui as* inventé cette manière d'argumenter? » A. L.

6ᵉ **Remarque.** — On emploie le singulier, malgré les pluriels qui précèdent, si une expression telle que *chacun*, *personne*, *nul*, *rien*, *tout*, réunit tous les sujets en un seul; ou si la conjonction adversative *mais* est placée avant le dernier sujet singulier.

Vous n'êtes point à vous, le temps, les biens, la vie,
Rien ne vous *appartient*, tout est à la patrie.
(Gresset, *Sidney*, acte II, sc. 6.)

« Grands, riches, petits et pauvres, *personne* ou *nul* ne *peut* se « soustraire à la mort. » (Wailly.)

Remords, crainte, périls, *rien* ne m'*a* retenue.
(Racine, *Britannicus*, acte IV, sc. 2.)

« Non seulement toutes ses richesses et tous ses honneurs, *mais* « toute sa vertu s'*évanouit*. » (Vaugelas.)

Dans ces exemples il y a ellipse d'un verbe au pluriel : « Le temps, « les biens, la vie ne vous *appartiennent* pas; rien ne vous appar- « tient; tout, etc. » — « Grands, riches, petits et pauvres ne *peu- « vent* se soustraire à la mort; personne, nul ne *peut*, etc. »

(Vaugelas, 361ᵉ *Rem.* — Th. Corneille, *sur cette Rem.* — L'Académie, page 376 de ses *Observations*. — Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot *nombre*. — Wailly, p. 149. — Domergue, page 53. — M. Lemare, page 57.)

7ᵉ *Remarque*. — Dans les phrases où deux substantifs sont liés par une des conjonctions *de même que*, *aussi bien que*, *comme*, *non plus que*, *plutôt que*, *avec*, *ainsi que* (signifiant *de même que*), et autres semblables, c'est avec le premier substantif que l'accord a lieu, parce que c'est ce substantif qui fixe particulièrement l'attention, qui joue le principal rôle : « La vertu, *de même que* le savoir, *a* son prix. » — « L'envie, *de même que* toutes les autres passions, *est* peu compatible « avec le bonheur. »

Le juste, *aussi bien que* le sage,
Du crime et du malheur *sait* tirer avantage.
(Voltaire, *Zaïre*, acte II, sc. 5.)

Aristophane, *aussi bien que* Ménandre,
Charmait les Grecs assemblés pour l'entendre. (J.-B. Rousseau.)

« C'est sa fille, *aussi bien que* son fils, qu'on a *déshéritée*. » — « La force de l'âme, *comme* celle du corps, *est* le fruit de la tempé- « rance. » (Marmontel.) — « L'éléphant, *comme* le castor, *aime* la « société de ses semblables. » (Buffon.) — « Cette bataille, *comme* « tant d'autres, ne *décida* de rien. » (Voltaire, *Hist. de Charles XII*.) — « Son esprit, *non plus que* son corps, ne se *pare* jamais de vains « ornements. » (Fénelon.) — « Ce ne sont point les honneurs, *non*

« *plus que* les richesses, qu'il a *désirés.* » (M. BESCHER, p. 154 de sa *Nouv. Théorie des participes.*) — « C'est sa fille, *plutôt que* son fils, « qu'il a *déshéritée.* » — « C'est sa gloire, *plutôt que* le bonheur de « la nation, qu'il a *ambitionnée.* » (M. BESCHER.) — « Ce malheureux « père, *avec* sa fille désolée, *pleurait* son épouse dans ce moment. » (FLORIAN.) — « Presque toute la Livonie, *avec* l'Estonie entière, « *avait* été abandonnée par la Pologne au roi de Suède (Charles XI). » (VOLTAIRE, *Hist. de l'emp. de Russie,* ch. XI.)

Le nourrisson du Pinde, *ainsi que* le guerrier,
A tout l'or du Pérou *préfère* un beau laurier.
(Piron, *la Métromanie,* acte III, sc. 7.

« L'histoire, *ainsi que* la physique, n'*a commencé* à se débrouiller « que vers la fin du seizième siècle. » (VOLTAIRE, *Comm. sur les Horaces.*)

Dans toutes ces phrases, le substantif ou le pronom qui vient après les conjonctions *de même que, aussi bien que,* etc., etc., est le sujet d un verbe sous-entendu, et cette phrase déjà citée : *La vertu, de même que le savoir, a son prix,* équivaut à celle-ci : *La vertu a son prix, de même que le savoir a son prix.*

Si quelquefois, malgré la disjonctive, la tendance de la pensée amène un pluriel (comme nous venons de le voir, page 579), à plus forte raison les locutions conjonctives pourront-elles permettre un semblable résultat. En effet, dans ce cas, l'auteur bien souvent a tout à la fois l'intention d'établir un rapport, et d'en confondre les deux termes dans une même conclusion. Ainsi, quand La Fontaine dit :

Le singe *avec* le léopard
Gagnaient de l'argent à la foire. (Livre IX, fable 3.)

il ne veut pas dire que *le singe gagnait de l'argent avec le léopard,* mais bien que *tous les deux,* le singe et le léopard, *en gagnaient* séparément. On lit dans Bernardin de Saint-Pierre : « La vérité ainsi que la reconnaissance *m'obligent* à dire que, etc. » Dans Saint-Évremond : « La santé comme la fortune *retirent* leurs faveurs à ceux qui en abusent. » Nous croyons encore ici que l'écrivain doit pouvoir faire usage du pluriel quand sa pensée l'exige. A. L.

8e REMARQUE. — Il arrive souvent que l'accord doit aussi avoir lieu avec le premier substantif, quoique les deux substantifs ne soient pas unis par les conjonctifs dont nous venons de parler ; c'est lorsque le dernier de ces substantifs est le sujet d'un verbe sous-entendu : « C'est sa probité bien connue, jointe à son caractère doux « et modéré, que l'on a *considérée* dans cette occasion. » (M. BESCHER, page 154 de sa *Nouv. Théorie des participes.*) — « C'est une satire « et non un livre utile, qu'il a *composée.* » (Le même.)

Quel bonheur de penser. . . . .
Que si le corps périt, l'âme échappe à la mort,
Et que Dieu, non les rois, *dispose* de mon sort!
(Bernis, *la Religion vengée*, chant VII.)

(Wailly, page 174.— Fabre, page 121. — Sicard, page 83, t. II. — M. Boniface, page 176. — M. Bescher, page 154 de sa *Théorie des participes*.)

9e REMARQUE. — Après *l'un et l'autre*, le verbe doit-il être mis au pluriel, ou est-ce le singulier que l'on doit employer?

Vaugelas (dans sa 142e *Rem.*) et Marmontel (p. 370 de sa *Grammaire*) sont d'avis que l'on peut se servir indifféremment du singulier et du pluriel.

L'Académie, *sur la Rem. de Vaugelas*, laisse également le choix.

Regnier-Desmarais, p. 309 de sa *Gramm.*,—De la Touche, p. 240, t. I, — Wailly, p. 146, — Domergue, p. 36 et 115, — Fabre, p. 116, —Girard, p. 116, t. II,—Sicard, p. 127 et 183, t. II, — et Lévizac, p. 116, t. II, pensent qu'il est mieux de n'employer que le pluriel.

Girard motive son opinion dans ces termes : « La propriété parti« culière de la conjonction *et* est d'unir les choses qui font le sub« jectif (sujet), de telle façon que leur influence dans le régime soit « commune et inséparable, et alors elle fait que l'attribut (verbe) se « trouve soumis à ces deux choses : d'où il suit que cet attributif, « devant répondre au nombre de ce qui le régit, en vertu de la loi « invariable de la concordance, ne peut se dispenser de prendre la « forme plurielle. Cela est si vrai, qu'on n'en a pas le moindre doute « dans tout autre exemple; et en effet, qui a jamais imaginé qu'on « pût dire : *Pierre et Jacques est venu*, ou *n'est pas venu?* Et en « vérité, il n'y a pas plus de raison à l'imaginer pour l'expression « *l'un et l'autre*; tout est soumis à la même syntaxe. »

Enfin l'Académie, dans son *Dictionnaire*, au mot *autre*, donne ces exemples : L'UN ET L'AUTRE *y* A *manqué*, et L'UN ET L'AUTRE *y* ONT *manqué*; et au mot *un* : L'UN ET L'AUTRE EST *bon*, et L'UN ET L'AUTRE SONT *bons*.

Présentement, si l'on consulte les écrivains, on verra que les uns ont fait usage du singulier, les autres du pluriel.

Corneille a dit.

Émilie et César, *l'un et l'autre* me gêne.
(*Cinna*, acte III, sc. 2.)

Et Racine :

L'un et l'autre à la reine *ont*-ils osé prétendre?
(*Mithridate*, acte II, sc. 3.)

L'un et l'autre ont promis Atalide à ma foi.
(*Bajazet*, acte I, sc. 1.)

Dans *Andromaque* (act. V, sc. 5) et dans les *Frères ennemis*, c'est encore le pluriel que Racine a employé.

Boileau, au contraire, a fait usage du singulier (*Art poétique* ch. III) :

Etudiez la cour, et connaissez la ville :
L'une et l'autre est toujours en modèles fertile (377).

Dans sa Xe satire :

L'un et l'autre dès lors *vécut* à l'aventure.

Mais, dans sa satire IV, il a employé le pluriel :

L'un et l'autre à mon sens *ont* le cerveau troublé.

Ainsi que dans sa satire IX :

L'un et l'autre avant lui *s'étaient plaints* de la rime.

La Fontaine a adopté le singulier, dans sa fable de *l'Ivrogne et sa Femme* :

A demeurer chez soi *l'un et l'autre s'obstine.*

Ainsi que dans sa fable 51e et dans la 140e.

L. Racine (poëme de *la Religion*, ch. V), parlant des corps mis en mouvement par la Divinité, a dit au singulier

Exerçant l'un sur l'autre un mutuel empire,
Par les mêmes liens *l'un et l'autre s'attire.*

Bossuet (*Discours sur l'hist. univ.*, IIe partie, p. 277), au sujet de l'ancien et du nouveau Testament, a fait également usage du singulier : « Par le rapport des deux Testaments, on prouve que *l'un* « *et l'autre est* divin. »

Voltaire, dans *Mérope*, act. II, sc. 2, a dit :

L'un et l'autre à ces mots *ont levé* le poignard.

Et dans *l'Orphelin de la Chine* :

Votre époux avec lui termine sa carrière,
L'un et l'autre bientôt *voit* son heure dernière. (Acte V, sc. 1.)

Enfin le même écrivain dans le *Siècle de Louis XIV*, en parlant de la mort de Turenne ; dans son discours de réception à l'Académie, et dans la *Henriade* (ch. VIII), — Fénelon, dans *Télémaque*

---

(377) Après *la cour et la ville*, on lit dans quelques éditions *l'un et l'autre* au masculin, parce que les mots *l'un et l'autre* étaient pris quelquefois neutralement ; aujourd'hui ce serait une faute.

(liv. XXIV), — Massillon, dans le *Petit Carême*, — La Harpe, dans le *Cours de littérature* (t. III, p. 110, et t. VIII, p. 336), — l'abbé Barthélemy, dans l'introduction au *Voyage d'Anacharsis* (IIe partie, sect. 3), — Delille, dans la traduction du *Paradis perdu* (liv. XI), — Marmontel, dans la traduction de la *Pharsale* (liv. IV), — Enfin le P. d'Orléans, dans les *Rév. d'Angl.* (p. 64, t. VI), ont employé tantôt le singulier et tantôt le pluriel.

Mais, comme presque tous les Grammairiens se sont prononcés pour le pluriel, nous pensons qu'on doit employer ce nombre, plutôt que le singulier; mais que, cependant, le singulier ne peut être considéré absolument comme une faute, puisque l'Académie et de bons écrivains l'autorisent. Peut-être quelques-uns de nos lecteurs voudront-ils savoir pourquoi *l'un et l'autre* est construit tantôt avec le singulier, tantôt avec le pluriel.

Domergue leur répondra que les écrivains ont mis le pluriel, lorsque, attentifs à la sensation qu'ils éprouvaient, ils ont été frappés de deux unités ; et que le singulier est tombé de leur plume, lorsque, glissant sur l'idée à exprimer, ils n'ont vu dans *l'un et l'autre* que l'*uterque* des Latins, dont la forme matérielle présente un véritable singulier.

NOTA. Si les mots *l'un et l'autre* étaient placés après le verbe, il n'y aurait plus de difficulté, le pluriel serait de rigueur : ILS VOULAIENT L'UN ET L'AUTRE *se promener ; mais ils ne se sont promenés* NI L'UN NI L'AUTRE.

10e REMARQUE. — Si les sujets sont exprimés par *ni l'un ni l'autre*, ou liés par *ni* répété, la question de savoir si le verbe doit être mis au singulier ou au pluriel est un peu plus difficile à résoudre ; cependant, lorsque nous aurons exposé à nos lecteurs les diverses opinions des Grammairiens et des écrivains qui ont traité cette question, nous pensons qu'il leur sera facile de fixer la leur.

L'Académie (dans son *Dict.*, édit. de 1762 et de 1798, au mot *ni*) a mis au nombre des exemples celui-ci : « *Ni* l'un *ni* l'autre *n'est* « mon père. » — Dans l'édition de 1762 : « *Ni* l'un *ni* l'autre *n'ont* fait « leur devoir. » — Et dans celles de 1798 et de 1835 : « *Ni* l'un *ni* « l'autre *n'a* fait son devoir. »

Th. Corneille et l'Académie (*sur la* 151e *Remarque de Vaugelas*) s'expriment ainsi sur cette difficulté :

On dira : *Ni* la douceur *ni* la force ne l'*ébranlèrent ;* » mais, en parlant de deux hommes, on dira : « *Ni* l'un *ni* l'autre ne *fut* ébranlé « à la vue de la mort. » Pourquoi les deux *ni*, dans le premier cas,

demandent-ils un pluriel? et pourquoi, dans le second, souffrent-ils un singulier? L'idée n'est-elle pas dans tous les deux également conjonctive? Si l'on y regarde de près, disent Th. Corneille et l'Académie, elle ne l'est pas. Dans cette phrase : *Ni la douceur ni la force ne l'ébranlèrent*, l'esprit assemble la douceur et la force comme deux moyens dont on s'est servi ; mais, dans la seconde phrase, il considère les deux hommes l'un après l'autre, et par là il les sépare. La différence des deux personnes est plus sensible à l'esprit que celle des deux moyens, et c'est de là que provient cette différence de construction.

Domergue, Fabre, Sicard et Lévizac croient que, dans tous les cas, on doit faire usage du pluriel; et ils fondent cette opinion sur ce que ce n'est pas l'action qui commande la forme que doit prendre le verbe, mais le sujet. Or dans cette phrase : NI *l'un* NI *l'autre* N'ONT *fait* LEUR *devoir*, il y a deux sujets, aucun des deux n'a fait son devoir, c'est ce que cette phrase signifie; l'exclusion est commune à l'un et à l'autre, et cette exclusion ne peut être marquée que par le pluriel. D'ailleurs, ajoutent-ils, puisque l'Académie est d'avis que l'on doit dire : NI *la douceur* NI *la force ne l'*ÉBRANLÈRENT, et non pas *ne l'ébranla*, pour quel motif dirait-elle : NI *l'un* NI *l'autre ne* FUT ÉBRANLÉ *à la vue de la mort*, plutôt que ne *furent*.

Wailly et Marmontel distinguent le cas où il n'y a qu'un des deux sujets qui fasse ou qui reçoive l'action, de celui où les deux sujets la font ou la reçoivent en même temps. Dans le premier cas, ils sont d'avis qu'on fasse usage du singulier, et que l'on dise : « *Ni* l'un *ni* « l'autre n'*est* mon père? » — « Ce ne sera *ni* M. le duc, *ni* M. le « comte qui *sera* nommé ambassadeur d'Espagne; » parce qu'on n'a qu'un père, parce qu'il ne doit y avoir qu'un ambassadeur en Espagne, et qu'alors l'action ne tombe que sur l'un des deux sujets.

Dans le second cas, ils pensent que l'on doit faire usage du pluriel, et en conséquence que l'on doit dire : « *Ni* la douceur *ni* la « force n'y *peuvent* rien. » — « *Ni* les biens *ni* les honneurs ne « *valent* la santé. » — « Ce n'est *ni* M. le duc *ni* M. le comte qui « *prétendent* à la place d'ambassadeur; » parce que *la douceur* et *la force*, *les biens* et *les honneurs* font ou reçoivent l'action en même temps, et que M. le duc et M. le comte peuvent tous les deux prétendre à la place d'ambassadeur.

A l'égard des écrivains, ils ont indifféremment employé le singulier et le pluriel.

Racine a fait usage du pluriel dans *Mithridate* (act. III, sc. 1) :

> *Ni* cet asile même où je la fais garder,
> *Ni* mon juste courroux *n'ont* pu l'intimider.

Et du singulier dans *Andromaque* (act. IV, sc. 5) :

> Quoi ! sans que *ni* serment *ni* devoir vous *retienne !*

Et dans *Iphigénie* (act. IV, sc. 5) :

> *Ni* crainte *ni* respect ne m'en *peut* détacher.

La Fontaine a également fait usage du pluriel (dans sa fable de *Philémon et Baucis*) :

> *Ni* l'or *ni* la grandeur ne nous *rendent* heureux.

Et du singulier (dans sa fable de la *Mouche et la Fourmi*) :

> Adieu : je perds le temps, laissez-moi travailler.
> *Ni* mon grenier *ni* mon armoire
> *Ne se remplit* à babiller.

Boileau a fait usage du singulier (*dans sa 7e réflexion critique sur Longin*) : « *Ni* l'un *ni* l'autre (Corneille et Racine) ne *doit* être mis « en parallèle avec Euripide et avec Sophocle. »

Voltaire, dans *OEdipe* (act. III, sc. 1), a dit :

> Dans ce cœur malheureux son image est tracée;
> La vertu *ni* le temps ne l'*ont* point effacée.

Et dans sa 2e remarque sur le 8e vers de la tragédie d'*Horace* : « *Ni* l'une *ni* l'autre manière n'*est* élégante. » — Marmontel dans sa traduction de la *Pharsale* (liv. III) : « *Ni* l'amour *ni* la haine ne nous « *suivent* dans le tombeau. » — Et (liv. V) : « Je ne me plains ni des « dieux ni du sort; ce n'est *ni* leur rigueur *ni* celle de la mort qui « *rompt* les nœuds du saint amour. » — La Harpe, dans son *Cours de littérature* (t. VII, page 281) : « La Fontaine fut oublié, ainsi que « Corneille; *ni l'un ni l'autre n'était* courtisan. » — Et Vauvenargues : « *Ni* le bonheur *ni* le mérite ne *font* l'élévation des hommes. » — Dacier, dans sa traduction de *Plutarque (Comparaison de Thésée et de Romulus)* : « *Ni* l'un *ni* l'autre ne *sut* conserver les façons « de faire d'un roi; car l'un dégénéra en républicain, et l'autre « en tyran. » — Et Bouhours : « *Ni* la cour *ni* la prospérité n'*ont* pu « le gâter. » — J.-J. Rousseau, dans ses *Confessions* (liv. VIII) : « *Ni* « Grimm *ni* personne ne m'*a* jamais parlé de cet air. » — Et dans ses *Rêveries* (4e promenade) . « *Ni* mon jugement *ni* ma volonté ne « *dictèrent* ma réponse. » — Enfin l'abbé Barthélemy a fait usage du singulier dans le *Voyage d'Anacharsis* (introduction 1re partie) :

« Entrez dans ce bois sombre, ce n'est *ni* le silence *ni* la solitude qui « *occupe* votre esprit. »—Et du pluriel (même introduction, 1re partie) : « *Ni* le rang *ni* le sexe ne *dispensaient* des soins domestiques, « qui cessent d'être vils, dès qu'ils sont communs à tous les états. »

Ainsi il est évident, par ce qui précède, que l'écrivain est libre de se décider en faveur du singulier ou du pluriel, puisque les Grammairiens qui se sont occupés de cette difficulté diffèrent entre eux d'opinion, et que l'Académie, ainsi que nos meilleurs auteurs, ont fait usage indifféremment du singulier et du pluriel. Cependant, comme il n'existe pas dans la nature de ressemblances parfaites, de même il ne doit pas y avoir dans le langage deux manières de s'exprimer qui aient entre elles assez d'analogie pour que l'une puisse exactement remplacer l'autre; alors nous pensons qu'il y a entre celles dont il s'agit une différence qui ne permet pas d'employer indistinctement l'une au lieu de l'autre. Cette différence est celle qu'ont indiquée Wailly et Marmontel. — Les deux sujets concourent-ils à l'action? il y a pluralité dans l'idée; il doit y avoir pluralité dans les mots, et par conséquent il faut donner au verbe la forme plurielle. Ainsi je dirai : « *Ni* l'un *ni* l'autre n'*ont* fait leur devoir. » — « *Ni* la « douceur *ni* la force ne *peuvent* rien. » Si, au contraire, un des deux sujets seulement fait l'action, il y a unité, et dès lors le verbe doit être mis au singulier : « Ce ne sera *ni* M. le duc *ni* M. le comte qui « *sera* nommé ambassadeur d'Espagne. » — « *Ni* l'un *ni* l'autre n'*est* « mon père. »

NOTA. Ce que nous avons dit, que le verbe se met au pluriel et s'accorde avec la personne qui a la priorité, quand il se rapporte à plusieurs pronoms sujets de différentes personnes, unis par la conjonction *ou*, est applicable au verbe uni par la conjonction *ni* : NI *vous* NI *moi ne* SOMMES *coupables*; — NI *vous* NI *lui n'*AVEZ *fait cela*.

11e REMARQUE. — On a longtemps disputé sur la question suivante : Doit-on après *un*, *une*, joint à *de*, *des*, se servir du singulier ou du pluriel, et dire : « C'est *une* des plus belles actions qu'il ait « jamais *faite;* » ou « c'est *une* des plus belles actions qu'il ait jamais « *faites?* »

Voici comment s'expriment Condillac (page 219), Marmontel (page 121 de sa *Grammaire*), Sicard (page 148, tome II), Domairon (page 101), Lévizac (page 67, tome II), et les autres Grammairiens modernes qui se sont occupés de cette difficulté :

La phrase dont il s'agit et toutes celles qui lui sont analogues sont elliptiques; c'est comme s'il y avait : « C'est une *action* des plus

« belles actions qu'il ait jamais faites. » Pour résoudre la difficulté, il faut examiner si le pronom relatif qui oblige le participe ou le verbe à prendre l'accord a pour antécédent le substantif en ellipse, ou le substantif pluriel placé après la préposition *de*. Dans le premier cas, on emploie le singulier, et dans le second, le pluriel. Or, dans la phrase citée ci-dessus, il est évident que le relatif *que* se rapporte au substantif placé après la préposition, car il s'agit d'actions faites et non pas d'une action faite. Le participe doit donc être mis au pluriel.

D'après ces principes, il faudra dire au singulier : « C'est *un* de « nos meilleurs Grammairiens qui *a* fait cette faute, » parce qu'il s'agit d'un GRAMMAIRIEN *qui a fait cette faute*; et au pluriel : « Votre « ami est un des hommes qui *périrent* dans la sédition, » parce qu'il s'agit de plusieurs *hommes qui périrent*.

Et Lemare pense que l'on doit dire :

Avec *le singulier*.	Avec *le pluriel*.
Hégésisochus fut celui *qui travailla* le plus efficacement à la ruine de sa patrie.	Hégésisochus fut un de ceux *qui travaillèrent* le plus efficacement à la ruine de leur patrie.
C'est la chose *qui a* contribué le plus à ma fortune.	C'est une des choses *qui ont* le plus contribué à ma fortune.
L'antiquité des Assyriens est le point d'histoire *qui a* été le moins contesté.	L'antiquité des Assyriens est un des points d'histoire *qui ont* été le moins contestés.
Ctésias est le premier *qui ait* exécuté cette entreprise.	Ctésias fut un des premiers *qui aient* exécuté cette entreprise.
Trajan est le plus grand prince *qui ait* régné.	Trajan est un des plus grands princes *qui aient* régné.
C'est un de mes enfants *qui a* diné chez vous.	C'est un des enfants *qui ont* diné chez vous.
C'est un de mes procès *qui m'a* ruiné.	C'est un des procès *qui* m'*ont* ruiné.

Dans les phrases contenues dans la première colonne, le verbe, l'adjectif et le participe sont mis au singulier, parce qu'ils se rapportent au substantif sous-entendu après *un : C'est* UN *de mes enfants qui* A *dîné chez vous ;* l'action de dîner est faite par un de mes enfants. — Dans les phrases contenues dans la deuxième colonne, le verbe, l'adjectif et le participe sont mis au pluriel, parce qu'ils se rapportent au substantif pluriel mis après *un de* ou *un des : C'est*

un des enfants qui ont dîné chez vous; tous les enfants participent à l'action de dîner.

L'opinion de ces Grammairiens est sanctionnée par l'autorité des bons écrivains :

Bossuet a fait usage du singulier dans cette phrase (extraite de son *Discours sur l'histoire universelle*, page 462) : « *Une* des plus belles « maximes de la milice romaine *était* qu'on n'y louait point la fausse « valeur. » — Et dans cette autre (tirée du même ouvrage, p. 410) : « *Une* des choses qu'on imprimait le plus fortement dans l'esprit « des Égyptiens, *était* l'estime et l'amour de leur patrie. » — Voltaire a dit aussi dans ses *Annales de l'Empire* (page 462) : *Une* des « premières choses qu'on discuta dans le concile, *fut* la communion « sous les deux espèces; »

Parce que, dans chacune de ces phrases, l'action est exécutée par un seul agent; le mot *un*, *une* y exclut évidemment toute idée de pluralité, puisqu'il indique, par exemple, dans une des phrases de Bossuet, que *la plus belle* de toutes les *maximes* de la milice romaine était *qu'on ne louait pas la fausse valeur*.

Boileau a ensuite fait usage du pluriel (*Discours sur le style des Inscriptions*) : « Le passage du Rhin est *une* des plus merveilleuses « actions qui *aient* jamais été faites. » — Racine (préface de *Mithridate*) : « Ce dessein m'a fourni *une* des scènes qui *ont* le plus réussi « dans ma tragédie. »

Rollin : « L'empereur Antonin est regardé comme *un* des plus « grands princes qui *aient* régné. » Massillon (*Vices et vertus des grands*) : « Les prospérités humaines ont toujours été *un* des « piéges *les plus dangereux*, dont le démon s'est servi pour « perdre les hommes. » — Mascaron : « M. de Turenne a eu tout « ce qu'il fallait pour faire un des plus grands capitaines qui *fu-* « *rent* jamais. » — Voltaire : (*Annales de l'Empire*) : « Henri VIII « était *un* des plus grands fléaux qu'ait *éprouvés* la terre. » — La Harpe (*Cours de littérature*, t. VIII, p. 318) : « L'ouvrage de « Saint-Lambert sera toujours, par la beauté du langage et la pureté « du goût, *un* de ceux qui, depuis *la Henriade*, *ont* fait le plus « d'honneur à notre langue. » — Suard (dans sa *Notice sur la vie et le caractère du Tasse*, p. vj) : « Tasse eut pour père *un* des écri- « vains qui *contribuèrent* le plus efficacement à mettre en honneur « la poésie italienne; »

Parce qu'ici le relatif *qui* ou *que* se rapporte au substantif pluriel, placé après *un de* ou *un des*.

Il est vrai que Th. Corneille et Restaut n'adoptent pas la règle que nous avons donnée; il est également vrai que l'Académie n'a rien dit sur cette question importante dans son *Dictionnaire*, édition de 1762; et que, dans l'édition de 1798, au mot *plus*, elle cite cet exemple : « L'Astronomie est *une* des sciences qui *fait* ou qui « *font* le plus d'honneur à l'esprit humain. » Mais comme l'opinion de ces Grammairiens, et la décision de l'Académie, qui se trouve d'ailleurs consignée dans l'édition qui n'est pas avouée par toute l'Académie, sont contraires à l'usage adopté par nos écrivains les plus célèbres, nous pensons qu'elles ne sauraient porter atteinte à la règle que nous avons établie.

— L'Académie, en 1835, reproduit l'exemple donné en 1798, mais elle fait remarquer que le pluriel, en pareil cas, est plus usité que le singulier. Dans ce second cas, l'expression *une des sciences qui fait* doit s'entendre par ellipse pour *une science, parmi les sciences, laquelle fait*, etc. Voltaire a dit : « C'est *une* des pièces de Plaute *qui a eu* le plus de succès. » — Pascal : « C'est *une* des principales raisons *qui a fait* révolter contre l'Église une grande partie de l'Europe. » Cette locution est donc également correcte; mais nous reconnaissons avec l'Académie que l'autre est plus usitée; et nous pensons qu'on doit l'employer de préférence, quand le sens le permet. A. L.

12ᵉ ET DERNIÈRE REMARQUE. — Nous avons vu au chapitre des substantifs (pag. 93) qu'il y a deux sortes de noms collectifs : les collectifs partitifs et les collectifs généraux.— Les collectifs partitifs sont ceux qui expriment une collection partielle, une partie, un nombre indéterminé des personnes ou des choses dont on parle, comme : *la plupart, une infinité, un nombre, une sorte, une nuée, une foule*, etc. Dans cette classe se trouvent les adverbes qui expriment la quantité, comme : *peu, beaucoup, assez, moins, plus, trop, tout, combien*, et *que*, mis pour *combien*. — Les collectifs généraux sont ceux qui expriment la totalité des personnes ou des choses dont on parle, comme : l'*armée*, la *multitude*, le *peuple*, la *forêt*, l'*escadre*, la *foule*, etc.; ou un nombre déterminé de ces mêmes personnes ou de ces mêmes choses : *le nombre des victoires, la moitié des arbres, cette sorte de poires*.

Il s'agit présentement de connaître les règles auxquelles les uns et les autres donnent lieu, pour l'accord du verbe.

PREMIÈRE RÈGLE. Quand un substantif collectif partitif ou un adverbe de quantité est suivi de la préposition *de* et d'un substantif, l'adjectif, le pronom, le participe et le verbe s'accordent avec le dernier substantif, parce qu'il exprime l'idée principale, celle qui fixe le plus l'attention, le collectif partitif ou l'adverbe n'étant, pour ainsi dire, qu'accessoire.

EXEMPLES : « La plupart *du monde* ne *se soucie* pas de l'intention « ni de la diligence des auteurs. » (Racine, préface de la comédie des « *Plaideurs*.) — « La plupart des *hommes se souviennent* bien mieux « des services qu'ils rendent que de ceux qu'ils reçoivent. » (SCUDÉRY.) — « Une infinité de *jeunes gens* se *perdent*, et parce qu'ils lisent des « livres impies, et parce qu'ils fréquentent des libertins. » (WAILLY.) — « Une infinité *de monde pense* que la vie des courtisans est une « comédie perpétuelle, qu'ils sont toujours sur le théâtre et ne quit- « tent jamais le masque. » (LA ROCHEFOUCAULD.) — « Quantité *de* « *gens ont* dit cela. » — « Un grand nombre d'*ennemis parurent.* » — « On vit une nuée de *barbares* qui *désolèrent* tout le pays. » (L'Académie.) — « Un nombre infini d'*oiseaux faisaient* résonner « ces bocages de leurs doux chants. » (*Télémaque*, liv. XIX.) — « On voit un grand nombre de *personnes capables* de faire une action « sage; on en voit un plus grand nombre *capables* de faire une action « d'esprit et d'adresse; mais *bien peu* sont *capables* de faire une « action généreuse. » (FRÉRON.) — « On cite des femmes spartiates « une *foule* de mots qui *annoncent* le courage et la force. » (THOMAS, *Essai sur les éloges*.) — « Peu d'*hommes raisonnent*, et tous veulent « décider. » (Le grand FRÉDÉRIC.) — « La plupart des *animaux ont* « plus d'agilité, plus de vitesse, plus de force, et même plus de cou- « rage que l'homme. » (BUFFON, *Hist. nat. du chien*.)

(Vaugelas, 46e, 47e et 319e *Rem.* — Th. Corneille, *sur ces Rem.* — Les *Observ. de l'Académie sur la* 47e *Rem.* — Wailly, p. 140, et Lévizac, p. 78, t. II.)

« Il trouva une partie du pain *mangé*, une partie des citrons *man-* « *gés*, des liqueurs *bues* (378). » (L'Académie et Th. Corneille.) — « Une vingtaine de *soldats ont* péri. » (SICARD.) — « Peu *de monde* « en *est* revenu. » — « Peu *de gens négligent* leurs intérêts. » (L'Aca- démie.) — « Beaucoup *de monde était* à la promenade. » — « Beau- « coup *de gens pensent* ainsi. » (Même autorité.) — « Assez *de gens* « *méprisent* le bien, mais peu *savent* le donner; » c'est-à-dire, peu *de gens* savent, etc. (LA ROCHEFOUCAULD, 308.) — « *Peu* de princes, « dans l'histoire, *ont* eu ce caractère de bonté, comme Henri IV. » (THOMAS, *Essai sur les éloges*, ch. XXVI.) — « Combien *peu ont* « assez de vie pour voir toute leur gloire et toute leur influence! »

---

(378) Si l'on écrit *des bas de soie* NOIRS, c'est parce que la soie elle-même n'est pas noire. Et si l'on écrit *une robe de satin* BLANC, c'est parce que c'est une robe faite de satin blanc, d'une étoffe à fond blanc.

(M. Jacquemard, l'un des collab. du *Manuel*.)

(La Harpe, *Éloge de Voltaire.*) — « Il y a *peu de familles* dans le « monde qui ne *touchent* aux plus grands princes par une extrémité, « et, par l'autre, au simple peuple. » (La Bruyère, ch. XIV.)

Force gens ont été l'instrument de leur mal.
(La Fontaine, fable 148.)

Tant de coups imprévus *m'accablent* à la fois,
Qu'ils m'ôtent la parole et m'étouffent la voix.
(Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)

Jamais *tant de beauté fut*-elle couronnée !
(Racine, *Esther*, acte III, sc. 9.)

Observation. — *La plupart*, à moins d'être suivi d'un singulier, veut toujours le verbe au pluriel : *Le sénat fut partagé ;* LA PLUPART VOULAIENT *que*... LA PLUPART FURENT *d'avis.*

(L'Académie au mot *plus*. — Lévizac, page 60, tome II. — Féraud, etc.)

Le substantif qui règle l'accord du verbe est sous-entendu : « La plupart *des sénateurs* voulaient que, etc., etc. »

Voyez les *Remarques détachées* pour le mot *une infinité*, et pour le mot *sorte*.

— On trouve encore quelques expressions qui, sans être rangées dans les noms collectifs, sont employées cependant d'une manière analogue :

Tout ce qui reste encor de fidèles Hébreux
Lui *viendront* aujourd'hui renouveler leurs vœux.
(Racine, *Athalie*, acte I, sc. 2.)

« Après les bonnes leçons, *ce qu*'il y a de plus instructif *sont* les ridicules. » (Duclos.) Cette dernière phrase peut n'être considérée que comme une inversion, ainsi que nous allons le voir. A. L.

Remarque. — Un grand nombre d'écrivains ont fait accorder l'adjectif, le pronom, le participe et le verbe avec le collectif partitif, et non avec le substantif placé à la suite : « *Une troupe* de monta- « gnards *écrasa* la maison de Bourgogne. » (Domergue.) — « *Une* « *nuée* de critiques *s'est élevée* contre La Motte. » (Voltaire.) — « *Ce peu* de mots *suffit* pour ranimer l'armée. » — « Nestor et Phi- « loctète furent avertis qu'*une partie* du camp *était* déjà *brûlée.* » (Fénelon, *Télém.*, livre XX.) — « *Une nuée* de traits *obscurcit* l'air « et *couvrit* tous les combattants. » (Le même, liv. XIX.)

D'adorateurs zélés *à peine un petit nombre*
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre.
(Racine, *Athalie*, acte I, sc. 1.)

parce que, sans doute, ils ont vu, dans les collectifs partitifs, *troupe, nuée, peu, partie, nombre*, et non dans le substantif à la suite, l'idée dominante du sujet. L'accord est sylleptique et non grammatical; il n'est pas entre les mots, mais entre les idées.

SECONDE RÈGLE. —Lorsque le substantif collectif général est suivi de la préposition *de* et d'un nom, l'adjectif, le pronom, le participe et le verbe s'accordent avec le collectif général, parce qu'il exprime une idée totale, indépendante des termes qui le suivent; enfin, parce qu'il exprime l'idée principale sur laquelle s'arrête l'esprit. « *L'armée* des infidèles *fut* entièrement détruite. » (Même autorité.) — « *La pluralité* des maîtres n'*est* pas bonne. » (L'Académie, au mot *pluralité*.) — « Il fournit le *nombre* d'exemplaires *convenu*. » (Même autorité.)

De ce qui précède, il résulte qu'on dira : UNE TROUPE *de voleurs* se sont INTRODUITS; et : LA TROUPE *de voleurs* s'EST INTRODUITE.

Dans la première phrase, le collectif est partitif; dans la seconde, il est général.

On trouve dans nos bons écrivains quelques exemples de phrases où certains mots, qui ne sont pas des *collectifs*, paraissent cependant, quoique employés au singulier, être le sujet d'un verbe au pluriel : « Sa maladie *sont* des vapeurs. » (Mme de Sévigné.) — « L'effet du commerce *sont* les richesses. » (Montesquieu.) — « La nourriture ordinaire de l'écureuil *sont* des fruits. » (Buffon.)

Ce que je vous dis là ne *sont* pas des chansons. (Molière.)

Les auteurs de la *Grammaire nationale* regardent le substantif singulier comme le véritable sujet du verbe. « On doit rendre compte de ces phrases, disent-ils, par « la direction de la vue de l'esprit, qui se porte plus sur le mot qui suit le verbe que « sur celui qui le précède. En effet, dominés par l'idée de ce mot qui est au pluriel, « les auteurs ont mis le verbe au même nombre, sans s'apercevoir qu'ils violaient « les lois de la Grammaire, et peut-être bien sans s'en inquiéter. » Remarquons d'abord que le pluriel du verbe dans les phrases citées sonne mieux à notre oreille que ne ferait le singulier. Cela nous porte à conclure que dans ces phrases il y a une inversion, et que le sujet grammatical est en réalité le substantif pluriel mis après le verbe; ou, ce qui est la même chose, nous dirons que le verbe, *par attraction*, prend le nombre du mot qui suit, et en fait alors son véritable sujet. Et cela vient de ce que, dans ces sortes de phrases, l'idée attributive est réellement celle qui est au singulier : des vapeurs *sont* sa maladie, etc. A. L.

§ III.

DE LA PLACE DU SUJET.

Ordinairement le sujet précède le verbe, parce qu'il est dans l'ordre que l'esprit voie d'abord un être avant que d'observer sa manière d'être ou d'agir : cependant cette règle générale est soumise à plusieurs exceptions.

1° Dans les phrases interrogatives, le pronom sujet se place toujours après le verbe : « César eût-*il* osé passer le Rubicon, si la

faiblesse de la république et les factions qui la déchiraient ne l'eussent enhardi à tout entreprendre? »

REMARQUE. — Quoiqu'on interroge, le nom, employé comme sujet, ne se place après le verbe que quand il est seul; car il conserve sa place avant le verbe, si le pronom correspondant doit marquer l'interrogation : « L'humeur est-*elle* donc le privilége des « grands, pour être l'excuse de leurs vices? » (MASSILLON.)

(Wailly, page 315. — Lévizac, page 59, tome II.)

Voyez ce qui a déjà été dit au pronom *il*, page 326. A. L.

2° Le sujet, soit nom, soit pronom, se place encore après le verbe, dans l'incise qui marque qu'on rapporte les paroles de quelqu'un, comme : « Je ne me croirai jamais heureux, *disait ce* « *bon roi,* qu'autant que je ferai le bonheur de mes peuples. » — « Tous les hommes sont fous, *a dit Boileau,* et ne diffèrent que « du plus ou du moins. »

3° Le sujet se place après le subjonctif quand on exprime un souhait : « *Puissent tous les peuples* se convaincre qu'il n'y a pas de « plus grand fléau que les révolutions dans les états ! »

Ce tour a plus de force et d'énergie que si l'on eût dit : *Je souhaite que tous les peuples*....., etc., etc.

4° On place aussi le sujet après le verbe dans les phrases qui commencent ou par un verbe unipersonnel, ou par ces mots *ainsi*, *tel :* « Il est *arrivé* d'heureux changements. » — « *Ainsi* s'est terminée « sa carrière. » — « *Tel* était alors l'état des affaires du continent. »

NOTA. Il faut se rappeler ici ce que nous avons dit, page 454, que dans les verbes unipersonnels le pronom *il* n'est pas le sujet du verbe, mais une sorte de pronom indicatif qui sert à annoncer, à démontrer le sujet.

— Voyez aussi ce que nous avons dit page 325. A. L.

5° On met également après le verbe le sujet suivi de plusieurs mots qui en dépendent : « Nous écoutons avec docilité les conseils « que nous donnent *ceux* qui savent flatter nos passions. » (LA ROCHEFOUCAULD.)

Il est encore plusieurs cas analogues qui exigent ou permettent cette transposition. Ainsi elle est d'un fréquent usage dans les exclamations, après les conjonctions relatives, et, en général, dans les phrases qui ont un certain mouvement oratoire :

Tombe sur moi *le ciel* pourvu que je me venge !
(Corneille, *Rodogune.*)

Et ce n'est point ainsi que *parle la nature.*
(Molière, le *Misanthrope*, acte I, sc. 2.)

Bossuet offre un grand nombre d'exemples : « Celui qui règne dans les cieux, de qui *relèvent tous les empires,* à qui seul *appartient la gloire*, la majesté et l'in-

dépendance, etc. » — « O nuit effroyable, où *retentit* tout à coup comme un éclat de tonnerre *cette étonnante nouvelle* : Madame se meurt, Madame est morte ! » — « Et du creux de leur tombeau *sortira cette voix* qui foudroie toutes les grandeurs. » — « Alors *s'élèveront des frayeurs* mortelles. » Voy. aussi une inversion, p. 594.

On ne peut donner sur ce sujet des règles certaines, car souvent c'est le goût qui décide de ces tournures. A. L.

NOTA. Voyez à la *Construction grammaticale* ce que nous disons sur l'arrangement que les membres de la phrase doivent garder entre eux, soit dans la *phrase expositive*, soit dans la *phrase impérative*, soit dans la *phrase interrogative*.

ARTICLE XIV.

DU RÉGIME DES VERBES.

On appelle, en général, régime ou complément un mot qui achève d'exprimer, qui complète l'idée commencée par un autre mot.

§ I.

Le régime ou complément des verbes est donc un mot qui en complète la signification ; et, comme cette signification peut être complétée directement ou indirectement, il en résulte qu'il y a deux sortes de régimes : l'un direct, et l'autre indirect.

Le régime direct est celui qui achève d'exprimer directement l'idée commencée par le verbe ; il est l'objet immédiat de l'action que le verbe exprime, et il répond à la question *qui ?* pour les personnes, et *quoi ?* pour les choses : *j'aime mon père*. J'aime, *qui ?* mon père ; *mon père* est donc le régime direct du verbe *aimer* ; et, en effet, il complète directement l'idée commencée par ce verbe.

Le régime indirect est celui qui complète indirectement l'idée commencée par le verbe, c'est-à-dire, qui ne la complète qu'à l'aide d'une préposition exprimée ou sous-entendue ; il est le terme de l'action que le verbe exprime, et répond aux questions *à qui ? de qui ? pour qui ? par qui ?* etc., pour les personnes ; *à quoi ? de quoi ? pour quoi ? par quoi ?* etc., pour les choses : *Il parle à son frère*. Il parle, *à qui ?* à son frère ; *à son frère* est donc le régime indirect de *parler* ; il est le terme où aboutit l'action exprimée par ce verbe, et il n'achève de l'énoncer qu'avec le secours de la préposition *à*.

REMARQUE. — Il arrive souvent que, lorsqu'un verbe actif est suivi d'un infinitif, les prépositions *à*, *de*, perdent la force de leur signification, et ne sont plus que des lettres euphoniques dont l'oreille réclame l'emploi, comme dans ces phrases : *Il commence*

A ÉTUDIER; *il vous recommande* DE LIRE; *il aime* A DESSINER, etc.; A et DE n'y indiquent pas un régime indirect. *A étudier*, *de lire*, *à dessiner* sont l'objet des actions exprimées par les verbes *commencer, recommander, aimer;* ils en sont les régimes directs, car il faut bien remarquer que *c'est la faculté d'être l'objet direct d'une action* qui constitue le régime direct. En effet, *il commence,* QUOI? à étudier. — *Il vous a recommandé*, QUOI? de lire. etc. Ainsi donc *à étudier, de lire,* etc., sont des régimes directs. On n'y fait usage de la préposition que pour satisfaire l'oreille; grammaticalement ces prépositions sont inutiles. (CHAPSAL.)

De même, lorsque la préposition *de* est employée dans un sens primitif, et précède un substantif qui est l'objet direct de l'action d'un verbe actif, elle n'indique plus alors un régime indirect, mais un régime direct; elle équivaut à *quelque* ou à *quelques* si le substantif est pluriel : *Donnez-moi* DU *pain, il a acquis* DE LA *gloire; il a remporté* DES *victoires; il a* DE *grandes richesses.*

Un verbe peut avoir pour régime, ou un verbe à l'infinif : « La « religion seule peut faire *supporter* de grandes infortunes. » Ou un substantif : « Respectez la vieillesse. » Ou enfin un pronom : « Les yeux de l'amitié *se* trompent rarement. »

Avant de passer aux règles particulières à ces trois sortes de régimes, il est bon d'examiner quels régimes veulent les différentes espèces de verbes.

Le verbe actif est celui qui a ou qui peut avoir, comme nous l'avons dit, un régime direct : *elle commande* LE RESPECT. Outre ce régime, certains verbes actifs peuvent avoir encore un régime indirect : « Il a commandé l'attaque *à ses troupes*. »

Le verbe passif a pour régime un nom ou un pronom précédé des prépositions *de* ou *par :* « Un jeune homme ignorant et orgueil- « leux est méprisé *de* tous ceux qui le connaissent. » — « La pre- « mière opération de la fistule a été faite sur Louis XIV, *par* le « célèbre Mareschal. »

Quelques verbes neutres sont sans régime, comme *languir, dormir;* beaucoup de ces verbes ont un régime accompagné de la préposition *à* ou *de* : « Les veilles et les excès *nuisent* à la santé. » — « Celui qui *médit* de son prochain se rend odieux et méprisable. »

Enfin un grand nombre de ces verbes prennent diverses prépositions : *Régner* SUR *une nation brave; tomber* DANS *la misère*, etc.

Les verbes pronominaux ont pour régime les pronoms *me, te, se, nous* et *vous* · or ces pronoms sont quelquefois régime direct : « Pour

« ne jamais s'écarter du chemin de la vertu, il faut toujours être « en garde contre ses passions; » c'est-à-dire, *pour ne jamais écarter* SOI. Et quelquefois ces pronoms sont régime indirect : « On doit « toujours *se* reprocher non seulement d'avoir fait le mal, mais « même de n'avoir pas fait le bien. » — *On doit toujours reprocher* A SOI.

Enfin les verbes unipersonnels n'ont ordinairement qu'un régime indirect : « Il importe *à votre frère* de veiller à l'éducation de son « fils. »

REMARQUES SUR LE RÉGIME DES VERBES PASSIFS.

On est souvent embarrassé sur le choix que l'on doit faire entre les prépositions *de* ou *par*, que régit le verbe passif; voici, à ce sujet, une règle qui, si elle n'est point universelle, est du moins très étendue.

S'agit-il d'un sentiment, d'une passion, ou, pour tout dire, d'une opération de l'âme, employez la préposition *de :* « L'honnête homme « est estimé, même *de* ceux qui n'ont pas de probité. »

S'agit-il au contraire, non d'une passion, d'un sentiment, mais d'une action à laquelle l'esprit ou le corps a seul part, faites usage de la préposition *par :* « La poudre à canon fut inventée, dit-on, *par* « le cordelier Berthold Schwartz, vers la fin du XIII[e] siècle; et les « bombes le furent *par* Gallen, évêque de Munster, vers le milieu « du XVI[e]. » — « Les Gaules furent conquises *par* César. » (WAILLY.)

(Le P. Buffier, nº 716. — Restaut, page 295. — Wailly, page 232. — Fabre, page 553, et le *Dict. critique* de Féraud.)

Les poëtes cependant sont en possession, quand la chose leur convient, de substituer la préposition *de* à la préposition *par*.

Racine, par exemple, a dit :

..... Vaincu *du* pouvoir de vos charmes.
(*Alexandre le Grand,* acte II, sc. 1.)

Et *d'un* sceptre de fer veut être gouverné.
(*Athalie,* acte IV, sc. 3.)

Et Malherbe :

Je suis *vaincu du* temps, je cède à ses outrages.

On devrait dire *vaincu* PAR *le pouvoir*, etc.—*Gouverné* PAR OU AVEC *un sceptre de fer.* — *Vaincu* PAR *le temps.*

C'est une licence que les entraves de notre versification font pardonner aux poëtes.

Restaut, Wailly et Féraud sont d'avis que l'on ne doit jamais employer *par* avant le nom de *Dieu*, et alors ils pensent que l'on doit dire : « Toutes nos actions seront jugées *de* Dieu à la résurrec- « tion, » et non pas PAR *Dieu*. Cette opinion a sûrement pour motif d'éviter l'équivoque du juron vulgaire *pardieu* avec les mots *par Dieu*; quoi qu'il en soit, il nous semble qu'il sera toujours mieux de dire : « Le ciel, la terre, l'homme, la femme ont été créés *par* « Dieu; plutôt que *le ciel, la terre, l'homme, la femme ont été créés de Dieu.* »

Les verbes passifs s'emploient souvent sans régime : « Le temple « de Jérusalem *fut détruit*, malgré les défenses de Titus. »

(Wailly, page 232. — Lévizac, page 73, tome II.)

§ II.

DU RÉGIME VERBE.

Verbes régissant un autre verbe à l'infinitif sans le secours d'une préposition.

PREMIÈREMENT. — Un verbe peut restreindre ou déterminer la signification d'un autre verbe à l'infinitif *sans le secours d'une préposition*. Tels sont les verbes :

AIMER MIEUX :

Quoiqu'à peine à mes maux je puisse résister,
J'aime mieux les *souffrir* que de les mériter.
(Corneille, *les Horaces*, acte I, sc. 3.)

« Il n'y a rien que les hommes *aiment mieux conserver*, et qu'ils « ménagent moins que leur propre vie. » (LA BRUYÈRE.)

J'aime mieux voir en compagnie exquise
Mon fils au bal qu'en mauvaise à l'église.
(J.-B. Rousseau, *Allégories*, liv. II.)

ALLER, se mettre en mouvement pour faire quelque chose, ou servant à marquer les choses qui doivent ou qui peuvent arriver :

Je ne condamne plus un courroux légitime ;
Et l'on vous *va*, seigneur, *livrer* votre victime.
(Racine, *Andromaque*, acte II, sc. 4.)

Et le Rhin de ses flots *ira grossir* la Loire,
Avant que tes faveurs sortent de ma mémoire.
(Boileau, *le Lutrin*, chant II.)

COMPTER. Quelques écrivains (Montesquieu, Le Sage, Voltaire,

madame de Sévigné) ont fait usage de la préposition *de* avec ce verbe, et Féraud ne désapprouve pas ce régime; mais l'Académie (son *Diction.*, édit. de 1798) dit positivement que *compter*, suivi d'un infinitif, s'emploie présentement sans préposition.

Dans le sens de *se proposer*, *croire*, le verbe *compter* ne prend plus de préposition. L'Académie, en 1835, donne pour seul exemple : « Il *compte* partir demain. » A. L.

CROIRE. *Il a cru bien faire* est mieux dit que *il a cru de bien faire*, disent les éditeurs de Trévoux. Féraud ne se contente pas de dire *est mieux*, il blâme formellement l'emploi de cette préposition; et en effet les meilleurs écrivains et l'usage y sont contraires. On lit dans Pascal : « Je *croyais* ne pouvoir prendre pour règle que l'Écri- « ture et la tradition. » — Dans Bossuet : « Elle *croyait* servir l'État; « elle *croyait* assurer au roi des serviteurs, en conservant à Dieu des « fidèles. » — Dans Massillon : « Les grands ne *croient* être nés que « pour eux-mêmes. » — « Il croyait gagner son procès. » (Académie.)

DAIGNER :

Calliope jamais ne *daigna* leur *parler*.
(Boileau, *Discours au Roi*.)
Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur.
(Racine, *Athalie*, acte I, sc. 2.)

DEVOIR : « Si la bonne foi était exilée de la terre, elle *devrait se* « *retrouver* dans le cœur des rois. » (Paroles du roi JEAN.) — « Un seul « jour perdu *devrait nous donner* des regrets. » (MASSILLON.)

. . . . Un voile ténébreux
Nous dérobe le jour qui *doit* nous *rendre* heureux.
(L. Racine, *la Grâce*, chant I.)

Nul doute que ce verbe, devant un infinitif, se met sans préposition; cependant quelques écrivains ont fait usage de la préposition *de*. Par exemple, l'abbé Grosier, apostrophant Sénèque, a dit : « Tu « es un philosophe, tu appartiens à tous les peuples de la terre, et « tu leur *dois de mettre* en pratique tes préceptes sublimes; » mais alors il y a un régime de sous-entendu : *le bonheur*, *l'avantage*.

Dans ce sens, la préposition devient nécessaire, car il y a toujours ellipse d'un substantif :

. . . . Je *dois* à sa mémoire
De vous montrer le bien que vous avez perdu.
(Voltaire, *Mariamne*, acte V, sc. dernière.)

Ainsi, à proprement parler le verbe *devoir* n'admet jamais la préposition *de* en

régime, puisque dans ces locutions *de* est le régime d'un nom sous-entendu. Telle est la différence qui existe entre ces deux phrases : *Je dois vous connaître*, et *je lui dois de vous connaître*. A. L.

Voyez plus loin (dans les verbes régis par un autre verbe, à l'aide de la prép. *de*), p. 624, ce que nous disons sur l'emploi du verbe pronominal *se devoir*.

ENTENDRE (dans le sens d'*ouïr*) :

> *J'entends* déjà partout les charrettes *courir*,
> Les maçons *travailler*, les boutiques *s'ouvrir*.
> (Boileau, satire VI.)

> Le ciel dans tous leurs pleurs ne m'*entend* point *nommer*.
> (Racine, *Britannicus*, acte IV, sc. 3.)

Cependant, ainsi que le fait observer Féraud, *entendre*, en ce sens, n'a ce régime qu'à l'actif : *j'ai entendu dire*; il ne l'a pas au passif. Ainsi, au lieu de dire avec le P. Charlevoix : « *Ils furent entendus* « prononcer les saints noms de Jésus et de Marie; » dites *on les* ENTENDIT *prononcer*, etc.

ESPÉRER. Ce verbe, employé à un temps autre que l'infinitif, se met le plus souvent sans préposition, quand il est suivi lui-même d'un verbe à l'infinitif : « Presque tous ceux qui prêchent la liberté « *espèrent avoir part* à la tyrannie. » (GUICHARDIN.)

> .... *J'espérais* y *régner* sans effroi :
> Moines, abbés, prieurs, tout s'arme contre moi.
> (Boileau, *le Lutrin*, chant II.)

> Il *espère revivre* en sa postérité.
> (Racine, *Esther*, acte II, sc. 9.)

Cependant Voltaire dans *Zaïre*, Fénelon dans *Télémaque*, Racine dans les *Frères ennemis*, et d'autres écrivains ont fait dans ce cas usage de la préposition *de*, et cela ne peut pas être regardé comme une faute; mais ce qui en serait une, ce serait de ne pas s'en servir quand le verbe *espérer* est à l'infinitif, et que le verbe qui le suit immédiatement est aussi à l'infinitif, car alors cette préposition est impérieusement exigée. « Peut-on *espérer de vous revoir* aujour-« d'hui? » (L'Académie, Féraud, M. Laveaux et plusieurs Gramm. mod.)

— C'est sans doute pour éviter la dureté des deux infinitifs de suite que cette exception a été établie. Cependant l'Académie, dans son *Dictionnaire*, ne donne pas cette règle comme absolue : ce qui nous fait penser que si les deux infinitifs ne sont pas réunis, on peut très bien omettre la préposition. Ainsi nous croyons qu'on peut dire sans incorrection : « Loin *d'espérer* encore *trouver* le bonheur; sans *espérer* jamais y *parvenir*, etc. » Il faut donc encore ici s'en rapporter à l'oreille et au goût. A. L.

FAIRE : Calchas

Fera taire nos pleurs, *fera parler* les dieux.
(Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 1.)

Je le *fis nommer* chef de vingt rois ses rivaux.
(Le même, *Iphigénie*, acte III, sc. 6.)

FALLOIR. Ce verbe neutre, qui ne s'emploie jamais qu'à la troisième personne, se met sans préposition devant un infinitif : « Il *faut* « *être* utile aux hommes pour être grand à leurs yeux. »
(Massillon.)

Quand on choisit un gendre, il *faut* le *choisir* bien.
(Piron, *l'Ami mystérieux*, acte II, sc. 8.)

LAISSER. Ce verbe devant un infinitif se prend souvent dans la signification de *permettre* ; et alors il se met sans préposition.

Ou *laissez*-moi *périr*, ou *laissez*-moi *régner*.
(Corneille, *Cinna*, acte IV, sc. 3.)

Je cède, et *laisse* aux dieux *opprimer* l'innocence.
(Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 5.)

Je te *laisse* trop *voir* mes honteuses douleurs.
(Le même, *Phèdre*, acte I, sc. 3.)

Voyez plus bas dans quel cas *laisser* prend *à* ou *de*.

OSER :

Moi que j'*ose opprimer* et *noircir* l'innocence?
(Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 3.)

« Il est beau d'*oser s'exposer* à l'indignation du prince plutôt que « de manquer à ses devoirs. » (Massillon.)

Qui suis-je pour *oser murmurer* de mon sort ?
(L. Racine, *la Grâce*, chant IV.)

PENSER (croire) :

Un discours trop sincère aisément nous outrage ;
Chacun dans ce miroir *pense voir* son visage.
(Boileau, Satire VII.)

(Espérer, se flatter) :

Il *pense voir* en pleurs dissiper cet orage.
(Racine, *Andromaque*, acte V, sc. 1.)

Voyez plus loin, p. 614, quand ce verbe prend la préposition *à*.

POUVOIR. Dans le sens neutre ou dans le sens actif, ce verbe, devant un infinitif, se met sans préposition :

Rien ne *peut prospérer* sur des terres ingrates.
(L. Racine, *la Grâce*, chant I.)

Et qui *peut immoler* sa haine à sa patrie
Lui *pourrait* bien aussi *sacrifier* sa vie.
(Racine, *les Frères ennemis*, acte III, sc. 6.)

PRÉTENDRE (avoir intention, avoir dessein) :

Je *prétends* vous *traiter* comme mon propre fils.
(Racine, *Athalie*, acte II, sc. 7.)

C'est lui que je *prétends honorer* aujourd'hui.
(Le même, *Esther*, acte II, sc. 5.)

J.-B. Rousseau a donné à ce verbe la préposition *de :*

C'est par une humble foi, c'est par un amour tendre,
Que l'homme peut *prétendre*
D'honorer ses autels. (Ode 16, liv. I.)

Mais ce régime n'est pas exact.

Voyez plus bas, p. 616, l'emploi de *prétendre à* dans le sens d'*aspirer*.

SAVOIR (avoir le pouvoir, la force, l'adresse, l'habileté, le moyen) : « Il n'appartient qu'aux héros et aux génies sublimes de *savoir être* « simples et humains. » (MASSILLON.) — « Sainte Thérèse eût voulu « ne *savoir écrire* que pour publier ses défauts. » (MASSILLON.)

SEMBLER se construit avec l'infinitif : « Plus on s'élève, plus la fé- « licité *semble s'éloigner* de nous. » (Massillon.)

L'infortune d'autrui *semble* nous *satisfaire*.
(L. Racine, *Épître sur l'Homme*.)

Son front chargé d'ennui *semble dire* aux humains
Que le repos du cœur est loin des souverains.
(Voltaire, *Agathocle*, acte II, sc. 1.)

SENTIR (avoir le cœur touché, l'âme émue de quelque chose d'extérieur). Ce verbe se construit souvent avec un infinitif sans préposition.

. . . . La piété charmée
Sent renaître la joie en son âme calmée.
(Boileau, *le Lutrin*, chant VI.)

Je *sens* de jour en jour *dépérir* mon génie.
(Le même, *Épître VIII*.)

Je *sentis* tout mon corps et *transir* et *brûler*.
(Racine, *Phèdre*, acte I, sc 3.)

S'IMAGINER (se figurer quelque chose sans fondement) : « Il *s'imagine être* un grand homme. » (L'Académie.) — « Ces lâches chré- « tiens qui *s'imaginent avancer* leur mort quand ils préparent leur « confession. » (BOSSUET.)

SOUHAITER.

Voyez plus loin, dans les verbes qui prennent en régime la préposition *de*, si, lorsque ce verbe est suivi d'un infinitif, il est permis d'en faire usage sans préposition.

VALOIR MIEUX : « Il y a beaucoup d'occasions où il *vaut mieux se* « *taire* que de parler. » (L'Académie.)

VENIR.

Voyez la *Remarque* qui est à la fin de ce paragraphe sur *venir de*.

VOIR : « Nous avons *vu* le règne le plus glorieux *finir* par des re- « vers. » (Massillon.)

. . . . On ne *voit* guère
Les hommes en ce siècle *accueillir* la misère.

(Piron, *la Métromanie*, acte V, sc. 4.)

VOULOIR régit, dans beaucoup d'acceptions, l'infinitif non accompagné de préposition :

Voulez-vous du public *mériter* les amours?
Sans cesse en écrivant, variez vos discours.

(Boileau, *l'Art poétique*, chant Ier.)

Chacun *veut* en sagesse *ériger* sa folie.
Oui, grand Dieu, c'est en vain que l'humaine faiblesse
Sans toi *veut* se *parer* du nom de la sagesse.

(L. Racine, *la Grâce*, chant Ier.)

Verbes régissant un autre verbe à l'infinitif à l'aide de la préposition à.

SECONDEMENT. — Un verbe peut restreindre ou déterminer la signification d'un autre verbe à l'infinitif, à l'aide de la préposition *à*. Tels sont les verbes :

S'ABAISSER : « Faites bien concevoir à M. Despréaux combien vous « êtes reconnaissant de la bonté qu'il a de *s'abaisser à* s'entretenir « avec vous. » (Lettres de Racine à son fils.)

Et fait comme je suis, au siècle d'aujourd'hui,
Qui voudra *s'abaisser à* me servir d'appui?

(Boileau, satire I.)

ABOUTIR : « Cette vie si pénible, si sordide *aboutit à* grossir par « de misérables épargnes un bien injuste. » (Boileau.)

Ce verbe n'est point usité en poésie.

S'ABUSER. Comme verbe pronominal, *abuser* se dit le plus ordinairement sans régime. Toutefois, Pascal a dit : « Il n'est pas pos- « sible de *s'abuser à* prendre un homme pour un ressuscité. »

— Mais c'est une ellipse pour *s'abuser jusqu'à prendre, au point de prendre* ; ce n'est pas là un vrai régime, comme nous l'avons déjà montré pour les adjectifs p 278. A. L.

S'ACCORDER (être d'accord) : « Les évangélistes *s'accordent* tous *à* « nommer saint Pierre devant tous les apôtres. » (BOSSUET.) — « Ils « *s'accordaient* tous *à* demander l'expulsion de Mazarin. »
(VOLTAIRE.)

S'ACHARNER : « Ils *s'acharnent* fort *à* diffamer cette harangue. »

S'AGUERRIR : « Il s'est *aguerri à* mépriser tout ce que les sens of- « frent de plus cher. »

AIDER.

Voyez aux *Remarques détachées* quel régime il faut donner à ce verbe suivi d'un infinitif ou d'un nom de personne.

AIMER (prendre plaisir à) : « L'homme n'*aime* point *à* s'occuper de « son néant et de sa bassesse. » (Massillon.)

. . . . *J'aime* à voir comme vous l'instruisez.
(Racine, *Athalie*.)

ANIMER :

. . . . Votre rigueur les condamne à chérir
Ceux que vous *animez à* les faire périr.
(Corneille, *Cinna*, acte IV, sc. 3.)

S'ANIMER : « Elle *s'animait à* s'anéantir avec Jésus-Christ, à naître « avec lui, à mourir et à ressusciter avec lui. » (Fléchier.)

Je me crois des élus, je m'*anime* à les suivre.
(L. Racine, *la Grâce*, chant IV.)

S'APPLIQUER : « Il s'*applique à* discerner la cause du juste d'avec « celle du pécheur. » (FLÉCHIER.) — « *Appliquez-vous à* multiplier « chez vous les richesses naturelles. » (FÉNELON.)

L'honneur, la probité, le sens et la raison
Demandent qu'on s'*applique* avec attention
A remplir ses devoirs, *à* ne nuire à personne.
(Voltaire, *le Dépositaire*, acte I, sc. 2.)

APPRENDRE : « La religion nous *apprend à* obéir aux puissances, « *à* respecter nos maîtres, *à* souffrir nos égaux, *à* être affables en- « vers nos inférieurs, *à* aimer tous les hommes comme nous- « mêmes. » (Massillon.)

Qu'en vous aimant, vos fils *apprennent à* vous craindre.
(Piron, *l'École des Pères*, acte II, sc. 5.)

APPRÊTER : « Ils font le pain, *apprêtent* à manger. » (Fénelon.)

S'APPRÊTER :

. . . . Bientôt il *s'apprête*
A mériter son trône en marchant à leur tête.
(Voltaire, *la Henriade*, chant I.)

A suivre ce grand chef, l'un et l'autre *s'apprête*.
(Boileau, *le Lutrin*, chant II.)

ASPIRER :

Et monté sur le faîte il *aspire à* descendre.
(Corneille, *Cinna*, acte II, sc. 1.)

. . . . Et je ne puis songer
Que Troie en cet état *aspire à* se venger.
(Racine, *Andromaque*, acte I, sc, 2.)

Pascal a dit : *Aspirer de :* « Elle n'*aspire* encore *d'*y arriver que par « des moyens qui viennent de Dieu même. » Mais il a voulu éviter un hiatus; et sa phrase est incorrecte.

ASSIGNER : « On l'a *assigné à* comparaître à la première audience. »

S'ASSUJETTIR (s'astreindre) : « *S'assujettir à* gouverner un peu- « ple, etc. » (Fléchier.)

S'ATTACHER (s'appliquer) : « Je me suis *attaché à* rechercher la « véritable cause de, etc. » (Pascal.)

En vain *à* l'observer jour et nuit *je m'attache*.
(Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 2.)

(Prendre plaisir) :

Le sort dont la rigueur *à* m'accabler s'attache.
(Voltaire, *Brutus*, acte III, sc. 5.)

S'ATTENDRE : « Les mourants qui parlent dans leurs testa- « ments peuvent *s'attendre à* être écoutés comme des oracles. » (La Bruyère.) — « Il faut *s'attendre à* exciter l'envie quand on a « du succès. » (L'Académie.)

Toutefois Racine a employé *de* avec *s'attendre* :

Mes transports aujourd'hui *s'attendaient* d'éclater.
(*Britannicus*, acte III, sc. 1.)

Il est facile de voir qu'il a fait la faute pour éviter l'hiatus.

ATTENDRE (différer, remettre) : « Il y a des hommes qui *atten- « dent à* être dévots que tout le monde se déclare impie ou liber- « tin » (LA BRUYÈRE.)

Faudra-t-il sur sa gloire *attendre à* m'exercer
Que ma tremblante voix commence à se glacer ? (Boileau, *Épître* I.)

S'AUGMENTER :

L'allégresse du cœur *s'augmente à* la répandre.
(Molière, *l'École des Femmes*, acte IV, sc. 6.)

AUTORISER : « Cette haute réputation de sainteté, qui seule peut « *autoriser à* reprocher hardiment aux peuples et aux princes « mêmes leurs excès. » (MASSILLON.)

A ne vous rien cacher son amour *m'autorise.*
(Corneille, *Héraclius*, acte II, sc. 3.)

S'AVILIR : L'Académie et les Grammairiens ne parlent pas du régime de ce verbe devant un infinitif; cependant il est certain qu'il demande la préposition *à*.

La vertu *s'avilit à* se justifier,

a dit Voltaire (*OEdipe*, act. II, sc. 4).

Et Gresset, parlant des froids censeurs, dit à sa muse :

Et sans jamais *t'avilir à* répondre,
Laisse au mépris le soin de les confondre.

— Ce n'est point là ce qu'on peut appeler un régime du verbe *s'avilir*. La préposition *à* devant l'infinitif est employée ici dans le sens du gérondif, *en se justifiant, en répondant.* Ainsi dans ce vers de Corneille :

A vaincre sans péril *on triomphe* sans gloire,

on retrouve la même tournure, et jamais personne ne sera tenté d'y voir un régime.
A. L.

AVOIR, suivi d'un infinitif. Ce verbe sert à marquer l'état, la disposition, la volonté où l'on est de faire ce que l'infinitif du verbe signifie : « Nous n'*avons* jamais qu'un moment *à* vivre, et « nous avons toujours des espérances pour plusieurs années. » (FÉNELON.)

Vous *avez à* combattre et les dieux et les hommes.
(Racine, *Iphigénie*, acte V, sc. 3.)

J'*ai* votre fille ensemble et ma gloire *à* défendre.
(Le même, *Iphigénie*, acte IV, sc. 7.)

BALANCER (être en suspens) :

Tandis qu'*à* me répondre, ici vous *balancez*. (Racine.)

Et ne *balançons* plus, puisqu'il faut éclater,
A prévenir le coup qu'il cherche à nous porter.
(Th. Corneille, *le comte d'Essex*, acte I, sc. 3.)

BORNER, suivi d'un régime et d'un infinitif, demande la préposition *à* : « La religion n'a pas, comme la philosophie, *borné* « toute sa gloire *à* essayer de former un sage dans chaque siècle, « elle en a peuplé toutes les villes. » (MASSILLON.)

Porus *bornait* ses vœux *à* conquérir un cœur.
(Racine, *Alexandre*, acte IV, sc. 2.)

SE BORNER : « L'homme de bien est celui qui n'est ni un saint, « ni un dévot, et qui s'*est borné à* n'avoir que de la vertu. » (LA BRUYÈRE.)

CHERCHER (tâcher de) : « L'homme du meilleur esprit parle peu,

« n'écrit point; il ne *cherche* point *à* imaginer ni *à* plaire. » (La Bruyère.)

Oui, c'est Joas; je *cherche* en vain *à* me tromper.
(Racine, *Athalie*, acte V, sc. 6.)

Se complaire :

Dieu *se complaît*, ma fille, *à voir* du haut des cieux
Ces grands combats d'un cœur sensible et vertueux.
(Voltaire, *Agathocle*, acte II, sc. 1.)

Concourir (coopérer) : « Toutes ces choses *concourent à* établir « les livres divins. » (Bossuet.)

Condamner, suivi d'un infinitif, prend la préposition *à*, soit au propre, soit au figuré :

. . . . Un peuple infortuné
Qu'*à* périr avec moi vous avez *condamné*.
(Racine, *Esther*, acte III, sc. 4.)

Est-ce qu'*à* faire peur on veut vous *condamner ?*
(Boileau, Satire X.)

Se condamner : « Il *se condamnait*, en rendant les sceaux, *à* ren- « trer dans la vie privée. » — « Que serait la puissance des rois « s'ils *se condamnaient à* en jouir tout seuls! » (Massillon.)

Consentir. Le régime de ce verbe devant un infinitif, le plus conforme à l'usage, est la préposition *à* : « La crainte des suppli- « ces ou d'une mort prochaine ne put le faire *consentir à* payer « de rançon pour lui. » (Fléchier.)

Et quelque grand malheur qui m'en puisse arriver
Je *consens à* me perdre afin de la sauver.
(Corneille, *Cinna*, acte II, sc. 1.)

Peut-être *à* m'accuser j'aurais pu *consentir*.
(Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 5.)

Cependant, on trouve *consentir de* dans Racine :

César lui-même ici *consent de* vous entendre.
(*Britannicus*, acte II, sc. 1.)

Je puis me plaindre à vous du sang que j'ai versé,
Mais enfin je *consens d'*oublier le passé.
(*Andromaque*, acte IV, sc. 5.)

Dans La Bruyère : « Il *consent d'*être gouverné par ses amis. » De sorte qu'il paraîtrait que la préposition *de* peut très bien être employé avec le verbe *consentir*, suivi d'un infinitif.

Devant un nom, sans nul doute, la préposition *à* avec *consentir* est la seule autorisée.

CONSISTER : « La libéralité *consiste* moins *à* donner beaucoup « qu'*à* donner à propos. » (LA BRUYÈRE.) — « L'esprit de la con- « versation *consiste* bien moins *à* montrer beaucoup d'esprit qu'*à* « en faire trouver aux autres » (Le même.)

CONSPIRER (contribuer) : « Tout *conspire à* pervertir les rois. »

Tout m'afflige et me nuit et *conspire à* me nuire.
(Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 3.)

CONSUMER (user, ruiner) : « J'ai *consumé* tout mon temps *à* « cet ouvrage. » (L'Académie.)

Ce peu que mes vieux ans m'ont laissé de vigueur
Se *consume* sans fruit *à* chercher ce vainqueur.
(Corneille, *le Cid*, acte III, sc. 5.)

CONTRIBUER (coopérer) : « Il y a dans certains hommes une cer- « taine médiocrité d'esprit qui *contribue à* les rendre sages. »
(LA BRUYÈRE.)

CONVIER :

Puisque mon roi lui-même *à* parler me *convie*.
(Racine, *Esther*, acte III, sc. 4.)

Faut-il qu'*à* feindre encor votre amour me *convie* !
(Le même, *Bajazet*, acte IV, sc. 1.)

A se rendre moi-même en vain je les *convie*.
(Corneille, *le Cid*, acte IV, sc. 3.)

Toutefois l'Académie a mis : *on l'a convié de s'y trouver* ; mais il nous semble qu'elle a mal fait de donner cet exemple, puisque là il y a un certain lieu où on le convie à se rendre, et que dans ce cas la préposition *à* est toujours la seule qui convienne.

— L'Académie semblerait avoir reconnu la justesse de cette observation, car dans l'édition de 1835, elle a changé cet exemple pour mettre : *Ils furent conviés à s'y trouver*. Cependant, d'un autre côté, elle persiste à donner le régime *de* au verbe *convier* dans le sens d'engager : « On l'a *convié de* faire telle chose ; on nous *convia de* parler. Peut-être faut-il regarder les deux locutions comme synonymes dans ce dernier sens ; du moins, c'est notre avis. Mais il n'en est pas tout à fait de même quand il s'agit d'une invitation, proprement dite. Ainsi *convier à dîner*, comme *prier à dîner*, signifiera : inviter à venir dîner ; et *convier de dîner*, comm *prier de dîner*, indiquera une instance faite à quelqu'un qui hésite ou qui refuse. C'est du reste une nuance assez fugitive. A. L.

COUTER : « Il n'y a rien qui *coûte* davantage *à* approuver et *à* « louer que ce qui est le plus digne d'approbation et de louan- « ges. » (LA BRUYÈRE.) — Employé comme verbe unipersonnel *coûter* prend *de* : « Le plus difficile est de donner ; que *coûte-t-il*

« d'y ajouter un sourire? » (LA BRUYÈRE.) — « Il en *coûte* bien « moins *de* remporter des victoires sur les ennemis que *de* se « vaincre soi-même. » (MASSILLON.)

DÉTERMINER (pousser, exciter, porter à une détermination) : « Ses « amis, malgré leurs peines et leurs soins, ne purent jamais le « *déterminer à* rester au milieu d'eux. »

SE DÉTERMINER : « Dion s'était enfin *déterminé à* délivrer sa pa- « trie du joug sous lequel elle gémissait. » (BARTHÉLEMY.)

DISPOSER (préparer, engager). Ce verbe, dans cette signification, demande la préposition *à :* « Il y a dans le cœur de celui qui prie « un fonds de bonne volonté qui le *dispose à* embrasser et *à* sentir « la vérité. » (FLÉCHIER.)

> *A* le chercher (Dieu) la peur nous *dispose* et nous aide.
> (Boileau, Épître XII.)

SE DISPOSER :

> *A* marcher sur mes pas, Bajazet *se dispose.*
> (Racine, *Bajazet,* acte III, sc. 2.).

ÊTRE DISPOSÉ (être préparé) :

> Je vois qu'*à* m'obéir vous *êtes disposée.* (Racine.)

SE DIVERTIR : « Il se *divertit* beaucoup *à* faire ajuster sa mai- « son, et y dépense bien de l'argent. » (Madame DE SÉVIGNÉ.) — « Je me suis extrêmement *divertie* à méditer sur les caprices de « l'amour. » (La même.)

DONNER :

> Si le roi dans l'instant, pour sauver le coupable,
> Ne lui *donne à* baiser son sceptre redoutable.
> (Racine, *Esther*, acte I, sc. 3.)

> Je te *donne à* combattre un homme redoutable.
> (Corneille, *le Cid*, acte I, sc. 6.)

EMPLOYER : « *Employez* vos biens et votre autorité *à* faire des « heureux, à rendre la vie plus douce et plus supportable à des « malheureux. » (MASSILLON.)

> *Employez* mon amour *à* venger cette mort,
> (Corneille, *le Cid*, acte III, sc. 2.)

ENCOURAGER :

> Je cours *à* vous servir *encourager* son âme.
> (Voltaire, *Mahomet,* acte III, sc. 3.)

> Ah! plutôt *à* mourir daignez m'*encourager*.
> (Voltaire, *Agathocle*, acte I, sc. 1.)

ENGAGER (déterminer par la persuasion à faire quelque chose) :

L'intérêt, qui fait tout, le pourrait *engager*
A vous donner retraite, et même à vous venger.
(Voltaire, *le Triumvirat*, acte III, sc. 3.)

. . . . . . *Engagez-le* à l'instant
A chercher dans Mycène un trône qui l'attend.
(Voltaire, *les Pélopides*, acte IV, sc. 3.)

Comme verbe pronominal, ce verbe prend la préposition *à* ou la préposition *de*, suivant que l'oreille et le goût le demandent : « Elle s'*engagea* par une promesse solennelle *de* faire toujours ce « qu'elle croirait être de plus accompli. » (FLÉCHIER.)

Si tout ce qui reçoit des fruits de ta largesse
A peindre tes exploits ne doit point *s'engager*.
(Boileau, *Épître VIII*.)

— Nous pensons qu'on ne dit pas *s'engager de*, ni *engager de*. L'Académie n'en donne pas d'exemple. A. L.

ENHARDIR : « Un premier succès *enhardit à* en tenter de nouveaux. »

ENSEIGNER :

Méchant, c'est bien à vous d'oser ainsi nommer
Un Dieu que votre bouche *enseigne à* blasphémer !
(Racine, *Athalie*, acte III, sc. 4.)

. . . . Le faux zèle
Enseigne à tout souffrir comme *à* tout hasarder.
(Voltaire, *la Henriade*, chant X.)

S'ENTENDRE (se connaître à) : « Il *s'entend* parfaitement *à* mener « une intrigue. »

S'ÉTUDIER (s'appliquer, s'exercer à faire quelque chose) : « Je *m'é-* « *tudie à* chercher les causes secrètes de, etc. » (BOSSUET.) — « Tout « ce qui vous environne *s'étudie à* vous tromper. » (MASSILLON.)

Sa rigueur *s'étudie* assez *à* m'accabler.
(Th. Corneille, *le Comte d'Essex*, acte IV, sc. 5.)

S'ÉVERTUER :

Lorsqu'*à* la bien chercher d'abord on *s'évertue*.
(Boileau, *l'Art poétique*, chant I.)

EXCELLER :

Il *excelle à* conduire un char dans la carrière.
(Racine, *Britannicus*, acte IV, sc. 4.)

Tel *excelle à* rimer qui juge sottement.
(Boileau, *l'Art poétique*, chant II.)

EXCITER :

Ma gloire, mon repos, tout m'*excite à* partir.
(Racine, *Bérénice*, acte III, sc. 4.)

. . . . Leur sang et leurs blessures
Les *excitaient* encore à venger leurs injures.
(Voltaire, *la Henriade*, chant VIII.)

S'EXCITER : « On *s'excite à* la pénitence afin de *s'exciter* à glorifier « le Père céleste. » (FLÉCHIER.)

EXHORTER : « Je vous *exhorte*, non pas *à* pleurer une reine, mais « *à* imiter une bienfaitrice. » (FLÉCHIER.)

S'EXPOSER (se mettre en péril, se mettre dans le cas de) :

Je m'*expose à* me perdre et cherche à vous servir.
(Voltaire, *Mariamne*, acte III, sc. 5.)

SE FATIGUER :

Je me *fatiguerais à* te tracer le cours
Des outrages cruels qu'il me fait tous les jours.
(Boileau, *le Lutrin*, chant II.)

S'HABITUER :

L'esprit *à* la trouver aisément *s'habitue*. (Boileau.)

HAÏR : « *Haïr à* travailler. » (Académie.) Boileau s'est également servi avec ce verbe, suivi d'un infinitif, de la préposition *à* :

Tel, qui *hait à* se voir peint en de faux portraits,
Sans chagrin voit tracer ses véritables traits. (*Épître IX.*)

SE HASARDER : « Il se *hasarda à* passer les Alpes. » (VOLTAIRE.)
— L'Académie n'indique que la préposition *à*, et c'est la forme la plus correcte. Mais comme *hasarder* prend le régime *de* (voy. p. 629), quelques écrivains l'ont également employé avec le verbe pronominal, et, selon nous, ce n'est point une faute. A. L.

HÉSITER : « Il n'*hésita* pas *à* favoriser son évasion, au risque de « s'en faire un dangereux ennemi. » (J.-J. ROUSSEAU, *Émile*, IV.)

. . . . Pourriez-vous donc penser
Qu'Éryphile *hésitât à* vous récompenser?
(Voltaire, *Éryphile*, acte II, sc. 2.)

INSTRUIRE (379) :

Vous me donnez des noms qui doivent me surprendre,

---

(379) En prose, on dit *instruire par son exemple*; mais plusieurs poëtes ont employé *de*.

*Instruisez-le d'*exemple, et vous ressouvenez

Madame ; on ne m'a pas *instruite à* les entendre.
(Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 2.)

Je l'*instruirai* moi-même *à* venger les Troyens.
(Racine, *Andromaque*, acte I, sc. 4.)

INTÉRESSER (380) :

En vain vous prétendez, obstinée à mourir,
Intéresser ma gloire *à* vous laisser périr.
(Racine, *Iphigénie*, acte V, sc. 2.)

INVITER :

Qui pardonne aisément *invite à* l'offenser.
(Corneille, *Cinna*, acte IV, sc. 3.)

ÊTRE INVITÉ : « Le langage de l'amour n'étant pas comme aujour-« d'hui le sujet de toutes les conversations, les poëtes en étaient « moins *invités à* traiter cette passion. » (VOLTAIRE.)

SE LASSER. Ce verbe, suivi d'un infinitif, paraîtrait pouvoir être employé avec la préposition *à*, aussi bien qu'avec la préposition *de:*

L'autre en vain se *lassant à* polir une rime.
(Boileau, *Discours au roi*.)

Qu'il faut faire à ses yeux ce que vous enseignez.
(Corneille, *le Cid*, acte I, sc. 4.)

Pour *s'instruire d'*exemple en dépit de Linière.
(Boileau, *Chapelain décoiffé*.)

Il m'*instruisait d'*exemple au grand art des héros.
(Voltaire, *la Henriade*, chant II.)

Et dans quels lieux le ciel, mieux qu'au séjour des champs,
Nous *instruit*-il *d'*exemple aux généreux penchants?
(Delille, *l'Homme des champs*, chant II.)

Et cette expression paraît à Voltaire faire un très bel effet.

(380) S'INTÉRESSER, ÊTRE INTÉRESSÉ ont des sens très différents : l'un signifie *prendre intérêt à quelque chose :*

Et pour moi jusque-là votre cœur *s'intéresse*.
(Racine, *Britannicus*, acte V, sc. 1.)

L'autre signifie *avoir intérêt à une chose*.

Mais parliez-vous de moi quand je vous ai surpris?
Dans vos secrets discours étais-je *intéressée?*
(Racine, *Bérénice*, acte II, sc. 4.)

Ainsi dans cette phrase : « Fuyez les procès sur toutes choses : souvent la con-« science s'y *intéresse*, la santé s'y altère, les biens se dissipent. » Il fallait *y est intéressée :* l'affectation de la symétrie a peut-être produit ce contre-sens.

Auguste s'est *lassé d'*être si rigoureux.
(Corneille, *Cinna*, acte III, sc. 1.)

.... Ma bouche unie avec les anges
Ne se *lassera* point *de* chanter vos louanges.
(L. Racine, *la Grâce*, chant III.)

— Ces deux régimes sont également usités ; mais ils changent l'acception du verbe. Ainsi *se lasser à* signifie : faire une chose avec effort, jusqu'à la fatigue ; et *se lasser de* veut dire : se dégoûter, perdre patience. A. L.

METTRE (suivi d'un substantif en régime direct) :

Admirateur zélé de ces maîtres fameux
Je *mets* toute ma gloire *à* marcher après eux.
(L. Racine, *la Grâce*, chant II.)

A croître nos malheurs le démon *met* sa joie ;
Lion terrible, il cherche à dévorer sa proie. (Le même, chant II.)

SE METTRE :

Tous mes sots à la fois, ravis de l'écouter,
Détonnant de concert, se *mettent à* chanter. (Boileau, satire III.)

MONTRER (enseigner) : « La nouvelle méthode employée par des « professeurs pour *montrer à* lire n'a pas eu, quelque bonne qu'elle « soit, un très grand succès. »

S'OBSTINER :

L'Académie en corps a beau le censurer,
Le public révolté *s'obstine* à l'admirer. (Boileau, satire IX.)

Vous vous *obstineriez à* ne l'écouter plus.
(Th. Corneille, *Ariane*, acte III, sc. 1.)

S'OFFRIR :

Je m'*offre à* servir son courroux.... (Voltaire.)

— L'Académie admet aussi la préposition *de*, qui est le régime ordinaire *d'offrir*. On peut donc dire : « Il *s'est offert à* me servir, ou *de* me servir. » A. L.

AVOIR PEINE : « J'*ai peine à* voir clair dans tout ceci. » (Académie.) — « Vous *avez* bien *de la peine* à parler. » (Même autorité.)

On *a peine à* haïr ce qu'on a bien aimé.
(P. Corneille, *Sertorius*, acte I, sc. 3.)

PENCHER :

Je *penche* d'autant plus *à* lui vouloir du bien,
Que, s'en voyant indigne, il ne demande rien.
(Corneille, *Héraclius*, acte II, sc. 2.)

PENSER (songer à quelque chose) : « Gand tombe avant qu'on

« *pense à* le munir. » (BOSSUET.) — « Avez-vous jamais *pensé à* « offrir à Dieu toutes ces souffrances? » (MASSILLON.)

(Avoir dessein) : « Je *pensais à* vous aller voir. » (Académie.)

PERSÉVÉRER : « Il *persévère à* soutenir ce qu'il a dit. » (L'Académie.)

. . . . Grands dieux, si votre haine
Persévère à vouloir l'arracher de mes mains,
Que peuvent devant vous tous les faibles humains?
(Racine, *Iphigénie*, acte IV, sc. 9.)

PERSISTER :

Allons : et s'il *persiste à* demeurer chrétien.....
(Corneille, *Polyeucte*, acte III, sc. 5.)

. . . . Si vous *persistez*
A demander le sang que vous persécutez.
(Voltaire, *le Triumvirat*, acte I, sc. 3.)

SE PLAIRE :

Quel père de son sang *se plaît à* se priver?
(Racine, *Iphigénie*, acte III, sc. 6.)

Dieu *se plaît à* donner, mais il veut qu'on le prie.
(L. Racine, *la Grâce*, chant II.)

Le ciel dans une nuit profonde
Se plaît à nous cacher ses lois. (J.-B. Rousseau, ode 1, liv. II.)

Racine cependant a dit dans *Esther* (acte III, sc. 9).

Relevez, relevez les superbes portiques
Du temple où notre Dieu *se plaît* d'être adoré.

Mais, comme l'a fort bien fait remarquer d'Olivet, ce grand poëte aurait dit : *se plaît à être adoré*, si l'hiatus ne l'en eût empêché.

PRENDRE PLAISIR :

Je ne *prends* point *plaisir à* croître ma misère.
(Racine, *Bajazet*, acte III, sc. 5.)

Prennent-ils donc *plaisir à* faire des coupables,
Afin d'en faire après d'illustres misérables?
(Le même, *les Frères ennemis*, acte III, sc. 2.)

SE PLIER :

A fléchir son amant sa fierté *se pliait*.
(Voltaire, *Sophon.*, acte II, sc. 4.)

SE PRÉPARER :

Préparez-vous à voir ce malheureux chrétien.
(Corneille, *Polyeucte*, acte II, sc. 4.)

La terre compte peu de ces rois bienfaisants :
Le ciel *à* les former *se prépare* longtemps. (Boileau, *Épître I*.)

PRÉTENDRE (dans le sens d'*aspirer* est neutre) :

Caton, dans tous les temps, gardant son caractère,
Mourut chez les Romains sans *prétendre à* leur plaire. (Voltaire.)

Que vois-je? votre époux. — Non : vous ne l'êtes pas,
Non, Cassandre...., jamais ne *prétendez à* l'être.
(Voltaire, *Olympie*, acte IV, sc. 5.)

Devant un nom, *prétendre*, dans le sens d'*aspirer*, se met également avec la préposition *à :*

J'obéis sans *prétendre à* l'honneur de l'instruire. (Racine.)

Cependant quelques poëtes ont cru pouvoir employer en ce sens le verbe *prétendre* comme verbe actif.

On lit dans Racine (*Mithridate*, acte I, sc. 1) :

Il crut que, sans *prétendre* une plus haute gloire,
Elle lui céderait une indigne victoire.

Et dans Voltaire (*Rome sauvée*, acte II, sc. 6) :

. . . . Frappez, mettez en cendre
Tout ce qui *prétendra* l'honneur de se défendre.

Mais si on passe cette licence aux poëtes, il est certain qu'en prose elle ne serait pas tolérée.

Voyez, p. 603, l'emploi de *prétendre*, dans le sens de *avoir dessein*.

— *Prétendre*, verbe actif, signifie : demander, réclamer comme un droit. « Ce « corps *prétend le pas* sur tel autre. » (Académie.) On peut donc dire dans ce sens : *prétendre l'honneur*, *prétendre la gloire*. Et l'infinitif alors suit également sans préposition : « Il *prétend donner* la loi partout. » (Académie.) A. L.

PROVOQUER : « *Provoquer à* boire, *provoquer à* se battre. » (L'Académie.)

RÉDUIRE (contraindre, obliger) :

Le sort vous a *réduit à* combattre à la fois
Les durs Sidoniens et vos jaloux Crétois.
(Voltaire, *les lois de Minos*, acte I, sc. 1.)

L'inexorable Aman est *réduit à* prier.
(Racine, *Esther*, acte III, sc. 3.)

SE RÉDUIRE (aboutir, se terminer) : « Tout ce discours se *réduit* « *à* prouver que vous avez tort. »

RENONCER :

. . . . . Désormais *renonçant à* vous plaire. (Racine.)

RÉPUGNER : « Je *répugne* souverainement *à* faire cela. » (L'Académie.)

SE RÉSIGNER : « On *se résigne* aisément *à* souffrir un mal que « tous les autres endurent. » *(Pensées de Sénèque.)*

RÉSOUDRE :

Voyez, plus loin (p. 636) ce que nous disons sur l'emploi de ce verbe suivi d'un infinitif quand il est actif, ou passif, ou pronominal.

RÉUSSIR :

. . . . . Si par ton artifice
Tu ne peux *réussir à* t'en faire un complice.
(Voltaire, *Catilina,* acte II, sc. 1.)

RISQUER (courir des risques). Ce verbe régit la préposition *à* après son régime direct :

Songez qu'on *risque* tout *à* me le refuser.
(Th. Corneille, *le comte d'Essex,* acte II, sc. 1.)

— Nous avons déjà contesté ce genre de régime, au mot *s'avilir*, p. 607. *Risquer* prend la préposition *de* : « Vous *risquez de* beaucoup perdre ; vous *risquez* « *de* tomber. » (Académie.) A. L.

SERVIR (être utile, propre, bon à quelque chose) : « La modéra- « tion que le monde affecte n'étouffe pas les mouvements de la va- « nité ; elle ne *sert* qu'*à* les cacher. » (BOSSUET.) — « L'exemple « des grands *sert à* autoriser la vertu. » (MASSILLON.)

La satire ne *sert* qu'*à* rendre un fat illustre. (Boileau, satire IX.)

SONGER (penser, avoir quelque vue, quelque dessein, quelque intention) : « Le prince de Condé avait pour maxime, que, dans les « grandes actions, il faut uniquement *songer à* bien faire, et laisser « venir la gloire après la vertu. » (BOSSUET.)

Je songe. . . . .
A régler mes désirs, *à* prévenir l'orage,
A sauver, s'il se peut, ma raison du naufrage. (Boileau, *Épître V*.)

L'âge viril. . . . .
Contre les coups du sort *songe à* se maintenir.
(Le même, *l'Art poétique,* chant III.)

SUFFIRE. Ce verbe régit *à* ou *pour* : « La vie, qui est courte et qui

« ne suffit presque pour aucun art, *suffit pour* être bon chrétien. » (NICOLE.)

. . . . Souvent la raison *suffit à* nous conduire.
(Voltaire, *la Henriade*, chant IX.)

Suffire est quelquefois employé impersonnellement, et alors il régit *de :* « *Il suffit d'*être malheureux pour être injuste. »

Ne vous *suffit-il* pas dans la paix, dans la guerre,
D'être un des souverains sous qui tremble la terre?
(Voltaire, *Catilina*, acte I, sc. 3.)

TARDER (différer à faire quelque chose) : « Puisse la chrétienté ouvrir les yeux ! Que *tarde*-t-elle *à* se souvenir, et des secours de « Candie, et de la fameuse journée du Raab? » (BOSSUET.)

Si le sens de vos vers *tarde à* se faire entendre,
Mon esprit aussitôt commence à se détendre.
(Boileau, *l'Art poétique*, chant I.)

— On peut dire aussi : « Que *tardez-vous de* partir? » L'Académie admet ce régime ; mais elle reconnait que l'usage préfère *tarder à*. A. L.

Employé impersonnellement, ce verbe, qui ne se dit alors que pour marquer que l'on a impatience de quelque chose, régit *de*, quand c'est un infinitif qui suit : « Il me *tarde d'*achever mon ouvrage. »

TENDRE : « Les tendresses inexprimables de Marie-Thérèse *tendaient* toutes *à* inspirer à son fils la foi, la piété, la crainte de « Dieu. » (BOSSUET.)

TENIR (avoir pour but) : « Il *tient à* finir lui-même cet ouvrage. » (L'Académie.)

Ne *tient-il* qu'*à* marquer de cette ignominie
Le sang de mes aïeux qui brille dans Junie?
(Racine, *Britannicus*, acte I, sc. 2.)

TRAVAILLER : « Il *travaillait à* purifier son cœur, non pas *à* polir son esprit. » (MASSILLON.)

Je *travaille à* la perdre, et la perds à regret.
(Corneille, *le Cid*, acte I, sc. 3.)

TREMBLER :

Voyez plus loin (p. 639) si ce verbe, suivi d'un infinitif, demande la préposition *à* ou la préposition *de*.

VISER : « Il *vise à* se faire des patrons et des créatures. »

Verbes régissant un autre verbe à l'infinitif à l'aide de la préposition de.

TROISIÈMEMENT. — Un verbe peut restreindre ou déterminer la signification d'un autre verbe à l'infinitif, à l'aide de la préposition *de :* Tels sont les verbes :

S'ABSTENIR : « *Abstenez-vous de* nuire à votre ennemi. » (MASSILLON.) — « Les Italiens se seraient *abstenus de* toucher à ce sujet. » (FONTENELLE.) — « C'est une question sur laquelle nous nous *abs-* « *tiendrons de* prononcer. » (D'ALEMBERT.)

ACCUSER : « Les courtisans de Darius *accusaient* Daniel *d'*avoir « violé les lois des Perses. » (MASSILLON.) — « Carthage aima tou- « jours les richesses, et Aristote l'*accuse d'*y être attachée. » (BOSSUET.)

> Quand vous devez la vie aux soins de ce grand homme,
> Vous osez l'*accuser* d'avoir trop fait pour Rome.
> (Voltaire, *Catilina*, acte V, sc. 1.)

ÊTRE ACCUSÉ : « Socrate fut *accusé de* nier les dieux que le peuple « adorait. » (BOSSUET.)

S'ACCUSER : « *S'accuser d'*avoir rompu le jeûne. » (PASCAL.)

ACHEVER : « On croit faire grâce à des malheureux quand on n'*a-* « *chève* pas *de* les opprimer. » (FLÉCHIER.)

> Vérité que j'implore, *achève de* descendre.
> (Racine, *Esther*, acte III, sc. 4.)

AFFECTER (faire ostentation de quelque chose) :

> Pour éblouir les yeux la fortune arrogante
> *Affecta d'*étaler une pompe insolente. (Boileau, Épître IX.)

(Prendre quelque chose à tâche) : « Nous *affectons* souvent *de* louer « avec exagération des hommes assez médiocres. » (LA BRUYÈRE.)

> Perse en ses vers obscurs, mais serrés et pressants
> *Affecta d'*enfermer moins de mots que de sens.
> (Boileau, *l'Art poétique*, chant II.)

ÊTRE AFFLIGÉ : « Je suis sensiblement *affligé de* voir que votre co- « lique ne vous quitte point. » (VOLTAIRE.)

S'AFFLIGER : On ne s'est jamais peut-être avisé de *s'affliger de*

« n'avoir pas trois yeux, mais on est inconsolable de n'en avoir « qu'un. » (PASCAL.)

AGIR, employé unipersonnellement, et alors servant à marquer de quoi il est question, demande la préposition *de* devant un infinitif : « Il ne sait plus parler quand il s'*agit de* demander. » (FLÉCHIER.)

Mais il ne *s'agit* point de vivre, il faut régner.

ÊTRE BIEN AISE : « Le monde, tout monde qu'il est, est pourtant « *bien aise d'*avoir des gens de bien pour défenseurs et pour juges. » (MASSILLON.) — « Je *suis bien aise d'*apprendre cela. » (MOLIÈRE, *les Fourb. de Scapin,* act. II, sc. 5)

AMBITIONNER : « La duchesse de Mazarin, à qui l'on *ambitionnait* « *de* plaire. » (VOLTAIRE.)

APPARTENIR. Ce verbe s'emploie quelquefois unipersonnellement, et alors il régit *de* devant un verbe à l'infinitif, et devant les noms : « Il n'*appartient* qu'à la religion *d'*instruire et *de* corriger les « hommes. » (PASCAL.) — « Il n'*appartient* qu'aux femmes *de* faire « lire dans un seul mot tout un sentiment. » (LA BRUYÈRE.)

Noble affabilité, charme toujours vainqueur,
Il n'*appartient* qu'à vous *de* triompher d'un cœur.
(J.-B. Rousseau.)

S'APPLAUDIR :

.... Je *m'applaudissais de* retrouver en vous
Ainsi que les vertus, les traits de mon époux.
(Voltaire, *OEdipe,* act. IV, sc. 4.)

Son grand cœur *s'applaudit d'*avo'r au champ d'honneur
Trouvé des ennemis dignes de sa valeur.
(Le même, la *Henriade,* chant VIII.)

Voyez les *Remarques détachées.*

APPRÉHENDER : « Elle *appréhendait d'*abuser des miséricordes de « Dieu. » (FLÉCHIER.) — « Il *appréhendait de* revoir ce qu'il avait « de plus cher au monde. » (FÉNELON.)

AVERTIR :

Souffrez quelques froideurs sans les faire éclater ;
Et n'*avertissez* point la cour *de* vous quitter.
(Racine, *Britannicus,* act. I, sc. 2.)

C'est pour vous *avertir de* ce qu'il vous faut craindre,
Qu'à ce triste entretien j'ai voulu me contraindre.
(Th. Corneille, *le Comte d'Essex,* act. I, sc. 2.)

S'AVISER : « Notre esprit est si bizarre, qu'il *s'avise de* louer morts « des gens qu'il dénigrait vivants. » (LA BRUYÈRE.) — « Jouez ces « pièces à Nankin ; mais ne vous *avisez* pas *de* les représenter au-« jourd'hui à Paris ou à Florence. » (Lettre de Voltaire à l'Académie française.)

BLAMER :

Je ne puis te *blâmer d'*avoir fui l'infamie.
(Corneille, *le Cid*, act. III, sc. 4.)

Ne *blâmez* pas Perrault *de* condamner Homère.
(Boileau, Épigramme 21.)

BRIGUER (rechercher avec empressement). Suivi d'un nom et d'un infinitif, ce verbe régit *de :*

J'ai *brigué* pour mon sang, pour le héros que j'aime,
L'honneur *de* commander dans ce péril extrême.
(Voltaire, *Brutus*, act. IV, sc. 6.)

— Ce n'est point là un régime du verbe ; le *de* ne peut dépendre ici que du substantif, et par conséquent c'est l'application de la règle ordinaire pour le régime des substantifs. Mais il peut arriver que, par ellipse du nom, le verbe se trouve suivi de la préposition *de* ; et alors on peut y voir un régime. L'Académie n'en donne pas d'exemple ; mais Voltaire, cité par Boiste, a dit *briguer de venger quelqu'un*. Et cette expression elliptique nous paraît pouvoir être imitée. A. L.

BRULER (être possédé d'un violent désir) :

C'est qu'elle sort d'un sang qu'il *brûle de* répandre.
(Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 5.)

.... Voici cet étranger
Que vos tristes soupçons *brûlaient* d'interroger.
(Voltaire, *Mérope*, acte II, sc. 1.)

CESSER :

Joas ne *cessera* jamais *de* vous aimer.
(Racine, *Athalie*, acte IV, sc. 4.)

Grand roi, *cesse de* vaincre, ou je *cesse* d'écrire.
(Boileau, Epître VIII.)

Cesse donc à mes yeux *d'*étaler un vain titre.
(Le même, *le Lutrin*, chant II.)

CHARGER (donner commission) : « Elle nous a *chargés de* vous « témoigner l'impatience que, etc. » (FLÉCHIER.)—« Zerbinette m'a « *chargé* promptement *de* venir vous dire que, etc. » (MOLIÈRE, les *Fourb. de Scapin*, act. II, sc. 6.)

Se charger (prendre le soin d'une chose) : « Il se *chargea de* les « défendre. » (Massillon.) — « Les lois ne *se chargent de* punir « que les actions extérieures. » (Montesquieu.)

Choisir (opter) :

Choisis de leur donner ton sang ou de l'encens.
(Corneille, *Polyeucte*, acte V, sc. 2.)

A qui *choisiriez*-vous, mon fils, *de* ressembler ?
(Racine, *Athalie*, acte IV, sc. 2.)

Commander (ordonner, enjoindre quelque chose à quelqu'un) :

Il *commande* au soleil *d'*animer la nature.
(Racine, *Athalie*, acte I, sc. 4.)

Commande à mes tyrans *d'*épargner ma mémoire.
(Voltaire, *Mariamne*, acte V, sc. 3.)

Conjurer :

J'ose vous *conjurer de* ne vous perdre pas.
(Th. Corneille, *le Comte d'Essex*, acte III, sc. 3.)

Ils *conjuraient* ce Dieu *de* veiller sur vos jours.
(Racine, *Esther*, acte III, sc. 4.)

Sa mère.......
La *conjure* en tremblant *de* presser son départ.
(Voltaire, *Mariamne*, acte III, sc. 1.)

Conseiller :

Je vous *conseillerais de* ne l'apprendre pas.
(Th. Corneille, *Ariane*, acte II, sc. 4.)

Je lui *conseillerais de* s'assurer d'un autre.
(P. Corneille, *Nicomède*, acte III, sc 2.)

Consentir :

Voyez page 608, si l'on peut quelquefois faire usage de la préposition *de* avec ce verbe suivi d'un infinitif.

Se contenter : « Les Romains *se contentaient de* savoir la « guerre, la politique et l'agriculture. » (Bossuet.) — « Ceux que « vous outragez *se contentent d'*offrir à Dieu leurs gémissements. » (Pascal.)

Contraindre :

Voyez plus loin, ce que nous disons sur l'emploi de ce verbe.

Convenir, dans le sens d'être expédient, être à propos, ne s'emploie guère qu'impersonnellement, et alors il prend *de*.

J'ai commandé qu'on porte à votre père
Les faibles dons qu'il *convient de* vous faire.
(Voltaire, *le Droit du seigneur*, acte III, sc. 6.)

CORRIGER. Lorsque ce verbe est suivi d'un infinitif, il ne peut pas prendre une préposition autre que *de* : « *corrigez*-le *de* jurer ; » mais il a rarement un infinitif après lui, et il vaut mieux, autant que possible, lui donner un nom pour régime.

AVOIR COUTUME : « Qui *a coutume de* mentir est bien près du « parjure. » (Tr. de Cicéron.)

CRAINDRE :

Sur les pas d'un banni *craignez-vous de* marcher?
(Racine, *Phèdre*, acte V, sc. 1.)

Sans cesse on prend le masque, et, quittant la nature,
On *craint de* se montrer sous sa propre figure. (Boileau, Épître XI.)

DÉDAIGNER :

..... Ce cœur, c'est trop vous le céler,
N'a point d'un chaste amour *dédaigné de* brûler.
(Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)

Le pavillon d'Antoine est auprès du rivage :
Passez, et *dédaignez de* venger mon outrage.
(Voltaire, *le Triumvirat*, acte IV, sc. 3.)

DÉFENDRE (prohiber) :

Le ciel protège Troie ; et par trop de présages
Son courroux nous *défend d'*en chercher les passages.
(Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 2.)

Le désolé vieillard, qui hait la raillerie,
Lui *défend de* parler, sort du lit en furie.
(Boileau, *le Lutrin*, chant IV.)

Observez que ce verbe prend la conjonction *que* avec le subjonctif, au lieu de la préposition *de*, quand, au lieu d'un nom ou pronom pour régime indirect, il a la proposition suivante pour seul régime : « Je *défends qu'*on prenne les armes. » (Voltaire, 9e rem. sur Corneille.)

Mais mon père *défend que* le roi se hasarde.
(Racine, *Athalie*, acte V, sc. 1.)

DEMANDER :

Voyez plus loin, ce que nous disons sur la préposition dont ce verbe doit être accompagné quand il a à sa suite un verbe à l'infinitif.

Se désaccoutumer : « Il s'est *désaccoutumé de* jouer. » (L'Académie.)

Désespérer : « Salomon *désespère de* trouver cette femme forte. » (Fléchier.)

Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes
Que pressent de mes lois les ordres légitimes,
Et qui, *désespérant de* les plus éviter,
Si tout n'est renversé, ne sauraient subsister.
(Corneille, *Cinna*, acte V, sc. 1.)

Désirer. Bossuet, La Bruyère, Fléchier, Racine, Thomas, Voltaire, et Buffon ont fait usage avec ce verbe de la préposition *de* devant un infinitif; cependant nombre d'écrivains l'ont retranchée; mais l'Académie, Féraud, Gattel, et beaucoup de grammairiens modernes sont d'avis qu'il vaut mieux s'en servir.

— Quand ce verbe exprime un désir dont l'accomplissement est incertain ou indépendant de la volonté, il régit *de* : « *Désirer de* réussir. » On omet la préposition si l'accomplissement du désir est certain, et plus ou moins dépendant de la volonté : « Je *désire* le voir, l'entendre. » Telle est la règle de l'Académie. A. L.

Détester : « Je *déteste* rester longtemps à table » est aussi bien dit que « je *déteste de* rester longtemps à table. »

Se devoir : « On *se doit* à soi-même *de* respecter les bienséances. » — « Je *me devais de* faire cette démarche. » (L'Académie.)

Différer (remettre à un autre temps) :

Différer d'être heureux après son inconstance,
C'est montrer, etc....... (Th. Corneille, *Ariane*, acte IV, sc. 2.)

Qui pourra *différer de* venger ta querelle?
(Voltaire, *Catilina*, acte II, sc. 2.)

Cependant plusieurs écrivains ont préféré la préposition *à* avec ce verbe, mais l'Académie ne laisse pas le choix; et, en effet, la préposition *de* est beaucoup plus en usage.

Dire (ordonner, conseiller) :

Dites au roi, seigneur, *de* vous l'abandonner.
(Racine, *Esther*, acte II, sc. 1.)

Quand on veut donner au verbe *dire* le sens de *faire connaître, apprendre*, il faut se servir de la conjonction *que* et de l'indicatif :

Nous *dit qu'*elle nous cache une illustre princesse.
(Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 2.)

. . . . . Vous portez, madame, un gage de ma foi,
Qui vous *dit* tous les jours que vous êtes à moi.
(Le même, *Mithridate*, acte II, sc. 4.)

DISCONVENIR : « Vous ne sauriez *disconvenir de* m'avoir dit... » (L'Académie.)

DISCONTINUER : « Il ne *discontinue* pas *de* parler. »

DISPENSER (exempter, affranchir) : « Il demande qu'on le *dispense* « *de* condamner un innocent. » (MASSILLON.)

SE DISPENSER : « Nous ne pouvons nous *dispenser d'*imiter ses « vertus. » (MASSILLON.)

Et le soin de sa gloire à présent la *dispense*
De se porter pour vous à cette violence.
(Corneille, *Nicomède*, acte IV, sc. 5.)

SE DISCULPER : « Il s'est *disculpé d'*avoir fait son discours trop long. » (LA BRUYÈRE.)

DISSUADER : « On l'a *dissuadé de* commettre cette faute. »

DOUTER (être dans l'incertitude) :

Ils n'osent plus *douter de* nous avoir surpris.
(Corneille, *le Cid*, acte IV, sc. 3.)

(Hésiter) :

Pourriez-vous un moment *douter de* l'accepter?
(Racine, *Athalie*, acte III, sc. 4.)

Cette acception est très rare.

Est-ce bien là un sens différent? Racine ne veut-il pas dire : pourriez-vous *être dans l'incertitude* de savoir si vous accepterez? L'expression n'est pas commune, mais elle n'a rien d'étrange. A. L.

EMPÊCHER : « La crainte de faire des ingrats ne l'a jamais *empê-* « *ché de* faire du bien. » (FLÉCHIER.)

Je sais l'art d'*empêcher* les grands cœurs *de* faillir.
(Corneille, *Sertorius*, acte IV, sc. 2.)

Empêcher demande un régime direct devant un nom de personne; ainsi l'on dira : *On nous empêche d'entrer*; mais on ne dira pas : on NOUS *empêche l'accès de cette maison*; dites : *on nous interdit l'accès de cette maison.* (Voltaire, *Remarques sur Corneille*.)

Avec *s'empêcher* on fait usage de la préposition *de* : « Il ne saurait « *s'empêcher de* jouer, de médire. » (L'Académie.)

S'EFFORCER.

Voyez, page 642, si l'on peut devant l'infinitif qui lui sert de régime employer tantôt *à* et tantôt *de*.

S'EMPRESSER.

Voyez, page 647, de quelle préposition on doit faire usage avec ce verbe suivi d'un infinitif.

ENTREPRENDRE : « Ils *entreprirent* en vain *de* régler les mœurs et

« *de* corriger les hommes par la force seule de la raison. » (MASSILLON.)

. . . . J'approuve les soins du monarque guerrier
Qui ne pouvait souffrir qu'un artisan grossier
Entreprît de tracer, d'une main criminelle,
Un portrait réservé pour le pinceau d'Apelle.
(Boileau, *Discours au Roi.*)

S'ÉTONNER : « L'univers *s'étonne de* trouver toutes les vertus en « un seul homme. » (BOSSUET.)

Le timide chevreuil ne songeait plus à fuir,
Et le daim si léger *s'étonnait de* languir. (Delille.)

ÊTRE ÉTONNÉ : « Le général, *étonné de* voir balancer la victoire... »
(Massillon.)

Devant un nom, *étonné* demande aussi la préposition *de*; cependant Voltaire a dit dans *Sémiramis* (acte V, sc. 1) :

La nature *étonnée à* ce danger funeste.

Mais La Harpe dit à l'occasion de cette expression : On dit *étonné de*, et non pas *étonné à*, si ce n'est dans cette phrase : *étonné à la vue*, *à l'aspect*; et il est évident qu'*étonné à ce danger* signifie *étonné à la vue de ce danger*. Ici la précision poétique est dans tous ses droits.

ENRAGER : « Il *enrage de* voir son ennemi dans ce poste. » (L'Académie.)

J'*enrage de* trouver cette place usurpée.
(Molière, *l'École des Femmes*, acte III, sc. 5.)

ÉVITER : « Il *évite de* donner dans le sens des autres, et d'être de « l'avis de quelqu'un. » (LA BRUYÈRE.)

Un vers était trop faible, et vous le rendez dur.
J'*évite* d'être long, et je deviens obscur.
(Boileau, *l'Art poétique*, chant I.)

Voyez aux *Remarques détachées* une observation sur l'emploi de ce verbe.

S'EXCUSER (donner des raisons pour se disculper, pour se justifier de faire, d'avoir fait une chose) :

Et vous vous *excusez de* m'avoir fait heureux.
(Racine, *Mithridate*, acte IV, sc. 2.)

Je ne *m'excuse* point *de* chercher votre vue.
(Voltaire, *OEdipe*, acte III, sc. 2.)

FEINDRE :

Il *feignait de* m'aimer, je l'aimais en effet.
(Th. Corneille, *Ariane*, acte IV, sc. 2.)

Elle a *feint de* passer chez la triste Octavie.
(Racine, *Britannicus*, acte V, sc. 8.)

C'est être heureux époux
Que de *feindre de* l'être.
(J.-B. Rousseau, *Cantate allégorique*, X.)

Du temps de Corneille, de Molière, *feindre* s'employait dans le sens d'*hésiter*, et alors il demandait, de même que ce verbe, la préposition *à* :

Tu *feignais à* sortir de ton déguisement.
(Molière, *l'Étourdi*, acte V, sc. 8.)

Mais aujourd'hui dans ce sens le régime a changé. Voici les exemples que l'Académie a mis dans son *Dictionnaire* : « Il n'a pas « feint *de* lui déclarer, il ne feignit pas *de* l'aborder; je ne feindrai « pas *de* vous dire. » Ainsi la préposition *à* ne s'emploie plus aujourd'hui.

FÉLICITER (faire compliment sur un succès, sur un événement agréable). L'Académie ne donne à ce verbe que la préposition *de* pour régime, soit qu'il se trouve devant un verbe à l'infinitif, soit qu'il se trouve devant un nom; cependant on dit : *féliciter quelqu'un sur quelque chose.* — « Je ne sais qui est l'auteur des vers latins; mais « je le *félicite*, quel qu'il soit, *sur* le goût qu'il a, *sur* son harmonie « et *sur* le choix de sa bonne latinité. » (VOLTAIRE, *Correspond.*)

— L'Académie, en 1835, donne pour exemple : « Je l'ai félicité *sur* son ma« riage. » A. L.

SE FÉLICITER (s'applaudir, se savoir bon gré) : « Je me *félicite* « *d'*avoir fait un si bon choix. » (L'Académie.) — « Les peuples se « *féliciteront d'*avoir un roi qui lui ressemble. » (MASSILLON.)

SE FLATTER (tirer vanité d'une chose) :

S'est-il *flatté de* plaire, et connaît-il l'amour?
(Voltaire, *Sémiramis*, acte II, sc. 1.)

Je ne me *flattais* pas *d'*y rencontrer un port.
(Le même, *le Triumvirat*, acte IV, sc. 5.)

FRÉMIR :

Je suis du sang des dieux, et je *frémis d'*en être.
(Voltaire, *Sémiramis*, acte V, sc. 4.)

Et déjà tout confus, tenant midi sonné,
En soi-même *frémit de* n'avoir point dîné.
(Boileau, *le Lutrin*, chant IV.)

FORCER.

Voyez, page 647, l'emploi de ce verbe suivi d'un infinitif.

AVOIR GARDE : « Il *n'a garde de* tromper, il est trop homme de « bien. » (L'Académie.)

> Je n'ai *garde* à son rang *de* faire un tel outrage. (Corneille.)

« Il *n'a garde d'*aller avouer cela, ce serait faire tort, etc. » (MOLIÈRE, *les Fourberies de Scapin*, acte I, sc. 6.)

SE GARDER :

> *Gardez*-vous *d'*imiter ce rimeur furieux.
> (Boileau, *l'Art poétique*, chant III.)

> . . . . . Tout homme prudent doit se *garder* toujours
> *De* donner du crédit à de mauvais discours.
> (Regnard, *Démocrite*, acte I, sc. 4.)

Les poëtes sont en possession d'employer *garder* neutre, au lieu du verbe pronominal *se garder :*

> Aux dépens du bon sens *gardez de* plaisanter.
> (Boileau, *l'Art poétique*, chant III.)

> . . . . *Gardez de* négliger
> Une amante en fureur qui cherche à se venger.
> (Racine, *Andromaque*, acte V, sc. 6.)

On trouve aussi dans Molière, dans Crébillon, dans Voltaire et dans d'autres poëtes des exemples d'un semblable emploi, de sorte qu'il paraît que l'on peut se servir en vers de cette expression; mais en prose, la suppression du pronom ne serait pas autorisée.

— Il faut remarquer d'abord que cette suppression, même en vers, ne peut avoir lieu qu'à l'impératif, *garde, gardons, gardez*. Notons ensuite que l'Académie dans son *Dictionnaire* permet l'emploi de cette locution en prose : « *Gardez* qu'on ne « vous voie. » On peut donc en faire usage. A. L.

PRENDRE GARDE. On dit : *prenez garde de* tomber; mais quand l'infinitif qui suit est accompagné d'une négation, on dit : « *Prenez* « *garde à* ne pas tomber. » — « *Prenez garde à* ne pas trop vous « engager dans cette affaire. » (M. LAVEAUX et l'Académie.)

GÉMIR :

> Il *gémit* en secret *de* perdre ce qu'il aime.
> (Voltaire, *Mariamne*, acte IV, sc. 5.)

> Il craint de lui parler, il *gémit de* se taire.
> (Le même, *Brutus*, acte III, sc. 2.)

SE GLORIFIER : « Tant qu'Alexandre eut en tête un si grand capi- « taine, il put se *glorifier d'*avoir vaincu un ennemi digne de lui. » (BOSSUET.)

RENDRE GRACE .

Je *rends grâces* aux dieux *de* n'être pas Romain.
(Corneille, *Horace*, acte II, sc. 3.)

J'ai pour elle cent fois *rendu grâces* aux dieux
*D'*avoir choisi mon père au fond de l'Idumée.
(Racine, *Bérénice*, acte II, sc. 2.)

HASARDER :

Si je *hasarde* trop *de* m'être déclarée,
J'aime mieux ce péril que ma perte assurée.
(Corneille, *Sertorius*, acte V, sc. dernière.)

« Il vaut mieux *hasarder de* sauver un coupable que de con- « damner un innocent. » (VOLTAIRE.)

Voyez, page 612, quel régime doit accompagner *se hasarder*.

SE HATER : « *Hâtons-nous de* purifier notre cœur. » (BOSSUET.)

. . . . *Hâtons*-nous l'un et l'autre
*D'*assurer à la fois mon bonheur et le vôtre.
(Racine, *Bajazet*, acte II, sc. 1.)

AVOIR HONTE :

J'ai *honte de* montrer tant de mélancolie.
(Corneille, *Horace*, acte I, sc. 2.)

IMPUTER. Ce verbe, suivi d'un nom et d'un infinitif, prend la préposition *de :*

Endurer que l'Espagne *impute* à ma mémoire
*D'*avoir mal soutenu l'honneur de ma maison.
(Corneille, *le Cid*, acte I, sc. 7.)

S'INDIGNER :

Tous ces rois dont le sang, dans nos veines transmis,
S'*indigna* si longtemps *de* nous voir ennemis.
(Voltaire, *Sophon.*, acte II, sc. 5.)

S'INGÉRER :

. . . . Tenez, dites à votre maître
Qu'il ne *s'ingère* pas d'oser écrire encor.
(Molière, *l'École des Maris*, acte II, sc. 7.)

INSPIRER : « Dieu se plaît à récompenser ceux à qui il *inspire de* « le servir. » (FLÉCHIER.)

Jurer (affirmer par serment, promettre fortement) :

S'il faut qu'à tous moments je tremble pour vos jours,
Si vous ne me *jurez* *d'*en respecter le cours.
(Racine, *Bérénice*, acte V, sc. 6.)

Oui, nous *jurons* ici pour nous, pour tous nos frères,
De rétablir Joas au trône de ses pères.
(Le même, *Athalie*, acte IV, sc. 3.)

Méditer : « Il y a longtemps que je *médite de* vous écrire. » (Voltaire.)

Se mêler (s'occuper de) : « Le roi *se mêle* depuis peu *de* faire des « heureux. » (Madame de Sévigné.)

Un gros fermier qui fait le petit maître
Fait l'inconstant, se *mêle d'*être un fat.
(Voltaire, *le Droit du seigneur*, acte I, sc. 3.)

Menacer (faire craindre, pronostiquer) :

. . . . Un auteur les *menace*
De jouer des bigots la trompeuse grimace.
(Boileau, *Discours au Roi*.)

. . . . On me *menace*,
Si je ne sors d'ici, *de* me bailler cent coups.
(Molière, *les Femmes savantes*, acte II, sc. 5.)

La discorde en ces lieux *menace de* s'accroître.
(Boileau, *le Lutrin*, chant II.)

(Faire espérer) :

« Il y a longtemps que vous *me menacez* de venir dîner chez « moi. » (Académie.) Il est employé par antiphrase.

Mériter (être assez important pour) :

Examinons ce bruit. . . .
S'il ne *mérite* pas d'interrompre ma course, etc.
(Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 6.)

. . . . Cette ressemblance où son courage aspire
Mérite mieux que toi *de* gouverner l'empire.
(Corneille, *Héraclius*, acte I, sc. 2.)

(Être digne de, se rendre digne de) :

Plus vous me commandez de vous être infidèle,
Madame, plus je vois combien vous *méritez*
De ne point obtenir ce que vous souhaitez.
(Racine, *Bajazet*, acte IV, sc. 5.)

Mourir (figurément et par exagération) :

. . . . J'y cours,
Madame, et *meurs* déjà d'y consacrer mes jours.
(Corneille, *Sertorius*, acte II, sc. 4.)

—L'Académie donne pour exemple, *mourir de rire;* mais, outre l'acception différente, ce dernier mot peut être considéré comme un substantif. Néanmoins comme on dit très bien *mourir d'envie de*, nous pensons qu'on peut permettre quelquefois aux poëtes de dire, par ellipse, *mourir de* dans le même sens. A. L.

Négliger :

Un auteur n'est jamais parfait
Quand il *néglige d'*être aimable. (Bernis, *Épître à Fontenelle.*)

Nier. Ce verbe, suivi d'un autre verbe, régit *de* et l'infinitif, lorsque le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase : « Il a *nié d'*avoir « prétendu deux voix dans le consistoire. » (J.-J. Rousseau.) — « Il « *nie d'*avoir dit cela. » (M. Laveaux.)

Dans le cas contraire, on emploie *que* avec le subjonctif : « Je ne « *nie* pas *que* vous ne soyez fondé. » (L'Académie.) — « On ne peut « *nier que* cette vie ne soit désirable. » (Bossuet.)

Ordonner :

Mon père avec les Grecs m'*ordonne de* partir.
(Racine, *Andromaque*, acte II, sc. 1.)
Ma gloire, mon amour, vous *ordonnent de* vivre.
(Le même, *Iphigénie*, acte V, sc. 2.)
. . . . . . *J'ordonne* à la victoire
De préparer pour vous les chemins de la gloire.
(Voltaire, *la Henriade*, chant I.)

Quand ce verbe n'a point de régime indirect, nom ou pronom, alors il demande *que* et le subjonctif.

Quelle voix salutaire *ordonne que* je vive,
Et rappelle en mon sein mon âme fugitive?
(Racine, *Esther*, acte II, sc. 7.)

Ainsi Voltaire, qui a dit (*Oreste*, acte III, sc. 4) :

Il règne, et c'est assez ; et le ciel nous *ordonne*
Que sans peser ses droits, nous respections son trône,

aurait dit en prose, *le ciel nous* ORDONNE DE *respecter*, ou *le ciel ordonne que nous respections.*

Pardonner :

Je lui pardonne
De préférer les beautés
De Palès et de Pomone
Au tumulte des cités. (J.-B. Rousseau.)

PARLER (déclarer son intention, sa volonté) :

. . . . . . J'ai su que ce traître d'amant
Parle de m'obtenir par un enlèvement.
(Molière, *l'École des Maris*, acte II, sc. 11.)

PERMETTRE (tolérer) : « Dieu *permit* aux vents et à la mer *de* « gronder. » (FLÉCHIER.)

Quoi! pour venger un père, est-il jamais *permis*
De livrer sa patrie aux mains des ennemis?
(Corneille, *le Cid*, acte IV, sc. 2.)

Des maux que nous craignons pourquoi nous assurer?
L'incertitude au moins nous *permet d'*espérer.
(L. Racine, *la Religion*, chant II.)

PERSUADER : « On lui a *persuadé de* se marier. » (L'Académie.)

AVOIR PEUR :

As-tu peur de mourir? (Corneille, *le Cid*, acte II, sc. 2.)
Ma bouche a déja *peur de* t'en avoir trop dit.
(Boileau, Satire X.)

SE PIQUER (se glorifier de quelque chose, en tirer avantage, en faire profession) : « Il *se pique de* bien écrire, de bien parler, d'être « brave. » (Académie.)

Je ne me *pique* pas aussi *de* les garder.
(Th. Corneille, *le Festin de Pierre*, acte III, sc. 4.)

SE PLAIRE.

Voyez page 615, ce que nous disons sur l'emploi de ce verbe suivi d'un infinitif.

SE PLAINDRE :

Je le *plains de* m'aimer, si je m'en dois vengeance.
(Corneille, *Héraclius*, acte V, sc. 2.)
Je te *plains de* tomber dans ses mains redoutables.
(Racine, *Athalie*, acte II, sc. 5.)

SE FAIRE UN PLAISIR

Je *me fais un plaisir* à ne vous rien céler,
De pouvoir, moi vivant, dans peu les désoler.
(Boileau, Satire X.)
. . . . . Je *me suis fait un plaisir*, nécessaire
De la voir chaque jour, de l'aimer, de lui plaire.
(Racine, *Bérénice*, acte II, sc. 2.)

PRÉFÉRER.

Voyez les *Remarques détachées*.

PRESCRIRE :

Tu m'as *prescrit* tantôt *de* choisir des victimes.
(Th. Corneille, *le comte d'Essex*, acte III, sc. 4.)

. . . . . Ce hardi suborneur
Avant tout aux mortels *prescrit de* se venger. (Boileau, Satire XI.)

PRESSER :

Je ne te *presse* plus, ingrat, *d'*y consentir.
(Racine, *Bajazet*, acte II, sc. 1.)

Un jour, il m'en souvient, le sénat équitable
Vous *pressait de* souscrire à la mort d'un coupable.
(Le même, *Britannicus*, acte IV, sc. 3.)

SE PRESSER :

. . . . . On obéit, on se *presse d'*écrire.
(Boileau *le Lutrin* chant IV.)

Pourquoi vous *pressez*-vous *de* répondre pour lui?
(Racine, *Athalie*, acte II, sc. 7.)

PRÉSUMER :

. . . . Ne *présumez* pas
*D'*armer contre mes vœux l'orgueil de vos appas.
(Voltaire, *l'Orphelin de la Chine*, acte V, sc. 4.)

Cessez de *présumer*. . . . .
Mes vers, *de* voir en foule à vos rimes glacées
Courir, l'argent en main, les lecteurs empressés.
(Boileau, Épître X.)

PRIER :

Je le *prie*, en mourant, *d'*épargner mes douleurs.
(Racine, *Bérénice*, acte IV, sc. 5.)

Nous prendrons à témoin le dieu qu'on y révère;
Nous le *prierons* tous deux *de* nous servir de père.
(Racine, *Phèdre*, acte V, sc. 1.)

Ce verbe, suivi d'un infinitif, prend toujours *de*, excepté dans une seule circonstance. Voy. les *Remarques détachées*.

PROMETTRE :

Céphise, il fera plus qu'il n'a *promis de* faire.
(Racine, *Andromaque*, acte IV, sc. 1)

Avez-vous bien *promis de* me haïr toujours?
(Le même, *Bérénice*, acte V, sc. 5.)

Je *promets d'*observer ce que la loi m'ordonne.
(Le même, *Athalie*, acte IV, sc. 5.)

SE PROMETTRE : « Qui peut *se promettre d'*eviter dans la société « des hommes la rencontre de certains esprits vains, légers, fami- « liers, délibérés, qui sont dans une compagnie ceux qui parlent et « qu'il faut que les autres écoutent. » (LA BRUYÈRE.)

Proposer (mettre une chose en avant pour l'examiner, pour en délibérer) :

> *Proposer* au sultan *de* te céder le Nil. (Boileau, *Épître I.*)

> . . . . Quand ce fier Solamir
> Osa me *proposer de* l'accepter pour gendre.
> (Voltaire, *Tancrède*, acte I, sc. 4.)

Se proposer (avoir le dessein, former le dessein) · « Il *se propose* « *de* vivre désormais dans la retraite. » (L'Académie.) — « Il ne *se* « *propose d'*aller à la gloire que par la vertu. » (Massillon.)

Protester. L'Académie donne à ce verbe, suivi d'un infinitif, la préposition *de :* « Il lui *protesta de* ne l'abandonner jamais. » — Et Molière, dans l'*Avare* (acte V, sc. 3), a dit : « Je *proteste de* ne pré- « tendre rien à tous vos biens. »

Quoi qu'il en soit, Féraud est d'avis que la conjonction *que* est plus correcte; et M. Laveaux, qui pense de même, donne pour motif que *protester,* emportant, dans l'idée de celui qui emploie cette expression, quelque chose d'assuré, d'immanquable, qui bannit tout doute, toute incertitude, rejette alors la préposition *de*, puisqu'elle marque par elle-même doute, incertitude, contingence.

L'Académie, en 1835, admet les deux manières : *Il lui protesta qu'il le servirait; il lui protesta de ne l'abandonner jamais.* Nous croyons les deux tournures également bonnes. D'ailleurs le verbe *protester* admet nécessairement la préposition *de.* Ainsi l'on *proteste de son innocence ;* on *proteste de violence,* etc. C'est avec le pronom *le* seulement qu'on met un régime direct : « Je *le proteste* hautement. » (Académie.) A. L.

Punir :

> . . . . Un grand ennemi ne peut être gagné,
> Et je le *punirais de* m'avoir épargné.
> (Corneille, *Héraclius*, acte III, sc. 2.)

> . . . . Le ciel me *punit d'*avoir trop écouté
> D'un oracle imposteur la fausse obscurité.
> (Voltaire, *Œdipe*, acte IV, sc. 1.)

> Ne les *punissez* pas *d'*être nés dans mon flanc.
> (Le même, *Mariamne*, acte IV, sc. 4.)

Se rappeler.

Voyez aux *Remarques détachées* si ce verbe pronominal demande la préposition *de* devant un infinitif.

Être rassasié :

> Nous nous lassons de tout, nos plaisirs ont leur fin ;
> Et l'homme n'est jamais *rassasié de* vivre.
> (L. Racine, *Épître II.*)

Être ravi : « Le monde est *ravi de* pouvoir faire un crime à la « piété de ceux qui la pratiquent. » (Massillon.)

. . . Je sais ta passion, et suis *ravi de* voir
Que tous ses mouvements cèdent à ton devoir.
(Corneille, *le Cid*, acte II, sc. 2.)

Rebuter (décourager) : « Ne vous *rebutez* pas *de* faire du bien aux « hommes. »

Ce héros, *rebuté d'*avoir tant combattu.
(Crébillon, *Idoménée*, acte IV, sc. 5.)

— L'Académie ne donne pas d'exemple de ce verbe suivi d'un infinitif; mais puisqu'elle admet : « Il est *rebuté de* la guerre, » nous pensons qu'on peut dire également *rebuté de combattre*. A. L.

Recommander (exhorter quelqu'un à faire quelque chose) : « *Recommandez* à vos enfants *de* fuir le vice, *d'*aimer la vertu. » (L'Académie.)

Refuser (rejeter une offre, une demande) :

. . . . Pégase pour eux *refuse de* voler.
(Boileau, *Discours au Roi*.)
A-t-elle *refusé d'*enfler sa renommée?
(Corneille, *Nicomède*, acte IV, sc. 2.)

On dit cependant *il lui a refusé à dîner;* mais c'est parce que, dans ces phrases, l'expression *à dîner* n'est pas un véritable infinitif, mais un substantif : *il lui a refusé le dîner*, les choses nécessaires pour dîner. On dirait de même *il lui a refusé à manger*.

— Mais évidemment c'est comme infinitifs que les mots *dîner, manger, boire, coucher*, dans ces sortes de locutions, prennent la préposition *à;* sinon, comme substantifs, ils devraient être mis en régime direct. Ainsi donc *il lui a refusé à boire, à manger*, signifie : il lui a refusé ce qu'il demandait *à boire*, pour boire, etc. En un mot, *refuser à boire* est une phrase elliptique, analogue à *donner à boire*. On dit aussi avec le pronom personnel *se refuser à travailler*. A. L.

Regretter : « Quelle gloire pour un roi d'être sûr que dans un « temps à venir les peuples *regretteront* de n'avoir pas vécu sous « son règne ! » (Massillon.)

Avoir regret : « J'*ai regret de* vous voir dans l'erreur. » (L'Académie.)

Ma plume aurait *regret d'*en épargner aucun.
(Boileau, Satire VII.)

Se réjouir : « Je *me réjouis de* lui apprendre cette bonne nou« velle. » (L'Académie.)

Se repentir :

. . . . Trop tard, dans le naufrage,

Confus, on *se repent d'*avoir bravé l'orage. (Boileau, Satire XII.)
Se repent-il déjà *de* m'avoir apaisée?
(Racine, *Bajazet*, acte III, sc. 6.)

REPROCHER et SE REPROCHER : « Il *se reproche de* n'avoir pas pour « Dieu toute la tendresse qu'il ressentait pour ses amis. » (MASSILL.)

Ne me *reproche* point *de* tromper ma patrie.
(Voltaire, *Mahomet*, acte II, sc. 5.)

RÉSOUDRE. Quand ce verbe est employé activement et signifiant *décider* une chose, il régit *de* devant un infinitif : « Madame la dau-« phine vit toutes les dimensions de sa croix, et *résolut de* s'y lais-« ser attacher sans se plaindre. » (FLÉCHIER.)

Dieu *résolut* enfin, terrible en sa vengeance,
*D'*abîmer sous les eaux tous ces audacieux. (Boileau, Satire XII.)

Quand il est employé passivement, il prend *à* ou *de :*

Après tant de malheurs, enfin le ciel propice
Est *résolu,* ma fille, *à* nous rendre justice.
(P. Corneille, *D. Sanche*, acte I, sc. 2.)
Vous êtes *résolu d'*abandonner Bysance.
(Campistron, *Andronic*, acte II, sc. 5.)

Et quand il est pronominal, il demande la préposition *à :*

Résous-toi, pauvre époux, *à* vivre de couleuvres.
(Boileau, Satire X.)
Quelquefois *à* céder ma fierté *se résout.*
(Th. Corneille, *le Comte d'Essex*, acte II, sc. 6.)

Il est vrai de dire que l'on trouve dans de très bons écrivains des exemples de l'emploi de *se résoudre* avec la préposition *de.* Quoi qu'il en soit, l'Académie, Trévoux, Féraud et M. Maugard ne laissent pas le choix.

Se résoudre de se perdre, dit Voltaire (*Comment. sur Corneille*, *Rodogune*, acte I, sc. 6), est un solécisme; on dit : *Je me résous à; je résous de ; il est résolu à; il est résolu de.*

SE RESSOUVENIR.

Voyez les *Remarques détachées.*

RIRE :

Je *riais de* le voir avec sa mine étique,
Son rabat jadis blanc, et sa perruque antique. (Boileau, Satire III.)

ROUGIR : « Il faut *rougir de* commettre des fautes, et non de les « avouer. »

. . . . Je *rougissais* dans l'âme
De me voir obligé d'accuser ce grand cœur.
(Voltaire, *OEdipe*, acte II, sc. 4.)

SEOIR (être convenable). Ce verbe, dont l'infinitif n'est plus en usage, ne s'emploie que dans certains temps, et toujours à la troisième personne du singulier ou du pluriel.

Employé impersonnellement et suivi d'un infinitif, il régit *de :*

Il te *sied* bien *d'*avoir, en de si jeunes mains,
Chargé d'ans et d'honneurs, confié tes desseins.
(Racine, *Bajazet,* acte IV, sc. 1.)

Perfide, il vous *sied* bien *de* prononcer ce nom.
(Voltaire, *Mariamne*, acte IV, sc. 4.)

Dans ces phrases, *il vous sied bien* est ironique.

Quelquefois cette expression se dit en bonne part

C'est à toi Lamoignon. . . .
Qu'il *sied* bien *d'*y veiller pour le maintien des lois.
(Boileau, Épître VI.)

AVOIR SOIN :

Même elle avait encore cet éclat emprunté
Dont elle *eut soin de* peindre et d'orner son visage
(Racine, *Athalie*, acte II, sc. 5.)

N'*ayez soin* cependant que *de* dissimuler.

PRENDRE SOIN :

Le maître qui *prit soin d'*instruire ma jeunesse
Ne m'a jamais appris à faire une bassesse.
(Corneille, *Nicomède*, acte II, sc. 3.)

Quelle importune main, en formant tous ces nœuds,
A *pris soin* sur mon front *d'*assembler mes cheveux.
(Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 3.)

SOMMER : « On a *sommé* le gouverneur *de* se rendre. »

SOUFFRIR (permettre) :

. . . . Je *souffre* encore
*D'*être déshonoré par celle que j'adore.
(Corneille, *Cinna*, acte V, sc. 2.)

Jusques à lui *souffrir* en cervelle troublée
De courir tous les bals et les lieux d'assemblée.
(Molière, *l'École des Maris*, acte I, sc. 2.)

—Ce sens est peu employé aujourd'hui. Mais dans l'acception de : *éprouver de la peine*, l'Académie indique deux manières d'exprimer le rapport : « Je *souffre de* l'entendre parler ainsi ; et « je *souffre à* l'entendre. » Cette dernière tournure est moins usitée, selon nous. A. L.

SOUHAITER :

. . . . Qui vous a dit que, malgré mon devoir,
Je n'ai pas quelquefois *souhaité de* vous voir ?
(Racine, *Andromaque*, acte II, sc. 2.)

Madame d'Épinay *souhaitait* fort *de* la consulter en particulier.
(J.-J. Rousseau, *Confessions*, liv. VIII.)

Quelques écrivains mettent avec ce verbe l'infinitif qui le suit sans préposition : « Il ne *souhaitait être* son collègue que pour être « son disciple. » (Vertot.) — Et l'Académie donne cet exemple : « Je *souhaiterais pouvoir* vous obliger. »

Soupçonner. Ce verbe se joint à un infinitif par la préposition *de*. On dit *soupçonné d'avoir*, et non pas *soupçonné avoir*.

Soupçonner, renfermant dans l'idée qu'il présente quelque chose de vague, d'incertain, d'indéterminé, exige nécessairement, dans ce cas, la préposition *de*. Il ne faut donc pas imiter Rollin qui a dit : « Il eut l'audace de déférer tous ceux qu'il *soupçonnait avoir* eu du « penchant à secourir Persée. » (Féraud et M. Laveaux.)

Se souvenir (s'occuper d'une chose) : « *Souvenez-vous de* mon- « trer une âme égale dans le malheur, et de *ne* pas vous livrer, « quand la fortune vous rira, à une joie excessive. » (*Pensée d'Horace.*)

Souvenez-vous surtout *de* répondre de lui.
(Voltaire, *le Triumvirat*, acte III, sc 3.)

Voyez les *Remarques détachées* pour la distinction à faire entre se *souvenir* et se *ressouvenir*.

Suffire :

Voyez, page 617, quelles prépositions il demande.

Suggérer : « C'est la religion qui lui a *suggéré de* faire cette « belle œuvre. »

Supplier : « Je vous *supplie*, sage Platon, *de* m'expliquer fort au « long ce que vous pensez de l'amitié. » (Boileau, les *Héros de roman.*)

Être surpris (être étonné) :

Il *fut surpris de* se voir mépriser.
(Voltaire, *le Droit du Seigneur*, acte II, sc. 3.)

— Dans un autre sens l'Académie dit : *je l'ai surpris à me dérober de l'argent*. A. L.

Prendre a tâche : « Avez-vous *pris à tâche de* me contredire sur « tout? » (L'Académie.) — « C'est la source des combats des philo- « sophes, dont les uns ont *pris à tâche d'*élever l'homme en décou- « vrant ses grandeurs; les autres, de l'abaisser en représentant ses « misères. » (Pascal, *Pensées*, II, 4.)

Tenter (essayer) :

Mon nom deviendra cher aux siècles à venir,
Pour avoir seulement *tenté de* vous punir.
(Voltaire, *le Triumvirat*, acte V, sc. 2.)

Quand sa haine impuissante et sa colère vaine
Eurent *tenté* sans fruit *de* briser notre chaîne.
(Voltaire, *Catilina*, acte I, sc. 2.)

ÊTRE TENTÉ (avoir une extrême envie) : « Je fus bien *tenté de* lui « répondre. » (L'Académie.)

TREMBLER (craindre, appréhender, avoir grand' peur) : Je *tremble* « *d'*avouer. » (L'Académie.)—« Il faut donc que je *tremble de* revoir « Nelson. » (MARMONTEL.)

Sa main *tremblait de* blesser ce beau corps. (Voltaire.)

Cependant Th. Corneille et Racine ont donné à ce verbe la préposition *à* pour régime :

Je frémis de la perdre et *tremble à* m'y résoudre.
(*Le Comte d'Essex,* acte III, sc. 2.)
Je *tremble à* vous nommer l'ennemi qui m'opprime.
(*Mithridate*, acte I, sc. 2.)

Mais Féraud est d'avis que le *de* est préférable; et, en effet, puisque, avec le verbe *craindre,* cette préposition est toujours employée, pourquoi *trembler*, dans cette signification, ne prendrait-il pas le même régime?

TÂCHER.

Voyez plus bas, page 645.

SE TROUVER *bien* (avoir sujet d'être content) :

Vous vous *trouverez* bien *de* les avoir suivis.
(Th. Corneille, *Ariane*, acte II, sc. 5.)

— On dit, dans un sens contraire, *se trouver mal*, avec le même régime. A. L.

SE VANTER : « Le monde *se vante de* faire des heureux. » (MASSILLON.)

Je ne me *vante* pas *de* le pouvoir fléchir.
(Corneille, *Pompée*, acte IV, sc. 2.)

Verbes régissant un autre Verbe à l'Infinitif à l'aide de la Préposition à *ou de la Préposition* de, *suivant l'acception que l'on donne au Verbe régissant.*

QUATRIÈMEMENT. — Un verbe peut restreindre ou déterminer la signification d'un autre verbe à l'infinitif, à l'aide de la préposition *à* ou de la préposition *de*, suivant l'acception que l'on donne au verbe régissant.

Les verbes qui changent de signification, selon qu'ils sont suivis

de la préposition *à* ou de la préposition *de*, et d'un infinitif, sont *accoutumer*, *commencer*, *continuer*, *défier*, *s'efforcer*, *être*, *laisser*, *s'occuper*, *manquer*, *obliger*, *oublier*, *risquer*, *tâcher*, *essayer* et *venir*.

ACCOUTUMER, employé activement et suivi d'un infinitif, régit la préposition *à* : « Il ne faut pas *accoutumer* les peuples *à* prendre les « rênes, *à* murmurer. »

Et l'indigne prison où je suis renfermé,
A la voir de plus près m'*a* même *accoutumé*.
(Racine, *Bajazet*, acte II, sc. 6.)

Employé pronominalement, il régit aussi la préposition *à* : « Il est « bon de s'*accoutumer à* profiter du mal, *à* supporter les outrages « de la fortune, *à* souffrir la vérité. »

Descends du haut des cieux, auguste vérité,
. . . .
Que l'oreille des rois *s'accoutume à* l'entendre.
(Voltaire, *la Henriade*, chant I.)

Mais employé neutralement dans le sens d'*avoir coutume*, ce verbe, devant un infinitif, demande la préposition *de* : « Elle joignait « à l'ambition, assez ordinaire à son sexe, un courage et une suite « de conseils qu'on n'a pas *accoutumé d'*y trouver. » (BOSSUET.) — « Il avait *accoutumé d'*aller. » (Académie.) — « Ces arbres avaient « *accoutumé de* produire beaucoup. » (Même autorité.)

Joint à *être*, il demande *à* : « Les rois sont *accoutumés à* avoir « des gens chargés de penser pour eux. » (FLÉCHIER.)

Voyez aux *Remarques détachées* ce que nous disons sur l'emploi de l'expression *avoir coutume*.

COMMENCER. Ménage, Bouhours, Th. Corneille, Wailly et l'Académie admettent avec ce verbe *à* ou *de* pour régime.

Je *commence à* rougir de mon oisiveté.
(Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 1.)
Ses transports dès longtemps *commencent d'*éclater.
(Racine, *Britannicus*, acte III, sc. 1.)

Et beaucoup d'écrivains l'ont employé ainsi.

Mais Marmontel et M. Laveaux établissent entre *commencer à* et *commencer de* une distinction qui nous paraît très judicieuse.

Commencer à, disent-ils, désigne une action qui aura du progrès, de l'accroissement vers un but :

Le sommeil sur ses yeux *commence à* s'épancher.
(Boileau, satire VIII.)

J'adore le Seigneur, on m'explique sa loi;
Dans son livre divin on m'apprend à la lire,
Et déjà de ma main je *commence à* l'écrire.
(Racine, *Athalie*, acte II, sc. 7.)

Commencer de peint une action présentée comme pouvant ou devant être continuée jusqu'à la fin, et non comme tendant à un but:

Puisque j'ai *commencé de* rompre le silence.
(Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 2.)

Albe, où j'ai *commencé de* respirer le jour.
(Corneille, *Horace*, acte I, sc. 1.)

Ainsi, on dit d'un enfant, *il commence à parler, à marcher*, etc.; et, d'un orateur, *il commença de parler à quatre heures, et ne finit qu'à dix*.

CONTINUER demande *à* devant un infinitif, lorsqu'on veut exprimer que l'on fait une chose sans interruption; et *de*, lorsque l'on veut exprimer qu'on la fait avec interruption, en la reprenant de temps en temps. On doit donc dire, *continuez à bien vivre*, parce que l'on ne doit pas cesser de bien vivre, et *continuez de vous former le style*, plutôt qu'*à vous former le style*, parce que le travail nécessaire pour se former le style est évidemment interrompu et repris.

Continuer à exprime le terme où aboutit la continuité; *continuer de* présente le résultat. (MARMONTEL.)

Cette différence, entre ces deux expressions, semble être consacrée par les écrivains: « Sésostris *continuait de* me regarder d'un œil « de complaisance. » (FÉNELON, *Télém.*)

Pensez-vous que Calchas *continue à* se taire?
(Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 3.)

« Pourquoi *continuer à* vivre pour être chagrin de tout, et pour « blâmer tout depuis le matin jusqu'au soir. » (FÉNELON.)—« Quoi- « que j'aie à me plaindre de Madame, je *continue de* la voir, elle « *continue de* m'écrire. » (RACINE.) — « Ils sont coupables d'avoir « *continué de* persécuter la maison de Port-Royal. » (PASCAL.) — « Laissez parler, et *continuez d'*agir. » (LA BRUYÈRE.)

DÉFIER, signifiant *provoquer, faire un défi*, régit *à* : « Défier « quelqu'un *à* boire. » (L'Académie.) — Signifiant : mettre quelqu'un à pis faire; ou déclarer qu'on regarde une chose comme impossible, il régit *de*: « Je vous *défie de* faire cela. » — « Je vous « *défie de* deviner. » (L'Académie.)

J'ose le *défier de* me pouvoir surprendre.
(Molière, *l'École des Maris*, acte II, sc. 2.)

Je *défiais* ses yeux *de* me troubler jamais.
(Racine, *Andromaque*, acte I, sc. 1.)

S'EFFORCER. Ce verbe, signifiant *employer toute sa force à faire quelque chose*, prend la préposition *à :* « Ne vous *efforcez* point à « parler. » — « Il s'est *efforcé à* courir. » (L'Académie.)

Signifiant *employer toutes ses facultés intellectuelles pour parvenir à une fin*, il prend *à* aussi bien que *de*.

Et ce lâche attentat n'est qu'un trait de l'envie
Qui *s'efforce à* noircir une si belle vie. (Corneille.)

Laissez-moi m'*efforcer*, cruel, *à* vous haïr. (Voltaire, *l'Indiscret*.)

Ah! l'on *s'efforce* en vain *de* me fermer la bouche.
(Racine, *Britannicus*, acte III, sc. 3.)

Quand un autre à l'instant *s'efforçant de* passer.
(Boileau, satire VI.)

— Dans ce second cas l'Académie ne donne d'exemples que du régime *de*, et c'est sans contredit le plus usité. Mais dans le premier cas elle admet les deux prépositions, et elle dit : *S'efforcer de soulever un fardeau*. A. L.

ÊTRE. Wailly et Féraud sont d'avis que ce verbe joint à *ce*, régit *à* ou *de* devant un infinitif, mais que l'oreille et le goût doivent être consultés pour le choix de l'une de ces deux prépositions. Ainsi ils veulent que l'on préfère *de*, quand le verbe à l'infinitif commence par une voyelle : *c'est à nous d'obéir*, et non pas, *c'est à nous à obéir;* ou bien encore pour éviter la rencontre de plusieurs *à* : *C'est à lui de se conformer à la volonté des magistrats*, et non pas, *c'est à lui à se conformer*.

Il nous semble que *c'est à vous à*, éveille l'idée de tour :

« C'est à vous *à* faire. » (L'Académie au mot *faire*) — « C'est à « mon tour *à* parler. » (L'Académie au mot *parler*.) — « C'est à vous « *à* parler après moi. » (DOMERGUE.)

Et *c'est à vous de*, une idée de droit ou encore une idée de devoir : « C'est au maître *de* parler et au disciple *d'*écouter. » (379 *bis*.)

(379 *bis*.) Laveaux s'exprime autrement, et son opinion mérite d'être mise sous les yeux de nos lecteurs.

Il faut, dit ce grammairien, employer *à* lorsqu'il s'agit d'une action à faire par le sujet ; et *de*, lorsque le sujet ne doit pas agir, mais rester seulement dans un état passif.

Ainsi l'on dit bien, *c'est au maître à parler*, parce qu'il est question d'une action

(DOMERGUE.) — « C'est aux lecteurs de toutes les nations *de* prononcer entre l'un et l'autre. »

(Voltaire, dans son avert. sur la trag. de *Jules César*, par Shakspeare.)

*C'est à moi d'*obéir, puisque vous commandez.
(Corneille, *Polyeucte*, acte I, sc. 4.)

Ma fille, *c'est à nous de* montrer qui nous sommes.
(Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 4.)

C'est à l'amour de rapprocher
Ce que sépare la fortune. (J.-B. Rousseau, cantate XIX.)

LAISSER, dans la signification de *transmettre*, prend la préposition *à* devant un infinitif :

Va, ne me *laisse* point un héros *à* venger.
(Voltaire, *le Triumvirat*, acte V, sc. dernière.)

Dans la signification de *cesser*, *s'abstenir*, *discontinuer*, et avec la négative, *laisser*, devant un infinitif, se met avec la préposition *de* : « Lorsqu'il semblait céder, il ne *laissait* pas *de* se faire craindre. » (FLÉCHIER.) — « Au sein des grandeurs, il ne *laisse* pas *d'*aimer « l'opprobre de Jésus-Christ. » (MASSILLON.)

MANQUER. Dans le sens de ne pas faire ce que l'on doit à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose, ce verbe demande la préposition *à* devant un infinitif : « On mésestime celui qui *manque à* remplir ses « devoirs. » (WAILLY.)

Dans le sens d'*omettre, oublier de faire quelque chose*, il demande la préposition *de* : « Qui cherche Dieu de bonne foi ne *manque* jamais « *de* le trouver. » (BOSSUET.) — « On ne peut *manquer d'*être honoré « des hommes, quand on les tient par l'intérêt. » (FLÉCHIER.)

Dans le sens de *faillir*, *être sur le point de*, on se sert aussi de la préposition *de*, quoique le sens soit affirmatif : *Il a* MANQUÉ DE *tomber*. (L'Académie, TRÉVOUX et FÉRAUD.)

S'OCCUPER. On dit *s'occuper à* et *s'occuper de*. Le premier se met avec les verbes, le second avec les substantifs.

On ne peut pas toujours travailler, prier, lire :
Il vaut mieux *s'occuper à* jouer qu'à médire. (Boileau, satire X.)

Tandis que tout *s'occupe à* me persécuter.
(Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 1.)

---

que doit faire le maître ; *c'est au disciple d'écouter*, parce que le disciple doit rester dans un état passif ; dans ce dernier cas, le *de* n'est pas mis pour éviter l'hiatus, ce que l'on ne doit jamais faire aux dépens de la préposition, mais il est mis pour marquer l'état.

« L'homme n'aime pas à *s'occuper de* son néant, de sa bassesse. » (MASSILLON.) — « Dans les jours de trouble et de deuil, on se ren« ferme tout en soi-même et l'on *s'occupe de* sa douleur. » (FLÉCHIER.)

L'Académie dit *s'occuper de son jardin*, et *s'occuper à son jardin*. Le second exemple ne peut être bon que comme phrase elliptique : *s'occuper à son jardin*, c'est-à-dire, *s'occuper à travailler à son jardin*. On peut *s'occuper de son jardin*, *sans s'occuper à son jardin*.

— L'Académie admet les deux prépositions devant un infinitif, selon le sens de *s'occuper*; ainsi on dira : « Il *s'occupe de* détruire les abus; » il y songe, il en cherche les moyens; et, « il *s'occupe à* détruire les abus; » il y travaille. Il en est de même avec les substantifs. A. L.

OBLIGER. Dans le sens d'*imposer l'obligation de aire* ou *de faire quelque chose*, ce verbe prend *à* ou *de* : « La loi naturelle nous *oblige* « *à* honorer père et mère. » — « Mon zèle *m'oblige* aujourd'hui *à* « vous donner un conseil salutaire. » (BARTHÉLEMY, Introd. au *Voyage d'Anacharsis*, 2e part.) — « Dieu nous a caché le moment « de notre mort, pour nous *obliger d'*avoir attention à tous les mo« ments de notre vie. » (LA ROCHEFOUCAULD, au mot *mort*, n° 8.)

Dans le sens de *rendre service*, *faire plaisir*, il ne veut être suivi que de la préposition *de* : « Vous m'*obligerez* beaucoup *de* me recom« mander à mes juges. » (L'Académie.)

Avec le passif, *de* est également la préposition que l'on doit préférer : « L'été, les Groenlandais ne sont guère plus à l'aise que l'hi« ver, car ils sont *obligés de* vivre continuellement dans une éter« nelle fumée, afin de se garantir de la piqûre des moucherons. » (BUFFON.)

Observez que quand *obliger* ne marque qu'un devoir moral, il se dit des personnes et non pas des choses.

Ainsi l'on dira avec Boileau

. . . . . Un chrétien
*Est obligé d'*aimer l'unique auteur du bien,
Le Dieu qui le nourrit, le Dieu qui le fit naître. (Épître XII.)

Ou bien « l'on *est obligé d'*obéir aux lois divines et humaines. » — « On est *obligé de* travailler à réprimer ses passions. » Alors on ne dira pas : « La jeunesse est *obligée d'*avoir du respect pour les per« sonnes âgées, » mais *la jeunesse doit avoir du respect*, etc.; ou bien, *un jeune homme est obligé*, etc. — De même, au lieu de dire : « La critique est *obligée d'*être sévère, lorsqu'un livre contient des « maximes contraires à la morale; » dites, *la critique doit être sévère*, ou *un critique est* OBLIGÉ D'*être*, etc.

OUBLIER. On dit *oublier à*, quand on a perdu l'usage, l'habitude de faire une chose que l'on faisait ordinairement; et l'on dit *oublier de*, quand il s'agit d'un manque de mémoire. Ainsi, *on oublie à danser*, *à lire*, en ne dansant pas, en ne lisant pas; et l'on *oublie d'*aller dans un endroit, parce qu'on ne s'en est pas ressouvenu.

Ces nuances délicates n'ont pas toujours été observées par les écrivains même les plus corrects; en effet, on lit dans Boileau : « J'*oubliais à* vous dire que les libraires me pressent fort de donner « une nouvelle édition de mes œuvres; » au lieu de : *j'*OUBLIAIS DE *vous dire,* etc.

RISQUER. Dans le sens de *hasarder*, *mettre en danger*, ce verbe, suivi d'un infinitif, demande la préposition *de :* « Vous *risquez de* « tomber. » (L'Académie.) — « Ils *risquent de* tout perdre pour faire « périr un seul homme. » (MASSILLON.)

Dans le sens de *courir des risques,* et alors verbe actif, il demande la préposition *à :* « Vous *risquez* tout *à* prendre ce parti. »

A proprement parler, ce n'est pas là un régime, comme nous l'avons déjà fait voir page 607, au mot *s'avilir*. A. L.

TÂCHER. Ce verbe prend *à,* quand il signifie *viser à ;* autrement dit, quand le sens a plus de rapport au but qu'aux efforts : « Il *tâche* « *à* m'embarrasser. » (L'Académie.) — « L'un *tâche à* l'émouvoir par « des images affectées de sa misère, l'autre, etc. » (FLÉCHIER.)

> Je m'excite contre elle, et *tâche à* la braver.
> (Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 2.)
>
> Par ces mots étonnants (elle) *tâche à* la repousser. (Boileau.)

Quand il exprime les efforts que l'on fait pour venir à bout de quelque chose, ou, en d'autres termes, lorsqu'il indique plus particulièrement les efforts mêmes que le but auquel ils tendent, il prend *de* : « Je *tâcherai de* le satisfaire. Je *tâcherai d'*oublier cette injure. » (L'Académie.)

> Je *tâche* cependant *d'*obtenir qu'on diffère.
> (Th. Corneille, *le Comte d'Essex*, acte V, sc. 8.)
>
> *Tâchez* dans ce dessein *de* l'affermir vous-même.
> (Racine, *les Frères ennemis*, acte III, sc. 6.)
>
> Et sur les pieds en vain *tâchant de* se hausser.
> (Boileau, *l'Art poétique*, chant IV.)

ESSAYER. Dans le sens de *viser à*, ou bien dans le sens de *faire ses efforts pour venir à bout de quelque chose*, demande les mêmes régimes. Ainsi l'on dira avec M. Laveaux : « Ce musicien *essaie à*

« jouer les morceaux les plus difficiles; » avec l'Académie, « *es-* « *sayez à* marcher. »

Avec P. Corneille (*Horace*, acte I, sc. 1):

> *Essayez* sur ce point *à* le faire parler.

Et avec Voltaire (*Mahomet*, acte V, sc. dernière):

> Tremble; son bras *s'essaie à* frapper ses victimes.

parce que, dans ces phrases, le sens a plus de rapport au but qu'aux efforts.

Mais aussi l'on dira : « Cet homme faible et valétudinaire *a essayé* « *de* se lever, *de* marcher. » (M. Laveaux.) — « On *essaie de* secouer « le joug de la foi » (Massillon); parce que le sens indique plus particulièrement les efforts mêmes que le but auquel ils tendent.

Venir. Ce verbe régit l'infinitif sans préposition, quand cet infinitif a rapport au lieu où l'on arrive :

> Oui, je *viens* dans son temple *adorer* l'Éternel.
> (Racine, *Athalie*, acte I, sc. 1.)

> Que devant Troie en flamme, Hécube désolée
> Ne *vienne* pas *pousser* une plainte ampoulée.
> (Boileau, *l'Art poétique*, chant III.)

Et l'infinitif avec la préposition *de*, quand il se rapporte au lieu que l'on quitte; quand il marque un temps passé depuis peu : « Il « ne *vient* que *de* partir. » — « Nous *venons de* voir le règne le plus « long et le plus glorieux de la monarchie finir par des revers. » (Massillon.)

> Il *vient* en m'embrassant *de* m'accepter pour gendre.
> (Racine, *Iphigénie*, acte III, sc. 3.)

En venir régit *à* avant les noms et avant les verbes : « Ils en *vinrent aux* reproches. » — « Nous en *vînmes* enfin *à* discuter la grande « question. » (Féraud.)

Verbes régissant un autre verbe à l'infinitif à l'aide de la préposition à *ou de la préposition* de, *suivant que l'oreille et le goût en prescrivent l'emploi.*

Cinquièmement. — Les verbes après lesquels l'oreille et le goût prescrivent le choix des prépositions *à* ou *de* devant l'infinitif qui suit, sont : *contraindre*, *demander*, *s'empresser* et *forcer*.

Contraindre : « Deux horribles naufrages *contraignirent* les Ro- « mains *d'*abandonner l'empire de la mer aux Carthaginois. » (Bos-

SUET.) — « Il a fallu une loi pour régler l'extérieur de l'avocat, et le « *contraindre* ainsi *à* être plus grave et plus respecté. »

Elle a. . . . .
Exigé qu'un époux ne la *contraindrait* point
A traîner après elle un pompeux équipage. (Boileau, satire X.)

Si ses exploits divers
Ne me *contraignaient* pas *de* voler à toute heure
Au bout de l'univers.
(Racine, poésies diverses, *la Renommée*.)

DEMANDER : « On ne vous *demande* pas *de* vous récrier : C'est un « chef-d'œuvre ! » (LA BRUYÈRE.) — « Combien de fois *demanda*-t-« elle au ciel *d*'approcher sa fille du trône ! etc. » (FLÉCHIER.)

Ses yeux baignés de pleurs *demandaient à* vous voir.
(Racine, *Bérénice*, acte V, sc. 7.)

« Philoclès *demande* au roi *à* se retirer dans une solitude. » (FÉNELON.)

S'EMPRESSER : « Tout *s'empresse à* leur persuader qu'ils sont, « etc. » (MASSILLON.)

Tout l'univers.....
S'empresse à l'effacer de votre souvenir.
(Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 3.)

Vos généreuses mains *s'empressent d'*effacer
Les larmes que le ciel me condamne à verser.
(Voltaire, *Mahomet*, acte I, sc. 2.) (380)

S'ENGAGER.

Voyez plus haut, page 611.

FORCER : « Ce dernier jour où la mort nous *forcera de* confesser « toutes nos erreurs. » (BOSSUET.)

---

(380) Laveaux donne, pour le choix qu'il y a à faire de la préposition *à* ou de la préposition *de*, un motif qui doit aider beaucoup à le bien faire. On doit, dit ce grammairien, employer la préposition *à* lorsqu'il y a un but marqué hors de la personne qui agit; et lorsque le but n'est pas marqué, c'est de la préposition *de* que l'on doit faire usage.

Ainsi l'on dira, *je m'empresse de marcher, d'écrire, de répondre*, parce qu'on ne voit pas un but marqué hors de la personne qui agit ; et *je m'empresse à le secourir, à le consoler*, parce qu'ici le but est marqué hors de la personne qui agit ; on s'empresse d'arriver à un but, savoir : *le secourir, le consoler*.

..... Jusqu'à ce jour l'univers en alarmes
Me *forçait d'*admirer le bonheur de vos armes.
(Racine, *Alexandre-le-Grand*, acte V, sc. 3.)

Cet ascendant malin qui vous *force à* rimer.
(Boileau, satire IX.)

..... *Forcez* votre père *à* révoquer ses vœux.
(Racine, *Phèdre*, acte V, sc. 1.)

§ III.

DU RÉGIME NOM.

Un nom peut être régi par deux adjectifs, par deux verbes, par deux prépositions, pourvu que ces adjectifs, ces verbes, ces prépositions aient le même régime. On dira bien :

Le bonheur le plus grand, le plus digne d'envie,
Est celui d'être *utile* et *cher à* sa patrie.

« Celui qui sait *conserver et affermir* un état, a trouvé un plus « haut point de sagesse que celui qui sait gagner des batailles. » (BOSSUET, *Disc. sur l'Hist. univ.*), parce qu'on dit *utile à ; cher à;* — *conserver un état ; affermir un état.*

Mais on ne saurait dire : « Le roi de France avait su connaître et « se servir de ses avantages. » (*Hist. d'Anglet.*), puisque *connaître* demande un régime direct, et *se servir* un régime indirect, et qu'on n'a employé qu'un régime indirect pour ces deux verbes; afin donc que la phrase fût régulière, il fallait faire du nom le régime du premier verbe, et donner pour régime, au second verbe, un pronom correspondant : « Il avait su connaître ses avantages et s'en servir. »
(Th. Corneille, *sur la* 89e *et la* 327e *Remarque de Vaugelas.* — L'Académie, p. 94 et 335e de ses *Observations.* — Restaut, Wailly, et les Gramm. modernes.)

C'est par un semblable motif que M. Lemare critique ces phrases : « Le souverain créateur *préside et règle* le mouvement des astres. » — « Il a parlé en même temps *contre* et *en faveur de* ses adver- « saires. » — « Il le conjura par la mémoire et l'amitié qu'il avait « *portées à* son père. »

Il fallait, pour qu'elles fussent correctes, donner à chaque mot le régime qui lui convient, et alors dire : « Le souverain créateur pré- « side *au* mouvement des astres et *le règle*. » — « Il a parlé en même « temps *contre* et *pour* ses adversaires ; » ou bien : « Il a parlé en même « temps *contre* ses adversaires et *en leur faveur*. » — « Il le conjura « par la mémoire de son père et par l'amitié qu'il lui avait *portée*. »

Un verbe actif peut, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avoir deux régimes, l'un direct et l'autre indirect : « L'homme sage pré« fère la science aux richesses ; » mais il ne peut avoir deux régimes directs, parce qu'une seule action ne peut avoir qu'un objet immédiat et direct. D'Olivet a donc eu raison de critiquer ce vers de Racine :

> Ne vous informez pas *ce que* je deviendrai.
>
> (*Bajazet*, acte II, sc. 5.)

puisque *vous* et *ce*, sont l'un et l'autre régimes directs. ***Ne me demandez pas*** CE QUE ***je deviendrai***, ou ***ne vous informez pas*** DE CE QUE ***je deviendrai***, eussent été des phrases correctes, attendu que, dans la première, ***demander*** n'a qu'un régime direct qui est *ce*, de même que, dans la seconde, ***informer*** n'a que le pronom ***vous***, ce qui est conforme aux principes.

La grammaire ne permet pas non plus de donner à un verbe deux régimes indirects, pour exprimer le même rapport ; aussi a-t-on reproché à Boileau d'avoir dit.

> C'est *à* vous, mon esprit, *à qui* je veux parler. (Satire IX.)

au lieu de ***c'est à vous, mon esprit,*** QUE ***je veux parler*** ; ou bien encore, ***c'est vous, mon esprit,*** À QUI ***je veux parler***. Comme nous nous sommes occupé de cette difficulté, page 356, nous nous bornerons ici à y renvoyer le lecteur.

Le régime nom, soit direct, soit indirect, suit ordinairement le verbe : « Peuples, obéissez *à vos souverains* ; et vous, souverains, « faites ***à vos peuples*** tout ***le bien*** qui est en votre pouvoir. »

Quand un verbe a deux régimes, le plus court se place ordinairement le premier ; mais si les régimes sont de la même longueur, le régime direct se place avant le régime indirect : « L'ambition, qui « est prévoyante, sacrifie le présent à l'avenir ; la volupté, qui est « aveugle, sacrifie l'avenir au présent ; mais l'envie, l'avarice et les « autres passions empoisonnent le présent et l'avenir. » (TERRASSON.) — Ici les régimes directs, ***le présent*** et ***l'avenir***, sont les premiers, parce qu'ils sont de même longueur.

Mais, dans la phrase suivante, « les hypocrites s'étudient à parer « des dehors de la vertu les vices les plus honteux et les plus décriés, » le régime direct *les vices*, etc., est le dernier, parce qu'il est le plus long ; cependant, quand il s'agit d'éviter une équivoque, on donne la première place au régime indirect, quoique ce régime soit aussi

long ou même plus long que le régime direct; ainsi on dira : « Le phy- « sicien arrache à la nature ses secrets ; » parce que si l'on changeait la place du régime indirect, on ne saurait si l'on veut parler des secrets de la nature ou de ceux du physicien.

(Wailly, page 322. — Lévizac, page 84. — M. Boinvilliers, page 302. — M. Chapsal, *Dictionnaire Grammatical.*)

Nota. — A la construction grammaticale, chap. XII[e], nous entrons dans de plus grands détails sur l'arrangement que les membres de la phrase doivent garder entre eux ; nous y renvoyons le lecteur.

§ IV.

DU RÉGIME PRONOM.

Doit-on dire, en parlant d'un homme : « Je *l'*ai vu faire bien des « sottises, » ou « je *lui* ai vu faire bien des sottises ; » et en parlant des animaux : « C'est la brutalité qui *les* fait suivre les mouvements « de leur colère, » ou « qui *leur* fait suivre les mouvements de leur « colère ? »

Pour résoudre cette question, examinons quels sont les régimes que demandent les verbes *voir* et *faire*, et, pour plus de facilité, substituons aux pronoms personnels les substantifs qu'ils remplacent : « J'ai vu *cet homme* faire bien des sottises; » — « C'est la bru- « talité qui fait suivre aux *animaux* les mouvements de leur colère. » Dans la première phrase, *cet homme* est le régime direct du verbe *voir*, et non pas l'infinitif *faire*, qui se rapporte, comme une espèce de modificatif, au mot *homme*, et fait partie du régime direct ; c'est comme s'il y avait : *j'ai vu* CET HOMME FAISANT *bien des sottises.* Dans la seconde phrase, *suivre* est le régime direct *de faire*, car c'est l'objet de l'action, et *aux animaux* en est le régime indirect. Si l'on remplace *cet homme* et *aux animaux* par des pronoms personnels, il est clair qu'il faudra se servir de *le* pour le substantif *homme*, et de *leur* pour le substantif *animaux ;* et que conséquemment on dira : *Je* L'*ai vu faire bien des sottises ; c'est la brutalité qui* LEUR *fait suivre*, etc.

D'où il suit que toutes les fois qu'un verbe actif est suivi d'un infinitif, on doit employer *le*, *la*, *les*, avant ce verbe actif, si l'infinitif n'est point régime direct, car alors il faut que le pronom soit régime direct, puisqu'un verbe actif exige un régime de cette nature; et qu'on doit employer *lui*, *leur*, quand l'infinitif est le régime direct

du verbe actif, un verbe actif ne pouvant pas avoir deux régimes directs.

Ainsi Molière ne s'exprime pas correctement quand il dit : « Une « certaine scène d'une petite comédie que je *leur* ai vu essayer » (le *Sicilien*, sc. 3); puisque l'on dit : *J'ai vu quelqu'un essayer une certaine scène*, il devait dire : *que je* LES *ai vus essayer*.

On ne dira pas non plus : « L'idée les a pris d'aller à la campagne; » on dit : « L'idée a pris *à vos amis* d'aller à la campagne; » il faut donc se servir du pronom *leur*. Ici le verbe *prendre* est pris neutralement; il ne saurait avoir de régime direct.

Souvent le sens qu'on veut exprimer détermine l'emploi du pronom personnel, comme régime direct ou comme régime indirect. Ainsi, il y a une grande différence entre, « je *lui* ai vu donner un « soufflet, » et « je l'ai vu donner un soufflet; » le premier a reçu le soufflet, le second l'a donné.

Il y a également une grande différence entre « les offres de ser- « vices que je *leur* ai vu faire, » et « les offres de services que je « *les* ai vus faire; » — entre « les liqueurs que je *leur* ai vu ver- « ser, » et « les liqueurs que je *les* ai vus verser; — entre « les ob- « jets que je *leur* ai vu prendre, enlever, » et « les objets que je « *les* ai vus prendre, enlever; » — enfin entre « les choses que je *leur* « ai vu offrir, donner, refuser, » et « les choses que je *les* ai vus « offrir, donner, refuser; » cette différence est telle, qu'en confondant les deux régimes on exprimerait positivement le contraire de ce qu'on voudrait faire entendre.

Les régimes pronoms se placent ordinairement avant le verbe; il y a cependant quelques exceptions : nous les avons données, lorsque nous avons parlé de la place des pronoms personnels en régime, pag. 316, 321, 329 et 388.

Toutefois, comme nous ne devons rien négliger de ce qui peut être utile à nos lecteurs, nous dirons avec M. Maugard, au risque de nous répéter un peu, que :

Quand un verbe à l'impératif a un pronom pour régime, soit direct, soit indirect, il faut le placer après le verbe avec un trait d'union, si la proposition est affirmative : *Crois*-MOI. — *Punis*-MOI. (RACINE.) — *Levez*-VOUS *un peu, s'il vous plaît.* (LA FONTAINE.)

> Asseyez-*vous*, ma mère, et voyez votre fils.
>
> (Voltaire, *la Comtesse de Givri*, acte II, sc. 5.)

Si la proposition est négative, il faut placer le pronom immédiatement avant le verbe : *Ne* ME *trompez point.* (RACINE.)

Ne *me* rappelez point une trop chère idée.
(Le même, *Bérénice*, acte V, sc. 2.)

Ne *vous* préparez point un nouveau repentir. (Voltaire.)

Si le régime direct d'un verbe à l'impératif est un pronom, et le régime indirect le pronom *en*, ou un nom, ou l'équivalent d'un nom, précédé d'une préposition, on place le régime indirect après le pronom :

Instruisez-*m'en* de grâce ; et, par votre discours,
Hâtez mon désespoir, ou le bien de mes jours. (Molière.)

Hier au soir je crois qu'il arriva.
Informe-*t'en*. (Voltaire.)

Lorsque le verbe, qui est à l'impératif, a pour régime direct un pronom, et pour régime indirect un autre pronom, il faut placer après le verbe le pronom régime direct, ensuite le régime indirect avec des traits d'union :

Là, regardez-moi là durant cet entretien ;
Et jusqu'au moindre mot, *imprimez-le-vous* bien.
(Molière, *l'École des Femmes*, acte III, sc. 2.)

« Mon innocence est le seul bien qui me reste, laissez-*la-moi*, « cruel. » (Marmontel.)

Si le régime indirect est un pronom, et le régime direct un nom ou un mot qui en soit l'équivalent, il faut placer le pronom régime indirect immédiatement après le verbe, avec un trait d'union.

Vivez, et faites-*vous* un effort généreux.
(Racine, *Bérénice*, acte V, sc. dernière.)

Ah, cruel ! par pitié montrez-*moi* moins d'amour.
(Le même, *Bérénice*, acte V, sc. 5.)

Muse, redites-*moi* ces noms chers à la France.
(Voltaire, *la Henriade*, chant IV.)

Si l'impératif est suivi de deux pronoms, régimes indirects, il faut placer immédiatement après le verbe le pronom, régime indirect, qui est nécessaire pour l'expression de la pensée, et mettre à la seconde place celui qui n'exprime qu'une idée accessoire, ou qui n'est employé que pour donner plus d'énergie à l'expression, et qu'on pourrait en retrancher sans changer le sens : « Allons, monsieur, « faites le dû de votre charge, et dressez-*lui-moi* son procès comme « larron et comme suborneur. » (Molière, l'*Avare*, act. V, sc. 3.)

Lorsque deux propositions impératives sont jointes par la con-

jonction *et*, si les deux verbes sont à la même personne et au même nombre, on peut placer, avant l'impératif, le pronom régime du verbe de la seconde proposition : « Tenez, monsieur : battez-*moi* plutôt, et *me* laissez rire tout mon saoul. » (MOLIÈRE, *le Bourgeois gentilhomme*, act. III, sc. 2.)

> Allez, Lafleur, trouvez-*le* et *lui* portez
> Trois cents louis, que je crois bien comptés.
> (Voltaire, *la Prude*, acte II, sc. 1.)

« Monsieur Lysidas, prenez un siége vous-même, et *vous* mettez « là. » (MOLIÈRE, *la Critique de l'École des femmes*, sc. 6.)

Cependant Molière a dit : « *Finissons* auparavant votre affaire, et « *me* dites qui est celle que vous aimez. » (L'*Avare*, act. I, sc. 2.)

> Laissons cela, Zéphire, et *me dis* si tes yeux
> Ne trouvent pas Psyché la plus belle du monde.
> (*Psyché*, acte III, sc. 1.)

Mais, à l'occasion de ces deux derniers exemples, Bret fait observer que, dans le premier, l'exactitude demande, *et dites-moi*; et, dans le second, *et dis-moi*.

Toutefois, ce commentateur a négligé de donner les motifs de cette préférence. M. Maugard, plus judicieux critique, nous apprend que c'est parce que le verbe de la seconde proposition n'est pas à la même personne que celui de la première.

ARTICLE XV.

DES TEMPS, DES MODES ET DE LEUR EMPLOI.

On distingue dans les verbes, ainsi que nous l'avons dit, page 446, cinq modes ou manières de manifester l'affirmation, savoir : l'*Indicatif*, le *Conditionnel*, l'*Impératif*, le *Subjonctif* et l'*Infinitif*.

§ I.

DE L'INDICATIF ET DE L'EMPLOI DES TEMPS DE CE MODE.

Le mode indicatif est la manière d'exprimer le présent, le passé et le futur, avec affirmation pure et simple. On l'appelle *indicatif*, parce qu'on indique ce qu'on affirme d'une chose, d'une manière directe, positive et indépendante, quel que soit le temps auquel cette

affirmation se rapporte. Il est composé de huit temps, qui sont : le *présent absolu*, l'*imparfait*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, le *prétérit antérieur*, le *plus-que-parfait*, le *futur absolu*, le *futur passé*.

(Restaut, page 224. — Lévizac, page 37, t. II. — Wailly, page 52.)

1° DU PRÉSENT ABSOLU.

I. Le présent absolu marque qu'une chose est ou se fait dans le moment de la parole. Il ne peut y avoir qu'un présent, parce que le moment actuel ne peut être plus ou moins présent. Ainsi, quand je dis, *j'écris*, c'est comme si je disais, *actuellement j'écris*. Ce temps est un présent absolu et sans dépendance.

(Wailly, page 55. — Restaut, page 211. — Lévizac, page 87, t. II.)

II. On se sert encore du présent absolu pour exprimer une chose que l'on fait habituellement, ou l'état habituel d'un sujet : « Il aime « la paix ; il blâme tous les excès ; il jouit des heureux changements « qui viennent de s'opérer. » (Mêmes autorités.)

III. Pour marquer des choses qui sont et qui seront toujours vraies : « Dieu *est* éternel ; sa puissance *est* sans bornes, et sa clé- « mence *est* grande. » (Mêmes autorités.)

IV. Au lieu du futur, afin de donner plus de vivacité au discours :

Mes amis sont tout prêts : c'en est fait, *il est mort*.

(P. Corneille, *Héraclius*, acte IV, sc. 6.)

pour *il mourra*. — « *Je suis* de retour dans un moment. » (Molière, le *Mariage forcé*, acte 1, sc. 1.) — « Mylord Fabridge est-il à Lon- « dres ?—Non, mais il *revient* bientôt. » (Voltaire, l'*Écossaise*, acte 1, sc. 4.) pour *il reviendra*.

Toutefois cet emploi n'a lieu que relativement à un futur prochain, car on s'exprimerait mal si l'on disait : JE SUCCÈDE *à mon père* DANS DEUX ANS.

Le présent absolu désigne encore le futur, quand il est précédé du mot *si*, exprimant une condition :

Si Titus a parlé, s'il l'*épouse*, je pars.

(Racine, *Bérénice*, acte I, sc. 3.)

(Wailly, page 257.)

— Notre langue n'a qu'une forme pour exprimer les différentes nuances de la pensée dans les propositions précédées du *si* conditionnel : elle emploie toujours l'indicatif. Il n'en est pas de même en latin, ni dans quelques langues étrangères. Avec les auxiliaires *être* et *avoir*, nous pouvons cependant, dans quelques cas, faire usage du subjonctif : « Si je l'*eusse* pensé ; si je *fusse* arrivé plus tard. » Mais c'est une exception. Et quand le verbe de la proposition principale est au futur, celui de

la proposition conditionnelle doit toujours être au présent. Les étrangers se trompent souvent sur cette règle; ils disent : *si vous viendrez, si je lirai*, etc. Voyez plus loin ce qui est dit sur le futur et le conditionnel, p. 662. A. L.

V. Enfin on fait usage du présent absolu pour exprimer un passé, afin de réveiller l'attention et de frapper fortement l'imagination. Tel est ce passage de Racine :

> J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
> Traîné par les chevaux que sa main a nourris.
> Il *veut* les rappeler, et sa voix les *effraie*. (*Phèdre*, acte V, sc. 6.)

Ce dernier vers est un tableau que la forme du présent met sous les yeux. Si Racine eût dit : *il a voulu les rappeler, mais sa voix les a effrayés*, ce n'eût été qu'un simple récit. (Wailly, Restaut, Lévizac, etc.)

Toutefois, quand on emploie ainsi le présent absolu, il faut que les verbes qui sont en rapport, dans la même phrase, soient aussi au présent; dès lors les phrases suivantes ne sont pas correctes : « Le centurion envoyé par Mucien *entre* dans le port de Carthage; et « dès *qu'il fut débarqué* il *élève* la voix. » Il fallait, *et dès qu'il* EST *débarqué il* ÉLÈVE *la voix*. — « Tandis que le cardinal Mazarin *ga-* « *gnait* des batailles contre les ennemis de l'état, les siens *combattent* « contre lui. » Dites *gagne, combattent;* ou *gagnait, combattaient*.

(Condillac, ch. XIX, page 243. — Sicard, page 248, t. II, et les autorités ci-dessus.)

Cependant, lorsque la narration se prolonge, le changement des temps n'est plus une faute : c'est souvent un moyen de varier avec goût les effets du style. Mme de Sévigné, dans le récit de la mort de Vatel, nous offre un heureux exemple de cette variété : « Vatel *attend* quelque temps; les autres pourvoyeurs ne *vinrent* point. « Sa tête *s'échauffait;* il *crut* qu'il n'y aurait point d'autre marée. Il *trouva* « Gourville, il lui dit : Monsieur, je ne survivrai point à cet affront-ci. Gourville « se *moqua* de lui. Vatel *monte* à sa chambre, *met* son épée contre la porte, et se « la *passe* au travers du cœur; mais ce ne *fut* qu'au troisième coup (car il s'en « *donna* deux qui n'étaient pas mortels) qu'il *tomba* mort. Cependant la marée « *arrive* de tous côtés; on *cherche* Vatel pour la distribuer; on *va* à sa chambre; « on *heurte*, on *enfonce* la porte, on le *trouve* noyé dans son sang, etc. » Ce récit tout entier est un modèle du genre. Toutes les circonstances du fait, toutes les parties principales du tableau sont rendues par des verbes au présent : toutes les réflexions ou explications sont exprimées par le passé. Et ces temps s'entremêlent sans jamais former de disparate. C'est là le secret des bons écrivains. A. L.

2° DE L'IMPARFAIT.

I. L'imparfait de l'indicatif marque une chose faite dans un temps passé, mais comme présente à l'égard d'une autre chose faite dans un temps également passé : « Je *pensais* à vous quand vous êtes

« entré. » Dans cette phrase, j'indique l'action de penser comme passée à l'égard du temps actuel, mais je la marque comme présente par rapport à l'action d'entrer. (Wailly, page 53.)

II. On s'en sert aussi quand on parle d'actions habituelles et faites dans un temps passé qui n'est pas défini : « Henri quatre *était* un « grand roi, et il *aimait* son peuple. » (Wailly, p. 259.— Lévizac, p. 89.)

III. Pour n'exprimer qu'un rapport au présent; mais il doit être précédé de *si*, signifiant *supposé que : « Si j'étais* en crédit, je vous « serais utile; » c'est-à-dire, *je ne vous suis pas utile parce que je ne suis pas en crédit.*

Voyez plus loin, art. XVI, *de la Correspondance des temps*, la question de savoir si l'on doit nécessairement employer l'imparfait quand le verbe correspondant est à un temps passé. A. L.

3° DU PRÉTÉRIT DÉFINI.

Le prétérit défini marque une chose faite dans un temps déterminé et entièrement écoulé : « Monsieur un tel *écrivit* hier au soir un « sixain à mademoiselle..... » (Molière, les *Précieuses Ridicules*, sc. 10.)

Il vous souvient des lieux où vous *prîtes* naissance.
(Racine, *Bérénice*, acte I, sc. 4.)

L'ennui *naquit* un jour de l'uniformité.
(De la Motte, fable du *Chameau*.)

(MM. de Port-Royal, page 158. — Restaut, page 213. — Wailly, page 239.)

Voyez la différence qui va être établie avec le prétérit indéfini.

4° DU PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Le prétérit indéfini marque une chose faite dans un temps entièrement passé, que l'on ne désigne pas, ou dans un temps passé désigné, mais qui n'est pas encore entièrement écoulé. Ainsi, quand je dis : « Les fruits de la terre *ont été* la première nourriture des « hommes, » je ne désigne pas positivement le temps où cela est arrivé. Mais si je dis : « *J'ai eu* la fièvre cette année, ce printemps, « ce mois-ci, cette semaine, aujourd'hui, » je désigne à la vérité des temps passés, mais ce ne sont pas des temps absolument passés, et il en reste encore quelques parties à écouler. (Mêmes autorités.)

En français, le prétérit défini et le prétérit indéfini ne s'emploient pas indifféremment l'un pour l'autre. On ne doit se servir du pré-

térit défini que pour exprimer un temps absolument écoulé, et qui soit éloigné au moins d'un jour de celui où l'on parle. Ainsi vous ne direz pas : « *Il fit* un très grand froid *cette semaine, ce mois, cette* « *année*, etc., » parce que cette semaine, ce mois, cette année ne sont pas tout à fait écoulés; ni : « *Je reçus ce matin* la visite de « madame votre mère, » parce que *ce matin* fait partie du jour où l'on est encore. Mais vous direz fort bien : « *J'allai hier* au Théâtre-« Français. » — « *Je passai* tout l'été *dernier* à la campagne. »

(Dangeau, *Essai de Gramm.*, page 174. — Fromant, supplément à la Gramm. de Port-Royal, page 186. — Restaut, Wailly et Condillac.)

— Le pronom démonstratif de la locution *ce matin* indique évidemment qu'il s'agit d'une partie de la journée présente, et quoique *le matin* soit écoulé, on ne peut cependant pas employer le prétérit défini. Mais comme l'a fort bien remarqué M. Dessiaux, l'intervalle d'un jour n'est pas nécessaire, et c'est pour cela que les meilleurs critiques admettent les phrases suivantes :

Nous n'étions que cinq cents ; mais par un prompt renfort,
Nous nous *vîmes* trois mille en arrivant au port.
(Corneille, *le Cid*, IV, 3.)

Le flot qui l'*apporta* recule épouvanté. (Racine, *Phèdre*, V, 6.)

Enfin, nous pensons qu'un homme rendant compte de sa journée pourrait très bien dire : « Je me *levai* à six heures, je *partis* à sept, j'*arrivai* à midi; je me *remis* en route à deux heures et me voilà. » Il suffit donc en ce cas de désigner un temps écoulé. A. L.

On se sert au contraire du prétérit indéfini en parlant d'un temps passé qui n'est pas entièrement écoulé : *j'ai écrit* CE MATIN, AUJOURD'HUI, CETTE SEMAINE, etc., ou d'un temps totalement écoulé, mais dont on ne précise pas l'époque : « Troie *a été* détruite par les « Grecs. » — Cependant, dans ce dernier cas, l'usage permet d'employer le prétérit défini et de dire : « Troie *fut* détruite par les « Grecs. » (Dangeau, page 174. — Restaut, page 219.)

Le prétérit indéfini s'emploie quelquefois pour un futur passé : « *Avez-vous* bientôt fait? » — « Attendez, *j'ai* fini dans un moment ; » c'est-à-dire, *aurez-vous bientôt fait? — Attendez, j'aurai fini dans un moment.* (Wailly, page 260. — Lévizac, page 94.)

REMARQUE. — Au lieu du prétérit indéfini, on emploie mal à propos le plus-que-parfait. On dit : « Je vous ai mandé que le ministre « m'*avait parlé* de vous. » — « Nous avons su que vous *aviez acheté* « une jolie maison. » — « J'ai appris que votre mère *avait été* quel-« que temps malade, » etc., etc. Il faut : « Je vous ai mandé que « le ministre m'*a parlé* de vous. » — « Nous avons su que vous *avez* « *acheté* une jolie maison. » — « J'ai appris que votre mère *a été*

« quelque temps malade ; » parce que dans ces phrases le second verbe exprime simplement un passé, et non pas un passé antérieur à l'égard de l'action exprimée par le premier verbe de la phrase.

(Domergue, *Solut. gramm.*, page 110 et suiv.)

Voyez plus loin ce qui sera dit sur cette correspondance des temps, et p. 660. A. L.

5° DU PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Le prétérit antérieur exprime ordinairement une chose passée faite avant une autre qui est également passée, et c'est pour cela qu'on le nomme antérieur. Il y en a deux : l'un qui exprime une chose passée faite avant une autre qui est également passée, et dont il ne reste plus rien à écouler, comme dans cette phrase : « Quand j'*eus reconnu* « mon erreur, je *fus* honteux des mauvais procédés que j'avais eus « pour lui ; » l'autre qui exprime une chose passée faite avant une autre, dans un temps qui n'est pas entièrement écoulé : « Quand j'*ai* « *eu* ce matin *appris* la nouvelle de votre nomination, j'ai couru en « faire part à nos amis communs. » (Restaut, page 214.—Lévizac, page 94.)

Ces prétérits antérieurs ont entre eux la même différence qui existe entre les deux prétérits dont nous venons de parler, et ils doivent s'employer dans le même sens. Le premier alors peut s'appeler prétérit antérieur défini ; et le second, prétérit antérieur indéfini. Ils sont toujours accompagnés d'une conjonction ou d'un adverbe de temps ; comme : DÈS QUE *j'eus dîné* ; DÈS QUE *j'ai eu dîné* ; *j'eus dîné* HIER *dans un instant* ; *j'ai eu dîné* AUJOURD'HUI *dans un instant*. (Restaut, page 215. — Lévizac, page 94.)

6° DU PLUS-QUE-PARFAIT.

Le plus-que-parfait (380 *bis*) marque une chose non seulement passée en soi, mais encore passée à l'égard d'une autre chose qui est aussi passée ; ainsi quand je dis : « J'*avais déjeuné* quand vous « *vîntes* me demander ; » je fais entendre que mon déjeuner était passé à l'égard de votre arrivée ou du temps où vous vîntes, qui est aussi un temps passé à l'égard de celui où je parle.

Au premier coup d'œil il semble que le plus-que-parfait et le prétérit antérieur ne diffèrent point entre eux ; ils offrent néanmoins une grande différence. La chose ou l'action exprimée par le prétérit

---

(380 *bis*) *Plus-que-parfait*. Cette dénomination implique contradiction, parce qu'elle suppose le parfait susceptible de plus ou de moins, quoiqu'il n'y ait rien de mieux que ce qui est parfait. — Quelques-uns nomment ce temps *passé antérieur*.

antérieur est toujours accessoire et subordonnée à celle qui l'accompagne, et qui est l'action principale, celle sur laquelle s'arrête l'attention : « Quand j'*eus reconnu* mon erreur je fus honteux des mau« vais procédés que j'*avais eus* à son égard. » Mon intention est de dire que *je fus honteux*, etc., mais seulement *après que j'eus reconnu mon erreur*; c'est ce que j'exprime à l'aide du prétérit antérieur. C'est tout le contraire à l'égard du plus-que-parfait : « J'*avais dé*« *jeuné* quand vous *vîntes* me demander; » mon intention est de dire que *j'avais déjeuné*, et *qu'alors vous vîntes*. L'action exprimée par le plus-que-parfait est donc celle qui fixe principalement l'esprit, et l'autre n'est que secondaire.

Quand on emploie le prétérit antérieur, la chose ou l'action qu'on a principalement en vue est présentée la dernière, et lorsqu'on se sert du plus-que-parfait, elle tient au contraire le premier rang.

(Restaut, page 215. — Lévizac, page 915, t. II.)

7° DES DEUX FUTURS.

Le futur absolu marque qu'une chose sera ou se fera dans un temps qui n'est pas encore : « Nos corps *ressusciteront* au jour der« nier. »

Ce futur a la signification de l'impératif, quand il exprime un commandement ou une défense : « Vous *respecterez* vos parents, vous « ne *mentirez* point, » ce qui signifie : *respectez vos parents, ne mentez point.* (Wailly, page 260. — Restaut, page 217. — Lévizac, page 97, t. II.)

Il y a un tour de phrase assez particulier, où le futur se place au commencement, avant le sujet exprimé par un *qui* relatif : « *Croira* « qui voudra l'historien Capitolin et quelques autres écrivains qui « font danser les éléphants sur la corde. » (Le *Dict. crit.* de Féraud.)

Le *qui* relatif dans cette phrase indique le sujet plutôt qu'il ne l'exprime, puisque la locution complète serait : *celui qui* voudra, croira. Et c'est une locution très fréquente dans notre langue avec tous les temps, et surtout dans le langage familier : *Attrape qui peut; veille qui voudra; entrait qui voulait; arrive qui plante*, etc.

A. L.

Le futur passé ou antérieur marque qu'une chose sera faite lorsqu'une autre qui n'est pas encore aura lieu : « Quand *j'aurai fini* « mes affaires je vous *irai* voir. » Dans cette phrase, la fin de mes affaires est encore à venir, mais je la marque comme passée à l'égard de ma visite, qui est aussi à venir. Ce futur passé s'exprime par le futur des auxiliaires *avoir* ou *être*, et le participe passé du verbe. Il se met ordinairement après *dès que*, *aussitôt que*, *après que*, *quand* et autres conjonctions semblables. (Restaut, page 218. — Féraud.)

— Ce temps s'emploie encore d'une manière toute particulière, au lieu du prétérit indéfini, quand on ne veut pas affirmer la chose, mais indiquer sa pensée avec la forme du doute : « Vous *aurez négligé* quelque précaution ; » c'est-à-dire, peut-être *avez-vous* négligé, etc. « J'*aurai* mal *pris* mes mesures ; » sans doute *j'ai* mal pris mes mesures, etc. A. L.

REMARQUE.— Au lieu du futur, on se sert abusivement du conditionnel présent : « On nous a dit que vous *consentiriez* à faire cette « démarche. » — « Votre frère m'a assuré que vous *iriez* à la cam« pagne au commencement du printemps prochain. » — « Le bruit « a couru que je *quitterais* ce pays incessamment. » Il faut : *que vous* CONSENTIREZ, *que vous* IREZ, *que je* QUITTERAI, attendu qu'il n'est pas question ici de condition moyennant laquelle les actions de *consentir*, d'*aller*, de *quitter*, doivent avoir lieu; mais qu'il s'agit seulement d'exprimer que ces actions s'exécuteront dans un temps où l'on n'est pas encore.

Cette observation, toute raisonnable qu'elle paraît, est cependant contraire à l'usage. On doit mettre, il est vrai, le futur quand le premier verbe est à un temps présent : « Je n'ose, je n'oserais point affirmer qu'il *viendra*. » Mais lorsque ce permier verbe est à un temps passé, le second se met presque toujours au conditionnel : «Je n'osais pas, je n'ai pas osé affirmer qu'il *viendrait*. » C'est d'après ce principe que Racine a dit :

Avez-vous prétendu qu'ils se *tairaient* toujours?

et non pas *qu'ils se tairont*, quoiqu'il s'agisse d'une chose future. Il résulte de cette différence, que le conditionnel, correspondant à un temps passé, remplit à l'égard du futur les mêmes fonctions que l'imparfait à l'égard du présent. Le conditionnel est donc, pour ainsi dire, l'imparfait du futur. En effet, si je dis *il promet qu'il viendra*, j'affirme l'idée du futur comme existant actuellement d'une manière positive et absolue. Mais après un temps passé, l'idée du futur n'est plus déterminée; elle indique aussi bien un fait actuellement accompli qu'un fait encore à venir : *Je pensais, j'avais pensé que vous viendriez* (hier ou demain?) Ce n'est donc plus là un futur absolu, mais un futur relatif, subordonné à un autre temps, et dépendant comme est l'imparfait; or, le conditionnel est le mode de l'affirmation relative au présent comme au futur ; c'est donc le conditionnel qu'il faut employer. Toutefois si l'on veut, après un temps passé, affirmer d'une manière plus formelle, et rendre en quelque façon l'idée actuelle et présente, alors on emploiera le futur : « Je vous ai déjà dit et répété qu'il *viendra*. » Mais cette dernière forme, loin d'être la règle générale, n'est plutôt qu'une exception. A. L.

§ II.

DU CONDITIONNEL ET DE L'EMPLOI DES TEMPS DE CE DEUXIÈME MODE.

Le conditionnel est la manière d'exprimer l'affirmation avec dé-

pendance d'une condition; il a deux temps, le présent et le passé.

Le conditionnel présent marque qu'une chose serait ou se ferait dans un temps présent, moyennant certaine condition : « Nous *goû-* « *terions* bien des jouissances si nous savions faire un bon usage du « temps. » (Restaut, page 222. — Wailly, page 56. — Lévizac, page 100.)

Le conditionnel passé marque qu'une chose aurait été faite dans un temps passé si la condition dont elle dépendait avait été remplie : « Il *serait allé* à la campagne si le temps le lui *avait permis*. » — « Il n'*eût* pas *mis* au jour son ouvrage s'il n'*eût* pas *cru* qu'il pût « être utile. » (Mêmes autorités.)

REMARQUE. — Pour faire entendre que la chose aurait été faite et consommée dans un temps passé, et qu'elle aurait été passée à l'égard de ce temps passé moyennant certaines conditions, il faudrait dire : « J'*aurais eu dîné* ou j'*eusse eu dîné* avant midi, si l'on ne fût « venu me détourner. » La même remarque est applicable au plus-que-parfait et au futur passé, et l'on dirait dans le même sens : « Si « j'*avais eu dîné*, je ne vous *aurais* pas *fait* attendre. » — « Il *sera* « *sorti* dès qu'il *aura eu achevé* sa lettre. »

(Restaut, page 222. — Lévizac, page 100.)

Quelques Grammairiens appellent ces temps sur-composés, parce qu'ils empruntent les temps composés du verbe auxiliaire *avoir;* mais, comme on s'en sert rarement, nous avons cru devoir n'en dire qu'un mot dans la conjugaison des verbes.

Les conditionnels servent à exprimer un souhait : « Je *serais* ou « j'*aurais* été content d'obtenir votre suffrage. »

Ils s'emploient avec *si*, qui marque doute, incertitude; comme : « Demandez-lui *s'il serait venu* avec nous, supposé qu'il n'eût pas « eu affaire.» (Mêmes autorités.)

Enfin les conditionnels s'emploient pour différents temps de l'indicatif, comme : « J'*aimerais* que l'on travaillât à former le cœur et « l'esprit de la jeunesse; ce *devrait* être le principal but de l'édu- « cation. » — « *Pourriez-vous* croire votre fils coupable d'ingra- « titude? L'*auriez-vous* soupçonné d'un vice si déshonorant? Pour- « quoi *violerait-il* un des devoirs les plus saints? »

Dans la première et dans la seconde phrase, le conditionnel est pris pour un présent; elles signifient : J'AIME *qu'on travaille,* etc. POUVEZ-VOUS *croire votre fils*, etc. Dans la troisième, le conditionnel est mis pour un prétérit simple : L'AVEZ-VOUS *soupçonné*, etc.—Et dans la quatrième, pour un futur : *Pourquoi* VIOLERA-T-IL *un des devoirs les plus saints?* (Mêmes autorités.)

Les auteurs de la *Grammaire nationale* remarquent avec beaucoup de justesse qu'une expression, et par conséquent une idée, ne peut point être ainsi mise pour une autre. Dire : *j'aime qu'on travaille*, etc., c'est exprimer son goût, sa volonté. Mais dire : *j'aimerais qu'on travaillât*, etc., c'est exprimer d'un ton plus modeste un vœu, un simple désir. Dans toutes les phrases de ce genre, il y a donc ellipse d'une condition; comme ici, par exemple : *Si j'avais un vœu à exprimer*, ou *si cela dépendait de moi, j'aimerais*, etc. Et alors le conditionnel a toute sa force, et ne peut être remplacé par aucun autre temps sans que cette substitution altère le sens de la pensée. C'est encore par une ellipse hardie que Racine a dit dans *Phèdre*, acte II, sc. 5 :

Si ta haine m'envie un supplice trop doux,
Ou si d'un sang trop vil ta main *serait* trempée,
Au défaut de ton bras, prête-moi ton épée.

La phrase complète serait : *ou bien si tu penses que, si tu me frappais, ta main serait trempée d'un sang trop vil.* Le conditionnel suffit pour indiquer à l'auditeur cette longue ellipse; et la pensée du poëte est clairement exprimée par cette forme si rapide et si vive. Mais c'est là un secret du génie. A. L.

Le conditionnel présent et le conditionnel passé, ainsi que les deux futurs, ne peuvent pas s'employer avec *si*, mis pour *supposé que*. Les étrangers font souvent cette faute; ils disent, par exemple : « Les soldats *feront* bien leur devoir s'ils *seront* bien commandés. » — « Vous *auriez* vu le roi si vous *seriez* venu avec moi. » On emploie alors, après *si*, le présent au lieu du futur : *s'ils sont*, etc.; le plus-que-parfait à la place du conditionnel passé : *si vous étiez venu*, etc. (Le *Dict. crit.* de Féraud, lettre C.)

Voyez ce qui a été dit à ce sujet page 654.

§ III.

DE L'IMPÉRATIF ET DE L'EMPLOI DE CE TROISIÈME MODE.

L'impératif est une manière de signifier dans les verbes, outre l'affirmation, l'action de commander, de prier ou d'exhorter; quand je dis : « *Sachez* que la femme que le vice fait rougir est la mieux « gardée; » c'est comme si je disais : *Je vous exhorte à savoir, je veux que vous sachiez*, etc. (Restaut, page 225.—Lévizac, page 103.)

Ce mode n'a qu'un temps, qui marque tantôt un présent, par rapport à l'action de commander : « *Soulagez* la vertu malheureuse; « les bienfaits bien appliqués sont le trésor de l'honnête homme. » (Pensée d'Isocrate.) Et tantôt un futur, par rapport à la chose commandée : « *Venez* me voir demain. » (Mêmes autorités.)

Ce temps n'a pas, ainsi que nous l'avons déjà dit, page 447, de première personne au singulier; mais il en a une au pluriel, parce que c'est autant à soi qu'aux autres qu'on adresse la parole.

Adorons dans nos maux le Dieu de l'univers.
(Voltaire, *Samson*, acte I, sc. 1.)

Soyons vrais, de nos maux n'*accusons* que nous-même (381).
(La Harpe, *Warwick*, acte V, sc. 5.)

Quelquefois on se sert de la première personne du pluriel de l'impératif, quoiqu'il ne s'agisse que d'une personne. Un homme se dira à lui-même : « *Secourons*-le, *oublions* ses torts pour ne nous souvenir que de ses malheurs. »

Mais observez que, de même qu'en parlant à une seule personne le participe ne prend pas la marque du pluriel, quoiqu'on ait fait usage du pronom *vous*, et que l'on dise : *monsieur*, *vous êtes* ESTIMÉ, de même, on met l'adjectif au singulier lorsqu'une personne en se parlant à elle-même se sert de la première personne du pluriel de l'impératif.

Soyons indigne sœur d'un si généreux frère.
(P. Corneille, *les Horaces*, acte IV, sc. 4.)

Étouffe tes soupirs, malheureuse Constance ;
Soyons en tous les temps *digne* de ma naissance.
(Voltaire, *la Princesse de Navarre*, acte III, sc. 3.)

Ah ! *soyons sage ;* il est bien temps de l'être.
(Voltaire, *l'Enfant prodigue*, acte III, sc. 6.)

Laissons, laissons aller le monde
Comme il lui plaît, comme il l'entend ;
Vivons caché, libre et *content*
Dans une retraite profonde.
(Florian, Épilogue mis à la fin de ses fables.)

§ IV.

DU SUBJONCTIF ET DE L'EMPLOI DES TEMPS DE CE QUATRIÈME MODE.

Le subjonctif est ainsi appelé parce que, comme son nom l'indique, il est *sous le joug*, sous la dépendance d'un verbe qui précède, et

(381) *Nous-même* sans *s* à *même*, quand il est question de plusieurs personnes, est une faute ; c'est une licence que prennent les poëtes. Voyez au Pronom personnel, page 323, § VIII.

dont il ne peut être séparé sans cesser de former un sens clair et déterminé. Si l'on dit, par exemple : « Je veux que vous *appreniez* « votre leçon, » ces mots *que vous appreniez votre leçon* ne peuvent être séparés de ceux-ci, *je veux*, parce que seuls ils ne formeraient plus un sens raisonnable.

Il existe donc deux différences principales entre l'indicatif et le subjonctif. La première, c'est que le subjonctif n'exprime l'affirmation que d'une manière indirecte, et comme dépendante de quelques mots qui précèdent; au lieu que l'indicatif l'exprime d'une manière directe, positive et indépendante de tout autre mot qui pourrait précéder; la seconde, que le subjonctif n'a pas de sens déterminé lorsqu'on a supprimé ce qui le précède; au lieu que l'indicatif, quoiqu'on ait supprimé quelques mots, n'en forme pas moins un sens clair et déterminé, et par conséquent une affirmation directe.

(Lévizac, page 104, t. II.)

Le mode subjonctif a quatre temps : le *présent*, l'*imparfait*, le *prétérit* et *le plus-que-parfait*.

1° DU PRÉSENT.

Le présent et le futur du subjonctif se présentent sous la même forme; ils ne diffèrent point, comme à l'indicatif, par la terminaison; c'est par le sens qu'on les distingue : « Votre cousin est très modeste, « *quoiqu'il soit* très instruit; » *quoiqu'il soit* exprime un *présent :* « Je désire *que vous* en *fassiez* votre ami; » *que vous en fassiez* exprime un *futur.*— En effet, la première de ces deux phrases signifie: *votre cousin est modeste, et malgré cela il est très instruit;* et la seconde signifie : *vous en ferez votre ami, je le désire.* (Même autorité.)

2° DE L'IMPARFAIT.

L'imparfait du subjonctif, de même que l'imparfait de l'indicatif, marque qu'une action est présente relativement à une autre action : « Je désirais que vous *vinssiez.* » Mais, de plus que l'imparfait de l'indicatif, il est susceptible d'exprimer un futur, comme dans cette phrase : « Je souhaitais que vous ne *vinssiez* que demain. »

3° DU PRÉTÉRIT.

Le prétérit du subjonctif indique une action passée : « Je suis « enchanté que vous *ayez fait* sa connaissance. » En effet, cette phrase équivaut à celle-ci: *Vous* AVEZ FAIT *sa connaissance, j'en suis en-*

chanté. Il peut aussi exprimer un *futur antérieur* : « Nous ne cachet-« terons pas cette lettre que vous ne l'*ayez lue* ; » c'est-à-dire, *quand vous* AUREZ LU *cette lettre, nous la cachetterons*.

4° DU PLUS-QUE-PARFAIT.

Le plus-que-parfait du subjonctif, comme le plus-que-parfait de l'indicatif, marque qu'une chose est passée à l'égard d'une autre chose qui est aussi passée; il est susceptible aussi d'une signification future : « Je ne croyais pas *que vous eussiez* sitôt *fini* ; » *sitôt fini* exprime un *passé* ; mais dans cette phrase : Je voudrais *que vous* « *eussiez fini* quand je reviendrai ; » *que vous eussiez fini* exprime un *futur passé*. Restaut, pages 227 et 232. — Lévizac, page 100.

CAS OU L'ON DOIT FAIRE USAGE DU SUBJONCTIF.

L'indicatif est le mode de l'affirmation, le subjonctif est le mode de l'indécision, du doute. Ainsi le verbe de la proposition subordonnée se met à l'indicatif, lorsque le verbe de la proposition principale (382) exprime quelque chose de positif, d'affirmatif; et il se met au subjonctif quand le verbe de la proposition principale marque quelque chose d'indécis, de douteux, etc.

De ce principe général résultent les règles suivantes sur l'emploi du subjonctif.

Premièrement. — Le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif quand le verbe de la proposition principale exprime la surprise, l'admiration, la volonté, le souhait, le consentement, la défense, le doute, la crainte, l'appréhension, le commandement; parce qu'alors ce verbe ne marque rien d'affirmatif, rien de positif à l'égard du verbe qui suit.

(Le P. Buffier, n° 517. — Wailly, page 266. — Marmontel, page 311. — Lévizac, page 107. — Les Grammairiens modernes.)

Les auteurs de la *Grammaire nationale* ramènent toutes ces sortes de verbes à une seule idée, la *volonté* exprimée sous forme de *prière*, *de désir*, *de commandement*, etc. D'où ils tirent cette conclusion, posée en principe, que « le véritable génie du subjonctif est d'indiquer une action ou une chose comme terme d'une

---

(382) On sait, comme nous l'avons dit, page 440, qu'on entend par *proposition principale* celle qui occupe le premier rang dans l'énonciation de la pensée, et par *proposition incidente* ou *subordonnée* celle qui est ajoutée à la *proposition principale* pour la déterminer ou pour l'expliquer.

volonté contenue dans une proposition antécédente, qui peut être exprimée ou sous-entendue. » Ce principe est simple, mais il nous semble présenter quelque embarras dans l'analyse, car on ne comprend pas facilement comment les verbes qui marquent la surprise, la crainte, le doute, se rattachent à la volonté. Attachons-nous donc plutôt à chercher dans le subjonctif l'expression subordonnée des faits incertains, indécis. A. L.

On dira donc d'après cette règle : « Je permets, je souhaite, je « doute, je veux, j'ordonne, je crains, je désire que vous *aimiez*. » (VOLTAIRE, *Comment. sur le Menteur* de P. Corneille, act. III, sc. 3.) — « Je tremble, j'appréhende, je crains, j'ai peur qu'il ne *vienne*. » (FÉRAUD, GATTEL, M. LAVEAUX et l'Académie, à chacun de ces mots.)

.....Vous *brûlez* que je ne *sois* partie.
(Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 5.)

Ici *brûler* est employé dans le sens de désirer ardemment.

(Mêmes autorités.)

Combattant à vos yeux, *permettez* que je *meure*.
(Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 1.)

Dès ce même moment *ordonnez* que je *parte*.
(Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 1.)

Vous *voulez* que je *fuie* et que je vous évite.
(Le même, *Mithridate*, acte II, sc. 3.)

Tu *veux* qu'en ta faveur nous *croyions* l'impossible.
(P. Corneille, *le Cid*, acte IV, sc. 3.)

Obéis, si tu *veux* qu'on *t'obéisse* un jour.
(Voltaire, stance 28 du *Recueil de Stances ou Quatrains*.)

« Je *doute*, je *nie* que cela *soit*. » (L'Académie, BOISTE, M. LAVEAUX.) — « *Nier* qu'il y *ait* des peines et des récompenses après le trépas, « c'est nier l'existence de Dieu, puisque, s'il existe, il doit être nécessairement bon et juste. » (DE SAINTE-FOIX, *Essais sur Paris*, t. V.)

Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire
Ne te *voie* en ces lieux mettre un pied téméraire.
(Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)

« La pluie *empêcha* qu'on ne *s'allât* promener. » (L'Académie, FÉRAUD, GATTEL et BOISTE.)

Je *consens* que mes yeux *soient* toujours abusés.
(Racine, *Phèdre*, acte V, sc. dernière.)

« Je *consens* que vous le *fassiez*. » (L'Académie, FÉRAUD, GATTEL et BOISTE.)—« J'*aime mieux* qu'Acante *soit* méchant que si je l'étais. »

(*Télémaque*, liv. XIX.) — « Je *m'étonne* (383) qu'il ne *voie* pas le « danger où il est. » — « Je *suis ravi* que cela *soit* ainsi. » (L'Académie.) — « Il *s'étonne* qu'on *ait* pu vivre en de tels temps. » (LA BRUYÈRE.)

.... Je suis ravi que nous *logions* ensemble.
(Destouches, *le Glorieux*, acte II, sc. 2.)

Souffrez (384) que Bajazet *voie* enfin la lumière.
(Racine, *Bajazet*, acte I, sc. 2.)

Parce que, dans ces exemples, la proposition principale exprime ou la surprise, ou l'admiration, ou le souhait, ou la volonté; en un mot, une idée dont le résultat a quelque chose d'indécis, de douteux.

Mais on dirait avec le mode indicatif: « Je pense, je soupçonne, « je crois, je dis, je soutiens, je présume, j'imagine que vous *avez* « appris les mathématiques. » — « Je gage (385), je parie que cela « *est*. » (L'Académie, aux mots *gagner, parier*. FÉRAUD, GATTEL.)— « J'ai toujours détesté l'ingratitude, et si j'avais des obligations au

---

(383) S'ÉTONNER. Quelques auteurs, tels que le P. Rapin, le P. Sicard et Leibnitz, ont fait régir l'indicatif à ce verbe; mais, comme le fait très bien observer Féraud, cette faute ne serait pas tolérée à présent.

S'étonner qu'une chose se fasse, c'est trouver qu'il n'est pas facile qu'elle se fasse, c'est douter qu'elle se fasse: alors le subjonctif est impérieusement exigé.

(384) SOUFFRIR. Plusieurs écrivains, anciens et modernes, ont mis au lieu du subjonctif la préposition *de* avec l'infinitif: « Luther ne *souffrit* pas à Bucer *de* « *dire* que. » (Bossuet.) — « Comment pouvait-on leur *souffrir* (aux chrétiens) *de détester* les infamies du théâtre. » (Fleury.)

. . . . *Souffrez* à mon amour
De vous *entretenir* avant la fin du jour. (Molière.)

L'usage présent condamne ce régime. (Féraud, *Dict. crit.*)

(385) On dit *je gage, je parie que cela* EST, et non pas *que cela* SOIT, parce qu'il n'est pas nécessaire, pour que l'on fasse usage de l'indicatif, que la chose que l'on affirme être soit réellement; il suffit que l'on affirme être persuadé de son existence: or, lorsqu'on propose de gager, de parier qu'une chose est, certainement c'est affirmer que l'on croit à son existence. L'Académie a donc eu raison de dire (aux mots *gager* et *parier*): *je gage, je parie que cela* EST; et les personnes qui pensent qu'elle aurait dû dire *que cela* SOIT sont en opposition avec l'Académie, Féraud, Laveaux, Planche, Gattel, les principes et l'usage.

Observez avec Roubaud que *gager* se dit quand il s'agit de vérifier, d'accomplir un point, un fait, dans la croyance ou la persuasion que votre opinion est bonne,

« diable, je *crois* que je *dirais* du bien de ses cornes. » (VOLTAIRE.)

.... Je *sens* que, malgré ton offense,
Mes entrailles pour toi *se troublent* par avance.
(Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 3.)

Je *vois* que votre cœur *m'applaudit* en secret.
(Le même, *Bérénice*, acte I, sc. 5.)

« Si l'âme avait *songé* qu'elle *est* l'image de Dieu, elle se serai. « tenue à lui, comme au seul appui de son être. » (BOSSUET.) Parce qu'ici le verbe de la proposition principale exprime l'affirmation d'une manière directe, positive.

Deuxièmement. — On met le verbe de la proposition subordonnée au subjonctif, si la proposition principale est négative ou interrogative, parce que cette sorte de proposition exprime le doute, l'incertitude, etc. : « Je *ne* pense pas, je *ne* soupçonne pas, je *ne* crois « pas que vous *ayez* appris les mathématiques. » (L'Académie, FÉRAUD, GATTEL et les Grammairiens modernes.)

« Je ne gage pas, je *ne* parie pas que cela *soit.* » — « Je *n*'ai em« ployé aucune fiction qui ne *soit* une image sensible de la vérité. » (VOLTAIRE, *Essai sur la poésie épique.*) — « Je *ne* voudrais pas as« surer qu'on le *doive* écrire. » (BOILEAU, à la fin de sa 8e *réflexion sur Longin.*) — « *Pensez*-vous qu'en formant la république des « abeilles, Dieu *n'ait* pas voulu instruire les rois à commander avec « douceur, et les sujets à obéir avec amour? » — « *Soupçonnez*« vous, *croyez*-vous, *présumez*-vous que ce soit mon frère qui « m'*ait* écrit. »

Ah! madame, *est*-il vrai qu'un roi fier et terrible
Aux charmes de vos yeux *soit* devenu sensible?
Que l'hymen aujourd'hui *doive* combler ses vœux?
(Crébillon, *Rhad.* et *Zén.*, acte I, sc. 2.)

Doutes-tu qu'il ne *veuille* implorer ma clémence?
(Th. Corneille, *le Comte d'Essex*, acte III, sc. 2.)

---

que votre prétention est juste, et que *parier* se dit quand il s'agit d'événements contingents, douteux, dépendants, du moins en partie, du hasard ou des causes étrangères, dans l'espérance que le sort favorisera votre parti, que votre parti l'emportera.

L'amour-propre est ordinairement plus intéressé dans les gageures que la cupidité, on veut avoir raison ; *la cupidité* l'est bien davantage dans les paris, on veut gagner de l'argent.

« Je *ne* crois pas, ou *croyez*-vous qu'il *vienne*. » (L'Académie et tous les Grammairiens modernes.)

> *Crois*-tu que dans son cœur il *ait* juré sa mort?
> (Racine, *Andromaque*, acte III, sc. 8.)

« L'homme, pour qui tout renaît, *sera*-t-il le seul qui *meure* pour « ne jamais revivre? » (Le Tourneur, trad. d'*Young*, 9e nuit.) — « Dieu juste, *serait*-il vrai que tu *visses* avec indifférence le crime « triomphant et la vertu souffrante? » (Le même, 10e nuit.)

Voyez aux *Remarques détachées* pour quel motif les deux verbes *dissimuler* et *ignorer* demandent dans le sens négatif le verbe de la proposition subordonnée à l'indicatif, et dans le sens affirmatif le demandent au subjonctif.

Remarque.—Quelquefois on n'emploie l'interrogation que pour affirmer ou nier avec plus d'énergie; on n'interroge alors que pour le seul fait oratoire, pour communiquer aux autres le sentiment qu'on éprouve. C'est une simple formule, c'est l'interrogation des rhéteurs. Dans ce cas, le verbe de la proposition subordonnée se met à l'indicatif, puisqu'il n'exprime point le doute : « *Croyez*-vous que « les Limousins *sont* des sots, que les Parisiens *sont* des bêtes? » ce qui veut dire : Êtes-vous assez simple pour croire que les Limousins sont des sots, que les Parisiens sont des bêtes?

> *Croirai*-je qu'un mortel, avant sa dernière heure,
> *Peut* pénétrer des morts la profonde demeure?
> (Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 1.)
>
> . . . . Madame, *oubliez-vous*
> Que Thésée *est* mon père, et qu'il *est* votre époux?
> (Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 5.)
>
> Et sur quoi *jugez*-vous que j'en *perds* la mémoire?
> (Même scène.)
>
> *Croirai*-je qu'une nuit *a pu* vous ébranler?
> (Le même, *Iphigénie*, acte I, sc. 3.)
>
> *Crois*-tu que toujours ferme au bord du précipice,
> Elle *pourra* marcher sans que le pied lui glisse? (Boileau, satire X.)

(M. Lemare, M. Maugard et M. Auger dans son *Comment. sur le Sicilien* de Molière, sc. 14.)

Troisièmement. — On met le verbe de la proposition subordonnée à l'indicatif avec le verbe *prétendre* (dans le sens de *croire*, *soutenir*), et avec le verbe *entendre* (dans le sens d'*ouïr*, *comprendre*) : « Je « *prétends* que cela n'*est* pas vrai. » — « Je *prétends* que son droit « *est* incontestable. » (L'Académie.) — « Au son de la voix, j'*entends* « que c'*est* votre frère. » (Même autorité.)

Mais avec *prétendre* et *entendre* (dans le sens de *vouloir, ordonner*) on fait usage du subjonctif : « Je *prétends* que l'on *fasse* son devoir. » (FÉRAUD, GATTEL et M. LAVEAUX.)

De lui seul il *prétend* qu'on *reçoive* la loi. (Boileau, satire XI.)

« Il *prétend* que tout *vienne* et dépende de lui. » (VOLTAIRE.) — « J'*entends* que vous lui *obéissiez*. » (L'Académie, FÉRAUD et GATTEL.) — « Non, s'il vous plait, je n'*entends* pas que vous *fassiez* de « dépense, et que vous *envoyiez* rien acheter pour moi. » (MOLIÈRE, *Pourceaugnac*, acte I, sc. 10.)

QUATRIÈMEMENT. — On met le verbe de la proposition subordonnée au subjonctif après les verbes unipersonnels, ou après ceux qui sont employés unipersonnellement : « *Il importe* que vous y « *soyez*. » — « *Il vaut mieux* qu'il ne *vienne* point. » — « *Il ré-* « *pugne* que cela *soit* ainsi. »

.... *Il suffit* que vous me *commandiez*.
(Racine, *Iphigénie*, acte V, sc. 3.)
Il est juste, grand roi, qu'un meurtrier *périsse*.
(P. Corneille, *le Cid*, acte II, sc. 7.)

« Monsieur, il est *impossible* que vous *voyiez* à présent ma maî- « tresse : elle est dans l'affliction la plus cruelle. » (VOLTAIRE, l'*Écossaise*, acte III, sc. 8.)

Il faut en excepter : il *s'ensuit*, il *résulte*, il *arrive*, et les verbes unipersonnels dans la composition desquels se trouve un adjectif qui exprime une idée positive ; tels que *il est évident, certain, sûr, vrai*, etc. ; ces verbes alors n'exigent le subjonctif que lorsqu'ils sont interrogatifs ou accompagnés d'une négation. On dira donc : « Il est *vrai, sûr, certain* que vous *êtes* mon ami. » — « *Il arrive* « souvent qu'on *est* trompé. »

Et : « Il n'*est pas vrai, sûr, certain* que vous *soyez* mon ami. » — « Il n'*arrive pas* souvent qu'on *soit* trompé par ses amis. »

Après l'impersonnel *il suffit*, la règle générale est de mettre le subjonctif, et l'Académie n'indique pas d'exceptions. Aussi La Harpe regarde-t-il comme un solécisme cette phrase de Racine (*Andromaque*, acte IV, sc. 3) :

Ne vous suffit-il pas que je l'*ai* condamné ?...
Que je le *hais* ; enfin, seigneur, que je l'*aimai* ?

Cependant nous remarquerons que La Harpe laisse passer sans observation ces vers du même poëte (*Mithridate*, acte I, sc. 1.)

Qu'il te suffise donc, pour me justifier,
Que je *vis*, que j'*aimai* la reine le premier.

Et en effet, dans ce second cas, le subjonctif ferait une sorte de faux sens. Le poëte,

par une ellipse qui lui est familière, retranche l'idée intermédiaire que l'esprit peut aisément suppléer, *qu'il te suffise* de savoir, d'apprendre que *je vis*, etc. Dans le premier exemple, on pourrait supposer la même ellipse, mais elle n'est peut-être pas aussi bien motivée, et d'ailleurs la forme interrogative et négative de la phrase rend l'indicatif un peu plus dur à l'oreille. Nous concluons de là que l'indicatif après *il suffit* ne peut être employé que dans certains cas exceptionnels et fort rares; ce qui ne détruit pas la règle générale. A. L.

CINQUIÈMEMENT. — Le verbe *sembler*, employé avec l'un des pronoms *me, te, nous, vous, lui, leur*, demande le verbe de la proposition subordonnée à l'indicatif, parce que dans ce cas *sembler* répond à *je crois*; il marque, de même que ce verbe, une affirmation : « Il *me semble* que je le *vois*. » (L'Académie.) — « Il *me semble* qu'il « n'*y a* pas de plus grande jouissance que celle de faire des heu- « reux. »

Ce n'est pas seulement avec un pronom, mais avec tout autre régime, que ce verbe demande après lui un indicatif :

Il semble à trois gredins, dans leur petit cerveau......
Qu'avec leur plume ils *font* les destins des couronnes, etc.
(Molière, *les Femmes Savantes*, IV, 3.) A. L.

Mais aussi, d'après la règle établie plus haut, ce verbe demande le subjonctif quand il est employé avec une négation ou une interrogation : « Il *ne me semble* pas que l'on *puisse* penser différem- « ment. »

Eh quoi! te *semble*-t-il que la triste Eryphile
Doive être de leur joie un témoin si tranquille?
(Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 1.)

Lorsque ce verbe est employé sans un des pronoms dont nous venons de parler, Féraud et l'Académie sont d'avis de mettre le verbe de la proposition subordonnée au subjonctif : « *Il semble*, à « vous entendre, que je vous en *doive* de reste. » (L'Académie.) — « *Il semble* que vous *n'ayez* rien vu. » (FÉRAUD.) — « *Il semble* que « ce mal *soit* sans remède. » (M. LAVEAUX.)

Le P. Buffier, Ménage, Th. Corneille, Wailly laissent néanmoins le choix d'employer l'indicatif ou le subjonctif; et, en effet, plusieurs écrivains ont fait, dans ce cas, usage tantôt de l'un, tantôt de l'autre.

Mais comme *il semble*, sans pronom, n'est point une affirmation, qu'il exprime un doute, une incertitude, et comme beaucoup d'écrivains ont, avec cette expression, fait usage du subjonctif, nous pensons avec Féraud et l'Académie, dont nous venons d'invoquer l'autorité, que ce mode est préférable.

Voici les exemples que nous avons choisis parmi tous ceux que nos recherches nous ont procurés : « *Il semble* que les grandes en- « treprises *soient* parmi nous plus difficiles à mener que chez les « anciens. » (MONTESQUIEU, *Grandeur et Décadence des Romains,* ch. 21.)

..... Il *semblait* qu'un spectacle si doux
N'attendît en ces lieux qu'un témoin tel que vous.
(Racine, *Andromaque,* acte II, sc. 4.)

« *Il semble* que la race de l'homme que l'on trouve en Laponie et « sur les côtes septentrionales de la Tartarie *soit* une espèce parti- « culière, dont tous les individus ne sont que des avortons. » (BUFFON, *Hist. natur. de l'homme.* Variétés dans l'espèce humaine.) — « *Il semble* que l'être qui pense *soit* abandonné et solitaire au milieu « de l'univers physique; et la pensée a besoin du commerce de la « pensée. » (THOMAS, *Éloge de Marc-Aurèle,* p. 564.) — « *Il semble* « que, pour humilier ceux qui cultivent les sciences, Dieu *ait* per- « mis que les plus belles découvertes aient été faites par hasard et « par ceux qui devaient moins les faire. » (L. RACINE, note 173 du poëme de la *Religion,* ch. V.) — « *Il semble* que l'auteur *ait* été em- « barrassé de cette situation forcée, qu'il *ait* voulu exprès se rendre « inintelligible. » (VOLTAIRE, *Comment. sur Rodogune.*)

L'Académie, dans son nouveau *Dictionnaire,* n'indique aucune exception aux règles qui viennent d'être posées. Cependant ces règles ne sont pas tellement absolues que les bons écrivains n'aient cru quelquefois pouvoir s'en affranchir. Et d'abord, si le verbe impersonnel *sembler,* suivi d'un régime, amène l'indicatif, parce qu'il indique une croyance, une persuasion, et non pas un doute, ne peut-il se faire que l'écrivain, omettant le régime, ait cependant l'intention de s'exprimer d'une manière affirmative? Nous admettons donc, avec M. Dessiaux, les locutions suivantes, qui nous paraissent régulières : « *Il semble* qu'on n'en *doit* pas facilement permettre la pratique. » (Pascal, *Provinciales,* lettre 13e.) — « *Il semble* que la logique *est* l'art de convaincre de quelque vérité. » (La Bruyère.) C'est donc le sens qui, en pareil cas, règle le mode du second verbe. D'où il suit que l'interrogation et la négative exigeront toujours le subjonctif. C'est par la même raison qu'on peut défendre aussi cette phrase de Mme de Sévigné : « *Il me semble* que mon cœur *veuille* se fendre. » C'est une supposition, un doute qu'elle exprime. Cette dernière exception a pourtant quelque chose d'insolite, et il serait mieux de retrancher le pronom.

A. L.

On dirait, qui équivaut à *il semble,* paraîtrait demander aussi le subjonctif; on lit dans Boileau (satire VI) :

On dirait que le ciel, qui se fond tout en eau,
Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau.

Et dans son *Art poétique* (ch. III) :

> *On dirait* que pour plaire, instruit par la nature,
> Homère *ait* à Vénus dérobé sa ceinture.

« *On dirait* que le livre des destins *ait* été ouvert à ce prophète. » (BOSSUET.)

> *On dirait*, à vous voir assemblés en tumulte,
> Que Rome des Gaulois *craigne* encore une insulte.
> (Crébillon, *Catilina*, acte IV, sc. 1.)

Mais encore y a-t-il quelque incertitude, puisque Boileau a dit aussi avec l'indicatif (s'adressant à Molière, et lui parlant de la rime) :

> *On dirait*, quand tu veux, qu'elle te *vient* chercher. (Satire II.)

Et dans sa Ve satire :

> *On dirait* que le ciel *est* soumis à sa loi,
> Et que Dieu l'*a pétri* d'autre limon que moi (386.

— L'expression *on dirait* équivaut ordinairement à cette phrase : A voir cela, on pourrait *penser que*, etc. Or, le résultat de cette phrase est une croyance, une persuasion. Il est donc régulier d'employer l'indicatif, et en effet, c'est la seule forme qu'on trouve dans les exemples de l'Académie : « *On dirait*, à l'entendre, qu'il *peut* tout faire. » — « *On eût dit* qu'il *était* mort. » Cependant lorsqu'on veut indiquer moins une idée positive qu'une illusion, qu'un jeu de l'imagination, moins une affirmation directe qu'un rapprochement ingénieux, alors le subjonctif doit trouver place. A. L.

SIXIÈMEMENT. — Quand la proposition subordonnée est liée à la proposition principale par un des pronoms relatifs *qui*, *que*, *dont*, *où*, etc., il faut examiner si la proposition qui suit ce pronom exprime quelque chose de positif ou quelque chose d'incertain. Dans le premier cas on fait usage de l'indicatif, et dans le second, du subjonctif :

1° J'épouserai une femme *qui* me *plaira*.	J'épouserai une femme *qui* me *plaise*.
2° J'irai dans une retraite *où* je *serai* tranquille.	J'irai dans une retraite *où* je *sois* tranquille.
3° Je te donnerai des raisons *qui* te *convaincront*.	Je te donnerai des raisons *qui* te *convainquent*.
4° J'aspire à une place *qui est* agréable.	J'aspire à une place *qui soit* agréable.
5° Montrez-moi le chemin *qui conduit* à Paris.	Montrez-moi un chemin *qui conduise* à Paris.

(386) Voir aux *Remarques détachées* si ces deux expressions, *on dirait d'un fou*, *on dirait un fou*, ont des acceptions différentes.

6° Ils envoyèrent des députés *qui consultèrent* Apollon.	Ils envoyèrent des députés *qui consultassent* Apollon.
7° Je cherche quelqu'un *qui* me *rendra* service.	Je cherche quelqu'un *qui* me *rende* service.
8° Préférez des expressions *où* l'analogie *est* unie à la clarté.	Préférez des expressions *où* l'analogie *soit* unie à la clarté.

Dans *j'épouserai une femme qui me plaira*, on emploie l'indicatif parce que l'idée est positive; il s'agit d'une femme que j'ai en vue, je suis certain qu'elle me plaira. Dans *j'épouserai une femme qui me plaise*, on se sert au contraire du subjonctif, parce que l'idée est indéterminée; j'ai le désir de prendre une femme, mais je ne sais pas laquelle; je suis par conséquent incertain si elle me plaira. Il en est de même des autres phrases, c'est l'idée qu'on veut exprimer qui détermine le choix de l'indicatif ou du subjonctif. (M. Lemare.)

SEPTIÈMEMENT. — On met le verbe de la proposition subordonnée au subjonctif, lorsque le pronom relatif *qui* a pour antécédent un substantif modifié par un adjectif employé au superlatif relatif, c'est-à-dire, par un adjectif précédé d'un des mots *le plus*, *le moins*, *le mieux*, *la plus*, *la moins*, *la mieux*, *les plus*, *les moins*, etc. (386 *bis*.)

« Si ma religion était fausse, je l'avoue, voilà le piége le *mieux* « dressé *qu'il soit* possible d'imaginer. » (LA BRUYÈRE, chap. XVI.) — « Cet homme, caché dans son désert, enveloppé dans sa vertu, « devint un des *plus* nobles instruments *dont* Dieu se *soit* servi dans « son Église pour faire éclater sa puissance. » (FLÉCHIER, *Panégyrique de saint Vincent de Paule*.) — « *Le plus* grand théâtre *qu*'il y « *ait* pour la vertu, c'est la conscience. » (D'OLIVET, *Pensées de Cicéron sur la conscience*.) — « L'Évangile est le *plus* beau présent que « Dieu *ait pu* faire aux hommes. » (MONTESQUIEU.) — « La religion « est toujours *le meilleur* garant que l'on *puisse* avoir des mœurs « des hommes. » (MONTESQUIEU, *Grandeur et déc. des Romains*, chap. X.)

Pour que la règle soit applicable, il faut néanmoins que le verbe subordonné dépende directement du superlatif et explique en quelque sorte un fait incertain : autrement, on peut faire usage du mode de l'affirmation quand on veut exprimer une idée positive, ou quand la proposition est incidente. Voici plusieurs exemples décisifs :

C'est *le moindre* secret qu'il *pouvait* nous apprendre. (Racine.)

(386 *bis*) Il faut se rappeler que *le meilleur*, *le pire*, *le moindre* expriment eux seuls un superlatif.

« *Le moins* de servitude qu'on *peut* est le meilleur. » (Pascal.) — « Je fais *la meilleure* contenance que je *puis*. » (Mme de Sévigné.) — « Ulysse, *le plus sage* des rois de la Grèce qui *ont* renversé Troie. » (Fénelon.) — « *Le plus grand* des maux qu'il *conçoit* est la servitude. » (J.-J. Rousseau.) On voit par ces exemples qu'ici encore le mode du verbe dépend des vues de l'esprit, et que la règle n'a rien d'absolu. A. L.

On met encore le subjonctif, lorsque le pronom relatif correspond à l'un des adjectifs *nul, aucun, premier, second, troisième, dernier*, etc.; ou encore lorsqu'il se rapporte à quelque substantif ou adverbe qui a un sens négatif, tel que *personne, peu, guère, rien, aucun, seul, trop*, etc., etc. « Racine est le *premier qui ait* su rassembler « avec art les ressorts d'une intrigue tragique. » (LA HARPE, *Éloge de Racine.*) — « C'est une des *dernières* épîtres *que* saint Paul *ait* « écrites. » (TRÉVOUX.) — « Les intérêts de leur vanité sont les *der* « *niers qu*'on *doive* ménager. » (GEOFFROY.) — « Il n'y a *personne* « *qui*, en pareil cas, ne *négligeât* un intérêt si important. » (VOLTAIRE, sur la tragédie du *Triumvirat.*) — « Il n'y a *rien qui rafraî*- « *chisse* le sang comme une bonne action. » (LA BRUYÈRE.) — « Il y « a *peu* de rois *qui sachent* chercher la véritable gloire. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. XIV.) — « On peut dire que le chien est le *seul* ani- « mal *dont* la fidélité *soit* à l'épreuve. » (BUFFON.) — « Le *seul* bien « *qu*'on ne *puisse* pas nous enlever, c'est le mérite d'avoir fait une « bonne action. » (Pensée d'Antisthène.) — « Il n'y a *aucun* de ses « sujets *qui* ne *hasardât* sa propre vie pour conserver celle d'un si « bon roi. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. VIII.)

Ce pas n'est le *seul* bien *que* sa main me *ravisse*.
(Crébillon *Rhad. et Zén.*, acte I, sc. 2.)

Le présent est l'*unique* bien
Dont l'homme *soit* vraiment le maître.
(J.-B. Rousseau, Ode 13, liv. II.) (387)

---

(387) M. Ledru (*Manuel des amat. de la lang. franç.*) est d'avis que *le seul, l'unique* demandent le mode du subjonctif quand l'idée n'est pas positive, quand elle tient du doute; mais que, quand l'idée est affirmative, qu'elle ne tient pas du doute, il faut l'indicatif.

Ainsi il ne croit pas qu'on puisse condamner les exemples suivants : « Il y avait du délire à penser qu'on eût pu faire périr par un crime tant de personnes royales, en laissant vivre le *seul* qui *pouvait* le venger. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*) — « Voilà sans doute la moindre de vos qualités; mais, madame, c'est la *seule* dont j'*ai* pu parler avec quelque connaissance. » (Racine.) — « Les mauvais succès sont les *seuls* maîtres qui *peuvent* nous reprendre utilement, et nous arracher cet aveu

« Il n'y a *guère* de mots *qui*, étant heureusement placés, ne *puissent* contribuer au sublime (388.) (VOLTAIRE.)

HUITIÈMEMENT. — Les adjectifs pronominaux *quelque que*, *quel que*, et les expressions *qui que*, *quoi que*, veulent également le verbe de la phrase subordonnée au subjonctif :

« *Quelque* effort que *fassent* les hommes, leur néant paraît partout. » (Bossuet, *Disc. sur l'Hist. univ.*, IIIe partie, p. 415.)

Du maître, *quel qu'il* soit, peu, beaucoup ou zéro,
Le valet fut toujours et le singe et l'écho.
(Piron, *l'École des Pères*, acte II, sc. 3.)

Mais, dans *quelque* haut rang que vous *soyez* placé,
Souvent le plus heureux s'y trouve renversé.
(Th. Corneille, *le Comte d'Essex*, acte I, sc. 3.)

Qui que ce soit, parlez et ne le craignez pas (389.)
(Racine, *Iphigénie*, acte III, sc. 5.)

---

d'avoir failli qui coûte tant à notre orgueil. » (Bossuet.) — « Locke est le *seul* que je *crois* devoir excepter. » (Condillac.) parce que dans chacun d'eux le sens est bien affirmatif.

Toutefois, M. Ledru fait observer que comme il y a presque toujours un certain vague dans les phrases où l'on emploie *seul* ou *unique*, il faut alors, dans le plus grand nombre de cas, faire usage du subjonctif.

— Ainsi donc, il faut ici, comme partout ailleurs, admettre la distinction selon que l'idée est positive ou indécise. Le même principe se représente dans tous les cas. Nous admettons donc, avec la *Grammaire nationale*, les exceptions suivantes : « Voilà *le premier* livre que Dieu *a* montré aux hommes. » (Massillon) — « Ce livre est *le dernier* qu'il *a fait* contre M. Arnauld. » (Pascal.)

Il n'est que trop d'esprits lâches et corrompus
Qui font plier la loi sous le joug de l'usage. (La Harpe.)

Ainsi après le pronom relatif en français, les écrivains ont à peu près, comme en latin, la faculté d'employer l'un ou l'autre mode, selon la nuance de leur pensée, à l'exception toutefois des formes interrogatives et négatives, qui exigent à peu près exclusivement le subjonctif. A. L.

(388) *Remarque.* — Il est un cas où l'on doit mettre le verbe de la proposition subordonnée à l'indicatif ; c'est quand le superlatif est suivi d'un régime indirect, comme dans cette phrase : « Le soleil est le plus grand des corps que l'on *aperçoit* dans le ciel. »

Le relatif *que* se rapporte non au superlatif, mais au régime qui le suit : ainsi l'idée est positive, car le sens est celui-ci : *On aperçoit des corps dans le ciel, et le soleil est le plus grand ;* dès lors ce n'est pas le subjonctif que l'on doit employer.

(389) Conjonctions ou locutions conjonctives qui veulent le verbe de la proposi-

Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse.
(Boileau, *l'Art poétique*, chant I.)
Quoi qu'on dise, un ânon ne deviendra qu'un âne. (Grozelier.)

NEUVIÈMEMENT. — La locution adverbiale *si*. . . *que* exige aussi le subjonctif, lorsqu'elle est employée pour *quelque que :*

Si mince qu'*il puisse* être, un cheveu fait de l'ombre. (Villefré.)

Ou bien lorsqu'il y a une négation avant et après *si :* « Il n'a pas « été *si* leste qu'il ne *soit* tombé. » (Wailly, page 270. — Fabre, page 244.)

Ou encore lorsque la conjonction *si* est remplacée par *que* dans le second membre de la phrase, parce qu'alors *que* exprime le doute. « Si les hommes étaient sages et *qu'ils suivissent* les lumières de « la raison, ils s'épargneraient bien des chagrins. » Ou enfin quand *si* conditionnel tombe sur un adjectif joint au verbe *être*, et que la phrase subordonnée est liée à la principale par un pronom relatif :

---

tion subordonnée à l'indicatif : *bien entendu que, à la charge que, à condition que, de même que, ainsi que, à mesure que, aussi bien que, autant que, non plus que, outre que, parce que, à cause que, attendu que, vu que, puisque, pendant que, tandis que, durant que, tant que, depuis que, dès que, aussitôt que, à mesure que, peut-être que.*

Conjonctions ou locutions conjonctives qui veulent toujours le subjonctif : *afin que, à moins que, avant que, en cas que, au cas que, bien que, quoique, de peur que, de crainte que, encore que, jusqu'à ce que, loin que, non que, nonobstant que, malgré que, posé que, pour que, pourvu que, sans que, si peu que, si tant est que, soit que, supposé que, et que,* dans le sens de *à moins que, avant que, soit que, afin que, sans que, de peur que, de crainte que.*

(Wailly, page 268. — Lévizac, pages 232 et 234, t. II.)

Observez que ce n'est pas le *que* mis à la suite de ces conjonctions qui est la cause du subjonctif ; ce sont les mots antécédents, qui tous expriment un acte de volonté. Quand je dis : *Fais que je t'estime, afin que je sois triste d'être,* etc. ; c'est comme si je disais : *Fais que je t'estime*, VOULANT ou *si* TU VEUX *que je sois triste.*

Dans les phrases suivantes : *Si tu sors, et que tu fasses ce que je dis, tu réussiras ;* c'est comme si je disais, et *supposé que tu fasses.*

Viens que je te dise un mot, c'est-à-dire, *afin que je te dise un mot.*

(M. Lemare, page 111, note 203, première édition.)

— Il faut encore distinguer ici le sens de la phrase. Ainsi Bossuet a dit (*orais. fun. du prince de Condé*) : « Le sang enivre le soldat *jusqu'à ce que* ce grand prince *calma* les courages émus. » — Vertot (*Rév. Rom.*) : « S'*il est vrai* que j'*ai* chassé les ennemis de votre territoire, etc. » On voit que la pensée parfois échappe aux règles générales ; mais n'oublions pas pourtant que ce sont là des exceptions, et qu'on ne doit les imiter qu'avec une extrême réserve. A. L.

« Si vous êtes content que je vienne. » De même, vous direz : « Il « est vrai que je suis sincère ; » et l'on vous répondra : « S'il est « vrai que vous *soyez* sincère, expliquez-vous donc. »

(Le *Dict. crit.* de Féraud.)

DIXIÈMEMENT. — On met au subjonctif le verbe de la proposition subordonnée après les conjonctions ou locutions conjonctives : *avant que, bien que, encore que, quoique. de peur que, en cas que, sans que, au cas que, pourvu que, à moins que, pour que, soit que, c'est assez que, il suffit que,* etc., etc.

« Les plaisirs ne sont pas assez solides *pour qu'on* les *approfon-* « *disse*, il ne faut que les effleurer. »

Avant même *que* Rome *eût gravé* douze tables,
Métius et Tarquin n'étaient pas moins coupables.
(Racine le fils, *Poëme de la Religion*, chant I.)

Avant que Babylone *éprouvât* ma puissance.
(J. Racine, *Bajazet*, acte IV, sc. 3.)

« *Avant que* je *fusse* venu. » (L'Académie.) (390)

Bien qu'à ses déplaisirs mon âme *compatisse*.
(P. Corneille, *le Cid*, acte II, sc. 7.)

Il fait bon craindre, *encor que* l'on *soit* saint. (La Fontaine.)

« *Encore que* les rois de Thèbes *fussent* les plus puissants de tous « les rois de l'Égypte, jamais ils n'ont entrepris sur les dynasties « voisines. » (BOSSUET, *Discours sur l'Hist. univ.*, III[e] part.)

De peur que ma présence encor *soit* criminelle,
Je te laisse.... (Molière, *l'Étourdi*, acte I, sc. 5.)

Il faudrait en prose : *ne soit criminelle* (391).

---

(390) Féraud fait observer qu'il ne faut pas mettre indifféremment *avant que* avec le subjonctif, et *avant que de* ou *avant de* avec l'infinitif quand cet infinitif se rapporte au sujet de la proposition. *Je lui ai payé cette somme* AVANT QUE DE PARTIR OU AVANT DE PARTIR, c'est-à-dire, *avant que je partisse* ; mais si je voulais parler du départ de celui à qui j'ai payé la somme, il faudrait dire : *Je lui ai payé* cette somme AVANT QU'*il* PARTÎT, ou *avant son départ*, et non pas *avant de partir*.

Voyez aux *Observations sur les Adverbes*, si, avec *avant que*, il faut *ne* dans la phrase subordonnée.

(391) Molière, dans *l'École des Femmes* (acte IV, sc. 9), a dit :

La mienne, *quoique* aux yeux elle n'*est* pas si forte.

Mais, comme le fait observer M. Auger, dans son commentaire, il faut : *quoique aux yeux elle ne* SOIT *pas si forte*.

Quoique le ciel *soit* juste, il permet bien souvent
Que l'iniquité règne et marche en triomphant.
(Voltaire, *Don Pèdre*, acte V, sc. 1.)

Mais, *soit qu'*un vieux respect pour le sang de leurs maîtres
Parlât encor pour moi dans le cœur de ces traîtres.
(Voltaire, *la Henriade*, chant III.)

« *Au cas que* cela *soit* (392). » (L'Académie.) — « Les puissances « établies par le commerce.... s'élèvent peu à peu et *sans que* per- « sonne s'en *aperçoive.* » (MONTESQUIEU, *Grandeur des Romains*, ch. IV.) — « *Pourvu qu'*on *sache* la passion dominante de quel- « qu'un, on est assuré de lui plaire. » — (PASCAL, *Pensées*, part. I, art. 10.) — « *C'est assez que, il suffit que* vous *soyez* assuré. » (M. AUGER, *Comment. sur Molière*, p. 357, t. III.)

REMARQUES. — Il arrive souvent que, pour donner plus de vivacité au discours, on supprime la proposition principale :

Que la foudre à vos yeux m'*écrase* si je mens !
(P. Corneille, *le Menteur*, acte III, sc. 5.)

.... *Qu'ils meurent* pour leur père,
Qu'ils meurent. Aussi bien ils sont morts pour leur mère.
(Longepierre, *Médée*, acte IV, sc. 8.)

Que je fuie ! ah ! Rhodope, au comble de la gloire,
Quand sur mes ennemis j'emporte la victoire !
Que je fuie ! (Le même, *Médée*, acte V, sc. 1.)

Mais en rétablissant les ellipses, tout rentre dans l'ordre, et l'on voit qu'alors il faut toujours le subjonctif.

Quelquefois aussi, non seulement le verbe de la proposition prin-

---

(392) *Cas* se dit pour *aventure, conjecture, occasion* ; on dit dans cette acception, *au cas que*, et *en cas de*.

On disait autrefois *en cas que*. Beauzée trouve une différence entre ces deux expressions *en cas, au cas*, et décide que l'on ne doit pas dire *en cas que*. Il motive son opinion par ce principe, que tout ce qui exige un antécédent le suppose déterminé individuellement ; or il ne peut l'être que par l'article. *Au cas* renferme cet article ; *au cas que* signifie *dans le cas que* ; mais *en cas* n'a point d'article, il ne doit donc pas être suivi du *que*.

Alors il faut dire, *au cas que cela soit* avec le subjonctif, et *en cas* avec la préposition *de* et un substantif : *en cas de refus*.

— L'Académie admet également les deux locutions, et nous croyons que l'usage les confond. Ainsi l'on peut dire : *En cas que cela soit, en cas que cela arrive*, aussi bien que, *au cas que*, etc. A. L.

pale est supprimé, mais encore le *que*, satellite constant du subjonctif.

Au diable soit l'écho, l'homme et l'églogue. (Piron.)

Dût le ciel égaler le supplice à l'offense!
(P. Corneille, *Rodogune*, acte V, sc. 1.)

« *Périssent* les muses qui trafiquent du mensonge et de la gloire « avec les maîtres du monde! » (Gilbert, *Éloge de Léopold.*)

Dût ma muse par là choquer tout l'univers,
Riche, gueux, triste, ou gai je veux faire des vers.
(Boileau, Satire VII.)

Écrive qui voudra.... (Boileau, Satire IX.)

Me *préservent* les cieux d'une nouvelle guerre!
(Voltaire, *les Pélop.*, acte IV, sc. ..)

Périsse le Troyen auteur de nos alarmes!
(Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 2.)

Puissé-je de mes yeux y voir tomber ce foudre!
(P. Corneille, *les Horaces*, acte IV, sc. 5.)

Cette double ellipse est assez usitée, mais on remarquera que dans ce cas on place presque toujours le sujet après le verbe (392 *bis*). (Wailly. page 276. — Lévizac, M. Lemare et M. Maugard.)

Enfin il n'y a dans toute la langue qu'un verbe qui se mette au subjonctif sans qu'un autre mot le précède : c'est le verbe *savoir*, accompagné au présent d'une négative : « *Je ne sache* rien qui soit « plus digne de notre amour que la vertu, ni de plus propre à notre « bonheur que l'amitié. » — « Des enfants étourdis deviennent des « hommes vulgaires; *je ne sache* point d'observation plus générale « et plus certaine que celle-là. » (J.-J. Rousseau, *Émile*, t. I.)

Mais ce qu'il y a de particulier, c'est que cette manière de parler n'a lieu qu'à la première personne, car on ne dit pas *tu ne saches rien, il ne sache rien.*

(Th. Corneille, *sur la* 362e *Rem. de Vaugelas.* — Le P. Buffier, no 615. — Le *Dict. de l'Académie.*)

(392 *bis*) Voyez aux *Remarques détachées* ce que nous disons sur l'emploi de l'expression *plût à Dieu.*

§ V.

DE L'INFINITIF ET DE L'EMPLOI DES TEMPS DE CE CINQUIÈME ET DERNIER MODE.

L'infinitif signifie l'affirmation d'une manière indéfinie, et dès lors sans aucun rapport exprimé de nombre ni de personne.

(MM. de Port-Royal, p. 175. — Restaut, p. 237.)

Quand je dis *être, avoir, aimer, finir,* je fais seulement entendre la signification de ces verbes d'une manière générale, sans y rien ajouter.

On distingue cinq temps dans l'infinitif : le *présent,* le *prétérit,* le *participe présent,* le *participe passé* et le *participe futur.*

Le présent de l'infinitif est susceptible d'exprimer un présent, un passé ou un futur, relativement au temps du verbe qui le précède, comme dans *je l'entends rire; rire* exprime un présent, parce que *j'entends* est un présent, et c'est comme s'il y avait : *il rit* et *je l'entends.*

« Je l'ai entendu rire. » *Rire* exprime un passé, parce que *j'ai entendu* est au passé; c'est comme s'il y avait : *il a ri* et *je l'ai entendu.*

« Je l'entendrai rire. » *Rire* exprime un futur, parc que *j'entendrai* est au futur; c'est comme s'il y avait : *il rira* et *je l'entendrai.*

(Wailly, p. 55. — Restaut, p. 230.

Le prétérit de l'infinitif exprime seulement un passé relativement au temps du verbe qui le précède; comme dans *je crus* ou *je croyais l'avoir entendu rire.* (Wailly et Lévizac.

Pour exprimer dans l'infinitif un futur par rapport au temps du verbe qui le précède, il faut joindre l'infinitif du verbe *devoir* au verbe qui est à l'infinitif : « Je crois *devoir* vous faire part de cette « nouvelle. » Toutefois, comme le présent de l'infinitif, précédé des verbes *promettre, espérer, compter, craindre, menacer,* désigne toujours un futur : « Il espère vous contenter, » c'est-à-dire : *il espère qu'il vous contentera;* alors on n'a pas besoin, pour ces cinq verbes seulement, de faire usage du verbe *devoir,* quand on veut exprimer ce temps. (Wailly, p. 237. — Lévizac, p. 121, t. II.)

Le présent de l'infinitif sert à spécifier le verbe dont on veut parler. Ainsi on dit : le verbe *croire,* le verbe *donner,* le verbe *plaire,* comme on dit le nom *prince,* le nom *temple.* (Restaut, p. 237.)

Le présent de l'infinitif fait toujours la fonction ou de sujet, ou

de régime, soit direct, soit indirect. « *Haïr* est un tourment; *aimer* « est un besoin de l'âme. » (M. DE SÉGUR.) — « Il n'y a pour « l'homme que trois événements, *naître, vivre et mourir :* il ne se « sent pas *naître*, il souffre à *mourir*, et il oublie *de vivre*. » (LA BRUYÈRE, *de l'Homme.*)

Je voudrais *inspirer* l'amour de la retraite. (La Fontaine.)

Dans le premier exemple, l'infinitif est sujet; il est régime direct et indirect dans le second, et régime direct dans le troisième.

Par conséquent, tout verbe placé immédiatement après un autre verbe, ou à la suite d'une préposition, doit être mis à l'infinitif, parce qu'alors il est le régime du verbe ou de la préposition qui précède : « C'est aux mœurs et non au destin qu'il *faut imputer* « les crimes. » (*Pensée* de SÉNÈQUE.) — « Tous les peuples sont « frères et *doivent s'aimer* comme tels. » (FÉNELON, *Télémaque*, l. XI.)

On peut être héros sans *ravager* la terre.
(Boileau, *Épître au Roi.*)

Qui jamais de nos lois n'offensa l'équité
N'a rien *à redouter* de leur sévérité.

EXCEPTIONS. — 1° La préposition *en* exige toujours le participe présent au lieu de l'infinitif : « Il faut corriger les mœurs en *riant*. »

2° Après les verbes *croire, voir,* on met quelquefois le participe passé : « La femme que j'ai *crue* aimée. » — « Vos parents que j'avais « vus *disposés* à vous pardonner. »

Mais dans cette phrase : « Ce que l'on donne à ses amis *est dérobé* « aux caprices du sort; ce sont là les seules richesses qu'il ne puisse « pas nous enlever » (*Pensée de Martial*, Épigr. 42); *est dérobé* ne forme pas une exception, puisque dans tous les temps composés l'auxiliaire et le participe ne font qu'un seul et même verbe.

Le verbe *être*, ayant pour sujet un infinitif, peut être précédé ou non précédé du pronom *ce;* on dit également bien : « Médire de « son prochain, *c'est* une action infâme, ou *est* une action in- « fâme. »

Mais ce pronom est indispensable, 1° lorsque l'infinitif qui sert de sujet a un régime d'une certaine étendue : « Taire un service « qu'on a rendu, *c'est* ajouter au bienfait. »

2° Quand il y a deux ou plusieurs infinitifs de suite employés comme sujet : « Lire, peindre, faire de la musique, *c'est* l'unique « occupation de sa vie. »

On lit pourtant dans le *Dictionnaire* de l'Académie : « *Promettre* et *tenir sont* deux. » Et la *Grammaire nationale* a recueilli plusieurs exemples contraires à cette règle : « *Vivre* ou *mourir n'eût* été rien pour elles. » (J.-J. Rousseau.) — « *Vivre* et *jouir seront* pour lui la même chose. » (Le même.) — « Bien *écouter* et bien *répondre est* une des plus grandes perfections que l'on puisse avoir dans la conversation. » (La Rochefoucauld.) De ces exemples, il résulte que le pronom *ce* n'est pas indispensable après deux infinitifs, et que le verbe dont ils sont le sujet peut être mis au singulier ou au pluriel, selon que l'esprit les envisage comme une seule idée complexe ou comme deux idées distinctes. A. L.

L'infinitif devient quelquefois un véritable substantif, et alors il est susceptible d'être déterminé et modifié comme les autres substantifs : « Ce n'est pas la mort que je crains, c'est le *mourir*. » (MONTAIGNE.) — « Un *bon mourir* vaut mieux qu'un *mal vivre*. » (CHARRON, la *Sagesse*, liv. I.) — « Le *taire* est mieux séant à la femme, « et le *répondre* à l'homme. » (AMYOT, *trad. de Théag. et Chariclée.*)

Laissez dire les sots, le *savoir* a son prix. (La Fontaine, fable 161.)

« La paix nous devenait nécessaire comme le *manger* et le *dormir*. » (VOLTAIRE, *Corresp.*, t. VIII, p. 371.)

Le *raisonner* tristement s'accrédite (Le même.)

« Le *rire* est sans doute l'assaisonnement de l'instruction et l'an- « tidote de l'ennui. » (LA HARPE, *Cours de littérature*, p. 404, t. V.)

Il est aussi dans le génie de notre langue de préférer le mode infinitif à l'indicatif ou au subjonctif; en effet, il débarrasse la phrase d'une foule de petits mots dont l'emploi fréquent rend la construction louche et languissante; voilà pourquoi on dit : « Il vaut mieux être « malheureux que *d'être* criminel; » plutôt que : *il vaut mieux être malheureux que* VOUS SOYEZ *criminel.*

(Th. Corneille, *sur la 2e Rem. de Vaugelas*, et Wailly, p. 237.)

Cependant on doit préférer l'indicatif ou le subjonctif à l'infinitif, pour éviter plusieurs *de* ou plusieurs *à;* ainsi, au lieu de dire : « Le philosophe Aristippe chargea ses compagnons de voyage de dire « de sa part à ses concitoyens *de songer* de bonne heure à se procurer « des biens qu'ils pussent sauver avec eux du naufrage; » il faudrait dire : *qu'ils songeassent de bonne heure*, etc.

Tout infinitif présent, précédé d'une préposition, doit toujours se rapporter d'une manière claire et précise, soit au sujet de la proposition, soit au régime direct ou au régime indirect : « L'homme vit « pour *travailler*. » — « Dieu nous a créés pour *travailler*. » — « Je vous conseille de *travailler*. »

Dans la première phrase l'infinitif *travailler*, avec la préposition dont il est précédé, se rapporte au sujet l'*homme;* dans la seconde phrase, il se rapporte au régime direct *nous;* et dans la troisième, il se rapporte au régime indirect *vous*.

Ainsi cette phrase : « La vie de Pépin ne fut pas assez longue *pour* « *mettre* la dernière main à ses projets, » n'est pas correcte; le rapport de l'infinitif a lieu, non avec la *vie*, qui est le sujet de *fut*, mais avec *Pépin*, qui est le régime du sujet.

Cette autre phrase manque également d'exactitude : « C'est *pour* « *donner* que le Seigneur nous donne; » l'infinitif semble être en rapport avec le sujet *Seigneur* et avec le régime direct *nous*; on ne sait trop si le sens est que le Seigneur donne *pour le plaisir* même de donner, ou qu'il nous donne *afin que nous donnions*.

Celle-ci n'est pas plus exacte : La vie est faite *pour travailler;* » *pour travailler* ne se rapporte pas au sujet du verbe, car la vie *ne travaille pas*; mais il est en rapport avec *nous*, qui n'est pas dans la phrase; ce qui est essentiellement vicieux.

Pour rendre ces phrases correctes il faut prendre un autre tour qui indique clairement par qui sont faites les actions des verbes *mettre, donner, travailler*. « La vie de Pépin ne fut pas assez longue « *pour qu'il mît* la dernière main à ses projets. » — « C'est pour que « *nous donnions* que le Seigneur nous donne. » — « Nous ne *vivons* « que pour travailler. »

Enfin, d'après ce qui précède, il est facile de juger que les phrases suivantes ne sont pas plus correctes : « J'ai ordonné *de brûler* mon « manuscrit. » — « La comédie est faite pour *rire*. » — « Je vous ai « donné ma fille pour *être heureux*. »

> Que l'on cherche partout mes tablettes perdues ;
> Mais que sans les *ouvrir* elles me soient rendues.
> (Quinault, *la Mort de Cyrus*, acte I, sc. 5.)

Il faut : « J'ai ordonné *qu'on brûlât* mon manuscrit. » — « La co- « médie est *destinée* à faire rire. » — « Je vous ai donné ma fille *pour* « *que* vous soyez heureux. » — « Que l'on cherche partout mes ta- « blettes perdues, mais qu'elles me soient rendues *sans qu'on les* « *ouvre*, » ou bien « sans qu'elles soient ouvertes. »

Dans une langue amie de la clarté, cette règle est importante; mais pourtant nos meilleurs écrivains n'ont pas cru devoir s'y astreindre toutes les fois que le sens, malgré cette irrégularité, demeure clair et précis. Nous approuvons cette liberté tant qu'elle reste contenue dans de justes bornes; c'est souvent un moyen de varier le

style et de le rendre plus vif. On en peut juger par les exemples suivants :

Peut-être assez d'honneurs environnaient ma vie,
Pour ne pas souhaiter qu'elle me fût ravie.
(Racine, *Iphigénie*, IV, 4.)

Le théâtre, fertile en censeurs pointilleux,
Chez nous, *pour se produire*, est un champ périlleux.
(Boileau, *Art poét.*, III.)

Personne, certes, n'hésitera sur le sens de ces phrases; et combien elles seraient plus lourdes si l'on mettait *pour que je ne souhaitasse pas*, *pour que l'on puisse se produire!* A. L.

§ VI.

DES PARTICIPES ET DE LEUR EMPLOI.

Le participe présent et le participe passé sont susceptibles d'exprimer le présent, le passé ou le futur, selon le temps du verbe principal de la phrase : « Un enfant, *aimé* de ses parents, *doit* faire tous « ses efforts pour mériter leur amour. »

Le participe futur, comme son nom l'indique, marque une action qui aura lieu dans un temps où l'on n'est pas encore.

Voyez, page 460, l'observation que nous avons faite sur ce temps, que nos Grammairiens ont emprunté à la langue latine. A. L.

Les participes méritant par leur importance de fixer l'attention de ceux qui veulent connaître à fond les principes de la langue française, nous avons cru devoir en faire un article séparé. *Voyez* article XVII, au commencement du tome II.

ARTICLE XVI.

DE LA CORRESPONDANCE ENTRE LES TEMPS.

Il y a dans les temps des verbes un rapport de détermination qu'il n'est pas permis d'ignorer. Ce rapport, ou cette correspondance, est souvent fondé sur l'usage, qui lui seul établit toutes nos règles.

C'est le temps du verbe principal qui prescrit au second verbe le temps qu'il doit prendre; et la correspondance dans les verbes ne peut avoir lieu que dans la phrase composée, où plusieurs verbes dépendent les uns des autres.

§ I.

CORRESPONDANCE DES TEMPS DE L'INDICATIF ENTRE EUX.

Les temps de l'indicatif correspondent les uns aux autres, de telle manière que

Le *présent* correspond :

à son propre temps, au *prétérit indéfini,*	Je *lis*	quand vous *lisez.* quand vous *avez lu.*

L'*imparfait* correspond :

à son propre temps, au *prétérit défini,* au *prétérit indéfini,*	Je *lisais*	quand vous *écriviez.* quand vous *écrivîtes.* quand vous *avez écrit.*

Le *prétérit défini* correspond :

à son propre temps, et presque toujours au *prétérit antérieur.*	Quand vous le *voulûtes,* je *vins.* Quand j'*eus fini,* j'y allai.

Le *prétérit indéfini* correspond :

à son propre temps, à l'*imparfait,* au *prétérit antérieur composé,*	*J'ai lu*	aussitôt que vous l'*avez voulu.* pendant que vous *écriviez.* après que vous *avez eu dîné.*

Le *prétérit antérieur* correspond presque toujours :

au *prétérit défini,*	Quand j'*eus lu,* vous *entrâtes.* Après que j'*eus lu,* on me *demanda.*

Le *plus-que-parfait* correspond :

à l'*imparfait,* au *prétérit défini,* au *prétérit indéfini,* au *prétérit antérieur,*	*J'avais lu*	quand vous *entriez.* quand vous *entrâtes.* quand vous *êtes entré.* quand vous *fûtes entré.*

Le *futur absolu* correspond :

au *présent de l'indicatif,* au *prétérit indéfini,* à son propre temps, au *futur passé,*	Je *partirai*	si vous le *désirez.* si vous *avez fini* votre ouvrage. quand vous *voudrez.* quand vous l'*aurez dit.*

Le *futur passé* correspond :

au *futur absolu,*	Quand vous *aurez fini,* je *partirai.*

Le *présent du conditionnel* correspond :

à son propre temps,	Quand un coupable *échapperait* au châtiment, il *n'échapperait* pas aux remords.
à l'*imparfait,*	Je vous *aiderais* volontiers de ma bourse si j'*étais* plus heureux.
au *plus-que-parfait,*	Je vous *croirais* si vous n'*aviez* pas *contracté* la malheureuse habitude de mentir.

Le premier *conditionnel passé* correspond :

au *plus-que-parfait*,	Les Romains *auraient conservé* l'empire de la terre, s'ils *avaient conservé* leurs anciennes vertus. (Bossuet.)

Le deuxième *conditionnel passé* correspond :

à son propre temp	Quand même Alexandre *eût conquis* toute la terre, il n'*eût* pas *été satisfait*.

Voyez, page 548, une observation sur *je ne saurais* employé pour *je ne puis*, et page 672, une observation sur *on dirait*, employé pour *il semble*.

Voyez aussi sur l'emploi du conditionnel après les temps passés, p. 662. A. L.

Lorsque deux verbes sont unis par la conjonction *que*, on met le second à l'indicatif, si le premier exprime quelque chose de positif; et alors il résulte différents rapports de correspondance entre les temps de ce mode.

Le *présent de l'indicatif* correspond :

à son propre temps,	On m'*assure*	que vous *partez* aujourd'hui pour Paris.
au *futur absolu*,		que vous *partirez* demain.
au *futur passé*,		que vous *serez parti*, si, etc.
à l'*imparfait*,		que vous *partiez* hier, si, etc.
au *prétérit défini*,		que vous *partîtes* hier.
au *prétérit indéfini*,		que vous *êtes parti* ce matin.
au *plus-que-parfait*,		que vous *étiez parti* hier avant moi.
au *conditionnel présent*,		que vous *partiriez* aujourd'hui, si, etc.
au 1er *conditionnel passé*,		que vous *seriez parti* hier, si, etc.
au 2e *conditionnel passé*,		que vous *fussiez parti* plus tôt, si, etc.

Si le second verbe exprime une action passagère, et que l'on veuille marquer un présent relatif au premier verbe, alors

L'imparfait, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, le *plus-que-parfait de l'indicatif* correspondent :

à l'*imparfait*,	On *disait* On *dit* On *a dit* On *avait dit*	que vous *aimiez l'étude*.

Si l'on veut marquer un passé antérieur au premier verbe, la même correspondance a lieu, et alors

L'*imparfait*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, le *plus-que-parfait de l'indicatif* correspondent :

au *plus-que-parfait*,	On *disait* On *dit* On *a dit* On *avait dit*	que vous *aviez aimé* l'étude.

Si l'on veut marquer un futur absolu, alors

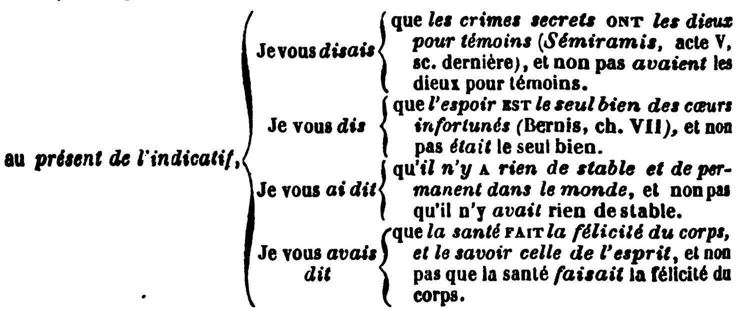
L'*imparfait*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, le *plus-que-parfait de l'indicatif* correspondent :

au *présent du conditionnel*, { On *disait* / On *dit* / On *a dit* / On *avait dit* } que vous *aimeriez* l'étude, si etc.

(Lévizac, tome II, page 116.)

Mais si le second verbe exprime une chose vraie dans tous les temps, une action qui se fait ou peut se faire dans tous les temps, alors

L'*imparfait*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, le *plus-que-parfait de l'indicatif* correspondent :



au *présent de l'indicatif*,

Je vous *disais* { que *les crimes secrets* ONT *les dieux pour témoins* (*Sémiramis*, acte V, sc. dernière), et non pas *avaient* les dieux pour témoins.

Je vous *dis* { que *l'espoir* EST *le seul bien des cœurs infortunés* (Bernis, ch. VII), et non pas *était* le seul bien.

Je vous *ai dit* { qu'*il n'y* A *rien de stable et de permanent dans le monde*, et non pas qu'il n'y *avait* rien de stable.

Je vous *avais dit* { que *la santé* FAIT *la félicité du corps, et le savoir celle de l'esprit*, et non pas que la santé *faisait* la félicité du corps.

Parce que l'existence de ces vérités est indépendante de toute époque, qu'elle est simultanée avec tous les instants, qu'elle est toujours présente.

On se servira également du présent s'il s'agit de quelque chose qui existe au moment que l'on parle, et l'on dira : « Je vous ai fait « savoir que ma femme *est* en mal d'enfant. » — Je savais bien que « vous *êtes* marié. » — Et non pas : « Je vous ai fait savoir que ma « femme *était* en mal d'enfant. » — « Je savais bien que vous *étiez* « marié. » (Fabre, p. 249 et suiv. — Domergue, p. 102 de ses *Solut. gramm.*)

Comme beaucoup d'auteurs, très corrects d'ailleurs, ont fait plus d'une fois des fautes dans l'emploi des temps, nous ne croyons pas inutile de nous arrêter encore sur le cas où l'on doit mettre le verbe de la proposition subordonnée au présent, quoique le verbe de la proposition principale soit ou à l'imparfait, ou au prétérit défini, ou au prétérit indéfini, ou au plus-que-parfait. C'est dans l'ouvrage de M. Maugard que nous puisons ce qu'on va lire.

Ce Grammairien commence par citer cette remarque de Duclos sur le chapitre XVI de la Grammaire générale de Port-Royal.

« Puisqu'on n'a multiplié les temps et les modes des verbes que « pour mettre plus de précision dans le discours, je me permettrai

« une observation qui ne se trouve dans aucune grammaire, sur la « distinction qu'on devrait faire, et que peu d'écrivains font, du « temps continu et du temps passager, lorsqu'une action est dépen- « dante d'une autre. Il y a des occasions où le présent serait préfé- « rable à l'imparfait, qu'on emploie communément. Je vais me faire « entendre par des exemples : « On m'a dit que le roi *était* parti « pour Fontainebleau. » La phrase est exacte, attendu que partir est « une action passagère. Mais je crois qu'en parlant d'une vérité « constante on ne s'exprimerait pas avec assez de justesse en di- « sant : « J'ai fait voir que Dieu *était* bon; que les trois angles d'un « triangle *étaient* égaux à deux droits. » Il faudrait *que Dieu est, que* « *trois angles sont,* etc., parce que ces propositions sont des vérités « constantes et indépendantes du temps.

« On emploie encore le plus-que-parfait, quoique l'imparfait con- « vînt quelquefois mieux, après la conjonction *si*. Exemple : « Je « vous aurais salué *si* je vous avais vu. » La phrase est exacte parce « qu'il s'agit d'une action passagère; mais celui qui aurait la vue « assez basse pour ne pas reconnaître les passants dirait naturelle- « ment *si je voyais*, et non pas *si j'avais vu*, attendu que son état « habituel est de ne pas voir. Ainsi on ne devrait pas dire : « Il n'au- « rait pas souffert cet affront *s'il avait été* sensible; » il faut *s'il* « *était,* attendu que la sensibilité est une qualité permanente. »

Ensuite M. Maugard convient qu'avant ce judicieux académicien aucun Grammairien n'a, à la vérité, exposé ce principe; mais il prouve que de bons écrivains anciens et modernes l'ont pratiqué. Exemples :

Vous m'*avez* dit, tout franc, que je *dois* accepter
Celui que pour époux on me veut présenter.
(Molière, *le Tartuffe,* acte II, sc. 4.)

« Qu'est-ce que vous me voulez, mon papa? Ma belle maman *m'a* « *dit* que vous me *demandez.* » (Le même, le *Malade imaginaire,* acte II, sc. 2.) — « Hier elle vous élevait au dessus de votre sage « père, de l'invincible Achille, du fameux Thésée, d'Hercule devenu « immortel. *Sentîtes-vous* combien cette louange *est* excessive? » (Fénelon, *Télémaque*, liv. IV.) — « Il *concluait* que sagesse *vaut* « mieux qu'éloquence. » (Voltaire, le *Taureau blanc,* t. LVIII des Œuvres.) — « *N'avez-vous* jamais bien fait réflexion que *nous* « *sommes* de pures machines. » (Voltaire, *Correspondance générale*, t. IX, p. 246.) — « On *ne sentait* pas de quelle utilité *il est* d'a- « voir des principes. » (D'Olivet, *Pensées de Cicéron*, t. VII.) —

« On m'*a dit* qu'on *ne connaît* plus certaines planètes qui *tournent* « autour de Jupiter, auxquelles Galilée donna en mon honneur le « nom d'astres de Médicis. » (FONTENELLE, Dialog. de Cosme de Médicis et de Bérénice.)

Et déjà quelques uns *couraient* épouvantés
Jusque dans les vaisseaux qui les *ont* apportés.
(Racine, *Mithridate*, acte V, sc. 4.)

« L'abbé de Saint-Pierre *prouvait* que la devise de l'homme ver-« tueux *est* renfermée dans ces deux mots : donner et pardonner. » (D'ALEMBERT.)

Après cela, M. Maugard relève les fautes suivantes :

Peut-être on vous *a dit* quelle *était* mon humeur.
(Voltaire, *le Dépositaire*, acte II, sc. 5.)

L'humeur est une qualité permanente, une qualité existant actuellement dans l'esprit du poëte; il devait donc dire *quelle est*, etc.

« *Ayant fait* réflexion, depuis quelques années, qu'on ne *gagnait* « rien à être bon homme, je me suis mis à être un peu gai, parce « qu'on *m'a dit* que cela *est* bon pour la santé. » (VOLTAIRE, *Correspondance générale*, t. VIII, p. 332.) — *Être bon homme*, *être bon à la santé*, sont également des qualités permanentes; il fallait donc dire *gagne; est bon* en est la preuve.

« J'ai connu qu'il n'y *avait* de bon pour la vieillesse qu'une oc-« cupation dont on *fût* toujours sûr. » (VOLTAIRE, à madame du Deffant.) — *Bon pour la vieillesse*, qualité permanente, vérité incontestable : donc il faut *il n'y a*.... et *soit*.

« Tout le monde *criait* pour la liberté et la justice; mais on ne « *savait* point ce que *c'était* que d'être libre et juste. » (VOLTAIRE, *Charles XII*, page 110.) — *Libre*, *juste*, qualités permanentes, assertions absolues; donc il faut *c'est*.

« *Il croyait* que les lois *étaient* faites pour secourir les citoyens « autant que pour les intimider. » (VOLTAIRE.) — *Faites pour secourir*, *pour intimider*, qualités permanentes, maximes vraies et toujours présentes; donc il faut *sont*.

« Il faut un corps d'Hercule pour vivre ici; mais j'y suis libre, et « *j'ai* trouvé que la liberté *valait* encore mieux que la santé. » (VOLTAIRE, *Correspondance générale*, t. IX, p. 359.) — *Valoir mieux*, qualité permanente, vérité incontestable; donc il faut dire *vaut mieux*.

« L'empereur Antonin *avait appris* à son fils Marc-Aurèle qu'il

« *valait* mieux sauver un seul citoyen que de défaire mille enne-« mis. » (BOSSUET, *Discours sur l'Hist. univers.*, an de J.-C., 161.) — *Sauver un seul citoyen*, qualité permanente; donc il faut dire *il vaut mieux*.

> Je *n'ai pas oublié*, prince, que ma victoire
> *Devait* à vos exploits la moitié de sa gloire.
> (Racine, *Bérénice*, acte III, sc. 1.)

Devoir, *être redevable*, exprime une obligation, une reconnaissance constante et habituelle; donc il faut *doit*.

> .... Je *t'ai déjà* dit que *j'étais* gentilhomme,
> *Né* pour chômer et pour ne rien savoir. (La Fontaine.)

La noblesse, étant un droit du sang, ne peut jamais se perdre; donc il faut *je suis*.

« Oh! mon ami, ne *m'avez*-vous pas *dit* que vous *n'aviez* point « de naissance? » (BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *Paul et Virginie.*) — *N'avoir point de naissance* est une qualité permanente; donc i faut dire *vous n'avez point*.

« Je n'ai pas prétendu insérer dans ces listes tous les adjectifs qui « se mettent les uns avant les substantifs, et les autres après : *j'ai* « *voulu* seulement faire voir que cette position n'*était* point arbi-« traire. » (DUMARSAIS, *Encyclopédie*, au mot *adjectif.*) — Assurément *cette position n'était pas plus arbitraire* à l'époque où ce savant Grammairien écrivait cela qu'elle ne l'avait été auparavant, et qu'elle ne l'a été depuis; il devait donc dire *n'est*, et non pas *n'était*.

« Je suis du sentiment du vieux Renaud, qui *disait* qu'il n'*ap*-« *partenait* qu'aux gens de quatre-vingts ans de conspirer. » (VOLTAIRE, *Correspondance générale*, t. IX, 1764.) — Otez *qui disait que*, vous aurez : *Je suis du sentiment du vieux Renaud, il n'appartient qu'aux gens*, etc.

Enfin, toutes les fois que vous aurez du doute sur le temps qu'il faut employer, servez-vous de ce moyen qui est infaillible.

Cette opinion de M. Maugard est absolument semblable à celle qu'ont émise Domergue (p. 97 de ses *Solut. gramm.*) et M. Lemare (p. 122, 123); mais nous avons préféré donner celle de ce Grammairien, parce que nous l'avons trouvée plus riche en exemples.

Cette décision absolue des Grammairiens nous paraît combattue par le nombre même des exemples condamnés, car il résulte de ce rapprochement que l'usage général est en contradiction avec la règle. C'est que les Grammairiens ici veulent faire violence à la pensée, et changer le sens des phrases. Si l'auteur veut seulement

marquer un rapport entre deux idées, s'il exprime un sentiment, une réflexion relative, pourquoi voulez-vous le forcer à changer sa pensée en une maxime générale, en un jugement absolu? « Dieu vit que son ouvrage *était* bon, » indique l'approbation donnée au moment même; c'est une réflexion qui marque le rapport entre le jugement et la qualité énoncée. Si l'on substitue le présent *est*, on change entièrement le sens, puisqu'on affirme la qualité immuable de l'œuvre au lieu d'affirmer le rapport actuel avec le jugement de son auteur. Quand Voltaire dit : « J'ai trouvé que la liberté *valait* encore mieux que la santé, » il n'a nullement l'intention d'énoncer une vérité incontestable; mais il explique un sentiment, il donne la raison d'un jugement de son esprit, il marque un rapport entre deux idées, et alors la concordance des temps était nécessaire. Ainsi donc la règle de Domergue est applicable toutes les fois qu'on *veut* ou qu'on *doit* énoncer une qualité permanente, immuable. Mais quand il ne s'agit que d'une réflexion ou d'un rapport, il est loisible alors de mettre le verbe à un temps passé. A. L.

§ II.

CORRESPONDANCE DES TEMPS DU SUBJONCTIF AVEC CEUX DE L'INDICATIF.

Le *présent au subjonctif* correspond :

au *présent* au *futur absolu* au *futur passé*	*de l'indicatif,*	Je *veux* Je *voudrai* Quand j'*aurai voulu*	que tu *viennes.*

L'*imparfait du subjonctif* correspond :

à l'*imparfait* aux deux *prétérits* au *plus-que-parfait* et aux *deux conditionnels*	*de l'indicatif,*	Je *voulais* je *voulus*, j'*ai voulu* J'*avais voulu* Je *voudrais* J'*aurais voulu*	que tu *vinsses.*

Le *parfait du subjonctif* correspond :

au *présent* au *prétérit indéfini* au *futur absolu* au *futur passé*	*de l'indicatif,*	Je *veux* J'*ai voulu* Je *voudrai* Quand j'*aurai voulu*	que tu *aies écrit.*

Le *plus-que-parfait du subjonctif* correspond :

à l'*imparfait* aux *prétérits* au *plus-que-parfait* et aux deux *conditionnels*	*de l'indicatif,*	Je *voulais* Je *voulus*, j'*ai voulu* Quand j'*eus voulu* J'*avais voulu* Je *voudrais* J'*aurais voulu*	que tu *eusses écrit* que tu *fusses venu.*

(Lévizac, tome II, page 119.)

REMARQUE. — Il est aisé de voir que le présent et le prétérit du

subjonctif correspondent avec les mêmes temps de l'indicatif, à l'exception du prétérit indéfini seulement, qui correspond avec le parfait du subjonctif et non avec le présent, et que l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif correspondent avec les mêmes temps de l'indicatif et du conditionnel.

D'après cela, qu'est-ce donc qui doit déterminer le choix à faire entre le présent et le prétérit, l'imparfait et le plus-que-parfait? L'idée seule que l'on a en vue peut déterminer ce choix. Deux règles éclairciront ee point.

Ire RÈGLE. — Quand le verbe de la proposition principale est au présent ou au futur de l'indicatif, on met au présent du subjonctif celui de la proposition subordonnée, si l'on veut exprimer un présent ou un futur, par rapport au premier verbe; mais on le met au prétérit du subjonctif si l'on veut exprimer un passé, toujours par rapport au premier verbe : « *Il faut* que celui qui parle « *se mette* à la portée de ceux qui l'écoutent, et que celui qui écrit « *ait* dessein de se faire comprendre de ceux qui lisent ses ou- « vrages. » — « *Il faudra qu'ils se rendent* à la force de la vérité, « quand ils *auront permis qu'elle paraisse* dans tout son jour. » — « *Il suffit* qu'un habile homme n'*ait* rien *négligé* pour faire réussir « une entreprise : le mauvais succès ne doit pas diminuer son mé- « rite. » — « Je douterai toujours que vous *ayez fait* tous vos « efforts. » (Restaut, page 332. — Wailly, page 273. — Lévizac, page 113.)

EXCEPTION. — Quoique le premier verbe soit au présent, on peut mettre le second à l'imparfait ou au plus-que-parfait du subjonctif quand il y a dans la phrase une expression conditionnelle : « On « peut dire que les vices nous attendent dans le cours de la vie, « comme des hôtes chez qui il faut successivement loger; et je doute « que l'expérience nous les *fît* éviter, s'il nous *était* permis de faire « deux fois le même chemin. » (LA ROCHEFOUCAULD.) — « Je ne « pense pas que cette affaire *eût réussi* sans votre intervention. » (Wailly et les mêmes autorités.)

IIe RÈGLE. — Quand le verbe de la proposition principale est à l'imparfait, à l'un des prétérits, au plus-que-parfait ou à l'un des conditionnels, on met le verbe de la proposition subordonnée à l'imparfait du subjonctif si l'on veut exprimer un présent ou un futur, par rapport au premier verbe; mais on doit le mettre au plus-que-parfait si l'on veut exprimer un passé, toujours par rapport au premier verbe. — « Trajan avait pour maxime qu'il *fallait* que ses « concitoyens le *trouvassent* tel qu'il eût voulu trouver l'empereur

« s'il eût été simple citoyen. » (BOSSUET, *Disc. sur l'Hist. univ.*, an. de J.-C. 98.) — « Les Romains ne *voulaient* point de batailles « hasardées mal à propos, ni de victoires qui *coûtassent* trop de « sang. » (Le même, page 463.) — « Dieu *a permis* que des irrup- « tions de barbares *renversassent* l'empire romain, qui s'était agrandi « par toutes sortes d'injustices. » (Le même.) — « Guillaume III « *laissa* la réputation d'un grand politique, quoiqu'il *n'eût* point été « populaire, et d'un général à craindre, quoiqu'il *eût* perdu beaucoup « de batailles. » (VOLTAIRE.) — « Sparte *était* sobre avant que *So-* « *crate eût* loué la sobriété; avant qu'il *eût* loué la vertu, la Grèce « abondait en hommes vertueux. » (J.-J. ROUSSEAU.) — « Tous les « gouvernements *étaient* vicieux avant que la suite des siècles, et en « particulier le christianisme, *eussent adouci* et perfectionné l'esprit « humain. » (L'abbé TERRASSON.)

REMARQUE. — Au lieu de faire usage de l'imparfait du subjonctif, on emploie le présent du subjonctif lorsque le verbe de la proposition subordonnée exprime une action qui peut se faire dans tous les temps : « Je *n'ai employé* aucune fiction qui ne *soit* une image sen- « sible de la vérité. » (VOLTAIRE, *Essai sur la Poésie épique*.) — « Dieu *a entouré* les yeux de tuniques fort minces, transparentes au « devant, afin que l'on *puisse* voir à travers. » (D'OLIVET, Traduct. des *Pensées de Cicéron*, ch. II, sur l'Homme.)

Apres le prétérit indéfini on se sert beaucoup plus souvent du prétérit du subjonctif que du plus-que-parfait. — « *Il a fallu* qu'il se « *soit donné* bien des peines. » (Mêmes autorités.) — « Je *n'ai* jamais « trouvé personne qui *m'ait* assez aimé pour vouloir me déplaire en « me disant la vérité tout entière. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. XII.) — « Il *a* fallu que vous *ayez* travaillé seul contre un roi et contre « tout son peuple pour les corriger. » (Le même, liv. XXII.) — « Il *a* « fallu que mes malheurs *m'aient instruit*, pour m'apprendre ce que « je ne voulais pas croire. » (Le même, liv. IX.)

La pensée, comme nous l'avons déjà remarqué, domine souvent les règles de la Grammaire, et fait commettre aux bons écrivains des irrégularités qui sont loin d'être des fautes. La conversation, de son côté, a quelques licences, et les personnes instruites se permettent même quelquefois une faute pour éviter certaines tournures qui ont une apparence pédantesque. Après tout cependant, il ne faut pas multiplier les exceptions. Ainsi nous n'hésitons pas à condamner cette phrase de Racine (*Andromaque*, I, 4) :

.... On ne *craint* pas qu'il *venge* un jour son père ;
On *craint* qu'il *n'essuyât* les larmes de sa mère.

En vain les auteurs de la *Grammaire nationale* tentent de justifier cette tournure, en supposant une condition tacite : « On craint qu'il *n'essuyât* les larmes de sa mère, *si on le lui laissait.* » Nous répondrons qu'en ce cas même il serait plus naturel d'observer la concordance des temps : « On craint, si on le lui *laisse*, qu'il *n'essuie*, etc. » D'ailleurs, l'ellipse devrait au moins être préparée et facile à suppléer, tandis que le présent *qu'il venge,* employé dans le vers précédent, rend la disparate encore plus choquante. Du reste, la Grammaire enseigne surtout la correction du langage, et elle tolère seulement les hardiesses de style dont la Rhétorique fait une science. A. L.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES

DIVISIONS DE L'OUVRAGE.

TOME PREMIER.

PREMIÈRE PARTIE.

DES MOTS CONSIDÉRÉS COMME SONS.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

SECONDE PARTIE.

DES MOTS CONSIDÉRÉS COMME MOYENS DE RENDRE NOS PENSÉES, DANS LA LANGUE PARLÉE ET DANS LA LANGUE ÉCRITE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER



